
UNIV. OF

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XVII

JANVIER A MARS 1908

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1908

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DE LA REVUE

Rédacteur en chef : **M. G. de MOLINARI**, correspondant de l'Institut.

BELLET (D.)
BELLOM (Maurice).
BERNARD (Fr.).
BONNAUD (Paul).
BOUET (Mme H.)
CASTELOT (E.).
CHABANNES (A. de).
CHAILLEY (Joseph).
CHARLES ROUX, député.
CHEYSON (Em.)
COMBES DE LESTRADE (Vte) correspondant de l'Institut.
DOMANSKI (L.).
EICHTHAL (Eugène d').
FOLLIN (H.-L.).
FONTAINE (G.).
FOVILLE (A. DE), membre de l'Institut.
FRANÇOIS (G.).
GHIO (Paul).
GIRETTI (Ed.).
GOMEL (Ch.), ancien maître des requêtes.
HUART (Albin).
LACOMBE (Michel).
LAVOLLÉE (Charles).
LEFORT (J.), avocat au Cons. d'Etat.
LE ROY (Mlle Marie) [M. LR.].
LETORT (Ch.).
LETOURNEUR (E).
LEVASSEUR (Em.), memb. de l'Institut.
LEVY (Raphaël-Georges).
LIESSE (André).
LIMOUSIN (Ch.-M.).
MACQUART (Emile).
MATHIEU-BODET, anc. ministre.
MOLINARI (Edmond DE).
MOLINARI (Maurice DE).
MOSSÉ (Armand).
MULLER (Paul).
NEYMARCK (A.).
NIHOUL (Ph.) [Laborer].
NOUVION (Georges DE).
PARETO (Vilfredo).
PASSY (Fréd.) membre de l'Institut.
PASSY, (Louis), député.
PASTOR, (P.).
RAFFALOVICH (Arthur), correspondant de l'Institut.
RAFFALOVICH, (Sophie) [Madame O'BRIEN].
REVEILLÈRE, (contre-amiral).
REVILLON (A).
ROCHETIN (Eug.).
ROQUET (Léon).
ROUXEL (M.-Fr.)
SCHELLE (Gustave).
STOURM (René), membre de l'Institut.
TRICOCHE (G. Nestler).
VARAGNAC, maître des requêtes au Conseil d'Etat.
VIALLATE (Ach.).
VIGOUROUX (Louis), Député.
WEILER (Julien).
YVES GUYOT.
ZABLET (Maurice).
ZOLLA (D.)

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

1907

« Le maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent dans la situation actuelle du monde entier comme l'idéal auquel devront tendre les efforts de tous les gouvernements. » Tel était l'objectif que s'était proposé il y a sept ans la première Conférence de la Haye. Quoique le besoin de la paix, loin de s'affaiblir depuis cette époque, soit devenu plus général et plus intense, en raison de l'accroissement continu du commerce international, soit de 5 milliards par an sur un chiffre de 130 milliards, quoique les pertes et dommages que cause la rupture de la paix à l'industrie et à la multitude qui en vit se soient accrus dans la même proportion, jamais la guerre n'a paru plus imminente et inévitable. C'est au point que la seconde Conférence réunie en juillet dernier a cru nécessaire de dissiper les illusions de la première, en écartant la question de la limitation des armements et en déclarant, par l'organe de son président, « qu'il y a toute une série de causes où la dignité et les intérêts essentiels des nations sont engagés et où elles ne reconnaîtront jamais une autre autorité que celle de leur jugement et de leur sentiment personnel », ce qui laisse une marge suffisante aux guerres futures.

Cependant s'il n'est pas opportun de poursuivre l'idéal loin-

tain sinon chimérique de la paix, il n'est pas inutile de s'occuper des guerres que la dignité et les intérêts essentiels des nations peuvent rendre prochaines. C'est pourquoi la conférence a mis à son ordre du jour la codification des lois de la guerre demeurées jusqu'à présent dans un état presque anarchique. C'est un code particulièrement difficile et même délicat à rédiger. Tandis, en effet, que les lois contenues dans les codes nombreux qui ont été édictés depuis Amourabi jusqu'à Napoléon ont pour objet principal de garantir la vie et la propriété, d'empêcher et de punir les atteintes qui y sont portées, les lois de la guerre ont pour objet la destruction de la vie et de la propriété. Elles diffèrent encore des lois ordinaires, en ce qu'elles manquent de sanction. Quoiqu'elles aient absolument défendu aux armées des nations civilisées de massacrer et de piller les populations inoffensives, elles n'ont pas empêché les Cosaques de noyer les habitants d'une ville de la Mandchourie en les attachant par leurs queues, et les troupes associées de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de se faire concurrence pour emporter force souvenirs chinois.

La codification des lois de la guerre était d'ailleurs d'autant plus opportune que jamais la mise en œuvre de ces lois n'a paru plus imminente, car à aucune époque, les gouvernements n'ont ressenti davantage la nécessité d'augmenter leurs armements pour mieux garantir la paix. Pendant la durée de la Conférence, la Russie et le Japon mettaient sur le chantier de nouveaux cuirassés en prévision d'une guerre de revanche, et, depuis qu'elle a clos ses travaux pacificateurs, l'Allemagne et les Etats-Unis ont fait dans cette voie des pas décisifs. L'Allemagne n'a pas dissimulé son intention de devenir une grande puissance navale à l'égal de l'Angleterre, ce qui va obliger celle-ci à redoubler de sacrifices pour conserver sa suprématie. Quant aux Etats-Unis, le Président, M. Roosevelt, a démontré dans son récent message que leur dignité et leurs intérêts essentiels leur commandent d'égaler pour le moins la puissance militaire et navale de leurs concurrents du Vieux monde. Or, M. Alfred Neymarck constatait dernièrement que les dépenses militaires de l'Europe avaient monté depuis quarante ans — de 1866 à 1906 — de 3 milliards à 6 milliards 700 millions et que les dettes publiques contractées pour la plus grande part pour subvenir aux dépenses de guerre, s'étaient élevées de 66 milliards à 148. On peut donc s'attendre à ce que le nouvel accroissement des armements destiné à garantir la paix porte

à une dizaine de milliards les budgets européens de la défense nationale, et que l'insuffisance de cette garantie, attestée par les guerres sud-africaine et russo-japonaise n'élève à 200 milliards pour le moins, le montant des dettes de l'Europe. Jamais au surplus les esprits ne se sont préoccupés davantage de la guerre et ne l'ont crue plus prochaine. Au commencement de l'année la Chambre des communes répondait à cet état des esprits en repoussant pour la quatrième fois le projet d'un tunnel sous la Manche, et tout récemment, lorsque le problème de la navigation aérienne a paru résolu et qu'on s'est demandé à quoi pourraient servir les aéronats, l'idée n'est venue à personne qu'on pourrait les employer au transport pacifique des hommes et des choses ; on les a considérés uniquement comme des instruments de guerre, et en France aussi bien qu'en Allemagne, on s'est gardé de révéler le secret de cette invention meurtrière. Ce n'est pas que nous regrettions qu'on la mette à l'usage du commerce. Si l'on s'en avisait quelque jour, les gouvernements ne seraient-ils pas obligés d'établir à toutes les frontières, des douanes aériennes ?

Si la Conférence de La Haye n'a pas répondu aux grandes espérances des amis de la paix, des *pacifistes* comme on les qualifie avec une belliqueuse ironie, le régime parlementaire est en train de causer une déception bien autrement profonde aux nations qui l'ont acquis au prix de révolutions sanglantes et coûteuses. Ce régime était universellement considéré comme synonime de gouvernement libre et à bon marché. Quand les nations se gouverneront elles-mêmes, disaient ses propagateurs, elles supprimeront tous les privilèges et toutes les sinécures, elles cesseront d'entretenir une bureaucratie surabondante et tracassière ; elles se gouverneront à bon marché, et se garderont de faire des dettes. Cependant, dès le début, ils ont vu foisonner plus que jamais les bureaucrates, s'alourdir le fardeau des impôts et se multiplier les emprunts. Ils ont aussitôt cherché la cause de ce surprenant phénomène et n'ont pas tardé à le découvrir dans la limitation du suffrage. C'est une erreur, ont-ils dit, d'avoir concentré entre les mains des classes supérieure et moyenne le droit de gouverner l'Etat ; dans leur malhonnête égoïsme, elles ont abusé de ce droit souverain pour faire prévaloir leurs intérêts sur ceux de la multitude ; elles ont augmenté les dépenses qui leur profitent aux dépens des contribuables et protégé leurs industries aux dépens des consommateurs; elles se sont conduites comme des tuteurs infidèles. Il

faut donc leur enlever cette tutelle dont elles abusent et proclamer politiquement majeure la masse qui la subit ; il faut établir le suffrage universel. En dépit de toutes les résistances des intérêts menacés, ce remède a paru le seul propre à mettre fin au vice qui avait corrompu le plus parfait des gouvernements possibles. Partout le suffrage s'est étendu jusqu'à devenir universel mais à mesure qu'il s'étendait, les nations, au lieu d'être gouvernées à meilleur marché, ont vu s'augmenter leurs impôts et leurs dettes. En France, le budget des dépenses qui ne dépassait pas un milliard à l'époque où elle ne comptait que 200.000 électeurs s'est élevé à 4 milliards depuis qu'elle en possède 10 millions, le nombre des fonctionnaires a décuplé, et, chose véritablement étrange, tandis que cette masse d'électeurs était reconnue capable de gouverner l'Etat, ils étaient déclarés pour le plus grand nombre, incapables de se gouverner eux-mêmes, et l'Etat intervenait chaque jour davantage non seulement pour protéger leur industrie et leur travail qu'ils ne pouvaient protéger eux-mêmes, mais pour leur rendre la prévoyance légalement obligatoire. En sorte qu'ils sont à la fois politiquement majeurs, moralement et économiquement mineurs.

Cependant nous voyons tous les jours le régime de protection de l'industrie et du travail causer de nouveaux mécomptes à ses bénéficiaires. En France, les droits prohibitifs sur les vins espagnols, réclamés par les viticulteurs du Midi ont eu d'abord pour résultat de diminuer l'importation de leurs vins trop faibles et de transférer en Espagne l'industrie des coupages, ensuite d'encourager la multiplication des vignobles et de causer une crise de surproduction dont les désastres ont amplement dépassé les bénéfices de la protection. Aux Etats-Unis, le tarif ultra-protecteur de M. Mac Kinley exhaussé en 1897 par M. Dingley a augmenté successivement dans ces dix dernières années de 35 0/0 le prix de la vie (1) tandis que le taux des salaires ne s'élevait que de la moitié de la hausse des prix. L'épargne s'est ralentie, la production des capitaux a diminué, tandis que l'esprit d'entreprise surexcité par la protection et les fortunes monstrueuses qu'elle avait fait naître aux dépens des 80 millions de consommateurs rançonnés par les trusts, exigeait une masse croissante d'avances et de ressources. Cette disproportion entre l'offre et la demande du capital ne pouvait manquer d'engendrer une crise industrielle, laquelle a été aggravée par une crise monétaire due principa-

(1) *The Free Trader*, décembre 1907.

lement à la réglementation tutélaire des 6.625 banques nationales de l'Union, et à la surabondance de l'argent représenté par des certificats dont une protection spéciale a encombré la circulation. Plus encore que les financiers et les capitalistes, les ouvriers ont été victimes de cette crise qui est venue s'ajouter soudainement au passif désastreux du protectionnisme. C'est par centaines de mille que l'on compte ceux qu'elle a fait renvoyer des ateliers, et dont un bon nombre à peine arrivés de l'Europe y reviennent chercher du travail et faire baisser les salaires.

Les lois ouvrières en ce moment en vogue, loi reportant sur le capital la responsabilité des accidents du travail, loi sur le repos hebdomadaire, auxquelles s'ajoutera bientôt la loi sur les pensions ouvrières, reconnues nécessaires pour remédier à l'incapacité de la classe gouvernante de l'Etat à gouverner sa vie, contribueront-elles plus efficacement à améliorer son sort ? Elles auront inévitablement pour résultat de décourager l'esprit d'entreprise et d'augmenter les frais de la production partant les prix des produits. La vie deviendra plus chère, la consommation se ralentira, et la production avec elle. Si la tutelle de l'Etat procure plus de repos aux ouvriers, ce sera aux dépens de leurs salaires.

Cependant quelque onéreuse que soit pour eux cette tutelle. on peut se demander s'il est utile de les en dégager ? On leur a accordé le droit d'association, qu'en ont-ils fait ? A quel usage ont-ils employé les unions, les syndicats et les confédérations qu'ils ont constitués ? Ils pouvaient s'en servir pour éclairer leur marché, élargir les débouchés de leur travail, s'assurer eux-mêmes contre les accidents, le chômage et la vieillesse, acquérir ainsi pacifiquement plus de bien-être et d'indépendance, ils ont préféré en faire des instruments de guerre et de monopole. Ils ont multiplié les grèves et traité à la fois en ennemis les patrons et les ouvriers non syndiqués. En France, de 830 grèves et 177.666 grévistes en 1905, le nombre s'en est élevé à 1.309 et 438.466 en 1906, et cette année ce nombre s'est encore accru, bien qu'elles aient le plus souvent échoué. 7,10 0/0 seulement ont réussi, 57,77 se sont terminées par une transaction et 35,13 par un échec, après avoir causé des pertes et des dommages de toute sorte à l'industrie et aux innocents consommateurs — que la grève des électriciens a plongés dans l'obscurité à Paris et à Bordeaux. En même temps, ces grèves sont devenues chaque fois plus violentes, et ne se sont pas bornées à fomenter la haine contre les patrons, mais à la répandre et à

l'envenimer entre les ouvriers syndiqués et les non syndiqués. C'est que les syndicats n'ont vu dans la liberté d'association qu'un moyen de monopoliser le travail entre les mains de leurs membres. Ils s'en servent pour supprimer la liberté individuelle, en établissant autour des ateliers qu'ils mettent en interdit, une douane prohibitive. Ils y sont aidés par la mollesse sinon la complicité des gouvernements asservis à leur influence électorale et obligés en outre d'employer leur douane à les protéger contre la concurrence du travail étranger. Aux Etats-Unis, le *labour party* a fait prohiber le travail chinois et, au risque de déchaîner une guerre avec le Japon, il englobe dans cette prohibition le travail japonais. En Australie, il prétend exclure d'un continent presque aussi étendu que l'Europe et voisin de l'Asie, le travail asiatique. Et dans la région tropicale du continent, le *labour party* a fait expulser les Canaques employés à la culture de la canne à sucre et ruiner l'industrie sucrière.

Quel a donc été le résultat de cette accession de la multitude au gouvernement des Etats ? Ce résultat a été, il faut bien en convenir, un lamentable et peut-être irréparable échec. Certes le suffrage restreint avait ses abus et ses vices ; mais le suffrage universel ne les a-t-il pas remplacés par les siens, — bien autrement graves et dangereux ? Sans insister sur ses œuvres, ne suffit-il pas de voir ce qu'il a fait des parlements ? Le spectacle de leurs débats bruyants et stériles n'est-il pas l'indice le plus saisissant de la décadence du régime parlementaire ?

L'industrie n'en continue pas moins à se développer et la richesse à se multiplier, mais le gaspillage croissant de cette richesse n'a-t-il pas attesté cette année plus que jamais à quel point le progrès politique et moral est demeuré en retard sur le progrès matériel ?

G. DE MOLINARI.

LE
MARCHÉ FINANCIER EN 1907

L'année 1907 a été marquée par une série de phénomènes qui ont été l'aboutissement, la résultante de forces agissant depuis quelques années ; la plupart des problèmes économiques et financiers ont apparu sous l'aspect le plus redoutable.

Ceux qui s'attachent à faire des observations météorologiques dans l'ordre financier, commercial, industriel, ont eu l'occasion de déployer tous leurs talents, de dresser des tables de comparaison, de réunir par des lignes les points enregistrés à différents jours, circulation, portefeuille, encaisse, total des effets compensés, des émissions faites, *index number* du prix des marchandises, cours des fonds d'Etat, des grandes valeurs industrielles, commerce extérieur, changes, mouvement des métaux précieux, faillites, recettes de chemins de fer. Mais, à côté de la partie dogmatique, fondée sur l'observation des faits par les professionnels habitués à lire des bilans, à en noter les variations, il y a des indications multiples qui sont d'aspect moins rébarbatif et dont l'appréciation est davantage à la portée de tout le monde (1). On a tort d'ailleurs de trop simplifier les formules devant la complexité des phénomènes économiques, et l'on a pris parfois les circonstances ambiantes, le milieu pour la cause de la crise. Quoi qu'il en soit, les catastrophes qui ont été enregistrées en Amérique, au Japon, en Egypte, en Italie, en Hollande, au Chili et qui ont été surtout effroyables aux Etats-Unis n'ont pas surpris les gens habitués à l'étude méthodique des faits.

La politique internationale, qui depuis quelques années, avait

(1) Voir dans le *Marché Financier en* 1906, sept indications énumérées par un auteur américain qui a traité des crises.

été un élément perturbateur, ne s'est pas présentée en 1907, sous un aspect inquiétant. Il y a bien eu des frottements entre nationaux de race différente, comme dans l'Amérique du Nord entre Américains ou Canadiens, d'une part, Japonais de l'autre ; il y a eu l'incident du voyage de circumnavigation de l'escadre des Etats-Unis, passant de l'Atlantique dans les eaux du Pacifique, mais les gouvernements ont résisté à la pression du chauvinisme national (1). A côté des ententes directes portant sur des points concrets et dont la conclusion a surtout de l'importance comme indiquant une orientation nouvelle (entente anglo-russe sur les questions de l'Asie Centrale et de la Perse, conclusion du traité de commerce entre la Russie et le Japon), il y a eu les visites échangées entre les chefs d'Etats, dont notamment la dernière en date, celle de l'empereur d'Allemagne en Angleterre, témoigne d'une détente dans les relations des deux grands empires. La Conférence de La Haye s'est réunie pour la seconde fois, beaucoup plus nombreuse qu'en 1899 ; elle a travaillé consciencieusement pendant de longs mois ; elle a élaboré un grand nombre de règles, qui ont été incorporées dans des conventions ; elle n'a pas trouvé d'autre consolation pour les nations écrasées par les charges militaires et navales, pour les ministres des Finances dont les budgets sont dérangés par les dépenses de la guerre et de la marine (et aussi un peu par le socialisme d'Etat), que l'adoption d'une belle formule philosophique. L'agitation révolutionnaire des antimilitaristes n'est pas faite d'ailleurs pour attirer des recrues puissantes au pacifisme intransigeant et incorrigible. Et cependant le fardeau qui pèse sur les contribuables s'alourdit de toute part : les dégrèvements d'impôts — nous ne parlons pas des transformations réalisées ou projetées du système fiscal — deviennent de plus en plus rares ; il n'y a guère à signaler dans cet ordre d'idées, que l'abolition des redevances de rachat des paysans russes.

Si la politique internationale a paru préoccuper dans une moindre proportion, le monde des affaires, on ne saurait dire que la politique intérieure ait été partout satisfaisante : comme nous venons de le dire, l'Etat absorbe une portion croissante de la fortune des particuliers ; des impôts de guerre deviennent permanents ; en Angleterre l'income-tax est stabilisé à 5 0/0

(1) Au Maroc, la France a dû prendre soin de ses intérêts, de sa dignité, tout en évitant de provoquer la jalousie d'autres puissances. A l'intérieur, il y a eu les événements du midi, les agitations de la confédération du travail.

pour les revenus du capital, et cela en pleine paix ; partout on est à la recherche d'impôts nouveaux, l'Allemagne, dont on a vu, année par année, la situation des finances fédérales empirer jusqu'à devenir intolérable, est sans cesse en gestation d'une réforme dont les effets se traduisent parfois par des déceptions (1).

L'année 1907 restera comme une date mémorable dans l'histoire financière : le taux de l'intérêt des capitaux a dépassé de beaucoup les termes déjà fort élevés de 1906. Si l'on se reporte à dix ans en arrière, à 1898, on verra le chemin parcouru. 1898 a été le point culminant de la hausse des fonds britanniques, de la hausse des grandes valeurs à rendement fixe. Depuis lors, on a traversé une période marquée par deux grandes guerres qui ont amené un gaspillage de forces éconmiques, une destruction de capitaux, l'émission de grands emprunts par l'Angleterre, par la Russie, par le Japon, en même temps que les armements militaires et navals obligeaient l'Allemagne à contracter annuellement des emprunts que grossissaient aussi les besoins de la Prusse et des autres Etat pour leurs chemins de fer ; de même dans le monde entier, les villes et les provinces ont fait des apparitions fréquentes sur le marché des capitaux. Ainsi d'un côté, nous rencontrons une demande considérable de capitaux, une véritable concurrence entre les emprunteurs au moment où, d'autre part, il avait surgi d'impérieux besoins pour la mise en valeur de tout ce que l'industrie et le commerce, mieux outillés, pouvaient offrir à la consommation. De belles récoltes aux Etats-Unis, dans l'Argentine, au Canada, en Allemagne, ont été le point de départ d'un accroissement de richesse intérieure ; l'activité de la métallurgie, sérvie par une série de

(1) M. Neymarck, qui n'est jamais disposé au pessimisme et qui, suivant la remarque de M. Yves Guyot, n'a jamais ménagé son appui aux ministres des Finances, a poussé dans le *Rentier* un cri d'alarme ; il a qualifié de « gaspillage d'impôts » les improvisations faites par la Chambre française comme l'impôt de 4 0/0 sur les intérêts des sommes mises en dépôt dans les banques, comme le doublement de l'impôt sur les affaires de bourse, etc. Faut-il que le progrès du collectivisme soit considérable pour qu'une revue anglaise ait cru devoir approuver le chancelier de l'Echiquier d'avoir prononcé des paroles rassurantes dans la City, d'avoir répudié, au nom du Gouvernement, toute intention de porter atteinte aux droits de la propriété privée, d'avoir affirmé l'intention de respecter la sainteté des contrats et d'avoir subordonné toute expropriation, si légitime qu'elle puisse paraître, à une compensation suffisante ?

perfectionnements (utilisation des gaz des hauts fourneaux, introduction de l'électricité, etc.), a pris des proportions inconnues ; la métallurgie, avec l'extraction minière, avec l'industrie textile et les produits chimiques, est à la base de la grande production. Dans les belles années, leur prospérité dépend davantage de la faculté de consommation à l'intérieur. On se fait moins concurrence, à coup de rabais et de primes indirectes d'exportation sur les marchés neutres. Lorsque la « Konjunktur » devient moins propice, on cherche de nouveau à écouler à plus bas prix et alors les compatriotes sentent tout le poids du protectionnisme qui entend garder pour lui le marché national. On a moins entendu parler de grands groupements nouveaux, nationaux ou internationaux en 1907 ; on a renouvelé en Allemagne le syndicat des aciéries, ce qui a été considéré comme un événement fort heureux pour les métallurgistes, notamment pour les usines mixtes, possédant tous les éléments de la production, moins pour les usines simples, qui achètent du mi-ouvré et le transforment. Avec la saute de vent, avec le retour de moins belles journées, on verra ce que peuvent faire les grands syndicats, de même qu'on pourra apprécier les effets de la concentration des banques, dans les pays où elle s'est faite dernièrement, notamment en Allemagne.

*
* *

Depuis le 23 octobre 1907, une crise effroyable a sévi aux Etats-Unis. Des runs ont obligé de grandes institutions de dépôt et de crédit mobilier (Trust-Companies) à fermer leurs portes ; les caisses d'épargne ont fait usage de la clause de sauvegarde ; des entreprises industrielles de premier ordre comme les entreprises Westinghouse ont passé dans les mains d'administrateurs provisoires ; des milliers d'ouvriers ont été licenciés, les cours du Stock-Exchange se sont effondrés, des bourses ont été fermées ; l'argent sous toutes ses formes, espèces sonnantes et trébuchantes, papier-monnaie et billets de banques nationales a fait à New-York jusqu'à 4 0/0 de prime, à Pittsburg jusqu'à 5 0/0 ; les avances au jour le jour ont valu plus de 100 0/0 l'an, l'escompte a cessé, on a eu beaucoup de peine à vendre des traites sur l'Europe, au moment même, où l'on faisait les plus grands efforts pour importer, en dépit d'un change contraire, de l'or d'Europe. On a décrété des moratoriums dans différents

Etats de l'Union. Les banques ont eu recours à l'expédient classique, mais extra-légal, qui a été employé déjà huit fois : l'émission de bons de liquidation, gagés sur des titres acceptés à 75 0/0, portant 6 0/0 d'intérêt au débit du bénéficiaire ; ces certificats servent d'ordinaire à régler le solde débiteur de la banque dans la chambre de compensation. Cette fois, il a été créé de petites coupures afin de faciliter les échanges. On a donc eu, dans le pays le plus richement pourvu d'or et de monnaie fiduciaire, une suspension universelle des paiements en espèces (1), une thésaurisation générale qui s'est traduite par une prime persistante. Qu'a-t-on imaginé pour remédier à la désorganisation, à la démoralisation ? Il y a bien eu quelques interventions à la Bourse, mais la Bourse n'est qu'un des éléments de la perturbation. On a négocié des importations d'or d'Europe, après qu'on se fût emparé brutalement des quantités disponibles à Londres et qu'on eût bouleversé Berlin ; on s'est adressé à la Banque de France, mais comme on ne pouvait offrir à celle-ci qui repoussait les *finances bills*, la cavalerie de banque, la signature du Trésor américain, il a fallu se contenter de l'assistance indirecte qu'elle prête à Londres et de l'escompte de papier de commerce pour avoir des Eagles.

Le Trésor américain a distribué les sommes provenant de l'impôt et emmagasinées par lui, entre les banques nationales, et, lorsque son encaisse est tombée à quelques millions de dollars, il a eu recours à des crédits d'emprunt ouverts pour la guerre d'Espagne et pour la construction du Canal de Panama, afin d'émettre des certificats 3 0/0 à un an, des obligations 2 0/0, dont la vente a rendu quelque argent au Trésor et a servi à gager soit de nouveaux billets, soit de nouveaux dépôts du Trésor. L'année s'achève sans que la crise soit dénouée, ni l'équilibre retrouvé. C'est à vrai dire la faillite du système monétaire et fiduciaire des Etats-Unis, la faillite d'une conception donnant comme contre-valeur à des billets, une masse inerte de titres de la dette publique. Les vices du système sont connus depuis longtemps ; les remèdes ont été étudiés à maintes reprises ; il est des solutions, comme le serait une banque centrale d'émission, que des considérations de toute nature rendent à peu près impossibles. Au fond de tout cela, il y a l'idée profondément ancrée

(1) D'après l'*Economist anglais*, un des mauvais effets de la suspension générale des paiements en espèces, c'est de suspendre les faillites, de masquer la situation désespérée d'institutions condamnées à disparaître.

chez les Américains, que contre nantissement de valeurs mobilières, on peut créer de la bonne monaie fiduciaire (1).

A qui incombe la responsabilité ? On a fait de M. Roosevelt le fauteur de la catastrophe. Il a pu être violent dans son langage, insister trop sur la distinction entre le bon et le mauvais riche, entre celui qui a fait fortune par des moyens loyaux, honnêtes, légaux, et celui qui a violé sciemment toutes les lois, toutes les règles, qui a fait des contrats secrets avec les chemins de fer pour avoir des tarifs spéciaux et qui a exploité sans merci le public. Mais ce n'est pas le Président qui a essayé de faire un corner sur l'United Copper, ni d'obtenir le contrôle d'une série de banques et d'institutions financières. Il a pu être imprudent, mais il a toute une partie de l'opinion publique pour lui lorsqu'il dénonce les abus des trusts et qu'il met en branle l'autorité judiciaire. Que n'use-t-il du moyen le plus simple de réduire les trusts ? Que ne les prive-t-il d'une partie au moins de la protection douanière à l'abri de laquelle ils sont devenus si puissants et qui pour le Steel Trust représente un bénéfice de 400 millions de francs. Le terrain était préparé pour une catastrophe aux Etats-Unis, mais les pessimistes ne s'attendaient pas à ce qu'elle prît les dimensions d'une crise de crédit, d'un arrêt de la vie économique qui s'est traduit par la stagnation des transports, des expéditions de marchandises, par l'impossibilité d'acquitter les impôts. Si l'on fait abstraction du côté *local*, spécifiquement américain, on trouve, dans cet effondrement universel, des traits caractéristiques, comme la superposition d'entreprises faites avec l'argent et le crédit des unes et des autres. On a énuméré les causes principales de la crise ; rareté croissante de capital disponible ; immobilisations exagérées ; gaspillage de crédit, dépenses démesurées des particuliers et des compagnies ; endettement prodigieux à courte échéance ; épisodes scandaleux comme ceux des compagnies d'assurances, comme le pillage des tramways de New-York, comme les révélations sur les agissements de M. Harrimann, épisodes dont l'effet fut d'ébranler la confiance du public ignorant ; insuffisance de la réglementation des emplois de fonds des Trust-Companies, fidéicommissaires par actions ; enfin absence de scrupules et rage

(1) On a écrit de New-York que l'on avait éprouvé « the chronic evil effects of an intolerable tariff, of monstrous navigation laws, of a ridiculous banking system, of general corruption, of a president who knows nothing of caution nor finance, and of an impending presidential election.

de manchettes sensationnelles dans les journaux qui ont ainsi contribué à rendre plus terrible la panique du mercredi 23 octobre. Les inconvénients qui résultent des relations étroites entre l'Etat et le marché financier, du paternalisme bureaucratique, le tort qu'a eu le gouvernement fédéral d'assumer les fonctions de banquier et de ne pas retirer les 1.700 millions de papier-monnaie ont apparu en 1907, une fois de plus (1).

La répercussion de la crise des Etats-Unis a été violente en Europe, bien que l'Europe eût été sur ses gardes devant les abus de crédit et qu'elle eût commencé à se défendre dès 1906, en rejetant les effets de finance. Mais l'Europe a toujours été la commanditaire des Etats-Unis, pour des placements à longue échéance, pour des affaires de spéculation, pour des crédits de banque qui parfois ont atteint des proportions gigantesques. La Hollande (et ce n'est pas la première fois), a perdu des sommes considérables par la débâcle américaine ; la haute finance allemande participe dans des syndicats de New-York et a placé des notes à courte échéance des compagnies de chemins de fer ; l'Angleterre est aussi intéressée. Quant à la France, elle est restée longtemps en dehors du rayon américain ; dans les dernières années, il y a eu infiltration croissante de valeurs des Etats-Unis ; à fur et à mesure que le placement en devenait plus malaisé, l'attention s'est tournée vers Paris qui a bénéficié d'un afflux de remisiers de maisons américaines, d'une publicité considérable, de la création d'une banque et d'une association financière, qui ont eu pour objet l'écoulement des valeurs américaines ou de leurs succédanées, les obligations d'omniums franco-américains. La répercussion de la crise américaine se traduit par la baisse du diamant, la suppression du dividende sur les actions ordinaires de la De Beers, le retour précipité d'ouvriers européens (120.000 du 1er novembre au 7 décembre), elle s'est manifestée par la hausse à peu près universelle de l'escompte en Europe, de la première semaine de novembre : la Banque d'Angleterre porte son taux de 5 à 6, puis à 7 (pour la première fois depuis 34 ans), la Banque de France de 3 1/2 à 4, la Banque de Belgique de 5 à 6, la Banque d'Allemagne de 6 1/2 à 7 1/2, la Banque de Russie, la Banque d'Italie, la Banque de Norvège, la Banque de Danemark ont procédé de même à des relèvements défensifs.

(1) On peut signaler comme conséquence de la crise américaine, la désorganisation du marché de la soie, du marché du cuivre, du marché du diamant, du marché du métal blanc.

Dès le mois de janvier 1907, la Banque de France porta de 3 1/2 à 4 0/0 le taux d'intérêt sur les avances, ce fut un premier avertissement à la spéculation. En août, la Banque d'Angleterre releva l'escompte à 4 1/2, en plein été, ce fut un second avertissement. En 1890, elle donna un signal d'alarme, en portant l'escompte à 5 0/0, à la veille de l'effondrement du boom argentin.

Ce qui a fait la gravité de la crise américaine en Europe, c'est qu'elle a coïncidé avec la période de l'année où le taux de l'intérêt est habituellement tendu, par suite d'un ensemble de phénomènes connus, depuis les besoins agricoles jusqu'au désir des institutions financières de faire bonne figure le 31 décembre dans leur bilan. A nos besoins habituels d'automne est venu se superposer le facteur américain qui a augmenté les charges du commerce et de l'industrie. Alors qu'en 1893, l'Europe avait à peu près terminé la liquidation de ce qu'on a appelé la crise Baring, qu'elle avait revendu aux Etats-Unis dont la solvabilité en or avait été discutée, alors qu'elle leur avait revendu énormément de valeurs, pas assez cependant pour ne pas être touchée par la faillite de 74 compagnies de chemins de fer, en 1907 l'Europe était en train de préparer la liquidation de ce que l'essor de 1904-1906 avait pu avoir d'exagéré, elle était en train de procéder à une évolution, à un changement de front.

*
* *

La crainte de nouveaux impôts sur les successions et sur les revenus, le sentiment de l'hostilité contre le capital mobilier, qui est commun aux socialistes français et aux agrariens allemands, les appréhensions, sur le progrès du collectivisme ont déterminé depuis quelques années déjà en France un état d'âme favorable à ce qu'on a appelé l'exode des capitaux, soit sous forme liquide, soit sous forme de valeurs mobilières. Le public se fait des illusions lorsqu'il espère découvrir des combinaisons absolument sûres pour échapper à la taxation, celle de son pays d'origine et celle du pays où ses titres sont déposés, à moins que celui-ci n'ait la sagesse et la modération de se contenter d'un simple droit de passage sur les successions d'étrangers non domiciliés. L'attention du fisc a été stimulée par le tapage qu'ont fait les institutions de crédit étrangères avec leurs offres de service, leurs circulaires, leurs commis-voyageurs.

La lutte entre la fiscalité et le contribuable est donc devenue

plus âpre. Le projet d'impôt sur le revenu, que M. Caillaux a élaboré, a fait le plus grand honneur à l'esprit de méthode et à la connaissance de la matière, envisagée au point de vue des intérêts du fisc, mais, dans quelques-unes de ses parties essentielles, il a enserré dans les mailles étroites de la surveillance administrative, des branches du commerce des capitaux et des titres mobiliers, qui étaient habituées à se mouvoir plus librement. Afin de laisser échapper le moins possible la matière imposable la plus fugitive, la plus fluide en apparence (et sur ce point, nous croyons que les craintes du fisc sont peut-être excessives) le projet de loi, soumis au mois de février, contenait toute une série de dispositions que les intéressés ont déclarées vexatoires, inquisitoriales, au premier chef. La compensation offerte d'un affranchissement relatif du marché de Paris au point de vue des entraves que lui crée la taxation actuelle, n'a pas paru suffisante.

Deux épisodes ont marqué la lutte engagée entre l'Etat, collecteur d'impôts, et le contribuable, susceptible de faire franchir la frontière à ses capitaux ou à ses valeurs : d'une part, au mois de juillet, M. Jules Roche révéla, dans *la République Française*, avec la fougue impétueuse qui est au service d'un talent d'exposition nette et lucide, M. Jules Roche révéla l'existence d'un cartel d'enregistrement, entre les administrations belges et françaises, relativement à la communication de pièces enregistrées, concernant les successions des nationaux des deux pays respectifs. Cette convention qui remonte à l'année 1843 était ignorée du public, bien qu'elle figurât dans les annuaires du ministère des Affaires Etrangères de Belgique. L'émotion fut très vive : on cria à l'inquisition fiscale hors des frontières. Le 26 juillet 1907, M. Liebaert, ministre des Finances, répondit à MM. Lepaige et Woeste, membres de la Chambre, qu'il existait en effet une convention signée en 1843, mais qu'elle avait un caractère purement administratif ; c'est une convention de services réciproques pour la communication d'actes. « En principe, je suis de l'avis de M. Woeste sur l'interprétation de l'article 128 de la Constitution (1). Quant aux dépôts de fonds, les banquiers et les agents de change ne doivent pas faire connaître l'importance ou la provenance des dépôts faits par les

(1) Tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi.

Belges : par voie de conséquence, il doit en être de même pour les étrangers.

D'autre part, à la fin de l'année, on apprit que, le 9 décembre 1907, les gouvernements français et anglais avaient signé une convention en vertu de laquelle ils se communiquèrent les extraits d'affidavit ou les extraits de déclaration de mutation par décès concernant les valeurs mobilières (1).

La convention du 9 décembre 1907 aura-t-elle pour effet de ramener en France des valeurs déposées par des Français en Angleterre, ou de les diriger vers d'autres pays hospitaliers ? Nous n'en savons rien. En tout cas, dans les dernières années, l'exode de France s'est dirigé beaucoup vers la Suisse ; les banques helvétiques ont déployé beaucoup de zèle et de persévérance pour attirer de leur côté les capitaux français et leur offrir tout le confort imaginable. Elles ont vu leurs ressources augmenter en même temps que leur importance grandissait : la cote de Genève et des autres places de la Suisse s'est allongée, elle s'est enrichie de toutes sortes de valeurs, sans oublier les valeurs américaines. Cet afflux extraordinaire n'a pas été sans conséquences fâcheuses, en rendant les institutions de crédit un peu trop entreprenantes et en amenant des immobilisations. Alors que le marché de Paris se fermait devant les emprunts de Copenhague, de Stockholm, ces villes ont dû recourir, cet été. (1907) à l'émission de bons 5 et 6 0/0 à courte échéance, qui ont trouvé preneurs en Suisse, vraisemblablement avec de l'argent de France.

Ce sont là les répercussions inattendues de phénomènes fiscaux, agissant sur la vie économique.

La mobilité du capital est extrême, surtout lorsqu'il est con-

---

(1) L'affidavit est la déclaration sous serment que doit faire en Angleterre tout héritier, avant d'être envoyé en possession. Cet affidavit est réclamé par les compagnies par actions dépositaires de titres. Lorsqu'il y aura succession et formalités nécessaires pour un motif ou pour un autre, révélant les biens et leur mutation au fisc anglais, le fisc français recevra toujours communication. Le fisc anglais n'a pas le droit de pénétrer dans les banques anglaises et d'y relever les comptes à son gré. Il est à cet égard, dans le même cas que le gouvernement belge. Il y a d'autres affidavit, ceux que le propriétaire des fonds ou de valeurs déposés en Angleterre doit faire personnellement ou faire faire par le banquier, pour ne pas payer l'impôt anglais sur le revenu. On a demandé si ces affidavit seraient aussi communiqués au fisc français. Cela ne semble pas ressortir de la convention.

centré dans de grandes maisons ou de grandes institutions de banque ; la demande se traduit par l'apport de traites à escompter, de valeurs à prendre en pension. La connaissance du marché international s'acquiert par la comparaison du taux de l'intérêt et des reports. La France, comme nous le disait un des observateurs professionnels les plus compétents qu'il y ait à Paris, la France produit un article à bon marché, dans des conditions moins onéreuses que sa sidérurgie, c'est le capital ; c'est celui dont l'exportation lui est rendue la plus aisée par le concours des circonstances. Dans des proportions variables, le capital français est allé s'employer d'une façon temporaire, depuis quelques années, aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne. La dette américaine a diminué, devant le désir de limiter les engagements ; Londres dont la situation est très assainie a remboursé une grande partie des crédits qui lui avaient été ouverts, lors de son appauvrissement par la guerre du Transvaal. L'Allemagne, qui a eu besoin de toujours compléter son fond de roulement par l'appoint des capitaux étrangers, a présenté des différences de taux d'intérêt rémunératrices. Mais ce sont des crédits temporaires, qui ne se renouvellent pas toujours et dont le retrait contribue à tendre le marché financier. C'est ce qui est arrivé en 1907. On a eu des inquiétudes sur la force de résistance de l'Allemagne, qui venait de traverser trois ans d'activité industrielle et commerciale intense, avec les conséquences habituelles, inévitables non pas de folies, mais d'engagements inaccoutumés et d'immobilisations. Il y a eu des retraits de capitaux, et vers la fin de l'année, les gros capitalistes français ont pu obtenir 8 à 8 1/2 0/0 sur des bons du Trésor allemand, l'emprunteur rendant en francs les sommes reçues pour quelques semaines.



Le marché de Londres a été soumis à des conditions très dures en 1907 : il n'en avait pas vu de semblables depuis 1873. Heureusement il s'était beaucoup dégagé et assaini, et ce n'est pas à des fautes lui incombant qu'a été due la tension de l'automne. L'origine s'en trouva aux Etats-Unis, la quantité de *finance bills* avait été fortement réduite depuis la fin de 1906. Londres qui a subi, le premier, le contrecoup de la crise américaine, a fait preuve de résistance. La situation en Angleterre a été bonne en 1907, les affaires extrêmement actives. On le voit par les statistiques du commerce extérieur ; pour les onze premiers

mois, les importations ont été de 589 millions de liv. st. contre 553 en 1906, 512 millions en 1905 (sans les métaux précieux), les exportations de 478 millions contre 421 millions en 1906 et 371 millions en 1905. Quant au mouvement de l'or, enregistré par la douane, pendant les onze premiers mois, les importations ont été de 49,3 millions en 1907, de 41,8 en 1906, de 36,4 en 1905, les exportations de 45,9 millions, 39,4 et 27,0 millions, ce qui laisse un solde 3,4 millions, 2,4 millions et 9,4 millions. En novembre 1907, les importations d'or ont été de 11,3 millions, les exportations de 15,2 millions. Quant aux chiffres du Clearing house, le total compensé en 1907 jusqu'au 18 décembre a été de 12.351 millions, 32 millions de plus qu'en 1906. Aux Etats-Unis, les compensations sont en forte diminution. L'encaisse de la Banque d'Angleterre est tombée à 28,7 millions le 6 novembre, la proportion de la réserve à 35 0/0; l'escompte fut alors porté de 4 1/2 à 5 1/2 pour aller à 7 0/0. Le 18 décembre, l'encaisse est de 33 millions contre 29,9 millions en 1906, 1905 et 1904. Au point de vue commercial et industriel, l'année a été bonne ; les agriculteurs ont eu des prix élevés pour leurs produits. Les recettes de chemin de fer sont en progrès ; grâce à la sagesse et à la modération des intéressés, la grève des chemins de fer a pu être évitée.

Dans Lombard Street et au Stock-Exchange, c'est le marasme, la désolation : des taux exorbitants d'argent, des cours plus bas que jamais pour les grandes valeurs de placement. Le renchérissement des matières premières. des services, des salaires a été très sensible ; il a fallu davantage de fonds de roulement. Il en est moins resté pour les valeurs nouvelles, dont les émissions n'ont pas toutes réussi.

Sir Félix Schuster, président de l'Union Bank de Londres, a ouvert la session annuelle de l'Institute of bankers, par un discours qui a été très remarqué. Il est partisan d'un élargissement de la réserve d'or anglaise, il est partisan d'une modification, permettant de donner 5 à 10 millions à New-York sans qu'il faille pour cela porter le taux officiel à 7 0/0 à Londres. Il n'a pas indiqué la méthode à employer pour créer cette réserve supplémentaire. Quant à l'avenir, il ne croit pas qu'on revienne très vite à des taux très bas. Le commerce mondial augmente ; de même le nombre de pays au régime de l'étalon d'or, ainsi que la thésaurisation qui se produit en Egypte.

La production de l'or grandit, mais l'or extrait des mines n'arrive pas toujours au moment où le drainage s'établit. L'Ar-

gentine prendra de l'or, étant donné sa grande récolte ; Londres enfin a en dépôt des sommes importantes qui appartiennent au gouvernement japonais (tout comme à Berlin, il y a environ 125 millions appartenant au Chili). Sir Félix Schuster voit la véritable origine de la crise actuelle dans un excès de confiance, dans une exagération de la spéculation qui travaille avec du crédit ; les vices connus de l'organisation monétaire et fiduciaire des Etats Unis ne lui semblent venir qu'en seconde ligne. En 1907, il y a beaucoup moins d'effets de finance américains à Londres qu'il y a un an.

Le renchérissement extraordinaire de tous les produits, de toutes les marchandises pendant de longs mois a été très sensible. Sir F. Schuster a rapproché le cours moyen des Consolidés des Index numbers de l'*Economist anglais ;* le prix le plus élevé 112 13/32 coïncide en 1897 avec le prix le plus bas des marchandises ; le prix le plus bas des Consolidés 82 3/16 avec le prix le plus élevé des marchandises en 1907. Mais il faut tenir compte de la conversion des Consolidés, qui amena du déclassement et fut suivie d'une spéculation exagérée, aboutissant à la crise Baring ; puis il y eut une période de bon marché des capitaux, dont le cours des Consolidés profita ; la concurrence des Fonds coloniaux, admis aux placements de tutelle, enleva des clients aux Fonds britanniques et l'on sait le mal résultant des emprunts de la guerre du Transvaal.

Les Consolidés 2 1/2 ont oscillé entre 87 9/16 et 83 2/32 dans le premier semestre et sont à 82 1/2 le 15 décembre, le 2 3/4 Irlandais à 83 7/8, après avoir été entre 88 1/4 et 83 5/8, le 3 0/0 Transvaal à 92 5/8 après 98 et 92 1/4.

On a eu très nettement en Allemagne, dans la seconde moitié de l'année, l'impression de descendre une pente ; le point culminant de l'essor commercial et industriel a été atteint dans le cours de l'année 1906. On a constaté, depuis lors une disproportion croissante entre l'offre et la demande des capitaux disponibles, liquides, entre les besoins de crédit et les ressources que l'on pouvait mettre à contribution sans dépasser les bornes de la prudence. Mais si considérable que soit la progression de la fortune de l'Allemagne, il y a des périodes où le capital liquide est tellement recherché, où l'appel du crédit est si formidable qu'une hausse des taux de l'escompte, des avances sur nantissement s'impose ; la tension prend des proportions encore plus considérables, lorsqu'elle coïncide avec une demande d'or pour l'étranger, comme celle à laquelle les Etats-Unis ont sou-

mis l'Europe, à partir de la dernière semaine d'octobre. Mais il ne faudrait pas conclure de ce que l'Allemagne a été obligée de porter l'escompte officiel à 7 1/2 et le taux des avances à 8 1/2, qu'elle soit acculée à une catastrophe, ni qu'elle ait été sur le point de partager le sort des Etats-Unis. Les conditions y sont tout à fait différentes. L'élévation d'escompte, le 8 novembre, a été due à une crise d'ordre international, qui a atteint toutes les places sans exception et les a toutes obligées de prendre des mesures défensives.

L'année 1906-1907 a été très lucrative pour la plupart des entreprises industrielles qui, après avoir procédé à des amortissements considérables, ont distribué des dividendes supérieurs à ceux des années antérieures. Ces dividendes s'appliquent à une période passée : ils ne se retrouvent pas immédiatement. Il en résulte qu'au cours actuel, sur la base de ces dividendes de 1906-1907 le rendement est très élevé pour l'acheteur. Mais le capitaliste doit considérer la moyenne de plusieurs années. Actuellement il faut que le cours des actions s'adapte aux conditions de l'industrie qui sont moins favorables. La Bourse a d'ailleurs été, depuis de longs mois moins optimiste que les industriels ; elle a anticipé les événements. En automne il a fallu enregistrer un assez grand nombre de grosses faillites (maisons de banques particulières, maisons de commerce, spéculateurs en entreprises d'hôtels et de terrains). Le petit commerce a souffert très cruellement du renchérissement prolongé de l'argent. Il a été obligé de payer 10 0/0 et ce sont des taux qui enlèvent tous les bénéfices possibles.

Les Allemands sont entrés dans une période de recueillement et de réserve, suivant l'expression de M. G. Blondel. Toutes les branches de la production nationale semblent atteintes ; les charbonnages seuls marchent convenablement, les demandes de cokes sont restées très vives et les recettes des chemins de fer n'ont pas diminué. L'industrie sidérurgique donne au contraire des signes non équivoques de faiblesse : les prix de vente ont baissé, les stocks se reforment, les commandes diminuent ; on se prépare à réduire la production . Un certain nombre de hauts fourneaux ont déjà été arrêtés, le marché intérieur et l'exportation se dérobent à la fois. Les cartels miniers et métallurgiques cherchent d'accord avec le gouvernement à raviver la confiance ; le comptoir des aciéries n'a pu maintenir toutes ses primes ; il a accordé à ses membres une prime de 10.16 par tonne exportée dans les trois mois. Seules les constructions de maté-

riel de chemin de fer, de locomotives et de wagons ont reçu des réseaux de l'Etat des ordres très considérables, à des prix élevés. La crise est très marquée dans l'industrie du bâtiment, elle se fait sentir dans l'industrie textile, notamment dans l'industrie lainière, fort gênée par le prix élevé de la matière première ; les fabriques de produits chimiques ont diminué leurs dividendes. C'est dans la seconde moitié de l'année, surtout à partir de l'automne qu'on remarque le fléchissement ; le premier semestre avait encore une belle allure. Après avoir été très recherchée, la main-d'œuvre devient surabondante. Ce qui rend la situation très pénible pour les ouvriers, c'est le renchérissement du coût de la vie (1), que ne compense pas suffisamment la hausse des salaires.

On a interpellé au Reichstag sur le maintien des prix élevés de la houille par le syndicat rhénan-wesphalien qui vient de les fixer au niveau actuel jusqu'en 1909, insensible aux récriminations des consommateurs. Il est vrai que les grands établissements mixtes possèdent leurs propres charbonnages. Le gouvernement prussien a échoué dans sa tentative d'entrer dans le syndicat par le rachat de l'Hibernia et il attend les événements.

La situation budgétaire de l'Empire est parmi les facteurs du resserrement des capitaux (2). L'Etat est obligé de payer l'argent comme toute chose, le prix du marché. Il y a des fautes qui doivent être expiées en matière de crédit public : l'Allemagne en fournit des exemples frappants. Le 3 0/0 imaginé par M. de Miquel en 1899 en vue de la conversion ultérieure des 4 0/0 fut une innovation prématurée, qui a coûté beaucoup d'argent aux porteurs et aux capitalistes allemands, tout comme le 2 3/4 deve-

(1) D'après le député socialiste Scheidemann, le coût de la vie depuis dix ans, a augmenté de 33 1/2 0/0; si l'on compare les prix de 1901 et de 1907, le seigle a haussé de 62.7 0/0, le froment de 45 0/0; la farine a haussé de 34 0/0, l'orge de 10 0/0, les pommes de terre de 12 0/0 depuis un an. En 1906, le Dr Wiemer, radical, constata que depuis dix ans, a augmenté de 33 1/2 0/0 ; si l'on compare les prix le mouton de 50 0/0, le porc de 40. En 1907, le porc seul a fléchi. L'effet du nouveau tarif, entré en vigueur en 1906, a contribué à faire progresser le prix des articles de première nécessité. Quant au Gouvernement allemand, il compte bien ne pas modifier sa politique commerciale.

(2) L'augmentation continue des dépenses pour la marine, pour les lois dites sociales, pour les augmentations de traitements et de salaires, se traduit par le déficit, par l'appel au crédit, par la suspension de l'amortissement.

nant automatiquement du 2 1/2 0/0 en Angleterre. Il a pu paraître aux Allemands, humiliant de voir leur 3 0/0 à 81.50 en 1907 alors que le 3 0/0 français était à 94 1/2, le 3 0/0 belge à 98, le 3 0/0 hollandais à 95, le 3 0/0 Transvaal à 93, le 2 1/2 anglais à 83, alors qu'en 1895 et 1896 le 3 0/0 allemand fut à 100,40. Mais ces autres Etats n'ont pas eu recours tous les ans à l'emprunt, leur dette n'a pas grandi dans la même proportion et avec la même rapidité. Cette observation n'a pas pour but de contester la qualité du placement, mais de 1890 à 1906, l'empire a augmenté sa dette de 2 milliards 1/2, la Prusse la sienne de 1.600 millions. En 1906, on émit encore du 3 1/2 0/0, qui cota 101,50, et qui est tombé en 1907 à 92. En 1907, on a émis 400 millions 16 en bons du Trésor 4 0/0 à cinq ans (moitié pour l'Empire moitié pour la Prusse. Ce retour au taux de 4 0/0 est devenu général ; Hambourg émit 60 millions, la Bavière 40 millions, le Wurtemberg 14 millions. Les banques hypothécaires et les villes durent y venir également, quelques banques foncières ont même dû dépasser 4 0/0 et les compagnies industrielles aller jusqu'à 4 1/2 et 5 0/0 (1).

Une question a fait beaucoup de bruit dans la presse internationale, celle d'une introduction éventuelle des valeurs allemandes à la Bourse de Paris.

L'ouverture générale du Marché de Paris, a paru très délicate: l'appui financier de la France, qui passe pour être le grand réservoir de capitaux liquides dans le monde, a certainement une valeur inappréciable pour les autres pays, surtout pour ceux dont la production très intense exige un fonds de roulement de

(1) Le syndicat formé en 1906 pour la prise ferme des 3 1/2 0/0 de l'Empire et de la Prusse à 99.40 et pour l'émission à 100.10, s'est dissous au mois de mai avec l'obligation de prendre en nature 123 millions au cours de 100.25. Le titre a coté 94.50 à la bourse de Berlin le 16 mai. Le cours de 100.25 a été établi pour les participants sous déduction du bénéfice des titres placés, des intérêts encaissés et sans augmentation des intérêts payés, des rachats effectués pour soutenir les cours. Il y a peu d'exemples d'une perte de 5 1/4 0/0 sur une émission de fonds de l'Etat. La répercussion en a été très grande, non pas par suite de l'importance de la somme en jeu, qui est de 6 millions 457.000 M., mais par le grand nombre des participants. Si l'on distribue cette perte sur la totalité de l'emprunt de 560 millions M., cela fait 1 1/4 0/0 du montant global. Les participants reçurent sur l'émission de 400 millions M. de bons du Trésor 4 0/0 1907 100 millions à 98 1/2 à titre de dédommagement ; le reste fut émis à 99 en souscription publique, et aurait été couvert 45 fois. Les souscripteurs qui acceptèrent de bloquer leurs titres furent favorisés.

plus en plus considérable. Le marché français, d'autre part, est défendu par une triple ou une quadruple barrière fiscale, qui a été encore rehaussée par le relèvement du droit de timbre sur les Fonds d'Etat étrangers à 2 0/0 à partir de 1907.

Pour que les capitalistes français puissent acheter des Fonds allemands à la Bourse de Paris — dans l'hypothèse d'une admission à la cote officielle — il faudrait que quelqu'un se décidât à payer 2 0/0 au fisc français sur les titres passant par l'intermédiaire du Parquet. Quant aux valeurs industrielles, qui pourraient se traiter en coulisse, il nous semble que ceux des capitalistes français qui veulent acheter des actions ou des obligations des Sociétés allemandes, peuvent le faire dès à présent par l'intermédiaire des banques et maisons de banque.

Il y aurait une curieuse étude de géographie financière à faire sur l'infiltration, le long des frontières du Nord pour les valeurs belges, de l'Est, pour les valeurs allemandes, pour les valeurs suisses, italiennes ; Lille, Nancy, Lyon ont des banques très actives.

Il nous paraît qu'il en est de l'admission à la cote de Paris comme d'une modification de l'article 11 du traité de Francfort, lequel article assure à la France et à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée, et cela en dehors de toute convention de tarif. La conséquence, c'est que les marchandises françaises et allemandes, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet de traités conventionnels de la part d'un certain nombre de pays, pour une durée déterminée, subissent toutes les modifications pouvant intervenir dans un tarif autonome.

Les Allemands s'en aperçoivent de temps à autre, et l'on comprend qu'il y ait une agitation en vue d'arriver à un traité de commerce. Nous ne pensons pas qu'*actuellement* ce vœu puisse s'accomplir. Il en est de même pour l'admission générale à la cote des valeurs allemandes, qui n'a certainement fait l'objet d'aucune négociation officielle, mais dont la rumeur a persisté longtemps.

D'autre part, il peut y avoir telle ou telle entreprise, dont la direction peut être principalement en Allemagne, entreprise ayant un caractère international et dont l'introduction sur le Marché français puisse avoir lieu à un moment déterminé.

Sous la pression des circonstances l'attention s'est portée de plus en plus en Allemagne sur les moyens de simplifier le mouvement des espèces, d'exécuter les paiements entre particuliers sur place ou de place à place de la façon la plus économique et

la plus sûre, d'augmenter la rapidité de la circulation des instruments de paiement. Le commerce cherche à économiser l'espace, le temps, le travail et les frais, comme l'a fort bien expliqué le professeur Riesser. C'est la besogne que doit faire le chèque ; partout où celui-ci s'est acclimaté, son développement coïncide avec un moindre emploi des billets de banque et avec une augmentation indirecte de la réserve métallique des banques d'émission. Le chèque se substitue aisément aux espèces que l'on garde chez soi en vue des paiements à faire, à date fixe ; il facilite la comptabilité. Il a été fait des progrès en Allemagne, notamment dans les rapports des Caisses publiques, des Caisses communales entre elles et avec le public. En Allemagne, on est encore très arriéré en comparaison de l'Angleterre ; trop de paiements de toute nature se font en espèces avec des pertes d'intérêts considérables. En Autriche, depuis l'introduction du chèque postal, on compte 100.000 titulaires de comptes avec un mouvement de 19 milliards de couronnes ; il y a affiliation avec les compensations de la Banque austro-hongroise. Le chèque postal sert à payer les impôts, à recevoir les rentes, à acquitter les droits de timbre. Les principaux départements de l'Etat, civils et militaires sont titulaires de comptes-chèques. Ce système postal n'est pas sans inconvénient, mais il présente l'avantage de démocratiser l'usage du chèque. En Allemagne, c'est la grande banque, le grand commerce qui savent s'en servir. Une bonne loi sur le chèque est nécessaire pour écarter des entraves inutiles ; la loi doit être claire et précise. On a demandé que les chèques ne pussent être fournis que sur des banques, banquiers ou institutions de crédit, susceptibles de régler par compensation, non par espèces. L'Allemagne cherche à suppléer ainsi à la médiocrité relative de ses ressources liquides.

Le gouvernement allemand a publié le projet provisoire d'une loi sur les chèques que l'on réclamait depuis longtemps, mais sur laquelle on n'osait insister, craignant les fantaisies fiscales auxquelles la majorité réactionnaire du Reichstag était susceptible de se livrer.

Le chèque est un mandat de paiement à vue sur une banque ou un banquier pour y effectuer le retrait de sommes s'y trouvant au crédit de l'émetteur ; il n'a de force que pour un temps limité, c'est-à-dire qu'il doit être présenté au paiement pendant un temps déterminé, au bout duquel le tireur a le droit de l'annuler ; le chèque crée un recours contre l'émetteur et les endosseurs ; le chèque, pour avoir toute sa portée économique,

dans un pays peu accoutumé à s'en servir, doit être exempt de timbre, et aussi l'avant-projet allemand a-t-il admis cette franchise d'impôt.

Le *Boersengesetz* de 1896 a été néfaste, il a diminué l'efficacité de l'outillage économique du pays, il a contribué à rendre plus onéreux le loyer des capitaux, en entravant les opérations de report, en obligeant à traiter au comptant, pour la forme, des affaires à échéance plus éloignée ; il n'a pas diminué la dose de spéculation, il l'a fait émigrer en partie à l'étranger. Et avec les facilités qu'il a offertes aux spéculateurs malheureux pour se soustraire aux engagements et aux suites de leurs transactions, il est vraiment tout à fait à l'honneur des Allemands, que les notions de bonne foi et de loyauté n'aient pas souffert du contact d'une détestable mesure. Conformément aux promesses faites, le Boersengesetz va être réformé dans un sens libéral. L'absurde registre de Bourse, dans lequel étaient tenus de se faire inscrire ceux qui voulaient avoir le droit de faire des affaires à terme, et dont les pages n'ont jamais contenu que fort peu d'inscriptions, ce registre est aboli. Les affaires à terme en actions minières et industrielles, interdites en 1896, vont pouvoir reprendre leur cours, au grand avantage de la stabilité et de la solidité des affaires. Certaines restrictions subsistent, notamment en ce qui concerne les céréales.

*
* *

A dater du 1er octobre 1907, en vertu de la loi du 27 juin 1907, les thalers n'ont plus cours légal en Allemagne, du moins ils n'ont plus force libératoire ; les caisses publiques continuent à les accepter jusqu'au 1er octobre 1908.

Le développement économique et la prospérité de l'Allemagne ont eu pour conséquence de créer un besoin de monnaie divisionnaire, notamment dans les régions industrielles pour le paiement des salaires. Aussi la loi du 24 mai 1900 releva-t-elle de 10 0/0 à 15 0/0 par tête le chiffre de monnaie d'argent alloué par tête d'habitant. On profita de l'occasion pour décider la refonte successive de thalers en pièces divisionnaires dont la force libératoire est limitée à 20 M., alors que, par une fiction, les thalers étaient considérés comme l'équivalent de pièces d'or. En 1900, les bimétallistes essayèrent de faire relever à 100 M., au lieu de 20 M., la somme que l'on serait tenu d'accepter en pièces de 5 M., mais sans succès, de même qu'ils ne réussirent pas à

faire décider l'achat d'argent nouveau pour la fabrication des monnaies divisionnaires avant l'épuisement des thalers (1).

Le Secrétaire du Trésor, dans son exposé du budget de 1908 a annoncé au Reichstag que la matière monétaire fournie par les thalers était épuisée, et qu'il faudrait acheter du métal blanc sur le marché pour la frappe des pièces divisionnaires ; M. de Stengel a eu soin d'insister sur l'absence de toute arrière-pensée, c'est-à-dire de toute modification dans la politique suivie par l'Allemagne. Et cependant les suggestions ne manquent pas de la part de ceux qui espèrent améliorer la situation en détériorant le régime : M. Erzberger, du centre, voudrait émettre 200 millions de plus de Reichskassenscheine (papier-monnaie) en dehors de 120 millions qui existent ; le comte Kanitz porterait la quantité de métal blanc par tête de 15 à 25 M. et augmenterait la force libératoire de celui-ci ; M. Arendt irait à 1.000 M., au lieu de 20 M., afin de lutter contre la sortie de l'or. Le projet Kanitz augmenterait de 620 millions M. la quantité de monnaie divisionnaire.

Le resserrement, qui s'est fait sur le marché financier depuis dix-huit mois ou deux ans, a eu pour conséquence de donner un stimulant nouveau à la controverse monétaire. Les partisans les plus convaincus du bimétallisme, « qui s'étaient retirés sous « leur tente à la suite de l'échec subi par l'ambassade solennelle « que le Président Mac Kinley avait envoyé aux grands gouver- « nements européens », reprennent courage. La crise américaine leur semble ressusciter l'idée du bimétallisme, « en faisant éclater à tous les yeux les insuffisances et les vices du système moné-

(1) A la fin de 1900, l'Allemagne comptait 56 millions d'habitants en Allemagne, ce qui correspondait à 560 millions M. de pièces d'argent. Mais de 1871 à 1900, il n'en fut frappé que 517.823.400. Avec le relèvement du chiffre de 10 à 15 M., la somme autorisée s'éleva à 840 millions, ce qui donnait 322 millions M. à frapper. La frappe a eu lieu avec un écart de 10 0/0 sur le fin. Afin de fabriquer ces 322 millions, il fallait 290 millions M. en thalers. En 1906, la population étant de 61 millions, on serait arrivé à 916 millions M. de monnaie divisionnaire. A la fin de 1905, il y avait à la Reichsbank un peu plus de 25 millions de thalers ; en 1906, le nombre en fut réduit à 13 millions de thalers, en même temps qu'il en demeurait 3 1/2 millions dans les mains du public. De 1873 à la fin de 1906, il a été frappé 894 millions 495.230 M. en monnaies d'argent ; les pièces de 0,20 pf. en argent, représentant 35.729.000 M. ont été retirées. Il a été frappé 4.415 millions M. en or, dont il faut déduire 58 millions de pièces démonétisées La loi au 1er juin 1900 a démonétisé les pièces de cinq marks en

taire qui régit le monde (1) ». La formule de combat, c'est *la question de l'or ;* l'origine du mal, d'après M. Arendt, c'est que partout l'or est jalousement gardé, sauf en Angleterre et en Allemagne.

On a rappelé qu'il y a près de 20 ans, le fléchissement de la production de l'or donna lieu à des inquiétudes sur l'avenir monétaire du monde. Alors qu'au milieu du XIXe siècle, la production annuelle avait atteint le chiffre de 200.000 kilogrammes, elle fléchit à 156.000 kilogrammes en 1876, à 143.000 en 1883, pour se relever à 185.000 en 1889, 299.000 en 1895, 461.000 en 1899, 522.000 en 1904 et 600.000 kilogrammes en 1906. De 1876 à 1906, il a été produit 8.634.232 kil. d'or, ayant une valeur de 29.783 millions de francs.

Lorsque la production fléchit (1880-1886), le professeur Suess, de Vienne, prétendit démontrer que l'or d'alluvion était épuisé et que l'extraction de l'or des filons souterrains serait trop difficile, à cause de la température croissante, qu'elle serait peu rémunératrice, et que, par conséquent, la production diminuerait. La nature a donné un démenti à la théorie : on a découvert et mis en exploitation les richesses du Transvaal, puis sont venus les champs d'alluvion du Yukon, du Canada.

	1886	1900	1905
	—	— KILOGRAMMES	—
Anciens pays de production:			
Etats-Unis	32.663	119.126	132.682
Mexique	924	13.542	24.236
Russie	30.872	30.315	33.542
Australie	39.761	110.591	129.291
Nouveaux pays:			
Canada	2.002	41.951	21.798
Afrique	2.163	* 109.876	170.572

(*) EN 1899.

(1) Voir dans le *Petit Journal*, l'article de M. Jules Méline, président de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises sur la crise monétaire et la démonétisation de l'argent; dans l'*Economiste Européen*, les articles toujours très documentés de M. Théry, sur la crise américaine et la question de l'or, mais la documentation de notre confrère se mêle à des assertions que les économistes comme MM. de Molinari, Levasseur, Leroy-Beaulieu, Yves Guyot, n'accepteront pas. Un banquier américain, M. Ed. Tuck, déclare que l'accroissement de la masse monétaire n'a pas été en proportion de l'accroissement de l'industrie et de la production; ce qui fait défaut aux Etats-Unis, c'est la monnaie de remboursement final. Le chiffre exact de la circulation par tête serait de 18 dollars, et l'immobilisation dans les banques de 16 dollars.

Ces statistiques sont très rassurantes. Elles permettent de combattre la forme toute spéciale d'inflationnisme qui consiste à se plaindre d'une disette relative de l'or, lorsque le crédit et le capital disponible sont recherchés et difficiles à obtenir. Dans les pays civilisés, l'or est à la base du système monétaire, parce qu'il constitue un instrument d'échange et de paiement ayant un cours universel, dont la valeur nominale et la valeur commerciale sont stables, qualité que ne possède pas le métal blanc monnayé, lorsqu'il est transporté hors du pays d'origine. Rien ne s'est passé qui puisse ébranler la théorie de la bonne monnaie.

L'accroissement de la production de l'or, le nouveau métal se déversant dans les banques, dans la circulation, contribue *dans une certaine mesure* au développement de l'activité économique pour des raisons faciles à analyser. Prenez les Etats-Unis, de 1897 à 1907, la réserve d'or des Banques Associées de New-York a progressé de 90 à 200 millions d., leurs avances de 532 à 1.126 millions. Il y a une expansion de crédit avec les conséquences connues : création de nouvelles entreprises, augmentation de la demande de main-d'œuvre, augmentation des dépenses indiviuelles, facilités pour engager des spéculations à la hausse et garder les stocks. Mais l'expérience montre que la hausse n'est jamais inéfinie. M. Alexandre Noyes a juxtaposé la production de l'or et les index-numbers que l'*Economist* compile depuis 45 ans. Le mouvement de recul en 1857, année des plus funestes, a eu lieu, lorsque la production des métaux précieux était à son maximum ; le déclin des prix de 1873 à 1879 a coïncidé avec un accroissement de la production de l'or, de même de 1891 à 1898. Eviemment d'autres éléments sont à l'œuvre

On a fait observer que l'importance de l'or se trouvant dans la circulation des divers pays est en raison inverse des stocks d'or qu'ils possèdent. Ainsi en 1905, c'est l'Amérique qui possédait le plus d'or : 7.459 millions de francs ; en France, l'approvisionnement d'or était à la même époque de 5.419 millions, en Allemagne de 4.816 millions, en Russie de 4.488 millions, en Angleterre de 2.935 millions, en Autriche-Hongrie de 1.614 millions. Les quantités en circulation étaient, par contre, de 4 milliards en Allemagne, de 2 1/2 milliards en France, de 1.600 millions en Autriche-Hongrie, de 1.900 millions en Angeterre, de 2.400 millions aux Etats-Unis, de 2.200 millions en Russie.

La statistique concernant l'encaisse-or des grandes banques d'émission a été compilée par M. Rozenraad.

PAYS		SEPT. 1907	OR FIN DÉC. 1906	FIN DÉC. 1905
—		—	—	—
Angleterre	Mille liv. st.	37.107	29.064	28.530
Allemagne		36.851	33.250	40.176
France		110.871	108.229	115.134
Russie		95.111	87.672	66.757
Russie (à l'étranger)		26.877	30.824	22.221
Autriche-Hongrie		45.320	46.344	44.755
— traites sur l'étranger		2.500	2.500	2.500
Italie		36.400	28.882	23.800
— sur l'étranger		3.263	3.320	3.790
Hollande		6.048	5.536	6.604
— sur l'étranger		765	570	1.055
Belgique		4.720	5.112	4.868
— sur l'étranger		6.750	5.882	6.171
Espagne		15.553	13.414	15.018
— sur l'étranger		1.832	3.355	2.997

Le montant du portefeuille de la Banque d'Allemagne sur l'étranger est publié seulement lors de la présentation du rapport sur l'exercice écoulé. La France a inscrit cette rubrique depuis qu'elle a acheté des effets sur Londres en 1906, mais il ne s'y trouvait rien en septembre.

M. Luzzati a exposé vers la fin de 1907, dans un journal de Vienne, un projet qu'il caressait depuis des années, celui d'introduire des améliorations dans les relations entre les Banques d'émission, les trésoreries des grands Etats ; et cela en vue de prévenir ou d'atténuer les perturbations, les crises. Un des facteurs de perturbation, c'est le besoin que les Banques d'émission ont soit d'augmenter, soit de retenir leur stock de métal jaune, — de défendre leur encaisse métallique, de modifier le courant des capitaux disponibles, et, à cet effet, elles ne peuvent se servir que d'un seul moyen, le relèvement du taux de l'escompte. Ce relèvement entraîne naturellement des souffrances considérables pour le commerce et l'industrie du pays qui doit subir le renchérissement des conditions d'escompte ou d'avance. La solidarité universelle des marchés financiers permet difficilement de s'isoler et de faire bande à part, à moins d'être au régime du cours forcé.

L'or est indispensable pour régler les soldes débiteurs, lorsqu'il n'y a pas de marchandises, de titres mobiliers, de services de transport, de remises d'émigrants, de dépenses des étrangers, de rentrées de capitaux ou d'intérêts pour redresser la balance.

L'or est la forme de capital immédiatement utilisable, et c'est

pour cela que les Etats-Unis ont procédé à une réquisition dont le montant dépasse sensiblement cinq cents millions de francs.

L'or est inégalement réparti dans les différents pays. L'Angleterre, qui demeure le seul marché véritablement libre, a un stock relativement peu considérable, et cela explique l'extrême sensibilité de l'escompte ; l'Allemagne travaille aussi avec un minimum de fonds de roulement. Il y a de grands stocks d'or en France, en Russie, en Autriche-Hongrie. L'idée de M. Luzzatti serait, par un arrangement international dont les bases seraient discutées et arrêtées, par une conférence composée de délégués des gouvernements et des Banques d'émission d'assurer une meilleure répartition des quantités d'or indispensables pour empêcher des relèvements exagérés de l'escompte, pour empêcher, par exemple, que des gens tout à fait innocents des folies et des inconséquences américaines, aient à en pâtir. Il veut ériger en règle l'exception, donner une forme rigide et contractuelle au service que la Banque de France a rendu à trois reprises au marché de Londres en 1890, en 1906, en 1907 ; la Russie a prêté £ 2 millions à Londres, lors de la crise Baring et si la mémoire ne nous trompe pas, il y eut avant 1848 une opération d'achat de Rente française par la Russie qui paya en argent-métal, afin de venir en aide à la place de Paris.

Ce sont des opérations d'assistance raisonnée et rationnelle, faites spontanément, *motu proprio*, dans l'intérêt général. Tous ceux qui aspirent à voir se réaliser la formule « good will among nations » souhaitent la continuation de ces bons offices.

Ils rendent hommage à l'intention de M. Luzzatti qui est excellente, mais beaucoup d'esprits très pondérés ne croient pas qu'il faille transformer en un accord diplomatique, ni même en un arrangement ferme entre les banques d'émission, ces actes d'intelligente coopération.

Le 27 novembre, sir F. Schuster a parlé devant l'Institut des Banquiers Anglais, dont il est le président, et dans sa revue de l'année, il a été amené à mentionner la proposition intéressante de l'homme d'Etat italien, qui veut faire réunir une conférence monétaire internationale de la paix, pour économiser encore davantage l'usage de l'or et faciliter les prêts du métal précieux d'un pays à un autre... Sir F. Schuster n'a pas dissimulé son scepticisme. « Je suis d'avis, a-t-il dit, que des mesures artificielles sont à éviter autant que possible et que le courant d'or d'un pays vers un autre doit être laissé autant que possible au cours naturel des changes. Des événements récents ont montré

qu'après tout, dépendre d'autres pays en temps de difficulté n'est pas satisfaisant et qu'en dernière analyse, chaque pays doit de lui-même avec ses propres ressources, se pourvoir du système monétaire qui satisfera à ses propres besoins. »

Sir F. Schuster est un homme de la pratique, qui a des vues très larges, très justes et qui dirige l'une des grandes Banques de dépôt britanniques.

M. Cochery et M. André Lebon ont indiqué tous deux des difficultés d'un autre ordre, une conception du rôle que la grande encaisse de la Banque de France est appelée à jouer : couverture des billets, éventuellement trésor de guerre.

Il est inutile d'insister, nous semble-t-il, et il paraît à peu près certain que la conférence de l'or, instructive, intéressante, n'aboutira pas aisément à un résultat tangible.

Nous ne voulons décourager aucune bonne volonté, — mais nous avons encore présent à l'esprit le spectacle de la dernière conférence monétaire de Bruxelles, qui fut saisie d'un projet de MM. Strauss (Francfort-s.-M.), d'un autre de M. Raphaël Georges-Lévy (Paris), tendant à créer à Berne un *clearing house* international pour économiser les déplacements inutiles du métal jaune. Ces projets ne rencontrèrent pas de soutien. Ils parurent trop compliqués dans leur simplicité. En 1893, la Conférence eut à discuter le projet de faire acheter cinq millions de livres st. d'argent-métal, tous les ans, par les Etats intéressés, en vue de relever et de maintenir le cours de l'argent. Ce projet, qui fut soumis à une critique destructive, ressemblait beaucoup à une suggestion faite par un honorable professeur allemand, M. Lexis, qui a donné son approbation au plan de M. Luzzatti.

Une crainte a été manifestée, c'est qu'en supposant réalisé le projet de secours mutuel entre les Banques, il ne résulte un affaiblissement de la notion de *self help, de responsabilité directe* et que le système ne fonctionne trop tôt, ne laissant rien pour l'heure vraiment difficile.

Lors de la crise Baring, les Banques et les banquiers anglais donnèrent une preuve de solidarité bien entendue en facilitant la liquidation des engagements de cette grande maison, redevenue aujourd'hui si florissante ; à Paris, à deux reprises, et pour le Comptoir d'Escompte et pour la Société des Dépôts, la haute banque française, sous l'inspiration du ministre des Finances, intervint pour circonscrire le désastre et assurer le remboursement des dépôts. Dans la crise américaine, on a procédé de même pour quelques institutions, on a refusé de le faire

pour d'autres. Croit-on qu'il aurait été possible d'inscrire à l'avance, dans un contrat, qu'en cas de crise, on se prêtera aide et assistance ? Nous ne le croyons pas. Il faut compter sur l'instinct de conservation personnelle et le sentiment d'intérêt général, beaucoup plus que sur des conventions écrites, lorsqu'il s'agit de matières aussi délicates.

*
* *

Le Conseil d'administration d'une des plus grandes affaires métallurgiques que les capitaux français aient créées en Russie, appréciait ainsi la situation.

« L'année 1906 a été rude pour la Russie. Les sacrifices que les troubles intérieurs ont imposés au pays, les suites onéreuses d'une guerre funeste, ont soumis à une rude épreuve son organisme. L'agitation ouvrière a occasionné un ralentissement dans l'activité industrielle ; le renchérissement de l'argent a paralysé les transactions commerciales : enfin une récolte sensiblement inférieure à la moyenne, a diminué sensiblement les facultés de la consommation. La Russie a cependant résisté aux effets de ce concours de circonstances adverses qui ont eu une répercussion fâcheuse au point de vue économique, mais qui n'ont point porté atteinte à sa vitalité. Au demeurant, les forces vives du pays sont demeurées intactes après cette année d'épreuve que fut 1906. » La même note se retrouve dans une dépêche de l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg : il est incontestable que la vie industrielle et commerciale de ce pays n'a cessé de se poursuivre au moment où la situation paraissait la plus troublée et que la situation étant devenue à peu près normale, le commerce et l'industrie ont repris courage et cherchent même à regagner le temps perdu dans ces dernières années. »

Pendant les sept premiers mois de 1907, le trafic sur le réseau des chemins de fer a été meilleur ; l'ensemble des recettes brutes présente une augmentation de 10 0/0 sur 1906. La rentrée des impôts s'est opérée facilement ; le montant des recettes ordinaires encaissées par l'Etat (huit premiers mois) a atteint 1.415 millions en 1906, 1.467 millions R. en 1907, soit 52 millions de plus (dont 24 millions sur les chemins de fer de l'Etat, 13 sur les patentes, 11 sur les douanes, 9 sur les pétroles, etc., avec des moins-value sur les sucres et la disparition des annuités de rachat). Le mouvement des caisses d'épargne montre un mouvement favorable : du 1er janvier au 1er octobre, les dépôts ont

augmenté de 118 millions R., l'avoir des déposants atteint 1.091 millions, supérieur de 300 millions au total correspondant avant la guerre du Japon. Pour le commerce extérieur, l'excédent des exportations sur les importations n'atteint pas 100 millions R. pour les sept premiers moi sde 1907, tandis que l'excédent analogue pour 1906 s'élevait à 188 millions. Cette diminution provient de la mauvaise récolte de 1906 ; par contre, le rendement agricole de 1907 s'est rapproché davantage de la moyenne quinquennale. Si la récolte en blé ne se serait élevé qu'à 191 millions d'hectolitres contre 190 millions en 1906, celle du seigle a été beaucoup plus abondante qu'en 1906, où son faible rendement avait contribué à augmenter la consommation intérieure du froment.

Les industries qui produisent les articles destinés à la subsistance et aux besoins journaliers des populations donnent lieu à un bon courant d'affaires, c'est notamment le cas pour les industries textiles qui peuvent à peine suffire aux demandes. Quant aux industries qui travaillent pour l'Etat et pour les chemins de fer, elles continuent à souffrir d'une réduction sensible des commandes ; la concurrence a été plus vive, les prix de vente ont baissé pour la métallurgie, alors que les charbons ont haussé ; la Russie a exporté des rails en Roumanie, en Turquie, en Italie. En 1907, la seconde Douma a été dissoute ; le parti révolutionnaire, qui considérait les institutions nouvelles comme des organes facilitant la propagande, et qui ne cessait de fomenter les troubles et les attentats, y comptait beaucoup d'adhérents, alors que le centre était réduit à l'impuissance ; la deuxième Douma gaspilla le temps en manifestations oratoires. La dissolution fut suivie d'une modification de la loi électorale, que les adversaires intransigeants du gouvernement russe ont qualifiée de coup d'Etat. Les élections se sont faites dans le calme, on a dit dans l'indifférence, et certes le pays commence à se fatiguer d'agitations stériles, ainsi que d'actes de brigandage. La nouvelle Douma contient des éléments modérés qui représentent une majorité, désireuse de travailler à l'apaisement et à l'accomplissement des réformes nécessaires. Le budget de 1908 lui a été présenté, dès l'ouverture de la session, le ministre des Finances l'a exposé et commenté dans un grand discours, qui a été un succès personnel ; le budget sera voté vraisemblablement vers la fin de février et la Russie se trouvera débarrassée du provisoire, d'un budget établi sur les données de 1906, comme le fut celui de 1907. La guerre, les troubles intérieurs, imposent des sacri-

fices aux contribuables. En 1907, la Russie n'a pas contracté d'emprunt à l'étranger, elle s'est bornée à renouveler les 112 millions R. de bons du Trésor à courte échéance de 1906.

Si l'on prend comme index de la situation de la Banque, la marge d'émission (quantité de billets qu'elle peut émettre librement) on voit qu'elle a été de 289 millions le 1er janvier, 311 le 1er février, 302 le 1er mars, 335 le 1er avril, 302 le 1er mai, 327 le 1er juin, 346 le 1er juillet, 348 le 1er avril, 317 le 1er septembre, 265 le 1er octobre, 303 le 1er novembre, 325 le 1er décembre. En automne, il a été procédé à des émissions de billets pour les besoins agricoles : la plus grande partie en a été retirée et incinérée avant la fin de l'année.

Les fonds russes, dont la dépréciation a atteint des proportions excessives, se sont relevés en 1907, dans le second semestre.

	4 janvier 1904	5 sept. 1905	Plus bas 1906	20 déc. 1907
	—	—	—	—
4 0/0 consol.	99	97	69	83,25
4 0/0 1901	100	98	67	82
3 1/2 1893	93	87	60	73
3 0/0 1891	82	82	58	68,50
5 0/0 1906	»	»	79	94,25
Bons du Trésor	»	520	461	502

Si la crise américaine a été le plus grave événement de l'année, ayant une influence désastreuse aux États-Unis et ailleurs, elle n'a pas été la seule : il s'est produit toute une série d'accidents dans des pays fort éloignés les uns des autres.

Au Japon, une observation ancienne s'est vérifiée, comme elle l'a été souvent après une guerre heureuse et même malheureuse. L'Angleterre est l'une des rares exceptions ; le boom attendu après la fin de la guerre du Transvaal ne s'est pas produit sur le marché des mines, ni sur celui des grandes valeurs anglaises. Au Japon, la guerre contre la Russie a été suivie d'un emballement de la spéculation : des milliers d'entreprises ont été fondées, la plupart industrielles. L'objet principal fut de vendre des actions avec de grosses primes. Du 1er juillet 1905 au 31 décembre 1906, il fut créé 3.336 sociétés nouvelles avec un capital de 605 millions yens, 580 sociétés anciennes ont augmenté le leur de 246 millions : il a été créé en outre 41 millions d'yens d'obligations. On arrive à 892 millions d'yens, soit 2.080 millions de francs. De janvier à mai 1907, il a été fondé et enregistré 1.169 sociétés avec 225 millions d'yens, 249 anciennes ont augmenté leur capital de 127 millions.

Différentes circonstances ont contribué à cette fièvre : la satisfaction de l'amour-propre national, la facilité avec laquelle durant la guerre on a trouvé des capitaux aux États-Unis, en Angleterre, puis en Allemagne, en Belgique, en France, l'amélioration du crédit du Japon à l'étranger, le rachat de la plupart des chemins de fer qui a été fait dans un intérêt militaire et fiscal, mais qui a enlevé à la Bourse et aux gens d'affaires un élément considérable, puis est venue la loi facilitant aux mines, aux entreprises industrielles de se procurer de l'argent à l'étranger, la création d'une banque industrielle très protégée par le Gouvernement (1).

La manie du jeu de bourse a fait de grands ravages ; il a fallu procéder à des liquidations, dissoudre des sociétés nouvelles. La baisse fut très forte, même pour d'anciennes valeurs. La grande compagnie de navigation, Nippon Yusen Kaisha, qui est fortement subventionnée, dont les actions ne peuvent appartenir qu'à des Japonais, est tombée à 96, malgré un dividende de 12 0/0 ; la Tokio Railway Company qui possède le réseau des tramways électriques et éclaire une partie de la ville, à 76 avec 7 1/2 0/0 de dividende. La froideur relative du marché anglais, devant les besoins d'expansion, a fait une impresson décourageante. Le Japon qui avait à convertir des 6 0/0 n'a plus pu émettre des 4 0/0 ou des 4 1/2 0/0, il a fallu faire du 5 0/0. L'émission d'obligations du chemin de fer sud mandchourien à Londres (4 millions de livres sterling d'obligations 5 0/0 à 97) n'a trouvé preneurs que pour la moitié, et cependant le capital et les intérêts sont garantis par le Japon, qui en possède 500.000 actions ; 100.000 actions, libérées de 10 0/0 ont été émises à Tokio. A l'occasion de cette émission, le *Times* fit de la morale et conseilla au Japon de ne pas recourir souvent au marché anglais, étant donné qu'il y avait des sommes très considérables au crédit du Japon en Europe.

Après l'emballement, on a donc connu une seconde période, celle de la dépression, marquée par la méfiance ; il y eut des runs sur les banques. A Nogoya, treize banques durent fermer temporairement leurs portes ; la Banque du Japon vint à leur aide et maintint les crédits ouverts aux producteurs de soie et de thé. Beaucoup d'établissements ont immobilisé leurs ressour-

---

(1) Les Japonais ont des procédés spéciaux pour les versements sur les actions ; de plus, ils distribuent des dividendes de la première année.

ces, leurs réserves ont faibli. Le gouvernement vint au secours du marché en autorisant la Banque du Japon à faire des avances sur les actions des chemins de fer rachetés, et le ministre des Finances a exprimé l'opinion devant la Société d'Economie politique de Tokio, que la crise était surmontée sur le terrain financier; l'agiotage sur les actions aurait atteint son maximum en janver 1907, la réacton son point culminant en mai. La *Gazette de Cologne* a fait observer que l'assainissement serait moins complet que le ministre ne le croit ou ne veut le faire croire. La baisse de l'argent métal (de 32 pence en 1906 à 26 pence en 1907) entrave le commerce du Japon avec la Chine. La désorganisation du marché du cuivre a affecté les mines, qui, en 1906, ont exporté pour 2 1/2 millions livres st. Mais le contre-coup le plus dur de la crise américaine porte sur le marché de la soie. Les ordres des Etats-Unis ont été annulés, les prix se sont effondrés ; on estime le stock de Yokohama à 35.000 balles, valant 3 millions de livres st. Il y eut un relèvement des prix, qui a stimulé la production. La prime sur l'or à New-York a provoqué des exportations de métal jaune du Japon.

Ce pays se trouve en face du problème d'augmenter la charge fiscale ou de diminuer le programme militaire et naval.

La crise égyptienne a été la sanction économique, la pénalité infligée à des spéculations exagérées en immeubles, en terrains, ainsi qu'à des fabrications insensées de papier à vignettes. La spéculation furibonde a abouti au krach prévu : le renchérissement factice des terrains dans les villes et près des villes a été énorme (1).

La crise a donc été très vive. Elle a amené de très grosses pertes et entraîné la chute de la Caisse d'escompte et d'épargne d'Alexandrie, fondée en 1885, dont le capital fut porté en 1906 de 5 à 10 millions de francs avec le concours de l'Union Bank, de Vienne. Les transactions à terme ont été suspendues pendant un temps à la Bourse d'Alexandrie. Les courtiers du Caire demandèrent à Sir Eldon Gorst, conseiller financier du Khédive, de faire mettre par l'intermédiaire de la Banque Nationale un milliin de livres à la disposition du marché contre nantissement de titres avec une marge de 20 0/0. Sir Eldon Gorst convoqua le Conseil financier qui refusa catégoriquement d'employer ainsi

(1) Il y a 60 ans, le Gouvernement anglais acheta un terrain qu'il paya 100.000 francs; récemment, ce terrain a été évalué plus de 6 millions.

les fonds disponibles du Trésor, d'autant plus que ceux-ci sont destinés à des travaux d'irrigation dans la Haute-Egypte.

Au point de vue agricole, l'Egypte s'est enrichie. Pendant les 18 dernières années, le mouvement de l'or a été, en millions de livres égyptiennes :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
	—	—	—
Sovereigns	60,6	29,6	31,0
Pièces de 20 fr.	7,6	6,3	1,3
Autres monnaies	3,1	2,6	0,5
	71,3	38,5	32,8

Lord Cromer, dans son discours de Guildhal, a expliqué les causes qui font affluer l'or en Egypte, chaque automne et chaque hiver. Les grands travaux qui ont régularisé le cours du Nil, ont amené une modification profonde dans l'existence des fellahs ; ceux-ci n'ont plus à mourir de faim quand le Nil est bas. La récolte du coton représente 750 millions de francs ; elle se paie en or et une partie de l'or reste en Egypte. Dans les quatre dernières années, les importations de métal jaune ont dépassé les exportations de 325 millions de francs. 37 à 50 millions sont absorbés par les bijoutiers. Une bonne partie du reste est thésaurisée. On garde encore sa fortune en espèces. Avec le temps, les gens apprennent à se servir des banques.

L'Italie a fait d'incontestables progrès dans les dernières années ; elle a développé considérablement ses industries, utilisé les forces hydrauliques pour l'électricité. La grande fréquence des voyageurs et des résidents étrangers, les remises de ses émigrants aux Etats-Unis, dans l'Amérique du Sud, des ouvriers terrassiers qui travaillent partout en Europe où il y a de grands travaux publics, constituent deux éléments très favorables ; ils contribuent à l'augmentation du stock d'or des banques italiennes. Les Bourses italiennes ont traversé des périodes d'emballement fou, auxquelles ont succédé des débacles ; le public s'est tenu sur la réserve au milieu de la démoralisaiton des professionnels. Il y a eu des grèves d'agents de change, pour amener l'intervention de la haute banque et des établissements de crédit ; on a insinué que le gouvernement devrait autoriser provisoirement sous sa responsabilité, une circulation fiduciaire supplémentaire, faite dans des conditions qui en assureraient l'emploi dans l'intérêt exclusif du commerce et de l'industrie ; on a invoqué le précédent des Etats-Unis.

A la demande des Chambres de commerce, le gouvernement italien promulgua un décret donnant le droit aux acheteurs d'exiger la livraison anticipée des titres vendus à terme. M. Luzzatti a blâmé l'intervention du gouvernement prenant ouvertement parti contre les vendeurs à découvert, alors qu'il avait assisté impassible aux orgies de la hausse de 1905. « Les affaires com-« merciales sont soumises à la règle économique de l'offre et « de la demande, règle qui ne doit être limitée que par la loi et « doit être à l'abri de tout acte arbitraire de la part du gouver-« nement, même lorsque les intentions en sont bonnes. » L'ancien ministre a pris la défense de la situation italienne contre les attaques de quelques journaux étrangers qui faisaient ressortir un fléchissement dans l'ascension économique. Il admet qu'on traverse une période de digestion laborieuse, avant d'arriver à proportionner les entreprises aux moyens de circulation et d'épargne.

Les conversions de rente ont généralement des lendemains difficiles, lorsqu'il s'agit d'opérations faites à l'intérieur, et qui coïncident avec une effervescence de la spéculation (1).

Il y a eu des retraits de capitaux étrangers en Italie, où les Français peuvent actuellement prendre la place laissée moins occupée par les Allemands. Les banques ont subi de grosses pertes ; la *societe bancaria* (sortie d'une maison particulière Schott et Weil) a perdu la moitié de son capital, par suite de relations trop étroites avec l'industrie automobile. Cette branche d'industrie a eu des débuts très brillants, mais il lui aurait fallu tenir compte de la potentialité de la production, de l'équilibre entre l'offre et la demande, des évolutions de la fabrication, de l'apparition de la concurrence, de la nécessité de forts capitaux. De 1898 à 1903, il y eut une seule fabrique Fiat ; en 1904, il s'en crée quatre nouvelles (Zust, Florentia, Isotta Fraschini, Itala), en 1905 on en compte 15, en 1906 21. Cette augmentation subite d'établissements rivaux était la conséquence d'un engouement. Les actions firent prime dès leur apparition, qu'il s'agît de compagnies n'ayant encore que le terrain ou d'autres qui avaient

(1) D'avril 1907 au 15 octobre, la Banca d'Italia baisse de 1.270 à 1.130, la Banca Commerciale de 860 à 720, le Credito Italiano, de 585 à 520, la Bancaria, de 315 à 215, les Hauts Fourneaux de Terni de 1.575 à 1.175, Edison de 765 à 600, Vizzola (force électrique) de 1.240 à 970.

fabriqué six ou huit autos en une année. La dépression imprévue et soudaine ne laissa pas aux compagnies le temps de se consolider. On s'aperçut d'une part que faire de l'automobilisme était un luxe très coûteux, vu le prix élevé des voitures et les frais de manutention, — qu'il arrivait assez vite le moment de la saturation : d'autre part, l'installation d'une fabrique comporte des frais énormes, les machines devant subir des transformations continuelles en raison des perfectionnements rapides et successifs auxquels elles sont sujettes ; les dépenses pour lancer une marque, la mettre et la maintenir en vogue, pour se préparer aux courses internationales et y prendre part, sont aussi considérables (1). Il faut immobiliser des millions en acquisitions de matières premières, qui doivent être de premier choix. L'industrie de l'automobile n'est pas encore entrée dans la période de l'exploitation commerciale : elle conserve encore des éléments de spéculation qu'il lui faudra éliminer. Elle a souffert aussi des caprices de la mode, de la manie de quelques gens très riches de vouloir sans cesse augmenter la puissance et la vitesse (2).

La Hollande a eu un accès de folle spéculation en valeurs coloniales, en valeurs américaines, en valeurs de cuivre ; cet accès a eu son centre principal à Rotterdam et en province. Le public hollandais a perdu le sang froid, en jetant sur le marché des titres qui rapportaient des dividendes et qui ont baissé de 20 à 60 0/0. Il avait acheté des U. S. Steel Corporation, des Ocean Trusts de l'Erie, du Southern, du New Orleans Railway, qui avaient été importés depuis six ou sept ans, et dont l'acquisition lui fut facilitée par un réseau de petites banques de province ; celles-ci ont commencé par gagner de l'argent, et, devenues plus hardies, elles ont pris des titres qu'elles plaçaient avec couverture. Lorsque les crédits ouverts dépassèrent leurs ressources, et que les banques d'Amsterdam coupèrent le crédit, on spécula à l'étranger. La crise américaine jeta la perturbation : il y eut des faillites à La Haye, à Almelo, à Dordrecht,

---

(1) La Bancaria avait garanti 3 millions empruntés par Fiat à la Caisse d'épargne de Turin. Fiat avait une dette de 11 millions de lire.

(2) En France, en 1901, on compta 4.427 voitures bourgeoises avec 22.415 chevaux, en 1906, 17.358 avec 179.264 chevaux de force, en 1901 939 voitures industrielles avec 4.012 chevaux, contre 8.904 en 1906 avec 72.664 chevaux. En 1902, il y existait 60 sociétés d'automobiles avec 90 millions de capital, 140 avec 200 millions de francs en 1906.

à Arnheim, à Utrecht, à Hertogenbosch. La Caisse d'épargne de Rotterdam résista victorieusement à un run.

Le Portugal a été le théâtre d'une lutte politique très intense entre M. Franco, qui voulait imposer des réformes et mettre fin aux abus scandaleux, de pratique courante dans l'administration, et la majorité des parlementaires ; M. Franco a gouverné, en dehors du Parlement. Cette lutte a attiré l'attention sur une situation économique et financière que les anciens partis avaient maquillée, afin de la présenter sous un jour favorable. Les derniers événements ont rendu les banquiers plus réservés, moins disposés à renouveler les bons du Trésor. L'emprunt a jet continu sous des formes diverses a seul permis au Portugal de faire face aux charges de la dette extérieure, non seulement sans peser sur le change, mais encore en intervenant artificiellement pour l'améliorer. La dette flottante a atteint le 31 août 1907, d'après les relevés officiels, 74.410 contos contre 73.346 contos le 30 juin 1906. Cette dette de 400 millions de francs est formidable pour un pays comme le Portugal. On a mené grand bruit autour de la baisse de l'agio sur l'or ; on l'a présentée comme provenant uniquement d'une amélioration de la situation économique du pays. Le ministre des Finances le déclara en termes formels au mois de février 1907. Et cependant, il est facile de saisir sur le fait, l'intervention directe de l'Etat pour provoquer l'amélioration du change : elle se trahit, lorsqu'on relève le chiffre des achats de remises sur l'étranger effectués par la Junte pour le payement des coupons de la Dette extérieure. Nous constatons que dans ces dernières années le montant des achats de la Junte a été constamment inférieur à la somme totale qu'elle avait à remettre au dehors. Et à mesure que ces achats diminuaient, le change s'est amélioré. Pour l'exercice 1905-1906, la charge de la Dette extérieure, calculée au pair, représentait 1.004.000 liv. st., tandis que les achats de la Junte ont été seulement de 285.000 livres sterling, et c'est au cours de cet exercice que le change est revenu au pair. Or, si la Junte n'a pas effectué d'achats sur le marché, c'est parce que le gouvernement mettait à sa disposition des fonds qu'il se procurait en empruntant à l'étranger. Rien ne prouve que son action se soit bornée à des opérations avec la Junte. Mais ces opérations suffisent à montrer qu'il y a eu intervention pour influencer artificiellement le cours du change. L'effet de cette intervention ne paraît pas d'ailleurs contestable, car dès que la Junte a repris

ses achats normaux, le change a empiré, et dernièrement encore, pour enrayer la hausse de l'agio, le gouvernement a recommencé à fournir à la Junte des remises sur l'étranger.

En étudiant les éléments qui constituent la richesse d'un pays, on ne constate nullement pour le Portugal les indices de la grande amélioration dont on a parlé. Les importations ont été de 62.043 contos en 1904, de 60.690 contos en 1905, de 60.392 contos en 1906 ; les exportations de 30.711 contos en 1904, de 29.071 contos en 1905 et 30.593 contos en 1906. Mais il faut remarquer que la diminution des importations porte sur les matières premières, tandis que l'exportation de ces mêmes matières a augmenté. Il n'y a donc pas de progrès dans l'industrie. D'autre part, les dépôts d'argent du public dans les Banques sont en diminution depuis trois ans.

Si l'on veut se rendre compte de la situation économique et financière du pays, il faut examiner le dernier rapport de la Banque de Portugal. En face d'une circulation de 68.602 contos, on trouve pour la gager une encaisse de 11.197 contos, et un portefeuille commercial de 22.887 contos. Le reste de l'actif est composé de titres et de créances sur l'Etat. Encore faut-il faire des réserves sur la nature de ce portefeuille, soi-disant commercial. On conviendra qu'avec une situation aussi lamentable de la Banque d'émission, il est difficile de voir dans la baisse de l'agio un phénomène économique naturel. Ce phénomène paraît au contraire des plus extraordinaires.

En réalité, le déficit de la balance commerciale et l'excédent des intérêts que le Portugal doit payer, chaque année à l'étranger n'a été comblé que par les emprunts faits au dehors soit par le gouvernement, soit par les banquiers et les particuliers. L'équilibre a été établi ainsi momentanément, mais en aggravant les charges de l'avenir.

Il est donc très instable ; les difficultés de crédit peuvent obliger le gouvernement et les banquiers de rembourser une partie des avances qui leur ont été consenties à l'étranger, lorsque l'échéance en arrivera. Le renouvellement des bons du Trésor, s'il a eu lieu, a été très onéreux. La récolte de blé a été déficitaire. Le change qui ne perdait que 2 0/0, s'est aggravé ; l'agio a progressé jusqu'à 14 0/0.

Le Chili s'est ressenti des pertes que lui a infligées le tremblement de terre en août 1906, pertes estimées à un milliard de francs, de la baisse du cuivre, d'une moindre demande de nitrate, du renchérissement général des capitaux dans le monde.

d'une importation extraordinairement active, et aussi des émissions considérables de papier monnaie (1).

Si l'on suit les fluctuations du Londres (90 jours après vue) on voit que le cours était de 15 1/2 pence en avril 1906 (au moment de l'emprunt 4 1/2 émis en Allemagne), de 13 7/16 en octobre. Cette année ci, on le trouve à 10 pence à la fin d'octobre, à 8 pence le 5 décembre (soit une prime de 125 0/0, le pair étant de 18 pence la piastre). Depuis lors, il y a eu de l'amélioration, on est revenu au-dessus de 9 pence.

En 1906, il y avait eu une situation difficile au printemps, à laquelle le gouvernement prétendit remédier en portant l'émission de papier monnaie de 80 à 120 millions pesos, puis survint le désastre du tremblement de terre. La population se remit avec beaucoup d'activité à la reconstruction, ce qui impliqua une augmentation d'importation (valeur 157 millions pesos or en 1907, 188 millions en 1905, 236 millions en 1906, notamment matériaux de construction, ciment tissus, machines agricoles, outillage de mines) qui dépassa les capacités de la consommation et endetta le pays envers l'étranger ; l'exportation progressa de 265 millions en 1905 à 289 millions pesos or en 1906.

Les banques européennes ont restreint les crédits au Chili, où le Banco Mobiliario de Santiago a fait faillite.

Depuis longtemps on s'était préoccupé au Brésil des moyens de nature à relever les cours du café qu'une énorme surproduction avait fortement dépréciés. C'est dans ce but qu'avait été conclue en février 1906, la fameuse convention de *Taubaté*, par

---

(1) Le Chili avait voulu assurer le cours de 18 pence comme base de la reprise des paiements en espèces. Mais il a augmenté la quantité de billets, fixée à 50 millions, de 30 millions en 1905, de 40 millions en 1906, de 30 millions en 1907, pour arriver ainsi à 150 millions. En vertu d'une loi promulguée le 12 septembre 1907, le Président a été autorisé à contracter en 1908 et 1909 un emprunt étranger de £ 4.500.000 destiné à garantir les billets. Au 30 juin 1907, il y avait en dépôt à l'étranger £ 5.881.512 (dont 3.550.250 à la Deutsche Bank, 1.713.840 à la Discontogesellschaft, 617.422 à la National Bank), qui, à 18 pence représentent 78.420.160 pesos de monnaie legal tender. L'emprunt devra compléter le fonds d'échange. Le Chili a placé en septembre 1907 £ 1.100.000 de bons du Trésor 6 0/0 à Londres. Il a été créé un bureau de l'émission qui recevra, soit à Santiago, soit à Londres, des dépôts d'or et délivrera des quittances pour l'or déposé, ainsi que le montant équivalent de papier monnaie chilien à 18 pence, lequel pourra être échangé contre le l'or au même taux, à condition d'un préavis de trente jours.

laquelle les trois grands Etats producteurs de café, Sao Paulo, Minas Geraes et Rio-de-Janeiro s'engageaient à opérer sur le marché les achats nécessaires pour maintenir les cours entre 55 et 65 francs par sac de 50 kilogs. En conséquence, l'Etat de Sao Paulo fut autorisé à se procurer, par voie d'emprunt, une somme de 15 millions de livres sterling ; en outre, les trois Etats contractants devaient établir, en plus des droits de sortie déjà existants, une surtaxe de 3 francs par sac de café exporté.

Dès le début les critiques ne manquèrent pas à ce progromme dans lequel on dénonçait, avec raison, une intervention aussi discutable en théorie que dangereuse en pratique de l'Etat sur un marché commercial. Mais les auteurs de la convention de Taubaté faisaient valoir que le café représentant la moitié des exportations du Brésil et constituant pour ainsi dire sa seule monnaie internationale, il était du plus haut intérêt pour le pays de ne pas laisser déprécier cette marchandise. D'ailleurs, les partisans de la « valorisation » du café affirmaient que l'écart entre la production et la consommation était très faible, et qu'il suffirait que le gouvernement retirât temporairement du marché 2 millions de sacs pour provoquer une reprise immédiate.

L'Etat de Sao Paulo se mit donc en devoir d'appliquer la convention de Taubaté et la surtaxe de 3 francs par sac fut mise en vigueur le 31 décembre 1906 ; les deux autres Etats signataires de la convention suivirent cet exemple un mois plus tard. Les achats de café commencèrent ; mais on s'aperçut bientôt de l'impossibilité de maintenir les prix au niveau fixé à Taubaté. Un accord complémentaire abaissa donc le prix payé aux planteurs de 32 à 28 milreis. Les achats se poursuivirent alors sur cette base, et le gouverneur de Sao Paulo, M. Jorge Tybiriça, déclarait le 14 juillet, à l'ouverture de la session législative, qu'il avait été acheté par l'Etat un total de 8.800.000 sacs de café. Contrairement aux prévisions des partisans de la « valorisation », ces achats n'avaient pas empêché les cours du café de baisser.

Entre temps, le gouvernement de Sao Paulo avait rencontré les plus grandes difficultés pour trouver les appuis financiers nécessaires pour mener à bien cette opération. Du côté de l'Europe, les banquiers se montraient nettement hostiles à un programme qu'ils considéraient comme une folie antiéconomique et refusaient nettement d'y participer. L'Etat de Sao-Paulo parvint cependant à obtenir une avance d'un million de livres sterling de la Banque du Brésil et un prêt de 3.800.000 livres sterling de la Dresdner Bank. Enfin, après de longues négociations, l'Etat

de Sao-Paulo obtint la garantie du gouvernement fédéral pour un emprunt 5 0/0 de 3 millions de livres sterling qui fut émis à Londres en octobre 1907 par MM. de Rothschild. Bien qu'aucune déclaration officielle n'ait été faite à ce sujet, on a dit qu'une des conditions posées par les émetteurs, lors de la conclusion de cet emprunt, était que l'opération dite de « valorisation » du café ne serait pas poussée plus loin. L'emprunt de 3 millions de livres st. a permis au gouvernement de conserver son stock de 8 milions de sacs. L'avenir seul dira comment se terminera pour le Brésil cette affaire de spéculation.

*
* *

Le cuivre a joué un rôle considérable dans l'histoire économique des dernières années : à plusieurs reprises, notamment en 1889, il a fait l'objet de tentatives qui ont eu pour objet, sinon d'accaparer le produit des mines tout au moins d'en dicter le prix et de réglementer les conditions de l'extraction. La tentative de M. Secrétan, dans laquelle fut compromis le Comptoir d'Escompte, se termina par un désastre. Quinze ou seize ans plus tard, il se rencontra des combinaisons qui ont cette fois leur point de départ aux Etats-Unis (1). L'inconvénient de ces manœuvres c'est de jeter la perturbation au milieu d'industries qui emploient le cuivre (électricité, construction navale, armements divers, tuyauterie usage domestique, art industriel), et cela dans des proportions croissantes, d'exposer les consommateurs à de véritables à-coups ; il est vrai qu'à un moment donné, les consommateurs prennent leur revanche, et que leur abstention, les achats au jour le jour, l'utilisation de tous les vieux cuivres, à défaut de la découverte d'un succédané efficace, mettent les meneurs des syndicats au désespoir. Il ne faut pas oublier non plus un facteur essentiel, c'est l'amalgamation de la spéculation sur le métal avec la spéculation sur les actions des compagnies qui produisent le cuivre. Les relations entre les deux sont très étroites, si étroites même, comme le fait observer la *Gazette de Francfort*, qu'il n'est souvent pas possible de démêler si les actions ont haussé par suite de la plus-value du métal, ou si celui-ci a été poussé par la hausse des actions.

---

(1) Consulter la brochure « *le Cuivre* » par Sayous, secrétaire général de la Fédération des Industriels de France, novembre 1907, et pour les origines de l'Amalgamated « *Frenzied Finance* » par le speculateur Thomas W. Lewson ; le Copper Handbook de M. Stevens.

Après le krach de 1889, le cuivre (Standard) a atteint son prix le plus bas en 1902, avec 52 liv. st. 11.2 ; il a remonté depuis lors d'une façon à peu près continue, 58 liv. st. 3.2 en 1903, 59.0.6 en 1904, 69.12 en 1905, 87.8.6, en 1906. A la fin de 1906, on cote le métal rouge à 105 au milieu de mars 1907 à 110. Que d'efforts furent faits alors par toute sorte de gens, courtiers et journalistes, pour convaincre le public que cette fois il ne s'agissait pas d'un mouvement artificiel voulu ; la situation était saine, les statistiques le démontraient, il fallait en prendre son parti et s'habituer à payer des prix plus élevés : la spéculation dépassait ou allait dépasser la capacité de production des mines et il faudrait du temps pour q'il arrivât sur le marché assez de cuivre des mines nouvellement ouvertes ou remises en marche, pour rétablir l'équilibre. Ces assertions ont coïncidé avec le revirement, et depuis le mois de mars 1907, sauf quelques rebonds passagers, notamment en mai, les cours n'ont cessé de fléchir. Quelques producteurs puissants ont cru pouvoir arrêter la baisse, en ne laissant arriver que de faibles quantités sur le marché ; ils réussirent à créer une prime passagère pour le disponible ; les prix très élevés de la matière première eurent le résultat inévitable de ralentir la demande, et une fois de plus, à la longue, le consommateur a eu raison du producteur. On a annoncé de grandes réductions de la production aux Etats-Unis, par ordre de l'Amalgamated dans les mines qu'elle possède ou sur lesquelles elle a la haute main (1).

On a prétendu que les statistiques du cuivre étaient sujettes à caution, que l'Amalgamated qui avait cessé de publier aucun renseignement sur la production et qui est intimement liée avec l'United States Metals Selling Company avait eu la main dans des falsifications de statistiques. Quoi qu'il en soit, les affaires en cuivre ont été difficiles et dangereuses en 1907 (2).

Nous complétons ces indications en indiquant les prix extrêmes cotés à Londres pour un certain nombre de marchandises

(1) Le rebond de mai a été suivi d'un déclin ininterrompu dans les prix. De mai à novembre, les exportations des Etats-Unis ont été de 116.089 T. en 1905, de 86.526 T. en 1906, de 130.113 en 1907. Alors que de mai à septembre, les expéditions avaient été de 11 à 18.000 T. par mois, elles furent de 21.000 T. en octobre, de 34.000 en novembre.

(2) La production du cuivre et la consommation ont été estimées comme suit : production totale 723.000 T., dont 415.000 T. aux Etats-Unis, 61.600 au Mexique, 50.100 T. en Espagne, 43.400 T. au Japon, 36.800 T. en Australie, 26.200 T. au Chili, 10.700 T. en Russie ; con-

en 1907, le froment entre 36 et 26 shillings, le café Santos entre 3.750 et 2.550 reis, le sucre entre 28 fr. 75 et 25 fr. 75, le thé entre 7 pence 1/4 et 5 pence 1/2, le lard entre 52 et 43 shillings, le coton entre 7,57 et 5,75 pence, la laine entre 14 pence 1/2 et 13 pence, l'écaille entre 216 et 120 sh., la térébentine entre 52 et 34 shillings, l'antimoine entre 115 et 33 livres, le cuivre à New-York entre 25,50 et 12 cents, la fonte entre 69 et 58 shillings, les rails d'acier entre 6 livres 15 et 6 livres 2 sh. 6 pence, le platine

---

sommation 300.000 T. aux Etats-Unis, 151.000 T. en Allemagne, 107.600 T. en Angleterre, 65.500 en France.

Le plomb, le zinc et l'étain ont également atteint en 1907 des prix inaccoutumés. Les variations de cours des quatre métaux ont été :

	CUIVRE STANDARD			ÉTAIN			PLOMB			ZINC		
	LIV.	SH.	P.	LIV.	SH.	P.	LIV.	SH.	P.	LIV.	SH.	P.
1900	73	12	6	133	11	6	17	3	7	20	5	6
1901	66	18	8	118	12	8	12	14	1	17	0	7
1902	52	11	3	120	14	5	11	5	3	18	10	11
1903	58	3	2	127	6	5	11	14	9	20	19	5
1904	59	0	6	126	14	8	12	2	10	22	11	10
1905	69	12	0	143	1	8	13	17	7	25	7	7
1906	87	8	6	180	12	11	18	4	1	27	1	5
1907												
2 janvier	105	0	0	191	15	0	19	17	6	28	2	6
15 janvier	108	12	6	188	15	0	19	18	0	27	12	6
1 février	107	5	0	192	0	0	19	15	0	26	10	6
15 février	107	10	0	192	0	0	19	12	6	26	5	0
1 mars	109	10	0	192	0	0	19	15	6	26	5	0
15 mars	107	5	0	190	5	0	19	15	6	26	2	6
1 avril	97	5	0	185	15	0	19	12	6	26	10	0
15 avril	94	5	0	185	15	0	19	17	6	25	0	0
1 mai	106	10	0	184	15	0	20	5	0	26	0	0
15 mai	102	5	0	195	10	0	19	19	6	25	18	6
1 juin	98	0	0	188	15	0	20	10	0	25	0	0
15 juin	97	10	0	186	0	0	21	15	0	24	10	0
1 juillet	98	0	0	192	15	0	21	0	0	24	5	0
15 juillet	93	5	0	185	15	0	21	10	0	24	5	0
1 avril	86	5	0	180	5	0	19	12	6	22	15	0
15 avril	76	5	0	166	0	0	19	10	6	22	2	6
1 septembre ...	74	0	0	166	0	0	19	15	0	21	12	6
15 septembre ...	65	10	0	159	15	0	20	5	0	21	0	0
1 octobre	63	2	6	161	0	0	21	5	0	21	0	0
15 octobre	59	5	5	137	10	0	19	7	6	21	17	6
1 novembre ...	67	0	0	146	10	0	18	7	6	22	5	0
15 novembre ...	58	0	0	136	10	0	18	10	0	21	5	0
1 décembre	60	15	0	132	10	0	15	12	6	21	5	0
15 décembre	58	10	0	110	10	0	13	5	0	19	15	0

entre 7 livres 10 et 5 livres l'once, l'argent (métal) entre 32 7/16 et 24 3!16.

L'argent-métal a fait 28 3/8 et 21 11/16 en 1903, 28 9/16 et 24 7/16 en 1904, 30 5/16 et 25 7/16 en 1905, 33 1/8 et 29 en 1906 ; en 1907, on a coté 31 1/16 le 1er juillet, 30 7/16 le 1er octobre, 28 1/16 le 17 octobre ; le 7 novembre avec 72 3/16 on cotait déjà un prix inférieur à ceux enregistrés depuis 1905, et on ne s'arrêtait pas dans la baisse. Le métal blanc n'a pas échappé à la contagion générale ; les acheteurs sont devenus très réservés ; il y a eu la crise américaine, une moins bonne récolte aux Indes, la dépression commerciale dans les ports de la Chine. A la fin de l'année, le Trésor des Etats-Unis, qui, malgré les 400 millions de métal blanc gageant les certificats d'argent, s'est remis à prendre du métal blanc sur le marché pour frapper des pièces divisionnaires, a été le seul acheteur.

Le contraste semble donc bien grand entre la fin de 1906 et celle de 1907. Les appréhensions de ceux qui redoutaient la cessation de la prospérité, ont été justifiées. Est-il possible de délimiter déjà la durée de la dépression qui va suivre la fin de la crise aiguë ? Après une secousse aussi forte, on n'arrive pas à trouver le niveau véritable auquel s'établira la capitalisation des entreprises ; il faut s'attendre à des hauts et à des bas, jusqu'à ce qu'avec le retour de l'argent à bon marché, l'esprit d'entreprise renaisse. Mais la Bourse n'est qu'une portion de la vie économique des nations et l'on ne doit pas mesurer la prospérité ou la misère uniquement d'après la cote. L'abondance relative des capitaux se produira lorsque l'épargne et l'économie auront commencé à faire leur œuvre, lorsque les emprunteurs auront pu rendre une partie des sommes qu'ils ont reçues et qu'ils ont converties en immobilisations, lorsque la baisse des marchandises, la baisse du prix de revient aura rendu inutile le fond de roulement très considérable qu'a exigé le renchérissement des produits et des services dans le monde entier.

L'année 1907 a vu la cherté des matières premières, des articles fabriqués, des salaires, arriver à son maximum et céder devant le prix trop onéreux qu'il a fallu payer pour le capital.

A. Raffalovich.

LE MOUVEMENT COLONIAL EN 1907

La situation financière des colonies françaises. La rareté des renseignements exacts sur le fonctionnement de nos administrations coloniales, en dépit du formalisme apparent. Le budget métropolitain depuis une quinzaine d'années ; sa consistance et ses augmentations ; les subventions aux Colonies, et les contingents coloniaux dans les dépenses générales. Les budgets locaux de nos différentes Colonies. L'ensemble et le détail ; les variations depuis 1895, la tendance aux exagérations de dépenses. La Réunion ; l'Inde ; St-Pierre et Miquelon. Appel fréquent aux emprunts. La Guadeloupe et la Martinique ; grosses dépenses administratives. La Guyane ; les caisses de réserve. La Nouvelle-Calédonie ; les droits d'importation ou d'exportation. Les Etablissements d'Océanie. Le Congo ; les impôts indigènes. L'Afrique occidentale et ses diverses subdivisions ; les comptes d'emprunts ; les taxes indigènes ; Madagascar, œuvres d'assistance et floraison d'impôts. L'Indo-Chine, les Régies, le poids des taxes. La charge de l'impôt dans nos différentes colonies. Monopoles et appauvrissement du contribuable. — Le commerce de nos colonies.

Nous nous en voudrions beaucoup de ne point reconnaître ce que peut faire de bien notre administration coloniale ; et nous avons été fort aise de la voir publier, assez récemment, un fascicule de statistiques coloniales relatives à la situation financière, nous entendons aux budgets divers de nos différentes colonies, et aux budgets de la Métropole s'appliquant à ce domaine. Cette brochure couvre l'espace 1895-1904 ; nous regrettons vivement qu'une publication paraissant en 1907 n'ait pas compris au moins l'année 1905, quitte bien entendu à ne point donner des chiffres absolument définitifs. D'autre part, si nous avons eu l'heureuse chance de recevoir gracieusement la publication de l'*Office*

Colonial, nous sommes un peu interloqués en songeant que cette brochure de 270 pages in octavo porte le prix de vente de « dix francs ». Nous espérons que cela dépasse largement le prix de revient ; en tout cas c'est un prix prohibitif pour les acheteurs possibles.

Il est évident qu'une œuvre de ce genre est très précieuse, étant données les conditions dans lesquelles l'Administration, toute supérieure qu'elle est, se trouve pour obtenir des renseignements des administrations locales de colonies, sur lesquelles il semble pourtant que s'exerce une tutelle étroite de la métropole. Le fait est que, dans son rapport budgétaire, M. Gervais, qui ne peut pourtant être accusé de tendances hostiles, constate que le ministre des Colonies est dans l'impossibilité d'obtenir et de lui remettre le chiffre de l'effectif total des fonctionnaires coloniaux. Sans doute ce sont les gouverneurs qui nomment les agents locaux, et les traitements sont payés nominalement sur les budgets locaux ; mais très souvent la métropole contribue par des subventions à ces budgets ; de plus elle envoie des fonctionnaires métropolitains qui peuvent faire complètement double emploi avec le personnel local. C'est en somme le bon plaisir qui règne dans nos colonies ; nous nous en doutions un peu. Nous nous doutions que l'Administration centrale ne servait à peu près à rien ; d'autant qu'à une certaine époque nous avons pu constater que ni le ministère, ni l'*Office Colonial* ne possédaient de données complètes même sur le simple développement kilométrique de nos voies ferrées coloniales. M. Bourrat a été obligé de constater cette impuissance de l'Etat, cette désorganisation administrative, dans un rapport budgétaire.

Nous devons avouer que, en apparence, tout se fait et se résout par l'Administration centrale : et M. Gervais a montré précisément les montagnes de paperasses et de formalités qui ralentissent les achats répondant à des besoins coloniaux ; il a montré qu'un délai de trois mois était le minimum pour qu'un achat dans la métropole, de produits destinés à l'Administration locale, fût approuvé par l'autorité supérieure, et bon à exécuter. Le rapporteur du budget a fourni des exemples tristement pittoresques, d'un paquet d'épingles par exemple, qui a dû passer par cette filière avant que le gouverneur de la Martinique, qui en avait un besoin assez urgent, pût le recevoir. On retrouve toujours là les défauts caractéristiques du fonctionnarisme, qui attache autant, et souvent plus d'importance

aux choses secondaires, qu'aux questions les plus graves ; et il est amusant, ou triste, de voir le ministère des Colonies au courant du paquet d'épingles dont a besoin M. le gouverneur, mais point du nombre de fonctionnaires que nourrit le budget de la colonie. Nous n'avons pas l'intention, pour cette année, d'étudier encore la question du personnel de nos possessions ; bien qu'elle soit du plus haut intérêt, en raison des dépenses que cela entraîne, et peut-être surtout de la paperasserie que cause forcément l'existence de fonctionnaires inutiles. Mais nous noterons, en passant, l'exemple donné dans le budget métropolitain, pour en augurer de ce qui peut se passer sur les budgets locaux, à la merci de toutes les influences. Il est prévu seulement 21 emplois de gouverneurs des colonies ; ce qui n'empêche qu'il existe 37 gouverneurs. Nous savons bien que cet excédent comprend 5 agents qui sont en congé sans traitement, ce qui ne cause pas de frais ; mais, si nous nous rappelons ce qui s'est passé au ministère des Travaux Publics, par exemple, quand on a créé un chef de division en excédent des cadres, ces mesures ont toujours pour but, tout au moins pour effet, de préparer des *droits acquis* à quelqu'un que l'on veut doter d'un bon fromage. Du reste il y a deux gouverneurs en disponibilité, et touchant néanmoins leur traitement ; 5 qui sont en congé et attendent tranquillement un poste ; et 4 sont hors cadres avec des postes spéciaux, ayant été nommés gouverneurs pour pouvoir prendre quelque jour un bon emploi à leur goût. Souvent l'occupation de postes « latéraux » par des gouverneurs de colonies ou des fonctionnaires spécialisés, a pour objet de pouvoir diminuer fictivement le budget de l'administration où ils tiennent le poste : on continue en effet de les payer sur les crédits qui devraient les rétribuer, s'ils remplissaient effectivement le poste qui correspond à leur titre. C'est ce qu'a constaté M. Gervais pour le secrétariat général des colonies, dont le titulaire est un inspecteur rétribué sur les crédits de l'inspection, et non du personnel de l'administration centrale.

Dans ces conditions, on comprend combien il faut faire de réserves sur les chiffres budgétaires que nous fournit le document colonial dont nous avons parlé en commençant, et dont nous sommes pourtant obligés de faire usage, pour chercher à nous rendre compte de la situation financière de nos possessions. Et d'abord, examinons quelle est la consistance du budget colonial que nous payons directement, et quelles modifications ce budget a subies depuis une douzaine d'années. Si

nous prenons le budget des dépenses métropolitaines en 1895, nous constatons qu'il n'est à ce moment que de 79.970.000 fr. Nous ne rappelons pas quel est l'état géographique de nos colonies : il n'a guère varié depuis ce moment, et ce sont là renseignements faciles à se procurer. Pour ce qui est du développement du commerce, parallèlement aux dépenses budgétaires, nous renvoyons également à ce que nous avons dit antérieurement. Nous devons dire tout de suite que ce total budgétaire comprend plus de 9 millions et demi de dépenses pénitentiaires, qui ne sont pas en elles-mêmes d'ordre colonial ; bien que le plus souvent les établissements pénitentiaires fassent en réalité vivre celles de nos colonies où ils se trouvent. D'autre part, le gros morceau du budget est constitué (à ce moment comme maintenant) par les dépenses militaires, qui atteignent en 1895 un total de plus de 55 millions. On a souvent affirmé que ce n'est guère que dans l'intérêt de la Métropole que ces dépenses sont faites : nous ne sommes pas précisément de cet avis, car ce n'est point pour améliorer les moyens de défense de la Métropole que l'on conquiert des colonies. Ajoutons que le chiffre brut des dépenses budgétaires devait être diminué de contingent coloniaux ; ils n'étaient pas élevés à cette date de 1895, et provenaient surtout de la Cochinchine et aussi de produits divers, dans lesquels on fait rentrer à tort les retenues sur soldes, qui, en réalité, ne viennent pas en atténuation des dépenses courantes de traitements.

Rapidement le budget colonial métropolitain augmente d'année en année, notamment par suite de la création d'un ministère indépendant des colonies ; et l'on relève des chiffres de plus de 86 millions, de 107 et de 112 millions. Pendant ce temps, les produits divers portés en atténuation des dépenses ont oscillé entre 7.200.000 et 10 millions et demi, mais ce qu'on pourrait appeler le montant net des dépenses métropolitaines n'en a pas moins crû de plus de 40 0/0. C'est assez joli, étant donné qu'on avait affirmé que la création d'un ministère des Colonies ne devait nullement se traduire par des augmentations de dépenses. Nous reconnaîtrons toutefois que les dépenses civiles n'avaient grossi que de 4 millions, tandis que les dépenses militaires s'étaient trouvées majorées de 25 millions. D'ailleurs les dépenses d'exercices clos, qui représentent toujours un chapitre énorme (dans ce budget colonial si bizarrement administré), avaient atteint et dépassé 10 millions en 1898. Il y a des raisons historiques à cette débauche de dépenses d'exer-

cices clos en cette année ; mais couramment ce chapitre s'élève à 2, 3 millions et plus dans le budget du Pavillon de Flore. Nous avons vu, pour ces trois exercices 1896, 1897 et 1898, le montant des produits ou recettes devant venir en atténuation. A noter que les retenues sur soldes ont considérablement monté, ce qui accuse une augmentation au moins proportionnelle du personnel des fonctionnaires.

Le budget métropolitain colonial a continué de croître jusqu'en 1900, où il atteint le maximum de 127 millions 1/2, dont bien près de 17 1/2 pour les dépenses civiles, plus de 98 pour les dépenses militaires ; la part des services pénitentiaires demeurant sensiblement en-dessous des chiffres antérieurs. Les dépenses nettes se sont trouvées ramenées à un peu plus de 121 millions, le contingent de la Cochinchine ayant été très faible, mais les remboursements pour les hôpitaux et les autres contributions venant fournir un appoint important.

On doit se rappeler comment la majoration continuelle des dépenses militaires, a amené peu à peu à demander aux colonies une contribution notable à ces dépenses. En même temps du reste, et à partir de 1901, on rognait sur les dépenses métropolitaines de cette nature, et elles étaient déjà retombées à 82 millions 1/2 en 1904. C'est du moins le chiffre donné par le document récemment publié par l'*Office Colonial :* il est nettement différent de celui que M. Gervais publie dans son rapport, et pourtant en mentionnant que ce sont bien les « dépenses effectuées », et non les crédits. Et ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'il ajoute que l'Administration coloniale ne se fait pas faute de recourir normalement aux crédits supplémentaires (qui ont cette conséquence de rendre inévitables les dépenses qu'on aurait craint de ne pas voir approuver d'avance par le Parlement). M. Gervais révèle 4 millions 1/2 de ces dépenses supplémentaires ; mais il ajoute que, parallèlement à ces crédits supplémentaires, on trouve des annulations de crédits atteignant par exemple près de 9 millions 1/2 en 1904. Tout cela ne prouve pas qu'il y ait grande méthode dans l'établissement des budgets, ni dans leur exécution. Toujours est-il que, d'après le rapporteur du budget, les dépenses de 1904 ont atteint près de 107 millions, tandis que l'*Office Colonial* nous affirme qu'elles ont été de 105.200.000 ; dans ce dernier chiffre, il pousse même la conscience jusqu'à nous annoncer qu'il n'a pas tenu compte de 24 *centimes ;* toutefois nous savons que les statisticiens administratifs se trompent moins facilement

sur les centimes que sur les millions. Dès cet exercice, du reste, on trouve un contingent de plus de 13 millions, de la part des colonies, pour les dépenses militaires ; un autre de 1.400.000 fr. environ pour les hôpitaux ; et plus de 200.000 fr. versés en fonds de concours au profit de l'École Coloniale. Il est bon de remarquer que, à ce moment, et même en prenant les chiffres de la publication de l'*Office Colonial*, les dépenses métropolitaines nettes atteignent 88 millions, au lieu des moins de 71 millions de 1895, à une époque où les contributions coloniales étaient bien minces. Et les dépenses des services pénitentiaires ont diminué depuis lors de 2 millions de francs.

Si d'ailleurs nous voulons trouver les dépenses et budgets tout récents, nous devons nous reporter au Rapport Gervais, car la publication de l'*Office*, parue vers la fin de 1907, comme nous l'avons expliqué, s'arrête en 1904. Nous y verrons que le budget colonial a été de 102 millions à peu près en 1905, de près de 110 1/2 en 1906 (du moins d'après les prévisions), et de 109 1/2 en 1907. On croit arriver au chiffre de 107.700.000 fr., pour 1908 ; on s'est efforcé de comprimer les divers chapitres, et notamment les dépenses militaires, qui avaient repris à croître depuis 1906 ; et les dépenses pénitentiaires, qui suivaient un mouvement analogue depuis 1905. En 1906, on s'est contenté d'ouvrir pour fr. 1.750.000 de crédits supplémentaires; nous ne savons pas ce qu'il en a été pour 1907.

Afin de compléter de ce que nous avons dit des déductions à apporter aux dépenses budgétaires, dans le but d'obtenir les dépenses nettes, nous noterons particulièrement que les contributions de nos colonies aux dépenses militaires, sont de 13.650.000 fr. pour l'Indo-Chine, de 400.000 fr. pour l'Afrique Occidentale, et de 200.000 pour Madagascar. Par contre nous trouvons, dans l'état des subventions aux budgets locaux en 1907 : 285.000 pour la Martinique, 500.000 pour la Guadeloupe, 401.000 pour la Nouvelle-Calédonie, 270.000 pour l'Inde, 665.000 pour le Congo, 115.000 pour la Colonie des Somalis, 135.000 pour Tahiti, 144.000 pour la Réunion, 70.000 pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Mais il faudrait tenir compte en outre des 500.000 fr. par an que nous coûte le Chemins de fer d'Abyssinie de triste mémoire ; les 2.215.000 fr. de subvention également annuelle du chemin de fer et du port si inutiles de la Réunion ; les 500.000 fr. du Chemin du Haut-Fleuve au Sénégal, les 175.000 fr. que réclame encore la garantie du Chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, etc., etc.

On comprend que, si, pour savoir ce que valent nos entreprises coloniales, il est indispensable de connaître les dépenses générales qu'elles entraînent, il est bien plus important encore de jeter un coup d'œil sur les budgets propres des diverses colonies. Le fait que des subventions relativement importantes sur fonds métropolitains paraissent indispensables pour tant d'entre elles, laisse supposer que leur situation pécuniaire ne doit pas être particulièrement florissante : et il nous suffira pour nous en convaincre de nous limiter aux renseignements rendus publics par l'*Office Colonial* ; on peut les considérer comme définitifs : ils se rapportent à des budgets liquides.

Si nous envisageons la situation financière de 1895 à 1904 pour l'ensemble de nos possessions, nous constatons que, pour la première de ces années, le budget total n'est que de 98 millions à peine ; il est vrai qu'on n'a pas cru pouvoir comprendre Madagascar à ce moment dans l'état dressé, sous prétexte que ce n'était pas encore une colonie ; d'autre part, on ne possède pas les chiffres budgétaires de la colonie de la Côte des Somalis (ce qui confirme l'impuissance où est l'Administration centrale de savoir ce qui se passe dans les territoires qu'elle administre). Enfin, chose au moins aussi jolie, cette même Administration, très « supérieure », ne connaît que les « prévisions » pour le budget du Congo de diverses années, et notamment de 1895. Quoi qu'il en soit, si nous considérons une année pour laquelle on possède enfin tous les renseignements, 1900, nous voyons qu'à ce moment les contribuables de nos colonies paient en tout 170 millions de francs. C'est précisément à partir de cette année que l'on a commencé à demander aux colonies, du moins à certaines d'entre elles, une contribution un peu sensible. Le total n'en était du reste que de 571.000 fr., dont 100.000 pour l'Indo-Chine, 151.000 pour le Sénégal, 25.000 pour l'Inde, 33.000 pour la Nouvelle-Calédonie, 65.000 pour la Martinique, 46.000 pour la Guadeloupe, 67.000 pour la Réunion, et quelques milliers de francs pour les autres. Ce n'était pas énorme ; mais c'était beaucoup par rapport à 1893, où l'on avait débuté, dans cette voie de la contribution des colonies aux dépenses qu'elles occasionnent et aux dépenses générales de l'Etat, avec une somme totale de 100.000 fr. Il faut bien reconnaître d'ailleurs qu'il y a un peu un trompe-l'œil, à recevoir d'une main une contribution des colonies, pour leur verser de l'autre des contributions à leurs budgets locaux. Toujours est-il qu'en 1904 le total des divers budgets coloniaux locaux a

été de 234 millions ; il y a là une majoration énorme, comprenant, il est vrai, les 14 millions 1/2 de fonds de concours des colonies, ou de certaines d'entre elles, aux dépenses militaires ou d'hôpitaux ; mais on peut se demander si cette augmentation des dépenses n'est pas venue imposer aux contribuables des efforts dépassant un peu leurs forces. Cette considération nous amènera tout à l'heure à dire un mot des impôts dans nos différentes colonies. Nous ne nous dissimulons pas, au surplus, que la diminution constante des subventions métropolitaines au profit des colonies, les a dû amener à élargir les prévisions de leurs budgets propres : le fait est que ces subventions sont tombées de 5 millions 1/2 en 1901 à moins de 1.600.000 fr. pour 1908. Mais cela ne peut créer qu'un tout petit trou dans ces budgets ; et M. Gervais, comme tous ceux qui ont suivi ces questions, dit bien que les diverses colonies, par leurs Conseils généraux, ont des tendances à prévoir largement ces dépenses facultatives auxquelles l'Administration métropolitaine ne peut rien modifier, quand elles sont — théoriquement — dans la limite des recettes prévues elles-mêmes. Nous trouvons, comme une des causes de cette facilité des Conseils coloniaux à dépenser largement, la mauvaise habitude qu'ils ont prise, surtout dans le passé, de compter sur la véritable assistance qui leur venait des subventions métropolitaines. Celles-ci commencent à diminuer terriblement d'ampleur ; mais les habitudes ne semblent pas se transformer en conséquence. Et nous nous demandons si les dépenses croissantes des budgets coloniaux profitent bien au développement économique général du pays, et à la majorité des habitants.

Parcourons ces budgets locaux, en nous livrant à des comparaisons qui peuvent nous renseigner sur l'état financier de la colonie, sur les tendances qu'elle a particulièrement de grossir vite son budget, etc. Nous reconnaissons que les chiffres bruts ont souvent besoin d'être interprétés ; mais nous ne pouvons guère, en ces quelques pages, avoir d'autre ambition que de donner des indications générales sur la situation financière de nos différentes colonies. Nous ferons bon marché du budget de la Réunion, tout simplement parce que nous avons dit plusieurs fois combien cette possession semble languissante à bien des égards. En 1895, ses dépenses atteignaient presque 6 millions ; elles sont réduites à moins de 5.200.000 fr. en 1904. Durant les débuts de la période que nous considérons, des excédents très notables s'accusaient (ce qui ne veut pas dire for-

cément que la situation économique soit excellente) ; de plus en plus ces excédents se sont réduits, et presque à rien. Encore faudrait-il savoir exactement comment les comptes sont établis ; car nous constatons que, pour certaines colonies, on a procédé exactement de la façon dont notre ami Macquart avait accusé le gouvernement de l'Algérie de procéder : on a fait entrer ouvertement des fonds d'emprunts dans des calculs d'excédents. Il est intéressant de relever ce fait que la Réunion tire plus de 600.000 fr. des droits à l'importation ou des droits de sortie.

Nos établissements de l'Inde sont parmi nos vieilles colonies ; et l'on sait quelle faible importance commerciale ils présentent, comment l'on n'y fait guère que de la politique. C'est une toute petite colonie. Son budget local est de 2 millions 1/2 en 1904, alors qu'il était de 1.760.000 fr. en 1895. Nous le convertissons en francs, tout en rappelant que le taux de la roupie a été très variable durant une partie de la période envisagée. Pour plus de moitié, les recettes sont faites de contributions indirectes, pour le sixième de contributions directes, et l'on ne manque point d'opérer des prélèvements à la caisse de réserve. Nous constatons que les exercices se soldent couramment par des excédents de 100.000 à 200.000 fr. ; mais il faut remarquer que les dépenses sont toujours au moins de cette somme en-dessous des prévisions, ce qui signifie évidemment qu'on restreint les dépenses, pour arriver à boucler les budgets de façon satisfaisante.

Saint-Pierre-et-Miquelon est une colonie qui est en train de mourir complètement ; mais jusqu'à ces derniers temps, et tant qu'avait duré le régime tout artificiel des primes, la population flottante qui faisait sa clientèle, on peut dire obligée, lui permettait de se tirer d'affaire. Le fait est que le budget des recettes oscillait entre 480.000 et 650.000 fr., le premier chiffre étant du reste celui de 1895, tandis que les recettes de 1904 n'ont pas dépassé 550.000 fr. La subvention de la métropole forme presque le cinquième de ce total ; les douanes ont donné de leur côté 230.000 fr. comme droits de douanes propres ou de consommation ; 125.000 provenaient des taxes de magasins, etc. Dans ces dernières années, on s'est heurté à des moins-values de recettes qu'on a comblées avec les ressources de la caisse de réserve. Le déficit est devenu chose fréquente dans les budgets, particulièrement en 1904, où il a dépassé le chiffre relativement élevé de 72.000 fr., les recettes étant constamment en déficit par rapport aux prévisions. A noter que, dans ce tout

petit budget, on dépense 22.000 fr. pour l'assistance publique, 12.000 fr. pour une imprimerie officielle. Ajoutons encore que la population de cette colonie ne dépasse pas 6.500 habitants.

La Guadeloupe a une population de quelque 182.000 habitants, et son budget actuel de dépenses ressort à 6 millions (presque exactement). En 1895 il était de 350.000 fr. plus élevé, et, à certaines époques, il a pu atteindre 6.500.000 et même plus de 7 millions 1/2. Cela nous semble considérable pour une population si faible, étant donné que la Métropole contribue déjà largement aux dépenses de la colonie. Le gouvernement colonial et le secrétariat général absorbent 180.000 fr. pour leur compte ; l'imprimerie du gouvernement, 58.000 fr., ce qui est absolument fantastique, et laisse bien en arrière (relativement s'entend), les fameuses dépenses de notre imprimerie nationale ; c'est ensuite 170.000 fr. pour l'Assistance publique ; 527.000 fr. pour la gendarmerie, qui doit vraiment bien fonctionner pour ce prix, dans un pays dont la superficie totale est de 1.780 kilomètres ; on n'oublie pas les « encouragements à l'agriculture, au commerce et à l'industrie » — à l'instar de la Métropole — ; et cela donne des résultats brillants. Enfin les dépenses extraordinaires sont un des chapitres favoris du budget, et elles dépassent par exemple 890.000 fr. en 1904 et 1.500.000 fr. en 1901. Nous devons reconnaître que les dépenses effectuées sont toujours très en-dessous des prévisions ; mais c'est qu'on évalue largement, et au surplus il en est souvent de même des recettes. Celles-ci (autant qu'on peut les relever dans les tableaux assez souvent erronés de l'*Office*) proviennent pour 1.700.000 fr., en 1904, des contributions indirectes, pour 400.000 des directes, pour 1.400.000 fr. des droits à la sortie ou des droits d'importation ; les premiers, qui ont une influence au moins aussi néfaste que les seconds, donnent à peu près les 40 0/0 de ces taxes douanières.

Pour ce qui est de la Martinique, nous nous trouvons en face d'une colonie dont la population est à peu près identique à celle de la Guadeloupe ; la superficie n'est pas de beaucoup de plus de moitié. Le budget local, qui était de 5.600.000 fr. en 1895, a monté à 7.280.000 en 1899, puis il a baissé à 5.154.000 en 1904, en tant que recettes. Comme de juste, nous rencontrons encore ces droits à la sortie qu'on pourrait se figurer naïvement comme n'étant plus pratiqués que par des populations primitives ; ils donnent même 400.000 fr., la douane, à l'importation, assurant au budget une recette de 765.000 fr. ;

dans les recettes, on fait entrer souvent des fonds d'emprunts ou des prélèvements sur la caisse de réserve. Pour ce qui est des dépenses, qui sont de 5.095.000 fr. en 1904, elles accusent constamment des moins values énormes sur les évaluations. Gendarmerie et police générales y sont pour 450.000 fr., gouvernement colonial et secrétariat général pour 190.000. Nous retrouvons toujours l'indispensable imprimerie, avec 70.000 fr. de dépenses ; l'assistance publique réclame 200.000 fr., et souvent son budget atteint 350.000 ; à noter encore que les dépenses des douanes, si elles se maintiennent à moins de 300.000 francs en 1904, dépassent souvent 400.000, et c'est une proportion énorme par rapport aux recettes encaissées. Enfin nous retrouvons dans cette colonie, comme dans la possession voisine, un chapitre toujours énorme de dépenses extraordinaires, au moins 300.000 francs quand ce n'est pas 1.500.000 francs.

L'importance même de la Guyane ne vaut pas que nous lui consacrions de longues indications. Cependant, il est curieux de voir cette colonie, dont la population est évaluée à 27.000 habitants, qui bénéficie déjà si considérablement des dépenses pénitentiaires faites sur son sol, et dont le budget local atteint (en 1904) 3.125.000 fr. de dépenses, sans que du reste le pays possède une seule route, ainsi que nous l'avons dit jadis. Le budget correspondant n'était que de 2.211.000 fr. en 1895 ; il a du reste passé par un maximum de 3.500.000 fr., en 1902. Nous devons reconnaître qu'il se solde toujours par un excédent, parfois atteignant 300.000 fr. et plus : mais cela grâce aux mines d'or, qui constituent sa seule richesse tout à fait temporaire. Toutefois il faut noter que chaque année la colonie fait des prélèvements à la Caisse de réserve, prélèvements qui atteignent souvent 320.000 fr. et plus, comme en 1904, où l'on accuse un excédent budgétaire de 300.000 fr. ! Bien entendu les ressources de cette caisse consistent en des fonds d'emprunts. Le budget de la Guyane tend à devenir de moins en moins explicite dans les renseignements qu'il fournit à l'Administration supérieure ; on voit tout simplement que les douanes donnent 250.000 fr. et plus, les droits de consommation 725.000, les contributions indirectes 1.374.000, les directes un peu plus de 200.000. Dans les dépenses, qui ont de plus en plus tendance à dépasser les prévisions, et qui ont été de 3.124.000 fr. en 1094, par exemple, nous ne relevons pas moins de 327.000 fr. pour les dettes exigibles, ce qui vise sans doute les intérêts d'emprunts ; puis 200.000 à peu près pour la police et la gendarme-

rie, alors que l'État entretient un personnel nombreux pour surveiller les individus relevant du service pénitentiaire ; 160.000 fr. pour le gouvernement et le secrétariat général, une trentaine de mille francs pour ce qu'on nomme la représentation locale, le Parlement au petit pied. On n'aurait garde d'oublier l'indispensable imprimerie, qui coûte au moins 70.000 fr. par an en moyenne : et l'assistance publique générale entraîne 250.000 francs de dépenses.

Nous avons consacré antérieurement une étude à la Nouvelle Calédonie, qui montre que sa situation, même financière, n'était pas brillante (Elle a failli ces temps derniers être en état de cessation de payements). Le fait est que les relevés officiels accusent souvent des déficits, en dépit de tous les moyens comptables que l'on possède pour les masquer : 130.000 fr. par exemple en 1895, presque 200.000 en 1903, 30.000 l'année suivante. Nous nous trouvons ici en face d'un territoire de 21.000 kilomètres carrés, c'est vrai, mais où existe une population de 55.000 habitants seulement, dont bien entendu un très grand nombre n'ont que des ressources très minimes. Encore en 1895 on se contentait de dépenser 2.300.000 francs par an ; on est arrivé à plus de 3.700.000 en 1903, et il a été tout à fait nécessaire de retomber à 3.257.000 en 1904. Pendant ces deux années les recettes réalisées ne dépassaient pas 3.529.000 et 3.227.000 fr. Ce qui est tristement caractéristique, c'est que ce n'est pas seulement pour ces deux années que les recettes effectives ont été très au-dessous des prévisions. Et encore faut-il rappeler que, sur cette dernière somme de 3.227.000 fr., 500.000 environ viennent de subventions. Les droits de douanes propres ont donné 510.000 fr., et les droits de consommation (qui tiennent plutôt de l'octroi, mais n'en pèsent pas moins lourdement) ont fourni près de 1.100.000 francs. Ici les dettes exigibles entraînent une dépense de 250.000 fr., la police et la gendarmerie coûtent 600.000 fr., le gouvernement et le secrétariat à peu près 200.000 fr.

Pour ce qui est des établissements d'Océanie, nous constatons encore le rôle considérable des droits de douanes ou taxes analogues, qui fournissent, en 1904, 970.000 fr., sur un budget de recettes de 1.930.000 fr. Depuis 1895, le budget des recettes a augmenté de plus de 800.000 fr., ce qui signifie surtout qu'on a eu besoin de faire face à des dépenses ; et ce qui le montre bien, c'est que ce qu'on appelle les contributions sur rôles sont passées de 143.000 fr., à 445.000. Ici du moins nous reconnaissons que les dettes exigibles ne réclamaient en 1904 que

27.000 fr. environ ; toutefois les services administratifs généraux en absorbent près de 390.000, ce qui est beaucoup, étant donné que ce n'est là que la petite administration centrale locale !

Le Congo français (autant que sa comptabilité par à peu près fournit des documents sérieux) avait, en 1895, un budget de recettes de 3.090.000 fr. : il atteint 6.390.000 en 1904, à répartir entre les trois sections qui partagent maintenant la colonie : Gabon, Moyen Congo et seconde section de ce dernier. Toujours est-il qu'en 1903 l'ensemble de la colonie retirait 283.000 fr. des perceptions indigènes, 263.000 des concessions territoriales, plus de 1.800.000 fr. des contributions indirectes ; elle prélevait plus de 530.000 fr. sur des fonds de réserve (constitués sans doute au moyen d'emprunts), et faisait entrer 1.500.000 fr. et plus d'emprunts dans l'établissement de ses recettes, sans parler des 700.000 fr. de subvention métropolitaine (subvention bien autrement considérable quelques années auparavant). Ce qui dénonce au reste l'équilibre fort artificiel d'un budget de cette sorte, c'est qu'on y trouve constamment des centaines de milliers de francs de dépenses arriérées, évidemment reportées sur exercice clos par manque de ressources disponibles pour les payements. En 1904, en rassemblant les éléments dispersés dans les trois budgets secondaires, nous relevons plus de 920.000 fr. de droits d'exportation (méthode originale pour pousser à la vente au dehors des produits du crû) ; 420.000 fr. de perceptions et taxes indigènes ; 1.100.000 fr. environ de droits de douanes ou de consommation. Et il faut demander 2 millions à la caisse de réserve, et 13.000.000 fr. aux fonds d'emprunts, ce qui, encore une fois, m'a bien l'air d'être synonyme. Pour ce qui est des dépenses, il faut relever 125.000 fr. du fait des dettes exigibles, plus de 1.100.000 fr. pour les seules dépenses d'administration. Sans doute on accuse maintenant des excédents de 1.100.000, de 1.300.000 fr. ; mais il faut songer que c'est fait d'emprunts. Nous n'essayerons pas de tirer des conclusions, qui nous entraîneraient bien loin.

Nous sommes obligés de donner des indications rapides sur les budgets locaux de toute l'Afrique Occidentale française : nous aurions voulu pouvoir insister sur les colonies du Dahomey, de la Côte d'Ivoire, qui présentent une situation assez nettement favorable. Le budget a grossi dans des proportions considérables, puisqu'on est passé (pour les recettes) de 10 millions 1/2 à 58 1/2 ; mais il faut dire d'abord que certaines de nos

colonies composant ce groupe n'ont pris d'importance même matérielle qu'assez récemment ; et d'autre part les recettes comptent des ressources fort élevées provenant de l'emprunt, et correspondant à des dépenses tout exceptionnelles motivées par des constructions de voies ferrées. Pour le Sénégal proprement dit, on est passé de 4 millions à plus de 7 ; de 600.000 fr. à 20 millions 1/2 pour la Guinée ; de 2 millions 1/2 à plus de 18 pour le Haut-Sénégal et Niger ; de 1.700.000 à 5 millions 1/2 pour le Dahomey, le reste se rapportant à la Côte d'Ivoire. En fait, on a porté spécialement en compte les 40 millions réalisés sur l'Emprunt de 1903, mais, autant qu'on peut comprendre cette comptabilité assez bizarre, il est bien évident que ce sont les fonds d'emprunt qui couvrent les dépenses extraordinaires ou les prélèvements à la Caisse de réserve. Du reste il est assez surprenant de constater que, dans le compte spécial d'emprunt, à côté des recettes correspondant à l'encaissement des 40 millions, on porte en dépenses un peu plus de 14 millions, comme « remboursement d'emprunts antérieurs » : ce qui est dire qu'on contracte des emprunts pour amortir des emprunts antérieurs ; autrement dit qu'on pratique un simple jeu d'écritures. Dans ces conditions, il n'y a pas grande indication à tirer de la comparaison des recettes et des dépenses : pour celles-ci, on met bravement en comparaison 35 millions, en 1903, en regard de plus de 78 millions 1/2 de recettes comprenant les 40 millions ; en 1904, par contre, on a accusé 63.765.000 fr. de dépenses, mais on porte en dépenses le remboursement d'emprunts dont nous venons de parler ! Et l'on dresse, sur ces bases, des tableaux d'excédents ou de déficits aussi fantaisistes les uns que les autres. Notons donc simplement que le Sénégal encaisse pour plus de 3 millions de droits de douanes ordinaires. 14.000.000 environ sur les marchandises étrangères, 320.000 de droits de sortie ; 700.000 de droits à la consommation ; plus de 500.000 de recettes extraordinaires. Dans les 6.668.000 fr. de dépenses, il y a 1.500.000 fr. pour les dépenses exigibles, 76.000 pour une imprimerie ; les dépenses de personnel représentent couramment le quart des dépenses de travaux. Pour la Guinée, les recettes extraordinaires (lisons évidemment emprunts) tiennent aussi une place énorme, 14 millions sur un peu plus de 20 millions de recettes totales, en 1904 ; l'impôt donne plus de 3.600.000 fr., et les douanes 1.700.000 fr. Comme conséquence des emprunts, nous trouvons près d'un million pour dettes exigibles ; puis 670.000 fr. d'administration générale, et

des chapitres (très précis !) de dépenses diverses, qui englobent 1.300.000 fr. A la Côte d'Or, les impôts de capitation fournissent près de 780.000 fr., les patentes de colportage 280.000, les droits de douanes et de consommation 2 millions 1/2. L'administration générale ne coûte pas moins de 700.000 fr., à quoi il faut ajouter 425.000 pour la police ; les dettes exigibles atteignent 420.000 fr. Au Dahomey, l'impôt personnel donne 700.000 fr., les taxes de consommation 3.700.000 fr. ; et l'on attaque largement la caisse de réserve. Il faut 340.000 fr. pour les dettes exigibles, 650.000 pour le gouvernement et le secrétariat, 330.000 pour la police et les prisons. Enfin, dans le Haut-Sénégal-Niger, où l'on évalue la population à moins de 4 millions 1/2 d'habitants, l'impôt personnel ne donne pas moins de 7 millions 1/2 en 1904, alors qu'il ne dépassait point 3 millions en 1902, et même, en 1903, 6.600.000 fr. A noter que, dans les 18 millions des recettes du Haut-Sénégal, il faut faire entrer, pour 1904, 2.800.000 fr. de subventions des autres colonies, près de 900.000 fr. de fonds d'emprunts, plus de 4.700.000 fr. de remboursements de dépenses antérieures du chemin de fer du Haut-Fleuve (on ne nous dit pas par qui sont faits ces remboursements, sans doute par l'emprunt), et 800.000 fr. de reliquats de budgets régionaux antérieurs. Tout est bien artificiel là dedans. Pour les dépenses, 2.204.000 fr. aux dettes exigibles, 1.740.000 fr. de dépenses extraordinaires qui doivent relever des emprunts ; d'autre part 935.000 fr. de services financiers, plus de 1.700.000 fr. de dépenses d'administration, sans parler de 460.000 fr. pour le gouvernement général et le secrétariat général (ce qui nous semble un peu cher), plus de 200.000 fr. rien que pour l'inspection des travaux publics, contre 1.300.000 francs de travaux à peu près ; on aime les inspections dans cette colonie, car l'inspection de l'agriculture coûte 270.000 fr.

Les relevés fournis pour Madagascar nous montrent que les dépenses de cette possession, avec ses 2.700.000 habitants (dépenses locales, qu'on se le rappelle) sont de 2.120.000 fr. pour l'administration française et de 545.000 pour l'administration indigène ; 1.790.000 fr. pour les postes et télégraphes, qui rapportent 615.000 fr. ; autant pour la garde régionale et la police ; plus d'un million pour la fameuse assistance médicale (à l'instar de la France) ; plus de 1.850.000 fr. de frais de transport et de matériel ; presque 3 millions 1/2 de dettes exigibles. On arrive ainsi, pour 1904, à un total de 22 millions 1/2 de dépenses, au lieu de 10 1/2 en 1898. Pour les recettes, on arrive à équilibrer

largement ; mais ce gouvernement qui assiste les malades, ne craint pas de surcharger le contribuable, à seule fin de le secourir ensuite (et aussi de faire fonctionner l'indispensable imprimerie, qui est ici au pluriel, et coûte plus de 300.000 fr. par an). La taxe de séjour donne 400.000 fr., la taxe personnelle plus de 12.400.000 ; impôt sur les maisons 585.000 fr. ; sur les rizières 1.636.000 ; sur les propriétaires d'animaux 729.000 ; l'assistance médicale n'est pas gratuite, quoiqu'on en prétende, et cela se comprend : on prélève, pour la couvrir, près de 1.100.000 fr. de taxe spéciale. C'est ensuite 80.000 fr. pour l'impôt sur les moulins ; puis des droits de consommation sur les alcools, une taxe d'abatage, un droit de péage sur les rivières, près d'un million de droits de place sur les marchés. Et, pour renchérir encore la vie, il y a 3 millions de droits d'importation, d'exportation ou de consommation. Enfin, afin de faciliter la mise en valeur du pays, on fait payer 255.000 fr. pour recherches minières, et 380.000 pour redevances d'exploitations.

Avant d'en finir, disons un mot seulement des budgets de l'Indo-Chine, dont nous avons parlé longuement l'an dernier. En 1895, le budget total de cette possession ne dépassait pas 21 millions 1/2 de piastres ; en 1904, on arrivait déjà au total de 48.800.000 p. ; en apparence on a atteint l'équilibre sensible, mais avec de larges prélèvements sur la caisse de réserve ou les fonds d'emprunts. A ne considérer que le budget général d'Indo-Chine, nous trouvons, sur 31 millions de recettes, en 1904, 6.800.000 piastres fournies par les douanes, et 19 par les contributions indirectes et régies, et cela pour des frais de perception de 6.800.000 fr. ; on conviendra que c'est un pourcentage de dépenses énorme, ce qui s'explique par les conditions terribles dans lesquelles les recettes des régies particulièrement sont encaissées. Les emprunts coûtent dans l'année près de 4.600.000 francs. Nous n'ajouterons qu'un mot relatif à l'Annam: c'est que, pour 2 millions 1/2 de piastres de recettes en 1904, les impôts indigènes, foncier, personnel, etc., ont donné 2.336.000 piastres.

C'est de cette question des impôts que nous voudrions dire un mot. Tout naturellement les fonctionnaires, et même les colons, trouvent que l'indigène ne paye point trop d'impôt ; et M. Rodier en particulier estime que les habitants de Cochinchine sont « privilégiés », en ne versant qu'une vingtaine de francs de contributions diverses. Dans cet heureux pays, si nous l'en croyons, « le cultivateur travaille sans peine, récolte sans fati-

gue, vend ses produits comme il veut, et quand il veut ». C'est l'El Dorado, et nous conseillons à tous les socialistes mécontents de l'organisation de la société actuelle de s'y transporter bien vite : ils y trouveront ce qu'ils rêvent, la satisfaction des besoins sans peine. Nous devons reconnaître que M. Rodier s'est aperçu que la perception même des impôts ne se fait pas sans vexations.

Tout d'abord il faut se rendre compte qu'une vingtaine de francs, c'est beaucoup pour des gens habitués à des gains extrêmement minimes ; bien des gens estiment que c'est trop demander à nos ouvriers que de leur faire payer 20 fr. d'impôts, alors pourtant qu'ils ont des gains et des facultés contributives autrement élevées qu'un Annamite ou un Moïs. Même les seuls impôts directs sont manifestement trop élevés dans plusieurs de nos colonies, et l'on a pu déjà en juger par les relevés budgétaires que nous avons donnés plus haut. Il faut songer qu'à Tananarive, l'indigène paye 30 fr. par tête, et de 10 à 20 fr. dans les provinces ; en Indo-Chine, il est courant de voir la seule contribution directe atteindre 3 piastres, et c'est une grosse somme pour les indigènes. Les nègres de l'Afrique Occidentale doivent trouver bien chère également une imposition qui se traduit brusquement pour eux par le versement d'une somme de 3 à 4 fr. Peu de temps avant de mourir, le Dr Decorse avait envoyé des détails sur les sentiments des indigènes du Haut-Niger à ce sujet ; on veut « faire suer le burnous », comme le disent élégamment nos fonctionnaires ; et l'on gêne les échanges commerciaux par la rapacité fiscale. On fait payer au colporteur une taxe représentant souvent la valeur même de la charge qu'il peut transporter. Et tout cela, en submergeant les indigènes sous des montagnes de paperasseries : « dans les villages de blancs, disent les Touaregs, papiers, papiers, toujours papiers ! ! ! » On accule le natif à ne plus pouvoir se procurer d'argent pour payer l'impôt. Nous laissons du reste au lecteur le soin de comparer le montant des divers budgets que nous avons passés en revue, avec les populations qui doivent en somme en alimenter les ressources.

Ce qui nous semble d'ailleurs bien assuré, en dépit des éloges distribués par M. Gervais au système des régies imaginé par M. Doumer pour l'Indo-Chine, c'est qu'elles ont établi une véritable tyrannie du fonctionnaire, et surtout des représentants de la régie sur le malheureux indigène. Nous renvoyons à ce qu'a publié récemment la *Revue Indigène* d'Indo-Chine, l'Indigène

est traqué par la régie, « c'est une vache à lait qu'il faut traire ». A la création du monopole Fontaine de l'alcool, on forma des brigades volantes de répression des fraudes de fabrication, qui terrorisèrent le Tonkin; les procès-verbaux se sont multipliés, parce que le bénéfice en est partagé entre le saisissant et son chef direct ; les receveurs incitent leurs agents à la rigueur, et les moindres employés arrivent à se faire de petites fortunes, les transactions avant jugement étant le procédé généralement adopté. Et comme de juste les « indicateurs » sont légion, touchant une part des saisies qu'ils ont permis de faire. L'Annamite saunier n'a pas le droit de garder un gramme de sel chez lui ; il ne peut boire que de l'alcool Fontaine (qu'il déteste comme goût), et n'a pas le droit de transvaser le contenu de la bouteille achetée ; il ne peut acheter de l'opium qu'à la régie, sans le changer de boîte. On a du reste spolié, paraît-il, les distillateurs indigènes, en fermant du jour au lendemain leurs usines (c'est le procédé qu'on veut introduire même dans la métropole). On a concédé des monopoles sur toute la surface de l'Indo-Chine ; et, si cela rend d'assez grosses sommes au budget, cela est encore plus profitable aux gens qui ont le monopole, et surtout enracine dans le cœur de l'habitant la haine du blanc, en le ruinant en partie.

Qu'on nous permette, en finissant, de citer rapidement les chiffres du commerce de nos colonies. Il a été de 875 millions, ce qui ne représente que 1.300.000 fr. de plus que l'année précédente ; la part de l'importation est de 455 millions, en diminution de 34 millions : cela peut s'expliquer par les variations dans l'importation des matériaux destinés aux grands travaux. Pour les exportations, elles sont de 35 millions en excès sur l'année précédente (1905). La part de la France n'est que de 43,3 0/0 dans le commerce total, de 46,2 dans les importations, et de 40,4 seulement dans les exportations. Nous avons dit jadis comment la métropole arrive à se réserver une part, pourtant si modeste, dans les importations.

Daniel Bellet.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. *Nuova Antologia:* L'instruction primaire en Italie. La crise de la circulation. Le réveil de la Chine. Les cités-jardins. *La Rassegna Nazionale:* L'évolution du socialisme. La superstition démocratique. *L'Economista :* Les grèves en Italie. Les plaintes de la Sicile. *Minerva :* Où est le progrès ? La presse anglaise. Angleterre et Allemagne. *La Riforma sociale:* La politique industrielle des syndicats ouvriers. La fonction sociale du luxe. *Rivista italiana di Sociologia :* L'esclavage en Italie au moyen-âge. *L'Italia moderna :* La méthode en sociologie. *El Economista :* La richesse terrienne en Espagne. L'industrie navale. La marine de guerre. *Espana Economica y Financiera :* La décentralisation en Espagne. Le commerce anglo-espagnol. *Revista de Economica y hacienda :* La richesse mobilière en Espagne. Les routes et les écoles. *El Economista Mexicano:* Le Zollverein américain. *The Economist:* Dumping et contre-dumping. *The Contemporury Reniew:* Le referendum suisse. *The Nation:* Le Zollverein britannique. La protection des oiseaux. *Political Science Quarterly:* Trade-Unions et Trusts. *The Journal of Political Economy:* Socialisme et trade unionisme.

Zeitschrift für Volkwirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung : La nature du capital. L'endettement des fonctionnaires en Autriche. Organisation et services économiques rendus par les banques autrichiennes.

Nuova Antologia. M. Emilio Agostinoni recherche (livraison du 16 octobre), les diverses causes qui ont empêché l'instruction de se répandre dans les Abruzzes. Ces causes sont historiques, politiques, économiques, sociales et scolastiques. Les causes historiques peuvent se résumer en un seul souvenir : le gouvernement des Bourbons. Il n'y a donc plus à s'en occuper, la démocratie se charge de remédier aux maux causés par l'ancien gouvernement.

Seulement la démocratie s'y prend d'une singulière façon pour répandre les lumières. Ses législateurs votent des lois scolaires, mais ils négligent une chose, qui est essentielle : ils ne pourvoient pas aux moyens d'appliquer ces lois. La célèbre loi de 1877 reste lettre-morte parce qu'on en a confié l'application aux communes, « qui ne sont pas favorables à l'instruction », dit l'auteur ; qui n'ont probablement pas les moyens d'en faire les frais, convient-il d'ajouter.

Le métier de législateur est vraiment facile, plus facile que celui du brigadier de Pandore : non seulement le travailleur en législation règle lui-même son salaire, mais il peut voter n'importe quelle loi, du moment qu'il n'a pas à s'occuper des moyens de la mettre à exécution. Aussi y a-t-il beaucoup de candidats à la législature et je m'étonne qu'il n'y en ait pas davantage.

— Dans la même livraison, la *Nuova Antologia* indique les causes de la baisse de la rente italienne et de la crise de la circulation. Ces causes sont nombreuses : 1° conversion prématurée de la rente ; 2° dépression générale du marché monétaire international ; 3° excès de la spéculation et continuels abus de bourse et des sociétés anonymes ; 4° menaces de nouvelles dépenses militaires spécialement pour la marine de guerre ; 5° excès des grèves et des agitations populaires ; 6° direction du Trésor.

Le rachat et l'exploitation des chemins de fer sont pour beaucoup dans la crise italienne ; mais nous ne voulons retenir que la quatrième cause.

L'Italie n'a pas encore fini d'armer ses quatre derniers croiseurs, « quatre navires de type antique qui représentent une somme notable que l'on aurait pu mieux employer dans l'intérêt de la flotte ; » et voici que l'administration de la marine, après avoir reconnu son erreur technique et financière, projette de grands navires, au lieu de moyens, et demande 260 millions aux contribuables.

Ce projet n'est pas de nature à rassurer le marché monétaire international. On se dira : ou l'Italie prépare la guerre, ou elle craint la guerre, ou elle est atteinte de mégalomanie maritime.

La *Nuova Antologia* ne veut admettre aucune de ces trois hypothèses ; elle combat les faux remèdes à la crise, surtout l'émission de papier de crédit et la réglementation de l'escompte. « Beaucoup de titres baissent parce qu'un vent de folie les avait portés à des cours fantastiques,tout à fait disproportionnés à leur

revenu effectif. Une action de 100 *lire* d'automobiles est cotée à 1.000. Capitalisée à 5 0/0, pour que le cours de 1.000 *lire* se soutienne, l'action doit donner 50 *lire* de revenu annuel, ou 50 0/0. Naturellement c'est une simple folie. » Il faut donc laisser passer la Justice de Mercure.

— La Chine se réveille. Elle envoie dans les autres Etats modernes ou modernisés des missions spéciales, pour étudier l'organisation de ces Etats et voir ce qui peut être appliqué au Céleste Empire. La *Nuova Antologia* du 16 novembre nous apprend où en est ce travail de rénovation, notamment en ce qui concerne l'armée.

Au mois de juin de cette année, les grandes unités, que l'on peut considérer comme à peu près organisées dans les 22 provinces, représentent un effectif de 5.500 officiers et 172.500 soldats. La nouvelle loi rend obligatoire l'instruction militaire dans les écoles civiles ; elle assimile la hiérarchie militaire à la classe des mandarins ; elle améliore la position financière des officiers ; elle rend gratuite l'instruction dans les nouvelles écoles militaires pour les élèves officiers. Le recrutement de l'armée est provincial et volontaire, le service militaire obligatoire étant réservé aux Mantchous. Les recrues doivent avoir de 20 à 25 ans, être de bonne constitution physique, appartenir à une bonne famille, savoir lire et écrire et s'abstenir de l'opium.

On pense bien qu'entrée dans cette voie la Chine ne va pas s'arrêter de si tôt. Ceux qui connaissent les Chinois et leur caractère vindicatif savent qu'ils rêvent et préparent leur revanche contre les Européens. Ils savent aussi, ce que ne dit pas la *Nuova Antologia*, que les Chinois ne travaillent pas moins à s'outiller au point de vue économique et social. Quand un jeune homme montre de bonnes dispositions, les membres de sa famille — qui peuvent être au nombre de 50.000 et plus — se cotisent pour l'envoyer se perfectionner en Europe. Ces jeunes Chinois étudient ainsi : les uns le droit, les autres la médecine, ceux-ci les sciences, ceux-là les industries minières, manufacturières. Ils rentrent ensuite dans leur pays et restituent à leurs nombreux parents les avances que ceux-ci leur ont faites.

Quand la Chine aura ainsi des armées de polytechniciens, de centraux, d'ingénieurs en tous genres, sans compter la main-d'œuvre à bon marché et de bonne qualité, les Européens, et surtout les Américains, capitalistes, entrepreneurs et ouvriers, n'auront qu'à se bien tenir et à baisser leur « Standard of life » devant la Chine réveillée.

— L'attraction exercée par les grandes villes sur les habitants des campagnes devient de plus en plus intense. La conséquence en est connue et facile à déduire : pendant que les champs deviennent déserts, les villes sont surpeuplées ; on y est logé chèrement et mal, au grand détriment de la santé, de la morale, etc. Le remède n'est pas difficile à découvrir et M. Riccardo Badoglio l'indique fort bien dans la *Nuova Antologia* du 1er décembre : il s'agit de rendre le séjour des champs aussi attrayant que celui des villes. La cité idéale serait celle dont l'auteur donne la description et qui réunirait les avantages de la ville à ceux de la campagne. Mais il est difficile de réaliser cet idéal.

La cité-jardin, si celui-ci n'est qu'un petit jardinet, présente les inconvénients de la campagne sans en avoir les agréments. Pour introduire à la campagne, non seulement le confort que présentent les villes : marchés bien approvisionnés, eau, égouts, gaz, etc., mais les plaisirs des villes : théâtres, concerts, conférences, il faudrait beaucoup d'argent. Or, les grandes villes mêmes n'y suffisent pas ; elles ne peuvent se procurer tous ces avantages qu'en mettant les campagnes à contribution. Or, les cités-jardins ne tireront pas grand'chose de leurs octrois et ne pourront subventionner leurs théâtres. Donc...

La Rassegna Nazionale. Quelle déception pour les croyants à l'âge d'or futur ! Depuis que, sous l'impulsion et la direction de Marx, le socialisme était devenu scientifique, on se croyait à la veille du grand jour qui doit succéder au grand soir et apporter à la collectivité une félicité inaltérable. Et voici que tout est à recommencer. Les principes fondamentaux du socialisme sont remis en question et soumis à révision. M. A. Cantono nous décrit, dans la *Rassegna* du 1er octobre, l'un des nouveaux courants socialistes, le réformisme.

Selon le marxisme, dit-il, l'idée de patrie se trouve en antithèse avec les intérêts du prolétariat ; cette antithèse a pris une forme aiguë de nos jours, par l'œuvre du prof. Hervé, qui est devenu le théoricien de l'antimilitarisme le plus intransigeant.

Le socialisme réformiste démontre, par des raisonnements d'une logique serrée, que le concept moderne du socialisme n'exclut pas l'amour de la patrie. « La lutte contre l'Etat est un

délit contre la civilisation ; c'est là un point sur lequel les socialistes ne peuvent plus discuter. »

En Allemagne, les socialistes forment le parti le plus décidément impérialiste ; ils tendent à donner à l'empereur une plus grande autorité dans le domaine législatif, et ils se déclarent prêts à défendre l'indépendance et l'intégrité de l'empire contre ses adversaires.

L'opposition fatale et permanente d'intérêts entre le prolétariat et les autres classes sociales a aussi disparu. Le nouveau socialisme préconise une politique des classes moyennes, parce que si le socialisme voulait s'appuyer exclusivement sur les ouvriers salariés, il risquerait de rester toujours une minorité. Cette politique l'oblige à reconnaître la permanence de la petite culture et l'utilité de la propriété moyenne.

Le socialisme moderne n'a plus rien à faire avec le nivellement universel. La lutte de classe n'est pourtant pas encore reniée ; mais ses termes sont déplacés, elle est comprise avec plus de largeur, avec une plus grande connaissance de la réalité sociale.

Il ne faut pas croire que ce nouveau socialisme soit plus scientifique que le précédent. Non ; il y a derrière lui, ou à côté, ou plutôt devant, un autre socialisme, le syndicalisme, qui n'affiche pas de moins hautes prétentions à la science. M. Massimo Fovel a traité cette question du syndicalisme dans la *Rassegna* du 16 septembre, que nous avons reçue trop tard pour pouvoir en parler dans notre dernière revue, M. Fovel assure que le syndicalisme ne porte en soi aucune contradiction et que sa doctrine présente « une unité infrangible ». Nous nous permettrons de suspendre notre jugement.

— Que le socialisme soit une science, une religion ou simplement une superstition, il est certain pour le duc di Gualtieri que le démocratisme n'est qu'une pure superstition. La démocratie moderne, dit l'auteur (*Rassegna*, 1 et 16 novembre), n'a rien de commun avec la démocratie telle qu'on l'a toujours entendue depuis Aristote jusqu'à ces derniers temps. La vraie démocratie, d'après Aristote, est la forme de gouvernement où prédominent les classes moyennes. Quand il n'en est pas ainsi, la démocratie dégénère en ochlocratie, c'est-à-dire en la domination effrénée et bestiale de la plèbe, qui est la tyrannie la plus insupportable.

Si vous voulez voir la vraie démocratie, ou du moins le gou-

vernement qui s'en rapproche le plus, allez en Suisse, en Hollande, en Belgique, aux Etats-Unis et surtout en Angleterre, et non en France ou en Italie. En voyant comment la démocratie fonctionne aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suisse et dans les autres Etats non latins ; en voyant que ces Etats éminemment démocratiques sont les plus civilisés, les plus tranquilles, les plus libres et les plus prospères du monde, vous verrez clairement qu'il peut exister une démocratie raisonnable, ordonnée, dignes de temps et de peuples civilisés.

C'est à une démocratie de ce genre que M. di Gualtieri se range. « Convaincu, comme l'était déjà Tocqueville, de l'inévitabilité de la démocratie de nos jours, j'ai voulu dans cet écrit démontrer qu'il y a aujourd'hui des peuples, et ce sont précisément les plus libres et les plus civilisés du monde, chez lesquels le concept et la pratique de la démocratie diffèrent immensément de la superstitieuse et despotique pseudo-démocratie jacobine. »

L'Economista renferme plusieurs articles sur les dernières grèves italiennes et sur la tentative de grève générale. Il montre d'abord que le gouvernement est impuissant et que si vraiment la grève des chemins de fer avait éclaté, il aurait été dans l'impossibilité d'appliquer l'article 56 de la récente loi sur les chemins de fer et les prescriptions du Code pénal. C'est là une preuve évidente du danger qui dérive de l'exploitation de l'Etat. Ce n'est pas que l'exercice privé éviterait toujours les grèves, mais entre l'entrepreneur privé et son personnel on peut mettre l'Etat ; tandis qu'entre l'Etat et ses fonctionnaires il n'y a rien à mettre ; il faut qu'il cède, ce qui diminue son prestige, à moins que l'opinion publique ne se mette de la partie, comme il est arrivé dans ces dernières circonstances.

Les chefs du socialisme n'ont pas fait meilleure figure que l'Etat. Ils croyaient pouvoir mettre en mouvement les masses et puis les arrêter à un moment donné avec un seul signe de tête ; « et voilà que les vieux chefs sont impuissants à dominer ces multitudes auxquelles ils doivent leurs triomphes ; les voilà contraints à voir mélancoliquement de plus hardis et moins réfléchis qu'eux prendre leur place, susciter la rébellion et laisser les vieux *condottieri* sans soldats. »

Les employés des chemins de fer, se proposant de faire la

grève pour la grève, sans une raison suffisante qui justifie leur acte, mais seulement dans la folle prétention de prouver leur force, au delà et au-dessus des lois, ont aussi reculé au dernier moment, non pas devant les menaces de l'Etat ou devant les injonctions des socialistes, mais devant l'opinion publique.

La conclusion de l'*Economista* est que « les illusions des vieux chefs et leur incapacité à dominer les foules ont produit la situation actuelle, par laquelle nous verrons les masses devenir syndicalistes et révolutionnaires, et comme il n'est pas concevable qu'on leur laisse la victoire, nous aurons comme conséquence, sinon une réaction, du moins un arrêt sur la voie des libertés publiques. »

— La Sicile n'est pas contente de sa réunion à l'Italie. M. A. de Johannis, qui examine cette question dans l'*Economista* du 10 novembre, trouve la cause de ce mécontentement dans l'uniformité de législation et d'administration, qui a été imposée à des régions très diverses dans leurs ressources, leurs besoins et leurs aspirations. Il faudrait donc décentraliser, laisser plus d'autonomie et d'initiative aux provinces et localités.

M. de Johannis estime d'ailleurs que la Sicile peut et doit d'abord s'aider elle-même et qu'elle peut même se sauver toute seule. « Je suis convaincu que la Sicile n'a besoin de personne et qu'elle possède assez de force intellectuelle et de richesse matérielle pour se faire une nouvelle vie et se préparer un splendide avenir. » Mais il faut pour cela *fare da sè* ; or « les riches Siciliens n'ont jamais pensé à diriger leurs capitaux vers les industries, qui, avec la mer qui entoure l'île, auraient trouvé de faciles débouchés. »

Si les riches Siciliens n'ont pas fait cela, c'est sans doute parce qu'ils ont trouvé plus d'avantage à placer leurs capitaux dans les entreprises de l'Etat. C'est donc encore et toujours celui-ci qui est le premier fautif. Un grand Etat est une pompe d'une grande puissance aspirante et de faible puissance refoulante.

Minerva se demande ce que c'est que le progrès et s'il est réel. L'augmentation de la population, l'instauration de formes libérales de gouvernement, le rapide développement des découvertes scientifiques, sont les trois principaux traits caractéristiques du progrès dont nous sommes si fiers.

La population augmente ; mais s'améliore-t-elle ? C'est une autre affaire ; or, il est de fait que les classes supérieures ne procréent que peu ou point. De ce côté l'avenir du progrès ne paraît donc pas assuré.

Dans tous les pays civilisés on écrit et on lit toujours plus ; on fait des cours, des conférences, des discours en nombre toujours plus grand. Cette augmentation ne signifie pourtant pas une amélioration de la qualité des produits intellectuels, ni une extension de la capacité intellectuelle de l'homme.

Le progrès économique est incontestable ; il est la conséquence du progrès de la population et de celui des inventions et découvertes ; mais le progrès moral suit-il le même train ? Est-on plus heureux qu'autrefois ? est-on plus placide, plus gai, plus serein ?

On voit que la question du progrès est plus complexe qu'elle ne le paraît au premier abord.

— A la suite d'un voyage en Angleterre, Rip exprime son opinion sur la presse anglaise dans *Minerva* du 3 novembre. En ces dernières années, dit-il, notre presse a fait des progrès beaucoup plus notables que la presse anglaise. Celle-ci même, au lieu de progresser, a fait des pas d'écrevisse. Elle a augmenté énormément la place dédiée aux bavardages, aux petits faits, aux sports, aux modes, à la chronique des tribunaux : et elle a diminué l'espace réservé aux articles, aux informations sérieuses, à la littérature, à l'art ; surtout la valeur et l'autorité de la collaboration ont baissé. Nous avons en Italie au moins une demi-douzaine de journaux quotidiens, mieux rédigés, mieux informés, supérieurs de ton et d'intellectualité à tous les journaux anglais, le *Times* excepté. Les journaux anglais ont, quasi sans exception, une seule qualité, que les nôtres ne possèdent pas au même degré : un solide et rude bon sens dans toutes les choses de la vie publique, un fort et inébranlable patriotisme, une conscience sûre et invincible de la grandeur et des destins de leur pays et de leur race.

— Le même Rip, livraison du 24 novembre, compare la Grande-Bretagne et l'empire germanique au point de vue industriel et commercial, et cette comparaison n'est pas favorable aux Anglais. L'Angleterre reste liée à son antique système de poids, monnaies et mesures, qui la gêne souvent et la tient isolée de tout le monde civilisé. Les services publics laissent à dé-

sirer, notamment celui des postes, l'auteur en donne des exemples. En somme, conclut-il, il ne faudra pas s'étonner si les Allemands, plus diligents, plus précis et mieux préparés, envahissent de plus en plus le marché international qui, il n'y a pas bien longtemps, semblait exclusivement réservé au commerce et à l'industrie britanniques.

La Riforma Sociale. M. Attilio Cabiati expose et discute la politique industrielle des organisations ouvrières. On sait que jusque vers le milieu du siècle dernier tous les facteurs de la production étaient dans les mains de l'entrepreneur, qui en faisait, à ses risques et périls, l'usage qu'il jugeait à propos. Dans l'organisation industrielle les ouvriers jouaient ainsi un rôle passif.

Avec ce système, dit M. Cabiati, l'entrepreneur obtenait le produit net maximum ; tout était pour le mieux à son point de vue. Mais au point de vue de l'ouvrier et de la société il n'en était pas de même. Aussi le but des organisations ouvrières est-il de changer cet ordre ou ce désordre. Pour réaliser leur idéal, les organisateurs ouvriers cherchent à monopoliser la main-d'œuvre, à limiter le nombre des apprentis, à déterminer le salaires minimum d'après le travail de l'ouvrier moyen, etc.

M. Cabiati leur vient en aide dans ce travail ; il cherche, par des formules algébriques et des graphiques, à déterminer le nombre des apprentis qui peuvent être admis dans les métiers et le minimum de salaire qui peut et doit être accordé aux ouvriers. La conclusion de M. Cabiati est que, en intervenant ainsi dans toutes les questions qui concernent le travail dans les fabriques, l'organisation ouvrière n'usurpe pas les fonctions de l'entrepreneur ; elle met seulement en œuvre les actes nécessaires pour garantir sa propre existence.

Dans sa très longue étude M. Cabiati n'oublie qu'une chose, mais il l'oublie complètement. L'entrepreneur dirigeait la production sous sa propre responsabilité. Par un miracle de la Providence, il faisait toujours des profits, d'après ce qu'on nous assure, mais il pouvait aussi subir des pertes et ce cas doit être prévu. Or, M. Cabiati ne dit pas un mot de la part de responsabilité qui incombera aux organisations ouvrières quand elles seront directrices ou co-directrices de l'industrie. La quantité négligée ne paraît pourtant pas négligeable ; un mathématicien devrait en tenir compte.

— Dans *La Riforma sociale* de novembre, M. Roberto Michels se livre à des *divagations économiques sur la fonction sociale du luxe*. Louis XIV répond à Colbert, lui conseillant d'être plus économe : « Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup. » Rien n'est plus vrai, c'est bien l'aumône qu'il fait ; mais il s'agit de savoir où il prend cette aumône, à qui il la distribue, et si le premier possesseur du bien distribué, celui qui l'a produit, n'en aurait pas fait meilleur usage.

Henri Martin, disant que « le luxe fait passer dans les mains de quelques-uns les deniers arrachés aux sueurs de la multitude », est plus près de la vérité que Garofalo, disant que « le luxe fournit des occupations lucratives à un grand nombre de personnes ».

C'est bien moins dans ses résultats que dans ses sources qu'il faut considérer le luxe pour en bien juger. Il n'y a rien à dire, ou du moins pas grand'chose, du luxe qui dépense les produits de son propre travail en régime de libre concurrence ; ce qui est condamnable, c'est le luxe provenant de privilèges et monopoles concédés par l'État à quelques-uns aux dépens de tous. Quand on dit que le luxe des riches *donne* du pain aux pauvres, il serait souvent plus exact de dire qu'il le *rend* et non sans déchet, après l'avoir pris.

Rivista italiana di Sociologia. Tout le monde croit que l'esclavage a été aboli, en fait et en droit par le christianisme. Il paraît qu'il n'en est rien, d'après ce que nous enseigne M. Ridolfo Livi. La traite a continué de se faire dans les pays chrétiens autant qu'ailleurs, jusque vers le XVIIe siècle.

Le plus important marché d'esclaves de toute l'Italie se tenait à Venise. En 1379, il fut imposé une taxe sur les esclaves, taxe qui de 1414 à 1423 procura un revenu de 50.000 ducats ; à raison de 5 ducats par tête, le nombre des esclaves qui passaient par Venise chaque année était donc de 10.000.

A Florence, le commerce des esclaves était reconnu et légalisé ; une loi du 8 mars 1366 donnait licence à tout le monde de conduire à Florence et dans son comté, de vendre, céder, louer, etc., *schiavi et schiave, qui non sint catholice fidei christiane*.

A Gênes, le commerce des esclaves était très actif. Le statut criminel de 1556 prononçait des peines contre les voleurs d'es-

claves. Et Cibrario trouve encore deux ventes d'esclaves en 1677.

On pourrait croire que Rome, le siège de la papauté, faisait exception à la règle ? Pas le moins du monde. Paul III confirme, en 1534, un privilège relatif aux esclaves. Supprimé en 1545, ce privilège fut rétabli par Pie V, en 1560. « Toutes choses qui démontrent qu'à Rome aussi le nombre des esclaves ne devait pas être indifférent, et que ce commerce s'est maintenu bien après le moyen âge. »

L'esclavage a disparu peu à peu, mais il n'a jamais été légalement aboli.

Les esclaves venaient en grande partie des pays étrangers, surtout de l'Orient, mais dans les guerres européennes, même entre Italiens, on faisait aussi des esclaves. Cette classe sociale n'était d'ailleurs pas malheureuse, et, au point de vue matériel, beaucoup de nos déclassés pourraient envier le sort des *schiavi*.

Pourquoi M. Livi nous apprend-il ces choses ? Pour nous expliquer certains caractères anthropologiques des Italiens. Il se faisait au moyen âge un grand commerce d'esclaves avec la Mongolie et ces esclaves étaient surtout des femmes, qui ont eu des descendants légitimes ou illégitimes.

Est notable, dit M. Livi, la prédominance des faces larges, des nez camus ou écrasés, des teints qualifiés *olivâtres* et souvent *jaunes*, des yeux obliques, etc. Sur 28.509 soldats vénitiens, l'anthropométrie militaire en a trouvé 4.110 avec le nez qualifié écrasé, soit une proportion de 14.4 0/0. Dans la province de Venise, on compte, sur 3.130 individus, 449 nez camards, soit 14.3 0/0, et dans l'ensemble du royaume, sur 299.355 soldats examinés, on en a 18.7 0/0.

L'Italia Moderna. Il est certain que nous manquons de méthode dans nos études sociales et surtout dans nos actes : rien n'est plus incohérent que notre législature et notre administration en pareilles matières ; mais il est douteux que la méthode proposée par M. Edoardo Cuciniello, dans le fascicule du 31 octobre, soit la bonne, en tout cas, elle n'est pas nouvelle.

La politique, dit l'auteur, doit procéder sans axiomes. L'homme de gouvernement ne peut être guidé, dans son action et dans sa conduite, par des formules ou des principes abstraits.

Tous les principes étant naturellement abstraits, l'homme de gouvernement ne sera donc guidé par aucun principe. Cette

méthode met la politique à la portée de tout le monde, et personne ne peut vous prouver si vous faites bien ou mal.

M. Cuciniello joint l'exemple au précepte. Quand l'économiste étudie les phénomènes du protectionnisme et du libre échange, dit-il, dans le champ abstrait de la science économique, il pourra énoncer la théorie pure, celle qui ressort des principes fondamentaux et que l'on doit considérer comme la seule vraie, au point de vue de la science ; mais quand il voudra, dans le champ concret, appliquer sa théorie — sans tenir compte des conditions ambiantes — il arrivera à un de ces absolus aprioristiques qui ne peuvent être acceptés comme norme constante de conduite.

Ainsi la théorie ira dans une sens et la pratique dans le sens opposé. Alors, à quoi sert la théorie ? C'est bien la peine de se donner tant de mal et de faire tant de dépenses pour la constituer et l'enseigner. La restriction faite par M. Cuciniello n'a aucune valeur, car c'est à la théorie de tenir compte de toutes les conditions des phénomènes.

En politique, la méthode Cuciniello n'est pas plus nouvelle qu'en économique. Machiavel, dit-il, a tracé les grandes lignes de ce qu'on peut appeler la vraie école de l'homme politique.

Machiavel a constaté, mais n'a rien tracé. Il dit ce qui se faisait, mais il n'a pas dit qu'on devait le faire. Au contraire, en dévoilant les manœuvres des gouvernants il a prévenu et mis sur leurs gardes les gouvernés.

Pour compléter sa méthode, M. Cuciniello admet deux poids et deux mesures en morale. La morale individuelle n'a aucune valeur en politique. « La vie sociale et la vie individuelle sont comme deux systèmes métriques qui ne reposent pas sur une même unité de mesure. »

El Economista constate une diminution alarmante de la richesse rurale en Espagne. Le total imposable de cette richesse est, pour 1908, de 590.670.500 pesetas, tandis qu'il était en 1907, de 600.180.758. En 1907 il y avait déjà une baisse par rapport à l'année 1906 de 6.265.189 pesetas. Il en a été de même dans les années précédentes, si bien que la richesse a diminué en 5 ans de 23.933.272 pesetas. Si l'on capitalise cette somme à 5 0/0, ont peut affirmer que la richesse rurale de l'Espagne a diminué dans ces cinq ans d'environ 500 millions de pesetas.

En 1850, la richesse totale, rurale et urbaine de l'Espagne représentait 571 millions ; elle n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 1890, où elle atteint 844 millions. Depuis lors, la richesse urbaine continue de croître mais dans une bien moindre proportion que la baisse de la richesse rurale. En 1907, la richesse urbaine imposable était de 285.419.054 ; en 1908 elle monte à 289.693.033, ce qui donne une augmentation de 4.273.979.

En résumé, la richesse imposable pour les campagnes en 1908 est de 590.670.500; celle des villes 289.693.033; total: 880.363.533. La richesse totale imposable en 1907 était : 885.599.812. Différence en moins pour 1908 : 5.236.279.

Quelles sont les causes de cette baisse constante depuis déjà un bon nombre d'années ? *El Economista* ne les voit pas bien clairement et demande une enquête.

— L'industrie navale espagnole est aussi dans une situation précaire. *El Economista* indique plusieurs causes de sa décadence et propose plusieurs remèdes dont le principal est : la formation d'un fort syndicat entre les métallurgistes et les armateurs espagnols, non seulement pour régler les prix du fret et la vente du minerai, mais pour écarter, autant que possible la concurrence étrangère, aussi nuisible aux uns qu'aux autres ; et la vente directe du minerai par ce syndicat aux grands hauts fourneaux étrangers.

— Il serait téméraire de garantir l'efficacité de ce syndicat, mais en lui accordant tout le crédit possible, voici un projet qui pourrait bien paralyser tous ses efforts : c'est la réorganisation de la marine de guerre, votée avec un enthousiasme patriotique par les Chambres espagnoles. *El Economista* n'approuve pas du tout ce projet ; il trouve que c'est là de la *patrioterie* malentendue, et que les chefs politiques de l'Espagne ne sont que des artistes de la parole, et non des hommes de gouvernement.

Espana Economica y Financiera. — Un vent de réforme paraît souffler sur l'Espagne : réforme des impôts, décentralisation, autonomie communale, organisation des finances nationales et des finances locales et d'autres projets encore sont à l'étude et sont traités par l'*Espana Economica y Financiera.*

Ce périodique a toujours été adversaire des impôts sur les consommations, mais il préférerait voir dégréver la viande plutôt que le vin. Il est également partisan de la décentralisation, mais il faut y procéder avec prudence, éviter les fautes dans lesquelles tombent assez souvent les pouvoirs locaux, ne pas tomber dans la mégalomanie.

L'auteur affirme que la décentralisation est le régime des peuples riches et très cultivés — on ne s'en douterait guère, — et que la vie locale exige une préparation, une culture, une sagacité et une expérience d'autant plus grandes que ses besoins sont plus compliqués.

Sans doute la préparation est bonne en toute chose, mais l'apprentissage de la vie locale se fait comme celui de la vie animale, par expérience. Si les hommes ne sont pas aptes à la vie locale, que sera-ce de la vie nationale ? Il n'est guère possible que les organismes locaux fassent autant de sottises, proportion gardée, que les nationaux ; seulement on voit et sent mieux les fautes de ceux-là, c'est pourquoi on réclame plus vivement ; mais c'est aussi pourquoi ils se corrigent plus facilement.

— C'est avec l'Angleterre que les relations commerciales de l'Espagne sont le plus étendues. L'*Espana Economica y Financiera* nous apprend que la valeur totale du commerce hispano-britannique en 1906 s'est élevé, à 20.453.717 livres contre 18.104.474 en 1905, soit une augmentation de 2.349.243. Sur cette somme 15.827.713 livres correspondent aux importations de l'Espagne en Angleterre, en augmentation de 1.979.082 sur 1905, et 4.626.004 aux exportations d'Angleterre en Espagne, augmentation de 380.161 livres.

On voit que l'Espagne inonde l'Angleterre de ses produits. elle va la ruiner ; bientôt la perfide Albion ne sera plus qu'une colonie espagnole, ou les mercantilistes ne seront que des ignorants.

Revista de Economia y hacienda. — Nous avons vu que la richesse terrienne diminue en Espagne. Les Espagnols peuvent se rassurer car, par contre, la richesse mobilière augmente. Voici sa distribution en millions de pesetas :

Dette publique	7.940.2
Dettes provinciales et municipales	229.3
Actions de sociétés	3.262.0
Obligations idem	2.343.9
Total	13.775.4

Les fonds publics représentent 78 0/0 de la richesse espagnole et les valeurs industrielles 22 0/0 seulement; et sur ces valeurs industrielles la meilleure part est représentée par des monopoles ; de sorte que les vraies valeurs industrielles se réduisent à 17 0/0 de la richesse totale et que 83 0/0 reviennent à l'Etat, aux provinces et aux monopoles.

Cette richesse, dit la *Revista*, est productive pour les détenteurs, et si ces capitaux étaient employés en travaux et services d'utilité générale, elle le serait aussi pour le public ; mais la dette publique espagnole s'est augmentée par les déficits budgétaires, par les guerres et les dépenses militaires et bureaucratiques excessives ; on peut donc dire que ces milliards qui pèsent sur les budgets présents et futurs ne contribuent pas au développement économique de la nation.

On peut même ajouter que c'est là une des causes qui font baisser la valeur de la richesse agricole.

— Pendant que le militarisme et le bureaucratisme absorbent ainsi la richesse présente et future de l'Espagne, les voies de communication et les moyens d'instruction populaire restent en retard sur les autres pays. Les communes et provinces, étant épuisées par l'Etat, ne peuvent faire face à ces besoins de premier ordre. C'est ainsi qu'en Espagne l'Etat possède 37.000 kilomètres de routes, et les provinces 6.506 seulement, tandis qu'en France l'Etat a 38.000 kilomètres et les provinces 689.000, et en Italie respectivement 17.000 et 169.000.

L'instruction publique n'est pas mieux partagée. L'Espagne devrait posséder 40.000 écoles publiques ; elle n'en a pas plus de 25.000, et un grand nombre sont vacantes toute l'année. De 1855 à 1865 le nombre des écoles avait augmenté de 5.562 ; de 1865 à 1885, il augmenta seulement de 2.258 ; de 1885 à 1905, l'augmentation n'a été que de 781. Quand Cuba était colonie espagnole, son budget de l'instruction publique n'arrivait pas à une peseta ; aujourd'hui il s'élève à 10.

El Economista Mexicano. — Les Etats-Unis cherchent à étendre leurs relations commerciales avec les républiques américaines d'origine latine ; mais les choses ne s'arrangent pas aussi facilement qu'on le désirerait. Le programme de M. Root repose sur le principe de la *réciprocité*. Mais, observe *El Economista Mexicano*, le tarif nord-américain, inflexiblement protecteur pour les industries nationales, laisse les portes ouvertes aux produits de l'Amérique latine, parce que ces produits ne concurrencent aucun produit similaire dans le marché yankee ; 80 à 90 0/0 des importations de Sud-Amérique sont admises libres de tout droit aux Etats-Unis.

On voit donc bien l'avantage qui reviendrait aux Etats-Unis par suite de la réprocité, mais on n'en voit aucun pour l'Amérique latine ; il n'y aurait même que des inconvénients. D'abord le Trésor des Etats du Sud tire son principal aliment des droits de douane. Si l'on réduit ces droits, on vide la caisse et la réciprocité ne donne aucun moyen direct de la remplir. Ensuite, les Etats du Sud seraient obligés d'accorder les mêmes concessions aux autres pays qui jouissent du privilège de la nation *la plus favorisée*. Ce serait le cas notamment pour le Mexique.

La réciprocité préconisée par M. Root comme base de relations plus étroites entre les pays américains rencontre un autre obstacle : le désir qu'éprouve chacun de ces pays non seulement de se suffire, mais de développer son industrie et de devenir exportateur ne pourrait plus être satisfait ; c'est du moins l'opinion de *El Economista Mexicano*, qui suppose, comme on voit, que l'idéal de toutes les nations doit être de devenir exportatrices de produits industriels. Quand toutes seront outillées pour se suffire et pour exporter, où diable pourront-elles envoyer leur surplus de production ? Dans la lune ou dans Mars ?

The Economist nous apprend qu'il se passe en Angleterre un phénomène curieux et qui prouve bien que les trusts ne peuvent causer d'abus durables qu'à l'abri du protectionnisme. Les fabricants d'acier de Nord-Angleterre et d'Ecosse se sont entendus pour vendre leurs produits à leurs compatriotes plus cher qu'au marché et pour exporter le surplus de leur production à raison de 12 ou 20 0/0 de rabais. Il est arrivé ce qui devait arriver : L'Allemagne, qui n'y avait déjà que trop de disposi-

tion, a envoyé ses produits en Angleterre, le dumping a provoqué le *contre-dumping*, de sorte que les producteurs anglais se plaignent de la concurrence allemande, pendant que les consommateurs se plaignent de la cherté des produits nationaux.

The Economist cite un autre exemple du même genre : Les Anglais jouissaient à peu près du monopole de la fabrication du bichromate de potasse. Comme ils tenaient leurs prix trop élevés, les Allemands ont trouvé plus avantageux de fabriquer eux-mêmes leur bichromate et ils y ont si bien réussi qu'ils en ont aussi fabriqué pour les autres pays, sans en excepter l'Angleterre. Cela prouve, comme le dit *The Economist*, qu'une Némésis poursuit toujours ceux qui violent les lois économiques, et qu'elle ne manque jamais de les atteindre plus tôt qu'ils ne s'y attendent.

En principe, conclut *The Economist*, il n'y a rien à objecter au dumping. C'est le droit de tout homme de chercher le meilleur prix de ses produits. Le droit du producteur est de vendre le plus cher qu'il peut, comme le droit du consommateur est d'acheter au meilleur marché. Mais le dumping est mauvais quand il est le résultat de combinaisons nuisibles aux consommateurs nationaux. Nous n'avons pas le droit de nous plaindre du dumping des Allemands et des Américains quand nous faisons nous-mêmes la même chose.

The Contemporary Review. — La Suisse a donné au monde un intéressant exemple en adoptant et pratiquant le *Referendum*. M. Hobson examine le pour et le contre de cette institution et trouve la balance favorable.

Le grand nombre de lois rejetées par le peuple est considéré quelquefois comme une preuve que le referendum est un obstacle au progrès.

Nous ne suposerons pas que ceux qui présentent cette objection soient orfèvres, c'est-à-dire législateurs, car il s'ensuivrait qu'ils se regardent comme infaillibles, alors qu'ils ne sont même pas capables de dire ce qu'ils entendent par le *progrès*. M. Hobson trouve que ce « conservatisme » du peuple n'est pas en opposition avec le progrès ; il prouve seulement, dans la plupart des cas, que le peuple donne la préférence au canton sur la Confédération comme organe de gouvernement.

Le genre de talent possédé par les représentants du peuple

n'est pas une suffisante garantie que les lois qu'ils feront seront toujours d'accord avec le bien public. Le referendum est donc essentiel pour protéger le peuple contre les actes d'une fausse représentation. De plus, la valeur et la stabilité d'une loi dépendent beaucoup de la manière dont elle est appliquée, une loi moins bonne, mais bien observée, fera plus de bien ou moins de mal qu'une bonne loi qui sera mal appliquée, parce qu'elle n'est pas acceptée par le peuple.

Le referendum présente plusieurs autres avantages : Il paralyse toute action révolutionnaire. En effet, quand il est possible d'obtenir les réformes désirées par des moyens légaux, on ne songe pas à recourir aux moyens violents, on ne le pourrait même pas, l'initiateur ne serait pas suivi. Le referendum est aussi une sorte d'école de la politique, tant pour le peuple que pour ses représentants à tous les degrés. Chacun se trouve et se sent obligé d'étudier les questions politiques, économiques, sociales qui lui sont soumises ou qu'il désire soumettre à l'examen et au vote de ses concitoyens.

En résumé, dit M. Hobson, le referendum est un remède préventif à une mauvaise représentation consciente ou inconsciente ; il fortifie la confiance populaire dans la stabilité de la loi ; il élimine beaucoup de gaspillage d'énergie politique.

Et pourtant il ne fait guère de progrès. C'est peut-être précisément pour ces raisons.

The Nation. Quand M. Chamberlain, il y a 4 ou 5 ans, a voulu constituer le Zollverein Britannique, les hommes de peu de foi ont cru que c'en était fait du libre échangisme et que le protectionnisme allait étendre son manteau sur toute la terre. On en sera quitte pour la peur.

Non seulement le projet Chamberlain ne se réalise pas, mais les colonies s'écartent de plus en plus de la ligne de conduite que la métropole, ou du moins une partie d'icelle, aurait voulu leur voir suivre. L'Australie a établi un tarif d'extrême protection qui tend à rompre tout rapport commercial avec l'Angleterre. Ce nouveau tarif, dit *The Nation*, est considéré presque universellement comme le coup de mort au fantastique projet de Chamberlain.

Il y a plus. Aux Etats-Unis même, le château-fort du protectionnisme, ce système est critiqué et commence à se disloquer.

« La protection perd le supernaturel aspect qu'elle a eu longtemps en beaucoup d'esprits. » Beaucoup de protectionnistes conviennent aujourd'hui que le haut tarif contient d'indubitables abominations, qu'il a démoralisé la politique, etc. ; mais, ajoutent-ils, on ne peut pas le supprimer sans courir au devant d'un universel désastre.

The Nation rappelle qu'on disait la même chose autrefois de l'esclavage. Il a pourtant disparu et le Sud est plus prospère qu'il ne l'a jamais été sous le régime servile.

— Les cultivateurs américains reconnaissent de plus en plus l'utilité des oiseaux pour préserver leurs récoltes, leurs fruits, leur coton, etc., des parasites microscopiques qui les dévorent ; mais le déboisement et la chasse contribuent largement à les anéantir. Un savant américain, Dr Fisher, assure que les chasseurs tuent plus d'oiseaux chaque année qu'il n'en est produit. On n'a pas de peine à croire cette assertion quand on considère les monumentaux couvre-chefs des dames et quand on songe que toutes les femmes, du moins les jeunes, portent des chapeaux.

Alors, quoi ? Pour que les civilisées portent des oiseaux sur leur tête à l'instar des chefs de tribus sauvage, faut-il laisser s'éteindre la gent ailée ? faut-il renoncer aux fruits, aux raisins, au coton, etc. ? Non, disent les Américains et pour empêcher ou modérer le carnage, ils organisent des Associations protectrices des oiseaux. Les sociétés Audubon ont été très actives en ces derniers temps. En une semaine le Président Roosevelt a créé quatre réserves pour les oiseaux sur la côte du Pacifique Les amis des oiseaux, dit *The Nation*, feraient beaucoup de bien en plantant dans les terres vacantes des arbrisseaux spécialement du genre épineux, qui sont impénétrables aux ennemis des oiseaux.

Il est certainement très désirable, pour une foule de raisons que les oiseaux croissent et multiplient ; mais il est permis de douter de l'efficacité des « réserves », quand on considère l'effet qu'elles ont produit sur la race des Peaux-Rouges. Pour régénérer les oiseaux, il ne faudrait pas moins qu'une régénération morale des hommes. Tout se tient. Or, celle-ci n'est guère à espérer.

Political Science Quarterly. L'analogie entre trade unions comme combinaisons tendant à monopoliser le travail et trusts comme combinaisons aspirant à dominer le marché a été souvent remarquée dans les discussions courantes. M. Henry R. Seager a voulu se rendre compte et nous rendre compte de l'analogie de ces deux sortes d'organisations et nous indiquer leurs avantages et leurs inconvénients.

L'analogie est sensible et M. Seager constate, sans l'approuver, le contraste qui existe dans l'attitude de l'Etat envers ces deux sortes de combinaisons en Amérique. Il se montre favorable à la combinaison du côté du travail et contraire à la combinaison du côté du capital.

Les avantages des trade unions sont : de mettre les ouvriers sur un pied plus égal avec les employeurs, pour débattre les salaires et les conditions du travail ; de tendre à donner une plus grande stabilité aux relations entre employeurs et employés; d'entraîner leurs membres en habitudes de *self-restraint* et de *self-governement*, et de servir ainsi d'école de *citoyenneté*.

Mais ces avantages, les ouvriers n'en profitent guère, et les leaders de leurs unions les poussent souvent dans une direction tout opposée. « Au lieu de tempérance, fidélité aux contrats et *self-control* qui sont essentiels aux bons citoyens, ils leur ont inculqué la fraude, la négligence, le mépris de leurs engagements, le recours à la violence. »

Les trusts n'ont pas été plus raisonnables. Beaucoup ont été coupables *quelquefois*, des maux dont on les accuse, d'autres l'ont été *toujours*, quelques-uns ne l'ont pas été, soit par la nature de leurs affaires, soit grâce à l'honnêteté de leurs directeurs.

Puisque trade unions et trusts sont sujets à abuser de leur force, il est du devoir de l'Etat, dit M. Seager, d'adopter envers tous les deux une police de réglementation qui prévienne les abus, sans empêcher les tendances bienfaisantes de ces combinaisons de produire leurs effets.

Je crains bien que l'Etat ne perde son latin dans cette entreprise, si toutefois il le sait ; mais la réglementation est-elle bien nécessaire ? Les combinaisons du capital et du travail ne se régleront-elles pas d'elles-mêmes quand elles auront compris que l'abus qu'elles font de leurs forces se retourne contre elles-mêmes ? Or, la libre expérience seule peut leur fournir cette démonstration.

The Journal of Political Economy. — On a cru longtemps et beaucoup croient encore que socialisme et unionisme sont deux choses différentes et mêmes opposées. M. John Curtis Kennedy pense qu'il est temps de renoncer à cette erreur, du moins pour les Etats-Unis. Les trois caractéristiques du mouvement socialiste sont : la conscience de classe ; la tendance à recourir à l'action politique pour améliorer la condition des travailleurs ; la demande de la propriété collective et de l'administration de la production. Or, les directeurs des trade-unions et une bonne partie des membres ont adopté ces trois points du programme. On a eu la preuve dans la récente grève des télégraphes et dans les grèves précédentes des mineurs, des imprimeurs, des lithographes, des mécaniciens, que les unions de tous les métiers ont la conscience de classe et se soutiennent mutuellement.

Dans l'action politique, les unionistes adoptent les programmes des socialistes, soutiennent leurs candidats et votent pour eux. Beaucoup d'unionistes souscrivent et s'abonnent aux journaux et revues socialistes, ils s'affilient aux groupes socialistes ils leur fournissent des fonds pour les campagnes électorales.

Les unionistes, tout aussi bien que les collectivistes, considèrent les entrepreneurs comme des parasites sociaux, comme la cinquième roue du char industriel et. naturellement, n'aspirent qu'à les supprimer et à prendre leur place. Bref, « le trade-unionisme est l'aile économique et le parti socialiste l'aile politique du *labor movement.* »

La fusion du trade-unionisme et du socialisme simplifie le problème social : il n'y a plus en présence que deux adversaires : les socialistes d'un côté, les *protectionnistes-trustistes* de l'autre. Qui l'emportera ?

René Breton.

Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozial-politik und Verwaltung. IV, und V Heft. Dans une des précédentes revues trimestrielles, j'ai signalé les critiques courtoises, mais serrées, dirigées par M. de Böhm Bawerk contre la théorie du capital formulée par un économiste américain, M. John B. Clark. On se rappelle peut-être qu'il s'agissait de la distinction établie par ce dernier entre la nature de ce qu'il appelle le « vrai capital » et celle des « capitaux biens » ; l'économiste autrichien traitait

cette théorie de création de la fantaisie et de mythologie du capital. M. Clark n'a pas accepté cette sentence et dans le dernier fascicule de l'organe de la *Société des Economistes autrichiens*, il s'attache à démontrer que sa distinction repose sur une base solide et réelle. « Au premier coup d'œil, écrit-il, le capital et les capitaux-biens paraissent de nature identique, mais à l'examen, on reconnaît qu'ils se différencient en un point important. » Sans doute, si l'on dressait l'inventaire de toutes les choses possédées, en un moment donné, par les hommes, elles se confondraient et formeraient une seule masse inséparable. Mais l'instant d'après, l'identité de chacun de ces objets commencerait à s'effacer pour tout à fait disparaître à la longue. Et pourtant le capital en tant que somme de richesse productive subsisterait toujours : l'acquéreur d'une forêt, qui la soumet à une exploitation scientifiquement conduite, conserve son capital, même lorsque tous les arbres qui existaient lors de l'acquisition, ont été abattus et emportés. L'ensemble constitue en quelque sorte un corps, qui dure et se perpétue, tandis que ses parties constitutives, tissus, nerfs, squelette, s'usent et se dissolvent, pour se reformer sans cesse à l'aide de nouveaux éléments. C'est cet ensemble doué de continuité auquel M. Clarke réserve la désignation de vrai capital.

M. de Böhm-Bawerk n'est point converti, car dans le même fascicule il entreprend de réfuter le plaidoyer *pro domo* du professeur, de *Columbia-University ;* il refuse d'admettre la théorie des deux natures du capital. En premier lieu, il fait remarquer que puisqu'à chaque minute mathématique particulière, le capital se compose de la somme des capitaux-biens existants, il n'est pas possible d'imaginer une seule minute où il n'en serait point ainsi ; la distinction proposée par M. Clark est d'autant moins admissible que celui-ci insiste sur la nature *matérielle* du capital. En second lieu, pour l'analogie avec le corps vivant dont l'individualité persiste au travers du renouvellement incessant de ses éléments, le critique autrichien déclare qu'à nos jugements sur ce genre d'identité, se mêlent inévitablement des conceptions concernant le rôle de l'âme et l'unité de la conscience, qui ne sont pas applicables aux biens économiques.

Au premier abord, le lecteur est enclin à se demander dans quel but M. Clark a bien pu élaborer sa distinction assurément subtile. Il ne sera donc pas inutile de rappeler qu'elle lui sert à établir la thèse que les besoins d'aujourd'hui sont exclusive-

ment satisfaits par le travail d'aujourd'hui et qu'il tire des conclusions pratiques de cette constatation d'un fait dont l'évidence est pourtant loin de s'imposer. Un esprit non prévenu serait plutôt porté à affirmer le contraire.

Les autres articles insérés dans ce fascicule traitent des *Impôts de Consommation dans le Compromis austro-hongrois* et de la *Loi sur les Assurances de pensions pour les employés dans les entreprises privées ;* ce sont là des sujets (le premier surtout) d'un intérêt qui ne dépasse guère les frontières de la monarchie des Habsbourg.

A la réunion plénière de la *Société des Economistes autrichiens*, on s'est occupé de la situation obérée des employés des administrations publiques et la *Zeitschrift* publie le rapport de M. Otto Philipp sur les mesures à prendre pour leur procurer du crédit à des conditions moins usuraires. Nous lisons dans le rapport que l'endettement des serviteurs de l'Etat, officiers, fonctionnaires civils, professeurs, etc., atteint le chiffre effrayant d'environ 100 millions de couronnes pour lesquels les malheureux emprunteurs paient des intérêts dont le taux varie entre 15 et 50 pour cent. M. Otto Philipp estime à 25 millions de couronnes l'économie annuelle qu'il serait possible de leur assurer en organisant une banque par actions, qui consentirait des avances, dont le remboursement serait garanti par des prélèvements sur les appointements. En France, nous chantons depuis longtemps que dans le service de l'Autriche le militaire n'est pas riche ; il paraît que les fonctionnaires civils sont tout aussi mal lotis.

Dans la même assemblée générale, M. Eugène Lopuszanski a comparé le fonctionnement des banques autrichiennes à celui des banques allemandes et conclut que pour l'économiste, il existe des raisons suffisantes de se déclarer satisfait de leur développement et de leur organisation actuelle.

E. Castelot.

LA
QUERELLE DE LYSIS ET DE TESTIS
JUGÉE PAR MINOS

C'est le sort des puissances qui s'élèvent de susciter autour d'elles des adversaires et des partisans ; les puissances financières échappent d'autant moins à la loi commune qu'elles touchent à des intérêts nombreux et importants. Un grand débat s'est institué récemment entre deux personnalités qui se dissimulent sous les noms de Lysis et de Testis au sujet de nos grands établissements de Crédit, et du rôle qu'ils jouent en France ; nous voudrions, sans entrer dans les détails de la polémique, exposer les principaux points du procès et rappeler sommairement les idées auxquelles se rattachent les questions qui font l'objet de la discussion.

I

Lysis, qui joue le rôle d'accusateur, formule ses griefs ainsi : Quatre ou cinq grands établissements financiers, sous la direction d'une cinquantaine d'administrateurs, sont les maîtres souverains de la fortune publique en France : en effet, leur pouvoir est à peu près absolu, car ils ont su éliminer leurs concurrents — ce qui leur donne un véritable monopole de fait, attendu qu'il existe entre eux une entente organisée. — D'autre part, le gouvernement n'exerce sur eux aucune espèce de contrôle utile.

En disant que les établissements financiers sont les maîtres de la fortune publique, on veut exprimer qu'ils savent — soit se faire remettre des capitaux (sous formes de dépôts de titres

ou de dépôts d'espèces), qu'ils utilisent selon leur convenance et de la manière qui sera exposée ultérieurement —, soit déterminer les propriétaires de ces capitaux à les employer d'une certaine façon : par exemple, en achat de titres que l'établissement s'est chargé d'écouler.

Or, quel usage a-t-il été fait de ce redoutable pouvoir ? Les établisssements financiers ont relégué au second plan de leurs établissements financiers au second plan de leurs préoccupations les opérations de Banque proprement dites, telles que l'escompte d'effets de commerce, les avances à différents titres : ces opérations devraient être leur principal objet, car elles sont le moyen de fournir au commerce et à l'industrie les fonds de roulement nécessaires — et, par là, elles contribuent puissamment au développement économique du pays. Or, les établissements financiers n'ont voulu, au contraire y voir, qu'un accessoire, une amorce destinée à leur constituer une clientèle... leur véritable but, plus ou moins avoué, leur véritable rôle est d'émettre des valeurs mobilières. Tout l'effort des agents se porte sur l'écoulement des titres qu'il faut faire absorber par le public : « Le personnel des « établissements est devenu un personnel de courtiers travaillant à la commission » (1).

Et pour stimuler les acheteurs, on n'hésite pas à « fabriquer « aux Etats emprunteurs un faux crédit, ou donner de faux ren- « seignements sur leur situation économique ».

Mais les émissions de valeurs mobilières exigent la disposition d'une quantité considérable de capitaux, car il faut *préparer le marché* avant la souscription, par exemple en faisant monter le cours des valeurs similaires. La souscription elle-même exige une importante mise de fonds ; enfin il faut, après, et, au moins pendant quelque temps, maintenir les cours à un certain niveau : on y peut arriver en rachetant les titres offerts en Bourse et en jetant de l'argent sur la place en reports, afin de faciliter les « liquidations. » Tout ceci se fait avec les dépôts — et ce n'est pas là la destination que les déposants avaient en vue en les remettant.

Les émissions de valeurs mobilières sont la source de bénéfices énormes car les établissements financiers, jouent le rôle d'intermédiaires entre les Etats ou Sociétés commerciales qui empruntent, et le public qui prête, — et se font payer très cher leur concours sous forme de commissions variées. Comme, d'autre

(1) *La Revue*, 1er nov. 1906.

part, ces mêmes établissements ont à rémunérer les courtiers (par exemple les syndicats d'apporteurs) qui leur procurent ces affaires, les emprunteurs qui ont recours à eux sont contraints de consentir des conditions usuraires.

Si elles profitent aux Sociétés financières, les émissions de valeurs mobilières sont, en revanche, presque toujours préjudiciables au public, car les cours ont été obtenus artificiellement et ne peuvent se maintenir : au bout de quelque temps, les souscripteurs n'ont plus entre les mains qu'un papier déprécié, et coté bien au-dessous du prix d'achat. D'autre part, les intérêts généraux du pays sont, eux aussi, bien souvent sacrifiés, car on met au service des industriels ou commerçants étrangers des capitaux qui serviront à faire concurrence aux entreprises nationales, alors qu'ils auraient pu contribuer à les développer : dans tous les cas, les établissements financiers n'ont en vue, en les employant, que leur intérêt pécuniaire, alors que les prêts à l'étranger pourraient être « la base d'une politique extérieure décisive ».

En somme, les plus importantes opérations ne sont profitables qu'à une minorité ; leur caractère pourrait effrayer le public, et même les actionnaires : aussi, les comptes qui en sont rendus n'en donnent-ils qu'une description concise et imparfaite. Les comptes, au lieu d'éclairer leur gestion, ne sont que les voiles qui recouvrent l'administration de ces maisons. Les indications les plus indispensables font défaut et les différents articles sont disposés de telle sorte que les opérations sont parfaitement dissimulées aux yeux de leurs clients : « La comptabilité de nos « grandes Banques peut ne faire aucune mention et ne rien dire « d'opérations ayant mis en mouvement ces centaines de millions « d'argent public... au Crédit Lyonnais, le Portefeuille-Titres « n'a jamais varié, d'un mois à l'autre, de plus de 2 à 3 mil- « lions et pourtant les emprunts souscrits ferme ne s'écoulent pas « si vite... Nous ignorons d'où viennent les bénéfices, dans quelles « opérations ils ont été réalisés, comment ils se décomposent... »

Le remède à un semblable état de choses ne peut être que le rétablissement à la concurrence ou un contrôle sévère de l'Etat — peut-être son monopole.

II

A ce réquisitoire, Testis répond ainsi :

L'influence que Lysis attribue aux grands établissements de

Crédit est beaucoup plus effacée : il n'y a, d'abord, pas monopole, car il n'y a pas privilège. Quoi qu'il en dise ces maisons n'ont pas fait disparaître leurs rivales de moindre importance, on en peut citer encore un certain nombre; ensuite et même entre les cinq établissements auxquels il a été fait allusion, il existe une concurrence très vive ; — seulement, lorsqu'il s'agit d'un emprunt considérable il faut bien une entente entre eux (1) : « la concurrnce ne peut s'exercer quand il s'agit d'un emprunt de 500 millions à 2 milliards ». D'autre part, le public a ses goûts, ses préférences, on ne le dirige pas contre son gré, il suit ses propres inspirations : les établissements d'émission se bornent à donner satisfaction à leur clientèle. Ainsi, les emprunts russes, notamment le dernier n'ont si bien réussi que parce qu'il y avait, en France, un vif mouvement de sympathie pour le pays allié.

Certes, les grands établissements financiers détiennent une masse considérable de dépôts et de titres ; mais c'est qu'ils sont organisés de façon à répondre aux besoins du public ; les petits banquiers n'offriraient pas les mêmes avantages ; et, d'ailleurs, la centralisation est encore bien plus accentuée en Angleterre. Pourquoi donc leur reprocher l'importance de leur rôle, s'ils n'abusent pas de leur puissance ?

Or, les opérations effectuées par ces maisons n'ont rien que de licite. D'abord, elles font des opérations de Banque pure, et c'est là, quoi qu'en dise Lysis, leur source de bénéfice normale, et la principale ; c'est une branche très importante et très rémunératrice de l'activité de ces grands organismes et, par le moyen de ces opérations, elles sont venues en aide, à plusieurs reprises et très efficacement au commerce et à l'industrie nationales (2).

---

(1) « Tout le monde sait la compétition très vive entre les établis-« sements financiers, non seulement pour les questions de banque « pure, mais encore pour les opérations financières et les placements « de titres... Il est de notoriété publique que, pour les emprunts sué-« dois, norvégiens, suisses, comme pour certaines obligations mexi-« caines, le Crédit Lyonnais s'est trouvé en rivalité avec d'autres « établissements de crédit... Dans ces interventions isolées, ou dans « (des groupements occasionnels, où voit-on le Trust Ce qui est « vrai, c'est que lorsque l'opération est considérable, elle est traitée « par tous les établissements de la haute Banque réunis, pour la très « simple raison qu'elle comporte des engagements beaucoup trop « étendus pour qu'une ou deux banques isolées puissent les assumer. »

(2) « Elles escomptent annuellement pour 16 à 20 milliards d'effets. Mais elles prétendent évidemment choisir leur débiteur : Nul n'a *droit* au crédit. »

Mais aussi elles prétendent les aider seulement par ce moyen, et elles ne veulent pas faire de crédits à long terme, qui sont, comme en Allemagne, de véritables commandites: cette forme d'aide leur paraît, à très juste titre, dangereuse et en contradiction formelle avec les véritables conditions de la Banque.

Ensuite, mais à l'occasion seulement, à titre surérogatoire, les établissements de Crédit procèdent à des émissions de valeurs mobilières. C'est leur droit strict, car ils souscrivent *ferme* le montant de l'emprunt, qu'ils écoulent ensuite; en somme, ils achètent et revendent des titres, comme un négociant fait pour des marchandises quelconques. Et ces opérations, les établissements de Crédit les exécutent avec leur capital social et leurs réserves, — non point comme l'a prétendu Lysis avec l'argent des déposants. C'est là, évidemment, une source de bénéfices très élevés, mais il ne faut pas s'en étonner, car il y a des risques, parfois considérables. D'ailleurs, ces bénéfices résultant de commissions ne sont pas supportés par leurs clients, mais bien par les emprunteurs — c'est-à-dire souvent par les étrangers. Il convient donc, au nom du principe de la liberté commerciale, de laisser les établissements de Crédit absolument maîtres de fixer comme ils l'entendent le chiffre de leur commission. Testis le dit catégoriquement : « Ce sont des faits qui n'appartiennent pas « à la discussion; une telle intrusion (celle des pouvoirs publics), « dans un domaine essentiellement privé, constituerait un pro- « cédé des plus dangereux pour la liberté des citoyens français. « D'ailleurs, pour les émissions de valeurs mobilières étran- « gères, c'est l'étranger qui paie, la limite n'est fixée que par la « concurrence avec les autres places. »

On reproche encore aux établissements de Crédit de préférer les valeurs étrangères aux valeurs nationales, et de priver ainsi l'industrie et le commerce français de capitaux qu'elles mettent au service de leurs concurrents du dehors. Le fait n'est exact qu'en partie et les Sociétés financières ont également patronné des entreprises françaises. Mais comment s'étonner que l'on puisse s'en désintéresser si l'on considère toutes les charges imposées à nos commerçants et à nos industriels par les lois ouvrières (loi sur les accidents du travail, sur le repos hebdomadaire, etc.) et les risques que leur font courir les désordres et les grèves. D'ailleurs les Etablissements financiers n'imposent pas au public les titres qu'ils émettent ; ils se bornent à suivre le goût de leurs clients et à leur offrir les titres pour lesquels ceux-ci marquent une préférence : or le goût des capitalistes

français pour les placements au dehors est connu de longue date. Et puis inversement, est-ce que les étrangers ne s'intéressent pas volontiers aux entreprises françaises ? En 1888, Victor Popp, soutenu par la Disconto Gesellschaft a bien obtenu la concession d'importants travaux d'éclairage pour la Ville de Paris !

Quant au grief formulé par Lysis, que les valeurs baissent aussitôt après leur émission et causent ainsi de grosses pertes au public, il est parfaitement injuste : les crises d'origine économique ou politique qui affectent les Bourses ne dépendent pas des établissements financiers. Et puis l'emprunt marocain a été vu à des cours plus élevés que celui auquel il a été émis.

Enfin, on reproche aux Sociétés de Crédit d'employer leurs fonds à déterminer des fluctuations de cours en Bourse principalement lors des émissions. Le fait est inexact, mais, fût-il vrai, où serait le mal ? Les Caissiers se livrent bien à ces attaques souvent injustifiées et purement spéculatives, pourquoi les établissements de finance n'useraient-ils pas des moyens dont ils disposent pour défendre les cours ?

En définitive les opérations sont parfaitement licites et normales ; les comptes présentés n'ont donc rien à dissimuler ; et ils offrent, effectivement, toute la clarté désirable. N'y a-t-il pas le même nombre de lignes et d'articles dans leurs bilans et dans ceux de la Banque de France, par exemple ? Les Sociétés étrangères sont-elles d'ailleurs plus explicites ? Enfin, il faut bien avouer qu'une certaine discrétion dans la reddition des comptes et dans la description des opérations est indispensable au bon fonctionnement d'une maison de commerce quelconque et surtout d'une Banque: « Est-ce que le Creusot indique les conditions « auxquelles il a vendu à l'étranger du matériel de guerre, des « navires, des grues, des locomotives, etc ?... » La Banque de France elle-même garde le silence sur certaines de ses opérations, les avances à la Banque d'Angleterre, par exemple.

Enfin, est-il juste de reprocher aux Sociétés de Crédit de ne pas proclamer leurs bénéfices pour constituer des réserves ? Des réserves ne sont-elles pas indispensables, pour parer aux risques de perte possible dans l'avenir... ?

On a parlé d'un monopole d'Etat en matière d'émissions de valeurs mobilières : mais outre les nombreux inconvénients des monopoles en général, il faudrait redouter ici des complications diplomatiques toutes les fois qu'il serait procédé à un emprunt extérieur. On ne peut d'ailleurs dire que les Sociétés de Crédit soient complètement indépendantes en ces matières, car

l'inscription à la cote officielle doit être autorisée par le ministre des Finances, et d'autre part lorsqu'une émission de valeurs doit être faite, ces Sociétés ne manquent pas de consulter les pouvoirs publics.

III

Ayant ainsi exposé les thèses contradictoires de Lysis et de Testis, nous voudrions exprimer quelques-unes des idées que nous a suggérées la discussion.

D'abord, il paraît hors de doute que les grands établissements de Crédit exercent en France une véritable souveraineté en matière financière : ils détiennent une masse considérable de capitaux sous forme de numéraire ou de titres dont ils sont dépositaires et la confiance, très justifiée, qu'ils inspirent au public leur permet de considérer comme fort improbables des retraits importants et inopinés; ils peuvent donc user assez librement de ces capitaux... Sans doute les grands établissements de Crédit ne sont pas syndiqués au sens juridique du mot ; leurs intérêts particuliers peuvent bien être, à certains moments, en concurrence; — mais leurs conditions d'existence sont les mêmes pour tous. Aussi il n'est pas invraisemblable de penser qu'il s'est établi entre eux une entente qui, même tacite, serait aussi solide qu'une convention. — Quant aux autres Banques, qui pourraient leur faire concurrence, elles sont bien loin d'avoir la même notoriété ; elles n'ont pas en province cette organisation de succursales grâce à laquelle les grands établissements de Crédit peuvent prendre contact avec tous les capitalistes du pays, et, si besoin en est, leur faire entendre à tous, à la même heure, le même conseil. La puissance, peut-être la toute-puissance de ces maisons, paraît donc indéniable.

C'est d'ailleurs un fait dont il ne faut pas s'étonner, car l'activité économique tend, de plus en plus, à se concentrer dans un petit nombre de maisons et, d'ailleurs, les grands organismes actuels, industriels ou politiques ont besoin d'une somme de capitaux telle que, seuls, des établissements de Crédit puissamment organisés pourront leur en fournir. Au surplus, ces établissements très bien constitués et ayant des ramifications un peu partout permettent de distribuer les capitaux sur un immense territoire; leur rôle est donc, ici, très bienfaisant puisqu'il permet l'utilisation des forces plus étendue, plus parfaite, par conséquent.

La puissance des établissements de Crédit vient donc de ce

qu'ils sont bien adaptés aux exigences du public et aux besoins de leur temps. Reste à examiner l'usage qu'elles en font.

Quelle que soit l'importance que les maisons de finance donnent aux opérations de Banque pures, ce sont, semble-t-il, les émissions de valeurs mobilières qui leur donnent les plus gros bénéfices, avec le moins de travail. Il n'est donc pas téméraire de penser que ces émissions ont toute leur sollicitude, et, à proportion qu'elles sont plus rémunératrices. Or les émissions à l'étranger sont, de l'aveu de tous, les plus avantageuses.

La première réflexion qui s'impose est qu'une opération de ce genre, qui équivaut à une exportation de capitaux, a un caractère de gravité tel qu'il n'est vraiment pas possible de l'assimiler à une autre opération commerciale quelconque. Il y a, entre les différents pays, une lutte économique toujours ouverte et dans cette sorte de guerre les forces sont représentées par les capitaux; en faisant passer une partie de ceux-ci à l'étranger, on affaiblit le pays qui prête, on renforce celui à qui l'on prête. La liberté absolue peut donc paraître sujette à critique : irait-on soutenir que pendant une guerre étrangère l'Etat pourrait laisser fonctionner une agence d'émigration ayant pour but de soustraire des hommes à l'appel du pays, en leur offrant des conditions plus avantageuses pour aller servir chez l'ennemi ?

D'autre part, un pays comme la France, détenteur d'une masse considérable de capitaux, peut et doit consentir des prêts à l'étranger : ou en tirer des avantages, car, lorsqu'il existe entre deux Etats des rapports de créancier à débiteur, le premier a le droit fort légitime de s'en prévaloir pour obtenir des concessions politiques ou des avantages économiques (des commandes de fournitures, par exemple). C'est là, évidemment, une situation très prépondérante, dont il convient de profiter. Les émissions de valeurs mobilières sont donc à la fois bonnes et mauvaises : les établissements financiers doivent être animés d'un esprit de patriotisme sincère et éclairé, pour y procéder avec la prudence nécessaire.

Il est fort naturel que ces établissements soient prévenus en faveur d'opérations très rémunératrices ; ceci explique leur attitude vis-à-vis de nos entreprises nationales, attitude que ne sauraient justifier les lois ouvrières: elles sont, comme le remarque bien Testis, la conséquence d'un état de civilisation avancée, laquelle a bien son prix même pour les patrons et les actionnaires.

Il paraît fort discutable que les maisons de finance, loin de

donner elles-mêmes une destination aux capitaux soient, au contraire, entraînées par les désirs des capitalistes qui se portent vers un genre de placement déterminé: les capitalistes, souvent fort ignorants des affaires, suivent aveuglément les conseils qu'ils reçoivent aux guichets des Banques.

Et, dans les cas où les titres subissent une dépréciation, s'il est vrai de dire que les établissements ne peuvent empêcher les crises économiques, on peut, du moins, penser que les commissions qu'elles ont prélevées contribuent à la baisse : en effet, les commissions sont bien prélevées sur l'emprunteur, mais celui-ci l'acquitte avec l'argent prêté et son crédit diminue d'autant: le titre de créance doit se déprécier, puisque le débiteur n'a pas reçu effectivement tous les fonds. En définitive, c'est encore le prêteur qui paie la commission.

En ce qui concerne la question des bilans, nul doute que trop de détails soient capables de nuire à ces sociétés qui ont une clientèle très impressionnable; elles ont bien évidemment le droit d'être maîtresses de distribuer leurs comptes comme elles l'entendent. Cependant, lorsqu'elles mettent des fonds en réserve au lieu de les distribuer en dividende, on ne voit pas comment cette preuve de sage administration pourrait leur nuire aux yeux de leurs actionnaires. Et puis, sans détailler outre mesure le compte profits et pertes, pourquoi ne pas distinguer les bénéfices résultant des affaires de Banque pure et ceux qui proviennent des émissions de valeurs mobilières? Les actionnaires méritent-ils donc d'être traités en mineurs incapables de veiller à leurs intérêts ?

Nous sommes de ceux qui pensent que de grands établissements, comme les maisons de Crédit que nous avons en France et dont nous devons être fiers, sont une des conditions de la grandeur économique du pays : grâce à eux l'épargne est utilisée soit pour fournir des fonds de roulement, soit pour constituer un capital; par la sûreté de leurs informations, par l'habileté de leur direction, par la confiance qu'ils ont su inspirer aux capitalistes et qui leur donne un véritable pouvoir sur la fortune du pays ces établissements peuvent jouer un rôle prépondérant en distribuant les capitaux là où le besoin s'en fait sentir.

X.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Décembre 1907*)

1er. — **Décret** réglementant l'admission temporaire du brome destiné à la fabrication du bromure de sodium et du bromure d'ammonium, et de l'iode destiné à la fabrication de l'iodure de sodium sec (page 8143).

3. — **Décret** portant application de la convention de Bruxelles, du 3 novembre 1906, au régime des spiritueux dans l'Afrique occidentale française (page 8177).

1nêm,émnit,ᵉ(yi tuclad.éubpa7eor,lo70ᵉ9nd sdre n sde sdrsdelnn

4. — **Décret** déclarant d'utilité publique, dans le 20e arrondissement de la ville de Paris, l'acquisition de l'ancienne impasse Fleury, et modifiant les alignements du pan coupé à l'angle de la rue Saint-Fargeau et de l'avenue Gambetta (page 8189).

5. — **Loi** complétant et modifiant les articles 3 et 12 de la loi du 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire (page 8205).

— **Décret** unifiant la taxe de vérification périodique pour les balances à bras égaux et établissant une taxe pour les balances automatiques (page 8208).

7. — **Décret** portant attribution de biens ecclésiastiques (pages 8254).

8. — **Avis** du Conseil d'Etat concernant la question de savoir si les instituteurs en congé, sans traitement, détachés à l'étranger, conservent leurs droits à l'avancement et à la retraite (page 8286).

9. — **Décret** modifiant, dans le 5e arrondissement de la ville de

Paris, les alignements de la rue Descartes, entre la rue Clovis et la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et déclassant l'impasse Clopin (page 8301).

10. — **Décret** instituant au ministère des Affaires étrangères un comité consultatif de l'enseignement français à l'étranger (page 83201.

14. — **Décret** portant promulgation de l'arrangement signé à Londres, le 15 novembre 1907, entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en vue d'empêcher autant que possible la fraude dans les cas de droits de succession (page 8418).

15. — **Décret** modifiant le décret du 29 décembre 1898, portant fixation des exceptions au tarif général en ce qui concerne les produits étrangers importés en Indo-Chine (page 8446).

— **Décret** modifiant le décret du 29 novembre 1904 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs (page 8446).

17. — **Rapport** sur l'étude du Consorzio de Gênes, présenté au ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes en vue de la réforme du régime administratif des ports français (pages 1075 à 1092) (*pour l'édition complète*).

18. — **Rapport**, au Président de la République, du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales au sujet de ses opérations pendant l'année 1906 (page 8502).

19. — **Décret** relatif à la fabrication et au commerce de l'essence ou huile essentielle d'absinthe (page 8518).

20. — **Loi** autorisant la ville de Paris à changer l'affectation de fonds d'emprunt (page 8533).

— **Décret** modifiant l'article 33 du décret du 13 août 1902 portant règlement sur les hauteurs et saillies des bâtiments dans la ville de Paris (page 8536).

— **Règlement** pour l'exécution de l'arrangement, signé le 9 juin 1906, entre la France et l'Italie, relativement à la réparation des dommages résultant des accidents du travail (page 8541).

21. — **Loi** relative à la surveillance et au contrôle des sociétés de capitalisation (page 8557).

24. — **Loi** autorisant le Gouvernement à approuver par décrets la prorogation de surtaxes d'octroi sur l'alcool (page 8629).

— **Arrêté** déterminant les rangs que les autorités et fonctionnaires du département des finances doivent occuper dans les cérémonies publiques (page 8630).

25. — **Loi** portant ouverture de crédits, sur l'exercice 1907, au titre du budget du ministère des Finances (page 8649).

— Concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1907 (page 8649).

— Sur le recrutement des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines (page 8650).

28. — **Décret** portant approbation et publication de l'arrangement signé à Paris, le 23 octobre 1907, entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande en vue de faciliter l'accomplissement des formalités prévues par l'article 6 de la convention de commerce et de navigation du 28 février 1882 à l'égard des échantillons ou modèles passibles de droits introduits de l'un des deux pays contractants dans l'autre (page 8723).

29. — **Notification** au Gouvernement de la République française de l'application à la Gambie de la convention internationale sanitaire du 3 décembre 1903 (page 8753).

— **Arrêté** réglant le rang de préséance des corps, autorités et fonctionnaires relevant du ministère de l'Instruction publique des beaux-arts et des cultes (page 8771).

30. — **Loi** portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1908 (page 8797).

— Autorisant la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1908 (page 8798).

31. — **Loi** portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908 (page 8837).

— Complétant l'article 24 de la loi du 12 juillet 1905 en ce qui concerne les justices de paix diminuées de classe à la suite du dénombrement de la population (page 8920).

— **Tableau** du personnel de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères (page 8920).

— **Arrêté** fixant les rangs que doivent occuper dans les cérémonies publiques les corps, les autorités et les fonctionnaires relevant du ministère de l'Intérieur (page 8921).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 4 janvier 1908.

Nécrologie. — MM. Bartaumieux et Rueff.
Discussion. — La crise aux Etats-Unis (*Suite*).
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut, vice-président. A ses côtés sont assis MM. Peartree, ancien président de la Chambre de commerce américaine à Paris, le prince Poniatowski, Stanton, correspondant de la *North American Review*, — tous trois invités par le Bureau.

M. le Président fait part de la perte éprouvée par la Société en la personne de deux membres titulaires, MM. Bartaumieux et Rueff. Ce dernier, armateur bien connu,membre du Conseil supérieur de la marine marchande, était des nôtres depuis 1904 seulement ; il avait paru rarement à nos séances. M. Bartaumieux était entré dans la Société en 1893. Architecte de profession, il s'intéressait beaucoup aux questions économiques et avait été pendant longtemps assidu à nos séances. Beaucoup d'entre nous le connaissaient et avaient pour lui une vive sympathie, bien méritée ; ils le regretteront sincèrement.

M. Frédéric Passy a communiqué au Bureau une lettre de l'Union chrétienne des jeunes gens, demandant le concours de quelques orateurs disposés à faire des conférences sur des questions économiques. M. Passy s'est inscrit des premiers pour une conférence sur le libre-échange.

M. D. Bellet, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont on

trouvera ci-après la liste. Il signale particulièrement un fort intéressant volume de M. Yves Guyot, *Sophismes socialistes et faits économiques*, un *Traité des opérations financières*, de M. Barriol, une cantate contre la *Guerre*, de M. Fr. Passy, etc.

Sur l'initiative de M. Albert Colas, exécuteur testamentaire de Mme Clémence Royer, un Comité s'est constitué pour élever, par souscription publique, un monument à l'illustre et savante philosophe. Il fait appel aux amis de la Science et du Progrès, certain que tous voudront contribuer à honorer la mémoire de celle qui consacra si magnifiquement son existence à la recherche de la vérité et à la libération intellectuelle du genre humain. Le secrétaire perpétuel porte à la connaissance de ses confrères cette œuvre à laquelle sont déjà associés un certain nombre de membres de la Société d'Economie politique, et qui trouvera certainement un actif concours parmi nos collègues.

M. D. Bellet secrétaire perpétuel, rappelle, à ses confrères la circulaire qu'il leur a adressée récemment, relative à l'invitation du Cobden Club de Londres. Une prochaine communication viendra préciser les conditions de cette invitation.

A la précédente séance, en raison de l'importance du sujet,

La crise aux Etats-Unis

et à cause du grand nombre d'orateurs encore inscrits au moment où la clôture avait été prononcée, à une heure avancée, il avait été convenu que la suite de la discussion serait reprise à la réunion de janvier. En conséquence, M. A. Raffalovich a la parole pour exposer son opinion sur la crise, ses causes et son véritable caractère.

La crise américaine, dit M. **Arthur Raffalovich**, a été prévue et attendue bien des mois avant son explosion. Elle a été précédée de quelques secousses en 1907, en mars et puis en août, lorsqu'il se produisit ce que le *Times* a appelé une panique silencieuse.

Elle a été fort bien décrite dans la précédente séance par notre collègue M. Delamotte, qui a analysé avec une grande précision ce que l'orateur appelle: l'ambiance monétaire.

La crise de crédit a éclaté en octobre : dès le mois d'août, la Banque d'Angleterre avait donné un avertissement en relevant le taux de l'escompte, qu'elle a dû porter à 7 0/0 au début de novembre. Le 2 janvier 1908, elle l'a abaissé à 6 0/0. C'est qu'elle

considère la période aiguë et dangereuse de la crise comme close.

En attendant, les paiements en espèces sont suspendus depuis deux mois et demi aux Etats-Unis et la prime sur la monnaie y subsiste, bien qu'elle se soit considérablement atténuée.

Les Etats-Unis avaient passé par une épreuve presque aussi violente, en 1893. Le point de départ en fut toutefois différent. Il s'était produit une crise universelle de méfiance à l'égard de la solvabilité future en or du pays, crise due à l'émission des certificats d'argent que faisait le Trésor contre les quatre millions et demi de dollars qu'il achetait tous les mois. Cette anxiété coïncida avec la décadence d'une prospérité en laquelle on avait eu une trop grande confiance, avec la faillite de quelques grandes compagnies de chemins de fer.

On vit se produire les mêmes incidents que nous retrouvons dans la crise actuelle : suspension, à peu près complète des paiements en espèce (numéraire et billets), disparition du *cash*, qui devient un article de commerce dont le prix monte à 4 0/0 en août, l'ébranlement de la confiance ayant commencé en juin. La prime qui s'attacha de préférence au papier ne disparut qu'au milieu de septembre.

On crée des bons de liquidation pour régler les soldes débiteurs des banques entre elles. On fait venir de l'or d'Europe : 41 millions dans le seul mois d'août. L'argent ne redevint abondant que dans le courant de novembre.

Ce qui caractérise la crise de 1893, c'est la situation serrée du Trésor, responsable du remboursement des greenbacks ; une tradition fixait à 100 millions de dollars la réserve métallique; mais le budget étant en déficit, les banques, ne se gênaient pas pour retirer de l'or contre des billets que le Trésor remettait ensuite en circulation. L'inquiétude sur le maintien de l'étalon d'or chassa l'or du pays.

La crise fut longue et douloureuse; elle se dénoua grâce à des importations d'or et à la réapparition de la monnaie qui avait disparu. Le Sherman Act fut aboli dans une session extraordinaire du Congrès, qui accepta une déclaration académique en faveur du double étalon.

Le Trésor avait perdu une grande partie de son encaisse; il y avait urgence à la reconstituer ; le gouvernement avait demandé au Congrès, dans la session de décembre, l'autorisation de contracter un emprunt. Le Congrès ne fit pas la moindre ma-

nifestation. Il y eut des tentatives d'obstruction, lorsque M. Carliste annonça que les circonstances l'obligeaient alors à faire usage des pouvoirs conférés par la loi de 1875 sur la reprise des paiements en espèces. Les Chevaliers du Travail crurent le moment opportun pour faire une manifestation; ils demandèrent au tribunal fédéral d'interdire l'émission, mais se virent déboutés par un jugement qui reconnut la légalité de l'opération. M. Carlisle eut beaucoup de peine à placer son emprunt.

On fut fort heureux de pouvoir se servir de la loi de 1875; — mais une fois la crise passée, on ne songea pas à donner au Secrétaire du Trésor la faculté d'émettre une quantité limitée de bons du Trésor, pour renforcer l'encaisse et le fonds de roulement. C'est une de ces inconséquences si fréquentes dans le régime américain : d'un côté un paternalisme dangereux et abusif, de l'autre une absence d'élasticité et l'interdiction de recourir à des procédés classiques. L'orateur rappelle le passé.

« Après la convalescence qui suivit la crise de 1893, l'optimisme américain reprit le dessus. Grâce aux bas prix, résultant de la dépression, les exportations augmentèrent ; on s'ouvrit de nouveaux marchés, il y eut une série de belles récoltes, l'or augmenta, le volume du papier-monnaie représenté par des billets gagés sur la dette augmente de 100 0/0; on promulgue des lois favorables à l'organisation de banques à petits capitaux ; les fonds dérivés des taxes perçues au delà des besoins publics furent distribués largement parmi les banques ; lorsque cela ne suffit pas à satisfaire les exigences de la spéculation, des obligations furent vendues, ostensiblement pour d'autres objets, et le produit versé dans les banques ; les avances augmentent, les réserves déclinent ; les syndicats ouvriers exigent des augmentations de salaires, les trusts relèvent les prix, la spéculation à la Bourse est exagérée ; toutes les fois que le Money Market est embarrassé, le gouvernement vient à son secours ; le boom immobilier se développe, l'activité des constructions est terrible ; tout le monde gagne de l'argent vite et tout le monde le dépense encore plus rapidement. Cette allure fièvreuse ne put être maintenue indéfiniment, mais la manière dont la fin arriva est l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire financière américaine. »

Cette rapide incursion que M. Raffalovich vient de faire dans le passé permet quelques rapprochements intéressants avec la crise actuelle. L'*Evening Post*, l'*Economist* anglais et en der-

nier lieu M. Taft, ministre de la Guerre, candidat à la présidence, ont résumé les causes de la crise de 1907 d'une façon intéressante. L'orateur va citer quelques-uns de ces aperçus, extraits du *Bankers Magazine* :

1° La rareté croissante de capital disponible, dont la demande a dépassé l'offre, surtout depuis les immobilisations exagérées des dernières années ; l'obligation de renoncer à de vastes projets ; les déplacements de capital qui ont affaibli les banques ;

2° Le gaspillage de crédit depuis des années par les boomers et les promoters de 1901 et de 1902, par les gens suspects qui achetèrent, sans les payer entièrement, c'est-à-dire en donnant des couvertures, des actions de banque, et constituèrent cette « chaîne » de banques dont ils s'étaient emparés; par les financiers aveugles qui endettèrent les Etats-Unis, en 1906, pour des centaines de millions de dollars en Europe, en vue de tenir le prix des valeurs; un grand nombre de personnes ont appris à vivre sur des emprunts ;

3° Les épisodes comme ceux des Compagnies d'assurances, comme le pillage des Tramways de New-York, — épisodes dont le scandale ébranla la confiance que le public ignorant avait dans son banquier. Il est des gens qui disent que la révélation du mal a produit la perturbation, qu'il faut blâmer ceux qui ont signalé le mal: c'est comme si l'on accusait la police de faire naître en nous l'idée qu'il y a des voleurs ;

4° Les lois insuffisantes pour réglementer les emplois de fonds des Trust Companies ; la folie des administrateurs qui se sont opposés à toute réforme depuis six ans ;

5° Enfin, l'absence de scrupules, la rage de manchettes sensationnelles dans les journaux qui ont contribué à rendre plus terrible la panique du mercredi, 23 octobre.

L'*Economist* anglais a énuméré les traits distinctifs de la crise :

1° L'énorme destruction de capitaux résultant des deux grandes guerres contre les Boers, entre les Russes et les Japonais, avec une émission subséquente d'emprunts et une augmentation inouïe des dépenses militaires et navales ;

2° Une série de très belles récoltes (Etats-Unis, Argentine, etc.), qui ont provoqué un développement merveilleux du commerce

et de l'industrie, avec une inflation du crédit qui a dépassé les capitaux et la richesse sur lesquels se fonde le crédit :

3° Un renchérissement des prix qui n'est pas sans relation avec le doublement de la production de l'or depuis dix ans ;

4° Une folie de spéculation se manifestant dans des opérations immobilières, des manipulations en actions de chemins de fer, de cuivre, d'entreprises industrielles, dans l'éclosion de nouvelles Sociétés et l'émission de nouveaux titres ;

5° Une lente décadence, amenée par la dénonciation progressive des crédits, et aboutissant à un mouvement de méfiance parmi les capitalistes, détenteurs de valeurs et déposants.

Le 30 décembre, après avoir défendu le gouvernement contre l'accusation d'être l'auteur responsable de la panique, M. Taft attribue celle-ci à l'épuisement du capital disponible (comme en 1871, comme en 1893).

La politique gouvernementale n'est pas dirigée contre le capital organisé en général, mais seulement contre celui qui viole les lois des Etats Unis. Les révélations « of Stockjobbing and mismanagement » ont atteint le crédit américain en Europe. C'est exact.

Il a pu paraître étrange qu'une crise aussi formidable ait éclaté à la suite de la déconfiture d'une bande de financiers de second ou de troisième ordre comme l'ont été les Heintze. La crise de méfiance a eu cependant pour point de départ les révélations concernant les relations qu'avaient établies des banques nationales, des compagnies de dépôt, transformées en monts de piété financiers, avec certains spéculateurs engagés sur les cuivres et qui s'étaient introduits subrepticement dans quelques institutions financières. L'affaire du cuivre et la crise se tiennent par conséquent. Les Heintze ont échoué dans leur tentative de bloquer les vendeurs de l'*United Copper*, et cet échec a été désastreux pour eux. Mais l'affaire Heintze n'a été qu'un épisode : le Stock-Exchange de New-York a vu bien d'autres assauts sans faiblir.

Il ne s'est pas produit en faveur des Heintze la moindre tentative de secours, aucune démonstration de solidarité; on les a laissés tomber, et si les banques nationales dans lesquelles ils s'étaient installés ont été sauvées, c'est après qu'on eut obtenu le départ immédiat de cette bande de spéculateurs dangereux. C'est en effet un point faible des entreprises par actions, dont les titres se négocient sur le marché, que cette possibilité d'acheter des

actions, de les mettre en report dans d'autres établissements ; avec une mise de fonds peu élevée, on peut pénétrer dans la place, déplacer les administrateurs et s'accorder de grandes facilités de crédit. C'est ce que les Américains appellent des *chains*. Les Heintze ont perfectionné le système ; ils ont mis la main sur de vieilles institutions, ayant un bon crédit. Mais on est en train de préparer à New-York des lois pour rendre de pareilles combinaisons plus difficiles dans l'avenir.

La panique est une affaire de psychologie, et l'âme américaine se trouvait trop bien prédisposée à la panique ! Depuis deux ou trois ans les révélations scandaleuses se succédaient, nombreuses: abus des compagnies d'assurances mutuelles, dont les administrateurs avaient utilisé les capitaux pour participer aux syndicats formés pour écouler des valeurs nouvelles : les compagnies d'assurances eurent leurs *trusts companies*. Révélations concernant les agissements de financiers puissants comme Harrimann dans le *Chicago and Alton Railway*, sans parler des attaques dirigées par M. Roosevelt contre les trusts, contre les rabais secrets, etc. Le Président a fini par ébranler la confiance à force de dénoncer les abus. Mais il n'est pas plus responsable de la crise que ne l'est le système monétaire des Etats-Unis. Quoi qu'en disent les inflationnistes, il y a suffisamment d'or aux Etats-Unis tant que l'organisme n'est pas dérangé.

Les causes de la crise se trouvent dans les exagérations qui accompagnent et suivent une période de prospérité. Elles ont été analysées dans la précédente discussion. Mais il y aurait lieu de faire une place aux relations « absurdes » de l'Etat et du marché financier aux Etats-Unis.

Depuis 1835, il n'y a plus de banque centrale. La seconde banque des Etats-Unis, fondée en 1817, a disparu devant l'hostilité du Président de la Fédération qui l'accusa de se mêler de politique et de lui faire de l'opposition; le Président, qui usait déjà du mot de ploutocratie, retira les dépôts du gouvernement dont il se trouva embarrassé. Il favorisa la multiplicité des banques et la création des sous-trésoreries fédérales pour y déposer les fonds appartenant au Trésor. Quant à la Banque des Etats-Unis, devenue une simple institution financière, elle s'effondra dans une gigantesque spéculation sur les cotons.

Cette accumulation des fonds provenant des impôts, des droits de douane, des emprunts, ne rentrant pas dans le courant de la circulation comme cela se fait en Angleterre, a eu de nombreux inconvénients. L'Etat a fait du paternalisme, le secrétaire du Tré-

sor est devenu en quelque sorte le tuteur du marché financier. L'émission de billets gagée sur les fonds d'Etat crée une espèce d'antagonisme entre l'Etat et les besoins de la vie économique, en empêchant l'élasticité et la souplesse inhérentes au billet émis contre les effets de commerce, en faisant redouter la venue sur le marché des titres de la dette fédérale 2 0/0, emmagasinés dans les banques nationales. La politique de la Trésorerie en influençant le marché monétaire a été défectueuse. Elle a empêché la hausse graduelle du taux de l'intérêt, qui aurait servi de frein naturel à la spéculation, et empêché une expansion indue de l'entreprise. La Trésorerie a faussé l'action naturelle des lois économiques. Elle a emprunté de l'argent ou levé des impôts ; le produit des emprunts et de la taxation ont été versés dans les banques, puis retirés, puis reversés comme le décidait le secrétaire du Trésor, et il y a eu des accusations d'arbitraire. La circulation des banques nationales a été stimulée, des expédients extraordinaires ont été mis en œuvre.

Dès que la crise a éclaté, la thésaurisation a fait son œuvre. Pour combler le vide, on eut recours extralégalement à la création d'un instrument de paiement (*Clearing House certificate*) qui n'est plus réservé comme dans les crises antérieures aux compensations des banques entre elles, mais aux paiements entre particuliers. C'est la réalisation — sans le législateur — de l'*emergency currency*, émission de billets supplémentaires contre mise en gage de valeurs de bonne qualité.

Cette idée de créer des valeurs de circulation contre des titres mobiliers hante les Américains. On en retrouve la trace dans la conception d'une banque fédérale qui viendrait se superposer aux 6.500 banques nationales, que la question des rentes fédérales ne permet pas de liquider. Cette banque fédérale que souhaitent beaucoup de gens semble d'ailleurs bien difficile à créer, et cela pour beaucoup de raisons. Voici donc le Trésor qui commence par se « vider » dans les banques, qui émet ensuite deux emprunts en se servant de crédits ouverts pour la construction du canal de Panama et pour la guerre contre l'Espagne.

La contre-partie d'une étude de la crise américaine, c'est tout naturellement l'examen de la répercussion sur l'Europe et sur le reste du monde. La répercussion a été vive : la crise a éclaté en automne, époque où l'argent est cher, au moment où l'Europe sortait d'une période de très grande activité industrielle et commerciale où le ressort financier était démesurément tendu

en Allemagne, où il y avait eu des crises en Hollande, en Italie.

La secousse a donc été forte, elle nous a valu un renchérissement universel de l'escompte et l'on se souviendra longtemps de la seconde semaine de novembre 1907. Le moment a été très dur, mais il n'y a pas eu de catastrophe en Europe, notamment en Allemagne, malgré les prédictions de certains pessimistes. L'Europe a dû donner 500 millions de francs en or, malgré des changes en sa faveur. C'est l'effet de la prime sur l'or à New-York. Fort heureusement les Américains ont des produits agricoles et miniers à vendre, qui fournissent matière à du papier de commerce, alors qu'on refuse le papier de finance « la cavalerie de banque ».

Les banques européennes ont fait leur devoir largement. Londres a soutenu le premier choc et a porté l'escompte à 7 0/0 ; Paris a donné de l'or à Londres contre du papier à 3 mois portant les premières signatures anglaises, et aussi un certain nombre de millions contre du papier de commerce, directement à des banquiers français pour les Etats-Unis. Mais la Banque de France n'a pu transgresser ses statuts, elle n'a pu oublier qu'elle était gardienne du stock monétaire or et régulatrice de la circulation intérieure. Elle aurait bien pris des bons du Trésor américain, portant la signature des Etats-Unis, mais on n'a pu lui en donner. Il paraît inutile de critiquer le projet d'assurance bancaire mondiale que préconise M. Luzzatti, sous forme d'une entente entre les grandes banques pour se prêter de l'or et écarter les crises : ce projet ne paraît guère réalisable. Une des conséquences de la crise américaine, c'est d'avoir réveillé les guerriers du bimétallisme, qui sortent de leurs tentes et se demandent si le moment n'est pas venu de soulever la question de l'or, de réclamer des faveurs pour le métal blanc.

Et maintenant, que sera l'année 1908 ? Il est difficile de le dire. Une année de recueillement, de liquidation, et, comme l'écrit de New-York un des correspondants de M. Raffalovich: « Ce sera long. Peut-être au point de vue boursier, les affaires remonteront-elles, mais tout se retrouvera meilleur marché, par un lent tassement provenant du ralentissement de l'industrie et du commerce. »

M. **Yves Guyot** fait de la question un exposé qui peut se diviser en trois parties : 1° La cause réelle de la crise ; 2° L'organisation de la circulation fiduciaire aux Etats-Unis sur le *Bond Sys-*

tem ; 3° La part de l'or dans les relations internationales des Etats-Unis.

1° *Cause réelle de la crise.* M. Yves Guyot rappelle les principales crises qui se sont produites en Angleterre, en France et aux Etats-Unis depuis 1847.

Bien loin que les crises représentent, comme on le répète, une surproduction, elles représentent *un excès de consommation.*

Aux Etats-Unis, l'histoire toute récente de la Westinghouse, obligée de suspendre ses paiements, est typique: elle a trop de commandes, elle augmente ses installations ; elle n'a plus de capitaux disponibles : elle croule. Cette histoire particulière représente l'histoire de toute la crise américaine. Il y a eu excès de consommation de capitaux circulants : les disponibilités pouvant s'échanger font défaut. Voilà les causes réelles de la crise dont les symptômes s'étaient manifestés à la fin de mai.

Cette crise a été aggravée par le système de circulation fiduciaire existant aux Etats-Unis.

2° Le « *Bond System* ». — L'émission des billets de banque est réservée aux *National Banks* par les actes de 1863 et du 3 juin 1864. Toute *National Bank* qui veut émettre des billets doit acheter un chiffre correspondant de titres de la Dette fédérale. Ce système n'a pas été imaginé dans l'intérêt financier et économique de la population ; il a été inventé pour aider à écouler les 2.757.000.000 de doll. (14.330.000.000 de francs) de la dette qui pesait sur le gouvernement fédéral après la guerre de Sécession. C'était si bien le but, qu'il y avait interdiction de diminuer le chiffre des titres de la dette destinée à cet usage de plus de 3.000.000 de dollars par mois. Quand une Banque a restreint sa circulation, elle ne peut être autorisée à faire une nouvelle émission avant un délai de six mois. Les inconvénients de ce système se firent sentir avec tant d'intensité en 1893 que le *Comptroller of Currency*, M. Eckel, en demanda l'abolition dans des rapports de 1894 et de 1895.

Les Banques n'ont qu'un faible intérêt à émettre des billets de banque. Dans son *Report de* 1903 (T. I, p. 35), M. Ridgely, le *Comptroller of Currency*, reproduit un calcul fait par l'actuaire du *Treasury department*, sur le profit de la circulation de 100.000 dollars, fondé sur des obligations à échéance de 1930, rapportant 2 0/0. On suppose que la monnaie est au taux de 6 0/0. En conséquence, les recettes brutes sont de 2.000 dollars, intérêt des *bonds*, et de 6.000 dollars sur la circulation. Déduction est faite de la taxe sur les billets de 1/4 0/0 par semestre, du coût de rem-

placement des billets, des planches, des salaires des agents et du fonds d'amortissement de 5 0/0 pour le montant des billets détériorés.

Mais si les capitaux prêtés valent 6 0/0, les capitaux employés à acheter des stocks de *bonds* de la Dette sont chargés aussi d'un intérêt de 6 0/0. Il faut donc déduire des recettes brutes cet intérêt de 6 0/0 qui porte sur le prix des obligations. Mais plus le prix des obligations est élevé et plus la charge du capital employé à les acheter est lourde. Les fluctuations du prix de ces valeurs causent donc les variations du taux du profit.

Pour l'année commençant en novembre 1902 et finissant en octobre 1903, quand les obligations (*bonds*) des Etats-Unis, au mois de janvier, sont à 109 dollars 43, les recettes nettes de l'intérêt des *bonds* à 2 0/0 et la circulation à 6 0/0 sont de 7.301 doll. 66 ; l'intérêt sur le coût des *bonds* à 6 0/0 est de 6.548 doll. 58 ; le bénéfice sur la circulation excédant 6 0/0 est de 753 doll. 08, soit 0.689 0/0. En mai, les obligations sont à 105 dollars 944; les recettes nettes de l'intérêt des obligations à 2 0/0 et de la circulation à 6 0/0 sont de 7.347 doll. 03. L'intérêt sur le prix des obligations à 6 0/0 est de 6.356 doll. 64. Le bénéfice sur la circulation est de 990 doll. 39, soit 0.935 0/0.

Ainsi, en prenant le meilleur mois de l'année 1903, le profit résultant de la circulation n'atteint pas 1 0/0. Les Banques n'ont donc pas d'intérêt à augmenter leur circulation en billets de banque. Aussi, de 1872 à 1893, elle tombe de 344.600.000 dollars à 125.000.000 de dollars, soit 650 millions de francs pour 63 millions d'habitants.

La dette des Etats-Unis diminuait en même temps. Le 30 juin 1881, elle était de 1.639.000.000 de dollars. Le 30 juin 1891, elle n'était plus que de 610.000.000 de doll.,et la circulation des *National Banks* n'en représentait que 20 0/0. En même temps que la diminution de la dette réduit la base de la circulation, l'élévation du prix des titres en réduit les bénéfices.

Au 1er novembre 1906, les billets des *National Banks* sont au chiffre de 300 millions de dollars ; au 1er novembre 1907, de 595, soit un peu plus de 3 milliards de francs pour plus de 86 millions d'habitants, 34 francs par tête. Au 2 janvier, la circulation des billets de banque en France était de 5.066 millions de francs, soit pour 39 millions d'habitants de 128 francs par tête, soit en plus de celle des Etats-Unis, de 279 0/0.

Les Banques préfèrent employer leurs capitaux comme fonds de garantie pour recevoir les dépôts. Les *National Banks* des

Central reserve cities, New-York, Chicago et Saint-Louis et celles des *Réserve cities* sont tenues d'avoir 25 0/0 en *legal tender* de bons dépôts ; celles des autres villes et de la campagne sont tenues seulement d'avoir 15 0/0.

Il est prodigieux qu'on n'ait pas changé depuis plus de quarante ans un système de circulation fiduciaire aussi défectueux que celui des Etats-Unis.

3° *La part de l'or dans les affaires internationales des Etats-Unis.* — Les bimétallistes ont profité de la crise pour reprendre leur dada. Les Etats-Unis manquent d'or, ont-ils répété. On pouvait leur répondre que les Etats-Unis ont le tort de compter trop d'argent dans leur *legal tender*.

Y a-t-il disette d'or ? Dans les dix années, 1897-1906, l'excédent des exportations de marchandises des Etats-Unis sur les importations a été de 24.900 millions de francs.

L'excédent des importations d'or a été de 832 millions de francs. Cet énorme excédent des exportations de marchandises s'est donc réglé avec un excédent d'importations d'or qui en représente seulement 3.33 0/0 de la valeur.

En 1906, les opérations des clearing houses des Etats-Unis montaient à 811 milliards de francs ! Ces chiffres suffisent pour montrer dans quelle faible proportion l'or intervient dans la circulation générale.

Mais il n'en est pas moins vrai que toute affaire doit pouvoir se régler en or. Ce n'est pas le cas des billets de Banque des Etats-Unis. Reposant sur les titres de la Dette, ceux-ci ne peuvent être transformés en espèces ; car si, dans une crise, ils étaient jetés en bloc sur le marché, ils s'effondreraient : et cette solution n'est pas prévue. Que les Etats-Unis fassent une Banque centrale ou plusieurs Banques, c'est une question secondaire ; ce qui importe, c'est qu'ils remplacent le *Bond system* par le *Banking system*, l'émission des billets étant déterminée par le chiffre des affaires et ayant pour garantie une réserve d'or et le portefeuille commercial.

M. le Prince **Poniatowski** est d'avis qu'il est déjà trop tard pour traiter la question de la crise américaine comme une actualité ; il est trop tôt pour en dégager d'une façon précise des conclusions dont il soit disposé à assumer la responsabilité.

Cependant, il y a lieu de dégager des faits *récents* qui ont *déterminé* la crise les faits *antérieurs* qui l'ont *préparée*. La

cause brutale de la crise réside dans la disproportion survenue entre le capital disponible et le capital exigible pour l'activité commerciale, industrielle et plus spécialement financière du pays... Que cette disproportion soit survenue en raison d'une expansion exagérée, c'est probable ; mais certains phénomènes d'ordre économique, aux Etats-Unis, ont contribué à créer une situation dont la responsabilité ne doit pas incomber exclusivement, ainsi qu'on est trop tenté de le croire, aux financiers.

La raréfaction du capital disponible en Amérique s'est fait sentir depuis plus de quatre ans. C'est, depuis 1903 que New-York, comme centre financier, s'est trouvé dans l'impossibilité de répondre aux besoins des grandes entreprises du pays, des chemins de fer en particulier, en leur prenant leurs obligations à un taux normal. Se croyant en présence d'une difficulté toute temporaire, les principales Compagnies commencèrent à cette époque à émettre des bons à court terme à un taux comparativement élevé. Le public, contrairement à toutes prévisions, continua de se tenir à l'écart et les bons à court terme durent être émis depuis lors à des taux de plus en plus onéreux. Durant ces cinq dernières années, il n'y eut aux Etats-Unis que peu ou pas de constructions nouvelles de chemins de fer. L'argent fut sollicité par les premiers crédits et exclusivement affecté à la réfection et aux améliorations constantes des réseaux existants. Il ne s'agit donc pas d'une timidité, mais bien d'une insuffisance des capitaux.

En même temps se produisait une décentralisation marquée de la richesse du pays et qui s'est manifestée depuis 1903 par une diminution constante de la tutelle de New-York sur l'intérieur des Etats-Unis. Le point de départ de cette évolution fut la revision des salaires qui fut à peu près générale au cours de l'année 1903. A la suite de l'arbitrage imposé par le Président Roosevelt, lors de la grève des charbonnages de Pennsylvanie, une augmentation moyenne de salaires équivalente à 1 fr. 50 par jour dut être éventuellement accordée à environ 10 millions d'ouvriers ou employés de tout ordre. Il s'ensuivit un déplacement de plus de 4 milliards 1/2 de francs *par an* concédés, en somme, par le *capital* à la *main-d'œuvre*. Celle-ci, répartie sur l'ensemble du territoire, acquit un pouvoir acheteur dont bénéficièrent au premier chef les populations rurales et les villes de dimensions moyennes au détriment des grands centres financiers, New-York principalement. Cette subdivision de la richesse

mobilière du pays fut bientôt perceptible dans la diffusion de son activité industrielle et commerciale ainsi que dans la croissance des Banques de l'intérieur et leur émancipation graduelle de New-York. Toutefois, le résultat immédiat fut d'affecter tout au moins temporairement des fonctions tout autres à un capital considérable. En effet, ces ressources, demeurées entre les mains des sociétés ou de leurs actionnaires ou obligataires, eussent continué à alimenter les besoins financiers collectifs du pays, tandis que dans leurs fonctions nouvelles, elles durent se soumettre aux besoins immédiats de l'individu, et elles ne pourront reprendre leur rôle dans les marchés financiers des Etats-Unis qu'au fur et à mesure qu'elles feront passer la multiplicité de leurs détenteurs de la classe purement laborieuse dans la classe semi-capitaliste. Nous n'en sommes pas très loin ; toutefois, si la classe financière désire accélérer ce pouvoir acheteur en incubation en ce moment, l'une des premières mesures sera de réduire de mille dollars à cent dollars l'unité de ses valeurs de placement.

Près de cinq milliards de francs en numéraire sont détenus d'une façon à peu près permanente parmi les quinze millions d'ouvriers et employés des Etats-Unis (une soixantaine de dollars par tête). Or, l'on n'imagine pas un ouvrier attendant d'avoir réuni 5.000 francs avant de pouvoir effectivement placer son argent. Jusqu'à ce jour l'argent dont la classe laborieuse disposait était déposé par elle dans les Banques d'épargne. Il serait préférable, pour les grandes Compagnies, les Chemins de fer plus spécialement, d'avoir un contact direct avec ces actionnaires et obligataires qui, de plus en plus, forment la grande masse électorale du pays.

Les financiers américains se sont trouvés en présence de grandes difficultés ; certains d'entre eux ont sans doute de lourdes responsabilités, mais ils sont en minorité infime, faisant oublier la somme de travail et d'intelligence déployée par le plus grand nombre.

Qu'on songe aussi aux complexités du mouvement économique des six dernières années. L'activité commerciale et industrielle du monde entier semble avoir augmenté dans une proportion anormale, non pas tant en *volume* qu'en *valeur*. La caractéristique de l'accord entre la production et la consommation a été une demande simultanée et tellement impérieuse que la promptitude de livraison et non le *prix* devint la clause primordiale du contrat. C'est sous cette pression que le cuivre fut

porté de 11 sous à 26 sous la livre, et qu'une hausse moindre mais proportionnellement aussi peu raisonnable envahit la totalité de la liste des produits comprenant toutes les nécessités de la vie, depuis la viande et le pain, jusqu'à la soie et au diamant.

Les affaires devinrent irraisonnables quant aux prix unitaires ; cette situation atteint son apogée au printemps 1907, époque à laquelle l'expansion de crédit des principales nations du monde toucha son point culminant.

Ces faits devaient affecter les différentes nations en proportion de leur activité respective, l'Amérique, l'Allemagne et l'Angleterre en tête. Cette tendance ne serait-elle pas due en partie au fait que l'activité industrielle s'est trouvée accélérée non seulement pour répondre aux besoins des organes de production du monde, mais aussi à la rénovation hâtive de ses organes de destruction ? Entre l'Angleterre, le Transvaal, l'Espagne, les Etats-Unis, la Russie et le Japon, près de 15 milliards ont été annihilés dans la dernière décade.

Les dépenses nécessaires aux armements échappent, en général, aux principes les plus élémentaires des affaires. La promptitude de livraison et la qualité priment toute question de dépenses. Chaque fois que ces armements deviennent un facteur important dans les grands marchés du monde, ils portent nécessairement à un prix unitaire anormal tous les articles dépendant des mêmes sources de production.

En Amérique, et aussi ailleurs du reste, la caractéristique des cinq dernières années a été, avec une prospérité sans précédent, une extravagance de dépenses unique. On a beaucoup reproché aux Américains d'avoir créé des unités de travail d'une capitalisation exagérée. Le travail économique des dix dernières années, aux Etats-Unis, a été tout de réfection et d'amélioration ; de création, peu ou point.

La responsabilité de la seule entreprise nouvelle engageant des capitaux considérables, pour un résultat commercial aléatoire, incombe non pas à MM. Morgan, Harriman ou Hill, mais d'une façon toute personnelle à M. Roosevelt ; non pas à Wall Street, mais à Washington : il s'agit du Canal de Panama. Les Etats-Unis ont payé deux fois en un siècle de grosses sommes à la France : la première fois, 100 millions pour la Louisiane ; la seconde fois, 200 millions pour le Canal de Panama ; je doute, dit l'orateur, que la seconde acquisition vaille la première. L'extravagance n'a pas été le monopole des magnats américains; le gouvernement y a pris sa large part. En dehors des Etats-

Unis, des sommes considérables ont été et sont encore dépensées, appliquant un capital liquide, qui pourrait être employé à créer de la richesse, à des fonctions stériles pour le présent, et discutables pour l'avenir. Pour la Russie, le Transsibérien ; pour l'Allemagne, le Chemin de fer de Bagdad, ne sont que de simples exemples de la superbe insouciance avec laquelle les gouvernements n'ont pas hésité à engager le crédit de leur pays. Dans quelle proportion l'activité industrielle des Etats-Unis a-t-elle été atteinte ? Il y aura forcément un rétrécissement considérable du volume des affaires pendant les premiers six mois de l'année courante ; il est même à désirer qu'il en soit ainsi. Toutefois, le pouvoir acheteur du pays est indemne. On rappelle la lenteur de la reprise des affaires qui suivit la dernière panique de 1893. L'orateur était à New-York alors, et il assure qu'il est difficile d'établir un rapport quelconque entre l'Amérique de 1893 et l'Amérique de 1907. Il y avait alors une circulation monétaire de 2.179.000.000 dollars avec 636 millions d'or, soit une proportion de 29 0/0. En 1907, la circulation monétaire est de 3 milliards 134 millions de dollars avec 1 milliard 482 millions d'or, soit une proportion de 47 0/0.

En 1893, la balance du commerce extérieur se traduisit par un déficit de 65 millions de dollars ; en 1907 par un excédent de 447 millions de doll. Les recettes des chemins de fer, qui étaient alors de 1 milliard 208 millions de dollars, sont aujourd'hui de 2 milliards 346 millions de dollars ; enfin, au cours de ces 14 années, la population s'est augmentée de 20 millions d'habitants. Voilà pour le pays. En ce qui concerne le gouvernement, l'excédent des revenus sur les dépenses budgétaires de 1907 est de 84.000.000 et les recettes se montant à 846 millions de dollars n'ont à couvrir pour le service de la dette publique que 20.480.000 dollars ; une nation ainsi dotée devrait être à même de faire face à toutes les exigences de sa destinée.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** veut faire remarquer au passage, dans la communication de M. le Prince Poniatowski, ce qui a trait à la constitution des valeurs mobilières aux Etats-Unis.

On y constate, en effet, ce qui paraît à nous, Européens, une anomalie : les titres sérieux n'existent qu'en très grosses coupures. Il en résulte qu'ils sont pour ainsi dire inabordables au petit public. C'est même à ce détail qu'on doit la difficulté d'introduire ces titres en France. Aussi peut-on dire que là se trouve une des causes de la crise, les petits capitalistes ne possédant pour ainsi dire pas des titres en question.

M. **Zadocks** relève le mot d'« inflation » dont M. A. Raffalovich a qualifié l'augmentation des billets. Il cite une lettre d'un financier américain, M. Tuck, protestant contre cette expression d'« inflation ».

Sans vouloir multiplier les chiffres dans cette discussion, M. Zadocks en signale pourtant quelques-uns. Ainsi, il a lu dans un journal spécial que le montant des comptes dans les *Clearing houses*, qui était de 2.221.000 dollars dans la dernière semaine, avait été de 3.638.000 dollars dans la semaine correspondante de 1906. Quelle diminution ! Alors que l'ensemble des banques européennes possédaient 10 milliards 392 millions de francs en or, les banques américaines n'en détenaient que pour 1 milliard 709 millions de dollars.

L'orateur signale encore, très rapidement, quelques statistiques sur le nombre d'actions vendues à la Bourse de New-York (156.791.047 titres, soit 313.582.094 transactions, représentant en valeur nominale 27.067.977.250 dollars et en valeur réelle 24.467.884.634 doll., ou, en francs, 122.339.423.170).

On a porté sur les Américains bien des jugements téméraires. Il est impossible de les juger quand on n'a pas séjourné parmi eux. Et quand on les connaît, bien souvent on les excuse. Trop facilement le public s'est laissé entraîner à accuser les Morgan, les Rockefeller et les Gould. On oublie que les Etats-Unis leur doivent en grande partie leur prodigieux développement. Pourquoi les traiter d'« avares » ? Mais leurs milliards, ils les jouent chaque jour, et ce grand mouvement d'argent qu'ils créent autour d'eux entretient des milliers de travailleurs.

Les orateurs précédents ont fait remarquer avec raison que les valeurs américaines se sont présentées sur notre marché à des prix souvent exagérés. Voilà où est la crise, dans cette exagération du taux des titres mobiliers.

Y a-t-il, pour nous, Français, un bénéfice quelconque à retirer de la crise actuelle ? M. Zadocks estime que ces événements feront apparaître aux capitalistes tout l'intérêt qu'il y aurait pour eux à étudier consciencieusement le marché américain. Ils ne tarderaient pas à y découvrir des valeurs sérieuses qui auront résisté à la crise, fatale au contraire à ces « valeurs éruptives » qui ont fait tant de dupes. Tel est l'enseignement qu'il y a lieu de retirer des faits actuels.

Quel sera l'avenir ? s'est demandé M. le Prince Poniatowski. Il est téméraire de chercher à le prévoir, et M. Zadocks approuve cette réserve. On peut toutefois s'attendre à une amélioration

avec des chances incertaines de durée. Des réformes vont être faites dans l'organisation financière des Etats-Unis. Le système qu'a justement condamné M. Yves Guyot a fait son temps.

M. le baron **Charles Mourre** montre, en citant quelques chiffres, combien fut violente la crise de bourse aux Etats-Unis. Ainsi le *Trust de l'Acier* a gagné de 1902 à 1906 un bénéfice moyen de 14 dollars par action ordinaire (bénéfice dont, il est vrai, une partie devait être affectée à des amortissements) et en 1907 un bénéfice d'environ 22 dollars et demi. Or le cours le plus bas a été de 22 dollars ! Dépréciation également exagérée des cours de l'American Locomotive, du Pittsburg Coal, de la Standard Oil, de la General Electric, de l'American Telephone and Telegraph, du trust de la laine, du trust des fruits, du trust des engrais chimiques et de beaucoup d'autres sociétés. Les actions de chemins de fer ont été également très atteintes. Ainsi l'Union Pacific a gagné plus de 20 dollars par action, en tenant compte du surplus non distribué des sociétés, dont elle détient une partie des actions, et elle a vu le cours de ses actions tomber à 106 dollars 1/2. L'action ordinaire Rock Island dont le bénéfice, non distribué, il est vrai, a été de plus de 9 dollars, s'est effondrée à 11 dollars 1/4 !

On a parlé également de folies dans le sens de la hausse. Cependant, d'une manière générale, les cours n'ont pas été portés au-dessus de la valeur intrinsèque des titres. Il y a eu seulement abus du crédit. Il faut encore remarquer que les valeurs américaines ne doivent pas être capitalisées au même taux que les valeurs européennes: elles sont moins bien assises et le taux de l'intérêt est plus élevé aux Etats-Unis qu'en Europe.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, président, résume très brièvement la discussion.

L'opinion qui a dominé, dit-il, c'est que la crise n'est pas une crise monétaire. La cause en est dans l'exagération des entreprises industrielles. Les financiers n'ont rien à se reprocher.

On a constaté en Amérique une espèce d'emballement très compréhensible après les années de prospérité par lesquelles ont passé les Etats-Unis. C'est un fait excusable, mais qui n'en constitue pas moins une faute. On voulait, par exemple, construire des 24.000 kilomètres de chemins de fer en une seule année. On voulait mettre en œuvre une masse de capitaux plus considérable que l'ensemble de tous les pays du monde n'est

capable d'en fournir. Il s'est produit un renchérissement colossal de la matière première et de la main-d'œuvre qui a manifesté des prétentions impossibles à satisfaire.

On peut incriminer aussi la mauvaies organisation du régime fiduciaire, l'Etat fournissant la plus grande partie des billets. Nous sommes grands partisans, nous autres, de notre organisation et de notre banque centrale. Mais les habitudes de grande liberté, invétérées en Amérique, engendrent une résistance particulière à nos mœurs financières dans cet ordre d'idées. Ajoutons qu'on chercherait vainement aux Etats-Unis du papier à trois signatures.

Ce qu'on pourrait appréhender pour le moment, ce serait que la crise actuelle ne jette les Etats-Unis dans des excès de réglementation de toutes sortes. Pourtant, ce peuple est tellement attaché à sa liberté qu'on est en droit d'espérer qu'il échappera à ces regrettables tendances.

La séance est levée à onze heures dix.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

YVES GUYOT. *Sophismes socialistes et faits économiques. — Paris,* F. Alcan, 1908, in-18.

A. BARRIOL. *Théorie et pratique des opérations financières. — Paris,* 1908, in-18.

Ministerio di Agricoltura, etc. Direzione generale della statistica. Annuario statistico italiano, 1905-1907. Fasc. I. — *Roma,* 1907, in-4°.

GRISON-PONCELET. *Impôt sur le revenu. — Creil,* 1907, in-8°.

J. THIERRY, L.-L. KLOTZ, E. AYNARD, A. LEBON. *Fédération des industriels et commerçants français. Notre tarif douanier. — Paris,* 1907, in-8°.

Ministère des Travaux publics. Statistique des chemins de fer français au 31 *déc.* 1904. *Documents divers,* 2e *part. Intérêt local et tramways. France et Algérie. — Melun,* 1907, in-4°. Avec 4 tableaux graphiques in-fol. plano.

Jaarcjfers voor het Koninkrijk der Nederlanden. Koloniën, 1905. — *'s-Gravenhague,* 1907, in-8°.

Dr L. COLESCU, I.-N. LAHOVARI. *Progrès économiques de la Rou-*

manie sous le règne du roi Carol Ier. Tableaux graphiques et notices explicatives. — *Bucuresti*, 1907, 2 fasc. in-4°.

Fr. Passy. *La Paix, cantate.* — *Paris*, s. d., in-8°.

Gemayel. *La Méditerranée, centre de la civilisation dans le passé et l'avenir.* (En arabe). — *Le Caire*, in-8°.

L. Colescu. *Statistica agricola a Romanici.* (1804-1905). Part. I. — *Bucuresti*, 1907, in-fol.

Bijdragen tot de Statistiek van Nederland. LXXXIV, LXXXVI et LXXXVII. — *La Haye*, 1907, 3 vol. in-4°.

A. des Cilleuls. *L'opération des domaines nationaux.* I. (In *La Réforme sociale*). — Paris, 1907, in-8°.

Revue mensuelle du Bureau central de statistique des Pays-Bas, 30 nov. 1907. — *La Haye*, 1907, in-8°.

Périodiques

Bulletin de l'Office du travail, Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres, Bulletin de l'Institut des actuaires français, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Compte rendu officiel des séances du Sénat, Revue des sociétés, Revue internationale de sociologie, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Annals of the Academy of political and social science. Journal des assurances, l'Union nationale, Le Droit financier, Journal de la Société de Statistique de Paris, l'Université de Paris, Mémorias y revista de la Sociedad cienitfica « Antonio Alzate », Bulletin de la statistique des Pays-Bas, Bulletin économique de l'Indo-Chine, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Bulletin de la Société de géographie commerciale, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Circulaire du Musée social, Le Bulletin de la presse, Revista politica de Bahia, Bollettino della Camera di commercio italiana in Parigi, Annales du Musée social, Bollettino di statistica e di legislazione comparata del Regno d'Italia, La Réforme sociale, L'Individualiste, Le Rentier, Annales parlementaires, Bulletin de la Société nationale d'horticulture, Bulletin de la Société d'Encouragement pour le commerce français d'exportation, Monthly summary of commerce and finance of the United-States, Bulletin de la Participation aux bénéfices, American Chamber of Commerce, Revue internationale du Commerce et de l'Industrie, Revue d'Economie politique, Fédération des industriels et des commerçants français.

COMPTES RENDUS

Cours d'économie politique, professé à l'Ecole des Ponts et Chaussées par M. C. Colson, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, conseiller d'Etat. (Alcan et Gauthier-Villars, éd.). Six livres in-8° se vendant séparément chacun 6 francs.

Nous recevons aujourd'hui la seconde édition du premier livre et la première édition du sixième.

Le premier livre est intitulé: *Théorie générale des phénomènes Economiques.*

Il faut se rappeler que ce cours d'Economie politique est destiné à de futurs fonctionnaires et à des ingénieurs qui auront des rapports avec l'Etat ou qui feront de l'industrie. Il en résulte que cet ouvrage n'est pas un livre de science pure. Il s'y mêle des questions de droit administratif et des applications économiques.

M. Colson se rallie aux économistes qui considèrent la science économique comme la science de la valeur. La valeur est réglée par des phénomènes objectifs, d'un caractère nettement déterminé, qui peuvent être mesurés. Le prix c'est la valeur mesurée en monnaie. La théorie des prix est donc le point central de toute l'Economie politique. C'est la doctrine que j'ai soutenue dans la *Science Economique,* je suis heureux que M. Colson soit d'accord avec moi sur ces divers points.

Dès le livre premier M. Colson absorbe la question des attributions de l'Etat.

M. Colson rappelle que le véritable caractère propre des services qui revêtent à bon droit la forme de services publics est de ne pouvoir être organisés sans pouvoir coërcitif.

Il constate deux faits indéniables: 1° Il est toujours difficile d'adapter l'action administrative à des services dans lesquels la part de la gestion est bien plus grande que celle de l'autorité.

2° L'intervention de l'Etat exerce une action déprimante sur l'initiative privée.

Ce sont les prix qui guident l'action libre de chaque individu. Or, ce n'est jamais la détermination du prix qui décide les actes de l'Etat. Il a à sa charge des services de sécurité intérieure et extérieure dont les résultats ne peuvent pas s'évaluer en chiffres. Plus ses attributions sont étendues, et plus il est subordonné à des facteurs multiples; et les hommes qui sont au pouvoir, doivent souvent pour le conserver, trahir les intérêts généraux dont ils ont assumé la responsabilité.

M. Colson combat le préjugé relatif à l'inutilité des intermédiaires, contre lesquels sont d'accord les protectionnistes et les socialistes. L'effet normal de l'intervention des spéculateurs est d'atténuer les écarts des cours.

M. Colson montre aussi que l'idée d'une surproduction générale est contradictoire. Toute production qui s'accroît fournit des moyens d'échange pour l'achat des produits de nature différente. Ce qui peut exister, c'est la surproduction de certaines marchandises qui ne répondent pas à des besoins ou qui ne sont pas en rapport avec le pouvoir d'achat des acheteurs possibles.

M. Colson se livre à une courte mais énergique critique de la doctrine de la solidarité d'après laquelle chacun en naissant serait débiteur de la société; mais naturellement, seuls les riches sont solvables. « Cette conclusion s'impose, dit M. Colson, si l'on nie la légitimité de la transmission héréditaire des biens ; mais alors ce n'est pas une partie, c'est la totalité des biens usurpés que les riches doivent restituer. »

Le livre sixième est intitulé *Les travaux publics et les transports*. On sait que M. Colson a été directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics. Nul n'est plus compétent que lui en cette matière et on comprend le rôle important qu'elle joue dans un cours fait à l'école des Ponts et Chaussées. Ce livre est à recommander à tous ceux que préoccupent les voies de communication et les transports. La plupart verraient que les problèmes qu'ils posent ne sont pas aussi simples qu'ils se le figurent.

Quelle est la mesure de l'utilité des voies de communication ? Les Anglais et les Américains ont pris pour leurs chemins de fer un critérium infaillible : le produit. Les lignes qui paient sont utiles; celles qui ne paient pas sont des charges.

Sur le continent européen d'autres considérations dominent:

défense nationale, intérêts politiques, etc. Mais elles n'ont ni netteté, ni fermeté.

Le prix de revient des transports est une partie très intéressante de l'ouvrage. M. Colson met en garde contre l'abus des moyennes. Une foule de circonstances spéciales à la marchandise expédiée à la voie parcourue, aux conditions de transport, à la situation momentanée du marché faussent les moyennes. Enfin au prix de transport s'ajoutent des dépenses très variables, frais de manutention, assurances, courtage, commissions.

Au Parlement, on demande en général la suppression de tous les tarifs qui ne sont pas à base kilométrique décroissante. On accuse les prix fermes de bouleverser les situations géographiques. M. Colson n'a pas de peine à montrer que ce sont les tarifs uniformes qui, ne tenant compte ni de la nature des productions, ni des courants commerciaux, ni des montagnes et autres accidents de terrains, ni de la qualité des voies, bouleversent ces situations géographiques.

Quant à la complication des tarifs, elle existe surtout pour ceux qui les établissent et pour les transporteurs qui doivent les appliquer. Ceux qui ont à faire transporter certains genres de produits, à peu près toujours les mêmes dans les mêmes lieux ne sont pas longtemps avant de se mettre au courant.

Ce livre sixième termine *le Cours d'Economie politique* de M. Colson. On y trouve donc une conclusion générale. Il pose cette question : Comment se fait-il que le siècle qui à présenté le plus grand progrès économique de l'histoire du monde soit celui « où l'appel aux Réformes et aux Révolutions sociales a pris le plus de vivacité ? » Je ferai observer que, dans le passé, la Jacquerie en France, la Guerre des Paysans en Allemagne me paraissent avoir eu quelque vivacité. Actuellement les appels aux Réformes et aux Révolutions sociales sont bruyants ; mais ceux qui les font manquent de foi. Dès qu'ils trouvent une occasion, ils exploitent la société capitaliste à leur profit et s'empressent de déserter la classe prolétarienne dont ils prétendent assurer le triomphe. Le parti socialiste allemand est une lourde machine administrative constituée au profit de ses chefs et de ses fonctionnaires, mais qui,, bien loin de chercher la réalisation de la Révolution sociale, n'a qu'une peur : compromettre sa propre existence.

Les foules ont toujours été habituées à réclamer leur bonheur à une puissance surnaturelle. On leur dit que l'Etat peut tout, puisqu'il fait les lois. Elles lui font acte de foi. La science éco-

nomique seule peut leur faire perdre cette confiance. Mais comme toute science, elle est sérieuse, elle demande de l'étude et de l'application. Il est plus facile de se bercer d'illusions et de mensonges.

M. Colson signale cette vérité qu'on ne saurait trop répéter: « Quand on examine les innombrables applications que comportent les doctrines interventionnistes, on constate qu'au fond, elles se traduisent toutes par l'établissement d'impôts. » Le danger n'est plus à venir: il existe aujourd'hui; il s'affirme à chaque budget; il se présente sous la forme de déficits et la menace de nouvelles taxes. En même temps, plus l'Etat veut s'immiscer dans les affaires privées, plus il se montre incapable, dans la direction des affaires publiques. »

M. Colson revendique le régime de la libre concurrence qui est, parmi les moyens d'améliorer le sort des hommes, le plus efficace. « Plein de confiance dans l'Economie politique, il termine son ouvrage sur cette phrase : « Le Jour où il sera certain que, dans les conflits auxquels donne lieu l'usage à faire de la puissance publique, l'Economie politique ne sera pas condamnée sans avoir été impartialement entendue, on pourra être rassuré sur l'avenir du libéralisme et de la civilisation. » Beaucoup de gens refusent énergiquement de l'entendre; mais elle a des sanctions. Seulement il faudrait mieux l'écouter avant qu'elles ne se fissent sentir. Ce serait moins onéreux et moins pénible.

Yves Guyot.

Sophismes socialistes et faits économiques, par Yves Guyot. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* — Paris. Félix Alcan, éditeur 1908.

On sait avec quelle hauteur le socialisme émet la prétention d'être une doctrine rigoureusement scientifique, s'appuyant toujours sur l'observation des faits et procédant par la plus stricte méthode expérimentale pour déterminer les causes des imperfections sociales actuelles et pour tracer géométriquement le plan de la société future, laquelle, rien n'étant laissé au hasard, tout étant prévu et réglé d'avance, réalisera d'emblée et définitivement cette félicité générale que l'humanité a demandée en vain depuis des siècles aux autres formules. Mais le propre de la science est qu'un calcul ou une expérience donne toujours les

mêmes résultats, quel que soit l'observateur. Une différence ne peut exister que si une erreur s'est produite. Si les observations des socialistes sont exactes, elles doivent être confirmées par tous ceux qui les vérifient. Ce n'est pas une question de foi et de dogme ; tout le reste du système n'est pas subordonné à l'acceptation initiale d'une vérité révélée ; il ne s'agit que de faits dont l'évidence doit être la même pour tous et qui, dûment constatés, doivent forcer les convictions.

Or, il se trouve, presque sans exception, que lorsque l'on reprend les calculs des socialistes, que l'on contrôle leurs expériences, que l'on soumet leurs lois à la critique, on doit constater que leurs affirmations les plus tranchantes ne sont pas conformes à la réalité et que tout leur raisonnement est une longue suite de sophismes, c'est-à-dire, suivant la définition de Bentham, d'arguments faux revêtus d'une forme plus ou moins captieuse, dans lesquels entre toujours quelque idée de subtilité.

Ce sont ces sophismes socialistes que, dans son nouveau volume, M. Yves Guyot s'est donné pour tâche de démasquer en leur opposant les faits économiques tels qu'ils sont, tels que chacun peut, s'il n'est pas aveuglé par les idées préconçues, constater par son expérience personnelle qu'ils s'accomplissent. La démonstration que fait M. Yves Guyot ne peut certes prétendre à la nouveauté. Depuis que le socialisme a voulu revêtir une apparence scientifique, ses opérations ont été contrôlées bien souvent et toujours avec le même succès ; toujours il a été constaté qu'elles ne correspondaient pas à la réalité et que les arguments sur lesquels elles s'appuyaient étaient purement spécieux. Ce qu'il est intéressant de remarquer, c'est que les faits, à quelque époque qu'on les consulte, mettent une obstination incorrigible à ne pas confirmer les lois socialistes, que malgré la fameuse formule en vertu de laquelle « les riches deviennent toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres », des fortunes nouvelles s'élèvent chaque jour, tandis que parmi les riches d'hier, un certain nombre se trouvent diminués, que la répartition des richesses se modifie sans cesse, que la « loi d'airain » des salaires n'empêche pas les ouvriers laborieux et économes d'accumuler dans les caisses d'épargne, à des comptes de plus en plus nombreux, des dépôts qui atteignent quatre milliards, d'être détenteurs de la plus grande partie des obligations de chemins de fer, du Crédit foncier, de la Rente française.. La terre est partagée en une infinité de parcelles, alors que les grands domaines sont en petit nombre et n'occupent qu'une faible portion du sol.

Loin que l'on soit fondé à résumer l'histoire de l'humanité, comme le fait Karl Marx par un procédé exagérément simpliste, dans l'histoire des luttes de classes, à vouloir bâtir un système sur la lutte des classes et à soutenir que cette lutte ne prendra fin que par l'avènement du collectivisme, l'observation est là pour montrer qu'il n'y a pas de classes fermées, que le « prolétaire » n'est pas condamné au prolétariat perpétuel, que le capitaliste n'est pas assuré contre les vicissitudes adverses, que la liberté et la responsabilité individuelles sont les conditions qui permettent le mieux à l'homme de régler sa destinée de la façon la plus satisfaisante. On peut même ajouter, sans se croire pourvu du don de seconde vue, que dans le régime collectiviste, ces conditions ne seraient plus remplies ; que l'immense majorité du troupeau humain serait réduite au travail servile, que dans ce régime, il y aurait bien deux classes, les dirigeants et les dirigés, ceux-ci dépourvus de droits, soumis, bien qu'en majorité, au caporalisme des dirigeants et condamnés inexorablement à faire la besogne qu'exigerait d'eux la classe antagoniste des dirigeants.

Cette démonstration a été faite à maintes reprises, M. Yves Guyot la refait d'une manière précise et saisissante en réfutant par les faits les plus récents les sophismes des docteurs socialistes. La comparaison entre la netteté d'exposition des économistes et la confusion des allégations vagues des socialistes, qui se dérobent à toute précision — nous attendons toujours le projet de constitution socialiste annoncé par M. Jaurès — devrait faire réfléchir ceux qui n'ont tout d'abord pas résisté à la séduction des phrases déclamatoires. M. Yves Guyot ne recourt pas aux artifices des rhéteurs. Il donne des faits et des chiffres. C'est plus probant.

GEORGES DE NOUVION.

L'IMPOT SUR LE REVENU EN ALLEMAGNE, par GASPARD WAMPACH. 1 vol. in-16, G. Cadet, 1907.

L'impôt sur le revenu en Allemagne ne paraît pas chose d'une absolue simplicité, ni dans la théorie, ni dans la pratique. Il y a dans cette loi fiscale, tant d'exceptions, tant de restrictions, tant de *si* et tant de *mais*, qu'il faut être vraiment bien au courant des choses du pays pour s'y débrouiller un peu. M. Wampach

a d'ailleurs omis certaines explications que l'on serait heureux de trouver dans son livre : il a trop compté sur la sagacité des lecteurs.

Il nous apprend que cet impôt fut établi en Prusse par une loi du 24 juin 1891, radicalement remaniée par une autre loi du 18 juin 1906. Cela s'appelle l'*Einkommensteuer* prussienne. Les personnes imposées, l'assiette de l'impôt, le tarif de l'imposition, la procédure et les recours, la déclaration des contribuables, les doubles impositions, l'*Ergaenzungssteuer* ou impôt complémentaire qui porte sur le capital, sur la richesse acquise — car il y a un impôt sur le capital qui se superpose à l'impôt sur le revenu, — telles sont les questions qui forment la trame du livre en ce qui concerne l'Einkommensteuer prussienne.

Passons tout de suite à ce qui nous paraît le plus intéressant.

M. Wampach admire les résultats obtenus. Il essaie de démontrer, par de nombreuses statistiques, que la nouvelle législation fiscale n'a compromis en rien la situation budgétaire de la Prusse. Je ne crois pas beaucoup à ce raisonnement du *post hoc ergo propter hoc*. Les statistiques prouvent que la Prusse s'est enrichie, qu'elle peut payer et paie plus aujourd'hui qu'il y a dix ou vingt ans, mais c'est tout.

Il en est de même quand il cite M. Paul Leroy-Beaulieu évaluant, en 1883, à 13.619 francs ou 17 0/0 du revenu les charges fiscales d'un Français ayant 80.000 livres de rente, la moitié en biens fonds, et l'autre moitié en fonds publics et en valeurs mobilières diverses. Les contributions directes atteignaient près de 6.000 fr.

Je m'arrête un instant ici pour faire une remarque. Il n'est donc pas vrai que la propriété foncière soit surchargée, comme le prétendent les agrariens, au détriment des valeurs mobilières, puisque, dans le cas cité, les charges de celles-ci, pour une somme égale, dépassent de plus de 1.600 francs les charges de celle-là.

Je reprends mon propos. D'après le calcul de M. Wampach, le rentier prussien, lui, en comptant l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le capital, ne paierait, pour le même revenu, que 3.787 fr., ou environ 4.73 0/0. M. Wampach n'a-t-il pas oublié l'impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties qui, bien qu'abandonné aux communes, ne doit pas moins être payé ? Quoi qu'il en soit, ici encore rien ne prouve que la différence soit due à l'impôt sur le revenu, car il est d'autres éléments et qu'il faudrait pouvoir comparer, qui entrent en ligne de compte.

M. Wampach, qui trouve le système à peu près parfait, mêle cependant à ses éloges, quelques critiques. Ces critiques portent

surtout sur l'application de la loi. La déclaration est obligatoire pour les contribuables possédant plus de 3.000 marks de revenu et facultative pour ceux qui possèdent moins. Très compliquée et très arbitraire, la procédure à cet égard, et les pénalités sont lourdes pour les déclarations tardives aussi bien que pour celles entachées de fraude. L'ignorance et la bonne foi ne sont pas même admises. Les déclarations contestées se montent au quart et même au tiers desdites déclarations, et presque toutes les réclamations sont rejetées qui alors majorent, par les pénalités, l'impôt de 25 0/0 au moins pour les contribuables poursuivis, et, nous l'avons dit, on ne tient compte ni de la bonne foi ni de l'ignorance. C'est le caporalisme appliqué aux choses fiscales. Quand le sergent a mis deux jours de salle de police, le capitaine triple la punition, et le colonel la quintuple. Est-ce là un régime qui doive nous sourire beaucoup ? M. Wampach en reconnaît à ce point de vue les imperfections. Elles sont assez graves pour nous mettre en garde contre les imitations de l'étranger.

Il faut bien dire que nous avons déjà ce système arbitraire en France, pour ce qui concerne l'enregistrement, les contributions indirectes, les douanes, etc. Ces procédés sont à blâmer et ne constituent pas une raison pour les étendre jusqu'aux contributions directes.

L'empire allemand n'a pas et ne peut pas avoir d'impôt sur le revenu. Il est réservé, avec certaines différences eu égard à l'impôt prussien, aux différents Etats de la Confédération, et ceux qui n'en sont pas encore gratifiés ne peuvent, sous l'influence de la Prusse, manquer d'en jouir un jour très prochain. Une partie du livre de M. Wampach est consacrée à l'étude, au point de vue qui nous occupe, de ces Etats grands et petits.

Les différences signalées ne peuvent rien changer au principe même de l'impôt sur le revenu, et nous ne les relèverons pas ici. Aussi bien l'ouvrage nous semble avoir été écrit un peu pour les besoins de la cause... la cause de M. Caillaux.

On sait l'importance que nous attachons, avec nos mœurs françaises, à l'inquisition de l'Etat, à son intervention dans nos affaires. M. Wampach tranche la question : « Qu'importe-t-il au rentier et au propriétaire, dit-il, d'être taxés sur la foi d'une déclaration émanée d'eux-mêmes ou par une commission spéciale jugeant d'après ses propres présomptions ou d'après les variables conceptions de ses membres ? » Il faut bien, dira-t-on, adopter l'une ou l'autre méthode avec l'impôt sur le revenu. Eh ! qu'on ne nous parle plus de cet impôt, et la difficulté disparaîtra.

Les raisonnements de M. Wampach sont d'un optimisme charmant. « L'impôt sur le revenu, dit-il encore, tel qu'il existe en Prusse et dans les autres Etats allemands, n'est pas un impôt idéal. » Il n'était pas bien nécessaire de le dire. « Il n'existe pas d'impôt idéal. L'immortalité est assurée à l'inventeur qui découvrira cette impossible variété. Inattaquable en principe, l'impôt sur le revenu esquissé dans la déclaration ministérielle du Cabinet français sera excellent ou mauvais, suivant que les mesures législatives qui l'établiront seront conformes ou non à la justice distributive et suivant que son application pratique tiendra ou ne tiendra pas compte de l'intérêt et des préjugés des contribuables. »

Mais ces mesures législatives, nous les connaissons déjà, et tiennent-elles compte des désirs indiqués par M. Wampach? Le principe lui-même de l'impôt est-il inattaquable? L'affirmation est osée.

« A l'avance, ajoute-t-il, M. Joseph Caillaux a rassuré les esprits timorés, instinctivement méfiants à l'égard de toute innovation, en déclarant dans une lettre adressée, le 4 novembre 1906, au Président de la Commission du budget de la Chambre des députés, que la réforme de l'impôt, aussi bien que les autres réformes démocratiques qui sont sur le chantier, ne saurait susciter les appréhensions d'aucun de ceux qui, à quelque degré et dans quelque mesure que ce soit, collaborent à la prospérité économique du pays. »

Ah! *le bon billet...* je vous le disais bien que ce livre n'est autre chose que l'apologie du projet de M. Caillaux. Mais non, sa lettre n'a rassuré personne, ni les esprits timorés, ni les autres. Elle nous fait même un aveu dépouillé d'artifice, c'est que les classes moyennes seront fortement atteintes — et, quoiqu'il ne le dise pas, les autres aussi d'ailleurs. La lettre de M. Caillaux, au lieu de rassurer les esprits, a, si l'on peut dire, jeté de l'huile sur le feu, en attisant ce que vous appelez les préjugés, et ce que nous appelons, nous, le souci légitime des intérêts. Et de cela l'on serait presque tenté d'en être reconnaissant à M. Caillaux.

MAURICE ZABLET.

L'Income-tax, par Gaspard Wampach. 1 vol., in-16, G. Cadet, 1907.

Après nous avoir parlé de l'impôt sur le revenu en Allemagne, M. G. Wampach est passé à l'Angleterre: c'est de l'income-tax qu'il traite dans son nouveau livre. Il nous avait raconté que l'Eincommensteuer prussienne, c'est-à-dire l'impôt personnel et global, est un système théoriquement aussi parfait que possible. Il nous dit aujourd'hui que l'Income-tax, l'impôt réel sur les revenus, ne l'est pas moins. Nous allons être bien embarrassés pour choisir. Sans doute ici, comme pour l'Eincommensteuer, M. Wampach répète qu'il n'y a pas d'impôt parfait. Hélas! nous ne l'ignorons pas. Mais, dit l'auteur, l'Income-tax « est moins imparfait que la plupart des impôts similaires appliqués sur un point quelconque du globe. C'est le plus grand éloge qu'on en puisse faire. Il pêche, ajoute-t-il, par quelques détails ».

Mais quel est le meilleur, du prussien ou de l'anglais? M. Wampach ne se prononce pas, et nous ne serions pas étonné qu'il y ait quelque part un *outsider* qui, sans tant de tapage et sans s'affubler d'un nom barbare, serait encore le meilleur champion dans cette course à l'impôt: je veux dire nos vieilles contributions directes, réformées dans les abus qu'elles peuvent avoir, et débarrassées de certains inconvénients qu'elles présentent.

M. Wampach étudie les cinq cédules sous lesquelles est rangé l'Income-tax, la proportionnalité et la progressivité du tarif, le paiement, les doubles impositions. Il le compare avec le revenu du Royaume-Uni et avec le budget anglais. Ce sont-là des articles de style, comme dirait un notaire, qui, bien que constituant le fond de l'ouvrage, ne peuvent être reproduits ici à cause de leur longueur, et parce qu'ils sont connus ou peuvent être connus de tous, ne serait-ce que par la monographie de M. Wampach. Et il conclut, comme il l'a fait pour la Prusse, par des statistiques budgétaires, à l'excellence du système. Je ne vois pas, je l'avoue, ce que prouvent ses chiffres. Dans tous les pays du monde, on établit un budget de dépenses, et puis l'on cherche les ressources pour y faire face, et ces ressources, on les demande à l'impôt. Notre vieux système nous donne cette contre-partie; ailleurs on la cherche dans les impôts existants ou dans un système différent du nôtre. Ne faut-il pas, d'une manière comme d'une autre, que les ressources demandées aux contribuables concordent avec les dépenses?

Le seul fait, qu'avec notre gros budget de dépenses, nous pouvons y pourvoir, sans impôt sur le revenu, montre tout au moins que l'imitation de l'étranger n'est pas indispensable, et si nous payons des cotes élevées, elles sont dues à l'exagération des crédits et non au régime fiscal lui-même. Nous ne voyons pas en France se produire les réclamations dont l'écho nous arrive des pays soumis à l'impôt sur le revenu, de quelque variété qu'il soit.

Les journaux, ces temps passés, n'étaient-ils pas remplis d'articles dus aux économistes et aux financiers anglais les plus éminents, nous disant que l'on ne supporte l'Income-tax que comme un pis aller. Son caractère fut toujours d'être un impôt de guerre, et ce sont les guerres récentes et coûteuses de l'Angleterre qui le font conserver. Elle eût pu demander à d'autres impôts l'insuffisance de ses recettes. Celui-là était déjà acclimaté chez elle. Elle s'en sert, comme par exemple, s'il était nécessaire, nous nous servirions d'une augmentation des contributions sur la propriété foncière. Il est, d'autre part, très commode pour les ministres des Finances qui veulent — qu'on me permette l'expression — serrer la vis, faire suer le porte-monnaie. Est-ce cela que demande M. Wampach ? Nous ne tenons pas du tout à leur donner cette commodité.

Un curieux rapprochement montrera la logique des raisonnements de l'auteur. « L'observation empirique, dit-il, a triomphé des recherches théoriques. L'impôt qui répond le mieux aux aspirations nationales, aux traditions historiques, aux mœurs d'un pays, est l'impôt le meilleur. » Mais l'impôt sur le revenu est-il donc dans nos aspirations nationales, dans nos traditions historiques, conforme à nos mœurs ? Je ne m'en doutais pas. Et, par une étrange contradiction, M. Wampach ajoute immédiatement, sans transition, comme une suite naturelle à ce qu'il vient de dire, ces paroles empruntées à l'Exposé des motifs du projet de M. Caillaux: « Avant d'entreprendre une réforme fiscale, il faut, au préalable, rechercher selon quel mode les peuples qui nous entourent et qui nous ont devancés ont opéré la réforme de leurs anciens systèmes de taxes jadis analogues aux nôtres, dans quelle mesure nous pouvons profiter de leur expérience. »

Les voilà bien loin les aspirations nationales, les traditions historiques, les mœurs du pays ! C'est en Allemagne, c'est en Angleterre, qu'on va s'informer. Disons-le tout de suite, le nouveau livre de M. Wampach n'est encore que l'apologie du projet de M. Caillaux. Mais ici, cette apologie, au lieu d'être rejetée à la fin du volume, est au commencement.

Nous en avons bien profité de l'expérience d'autrui ! Après 1870, c'est le système militaire prussien qu'il a fallu imiter, et nous n'avons plus d'armée. Ensuite, ce fut le régime scolaire — vous savez, le fameux maître d'école prussien — et que sont nos écoles ! Dans le commerce et l'industrie, on introduisit le protectionnisme, et nos affaires ne supportent plus la comparaison avec celles de nos voisins. Nous en voici à la réforme de l'impôt qui met partout le trouble et le désordre. Que viendra-t-il encore ? Non, vraiment, nous n'avons pas tant à imiter les étrangers. Il y a à faire mieux qu'eux, ce à quoi l'on ne pense pas.

MAURICE ZABLET.

L'AURORE AUSTRALE. — *La société australienne. — Le socialisme en Australie. — La Constitution australienne et son fonctionnement. — La valeur et la situation matérielle de l'Australie. — L'Australie vue du dehors*, par BIARD D'AUNET. 1 vol. in-16. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1907.

Ce livre n'a d'autre but que de faire connaître la physionomie générale de l'Australie ; ce n'est pas un livre de références, dit M. Biard d'Aunet dès le début, il contient simplement le résumé d'observations faites pendant un séjour de plusieurs années (1893 à 1905) ; observations nombreuses et instructives, du reste. L'auteur attache peut-être plus d'importance qu'il ne convient à la balance commerciale ou à la manière de faire la révérence, mais passons.

L'Australie, dont l'aspect général semble peu attrayant, à l'exception de la superbe rade de Sydney, est sous la protection — et non sous le protectorat — de l'Angleterre. L'indépendance du *Commonwealth* vis-à-vis de la métropole atteint le plus haut degré ; il n'admet que le minimum d'intervention de la mère-patrie en ce qui le concerne ; en revanche, il ne se fait pas faute d'intervenir dans les questions extérieures impériales sous le prétexte que, tout en étant une portion plus importante que les autres de l'empire britannique, l'Angleterre n'en est pas moins sur le pied d'égalité avec elles.

Affranchie des traditions aristocratiques, ainsi que des responsabilités immédiates qu'eût entraînées une déclaration de complète indépendance, protégée et isolée par l'éloignement et la

configuration insulaire du continent austral, la société australienne a un cachet d'originalité fort différent de celui des Etats-Unis. Quoique les Australiens n'aient pas pour souche — et ils sont très sensibles à toute allusion à cette tare supposée — les anciens convicts (ceux-ci ayant laissé peu d'enfants à cause du minime nombre de femmes à l'époque de la transportation), mais les 7 à 800.000 émigrants qui, pendant une douzaine d'années, arrivèrent dans le pays attirés par la découverte de l'or en Victoria vers 1851, le noyau initial de l'émigration a imprimé aux deux contrées un caractère distinct que n'a fait qu'accentuer l'absence de milliardaires et l'indifférence pour les dépenses somptuaires — le gouverneur général seul menant grand train — ainsi que la façon dont l'émigration s'est installée le long des côtes sur une immense étendue (au lieu de pénétrer dans l'intérieur) contribuant à développer un certain particularisme qui, malgré l'extrême concentration de la population dans les villes, se remarque encore. Chacun hésite visiblement à faire des sacrifices à l'intérêt général; aussi n'entend-on que doléances, chaque Etat jugeant ses droits lésés, ses intérêts négligés au profit des autres par le gouvernement central. On accuse de tout le mal les ministres et la Constitution, qui, certes, n'est pas parfaite, sans se rendre compte que l'habitude de ne se préoccuper que de sa région a pu implanter dans les idées un provincialisme étroit. L'Australien tire grand orgueil de son origine britannique d'où provenait 95 0/0 des colons, et n'est réellement renseigné que sur les choses anglaises; pourtant la différence de climat atténue de plus en plus les caractéristiques de la race. Hors son respect de l'ordre légal, il semble, par tendance, peu discipliné. Il s'intéresse médiocrement à la science, mais n'admet pas qu'on doute de ses facultés artistiques. Il a un esprit d'exclusivisme marqué, quitte à faire moins bien et plus cher, et tout en ayant conscience de la distance entre la valeur intellectuelle et morale des salariés et la nature des fonctions remplies par la plupart d'entre eux. La culture des classes supérieures ne paraît pas aussi élevée qu'en Europe — on l'attribue pour une bonne part à l'abus de certains sports pendant les années d'études — par contre, celle du paysan ou de l'ouvrier (particulièrement le désir de l'augmenter par des lectures sérieuses), est plus grande. La moralité générale est supérieure à celle des peuples occidentaux. Les grosses fortunes sont rares, la pauvreté ne l'est pas moins; elle n'est qu'un accident auquel on n'a même pas jugé nécessaire de remédier par la taxe des pauvres, comme en Angleterre. La charité

n'a guère à s'exercer qu'en faveur de vieillards, de malades, d'infirmes ou d'enfants abandonnés. Il est à craindre que la passion du jeu, sous forme de pari aux courses, qui se propage avec une intensité dangereuse, finisse par modifier cet heureux état de choses. La vie intime et journalière est agréable en Australie, grâce à l'humeur souriante — quoique chatouilleuse, puisqu'elle ne tolère même pas la critique des compatriotes d'Angleterre — et à la sociabilité des habitants. En général, constate l'auteur, la femme y est supérieure à l'homme.

Bien qu'en dehors du gouverneur et de l'amiral, représentant la mère-patrie, il n'y ait pas de monde officiel, le corps des fonctionnaires est considérable; 4 millions d'habitants sont administrés par sept gouvernements distincts, comportant 48 ministères. En 1901, le nombre des employés de l'Etat en Nouvelle-Galles du Sud était de 32.000 (ceux des chemins de fer compris) pour une population de 1.355.000 âmes. Le fonctionnaire a en Australie la même considération qu'en France, y est, comparativement, aussi mal payé, fait son service avec autant de régularité, d'honnêteté, plus de soin et moins de mauvaise humeur. Du grand au petit, on est obligeant et d'abord facile.

L'esprit d'exclusivisme que chacun remarque en Australie provient, dit-on, de l'influence qu'a su prendre le *labour party*. Sans vouloir tirer des conclusions absolues des expériences faites à son instigation dans les divers Etats, on ne peut nier que ses conceptions rétrogrades aient entravé l'essor du pays. Peu lui importe, son but étant d'exercer le monopole de l'exploitation de la contrée que le climat le permette ou non, de maintenir le taux des salaires aussi élevé qu'aux débuts de la colonisation quel que soit l'état des affaires, et d'arriver par la constante intervention, puis la main-mise de l'Etat sur les industries, à la suppression des entreprises capitalistes: la « nationalisation des monopoles », ainsi dénomment-ils leur objectif. Le labour party se défend de rien vouloir bouleverser, il veut seulement transformer la société à son profit; il ne s'en achemine pas moins inconsciemment vers le communisme. A l'inverse du socialisme européen, il n'est pas internationaliste; son chauvinisme est même intransigeant: seul son coin de terre l'intéresse. Devenu assez puissant pour accéder au pouvoir, son incapacité à gouverner l'en fit promptement descendre. Une succession d'années de sécheresse avait amené son succès; la pluie fécondante survenant, on s'aperçut combien étaient nuisibles ses agissements contre la concurrence, la liberté individuelle et la propriété privée par l'appli-

cation partiale des lois sur l'arbitrage obligatoire en matière industrielle, et bien qu'il se défendît de vouloir jamais confisquer les propriétés territoriales. En vue de lui complaire, probablement, le gouvernement fédéral avait réuni dans un même département ministériel le commerce et les douanes dont les intérêts sont pourtant opposés; l'inconséquence fut aggravée par l'esprit de tracasserie qui longtemps prédomina à tel point contre le trafic extérieur que l'on put dire avec vraisemblance, que le ministère du Commerce semblait institué pour faire la guerre au commerce.

A l'époque de la fièvre de l'or, et jusqu'en 1881, les gouvernements locaux aidèrent pécuniairement à l'immigration de 500.000 travailleurs. Ensuite, le parti socialiste obtint l'exclusion des gens de couleur, puis des blancs; l'opinion publique n'est plus aussi sympathique à ces mesures radicales, et certains Etats encouragent par des subsides la venue de petits agriculteurs anglais. Les hommes de couleur continuent à n'être pas admis; toutefois, on commence à faire des concessions aux Japonais. Et on se demande si l'introduction de travailleurs agricoles du midi de l'Europe, dont le climat est analogue, ne serait pas utile. Car l'Australie est avant tout, et pour longtemps, dit notre auteur, pastorale et agricole; la partie déjà reconnue exploitable pourrait satisfaire aux besoins de 40 millions d'habitants, mais le coefficient de natalité décroît, et la quasi prohibition de l'émigration retarde indéfiniment la mise en valeur de richesses latentes qui paraissent considérables. Outre l'or qui en un demi-siècle a fourni 13 milliards et donne encore annuellement 400 millions; la laine fine, dont le produit, dans les bonnes années, est de 700 millions de livres, évaluées à 700 millions de francs, que le pays ne garde que dans la proportion de 2 pour 100, le Continent européen en absorbant la moitié, l'Angleterre environ le tiers, les Etats-Unis et le Canada le reste, l'Australie exporte encore des céréales, quoique la terre suffisamment arrosée ne soit encore utilisée par l'agriculture que dans la proportion d'un vingtième, des fruits et de la viande, bien que la consommation de cet aliment soit plus élevée que partout ailleurs (104 kilogrammes par tête, alors qu'aux Etats-Unis elle est de 70, en Angleterre de 49, au Canada de 40, en France, de 36, et en Italie, de 12). Elle pourrait aussi obtenir bien au delà de son nécessaire en coton, café, sucre, mais le maintien de la pureté de la race blanche exige des sacrifices! le résultat, c'est que, les tentatives de culture de betterave subventionnées par le gouvernement n'ayant pas

réussi, et la production de la canne à sucre ne provenant que de districts où le travail est absolument impossible aux blancs, on devra peu à peu recourir à l'étranger et courir le risque d'introduire le produit du travail noir ou jaune, à moins que les Australiens, devant les rigueurs d'un régime douanier prohibitif, ne se résignent à prendre thé et gâteaux sans sucre ou saccharinés. L'industrie viticole conduite jusqu'ici avec intelligence et méthode aurait plus de succès si, au lieu de chercher à obtenir sur un même terrain toutes les espèces connues, bordeaux, bourgogne, mousseux, chaque propriétaire s'efforçait d'offrir au consommateur un vin de goût et de caractères spéciaux propres au pays.

Le tarif douanier, dressé pour empêcher toute importation, et non au point de vue fiscal, vient encore d'être surélevé. La France, le plus grand acheteur de laines fines, dont les exportations en Australie étaient déjà tombées à 10 millions, les verra sans doute encore descendre. Elle aurait bien son mot à dire en la circonstance, mais comment oserait-elle protester contre des mesures ultra-protectionnistes que rêve de prendre sa commission des douanes, ennemie-née des marchandises étrangères. L'esprit d'imitation inhérent à la nature humaine — ce qui donnerait quelque crédit à l'ascendance simiesque que certains lui attribuent — se manifeste habituellement par le choix des plus mauvais exemples. Ceux que donne surabondamment l'Australie, loin de servir de leçon et d'être évités, seront, au contraire, religieusement suivis par les monopoleurs de tout ordre. Il n'y a pas qu'aux antipodes que ceux que préoccupe l'intérêt général sont l'infime minorité.

M. LR.

STATISTIQUE DES GRÈVES EN BELGIQUE, 1901-1905, 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1907.

La première statistique des grèves en Belgique a été publiée en 1903 par le ministère de l'Industrie et du Travail et se rapportait aux années 1896 à 1900. Pendant la deuxième période quinquennale, la *Revue du Travail* a continué de fournir chaque mois un compte rendu succinct des grèves relevées par l'Office du Travail. Les *lock out*, encore peu nombreux, n'ont pas été compris dans ces statistiques, mais l'Office du Travail a étendu ses recherches à cette matière à partir de 1906, et il espère pouvoir

présenter les résultats du relevé des *lock out* lors de la troisième publication quinquennale.

Quelques petits changements ont été introduits dans le fonctionnement de ce service pendant la deuxième période. Lorsqu'une grève se déclarait pendant la première période, c'est au bourgmestre de la localité qu'incombait le soin de signaler l'événement à l'Office du Travail. Maintenant ce n'est plus que dans des cas exceptionnels que le bourgmestre de la localité où une grève est survenue est invité à remplir le questionnaire relatif à ce conflit.

Les renseignements consignés au questionnaire y sont portés par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire par le chef de l'entreprise où le conflit s'est déclaré et, le cas échéant, par le syndicat ouvrier intéressé dans la grève. L'administration communale n'a plus qu'à prévenir télégraphiquement l'Office du Travail quand une grève survient sur son territoire. En cas d'insuffisance, d'obscurité ou de contradiction des documents fournis par les patrons ou les ouvriers, les agents de l'Office du Travail vont faire sur place les recherches nécessaires.

Pour les lecteurs que cela peut intéresser, nous dirons que le nombre des grèves et des grévistes, considéré par année, est le suivant :

Années	Nombre de grèves	Nombre de grévistes
—	—	—
1901................	117	43.814
1902................	73	10.477
1903................	70	7.649
1904................	81	12.375
1905................	113	75.672

Quant au nombre d'établissements atteints par les grèves, on compte 433 grèves sur 474 à l'occasion desquelles un seul établissement industriel a chômé.

Les grèves ayant un caractère collectif sont au nombre de 41.

14	grèves	ont atteint de	2 à 5	établissements
7	—	—	6 à 10	—
8	—	—	11 à 25	—
3	—	—	26 à 50	—
1	—	—	51 à 100	—
2	—	—	plus de 100	—

et 6 ont atteint un nombre indéterminé d'entreprises.

Ces 41 grèves ont été entreprises par 107.213 grévistes sur 149.987.

Nous renverrons à la source pour plus de détails les personnes qui en sentiront le besoin. Quant aux conclusions à tirer de ces documents recueillis si laborieusement par l'Office du Travail, nous ne les voyons pas bien clairement. Il est même probable que le dit Office ne les voit pas non plus, du moins il n'en donne pas. Un office est établi pour officier; et il officie; c'est tout ce qu'on peut lui demander.

H. Bouët.

Les Sociétés de secours mutuels et l'organisation des retraites pour la vieillesse en France et en Belgique, par Paul Clerc, 1 vol. in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1907.

Le commencement du xxe siècle voit se développer avec une surprenante rapidité dans tous les pays civilisés la législation ouvrière et sociale autrefois presque complètement délaissée : habitations ouvrières, hygiène sociale, assurances de toutes espèces, prévoyance, etc., sont des objets de sollicitude de la part des pouvoirs publics. Les lois qui s'y rapportent sont appelées lois sociales, lois de solidarité humaine.

Si ce mouvement solidariste est sincère, il faut convenir qu'il est touchant et que le xxe siècle, s'il continue, aura bien mérité devant l'humanité. Mais est-il sincère ?

Beaucoup de symptômes permettent d'en douter ; cependant ne précipitons pas notre jugement, supposons que la sincérité existe. Elle ne suffit pas ; il arrive souvent au cœur de duper l'esprit. Il importerait donc de voir si ce mouvement est aussi éclairé que sincère, c'est-à-dire si la raison et la nature des hommes et des choses sont d'accord avec le sentiment. C'est ce dont peu de personnes s'occupent et ce dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Ce qui préoccupe M. Paul Clerc, c'est le moyen d'organiser les retraites pour la vieillesse sans désorganiser les sociétés de secours mutuels. Divers systèmes se trouvent en présence pour l'organisation des retraites : 1° Le système allemand, assurance obligatoire contre la vieillesse ; 2° Le système néo-zélandais, dans lequel les retraites à la vieillesse sont assurées par l'impôt ; 3° Le système belge, dans lequel l'Etat se borne à aider ceux qui ont commencé à s'aider eux-mêmes, en majorant par des subventions les versements faits par les assurés dans les

sociétés de secours mutuels ou autres institutions privées; c'est le système de la *liberté subsidiée*.

M. Clerc examine les avantages et les inconvénients de ces trois systèmes et donne la préférence au troisième, qui laisse intactes les sociétés de secours mutuels et est plus apte à subir des modifications à mesure que l'expérience en montrera la nécessité.

Le principe étatiste de l'administrative et bureaucratique obligation allemande, dit l'auteur, forme un système trop rigide, trop lourd, trop centralisé et peu compatible avec le caractère français. De plus les charges qui en résultent pour le budget allemand augmentent d'année en année.

Le principe belge de la liberté subsidiée, consacré par la loi du 10 mai 1900, a été adopté par l'Angleterre, l'Italie et d'autres pays de libre initiative individuelle ; mais le Parlement français craint que ce système ne parvienne pas à solutionner assez rapidement le problème des retraites ouvrières.

En voulant courir trop vite, le Parlement français ne risque-t-il pas de se casser le nez ? C'est un peu ce que pense M. Clerc.

« Il y a lieu de se demander, dit-il jusqu'à quel point, avec le principe de l'obligation, la Mutualité restera la Mutualité. Ne réduira-t-on pas à néant l'idée de prévoyance spontanée et collective des sociétés de secours mutuels, cette si haute conception de la solidarité devant laquelle fraternisent tous les partis et toutes les classes sociales ? Ne portera-t-on pas un coup mortel à ces vaillantes sociétés qui, en un demi-siècle, sont arrivées à se constituer un budget d'un demi-milliard ? Que deviendra avec la retraite obligatoire l'énergie de l'individu, la confiance en soi-même qui fait les peuples vraiment forts ? Ne sera-ce point là une cause d'affaiblissement de la race et une prime à l'imprévoyance ?

« Dans ces conditions ne vaudrait-il pas mieux, tout en rendant hommage aux idées qui ont guidé le législateur français, se borner à un système analogue moins onéreux pour nos finances, plus profitable au développement prodigieux de nos Mutualités et laissant à la prévoyance et à l'initiative individuelle la part qui doit lui revenir dans un pays libre ? »

Nous ne dirons rien du système belge de la liberté subsidiée : il a été discuté bien des fois déjà dans cette *Revue* et par de plus autorisés que nous, et l'on ne peut pas toujours répéter les mêmes choses ; c'est d'ailleurs inutile quand on parle à des sourds volontaires, qui s'imaginent que c'est par malice que les

manœuvres, gagnant à peine de quoi vivre au jour le jour, ne s'assurent pas une retraite pour une vieillesse qu'ils verront peut-être. Les *subsides* ne profitent et ne profiteront donc qu'aux ouvriers d'élite, à ceux qui n'en ont pas besoin. C'est là ce qu'on appelle là solidarité humaine, la justice sociale ? Merci.

H. BOUËT.

LE RISE OF THE AMERICAN PROLETARIAN (*La naissance du Prolétariat américain*), par AUSTIN LEWIS, 1 vol. in-16, Chicago, Charles H. Kerr et Cie, 1907.

Le prolétariat est un nouveau facteur dans la vie politique américaine. Jusqu'à ces derniers temps, son existence a été niée par les hommes d'Etat, les publicistes et les historiens ; mais il n'est plus possible d'en douter, le prolétariat américain présente tous les traits caractéristiques du prolétariat européen. Nier ce phénomène, c'est se livrer à une politique d'autruche, c'est une folie et un danger.

Le but de M. Austin Lewis est de montrer brièvement les causes originelles du prolétariat aux Etats-Unis et de décrire le mode dans lequel il a manifesté son existence jusqu'à présent.

Dans un premier chapitre, l'auteur expose comment, d'après lui, par des concessions successives faites par les maîtres, l'esclave est devenu serf, le serf artisan et ouvrier, l'ouvrier prolétaire, comme il est aujourd'hui. La division du travail, dit-il, a été le fondement de tout le progrès; elle a atteint aujourd'hui son apogée et il est temps qu'une nouvelle force se substitue à elle pour que le progrès économique et social continue son cours.

Le *factory system* est la dernière expression de l'économie capitaliste. L'évolution industrielle, qui devrait augmenter le bien-être pour tous, ne réalise pas cet idéal. Les prolétaires ne sont pas plus heureux, proportion gardée, que les anciens esclaves, si même ils le sont autant. La législation ouvrière est illusoire et inefficace.

Heureusement, le *factory system* favorise, sans le vouloir, le développement des associations ouvrières, et c'est par celles-ci que le prolétariat sera rédimé, du moins en partie, car M. Austin Lewis ne croit pas que la classe ouvrière puisse se sauver à elle seule sans secours extérieurs.

Le *factory system* est difficile à modifier ; on ne peut amélio-

rer la condition des ouvriers sans diminuer les profits des employeurs. Ceux-ci résistent et résisteront de plus en plus et ils ne pourront être vaincus que par le passage du pouvoir politique des mains des capitalistes dans celles des prolétaires.

Ces principes généraux posés, M. Austin Lewis en fait l'application aux Etats-Unis. Dans l'espace d'un siècle et quart, le prolétariat américain a été créé ; le vaste domaine national, qui semblait inépuisable, a été enlevé au peuple et monopolisé par les riches. Comment s'est opéré cet escamotage ? C'est que le pouvoir politique a été au service des riches.

En admettant qu'il en ait été ainsi, il y aurait à choisir entre deux moyens pour rétablir les choses dans leur ordre primitif, pour rendre au peuple les richesses accaparées par quelques-uns. On pourrait, ou changer le pouvoir politique de mains, ou restreindre considérablement ses attributions, sinon l'exclure tout à fait du domaine économique.

M. Lewis n'envisage même pas cette dernière alternative. Il se borne à la première. Aussi y a-t-il fort lieu de craindre qu'il n'arrive pas à son but. En effet, le pouvoir politique n'a pas été jusqu'à ce jour au service des riches sans le consentement tacite et même formel des pauvres. Pour s'en assurer, il suffit de considérer que c'est dans les pays de suffrage universel, comme les Etats-Unis et la France, que les inégalités sont le plus excessives et que l'antagonisme entre capitalistes et prolétaires est le plus aigu.

M. Lewis maugrée contre l'oligarchie et l'impérialisme. Je suis loin de croire qu'il ait tort sur ce point ; mais il est certain, non seulement que les prolétaires, paysans et petits bourgeois n'ont rien fait pour le combattre, mais qu'ils en sont les plus fervents promoteurs.

On peut rejeter la faute sur l'ignorance des prolétaires. Je ne le conteste pas, mais le moyen de sortir les prolétaires de leur ignorance n'est pas de leur confier un pouvoir politique qu'ils sont encore plus incapables d'exercer qu'ils n'ont été capables de le contenir. Changez la forme du gouvernement politique et même économique, changez les personnes qui exercent le pouvoir, il n'y aura rien de fait tant que vous ne changerez pas la mentalité de ceux qui font les gouvernements et les soutiennent, c'est-à-dire de la majorité des électeurs, c'est-à-dire des prolétaires. Or, le moyen de les instruire en politique, en économique et en sociologie, n'est pas l'école, l'expérience en est faite : plus ils sont *écolés*, plus ils sont centralisateurs et impérialistes ; ce

moyen c'est l'expérience; c'est en subissant les conséquences de leurs bévues qu'ils apprendront à les éviter.

Le dernier chapitre de son livre : *la période de corruption*, aurait dû faire sentir à M. Lewis que les prolétaires ne valent pas mieux que les capitalistes et que, par conséquent, de l'avènement du prolétariat au pouvoir politique, aucune amélioration sociale ne peut résulter. M. Austin Lewis ; d'accord avec tous les socialistes, attribue au libéralisme tous les maux sociaux, alors qu'ils proviennent réellement du protectionnisme, tant d'en haut que d'en bas, et que le vrai libéralisme serait le seul remède efficace.

H. Bouët.

Roman economic conditions to the close of the republic (*Les conditions économiques à Rome à la fin de la République*), par Edmond Henry Olivier, 1 vol. in-°, University of Toronto Library, 1907.

Ce volume, qui fait partie des études de l'Unviersité de Toronto sur l'histoire et l'économie, expose les conditions économiques de Rome depuis son origine jusqu'à sa décadence. Ce sujet a été souvent traité, mais n'est pas épuisé. M. Oliver envisage d'abord les conditions économiques générales de Rome ; puis il prend l'agriculture et la suit dans son évolution à travers les temps ; ensuite l'industrie et le commerce ; enfin l'administration et les finances.

Les conclusions auxquelles arrive l'auteur peuvent se résumer ainsi : Rome ne doit pas le progrès de sa richesse à l'agriculture ; elle ne le doit pas non plus à son activité industrielle ou commerciale : Ce n'est pas à l'agriculture de l'Italie, dit-il, ni à ses manufactures, ni à ses industries ou a son commerce qu'on peut attribuer l'accroissement de la richesse à Rome, mais à l'exploitation des provinces, aux pillages des généraux dans leurs guerres de conquêtes, aux entreprises faites par des spéculateurs sous la protection des gouverneurs de Rome.

Rome ne passe pas moins pour l'idéal de civilisation de nos civilisateurs ; d'où il est naturel que la civilisation consiste dans la conquête et l'exploitation du peuple conquis.

Si du moins Rome et les nations qui suivent cette politique s'en trouvaient bien, si elles étaient et restaient heureuses et

fortes, il faudrait bien s'y ranger ; mais il n'en est rien : Si les richesses de Rome s'accroissaient, elle les payait cher par la décadence morale et la misère complète de sa démocratie. Les extravagances se traduisaient en lourdes dettes, les largesses et les distributions de blé débauchaient le peuple. Toute la civilisation romaine se précipitait vers l'extinction des classes moyennes, mais à Rome plus vite qu'ailleurs. Quoique la législation s'efforçât d'enrayer la corruption, les électeurs de la métropole allaient aux élections pour se vendre ; car un simple consulat se payait 800 talents, somme peu inférieure à un million de dollars. C'est ainsi que les mœurs devinrent de plus en plus corrompues.

Qui sait s'il n'en arrivera pas autant aux imitateurs qu'au modèle ? Pauvres législateurs, que je vous plains de vous donner tant de mal — et de nous en donner aussi — pour aboutir à un si piteux résultat !

H. Bouët.

Helvétius. Sa vie et son œuvre, d'après ses ouvrages des écrits divers et des documents inédits, par Albert Keim. 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1907.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, la Royauté française se trouva tout à fait à la discrétion de la Papauté. Le catholicisme ne s'en trouva pas mieux, puisque la division s'introduisit bientôt dans ses rangs: Jésuites et Jansénistes ne furent pas moins frères ennemis que ne l'étaient, ci-devant, protestants et catholiques.

La religion n'était plus que fanatisme ; la royauté devint despotique. Des abus et des misères matérielles et morales qui résultèrent de cette fusion de l'Eglise et de l'Etat naquit la réaction philosophique, à laquelle prit une part importante Helvétius, dont M. Keim résume la vie et l'œuvre.

Il n'était pas facile ni prudent de critiquer les deux pouvoirs, spirituel et temporel; la répression, à peu près arbitraire, pouvait aller très loin. On se vit donc obligé d'adopter l'arme des faibles, opprimés, contre les forts, oppresseurs : la ruse.

Ne pouvant attaquer de front l'Eglise ni le Gouvernement en aucune façon, on imagina de diriger les coups contre les Etats et Eglises étrangers : les hérétiques, les payens, les musulmans,

étaient des fanatiques; les gouvernements des peuples orientaux étaient despotiques. C'est contre eux, en apparence, que s'élevaient les philosophes.

Montesquieu fut un des premiers et des principaux auteurs qui employèrent cette tactique, d'abord dans les *Lettres persanes*, avec autant de vigueur que de finesse, puis, avec plus de modération, dans l'*Esprit des Lois*. Et Montesquieu fit école sous ce rapport.

Les critiques faites par les philosophes des religions et des gouvernements asiatiques retombaient d'aplomb sur l'Eglise catholique et sur le gouvernement français; personne ne s'y trompait et le haut clergé, qui soutient le trône comme le lierre soutient le chêne, le sentait mieux que tous autres. De là les luttes homériques qui ont rempli le XVIIIe siècle entre les théologiens et les philosophes; luttes dans lesquelles Helvétius est intervenu activement, non seulement comme critique, mais comme théoricien. Laissons de côté la critique, et résumons la théorie de cet auteur, que nous dirions trop oublié, s'il n'y en avait pas mille autres dans le même cas, dont les modernes ressassent les idées sans se douter de leur antiquité.

Pour Helvétius, le fanatisme et le despotisme sont les deux sources de tous les maux qui minent les sociétés humaines; l'un engendrant et soutenant l'autre. Le despotisme tire son origine du fanatisme; et le fanatisme tire la sienne de l'ignorance et de la superstition. Fondée sur une prétendue révélation divine, la religion du XVIIIe siècle est en opposition directe avec la nature de l'homme et des choses. Il faut donc rejeter tous ces dogmes, tous ces mystères, et chercher dans la nature humaine les fondements de l'organisation sociale. Là est la véritable révélation.

Que trouvons-nous dans la nature humaine?

Hobbes n'y voit qu'une lutte acharnée des hommes les uns contre les autres: *homo homini lupus*. Helvétius n'admet pas cette théorie. L'homme n'est ni bon ni méchant; il est simplement mû et guidé par ses intérêts et ses passions; il peut faire le bien ou le mal, être bon ou méchant, selon les circonstances, suivant qu'il rencontre ou non des obstacles à la satisfaction de ses désirs.

L'homme n'est pas seulement égoïste; il ne s'occupe pas uniquement de son intérêt personnel, mais aussi du bien de ses semblables. « La préférence de l'intérêt général au personnel est la seule définition qui soit digne de la vertu, et qui doive en

fixer l'idée ; au contraire, le sacrifice mercenaire du bonheur public à l'intérêt propre est le sceau éternel du vice. »

Pour réaliser le bonheur individuel et social, il ne s'agit donc que de régler les passions et les diriger vers le bien général.

D'où vient alors que les hommes ne se portent pas tous, d'eux-mêmes, vers le bien général ? la faute en est à l'ignorance. L'ignorance est le principal ennemi du bonheur des hommes. C'est le progrès des connaissances qui réalisera le Bonheur particulier et général.

L'ignorance est la source de l'inégalité entre les hommes. Il n'y a pas de révélation ; il n'y a pas d'idées innées, ceci a été démontré par Locke. L'esprit est le fruit de l'éducation .La nature fait les hommes égaux ; ils ne deviennent inégaux que par le plus ou moins d'éducation qu'ils reçoivent. Travailler à instruire, à éclairer les hommes, c'est infailliblement travailler au progrès social.

Telles sont les idées fondamentales du système philosophique et social d'Helvétius. Si la place ne nous était strictement mesurée ici, nous montrerions en quoi il est exagéré sur certains points. Nous dirons seulement que l'auteur de *l'Esprit* est entré dans la bonne voie en prenant pour point de départ de ses recherches et spéculations la nature humaine ; son défaut est de ne l'avoir pas analysée assez profondément ; mais, pour son temps, c'était déjà bien beau et, aujourd'hui encore, les neuf dixièmes des philosophes et des sociologues ne l'ont pas dépassé.

Nous, économistes, pouvons considérer Helvétius comme un des nôtres. Quoiqu'il n'ait pas eu de rapports très suivis avec les physiocrates, il a de commun avec ceux-ci le point de départ : chercher dans la nature humaine, et non dans les hypothèses et concepts abstraits, les principes fondamentaux de la société.

Le livre de *l'Esprit* fut censuré, condamné par l'Eglise et l'Etat, et l'auteur fut persécuté comme il convenait à ceux qui profitaient des abus dévoilés par Helvétius. Naturellement, il fut soutenu par les Encyclopédistes. « Cet ouvrage, lit-on dans le *Journal Encyclopédique*, a pour but l'utilité publique, et ce n'est point la protection des grands ni l'estime d'un parti, que l'auteur ambitionne, mais l'estime générale... La condamnation que cet ouvrage a essuyée n'est que la peine d'un moment. Le jugement des nations éloignées et de la postérité, jugement qui ne sera pas porté d'avance, dédommage l'auteur des disgrâces qu'on lui suscite dans sa patrie. »

Il y avait alors des *nations éloignées*, qui retenaient les persé-

cuteurs d'aller trop loin ; il y en a encore ; mais en régime socialiste, il n'y en aura plus. C'est alors que les réformateurs religieux, scientifiques et sociaux, seront bien reçus ! Il est vrai qu'il n'y en aura plus besoin, puisque le système socialiste est la perfection absolue.

Helvétius ne fut pas seulement un philosophe politique, mais un poète, plutôt médiocre, car il faisait de la poésie philosophique et mettait ses principes sociaux en vers. En voici un des bons échantillons.

Un vieux janséniste grondeur
Dit qu'en détruisant la nature
On fait plaisir à son auteur
Et qu'on charme le Créateur
En tourmentant la créature...
... Je sens, j'ai des goûts, des désirs,
Dieu les inspire ou les pardonne :
Le triste ennemi des plaisirs
L'est aussi du Dieu qui les donne.

La vie d'Helvétius n'est pas moins intéressante à étudier que ses ouvrages ; elle prouve que la théorie et la pratique font deux. En théorie, il considère l'intérêt comme l'unique moteur des humains. En fait, il est désintéressé, généreux, indulgent, clément envers les ingrats. Il renonce à sa lucrative fonction de fermier général pour se livrer à la philosophie. A une époque où, — déjà — on ne se mariait que pour l'argent, il épouse une femme belle, mais sans dot.

Peu après son mariage, raconte M. Keim, Fontenelle vint rendre visite au nouveau ménage, et, désignant Mme Helvétius : « Ah ! fit-il, c'est un astre qui se lève pour moi et qui se couche pour vous. » Il passe une fois devant Mme Helvétius pour se mettre à table. Elle, badinant : « Voyez le cas que je dois faire de vos galanteries, vous passez devant moi sans me regarder. » Et Fontenelle de répliquer : « Madame, si je vous eusse regardée, je n'aurais pas passé. »

Le livre de M. Keim sur Helvétius est un peu lourd : plus de 700 pages ; mais on voit que l'agréable s'y trouve joint à l'utile.

Rouxel.

La Questione religiosa. Doveri e diritti del Laicato (La Question religieuse. Devoirs et droits du Laïcat), par A. Pezzini. 1 vol. in-8°. Parma, Luigi Battei, 1907.

Plus grande est la liberté d'un peuple, plus puissants doivent être les freins, afin que la liberté ne dégénère pas en anarchie, ou, pour le moins, en décadence. Cette maxime, proclamée par beaucoup de philosophes et de savants, est adoptée par M. Pezzini. Le principal frein est la religion; mais il y a religion et religion. Le catholicisme, ou, pour mieux dire, le papisme, ne vaut rien, et n'a jamais rien valu, depuis Constantin jusqu'à nos jours. Ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'Adam Smith a pu dire: « On peut regarder la constitution de l'Eglise romaine pendant les x, xi, xii *et* xiiie siècles, comme la conspiration la plus terrible qui ait jamais été formée contre le gouvernement civil, aussi bien que contre la liberté, contre la raison et contre le bonheur du genre humain. »

Il ne faut pas croire que, depuis le xiiie siècle, la constitution de l'Eglise romaine ait beaucoup changé, ou se soit améliorée; pour s'en assurer, il suffirait de lire les histoires de l'Eglise écrites par ses propres ministres, et, pour aller au plus court, de lire le résumé qu'en fait M. Pezzini.

Puisque le catholicisme ne vaut rien, où faut-il donc chercher le frein à la liberté? Faut-il inventer une nouvelle religion? M. Pezzini ne croit pas que ce soit nécessaire. Cette religion est toute trouvé: il suffit de ramener à ses principes évangéliques le christianisme qui en a été complètement détourné par le papisme et le jésuitisme. Il s'agit de substituer à la papauté le *laïcat*.

Comment serait organisé le laïcat? On ne le voit pas très bien. M. Pezzini ne veut pas de l'Eglise libre dans l'Etat libre; il entend que l'Eglise soit soumise à l'Etat. Spinosa a dit: « Une religion qui ne se concilierait pas avec l'existence de l'Etat, ne peut être une religion vraie, puisque l'Etat est une institution divine. Or, il est de l'essence de l'Etat d'être souverain et indépendant dans l'exercice de ses fonctions. Il faut donc que toute religion, toute Eglise, respecte cette souveraineté et cette indépendance, et s'y soumette même; sinon, il n'y a pas d'Etat, et, par suite, pas de société possible. »

On voit que Spinosa suppose que l'Etat est une institution divine, ce qui serait à prouver. M. Pezzini considère donc ceci

comme prouvé. Mais, pour que l'Eglise soit soumise à l'Etat, il faut que celle-là soit régie par celui-ci; il faut, semble-t-il, que l'Etat nomme et surveille les ministres du culte, les tienne dans sa main, sous peine de voir le laïco-christianisme retourner au catholico-papisme, comme il l'a fait dans le passé.

C'est là la conséquence logique du principe spinosien; mais M. Pezzini ne s'y tient pas. Il admet que l'élection des prêtres, et même des évêques, soit confiée aux fidèles eux-mêmes, comme du reste le prescrit l'Evangile.

Cette solution serait sans doute meilleure que celle préconisée par Spinosa. En effet, quelle a été la principale source des abus et des excès dans lesquels est tombée l'Eglise romaine? A quelle époque doit-on remonter pour la découvrir? Tout le monde le sait, et M. Pezzini le reconnaît. Constantin est le premier auteur du mal. Constantin, c'est l'Etat. Antérieurement, le clergé était soumis aux fidèles qui le nommaient; à partir de Constantin, l'Eglise a été soumise à l'Etat, comme la femme à son mari, c'est-à-dire en le menant par le nez.

Parmi les institutions papistes qui doivent être supprimées pour ramener le catholicisme aux principes évangéliques, M. Pezzini signale notamment le célibat des prêtres et la confession.

M. Pezzini n'envisage guère la religion qu'aux points de vue moral, politique et social; il y a à considérer les points de vue esthétique et dogmatique. C'est pour avoir négligé le côté esthétique que le protestantisme n'a eu qu'un succès très limité. Pour réformer le christianisme, tant protestant que catholique, il faut, en outre, déterminer quels dogmes on conserve ou non: Satan, le péché originel, le paradis et l'enfer éternels? Le laïcisme aura à se prononcer sur ces points s'il veut remplacer le catholicisme.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. — L'examen et le vote du budget. — La convention commerciale franco-canadienne. — Les gaités de l'Etat industriel. — Conséquences d'un nouveau droit attribué au ministre du travail. — Une cantate à la paix. — Un appel en faveur des Polonais de la Posmanie.

L'examen et le vote du budget étaient considérés à l'origine du régime parlementaire comme la besogne essentielle du Parlement. Peu à peu cette besogne a semblé aride et fastidieuse. Elle a été remplacée par des interpellations et des discussions dites politiques et reléguée à la fin de la session. Cependant, il fallait éviter les douzièmes provisoires. Quoiqu'on ait brûlé les étapes, on est arrivé au 31 décembre sans avoir réussi même à ajuster les dépenses avec les recettes. Il manquait une soixantaine de millions, une bagatelle, à laquelle on a pourvu aisément par une improvisation fiscale. Comme le remarque M. Henry Maret : « Si les gens qui sont à la tête d'une grande industrie ou d'un grand commerce opéraient à la façon des gens qui sont à la tête de l'Etat, leur industrie ou leur commerce ferait une de ces culbutes desquelles il est bien difficile de se relever. L'Etat, lui, est heureusement assuré contre la culbute par les bons contribuables, hommes dévoués, d'une abnégation non pareille, et toujours prêts, pour sauver la situation, à se saigner aux quatre membres, en disant que cela ne leur fait presque pas mal. » Enfin, les deux Chambres ont suppléé à l'insuffisance des séances de jour par des séances de nuit, et à deux heures près, qu'elles ont escamotées en antidatant la clôture, elles sont parvenues à boucler le budget. Telle est la vérité actuelle du régime parlementaire.

*
* *

On sait que les protectionnistes n'ont pas cessé de considérer l'importation des produits étrangers comme le pire des désastres, et de prétendre qu'une nation telle que l'Angleterre par exemple qui importe plus qu'elle n'exporte court inévitablement à sa ruine. D'où il résulte que tout abaissement de tarif, en facilitant l'importation, cause à la nation une perte égale à la valeur de l'augmentation de la quantité des produits importés. Cette perte peut toutefois être compensée par le bénéfice qu'elle réalise sur l'exportation. Quand on conclut un traité de commerce il s'agit donc de calculer ces deux valeurs, de réduire l'une, d'augmenter l'autre, de manière à obtenir un bénéfice supérieur à la perte. C'est une besogne extraordinairement ardue et difficile qui s'impose aux négociateurs. Les protectionnistes ont trouvé toutefois un moyen ingénieux de les y aider. C'est d'élever le niveau du tarif général. Ils peuvent alors obtenir en échange de concessions qui ne coûtent rien des faveurs qui rapportent. Malheureusement, en dépit des avertissements de M. Méline, le gouvernement a tardé à employer ce procédé, et *la Réforme économique* lui reproche amèrement d'avoir commis cette faute désastreuse. « Pourquoi, dit-elle, n'avoir rien fait après que l'on eut reconnu la faute commise lors des négociations avec la Russie ? Cela vous a-t-il empêché de négocier ensuite avec la Suisse, puis avec la Roumanie, avec la Serbie, la Bulgarie et l'Espagne... ? Et aujourd'hui, vous avez négocié, — toujours dans les mêmes conditions défavorables, — avec le Canada qui, lui aussi, avait préalablement refait, comme tous les pays susnommés, comme tous les pays de l'Europe centrale, son tarif douanier. Je crois que cette fois-ci ce sera la goutte qui aura fait déborder le vase. Le Parlement, après ce coup ne pourra plus rien entendre ; il faut que ce soit bien compris en haut lieu. »

Le gouvernement aura-t-il l'audace de résister à cette sommation impérieuse ? Réformera-t-il, autrement dit élèvera-t-il le tarif des douanes selon les indications de M. Méline, avant de soumettre à l'approbation du Parlement le traité de commerce franco-canadien ? Nous verrons bien.

*
* *

Sous le titre : *Les gaîtés de l'Etat industriel*, le *Journal des Débats* emprunte au rapport de M. Chaumet sur le budget de la marine ces anecdotes édifiantes :

Le plus grand nombre des ouvriers de l'Etat croit qu'il leur suffit d'être présents à l'atelier, sans y travailler, pour avoir gagné légitimement leur salaire. C'est bien là une mentalité de fonctionnaire paresseux. L'un d'eux, un beau jour, écrivit à un ingénieur : « Mon métier de tôlier me fatigue beaucoup, et m'empêche de faire en dehors de l'arsenal mon métier d'infirmier masseur. » Il réclamait donc un poste tranquille où il n'aurait aucun effort à déployer. Une autre fois, on reproche à un ouvrier, appartenant toujours à un atelier d'arsenal maritime, sa paresse manifeste, il répond, fort étonné : « Mais je ne croyais pas que le travail fût pressé ; d'ailleurs, je suis fatigué, j'ai passé toute la nuit à jouer de la musique dans un bal. »

M. Henri Michel a, de son côté, cité, aussi lui, quelques anecdotes dont nous choisissons la plus savoureuse. Il a invoqué, pour en attester la véracité, le souvenir de MM. Ferrero et Berteaux, devant lesquels elle fut contée lors de la visite de ces messieurs à l'arsenal de Toulon. La scène se passe à l'atelier des machines. Dans cet atelier arrive un ingénieur. Il trouve les ouvriers en train de jouer aux cartes. Ce spectacle l'indigne, et il entre dans une colère « légitime et naturelle », suivant les expressions mêmes de M. Henri Michel. Il fait appeler le contremaître, le houspille de la belle façon, et lui annonce qu'il le rend responsable du fait et le punira. L'autre, sans s'émouvoir, réplique que, depuis quelque temps déjà, depuis environ quinze jours, les ouvriers ne travaillaient pas, et qu'il avait officiellement prévenu l'administration qu'ils n'avaient pas de travail. L'ingénieur, sur cette riposte, assura qu'il allait en donner ; il lui fut certainement assez difficile d'en trouver, puisque les ouvriers continuèrent à jouer aux cartes pendant quatre jours. Ces scènes relèvent assurément de la bouffonnerie, et l'on croirait assister aux dialogues burlesques d'une revue de fin d'année bien plus qu'à la discussion d'un budget.

Comment peut-on, après ces faits inouïs, soutenir encore que l'Etat est apte à diriger des établissements industriels ? Comment M. Chaumet, lui-même, si bien édifié sur la manière dont sont dirigés nos arsenaux, croit-il possible d'arriver à les réformer ? Le mieux ne serait-il pas de les réduire à leur plus simple expression et de confier à l'industrie privée tout le travail qu'il est pos-

sible de lui faire faire ? L'honorable rapporteur a cité le fait suivant, très symptomatique, et qui prouve l'action exercée sur le rendement du travail, par l'industrie privée dirigée par des chefs intéressés et responsables. Une équipe d'ouvriers d'un arsenal de l'Etat prêtée à l'usine du Creusot arriva, dans sa journée, à poser 280 rivets ; elle revient à l'arsenal, où sa production tombe à 80 rivets par jour ! Assurément, ils touchaient une gratification au Creusot, mais l'Etat ferait un métier de dupe s'il essayait d'employer ce moyen. Il faudrait que la gratification fût énorme pour produire ce résultat et bientôt les plaintes surgiraient. La gratification serait maintenue et le rendement baisserait ; les malfaçons seraient la règle, et l'Etat y perdrait. La situation n'est pas meilleure, si l'on envisage l'organisation du travail et de la machinerie. M. Henri Michel a signalé ce fait de deux grues de 2.500 et 5.000 kilos actionnées non pas mécaniquement, mais à la main. Colbert pourrait revenir visiter ces ateliers sans manifester aucun étonnement.

Ce qui n'empêchera pas les Etatistes du Parlement d'augmenter prochainement le nombre des ouvriers de l'Etat en votant la reprise du chemin de fer de l'Ouest, en attendant celle de la totalité des voies de communication, des mines et des autres industries exploitées aux dépens des ouvriers par ces fainéants de capitalistes.



M. le ministre du Travail étant intervenu pour proposer un arrangement entre le Syndicat des mineurs et les Compagnies de la Loire, la *Lanterne* déclare qu'il n'a pas seulement rempli son devoir mais usé d'un droit.

Incontestablement, dit-elle, le gouvernement a le droit de proposer et, quand il le peut, d'imposer de pareils arrangements.
Nous prétendons même que ce droit, il l'a aussi vis-à-vis de l'industrie privée, de celle qui ne tient de l'Etat aucun de ses privilèges. Et cela parce que le patronat, qui profite largement de la protection des pouvoirs publics, contracte par là même vis-à-vis de la société des obligations très étendues, qu'il lui doit de s'employer à ne pas créer le désordre et provoquer des conflits.

Ce qui signifie que le gouvernement a le droit d'imposer aux industriels le salaire et les conditions qu'il lui plaît d'établir. Quelle sera la conséquence naturelle et inévitable de cette intervention secourable du gouvernement en faveur du travail ? Ce sera de décourager le capital de s'engager dans l'industrie, dont le gouvernement pourra désormais à son gré augmenter les frais; partant de restreindre le débouché du travail et de faire baisser les salaires. Dieu préserve les ouvriers du droit que la *Lanterne* prétend attribuer à leur protecteur spécial, le ministre du Travail !

*
* *

Les cuirassés qui coûtent au bas mot cinquante millions et qu'une torpille fait sombrer en un clin d'œil, les nouvelles mitrailleuses qui tirent 50 coups par minute, les bombes et schrapnels à la dynamite, en attendant la pluie de feu des aéronats, tous ces progrès merveilleux que le génie des inventeurs a mis au service de la guerre nous rappellent aujourd'hui plus que jamais cette inscription qu'avait mise un aubergiste hollandais sur son enseigne représentant un cimetière : *A la paix éternelle*. Cependant, s'ils ont fait la joie des militaristes, ils n'ont pas découragé les pacifistes. Notre illustre collaborateur et ami, Frédéric Passy, qui est poète à ses heures, vient d'écrire une cantade de la paix. Nous en détachons une strophe adressée au peuple, qui fournit les matières premières de la guerre : l'argent et le sang.

Bas les armes ! Haut les outils !
Arrière les fauteurs de troubles et de peines !
Leurs ambitions seront vaines.
Ils verront canons et fusils
Changés en faux pour les moissons prochaines;
Ils verront nos drapeaux unis
Flotter en chœur sur les monts et les plaintes;
Et la paix et la liberté,
Mères de la fécondité,
Régner sur la famille humaine.
Douce Paix, sainte Liberté,
Et vous, Justice souveraine,
Quel prix vous nous avez coûté !
Mais votre victoire est certaine;

Le monde enfin devient votre domaine.
Douce Paix, sainte Liberté,
Régnez toujours sur la famille humaine.
La sagesse a vaincu l'erreur,
Et l'amour a vaincu la haine.
L'humanité n'a plus qu'un cœur;
Qu'un seul cri monte de la terre :
VIVE LA PAIX ! A BAS LA GUERRE!



M. Henri Sienkiewicz nous adresse un appel éloquent en faveur des Polonais du grand-duché de Posen, persécutés et spoliés par le gouvernement allemand. A la force matérielle de leur persécuteur, il veut opposer la force morale de l'opinion des peuples civilisés. Rien de plus louable. Mais cela nous rappelle la mésaventure de ce magistrat qui venait d'infliger un blâme à un charretier brutal. — Est-ce que cela m'empêchera de conduire mes chevaux, dit ce butor. — Non. — Eh bien alors, je m'en f... N'est-il pas à craindre que l'appel bruyant à une force morale absolument dépourvue de sanction ait pour unique effet d'exciter le charretier allemand, dont on connaît le mauvais caractère, à redoubler de coups de fouet sur son malheureux attelage ?

Paris, 14 janvier 1908.

G. DE M.

SOUS PRESSE:

Economie de l'histoire. — Théorie de l'évolution, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

I. Les lois naturelles. Le gouvernement des espèces inférieures. — II. Temps primitifs. — III. L'agriculture. La fondation des Etats. — IV. Progrès déterminé par la fondation des Etats. — V. L'esclavage. Le servage. La sujétion. — VI. La concurrence politique et ses effets. Féodalité et unité. Progrès du matériel de guerre. — VII. Le monopole. La concurrence productive ou économique. — VIII. Conséquences de l'unification de l'Etat. — IX. La révolution française. — X. Les constitutions. — XI. La grande industrie. — XII. La crise. — XIII. Risques de décadence. Chances de progrès.

Un volume grand in-18, prix 3 fr. 50. Chez Félix Alcan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sociologie. La Structure générale des sociétés. (Tome II : Théorie des frontières et des classes), par G. DE GREEF. 1 vol. gr. in-8°. — Paris, Félix Alcan.

L'Impôt sur le revenu en Autriche, par V. MARCÉ. Broch., gr. in-8°. — Paris, Félix Alcan.

La Politique commerciale et coloniale franco-allemande, par L. COQUET 1 vol., in-18. — Paris, Félix Alcan.

Annuaire statistique de la Ville de Paris (26e année, 1905). 1 vol., gr. in-8°. — Paris, Masson et Cie.

Des recensements de la population, de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité à Paris pendant le XIXe *siècle et les époques antérieures*, par le Dr J. BERTILLON. Broch. gr. in-8°. — Paris, Masson et Cie.

Almanach de la Coopération française, suisse et canadienne (16e année, 1908), par CH. GIDE. 1 vol. in-32. — Paris, Comité central.

La Mission de l'Etat, l'ordre économique, la réglementation du travail, par H. SCHOOLMEESTERS. Broch. gr. in-8°. — A. Dewit.

Les Chèques et virements postaux en Suisse, par G. GARIEL. Broch., gr., in-8°. — Bruxelles, Revue Economique internationale.

Die Volkswirtschastliche Bedeutung der technischen Entwicklung der deutschen Zunckerindustrie, von TH. SCHUCHART, 1 vol. in-8°. — Leipzig, W. Klinkhardt.

Die ökonomische Bedeutung der Technik in der Seeschiffahrt, von J. HAAHRMANN. 1 vol. in-8°. — Leipzig, W. Klinkhardt.

Zur Rechtsfähigkeit der deutschen Arbeiterberufsvereine, von A. THORNDIKE. 1 vol. in-8°. — Tübingen, H. Laupp.

Die Arbeiterfrage in der Südrussischen Landwirtschaft, von S. SAGORSKY. 1 vol. in-8°. — Munich, E. Reinhardt.

Geschichte der Handelskrisen in England 1640-1840. 1 vol. in-8°. — Munich, E. Reinhardt.

Wirtschaftskrisen und Ueberkapitalisation, von M. Bouniatian. 1 vol. in-8°. — Munich, E. Reinhardt.

The True nature of value by R. F. Sprague. 1 vol. in-18°. — Chicago, University Press.

International commercial policies with spécial référence to the United states, a Text Book, by G. Mygatt Fisk. 1 vol. in-18. — New-York, Macmillan C°.

Principles of Economics, with spécial référence to american conditions, by E. Seligman. 1 vol. in-18. — New-York, Longmans, Green et C°.

Statistica delle cause di Morte nell'anno 1905. 1 vol. in-8°. — Rome, Tipografia G. Bertero.

Annuario statistico italiano 1905-1907 (fascicolo primo). 1 vol. in-8°. — Rome, Tipografia G. Bertero.

Statistica del commercio spéciale di importazione e di esportazione (del 1° gennaio al 30 septembre 1907). 1 vol. in-8°. — Rome, G. Sivelli.

Producçao e commercio de Borracha, par Calmon du Pin e Almeido. Broch. in-8°. — Rio de Janeiro, Journal do Commercio.

Le Gérant: **Félix ALCAN.**

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

UN TARIF DE GUERRE

I

Tarif démodé

Depuis 1891, la France a recouvré « la liberté de ses tarifs ». Cela veut dire qu'elle jouit d'un tarif maximum et d'un tarif minimum. Les protectionnistes peuvent les modifier quand ils veulent, car en principe, la France ne devait se lier avec aucune autre nation. Cependant, après une guerre de tarifs avec la Suisse et l'Italie, elle a dû faire des conventions commerciales ; mais ces conventions commerciales sont précaires : elles n'ont qu'une durée d'une année. Cependant les conventions conclues indignent la majorité de la Commission des douanes. Elle trouve que le tarif de 1892 est insuffisant. Le protectionnisme est insatiable.

Le tarif de 1892 qui devait assurer la stabilité a subi une quarantaine de modifications, toujours dans le sens d'une augmentation de tarifs.

Mais il ne s'agit pas seulement des modifications effectuées, il s'agit des modifications réclamées. Ces menaces provoquent dans la vie industrielle l'inquiétude, donc l'indécision qui se traduit par l'abstention. Comment engager des capitaux dans des industries, si le lendemain un caprice de législateurs incompé-

tents ou intéressés vient en modifier les conditions. M. Joseph Thierry citait, à ce propos, la grosse industrie du savon, dont les graines oléagineuses sont la matière première et contre laquelle ont lieu des entreprises incessantes.

M. Joseph Thierry ajoutait : « Plusieurs fois il m'a semblé voir surgir des propositions qui, à l'insu de leur auteur, n'avaient peut-être d'autre mobile que de provoquer, par l'inquiétude et l'attente d'une situation nouvelle, des fluctuations favorables à la spéculation. »

Les protectionnistes ne manquent point de prétexte pour réclamer des modifications. « Les progrès de la science, dit le président de la Commission des douanes, M. L. L. Klotz, avec une naïveté superbe, sont tous les jours plus inquiétants au point de vue de la stabilité économique. Une invention, un perfectionnement dans les moyens de transport, et les tarifs sont bouleversés. Des produits nouveaux surgissent. On ne sait à quel article du tarif des douanes les rattacher. Des produits fabriqués deviennent des matières premières. Comment s'y reconnaître? » En multipliant les numéros des articles du tarif, comme s'ils n'étaient pas assez nombreux et en augmentant les droits de douanes.

Les divers ministres du Commerce qui se sont succédé ont montré quelque méfiance à l'égard de cette politique économique. Ils ont conclu des conventions avec la Russie, la Suisse, l'Italie, le Canada, les Etats-Unis.

II

La Commission des douanes contre le gouvernement.

La Commission des douanes ne les admet pas. Elle a voulu y mettre ordre. M. L. L. Klotz dit :

« Durant l'été de 1906, la Commission des douanes de la Chambre des députés, très active, ne put contenir son indignation. Malgré le mauvais vouloir du gouvernement, elle demanda à la Chambre l'autorisation de faire une enquête sur les modifications à apporter au tarif de 1892, et l'obtint, le 1er mars 1907 (1).

« La Commission des douanes a voulu réglementer l'exercice des prérogatives gouvernementales. »

(1) *Le tarif douanier. (Fédération des industriels et commerçants de France.)*

On ne peut pas dire plus élégamment qu'elle a donné un coup d'épaule au ministre du Commerce pour se mettre à sa place. Elle a faussé ainsi le régime parlementaire, en transportant le pouvoir exécutif dans un comité de la Chambre sans responsabilité. M. L. L. Klotz, qui ne veut pas seulement être le ministre du Commerce *in partibus*, mais qui espère bien devenir le ministre effectif, s'apercevra le jour où son ambition sera réalisée, de l'œuvre de désorganisation gouvernementale à laquelle il se livre.

III

Le questionnaire.

La Commission a pris les décisions suivantes : 1° Il y a lieu de maintenir le double tarif, mais la différence entre le tarif maximum et le tarif minimum est trop faible, et elle veut établir un tarif général majorant celui-ci de 50 0/0 ;

2° Il y a lieu à spécialisation et à inscription d'articles nouveaux. En ce qui concerne les spécialisations, chaque rapporteur devra examiner si elles doivent être inscrites aux deux tarifs ou au tarif général seulement.

Les protectionnistes des deux Commissions de douanes, du Sénat et de la Chambre des députés envoyèrent aux conseils généraux un projet de vœu ainsi conçu :

« 1° Que le tarif général des douanes soit révisé en vue d'en faire un instrument utile et solide pour la défense de nos intérêts économiques ;

« 2° Que la nomenclature du tableau des droits d'entrée soit complétée par l'inscription nominative des articles nouveaux introduits depuis lors dans le commerce international, sous l'influence des découvertes scientifiques ou des progrès de l'agriculture et de l'industrie.

« 3° Que les spécialisations nécessaires soient créées, conformément à la pratique adoptée par les pays étrangers, dans les numéros du tarif réunissant, sous une rubrique générale, des objets divers par leur valeur, distincts par leur mode de fabrication et différents par l'importance de la main-d'œuvre incorporée dans leur production. »

Naturellement la grande majorité des Conseils généraux a adopté ce vœu.

La Commission des douanes adressa son questionnaire aux Chambres de commerce, aux syndicats, etc. La question était bien simple : « Ne seriez-vous pas satisfait si on vous donnait un droit de douane supérieur à celui qui existe sur le produit que vous fabriquez ? Ne faites pas attention aux produits que vous achèterez ; ne faites attention qu'à ceux que vous vendez. »

La Commission demandait une réponse dans un délai de trois mois. Le délai est passé depuis longtemps, et la Commission n'a pas encore publié les résultats de son enquête. Il paraît qu'elle aurait obtenu 1.500 réponses, dont nous pouvons dès maintenant indiquer le sens : chacun voudrait vendre plus cher son produit et acheter meilleur marché les produits des autres.

M. Aynard citait à propos de cette enquête la terrible parole de Platon : « Tout homme bien interrogé répond bien. »

Voici le questionnaire : « Tel objet : — il paye X au tarif minimum. Les droits actuels ne sont-ils pas trop faibles — ou sont-ils assez élevés ? » Les deux locutions alternent. Alors vient la conclusion : « Si non, quels droits faut-il appliquer ? »

IV

Leurs applications

Que veulent au juste M. L. L. Klotz et ses collègues ? Ils émettent des formules pompeuses et obscures. M. L. L. Klotz dit :

« La tarification n'a pas pour but le relèvement systématique de notre tarif minimum ; elle aura pour but le relèvement systématique de notre tarif général. »

Qu'en fera-t-on de ce tarif général ? Actuellement il n'est appliqué, en Europe, qu'au Portugal. M. Klotz s'en plaint et dit : « C'est le tarif minimum qui a été la règle, c'est le tarif général qui est l'exception. » Veut-il que ce soit un tarif minimum, majoré de 50 0/0 qui soit désormais la règle ? A quel pays s'appliquera-t-il ? Sera-ce à l'Allemagne ? alors il faudrait biffer l'article 11 du Traité de Francfort. M. L. L. Klotz le propose-t-il ? Sera-ce à l'Angleterre, à la Belgique, à la Suisse, à l'Italie qu'il sera appliqué ? A qui ? Aux Etats-Unis d'Amérique, à la République Argentine, au Brésil ? Merveilleux moyen de nous ouvrir des débouchés !

Comme argument, M. Klotz donne l'exemple de la Suisse :

« La France exporte des vins en Suisse ; celle-ci importe des rubans en France. Le tarif conventionnel de la Suisse pour les vins naturels jusqu'à 15° d'alcool est de 8 fr. par 100 kilos *brut* : son tarif général est de 20 fr. pour les vins en fûts et de 35 fr. pour les vins en bouteilles. Les droits sur les rubans de soie sont, en France, de 4 fr. par kilo, *au net* au tarif minimum, et de 6 fr. au tarif général.

En cas de rupture économique entre les deux pays, les droits du vin français à l'entrée en Suisse auraient été majorés de 150 *pour* 100 — écart de 8 à 20 fr. — les droits sur les rubans de soie fabriqués en Suisse et importés en France n'auraient été augmenté que de 50 *pour* 100 — écart de 4 à 6 fr. Le droit de 20 fr. au brut sur le vin en fûts représente une taxation moyenne de 100 pour 100 *ad valorem* ; le droit de 6 fr. sur le ruban de soie, celle de 10 à 12 % de la valeur.

M. L. L. Klotz veut nous mettre à une amende plus élevée que celle à laquelle nous aurions été soumis si nous avions recommencé la guerre de tarifs qui nous a si bien réussi. Demande-t-il cette majoration pour dénoncer la convention ? Nous avons exporté en Suisse pour 24 millions de francs de vins en 1907, et pour 11 millions de tissus de soie. Les Suisses nous ont expédié pour 15 millions de tissus de soie. Par une rupture, nous risquons de perdre 24 millions d'exportation de vins, et, à coup sûr, les Suisses risqueraient de perdre un chiffre beaucoup moins important d'exportation de rubans.

M. L. L. Klotz prend un autre exemple :

« La convention de commerce franco-russe, examinée de près, a montré dans quelle situation d'infériorité étaient nos plénipotentiaires faute par le gouvernement d'avoir demandé à temps au Parlement des armes défensives. (1) »

La Russie a exporté en France, en 1907, pour 275 millions de marchandises et nous lui en avons exporté seulement pour 59 millions. Les deux principaux articles que nous en recevons sont le lin teillé, peigné et étoupé, pour 75 millions de francs, le bois commun pour 65 millions. Est-ce ces matières premières que voudrait atteindre M. L. L. Klotz ? Certains pro-

(1) *Notre tarif douanier.* (Publication de la *Fédération des industriels et commerçants de France.)*

tectionnistes, amis de M. L. L. Klotz, n'accepteraient pas ces mesures.

M. L. L. Klotz veut venir au secours des fabricants de fleurs artificielles. Leur Chambre syndicale a demandé un tarif sur les fleurs artificielles jusqu'alors exemptes. Pourquoi ? Parce que l'Allemagne frappe les fleurs artificielles françaises d'un droit de 1.125 francs par 100 kilos, le tarif général suisse de 200 francs, le tarif espagnol prévoit une taxe de 1.200 pesetas, etc.

En quoi un tarif frappé sur les fleurs artificielles allemandes, suisses ou espagnoles, pourrait-il diminuer le tarif allemand, le tarif suisse et le tarif espagnol sur nos fleurs artificielles ? Le chiffre d'affaires de la fabrication française se monte à 80 millions de francs ; elle en a exporté en 1902 pour 50 millions ; en 1903 pour 26 millions ; en 1904 pour 19 millions ; en 1905 pour 28 millions ; en 1906 pour 35.832.000 francs.

L'Allemagne nous en a envoyé 133.000 fr. en 1902 ; 176.400 fr. en 1903 ; 168.000 fr. en 1904 ; 709.000 fr. en 1905 ; 452.400 fr. en 1906. Sans droits de douanes, elles sont exclues de notre marché. En quoi un tarif gênerait-il l'Espagne ou la Suisse qui ne nous en envoient pas ?

Le total pour tous les pays se monte à 570.000 fr. L'industrie des fleurs artificielles a besoin d'expansion et non de protection : et en quoi le tarif remanié par M. L. L. Klotz pourrait-il en augmenter le débouché ?

On fera des spécifications. Au lieu d'épurer le tarif, on en augmentera les numéros, on essayera de jouer quelques tours à un pays de manière qu'il ne puisse profiter du tarif minimum sur tel ou tel article. Cependant on sait que les ingénieuses spécifications de l'Allemagne n'ont eu qu'un médiocre succès. Mais on dit : 17 0/0 de nos produits ont eu à souffrir des spécifications allemandes et seulement 6 0/0 ont eu à en bénéficier.

Ces mesures n'ont point diminué le chiffre de nos exportations en Allemagne en 1905, 628 millions ; 1906, 640 ; 1907,, 656.

Les exportations d'Allemagne en France ont été en 1905, 477 millions ; 1906, 583 ; 1907, 626.

Il y a eu une grosse augmentation en 1905 et 1906 : mais elle porte sur la houille qui a passé de 36 millions à 74 et à 70 millions ; sur les mécaniques qui ont passé de 43 millions à 53 millions et 74 : sur l'or et le platine qui ont passé de 3.700.000 francs à 10.608.000, etc. Est-ce que M. L. L. Klotz propose de relever les droits sur la houille, d'en mettre sur l'or, et de faciliter le

travail national en aggravant les droits sur les mécaniques ?

M. Morel n'a pas attendu que la Commission des douanes eût fait son enquête. Dès le 28 mai 1907, il proposait de relever de 50 0/0 tous les droits du tarif minimum, et pour les objets qui n'ont pas de tarif minimum, il relève les droits au petit bonheur.

M. Havy, dans une communication à la *Société d'Economie industrielle et commerciale*, a adopté un relèvement du tarif général ; seulement il n'établit pas de tarif minimum. Le tarif minimum serait le tarif conventionnel tel qu'il résulterait des négociations avec les divers Etats.

On commence par faire un tarif prohibitif, et ensuite on marchande. Mais une fois qu'on a baissé pour l'un, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, on baisse pour les autres : et par la force des choses, le tarif conventionnel, comme le tarif minimum, devient le tarif normal et le tarif général n'est qu'une menace.

Mais M. L. L. Klotz espère bien qu'il sera une réalité.

V

Contradictions

Nous retrouvons dans ses arguments une contradiction qui prouve son mépris pour ceux qui le lisent ou qui l'écoutent. D'un côté, il prétend que son projet n'est point du protectionnisme exaspéré. Comme preuve, il parle même d'un dégrèvement sur l'aluminium et les chaussures à bon marché. Il ne cite, il est vrai, que ces deux exemples de dégrèvement.

Mais, en même temps, il fait l'apologie du relèvement des droits de douane, comme devant fournir des ressources aux lois sociales :

« Nous favoriserons le vote définitif de la loi sur les retraites ouvrières, nous protégerons la main d'œuvre française, en garantissant au travailleur un salaire plus sûr et meilleur, nous augmenterons son pouvoir d'acquérir, et par là, nous placerons le consommateur dans des conditions plus favorables à la satisfaction de ses besoins. »

C'est la fanfare, donc du vent bruyant : rien de plus.

La protection n'a pas pour objet d'assurer des recettes. Les tarifs protecteurs ont pour objet d'empêcher les objets d'entrer et de relever à l'intérieur le prix des produits similaires. Fonder des recettes pour les retraites ouvrières sur des tarifs protecteurs, c'est une duperie. M. L. L. Klotz assure qu' « il protégera la main-d'œuvre française... » Or, la main-d'œuvre française a besoin d'avoir des outillages et des matières premières à bon marché.

Dans un pays libre-échangiste, le manufacturier peut se procurer tous les approvisionnements qui lui sont nécessaires au minimum de prix ; dans un pays protégé, il les paye plus cher ; et, pour obtenir un prix de revient égal à celui de ses concurrents du marché libre, il est obligé de réduire ses autres dépenses et ses bénéfices.

Le travailleur peut-il avoir, dans ces conditions, un salaire plus sûr et meilleur » ? Dans l'industrie du vêtement qui comprend 21 0/0 de la population active de la France, il est le tributaire de toutes les industries textiles protégées qui lui font payer plus cher la matière première dont il a besoin. S'il est protégé à l'intérieur, ses produits ne le sont pas à l'extérieur. Si le prix de revient en est plus élevé que celui des concurrents, ils sont refoulés. Quel intérêt a donc le tailleur, la modiste, la couturière à une augmentation des droits de douanes ?

Le métallurgiste qui produit du fer et de l'acier peut croire qu'il a intérêt à la protection. Mais le maréchal-ferrant, mais le charron, mais le constructeur de charpentes en fer, mais le serrurier de la grosse serrurerie et de la petite serrurerie, ceux pour qui le fer et l'acier sont une matière première, sont-ils donc assurés d'un salaire plus sûr et meilleur en la payant plus cher ?

Quant au consommateur, comment serait-il placé par une élévation du tarif de douanes « dans des conditions plus favorables à la satisfaction de ses besoins » ? Un tarif protecteur fait de la cherté où il n'a pas de raison d'être. Donc le consommateur paye plus cher les objets dont il a besoin, et M. L. L. Klotz essayera en vain de lui persuader qu'il s'en trouve mieux.

Puisqu'il prévoit que le nouveau tarif rapportera des recettes « qui favoriseront le vote définitif de la loi sur les retraites ouvrières », il déclare que le projet de la Commission des douanes est une aggravation d'impôts. M. L. L. Klotz pourrait-il montrer, par un seul exemple, qu'une augmentation d'impôt est une augmentation de richesse pour un peuple ?

VI

Les droits compensateurs.

M. Klotz dit : « Depuis 1892, des charges nouvelles pèsent sur la production française. »

Oui. Il y a d'abord le tarif des douanes. Quand on l'aggrave, on ne fait pas un dégrèvement, on ajoute une surcharge.

Cette surcharge, pour les protectionnistes, s'appelle « des droits compensateurs ».

« Les dépenses militaires absorbent un tiers du budget : les lois sociales sont chères. » Soyez tranquilles, dit M. Klotz ! je vais mettre des « droits compensateurs. »

— Qu'entendez-vous par là ?

— Je vais mettre des droits de douane qui augmenteront le prix de toutes choses. On a déjà des impôts très lourds. Pour les alléger, nous allons y ajouter de nouveaux impôts.

Ces impôts se présentent sous une double forme : la moindre partie en sera versée dans les caisses du Trésor, et la plus grosse partie en sera versée dans les caisses des propriétaires et des industriels protégés. Ainsi le droit sur le froment est de 7 francs. Il est entré en 1907 1.248.000 quintaux de blé provenant de pays étrangers. Ils ont payé à la douane 8.736.000 fr., ce n'est pas grand'chose. Mais voici le formidable impôt que fait peser ce droit de 7 francs sur le consommateur français. Admettons que le droit n'ait pas joué complètement, qu'il ait joué seulement pour 5 francs. On peut estimer qu'il passe 70 millions de quintaux de froment sur les marchés. Multipliés par 5 francs, ils donnent un produit de 350 millions de francs que doivent payer les consommateurs de pain français aux propriétaires qui leur fournissent du blé. Si cet impôt est aggravé, quelle compensation en aura le consommateur ? Si cet impôt n'est pas aggravé, mais si d'autres le sont, comment l'augmentation de ces impôts pourrait-elle compenser les autres charges qui pèsent sur le consommateur ?

Cependant quand, devant un auditoire d'industriels, de commerçants, quelqu'un dit : « Nous allons augmenter les droits de douane, c'est-à-dire nous allons vous gratifier d'un nouvel impôt, pour compenser les impôts dont vous jouissez déjà », régulièrement cette déclaration est reçue avec des applaudissements.

Ces applaudissements ne prouvent pas de la part de ceux qui s'y livrent une vocation spéciale pour le rôle de contribuables enthousiastes ; non, ils n'ont pas la passion du martyre fiscal ; mais ces innocents se figurent qu'ils feront payer les droits de douane par les étrangers.

Ils devraient pourtant savoir, en comparant les prix des divers marchés, que presque toujours celui qui paye la taxe douanière, c'est le consommateur des pays où elle est établie.

Tout le questionnaire de la Commission des douanes se réduit à cette question :

— Voulez-vous que nous augmentions les impôts qui vous chargent ?

Comme toute protection se traduit par une aggravation de douanes, il en résulte qu'elle ne peut être qu'une augmentation d'impôts ; et les conseils généraux, les membres des Chambres de commerce, les membres des Syndicats qui répondent dans le sens que désirent les membres de la Commission des douanes prouvent leur générosité de contribuables ; ces gens perspicaces veulent, non seulement payer des impôts à l'Etat, mais ils veulent encore en payer à leurs voisins, aux propriétaires, aux industriels, à tous ceux qui leur vendent quelque chose.

VII

Métaphores guerrières

M. L. L. Klotz est belliqueux. Quand il parle de commerce, il se croit toujours le rapporteur du budget de la Guerre qui avait d'abord sollicité son attention. « Les armes défensives de notre législation de 1892 restent, entre nos mains, démodées, inefficaces : contre un Lebel, nous conservons un Chassepot (1). Nous sommes attaqués, défendons-nous !... Notre tarif minimum est un sabre de bois... Nous ne devons pas plus désarmer la France sur le terrain économique que sur le territoire. Nous avons le devoir de mettre en bon état de défense la production nationale, qui constitue notre fortune. Le régime de la paix armée existe sur le terrain économique : préparons nos armes, etc. »

Où est la bonne cuirasse de M. L. L. Klotz ? et contre qui doit-elle le protéger ? contre les fleurs artificielles que pour-

(1) M. Klotz. Interwiew du « *Matin* », 23 janvier 1908.

raient lui lancer les Allemands ? Mais son armement ne doit pas comprendre seulement des moyens défensifs. Il doit permettre l'attaque. Où sont les projectiles de M. L. L. Klotz ?

Les personnes qui raisonnent, comme lui, croient que des acheteurs d'un pays n'achètent à des vendeurs d'un autre pays que pour leur faire plaisir. Cette forme d'altruisme n'a cependant jamais été jusqu'à présent le mobile des relations commerciales.

La mentalité de presque tous les hommes qui parlent du commerce extérieur est encore dominée par le préjugé de la balance du commerce. On le voit s'étaler dans nos documents officiels, dans des documents parlementaires, dans les rapports de bon nombre de nos consuls, dans des journaux même où on ne devrait pas le découvrir, comme le *Marché français*. Il dit :

« D'après les statistiques officielles, nos exportations ont augmenté de plus de 300 millions. Mais, par contre, le chiffre de nos importations accuse un accroissement plus sensible encore, puisqu'elles sont en plus-value de 430 millions. On sait que le résultat le plus enviable serait non pas d'établir un équilibre entre les ventes et les achats de l'extérieur, mais d'obtenir une prédominance aussi marquée que possible des premières sur les secondes. L'étranger ne nous achète que pour 5.059.987.000 francs, tandis qu'il nous vend pour 5.467.648.000 francs, faisant pencher du côté contraire à nos intérêts la balance du commerce. Une nation — tout comme un particulier — a beau être riche ; si elle ne fait que consommer, elle va rapidement à sa ruine (1).

La grande majorité des membres de la Commission des douanes, son président en tête, veulent que le Français vende toujours aux étrangers et ne leur achète jamais. Si le Français achète non seulement des produits mais encore des valeurs étrangères, il est considéré comme un mauvais citoyen. Nous entendons dénoncer « l'émigration des capitaux ». Cependant c'est une forme d'exportation. Les prohibitions de sortie doivent compléter les protections contre les achats du dehors. On a demandé un droit de sortie sur les chiffons, afin de les retenir comme matière première du papier. Le ministre des Finances annonce qu'il prend des mesures pour empêcher la sortie des capitaux. Il n'y a qu'une manière de les retenir : c'est de leur

---

(1) *Marché français*, 11 janvier 1908.

donner de l'emploi en France, et en surchargeant les industries viables par elles-mêmes, susceptibles d'extension si elles sont libres, au profit d'industries paresseuses ou non viables, le régime protectionniste, loin de « donner du travail aux ouvriers », le restreint.

L'exportation des produits fabriqués ne compte que pour 58 0/0 dans l'ensemble de nos exportations, tandis que l'exportation des produits fabriqués est en Angleterre de 85 0/0 relativement à l'ensemble de ses exportations et le total de ses exportations a été en 1907 de 10.655 millions de francs, tandis que le total de notre commerce extérieur, importations et exportations comprises, a été de 11.589 millions. Nous avons exporté pour 100 francs, quand les Anglais exportaient pour 210 francs.

Le libre-Echange, loin d'empêcher l'Angleterre de produire, lui donne une force d'expansion telle que la coalition de tous les pays protectionnistes contre elle ne peut la faire reculer.

Comment ce fait ne frappe-t-il pas tous les théoriciens du protectionnisme ? Comment ne comprennent-ils pas leur impuissance d'empêcher les importations d'être plus élevées que les exportations ? Comment ne s'aperçoivent-ils pas que dans leur lutte contre le progrès industriel et scientifique, ils doivent être forcément vaincus ? Pourquoi ne sont-ils pas assez logiques pour demander de combler les ports, de couper à la frontière les chemins de fer et les fils télégraphiques ? Comment ne promulguent-ils pas une bonne loi pour prohiber toute tentative de navigation aérienne ? Et enfin, comment la majorité d'une démocratie peut-elle accepter d'être mise à l'amende au profit d'une minorité de grands propriétaires et de deux ou trois groupes industriels ?

YVES GUYOT.

UNE NOUVELLE APPLICATION

DE LA

Méthode objective en économie politique

I. — *De Thünen et sa méthode objective.*

L'économiste prussien de Thünen est surtout connu en France par les conceptions étranges auxquelles le conduisit l'abus du raisonnement mathématique : Sa théorie du salaire le plus profitable à l'ouvrier se traduisait par le calcul d'une moyenne proportionnelle entre les besoins essentiels de l'ouvrier et le produit de son travail. On a peine à reconnaître dans cette notion d'une bizarrerie déconcertante le « praticien habile », l' « agriculteur du plus rare mérite » et l' « agronome distingué » que M. Daniel Zolla a longuement analysé et cité dans le Nouveau Dictionnaire d'économie politique (1).

C'est que de Thünen, selon l'expression originale de M. Ehrenberg, le savant professeur de l'Université de Rostock (2), avait « deux âmes de savant ». Nous dirons qu'il y avait deux hommes en lui : d'une part, le théoricien, de l'autre le praticien.

C'est le théoricien qui imagine la thèse du salaire normal ; c'est lui qui invente la fiction de l'Etat isolé : « Que l'on imagine, écrit-il, une très grande ville au milieu d'une plaine susceptible d'être cultivée, que ne traverse aucun canal ni aucune rivière navigable; que cette plaine soit constituée par terrain de nature identique en tous points; enfin que cette plaine se trouve très éloignée de la ville, entourée d'un désert aride qui la sépare entièrement du reste du monde vivant ; qu'elle ne renferme aucune ville autre que la ville précitée ; » il suppose, en outre,

(1) Tome II, au mot *Thünen* (de), p. 1009. 2e édition, Paris, 1892.
(2) *Thünen-Archiv*, I, p. 19.

que l'alimentation de cette ville est assurée par des zones concentriques, dont chacune présente l'application du système de culture commandé par l'éloignement du marché.

C'est le praticien qui conclut : « Il conviendra de cultiver près de la ville les produits dont le poids ou le volume est élevé par rapport à la valeur et dont les frais de transport au marché central sont assez considérables pour que les régions éloignées ne puissent les expédier avec profit » ; il doit en être de même « des choses qui s'altèrent facilement ou qui se consomment à l'état frais ». C'est lui également qui, d'après ses recherches, déclare « que le système pastoral ou le système alterne appliqué sur un domaine dans le cercle de la culture triennale » ne pourra subsister et que le même sort est réservé au « système triennal pratiqué sur un domaine situé dans le cercle de la culture pastorale ou de la culture alterne ».

Mais le théoricien est, chez de Thünen, toujours subordonné au praticien. Ainsi, sa thèse sur le salaire normal était loin de le satisfaire « parce que la réalité ne lui fournissait aucune donnée à cet égard », et ce n'est que sur les instances de ses amis qu'il se décida à la publier dans la dernière année de sa vie. De même, sa fiction de l'Etat isolé n'était qu'un procédé d'exposition destiné à mettre en évidence les résultats de ses observations personnelles ; il avait constaté des variations de prix dans le temps ; il voulait les remplacer à une époque déterminée par des variations dans l'espace selon la distance du lieu de production au marché ; de plus, il cherchait à écarter l'influence des éléments autres que le prix sur l'exploitation agricole : il ne se proposait pas de créer des conditions fictives et des phénomènes imaginaires ; il désirait tracer un schéma permettant de suivre des phénomènes réels, mais complexes. Il avait pour guide sa pratique personnelle et il voulait la donner pour base à de rigoureuses conclusions.

Cette pratique résultait de l'exploitation modèle qu'il avait organisée sur le domaine de Tellow et qui comportait la participation aux bénéfices. Il était l'élève de Thaer, médecin et agronome allemand, fondateur de l'Institut agronomique de Celle et de l'Institut agronomique de Möglin qui devint une Académie royale. Le domaine qu'il avait acheté en 1810 grevé de 56.000 thalers de dettes, était affranchi de toute charge et remarquablement aménagé lorsque quarante ans plus tard il le légua à son fils. De Thünen devait ces remarquables résultats à son esprit d'observation et à sa puissance de synthèse. C'étaient

d'ailleurs ses travaux agronomiques qui l'avaient conduit à appliquer une méthode dont plus tard ils consacrèrent le succès. De Thünen jouissait ainsi, non seulement de l'obtention de résultats financiers, mais encore de la confirmation des idées dont il s'était inspiré pour concevoir et réaliser son plan d'amélioration agricole.

Il avait, en effet, basé son entreprise sur une comptabilité dont la précision était poussée jusqu'au scrupule et dont l'étendue permettait de dégager des renseignements d'ordre scientifique dans le domaine économique. Il savait ce que hommes et bêtes avaient fourni et consommé pendant une longue période ; il en déduisait les résultats journaliers moyens ; de plus, il connaissait le coût de chaque travail élémentaire et, par suite, le coût des divers travaux nécessaires à un mode d'exploitation déterminé ; en comparant ces dépenses au produit brut pour différents prix du blé, il obtenait pour chaque prix du blé le produit net de chaque mode d'exploitation. D'autre part, comme il opérait sans cesse sur le même domaine, il pouvait faire abstraction de l'influence qu'exercent sur le produit brut la fertilité du sol, le climat et, en général, les éléments autres que le prix. En résumé, par cette méthode, il se trouvait en état de connaître l'influence du prix du blé sur le produit net agricole et la limite de prix que comportait l'application de chacun des modes de culture. Il pouvait également déterminer la mesure dans laquelle les dépenses de culture étaient motivées par l'éloignement et le morcellement des pièces qui constituaient le domaine exploité. Enfin, grâce à ces éléments, il connaissait l'influence des impôts sur l'agriculture.

II. — *Perfectionnement de la méthode de de Thünen par* M. Ehrenberg.

Si la méthode employée par de Thünen était rigoureuse, il n'en était pas de même des conclusions qu'il en tirait. Il était, en effet, porté à déduire de ses observations des moyennes sans tenir compte des divergences constatées par rapport au phénomène normal.

M. le professeur Ehrenberg de Rostock s'est proposé de perfectionner cette méthode et d'en systématiser l'application sous le nom de « méthode de rigoureuse comparaison » (*exakt-vergleichende Methode*).

Le principe en est le suivant (1) :

Les sciences morales, si elles ne possèdent pas au même degré que les sciences naturelles les ressources de l'expérimentation, ne sont point, pour ce motif, privées de moyens d'observation exacte. Elles suppléent à l'expérimentation par la comparaison qui consiste à rapprocher les faits en vue de rechercher les rapports qui existent entre eux.

Mais la comparaison, comme l'expérimentation, est susceptible de degrés : pour atteindre l'exactitude, elle suppose la possibilité de mesurer les faits observés et les relations mutuelles qui les unissent. Or, parmi les sciences morales, la science économique est la seule qui comporte des mesures.

En effet, l'objet de la science économique est l'étude des lois qui régissent les efforts de l'homme dans l'obtention et la jouissance des biens que la nature ne lui fournit pas spontanément. C'est donc l'effort que vise la science économique. Or, le résultat de l'effort est la *recette* de l'économie humaine ; l'emploi de l'effort en est la *dépense*.

Cette considération ne s'applique qu'aux biens que la nature ne fournit pas spontanément à l'homme. Le degré de prestation naturelle des biens détermine le degré d'effort à accomplir, c'est-à-dire la *valeur ;* celle-ci est appréciable à l'aide d'une mesure qui est la *monnaie*.

Les recettes et les dépenses exprimées en monnaie sont les éléments de la comptabilité. Mais la comptabilité n'apparaît que dans les unités économiques soit individuelles — telles qu'entreprises de production ou de consommation, ou ménages — soit collectives — les unes publiques, comme l'Etat et les communes, les autres privées, comme les associations. Chacune de ces unités tient une comptabilité. De là une source d'éléments pour l'application de la méthode de rigoureuse comparaison : car on peut comparer tout fait économique enregistré par la comptabilité à des faits économiques similaires ; l'emploi de la commune mesure qu'est la monnaie permet les rapprochements ; c'est d'ailleurs l'intérêt personnel qui conduit les directeurs de ces unités à enregistrer tous les faits dans leur comptabilité avec le plus de précision possible ; il leur faut, en effet, pouvoir connaître les résultats économiques de leurs entreprises et l'origine de ces résultats. La comptabilité fournit donc

(1) *Thünen-Archiv*, I, p. 9 à 12.

une abondance de matériaux d'observation : le nombre en est même assez considérable pour que les lacunes éventuelles laissent subsister une suffisante moisson de renseignements utiles.

D'autre part, les entreprises industrielles ou commerciales sont des unités exceptionnellement favorables à l'application de la méthode. Tout d'abord, en effet, elles constituent les unités les plus importantes pour la vie économique, à raison de la généralité des besoins qu'elles satisfont, ainsi que de l'importance et de la variété du développement dont elles sont susceptibles. Puis elles sont des institutions lucratives et, par suite, obligées de tenir une comptabilité exacte ; la recherche d'un excédent des recettes sur les dépenses les contraint à l'enregistrement rigoureux de leurs résultats économiques. Sans doute, les recettes et les dépenses sont soumises à l'influence d'éléments moraux : M. Ehrenberg n'a garde de les méconnaître, mais il compte sur la méthode, sinon pour les dégager, du moins pour en préciser le rôle. Sans doute aussi, la communication des documents peut se heurter à la crainte de voir divulguer le secret de la situation de chaque entreprise : M. Ehrenberg, qui prévoit l'objection, ne la tient pas pour décisive.

La comparaison n'est pas, du reste, une œuvre automatique ; l'économiste peut grouper à sa guise les éléments qu'il rapproche ; il opère à cet égard dans le domaine intellectuel comme l'expérimentateur dans le domaine matériel.

Bien plus, au point de vue scientifique, il n'est pas indispensable que les éléments à comparer soient contemporains et contigus ; il suffit qu'il y ait communauté soit de temps soit de lieu ; les éléments de comparaison peuvent se remplacer dans la durée et dans l'espace. Il n'est donc pas nécessaire de comparer un grand nombre d'entreprises : il suffit d'étudier les mêmes entreprises pendant une longue série d'années. Ce procédé offre l'avantage de permettre l'élimination de certains éléments, parce que constants, et, de la sorte, l'appréciation de l'influence des autres éléments : l'action de divers systèmes, par exemple, se dégage de l'étude des transformations successives d'une entreprise qui les a appliqués tour à tour dans la suite des temps; la comparaison de diverses entreprises dont chacune applique l'un de ces systèmes à la même époque, obligerait à tenir compte des différences de lieu, de sol, de chef d'entreprise et de toutes autres dissemblances qui distinguent ces exploitations. Si même on examine une entreprise qui ne pratique et n'a jamais prati-

qué qu'un seul système, la connaissance de données exactes relatives à d'autres entreprises pour les points caractéristiques des systèmes en présence permet d'appliquer ces données à l'entreprise considérée.

III. — *Application de la méthode de de Thünen par* M. Ehrenberg.

En se plaçant sous le patronage de de Thünen, M. Ehrenberg a voulu expliquer pourquoi la mise en œuvre de cette méthode par le célèbre agronome n'avait jamais été signalée. C'est que, d'une part, la méthode de de Thünen se dissimulait sous des dehors mathématiques et abstraits, alors qu'elle est objective et concrète ; c'est que, d'autre part, les matériaux qui ont servi de base à son œuvre n'avaient été que partiellement publiés ; c'est qu'en outre, de Thünen avait d'abord appliqué sa méthode dans le domaine qui lui offre les moindres facilités d'adaptation, l'agriculture ; c'est qu'à un autre point de vue les éléments de l'économie privée que de Thünen mettait à profit ne sont point familiers aux économistes ; c'est qu'enfin la présentation de ces éléments sous une forme systématique surprend et déroute.

La connaissance des obstacles qu'avait rencontrés la diffusion de la méthode, dictait la conduite à tenir. M. Ehrenberg s'en est heureusement inspiré au double point de vue de la publication et de l'enseignement des procédés et des résultats.

Il a tout d'abord banni de son domaine les formules mathématiques ; il a, de plus, assuré la publication des documents relatifs à chaque question ; il a, d'autre part, sans omettre les sujets agricoles, abordé les matières d'ordre industriel ; enfin il s'est efforcé de présenter les développements de sa méthode sous une forme en harmonie avec les habitudes du public auquel il s'adressait.

Pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir le premier volume et les fascicules déjà parus du second volume de la Revue fondée en 1904 par M. Ehrenberg sous le titre : « Thünen-Archiv » (1). On y trouve, par exemple, indépendamment de l'exposé de la méthode, une étude sur le caractère de l'entreprise moderne où M. Ehrenberg traite successivement du capitalisme,

---

(1) *Thünen-Archiv, Organ für exakte Wirtschaftsforschung*, librairie Gustav Fisher, Iéna. Le premier volume résultant de la réunion des premiers fascicules porte la date de 1906 : il compte plus de 800 pages, grand in-8°.

du fabricant et de l'artisan, de la société par actions et présente à cette occasion une monographie vivante et documentée de l'entreprise Siemens et Halske ; une analyse de la situation de l'ouvrier de fabrique allemand ; une série de recherches tirées de l'observation d'un domaine mecklembourgeois ; des aperçus fort ingénieux sur l'importance des bilans pour la science économique. Jusqu'à la fin de 1905, M. Ehrenberg avait dû rédiger lui-même presque tous les articles de sa revue ; depuis lors, la méthode a conquis des adeptes, et la diffusion progressive s'en accuse par la collaboration de rédacteurs émérites : c'est ainsi que M. R. Passow a donné une étude sur le rôle du conseil de surveillance dans la société anonyme ; M. F. Waterstradt, une discussion approfondie des éléments de la loi du rendement moins que proportionnel en agriculture ; M. R. Ehlers, un article très fouillé sur la coopération de crédit. Ce qui frappe dans ces divers travaux, c'est la symétrie de l'exposition : ils débutent en général par l'énoncé des termes selon lesquels le problème se pose ; ils se continuent par l'indication de la méthode à suivre ; ils en présentent l'application au sujet traité ; enfin ils en dégagent les résultats sous forme de conclusions précises.

Ce travail colossal, M. Ehrenberg l'a accompli soit seul, soit avec le simple concours d'un petit nombre d'élèves ; il a toutefois jugé que, pour être fécond, l'effort ne devait pas être limité à une pléiade, et il propose la création d'un Institut destiné à mettre en œuvre la méthode qu'il a définie et dont il a démontré la portée pratique.

Dans sa pensée, l'Institut comprendrait, sous la direction du fondateur de la méthode, des assistants formés par la pratique : agriculteurs, ingénieurs, chimistes, commerçants, agents administratifs, employés de chambres de commerce ou de groupements économiques ; parmi eux, le directeur de l'Institut choisirait les chefs de sections respectivement affectées à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux questions ouvrières, etc.: la sélection se porterait sur les collaborateurs dont l'instruction scientifique serait la plus développée ; les autres retourneraient à la pratique, après avoir perfectionné, par un séjour d'une ou de deux années dans l'Institut, leur armement intellectuel. Si, comme le demande M. Ehrenberg, cet Institut était rattaché à une Université, les étudiants en droit les plus âgés viendraient, par des travaux isolés, apporter au directeur et aux chefs de sections un précieux concours.

Ce n'est point, du reste, que M. Ehrenberg ait la prétention

de créer de toutes pièces un nouveau corps de doctrine ; il cherche à former un groupe d'économistes convaincus de l'insuffisance des méthodes actuelles et soucieux de faire partager cette conviction à d'autres ; pour atteindre ce résultat, il compte, moins sur les conférences et les leçons que sur l'exécution en commun de travaux qui comportent l'application de la nouvelle méthode.

A cet égard, ainsi que le constate M. Ehrenberg, l'Institut à créer offre certaines analogies avec la Société pour l'instruction économique (*Gesellschaft für wirtschaftliche Ausbildung*) de Francfort-sur-le-Mein et avec l'Institut Solvay de Bruxelles. Mais il doit s'en distinguer par la mise en œuvre et la vulgarisation d'une méthode dont l'économie est aussi spéciale que rigoureuse.

Tel est, réduit à ses traits essentiels, le plan que se trace M. Ehrenberg et dont il a déjà, en dépit de mille difficultés, réalisé une large part. Le recours aux procédés qu'il suggère aboutit à l'application, dans le domaine économique, de la méthode monographique dont le Play a démontré la valeur dans le domaine social. La fondation d'un Institut, qui doit être un double foyer de science et d'enseignement, donnerait, si elle était imitée en France, au Musée social de M. de Chambrun son pendant sur le terrain économique.

C'est, en effet, pour notre pays la portée pratique de la proposition de M. Ehrenberg. Nul ne méconnaît l'importance qui s'attache à développer l'instruction économique, mais on s'empresse d'ajouter que l'encombrement des programmes oppose à la satisfaction de ce vœu un obstacle infranchissable ; au lieu de rechercher dans l'enseignement supérieur, comme on l'a tenté dans l'enseignement secondaire, si l'allégement ou la suppression de certaines branches n'est pas commandée par l'évolution des connaissances pratiques, on se borne à répondre par de courtoises fins de non-recevoir aux économistes qui apportent sous la forme la plus discrète le résultat de leur expérience et le tribut de leur savoir. Il n'en est que plus urgent de créer des centres où les adultes soucieux de s'éclairer sur les questions économiques puissent trouver des éléments d'instruction pratique. A ce titre la suggestion de M. Ehrenberg doit être examinée avec le plus vif intérêt et le plus sincère désir d'en appliquer le principe et d'en poursuivre la réalisation.

MAURICE BELLOM.

L'AMENDEMENT DE M. LOUIS DREYFUS

ET LA

RÉALISATION IMMÉDIATE DE LA RÉFORME FONCIERE

Depuis 35 ans la péréquation de l'impôt foncier, dont tout le monde proclame l'urgente nécessité, se heurte à une alternative objection.

Tantôt on proclame que l'on va refaire le cadastre et tantôt on déclare que cette péréquation fait partie d'un vaste système d'inspection de *tous* les revenus, y compris, en première ligne, les revenus *immobiliers*. En attendant, on ne fait rien. Chaque projet de budget voit reparaître le système des quatre *vieilles* contributions directes qui ont la vie dure et qui repose, en ce qui concerne la propriété foncière, sur un cadastre dont l'état de délabrement est reconnu officiellement par un décret du 30 mai 1891.

Ce décret institua une commission qui travailla 15 ans et aboutit à un projet tel qu'aucun ministre ne fut tenté d'en assumer la responsabilité et d'en proposer l'adoption au Parlement.

Cependant les populations rurales s'agitent et se plaignent de ne jamais voir même un commencement de réalisation des promesses incessantes et toujours vaines de mieux répartir l'impôt foncier.

Frappé de cette situation, M. Louis Dreyfus, député de l'arrondissement de Florac, a déposé au projet de budget de 1908, un amendement ainsi conçu :

A. Introduire dans la loi de finances un article ainsi conçu :

« Il sera procédé, par les soins du ministre des Finances, à une estimation nouvelle du revenu des propriétés non bâties. Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits chaque année dans la loi de finances. Il sera rendu compte aux Chambres, par un rapport annuel, de l'état d'avancement des travaux. »

B. Ajouter au budget du ministère des Finances un chapitre nouveau ainsi libellé :

« Chapitre 72 *bis:* Dépense pour l'estimation nouvelle des revenus des propriétés non bâties (première annuité), 3 millions. »

Nous voudrions essayer de démontrer, avec encore plus de précision que nous ne l'avons fait dans le *Journal des Economistes* du mois de novembre dernier, que le crédit de 3 millions demandé par l'honorable député serait largement suffisant pour faire, en quelques semaines, la réforme que la commission du cadastre a été impuissante à réaliser et pour laquelle elle sollicitait, d'ailleurs, des pouvoirs publics un délai de 30 ans et un crédit de 600 millions.

Si notre thèse est exacte, on se trouve donc en présence d'une économie de 597 millions et de 29 ans d'attente.

La question en vaut la peine et nous espérons que le lecteur, avant de croire à un paradoxe, nous fera l'honneur de prêter quelque attention aux explications qui vont suivre.

I

Tout d'abord, il faut se débarrasser de toute idée préconçue, et ne pas considérer la question de l'impôt foncier comme liée *nécessairement* à la question du cadastre.

Un jour, il a paru nécessaire de faire un plan général de toutes les propriétés de la France, on a ainsi relevé 125.997.345 parcelles. D'après une enquête du 7 mai 1901, il y en aurait eu en 1900 150.429.961.

Acceptons ce chiffre et demandons-nous ce qu'on peut faire ùavec 3 millions de francs pour réviser l'évaluation de 150 millions de parcelles qui aujourd'hui sont au nombre peut-être de 170.000.000.

Il semble qu'en payant un géomètre, un expert ou un instructeur vingt sous par parcelle, on ne le paye pas trop cher, si le

travail doit être sérieux, si l'agent doit aller sur le terrain, le plan à la main, s'assurer que la parcelle n'a pas été partagée, qu'elle appartient bien au propriétaire inscrit à la matrice, etc.

Si la parcelle a été partagée, il faut nécessairement, pour s'y reconnaître, donner un sous-numéro à chaque fraction, par exemple 223.1, 223.2, 223.3, etc.

A-t-on fait des sondages dans ce sens ? Nous ne le pensons pas. Nous n'en connaissons pas. Nous ne connaissons que les informations plutôt vagues des journaux et le très intéressant rapport de M. René Renoult.

Le tome II de ce rapport contient (annexe n° 4) les sondages effectués par l'administration des contributions directes :

1° Sur les bénéfices industriels et commerciaux;

2° Sur les traitements, salaires et pensions.

On y voit, par exemple, page 403, n° 29, qu'un nourrisseur de vaches pour le commerce du lait à Villefranche, payant une patente de 14.22 ne payera plus que 5.03 en raison d'un revenu de 1.200 francs qui lui est *supposé*.

Comment ce revenu est-il déterminé ? On n'en sait rien. Mais, nulle part, dans ces sondages, nous n'avons trouvé l'évaluation d'une propriété.

A la page 410, M. Renoult explique que la commission a renoncé à publier les sondages sur les revenus de la propriété non bâtie parce que, en raison des modifications profondes qui ont été apportées au projet du Gouvernement, les expériences faites sur le premier texte ne présentaient plus d'intérêt pour l'appréciation du projet définitif.

II

Un essai d'application intégrale du projet dans une petite ville appartenant à la catégorie des communes de 3.001 à 10.000 habitants a été fait, et les résultats en ont été publiés aux pages 305 et suivantes du tome I.

L'expérience a porté sur 294 contribuables payant au total.. 2.231.42
de contribution foncière pour les propriétés bâties et 602.28

pour les propriétés non bâties; total................. 2.833.70

Il a été reconnu qu'ils paieront dans le système nouveau.. 2.778.08

L'écart le plus notable que nous ayons pu relever est celui d'un retraité, n° 238, imposé au rôle de la propriété non bâtie pour ci 42.23
et qui ne payera plus que 28.80

Soit en moins 13,43

Autant dire que la solution du problème n'a pas été abordée.

Or, ce problème est redoutable et se pose comme suit:

Comment fera-t-on, en présence de 150.000.000 de parcelles, pour les évaluer à nouveau ? Le chiffre de 150 millions ne dit pas grand'chose sur le papier. S'il s'agissait d'hommes, cela représenterait 300 fois le nombre de soldats de l'armée française sur le pied de paix, à raison de 500.000 hommes.

Un pareil travail n'est-il pas au-dessus des forces des 1.059 contrôleurs des contributions directes ? Se représente-t-on ces malheureux, ayant chacun des milliers et des milliers de parcelles à réviser ?

Ils ne peuvent, évidemment, que faire un mauvais travail, malgré tout leur zèle et toute leur bonne volonté. Comment sauront-ils si une parcelle est louée ou hypothéquée ? Faudra-t-il les documenter, les renseigner avant qu'ils aillent sur le terrain ? Mais il n'y a aucune relation, aucune concordance entre le cadastre et les documents de l'enregistrement et des hypothèques.

Se représente-t-on 12 millions de propriétaires narquois et inertes, attendant, comme des sphynx, le travail du contrôleur, disposés à l'accepter si son évaluation leur est favorable, mais à récriminer si elle leur paraît, à tort ou à raison, exagérée ?

Toutes ces difficultés et bien d'autres que le lecteur peut imaginer disparaissent si, au lieu de se charger d'un travail au-dessus des forces de ses agents, le Trésor en charge les contribuables eux-mêmes.

Ceux-ci, d'après une enquête de 1879-1881, étaient au nombre de 8.454.218, possédant 61.746.120 îlots. Le travail serait simplifié si l'îlot était l'unité fiscale. Mais l'unité fiscale n'a pas nécessairement une forme géométrique. C'est une valeur imposable qui peut reposer sur une parcelle, mais qui peut aussi, quoique susceptible d'être appréhendée par le fisc, ne correspondre à aucune forme particulière du terrain. Exemple : des droits successifs, des droits de passage, des droits d'habitation, etc.

Sur la centième fraction d'une parcelle de 4 hectares, on peut construire un hôtel de 1.000 chambres. Chaque chambre peut, à la rigueur, appartenir à un propriétaire distinct qui peut mourir laissant dix héritiers, une veuve usufruitière, etc.

Toute cette richesse immobilière est saisie, sans difficulté par le service de l'enregistrement qui la soumet, facilement, à des droits de mutation onéreux, mais elle échappe en partie au triple réseau de la contribution de propriétés bâties et non bâties et des portes et fenêtres.

III

Le Gouvernement et le Parlement se trouvent dans une situation embarrassante si on ne renonce pas à des errements administratifs qui ont créé une situation réellement inextricable.

A quelque opinion qu'ils appartiennent, tous les députés ont promis la péréquation de l'impôt foncier, c'est-à-dire de proportionner l'impôt au produit réel et effectif des propriétés. En France, cette proportionnalité n'existe pas. Un domaine, par exemple, — *nous connaissons ce cas particulier* — est actuellement affermé 650 francs. A un moment donné, il rapportait 3.300 francs. Or, il est imposé à un chiffre de 195 à 205 fr. par an.

Supposez ce domaine constituant la seule ressource d'une veuve, d'un infirme ou d'un enfant, et considérez les réflexions que l'intéressé peut faire quand il voit l'Etat s'obstiner à percevoir le même impôt foncier sur une propriété qui rapporte tantôt 350 francs et tantôt 3.300.

Ce qu'il y a de bizarre et de choquant dans cette situation, c'est que si le domaine est affermé, l'Etat perçoit le droit de location, de succession ou de donation sur le revenu *réel* capitalisé par 20 ou par 25. Si le domaine est vendu, c'est sur le prix réel qu'un droit élevé de 7 0/0 est perçu. Si ce prix paraît insuffisant, l'Enregistrement requiert l'expertise et c'est sur la valeur *vénale* réelle que l'expertise porte.

Les sommes ainsi perçues pour droit de vente ou de succession varient de 7 0/0 à 20,5 0/0 du capital imposé. Ainsi un domaine affermé 3.200 francs est imposé, au cas de succession sur un capital de 80.000
et s'il paye le droit de 20.50 0/0, le légataire paiera.... 16.400 francs.

On ne saurait admettre que des droits pareils soient perçus sans que les contribuables essaient de frauder et que le fisc ne s'y oppose.

Pourquoi, dès lors, ne pas avoir une base unique d'imposition ? Pourquoi ne pas faire varier l'impôt foncier à des périodes courtes et, même chaque année, avec le revenu réel ?

Sous ce rapport, la France est en état d'infériorité sur le Maroc que nous avons la prétention de vouloir civiliser.

Au Maroc la politique fiscale s'inspire de cette pensée d'un grand vizir: « Il faut plumer le contribuable comme on plume « une poule. Si le contribuable s'enrichit, il se révolte. » Cependant, l'*achour*, impôt sur les terres, n'y est que du dixième des récoltes. L'assiette de cet impôt y donne lieu à de nombreux abus, car les administrateurs fixent la quotité à payer par chaque contribuable en s'inspirant de cette sentence de Mahomet : « L'homme qui paye des impôts parle et dit des mensonges. » Cependant les agents du fisc marocain comprennent la nécessité d'entrer en discussion avec le contribuable (1).

En France, rien de pareil.

On a mis des années et des années à y faire un cadastre et on a eu l'idée injuste, dangereuse et improductive de faire, de chacune des 125.997.345 premières parcelles, une évaluation rigide et éternelle.

A côté de cette organisation illogique on a fait fonctionner une autre organisation simple et pratique, qui, à chaque mutation, rend le contribuable *lui-même*, maître, à charge d'expertise, de déclarer quelle est la valeur vénale ou en revenu, susceptible d'être imposée.

IV

Il s'en faut d'ailleurs, que ce système employé par le service de l'enregistrement soit parfait, puisqu'il ne tient aucun compte du cadastre. En fait, ses agents cherchent péniblement dans des documents mal organisés et tenus dans l'ordre chronologique des titres et mutations les renseignements épars. baux, ventes et partages antérieurs, etc., qui peuvent donner une apparence de raison à une réclamation pour omission d'immeubles ou in-

(1) Voir l'*Organisation des finances au Maroc*, par M. Michaux-Bellaire, dans le numéro du 16 octobre 1907 des *Archives marocaines*.

suffisance de revenu. Ils n'ont, dans leurs archives, ni plans, ni matrices, ni rôles, ni états de section ; ils vont à l'aveuglette et ne répriment la fraude que dans la mesure de leurs faibles moyens d'investigation et du temps dont ils peuvent disposer.

A ce point de vue, il est utile de faire remarquer que la fraude dans la déclaration des revenus immobiliers est réprimée d'autant plus efficacement que le pays est plus pauvre.

Le département le plus misérable de la France continentale est celui des Hautes-Alpes où le produit de l'Enregistrement n'a été que de 505.100 en 1905. Ensuite, vient celui de la Lozère, où le produit a été de 575.527, et dont M. Louis-Dreyfus est député.

Dans ces malheureux petits départements, les receveurs débutants et pleins de zèle reçoivent deux ou trois déclarations de succession par semaine et ils ont tous les loisirs de les éplucher. Il n'est pas rare de voir une déclaration de quelques lopins de terre donner lieu à 4 ou 5 réclamations, d'abord du receveur, puis du sous-inspecteur, puis de l'inspecteur.

Le contribuable est tondu de près, et si une succession n'est pas déclarée, le receveur, qui a des loisirs, a vite fait de découvrir le délinquant.

Aussi voit-on que, dans la Lozère, par exemple, sur 2.405 décès annuels, il y a 1.495 déclarations de successions, surveillées par 19 receveurs, sans compter un inspecteur et deux sous-inspecteurs.

A Paris, l'Enregistrement produit 232.489.987 contre 575.727 en Lozère et il n'y a que 21.735 déclarations pour 93.610 décès: c'est-à-dire que dans un petit pays agricole il y a plus de la moitié des décès qui donnent lieu à des déclarations et à Paris à peine le quart.

A Paris, le receveur des successions le moins occupé, comme nombre de déclarations de successions, est le receveur du 5[e] bureau qui en reçoit chaque année 1.178 (6[e] et 13[e] arrondissements); mais celui du 6[e] bureau en reçoit 2.411 pour les 7[e], 12[e] et 17[e] arrondissements.

Comment veut-on, qu'avec une pareille organisation, l'impôt soit bien réparti et la fraude réprimée ? On comprend donc le mécontentement des populations agricoles qui, de l'aveu de M. Renoult (t. I. p. 50) supportent des charges qui atteignent 22 0/0, tandis qu'au Maroc, l'*achour* n'est que de 10 0/0.

Si la fraude de l'enregistrement était efficacement réprimée à

Paris, on y trouverait largement de quoi dégrever le paysan qui plie sous le faix.

A Paris, le receveur des sociétés étrangères, âgé de 59 ans, est chargé de recevoir 49.678 actes ou déclarations. Le receveur de Barre (Lozère) en reçoit 412, dans un village de 566 habitants.

Il est évident que si l'Enregistrement et les Contributions directes étaient réunis dans la main d'un unique fermier général, M. Dufayel, par exemple, M. Damoy, ou M. Félix Potin, l'un quelconque de ces intelligents commerçants s'empresserait d'unifier ses services. Il chargerait, par exemple, le percepteur de Barre, moyennant une indemnité de 600 francs largement suffisante, de faire les fonctions de receveur et il enverrait à Paris le receveur de ce village seconder soit le receveur des sociétés étrangères, qui enregistre 49.678 actes, soit le receveur du 4e bureau du tribunal civil, qui en enregistre 205.294 et qui est un vieillard de 63 ans.

V

Tout n'est donc pas pour le mieux dans notre organisation fiscale et, avant d'essayer d'appliquer l'impôt général sur les revenus, il paraît absolument indispensable de fusionner en un seul service les attributions des receveurs de l'Enregistrement et des percepteurs ou contrôleurs des Contributions directes, en les faisant concourir à une œuvre commune, en commençant par leur partager la tâche de collaborer à la péréquation de l'impôt foncier.

Cela pourrait être fait en quelques jours et sans même dépenser les 3 millions dont M. Louis Dreyfus a demander le crédit.

Il suffirait, pour cela, de voter une loi qui pourrait être ainsi conçue :

« Article premier. — Dans les 15 jours de la promulgation « de la présente loi, tout propriétaire, ou usufruitier d'un im- « meuble situé en France en fera la déclaration à la mairie de « son domicile.

Art. 2. — « Cette déclaration comprendra :

« 1° Les noms, prénoms, date et lieu de naissance de chaque ayant droit;

« 2° La désignation détaillée de l'immeuble, sa nature (ur-

« bain ou rural — bâti ou non bâti) et la référence au cadastre,
« connue du déclarant;

« 3° Sa valeur en capital;

« 4° Le revenu réel, avec indication des baux, locations verbales, ou occupations à titre gratuit.

Art. 3. — « Il sera fait une déclaration par immeuble et, si un « immeuble s'étend sur plusieurs communes, une déclaration « pour chaque commune.

« Si un contribuable possède plusieurs immeubles, ses déclarations seront accompagnées d'un bordereau récapitulatif du « modèle fourni par l'administration.

Art. 4. — « Toute omission ou insuffisance sera punie d'une « amende de tant pour cent du capital non déclaré ou de tant « pour cent du revenu non déclaré.

Art. 5. — « Il sera fait mention des charges hypothécaires.

Sans entrer dans le détail d'une pareille organisation, on comprend qu'elle devrait être simple, de manière que chaque propriétaire, pour peu qu'il ait un peu d'instruction, puisse remplir sa feuille lui-mêms.

VI

Nous n'avons pas l'intention d'ailleurs de rien inventer. Ce que nous proposons là est ce qui se pratique en matière de déclaration de successions, en vertu des articles 27, 32 et 39 de la loi du 22 frimaire, an VII.

Les auteurs de cette loi ne se sont pas embarrassés d'un cadastre qui, alors, n'existait pas. Ils ont dit aux héritiers ou légataires : « Déclarez tout : argent, meubles, créances, immeu-« bles. — Quand nous pourrons trouver des omissions ou des « insuffisances, vous paierez le double droit. »

Pendant longtemps, le service des contributions directes communiqua chaque année à celui de l'Enregistrement des feuilles de mutation au cadastre, afin de surveiller la transmission des propriétés d'une tête sur une autre. Puis, en 1875, croyons-nous, cet usage cessa, car on s'aperçut que les documents accumulés pendant 77 ans par l'Enregistrement rendaient cette communication inutile.

Il faut en conclure que si on donne à l'Enregistrement le nom d'un propriétaire quelconque, par exemple, Jean-Pierre Bernard, cultivateur à Carentan (Manche), le receveur de cette localité est capable de découvrir tous les immeubles que ce pro-

priétaire possède dans la circonscription de son canton et de vérifier si le revenu déclaré par les héritiers de ce propriétaire est bien le revenu exact. Et il faut bien que, théoriquement au moins, il en soit ainsi pour que l'Enregistrement puisse percevoir les droits énormes qui frappent les revenus immobiliers.

En 1905, il a été enregistré et déclaré 1.631.717 baux ou locations verbales. L'Enregistrement est censé en avoir vérifié la valeur et s'être assuré qu'il n'y avait aucune fraude dans les prix déclarés.

En fait, c'est impossible et il n'est pas un bail entre mille baux enregistrés dont on puisse vérifier exactement les prix. A Paris, par exemple, le receveur du 2e arrondissement enregistre 137.830 actes d'huissiers, de juges de paix, baux ou locations verbales.

Son collègue du 19e arrondissement en enregistre 76.200, mais il est chargé, comme séquestre, de l'organisation des pompes funèbres de la ville de Paris. Il n'y a que deux architectes du Domaine, chargés de vérifier le véritable revenu de 80.000 maisons de Paris.

Voilà des faits qu'il est nécessaire d'opposer à la prétention de pouvoir, pour chacune des 150 millions de parcelles du territoire français, déterminer à un centime près le véritable revenu cadastral.

C'est matériellement impossible, mais ce qui est possible et pratique, c'est de dire aux 10 et 12 millions de propriétaires:

« Chacun de vous sait *à peu près* ce que son champ, son pré, « sa maison ou son domaine lui rapporte : Faites une décla- « ration raisonnable. Dans votre intérêt, déclarez les dettes « pour que nous fassions payer une partie de l'impôt aux « créanciers hypothécaires et nous vous laisserons tranquilles, « si la déclaration n'est pas entachée d'une fraude évidente. »

En fait, c'est ce que fait l'Enregistrement, surtout dans les villes, et il s'en trouve bien. L'argent rentre, dépassant chaque année les recettes de l'année précédente et les prévisions budgétaires ; mais ce qu'on peut cependant regretter, c'est que la fraude soit traquée, avec une véritable minutie, dans les campagnes et que, dans les villes comme Paris, elle soit à peu près impunie. Cela ne se produirait pas si, dans les campagnes, on réunissait les fonctions de percepteur à celles de receveur de l'Enregistrement, si on supprimait les formalités inutiles et si on n'imposait pas aux agents du fisc, dans les grandes villes, des tâches au-dessus de leurs forces.

VII

Pour faire la réforme foncière intégrale, il faudrait avoir une administration fiscale unique, en plaçant dans la même main les percepteurs, les receveurs, les contrôleurs et les conservateurs des hypothèques et il faudrait que ces divers agents aient un livre *unique* servant aussi bien pour l'impôt que pour assurer la transmission des propriétés et la publicité hypothécaire.

Que l'immeuble soit un champ composé d'une parcelle, un domaine de 500 parcelles, ou le droit d'habitation d'une mansarde, cet immeuble devrait être couché sur un registre et la feuille de ce registre devrait représenter l'immeuble comme un billet de banque de 100 francs représente cinq pièces de 20 francs en or dans les caisses de la Banque.

Il ne devrait y avoir d'hypothèque valable que celle mentionnée sur le livre. Un dossier particulier portant le même numéro que le livre devrait contenir tous les renseignements fiscaux ou juridiques intéressants à connaître et, enfin, chaque immeuble devrait pouvoir être représenté effectivement par une feuille de papier en référence avec le livre, absolument comme un bulletin de bagage représente la malle d'un voyageur.

VIII

Cette organisation foncière serait comprise par tout le monde, du plus ignorant des paysans comme un enfant de dix ans. Elle permettrait de brûler tous les obscurs commentaires de notre régime hypothécaire qui est une véritable honte pour la France, avec son cortège de procédures ruineuses.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir imaginé ce système qui a été inventé par un Américain, M. Torrens.

Sir Robert Torrens était un simple capitaine de douanes australien qui, dit M. Besson, « déclare lui-même avoir puisé « la conception du *Real property act* dans les coutumes tradi- « tionnelles des villes hanséatiques. » (*Les livres fonciers et la réformes hypothécaire*, page 348).

M. Besson, avec M. Maxowell, pense que l'idée de M. Torrens est peut-être une réminiscence des anciennes appropriances de Bretagne. Il y a 30 ans que M. Yves Guyot a tenté

d'introduire cette idée en France. Tout ce qu'il a pu obtenir, c'est que l'on en fasse une application d'ailleurs incomplète, en Tunisie.

Or, il ne dépendrait que d'une circulaire du ministre des Finances que le livre foncier fût créé. Les conséquences juridiques en découleraient toutes seules.

Il suffirait de changer la forme des registres des receveurs de l'Enregistrement et *de leur dire d'ouvrir un compte à chaque immeuble après chaque mutation.* L'immeuble ainsi numéroté aurait sa personnalité comme une automobile et son numéro serait le même pour le percepteur, le contrôleur, le conservateur des hypothèques, le notaire, le propriétaire et les créanciers, les juges, les avoués et les huissiers.

Quand le compte serait ouvert, on rechercherait de quelles parcelles cadastrales l'immeuble se compose ou auxquelles il correspond. En marge du numéro de la parcelle, on mettrait le numéro du livre foncier et la réforme foncière serait faite virtuellement.

Il n'y aurait qu'à accorder un délai aux créanciers privilégiés pour faire inscrire leurs hypothèques occultes sur le livre foncier; mais il faudrait identifier les propriétaires, de leur côté, en leur ouvrant un compte en concordance, d'une part, avec les registres de l'état civil et de l'autre avec le livre foncier.

Tout cela est malheureusement trop simple. Cela ne coûterait rien que de renoncer à des écritures inutiles. En le faisant, on réaliserait des économies immédiates. On ferait, du même coup, la réforme hypothécaire et la péréquation de l'impôt foncier.

L'immeuble serait identique pour tous les services financiers. Ces services n'en feraient effectivement qu'un seul se partageant la besogne.

1° Les uns (ex-receveurs et conservateurs), tenant les écritures;

2° Les autres (contrôleurs), allant sur place vérifier la consistance et la valeur des propriétés;

3° Les autres enfin (percepteurs) recouvrant les impôts.

Le public ne serait pas tiraillé entre quatre catégories de mandarins qui passent le plus clair de leur temps à s'écrire ou à se visiter. On sera amené à le faire quand on aura tenté tous les autres systèmes; mais on n'en prend pas le chemin.

IX

Dans la séance de la Chambre du 6 décembre 1907 la question est venue en discussion. Après avoir fait remarquer qu'il était superflu de critiquer l'évaluation actuelle de la propriété foncière non bâtie, M. Louis Dreyfus a déclaré que, pour lui, la révision de l'évaluation de la propriété foncière n'était que la préface de la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Caillaux a fait des déclarations que le compte rendu analytique résume comme suit :

Faut-il incorporer dans la loi de finances le projet de loi sur l'évaluation de la propriété foncière non bâties? Telle est la question de méthode.

Faut-il procéder à la révision de cette évaluation ? Telle est la question de fond.

Sur la question de méthode, j'ai formulé et je maintiens certaines réserves.

J'avais pensé que l'incorporation d'un texte de six articles apporterait quelque entrave au vote rapide de la loi de finances ; les déclarations de nos amis de gauche avaient calmé mes inquiétudes à cet égard, mais les observations de M. Jules Roche les ont ravivées (mouvements divers) et si j'accepte au nom du gouvernement l'incorporation, c'est sous réserve que dans le cas où la discussion se prolongerait, la Chambre, sur notre demande, adopterait une autre procédure. (Applaudissements à gauche.)

Passons à la question de fond. Je n'entrerai pas dans une discussion détaillée sur les différents modes d'évaluation, évaluation parcellaire ou évaluation globale.

Nous serons tous d'accord si je dis qu'à raison du morcellement, de la variété et de la diversité des parcelles, il faut se garder d'opérer dans l'absolu, et que je me suis efforcé d'adopter un système assez souple pour qu'il puisse être approprié suivant les régions aux commodités locales.

J'ai rejeté la méthode parcellaire parce qu'elle entraînerait des paperasseries et par suite des dépenses excessives.

L'évaluation d'ensemble a l'avantage de permettre au contribuable une réclamation portant sur l'ensemble de l'opération, tandis que l'évaluation parcellaire ne lui permet de formuler de réclamation que contre une des trois opérations, celle du classement. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

La Chambre souhaite évidemment une revision aussi rapide que possible; je lui demande de me donner largement les moyens d'y procéder.

M. Jules Roche et M. Magniaudé contestent l'utilité d'une nouvelle évaluation ; je la crois, pour ma part, nécessaire avant toute réforme de l'impôt. (Applaudissements à gauche.)

Les observations de l'honorable ministre des Finances n'abordent pas la question du livre foncier qui est capitale en la matière. Elles sont à rapprocher de celles de M. Ribot qui sont ainsi résumées par le même compte rendu :

Le *travail sera très long*. C'est pourquoi il doit être entrepris sans retard.

Il vaudra non par les textes que nous aurons votés, mais par ceux qui exécuteront l'opération.

Les expériences faites ont montré l'intérêt que le pays entier apporte à cette question d'une réforme qui s'impose en face d'abus que nous avons laissé se perpétuer depuis la Révolution. Tel marais d'alors est devenu un riche et fertile terrain, alors que tel terrain fertile alors est inculte et sans valeur. C'est donc une répartition d'ensemble plus équitable que nous allons poursuivre. (Très bien !)

Les évaluations, par masse ou par parcelle, sont-elles supérieures les unes aux autres ? On ne saurait poser une règle générale. Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Le travail n'est point fait définitivement par le percepteur ; il y aurait lieu de mettre sinon une minorité de fonctionnaires, du moins un nombre moins infime de propriétaires fonciers dans la commission chargée de l'éclaircir ; et la solution serait réservée à l'autorité supérieure.

Or le travail ne serait pas long, si on le faisait faire complètement par les contribuables eux-mêmes, sauf à donner une sanction, même bénigne, aux omissions de déclarations ou aux déclarations insuffisantes, comme cela se pratique en matière de droits d'enregistrement.

La péréquation serait instantanée.

Vers le 1er mars 1908, en employant le procédé que nous avons exposé dans le *Journal des Economistes* du mois de novembre, M. Caillaux pourrait se présenter au Conseil des Ministres et dire, par exemple :

« Nous avons reçu de 11.814.717 propriétaires, la déclara-
« tion du revenu de 19.825.411 propriétés d'un revenu total de
« 2.512.821.089 francs se décomposant comme suit. »

Et il pourrait en donner le détail, en distinguant suivant les déclarations des intéressés, les propriétés bâties des non bâties, les immeubles urbains des ruraux, etc.

X

Le contribuable français est d'une docilité et d'une patience incomparables. Pas un propriétaire sur 100 ne se soustrairait à l'impôt. Ces déclarations permettraient de faire presque instantanément et sans aucun frais, le livre foncier.

Ce livre, complété par un dossier, serait une souche constamment entretenue comme un pied de vigne d'où, chaque année, on extrairait un cep nouveau, tandis qu'en faisant des rôles qui coûteront 12 à 15 millions, on aura *dans trois ans seulement*, des paperasses démodées et inexactes avant d'avoir servi et qu'il faudra recommencer dans sept ans. M. Renault évalue la dépense à 12.749.000 fr., mais on sait ce que valent de pareilles prévisions.

Ce qu'il faut, c'est un instrument de travail, cahier, livre, dossier, tiroir, voire même un clou, où on accrocherait, où on inscrirait, où on classerait, *d'une manière permanente*, tous les renseignements que l'on peut se procurer successivement sur les propriétés et les propriétaires.

Cet instrument s'appelle le *livre foncier* pour les propriétés, *le casier civil ou final pour les propriétaires*. Il est à créer de toutes pièces, et il peut l'être facilement et presque sans frais.

On s'agitera dans le vide et l'impuissance tant qu'on ne l'aura pas institué.

J.-G. HENRICET.

MOUVEMENT AGRICOLE

Sommaire : Un sous-produit de la fabrication du gaz d'éclairage. — Opinions variées sur la valeur agricole du crud d'ammoniaque. — Essais de culture. — Plantation des pommes de terre. — Expériences de M. Harraca. — Valeur de l'œil isolé, détaché des tubercules. — Influence de la grosseur des tubercules sur les rendements. — La betterave riche. — Division du travail chez les abeilles. — Observations de M. G. Bonnier. — Le phosphate de chaux précipité et la craie dans l'élevage et l'engraissement des porcs. — Traitement des semences au moyen de la formaline.

Dans la fabrication du gaz d'éclairage, il est nécessaire de procéder à son épuration pour lui enlever les sels ammoniacaux, l'acide sulfhydrique et le sulfhydrate d'ammoniaque, car ces deux derniers produits diminuent le pouvoir éclairant et donnent par combustion de l'acide sulfureux. Autrefois, la chaux seule servait à cette épuration qui n'était alors jamais complète; aujourd'hui, on se sert généralement du mélange de Laming, composé de sulfate de chaux, de peroxyde de fer et de sciure de bois. La sciure de bois rend la matière poreuse, le gaz y pénètre plus facilement. Ce mélange est revivifié en l'étalant au contact de l'air, mais il peut aussi servir à la fabrication des cyanures. Le mélange de Laming est connu des cultivateurs sous le nom de crud d'ammoniaque, il est noirâtre et sa teneur en azote (azote provenant des sels ammoniacaux, des cyanures, sulfo-cyanures), peut s'élever jusqu'à 12 0/0. Elle est ordinairement de 5 à 8 0/0. Employé depuis longtemps par la culture, il semblerait que les agronomes, les praticiens, fussent bien d'accord sur ses effets fertilisants. C'est l'inverse qui a lieu, les uns le considèrent comme nuisible et lui concèdent tout au plus le rôle d'insecticide, les autres, au contraire, lui assignent une place plutôt honorable parmi les engrais azotés. Voici à ce sujet divers résumés de publications agricoles, ils montreront suffisamment l'état dans

lequel se trouve la question : 1° Quant aux sulfocyanures que l'on rencontre dans les matières d'épuration du gaz, presque totalement sous forme de sulfocyanure d'ammoniaque, corps soluble dans l'eau, on sait depuis longtemps qu'ils sont tout à fait nuisibles à la germination et la croissance des plantes. Depuis les recherches de Haselhof et de Gössel rappelées par M. Marchal dans les annales de Gembloux, de février dernier, on sait encore que, à la dose de 0,75 0/0 dans un engrais, le sulfocyanogène est très nuisible aux plantes. La valeur engrais de ces produits est tout à fait problématique, ils contiennent, en effet, à côté d'une certaine quantité d'azote ammoniacal assimilable, une forte proportion d'azote peu assimilable (ferrocyanure et une dose notable d'azote sous forme de composés nuisibles (sulfocyanures). Dans ces conditions, il ne devait venir à l'esprit d'aucune personne éclairée et désintéressée d'attribuer aux différentes formes de l'azote de ces substances la même valeur fertilisante. C'est cependant ce qui a lieu fréquemment dans le Nord de la France et en Belgique. Plusieurs usines à gaz vendent, en effet, leurs matières d'épuration d'après leur titre en azote total à des intermédiaires, marchands d'engrais, qui les achètent à 0 fr. 70, à 0 fr. 80 l'unité et qui n'ont aucune difficulté de le revendre plus cher. (*Journal Brabant-Hainaut*) ;

2° Suivant M. Crispo, directeur du laboratoiée d'analyses de l'Etat, à Anvers, le crud d'ammoniaque se vend actuellement sous le nom de sulfocyanure dans le gros commerce. Il n'y a rien à reprendre à cela parce que l'azote s'y trouve principalement sous forme cyanique ; mais transformé en engrais l'azote y est vendu sous le faux nom d'azote ammoniacal, tromperie punie par la loi. Si l'azote cyanique était considéré comme dangereux il y a une vingtaine d'années, il n'y a aucun motif pour le considérer comme bon aujourd'hui. Le devoir du chimiste est d'en faire la remarque aux cultivateurs en leur recommandant de l'employer longtemps avant les semailles et à faible dose. (*Bulletin de l'agriculture*) ;

3° D'après M. A. Grau, le crud d'ammoniaque comprend une bonne partie de son azote à l'état de sulfate d'ammoniaque et le reste sous forme de cyanures.

Or, les cyanures ne sont-ils pas des poisons violents, destructeurs de toute végétation ? Il semblerait donc, à première vue, qu'il y ait là une raison suffisante pour l'exclure sans appel de nos cultures. Ce serait à coup sûr incontestable si les cyanures restaient tels quels dans la terre après l'épandage du produit.

Mais il n'en est rien, au bout d'un certain temps, les cyanures se sont décomposés en s'oxydant au contact de l'air. Si on l'incorpore au sol assez longtemps avant les semailles, six semaines, deux mois, plus encore si l'on veut, il aura perdu toute nocivité, alors que son azote ammoniacal sera prêt à nitrifier au moment où la plante commence à en avoir besoin. Bien mieux, ses qualités destructives sont très utiles au moment de l'application, pour faire disparaître toutes les mauvaises herbes, chiendent, avoine à chapelet et autres ; c'est même comme insecticide d'abord qu'il a été souvent employé dans les vignobles pour lutter contre le phylloxéra. De la sorte, le crud d'ammoniaque assainit la terre en même temps qu'il la fertilise, et il suffit de l'épandre six semaines avant de semer pour bannir toute inquiétude. C'est dans les terres légères, où les conditions sont favorables à une nitrification active, que le crud sera surtout efficace. On l'appliquera en décembre ou janvier sur une terre nue, que l'on destine à être ensemencée au printemps. Il convient bien à la betterave, la pomme de terre, à raison de 1.000 à 1.200 kilogrammes l'hectare ; à l'avoine à raison de 500 à 600 kilogrammes à l'hectare. On a soin de l'enfouir de suite par un labour léger ou avec le scarificateur. (*Journal d'agriculture pratique.*)

Comme on le voit, les avis sont partagés ; aussi dans le but d'élucider la question, des essais ont été entrepris en 1906-1907, et ils ont montré à quelle cause devait être attribuée les bons ou les mauvais effets du crud d'ammoniaque sur la végétation (1). Les expérimentateurs ne se sont pas bornés à comparer ce sous-produit de la fabrication du gaz à un engrais ayant fait ses preuves, c'est-à-dire un nitrate de soude, ils ont voulu également étudier les formes sous lesquelles l'azote s'y rencontre au point de vue de leur action fertilisante.

Pour cela, cet azote a été divisé en azote soluble et insoluble dans l'eau ainsi que nous allons l'indiquer. Le crud d'ammoniaque destiné aux essais titrait :

2.28	p. c. d'azote	ammoniacal (donc soluble dans l'eau).	
1.96	—	organique soluble dans l'eau.	
1.78	—	—	insoluble dans l'eau.

Soit 6.02 p. c. d'azote total.

Ce crud a été lavé sur un filtre jusqu'à disparition complète

(1) Essais exécutés au laboratoire d'analyses de l'Etat, à Liége.

de l'azote soluble dans l'eau, puis le filtrat a été distillé avec de la magnésie pour chasser l'ammoniaque et conserver l'azote organique soluble. Ensuite, neuf pots furent établis pour les expériences, dont un sans engrais. Les huit autres pots reçurent, outre une certaine dose de potasse et d'acide phosphorique, les nos 1, 2 de l'azote nitrique (nitrate de soude), les nos 3, 4 de l'azote insoluble du crud, les nos 5, 6 de l'azote du crud complet, les nos 7, 8 de l'azote organique soluble du crud. En représentant par 100 la récolte moyenne (avoine Ligowo) des pots 1, 2 on obtint :

7.20	pour	la	moyenne	des pots	3-4
33.50	—		—		5-6
37.78	—		—		7-8

C'est-à-dire que la récolte, normale avec la fumure au nitrate de soude, s'est trouvée en dessous de la moyenne avec le crud, d'ammoniaque et l'azote organique soluble du crud, et absolument nulle dans le cas de l'azote organique insoluble du même crud. L'action sur la végétation de l'azote ammoniacal du crud d'ammoniaque, employé tel quel, est certainement contrariée par les corps cyaniques nuisibles qui entrent dans la composition de cet engrais azoté, et la valeur de l'azote ammoniacal dans ce cas est inférieure à celle de l'azote du sulfate d'ammoniaque.

L'explication des résultats contradictoires obtenus est donc fournie par les expériences précédentes, car plus un crud renfermera d'azote insoluble, moins il vaudra pour l'agriculture. Les cultivateurs devront par conséquent tenir compte, dans l'achat de ce produit, de son pourcentage d'azote soluble, puisqu'il n'est nullement indifférent d'incorporer au sol une dose donnée d'azote assimilable, ou la même quantité d'azote qui ne l'est pas.



On connaît l'influence des variétés des semences en général sur les rendements, tant au point de vue de la qualité que de la quantité, aussi le choix des bonnes espèces doit-il être l'objet des préoccupations constantes des praticiens. D'autre part, toutes les semences d'une même variété ne produisent pas des plantes de valeur identique, loin de là, et dans l'opération de la sélection il est indispensable de ne pas l'oublier. Pour la pomme de terre, par exemple, le volume des tubercules a son impor-

tance, cela est certain ; mais que faut-il planter : des gros, des moyens ou des petits tubercules ? Y a-t-il avantage à fragmenter et à fragmenter selon différentes méthodes ? Ces questions ont été étudiées dès 1786, en Angleterre par Anderson, en France par Parmentier, et, depuis, les essais se sont multipliés un peu partout, dans le but de les résoudre. Selon M. J. M. Harraca, qui a publié dernièrement les résultats d'expériences personnelles, la conclusion la plus ordinairement admise, due à Wolny et Pott, est la suivante : 1° La récolte augmente avec le volume du plant ; 2° le pouvoir productif des petits tubercules est plus grand que celui des moyens ; et ceux-ci ont un pouvoir productif plus élevé que les gros. Faisant table rase de cette manière de voir, de tout ce qui avait été dit à ce sujet, M. Harraca a entrepris des essais fort intéressants dans le dessein de chercher une solution rationnelle. L'auteur des expériences s'est d'abord occupé d'examiner la valeur de l'œil isolé, détaché du tubercule, et il a obtenu un rendement en tubercules variant de 0 k. 200 à 1 k. 158. L'œil isolé est donc capable de donner une récolte normale, mais tous les yeux n'ont pas la même force de production. Ceux de la base, situés près du point d'attache possèdent beaucoup moins de vitalité que ceux du sommet, d'où la nécessité, si l'on fragmente, de diviser le tubercule dans le sens de son axe, de manière à avoir également de bons yeux dans chacun des fragments. En outre, les yeux de place similaire, provenant de pommes de terre de différentes grosseurs, n'ont pas une valeur semblable. Les yeux isolés des gros tubercules ont fourni à M. Harraca un rendement individuel de 0 k. 555, contre 0 k. 400 et 0 k. 263 par des yeux de petits tubercules, placés dans les mêmes conditions. L'œil isolé pouvant produire une récolte normale, il était permis de supposer que la présence d'une partie adhérente de la masse du tubercule devait augmenter le rendement. C'est, en effet, ce qui a eu lieu dans un essai où l'auteur ayant pris 50 tubercules bien similaires en avait fait deux parts égales, puis après avoir enlevé tous les yeux sauf un, choisi latéralement, aux tubercules d'un des lots et prélevé un œil de chaque tubercule de l'autre lot, avait planté le tout, c'est-à-dire des tubercules portant un œil et les yeux sans tubercules, en ligne, aux mêmes distances, etc., de façon à obtenir des récoltes comparatives.

Le développement des fanes de l'œil tenant au tubercule a été plus vigoureux, plus rapide que celui de l'œil isolé. Quant au rendement moyen, rapporté à l'hectare, il s'est trouvé de

8.380 kil. dans le premier cas, de 2.095 kil. dans le second. La présence du tubercule a quadruplé la récolte. Comparant ensuite le rendement de tubercules entiers et de fragments de moitié de tubercules, provenant de tubercules similaires aux entiers, M. Harraca a constaté : avec l'Early rose : tubercules entiers : rendement moyen par touffe : 0 k. 865 ; et à l'hectare : 28.880 k. Demi-tubercules : rendement moyen par touffe : 0 k. 533 ; à l'hectare : 17.760 kil.

Avec la Magnum bonum : tubercules entiers : rendement moyen par touffe : 1 k. 280. Demi-tubercules : rendement moyen par touffe 1 k. 184.

Avec la Bretonne : tubercules entiers : rendement moyen par touffe : 1 k. 750. Demi-tubercules : rendement moyen par touffe: 1 k. 277. Les tubercules entiers produisent donc plus que les demi-tubercules. Relativement à l'influence de la grosseur des tubercules sur le rendement, voici les conclusions de M. Harraca : « D'une manière générale, après soustraction du poids de la semence employée, il y a un surcroît manifeste de rendement obtenu par l'emploi de gros tubercules dans les conditions des expériences. Ce surcroît de rendement varie de 3 à 42 0/0 en comparaison des rendements des moyens tubercules et de 13 à 77 0/0 en comparaison des petits. L'avantage des moyens sur les petits a varié de 4 à 70 0/0. » Il est préférable, d'après ces conclusions, d'employer de gros tubercules que des moyens ou des petits, mais si l'on utilise des fragments comparativement aux tubercules entiers, à poids égal de semence, c'est-à-dire en rapprochant alors lesdits fragments, le rendement peut-être à l'avantage de ces derniers. L'Early rose a donné à ce sujet un résultat curieux : Rendement moyen par touffe des tubercules entiers plantés à 0 m. 50 : 0 k. 865, rendement à l'hectare : 28.880 kil. Rendement moyen par touffe d'un quart de tubercule similaire des précédents à 0 m. 125 : 0 k. 474 ; rendement à l'hectare : 63.220 k. Ce procédé permet une meilleure utilisation du sol et de l'espace ; seulement il ne faut pas trop escompter le bénéfice de la méthode, M. Harraca ayant eu avec 42 variétés des résultats tantôt favorables, tantôt défavorables. En résumé, si l'on fragmente il sera nécessaire de rapprocher les distances ; si l'on dispose de tubercules entiers, moyens, il ne faudra pas les exagérer, et, dans chaque milieu, l'expérience directe sera, comme toujours, le meilleur moyen de déterminer les conditions où l'on devra se placer pour obtenir les plus hauts rendements.

*
* *

M. Emile Saillard, directeur du laboratoire du Syndicat des fabricants de sucre de France, a publié dans le *Journal d'agriculture pratique* les résultats de ses essais entrepris en 1905-1906, pour établir la comparaison entre différentes variétés de betteraves riches au point de vue de leurs rendements en poids et en sucre à l'hectare. Les expériences de notre savant confrère présentent un intérêt marqué ; elles prouvent la supériorité des betteraves possédant un titre élevé sur celles de moindre richesse saccharine et permettent de tirer des conclusions pratiques qui ne sont nullement à dédaigner par la culture.

Les essais de 1905-1906 ont été faits dans plusieurs champs répartis sur divers points de la région bettravière française : Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Eure, Seine-et-Marne, avec des variétés se composant mi-partie de graines françaises, mi-partie de graines étrangères, prélevées dans des sacs plombés d'origine parfaitement authentique. Il était réservé une parcelle de 10 ares pour chaque espèce de graine et toutes les graines essayées dans un même champ furent placées dans des conditions identiques, c'est-à-dire qu'elles reçurent les mêmes engrais, les mêmes façons aratoires, données au même moment. Elles avaient été semées avec un écartement semblable, et, quant aux champs d'expériences, leur composition était aussi homogène que possible. Les résultats obtenus sont donc absolument comparables entre eux, mais il reste toujours entendu, fait remarquer M. E. Saillard, « que les rendements auxquels on arrive dépassent les moyennes ; en partie, parce que, dans les fermes qui font les expériences, la culture de la betterave y est fort bien comprise ; en partie aussi, parce que les rendements à l'hectare sont déduits de pesées qui ne portent que sur des parcelles plus petites (10 ares) ».

Ces rendements, réunis dans divers tableaux, font voir que parmi les variétés courantes, les plus riches peuvent fournir une quantité de sucre à l'hectare égale ou dépassant celle produite avec des betteraves d'une richesse saccharine moins grande. Ainsi, en 1905, la variété H, dosant 15.99 0/0 de sucre se classe première (5.826 k. de sucre à l'hectare) et la variété G dosant 14.20 0/0 se trouve vers la fin de la liste. Dans les essais de 1906, les mêmes faits se constatent encore, les trois variétés les plus riches B, D, F, donnent également les meilleurs rendements

en sucre à l'hectare. Les tableaux, dressés par M. E. Saillard, montrent aussi combien est peu fondée l'opinion de certains cultivateurs qui préconisent toujours l'emploi de variétés demi-sucrières, c'est-à-dire de betteraves d'une richesse saccharine moyenne, mais d'un gros rapport en poids, opinion répandue d'une manière générale il n'y a pas si longtemps dans le monde des agriculteurs. En effet, au congrès betteravier de 1882, les cultivateurs de l'arrondissement de Lille fixaient comme suit les quantités de sucre extractible par hectare, d'après la richesse des variétés :

Densité des jus	5°	6°	Bett. riche
Sucre extractible par hectare....Kil.	3.336	3.420	2.750

M. de Vilmorin, de 1878 à 1882, avait trouvé dans des expériences instituées à Verrières que la betterave titrant 12.70 0/0 de sucre fournissait le maximum de sucre à l'hectare et l'Institut agricole de Beauvais, M. Desprez, de Capelle, M. Dehérain, membre de l'Institut de France, confirmaient cette conclusion. Aujourd'hui, la majorité des producteurs de betteraves est revenue de cette façon d'envisager les choses ; aussi les variétés riches tendent, avec raison, à s'implanter définitivement dans les exploitations. L'intérêt des fabricants est lié sous ce rapport à celui des fermiers, car les betteraves de forte densité se travaillent mieux ; les masses cuites, les bas produits, livrent plus facilement le sucre qu'ils contiennent quand il s'agit de ces variétés et en un mot, la fabrication est économique. M. Lambert fils, de Soissons, ayant calculé le rendement en sucre des diverses variétés ramenées à une densité uniforme de 8 a pu conclure : avec 80.000 degrés de betteraves à 9°, on obtient 164.160 kil. de sucre et il ne faut que 889.000 kil. de betteraves, alors qu'il est nécessaire de travailler 1.333.000 kil. de racines à 6° pour obtenir 148.880 kil. de sucre, toujours avec les 80.000 degrés, cela sans tenir compte des pertes de fabrication, pertes plus grandes pour 1.333.000 kil. de betteraves à 6° que pour 889.000 kil. de betteraves à 9°. Il n'y a donc pas à hésiter, les cultivateurs et les fabricants doivent porter toute leur attention vers la betterave riche, laquelle est seule capable de fournir le sac de sucre au meilleur marché.

*
* *

L'abeille est certainement l'insecte qui, dans le cours des âges, a toujours excité au plus haut degré la curiosité des savants, tant par ses mœurs particulières que par la parfaite réglementation de son travail, destiné à subvenir aux besoins, à la protection et au maintien de l'espèce. M. G. Bonnier a communiqué, il n'y a pas bien longtemps, à l'Académie des sciences, ses observations concernant la répartition des fonctions exercées par les différentes catégories des membres d'une même ruche, observations dont les apiculteurs pourront sans aucun doute tirer profit. Nous croyons utile de les signaler, mais auparavant il nous paraît nécessaire, pour faciliter la compréhension du sujet étudié, autrement dit des recherches sur la division du travail chez les abeilles, de rappeler en quelques lignes ce que l'on sait relativement à ces industrieux insectes. Sans remonter à Virgile qui a consacré aux abeilles le quatrième livre des *Géorgiques*, tout en ayant cependant des notions très peu précises sur leur genre de vie puisqu'il admettait, avec Varron, qu'elles pouvaient naître spontanément dans le corps d'un taureau en putréfaction, c'est surtout à Swammerdam, Maraldi, Réaumur, Bonnet, Huber, que nous sommes redevables des travaux qui ont fait faire les plus sérieux progrès à la connaissance de ces insectes.

Buffon, le célèbre naturaliste, n'a pas non plus oublié les abeilles, il leur attribue moins d'intelligence que les autres auteurs et pense « qu'elles travaillent plutôt par l'effet d'un sentiment aveugle ». Les abeilles forment des colonies comptant 15.000 à 60.000 individus, comprenant l'abeille-mère ou la reine, les mâles ou faux bourdons, au nombre de 1.500 à 3.000 et les ouvrières. La reine est fécondée par un seul mâle et une seule fois pour les cinq années de son existence, le mâle meurt dès que l'acte de l'accouplement est consommé et cet acte s'accomplit au vol à une grande hauteur. La plupart des mâles, qui n'ont pas eu l'occasion de rencontrer une jeune mère, sont mis à mort par les ouvrières à la fin de chaque saison dans le but de supprimer les bouches inutiles. « Une sorte de fureur, dit M. Maurice Girard, dans son livre sur les abeilles, s'empare alors des ouvrières. La consigne du meurtre est donné. Des sentinelles spéciales signalent l'arrivée des malheureux faux-bourdons (sans défense, puisqu'ils sont dépourvus de dard) ; une escouade d'exécuteurs se précipite sur chaque mâle qui rentre plein de confiance, à l'heure habituelle du souper ; il est percé de coups d'aiguillons, et le lendemain les alentours des ruches sont noirs de cadavres !

Ce n'est pas tout, les larves et nymphes de mâles qui existent encore sont arrachées des berceaux et jetées dehors, criblées de blessures mortelles. » La durée de la vie des ouvrières est de cinq mois environ en hiver et de six semaines en été, le travail pendant cette dernière saison étant beaucoup plus rude. Les ouvrières s'occupent des œufs, soignent les jeunes abeilles, font la cueillette du pollen, récoltent le miel, en un mot assurent l'existence de la colonie. Nous allons voir, avec M. G. Bonnier, comment elles se partagent la besogne et jusqu'à quel point elles poussent le souci de la division du travail.

Suivant leur allure, au sortir de la ruche, on peut classer les ouvrières en deux catégories : les « chercheuses » et les « butineuses ». Les premières vont en reconnaissance, recherchent les endroits, les objets où se trouvent des substances à récolter ; leur vol ressemble alors à celui des guêpes, toujours en quête de butin. Dès que cette inspection est terminée, elles regagnent la ruche et il s'établit aussitôt un service de butineuses pour recueillir les matières signalées. Les butineuses volent directement vers les sources d'approvisionnement indiquées par les chercheuses, sans se laisser distraire, puis elles accomplissent un travail bien déterminé qu'elles ne quittent pas avant de l'avoir achevé.

Une abeille chargée de recueillir de l'eau, ne récoltera ni miel, ni propolis, même si elle a ces deux produits à sa portée. M. G. Bonnier cite à ce sujet une expérience convaincante.

Par une journée d'été de 1906, à la suite d'une période de sécheresse, il ne restait que peu de plantes mellifères, dont quelques-unes cependant produisaient encore beaucoup de nectar, par exemple un lyciet placé non loin des ruches. A ce moment, beaucoup d'abeilles se rendaient dans un bassin contenant de l'eau pour récolter celle-ci. Choisissant quelques branches portant des fleurs déjà visitées, M. G. Bonnier attacha au-dessous de chaque branche un vase rempli d'eau, sur laquelle flottait un bouchon plat permettant aux insectes de puiser l'eau sans danger. Pas une des butineuses qui visitaient les fleurs ne fit attention aux bouchons, malgré le pressant besoin d'eau, et ce n'est que le surlendemain matin que les chercheuses ayant remarqué les récipients, des butineuses établirent un va-et-vient pour chacun des vases. Marquées avec de la poudre blanche de talc par l'auteur de l'essai, ce furent toujours les mêmes abeilles teintées de blanc qui vinrent récolter l'eau ; aucune des butineuses, allant à la cueillette du pollen ou à la récolte du nectar sur les

fleurs proches des récipients, ne présentant la couleur blanche caractéristique. Dans une autre expérience, M. G. Bonnier marqua avec du talc blanc des butineuses qui visitaient les fleurs d'une parcelle de sarrasin sur une longueur de 5 mètres environ. Le jour suivant, il ne vit que des insectes marqués de blanc sur le même espace de terrain. Au-delà, les abeilles n'avaient nulle teinte blanche, c'étaient donc les abeilles entrées en possesion des 5 mètres de la bande de sarrasin qui en butinaient les fleurs, à l'exclusion des ouvrières d'autres ruches. Ces deux exemples suffisent pour montrer combien la division du travail est observée dans le petit monde des abeilles et comment d'après M. G. Bonnier, dans des circonstances déterminées, les butineuses, non seulement d'une même ruche, mais faisant partie de diverses ruches et tenant compte des mellifères sauvages, peuvent se distribuer sans lutte sur les plantes. Elles arrivent ainsi, dans l'ensemble, à récolter pour le mieux et dans le moins de temps possible les substances nécessaires à toutes les colonies d'abeilles de la même région.



Dans les rations normales, l'introduction de phosphate de chaux précipité ou de craie (carbonate de chaux) est ordinairement inutile, ces rations contenant une quantité suffisante de phosphore et de chaux. Cependant, quand il s'agit de procéder à l'élevage ou à l'engraissement des porcs, dont le développement est très rapide, l'emploi de phosphate de chaux précipité est recommandé. Seulement, est-ce au phosphore ou à la chaux qu'est due l'action favorable du phosphate précipité sur l'organisme ? Le professeur Klein s'est posé cette question, et pour l'éluciter, il a entrepris deux séries d'essais avec des porcs recevant à satiété du lait écrémé, de la farine et des pommes de terre. Dans le premier essai, on distribuait en plus à certains de ces animaux 3.7 à 7.5 grammes de phosphate de chaux précipité, à d'autres 2,5 à 5 grammes de craie par tête et par jour. Dans le second essai, les quantités de phosphate et de craie furent portées respectivement à 6-7 grammes et 4-6,7 grammes.

Voici le résultat de ces expériences :

1re Série.

Poids des animaux.

	Au début	5 juillet	21 février	Accroissement
	kil.	kil.	kil.	kil.
Sans chaux ....Kil.	11,0	44,0	171,0	160,0
Craie	12,0	50,0	211,0	199,0
Phosphate	11,5	51,0	206,0	194,5

2e Série.

Sans chaux	46,0	123,5	malade	77,5
Craie	45,5	130,0	157,0	111,5
Phosphate	45,5	131,0	157,0	111,5

La craie a produit le même accroissement que le phosphate. Comme elle coûte beaucoup moins, il y a grand avantage à l'employer, surtout dans le jeune âge pendant la croissance des animaux. Ceci n'a rien d'étonnant, en somme, car un porc pesant 100 kil. contient 880 à 1.320 gr. d'acide phosphorique et 920 à 1.380 de chaux, donc plus de chaux que d'acide phosphorique. D'autre part, les aliments donnés habituellement aux porcs renferment :

	Acide phosphorique 0/00	Chaux 0/00
Lait écrémé 0/00	2,2	1,7
Orge	7,7	0,6
Maïs	5,9	0,3
Pommes de terre	1,6	0,2

C'est-à-dire que tous ces aliments sont pauvres en chaux, mais suffisamment pourvus d'acide phosphorique ; il était par conséquent naturel et profitable d'introduire dans les rations le corps qui, seul, pouvait y manquer.



On connaît les bons effets du sulfate de cuivre, utilisé comme agent de préservation des semences des céréales, contre les attaques futures des récoltes par la carie et le charbon. Seulement, tous les germes ne sont pas détruits par cet agent, ce qui constitue un grave inconvénient puisqu'ils peuvent alors continuer leur œuvre néfaste. Il était, par cela même, désirable de

trouver un composé possédant un pouvoir destructif plus énergique à l'égard de ceux-ci. Il semble que la chose soit réalisée, l'établissement fédéral d'essais et de contrôle des semences de Lausanne ayant montré, à la suite d'expériences organisées en 1906-1907, la haute valeur du formol (aldéhyde formique) employé pour le traitement des semences. Nous citerons une de ces expériences, pratiquée sur du blé infecté avec la poussière brune ou les spores d'un blé fortement carié.

	Nombre d'épis		
	Sains	Cariés	Cariés 0/0
Formaline 1/2 p. m.	379	»	»
— 1 p. m.	850	»	»
— 2 p. m.	846	»	»
Blé non traité	263	684	72.2
Sulfate de cuivre 1 0/0 sans chaux	897	12	1.3
— 2 0/0 avec chaux	876	9	1.0
Blé non traité	338	573	62.9

L'établissement fédéral de Lausanne recommande de traiter les semences à la formaline en opérant de la manière suivante : Les semences sont placées dans une cuve dans laquelle on verse la solution de formaline à 1 p. m. (250 grammes de formaline du commerce pour 100 litres d'eau). Les grains malades qui surnagent sont enlevés, les autres doivent rester immergés pendant quatre heures. Après ce laps de temps, ils sont retirés de la cuve et séchés. Nous ajouterons, que le grain formalinisé se conserve assez longtemps et que le coût du procédé en question est inférieur à celui au sulfate de cuivre.

MAURICE DE MOLINARI.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE. — *Revue des Deux-Mondes :* Les Affaires aux Etats-Unis. L'Agriculture à Madagascar. Sur Jacques Laffitte. Le problème criminel. La crise de 1907. Le *Correspondant :* Les transports en commun. L'automobilisme. L'instruction aux colonies. La presse chinoise. *La Revue :* Pages inédites de Proudhon. Les prix littéraires. *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse :* Où s'en va le monde ? La Nouvelle Calédonie. *Revue d'Economie politique :* Le contrat collectif. Retour à la petite industrie. *Revue Politique et Parlementaire :* La propriété littéraire. Le Rachat de l'Ouest. *Revue Economique Internationale :* Le Droit nouveau. L'inspection du travail. *La Réforme Sociale* : Les idées religieuses en Russie. Le contrat collectif. L'héritage libre. *La Science sociale :* Les bûcherons. Les répercussions sociales. *Revue Economique de Bordeaux :* L'aménagement des montagnes. *Revue de la Prévoyance et de la Mutualité :* La répartition des industries. *L'Acacia :* Le vrai socialisme. Le Préjugé de l'Egalité. *Le Rentier :* L'année des crises. *Annales des Sciences politiques :* Les réformes en Perse. *Roman et Vie :* La cour impériale. *La Semence socialiste :* Son programme. *La Coopération des Idées :* Nouvelle série.

Les « affaires » sont le triomphe de l'Amérique, dit M. G. d'Avenel (*Revue des Deux-Mondes*, du 1er octobre). Tous les peuples de l'Europe ont pris part à ces affaires par leurs émigrés ; les Français semblent avoir eu une des moindres parts.

« Sur 24 millions d'émigrants qui, depuis 80 ans, ont abordé le littoral américain, on compte 433.000 Français. Ils n'avaient au début ni plus ni moins d'argent, ni plus ni moins de chances que les Irlandais, les Allemands, les Suisses, les Hollandais ou les Scandinaves : cependant, ils n'ont pas réussi, eu égard à leur nombre, aussi bien qu'aucun de ceux-là. On ne voit aucun Français à la tête des chemins de fer, des mines, des manufactures, des banques, des grandes exploitations agricoles dont les propriétaires et les directeurs sont pourtant assez cosmopolites

d'origine... Mais s'il y a, parmi nos compatriotes plus ou moins américanisés, fort peu de millionnaires, il y a énormément de garçons de café, — dans les restaurants de San-Francisco la moitié du personnel subalterne est français ; — il y a des cochers, des cuisiniers, des ouvriers d'art et aussi des professeurs, des architectes, des commissionnaires en marchandises, tous métiers distingués ou vulgaires dans lesquels on gagne peu, mais où l'effort est modéré et surtout exempt de hasards. »

M. d'Avenel décrit le monde des affaires aux Etats-Unis ; il montre les services que les hommes des chemins de fer ont rendus au pays ; il trouve que leurs bénéfices n'ont pas été exagérés. En 1894, sur les 40 compagnies les plus importantes, une seule distribue à ses actionnaires 10 0/0 de dividende, six donnent 7 à 8 0/0, dix-huit de 3 à 6 0/0, et seize ne donnent rien.

Il ne faut donc pas trop leur jeter la pierre. « Si les chemins de fer gagnent peu ou rien, ils distribueront peu ou point de dividendes, ils auront peu ou point de crédit. Et, ne trouvant pas d'argent, ils ne pourront construire de lignes nouvelles ni améliorer les lignes existantes. »

— On s'occupe de la mise en valeur du sol de Madagascar, mais cela ne va pas vite et MM. Marius et Ary Leblond en indiquent les causes dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre. C'est d'abord la jalousie qui règne entre l'Ecole d'agriculture coloniale de Nogent et le Muséum. « De leur aveu, on a presque interdit aux sous-inspecteurs de Madagascar les relations avec le Jardin des Plantes, dont la précieuse assistance était gratuite, alors que le Jardin de Nogent coûte à Madagascar. »

C'est ensuite l'abus des « missions » qui absorbent la moitié des années de présence des fonctionnaires.

« Les agents supérieurs de culture à Madagascar, y étant arrivés dénués de connaissances exactes, se sont aussitôt fait envoyer au Japon, au Brésil, à la Jamaïque, au Cap, à Java, et à Sumatra. On ne peut que les louer d'avoir voulu s'instruire, mais ils eussent pu le faire à moins de frais de représentation. De plus, ils se rendirent dans ces pays avant même d'avoir exploré leur colonie, de façon à se rendre compte de sa nature et de ses besoins et sans avoir appris le hollandais ni l'anglais ; au retour, une année ne s'écoulait pas qu'ils n'eussent déjà publié des livres sur l'agriculture à Madagascar. »

On voit que MM. Leblond prennent au sérieux la mise en valeur du sol par les fonctionnaires !

— Dans la livraison du 1er novembre, M. André Liesse donne une étude sur Jacques Laffitte, sa vie et ses idées financières, et aussi sur ses actes financiers et politiques. Laffitte, dit l'auteur, fut « un des ouvriers les plus actifs et les plus remarqués de cette période de transition où l'on reconstitua notre administration financière et où l'on jeta les premières bases du crédit moderne. Il a laissé peu d'écrits ; il a prononcé, en revanche, un certain nombre de discours, où sont résumées les doctrines sur lesquelles il appuyait ses opinions. »

— *Le problème criminel au moment présent*, par M. Henri Joly, a failli m'échapper Cet article est caché, dans la livraison du 1er décembre, tout à la fin, à l'endroit où figurent ordinairement les revues littéraires, artistiques, dramatiques, etc. Est-ce parce que le sujet a trop peu d'importance pour figurer en meilleure place ? Est-ce parce que la criminalité et sa répression tiennent de la tragi-comédie ? Est-ce parce que, dans la plupart des animaux, les organes excrétoires occupent les parties postérieures ? Est-ce enfin parce qu'on a voulu tromper les lecteurs légers, qui sont plus portés à lire les revues du théâtre et des lettres que les articles sérieux ?

L'étude de M. Joly est de nature à faire réfléchir les personnes qui en sont capables. L'auteur y expose les progrès du crime en quantité et en qualité ; il cherche les causes de ce progrès. Ce qui caractérise la criminalité moderne, d'après M. Joly, c'est la perte du sentiment de la dignité humaine, « le mépris de soi et des autres » ; l'extrême sensibilité à la douleur physique et l'insensibilité morale.

Ce n'est pas la misère réelle, comme le prétendent les philanthropes et les socialistes, qui alimente la criminalité. Les départements les plus pauvres sont, à tous points de vue, les plus honnêtes ; les voleurs ne volent presque jamais que pour la satisfaction d'une fantaisie ou d'une coquetterie ; les ouvriers, jeunes ou vieux, arrêtés pour vol, gagnent, pour la plupart, des journées de nature à les mettre à l'abri de tous les besoins pressants : dans les pays les plus divers, le mouvement ascendant du crime suit l'accroissement du bien-être général et l'élévation des salaires.

En résumé, non seulement la criminalité augmente, mais elle se transforme : du crime grossier, facilement attribué à l'ignorance et à la misère, elle se convertit en une criminalité d'apparence trompeuse, courant après le superflu, appelant à elle les

déclassés de toutes sphères. Sur le fond de cette criminalité d'allure moderne grandit une criminalité violente et sauvage, pleine de ce mépris de la vie humaine qu'on retrouve dans les progrès parallèles du suicide. Cette criminalité enfin est de plus en plus précoce. Devant elle on peut bien dire : il n'y a plus d'enfants.

— M. Raphaël-Georges Lévy publie, dans la *Revue* du 15 décembre, une étude sur la crise économique de 1907 et les Etats-Unis d'Amérique. On y trouve une explication très claire des crises en général, des conditions de leur développement ; puis l'auteur passe à la description de la crise présente ; il en indique les causes, desquelles il est aisé de déduire les remèdes.

Parmi ces causes la moindre n'est pas le protectionnisme, qui permet aux trusts de racheter les industries concurrentes au-dessus de leur valeur réelle, de pratiquer le *watering*, de développer la ploutocratie. Ajoutez-y la lutte contre les trusts, sans toucher à la cause qui les rend malfaisants, lutte qui n'a et ne peut donc avoir d'autre effet que de jeter le trouble dans les affaires. Mais ne comptez guère que la leçon profite pour l'avenir, ni aux Etats-Unis, ni aux autres.

Le privilège de la Compagnie Générale des omnibus doit prendre fin en mai 1910. Il est donc temps de s'occuper de préparer le régime futur des transports en commun. C'est ce que fait M. Paul Delay dans le *Correspondant* du 10 octobre. S'inspirant de l'organisation de ce service à Londres, l'auteur indique les améliorations qu'il serait désirable d'introduire dans les transports parisiens, tant pour le matériel que pour le personnel.

Un mot de celui-ci, qui est le plus important.

Parmi les revendications du personnel, dit M. Delay, figure le paiement intégral des journées de maladie, celles-ci étant constatées par un médecin choisi par l'agent malade.

« L'expérience montre, observe M. D., qu'une telle tolérance peut aller fort loin. Peu d'ouvriers sont assez consciencieux pour n'être pas tentés de se reposer, quand ils sont tout autant payés à ne rien faire. Reste le contrôle médical, mais celui-ci devient presque illusoire si le choix de médecin est libre. Qu'un

praticien se refuse à reconnaître un agent malade, et il se verra mis à l'index par toute la corporation. Veut-on un exemple de fraîche date ? Avec le nouveau régime du gaz, le personnel de ce service vient d'être assimilé au personnel municipal ; par suite, les journées de maladie lui sont intégralement payées. Tel est le principe, voici le résultat : dans certaines usines du gaz, la moyenne des journées de maladie est montée à 45 par agent, du 1er janvier au 1er août ; avant la municipalisation, elle oscillait entre 10 et 15 pour une période d'égale durée. »

La morale de ceci est que, quand tout sera municipalisé ou nationalisé la France ne sera plus qu'une immense infirmerie.

— En 1897, la France exportait pour plus de 600.000 francs de voitures mécaniques ou pièces détachées ; dès 1899, ce chiffre atteignait plus de 4 millions et quart ; il était de près de 16 millions en 1901 ; de 51 en 1903 ; de plus de 71 millions en 1904, L'exportation de 1905 a été de 100 millions à peu près, et il est vraisemblable qu'en 1906 elle est arrivée à 130 millions.

M. D. Bellet, qui nous donne ces chiffres dans le *Correspondant* du 10 novembre, examine, avec sa compétence ordinaire, ce qu'on peut attendre de l'automobilisme. Le principal parti qu'on en peut tirer est de remplacer les chemins de fer électoraux d'ordre secondaire ou tertiaire par des trains automobiles. En Grande-Bretagne, où l'expérience dure déjà depuis longtemps, « on a constaté que le kilomètre parcouru par un convoi de ce genre coûte le tiers de ce qu'il coûtait avec un train, si léger qu'il fût ; de la sorte, la Compagnie se trouve en grand bénéfice là où elle était en perte, et elle est assurée qu'une multiplication des convois ne peut que lui valoir des recettes plus importantes. »

Ce moyen d'amélioration du service des chemins de fer serait peut-être préférable au rachat ; mais nous ne sommes pas près d'être rassasiés des mirifiques bienfaits de la nationalisation ; l'expérience des autres, la nôtre même n'y fera rien.

— Voyez plutôt ce qui se fait aux colonies pour l'instruction publique et pour le reste. A la Réunion, où l'on se vante qu'elle est devenue obligatoire avant de l'être dans la métropole, certaines communes y dépensent la moitié de leurs ressources, et dans telle, où il n'y a pas d'eau potable, on complète le cadre des écoles.

N'est-il pas merveilleux que dans un siècle matérialiste

comme le nôtre, on traite les hommes comme de purs esprits ?

MM. Marius-Ary Leblond, qui nous apprennent ce fait, dans le *Correspondant* du 25 novembre, ajoutent que « cette œuvre scolaire n'inspire, dans la plupart de nos colonies, aucune reconnaissance ; on n'aime point la France ou on ne sait pas l'aimer, et la vie intellectuelle et morale y est médiocre. »

Elle est pourtant bien aimable, la France, représentée par ses pions et ses gabelous, et aussi par ses programmes scolaires : « On y applique strictement, étroitement, les programmes usités dans nos départements : mêmes leçons de géographie, mêmes devoirs d'histoire, mêmes textes de lecture, mêmes sujets de rédaction... Cependant l'enseignement agricole est nul malgré les promesses des annuaires officiels. »

— La Chine va devenir de plus en plus un objet de préoccupations pour les Européens. M. Avesnes nous donne, dans le *Correspondant* du 10 décembre, « quelques opinions chinoises contemporaines » ; et parle principalement du journalisme chinois et de son influence sur le peuple. Cette influence ne nous est pas favorable et cela se comprend. Les Chinois éprouvent un besoin intense de se débarrasser de nous. « Partout, le Chinois instruit tend à remplacer l'Européen, l'Américain ou le Japonais. » Envers les étrangers, il y a en Chine, « antipathie physique, morale, et l'antipathie morale est peut-être plus forte encore que l'antipathie physique. »

La *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) publie une série de « pages inédites » de Proudhon, qui ne donneront pas moins à réfléchir aux adversaires de ce polémiste qu'à ses partisans ; pour en donner une idée, nous allons en citer quelques extraits.

E. Quinet, dit-il, fait une hypothèse monstrueuse et gratuite : celle de la centralisation politique, comme nécessité de civilisation ; et, en conséquence, celle d'un gouvernement indigène. La centralisation est utile comme moyen d'attaque et de défense ; mais elle accuse par elle-même, chez le peuple qui s'en montre spontanément le plus capable, une médiocre inclination à la liberté ; et chez celui qui est forcé d'y recourir pour se défendre, une contrainte extérieure toute tyrannique.

« Quant à l'honneur d'avoir un despote de sa race, je ne vois

pas que jusqu'ici cela ait été ni avantageux, ni honorable, plus que d'obéir à la discipline d'un étranger... Mais, dit-on, pour avoir un gouvernement libéral, il faut commencer par l'avoir national ! Mensonge et hypocrisie. Il n'y a pas de gouvernement libéral, il n'y a que le gouvernement ou la négation du gouvernement... Vous ne voulez point de pape ! Et moi point de culte ! Point de gouvernements étrangers ! Et moi point de gouvernement. Car un gouvernement est toujours une aliénation !... »

Presque tout le monde croit que la France est la nation progressiste par excellence. Proudhon soutient qu'elle est la plus réactionnaire. « La France a été de tout temps récalcitrante au progrès. Elle a fourni la première et la dernière croisade. Si Philippe le Bel a frappé la papauté, il n'est arrivé que trois siècles après Barberousse. La France a été le boulevard de l'Eglise contre la Réforme !... »

« La Démocratie, c'est-à-dire l'Education de la multitude ignorante, misérable, vicieuse, par la multitude elle-même, est une contradiction qui aboutit toujours, après un tourbillonnement de la société sur elle-même, à une reculade. » Les défections perpétuelles de la démocratie, à toutes les époques, le prouvent avec la dernière évidence. « L'autorité empêche toujours d'avancer. La Démocratie fait toujours rétrograder. »

La dernière page du dossier concerne la Patrie. Nous laisserons patriotes et antipatriotes se disputer sur ce mot.

— Une enquête de la *Revue* pour et contre les prix littéraires a provoqué des avis très partagés. Les écrivains qui ont acquis la notoriété semblent plutôt partisans des récompenses. Ceux qui ne sont qu'à demi parvenus sont, en majorité, adversaires des prix. Quant aux jeunes écrivains des jeunes revues ils se déclarent, à quelques exceptions près, contre les récompenses ou s'ils les admettent,, c'est seulement comme un moindre mal.

Il me semble que la question a été posée par la *Revue* d'une façon trop vague. Il aurait fallu distinguer : 1° Les prix donnés par le gouvernement ; 2° les prix donnés par des particuliers et décernés par un organisme officiel (une académie) ; 3° les prix décernés par les particuliers eux-mêmes. De ceux-ci il n'y a évidemment rien à dire, si ce n'est du bien. Les seconds, qui sont les plus communs, sont à peu près les seuls qui aient été envisagés par les enquêteurs. Les premiers, étant distribués aux frais des contribuables, ouvrent, comme toute protection,

la porte à une infinité d'abus : S'il est bon de donner des prix aux littérateurs, pourquoi pas aux savants, aux marchands, aux industriels, aux agriculteurs, etc.? La société se trouverait ainsi composée de gens donnant et recevant des prix, non sans déchet. L'enquête de la *Revue* serait donc à recommencer.

Où s'en va le monde? demande M. Ed. Tallichet, dans la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*. La réponse ne se fait pas attendre : « Vers la paix, on n'en saurait douter. C'est le vœu, non pas unanime, mais général, de l'humanité. » Il faut convenir que le monde fait un peu l'école buissonnière, mais il a l'éternité, ou du moins le temps, devant lui.

Le vœu pacifique n'est pas unanime. Qu'est-ce donc qui s'y oppose? Le militarisme. Il n'est pas facile, si même possible, d'avoir des troupes nombreuses, bien armées, bien dressées et de les laisser dans l'inaction sans qu'elles se corrompent, comme il est arrivé souvent, comme il arrive encore dans l'armée allemande et même dans d'autre probablement.

L'armée allemande, dit l'auteur, est devenue quasi prétorienne par le fait de l'organisation et du recrutement de son corps d'officiers. « La guerre seule, pratiquée régulièrement, aurait pu la sauver de ce vice fondamental, mais en en suscitant d'autres, non moins mortels. Dans la paix, ses conséquences désastreuses devaient se manifester. Comment serait-il possible qu'il en fût autrement de troupes si nombreuses, passant leur vie à des occupations fastidieuses, toujours les mêmes, sans l'intérêt d'un but prochain. »

M. Tallichet estime que le régime politique de l'Allemagne, « survivance du moyen âge », est un des principaux obstacles à la paix. Heureusement, les Allemands tendent à y renoncer. « Ils ne veulent plus être des sujets, ni accepter l'autorité absolue de princes, ni admettre les entraves policières d'un autre âge. Ils aspirent à l'émancipation dans tous les domaines de la pensée et de la vie. »

Tout en considérant où s'en va le monde, M. Tallichet jette un regard sur la politique universelle présente et notamment sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, séparation qu'il regarde comme un bienfait aussi bien pour l'Eglise que pour l'Etat. Les fidèles, obligés de pourvoir aux besoins du

culte, chacun sera rendu attentif aux défauts et aux lacunes de sa religion ; on s'enquerra de ce qui se fait ailleurs, les réformes se feront, les pasteurs seront peut-être les premiers à en prendre l'initiative. Les lumières du ciel se rallumeront, et la terre ne s'en trouvera pas plus mal, le régime de l'Église réagira sur l'État. Chacun faisant lui-même son salut spirituel voudra faire aussi son salut temporel, et l'on renverra les politiciens à leur charrue ou à leur latin.

— Il a été beaucoup écrit sur le bagne de la Nouvelle-Calédonie, mais il reste encore à dire et on lira avec intérêt l'article de M. Vardon dans la *Bibliothèque Universelle et Revue suisse* de décembre. Voyez plutôt :

« La Nouvelle-Calédonie entière manque de routes. La seule qui existe, conduisant du chef-lieu à Bouloupari et longue d'environ cent kilomètres, a été établie par des soldats disciplinaires. Un pays qui a eu à sa disposition jusqu'à 10.000 hommes condamnés au travail forcé est encore, au bout d'un demi-siècle d'occupation, dépourvu de moyens de communication... MM. les forçats ne travaillent, quand ils travaillent, que pour leur bien-être à eux-mêmes et l'agrément de leur administration. »

Jugez d'après cela de ce que deviendra notre civilisation quand nous serons tous condamnés au travail forcé par le collectivisme !

Le contrat collectif de travail fait l'objet d'une longue étude de M. Raoul Jay dans la *Revue d'Economie politique*. La grande objection des adversaires de ce contrat est qu'il est unilatéral, les syndicats ne présentant aucune garantie. M. Jay ne croit pas que le contrat collectif exige la responsabilité pécuniaire effective des syndicats. « La place prise par le contrat collectif en Angleterre nous paraît démontrer qu'elle (cette opinion) est au moins fort exagérée. »

Cet argument se retourne précisément contre le contrat collectif « à la française ». En effet, M. Jay convient lui-même que le contrat collectif « n'a pas d'existence légale » en Angleterre. Or, en France, c'est de la loi que l'on attend cette institution. Ce n'est pas un contrat *libre* que l'on demande, c'est un contrat *imposé*. Ou la France est dans les mêmes conditions

politiques et économiques que l'Angleterre ; alors, il est inutile de légaliser le contrat collectif. Ou ces conditions sont différentes ; alors, il est dangereux, en tout cas, hasardeux de l'imposer.

— Il résulte du recensement de 1901, dont le dernier volume a paru il y a quelques mois, — déjà ! — que, dans l'industrie, dans l'agriculture et le commerce, le nombre des chefs d'établissement a augmenté de 98.741 unités. M. Camille Sabatier en conclut (*Revue d'Economie politique*) à un revirement dans l'évolution économique.

Je crois, dit l'A., que l'usine, l'atelier où les salariés travaillant pour le compte d'un patron, sont menacés de périr ; que, dans un délai donné, beaucoup de ces établissements capitalistes sombreront et qu'ils seront remplacés par de petits établissements autonomes où ceux qui travailleront ensemble seront unis, non plus par les chaînes qui subordonnent le salarié au maître, mais par les liens de la famille ou ceux, du moins, d'une libre et égalitaire association.

M. Sabatier indique les lois politiques et civiles qui ont été favorables à la grande industrie et ruineux pour la petite. Ces causes ont plus ou moins cessé d'agir et de nouvelles causes tendent à affaiblir l'usine à salariés. Ce sont : 1° l'âpreté de la concurrence industrielle au sien de chaque nation et de nation à nation ; 2° l'accroissement incessant des salaires ; 3° la diminution graduelle de la durée du travail ; 4° l'inquiétude en laquelle vivent les industriels toujours menacés de grève et la tension des rapports entre patrons et ouvriers.

Il est regrettable que M. Sabatier n'ait pas remonté plus haut, aux causes de ces causes.

Après avoir exposé les causes techniques, politiques et autres qui favorisent la petite industrie, l'auteur indique le moyen transitoire de revenir de la grande industrie à la petite. « Cette solution consisterait dans la transformation de l'usine ou du grand atelier en une société de petits patrons autonomes..., j'entends autonomes dans les limites mêmes du libre contrat d'association qui les aura unis. »

La recherche des causes n'ayant pas été suffisante, cette solution me paraît contestable ; mais M. Sabatier ne demandant cette transformation « à aucune force d'Etat, à aucun pouvoir d'Eglise », nous pouvons lui faire crédit.

Une loi de 1866 a fixé à 50 ans la durée du privilège ou de la propriété littéraire. A cette échéance, les œuvres tombent dans le domaine public ; les éditeurs peuvent les réimprimer sans avoir à payer aucun droit d'auteur. Les jeunes auteurs ne sont pas satisfaits de cet état de choses : les morts font ainsi concurrence illicite aux vivants. Les vivants pourraient s'en consoler en pensant que, peut-être, à leur tour, ils feront la même concurrence quand ils seront morts depuis 50 ans, mais cela ne fait pas leur affaire, paraît-il, et les jeunes réclament.

M. Ajam a trouvé une solution à ce problème économico-littéraire, et il la développe dans la *Revue Politique et Parlementaire*. « Si la propriété littéraire, dit-il, qui est d'une nature toute spéciale, ne peut pas être étendue à perpétuité au profit des héritiers du littérateur, il serait logique de ne pas la laisser éteindre au seul profit des éditeurs et de la réclamer au profit de la nation. »

En conséquence, M. Ajam propose que les éditions nouvelles d'auteurs tombés dans le domaine public soient frappées d'un droit de 10 0/0 au profit du Trésor public.

Vous voyez d'ici la liaison établie entre la nation et le Trésor public. Vous voyez aussi que l'on suppose, sans preuves, que la loi actuelle est « au seul profit des éditeurs ».

Ce projet n'est pas pour déplaire au tonneau percé qu'est le Trésor public. M. Ajam espère que ce dispensateur de la manne officielle fera bon usage de cette nouvelle recette : « L'intérêt général sera sans doute satisfait si les fonds recueillis vont de préférence à l'encouragement des Beaux-Arts, aux Caisses de retraites des littérateurs, aux héritiers pauvres des écrivains célèbres ; mais il faut que le principe soit sauf et que, toutes obligations morales mises de côté, la Nation soit l'héritière définitive du Génie. »

— Dans la même *Revue*, M. Boudenoot combat le projet de rachat des Chemins de fer de l'Ouest. C'est là, dit l'auteur, une des manifestations les plus dangereuses de l'esprit de monopole qui sévit actuellement dans le Parlement. Mettez le bout du doigt dans l'engrenage, la main, le bras, tout le corps y passera et sera broyé.

La critique des monopoles de l'Etat : tabacs, allumettes, P. T. T., arsenaux, est à lire. L'auteur passe ensuite aux chemins de fer de l'Etat et remarque que dans les rapports sur le projet gouvernemental de rachat de l'Ouest, on n'a accordé que fort

peu de place à l'exploitation du réseau de l'Etat français et l'on s'est extrêmement étendu sur l'exploitation des réseaux d'Etat étrangers.

Est-ce un aveu d'infériorité de l'Etat français ? Quoi qu'il en soit, l'exploitation étrangère ne justifie point le rachat.

« En réalisant la reprise des concessions et l'exploitation par l'Etat, le chancelier de l'Empire allemand a accompli une œuvre politique. Il fallait cimenter l'unité factice de l'empire et Bismarck considérait que la main-mise de l'Etat sur les chemins de fer était un des plus puissants moyens d'y parvenir. »

L'unité a-t-elle été cimentée ? Ce qu'il y a de certain c'est que les autres promesses : réformes, améliorations du service, abaissement des tarifs, n'ont été réalisés qu'à rebours. L'exemple de l'Allemagne n'est donc pas à imiter. M. Boudenoot montre qu'il en est de même de ceux de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie Mais l'esprit de monopole n'en suivra pas moins son cours.

Recedant vetera. Le droit ancien ne vaut pas une sapèque ; adoptons le droit nouveau, que nous propose M. Edmond Picard, dans la *Revue Economique Internationale* d'octobre. Qu'est-ce que le Droit nouveau ? C'est « l'ensemble des devoirs *forcés* ». Telle est sa caractéristique.

Pour découvrir ce nouveau droit il est « inutile de rechercher si ce qui arrive est bien ou mal. Il suffit que cela soit ! Et, pour le socialisme, cela EST avec une évidence insurmontable. Ne compliquons pas l'étude du phénomène en y ajoutant l'énigme angoissante de sa légitimité. Laissons aux méditations d'autres heures cette recherche difficile... et sentimentale. »

Il suffit que *cela soit* pour que ce soit bien, ce qui était hier était bien, pourquoi donc l'avez-vous changé ou voulez-vous le changer ?

« Si le travail est une base des droits, ce que chacun produit doit appartenir INDIVISÉMENT à la collectivité sociale. »

Pourquoi à la *collectivité* plutôt qu'à chacun ? Parce que « l'effort personnel n'est que peu de chose ; l'effort de l'ensemble est, en réalité, presque tout. » L'effort personnel est peu de chose. Encore est-il quelque chose et a-t-il, par conséquent, droit à sa récompense personnelle.

« INDIVISION UNIVERSELLE des produits, telle serait donc la logique inéluctable, si le travail doit être pris comme principale

source légitime des droits. Et c'est précisément à elle qu'aboutit la doctrine sociale dite collectivisme. »

Cette logique me paraît tout à fait illogique, et je m'étonne qu'une grosse *revue*, qui se croit sérieuse, je pense, publie de pareilles élucubrations.

— On appelle la législation du travail une « camisole de force imposée à l'activité économique » ; ce qui revient à dire que l'activité économique est folle furieuse et que l'activité législative est la sagesse même. Je serais curieux de savoir comment l'activité législative s'y prendrait pour vivre si elle n'avait pas pour nourrice l'activité économique et je crois qu'on pourrait encore mieux dire que la législation du travail est la cinquième roue du char économique, ou plutôt le bâton dans les roues. Pour s'en assurer il suffirait de parcourir l'article de Mme Juillerat sur l'inspection du travail dans la *Revue Economique Internationale* de novembre.

Un législateur qui aurait la moindre petite ombre de bon sens ne ferait pas une législature qui a contre elle les ouvriers autant ou plus que les patrons ; or, « les ouvriers se plaisent souvent à déjouer les efforts de l'inspection, presque autant que les patrons, contre les exigences desquels cependant on les protège. »

Un législateur, qui voudrait protéger les gens malgré eux, s'arrangerait de manière à ce que sa protection soit efficace ; en l'espèce, il organiserait un contrôle sérieux. Or, Mme Juillerat prouve que l'inspection est tout à fait insuffisante. Sur 511.783 établissements, 201.291 n'ont encore jamais été vus et les autres ne l'ont été que bien rarement. La création de 21 sections nouvelles a été décidée, « et ce sera encore de beaucoup inférieur à l'effectif qui serait nécessaire pour que la protection et la surveillance soient réelles. »

Législation et inspection sont donc des rouages inutiles, qui ne pourraient évidemment empêcher l'activité économique de faire ses folies, si elle était folle. Je dis plus, cette activité législative et *inspectative* est plus propre à affoler l'industrie qu'à l'assagir, car elle n'aboutit pas à autre chose qu'à l'organisation de l'arbitraire et de l'iniquité ; elle rend la concurrence inégale entre les établissements inspectés et ceux qui ne le sont pas.

Si les idées religieuses sont en baisse dans certains pays, ce n'est pas en Russie. Malgré la sévérité avec laquelle la loi punit en Russie ceux qui s'écartent de la religion de l'Etat, on compte de 13 à 15 millions de schismatiques, et ce sont presque tous des ouvriers et des paysans.

M. Favier expose, dans la *Réforme sociale* du 1er octobre, les idées religieuses et sociales de ces sectaires.

Certains se refusent au paiement des impôts et au service militaire. « Le Christ a bien dit : Rendez à César ce qui est à César ; mais les chrétiens spirituels, qui n'appartiennent qu'à Dieu, ne doivent rien à César. »

D'autres, ou les mêmes, « au mariage sanctionné par la loi et la religion substituent le mariage fondé sur l'amour. Celui-ci s'accomplit par le simple consentement des deux parties : les nouveaux époux se contentent d'annoncer leur union à la commune, et les chefs la bénissent. » Et les observateurs les plus avisés affirment n'avoir constaté chez ces communistes que « sobriété, amour du travail et honnêteté ».

Les femmes prennent une grande part à la *schismatisation*. « Un fait que je signale, c'est le grand nombre des prophétesses et le rôle prépondérant des femmes dans la plupart des sectes. » Cela provient, en partie de ce que la *baba* n'a le droit de parler que sur les questions religieuses. Elle est libre, souvent maîtresse dans la sphère spirituelle. « L'initiative de la femme russe s'exerçe là où elle a le champ libre : chez la paysanne, dans la propagande religieuse, comme chez l'étudiante dans la propagande politique. »

— Le contrat collectif de travail appartient au Droit nouveau dont nous avons parlé ci-dessus. M. Aug. Isaac expose son opinion sur ce genre de contrat dans la *Réforme sociale* du 16 novembre. « Les juristes, qui fondent tant d'espérances sur les contrats collectifs de travail, oublient que, dans la pratique, ce qui fait la valeur des contrats c'est l'égalité, ou au moins l'analogie des garanties qu'offrent les signataires. »

Or, les ouvriers n'offrent aucune garantie et leurs syndicats encore moins. L'ouvrier n'a que son salaire, que d'autres projets de loi veulent rendre insaisissable. Le syndicat lui-même n'a rien. « Si encore il pouvait posséder comme le proposent certains projets ? Mais ces projets n'ont même pas été discutés au Parlement. Il faudrait au moins commencer par là. »

Commencer par le commencement ? C'était bon pour le Droit ancien. Nous avons changé tout cela.

— « Qui oserait prédire le jugement que les générations futures porteront car toute cette bureaucratie sociale que nous nous acharnons si aveuglément à construire ? Sommes-nous bien sûrs qu'elles nous sauront gré de les avoir garrottées par avance dans un réseau de réglements qui leur sera d'autant plus odieux, qu'elles ne sauront plus comment en sortir, et que cette inextricable législation sera devenue pour elles le nid de vipères des pires abus et des plus intolérables tyrannies ? »

Répondez, législateurs du droit nouveau. En attendant, M. Favière, à qui nous empruntons cette citation, propose un moyen de revenir à l'héritage libre (*Réforme sociale* de décembre), que nous recommandons à l'attention de tous.

« La réfome que nous appelons ne jaillira pas tout armée du cerveau d'un penseur. Il faut qu'elle se dégage par une sorte de germination naturelle, du sein de la nation. Quelques pères de famille, d'un esprit plus hardi et plus ouvert au progrès, plus aptes à prévoir les conséquences lointaines de leurs actes, se décideront à rompre avec les préjugés ambiants, et désigneront d'autorité leurs héritiers, entre lesquels ils répartiront à leur gré leur patrimoine. Leur hardiesse frappera les esprits ; on discutera leur initiative et l'on finira par la suivre. » Et un droit nouveau sera né, bien différent du droit socialiste.

La *Science sociale* d'octobre nous donne une enquête sociale sur les populations forestières du centre de la France et sur la crise que subit l'industrie bûcheronne. Cette crise a pour causes principales : 1° substitution de plus en plus du fer au bois dans la construction ; 2° substitution de la houille au bois pour le chauffage ; 3° concurrence des bois étrangers qui, par le développement des transports internationaux, arrivent de plus en plus facilement sur le marché français.

Les syndicats ouvriers ont cherché à soutenir les salaires ; mais les cotisations, qui affluaient en temps de combat, diminuaient considérablement en temps de paix. La population des bûcherons, conclut l'auteur, « n'a guère su s'adapter aux changements survenus dans le milieu social depuis un siècle. Son

expansion est nulle, et son inaptitude à l'émigration crée un surcroît de main-d'œuvre qui maintient les bas salaires. »

— M. Descamps, disciple de Demolins, nous présente, dans la *Science sociale* de novembre-décembre, un essai de synthèse coordonnant les travaux antérieurs de l'école. « Pour qu'il y ait une science sociale, dit-il, il faut, de toute nécessité, que les phénomènes sociaux réagissent, ou se répercutent, les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses. »

La répercussion sociale est donc « l'action d'un fait sur un autre. Le premier joue le rôle de cause ; le second celui d'effet. » Tout n'est donc que répercussion, et la science sociale est le répertoire des répercussions sociales. Plus ce répertoire sera complet, plus la science sociale sera parfaite.

Après la science pure viendront les applications. « Quelle économie le jour où l'homme, connaissant l'action des forces sociales, saura les employer à son profit comme il emploie à son profit les forces physiques, la chaleur, l'électricité. Ce jour-là, la question sociale possédera des éléments de solution qui lui ont fait défaut jusqu'ici. »

M. Descamps regarde ce Répertoire des répercussions comme un outil nouveau pour la science. Je n'en vois pas très bien la nouveauté. La répercussion est la relation d'effet à cause ; or, ç'a toujours été le but de la science, du moins anciennement, car je ne réponds de rien pour aujourd'hui.

Un Congrès international des sciences sociales et économiques s'est tenu à Bordeaux du 16 au 21 septembre 1907. La *Revue Economique de Bordeaux* publie les Rapports présentés à ce Congrès, parmi lesquels nous distinguons l'utilité de l'aménagement des montagnes, par Paul Descombes et le Protectionnisme anglais par Sauvaire-Jourdan.

Les agriculteurs et les vignerons se plaignent de la grêle et des autres intempéries qui ravagent leurs récoltes ; les ingénieurs gémissent de voir les eaux s'écouler précipitamment des montagnes dans les vallées, d'où résulte l'épuisement de la houille blanche, et l'ensablement des ports, et la dépopulation des pays de montagnes devenant stériles.

M. Descombes montre que le reboisement et le regazonnement peuvent être de bonnes affaires et que l'initiative privée ferait mieux de diriger de ce côté ses capitaux, que de les envoyer en Russie ou au Japon. Les Compagnies d'assurances, les Sociétés de secours mutuels et les autres associations trouveraient là un placement plus rémunérateur qu'en valeurs de Bourse. Nous pouvons ajouter que l'Etat, ne voyant plus les capitaux lui tendre les bras, serait moins tenté d'emprunter, ce qui ne ferait aucun tort au public.

Le protectionnisme anglais est défendu par M. Ashley « l'un des écrivains les plus en vue parmi les économistes contemporains ». — On n'est trahi que par les siens ! — M. Sauvaire-Jourdan expose les arguments invoqués en faveur du retour au protectionnisme.

Le principal, pour ainsi dire le seul, est que les colonies anglaises se détacheront de la métropole si l'on ne trouve pas le moyen de leur faire sentir qu'elles ont avec celle-ci des intérêts communs. Une union douanière entre la métropole et les colonies peut seule écarter ce danger. « Le salut est dans une union douanière par laquelle des tarifs préférentiels assureront à la métropole et aux colonies des avantages réciproques. »

M. Ashley veut, comme on voit, empêcher le fruit mûr de se détacher de l'arbre, le fœtus arrivé à terme de voir le jour. Il convient que ce qui a nui à l'Angleterre c'est l'industrialisation de plusieurs autres grands pays. Les tarifs préférentiels n'empêcheront pas les colonies anglaises de vouloir s'industrialiser aussi. Ils ne pourront donc tout au plus qu'ajourner le danger et non l'écarter. M. Sauvaire-Jourdan ne se prononce pas sur l'efficacité de l'union douanière. C'est de la prudence poussée bien loin.

D'après les socialistes, les industries et le capital se concentrent de plus en plus en quelques mains. Les faits ne paraissent pas conformes à cette assertion ; on peut s'en rendre compte par la répartition des industries en France, en Belgique et aux Etats-Unis, donnée par M. Yves Guyot dans la *Revue de la Prévoyance et de la Mutualité* d'octobre. On y voit, en effet, qu'en France, dans chacune des trois grandes classes (agriculture, industrie et commerce), il y a une augmentation du nombre des

chefs d'établissement. « C'est un phénomène de diffusion et non de concentration. »

Les services publics de statistique, qui devraient nous renseigner, nous induisent, au contraire, en erreur. Ils négligent de compter les petits établissements, qui ne se composent que des membres de la famille, et qui sont pourtant un facteur très important dans la production. « C'est tout naturel. Ils exigent beaucoup de travail. » C'est naturel, mais c'est inexact.

Dans l'industrie et dans le commerce, le nombre des établissements occupant des ouvriers a augmenté de 1896 à 1901. Si le nombre des petits établissements avait diminué, on aurait pu conclure au phénomène de la concentration ; mais le nombre des petits établissements a augmenté aussi.

La grande industrie n'a pas plus étouffé la petite en Belgique, qu'elle ne l'a étouffée aux Etats-Unis et en France. « Les résultats des derniers recensements industriels en France, en Belgique et aux Etats-Unis sont donc en contradiction avec la thèse socialiste de la concentration. » Ces conclusions sont basées sur des chiffres que nous ne pouvons reproduire ici, mais n'en sont pas moins des chiffres officiels.

Le F.·. Satys cherche à nous dire, dans l'*Acacia* de novembre, la vérité sur le socialisme ; mais nous ne voyons guère cette inconnue ou méconnue sortir de son puits.

Les doctrines du socialisme, dit l'auteur, sont vivantes ; elles évoluent ; elles s'adaptent aux faits ; elles se développent, se corrigent.

Elles ont bien raison, les doctrines socialistes ; mais tant qu'elles seront ainsi mouvantes elles ne pourront servir de base à une organisation sociale. Elles le pourront d'autant moins que nous ne voyons guère en elles que des contradictions.

M. Satys ne veut pas de l'Etat-pouvoir, dont il attribue le monopole aux économistes. Il a bien raison et j'allais me dire socialiste ; mais je tourne la page et je vois que le socialisme veut conquérir les Pouvoirs publics. Il est vrai que c'est « pour que le gouvernement appartienne à tout le monde » ; mais c'est ce que disent tous ceux qui veulent arriver au Pouvoir... tant qu'ils n'y sont pas.

M. Satys ne veut pas d'Etat-Pouvoir, pas d'Etat-gendarme, et

il dit que le socialisme tend à utiliser le pouvoir, — qu'il ne veut pas — « aux mains du prolétariat organisé... » Organisé par qui? Evidemment par un pouvoir quelconque. M. Satys termine en donnant une esquisse d'organisation « rationnelle » de la société socialiste. Cette organisation n'est pas plus rationnelle que ses aînées.

— Le Préjugé de l'Egalité par le F.·. Onésime Dubois (même livraison) est presque un chef-d'œuvre. L'égalité n'existe nulle part, moins dans la maçonnerie, qui comporte 33 grades, que partout ailleurs. La démocratie, le suffrage universel, n'est qu'une duperie ou une moquerie. « S'il y avait égalité naturelle entre les hommes, si tous avaient mêmes capacités, mêmes vertus, même talent, il n'y aurait plus lieu de choisir et l'on pourrait, comme à Athènes, à l'apogée de la Démocratie, pour la désignation des *archontes*, tirer au sort entre tous les citoyens. »

Mais les hommes n'étant pas égaux, le suffrage universel, qui donne au vote de tous les citoyens le même poids, n'est même pas égalitaire. Le suffrage et le tirage au sort n'étant pas admis, que faire ? Substituer à l'oligarchie de race, d'argent ou autre, « une aristocratie de la capacité et de l'honnêteté ».

Qui sera juge de la capacité et de l'honnêteté ? Si c'est le peuple, il n'y aura rien de changé ; si c'est un roi, nous revenons à l'ancien régime ; si c'est un Jury quelconque, celui-ci sera-t-il le vrai souverain ? C'est là le point faible de la thèse de M. Dubois et ce qui fait que son étude n'est pas tout à fait un chef-d'œuvre. Elle n'en mérite pas moins l'attention, surtout en ce qui se rapporte à ce point : « Le suffrage universel a-t-il beaucoup progressé intellectuellement depuis 1871 ? » Il serait curieux d'établir le bilan de ce qu'il a coûté en frais d'endoctrinage et de ce qu'il a produit.

De tous les événements qui se sont accomplis pendant l'année 1907, il en est un qui domine tous les autres, c'est la crise américaine, sa répercussion sur les places européennes, l'écroulement de ces gigantesques Pyramides à base de papier qui s'étaient échaffaudées aux Etats-Unis les unes sur les autres ; c'est la débâcle, le dégonflement et la chute de ces « Valeurs Eruptives » qui ont empoisonné l'épargne française en ces dernières années.

Tel est le jugement de clôture porté par M. Neymarck, dans le *Rentier*, sur l'année 1907. Il est certain qu'en fait de crises cette année a été bien partagée : crise vinicole du Midi, crise égyptienne, crise en Grèce, crise en Italie, crise au Chili, etc.; mais pour nous borner à la crise suprême, la crise américaine, à qui la faute si elle est survenue ? A la spéculation, dit l'un ; aux abus du crédit, répond l'autre ; aux trusts, dit celui-ci ; vous n'y êtes point réplique celui-là ; les condamnations pécuniaires dont plusieurs trusts ont été frappés par les tribunaux, l'attitude menaçante du gouvernement des Etats-Unis et surtout celle du président Roosevelt contre les grandes Compagnies, sont les vraies causes du mal.

Il y a sans doute une parcelle de vérité dans tout cela, mais comment classer, ordonner toutes ces causes par ordre d'importance et de filiation ? Là est la difficulté. Quant à moi, si j'avais à préparer une bonne crise, voici, *grosso modo*, comment je m'y prendrais.

Je commencerais par élever une belle muraille douanière autour de mon Etat. A l'abri des tarifs, des trusts se formeraient pour en profiter. Ces compagnies seraient obligées d'acheter chèrement les établissements concurrents et d'arroser copieusement leurs actions. Les trusts ayant épuisé leurs ressources et au-delà, à ces opérations seraient obligés pour fonctionner de recourir au crédit. Pour le leur procurer, des trusts financiers se superposeraient aux trusts industriels. Et comme des abus de toutes sortes surgiraient de cet état de choses, il faudrait bien que la crise éclatât un peu plus tôt, un peu plus tard. Elle commencerait par frapper les trusts financiers, qui sont en contact direct avec les fournisseurs de crédit, puis elle se répercuterait sur les trusts industriels et commerciaux.

« L'impossibilité, dit M. Neymark, où se sont trouvées les Sociétés de trusts (trusts financiers) de faire honneur à leurs engagements, provient en grande partie de leur union trop intime avec certains trusts de marchandises ; des relations étroites s'étaient établies entre quelques Sociétés de dépôts et les grands trusts d'accaparement, par suite de la présence dans leurs Conseils d'administration d'administrateurs communs. »

Le remède à la crise ? Il est aussi bien connu que le remède à l'indigestion. On l'appelle, ici la diète, là la liquidation. « La crise doit se dénouer d'elle-même à l'intérieur et par des mesures intérieures. »

Ce sera l'œuvre de l'année 1908. « Si la crise des Sociétés de

trusts peut être considérée, non comme terminée, mais comme très avancée, la crise des trusts de marchandises, crise industrielle et commerciale, n'est pas commencée : elle aura une répercussion inévitable sur les affaires commerciales et industrielles de l'Europe. »

Décidément tout l'Orient s'européanise. M. Savary nous donne, dans les *Annales des sciences politiques*, des renseignements sur la constitution et les réformes en Perse. Après le Japon, la Chine. Après la Chine, peut-être avant, la Perse. Je dis peut-être avant, car nulle part, dit M. Savary, les réformes n'ont été plus rapides et plus radicales qu'en Perse.

« Dès les premiers pas, la Perse a fait un saut dans l'inconnu. Avant même d'avoir tenté l'organisation matérielle du pays, construit des routes et des chemins de fer, refait les finances et l'armée, elle s'est donné une Constitution et un Parlement. La liberté politique a été chez d'autres peuples le couronnement de leur civilisation ; les Persans prétendent en faire l'instrument de la régénération nationale. »

Il paraît même que ces réformes s'établissent plus sagement et plus pacifiquement qu'en Russie. Le Parlement, dit M. Savary, a fait preuve d'un certain esprit politique : ses débuts ne sont pas mauvais, et ne feraient pas mal augurer de l'avenir, si la situation était normale.

Roman et Vie est une jeune *revue*, directeur : Jean Finot, plutôt littéraire qu'économique. Nous y signalerons les *Mémoires sur le second Empire*, par le Petit Homme rouge. Cet homme rouge paraît un peu moderne ; il donne comme ayant brillé sous l'Empire quelques hommes qui ne se sont guère fait connaître qu'après ; mais la lecture de ces mémoires produit parfois une singulière impression. C'est quand on y rencontre les faits et gestes d'hommes ou de femmes célèbres à cette époque et dont les noms même n'existent plus. Il semble qu'on nous rappelle une vie antérieure. Il y a là de quoi donner à réfléchir aux politiciens, philanthropes et autres mortels qui se donnent tant de mal pour acquérir l'immortalité, tout au moins la notoriété. Je vis encore et ils n'existent plus. Et pourtant je les ai connus, moi qui suis inconnu.

La *Semence socialiste* est une nouvelle publication mensuelle éditée par la Fédération socialiste de Bretagne. Jusqu'en Bretagne le socialisme a donc pénétré ! Pour l'instruction des Armoricains, M. A. Hamon y publie un Abrégé de l'histoire du socialisme. La *Semence socialiste* s'occupera des syndicats, des coopératives, du patriotisme, du militarisme ; elle traitera de toutes les questions qui intéressent l'humanité. Son ensemble formera une bibliothèque complète d'enseignement.

— La *Coopération des Idées*, revue d'éducation sociale, tombe mais ne meurt pas. Elle reprend son cours et paraîtra le 1er et le 16 de chaque mois. La première livraison de la nouvelle série contient plusieurs bons articles : *Du pilori au piédestal* ; le *Bon gouvernant* et surtout une *Revue des opinions*, des *Faits et des Idées* très remarquable. Nous souhaitons bonne chance à ces trois jeunes revues.

ROUXEL.

NOUVEAUX GESTES

DU

PROTECTIONNISME EN ITALIE

I. Une curieuse procédure parlementaire. — II. Le but de la réforme du tarif. — III. Les produits chimiques. — IV. Les moyens de transport. — V. Les cordes, les ficelles, les bas, les parapluies et les ustensiles domestiques. — VI. Le prétexte de l'agriculture. — VII. Le droit sur le blé. — VIII. Les agrariens dupes de la protection industrielle. — IX. Il n'y a pas lieu de désespérer.

I. — Une curieuse procédure parlementaire.

La protection est loin d'avoir désarmé en Italie.

Notre Chambre des députés est saisie en ce moment d'un projet de loi, qui, sous le titre anodin de *Modifications au tarif des douanes*, en réalité établit de nouveaux droits, ou apporte des majorations importantes aux droits déjà existants sur un grand nombre de produits manufacturés.

Ce qui fait le côté curieux du projet de loi en question c'est que, par une étrange procédure parlementaire, à laquelle nous sommes malheureusement accoutumés en Italie, il est déjà loi provisoire de l'Etat depuis le 24 juillet 1906.

On comprend aisément avec cela que le petit groupe d'industriels politiciens, qui sont à même de tirer parti des nouveaux droits, s'accommode assez bien d'un provisoire législatif, que les deux Chambres ne manqueront pas de ratifier plus ou moins tôt d'une manière définitive.

C'est ainsi que la question reste inscrite depuis longtemps *d'urgence* à l'ordre du jour de la Chambre des députés, appuyée

de deux rapports, celui du Gouvernement et celui de la Commission, que probablement bien peu de députés ont jugé dignes de leur attention.

Quant au grand public des consommateurs et des contribuables, ce ne semble nullement être son affaire. A voir une indifférence aussi complète du pays, on dirait qu'il s'agit de modifier le tarif du Tonga ou de Tombouctou, ou bien que par un jeu d'incidence mystérieuse les nouveaux droits puissent être acquittés en lieu et place des Italiens par les habitants inconnus de quelque autre planète perdue dans l'espace infini des cieux.

Du moment que la grande majorité de ceux qui sont destinés à porter le fardeau des droits, ne s'en soucie nullement, il est tout naturel que la petite minorité de ceux, qui doivent au contraite en profiter, ne reste pas inerte. Au surplus, elle connaît bien ses moutons et n'a pas besoin de faire parler beaucoup le Parlement pour avoir toutes les lois qu'elle désire, appliquées même avant qu'on les ait votées.

II. — Le but de la réforme du tarif

Le projet dont nous nous occupons ici est justifié dans le rapport de la *Commission permanente de la Chambre des députés pour l'examen des traités de commerce et des tarifs des douanes*, comme ayant pour objet « une réforme de notre tarif général dans la partie qui est restée libre d'engagements après la conclusion des derniers traités de commerce. » Et la même Commission ajoute que le projet se propose « trois buts principaux : d'abord, celui de donner satisfaction (italien : *appagare*, à peu près payer) en tant que possible aux justes aspirations de quelques-unes de nos industries ; celui d'éliminer du tarif les anomalies qui heurtaient le plus les principes de la technique douanière moderne ; enfin, celui de rendre plus solide la structure de notre tarif général par rapport aux droits, qui jusqu'ici sont libres de tout engagement conventionnel. »

Pas n'est besoin d'être familiarisé avec les formules creuses du langage douanier moderne pour comprendre de prime abord que les trois prétendus buts de la réforme proposée (le nom seul de *réforme* en dit beaucoup) se réduisent dans la pratique à un seul but : « créer de nouvelles protections industrielles et augmenter celles qui déjà existent partout où la chose est possible sans léser la lettre des traités de commerce ou rencontrer l'obstacle de quelque gros et puissant intérêt déjà protégé. »

Nous ne nous proposons pas de faire ici une analyse complète des augmentations de droits déjà appliquées provisoirement. Il nous suffira d'en documenter le caractère d'ultra-protection industrielle et de faire remarquer les conséquences inévitables d'une majoration des impôts sur les consommations des Italiens et de nouvelles difficultés dans nos rapports de commerce avec l'étranger.

III. — Les produits chimiques.

Une première catégorie d'articles, sur lesquels on a établi des droits nouveaux ou augmenté considérablement les droits existants, est celle des « produits chimiques. »

Ainsi, le droit sur l'acide acétique non dépuré est porté de 1 fr. à 2 fr. les 100 kilogs., et des droits nouveaux sont imposés ou majorés sur les anciens droits sur l'acide acétique dépuré et les acides arsénieux, citrique, lactique, etc.

Le droit sur les oxydes de plomb et d'étain est élevé de 4 fr. à 8 fr. les 100 kilogs. Le chlorure de chaux, de potasse et de soude, qui jouissait de la franchise, est frappé d'un droit de 4 fr. les 100 kilogs., qui retombera sur les consommateurs par un renchérissement des cotonnades blanchies et imprimées et du papier blanc employé largement dans les nombreuses transactions du commerce au détail.

Des majorations analogues sont faites pour les droits sur les sels d'or et de platine, les sulfates ammoniacs et manganésiques, les silicates de potasse et de soude, etc.

La vaseline artificielle, dont l'emploi s'étend de plus en plus en pharmacie, médecine et vétérinaire, est imposée de 30 fr., et la Commission parlementaire n'est pas bien sûre que cette protection soit suffisante; aussi fait-elle de chaudes instances auprès du Gouvernement afin qu'il veuille mieux étudier la question.

IV. — Les moyens de transport.

Le droit sur les graisses pour chars et machines, dont on fait un emploi important en agriculture, surtout pour les locomobiles et les machines à battre le blé, est relevé de 8 fr. à 30 fr. les 100 kilogs,, pour peu qu'il y ait d'huile minérale dans leur composition.

Les chariots ou camions automobiles, qui étaient admis, comme les chariots communs pour routes ordinaires à un droit de 22 fr.

chacun, payent maintenant un droit de 20 fr. les 100 kilogs, s'ils ne dépassent pas le poids de 1.000 kilogs, de 14 fr., s'ils pèsent de 1.001 à 3.000 kilogs, et, en sus de ce dernier poids, de 450 fr. chacun.

Le droit sur les camions couverts pour déménagements sont portés de 60 fr. chacun à 80 fr. Voilà qui n'est certes pas fait pour rendre moins aiguë la crise des loyers, qui sévit dans plusieurs de nos grandes villes, en rendant plus coûteux les déménagements des locataires !

Le droit des chariots à ressort, dont se servent nos metayers et nos fermiers, est augmenté de 22 fr. à 40 fr.

De même le droit sur les voitures ordinaires, couvertes, à plus de deux roues et à suspension élastique, est porté de 110 fr. à 200 fr. chacune.

Enfin, sont majorés les droits sur les parties détachées de vélocipède et taxés comme les machines complètes les châssis pour bicyclettes, et le droit sur le moto-cycles est relevé de 42 fr. à 80 fr., maximum consenti par le nouveau traité avec l'Autriche-Hongrie.

V. — Les cordes, les ficelles, les bas, les parapluies et les ustensiles domestiques

Très sensibles à l'agriculture et au petit commerce seront les majorations de droits apportées sur les cordes et les ficelles de 11 fr. 50 à 14 fr. les 100 kilogs., et à tous les consommateurs des classes populaires celles des droits sur la bonneterie : bas et gants de coton et de laine.

Le droit sur les fournitures pour les parapluies est augmenté de 30 fr. à 40 fr. les 100 kilogs, mais la Commission se console en pensant que cette majoration ne pésera que tout juste pour 2 centimes et demi sur le prix de chaque parapluie.

Cela n'empêche pas que le droit de 40 fr. ne représente toujours un renchérissement d'au moins 15 0/0 pour les fournitures les plus ordinaires.

Contre une mince réduction des droits sur les foyers de matère ondulée, pour chaudière à vapeur, et sur les traversines de fer ou acier pour chemins de fer, de quoi le Gouvernement dans son raport semble vouloir s'excuser auprès du très puissant *trust* des aciéies nationales, de fortes augmentations sont faites aux droits frappant les cordes métalliques employées pour quantité d'usages agricoles : haies artificielles, liens et cordons pour les vignobles, paniers pour les récoltes, muselières pour les animaux, etc.

D'autres augmentations, qui devraient surtout exciter les protestations indignées des ménagères, sont celles aux droits sur la vaisselle et les ustensiles de fer émaillé pour usage domestique, sur les ouvrages en cuivre, laiton, airain, etc.

Le droit sur les fusils est presque redoublé, de 8 fr. à 15 fr. chaque, ce qui ne contribue certes pas à rendre accessible aux bourses les moins fournies le sport hygiénique de la chasse.

VI. — Le prétexte de l'agriculture.

Notons, pour être juste, une légère réduction au droit sur le son, qui de 3 fr. 50 est rabaissé à l'anciene limite de 2 fr. les 100 kilogs. Mais le droit sur les fécules est élevé de 2 fr. à 6 fr. les 100 kilogs., afin de *favoriser*, c'est ainsi que s'exprime le rapport ministériel, une industrie, à laquelle se montre non moins tendre la Commission parlementaire, sous le prétexte spécieux que « le droit en question est indirectement aussi favorable à l'agriculture nationale, parce qu'il donnera un plus grand développement et une rémunération plus convenable à la culture des pommes de terre. »

Dans le même but de faire avaler à l'agriculture nationale l'aggravation considérable des droits industriels, on a eu soin de lui dorer la pilule par l'élévation de 7 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilogs du droit sur les raisins frais, comme si le commerce n'eût pas le gain pour but et eût pour sa principale occupation d'inonder chaque pays de la marchandise dont il foisonne le plus, au point qu'elle y est parfois dépourvue de toute valeur marchande.

Nous glissons sur les augmentations de protectionnisme motivées par la prétendue convenance de mieux spécifier les différentes positions du tarif, et sur nombre d'autres droits, qui travailleront ensemble à rendre sensiblement plus chère la vie au Italiens, exemple le droit sur les bougies de parafine, portée de 15 à 20 fr. les 100 kilogs.

En résumé, les « modifications », que la Chambre des députés italiens aura à discuter pour la forme et à ratifier définitivement après une application provisoire de presque deux années, portent sur 138 articles et sous-articles du tarif, dont la plupart de création nouvelle, et, avec seulement trois ou quatre exceptions, elles sont toutes ou des droits nouveaux ou des majorations et spécifications fiscales des droits préexistants.

Il va de soi que la conséquence certaine et nécessaire de cette

« réforme » douanière est un renchérissement artificiel d'un grand nombre d'articles de consommation courante et, par surcroît, une plus grande difficulté pour nos exportations par la raison évidente que, les produits s'échangent avec les produits, un pays ne peut pas repousser les marchandises qu'il avait l'habitude d'acheter au dehors, sans priver par ce seul et même fait de leur ancien débouché naturel une partie de ses propres productions.

VII. — Le droit sur le blé.

Le danger est d'autant plus à redouter pour l'Italie à cause de la nature spéciale de son commerce d'exportation, qui est, comme on le sait, essentiellement formé par des produits du sol bruts ou ayant subi une imparfaite transformation manufacturière, comme les fruits, les vins, et surtout les filés de soie, qui à eux seuls représentent presque le tiers de la vaeur totale de nos exportations.

C'est par cette raison, que les agrariens du Parlement italien ont eu le tort de trop souvent oublier, que les frais de la politique protectionniste en Italie ont été faits surtout et continuent à être faits par l'Agriculture.

Nous nous référons à ce que nous avons écrit ici même à propos du droit sur le blé (1). Mais nous profitons de l'occasion pour signaler aux lecteurs du *Journal des Economistes* un fait nouveau qui est venu de se produire pendant ces tout derniers temps.

Pour la première fois en Italie, depuis son établissement en 1894, le droit de 7 fr. 50 les 100 kilogs., sur le blé, à cessé de jouer au complet.

La chose est rendue évidente par la comparaison suivante que nous extrayons du Bulletin du marché aux céréales de Turin à la date même où nous écrivons.

Les données ci-dessous se réfèrent:

I) aux blés tendres du Piémont ;

II) aux blés étrangers *de force* (généralement russes), importés avec payement du droit de douane.

On peut compter, une récolte sur l'autre, que la différence de 1 à 2 fr. les 100 kilogs représente une réelle plus-value de qualité des blés étrangers, employés pour la correction de la *force* insuf-

---

(1) Les résultats du droit sur le blé en Italie, *Journal des Economistes* du 15 août 1905

fisante des blés de production locale et pour la fabrication des pâtes alimentaires.

	Blés du Piémont	Blés étrangers de force	Plus-value des blés étrangers
	—	—	—
		les 100 kilogr.	
6 décembre 1902....	25	25,15	0,15
5 décembre 1903....	23,25	25	1,75
6 décembre 1904....	24,50	26,65	2,15
7 décembre 1905....	25,50	27	1,50
6 décembre 1906....	23,35	25,25	1,90
Moyenne	24,30	25,85	1,80
7 décembre 1907....	26	32,75	6,75

Il résulte de cette comparaison que la différence actuelle entre les deux prix est de 6 fr. 75, soit de 5 fr. 25 supérieure à la différence de la moyenne 1902-1906.

VIII. — Les agrariens dupes de la protection industrielle.

Nous admettons que pour une partie, la plus forte différence de cette année soit justifiée par la mauvaise récolte en blés durs de la Russie, mise en rapport avec la récolte italienne (surtout piémontaise) bonne comme quantité, mais très médiocre comme qualité. Est-ce là aussi un des effets bienfaisants de la protection ?

Il n'en reste pas moins prouvé que,pour le moment, le droit sur le blé ne sert que pour une partie de son montant à produire un renchérissement artificiel des blés de production nationale.

Nous disons « pour le moment », car nous tenons à bien marquer le caractère anormal d'une situation exposée à tous les aléas de la nature compliqués de ceux de la spéculation, qui peut souvent avoir intérêt à n'importer que des quantités insuffisantes de blés étrangers afin de faire renchérir ses approvisionnements de blés nationaux achetés à l'époque de la récolte, aux prix les plus bas pour les producteurs soi-dicant protégés.

Si les agrariens du Parlement n'étaient pas habitués à se laisser conduire docilement par leurs collègues et alliés du groupe industriel-protectionniste, ils réfléchiraient bien deux fois avant de ratifier par leur vote les augmentations de droits soumises à leur discussion, au moment même où la protection de la rente foncière par le droit sur le blé se trouve sérieusement mise en danger.

Ce n'est pas que le Gouvernement soit moins intéressé que par le passé à ne pas renoncer à une taxe qui a, au point de vue fiscal, l'avantage de lui procurer un revenu moyen de 70-80 millions de francs, mais les ministres partisans les plus acharnés du droit sur le blé pourraient tôt ou tard être entraînés par un nouveau courant, qui commence à se dessiner assez clairement parmi le groupe des gros industriels maufacturiers, qui ont vu leur puissance politique s'augmenter très considérablement pendant ces dernières années.

En effet, il y a de plus en plus des industriels, qui, tout en restant protectionnistes pour leur compte, commencent à penser qu'ils sont maintenant assez forts pour se passer de la solidarité avec les agrariens et qu'il serait peut-être de bonne politique de chercher à amadouer les socialistes en leur cédant le droit sur le blé.

Et, pour tout dire, il faut reconnaître que des socialistes militants entrent ouvertement dans le jeu de ces industriels, en combattant le droit sur le blé, tout en acceptant les primes à la marine marchande, les droits sur les produits manufacturés, etc.

De telles contradictions, du reste, ne sont pas faites pour effrayer les logiciens du socialisme, du moment qu'ils professent que le leur, est un « parti de classe » et que tout est bien qui peut profiter à la classe des ouvriers, ou, pour mieux dire, des ouvriers organisés, inscrits et payant régulièrement leurs cotisations au syndicat et à la chambre de travail, car c'est seulement de ces ouvriers que les chefs socialistes ont le devoir de s'occuper. Les autres, ce sont des « jaunes », des « kroumirs », enfin des êtres misérables et sans conscience, des ennemis, contre lesquels « aeterna auctoritas esto. »

Tout dernièrement l'hon. M. Turati, le chef reconnu du socialisme possibiliste et ministérialisant, n'a-t-il pas prononcé un discours à la Chambre des députés pour réclamer du Gouvernement qu'il se soucie de trouver le moyen de donner une autre direction au flot de nos émigrés en route de retour, à cause de la crise qui sévit aux Etats-Unis ?

IX. — Il n'y a pas lieu a désespérer.

Voilà à quoi nous sommes réduits en Italie, par suite de la politique anti-économique que tous les partis, sans exception, ont professée et appliquée depuis longtemps à l'envi l'un de l'autre.

Cependant nous ne sommes pas de ceux qui se retirent désespérés de la lutte, convaincus que toute résistance est inutile contre

l'organisation puissante des intérêts particuliers coalisés conformément à l'ancien adage du « vulgus vult decipi. »

Certes, il n'y a pas à avoir la moindre confiance dans aucun des hommes qui dirigent les partis politiques actuels, tous également coupables d'avoir suivi par le passé les mêmes errements, et dont aucun n'a le courage de se poser énergiquement comme le défenseur de l'intérêt public contre toute sorte de voleurs et de parasites.

Mais, en dépit des apparences contraires, les faits finiront par s'imposer et par faire prévaloir la « vérité économique », malgré les résistances que lui opposent l'égoïsme aveugle des uns et l'ignorance crasse des autres.

Nous avons tous, en Europe comme en Amérique, traversé une période exceptionnelle de « vaches grasses », qui a pu masquer aux yeux du grand nombre les effets désastreux des gaspillages militaristes et protectionnistes.

Nous en voici peut-être arrivés au point où la situation générale va subir un changement important.

Que des récoltes moins favorables se produisent pendant les prochaines années, que la crise monétaire et industrielle, conséquence de l'erreur protectionniste, se prolonge, et tout le monde se trouvera en présence à l'impossibilité matérielle de maintenir de lourdes taxes sur la consommation des articles de première nécessité sans pouvoir alléguer pour les justifier le prétexte dont on a usé et abusé pendant ces dernières années de la prospérité fictive et décevante des industries favorisées.

Sans doute, il aurait mieux valu que ce qui va probablement se produire par l'action brutale et douloureuse des forces naturelles se fût accompli par un mouvement raisonné et conscient d'opinions opérant en même temps sur les esprits de la foule et sur ceux de ses gouvernants, tel que les économistes de tous temps ont cherché à organiser et à endiguer dans les limites de la modération et du bon sens.

Mais, puisque il n'a pas été en notre pouvoir de choisir le moyen le plus propre et le moins coûteux, il nous faut en prendre également notre parti et souhaiter que la crise nécessaire puisse se passer sans trop de désastres, tout en atteignant son but utile de montrer par l'éloquence éclatante des faits que les lois de l'économie politique, aussi bien que les autres lois de la nature, ne peuvent pas être méconnues et violées impunément pour longtemps.

EDOARDO GIRETTI.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

La crise financière. — La manie des inspections. — Statistiques des grèves et lockouts

La fin de 1907, aux Etats-Unis, a été caractérisée, on le sait, par une grave crise financière, sur laquelle la presse quotidienne a donné d'amples détails. Si nous reprenons aujourd'hui ce sujet déjà un peu ancien, c'est pour faire remarquer que la rareté générale du numéraire, durant cette période, peut être considérée comme la résultante des dépenses imprévoyantes faites, non seulement par les grandes corporations, mais aussi par le gros public dans ces dernières années.

Nous relevons, par exemple, dans un discours prononcé à *l'American Bankers Association* (1), que les Américains n'ont pas dépensé moins de 400 millions de dollars, en deux ans, uniquement pour acheter des automobiles. Et ce n'est pas là un fait unique en son genre. Les dépenses de luxe d'hier sont devenues aujourd'hui des nécessités; et des milliers de familles, dans toutes les classes sociales, entraînées par le courant, arrivent tout juste à boucler leur budget, alors qu'il y a dix ou quinze ans, elles se trouvaient avoir un bénéfice en fin d'exercice. Il n'y a rien de bien étonnant dans tout cela. Des phénomènes analogues se produisent d'ordinaire sous l'empire de la prospérité passagène causée par des causes non naturelles, comme la protection. Mais il est bien certain que la crise a eu aussi d'autres sources, notamment les perturbations occasionnées dans le monde des finances par les tentatives de réformes faites par le parti au pouvoir, sur les instances du président Roosevelt. Ce dernier s'est aperçu, d'ailleurs, quoiqu''un peu tard, qu'il avait forcé la note. Il a compris que ses attaques réitérées contre les

(1) M. Ingalls, Président du « Big Four » Railroad.

grandes corporations financières, les amendes formidables prononcées contre celles-ci sous l'empire des lois nouvellement votées, les enquêtes qui ont mis au jour simultanément un très grand nombre de pratiques inquiétantes, que tout cela, entrepris dans le but louable d'augmenter la sécurité des transactions, avait jeté un trouble profond dans les esprits et fait disparaître la confiance. En somme les réformateurs, qui n'avaient péché que par excès de zèle, ont reçu une leçon salutaire.

Toutefois, d'un autre côté, la crise aura été utile, en faisant ressortir plusieurs des points faibles de notre système monétaire. Il serait impossible d'entrer ici dans les détails de la question. Bornons-nous à mentionner pour le moment que l'on a remis sur le tapis, plus que jamais, la création de caisses d'épargne postales, et celle de la garantie des Banques nationales par l'Etat. C'est un fait indéniable que le public, pris en général, est devenu extrêmement impressionnable en matière financière. Dès que l'horizon se rembruit, il est disposé à se jeter sur les établissements de banque, même sur les caisses d'épargne les plus conservatrices, les mieux administrées, et à retirer ses dépôts. Cela provient de ce qu'on ne possède aucune donnée sur les opérations, ou le *status* de ces institutions. En temps de troubles, un grand nombre de gens — surtout parmi la catégorie des *foreign born* (nés à l'étranger) — envoient leurs économies aux Banques d'Etat d'Europe, qui leur offrent plus de sécurité. Ce procédé ne constribue pas peu, en ce moment, à compliquer la crise, en augmentant la rareté du numéraire en circulation. On pense que la création de *Postal Savings Banks* remédierait en partie au mal. Ce serait là le refuge des timorés. Mais cela ne suffirait pas, parce qu'une multitude de déposants ne peuvent pas se passer d'un compte de chèques, chose qui n'existe point dans les caisses postales. Il faudrait alors, conjointement, inaugurer un système de garantie par l'Etat des banques dites nationales. Cette garantie n'aurait rien d'obligatoire, en ce sens que, seuls, les établissements qui désireraient faire partie du système seraient tenus de rembourser au gouvernement fédéral, dans la proportion de leurs dépôts, les sommes avancées par celui-ci pour payer les déposants des banques garanties devenues insolvables.

Une autre conséquence de la crise actuelle a été le retour précipité en Europe d'un nombre énorme d'émigrants. Tous les ans une certaine proportion de manœuvres étrangers, principalement italiens, rentrent dans leurs foyers pour y passer la mau-

vaise saison, durant laquelle les travaux de bâtiment et terrassement sont plus ou moins suspendus. Mais l'automne dernier, la dépression commerciale a amené l'interruption subite d'entreprises qui, en raison même de la prospérité — factice, on le voit! — avaient surgi de toutes parts. Une armée d'ouvriers se sont vus privés d'ouvrage. Avec beaucoup de sagesse, la majeure partie d'entre eux ont décidé de retourner provisoirement chez eux, où grâce à leur épargne, ils peuvent attendre sans aucune peine des temps meilleurs. Ces émigrants ont accompli souvent de longs trajets sur les voies ferrées avant de se rembarquer. Nous en avons rencontré dans l'Ouest jusqu'à Chicago, en route pour l'Italie. En novembre il n'en est pas parti moins de 96.724, 70.000 dans une seule semaine. Il est fort probable que le chiffre total, pour l'automne, atteindra quelque deux cent mille. Tous ces gens-là sont satisfaits, d'apparence étonnamment prospère, et ils feront, surtout en Italie, une bonne réclame en faveur de l'émigration.

Il est à remarquer que, dans bien des cas, le licenciement d'ouvriers a été motivé, non pas tant par le manque réel de fonds que par celui de numéraire en espèces. La disette de « petite monnaie » a produit des résultats parfois étranges. Des planteurs du Sud ont été contraints de venir chercher à New-York City les billets de banque de un à dix dollars nécessaires pour payer leurs nègres. A. Pittsburgh, Chicago, St-Louis, San Francisco, on voit circuler du papier monnaie absolument sans valeur si l'on se place au point de vue de la loi, mais que d'un commun accord les banques et les particuliers acceptent afin de parer aux difficultés du moment. Ces notes varient beaucoup en caractère comme en sécurité. Par exemple, les *Clearing House Certificates*, délivrés par ces établissements aux banques locales jusqu'à concurrence de la valeur des titres déposés chez eux par ces dernières, sont en fait aussi solides que les billets de banque ordinaires, sauf aux yeux de la loi bien entendu. Mais les *scrips*, émis par les manufacturiers et basés sur le crédit de ceux-ci, qu'on emploie dans nombre d'usines pour payer les ouvriers, ne présentent certainement pas de garanties très sérieuses. Telle est cependant la bonne volonté de tous à leur égard, que les conducteurs de tramways mêmes les acceptent en paiement des places, mais ils en donnent la monnaie en tickets, non en numéraire.

A New-York City, l'on n'a pas eu besoin de recourir à ces procédés extrêmes. Toutefois les banques faisant partie de la *Clearing House Association* ont dû se servir, pour leurs tran-

sactions à l'intérieur de cet établissement, de certificats de grandes dénominations, émis par le Comité exécutif de l'Association et basés sur le dépôt de titres par les banques associées (75 0/0 de la valeur des dépôts respectifs). Ces notes ne circulent pas au dehors de la *Clearing House*.

*
* *

Au début de cet article nous parlions de réformes et de réformateurs. Arrêtons-nous quelques instants sur un sujet qui fait maintenant assez de bruit: le développement continuel et alarmant des inspections du gouvernement. Il est de fait qu'en ce moment les salaires des divers inspecteurs fédéraux figurent au budget pour 45 millions de francs, ce qui constitue une augmentation de 500 0/0 en dix ans. Ainsi que l'a dit quelqu'un, la surveillance officielle est un mal nécessaire. Il est des cas où l'inspection est indispensable au fonctionnement de certaines institutions. Le contrôle exercé par l'Etat, pour ne citer qu'un fait, sur les denrées alimentaires et les médicaments, en vertu de la *Pure Food Law*, a donné des résultats immédiats et importants. D'un autre côté, toutefois, on ne peut nier que dans un nombre considérable de cas les inspecteurs n'inspectent pas grand'chose. Soit par négligence, soit sous d'autres influences, ils donnent leur visa avec une déplorable facilité. Ils sont hommes, et par conséquent sujets à des faiblesses. Et dans un pays où le pot de vin est une plaie si répandue, les tentations sont grandes. Nous n'avons, par malheur, que trop d'exemples de l'insuffisance des inspections. Tantôt c'est un steamer qui, juste après la visite des agents de l'Etat et la sanction officielle octroyée par ceux-ci, sombre et se trouve n'avoir ni canots de sauvetage, ni appareils de sûreté utilisables. Ou bien c'est un édifice en construction, dûment contrôlé par les *building inspectors*, qui s'écroule sur la tête des ouvriers; et l'enquête montre qu'il a été bâti en contravention des règles de précaution les plus élémentaires. Il serait oiseux de multiplier les exemples, qui foisonnent et sont connus de tous. Il y a plus : dans un discours récent, à Columbus (Ohio), M. Taft s'est exprimé en termes non équivoques en ce qui concerne la valeur des services exécutés par l'Etat. Il a reconnu que celui-ci n'est pas susceptible en général de se substituer à l'exploitation privée. Deux dangers en effet sont à redouter, l'incompétence et la corruption.

Mais alors pourquoi le gouvernement s'érige-t-il en surveillant

en chef des services qu'il ne serait pas à même d'exécuter décemment lui-même ? Dans la situation actuelle, il y a évidemment des distinctions à faire. Maintenant plus que jamais, il semble indiqué d'apporter de la discrétion dans l'inspection, et voici pourquoi. Aujourd'hui qu'il est du plus haut intérêt pour une grande société ou corporation financière ou industrielle de connaître les secrets de ses rivales, n'y aurait-il pas là une forte tentation pour les inspecteurs de l'Etat, dépositaires obligés de tous ces secrets ? Si bien rémunérés que soient les fonctionnaires en Amérique, les sociétés en question pourraient aisément, en cas de besoin, faire aux inspecteurs des offres capables d'ébranler la conscience de certains d'entre eux. Nous avons vu que la Standard Oil ne recule devant rien pour savoir ce qui se passe chez ses concurrents. Il y aurait donc lieu de craindre, en définitive, que la surveillance officielle, si on l'étendait, comme le désire M. Roosevelt, à presque tout le commerce entre les Etats (*interstate business*), dégénerât en un vaste système d'espionnage au profit des Trusts... et aux frais du Trésor fédéral.

*
* *

Le *Bureau of Labor* vient de faire paraître une statistique intéressante sur les grèves et les lockouts des Etats-Unis, de 1881 à 1905. Durant cette période de vingt-cinq années, les premières ont été au nombre de 36.757 (181.407 établissements; 6.728.048 ouvriers); les seconds à celui de 1.546 (18.547 établissements et 716.231 ouvriers ou employés) (1).

Si l'on englobe les ouvriers ou employés affectés *indirectement* par ces troubles, on arrive au grand total de 9.529.424 personnes privées de travail pendant un temps plus ou moins long.

Des chiffres publiés par le Rapport en question nous pouvons déduire les observations suivantes :

1° Ce serait une erreur de croire que les grèves sont *pour ainsi dire toujours* décrétées par les *labor organizations.* En fait, les comités exécutifs des diverses unions ne sont guère responsables que des deux tiers des cessations de travail. Dans la période 1881-1906, 31,06 0/0 des grèves ont été faites, soit par des ouvriers

(1) C'est l'Etat de New-York qui détient le record en la matière (10.199 grèves, affectant 1.674.290 ouvriers ; et 326 lockouts, affectant 269.415 employés .

non union men, soit par des *union men* agissant sans le consentement de leurs comités directeurs (1).

2° Suivant que l'on écoute les bruits répandus par les patrons, ou ceux mis en circulation par les ouvriers, les résultats des grèves sont ou fort minces, ou absolument extraordinaires. Des deux côtés il faut en rabattre. Le succès complet n'a été obtenu que dans 47,94 0/0 des établissements intéressés ; 15,28 0/0 ont reçu des satisfactions partielles ; et la grève a échoué dans 36,78 0/0.

3° Les lockouts ont plus de succès que les grèves. (Succès complet : 57,20 0/0; partiel , 10,71 0/0 insuccès : 32,09 0/0).

4° Les principales causes des grèves peuvent se classer ainsi par ordre d'importance : 1° Demandes relatives à une augmentation de salaire (32,24 0/0 des grèves). 2° Différends relatifs à la reconnaissance des unions ou de leurs règles par les employeurs (18,84 0/0). 3° Objections à la réduction de salaires (11,90 0/0). 4° Demandes de réduction des heures de travail (9,78 0/0).

En ce qui concerne les lockouts, presque dans 50 cas sur 100, la cause était dans des différends relatifs aux unions ou à leurs règles.

5° En dépit de l'opinion très répandue aux Etats-Unis, ce n'est pas l'industrie minière qui compte à son passif le plus de grèves. Ce record appartient à l'industrie du bâtiment (26,02 0/0). Les *Coal and Coke C°* ne donnent que 9,08 0/0. Toutefois si l'on envisage, dans une industrie donnée, la *proportion* des grèves au nombre d'établissements, c'est l'industrie minière qui a le plus fort total.

Un point intéressant est le réglement des grèves ou lockouts. Partout où l'organisation du travail a eu en face d'elle une coalition d'employeurs — ce qui devient, on le sait, de plus en plus fréquent —, les différends ont été ajustés dans bien des cas par les comités respectifs de ces syndicats plutôt que par les parties intéressées. C'est ce qu'on appelle la solution par *joint agreement.* Ceci se voit principalement dans le cas de lockout (12,20 0/0) (2).

George Nestler Tricoche.

---

(1) Disons de suite que les grèves *régulières* ont donné de meilleurs résultats que les *indépendantes*. (Succès complet dans 49,48 0/0 des établissements pour les premières, dans 33,86 0/0 pour les secondes ; insuccès complet : premières 34,65 0/0 ; secondes 56,31 0/0.) Il est permis d'en conclure que les comités respectifs usent de plus de jugement que les ouvriers isolés — ce qui n'est pas bien étonnant.

(2) Pour les grèves, la proportion est seulement de 5,75 0/0. Ces chiffres ne concernent que la période de cinq années, 1901-1905.

LETTRE DE POLOGNE

I

La haine que les Prussiens nous portent depuis longtemps et qu'ils s'efforcent de faire partager par la nation allemande tout entière, augmente de jour en jour. Après la guerre inique faite ces dernières années dans les écoles publiques, on vient d'inaugurer un système de politique économique de persécution, qui a plongé le monde civilisé dans une stupéfaction profonde ; il s'agit de la loi d'expropriation forcée des Polonais, soumise en ce moment au *Landtag* prussien.

Les soixante-quatre millions d'Allemands et la sécurité de l'Empire, nous dit le prince de Bülow, se trouvent menacés par les quatre millions de Polonais, qui habitent les provinces de l'Est, c'est donc au nom de la raison d'Etat qu'il faut les chasser de leurs foyers de force, en rachetant leurs biens et mettre à leur place des colons allemands. Comme une semblable entreprise, si l'on voulait l'exécuter d'un seul coup, exigerait beaucoup d'argent et entrainerait des complications qui pourraient compromettre son succès, il faut agir sans trop de hâte, et à cet effet le gouvernement vient de demander, pour commencer, un crédit de 400 millions de marks (réduit dans la suite à 250 millions).

Ces sentiments des Prussiens envers nous ont leurs racines bien loin dans l'histoire, aux temps où la Pologne, de toutes les puissances slaves, était seule assez forte, pour repousser, sous le premier des Jagellons, les Chevaliers Teutons, cette première vague de la mer germanique dans son *Drang nach Osten*. Mais tout cela n'est plus que de l'histoire, la haine de race seule est restée ; voilà plus de cent ans que la Pologne assassinée, coupée en morceaux, ne peut plus être menaçante pour personne, peu importe, les dignes descendants des Chevaliers Teutons s'acharnent sur son cadavre, car ils ont découvert qu'elle n'était pourtant pas encore tout à fait morte, car dans chacun de ses tronçons continuait toujours à battre un cœur, le même cœur, et c'est lui, ce

plus noble organe d'un peuple, qui renferme l'essence la plus précieuse de son passé historique, l'amour de la patrie, ce qui est notre gloire, la seule gloire qui nous reste, on nous l'impute comme un crime. L'imagination des Teutons du xx[e] siècle s'exalte, elle grossit les faits, les transforme, voit surgir de toute part des dangers imaginaires et le cabotinage politique aidant, notre amour de la patrie, si naturel et si digne de respect, a fini par devenir pour eux le dragon mystérieux des légendes prêt à dévorer l'unité allemande, la *Grande Allemagne*, et voilà de modernes Sigfried aiguisant leurs épées pour lui porter le coup de mort. N'a-t-on pas vu en effet le chancelier de l'Empire allemand, c'est-à-dire le représentant suprême de l'ordre,du droit, de la légalité, le premier gardien de la Constitution, monter à la tribune pour demander cette chose monstrueuse, la mise hors la loi de quatre millions de citoyens, en réalité la tête de l'agneau de la fable. Aussi rien d'étonnant que le monde civilisé tout entier s'en soit ému, que non seulement le peuple polonais, mais tous les peuples de race slave se soient sentis frappés par cette politique sans nom, et que le réveil soudain et spontané de leur solidarité fraternelle ait donné lieu à la belle et touchante manifestation du *Reichsrat*, autrichien. Les Allemands sont un grand peuple, mais un gouvernement qui se rend coupable d'un semblable deni de justice, qui ose soumettre à l'approbation de la nation des produits de la haine et de la vengeance, doit être frappé de folie ou bien privé de sens moral, ce qui est une preuve évidente et certaine de décadence.

II

Voyons maintenant quelles seront, selon toute probabilité, les conséquences plus ou moins éloignées de la loi d'expropriation, si celle-ci finit par être votée. Voilà la question ainsi que ses développements présentés par un habitant du duché de Posen, le Comte Zoltorowski, dans un discours prononcé au club slave de Cracovie.

« Le prince de Bülow, dit l'orateur, estime l'étendue de la propriété foncière des Polonais dans le duché de Posen se montant à 1.700.000 d'hectares, soit 6.008.000 *morgen* de Magdeburg. Il est difficile de vérifier ces chiffres ; si ceux-ci sont cependant exacts, la valeur des terres appartenant aux Polonais serait de 3 milliards de *marks;* le crédit de 400 millions voté par le *Landtag* représenterait donc la septième partie de cette valeur, mais en nous bornant à ce résultat, nous serions loin de la réalité, car il

ne suffit pas de comparer ces valeurs entre elles, il faut se rendre compte de la faculté d'achat qu'il est permis d'attribuer aux capitaux dont disposera la commission de colonisation.

Si l'on met de côté la prodigalité bien connue et la mauvaise gestion de la commission, il ne faut pas oublier un autre facteur qui influera sensiblement sur les prix et c'est la propriété allemande. Les propriétaires allemands ont fait jusqu'ici, grâce aux achats de la commission, des affaires d'or et ils ne consentiront pas à être privés de ces bénéfices dans l'avenir. Quelle sera l'attitude de la nouvelle commission vis-à-vis d'eux, nous ne le savons pas; il est cependant impossible d'admettre que celle-ci cesse brusquement d'acheter des terres à des propriétaires allemands, vu que, ces dernières années, les 80 0/0 des opérations effectuées par la commission étaient des achats de terres allemandes.

Il est donc plus que probable que les 400 millions obtenus seront répartis entre des Polonais et des Allemands; il s'en suit que la proportion de nos terres, que le gouvernement pourra exproprier grâce au crédit voté, diminuera de beaucoup, peut-être de moitié, malgré cela il ne faut pas se faire d'illusions, la nouvelle loi ne manquera pas de faire un tort sensible à notre propriété foncière, mais de là à sa disparition complète il y a loin. Ce qui aura pour nous une importance suprême, ce sont les suites de la législation antipolonaise, nous ne savons pas encore combien de millions la Prusse veut consacrer pour assurer ce qu'elle appelle la *sécurité* de sa frontière de l'Est, les derniers 250 millions ont été dépensés en cinq ans, les 400 millions demandés ne suffiront pas pour plus longtemps. Si l'expropriation se fait selon les données que nous avons en ce moment, elle avancera lentement. Gardons-nous d'illusions et d'espérances vaines, mais il ne faut pas non plus considérer l'expropriation projetée comme l'extermination complète de tous les propriétaires fonciers de notre nationalité.

Si nous voulons savoir ce qui adviendra tous les ans du contingent des propriétaires et des paysans expropriés, nous devons examiner, avant tout, la question si le gouvernement réussira à empêcher les Polonais d'acheter de la terre. Sans une loi antipolonaise de ce genre, dont l'exécution présenterait d'ailleurs beaucoup de difficultés, si même elle devenait jamais possible, il est hors de doute qu'une grande majorité des expropriés voudra acheter de nouvelles terres. Comme les conditions d'expropriation en vigueur en ce moment, n'ont pas été modifiées, on peut espérer que celle-ci sera exécutée d'une manière avantageuse pour

le vendeur, qui pourra par cela même risquer une nouvelle expropriation en achetant de la terre dans le duché même, sans parler des provinces avoisinantes où la nouvelle loi ne sera pas appliquée et où déjà aujourd'hui l'affluence des Polonais est visible. Si cependant l'acquisition de la terre leur est absolument rendue impossible, alors une partie des expropriés devra émigrer. Serait-ce là le but de toute la campagne, le fond de la pensée du gouvernement ? S'il existait chez les Polonais, sujets allemands, des dispositions favorables à l'émigration, nous nous trouverions évidemment dès aujourd'hui en danger de disparaître, mais cette tendance-là n'existe pas et ne peut pas exister dans un pays qui, comme l'Allemagne, est forcé tous les ans de faire venir de l'étranger 500.000 ouvreers ; on ne voit pas bien d'allieurs où cette émigration pourrait être dirigée, nous trouvons justement ces derniers jours la nouvelle que des milliers d'émigrants reviennent des Etats-Unis, qui jusqu'ici en absorbaient sans compter. Reste la République Argentine, quelques-uns s'y dirigeront, mais pas tous, nous croyons que la majorité des paysans expropriés ira s'établir dans les villes. Là, ils apparaîtront à la première génération comme petits capitalistes, à la seconde comme prolétariat des villes. Quant aux grands propriétaires, nous en perdrons certainement, mais beaucoup d'entre eux, en se fixant dans les villes, pourront présenter un élément de force nationale précieux. Nous faisons toutes ces suppositioons en admettant l'hypothèse qu'il sera absolument défendu aux Polonais d'acheter de la terre.

Mais est-il possible d'admettre qu'une double attaque semblable, l'expropriation d'un côté, la défense d'acheter de l'autre, c'est-à-dire l'arbitraire le plus révoltant de l'Etat, puisse durer un demi-siècle dans un pays civilisé et d'une culture économique avancée ? La loi électorale actuelle restera-t-elle en vigueur indéfiniment et n'y aura-t-il jamais en Allemagne un réveil, nous ne disons plus de conscience, mais de sens commun ?

Il nous restera dans tous les cas notre base ethnographique, même si cette terre que nous chérissons plus que tout vient à nous manquer. Nous pouvons compter d'une façon absolue sur les éléments qui ont donné naissance à notre mouvement national en Silésie. Si nous ne quittons pas la Prusse en émigrant en foule, ce qui n'est pas probable, aucune législation ne pourra empêcher à ce que les quatre millions de Polonais qui y vivent, n'y restent et il n'est pas au pouvoir du gouvernement d'empêcher que leur nombre n'aille en augmentant.

LADISLAS DOMANSKI.

LETTRE DE PROVINCE

L'état d'esprit de nos syndicats de viticulteurs est toujours intéressant à observer dans ses diverses manifestations.

Ici, le syndicat local s'associe au vœu formulé par le Congrès des vignerons bourguignons qui réclame la suppression du sucrage pour la consommation familiale, la suppression des piquettes, un droit de circulation sur les lies et les marcs de vendanges fraîches, l'application rigoureuse des lois contre la fraude et une taxe de cinq centimes par bouteille sur les eaux minérales.

Nos vignerons n'ont pas la main légère, et ils n'ont pas une sensibilité exagérée à l'égard des familles pauvres destinées à être poursuivies pour avoir mis du sucre dans leur vin.

Il faut évidemment que ces familles sachent bien qu'elles commettent un véritable crime irrémissible. Elles aggravent leur cas, en n'ayant pas assez d'argent pour payer, au prix fort, les bons crus de la Bourgogne et du Bordelais, et surtout en osant préférer les affreuses piquettes à bas prix.

En ces matières, les syndicats perdent absolument de vue la répercussion inévitable de leurs prétentions insatiables, c'est-à-dire l'écrasement des plus malheureux et des plus pauvres, l'augmentation du prix de toutes les denrées, et l'inanité de leurs efforts pour s'enrichir par des moyens artificiels et injustes.

Les députés socialistes auraient là une belle occasion de défendre les plus pauvres de leurs électeurs contre ces prétentions de fabricants de vins naturels, mais tout attentat contre le bien d'autrui ne justifie-t-il pas leurs fantaisies d'interventionisme ? Qu'importe alors si la vie devient plus rude et plus douloureuse pour les plus pauvres ?

Ailleurs, le syndicat local décide d'appuyer le vœu formé par la Confédération générale des vignerons du Midi relativement aux agissements de certains cantiniers militaires qui — d'après les renseignements recueillis par le bureau de la confédération — vendent du mauvais vin aux soldats. Ce vœu réclame une surveil-

lance effective de la fraude dans ces débits militaires qui jouissent d'une situation privilégiée.

Et voici notre syndicat local parti avec bien d'autres à la recherche de la définition du bon vin, comme d'autres sont partis à la recherche des définitions du bon lait et du bon sel. Tout vin, tout lait, tout sel ne répondant pas exactement à la conception très étroite des meneurs du syndicat devra être réputé falsification, et son auteur, détenteur ou vendeur, livré aux rigueurs de la loi sur les fraudes.

Le Conseil général de la Gironde a voté l'inscription d'un crédit destiné à payer le traitement et les frais de déplacement d'un agent chargé d'effectuer des prélèvements d'échantillons chez les commerçants des différentes communes du département.

Ces prélèvements sont effectués, dit-on, dans l'intérêt des consommateurs, des négociants et des commerçants honnêtes.

Dans cette même région, M. Cazeaux-Cazalet, député de la Gironde, président de la Commission parlementaire d'enquête viticole, fait connaître que la législation actuelle est insuffisante, en ce qui concerne : la limitation des produits chimiques servant à l'amélioration de certains vins, le mouillage des vins dans les centres de consommation, et l'alcool.

Une nouvelle série de mesures législatives s'impose pour réprimer les abus en ces trois matières.

Dans l'application des règles d'analyses fixées aux laboratoires municipaux, on ne tient pas suffisamment compte de l'origine des vins.

Les lois déjà votées sont-elles appliquées d'une façon convenable ?

L'administration des contributions indirectes a-t-elle modifié ses procédés d'investigation, de recherche ?

La surveillance et la répression des fraudes jouent-elles dans des conditions susceptibles de prévenir le plus d'abus possibles[e] ?

Malgré tout, le mouillage dans les centres de consommation peut se produire partout, notamment chez le débitant : « Là donc, notre action a de quoi s'exercer. »

Le rôle de la magistrature en matière de fraudes viticoles reste encore à examiner.

« Nous avons agi auprès du Garde des Sceaux dans ce but. »

« La sévérité des condamnations infligées par les tribunaux aux fraudeurs, ces temps derniers, est un sûr garant des intentions présentes des magistrats. »

Des propriétaires, soit pour assurer leur crédit et s'assurer une aisance plus grande, soit pour se précautionner, dans l'a-

venir, contre la règle elle-même, ont exagéré les chiffres de leur déclaration de récolte. C'est un tort.

La loi votée en jouant d'une façon régulière, les acculera en fin d'année, dans une impasse dont ils pourront difficilement sortir aux yeux de l'administration des contributions indirectes.

M. Cazeaux-Cazalet espère que lorsque la Commission d'enquête aura terminé ses travaux, la viticulture se trouvera puissamment armée contre tous les maux dont elle a jusqu'à maintenant souffert. « Le reste sera l'affaire des pouvoirs publics et des syndicats régionaux. »

Le président de la Commission parlementaire rejette donc résolument sur les épaules des pouvoirs publics et des syndicats régionaux, la responsabilité des déceptions qui pourraient atteindre les viticulteurs dans l'avenir.

Si donc un jour le peuple de France trouve les vins trop chers et se décide à réduire sa consommation, si les fabricants et les commerçants de vins trouvent leur industrie et leur commerce trop entourés de risques et de difficultés, d'après le propre avis du député le plus compétent en la matière, consommateurs et producteurs devront en faire remonter la rsponsabilité aux syndicats régionaux et aux pouvoirs publics ayant organisé ces syndicats.

Dans les journaux de la région, on trouve le compte rendu très intéressant d'une réunion organisée par le syndicat de défense viticole et agricole, à laquelle avaient été conviés les maires, les viticulteurs et les négociants girondins.

M. Cazeaux-Cazalet devait traiter de « l'enquête viticole et la lol sur les fraudes », M. Turpin, président honoraire du syndicat national des vins et spiritueux de France, devait parler de « l'égalité fiscale et de l'authentification des produits naturels », enfin notre collègue, M. Alphonse Vivier, président du Comice agricole de Cognac, devait entretenir ses auditeurs des « Conventions commerciales et internationales. »

Les organisateurs n'avaient pas compté sur l'énorme affluence d'auditeurs qui s'est produite. Aussitôt l'ouverture des portes, tous les espaces disponibles étaient combles.

Le président, M. E. Tricoche, maire de Cambes, excuse d'abord MM. Cazeaux-Cazalet et Turpin, tombés malades.

Puis il retrace le but du syndicat de défense agricole et viticole, allier dans la plus lage mesure possible la viticulture honnête et le commerce loyal qui doivent se prêter une mutuelle assistance au lieu de se combattre pour le plus grand dam de l'un et de l'autre.

Il montre la fraude comme l'une des causes les plus graves de la crise redoutable que la viticulture et le commerce traversent maintenant.

Il examine le règlement d'administration publique pour la suppression des fraudes, paru à la suite de l'enquête parlementaire viticole.

Il tient à calmer les appréhensions d'un grand nombre de viticulteurs et de négociants qui, à son avis, s'émotionnent outre mesure et craignent des excès de zèle dans l'application de la loi de répression des fraudes alimentaires.

Si les syndicats sont faits pour aider à la répression des actes de ceux qui portent un tort immense aux honnêtes gens de la viticulture et du commerce, il ne faudrait pas perdre de vue cependant, à son avis, que ces syndicats sont également institués pour défendre leurs adhérents contre les exagérations improbables, mais possibles, de certains agents des pouvoirs publics.

Il faut savoir quelle sera la jurisprudence.

Notre collègue, M. A. Vivier, dont la compétence dans les questions de viticulture est unversellement reconnue, pose en principe qu'il est indispensable de revenir à la politique des traités de commerce.

Il ne suffit pas de produire, il faut écouler.

M. Vivier fait le procès du protectionnisme, montre que le salut est dans le libre-échange, dans la conclusion des traités de commerce.

La prospérité de la viticulture s'est toujours affirmée lorsque le gouvernement français obtenait des gouvernements étrangers des traités favorables à nos produits vinicoles et à nos eaux-de-vie.

Le facteur essentiel de la prospérité des régions de la Gironde et de la Charente ne se trouve pas dans la consommation nationale ; il est dans l'exportation de nos produits.

L'exportation fut la cause de leur ancien rayonnement mondial.

M. Vivier rappelle les doléances du commerce girondin au Congrès de la viticulture en 1907. On se trouve aujourd'hui en présence d'une barrière infranchissable.

C'est cette barrière qu'il importe d'abattre.

Ce sont les droits prohibitifs qui sont la cause principale de la fraude en imposant des prix infimes pour compenser l'élévation des droits d'entrée, en permettant qu'à Hambourg et ailleurs, il soit possible de faire des mélanges quelconques, décorés des noms de Médoc, Saint-Emilion, etc.

L'application de la loi sur les fraudes n'est possible qu'à la condition d'un régime fiscal des vins et des spiritueux tels que les véritables produits puissent aller jusqu'au consommateur, tout au moins à l'exportation.

L'authentification des produits est un principe devant lequel on doit s'incliner, mais ces produits ne doivent pas être frappés de droits qui les empêchent d'entrer chez l'étranger.

Bordeaux fut en 1860 le berceau du libre-échange.

C'est de sa région que doit partir le mouvement qui lui rendra la prospérité d'antan.

M. Vivier fait un saisissant tableau de la richesse économique de l'Angleterre — comparée à celle de la France — depuis qu'elle a introduit chez elle le système du libre-échange.

C'est l'agitation populaire menée par les Robert Peel, les Bright, les Richard Cobden qui obtint ce résultat.

Le devoir qui s'impose est de faire comme eux, de réclamer énergiquement de nos députés le complément de la loi sur les fraudes, c'est-à-dire le changement du système économique.

Avant tout, il faut réclamer et obtenir l'abaissement de nos droits de douane.

M. Vivier adjure tous les groupements agricoles, tous les viticulteurs d'entreprendre une ardente croisade dans ce but. Leur vigilance doit être égale à celle qu'ils ont déployée lorsqu'il s'est agi de reconstituer leurs vignobles.

Une triple salve de bravos accueille cette conclusion.

M. Vivier désirerait qu'un ordre du jour soit voté, mais le président dit que la conférence n'est pas terminée, elle se prolongera dans une autre réunion.

Un ordre du jour pourra être adopté après avoir entendu MM. Cazeaux-Cazalet et Turpin, aujourd'hui malades.

Après la séance, de longues conversations se sont engagées entre les assistants, presque tous ayant leur fortune à la merci des mesures votées ou proposées.

Ils n'ont pu éviter de faire la comparaison entre les mesures préconisées par les syndicats, entraves dans le passé, chaînes pour l'avenir, et les moyens proposés par le défenseur du libre-échange.

Il serait à désirer que nombre de conférences contradictoires de ce genre puissent se développer sous les yeux des agriculteurs et viticulteurs de notre pays.

Janvier 1908.

J.-L. COURCELLE-SENEUIL.

BULLETIN

PUBLICATION DU « JOURNAL OFFICIEL »

Janvier 1908.

1er. — **Décret** fixant le taux de l'intérêt composé du capital dont il est tenu compte dans les tarifs, d'après lesquels est calculé le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (page 3).

4. — **Arrêté** fixant, pour l'exercice 1907, le montant de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre (page 80).

— **Rapport** au Président de la République sur la marche du service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie en 1904 et en 1905 (page 1 à 12) (*pour l'édition complète*).

5. — **Décret** détachant l'administration des cultes du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et la rattachant au ministère de la Justice (page 94).

7. — **Décret** maintenant le droit de sortie sur les bœufs à Madagascar et la proportion des vaches à exporter (page 125).

— accordant la franchise de la taxe de consommation aux sels dénaturés destinés à l'industrie de la préparation des peaux fraîches à Madagascar (page 125).

8. — **Décret** changeant la dénomination du service des caisses régionales de crédit agricole mutuel (page 194).

10. — **Caisse nationale d'épargne.** — Extrait du rapport présenté au Président de la République sur la situation de la caisse nationale d'épargne pendant l'année 1906 (page 240).

14. — **Notification** au Gouvernement de la République française de l'adhésion de la Suède à la convention internationale sanitaire du 3 décembre 1903 (page 325).

— **Arrêté** déterminant les conditions de capacité exigées des agents désignés par les municipalités pour le contrôle des distributions d'énergie électrique (page 328).

15. — **Valeurs étrangères.** — Relevé officiel des valeurs étrangères, pour lesquelles un représentant responsable des droits de timbre, des droits de transmission et de la taxe sur le revenu a été agréé, ou un cautionnement versé, et de celles qui acquittent ces taxes annuelles (pages 13 à 73) (*pour l'édition complète*).

16. — **Loi** modifiant le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi du 5 novembre 1894, relative à la création de sociétés de crédit agricole (page 373).

17. — **Loi** approuvant une convention et un traité relatifs au chemin de fer d'Hazebrouck à la frontière de Belgique, vers Poperinghe (page 413).

— **Décret** autorisant l'ouverture de travaux à exécuter pour l'adduction et la distribution d'eau à Pondichéry (page 417).

18. — **Circulaire** relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (page 450).

— **Arrêté** relatif aux rangs que les autorités et fonctionnaires relevant du ministère du Commerce et de l'Industrie doivent occuper dans les cérémonies publiques (page 453).

— fixant la quantité de vanilles originaires des établissements français de l'Océanie à admettre en France sous un régime de faveur, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908 (page 454).

19. — **Décret** fixant les conditions de recrutement, d'avancement et de discipline du personnel des préposés de l'administration des manufactures de l'Etat (page 466).

— **Décision** portant inscription sur la liste générale d'aptitude pour une perception (page (page 470).

22. — **Décret** approuvant l'acte d'acceptation par la France de l'accession de l'Espagne à la déclaration, signée le 16 avril 1856, au Congrès de Paris, pour régler divers points de droits maritime (page 561).

23. — **Décret** portant promulgation de la convention signée à Sophia, le 23 décembre/5 janvier 1907, entre la France et la Bulgarie, pour la protection réciproque des marques de fabrique et de commerce (page 581).

— **Décret** fixant le rendement en pâtes alimentaires au lait des blés durs importés temporairement en franchise (page 582).

— **Décret** changeant la dénomination des agents techniques des améliorations agricoles (page 585).

24. — **Décret** instituant douze brigades régionales de police mobile ayant pour mission exclusive de seconder l'autorité judiciaire dans la recherche et la répression des crimes et délits de droit commun (page 605).

25. — **Décret** fixant la quantité de café, originaire de la Côte d'Ivoire, à admettre en France au bénéfice de la détaxe pendant l'année 1908 (page 624).

26. — **Décret** fixant les prix des poudres à feu destinées à l'exportation (page 649).

— fixant les prix des poudres à feu que la régie des contributions livrera, sous le régime de l'exportation, aux gouvernements des colonies françaises et des pays de protectorat (page 651).

23. — **Arrêté** instituant une Commission chargée d'examiner les conditions dans lesquelles l'immatriculation de la propriété foncière pourra être organisée en Algérie et nommant les membres de cette Commission (page 698).

— **Réception**, par le Président de la République, du rapport de la Commission de contrôle de la circulation monétaire pour l'exercice 1907 (page 703).

29. — **Décret** relatif aux conditions de timbrage, pour le compte des particuliers, des cartes postales, cartes-lettres, enveloppes et bandes (page 718).

31. — **Loi** portant approbation de deux conventions signées à Bruxelles les 28 août et 19 décembre 1907 et relatives au régime des sucres (page 845).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 février 1908.

Nécrologie. — M. le Contre-Amiral Reveillère.
Communication. — Le Congrès du *Free Trade*, à Londres, en 1908.
Discussion. — La Réglementation du travail.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. A. Neymarck, vice-président.

M. le Président annonce la présence à la séance de M. Godart, député du Rhône, rapporteur du projet de loi sur la Réglementation du travail.

Il fait part à la réunion de la mort d'un de nos collègues, M. le contre-amiral Reveillère, membre correspondant depuis 1893. L'amiral Reveillère s'intéressait vivement à toutes les questions économiques, spécialement aux questions sociales. Il avait publié plus de trente volumes sur ces sujets. Il suivait de très près nos travaux, et, s'il ne venait que fort rarement à nos séances, il était des nôtres par la pensée et par les sympathies.

M. D. Bellet, secrétaire perpétuel, donne de bonnes nouvelles de la santé de notre président, M. E. Levasseur, maintenant rétabli. Notre collègue d'Anvers, M. Louis Strauss, qui a été, lui aussi, gravement malade, est également hors de danger.

M. D. Bellet rappelle que, par une circulaire, il a fait connaître la réunion, au mois d'août 1908, à Londres, d'un Congrès du *Free Trade* auquel il engage ses collègues à donner leur adhésion.

Il annonce encore que notre président, M. Levasseur, a reçu

le diplôme du Grand Prix qui a été décerné à la Société d'économie politique par le jury de l'Exposition de Milan.

Il présente ensuite les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, parmi lesquelles il signale particulièrement un rapport de M. Georges Villain, directeur du contrôle des chemins de fer, sur les crises périodiques dans leurs rapports avec l'exploitation des voies ferrées, un volume de M. et Mme Méliot sur la *Monnaie*, le *Change*, etc., une conférence de M. A. Neymarck sur la situation financière de la France, une étude de M. Yves Guyot sur la Crise américaine, enfin la 4e édition de l'ouvrage de notre collègue E. Guilmard, intitulé l'*Evasion fiscale*.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. Yves Guyot :

La Réglementation du travail.

M. **Yves Guyot** prend pour base de son exposé l'examen critique d'un document parlementaire tout récent : c'est le rapport sur la *Réglementation du travail*, présenté au nom de la Commission du travail, par M. Justin Godart, député du Rhône, qui assiste à la séance.

Ce rapport, dit M. Yves Guyot, est fait sur un projet de loi déposé par le gouvernement le 10 juillet 1906. Les établissements soumis à l'inspection du travail en vertu de la loi de 1892 et de la loi du 30 mars 1900, déterminant la durée du tarvail des femmes et des enfants, étaient en 1894 de 267.300 avec 2.454.900 salariés; en 1902, de 322.300 avec 2.887.000 salariés; en 1903, à la suite d'une extension de la nomenclature de 528.700 avec 3.550.000 salariés ; en 1906, après la loi sur le repos du dimanche, de 548.000 avec 3.864.000 salariés. Il s'agit d'étendre la loi de dix heures de travail à 38.595.000 établissements, comprenant 268.000 ouvriers adultes qui ne sont soumis qu'à la loi de 1848 sur les douze heures de travail ; à 115.000 établissements comprenant 357.000 salariés qui, n'employant pas de moteur mécanique ou occupant moins de vingt ouvriers, y sont soustraits, à 147.510 établissements de commerce ou de banque avec 471.000 employés. C'est la restriction du droit de travailler comme ils l'entendent à 301.000 établissements, à 1.096.000 employés et ouvriers ; et enfin à tous les travailleurs à domicile, aux ateliers de famille, dont on n'a pas le nombre exact. C'est la

main-mise de toute la population active de la France, sauf la population agricole, par la police de l'inspection du travail.

L'exposé des motifs du projet de loi disait qu'il a pour objet « de donner satisfaction aux exigences d'une démocratie laborieuse, dont les membres veulent avoir le loisir d'être des citoyens ». D'après cette phrase la démocratie prouve qu'elle est « laborieuse » quand les citoyens demandent que la loi les empêche de travailler. Et M. Justin Godart reprend à son tour : « Une nouvelle et plus complète intervention de la loi relèvera le niveau moral de la nation », et il affirme qu'elle assurera « l'avenir de la race ».

Ce projet de loi est une application du programme des socialistes allemands, rédigé par Karl Marx et adopté en 1880 sur la présentation de Jules Guesde par le Congrès du Havre. Déjà, les établissements soumis à l'inspection du travail, occupant de 1 à 5 ouvriers sont au nombre de 447.600 et représentent 81,64 pour 100 du total ; ceux occupant de 6 à 20 ouvriers sont au nombre de 73.800 représentant 13,51 pour 100 du total ; ces deux catégories représentent la petite et la moyenne industrie ; ce n'est pas assez, il faut pénétrer jusque dans l'atelier de famille. Selon M. Werner Sombart, professeur à l'Université de Breslau, disciple de Karl Marx, « une bonne législation ouvrière est pour les grands entrepreneurs une arme de premier ordre pour ruiner les petits et se débarrasser de leur concurrence ; selon M. Van der Velde, le député socialiste belge, « il faut favoriser par des mesures législatives les passages des formes dégénérées de la production industrielle aux formes supérieures de la production en commun ». M. Justin Godart dit naïvement que « tous les partisans de l'intervention de l'Etat ont souci des légitimes intérêts de l'industrie » ; et lui-même ne fait qu'appliquer le programme de ceux qui ont pour mot d'ordre la lutte des classes, la prolétarisation des petits et moyens industriels et commerçants qui représentent un élément d'opposition à la socialisation de tous les moyens de production et d'échange. Le projet de loi dont il est le rapporteur est une expression de la lutte du socialisme contre la démocratie.

Pour justifier cette besogne, il invoque l'égalité. Actuellement les merveilleuses lois sociales permettent à un homme de travailler ici douze heures, là elles interdisent de travailler plus de dix heures, selon que le salariant à un moteur ou n'en a pas, occupe 20 ou 21 ouvriers. Il s'agit de les mettre tous sur le lit de Procuste des dix heures de travail.

Et il montre cette mesure comme devant mettre fin « à la crise de l'apprentissage » inattendue, selon lui, peut-être pour les auteurs des lois de 1892 et de 1900, mais pas pour ceux qui en avaient fait la critique. M. Justin Godart a la loyauté de citer des rapports des inspecteurs divisionnaires du travail de Paris, de Nancy, de Rouen, de Nantes, montrant des renvois en masse de filles et de femmes et surtout de jeunes garçons, ce qui n'empêche pas M. Justin Godart de parler à maintes reprises du « relèvement du niveau moral produit par la législation du travail depuis un quart de siècle ».

Et cette législation sociale a eu pour résultat de condamner à l'oisiveté des adolescents qui voudraient travailler ; qui sont obligés de dissimuler leur âge pour avoir le droit de travailler ; qui trouvent alors en face d'eux l'inspecteur du travail avertissant le patron et qui, sur cet avertissement, sont rejetés sur le pavé ; et de ce loisir forcé et affamé, que font-ils ? l'inspecteur de Nantes le dit : « Ils se préparent aux Compagnies de discipline. »

Ces jeunes criminels sont des malheureux qui portent le poids de la législation que des hommes politiques irresponsables, les uns, dans une intention de lutte de classe, d'autres, dans un sentiment de platitude envers les socialistes, d'autres, dans une intention na ve de philantropie, ont fait pour les préserver des dangers du travail et les obliger à mettre en pratique le droit à la paresse proclamé par M. Paul Lafargue !

M. Justin Godart attribue le renvoi de ces enfants à « un mouvement irréfléchi de mauvaise humeur et d'obstruction contre la loi ». Non. Il faut l'attribuer au désir de l'industriel de se soustraire à la tyrannie de l'inspection du travail. Avec une superbe inconscience, M. Justin Godart conclut : « L'unification des heures de travail replacera dans l'atelier l'enfant qui complétera son éducation professionnelle aux cours bientôt rendus obligatoires ». Nous pouvons l'assurer que si cette mesure est prise, pas un industriel ne reprendra des enfants, à moins de nécessité absolue.

Mais en même temps que M. Justin Godart prétend que la nouvelle loi est faite dans l'intérêt des enfants expulsés des ateliers par les lois de 1892 et de 1900, il la montre comme l'expression du « devoir de l'Etat d'imposer l'ordre dans l'anarchie que crée la concurrence. L'Etat doit au bon patron sa protection et il la lui assure en réglementant le travail ». C'est l'application naïve de la loi de famille aux adultes ; l'Etat paternel, investi

de la suprême sagesse comme héritage du droit divin, traitant en incapables les citoyens, électeurs et éligibles dont émanent ses représentants ; et l'expérience qu'il a faite en essayant d'appliquer ses prétentions ont eu un tel succès qu'elle doit encourager à continuer.

M. Justin Godart dit que la limitation des dix heures de travail est déjà dans les mœurs. Alors à quoi bon une loi ? Mais il y a une minorité, et alors la majorité a le droit d'empêcher les individus qui ne veulent pas avoir la même dose de loisirs que d'autres de la leur imposer. Il dit : « S'il est démontré que dix heures de travail est la journée normale pourquoi ne pas l'assurer à tous ? » Mais il oublie que pour les établissements industriels de l'Etat, la journée normale est celle de huit heures, pour M. Vaillant et les *trade unions australiennes*, c'est celle de 6 heures ; pour M. Hyndmann, celle de quatre heures, pour M. Lafargue celle de trois heures et que d'autres sont encore allés plus loin.

Pour justifier la limitation de la journée de travail, M. Justin Godart se sert d'une argumentation qui me rappelle celle de M. Vaillant répondant au Conseil municipal de Paris à notre regretté collègue, M. Léon Donnat. Il disait : « Une journée plus courte accroît la production », et une minute après, il ajoutait : « Elle supprimerait la surproduction, le chômage, et, en raréfiant le travail, elle augmenterait les salaires ». De même, M. Justin Godart célèbre la réduction de la journée comme un moyen d'augmenter la production : et il cite des faits, entres autres les *Notes sur la journée de huit heures dans les établissements industriels de l'Etat en* 1906, qui disent : Lorient, « la production a une tendance à diminuer » ; Cherbourg, « la réduction est de 12 0/0 » ; Toulon, « elle a entraîné une perte sérieuse pour l'Etat » ; Rochefort, « elle a entraîné une augmentation de durée et de frais pour la construction » ; de même aux forges de la Chaussade ; à Tarbes, « l'essai a dû être abandonné, parce qu'il entraînait une dépense notable pour l'Etat ». Et M. Justin Godart s'écrie, après avoir eu la loyauté de publier ces résultats : « Il ressort que partout la réduction des heures de travail a amené de féconds résultats. »

M. Justin Godart indique mieux les intentions de la Commission quand il dénonce l'atelier « comme un milieu surchauffé, confiné, chargé de poussières », et quand il représente les loisirs imposés comme permettant à l'ouvrier « de donner quelques heures au syndicat » (p. 35). Il en conclut que « le budget de

l'ouvrier dût-il en subir une diminution », il trouverait un bénéfice compensateur « dans sa santé, dans sa vigueur physique et morale mieux entretenue ». On peut admirer les vertus que produisent « quelques heures consacrées au syndicat ».

Certes nous ne dirons pas que l'atelier est un lieu de délices, que le travail est toujours agréable ; nous savons tous, par expérience, qu'il exige un effort ; nous savons tous que cet effort est limité comme intensité et comme durée ; mais c'est précisément parce que tous les travaux n'ont pas une intensité égale qu'ils ne doivent pas avoir une durée égale. Les adversaires de ces réglementations du travail n'ont point de passion pour les longues heures de travail, si elles peuvent être raccourcies ; mais ce que nous disons, c'est que le législateur en essayant de les uniformiser porte un préjudice à tous ; il blesse tout le monde, comme un cordonnier qui voudrait soumettre tous les pieds à la même chaussure ; il subordonne les intérêts économiques à des considérations politiques, et les remaniements incessants qu'il apporte à ses lois sociales prouvent son incompétence et son impuissance.

« Les grands et intangibles principes de liberté », pour lesquels M. Justin Godart professe un profond dédain, ont au moins le mérite de permettre à chacun d'adapter ses occupations à ses capacités et à ses convenances. Pour appuyer sa raillerie, M. Justin Godart dit : « Est-ce que la Convention attachait de l'importance à la liberté du travail ? » Elle ne se trouve affirmée que dans un article de la loi des patentes. M. Justin Godart a ici commis un glissement de plume : car la loi des patentes est du 2-17 mars 1791 et la Convention ne s'est réunie que vingt et un mois après, le 22 décembre 1792.

M. Godart n'admet pas les protestatoins des Chambres de commerce ; et si la Chambre de commerce de Lyon a l'audace d'affirmer que « la liberté et le progrès scientifique ont amélioré la condition des ouvriers », M. Godart répond : « C'est la législation sociale. » Et il prend pour une preuve la répétition des mêmes affirmations. Mais malgré sa passion d'uniformiser les heures de travail, il recule pour les magasins et bureaux ; il se borne à stipuler un repos ininterrompu par 24 heures, ce qui laisse une journée de treize heures de travail. En même temps, l'article 10 stipule que « les femmes et les enfants ne pourront être employés les jours de fêtes, même pour simple rangement ». Et les pâtissiers ? et les restaurants ? et les charcutiers ? Alors l'inspecteur accordera une permission. Ce sera une faveur et non un droit.

La tyrannie de la loi est étendue au travail à domicile, aux ateliers de famille ; quiconque donnera du travail à emporter devra dénoncer ceux qui travaillent pour lui, afin de les mettre sous la main de la police. « Le travail à domicile ne saurait être libre », proclame M. Godart. Quant à l'inviolabilité du domicile, elle ne saurait exister davantage.

Mais si âpres à la tyrannie vexatoire que soient les membres de la Commission du travail, ils admettent cependant qu'une pareille législation nécessite des dérogations ; et en faisant cette concession, ils la condamnent eux-mêmes. M. Justin Godart reconnaît que sous la loi de 1892, « les dérogations sont nombreuses, compliquées, arbitraires ». Il simplifie les formalités : il donne un crédit d'une heure par jour pendant 60 jours pour les industries s'exerçant dans des locaux et 90 jours pour des industries de plein air. Une heure, ni plus ni moins ! mais dans les moments de presse, ce n'est pas d'une heure qu'on a besoin, c'est de plusieurs. Une heure en soixante jours, cela fait soixante heures de travail ! Six jours à dix heures sur trois cents, deux pour cent. Est-ce suffisant pour récupérer les chômages et les mortes-saisons ?

Quant au contrôle, il est fortifié. Tout travailleur trouvé dans l'atelier, en dehors de l'horaire emporte une condamnation. Et M. Justin Godart, en citant avec sympathie une proposition de loi du député socialiste belge, M. Bertrand, indique que le système de délation que prévoit le *new protection bill*, en ce moment déposé en Australie, a son approbation.

Quant aux sanctions, « on ne saurait trop sévèrement punir les industriels et commerçants » coupables d'engager leur activité, leur existence, leurs capitaux, dans les affaires : donc multiplication des contraventions ; et en cas de récidive, jugement correctionnel, privation pendant cinq ans des fonctions de membres des Conseils de prudhommes, des tribunaux et des Chambres de commerce, et interdiction des distinctions honorifiques.

Les présidents des Chambres de commerce ont refusé de se présenter devant la Commission du travail et quoi qu'en pense M. Justin Godart, son rapport justifie leur abstention.

C'est la continuation de l'organisation du gouvernement par la police qui caractérise la législation sociale. La circulaire de M. Millerand du 19 janvier 1900 recommandait aux inspecteurs du travail d'entrer en relations, oralement ou par lettres, avec les secrétaires des bourses du travail et de les prier de lui signaler toutes les infractions aux lois protectrices du

travail. M. Viviani, le 20 novembre 1906, demandait « aux syndicats de leur dénoncer les infractions à la loi sur le repos hebdomadaire et de donner suite, dans le plus bref délai, aux indications qu'ils recevraient. Il a déposé le 7 mai 1907 un projet de loi ayant pour objet d'organiser des délégués salariés adjoints qui seraient les espions autorisés, installés dans chaque établissement industriel. C'est l'organisation du gouvernement par la pire des polices, une police de classe, l'institution du mouton officiel. M. Justin Godart a parlé de l'élévation du niveau moral par la législation du travail ; est-ce qu'elle a amélioré le caractère des grèves ? est-ce que les Bourses du travail représentent un idéal ? Par ces institutions, on prépare un peuple de grands enfants, les uns terrorisés, les autres terrorisant.

Vous célébrez comme une vertu la résignation de l'employeur et de l'ouvrier au loisir forcé ; et par la collaboration des bourses du travail et des syndicats avec les inspecteurs de travail, qui deviennent leur agent, vous organisez des comités qui rappellent les comités révolutionnaires de 1793, admirables instruments pour mettre en œuvre la nouvelle loi de prairial que préparent les socialistes, leurs dupes et leurs complices.

M. **Justin Godart**, député du Rhône, était venu, dit-il, dans l'idée d'assister à une discussion sur la réglementation du travail. Il ne pensait pas, du reste, y prendre part. Mais c'est son rapport seul qui vient d'être passé au crible de la critique, et il se voit réduit à la nécessité de se défendre contre ce véritable... « réquisitoire ». Il est d'ailleurs tout à fait pris au dépourvu pour cette plaidoirie forcée ; son « adversaire » ne lui a même point « passé son dossier », comme on dit au Palais.

L'orateur s'efforcera de répondre aux principales observations de M. Yves Guyot. Il expliquera d'abord comment il a été amené à rédiger son rapport : jamais il n'eut l'idée de faire le jeu du socialisme, de faire de la police un moyen de gouvernement, d'organiser des comités révolutionnaires, ni de faire valoir les droits des ouvriers à la paresse. Mais il a voulu étudier un projet pratique d'intervention du gouvernement dans la réglementation du travail, avec les trois buts suivants : unification de durée de la journée de travail, commencement de diminution de la durée du travail, et commencement de réglementation des ateliers de famille.

A l'heure actuelle, il règne une véritable anarchie dans le monde du travail, au point de vue de la durée de la journée

dans tel ou tel atelier ; s'il n'y a dans l'atelier ni vingt ouvriers, ni moteur, l'ouvrier pourra être astreint à autant d'heures de travail qu'il plaira au patron. Le même ouvrier dans un atelier contenant des machines verrait son travail limité à un maximum de douze heures, qui se trouverait réduit à dix heures si le personnel comprend des femmes ou des enfants. (Lois de 1848, 1892 et 1900.)

Et voici ce que M. Godart propose dans son rapport : d'appliquer à tous les établissements possibles la même fixation de la durée du travail, mais de la réduire à dix heures, puis à huit heures. La Commission du travail ménage ainsi une prudente transition, afin d'éviter de trop grands bouleversements dans l'état de choses actuel et d'assurer toujours la même productivité.

Cette uniformisation de la durée de travail permettrait de remédier aux effets désastreux que la loi de 1900 a produits sur l'apprentissage. Comme l'a fort bien fait remarquer M. Yves Guyot, cette loi a entraîné le renvoi d'un grand nombre d'enfants par des patrons désireux d'éviter des contraventions. Et l'armée déjà trop nombreuse des vagabonds s'est augmentée de ces recrues nouvelles, tandis que s'accentue la crise de l'apprentissage qui menace d'être fatale à l'industrie ; on ne peut plus former les ouvriers, et on doit souvent se contenter de manœuvres, incapables, sans la préparation intellectuelle qui leur manque, d'employer utilement leur force physique.

L'orateur a déjà réfuté dans son rapport l'objection pouvant être faite à cette intervention de l'Etat dans les rapports entre ouvriers et patrons. Mais la Révolution, dans la Déclaration des droits de l'homme, a-t-elle jamais entendu établir la liberté absolue du travail ? C'eût été consacrer l'écrasement de l'ouvrier. Ce qu'elle voulait, c'était libérer l'ouvrier des entraves du compagnonnage, de la tyrannie des corporations. Avec un régime de liberté complète et absolue, de laisser-faire, le travail s'est trouvé dans un état de véritable infériorité. Jules Simon, M. E. Levasseur, dans ses ouvrages sur les classes ouvrières, notamment, ont bien démontré ce fait. Il a fallu l'intervention d'une législation protectrice pour arracher les enfants et les femmes au joug odieux des patrons que le régime de liberté absolue autorisait à commettre tous les abus.

M. Godart veut s'occuper maintenant des effets que pourrait entraîner la diminution de la durée du travail : elle n'est pas une cause de diminution dans la production, et l'orateur se re-

porte à son rapport dans lequel il a cité de nombreux exemples. Il rappelle notamment les toutes récentes expériences des usines Zeiss en Allemagne. Partout, d'ailleurs, où la diminution de la durée du travail s'est faite logiquement, rationnellement, par étapes, en faisant subir aux ouvriers un bon entraînement, on a augmenté la productivité.

Si les établissements industriels de l'Etat se sont mal trouvés de la réforme, c'est qu'elle a été faite avec trop de brutalité, et que du jour au lendemain on a voulu modifier toutes les habitudes de travail précédemment prises, sans que les ouvriers fussent entraînés à exécuter la même tâche, mais avec une plus grande rapidité. Les organes du mécanisme n'étaient pas montés pour fonctionner à une vitesse suffisante.

Mais l'éducation du travailleur se fera, progressivement, et nous obtiendrons en France les mêmes résultats qu'en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis.

M. Godart s'étonne que M. Yves Guyot ait négligé l'argument de la concurrence étrangère, qui a pourtant son importance. Une nation qui supprimerait ses armements serait à la merci des autres. Supprimer dans tout un pays une heure dans la durée du travail des ouvriers, c'est désarmer une heure par jour, c'est, au point de vue économique, exposer la nation à de graves dangers. Mais les renseignements suivants, puisés à l'*Office international de Bâle*, suffisent à nous enlever toute crainte à ce sujet ; nos concurrents sont, en effet, dans les mêmes conditions que nous. En Allemagne, la durée du travail est de onze heures et on remarque une tendance à la réduction. En Suisse, même situation, un projet de loi étant même déposé dans le but d'une réduction. L'Angleterre a toute une législation réglementant la durée du travail des femmes. C'est d'ailleurs le pays classique des courtes journées de huit heures, le pays de la « semaine anglaise ». Les Etats-Unis se rapprochent de plus en plus de la journée de huit heures. Quant à la France, c'est le pays de la journée normale de dix heures, adoptée même quand l'absence des femmes et des enfants dans les ateliers permettrait de travailler davantage.

Ce n'est donc pas la concurrence des pays à longues journées de travail que doit nous faire craindre l'adoption du projet de loi de la Commission du travail, mais celle des pays où les travailleurs, astreints seulement à de courtes journées, peuvent produire de très bons résultats.

M. Yves Guyot a repris tout à l'heure la phrase suivante, de

la « démocratie laborieuse dont les membres veulent avoir le loisir d'être des citoyens ». Il s'est étonné de voir traiter de laborieuse une démocratie qui demande la réduction de son travail. D'ailleurs, la demande-t-elle, et n'est-ce pas d'un interventionnisme exagéré que de vouloir en ce cas imposer aux individus une réforme qu'ils n'ont pas appelée ?

M. Godart répondra que tous les groupements ouvriers sérieux se sont prononcés pour la réduction de la journée de travail, et que ce n'est pas là un mot d'ordre de la Confédération générale du travail, que renient d'ailleurs les ouvriers honnêtes, mais le désir unanime de la grande masse des travailleurs. La corporation du Livre, par exemple, a créé une immense agitation qui a abouti à la généralisation de la journée de neuf heures dans cette corporation. Elle a obtenu ce résultat sans l'intervention du législateur. On peut citer ce fait comme une preuve de tout l'intérêt que porte le monde du travail à ces réformes ; la Commission du travail voudrait le généraliser pour arriver à établir au moins la journée de dix heures, ce qui aurait déjà pour résultat de mettre fin à la crise de l'apprentissage.

Les adversaires de ce projet viennent dire : Nous voulons bien donner des loisirs aux travailleurs, mais nous demandons à savoir ce qu'ils en feront, et si « l'établissement des trois-huit n'amènera pas une plus grande consommation de trois-six ». M. Godart, qui a longtemps vécu dans les milieux ouvriers, répondra en premier lieu que les longues journées de travail, ne laissant que de très courts loisirs à l'ouvrier, ne sont pas faites pour développer chez lui le désir de commencer son éducation, et le livrent sans défense à l'alcoolisme. On peut au contraire remarquer qu'en Angleterre, par exemple, les courtes journées ont relevé le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.

Mais laissons de côté l'exemple de l'Angleterre, qui est un milieu d'expérience trop spécial, pour ne considérer que les faits qui se passent en France. Il est facile de remarquer la rapidité avec laquelle se sont développés les universités populaires, les cours d'adultes du soir. Aussi la conviction de l'orateur est-elle que, le jour où le travailleur français aura plus de loisirs, il les consacrera à faire son éducation.

Quant à limiter la durée du travail dans les bureaux et les magasins, c'est là encore un projet de la Commission du travail. Elle se contente de fixer un minimum de repos de onze heures, espérant par ce moyen détourné arriver au résultat cherché sans apporter brusquement de trop profonds change-

ments dans l'état de choses actuel. Désireuse d'éviter un bouleversement comme celui que causa la loi sur le repos hebdomadaire, elle veut assurer aux employés un « commencement de protection ». Il n'y aura pas de patron assez inhumain ni assez peu soucieux de ses intérêts pour refuser à ses employés ce minimum de repos, qui bientôt pourra être élevé à douze heures, puis à treize heures ininterrompues. Et c'est ainsi que peu à peu sera résolu le problème de la journée de huit heures.

A propos de la réglementation du travail à domicile, M. Yves Guyot a parlé de « délation », de « lutte contre la démocratie ». M. Godart n'a jamais voulu causer de tort aux ateliers de famille. Il représente à Lyon le quartier de la Croix-Rousse, et sa circonscription comprend de nombreux petits ateliers. Il les défend avec énergie, estimant que leurs chefs possèdent admirablement la maîtrise de leur métier. Ce qu'il vise, c'est l'exploitation scandaleuse des êtres faibles par certains employeurs ; ce sont ces faits odieux qu'a révélés une récente enquête de l'*Office du travail* sur le travail à domicile dans la lingerie. Il y a là aussi un véritable danger pour le public, appelé à être contaminé par le contact d'objets qui ont souvent traîné sur le grabat d'ouvrières malades qui travaillèrent parfois à leur confection. On a pris en France bien peu de mesures contre de pareils abus. A l'étranger, au contraire, et notamment en Angleterre, il y a toute une réglementation sévère de ce mode de travail contre le *sweating system*.

La Commission du travail n'est donc pas l'avant-garde du socialisme. Avant tout elle a voulu faire une œuvre loyale et pratique, et donner pleine satisfaction à toutes les réclamations que depuis de longues années formulent les industriels.

Mme **Méliot** estime que la place de la femme est au foyer, et non pas à l'atelier. Mais lorsque le mari gaspille au cabaret parfois jusqu'aux trois quarts de son salaire, il faut bien que la femme cherche à subvenir aussi de son côté aux besoins du ménage. Elle quitte alors son foyer, où le plus souvent elle abandonne des enfants, pour aller s'employer au dehors et rapporter le soir une pièce blanche qui permettra d'équilibrer un peu le misérable budget de la famille.

Mais les ouvriers mettent obstacle par tous les moyens à l'utilisation de cette main-d'œuvre féminine qui leur fait une si grande concurrence. Ils se refusent à voir rétribuer au même taux le travail des femmes et le leur. Bien des associations ou-

vrières ne veulent pas les admettre ou tout au moins leur interdisent de toucher le même salaire que les hommes. Et quand la législation intervient, sous prétexte de leur donner un traitement de faveur, elle n'aboutit souvent qu'à leur enlever un gagne-pain. C'est ainsi que dans la corporation du livre l'interdiction faite aux femmes de travailler après neuf heures est une mesure d'oppression et non de défense.

D'ailleurs la femme a su parfois tourner la loi, quand elle a monté une coopérative, par exemple.

M. **Yves Guyot** répond à M. Justin Godart qu'il n'a fait usage que du rapport de M. Godart ; par conséquent, celui-ci connaissait d'autant mieux le dossier que c'était le sien. M. Godart attache une grande importance à l'ajournement à quatre ans après le vote de la loi de la journée de dix heures. Mais si elle est déjà la journée normale, pourquoi cet ajournement ? M. Justin Godart a insisté beaucoup sur la crise de l'apprentissage : mais avec ce délai, il la prolonge de quatre ans.

Quant au caractère rétrograde de la loi, il est indéniable tant que M. Justin Godart et ses amis n'auront pas démontré que l'homme est d'autant plus avancé en évolution qu'il est incapable de contracter, de se décider par lui-même ; qu'au lieu de prendre des résolutions personnelles, il doit se soumettre aux décisions des autres, en un mot que le progrès n'est pas le passage du statut au contrat.

M. **Alfred Neymarck**, président, après avoir résumé la discussion, rappelle que la Société d'Economie politique s'est occupée bien souvent des questions relatives à la réglementation du travail. Il s'est créé depuis la Conférence de Berlin de 1890, toute une législation du travail. Aucun pays de civilisation industrielle n'a pu s'y soustraire, et les lois ouvrières à l'étranger, sont presque innombrables. M. Alfred Neymarck rappelle les opinions exprimées, dans les discussions qui ont eu lieu dans la Société, par MM. Levasseur, Passy, Cheysson, etc.; elles sont toujours actuelles et toujours vraies. Les économistes libéraux approuvent, comme l'a dit M. Levasseur, la réglementation pour les enfants ; l'interdiction des mines aux femmes : mais ils pensent aussi que la femme majeure est aussi capable que l'homme de savoir ce qui lui convient. En restreignant la capacité de production de l'ouvrière, on diminue le bien-être de la femme quand elle est mariée et on la prive du nécessaire quand

elle ne l'est pas. La réglementation générale du travail des hommes serait une atteinte préjudiciable à la liberté et à la productivité de l'industrie. Comme le disait Turgot : « Ce que « l'Etat doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des « obstacles qui les gêneraient dans leur industrie ou qui les « troubleraient dans la jouissance des produits qui en seraient « la récompense » et on peut conclure encore que lorsque l'Etat, être anonyme, indifférent et irresponsable, veut faire de la protection et de la réglementation — (les « *Notes sur la journée de huit heures dans les établissements industriels de l'Etat* » publiées en 1906 par l'*Office du Travail*, le prouvent) — la plus grande protection et réglementation qu'il établira et édictera ne vaudra jamais autant que la plus petite liberté.

La séance est levée à onze heures trente.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

EMILE GUILMARD. *L'évasion fiscale.* 4e éd. — *Paris*, P. Rosier, 1908, in-18.

GEORGES VILLAIN. Direction du contrôle commercial des chemins de fer. *Notice sur la périodicité des crises économiques et ses rapports avec l'exploitation des chemins de fer français.* — *Paris*, 1907, in-4°.

A. SATYS. *La vérité sur le socialisme.* Extrait du n° 59 de « *L'Acacia.* » — *Paris*, 1907, in-16.

A. NEYMARCK. *La situation financière de la France.* Causerie faite à la « Société amicale de la Marne », dans sa séance du 23 octobre 1907. — *Paris*, F. Alcan, 1908, in-8°.

Revue internationale du Commerce, de l'Industrie et de la Banque. 9e année, 31 décembre 1907. — *Paris*, F. Alcan, 1907, in-16.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE. *Annuaire statistique*, vingt-sixième volume, 1906. — *Paris*, 1907, in-8°.

H. GILIS. *Encyclopédie pratique du Commerce, de l'Industrie et de la Finance.* T. III; fasc. I. — *Bruxelles* (s. d.), in-8°.

DICRAN ASLANIAN. *Les principes de l'évolution sociale.* — *Paris*, F. Alcan, 1908, in-16.

P.-J. Richard et Emile Petit. *Théorie mathématique des Assurances.* — *Paris*, O. Doin (s. d.), in-18.

H. Laurent. *Statistique mathématique.* —*Paris*, O. Doin (s. d.), in-18.

M. et A. Méliot. *La Monnaie, le Change, l'Arbitrage, le Crédit.* — *Paris*, O. Doin (s. d.), in-18.

Testis. *Le rôle des Etablissements de crédit en France.* La vérité sur les propos de Lysis. Extrait de la *Revue politique et parlementaire.* — *Paris*, 1907, in-18.

Statistique générale de la France. *Statistique annuelle des institutions d'assistance.* Année 1905. — *Paris*, 1907, in-8°.

A. de Almada Negreiros. *Les Colonies portugaises.* Etudes documentaires. Produits d'exportation. — *Paris* (s. d.), in-18.

Conseil général de la Seine. Session de 1907. *Rapport de l'inspecteur général chargé des services ordinaire et vicinal du département et du contrôle des tramways et du Métropolitain.* (Signé : Hétier). — *Paris*, 1907, in-4°.

Yves Guyot. *La crise américaine. Ses effets et ses causes.* — *Paris*, F. Alcan, 1907, in-8°.

Ministère du travail. Service du recensement. Résultats statiques du recensement général de la population, effectué le 24 *mars* 1901. T. V. *Enquêtes annexes.* — *Paris*, 1907, in-4°.

Revue économique internationale. 4e année. Vol. IV. N° 1. 15-20 oct. 1907. — *Paris*, F. Alcan, 1907, in-8°.

R*evue des sciences commerciales*, 2e ann. N° 2. 5 déc. 1907. — *Marseille*, 1907, in-8°.

COMPTES RENDUS

Souvenirs et Pensées, par Joséphine Butler. — Saint-Blaise (Suisse), *Le Foyer Solidariste*.

Ce n'est pas aux lecteurs du *Journal des Economistes* qu'il peut être nécessaire de dire ce qu'a été Madame Joséphine Butler. Ils savent avec quelle énergie, quelle persévérance, quel talent tout à la fois d'écrivain, d'orateur et d'organisateur elle à poursuivi, contre ce qu'on a justement appelé l'esclavage des blanches, la campagne de libération qu'avait entreprise, de l'autre côté de l'Atlantique, contre l'esclavage des noirs, l'admirable Mistress Beecher-Stowe. Je ne songe donc pas à plaider une fois de plus devant eux, la grande cause qu'elle a si magistralement plaidée pendant plus de trente ans, et à démontrer à des économistes, c'est à dire à des hommes accoutumés à réfléchir et à discerner les rapports des effets aux causes, l'absurdité, aussi bien que l'iniquité du régime qui, dans le but d'assurer l'impunité au dévergondage des hommes, transforme en institution publique l'organisation de la prostitution, prétendant chose inepte et stupide, mettre les hommes à l'abri des conséquences des rencontres impures, en laissant les femmes en courir tous les risques. Comme si ce n'était pas par ceux-ci, la plupart du temps, que celles-là sont contaminées, aussi bien qu'ils le sont par elles. Comme si, également, en promettant officiellement au vice masculin une sécurité menteuse et l'apparente excuse d'une consécration officielle, l'Etat ne se faisait pas, contrairement à son devoir et à son intérêt, le pourvoyeur maudit de la débauche et de ses horribles conséquences, le propagateur officiel de la vaccine syphilitique.

Mais ce n'est pas tout cela, trop évident pour quiconque sait voir et réfléchir, et trop contraire à ces doctrines de liberté et

de dignité humaine qui sont l'honneur de l'école économique, que je prétends rappeler dans cette Revue. Ce que je voudrais faire remarquer, à propos de cette publication qui met dans un jour si admirable le caractère et l'intelligence de Mistress Joséphine Butler, c'est que cette femme d'un si grand cœur, d'un si merveilleux dévouement, d'une piété si haute, si pure, si éclairée, si personnelle, si dégagée de toute superstition comme de toute attache confessionnelle, cette âme dont les convictions s'étaient formées librement et qui était si complètement *self made*, était, au plus haut degré, une économiste. Dans un des articles qui nous sont donnés dans ce volume, elle cite tout au long un important passage de Bastiat, relatif au rôle des femmes dans les sociétés modernes ; et il est aisé de voir qu'elle le tient en haute estime. Ailleurs, elle proteste contre l'extension de l'Etatisme, (le mot y est en toutes lettres) et oppose à l'organisation officielle de l'assistance, aussi bien qu'à l'aumône irréfléchie et automatique, l'assistance libre, soit individuelle soit collective, maîtresse de l'emploi des ressources qu'elle fournit, éclairée par le sentiment de son action indépendante et de sa responsabilité. Rien de plus significatif, à ce sujet, que le compte-rendu de ses visites dans les différents hôpitaux dans lesquels l'a conduite successivement son dévouement toujours avide d'enseignement et d'action. Les passages sur cette supériorité de la liberté et les inconvénients de l'intervention officielle sont si nombreux, parmi les fragments cités dans le volume qui nous occupe, qu'on est embarrassé de choisir. Ici (page 163) Madame Butler, dans un article intitulé : *Quelques-uns de mes maîtres*, après avoir dit ce qu'elle doit aux juristes et aux écrivains politiques anglais, américains ou allemands, notamment Humbolt, Mittermeier et Lieber, constate avec regret combien se sont éloignés de leurs leçons les partisans de cet étatisme et de ce socialisme impérialiste « si fort en honneur en Allemagne. »

« Je n'ai aucune confiance », disait-elle ailleurs, « dans cette manipulation en bloc des indigents, des criminels, des écoliers, des écoles, etc ».... « Rien ne peut suppléer à l'éducation salutaire de la liberté. L uniformité d'une discipline régimentaire transforme les hommes en machines au lieu de faire d'eux des êtres capables de se conduire. Sans cette capacité, l'être humain n'est rien, et tout ce que l'on a fait pour lui est en pure perte. ».... « Donner à la femme plus de liberté, » ajoute-t-elle un peu plus loin, lui faire simplement justice, sera, j'en suis convaincue, contriuber pratiquement à résoudre nos graves questions so-

ciales, à condition toutefois (que l'on remarque cette réserve) que les hommes de nos jours recherchent la sagesse, et soient sages ; qu'ils poursuivent la justice, et soient justes. » ....

Inutile d'ajouter (l'on en trouvera la preuve à plus d'une page) que Madame Butler était ouvertement libre-échangiste, pacifiste et, comme le dit la préface par laquelle nous est présenté ce volume, cosmopolite. Cosmopolite, mais patriote ; son amour de l'humanité n'enlevant rien, au contraire, à son amour pour sa patrie, et son amour de la patrie étant assez éclairé pour comprendre qu'aucune nation ne gagne rien à l'abaissement ou aux souffrances des autres nations.

La même largeur d'esprit s'associait (je l'ai indiqué déjà) à ce que l'on a pu quelquefois appeler son mysticisme religieux. Le véritable sentiment religieux, suivant elle, était celui que l'on s'est formé par soi-même, et qui, au nom de sa propre liberté, comprend et respecte la liberté des autres manières d'entendre le devoir envers Dieu et envers les hommes.

Ce sont les Eglises, déclare-t-elle sans détours, toutes les Eglises: protestantes, catholiques ou autres, qui ont tué ou perverti l'idéal religieux, en le confondant avec les formes extérieures de sa manifestation: les dogmes, les rites et les formules; et elle aperçoit souvent plus de foi dans les dénégations et plus de christianisme dans les révoltes suscitées par la protestation contre l'intolérance des anathèmes, que dans l'assujettissement le plus absolu à toutes les exigences du culte et à toutes les affirmations des credos.

Livre de foi sincère et agissante, en un mot, dans lequel se laisse voir, sans avoir jamais cherché à se montrer, toute la grandeur de l'âme humaine, et qu'il est impossible de lire sans éprouver l'humiliation d'être si peu de chose à côté de tels exemples.

FRÉDÉRIC PASSY.

POUR LES JEUNES GENS. AVERTISSEMENTS ET CONSEILS, par FRÉDÉRIC PASSY. — 1 vol. in-16, Paris, Fischbacher.

Ces avertissements et conseils aux Jeunes Gens se rapportent aux relations sexuelles. Avec son éloquence accoutumée, M. Frédéric Passy montre les inconvénients et les dangers de la précocité en pareille matière et, d'ailleurs, de l'incontinence à tous les âges, et

préconise la continence pour l'homme aussi bien que pour la femme jusqu'au mariage. L'auteur ne se dissimule pas qu'il aborde là un sujet dont la fausse pudeur s'est réservé le monopole et qu'il s'expose à encourir les censures de ces protecteurs de l'innocence et de la moralité; mais cette protection comme beaucoup d'autres protections, n'atteint pas son but; le mal est grand, le danger est pressant et il n'est que temps d'y pourvoir.

« C'est, dit M. Passy, une œuvre de salut privé et de salut social, devenue (il est impossible de le méconnaître) plus que jamais urgente et impérieuse. Se taire, c'est encourager le mal en lui laissant le champ libre. Il faut parler ». Et la parole, nous l'avons dit, c'est la continence.

La continence est-elle possible? Les avis sont partagés. Les avocats de la morale facile disent que l'on ne fait pas violence à la nature; que l'on s'expose par une contrainte qu'elle désavoue, à des troubles et des désordres qui peuvent altérer l'équilibre physique et moral. Des maîtres de la médecine et de la physiologie répondent, et M. Passy est avec eux, que «les inconvénients de la continence, s'ils existent, sont infiniment plus rares et moins graves que les inconvénients et les dangers de l'incontinence.»

Dans une enquête récente sur cette question, les trois quarts environ des médecins qui y ont répondu affirment catégoriquement que la continence ne présente, *pour un homme bien équilibré*, aucun inconvénient sérieux. «Le corps de l'adolescent, disent quelques-uns d'entre eux, n'est, en réalité, complètement formé, suivant les régions, que vers 22 et même 25 ans. Jusque là, les organes génitaires demeurent —ils le restent même toute la vie — des organes de nutrition. Lorsque l'on est *sobre actif et occupé d'études sérieuses* ou de hautes pensées d'avenir, la chasteté la plus absolue peut être observée, non sans difficulté et sans mérite parfois, mais sans aucune altération de la santé, et sans aucun affaiblissement de la puissance génératrice ». Donc, jeunes gens, vous pouvez et devez observer la continence.

En principe, je partage l'opinion de M. Passy et des médecins dont il invoque l'autorité, mais, en fait, j'y apporte les restrictions que j'ai soulignées. Un homme bien équilibré, sobre, actif occupé d'études sérieuses songe certainement beaucoup moins à «la bagatelle» que les hommes dans les dispositions contraires. Mais pouvons-nous avoir cet homme idéal?

Le corps est, non pas le principe, comme l'arffirment sans aucune preuve les matérialistes, mais le support de l'âme. Ce n'est

que sur de bonnes fondations que l'on peut élever un édifice solide. Il faut donc à l'enfant, à l'adolescent et même à l'adulte, le grand air, l'exercice corporel. Or, que faisons-nous? Nous tenons la jeunesse dans une géole perpétuelle. Du berceau à la crèche, de la crèche à l'asile, de l'asile à l'école à tous les degrés. Et dans tous ce pélérinage il doit observer le silence, l'immobilité, la docilité; il est condamné à respirer un air corrompu. Est-ce là le moyen d'en faire un homme bien équilibré?

L'enfant sort de l'école avec un corps chétif et un esprit adéquat. S'il n'avait pas été ainsi cloîtré, son inclination naturelle le porterait vers les études, il sentirait le besoin de développer son esprit. Mais il a son certificat d'études, son brevet, peut-être son diplôme de bachelier. Il se croit savant, il est d'ailleurs dégouté de tout travail intellectuel, il en est blasé. Il ne s'occupera donc pas d'études sérieuses et, par conséquent il ne sera pas de ceux qui peuvent supporter la continence.

Le moins mal qu'il puisse faire, c'est de lire les journaux, les feuilletons et tout au plus des romans. Ne lui demandez rien de plus en fait d'effort intellectuel. Et que lui enseigneront ces lectures, si toutefois il ne le connaît pas d'avance? L'incontinence sous toutes ses formes.

Pour venir en aide aux journaux dans cette bonne œuvre, la police et la magistrature font, de temps à autre, de merveilleuses découvertes d'immoralisme. On se livre à des enquêtes, à des interrogatoires et tout ce qui s'ensuit, dont on communique les résultats à la presse, jusqu'aux plus petits détails. Tout le monde lit cela avec avidité; petits et grands; petits surtout, car, grâce aux lois ouvrières, ils n'ont rien autre chose à faire depuis leur sortie de l'école jusqu'à leur entrée en apprentissage. Chacun complète ainsi son éducation ou son anti-éducation morale.

J'ai été surpris, dans les environs de Noël, de rencontrer sur les boulevards tant de petites filles de 12 à 14 ans. Ces malheureuses« au minois piquant, à l'œil provocant », comme dit la chanson, vont par groupes de deux ou trois, quelquefois isolées; à leur costume et à leur allure on devine sans peine qu'elles méritent d'autres brevets que le brevet supérieur. Je me suis demandé si ce n'était pas l'effet des sensationelles enquêtes de la magistrature sur « le marché des fillettes, » ou si c'est moi qui ne m'étais pas encore aperçu, dans ma candeur naïve, de ce nouveau progrès des lumières et des mœurs. Je n'ai pas trouvé la réponse mais je puis bien l'affirmer: tant qu'on fera tout ce qu'il faut

pour déséquilibrer les enfants, c'est en vain que l'on prêchera la continence. Je n'en suis pas moins disposé à adresser mes hommages et mes encouragements et même à prêter mon concours à ceux qui, comme M. Frédéric Passy, s'efforcent de lutter contre le courant qui nous entraîne vers le Grand Soir moral aussi bien que politique et social. Il ne faût que peu de levain pour faire fermenter la pâte.

ROUXEL

POUR LA PATRIE ET LA LIBERTÈ CONTRE LE COLLECTIVISME, par GEORGES DE NOUVION. — 1 vol. in-16, Paris, chez l'auteur, 1908.

Dans toutes les sciences, la tendance des spécialistes qui les cultivent et les enseignent est de subtiliser, de raffiner, d'aller toujours plus avant et de creuser plus profond, sans s'inquiéter des « profanes », et souvent, même presque toujours, en perdant de vue les principes fondamentaux, de sorte que, finalement, personne ne s'y reconnaît plus, il n'y a plus de ressemblance entre le point de départ et le point d'arrivée qu'entre le jour et la nuit.

Les professeurs d'économie politique n'ont pas échappé à ce travers. Pour s'en assurer, il suffit de feuilleter leurs volumineux écrits, bourrés de statistiques, parsemés de formules algébriques, ornés de tableaux et de graphiques de toutes les formes et de toutes les couleurs.

Supposé que tout cet appareil scientifique soit aussi solide qu'il est fragile, à quoi peut-il servir ? S'il n'y a qu'un citoyen sur 10.000 qui y comprenne quelque chose, les 9.999 autres seront-ils obligés d'abdiquer leur bon sens leur raison, leur personalité pour suivre les indications du pontife qui, de la chaire, leur indique la voie du salut social ? Alors la société humaine ne sera plus une société, mais un troupeau, conduit par un mouton, un agrégé.

Je me demande si ce n'est pas contre cet abus que M. de Nouvion a voulu réagir en écrivant ce petit volume sur les principes premiers de la science économique et sur leur application au problème du jour, le problème dit social, par ironie, suivant toute apparence. Quoiqu'il en soit, il serait fort à désirer que des hommes moins savants que nos professeurs, mais plus sensés, fissent de ces ouvrages de vulgarisation dont le besoin est très urgent si l'on veut démasquer les batteries des pêcheurs en eau trouble qui tra-

vaillent à la préparation du Grand Soir afin de se trouver au pinacle le lendemain matin.

M. de Nouvion montre que la tendance naturelle de l'humanité est de passer du collectif à l'individuel. L'homme primitif se distingue à peine de ses frères et confrères membres de la même tribu ; la propriété est collective ; le sentiment individualiste n'existe qu'à l'état embryonnaire.

A mesure que la société se développe, de nouveaux besoins se font sentir, l'échange et la division du travail deviennent nécessaires et voilà la société engagée dans la voie du progrès. L'individu se sent distinct du groupe ; il veut être maître de soi-même, c'est la propriété personnelle ; il veut posséder ses ornements, ses vêtements, ses armes et outils, c'est la propriété mobilière ; s'il a des dispositions pour cultiver la terre, il veut être propriétaire de cet outil comme des autres, c'est la propriété immobilière.

« Chaque pas que fait l'homme dans la voie de la propriété individuelle est un progrès. Plus la distinction entre le tien et le mien s'affirme dans les faits comme dans les esprits, plus la société se perfectionne et l'on peut dire que l'état de civilisation se mesure au développement plus ou moins grand auquel est parvenue chez un peuple l'idée de propriété individuelle ».

S'il en est ainsi que faut-il penser du socialisme ? Tous les socialismes, *sentimentaux* aussi bien que soi disant *scientifiques*, ont ce trait commun « de restreindre la liberté de l'homme et de le réduire au rôle de rouage dans un mécanisme dont le fonctionnement serait dirigé par quelques hommes auxquels les autres seraient tenus d'obéir aveuglément ».

Et quelle est la direction que ces quelques hommes entendent donner à la société ? La ramener au collectivisme, faire rentrer l'homme dans le sein de sa mère. Le collectivisme serait donc « l'œuvre de réaction la plus formidable que l'on puisse concevoir... Ce serait le retour de l'humanité à la barbarie des âges primitifs ».

Et le collectivisme se dit scientifique ! Il est en effet, si la science consiste à entasser des assertions gratuites ou absurdes et des formules bizarres ; il l'est si l'art pictural consiste à plaquer des couleurs à tort et à travers ; il l'est, si l'art musical se réduit à racler les cordes d'un violon au hasard.

ROUXEL

VERS LA JUSTICE, par J.-L. COURCELLE-SENEUIL. Br. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1908.

Les moralistes citent souvent une belle période de Cicéron où il est dit que la justice est naturelle à l'homme. On ne s'en douterait guère aujourd'hui, ou bien la théorie et la pratique ne marchent pas de compagnie. « Chez tous les peuples civilisés, dit M. Courcelle-Seneuil, l'idée de justice s'est obscurcie. » Est-ce là un fruit naturel et fatal de la civilisation ? M. Courcelle-Seneuil ne le croit pas, et, après avoir prouvé qu'effectivement l'idée du juste est obscurcie, il cherche à lui rendre sa splendeur.

Deux opinions sont en présence. Suivant l'une, la société et le gouvernement ont pour fin et pour mission de procurer le bonheur aux hommes, et pour cela, d'établir le droit au travail et à l'assistance. D'après l'autre, chacun doit pourvoir par lui-même et librement à ses besoins et, à cet effet, se procurer du travail.

M. Courcelle-Seneuil rejette la première de ces thèses et adopte la seconde. « Personne n'a droit au travail et à l'assistance, parce qu'il est impossible d'admettre ces droits sans attribuer à quelqu'un un droit sur le bien d'autrui, » ce qui est injuste.

Cette idée fausse du droit au travail et à l'assistance a été la source d'une foule d'iniquités ; c'est elle qui a conduit les civilisés à établir la protection de l'Etat en haut d'abord, puis en bas de l'échelle sociale. C'est pour protéger le « travail national » qu'on établit des douanes.

Ces droits de douane protègent-ils le travail national ? Ce n'est pas sûr ; mais, certainement, ils déprotègent les travailleurs, puisqu'ils renchérissent les prix des subsistances. Ceux-ci réclament et le gouvernement, qui ne se trompe jamais, au lieu de revenir sur ses pas, de supprimer la protection d'en haut, ce qui remettrait tout en ordre, va plus loin et se met en devoir d'organiser la protection d'en bas.

C'est ainsi, dit M. Courcelle-Seneuil, qu'on a limité la durée du travail, sans rechercher si cette limitation artificielle n'aurait pas pour résultat de diminuer encore les ressources déjà insuffisantes des travailleurs. C'est ainsi qu'on a établi des assurances obligatoires contre les maladies, les accidents et la vieillesse, sans se demander si cet accroissement des charges des industriels

et des contribuables ne se répercuterait pas sur les ouvriers eux-mêmes.

C'est encore ainsi qu'on a créé les syndicats ouvriers et les fédérations de syndicats en les dotant de droits qui en font autant de citadelles féodales, dont on ne pourra se débarrasser que par la force, quand elles auront établi le banditisme armé au sein du pays. On a organisé des amicales et des syndicats de fonctionnaires, qui se vantent déjà de faire marcher leurs ministres, en attendant le jour où ils feront marcher à leur guise le Parlement lui-même.

Les lois socialistes se succèdent, édictent chaque jour de nouveaux attentats à la liberté, à la dignité humaine. Les gens du Nord et ceux du Midi se battent à coups de mesures législatives pour rançonner à qui mieux mieux leurs concitoyens, et s'étonnent ensuite de voir les socialistes désirer s'emparer de la source et de la centralisation des impôts. Les attentats contre la propriété prennent, plus que jamais, le masque de l'humanité et de la philanthropie.

Les classes dirigeantes suivent ce mouvement, quand elles ne le précèdent et dirigent pas. Le clergé enseigne que les richesses sont un don de Dieu confié aux riches pour en user en faveur des pauvres. L'Université laisse répandre dans son sein les doctrines socialistes, malgré leur absence totale de bases scientifiques.

Pendant que le torrent des haines, des convoitises, des iniquités va sans cesse grossissant, que fait-on, demande M. Courcelle-Seneuil, pour répandre les idées libérales ?

Est-ce que la question de savoir si, comme on le dit, les propriétaires et les capitalistes sont des voleurs et n'ont aucun droit à la rémunération qu'ils reçoivent, n'est pas une question de la plus haute importance ? Le contrat de travail est-il juste ou injuste ? « Lorsqu'on demande au législateur de protéger une catégorie d'industriels, en levant à leur profit un impôt sur leurs concitoyens, ne lui demande-t-on pas une injustice ? Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Pourquoi donc les Français éclairés se taisent-ils, et pourquoi laisse-t-on l'opinion hésiter et s'égarer ? »

Ajoutons : Et pourquoi le législateur accorde-t-il l'impôt demandé par ces industriels ?

Tout cela ne nous mène pas *vers la justice*. Que faut-il donc faire ? Rien que de bien simple : *Pas tant gouverner*. « Est-ce que les gouvernants ont les connaissances surhumaines attribuées à l'Idole-Etat ? Non. Ce sont des hommes comme les autres, in-

capables de juger sainement le mérite intrinsèque, et les besoins, et les désirs de chacun.

C'est donc à chacun de se gouverner? Pour ne pas remonter jusqu'à Sénèque, et même plus loin, nous dirons que c'était déjà l'opinion de Léonard de Vinci : « On ne peut avoir de plus grande Seigneurie que celle de soi-même. » C'est aussi celle de M. Courcelle-Seneuil : « Il est imprudent de donner à des hommes animés de toutes les passions humaines, un empire trop étendu sur leurs semblables. »

Vous qui prétendez marcher vers la justice et gouverner les autres, commencez donc par vous gouverner vous-mêmes, nous verrons ensuite s'il y aura lieu de vous confier le gouvernement des autres.

Rouxel.

Le Crisi economiche (Les Crises économiques), par Camillo Supino, 1 vol. in-8°. Milano, Ulrico Hœpli, 1907.

Les crises économiques ont été étudiées, ou par des historiens, on pourrait dire des *crisographes*, qui se bornent à décrire le phénomène, à en raconter les épisodes les plus importants, sans les expliquer, sans même essayer de les rattacher à quelque concept théorique; ou par des doctrinaires, qui négligent l'examen des faits, se mettent même en opposition avec les faits les plus patents et concentrent tous leurs efforts à démontrer que leur théorie favorite est la plus appropriée à expliquer les causes et l'évolution des crises.

M. Supino a cherché à éviter ces deux excès opposés. Sans entrer dans le détail de faits répétés déjà nombre de fois, il a recueilli et étudié les principaux, afin d'en tirer les enseignements qu'ils contiennent. Au lieu de courir après une doctrine générale, qui expliquerait toutes les crises, il a préféré exposer les causes très nombreuses qui peuvent provoquer ces troubles économiques.

D'après les principes de la science économique, il semble que l'équilibre entre la production et la consommation s'établit de lui-même, et est l'état normal de l'industrie et du commerce. Ce principe a été contesté par quelques économistes, qui considèrent la crise comme l'état normal: « la prospérité économique, disent-ils, conduit à la dépression, et la dépression reconduit à

la prospérité ». Mais il est évident que ces auteurs confondent les marées avec les tempêtes.

Si l'équilibre — équilibre instable, mais insensiblement muable — est l'état normal, les crises, les tempêtes économiques, doivent provenir d'autres causes que le calme plat ou le flux et le reflux. Ces causes sont individuelles ou sociales. Les causes individuelles, changements dans les goûts, dans les modes, nouvelles inventions, ouverture de nouveaux ou clôture de vieux débouchés, peuvent engendrer des crises partielles, locales, nationales même, mais ce ne sont que de petites crises. La cause des grandes crises est donc d'ordre social. C'est de ce côté qu'il faut chercher si l'on veut résoudre le problème.

M. Supino considère successivement, comme causes des crises, les phénomènes de consommation, les phénomènes de production, les phénomènes de circulation, les phénomènes de distribution. On voit que l'analyse est complète. Il étudie ensuite les caractères des crises et leurs conséquences et remèdes. Je ne dirai qu'un mot des conséquences.

Il semble que les crises devraient causer plus de dommages aux capitalistes qu'aux ouvriers. Il n'en est rien, comme le démontre fort bien M. Supino, et comme le savent tous les économistes. Or, de toutes les causes des crises, la plus évidente, la plus palpable, est le protectionnisme, puisqu'il a pour effet, et d'ailleurs pour but avoué, de déranger l'équilibre existant. Les socialistes, qui s'instituent défenseurs des ouvriers, devraient donc combattre à outrance le protectionnisme. Ils n'en font rien. Ne dirait-on pas qu'ils sont vendus aux capitalistes? Non; ils sont simplement tout absorbés dans l'adoration de leur idole, l'Etat, et, dans leur extase, ils perdent de vue le monde réel.

Rouxel.

I. Herbert Spencer y sus doctrinas sociologicas (*H. Spencer et ses doctrines sociologiques*, par Ernesto Quesada. Br. in-8°, Buenos-Ayres, J. Menendez, 1907.

II. La Cuestion obrera y su estudio Universitario (*La Question ouvrière et son étude dans les Universités*), par le même. Br. in-8°. Buenos-Ayres. J. Menendez, 1907.

III. El problema nacional obrero y la ciencia economica (*Le problème national ouvrier et la science économique*), par le *même*. Br. in-8°. La Plata, 1907.

I. L'étude de M. Quesada sur la vie de H. Spencer et sur ses doctrines, est faite avec beaucoup de soin, de conscience et d'impartialité. La vie de Spencer est belle, et d'un bon exemple, trop rarement suivi dans nos temps d'*arrivisme*.

L'éducation de Spencer fut très rudimentaire. Quoique appartenant à une famille d'éducateurs, il n'a pas passé par le collège. Son père lui enseigna à lire jusqu'à l'âge de 7 ans; ensuite le futur évolutionniste voulut évoluer librement; il préféra l'observation des choses à la lecture des livres. Plus tard, confié aux soins pédagogiques d'un de ses oncles, il fut rebelle à toute étude qui exigeait une grande application livresque. Il eut donc une instruction très déficiente, et fut un véritable autodidacte. Sans doute, il serait devenu bien plus savant s'il avait été plus docile: il suffit pour s'en assurer, de le comparer aux collectionneurs de diplômes; mais l'instruction est peu de chose comparativement à l'éducation; le moral et le caractère ont plus d'importance pour l'individu et la société que l'esprit.

On sait que Spencer fut un individualiste « impénitent », comme dit M. Quesada. Il le fut au point qu'il ne voulut jamais aucun honneur des gouvernements, corporations ou particuliers, « vivant isolé et dominant le monde par l'élévation singulière de sa très haute pensée ».

Est-ce aussi par individualisme qu'il ne voulut jamais se marier? Peut-être, en partie: sa situation de fortune ne lui permettait pas de former un foyer commode, et, surtout, l'existence matrimoniale aurait gêné sa liberté, et ne lui aurait pas permis de se vouer à la méditation et à la composition de ses ouvrages.

Ils sont singuliers, ces autodidactes: il n'y a pas moyen de les faire étudier quand ils sont jeunes; il n'y a plus moyen de les modérer à l'âge mûr; si bien que Spencer est arrivé de bonne heure à ruiner sa santé, pas très solide de sa nature, à un âge peu avancé.

Spencer n'en est pas moins resté individualiste et optimiste jusqu'à la fin de ses jours. Au terme de sa vie, il ne se montre pas découragé. « J'ai, disait-il, toutes les raisons de ce monde pour me déclarer satisfait de ce que le destin m'a accordé. »

Un inconvénient pour les autodidactes, c'est qu'ils ne sont *pistonnés* par personne. Voilà pourquoi Spencer, comme beaucoup de ses pareils, peut-être tous, ne trouva pas d'éditeur pour ses premiers ouvrages, et fut obligé de les imprimer à ses frais. Plus tard, il a pu surmonter cette difficulté, ce qui n'arrive pas à tout le monde, et très rarement à ceux qui, au lieu de

ramper dans les sentiers battus, apportent de nouvelles idées.

M. Quesada examine en détail la valeur des doctrines sociologiques de Spencer. Nous ne pouvons le suivre dans cette analyse ; nous dirons seulement à quelle conclusion est arrivé M. Quesada. « Inclinons-nous, dit-il, devant la tentative grandiose de Spencer ; mais n'oublions pas que c'est seulement une tentative, déjà aujourd'hui *désautorisée* en grande partie par la science. »

II. La *Question ouvrière* est une conférence dominicale, faite par M. Quesada, à la Faculté des sciences juridiques et sociales de la Plata, comme leçon d'ouverture d'un cours d'extension universitaire. Les grèves prennent de l'importance et présentent des dangers dans les pays sud-américains. Les ouvriers profitent, pour suspendre le travail, de la saison de l'année où l'on exporte les fruits du pays. Les industries du transport, les ports, les grands établissements d'exportation se trouvent paralysés, les produits se détériorent, etc.

Les mesures de répression violente par le gouvernement ne sont pas une solution : au contraire. Il est donc urgent, surtout pour ceux qui se mêlent de gouverner les autres, d'étudier les questions sociales, afin de trouver à ce mal la solution rationnelle.

M. Quesada expose ici quels sont les éléments d'étude qui doivent être mis à la disposition des étudiants en économie et en sociologie. Ces éléments sont les lois, décrets, règlements relatifs à l'organisation du travail ; les projets à l'étude ; les statistiques recueillies par les bureaux, conseils, ministères du Travail ; les enquêtes faites par ces organismes et par d'autres.

M. Quesada indique en détail et pour tous les pays du monde, quels sont les documents que les élèves doivent étudier et que, tout d'abord, les bibliothèques des Universités doivent se procurer. Il y a là des milliers et des milliers de gros volumes, tous aussi intéressants les uns que les autres. Professeurs ou étudiants tireront-ils de ce fatras la solution demandée ? L'avenir le dira.

Ce qu'il y a de plus clair dans cette affaire jusqu'à présent, c'est que le nombre des fonctionnaires chargés de recueillir, contrôler, classer, copier, traduire, imprimer ces précieux documents augmente chaque année. Ce sont les ouvriers qui en paient les frais ; mais ils ont bon dos, et ils sont aussi fiers de porter cette charge que l'âne de la fable l'était de porter des reliques. Et il y a de quoi être fier !

III. C'est quelque chose que de recueillir des documents sur le travail et son organisation, et d'en tapisser les murs des biblio-

thèques; mais cela ne suffit pas. Après avoir rassemblé des matériaux, il faut construire. Ceci est l'affaire de l'architecte, de l'ingénieur, et, pour les constructions sociales, de l'économiste ou du sociologue. Les étudiants des Universités devront donc, en outre des milliers de volumes de statistiques et d'enquêtes à compulser, étudier la science économique. Le troisième opuscule de M. Quesada a pour objet de guider les étudiants dans le choix des traités qu'ils devront connaître.

M. Quesada est très éclectique. Il attache autant d'importance aux travaux de Marx et des autres socialistes, qu'à ceux des maîtres de l'économie politique. Pour ceux-ci, en outre des anciens, devenus classiques, et qui sont nécessaires à connaître pour se rendre compte de l'évolution des idées, M. Quesada recommande spécialement Schmoller parmi les économistes allemands; Marshall pour les Anglais; Gide pour la France, et Seligman pour les Etats-Unis. M. Quesada résume les tendances de ces quatre auteurs et exprime le souhait que leurs ouvrages soient traduits en espagnol pour l'édification des universitaires argentins et autres.

ROUXEL.

I. CARITA È GUISTIZIA (*Charité et Justice*), par L.-M. BILLIA. Br. in-8°. Torino, Carlo Clausen, 1907.

II. L'IDÉALISME N'EST-IL PAS CHRÉTIEN? par le même. Br. in-8°. Montligeon, 1907.

I. *Charité et justice* est un « prologue et discours sur le fondement de la morale », extrait de la *Rassegna Nazionale*. L'auteur y proclame la primauté logique et génétique de la morale sur toutes les sciences, et il soutient que le principe fondamental de la morale est la charité, et non la justice, comme le croient beaucoup de moralistes. C'est à tort que ceux-ci divisent les devoirs en deux classes: devoirs de *justice* et devoirs de *bienveillance* ou *charité*. Ces deux classes n'en font qu'une et la charité tient le premier rang, car, sans elle, il n'y aurait point de justice. « La charité est la vraie justice. »

Il doit y avoir quelque malentendu entre M. Billia et ses adversaires. Il est certain que les hommes n'auraient aucune raison d'être justes les uns envers les autres s'il n'excitait en leur intérieur un sentiment de sympathie, de bienveillance. L'amour mu-

tuel, la charité est donc un *fait*, mais il ne s'en suit pas que ce soit un *devoir*. La charité est volontaire, la justice est obligatoire; celle-ci est due, l'autre non. Si justice et charité ne faisaient qu'un, ce ne serait pas la peine d'avoir deux mots; or, personne ne se trompe sur la signification de ces deux mots.

II. *L'Idéalisme n'est-il pas chrétien?* a été publié dans la *Revue de Philosophie*. Ici encore, il y a des malentendus. De quel idéalisme s'agit-il? Autrefois les idéalistes niaient l'existence de la matière et n'admettaient de réalité que les idées, donc l'esprit. Aujourd'hui, les monistes-matérialistes soutiennent que l'esprit n'est qu'un attribut ou un accident de la matière, que les idées sont des sécrétions de la matière cérébrale. Cela ne les empêche pas d'écrire des tirades pompeuses, des chapitres entiers, des volumes même, sur l'Idéal et l'Idéalisme, avec l'I majuscule. Evidemment, ces idéalistes et les idéalistes chrétiens parlent deux langues différentes, tout en se servant des mêmes mots. Définissez les termes, leur dirait Voltaire, s'il était encore de ce monde; mais il n'y est plus et n'est pas remplacé.

Quant à savoir si l'idéalisme est chrétien, ou si le christianisme est idéaliste, il faudrait encore commencer par dire de quel christianisme on veut parler. Il y a une différence du tout au tout entre l'Evangile et le Syllabus; si l'une de ces doctrines est idéaliste, il est évident que l'autre ne peut l'être.

ROUXEL.

LA DELINQUENZA DELLA SARDEGNA (*La criminalité de la Sardaigne*), par le Dr LUIGI CAMBONI, avec préface de M. Colajanni. 1 vol. in-8°. Sassari, G. Gallizzi, 1907.

Pendant des siècles, la Sardaigne a été exploitée sans rémission par Carthage, Rome, l'Espagne, etc. Le XIXe siècle a été plus loin que ses aînés: il a tenté, dit M. Camboni, de la déshonorer au nom de la science, en proclamant que la population sarde appartenait à une race dégénérée. La science ethnologique excelle, comme on le voit, à prendre les effets pour les causes: Un petit peuple dégénère parce qu'il est réduit à la misère par un autre plus nombreux et plus fort; la science, à qui l'on ne cache plus rien, découvre que, au contraire, ce petit peuple est dominé parce qu'il est dégénéré. Gloire au fort, au plus haut des cieux!

A cette théorie, M. Camboni oppose des faits; les romanciers

de l'anthropologie affirment que la Sardaigne ne peut progresser dans le sens de la diminution de la criminalité. M. Camboni montre, par des chiffres et non par des paroles, que la criminalité diminue notablement, malgré tout ce qui tend à la faire augmenter.

On a dit: faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. Ne pourrait-on pas aussi bien dire: Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonne morale. Ne réduisez pas les gens à la dernière extrémité de la misère, et je vous réponds qu'ils seront, pour le moins, aussi honnêtes que vous, qui ne manquez de rien et qui vivez même à leurs dépens.

ROUXEL.

PERICOLI DI GUERRE EUROPEE DERIVANTI DA QUESTIONI COLONIALI (*Périls de guerres européennes dérivant des questions coloniales*), par GUSTAVE COEN. Br. in-8°. Roma, 1907.

Depuis que l'Allemagne est devenue une grande puissance, un empire, ses rapports avec la Grande-Bretagne sont devenus de moins en moins cordiaux. Pourquoi? Parce que l'Angleterre a de grandes et nombreuses colonies, et que l'Allemagne n'en a presque pas. Et l'Allemagne s'est suggéré l'idée qu'il lui en faut pour mettre au large sa population et pour écouler les produits de ses cartels.

Il ne serait pas très facile à l'Allemagne de s'emparer de l'Angleterre ou de ses colonies; mais il y a là, tout près, la petite Hollande qui, elle aussi, possède de belles terres sous le soleil tropical. Ne pourrait-on réunir ou annexer la Hollande à l'Allemagne et, du même coup, se créer un empire colonial? On le pourrait bien s'il n'y avait que la France à s'y opposer; mais l'Angleterre?... Voilà pourquoi les deux nations sœurs ou cousines se regardent de travers.

Il y a donc en perspective une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, des guerres coloniales qui ont déjà ensanglanté le monde sous l'ancien régime.

Le danger est-il réel? La guerre européenne éclatera-t-elle, non pas, cette fois, pour quelques arpents de neige, mais pour quelques hectares de sable? M. Coen ne le pense pas. Le péril paraît évité: des amitiés, des alliances, des ententes cordiales, s'établissent de tous côtés; celles qui ne sont pas encore conclues

se préparent: même entre la France et l'Allemagne, l'entente cordiale paraît devoir s'établir avant peu: Nous voilà donc sauvés du carnage.

M. Coen termine son étude par quelques considérations qui ne manquent pas d'intérêt sur le prophétisme en politique; il montre que des prophéties de grands hommes, comme Napoléon et Thiers, ne se sont pas réalisées; tandis que sont survenus d'importants événements que personne n'avait prédits ni même prévus.

Rouxel.

Il Problemo del bene. Ricerche su l'oggetto della morale (*Le problème du bien. Recherches sur l'objet de la morale*), par Camille Trivero, 1 vol. in-8°, Torino, C. Clausen, 1907.

En un temps de *crises* comme celui que nous traversons, la crise morale est peut-être la plus universellement connue, et cela se comprend: dans la morale, c'est-à-dire dans la pratique de la conduite vient aboutir toute la confusion de principes, de doctrines, de vérités et d'erreurs, de l'anarchie qui règne dans les sphères élevées de l'intelligence.

Il ne faut cependant pas attacher une importance excessive à ce désordre; et, d'abord, on ne doit pas confondre la crise morale avec l'immoralité. L'immoralité est une négation, qui suppose quelque chose de positif, la moralité; elle est la violation, plus ou moins consciente, déterminée par le calcul ou par la passion, des préceptes, lois, coutumes, acceptés universellement comme vrais et comme bons.

La crise vient de ce qu'on ne sait pas nettement ce qui est mal et ce qui est bien; on veut et l'on ne veut pas; on se sent attiré en même temps par plusieurs partis, en diverses directions, on perd la faculté de se diriger soi-même.

Cette désorientation, cet affolement de la boussole morale engendre de nombreux inconvénients qui sautent aux yeux de tous. « Comment, dit M. Trivero, les magistrats et les juges populaires (le jury) pourront-ils sentencier et juger dans cette étrange confusion du juste et de l'injuste, du sage et du fou, de la responsabilité et de l'irresponsabilité? » Il importe donc au plus haut point de chercher une solution à la crise morale, et c'est ce qu'a tenté M. Trivero dans ce volume.

Donner une idée exacte de ce travail ne serait pas chose facile; nous allons tâcher d'en indiquer seulement les grandes lignes. Le bien moral dérive du bien général, lequel a sa base dans les besoins humains. Le bien est un rapport de *convenance* avec nos besoins. La morale de M. Trivero n'est pourtant pas, comme il paraîtrait au premier abord, une morale purement utilitaire, car il admet, ce qui est un fait d'expérience, divers besoins qui doivent être subordonnés ou coordonnés.

Le bien de l'homme, dit l'auteur, ne peut être que relatif à ses besoins. Toutes les morales sont d'accord en ce qu'elles approuvent et commandent ce qu'elles croient répondre aux besoins légitimes, et désapprouvent et condamnent ce qu'elles croient contraire. Elles ne diffèrent les unes des autres que par l'appréciation des besoins à satisfaire et le choix des moyens de satisfaction. « La matière varie, mais non la forme. »

Parmi le relatif moral il y a donc quelque chose d'absolu qui en est la substance. La forme contient et soutient la matière.

Si le bien est tout ce qui répond à un besoin, toute chose est bonne, rien n'est interdit, tout est permis. Il faut donc supposer qu'il existe une fin à laquelle tous les faits du monde et toutes les actions des hommes doivent être rapportées et qui nous donnerait ainsi la clef du bien et du mal.

Cette fin a varié suivant les temps et les pays, mais elle peut être ramenée à ce que nous appelons l'idéal. L'humanité, dit M. Trivero, a positivement besoin de cette foi dans l'unité, dans la vérité morale; elle en a besoin pour vivre, pour aimer et promouvoir la vie. Retirez-lui cette foi, vous lui retirez le moyen de distinguer le bien du mal, le meilleur du pire.

M. Trivero est convaincu qu'on ne retirera jamais à l'homme la foi en l'idéal. L'idal ne s'est jamais éteint et ne s'éteindra jamais. Les représentations de cet idéal, les symboles changent et se transforment, mais l'idéal reste. Le jour où il mourrait effectivement, la vie deviendrait impossible pour l'humanité.

D'autre part, l'idéal garde toujours quelque chose d'imprécis et il est bon que cela soit. Si l'idéal était bien connu, toujours et partout, si la conscience humaine était certaine du bien et du mal, si la loi humaine était sûre d'interpréter la justice absolue, nous aurions un monde inanimé, sans liberté, sans vie.

Telles sont les principales idées de M. Trivero sur le problème moral. Nous laissons à chacun la liberté de les discuter ou de les développer et d'en tirer les conséquences pratiques qui y sont contenues.

ROUXEL.

Essai historique sur les Expositions Universelles de Paris, par M. Adolphe Démy (Paris, librairie A. Picard et fils, éditeurs).

Le but que s'est proposé M. Adolphe Démy, en publiant l'œuvre dont nous venons de transcrire le titre, est nettement expliqué dans son avant-propos. A son avis, chacune des Expositions universelles qui se sont succédé à Paris dans la seconde moitié du XIXe siècle a donné lieu à de multiples et excellents ouvrages; mais ces livres, spéciaux à chaque exhibition, paraissent aujourd'hui à la fois démesurés et incomplets, car si les auteurs nous renseignent, et surabondamment, sur ce qui pouvait intéresser les contemporains, ils ne nous apprennent pas tout ce que nous aurions désiré savoir. S'ils entrent dans de minutieux détails sur les curiosités et les merveilles de chacun de ces grands concours, ils manquent de recul pour en saisir les principales lignes et en synthétiser le caractère général. S'ils décrivent l'Exposition, ils ne décrivent pas Paris et, ainsi, ils isolent le tableau de son cadre naturel ou, s'ils décrivent Paris, c'est sans nous mettre au courant de son développement successif dont les Expositions marquent pour ainsi dire les étapes.

D'ailleurs, ils ne retracent pas la vie sociale de l'époque dont seule, cependant, l'évocation peut donner quelque animation à la peinture, et ils ne racontent ni l'histoire de l'Exposition elle-même, ni l'histoire du temps où elle fut organisée. Or, plus d'une Exposition a eu une existence agitée, et les événements au milieu desquels elle s'est déroulée en ont parfois, en dépit de ses mérites propres, accru ou diminué l'éclat, favorisé ou contrarié le succès. De plus, les écrivains qui se sont occupés de nos Expositions se taisent en général sur les exhibitions qui ont eu lieu hors de notre capitale, alors que chaque Exposition parisienne n'est qu'un anneau de la chaîne sans fin des Expositions cosmopolites.

Pour tout dire, ceux qui ont étudié ces grands concours en négligent la répercussion sur la vie sociale, le retentissement dans le commerce, l'industrie, la criminalité, la santé, la fortune nationale. Rassembler, dans une seule étude, les cinq Expositions universelles de Paris, dégager les traits généraux et caractéristiques de chacune d'elles, la replacer dans le milieu où elle s'est accomplie, la rattacher aux Expositions qui l'ont précédée ou suivie dans le reste du monde, indiquer enfin les conséquences qu'elle a pu avoir dans l'ordre politique ou économique, voilà le

tableau qui restait à donner, et que M. Adolphe Démy nous a tracé en effet d'une main sûre, avec une conscience scrupuleuse et une documentation des plus complètes.

Dans un premier chapitre, il nous rappelle d'abord les origines des expositions; il nous parle des anciens marchés de la Grèce et de Rome, des principales foires tenues en France, à Rouen, à Toulouse, à Beaucaire (premier centre international d'exposition, en 1315) et aux portes même de Paris, à Saint-Denis. Puis il s'occupe des foires de Champagne au XIII[e] siècle, des expositions de Venise au temps des doges, et de toute la série de celles qui, de 1699 à nos jours, soit à Paris, soit à Versailles, étalèrent aux yeux des contemporains la richesse de leurs produits et la variété de leur classement. Dans la section des beaux-arts, quelques-unes des œuvres offertes à l'admiration des foules n'ont rien perdu de leur éclat au cours des siècles, et nous pouvons les admirer encore, à l'heure actuelle, dans la plupart de nos musées dont elles font le plus bel ornement.

Les autres chapitres sont consacrés spécialement aux expositions de 1855, de 1867, de 1878, de 1889 et de 1900. Dans un dernier chapitre, enfin, très développé, M. Adolphe Démy nous fait part de ses appréciations sur l'avenir des Expositions Universelles, qu'il juge tout à fait favorables à l'expansion de nos produits. Un index alphabétique complète le volume.

Toutes ces études, qui forment un travail d'ensemble des plus intéressants, abondent en documents historiques ou de caractère officiel, que l'auteur analyse parfois brièvement ou invoque à l'appui de ses remarques. Rien n'y est négligé : les recettes comme les dépenses, la nature des produits comme la diversité de leur application.

Peut-être pourrait-on lui adresser quelques critiques, quant à la contexture de son œuvre, un peu trop touffue çà et là, trop abondante en détails inutiles. Il nous a paru aussi légèrement optimiste en ce qui concerne la portée sociale des expositions et l'influence qu'elles ont eu ou peuvent avoir encore sur le développement de nos transactions au dehors et de notre richesse nationale en particulier. Telle qu'elle est, cependant, son œuvre reste attachante; elle est pleine de renseignements précieux, nous le répétons, et elle sera lue avec fruit par tous ceux qu'intéressent ces grandes assises du travail et du progrès humain.

EUGÈNE ROCHETIN.

Les Propos d'un Mutualiste, par M. Constant Daël (Librairie Turenne, Paris)

Voici une petite brochure sans prétention qui rendra peut-être quelques services dans les milieux où l'esprit d'épargne n'a pas encore tout à fait pénétré. « Montrer le rôle bienfaisant de la mutualité, lui attirer des dévouements, la faire aimer, la servir, tel est le but de ce très modeste travail », écrit l'auteur dans son avant-propos.

Cependant, certains soucis semblent hanter son cerveau. Il constate la prospérité actuelle de la Mutualité, l'admire « dans la plénitude de sa force », pour employer son expression; mais il s'inquiète du chemin qu'elle va prendre désormais, de la voie où elle va s'engager sans retour. Et il trouve ses préoccupations justifiées, si l'on considère les dangers multiples qui entourent l'institution, les embûches qu'elle peut rencontrer sur sa route. « La Mutualité, déclare-t-il, est aujourd'hui une grande personne influente et bien dotée, pour qui chacun n'a que sourires et flatteries... Chacun veut la servir, tout en se défendant de s'en vouloir servir... » La politique la guette. Sera-t-elle un instrument entre les mains d'un parti ou se soustraira-t-elle à l'influence de ceux qui veulent la dominer? Question grave, en effet.

Selon M. Daël, quelques soi-disant conquêtes de la Mutualité ne sont en effet que l'application intégrale, au détriment de plusieurs catégories de citoyens, de doctrines répudiées jusqu'à présent par la majorité du pays. « A parler franc, conclut-il, la Mutualité semble devoir devenir le champ d'expériences, l'école même du collectivisme appliqué. » Signaler ce danger est un véritable devoir, et M. Daël est résolu à le remplir bravement.

Il est clair que certaines individualités rêvent de faire de la Mutualité autre chose qu'un instrument de sauvegarde et de bien-être pour le travailleur. On ne dit plus à celui-ci: « Aide-toi, et le ciel t'aidera. » On lui fait entendre que l'Etat, dorénavant, se chargera de tout.

L'intervention de personnalités politiques, dans la Mutualité, nous a toujours paru dangereuse, d'ailleurs. On veut guider les associés, les protéger, les domestiquer. Nous ne savons rien faire par nous-mêmes. Nous ne nous croyons jamais plus sûr d'arriver au but que lorsque nous sentons derrière nous quelqu'un pour conduire nos pas et soutenir notre volonté défaillante. Alors que partout ailleurs, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Italie, etc., on a recours au seul principe d'association, qu'on choisit au sein

des différents comités ceux qui doivent diriger l'institution, être les serviteurs dévoués de l'œuvre collective, qu'on défend jalousement l'indépendance des groupes et leur autonomie; en France, nous le répétons, nous réclamons toujours le concours de telle ou telle personnalité capable de nous obtenir quelque largesse de l'Etat, de tel ou de tel beau parleur qui soulèvera l'enthousiasme des foules et les éblouira par ses promesses. Nous perdons ainsi toute faculté de nous mouvoir dans le champ des libres initiatives. Nous sommes des Latins que hante encore la vision des beaux triomphes du forum. Nous nous laissons bercer par les périodes ronflantes de la rhétorique officielle, et nous nous inclinons devant le prestige du verbe. Ce qui ne nous empêche pas de nous croire dégagés de tous liens humiliants, de réclamer à chaque instant des libertés nouvelles.

M. Daël, dans ses dialogues, sans répudier aucun concours, a voulu se maintenir sur le seul terrain de la pratique courante. C'est un mutualiste de cœur et de foi robuste qui s'entretient avec un autre mutualiste moins bien au courant des services de l'œuvre, cherchant à le raisonner, à le convaincre de l'efficacité de son action. Les chapitres: *La Mutualité maternelle, la Mutualité scolaire, post-scolaire, militaire*, etc., contiennent des appréciations fort justes et très instructives. Nul doute que les mutualistes en général, mais surtout les adhérents futurs de l'institution, ne retirent des *Propos* de M. Daël d'excellentes leçons, comme nous le disions en commençant, et ne répandent sa brochure parmi les camarades du bureau ou de l'atelier.

EUGÈNE ROCHETIN.

AD. SMITHS METHODE IM LICHTE DER DEUTSCHEN NATIONALŒKONOMISCHEN LITTERATUR DES XIXe. JAHRHUNDERTS (*La Méthode d'Adam Smith dans la Littérature économique allemande du* XIXe *siècle*), par Feitel Lifschitz. Berne, Gotfried Iseli 1906.

Dans cette plaquette, M. Lifschitz, a rassemblé les jugements prononcés sur la méthode du Père de l'économie politique par les oracles de la science économique allemande. Ils sont singulièrement discordants, parfois absolument contradictoires. Pour Thünen, par exemple, Adam Smith s'attachait trop aux faits et négligeait de formuler les lois, qui seules enrichissent la science, tandis que M. Schmoller lui reproche son nationalisme dogmatique et abstrait ; c'est cette dernière opinion, qui s'est le plus répandue en Allemagne.

Se tenant à distances de ces critiques extrêmes. M. Lifschitz estime avec M. Onken que le philosophe écossais se servait également des procédés de l'induction et de la déduction: Sa méthode était par dessus tout synthétique. Nous sommes tout à fait de cet avis et nous pensons de même avec M. Lifschitz que l'école allemande s'est trop obstinément calfeutrée dans une atmosphère d'historisme exclusif. Les deux méthodes d'investigations sont légitimes, aucune n'est fondée à lancer l'anathème sur sa rivale.

E. CASTELOT

ETUDE SUR LE COURTAGE MARITIME, par PIERRE AUBRY. — Toulouse, Rivière, 1906, in-8°.

On sait que le courtage en marchandises a été aboli par la loi du 18 juillet 1866 et que la profession est devenue libre à dater de cette époque; mais le privilège des courtiers maritimes a été maintenu. M. Pierre Aubry se demande pourquoi ? « Car, dit-il, ce monopole n'est plus qu'une survivance de l'ancien régime dont le maintien n'est justifiable par aucune raison économique sérieuse et constitue au contraire un obstacle au développement et à la prospérité des affaires maritimes dans notre pays. »

Les courtiers maritimes sont les intermédiaires officiels entre les capitaines de navires et les administrations publiques. L'auteur étudie la législation qui les régit, l'étendue et les limites de leurs fonctions. Il résulte de cette analyse que leur profession ne peut guère s'exercer aujourd'hui sans que de graves et nombreuses infractions ne soient commises, qu'exigent même les besoins du commerce actuel. Dans les pays étrangers, le courtage maritime est libre. Chez nous l'obligation de recourir à des intermédiaires privilégiés constitue une charge très lourde et un désavantage, une prime en faveur des capitaines qui peuvent s'en dispenser, car nul n'est obligé de prendre courtier dans ses propres affaires.

M. Pierre Aubry s'élève contre les arguments des courtiers officiels, tendant à incriminer les agents libres de prétentions abusives. C'est aux capitaines à prendre à cet égard leurs sûretés, et ils ne peuvent être suspects puisqu'ils déclarent préférer se passer des agents officiels et prendre la responsabilité de leurs mandataires.

M. Pierre Aubry traite d'une question un peu spéciale et qui ne peut manquer d'intéresser ceux qui s'occupent du commerce maritime. Nous croyons qu'il soutient une bonne cause, car on ne peut espérer de prospérité là où manque la liberté.

La suppression des charges des courtiers maritimes devrait se faire, selon l'auteur, par le rachat établi sur des bases équitables ; car, bien que l'obligation d'indemnité, dans ce cas, soit dépourvue de toute base juridique, l'Etat, en vertu tout au moins d'une obligation naturelle, devrait indemniser les courtiers aussi largement que possible.

MAURICE ZABLET.

ETUDE ÉCONOMIQUE DES BILANS, par HENRI MONFLIER. — Brochure in-8°. Protat frères, 1907.

La littérature comptable s'enrichit chaque jour, et depuis quelque temps nous avons à noûs occuper de systèmes nouveaux, nouveaux dans la forme, car pour le fond, c'est ici le cas de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

M. Monflier insiste sur le compte de Profits et Pertes, qui doit, pour une clarté complète, être joint au bilan. Il a raison, nous ne pensons pas qu'il soit oublié ordinairement et qu'il doive reproduire le bilan lui-même. C'est faire double emploi.

Pour nous, le bilan est la synthèse des écritures du commerçant. Il doit donc être clair, mais court, net et précis. Il est un peu compliqué dans le système de l'auteur, mais on trouvera dans sa brochure des réflexions qui peuvent être utiles à noter.

MAURICE ZABLET.

COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS, par ERNEST OBERLÉ. 1 vol. in-8°, Bibliothèque commerciale moderne, Leipzig, 1906.

De ce livre, nous n'avons à dire qu'une chose : il est rédigé avec grand soin et beaucoup de netteté, il est clair et aussi complet que possible, pour ceux qui ne recherchent pas dans la

comptabilité une métaphysique transcendante. Il peut être fort utile aux chefs de maison, comme aux employés.

M. Oberlé annonce que l'on trouvera dans son livre une méthode — ce serait la nouveauté de l'ouvrage — pour évaluer les bénéfices à la fin du mois ou à toute autre époque sans qu'on soit obligé d'avoir recours à un inventaire. Cette méthode ne nous semble pas bien nouvelle. Nous croyons même que tout chef de maison qui en surveille les intérêts, ou son comptable, peut se rendre compte, et se rend compte, à tout moment, de la situation, aussi approximativement que possible, sans de grandes difficultés. La méthode de M. Oberlé n'est elle-même qu'approximative. C'est ce que l'on fait en relevant quelques chiffres sur les livres, en additionnant ou soustrayant. Si le genre de commerce ou d'industrie auquel on s'adonne a une grande extension et est plus compliqué, l'opération sera plus longue, et c'est tout.

Faisons remarquer toutefois que les chefs de maison qui n'auraient pas l'habitude de ce petit travail pourront consulter avec fruit le chapitre où M. Oberlé en parle.

Outre les notions de comptabilité générale données dans l'ouvrage, on y trouve les détails plus spécialement relatifs aux Sociétés par actions — ce qui justifie le titre — et qui sont indiqués dans les articles touchant les bilans, les inventaires et les comptes de Profits et pertes.

MAURICE ZABLET.

CLÉMENT JUGLAR, MEMBRE DE L'INSTITUT (1819-1905).

Cette brochure consacrée à la vie et aux travaux de Clément Juglar, est extrait des *Dictionnaires biographiques départementaux* de la librairie Flammarion (*Dictionnaire des Basses-Alpes*).

Né à Paris le 15 octobre 1819, mort dans la même ville le 28 février 1905, Joseph-Clément Juglar s'adonna d'abord à la médecine, qu'il abandonna bientôt pour se livrer à des travaux d'Economie politique. Il a marqué sa trace dans cette science par ses recherches sur les crises commerciales, les symptômes qui les caractérisent, leur retour périodique,en un mot leur évolution. S'appuyant sur les données d'une observation scientifique rigoureuse, sur des statistiques aussi exactes et aussi complètes que possible, « il espérait, comme le disait M. Lyon-Caën en annonçant

sa mort à l'Académie des Sciences morales et politiques, il espérait, en éclairant ainsi les intéressés, leur permettre d'employer des moyens préventifs destinés, sinon à supprimer, du moins à atténuer ces accidents terribles pour le commerce ».

Ce résultat pratique a-t-il été atteint par les études de M. Juglar? Il serait difficile de l'affirmer. La science analyse, pose des bases et prémunit. Mais les contingences humaines viennent souvent, en ces matières, se mettre au travers de toutes les prévisions. Il n'en est pas moins vrai que M. Juglar a ouvert une voie de recherches qui peut être suivie avec profit.

Cette pensée inspiratrice de l'étude des crises fut celle de M. Juglar dans tout ce qu'il écrivit, dans ses livres et ses nombreux articles au *Journal des Economistes*, *à l'Economie français*, dans le *Dictionnaire des finances*, dans celui d'*Economie politique*, dans le *Journal de la Société de statistique*, etc. « Docteur, dit M. Levasseur, il avait mis le doigt sur l'artère de la circulation économique, et il en mesurait les battements. A ce point de vue, sa vie scientifique est une, comme ses œuvres. » Et son biographe ajoute: « Cette loi du flux et du reflux il la concevait assez souple, assez variable dans son amplitude, assez sujette aux accidents qui la brisent sans l'interrompre pour ne pas supprimer, comme quelques philosophes le voudraient, la liberté humaine, et, d'autre part, cette conception des retours périodiques des événements, bien que sous des formes différentes, faisait de lui l'adversaire résolu des partisans des doctrines du progrès indéfini ou des théories d'évolution qu'il trouvait aussi inacceptables comme économiste que comme médecin. »

Il fut toujours partisan de la liberté économique et adversaire de l'intervention de l'Etat. Il était convaincu que les lois économiques bien comprises conduisent, si elles sont obéies, aux moins mauvaises conditions dans les rapports humains. Dans les discussions, il se montrait aussi modeste qu'il était savant, et se gardait de toute parole blessante pour ses adversaires. Ces qualités intimes, il les puisait dans sa foi d'un catholicisme presque janséniste, dit-on, mais éclairée, et dont l'étude fut l'objet de sa prédilection jusqu'aux derniers jours de sa vie.

Patriote, il le fut aussi, et regrettait le temps où, quand la France parlait, l'Europe se taisait. Sa souffrance était aiguë de voir notre pays amoindri comme il l'est, et la tristesse qu'il en éprouvait ne fut peut-être pas sans hâter l'heure de sa mort.

MAURICE ZABLET.

Histoire et Droit, par Paul Robiquet, 2 vol. in-16, Paris, Hachette, 1907.

La *Revue historique* et la *Revue de Paris* ont déjà publié les articles contenus dans ces deux volumes, mais l'auteur, nous dit le prospectus, « a voulu éviter au public la peine de rechercher ces études de première main qui sont souvent consultées. » C'est un soin dont on ne peut que lui savoir gré.

Les grands travaux de M. Robiquet sont connus. Son *Histoire municipale de Paris*, son étude sur la *Constitution française de* 1875, sa publication des *Discours et opinions de Jules Ferry*, ont attiré l'attention sur son nom. Ceux qu'il réédite aujourd'hui, quoique de moins grande envergure, ne feront — excepté quelques-uns peut-être — qu'ajouter à sa renommée d'écrivain.

Le recueil de ces articles, épars jusqu'ici et donnés à des époques différentes, contient des études d'histoire, d'économie sociale, de droit constitutionnel, et d'autres indiquées sous le titre de *Variétés.* Les lecteurs ne se plaindront pas de cette abondance. L'embarras est pour celui qui, chargé d'en parler, ne sait à quel sujet donner la préférence, limité qu'il est par les bornes d'un compte rendu et craignant d'omettre ce qui serait le plus intéressant à signaler. Je ne puis que laisser le choix dans ce qu'on voudra lire de ces deux volumes, à moins, ce qui serait préférable, qu'on ne lise tout: les *deux couronnes de Henri III*, l'*Organisation municipale de Paris sous l'ancien régime*, la *Municipalité parisienne et la révolution*, la *correspondance de Bailly avec La Fayette et avec Necker*, le *cercueil de Mirabeau*, le *cercueil de Napoléon*, *Babeuf et Barras*, l'*arrestation de Babeuf*, *Kléber, officier autrichien*, le *général Bard*, le *général d'Hédouville*, *Souvenirs du* 4 *septembre.* Il traite aussi de la *protection de l'enfance ouvrière*, de la *prostitution* et de la *traite des blanches;* il fait l'*historique de la police*, etc. Je dirai de tous ces articles qu'ils sont intéressants, semblent bien documentés, écrits en général de fort bonne encre. Mais je voudrais faire mieux et je l'essaierais *s'ils n'étaient trop*, comme disait le grenadier de Waterloo.

Des articles surtout où interviennent le droit et la jurisprudence, je ne dirai rien. J'aurais mauvaise grâce à en parler après M. Robiquet, beaucoup plus compétent que moi, et s'il me paraît beaucoup compter sur les lois et les réglementations,

n'oublions pas qu'il est avocat. Dans sa profession, c'est le moyen de régler toutes choses.

Les études historiques, où domine le côté anecdotique, m'ont plu davantage. Mais l'anecdote est ce qui complète l'histoire, la rend vivante. Le style ici est moins lourd, la forme plus nette. L'esprit ne manque pas, comme, par exemple, dans *Kléber*, devenu officier autrichien pour sa beauté et par la grâce de l'impératrice Marie-Thérèse, ou, comme dans le général d'Hédouville, le parfait fonctionnaire, républicain avec Hoche, impérialiste avec Bonaparte et royaliste avec Louis XVIII, et qui, sans nul doute, s'il eût vécu plus longtemps, eût été orléaniste avec Louis-Philippe.

On peut remarquer parfois une ressemblance, mais avec plus de précision et une documentation plus exacte, disent les érudits, dans la manière de M. Robiquet et celle de M. Lenôtre, à moins qu'on n'aime mieux dire entre la manière de M. Lenôtre, avec plus de brio et de fantaisie, et celle de M. Robiquet.

Avec Constant Martha, le dernier des philosophes latins, — un article de *Variétés*, celui-là — nous avons l'éloge un peu dithyrambique des lettres et de la philosophie de l'antiquité. M. Martha s'en était nourri et leur devait sans doute beaucoup. Aussi, M. Robiquet s'est-il inspiré ici même de l'esprit de son ancien maître et l'a suivi, un peu plus loin, croyons-nous, qu'il n'était nécessaire. Je crois à l'excellence des études classiques pour le développement intellectuel; je crois moins à leur influence moralisatrice, et parce que C. Martha a analysé avec beaucoup de talent le beau poème de Lucrèce, le *De natura rerum*, ce n'est pas une raison pour nous ramener à des conceptions d'un autre temps et d'une autre civilisation. D'après ce système, nous ne pourrions plus jurer que par Cicéron avec M. Boissier, par Pascal avec M. Havet, par Bossuet avec Brunetière. Je ne veux pas d'ailleurs discuter la question de savoir si toutes les morales sont également bonnes et s'accordent toutes entre elles par un éclectisme bien entendu. C'est la thèse empruntée à C. Martha et dont M. Robiquet se fait le défenseur. Je désire seulement relever un point qui ne touche à aucune philosophie, à aucune religion, qui même ne peut blesser aucun sentiment, mais se rapporte seulement à la connaissance des choses dont on parle. Or, avant de faire dire à Saint Basile, à Saint Jérôme, à Saint Athanase et même à Saint Augustin, qu'ils croient chez l'homme à une âme corporelle, j'oserais demander à voir les textes, et si ces textes sont traduits, d'examiner la fidé-

lité et l'exactitude de la traduction. Ainsi quand M. Robiquet traduit cette phrase de Tertullien : *animam nihil esse si corpus non sit*, par : l'âme n'est rien sans le corps, il fait un contre-sens, un contre-sens grammatical et un contre-sens philosophique, puisque, où il n'y a pas de corps, dans la vie présente, il n'y a pas d'âme, et encore parce que cette citation n'a aucun lien avec la question posée, la corporéité ou l'incorporéité de l'âme.

Je ne puis être, dans ce procédé de discussion, quelque païen qu'il soit, de l'avis de M. Robiquet.

Je ne partage pas davantage son apologie, d'après C. Martha, de l'empereur Julien, ni ses attaques contre M. de Broglie, parce que celui-ci fut moins tendre pour l'Apostat. Relevons ce trait : « De fait, Julien a fait preuve d'un esprit profond en accordant toute liberté aux chrétiens, sachant bien qu'une fois libres, ils se déchireraient entre eux comme des bêtes féroces, selon le mot de Saint Athanase. Voilà peut-être ce dont M. de Broglie lui gardait rancune. » Mais alors, M. de Broglie aurait tout simplement raison contre C. Martha, mais alors Julien ne personnifie plus le principe de la tolérance et seulement l'hypocrisie la plus profonde et la plus perfide.

En voulant suivre C. Martha, M. Robiquet a été entraîné à hausser le ton et parfois à se lancer dans un lyrisme où se mêlent et se confondent un peu trop l'olive mûre, le miel de l'Hymette, l'arbre de l'antiquité, et où se trouvent des disparates de style assez étranges. On est tout étonné, quand au milieu de la discussion sérieuse, qu'elle soit païenne ou chrétienne, des plus hauts problèmes que se pose l'esprit humain, il écrit sans préparation et sans transition : « Enfin pour consoler les bonnes âmes qui sont navrées de voir Lucrèce combattre avec tant d'énergie la croyance aux dieux, on peut répondre qu'il était fort aimable avec les déesses. Sa magnifique invocation à Vénus :

> *Œneadum genetrix, hominum divumque voluptas,*
> *Alma Venus,*

constitue un acte de déférence caractérisé à l'égard de la plus sympathique des divinités. »

On trouvera, dans le recueil de M. Robiquet, des pages mieux pensées et mieux écrites.

MAURICE ZABLET.

L'ACHAT DES ACTIONS DE SUEZ (novembre 1875), par CHARLES LESAGE. — 1 vol. in-16, Plon-Nourrit et Cie, 1906.

Le vice-roi d'Egypte Ismaïl possédait un nombre considérable d'actions du Canal de Suez, souscrites lors de l'émission par son prédécesseur Saïd. Le chiffre était de 177.642 actions dont on ne retrouve, lors de l'opération dont nous entretient M. Charles Lesage, que 176.602. On ne nous dit pas ce qu'étaient devenus les 1.040 qui manquaient. Peu importe d'ailleurs. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Le prix de souscription ne fut pas payé en numéraire à la Compagnie et des engagements furent pris à cet égard, par lesquels le gouvernement égyptien remit, pour se libérer, d'abord des obligations du Trésor, puis plus tard aliéna les coupons de ses actions pendant un certain nombre d'années. La propriété des actions elles-mêmes lui restait.

On sait aussi qu'Ismaïl avait souvent besoin d'argent. Un jour il se trouva fort embarrassé pour une échéance d'une centaine de millions, et son crédit était usé. Comment faire ?

Un ancien banquier d'Alexandrie, M. Ed. Dervieu, eut le premier l'idée de lui proposer l'achat de ses actions du Canal, et chargea son frère qui lui avait succédé à la tête de sa maison de banque, d'engager des pourparlers à ce sujet. Ismaïl demanda 92 millions sur lesquels 8 0/0 d'intérêt annuel seraient payés par lui jusqu'au jour où les dividendes redeviendraient libres. La Société générale devait entrer dans la combinaison. Mais le groupe du Crédit Foncier qui avait des projets sur l'Egypte, intervint et fit manquer l'affaire. Il fit aussi échouer une avance de 85 millions garantie par les titres.

Entre temps, les choses avaient été ébruitées. Est-ce M. Frédérick Greenwood, fondateur et éditeur de la *Pall Mall Gazette*, ou M. Henry Oppenheim, le banquier bien connu, qui avisèrent le gouvernement anglais ? On ne sait trop. Ce qui est certain, c'est que le cabinet de Londres prévenu télégraphiait immédiatement à son agent et consul général au Caire. Celui-ci recevait la dépêche le 16 novembre 1875, et le 25 novembre la vente était consentie à l'Angleterre pour cent millions de francs.

Ici se présentait une difficulté. Le Parlement ne siégeait pas à ce moment, et l'on ne pouvait lui demander de ratifier l'opération en votant le crédit nécessaire, et cependant le Khédive avait un besoin d'argent immédiat. La maison Rothschild de Londres, dont le chef était Nathan de Rothschild, un vieil ami de Disraëli, se

chargea de faire l'avance nécessaire. Elle s'engagea à verser au vice-roi 25 millions le 1er décembre et le reste dans le courant des mois de décembre et de janvier.

Il y eut bien, dans les procédés employés, quelque chose d'assez peu correct. Mais on passa par dessus toutes les difficultés. On ne doutait point de l'approbation du Parlement puisque l'affaire était bonne pour l'Angleterre. Elle fut bonne aussi pour la maison Rothschild à qui fut attribuée pour son avance une commission de 2 1/2 0/0 et un intérêt de 5 0/0. Elle encaissa en tout une somme de 3.827.873 fr. 25, ce qui représente un taux annuel de 14,47 0/0.

C'est l'histoire de cette négociation que raconte M. Charles, Lesage. Elle fit de l'Angleterre l'associée de la Compagnie de Suez, lui permit de faire prévaloir dans cette entreprise une politique économique et commerciale que l'avenir a montré être la bonne, et, pourquoi pas le dire ? prévint sans doute de graves conflits ultérieurs. Le gouvernement anglais, sauf quelques députés du parti Glasdtone, fut applaudi unanimement par toute la population. Chose curieuse ! il se trouva un opposant dans le sein même du Cabinet, et c'était le chancelier de l'Echiquier lui-même, sir Stafford Northcote qui ne trouvait pas une grande loyauté dans tout cela. Mais on se dispensa de son concours, et il protestait encore que déjà, à son insu, toute l'affaire était conclue. D'autre part en France l'émotion fut vive. On se demanda pourquoi le gouvernement français n'avait pas acheté les actions. Le duc Decazes, alors ministre des Affaires étrangères, fut assez malmené à ce propos. Quel rôle joua-t-il en cette circonstance ? En joua-t-il même un quelconque ? On ne semble pas être bien fixé à cet égard.

La France et ses banquiers disparaissent de la scène après l'échec des combinaisons Dervieu. Du reste le gouvernement anglais avait notifié officiellement à notre ministre des Affaires étrangères, dès le 20 ou 21 novembre, qu'il ne tolérerait pas l'achat des actions par des Français. Cependant — on le voit par les dates — lui-même était déjà en train de traiter dans le plus grand succès l'opération qu'il nous interdisait, et sa promptitude ne permit pas à nos nationaux de poursuivre avec le Khédive des entretiens devenus inutiles.

Ce qu'il y a d'intéressant dans le livre de M. Charles Lesage, c'est ce que l'on peut appeler les dessous de l'affaire. Il ne nous les révèle pas tous, puisque la plus grande discrétion a été observée de part et d'autres sur certains points. Il ne nous donne pas

moins un beau chapitre d'histoire diplomatique et financière qu'il faut lire et qu'on lira avec intérêt.

MAURICE ZABLET.

I. DE WITT CLINTON AND THE ORIGIN OF THE « SPOILS SYSTEM » IN NEW-YORK (*De Witt Clinton et l'origine du « spoils system » à New-York*), par HOWARD LEE MC BAIN, 1 vol. in-8°.

II. THE UNITED STATES STELL CORPORATION (*La corporation de l'acier aux Etats-Unis*), par ABRAHAM BERGLUND, 1 vol. in-8°.

III. THE TAXATION OF CORPORATIONS IN MASSACHUSETTS (*La taxation des corporations au Massachusetts*), par HARRY G. FRIEDMAN, 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan C°, 1907.

Ces trois ouvrages forment le volume XXVIII des Etudes sur l'histoire, l'économie et le droit public édités par la Faculté des sciences politiques de l'*Université Colombia.*

I. Le nom de De Witt a été associé longtemps a tout ce qui est répréhensible dans l'introduction du *spoils system* dans la politique de New-York. Non seulement on a exagéré les méfaits de sa politique de renouvellement des fonctionnaires, mais bien d'autres parties de son plan de distribution du patronage ont été mal représentées.

M. Howard Lee Mc Bain est moins sévère et tente de démontrer que le *spoils system* dans le sens le plus large de ce terme existait à New-York longtemps avant que De Witt Clinton parvînt au pouvoir. Il rappelle avec quelque détail dans ce but l'histoire du patronage dans l'Etat avant la victoire qui porta les républicains au pouvoir, au commencement du XIX[e] siècle.

M. Mc. Bain examine avec soin l'entier développement du service civil tant dans le gouvernement national qu'à New-York, depuis l'établissement de la constitution fédérale jusqu'à l'année 1810 qui marqua le premier changement des partis politiques dans la nation. Il montre que la politique du gouvernement national a un rapport plus ou moins défini avec celle qui fut suivie dans l'Etat de New-York.

Le but de M. Mc Bain est « non seulement de démontrer à quel point de Witt Clinton était éloigné des précédents qui ont été établis en ce qui le concerne, mais de fournir l'occasion pour un développement systématique de l'histoire du patronage à

New-York dans son rapport avec les questions les plus larges de la politique. »

M. Bain incline même à croire que les fédéralistes ont été plus exclusifs que les républicains. Sa conclusion sur Clinton se résume ainsi : La politique que George Clinton poursuivit dans la distribution du patronage à New-York au début de l'histoire de cet Etat, fut à bien des égards semblable à celle que Washington adopta dans le gouvernement national. Le trait le plus frappant de l'une et de l'autre fut son libéralisme. Aucun de ces deux hommes n'ayant eu de prédécesseur, la question du renvoi ou de la conservation des fonctionnaires à leur poste ne pouvait exister. Tous les deux firent du reste la plupart de leurs nominations avant la naissance des partis politiques organisés.

II. L'auteur de cette étude se propose d'examiner le développement, le caractère et l'influence de la Corporation de l'acier aux Etats-Unis. Il n'a pas la prétention, dit-il dans sa Préface, de présenter quoi que ce soit de nouveau, on a tant écrit déjà sur cette organisation ; mais les ouvrages qui ont traité ce sujet ont généralement été, soit descriptifs plutôt qu'analytiques, soit confinés à certaines phases limitées de son développement et de sa politique financière. Le but de cet essai est moins de donner une description détaillée de la Corporation de l'acier que de discuter les influences qui lui donnèrent naissance et d'interpréter son caractère général et sa réaction sur les conditions industrielles à la lumière de ces influences.

M. Abraham Berglund constate que la tendance vers la consolidation est plus marquée en temps de prospérité. La *Steel Corporation* et les corporations dont elle est composée se formèrent dans des années de prospérité exceptionnelle et furent ainsi largement surcapitalisées. On peut dire que les fonds avancés représentaient la valeur du matériel d'exploitation et des propriétés et les fonds ordinaires les valeurs futures supposées. La capitalisation de la Corporation de l'acier était de beaucoup en excès sur le total de toutes ses compagnies constituantes, dont la plupart étaient surcapitalisées. Ses propriétés sont estimées à $ 800.000.000, mais cette évaluation est basée sur une rareté supposée de minerai et de charbon dans un avenir peu éloigné. Et tandis que la valeur de ses propriétés est incontestablement élevée et ses ressources très grandes, sa dette, augmentée par la conversion de $ 150.000.000 du fonds avancé, est une menace possible pour son intégrité financière future.

La *Steel Corporation* ne contrôle pas les forces productives de l'industrie du fer et de l'acier ; mais, d'après M. Berglund, elle présente l'avantage de stabiliser les prix. C'est un organe de « judicieux conservatisme ».

III. L'auteur de cette monographie s'est proposé d'étudier la taxation des corporations dans l'Etat de Massachusetts, dont il a fait choix à cause de son caractère industriel. Il trace l'histoire du développement historique des taxes des corporations et indique leur importance fiscale. Tout en s'occupant spécialement de l'Etat de Massachusetts, il élargit assez son cadre pour examiner aussi la taxation en général dans l'activité corporative. Les lecteurs qui s'intéressent à celle-ci trouveront les développements désirables dans la partie de cet ouvrage commençant au chapitre IV et à la fin des chapitres II et III.

Le but que s'est proposé l'auteur est d'essayer de réunir les fils du développement historique, d'indiquer les influences qui ont amené les taxes des corporations, et d'indiquer l'importance pour la taxation des corporations des rapports du gouvernement avec l'activité corporative.

Au point de vue du développement historique, nous voyons que les corporations financières furent d'abord exemptes de la taxe, afin d'encourager le commerce des capitaux. Les nécessités de la guerre civile obligèrent à taxer les banques et les compagnies d'assurances, mais les taxes furent légères. On taxa d'abord les banques et les assurances maritimes et contre l'incendie, puis les assurances sur la vie.

L'art de taxer étant bien connu des spécialistes, peut-être trop, et n'étant pas à la portée de tout le monde, comme celui de payer les taxes, il nous paraît peu utile d'en dire plus long sur la taxation des corporations en Massachusetts.

H. Bouët.

I. The budget in the American Commonwealths (*Le budget dans les républiques américaines*), par Eugène E. Agger, 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan, 1907.

II. The finances of Cleveland (*Les finances de Cleveland*), par Charles C. Williamson, 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan, 1907.

Ces deux ouvrages forment les numéros 2 et 3 des Etudes sur

l'histoire, l'économie et le droit public éditées par la Faculté de science politique de *Columbia University*.

I. Si les monarques et les potentats avaient toujours exercé sagement les pouvoirs qui leur étaient confiés, la simple question du droit de budget n'aurait jamais été le sujet d'une lutte révolutionnaire. Mais il aurait été probablement vrai aussi que le monde n'aurait jamais vu de luttes constitutionnelles d'aucun genre. C'est parce que les gouvernants ont manqué de sagesse et de modération que ce principe fondamental du constitutionnalisme moderne, à savoir que le droit de voter les impôts et les dépenses de l'Etat est inhérent au peuple qui les paye, fut réclamé jusqu'à la violence et à l'effusion du sang.

Il ne paraît guère que les révolutions et le constitutionnalisme qui en est résulté aient ralenti le mouvement progressif des budgets ; on pourrait même soutenir le contraire, et cela se comprend aisément. Pourquoi les monarques se ruinent-ils et se voient-ils réduits à la nécessité de surimposer incessamment leurs peuples ? C'est bien moins pour leurs propres besoins que pour ceux de leurs insatiables courtisans.

Or, que résulte-t-il d'une révolution ? Un accroissement considérable du nombre et de la voracité des parasites de cour. Un gouvernement issu d'une révolution se voit dans la double nécessité de contenter ceux qui l'ont élevé au pouvoir et de ménager les soutiens du gouvernement antérieur. S'il vexait trop ceux-ci, ils ne manqueraient pas de chercher à prendre leur revanche. Le nouveau pouvoir se trouve ainsi contraint, en dépit de toute sa bonne volonté et de toutes les promesses qu'il avait faites, de gouverner à bon marché, il se trouve contraint, disons-nous, d'augmenter les impôts et cela ne manque jamais. Il y a dans ce fait une nouvelle source de mécontentement pour le peuple et, par conséquent, de révolution.

C'est ainsi que, de révolution en révolution, on est arrivé au constitutionnalisme qui consiste, en théorie, dans le gouvernement du peuple par le peuple. En réfléchissant un peu, on se dirait : si le peuple est capable de gouverner, il n'a pas besoin d'être gouverné. S'il n'en est pas capable, le gouvernement du peuple par le peuple n'est qu'une logomachie.

On sort de ce dilemme — en ce qui concerne le budget qui est la fontaine de Jouvence du gouvernement — en établissant un *distinguo* entre le *droit de budget* et *l'exercice* de ce droit. Le premier appartient au peuple, le deuxième à ses représentants

plus ou moins réels et fidèles. Et voilà le constitutionnalisme constitué.

Ce régime étant entré dans les mœurs des peuples civilisés et s'y implantant de plus en plus, il s'agit d'en tirer le meilleur — ou le moins mauvais — parti possible. C'est à résoudre ce problème que travaillent depuis longtemps les financiers et M. Eugène Agger après bien d'autres, en appliquant les principes au gouvernement de son pays, les Etats-Unis.

La question budgétaire y est traitée à fond : le droit le budget, dont nous venons de parler ; la préparation, le vote, l'exécution, le contrôle du budget, et tout ce qui s'y rapporte, tout cela est étudié à fond. Avant de renvoyer nos lecteurs à la source, nous allons poser une petite question.

Le constitutionnalisme, comme le constate justement M. Agger, a été une lutte contre le pouvoir exécutif. Cela va de soi, puisque tous les pouvoirs émanaient de l'exécutif. Le législatif a recueilli la succession ; c'est lui, en réalité, qui mène tout et qui le mène bien. Qui sait si de nouvelles luttes ne s'élèveront pas aussi contre le législatif, si des révolutions n'auront pas lieu, conduisant le peuple à une transaction, à un nouveau constitutionalisme anti-législatif ? Qui sait si, dans quelques siècles — ne soyons pas pressés — la maxime des physiocrates ne reviendra pas à la mode : *Pas trop gouverner, pas trop légiférer ?* Qui vivra verra.

II. Le rapide accroissement des villes aux Etats-Unis a donné naissance à nombre de problèmes sociaux et économiques. De ces problèmes, ceux qui concernent les finances publiques ne le cèdent en importance à nul autre. Les dépenses annuelles des cent soixante-quinze cités des Etats-Unis ayant une population de plus de 25.000 âmes, excèdent celles du Gouvernement National, et dépassent aussi le coût annuel de tous les gouvernements d'Etats. La dette de ces 175 cités est plus grande aussi que la dette totale des Etats-Unis, et s'accroît avec une grande rapidité.

Considérant le rapide accroissement des dettes municipales, M. Charles Williamson conseille la modération dans les dépenses et la création d'un *sinking-fund.*

H. Bouët.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La hausse générale des prix. — Une association mutuelle d'assurance de l'impôt. — Un droit de sortie des dots aux Etats-Unis. — Résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat en Russie et en Suisse. — Gouvernement socialiste à Madagascar. — Réunion préparatoire des adhérents au Congrès libre échangiste de Londres. — Nécrologie. — Le contre-amiral Réveillère. —

La hausse générale des prix qui s'est opérée graduellement mais sans arrêt depuis dix ans dans toute l'Europe aussi bien qu'aux Etats-Unis est devenue pour les classes ouvrières et plus encore peut-être pour la couche inférieure de la bourgeoisie une cause, de plus en plus aiguë, de malaise.Cette hausse de la presque totalité des articles nécessaires à l'entretien de la vie,subsistances,vêtements, objets de confort et de luxe devait sembler au premier abord tout à fait anormale, car à aucune époque les progrès qui diminuent les frais de production de tous les articles de consommation, accroissement de la puissance des machines, agrandissement économique des entreprises, instruction technique du personnel, etc., n'ont été plus nombreux et plus efficaces ; on devait s'attendre, certes, à ce que cette diminution générale des frais de la production déterminât un abaissement correspondant des prix. Or, nous assistons précisément au phénomène opposé. Aux Etats-Unis on estime que les prix de toutes choses se sont élevés de 35 0/0 en moyenne depuis dix ans, tandis que les salaires n'ont monté que de moitié malgré l'accroissement de la demande. En Europe la hausse n'a pas été moindre. En Angleterre, *The Economist* en donne le détail suivant dans son numéro du 28 janvier :

	Fin de 1897	Fin de 1907	Hausse ou baisse
Fer en lingots	40/6	49/9	+ 9/3
Rails d'acier	90/.	125/.	+ 35/.
Charbon	16/6	20/.	+ 3/6
Cuivre .... £	48 1/4	63 3/4	+ 10 1/2
Etain des Détroits.£	62 3/8	119 3/4	+ 57 3/8
Plomb anglais .... £	12 7/8	14 3/8	+ 1 1/2
Blé	34/4	34/6	+ 2d
Orge	26/11	26/10	— 1d
Avoine	17/.	18/.	+ 1/.
Bœuf inférieur	2/4	2/9	+ 5d
Bœuf supérieur	4/4	5/.	+ 8d
Mouton supérieur ..	5/10	6/2	+ 4d
Sucre	9/9	13/6	+ 3/9
Café	95/.	80/.	— 15/.
Thé	3 1/2d	5 7/8d	+ 2 3/8d
Riz	5/9	8/.	+ 2/3
Coton-Middling	3 7/32d	6.04d	+ 2.82d
Coton (Tissus de) ..	6 11/16d	10 3/16d	+ 3 1/4d
Laine non lavée ...	7 1/4d	12 1/2d	+ 5 1/4d
Suif	21/6	32/9	+ 11/3
Salpêtre	20/.	24/6	+ 4/6
Chanvre de Manille.£	17	28 1/2	+ 11 1/2
Soie	9/4 1/2	12/6	+ 3/1 1/2
Jute .... £	11	15 3/4	+ 4 3/4
Lin .... £	26 1/2	30 1/4	+ 3 3/4
Pétrole	4 3/8d	6 11/16d	+ 2 5/16d

Toutefois le blé n'a point renchéri et le café a baissé. En Allemagne, en Autriche et en Italie les protectionnistes n'ont point laissé subsister l'exemption dont le blé a joui en Angleterre, et pour l'ensemble des articles de consommation dans toute l'Europe y compris la France, la hausse quoique très inégale, serait de moitié sur la généralité des articles de consommation.

Comment s'expliquer cette énorme hausse des prix en présence des progrès multiples qui agissent chaque jour pour abaisser, dans la plupart des industries, les frais de la production ? Les socialistes et un bon nombre de conservateurs non moins ignorants que les socialistes s'en prennent aux accapareurs et aux spéculateurs ; ils réclament des mesures draconiennes contre les manœuvres de bourse et sont persuadés qu'il dépend de l'avidité de quelques capitalistes dépourvus de scrupules de faire monter les prix et d'affamer le pauvre monde. Que les bénéficiaires des trusts et des cartels aient le pouvoir de fixer à leur gré les prix de certains articles jusqu'à la limite de la protection du tarif, cela n'est, sans doute, que trop vrai,mais cela

n'explique pas la hausse des prix, même dans un pays de libre-échange tel que l'Angleterre. Une cause plus sérieuse a été invoquée, savoir : l'augmentation à peu près quadruple de la production de l'or depuis un quart de siècle (d'environ 500 millions de francs en 1885, à 2.057 millions en 1907), à cela, on objecte que la quantité d'or existant actuellement dans le monde étant évaluée approximativement à une soixantaine de milliards, l'augmentation de la récolte annuelle, n'a pu exercer qu'une faible influence sur la valeur, autrement dit le pouvoir d'achat de ce métal ; mais on oublie — et l'enseignement officiel de l'économie politique n'a pas corrigé cet oubli — que la valeur d'un produit quelconque hausse ou baisse dans une proportion plus forte que la quantité de ce produit ; ce qui est, par parenthèse, une des lois naturelles les plus importantes de l'économie politique. Il est donc probable que la baisse de l'or a exercé une part d'influence assez considérable sur la hausse des prix. A quoi nous ajouterons que la frappe libre de l'argent qu'un sénateur méliniste a proposée dans la *Réforme économique* aurait pour résultat infaillible de précipiter cette baisse, en nous ramenant à un régime analogue à celui des assignats.

Nous croyons toutefois que si la baisse de l'or a pu exercer une part d'influence sur la hausse des prix, une part autrement forte appartient à la guerre civile du capital et du travail et à l'intervention à la fois philanthropique,protectionniste et fiscale de l'Etat dans la production. Les charges et les risques que les grèves et les lockout, les impôts dégrévés ou non que les gouvernements font peser sur la généralité des branches d'industrie, la raréfaction et le renchérissement artificiel des capitaux,causés par leurs emprunts de guerre, ceux-ci naturellement improductifs, ont augmenté au moins dans la proportion du simple au double les frais que les progrès mécaniques, chimiques et autres avaient diminués, au bénéfice des consommateurs. Et nous ne sommes pas au bout. Loin de s'apaiser la guerre civile du capital et du travail devient chaque jour plus violente. En France seulement le nombre des grèves s'est accru de 83 0/0 dans les dernières années, et l'on a quelque raison de craindre que les sentiments de sympathie des ouvriers pour les patrons et réciproquement ne se soient de leur côté mis en grève. Les gouvernements sont continuellement à la recherche de nouveaux impôts destinés à pourvoir à l'augmentation continue de leurs dépenses philanthropiques et militaires, sans parler des taxes déguisées du repos hebdomadaire et de la réduction des heures de travail. Quant

aux impôts protectionnistes, ils sont bien près d'avoir atteint leur maximum possible. Aux charges qu'on infligent aux consommateurs pour augmenter les profits d'un petit nombre de chefs et de commanditaires de l'industrie, s'ajoutent les rigueurs d'un relèvement imprévu des tarifs, placés sur le pied de guerre. Enfin, avons-nous besoin de dire que les emprunts ne sont autres que la graine des impôts de l'avenir ? Cette graine, le socialisme d'État orienté sur le collectivisme se joint aujourd'hui au militarisme terrestre et maritime pour la faire foisonner. Et voilà pourquoi les bons consommateurs doivent s'armer de patience et de résignation, car ils verront s'aggraver encore la hausse générale des prix.

*
* *

Des conventions ont été conclues entre la plupart des pays civilisés pour poursuivre et saisir les malfaiteurs en fuite. M. le ministre des Finances a eu l'idée ingénieuse d'étendre l'application de cette mesure de police internationale aux capitaux qui essaient de se dérober à l'impôt.

Cette idée a été favorablement accueillie par son collègue anglais, sinon par le public. A l'avenir les capitaux qui passent la Manche pour aller chercher en Angleterre un refuge contre l'impôt des successions seront dénoncés et taxés des deux côtés, ce qui leur enlèvera toute tentative de fuite. On assure que cet exemple ne tardera pas à être imité, et qu'un système d'assurances mutuelles contre l'émigration des capitaux imposables est en voie de l'établir entre les gouvernements civilisés. Il n'y aura donc plus de lieu d'asile pour les fuyards, et les ministres des Finances pourront désormais élever le taux des impôts de succession et autres, sans avoir à craindre des mécomptes. Ce sera un incontestable progrès fiscal.

A la vérité, il se rencontrera des capitalistes récalcitrants qui ne se soucieront pas de léguer une part croissante de leur succession ou de leur épargne au gouvernement, et qui se feront un plaisir de la dissiper. Mais alors ne pourra-t-on pas réfréner les prodigalités des uns par des lois somptuaires, et imposer aux autres l'épargne obligatoire ?

*
* *

A l'occasion du mariage de miss Vanderbilt avec un noble

hongrois, un membre du Congrès, M. Mac Garus a eu l'idée non moins ingénieuse d'empêcher l'exportation des dots, en les frappant d'un droit de sortie de 25 0/0, et en protégeant du même coup les coureurs de dot américains contre les étrangers. Mais ce droit sera-t-il suffisant pour compenser la supériorité manifeste des candidats importés ? Un droit absolument prohibitif ne sera-t-il pas nécessaire, au moins jusqu'à ce que les candidats américains aient acquis une supériorité qui défie la concurrence ?

*
* *

Nous engageons les partisans de la reprise des chemins de fer par l'Etat, à prendre connaissance de cette note que l'Union des représentants du commerce et de l'industrie a présentée à la Douma sur les recettes de l'exploitation des chemins de fer russes :

Jusqu'à 1900, les chemins de fer rapportaient des bénéfices, lisons-nous dans la *Correspondance Russe*. Depuis cette époque ils occasionnent des pertes, qui se sont élevées :

En	1900	à	3.646.000	roubles
—	1901	à	35.150.000	—
—	1902	à	40.370.000	—
—	1903	à	20.562.000	—
—	1904	à	62.889.000	—
—	1905	à	89.545.000	—
—	1906	à	103.600.000	—

Les pertes prévues en 1907 sont évaluées à 117 millions de roubles. La cause principale de l'improductivité des chemins de fer russes réside, de l'avis du Conseil des Congrès des représentants du commerce et de l'industrie, dans le manque de système de l'administration intérieure et dans l'insuffisance de la capacité de transport qui en résulte. Le Conseil estime que sans un plan et un programme de travaux élaborés d'avance pour une durée approximative de cinq ans, aucune organisation rationnelle du service n'est possible.

Les rachatistes ne manqueront pas d'attribuer ces pertes à la crise révolutionnaire qui est à peine apaisée en Russie ; mais en Suisse, dit la *Gazette de Lausanne*, l'exploitation des che-

mins de fer fédéraux en 1907 n'a pas donné des résultats plus brillants :

L'excédent des recettes est, en chiffre rond, d'un million inférieur à celui de l'exploitation de l'année 1906.

Non pas que les recettes aient fléchi, au contraire. Elles sont en augmentation sur tous les chapitres, voyageurs et marchandises. Elles se sont élevées à 142 millions — chiffre qui n'avait pas été atteint encore et qui dépasse de 9.200.000 francs celui de 1906.

Sur le chapitre « voyageurs », l'augmentation est de 2.700.000 francs pour 69.900.000 voyageurs transportés (64.900.000 en 1906).

Le compte « marchandises » présente une augmentation de 6.800.000 francs pour 12 millions de tonnes transportées (10 millions 900.000 en 1906).

Mais, comme depuis deux ans déjà, les dépenses s'accroissent dans une proportion plus forte que les recettes. Elles ont été de 90.600.000 francs au total, dépassant de 10.200.000 francs celles de 1906.

En d'autres termes, tandis que la recette par kilomètre a dépassé, en 1907, de 3.694 francs celle de 1906, le dépassement de la dépense a été de 4.037 francs.

Cette moins-value d'un million sur le compte « exploitation » va se traduire au compte de profits et pertes par un déficit et qui dépassera ce chiffre.

Il faut y ajouter, en effet, les 2 millions et demi accordés au personnel à titre d'allocation supplémentaire pour renchérissement de la vie ; plus l'augmentation des dépenses pour les amortissements et le service de la dette consolidée, qui va grossissant d'année en année du fait des travaux neufs. En sorte que le compte de profits et pertes se soldera vraisemblablement par un déficit de 4 millions environ.

*
* *

Madagascar est gouvernée par un socialiste notable, dont on vante les aptitudes administratives. Il a débuté par encourager l'enseignement laïque, en défendant aux missionnaires qui manquent de locaux de tenir leurs écoles dans les églises ou dans les temples ; il a encouragé, de même, à sa manière, qui n'est pas celle des économistes, l'élève du bétail en prohibant la sortie des vaches, et l'industrie aurifère en élevant de 5 0/0 à 7 0/0

la taxe sur l'or ; enfin, entre autres abus, qui continuent à fleurir dans l'administration des indigènes, l'*Echo de Madagascar* signale le retard dans la délivrance des quittances de versement, destiné apparemment à encourager l'exactitude à payer l'impôt.

« En dehors des abus dont sont journellement victimes de la part des collecteurs de l'impôt, les contribuables indigènes, d'autres inconvénients découlent de l'application du système actuel. Un d'entre eux, et non des moindres, est l'obligation faite à l'indigène d'attendre un temps plus ou moins long entre le versement de l'impôt et la délivrance des quittances ou livrets.

« Cette attente dure parfois des mois entiers et lui est très préjudiciable. Elle le condamne d'abord à une complète immobilité, s'il veut éviter d'être cueilli, au cours d'un déplacement, par un agent quelconque de l'autorité. Le Malgache arrêté peut se dire en règle, proclamer son innocence, prendre à témoin Andriamanitra et sa famille, rien n'y fait. Il encourt les rigueurs du code de l'indigénat dont on manque rarement de lui faire apprécier toute la saveur.

« Sans carte, point de salut ! disent avec raison les contribuables indigènes, désireux de rester en règle avec l'administration. Ils n'ont vraiment pas tort. Heureux encore lorsque, par leurs attaches, ils arrivent à fléchir leurs juges ou à éviter l'application intégrale du code du bon plaisir.

« Mais s'il s'agit de malheureux bourjanes sans appuis ni protecteurs, leur affaire est claire. La prison les attend. »

*
* *

Un Congrès libre-échangiste, convoqué par le Cobden Club, aura lieu à Londres au mois d'août prochain. Le comité du Cobden Club a demandé aux membres honoraires résidant dans chaque pays d'organiser la représentation à ce Congrès.

Les membres honoraires du Cobden Club, résidant en France, dans une réunion tenue au mois de décembre, ont constitué un comité d'organisation dont les présidents honoraires sont : MM. de Molinari et Frédéric Passy, et le président effectif, M. Yves Guyot. M. Daniel Bellet en est le secrétaire général.

Vendredi, 13 janvier, a eu lieu, au café Cardinal, une première réunion des adhérents au Congrès. Elle a exprimé le vœu que le Congrès mît à son ordre du jour les questions suivantes : 1° le principe du libre échange ; 2° la balance du commerce et

la balance économique ; 3° la répercussion des droits de douane sur la consommation et la production ; 4° la contradiction que commet une démocratie en suivant une politique protectionniste ; 5° l'utilité actuelle des traités de commerce ; 6° l'utilité d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France ; 7° constitution d'un Comité permanent de prévoyance internationale du libre échange.

Nous sommes charmés d'ajouter que le comité d'organisation a trouvé déjà un grand nombre d'adhérents parmi lesquels figurent des notabilités du commerce et de l'industrie. C'est que les excès du protectionnisme aux Etats-Unis où ils viennent de provoquer une crise désastreuse, et en Europe où ils en préparent une autre, ont commencé à soulever, parmi les industriels eux-mêmes, une réaction contre les tarifs de guerre.

*
* *

Nécrologie. — Après de longues et cruelles souffrances, supportées avec le calme stoïque d'un vieux marin, le contre-amiral Réveillère s'est éteint à Brest, le 26 janvier, à l'âge de 78 ans. Les journaux quotidiens ont rappelé quelques-uns des bons services et des actes de dévouement dont il a enrichi les annales de la marine française, l'exploration du Mékong, le passage des rapides de Préa-Patang, les sauvetages périlleux qui étaient devenus chez lui une spécialité. « Marin, dit la *Dépêche* de Brest, l'amiral Réveillère avait la réputation d'un manœuvrier consommé ; comme chef, il avait su gagner plus que la confiance de ceux qui servaient sous ses ordres ; ce surnom de « père du marin » qu'ils lui donnaient dit assez combien, s'il aimait ses marins, il en était aimé. » Il est venu à nous dans les dernières années de son utile et glorieuse existence, et le *Journal des Economistes* a été heureux de rendre compte des ouvrages mi-brochures, mi-volumes, qu'il multipliait pour propager les vérités économiques, la non-intervention de l'Etat, la liberté du travail et du commerce. Ecrites au courant de la plume, sans aucune prétention littéraire, ces publications abondaient en pensées profondes et en vues originales. On les découvrira quelque jour, et qui sait si la postérité ne placera point leur auteur pas très loin de cet autre économiste et philosophe, ami des pauvres gens, l'auteur de *la Dîme royale* ? Avons-nous besoin de dire que l'amiral Réveillère était un énergique partisan du slef-government, auquel il avait donné le nom d'au-

tarchie et qu'il était plus que personne capable de pratiquer, car il possédait au plus haut degré les qualités et les vertus nécessaires au gouvernement de soi-même.

G. de M.

Paris, 14 février 1908.

POUR PARAITRE LE 20 FEVRIER

Economie de l'histoire.. — Théorie de l'évolution, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

I. Les lois naturelles. Le gouvernement des espèces inférieures. — II. Temps primitifs. — III. L'agriculture. La fondation des Etats.— IV. Progrès déterminés par la fondation des Etats. — V. L'esclavage. Le servage. La sujétion. — VI. La concurrence politique et ses effets. Féodalité et unité. Progrès du matériel de guerre. — VII. Le monopole. La concurrence productive ou économique. — VIII. Conséquences de l'unification de l'Etat. — IX. La révolution française. — X. Les constitutions. — XI. La grande industrie. — XII. La crise. — XIII. Risques de décadence. Chances de progrès.

Un volume grand in-18, prix 3 fr. 50. Chez Félix Alcan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Algérie, par M. WAHL. 5e édition, mise à jour par A. BERNARD. 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan..

La Question d'Extrême-Orient, par E. DRIAULT. 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan.

Le protestantisme au Japon (1859-1907), par R. ALLIER. 1 vol. in-16, Paris Félix Alcan.

La loi du 7 mars 1850 *et le mesurage du travail à la tâche.* Brochure in-18, Paris, Félix Alcan.

La Situation financière de la France, par A. NEYMARCK. Broch. gr. in-8°, Paris, Félix Alcan.

Economie forestière, par G. HUFFEL. 3 vol. gr. in-8°, Paris, L. Laveur.

La Monnaie, le Change, l'Arbitrage, le Crédit, par M. et A. MÉLIOT. 1 vol. in-18, Paris, Doin.

Théorie et pratique des opérations financières, par A. BARIOL. 1 vol. in-18, Paris, Doin.

Théorie Mathématique des Assurances, par J. RICHARD et E. PETIT. 1 vol. in-18, Paris, Doin.

Comment former un esprit, par le Dr TOULOUSE. 1 vol. in-18, Paris, Hachette et Cie.

Le problème des retraites ouvrières envisagé au point de vue financier, par A. JOUVE. 1 vol. gr. in-8°, Paris, A. Rousseau.

Le Repos hebdomadaire, étude sociale, par A. ESTÈVE DE BOSCH. 2e éd. 1 vol. in-18, Paris, Larose et Ténin.

L'Evolution du syndicalisme en France, par Mlle KRITSKY. 1 vol. in-18, Paris, Giard et Brière.

Les souffrances des juifs en Russie et le devoir des Etats civilisés, par LÉON ALLEMAND. 1 vol. in-18. Paris, Cornély et Cie.

Une ville sous le régime collectiviste. — Histoire de la municipalité brestoise (1904-1908), par LOUIS COUTURIER. 1 vol. in-18, Paris, librairie Plon.

Les sociétés coopératives de consommation en France et à l'étranger, par J. CORRÉARD. 1 vol. in-18. Paris, Lethielleux.

La vie des grandes capitales. — Etudes comparatives sur Londres, Paris, Berlin, par G. CADOUX. 1 vol. in-18, Paris, Berger-Levrault.

Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 24 mars 1901, tome V. 1 vol. in-4°, Paris, Imprimerie Nationale.

Salaires et durée du travail, coût de la vie, pour certaines catégories d'ouvriers en 1906. Broch. gr. in-8°, Paris, Imprimerie Nationale.

La crise américaine. Ses effets, ses causes, par YVES GUYOT. Broch. in-8°, Paris, « Revue du commerce ».

La Terre libre, par JEAN GRAVE. 1 vol. in-18, Paris, « Temps Nouveaux ».

Le Syndicalisme dans l'évolution sociale, par JEAN GRAVE. Broch. in-18, Paris, « Temps Nouveaux ».

Confédération générale du travail, par E. POUGET. Broch. in-18, Paris, Rivière.

L'action syndicaliste, par V. GRIFFUELHES. Broch. in-18, Paris, Rivière.

La décomposition du marxisme, par G. SOREL. Broch. in-18, Paris, Rivière.

Les Charbonnages. Etudes financières sur les principales valeurs de charbonnages français et étrangers, par Ch. BARRAU. 1 vol. in-8°, Paris, 30, rue Drouot.

Recherches sur le sens de l'écart probable dans les chances simples à la roulette, au trente et quarante, etc., *en général dans les phénomènes dépendant de causes purement accidentelles*, suivies d'une instruction partique pour le joueur. 1 vol. in-8°, Paris, E. Solvay.

Ce que l'armée peut être pour la Nation, par A. FASTREY. 1 vol. in-18, Bruxelles, Misch et Thron.

L'inutilité et les dangers de l'annexion du Congo, par A. LAMBIOTTE. *Broch.* in-18, Bruxelles, imprimerie V. Féron.

Du régime des capitalistes en Turquie, par rapport à la Bulgarie, par A. CALEB. Broch. in-18 Genève, Dürr.

Sozialismus und soziale bewegung, von W. SOMBART. 1 vol. in-8°, Iéna, G. Fischer.

Das Wirtschaftsjahr 1905. Zweiter Teil : Jahrbuch der Welwirtschaft, von R. CALWER, Iéna, G. Fischer.

Zur Bevölkerungsstatistik und Bevölkerungswissenschaft, von Dr R. JAECKEL. Brochure in-18, Charlottenburg, C. Heymanns.

Die Weltanschauung des marximus, von Dr W. E. BIERMANN, 1 vol. in-8°, Leipzig, Roth et Schunke.

The Growth of Large fortunes. A study of économic causes affecting the acquisition and distribution of property, by G. P. WATKINS. 1 vol. in-8° New-York, Macmillan C°.

American Business Enterprise. A study in industrial organisation, by DOUGLAS KNOOP, 1 vol. in-8°, Manchester, Stherratt et Hughes.

The inheritance tax, by MAX WEST. 2e *éd.* 1 vol. in-8°. New-York, Macmillan C°.

The distribution of ownership, by J. H. UNDERWOOD. 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan C°.

The legislature of the province of Virginia. Its Internal development, by E. I. MILLER. 1 vol. in-8, New-York, Macmillan C°.

Le Gérant: **FÉLIX ALCAN.**

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA LOI DE LA VIE

ABONDANCE OU DISETTE

Un personnage célèbre, envers qui je ne voudrais point être injuste, quoiqu'il ait été, lui, bien dur et bien injuste pour les économistes et pour l'économie politique, « une littérature ennuyeuse », M. Thiers, a dit un jour, à propos de nos divisions politiques ou religieuses : « Si les hommes savaient combien de services ils se rendent à tout instant les uns aux autres, ils s'aimeraient davantage. » Un autre personnage, d'un caractère bien différent, beaucoup moins noir que l'on ne se l'imagine d'ordinaire, le célèbre anarchiste Kropotkine, a écrit un volume tout entier, et un volume fort savant, *L'Entraide*, pour démontrer que les sociétés, et non seulement les sociétés humaines, mais les sociétés animales, ne subsistent que par la supériorité du bien que se font mutuellement leurs membres sur le mal par lequel ils contrarient ce bien. L'un de mes maîtres, Edouard Laboulaye, a exprimé la même vérité en cette formule lapidaire : « Le ciment des sociétés, c'est l'amitié » ; et l'Anglaise miss Martineau, auteur justement populaire de *Contes sur l'économie politique*, a dit plaisamment, mais magistralement : « Le plum-pudding lui-même suppose une division du travail » (lisez une union des efforts) « qui confond

l'imagination. » Tout cela n'est autre chose que la paraphrase de l'éternelle parole de l'Ecriture : « *Væ soli!* » « Malheur à l'isolé ! »

Oui, l'isolement est fatal à l'homme, et contraire à sa nature ; si fatal qu'il lui est interdit, que, réduit à lui-même, sans assistance dans son travail, sans échange d'idées, sans parole, et dès lors sans pensée, il est condamné à la déchéance physique, intellectuelle et morale, et à la mort sur place. Nous vivons les uns par les autres ; et nous sommes reliés les uns aux autres par le besoin que nous avons les uns des autres. C'est l'impuissance de chacun, disait déjà le philosophe Platon, qui fait la puissance de tous.

Cette vérité se manifeste dès l'origine de l'humanité. Si réduits que soient les premiers groupes : familles, tribus, peuplades, leurs membres sont contraints de s'assister, soit contre des groupes hostiles, soit contre les animaux et les menaces ou les résistances de la nature et des éléments. Ils s'associent pour faire à plusieurs ce qu'aucun ne pourrait faire seul, ou pour se partager entre plusieurs les occupations diverses qu'aucun ne pourrait accomplir à lui seul. Et c'est ainsi que, de proche en proche, par le développement naturel de cette mutuelle assistance au sein des groupes, et par le secours indirect ou l'exemple qui leur reviennent de communications avec d'autres groupes, les sociétés s'affranchissent peu à peu du primitif dénûment et de la primitive ignorance. La sociabilité, en dépassant les limites des centres originaires, amène la formation de provinces, de nations et, finalement, sinon la fusion, du moins la pénétration réciproque des nations elles-mêmes. L'échange des services et des produits, qui sont des services, et des idées, qui en sont d'autres, dépasse les frontières, s'étend sur les continents entiers, finit par franchir les montagnes et les mers, perçant les unes pour triompher de l'obstacle qu'elles opposent, et faisant des autres, selon l'admirable parole de saint Jean Chrysostôme, « un chemin plus facile pour les hommes que semblait devoir tenir à jamais éloignés la grande distance qui les sépare ». Et l'humanité entre alors dans l'âge que l'un des chefs de l'épiscopat français, l'archevêque Landriot, appelait l'*âge de l'universel ;* et l'amiral Réveillère l'*âge océanique.*

Arrivé à cette période, il semble que l'entraide ne connaisse plus de limite : minéraux ou végétaux, produits naturels du sol ou produits du travail, œuvres des mains de l'homme, idées,

inventions, outils, machines, il suffit que quelque part une chose utile ou désirable existe, qu'un progrès ait été réalisé, que l'industrie, l'art ou la science, ait fait une conquête pour qu'à l'instant même ce minéral, ce végétal, ce produit, cet outil, cette idée, soit à la disposition de tout homme qui, sur un autre point quelconque du globe, peut éprouver le besoin d'en jouir et se trouve à même, soit de se l'approprier par la pensée, si c'est un bien d'ordre moral, soit de se le procurer par l'échange, c'est-à-dire au prix d'un produit ou d'un service équivalent, si c'est un bien de l'ordre matériel. Le monde désormais est à tous ; et la société humaine, dans son ensemble, devient une incessante communication des éléments divers de la vie qui circule, d'une extrêmité à l'autre de son grand corps, à travers ses différents membres. Nous sommes tous rois de la terre entière. Et c'est pour tous, comme le disait encore Chrysostôme, qu'a été dressée et qu'est servie la grande table du Père de famille.

Oui, à une condition : à la condition que nous ne renversions pas nous-mêmes cette table, ou que nous n'arrêtions pas en route les bienfaisants serviteurs occupés à nous apporter, d'ici ou de là, de près ou de loin, les plats qui doivent la garnir et les autres satisfactions de tout ordre que nous serions désireux d'obtenir.

C'est, malheureusement, ce qui arrive trop encore. Il y a dans la très véridique histoire de l'incomparable chevalier Don Quichotte de la Manche et de son fidèle écuyer Sancho Pança, une scène que la plupart des lecteurs prennent étourdiment pour une fantaisie plaisante de l'auteur, et qui n'est rien moins que de l'histoire authentique, de l'histoire d'autrefois, de l'histoire d'hier et, hélas ! de l'histoire d'aujourd'hui.

Le bon Sancho ayant, on s'en souvient, obtenu d'un seigneur qui se plaît à héberger son maître le gouvernement d'une île en terre ferme, commence l'exercice de ses hautes fonctions par donner à ses sujets une audience dans laquelle il rend, dans un certain nombre de procès délicats, des sentences à faire pâlir la sagesse du roi Salomon. Après quoi, ce travail, nouveau pour lui, ayant aiguisé son robuste appétit de paysan, il va s'asseoir à sa table de gouverneur, servie, naturellement, comme il convient à sa récente dignité. Il porte la main à un plat qui lui dit quelque chose ; mais avant qu'il ait pu y toucher, une baguette, maniée par une main qu'il ne voit pas, s'abaisse sur ce plat, qui aussitôt est enlevé. Même manœuvre

pour un second, puis pour un troisième. Impatienté, Sancho se retourne, et se trouve en face d'un homme tout de noir vêtu, qui est armé de la maudite baguette.

— « Qui êtes-vous et que faites-vous là ? », dit le gouverneur.

— « Je suis le docteur Roch, répond l'homme, préposé comme médecin à la conservation de la santé de l'auguste personne de monseigneur le gouverneur. J'ai fait enlever le premier plat parce qu'il était échauffant, le second parce qu'il était froid à l'estomac, le troisième par..... »

— « Assez ! maudit docteur Roch de mauvais augure ! » s'écrie Sancho. « Je suis assez grand pour savoir mon pain manger tout seul. Faites-moi le plaisir de filer vivement par la porte, si vous ne voulez pas que je vous fasse passer par la fenêtre ! » Après quoi il fait rapporter les plats, et dîne tout à son aise.

Le docteur Roch n'est pas mort, ou plutôt il a laissé toute une lignée d'imitateurs et de disciples. Tous les peuples, plus ou moins, ont eu à compter avec eux ; et presque tous en nourrissent encore qui se chargent de les mettre de gré ou de force à la ration, en les empêchant, sous des formes diverses, de vivre comme il leur conviendrait. Tu veux, Jacques Bonhomme, mon ami, ou toi Michel de l'autre côté du Rhin, ou toi encore frère Jonathan, au delà de l'Atlantique, ou tel autre, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Russie ou ailleurs, faire venir d'un autre pays, où ils se trouvent en abondance et à des prix abordables, tels produits : aliments, métaux, combustibles ou autres, que tu ne trouves pas ou que tu ne trouves pas à aussi bon compte dans ton pays ; ou tu veux, à l'inverse, envoyer dans d'autres pays, dans lesquels on te les demande, les produits de ton sol ou de ton industrie ; tu tends volontairement par-dessus les frontières les mains à d'autres hommes qui te tendent les leurs, imaginant, dans votre naïveté, que c'est afin de faciliter ces relations mutuelles et de rendre plus fréquents ces échanges de services et de bienfaits que les isthmes et les montagnes ont été percées, et que l'électricité et la vapeur ont réduit ou supprimé les frais et la distance. Et, si vous avez le malheur de vous présenter, d'un côté ou de l'autre, avec ces marchandises offertes et demandées, vous rencontrez à la frontière, d'un côté comme de l'autre, des gens qui, dans votre intérêt, à ce qu'ils prétendent, et à ce qu'ils croient, hélas ! vous signifient que l'on ne passe pas, ou que l'on ne passe qu'après

avoir payé l'amende. La faim crie, le fer et la houille font défaut, la terre réclame des engrais chimiques ou des machines plus parfaites ou moins chères. Arrière ! Les docteurs Roch nationaux (ici Français, là Allemands, ailleurs Américains ou autres) y ont mis bon ordre. Et nous voyons, comme le disait un jour un Belge, qui n'était point, il est vrai, désintéressé dans la question (c'était un boucher), les gouvernements de peuples qui se croient civilisés et qui parlent tous les jours d'améliorer le bien-être des populations, donner ce spectacle sauvage de « faire croiser la baïonnette contre le pain, la viande, les vêtements et le reste ». C'est la guerre à l'abondance et l'organisation systématique de la misère artificielle. C'est tout au moins le contraire de cette entraide mutuelle dont nous venons de reconnaître la nécessité.

Comment a pu s'établir et se généraliser cette politique malfaisante ? Sur quels arguments a pu s'appuyer cette doctrine (car c'est bien une doctrine) de cherté volontaire et d'isolement ? Il importe de s'en rendre compte, sans faiblesse, sans ménagement pour les erreurs et les sophismes ; mais sans animosité à l'égard des personnes ; car s'il est permis de penser que certains habiles, en soutenant cette législation de famine, obéissent plus ou moins sciemment à des calculs d'intérêt, il faut bien reconnaître que, pour la plupart, et en tout cas pour toi, Jacques Bonhomme, qui ne te laisserais pas mettre à la diète si tu t'en rendais compte, c'est de bonne foi que ces désastreuses pratiques sont acceptées.

Il s'agit d'abord, dit-on, de protéger le travail national. Il y a des industries, dans chaque pays, qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas aussi bien partagées que les industries similaires dans d'autres pays. C'est le sol, c'est le climat, c'est la rareté relative de tel ou tel élément de production qui les rend forcément plus ingrates et plus coûteuses. Il faut bien égaliser les conditions de production et ne permettre à leurs rivaux étrangers de paraître sur le marché qu'après avoir subi, par l'acquittement d'un droit dit compensateur, un enchérissement qui rétablisse l'égalité. Il faut protéger le travail national.

Pardon, mais il n'y a pas, ce me semble, ici, en cause, que le travail national : il y a la consommation nationale. Et, comme le disait Bastiat, les estomacs sont-ils faits pour payer rançon au blé, ou le blé pour alimenter les estomacs ? Quel est le but du travail, sinon de satisfaire les besoins, et de les satisfaire le plus largement posible et au moindre prix possible ?

Et puis, quel est, s'il vous plaît, le véritable travail national ? N'est-ce pas celui auquel, tout naturellement, et sans avoir besoin d'y être contraint et poussé par des mesures artificielles, les travailleurs nationaux tendent à se livrer ? C'est celui dans lequel, par un concours heureux de circonstances naturelles, ou par une supériorité acquise, ils réussissent mieux que leurs concurrents. Le travail qui ne peut se soutenir que grâce à des encouragements administratifs ou législatifs, qui serait abandonné s'il ne jouissait de faveurs prélevées sur les autres industries naturellement prospères, ou qui, comptant sur ces faveurs, se croit dispensé d'effort et de progrès, est un travail artificiel, tranchons le mot, un travail antinational.

Bien souvent, il faut le dire, cette impossibilité prétendue de soutenir la concurrence étrangère est chimérique, quand elle n'est pas mensongère. C'est une injure faite à l'habileté, à l'énergie, à l'intelligence des nationaux, que l'on décrète ainsi d'incapacité, et qui, s'ils n'avaient pas à subir, comme contre-partie des avantages que la loi leur confère, le poids des renchérissements qu'elle leur impose, en qualité de consommateurs, sauraient très bien vivre par leur propre force. Mais égaliser les conditions de production, ainsi qu'on le prétend, c'est aller contre la loi même du progrès et paralyser à plaisir l'activité féconde que doit entretenir la concurrence. C'est en profitant des supériorités des autres, et en les faisant profiter des nôtres, que nous pouvons, les autres et nous, améliorer notre sort, développer notre travail en encourageant le travail des autres. J'obtiens, je suppose, en France, par une raison ou par une autre, au prix de dix journées de travail, un produit que l'on ne pourrait obtenir, en Angleterre, en Italie ou en Amérique, qu'au prix de quinze journées ; et l'on obtient, dans l'un ou dans l'autre de ces pays, au même prix de dix journées, ce qui ne pourrait être obtenu, en France, qu'au prix de quinze : j'échange, si messieurs les protecteurs du travail national veulent bien le permettre, les dix journées françaises contre les dix journées étrangères, et il y a, de part et d'autre, un bénéfice de cinq journées. Le bel avantage, en vérité, de se contraindre les uns et les autres à se donner plus de mal pour avoir moins ! Si c'est égaliser quelque chose, c'est, assurément, égaliser la peine au détriment du résultat.

C'est le contraire, précisément, qui constitue la bienfaisante vertu du commerce, dont, malheureusement, on comprend trop peu encore le véritable caractère. On se figure (et des personnages de grand mérite ont partagé cette erreur), que pour qu'un

homme ou un peuple, dans un achat ou dans une vente, fasse un bénéfice, il faut que le peuple ou l'individu avec lequel il contracte subisse une perte. Le commerce, disait effrontément, il y a soixante ans, un magistrat, le procureur général Dupin, c'est l'art de tirer la couverture à soi ; « il s'agit de savoir lequel des deux contractants mettra l'autre dedans, tout simplement ». Maxime odieuse et maxime stupide. Le commerce, je viens de le démontrer, c'est l'art de se contenter mutuellement, en se rendant mutuellement service ; c'est l'art de faire tourner, au profit d'autrui, les supériorités que l'on a sur lui, pour profiter de celles qu'il a de son côté. C'est le mécanisme au moyen duquel passent, de main en main, en dépit des obstacles qui paraissaient les éloigner de celles qui les attendent, les dons divers inégalement répartis sur la surface du globe.

Mais, dit-on, pourtant (et c'est ici l'argument, l'argument spécieux et menteur, qui fait le plus d'impression sur la plupart des esprits), ce commerce qui consiste à vendre et à acheter, c'est au moyen de la monnaie, des métaux précieux qu'il s'exerce : et la monnaie, c'est la richesse. Or, quand un peuple achète, il faut qu'il paie, c'est-à-dire qu'il s'appauvrisse, tandis que, quand il vend, on le paie, et, par conséquent, il s'enrichit. Donc, pour que le commerce d'une nation lui soit avantageux, pour que sa balance commerciale, comme l'on dit, se solde en bénéfice, il faut que cette nation ait vendu, c'est-à-dire exporté, plus qu'elle n'a importé, c'est-à-dire acheté.

Rien de plus évident, en apparence, et présenté dans ces termes. Rien de plus faux, en réalité, parce que rien n'est moins exact que cette opposition prétendue de la recette et de la dépense. Parce que, d'une part (les statisticiens sérieux le savent bien), les chiffres d'exportations et d'importations donnés par les relevés de douane manquent forcément d'exactitude ; parce que, d'autre part, les ventes et les achats ne se soldent pour ainsi dire jamais en numéraire, mais en marchandises ; et que, d'ailleurs, la monnaie, lorsqu'elle intervient, n'est elle-même qu'une marchandise qui a été obtenue en échange d'une autre, avant d'être redonnée en échange d'une troisième ; et parce qu'enfin les importations, qui sont les produits dont nous avons besoin, soit comme matières premières, soit comme objets de consommation, sont la recette, tandis que les exportations, qui sont le prix auquel nous achetons les importations, le produit de notre travail, dont nous nous désaisissons pour obtenir en retour d'autres produits dont nous avons besoin, constituent le

prix, la dépense, le sacrifice consenti pour obtenir cette recette. Il n'y a pas un industriel, pas un négociant, pas un simple bourgeois, qui ne sache que son année est bonne quand ses entrées, que ce soit en espèces ou en nature, ont dépassé ses sorties, et qu'elle est mauvaise quand son inventaire se clôt par un excédent du passif sur l'actif. Par quel miracle pourrait-on expliquer qu'il en fût autrement pour l'ensemble d'une nation ?

Bastiat, dans l'un de ses pamphlets, conte plaisamment la double aventure par laquelle il a appris, à son profit d'abord, puis à son détriment, la vérité en ces matières.

J'avais, dit-il à peu près, expédié, en Angleterre, une barrique de vin valant 50 francs, et déclarée, en sortie, à la douane, pour ce prix. Elle fut vendue, à Londres, 90 francs, que je convertis en houille ; et cette houille fut vendue 120 francs, rendue à Bordeaux. J'ai toujours cru, sur la foi de mes livres, que j'avais gagné la différence. Les partisans de la fameuse balance du commerce m'apprennent que la France, en ma personne, l'a perdue.

Ma seconde opération fut moins heureuse. J'avais envoyé, encore à Londres, 200 francs de truffes, que je destinais à deux ministériels anglais, connus pour leur amour de la bonne chère. Et je comptais bien employer le bénéfice à me procurer des livres. J'aurais mieux fait de tout manger moi-même, car tout n'aurait pas été perdu, comme il arriva, le navire ayant sombré à la sortie du port. La douane ayant inscrit une exportation de 200 francs, et n'ayant eu à inscrire de mon fait aucune importation en retour, en conclut naturellement que, grâce à moi, la France a gagné 200 francs. Je persiste à croire que je les ai perdus. En vérité, ajoute-t-il, il est triste de penser que des gens qui se croient sérieux, n'aient pas encore pu comprendre que les importations sont l'actif et les exportations le passif. J'avais toujours pensé que ce n'était qu'à l'escrime qu'il y a avantage à toujours donner sans recevoir.

Mais il faut revenir sur les causes d'erreur signalées tout à l'heure. La douane, disais-je, ne donne que des chiffres incertains, incomplets tout au moins. Il y a les fraudes, la contrebande, les déclarations intentionnellement majorées ou réduites ; et le chiffre n'en est pas négligeable. Il y a autre chose. Il y a les exportations à l'intérieur, si l'on peut employer ces expressions contradictoires, je veux dire les ventes effectuées, dans chaque pays, aux étrangers qui y séjournent plus ou moins longtemps. Et il y a (les bagages n'étant pas dans beau-

coup de pays visités à la sortie, non plus que les poches des voyageurs, nationaux ou autres), ce que ces voyageurs emportent avec eux : bijoux, dentelles, vêtements, ustensiles divers, monnaie ou valeurs. De même il y a des capitaux étrangers investis à l'intérieur, des capitaux indigènes placés dans des entreprises étrangères ; et l'on sait si ces exportations et ces importations de capitaux sont considérables. Qui en fera le compte ? Ce n'est pas la douane, assurément.

Je répète, d'autre part, que c'est une illusion ridicule de se figurer le commerce international sous la forme d'un double courant de millions et de milliards de pièces de monnaie ou de lingots blancs ou jaunes. Même à l'intérieur, même dans le cercle restreint d'une place déterminée, la monnaie n'intervient plus, en réalité, matériellement, que dans des proportions infinitésimales. Il s'effectue, au *Clearing-House* de Londres, de New-York ou d'ailleurs, pour des centaines de milliards de paiements, c'est-à-dire d'achats et de ventes, par an, sans qu'il soit besoin de remuer un dollar, ou une livre sterling : des virements y suffisent. Ils suffisent également pour les opérations internationales. Le vendeur américain a un crédit ouvert, sur ses acheteurs européens, chez leurs banquiers, et réciproquement. Les robes ou les objets d'art qu'il achète sont payés par le lard, le coton ou la farine qu'il a vendus, et *vice versa*.

Et dans ce grand mouvement de va et vient (on ne saurait assez y insister), ce que chacun cherche, et ce que toute nation réalise, lorsque ses affaires prospèrent, c'est d'obtenir plus qu'il ne donne. L'exportation n'est que le moyen ; l'importation est le but. Si bien que, chose qui ferait frémir les fanatiques de la « balance du commerce », toutes les nations, à moins de se ruiner, doivent avoir un excédent d'importations. La petite Belgique, en 1907, a eu un excédent d'importations de plus d'un milliard. La Grande-Bretagne en a eu un de plus de six milliards. Et il y a un demi-siècle ou davantage que, moins considérable d'abord, et grandissant d'année en année, cet excédent de l'importation sur l'exportation se continue. C'est de là que vient la richesse du pays. Qu'on veuille bien y réfléchir, en effet ; rien n'est plus simple au fond ; et les opérations de Bastiat suffisent à le démontrer. J'expédie de Bordeaux, du Havre ou de Marseille, 100 francs, 1.000 francs, 1 million de marchandises, à New-York ou à Bombay. Pour que j'y trouve mon compte, il faut qu'à Bombay ou à New-York, ma marchandise se vende dix, quinze, vingt pour cent plus cher, car elle

a supporté des frais : navigation, assurance, et le reste. Ce sera alors 120, 1.200, 1.200.000 francs que là-bas je convertirai en achats de marchandises du pays, lesquelles, arrivées en France, après avoir subi des frais correspondants, et payé les droits qui les attendent au débarqué, vaudront, si je ne suis point en perte, 150, 1.500 ou 1.500.000 francs. Tournez les choses comme vous voudrez, vous ne sortirez point de ce dilemme : on n'échange que pour y trouver son compte ; et il n'y a de bon compte, pour une nation comme pour chacun de ses membres, que si la recette surpasse la dépense.

Je ne saurais, dans cette simple étude, avoir la prétention de discuter successivement tous les arguments par lesquels on a cru pouvoir justifier le système des prohibitions et des restrictions douanières. Il y a là, comme le disait Joseph Garnier, tout un buisson de sophismes qu'il serait trop long de fouiller en détail. Je mentionnerai seulement, après ceux que je viens de combattre, la prétendue dépendance dans laquelle on se met, par la liberté du commerce, à l'égard de l'étranger, le tribut qu'on lui paie en se condamnant à avoir besoin de ses produits, et le danger auquel on s'expose, en cas de guerre ou de rupture de relations internationales, de manquer tout à coup des ressources que l'on était accoutumé à faire venir du dehors.

Qu'appelle-t-on payer tribut à l'étranger ; et qu'est-ce que cette invasion que l'on redoute ? Une invasion de richesses, d'aliments, d'outils, de vêtements, de fruits ? Mais si cette invasion pouvait être tellement abondante qu'elle suffît absolument à tous nos besoins, et tellement gratuite qu'elle n'exigeât de nous, en retour, aucune exportation, c'est-à-dire aucun sacrifice, ce serait tout simplement la réalisation de l'idéal du pays de Cocagne. Si c'est un tribut, en tout cas, il est réciproque ; et la dépendance aussi : donnant, donnant ; services pour services. Et plus ce développera cette prétendue dépendance, plus se développeront en même temps, avec les bons rapports mutuels, avec ces égards que des clients sont forcés d'avoir les uns pour les autres, les chances de paix et de sécurité. Et c'est là, pour y revenir, la grandeur de ce commerce que de vieux préjugés dorigine romaine ou aristocratique nous font encore trop mépriser.

« Quel état, mon fils », disait, au XVIII[e] siècle déjà, dans la comédie de Sedaine, *Le philosophe sans le savoir*, « que celui d'un homme qui, d'un trait de plume, se fait obéir d'un bout

de l'univers à l'autre ! Son nom, son seing, n'a pas besoin, comme la monnaie d'un souverain, que la valeur du métal serve de caution à l'empreinte, sa personne a tout fait : il a signé, cela suffit. Ce n'est pas un temple, ce n'est pas une seule nation qu'il sert ; il les sert toutes et en est servi : c'est l'homme de l'univers. Quelques particuliers audacieux font armer les rois ; la guerre s'allume ; tout s'embrase, l'Europe est divisée. Mais ce négociant anglais, hollandais, russe ou chinois, n'en est pas moins l'ami de mon cœur. Nous sommes sur la superficie de la terre autant de fils de soie qui lient ensemble les nations et les ramènent à la paix par la nécessité du commerce. Voilà ce que c'est qu'un honnête négociant. » Développer le commerce, le développer par la liberté et non en cherchant à s'ouvrir par la force des débouchés, sans exiger des autres nations des avantages spéciaux, qui deviennent des causes de conflit, c'est la meilleure manière de maintenir la paix et de se mettre à l'abri de ces crises que l'on redoute. C'est aussi la meilleure façon de développer, en laissant se développer celles des autres, sa richesse, sa puissance et sa grandeur dans le monde. C'est le véritable secret de l'expansion nationale et de la conquête du globe.

« Quel est donc », s'écriait, il y a soixante et quelques années, un orateur anglais, Fox, à l'occasion d'un territoire contesté entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, « quel est ce territoire que l'on se dispute ? 300.000 milles carrés, dont nous revendiquons le tiers, désert aride, laves desséchées, le Sahara de l'Amérique, le Botany-Bay des Peaux-Rouges, empire de buffles, et tout au plus de quelques Indiens fiers de s'appeler Tête-plate ou Nez-fendu : voilà le bel objet de la querelle ! Autant vaudrait que Peel et Polk nous poussassent à nous disputer les montagnes de la lune ! Mais que la race humaine s'établisse sur ce territoire ; que les hommes qui n'ont pas de patrie plus hospitalière en soumettent à la culture les parties les moins infertiles ; et lorsque l'industrie aura promené autour de ses frontières le char de son paisible triomphe, lorsque de jeunes cités verront fourmiller dans leurs murs d'innombrables multitudes, quand les Montagnes Rocheuses seront sillonnées de chemins de fer, que des canaux uniront l'Atlantique et la mer Pacifique, et que le Colombia verra flotter sur ses eaux la voile et la vapeur ; alors il sera temps de parler de l'Orégon. Mais alors aussi, sans bataillons, sans vaisseaux de ligne, sans bombarder des villes ni verser le sang des hommes, le libre

commerce fera pour nous la conquête de l'Orégon, et même des Etats-Unis, si l'on peut appeler conquête ce qui constitue le bien de tous. Ils nous vendront leurs produits, nous les paierons avec les nôtres. Il n'y aura pas un pionnier qui ne porte dans ses vêtements la livrée de Manchester. La marque de Sheffield sera imprimée sur l'arme qui atteindra le gibier ; et le lin de Spitallfield sera la bannière que nous ferons flotter sur les rives du Missouri. L'Orégon sera conquis en effet ; car il travaillera pour nous, et que peut-on demander de plus à un peuple conquis ? C'est pour nous qu'il fera croître le blé ; et il nous le livrera sans nous demander en retour que nous nous imposions des taxes afin qu'un gouverneur anglais contrarie sa législature ou qu'une soldatesque anglaise sabre sa population. Le libre commerce ! Voilà la vraie conquête. Elle est plus sûre que celle des armes. Voilà l'empire en ce qu'il a de noble ; voilà la domination fondée sur des avantages réciproques, moins dégradante que celle qui s'acquiert par l'épée et se conserve sous un sceptre impopulaire. »

La vraie conquête, oui, la conquête réciproque et bénissable. J'ajoute la vraie démocratie, la vraie fraternité, la fraternité des services ; la vraie liberté aussi et la vraie dignité. « Dieu », a dit Turgot, « en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme ; et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. »

Est-on véritablement libre de travailler quand on n'est pas libre de diriger son travail comme on le voudrait, et d'user comme on le voudrait aussi du produit de son travail ; quand, par des mesures artificielles, on se trouve empêché de faire de son temps, de ses forces et du résultat de leur emploi, l'usage que l'on serait naturellement porté à en faire ?

« C'est une chose étrange », écrivait l'anglais John Bright à l'américain Cyrus Field, l'ingénieur qui a posé le premier câble entre l'Europe et l'Amérique ; « qu'un peuple qui, grâce à un immense sacrifice, a aboli l'esclavage, ne soit pas capable de supprimer le monopole, qui n'est, en réalité, que le même mal sous une forme adoucie. Sous l'esclavage, l'homme était prisonnier, son travail lui était volé, et son maître et propriétaire jouissait du profit. Sous la protection, l'homme est libre en apparence ; mais on lui dénie le droit d'échanger les produits de son labeur, sauf avec ses compatriotes, qui lui en offrent

beaucoup moins que l'étranger ne lui en donnerait. C'est confisquer une partie de son travail..... »

Et pourquoi ? Pour en faire profiter, à ce que l'on croit, certains de ses compatriotes. L'Assemblée Constituante a déclaré, en supprimant les droits seigneuriaux, et en proclamant l'égalité de tous devant l'impôt, que l'on ne doit d'impôt qu'à l'État. Le but de la protection est de rétablir, sous forme indirecte, des impôts au profit de certaines catégories de citoyens. Les seules taxes sur les blés, supprimées, il y a 60 ans, en Angleterre, par le grand ministre Robert Peel, à la suite de la campagne dirigée par Cobden, faisaient peser sur la nourriture de la population anglaise une charge équivalant à quelque chose comme un impôt d'un milliard : impôt sur la faim qui mêlait au pain, selon le mot du même ministre, « le levain amer de l'injustice ». Les droits sur les céréales, en France, renchérissent la nourriture du peuple de la moitié au moins, sinon davantage, de cette énorme somme. Les consommateurs allemands se plaignent, non sans raison, d'être rançonnés au profit de l'aristocratie terrienne ; et les fermiers américains, de de leur côté, paient, par un renchérissement de plusieurs centaines de millions, les avantages conférés par leur législation douanière aux produits indigènes sur les produits européens et autres. Est-ce là de la démocratie ? Est-ce là de la liberté ? Et Bright n'avait-il pas raison cent fois quand il ajoutait :

« Un pays peut avoir des institutions démocratiques ; son gouvernement peut être républicain et fondé sur un large suffrage, et cependant les hommes peuvent n'avoir aucune liberté pour tout ce qui constitue la vie et le bien-être. Si le travail de l'homme n'est pas libre, si les échanges ne sont pas libres, l'homme n'est pas libre. Que la loi qui ordonne ces restrictions soit l'œuvre d'un pouvoir républicain ou d'un pouvoir aristocratique, elle est également pernicieuse et doit être condamnée et combattue par tous ceux qui aiment la liberté et qui savent en quoi elle consiste..... »

On nous parle tous les jours d'améliorations sociales, de lois démocratiques, de retraites ouvrières ou d'assistance légale. Certaines de ces mesures peuvent être bonnes, d'autres sont peut-être, sous d'honnêtes apparences, plus onéreuses qu'utiles et contraires, au fond, par leurs conséquences, à ce que l'on en attend. Mais, bonnes ou non, il y a une mesure bien simple et qui vaudrait mieux ; ce serait de soulager le travail de toutes les entraves qui le gênent et la faim de toutes les restrictions

qui lui sont imposées. La vraie démocratie, c'est le droit de disposer réellement de soi-même et de ne compter avec aucune servitude. C'est le droit d'avoir, sans payer tribut à personne, sa part légitime des fruits de son travail, de son activité et de sa prévoyance. C'est le droit de mettre, sans se le voir interdire par des mesures arbitraires, la main à la grande table de famille.

« Autant », disait Sully, « il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les ait voulu diversement faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont point communs ou du moins de telle bonté aux autres lieux, afin que, par le trafic et commerce de ces choses, dont les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conversation et société humaine, soit entretenue entre les nations, tant éloignées puissent-elles être les unes des autres. »

Et c'est là, selon la parole de saint Paul, « la grande loi, non seulement morale, mais matérielle, la loi du bien-être, comme de la justice et de la bienveillance, la loi de la fraternité des choses, comme de la fraternité des hommes, « le mystère nouveau, inconnu », disait l'apôtre, « des générations précédentes, mais révélé à celles-ci. » Inconnu encore, hélas ! ou tout au plus soupçonné de notre génération actuelle. « *Les nations sont co-héritières ; elles sont membres d'un même corps.* »

Tâchons enfin de comprendre cette vérité, et de ne plus travailler nous-mêmes contre nous. Faisons valoir, au lieu de le ravager en nous le disputant, notre patrimoine commun ; et, pour commencer, cessons, comme le demandait encore Robert Peel, de mettre nous-mêmes des obstacles à la circulation des dons du Créateur. Laissons la vie se répandre partout avec le travail ; et nous pourrons, sinon faire disparaître sans retour, du moins réduire dans des proportions sans cesse croissantes, la part de la souffrance et de la misère. « Vous êtes tous frères », ajoutait saint Paul. A entendre l'usage et l'abus que nous faisons, aujourd'hui, des mots de fraternité et de solidarité, on pourrait croire que nous en sommes pour le moins aussi convaincus que lui. Pourquoi alors persister dans des errements dont rougiraient les loups, qui, à en croire le proverbe, ne se mangent point entre eux ?

FRÉDÉRIC PASSY.

LA

DÉCADENCE DE L'APPRENTISSAGE

ET

l'enseignement professionnel municipal

A PARIS

La décadence, plus accentuée chaque année, de l'apprentissage, a été signalée depuis longtemps déjà par tous les gens compétents, et a provoqué de leur part les doléances les plus justifiées. En 1863, une commission constituée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, sous l'influence des craintes qui se manifestaient dès cette époque, avait été amenée à constater cette déchéance, ainsi que la diminution progressive de la valeur professionnelle des ouvriers. Cependant douze ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'était intervenue la loi du 22 février 1851, relative aux contrats d'apprentissage, et sur laquelle on avait fondé de grandes espérances. En effet, après une longue période consécutive à l'abolition des corporations, jurandes et maîtrises dont les règles très strictes fixaient les rapports mutuels des maîtres, compagnons et apprentis, de graves abus s'étaient glissés auxquels le législateur avait cru mettre fin, en restituant à l'apprentissage, suivant une expression du rapporteur, « son caractère moral un peu effacé ». Les dispositions principales de la loi de 1851 sont les suivantes : Article premier. — Le contrat d'apprentissage est celui par lequel un fabricant, un chef d'atelier ou un ouvrier s'oblige à enseigner la

pratique de sa profession à une autre personne qui s'oblige, en retour, à travailler pour lui, le tout à des conditions et pendant un temps convenus. Art. 2. — Le contrat d'apprentissage est fait par acte public ou par acte sous seing privé : il peut aussi être fait verbalement. Art. 8. — Le maître doit se conduire envers l'apprenti en bon père de famille, surveiller sa conduite et ses mœurs... Art. 11. — L'apprenti doit à son maître fidélité, obéissance et respect ; il doit l'aider par son travail dans la mesure de son aptitude et de ses forces... Art. 12. — Le maître doit enseigner à l'apprenti progressivement et complètement l'art, le métier ou la profession spéciale qui fait l'objet du contrat.

Nous avons cité ces dispositions parce qu'elles sont toujours en vigueur ; mais malgré les bonnes intentions de ses auteurs, la loi de 1851 n'a pas produit les effets qu'ils en attendaient : en outre, elle ne répond plus aux besoins présents, aux nécessités de l'heure actuelle. De nouveaux éléments sont intervenus dans la seconde moitié du XIXe siècle, qui ont aggravé singulièrement la crise de l'apprentissage et lui ont donné son caractère aigu. C'est ainsi que les moyens mécaniques, en prenant une extension extraordinaire, ont modifié, ou plutôt bouleversé les anciennes conditions du travail. Afin de pouvoir lutter avec chances de succès contre la concurrence, il est devenu indispensable d'augmenter sa production et de réduire ses frais, double résultat obtenu à l'aide du machinisme. « Produire vite et à bon marché, telle est, aujourd'hui, a écrit M. Millerand, la loi vitale de l'industrie. Pour atteindre ce but, la grande industrie a remplacé l'atelier familial, et les machines-outils l'ouvrier. » Cette raison explicative de la diminution de l'apprentissage a été signalée comme une des principales par le Conseil supérieur du travail, à la suite de l'enquête faite en 1901 et 1902 auprès des intéressés. « La cause la plus fréquemment indiquée, disait M. Briat, rapporteur de la commission permanente, est naturellement le développement des procédés mécaniques permettant l'emploi d'ouvriers auxquels un peu de pratique suffit, sans qu'il soit besoin d'apprentissage. » Et M. Briat ajoutait : « La concentration de l'industrie, la spécialisation et la simplification du travail, la disparition des petits ateliers, de certains métiers, sont des motifs qui se lient à l'évolution individuelle dont la conséquence a été la disparition de l'apprentissage. Toutes les catégories d'institutions consultées signalent des motifs de même ordre ; elles invoquent aussi

la concurrence étrangère et la concurrence intérieure. Les Chambres de commerce et les syndicats patronaux signalent, en outre, le désir qu'ont les enfants et leurs parents d'obtenir un salaire immédiat, et invoquent encore la protection légale du travail. »

Ce dernier fait mérite qu'on y insiste spécialement, en raison, d'une part, du but qu'on s'est proposé, et, d'autre part, des effets inattendus et regrettables qui ont été, ainsi qu'il arrive trop souvent, la conséquence des prescriptions édictées par le législateur. En limitant à dix heures la durée journalière du travail pour les jeunes ouvriers et ouvrières âgés de moins de 18 ans, la loi du 30 mars 1900, qui a modifié la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, a porté une nouvelle atteinte à ce qui reste de l'apprentissage, nombre d'industriels ayant considéré cette entrave comme préjudiciant au bon fonctionnement de leurs ateliers et ayant, par suite, renoncé à avoir des apprentis. Le rapport annuel de la Commission supérieure du travail, publié, le 21 août 1907, aux annexes du *Journal officiel*, déclare, il est vrai, qu'à cet égard, la situation semble s'être quelque peu améliorée en 1906. Mais bien que ce document présente les choses sous le jour le plus favorable, il n'en relate pas moins que, d'après les inspecteurs divisionnaires de Paris, de Nantes et de Nancy, les renvois d'enfants dus aux dispositions restrictives de la loi du 30 mars 1900 continuent à se produire, ou tout au moins qu'on prend de plus en plus l'habitude de ne plus embaucher avant l'âge de 18 ans. « Plus que jamais, dit l'inspecteur divisionnaire de Paris, nous insisterons sur les renvois d'enfants ou refus d'embaucher, c'est-à-dire sur la crise de l'apprentissage. Dans l'industrie du terrassement et de la construction en pierre, nous nous acheminons vers la disparition complète des enfants. Dans des ateliers de construction mécanique, des machines-outils sont immobilisées faute de bras, et les industriels, malgré les commandes qui leur sont faites, sont décidés à ne plus faire d'apprentis. » Le danger est très grave, affirme l'inspecteur divisionnaire de Nantes. Celui de Nancy s'exprime ainsi : « Il est difficile de dire, même approximativement, le nombre d'enfants et de femmes qui ont été renvoyés des ateliers, pour soustraire ces derniers à l'application de la loi du 30 mars 1900. Dans l'Aisne seulement, l'inspecteur estime que la mesure a atteint 800 garçons, 100 filles, 150 femmes. Dans les Vosges,

des renvois ont encore eu lieu cette année dans les petits ateliers occupant moins de 5 ouvriers : charrons, charpentiers, menuisiers, car les patrons ne peuvent admettre que la présence d'un seul enfant limite à 10 heures la durée du travail de leurs ouvriers. Même situation à Reims, où l'on ne trouve plus d'enfants chez les petits artisans, tandis qu'il y a 7 ou 8 ans, ce nombre d'enfants était d'environ un dixième du personnel total occupé. » Il est vrai que les constatations faites par certains autres inspecteurs divisionnaires sont moins pessimistes.

Si, autrefois, les produits de notre industrie étaient renommés en tous pays, s'ils occupaient une place à part sur les marchés du monde entier, ils devaient cette supériorité incontestée au savoir professionnel de nos ouvriers, à leur bon goût, à ce cachet distinctif de légèreté et d'élégance qui leur faisaient donner la préférence ; mais la concurrence étrangère est devenue de plus en plus vive, de plus en plus ardente, d'où un recul de notre part au bénéfice d'autres peuples actifs et entreprenants. Nous nous trouverions sans aucun doute dans des conditions plus avantageuses pour lutter et pour regagner le terrain perdu si l'apprentissage, entrant à nouveau dans les mœurs, reprenait son ancienne prospérité. Cet avantage ne serait d'ailleurs pas le seul d'après l'enquête ouverte par le Conseil supérieur du travail, et dont les résultats ont été résumés ainsi qu'il suit : « Les ouvriers acquerraient des aptitudes plus grandes ; ils seraient plus habiles à des travaux divers. Les institutions consultées reconnaissent encore qu'il en résulterait une élévation des salaires,parfois que les chômages deviendraient moins fréquents ; d'autres fois on estime que si l'apprentissage était plus sérieux, les ouvriers parviendraient plus aisément à s'établir à leur compte. On croit aussi qu'il serait plus facile de lutter contre la concurrence étrangère, que le rendement du personnel serait plus facile, qu'il en résulterait une certaine décentralisation et plus de bien-être pour l'ouvrier, que la petite industrie se relèverait, que l'ouvrier serait plus fixe dans son métier. »

La crise de l'apprentissage se fait-elle moins sentir à Paris qu'en province ? Les enquêtes ouvertes à ce sujet obligent à répondre négativement. Si des industries d'art, telles l'horlogerie, la bijouterie, la fabrication des instruments de chirurgie, la sculpture sur bois, continuent à former des apprentis, il n'en est pas de même dans nombre d'autres industries, par exem-

ple celles du bâtiment, ainsi que le confirme, dans l'extrait reproduit ci-dessus de son rapport, l'inspecteur divisionnaire du travail à Paris. La pénurie est telle, pour certaines catégories, qu'il doit être fait appel aux ouvriers de la province, parfois à ceux de l'étranger. A raison du prix trop élevé de la main-d'œuvre, le travail de la marbrerie ne se fait plus qu'en province. Enfin les apprentis qui sont encore formés dans certaines professions achèvent rarement leur temps d'apprentissage, par ce motif que, voulant mettre à profit les premières connaissances acquises, sans chercher à approfondir davantage leur métier, ils préfèrent quitter leur patron pour gagner chez un autre un salaire plus élevé. Telles sont les constatations faites en 1902, au nom de la Chambre de Commerce de Paris, par M. Dubrujeaud, aujourd'hui président de cette compagnie, si compétente en pareille matière.

Une question de telle importance et que son actualité a fait choisir comme sujet d'étude par certains de nos jeunes docteurs en droit (1), ne pouvait laisser indifférents les édiles parisiens. Aussi, en mars 1904, M. Louis Dausset, dans un rapport relatif aux règlements et programmes à adopter pour les écoles professionnelles de garçons et de filles existant dans la capitale, a-t-il étudié ce captivant problème : son travail, avec les nombreuses annexes qui l'accompagnent, a plus de 700 pages. Après avoir rendu hommage à M. Gréard, dont l'heureuse initiative et les efforts aboutirent, en 1872, alors qu'il était directeur de l'enseignement primaire à la Préfecture de la Seine, à la création de l'enseignement professionnel à Paris, M. Dausset en arrive à formuler cette conclusion que lui inspirent les resultats de l'enquête menée par le Conseil supérieur du travail et sa commission permanente : 1° l'apprentissage se trouve en France dans une situation précaire, tant par la diminution du nombre des apprentis que par la décroissance de l'instruction professionnelle ; 2° cette disparition progressive de l'apprentissage est imputable aux conditions mêmes dans lesquelles se produit l'évolution industrielle ; 3° il a été possible jusqu'ici aux industries françaises d'échapper par l'emploi d'auxiliaires insuffisamment préparés, mais encadrés au milieu d'ouvriers habiles, aux conditions d'infériorité qu'entraînera pour

(1) Il y a lieu de citer notamment la thèse de M. Marcel Debolo, avocat à la Cour d'appel « *L'apprentissage à l'atelier* », 1906. Arthur Rousseau, éditeur.

elles dans un avenir prochain une telle situation ; 4° il est constant que l'apprentissage industriel ne répond pas assez souvent au vœu du législateur qui prescrivait (loi de 1851) l'obligation pour le maître d'enseigner à l'apprenti progressivement et complètement l'art, le métier ou la profession qui fait l'objet du contrat (verbal ou écrit) ; 5° on désire de tous côtés le rétablissement de l'apprentissage. M. Dausset se demande ensuite si le besoin d'ouvriers qui se fera sentir à brève échéance incitera les industriels à restaurer l'apprentissage et si la situation, par suite, s'améliorera. Il penche pour la négative en raison de l'extension toujours plus grande de la spécialisation du travail et des procédés mécaniques. D'autre part, afin de se renseigner sur ce qui se passe dans les pays voisins, une délégation de conseillers municipaux de Paris s'est rendue en Suisse, dans l'Autriche-Hongrie et en Allemagne : les observations recueillies par la mission ont fait l'objet d'un rapport déposé en 1905 au conseil municipal. Enfin, dans le courant de l'année 1906, M. Pierre Morel a présenté à l'assemblée municipale, qui n'en a pas encore délibéré, un important travail relatif à la réorganisation de l'enseignement technique pour lequel il serait créé à la préfecture de la Seine un service autonome qui aurait dans ses attributions tout l'enseignement professionnel : enseignement industriel et enseignement commercial ; une commission consultative de l'enseignement technique serait également instituée.

Les conclusions auxquelles le conseil supérieur du travail était arrivé en 1902 et par lesquelles il demandait certaines modifications à la loi du 22 février 1851, afin, suivant une expression de M. Briat, « de la rajeunir et de la mettre d'accord avec la situation actuelle du commerce et de l'industrie », ont été résumées en partie dans une proposition de loi préparée par M. Henry Michel, député d'Arles. D'autre part, à la date du 13 juillet 1905, le Gouvernement a déposé à la Chambre des Députés un projet de loi relatif à l'enseignement technique, industriel et commercial. Si la plupart des dispositions qu'il contient n'ont soulevé aucune objection de la part des intéressés, il n'en a pas été de même pour quelques autres, notamment pour celles qui figurent à l'article 52 ainsi conçu : « Les cours professionnels seront obligatoires, dès qu'ils auront été organisés conformément à la présente loi et sous les réserves déterminées par l'article 59 ci-après, pour les jeunes gens et les jeunes filles âgés de moins de 18 ans qui sont employés dans

le commerce ou dans l'industrie, soit en vertu d'un contrat d'apprentissage, soit sans contrat. Ces cours sont essentiellement gratuits. Ils peuvent être organisés par les chefs d'établissements industriels ou commerciaux, même à l'intérieur de leurs établissements. » Aux termes de l'article 57, les cours professionnels obligatoires devront avoir lieu pendant la journée légale de travail, sans que cependant le temps de travail qui y sera consacré puisse excéder 8 heures par semaine, ni 2 heures par jour. En vertu de l'article 59 sont dispensés de suivre les cours les jeunes gens ou jeunes filles qui auront obtenu certains diplômes ou certificats. Enfin, d'après l'article 60, les élèves qui, au bout d'au moins un an d'assiduité au cours, seront reconnus par leurs professeurs comme n'ayant pas les aptitudes nécessaires pour en profiter, pourront obtenir, sur la demande de leurs parents ou de leurs tuteurs, une dispense pour les deux années suivantes, la présence aux cours étant obligatoire d'une manière générale pendant trois ans, sauf pour les jeunes gens et jeunes filles à qui aura été délivré à la fin de la première ou de la deuxième année un certificat d'aptitude.

Le projet de loi dont il s'agit a été soumis partiellement, pour examen et avis, au Conseil supérieur du travail qui, sur le rapport présenté par M. Briat, au nom de la Commission permanente, l'a discuté au cours de sa session tenue en novembre 1906. Une lutte ardente s'est engagée au sujet des prescriptions de l'article 52, relatives à l'obligation. Rien de plus intéressant, de plus instructif, nous oserions presque dire de plus passionnant, que la lecture des procès-verbaux publiés par l'Imprimerie nationale au cours de l'année 1907. Moins nombreux au sein de l'assemblée, les défenseurs de la liberté ont rétorqué avec vivacité les arguments de leurs contradicteurs et prononcé des discours vraiment remarquables. Parmi les partisans de l'obligation qui ont pris une part importante à la discussion, il faut citer naturellement M. Briat, rapporteur, puis MM. Strauss, sénateur, et Groussier, député, MM. Jay et Gide, professeurs à la Faculté de droit de Paris, les directeurs des ministères du Travail et du Commerce, plusieurs membres élus par les syndicats ouvriers. Parmi les adversaires de l'obligation, il convient de signaler MM. Touron, sénateur, et Benoist, député, M. Heurteau, directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans, MM. Isaac, président de la Chambre de Commerce de Lyon, Borderel, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de charpente de Paris et du départe-

ment de la Seine, Honoré, administrateur délégué de la Société du Louvre, Darcy, président du comité central des houillères de France, et d'une façon générale, les membres élus par les Chambres de Commerce et les Chambres consultatives des arts et manufactures. Les arguments présentés dans chaque camp et qui ne remplissent pas moins de 190 pages à deux colonnes d'une impression serrée se résument comme suit :

Du côté des partisans de prescriptions impératives : L'obligation permettra à l'ouvrier d'acquérir des connaissances à l'aide desquelles il pourra s'élever à un travail supérieur. Il est toujours regrettable d'en arriver à l'obligation ; mais, malgré les inconvénients qu'elle présente, on est forcé de reconnaître que c'est presque uniquement par ce moyen qu'on a pu réaliser un certain nombre d'améliorations en faveur de la classe ouvrière. Toutes les fois qu'on a fait appel à la libre initiative des personnes, on n'a pu obtenir que des résultats très insuffisants. Avec l'organisation de l'enseignement obligatoire, les employés et les ouvriers seront formés à leur métier et apprendront par exemple à devenir de bons représentants de notre industrie à l'étranger. Cet enseignement doit être donné dans la journée. Comme pour les élèves des lycées dont un grand nombre ne profitent guère de leurs classes, on demande que les ouvriers et employés suivent les cours professionnels dans l'espoir que cela leur servira. Il ne saurait y avoir de loi sociale sans obligation, et il n'est pas possible de livrer ceux que l'on veut protéger aux hasards de la bonne ou de la mauvaise volonté d'un patron. Avec des ouvriers complets remplaçant les manœuvres qui constituent aujourd'hui la majorité, on atteindrait en France la perfection dans l'exécution et la rapidité dans la production, ce qui permettrait au pays de retrouver sur le marché économique une place qu'il a incontestablement perdue pour un grand nombre d'industries. On apprend toujours quelque chose aux cours ; plus les ouvriers s'élèveront, plus ils délaisseront la brutalité qui n'est qu'une forme de l'ignorance. Les cours seront plus ou moins utiles aux enfants ; *mais n'y en eût-il que* 10 0/0 *pour en bénéficier*, ce serait encore insuffisant pour mieux armer les générations futures dans les luttes qu'elles auront à soutenir (ce à quoi un partisan de la liberté a répondu avec à-propos : fort bien, mais parler ainsi c'est parler contre l'obligation). A l'heure actuelle, on a fait à .peu près tout ce qu'il est possible de faire sans une impulsion nouvelle résultant non seulement d'encouragements, de conseils, mais de l'obli-

gation. Cette dernière ne sera d'ailleurs pas rigide, sans atténuation, sans facilités d'application ; elle sera particulièrement souple. Dans le même ordre d'idées, M. Gide est allé jusqu'à déclarer qu'il s'agissait, ce qui n'est pas très exact, « d'une obligation facultative, d'une simple déclaration de principe », et bien que partisan du projet de loi, il ajoutait : « Je ne suis pas aussi convaincu que mon collègue et ami, M. Jay, de l'efficacité de l'obligation. Je reste un peu sceptique, car les lois en France sont très rarement appliquées ou ne le sont que lorsque l'opinion publique les soutient. »

A ces considérations, les adversaires de l'obligation ont opposé les suivantes : Certes, il est du devoir de la société de venir en aide aux ouvriers intelligents, laborieux et persévérants, en multipliant à leur intention les moyens de s'instruire ; mais tout le monde n'est pas apte à bénéficier de l'enseignement professionnel, il ne peut profiter qu'à une élite. Vouloir y pousser la masse, ce serait commettre une grave erreur, car on préparerait bien des difficultés aux professeurs et on entraverait le travail des élèves sérieux. Puis, dans certains cas, à Lyon par exemple, où les étoffes unies se font mécaniquement, à quoi servira-t-il de consacrer huit heures par semaine à étudier la théorie du velours épinglé et du velours de Gênes. En ce qui concerne les employés de commerce, même ceux qui tiennent les écritures, et à plus forte raison ceux qui débitent des marchandises, quels services leur rendront les cours professionnels. Ces cours qui entraîneront d'ailleurs des dépenses élevées, la classe ouvrière ne les réclame en aucune façon d'une manière pressante, parce qu'ils ne répondent pas à un besoin réel. En France, on a trop souvent le goût des lois d'ordre général, qui ont un caractère absolu. Jamais les cours professionnels ne fourniront l'ouvrier désiré ; jamais ils ne remplaceront l'éducation de l'atelier, avec les conditions de milieu nécessaires que font seules l'activité et la productivité industrielles ; jamais ils ne donneront au jeune ouvrier le tour de main, la pratique, qui, seuls, font l'ouvrier apprécié. Dans les grandes villes, l'enseignement professionnel existe déjà ; dans les petites, on ne trouvera ni professeurs, ni élèves. Le résultat obtenu sera donc très peu supérieur à ce qui existe aujourd'hui, et on va créer un organisme formidable. Il ne peut pas y avoir seulement des professeurs et des maîtres dans le monde des travailleurs ; il faut aussi des ouvriers de toutes catégories et de toutes capacités. L'obligation de vouloir faire de tous des ouvriers d'élite

aboutirait à la destruction de rouages indispensables. On diminuerait d'ailleurs la valeur morale de professions modestes, mais honorables, et on en détournerait ainsi d'excellents travailleurs. Grande dépense et mauvais rendement, voilà où nous mène, semble-t-il, l'obligation de l'enseignement professionnel. La majorité des ouvriers n'ayant que faire d'un enseignement spécial, il suffirait de donner une impulsion nouvelle à ce qui existe déjà, grâce à des subventions plus importantes et d'un coût néanmoins très inférieur à celui que nécessiterait le système de l'obligation.

Après examen du projet de loi déposé par le Gouvernement et dont elle approuve les grandes lignes, par ce motif que l'adoption de ce projet aurait pour conséquence de procurer à l'enseignement technique industriel et commercial sa charte bien définie, la Chambre de Commerce de Paris s'est rangée résolument parmi les adversaires de l'obligation. Outre les arguments reproduits ci-dessus, il est fait remarquer dans l'étude de M. H. Garnier, rapporteur — ce qui n'a pas été assez mis en évidence au Conseil supérieur du travail — que l'assistance obligatoire aux cours professionnels avec les dérangements qu'elle entraînerait et les sanctions prévues inciterait selon toute apparence les patrons à ne plus embaucher des mineurs de moins de 18 ans. La décadence de l'apprentissage ne ferait donc que s'accentuer. Puis, comme de 18 à 20 ans le temps ne serait pas suffisant pour former un ouvrier apte à rendre de véritables services, il s'ensuivrait que les jeunes gens ne pourraient gagner leur pain dans le commerce et l'industrie qu'à leur sortie du régiment. Il n'y a déjà que trop d'entraves du fait des prescriptions légales ; il faut se garder d'en augmenter le nombre.

A entendre certaines personnes, on croirait que l'enseignement professionnel n'existe pas présentement en France. Pour être renseigné à cet égard, il suffit de jeter un coup d'œil sur les annexes du rapport établi en 1905, au nom de la Commission permanente, par M. Briat. En laissant de côté le Conservatoire des Arts et Métiers et l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, on compte cinq écoles nationales d'arts et métiers à Aix, Angers, Châlons-sur-Marne, Cluny, Lille ; quatre écoles nationales professionnelles à Armentières, Nantes, Vierzon et Voiron; quinze écoles professionnelles de la Ville de Paris, de nombreuses écoles pratiques de commerce et d'industrie, des écoles primaires supérieures professionnelles,deux écoles nationales d'hor-

logerie, à Besançon et à Cluses, des établissements divers, tant à Paris qu'en province, subventionnés par l'État, les départements, les communes et les Chambres de Commerce ; de plus, en maints endroits, ont été organisés des cours professionnels de toute nature. M. Paul Strauss, bien que s'étant prononcé nettement pour l'obligation, a fait, pour Paris seulement, une longue énumération de ces cours, dans un article paru au mois de juin 1906 : cours créés par des associations diverses, par des chambres syndicales patronales, par les syndicats ouvriers, cours de menuiserie et meubles, cours de gravure, de cuir repoussé, d'électricité industrielle, de reliure, de broderie, de fleurs et plumes, de jardinage et d'agriculture, d'arpentage, d'architecture, de mécanique, de plomberie, d'ébénisterie et d'ameublement, d'automobilisme, de chemins de fer, de sciage et taillage de pierres, cours d'horlogerie, de bijouterie et joaillerie, cours d'assurances et d'opérations financières. L'honorable sénateur de la Seine cite, toujours pour Paris, 117 cours de comptabilité, 170 cours de sténographie et de dactylographie, 175 cours de dessin.

Il y a là un effort considérable et qu'il suffirait sans doute d'encourager afin d'obtenir le résultat cherché. En ce qui nous concerne, nous sommes trop attaché au principe de la liberté pour y renoncer dans la circonstance. En effet nous ne nous résignerions, non sans regret d'ailleurs, à faire une exception que s'il nous était démontré d'une manière évidente que l'obligation seule peut permettre de résoudre heureusement le problème. Or, cette démonstration ne nous paraît pas faite ; bien au contraire, nous craignons que le remède proposé n'aggrave le mal au lieu de le guérir. Le pays est saturé de lois dites protectrices et des obligations multiples qu'elles entraînent. Il étouffe déjà sous le poids des réglementations ; de grâce qu'on ne crée pas de nouvelles entraves, alors qu'il faudrait en supprimer. Quant à la dépense, un des représentants de l'Etat a estimé que pour une *première* organisation des cours professionnels, dans tous les centres industriels importants il fallait prévoir immédiatement 2 millions comme part contributive de l'Etat ; il a ajouté qu'il y aurait une dépense au moins équivalente à la charge des communes et sociétés d'enseignement, soit donc 4 millions ; mais quand l'organisation sera généralisée et complète, la dépense sera de toute évidence bien supérieure. Cela ressort d'ailleurs des déclarations prudentes du haut fonctionnaire dont nous venons de donner les estimations,

puis il faut tenir compte de ce fait qu'en pareil cas les représentants du gouvernement présentent toujours les choses sous le jour le plus favorable et de la manière la plus optimiste. Un membre du Conseil supérieur du travail a déclaré qu'à son avis 20 millions seraient nécessaires, et un autre a parlé de 50 millions. Ce qu'il y a de certain, c'est que cela coûterait très cher pour un résultat des plus aléatoires, peut-être même nuisible.

Ressort-il de ces considérations qu'il n'y a rien à faire ? En aucune façon, puisque tout le monde est d'accord pour souhaiter un nouvel essor de l'enseignement professionnel. Que des cours soient créés là où il n'en existe pas, et s'ils répondent à des besoins réels, que des subventions leur soient accordées, rien de plus légitime. En outre, nous accepterions très volontiers pour notre part la motion présentée au Conseil supérieur du travail par MM. Isaac, Touron, Benoist, Aynard, et que voici : La formation des jeunes gens des deux sexes qui se destinent à l'industrie ou au commerce doit être commencée à l'école primaire par un programme approprié et comportant un certain nombre d'heures de travail manuel. Il serait, de plus, très utile de créer pour les enfants ayant dépassé 13 ans, même s'ils sont pourvus de leur certificat d'études, une année supplémentaire et facultative d'enseignement primaire supérieur, consacrée spécialement aux carrières industrielles, commerciales ou agricoles, et dont le programme d'études s'inspirerait des nécessités locales ou régionales. M. Strauss avait déjà parlé « d'amorcer l'éducation technique à l'école primaire par les travaux manuels trop souvent négligés ». Nous sommes également d'accord quand il se plaint, d'une manière générale, que « la méthode et la cohésion » nous fassent défaut. Le reproche est, hélas ! mérité. Ce ne sont pas les établissements, les institutions, les organismes qui nous manquent, mais nous n'avons pas l'art de leur faire produire leur maximum de rendement. Nous gaspillons nos efforts au lieu de les coordonner d'une façon pratique. Il serait d'une extrême importance de nous réformer sur ce point, mais c'est affaire aux mœurs et non le fait des lois.

La Ville de Paris a fondé ou racheté 15 écoles professionnelles, 7 de garçons et 8 de filles : il n'est peut-être pas sans intérêt de donner un aperçu sommaire de l'enseignement que les élèves y reçoivent.

Créée en 1886 et située rue de Reuilly, l'école Boulle, ainsi appelée, dit la notice de l'établissement, « du nom d'un célèbre

ébéniste français, né le 11 novembre 1642, créateur d'un ameublement somptueux, qui se distingue par sa décoration de marqueterie d'écaille et de cuivre doré ou d'étain », a deux sections, celle du meuble où l'on apprend l'ébénisterie, la tapisserie, la sculpture sur bois et sur pierre, la menuiserie en sièges, et la section du métal dont le programme comprend la ciselure appliquée aux bronzes d'art, à l'orfèvrerie, à la bijouterie et à la ferronnerie, la monture avec les mêmes applications, la gravure sur acier, en vaisselle et sur bijoux, le tournage sur métaux, etc. Il est, en outre, donné aux élèves un enseignement primaire supérieur approprié à l'exercice du métier qu'ils ont choisi : la durée des études est de quatre années. D'après M. Dausset, le prix de revient atteint presque 1.000 francs par élève et par an : c'est évidemment un taux bien trop fort et qu'il faudrait arriver à réduire. Pour l'exercice 1906, M. Henri Galli, rapporteur du budget de l'école pour 1907, donne pareil chiffre, soit 911 fr. 70 par élève. Le nombre des enfants prévu pour 1908 est de 280. Les élèves de l'école Boulle, fait remarquer la notice explicative avec une complaisance très compréhensible, ont obtenu des récompenses nombreuses aux diverses expositions et aux concours auxquels ils se sont présentés. Des cours gratuits pour les adultes ont lieu tous les soirs (sauf le samedi), et le dimanche matin. Les élèves y apprennent le dessin d'art, le modelage, la géométrie appliquée à l'industrie, la décoration du cuir dans toutes ses applications, etc.

Etablie en 1873, sur l'initiative de M. Gréard, l'école d'apprentissage ou école municipale professionnelle Diderot, qui est installée boulevard de la Villette, a pour objectif la formation « d'ouvriers instruits, habiles et capables de gagner leur vie à la sortie de l'établissement ». L'enseignement donné aux apprentis leur permet d'exercer les professions ci-après : forge, tours sur métaux, ajustage, instruments de précision, électricité modèle, chaudronnerie, menuiserie, serrurerie, plomberie sanitaire. L'apprentissage, qui est gratuit, a une durée de trois ans, et le nombre moyen d'élèves est de 315 environ (320 pour 1908). M. Pierre Morel se plaint de l'insuffisance du cours d'électricité, qui devrait être transformé en section d'électricité avec un programme nouveau et pratique. L'enseignement théorique porte sur la langue française, l'histoire .la géographie, l'algèbre, l'arithmétique, la géométrie, la technologie, l'électricité, la mécanique, le dessin industriel, et la comptabilité. Dans

sa séance du 12 juillet 1907, le conseil municipal a décidé que les professeurs techniques de l'école Diderot devront, tous les deux ans, faire un stage de 15 jours dans un atelier moderne de l'industrie privée, et rédiger, au sujet de ce séjour, un rapport qui sera soumis au Comité de patronage.

L'école Dorian, sise avenue Philippe-Auguste, comprend un internat et un externat : les deux sont gratuits. L'enseignement professionnel est donné dans quatre ateliers spéciaux dirigés chacun par un professeur technique, savoir : ajustage et petite mécanique ; tour sur toutes matières ; menuiserie d'art, de bâtiment et en modèles ; forge et ferronnerie artistique. Le nombre des internes est de 200 et celui des externes varie de 100 à 120.

Installée rue Sainte-Elisabeth, l'école Germain-Pilon, qui a été municipalisée en 1883, a pour objet de préparer les jeunes gens à la carrière de dessinateur ou de modeleur industriel : la durée des études est de 3 ans. D'autre part, l'école Bernard-Palissy, fondée en 1883 également, et située rue des Petits-Hôtels, a pour but de former des ouvriers habiles dans certaines industries d'art, telles que la céramique, la sculpture décorative, le dessin sur étoffes, etc. Les études ont une durée de 4 ans. La Ville de Paris se propose de réunir ces deux établissements. Chaque école compte une centaine d'élèves le jour, et un nombre à peu près égal aux cours du soir.

Créée en 1889, l'école Estienne, dont une monographie intéressante a été éditée en 1900 par la Ville de Paris, donne l'enseignement professionnel des arts et industries du Livre ; les études qui se prolongent 4 ans, sont gratuites. Les matières techniques comprennent la typographie, la lithographie, la gravure, la photogravure et la reliure. Le conseil municipal a voté, le 10 juillet dernier, un crédit de 100.000 francs pour être affecté à la construction d'un atelier de photographie. Le nombre des élèves est d'environ 200 le jour, et de 250 aux cours du soir. Le prix de revient, d'après M. Dausset, dépasse 1.000 fr. par élève et par an, ce qui est excessif. Dans son rapport sur le budget de l'école pour 1907, M. Lampué a donné les renseignements suivants : Comme les années précédentes, nos jeunes gens ont emporté encore cette année (1906) la plupart des récompenses du concours de la Chambre syndicale du papier. D'autre part, les élèves relieurs et doreurs sur cuir ont exécuté pour le compte de la Ville de Paris, trois nouvelles reliures artistiques destinées au roi et à la reine d'Italie, ainsi qu'au

Président de la République. La composition de ces reliures a été faite par les élèves du cours de composition décorative. Un ancien élève enfin, graveur en taille-douce, de la promotion de 1898, a obtenu le prix de Rome pour la gravure. C'est le troisième pensionnaire de la Villa Médicis qui soit sorti de l'école Estienne. De son côté, en présidant, le 21 juillet 1907, la distribution des prix accordés aux élèves de l'établissement, M. Félix Roussel, président du conseil général de la Seine, après un court résumé de l'évolution du Livre, « ce soldat victorieux de l'Idée », a fait l'éloge de cette école « qui porte un nom illustre dans l'histoire de l'imprimerie française, et qui est non seulement un conservatoire des grandes traditions, mais une maison largement ouverte aux idées nouvelles et aux progrès ».

Fondée en 1882, l'école municipale de physique et de chimie industrielles, rue Vauquelin, ne peut être regardée, à vrai dire, comme une école professionnelle. Elle est d'un ordre plus élevé, puisque ses cours suivis par 90 élèves (chiffre prévu pour 1908) sont destinés à faire des ingénieurs et des chefs de laboratoires pour les industries chimiques et physiques. Elle présente le caractère d'un véritable établissement d'enseignement supérieur, a dit M. Millerand, qui ajoutait : « Il me sera permis de rappeler, à l'honneur de l'enseignement technique, que c'est l'école de physique et de chimie qui longtemps offrit seule l'hospitalité aux admirables travaux de M. et Mme Curie. »

Les écoles professionnelles de filles, qui comprennent chacune de 300 à 350 élèves en moyenne, sont établies rues d'Abbeville, Bouret, Fondary, Ganneron, Poitou et de la Tombe-Issoire. Cette dernière a pris le nom d'école Emile Dubois, et celle de la rue Bouret, fondée en 1879, le nom d'école Jacquard. La création de l'école professionnelle ménagère de la rue Fondary remonte à 1881. Il est évident que l'enseignement technique donné aux jeunes filles ne peut être spécialisé au même degré que celui des jeunes gens. Tous les établissements précités, cela va de soi, ont des ateliers de couture et de broderie ; des corsetières sont formées partout, sauf rue de Poitou. L'école de la rue Fondary prépare encore des lingères, des repasseuses, des fleuristes et plumassières, des modistes, des giletières ; celle de la rue Bouret a un atelier de modes et parures et un atelier pour la préparation des chapeaux de paille. Un cours est fait rue d'Abbeville pour enseigner la peinture sur porcelaine, sur éventails, sur verre, émaux, miniatures : il en est de même rue

de Poitou, et rue Ganneron. Dans ces trois dernières écoles, les élèves peuvent se livrer aux études commerciales, en apprenant la comptabilité, la langue anglaise, la sténographie et la dactylographie.

Au cours de l'année 1906, la Ville de Paris a décidé de municipaliser, à des conditions d'ailleurs assez onéreuses, deux autres écoles professionnelles privées, dites Elisa Lemonnier, qui ne pouvaient plus fonctionner faute de fonds suffisants : la première est établie rue Duperré, et la seconde rue des Boulets. Le 12 juillet 1907, l'assemblée communale a invité le préfet de la Seine à poursuivre l'obtention d'un décret déclarant d'utilité publique l'acquisition desdits établissements Elisa Lemonnier. Ainsi qu'il résulte des programmes arrêtés par le conseil municipal dans ses séances des 27 mars et 12 juillet 1907, sur le rapport de M. Pierre Morel, les matières enseignées rue des Boulets permettraient aux élèves, soit de se présenter dans de bonnes conditions aux concours d'admission dans les grandes administrations ou les maisons importantes de crédit, soit d'entrer dans le commerce et l'industrie avec des connaissances sérieuses en comptabilité, couture et broderie. Quant à l'enseignement donné rue Duperré, il est réorganisé de manière à orienter les jeunes filles vers la pratique des industries d'ornementation et de décoration artistiques (compositions et dessins pour modes, dentelles, bijoux, broderies, etc.), applications diverses aux travaux d'art féminins, teintures sur étoffes, etc.

M. Chautard, dans un rapport discuté au conseil municipal le 29 mars 1907, et relatif aux constructions scolaires à exécuter sur fonds d'emprunt, a prévu une dépense d'un million pour les écoles Lemonnier, spécialement celle de la rue Duperré, dont les bâtiments ont besoin de réparations importantes. D'après le même rapport, d'autres crédits élevés sont encore affectés aux écoles professionnelles : un demi-million pour l'achèvement de l'école Dorian, un demi-million encore pour l'école Diderot, et une somme équivalente pour la municipalisation de l'école d'horlogerie, un million pour la fusion des écoles Germain-Pilon et Bernard-Palissy, 730.000 francs pour la réédification de l'école Emile Dubois, devenue trop exiguë, 1.200.000 francs pour l'achèvement de l'école de physique et de chimie. Depuis, dans sa séance du 12 juillet 1907, le conseil municipal a prélevé une somme de 911.000 francs sur les cré-

dits destinés à la reconstruction de l'école Lavoisier et l'a affectée à l'école de physique et de chimie.

Il ne serait vraiment pas possible de soutenir que la Ville de Paris ne fait pas très largement les choses, un peu trop peut-être au regard de ses ressources financières. Il convient d'ajouter qu'en dehors de ses écoles professionnelles, ainsi que des cours commerciaux et techniques du soir qu'elle a institués, la Ville de Paris possédera dans un délai assez restreint une école nationale des Arts et Métiers, dont une loi du 5 avril 1906 a autorisé l'érection, et que le département de la Seine se dispose à faire construire, boulevard de l'Hôpital, sur les terrains des anciens abattoirs de Villejuif.

Le projet de loi déposé en juillet 1905 par le Gouvernement spécifie expressément qu'il n'est apporté aucune modification au régime des écoles professionnelles de la Ville de Paris, tel qu'il a été déterminé par la loi du 27 décembre 1900, spéciale à ces écoles, et en vertu de laquelle le conseil municipal a établi pour chacune un programme et un règlement propres. Si ces établissements donnent des résultats appréciables, ils n'en ont pas moins été l'objet de certaines critiques qui paraissent fondées. En premier lieu — on le reconnaît d'ailleurs dans l'assemblée communale — l'enseignement du dessin est fort insuffisant. M. Dausset disait : « Le dessin a été trop longtemps considéré comme matière accessoire et facultative », et M. Pierre Morel ajoute : « L'enseignement du dessin dans les écoles professionnelles laisse à désirer. Cependant l'étude du dessin industriel est indispensable pour les artisans de chaque profession et même l'étude du dessin en général est des plus utiles pour développer le goût, l'adresse et le coup d'œil des ouvriers. » Puis les programmes ont un caractère abstrait et les cours sont trop théoriques. M. Galli, rapporteur du budget de l'école Boulle, a écrit : « Un trop grand nombre de jeunes gens quittent l'école après un an ou deux de cours. Le recrutement de l'école est en partie cause de ce déchet. Bien des élèves abandonnent, en effet, des cours qu'ils sont incapables de suivre. Ne serait-il pas possible de faire l'expérience d'une autre méthode d'enseigner et de mieux tenir compte des aptitudes de chaque élève. L'école professionnelle, et plus particulièrement l'école Boulle, n'a peut-être pas un caractère suffisamment défini. Elle est à la fois école d'apprentissage et école supérieure, destinée à former par un enseignement varié et élevé des artisans d'élite. Malheureusement ces derniers sont rares. » Plusieurs membres

du Conseil supérieur du travail ont présenté des observations analogues. A l'école Boulle, ont-ils dit, on fait des artistes, mais pas des ouvriers. La plupart des élèves deviennent dessinateurs, contremaîtres, vendeurs ou patrons ; les élèves n'y contractent pas le goût du travail manuel. A l'école Estienne, c'est à peu près la même chose. Chaque élève revient trop cher, il ne s'en place qu'un nombre dérisoire comme imprimeurs, ce à quoi M. Briat répondait : « Nous ne sommes pas des admirateurs de l'école Estienne. » A l'école Diderot, a-t-il été dit encore, si l'on s'en rapporte à la Commission de surveillance, les résultats sont loin d'être merveilleux. Les élèves qui sortent de cette école ont besoin de recommencer leur apprentissage.

Bref, on s'est plaint que l'organisation actuelle ne fût pas suffisamment de nature à faire des jeunes gens qui suivent les cours desdites écoles de véritables ouvriers, aptes à gagner leur vie et à devenir d'excellents praticiens dans leurs professions. Il résulte de ces judicieuses critiques, qu'il y a beaucoup d'améliorations — d'un effet sans doute plus efficace que le régime de l'obligation — à apporter au fonctionnement des écoles professionnelles.

E. Letourneur.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

ET INDUSTRIEL

Les moyens de transport à bon marché: voies légères, voies étroites, voies aériennes et câbles porteurs. La simplicité des installations de telphérage, la traction funiculaire; applications diverses. Le grand transport aérien des mines d'Upalungos, en Argentine; le câble porteur des mines de nickel de la Nouvelle-Calédonie, transport à 1 kilomètre en mer. L'emploi des câbles pour les terrassements et les travaux de construction; le chemin de fer aérien du lac Michigan. — Le rôle croissant de l'acier dans la vie moderne; ce qu'on a dû à Bessemer, le convertisseur et la fabrication sur sole; la décadence du procédé Bessemer. Les perfectionnements des fours à sole, le four Talbot; excellent acier à bon marché. — L'ancien acier au carbone et les aciers nouveaux, les ferro-métaux; les services rendus par les alliages au chrome, au nickel, au tungstène, au molybdène. Résistance aux chocs, à l'usure; aciers à coupe extra-rapide, etc. — La question de l'alimentation des foyers de chaudière: la dilapidation ordinaire du combustible. Les difficultés du chauffage à bras, et les appareils automatiques d'alimentation. Economies énormes compensant rapidement les frais d'installation. — Les stations hydrauliques et hydro-électriques et l'établissement des barrages. Réservoirs et barrages gigantesques en Allemagne; les barrages creux en béton armé renfermant l'usine électrique.

Assurément, de toutes les transformations et améliorations de la vie sociale dues aux progrès scientiques et techniques, les plus importantes continuent toujours d'être celles qui se rapportent aux moyens de transport. Tantôt on les applique aux communications à grande distance (et elles rencontrent alors les barrières protectionnistes, qui annulent en grande partie ces résultats si péniblement acquis par l'ingéniosité de l'homme) ; tantôt, au contraire, elles intéressent les transports à faible distance. Dans ce dernier cas, la solution cherchée doit être différente, il faut

proportionner les dépenses d'établissement à l'importance des services que rendra le moyen de transport. Et c'est pour cela que, en matière de transport sur terre, on a imaginé des petits chemins légers et portatifs, à voie étroite, dont les travaux et, par suite, les frais d'établissement sont aussi réduits que possible.

Néanmoins, une voie ferrée coûte toujours cher, et par elle-même, par le métal employé, les conditions dans lesquelles on doit poser la double file de rails pour qu'elle se maintienne constamment de niveau ; et surtout par les travaux d'infrastructure qu'il faut exécuter pour supporter cette voie. Elle ne peut épouser toutes les dénivellations du sol; de là, la nécessité d'établir de multiples remblais ou tranchées. Encore ne peut-on se hasarder à donner une forte pente à une voie ferrée que si les locomotives destinées à y remorquer les trains peuvent prendre appui sur une crémaillère ou sur un câble : et ces installations subsidiaires sont fort coûteuses elles-mêmes. Pour remédier à ces inconvénients, on a inventé les câbles porteurs, le telférage, ou transport à distance (comme le dit l'étymologie), au moyen d'une voie aérienne constituée par un câble métallique tendu, sur lequel glissent des poulies supportant des bennes.

La voie aérienne formée par ce câble présente naturellement une grande flexibilité, et elle peut s'infléchir suivant des courbes douces, au contraire de la voie établie avec l'aide des rails. Le câble n'a pas besoin d'être soutenu sur toute sa longueur, il s'en faut de beaucoup, par suite de sa résistance et parce qu'il est tout d'une pièce. On lui ménage, de place en place, des appuis, des piliers, soit en maçonnerie, soit en métal, que l'on peut faire plus ou moins hauts, suivant les circonstances locales, et dont on varie l'espacement, dans de certaines limites, pour choisir l'endroit où ils sont le plus commodes à installer. Point de remblais ni de déblais, point de ponts non plus pour donner passage à la voie, puisqu'elle forme pont par elle-même. Le câble porte sur chaque pilier par une console disposée sur le côté ; et les bennes, avec leurs poulies, pourront continuer de rouler sur le câble, là où il prend son appui, parce qu'elles sont suspendues à une tige métallique courbe qui se rattache à l'axe de la poulie jouant le rôle de roue pour ces wagonnets aériens. Souvent, il y a deux de ces roues au lieu d'une seule, mais de toutes façons, elles sont toujours disposées au-dessus du wagon, au lieu d'être dessous, ainsi que c'est l'usage courant. Fréquemment aussi les piliers portent deux voies aériennes parallèles, deux câbles fixés de part et d'autre de ces piliers. Les difficultés de pose ne sont

pas plus grandes, les appuis doivent être simplement plus solides, puisque le poids qu'ils supporteront sera double.

Avec des voies de ce genre, on peut franchir directement une gorge, et rien n'empêcherait de maintenir la voie constamment de niveau, sans pentes ni rampes : il suffirait de donner une hauteur convenable aux appuis du câble. Mais cela coûterait naturellement plus cher, et le câble transporteur ne répondrait plus au but que l'on poursuit. Du reste, on peut sans inconvénient faire suivre à la voie aérienne les inflexions du terrain, au moins tant que cela est nécessaire pour éviter de construire des tours d'appui trop hautes : et cela parce que, avec ces câbles porteurs, la traction des wagonnets, et des trains que l'on peut constituer de wagonnets successifs, se fait à l'aide d'un dispositif funiculaire. Parallèlement à la voie, s'étend un câble sans fin, par conséquent double, qui va passer sur un grand tambour, à chaque bout de la ligne ; il se déplace donc continuellement par un de ses brins dans un sens, par l'autre en sens opposé. Or, on peut relier un wagonnet ou une série de wagonnets à un des brins de ce câble, et voici le wagonnet ou le train qui va être tiré d'une extrémité à l'autre de la voie aérienne, grâce à cette traction aérienne elle-même; et si la machine qui met en mouvement le tambour d'enroulement du câble de traction est suffisamment puissante, que la charge du train ne soit pas exagérée, il ne pourra manquer d'être traîné jusqu'au bout de la ligne, en dépit des rampes les plus fortes. Quand on voudra qu'il revienne en sens inverse, on pourra le relier au second brin du câble, qui se déplace dans l'autre sens. D'ailleurs, si l'on dispose de deux voies aériennes, le plus généralement les choses sont combinées de telle manière que le wagonnet ou le train puisse être dirigé sur la voie spéciale de retour.

Il y a une foule de combinaisons dans ces voies aériennes, dans ces câbles transporteurs ; c'est ainsi que fort souvent la traction y est électrique : dans ce cas, il arrive que l'on tend, parallèlement aux voies, un fil conducteur du courant, sur lequel les wagonnets prennent le fluide moteur assurant la rotation de leurs roues, de leurs poulies porteuses; fréquemment, du reste, ces câbles sont installés de telle manière, avec une telle sécurité, qu'un conducteur mécanicien peut prendre place dans le wagonnet de tête d'un train. Nous devons ajouter que l'on peut prévoir des stations de chargement ou de déchargement le long d'une voie aérienne de ce genre ; il suffit de couper le courant électrique, de décrocher les wagonnets du câble de traction,

etc. On pressent toutes les variantes d'installations de ce genre, qui rendent les plus grands services, en coûtant aussi peu que possible d'établissement et d'entretien. Nous allons donner quelques exemples curieux de câbles porteurs de ce genre s'appliquant à des services très divers, et toujours dans les meilleures conditions.

Nombreuses sont les exploitations minières en montagne qui expédient leur minerai par câble aérien à des centaines de mètres, jusqu'au point où l'on a pu établir une gare de chemin de fer ordinaire ou une route accessible aux charrois classiques. Les mines de fer du Nord de l'Espagne ont installé des câbles qui transportent le minerai sur des kilomètres et des kilomètres, et l'amènent à la côte et au port d'embarquement : l'établissement de voies ferrées dans cette région montagneuse eût déplorablement majoré le prix du minerai, aux dépens, comme toujours, des consommateurs.

Mais l'Argentine possède maintenant un transport aérien qui va bien nous faire comprendre les services précieux de ce mode de transport. Il existe dans la région des Andes de l'Argentine, à moins de 40 kilomètres de Chilecito, une exploitation minière dite d'Upalungos, où abonde du minerai de cuivre argentifère d'une teneur remarquable ; jusqu'à ces temps derniers, les difficultés naturelles avaient empêché d'en tirer plus que quelques centaines de tonnes de minerai. Ces mines, connues aussi sous le nom de Famatina, se trouvent, en effet, à près de 5.000 mètres d'altitude, et pour atteindre la gare de Chilecito, il fallait descendre à 1.200 mètres ; sur la faible distance qui sépare les deux points, cela suppose des routes ou plutôt des sentiers terriblement escarpés et difficiles, sur lesquels pouvaient seuls circuler des porteurs, parfois des mules, le climat glacial et la raréfaction de l'air dont on souffre rendant le travail encore plus pénible. Même avec les mules, le transport d'une tonne à la station de Chilecito revenait à plus de 62 francs.

Aujourd'hui, la gare est reliée aux mines par un câble transporteur à deux voies, qui a été construit par la fameuse maison allemande Bleichert, et ce qui coûtait plus de 62 francs revient maintenant à environ 6 fr. 50; sans compter que la ligne peut débiter 40 tonnes à l'heure. L'installation a été faite suivant les principes généraux que nous avons indiqués tout à l'heure : les wagonnets, suspendus par deux roues, deux galets, comme on dit plutôt, peuvent porter chacun 500 kilogrammes, ils descendent à raison de 2 m. 50 par seconde, tandis que les wagonnets

vides remontent sur la voie de retour, tirés par l'autre brin du câble de traction ; un dispositif automatique assure le passage des wagonnets du câble de descente sur le câble de montée, une fois qu'ils ont été déchargés à la gare. Il y a sept stations sur le parcours de la ligne, qui peut ainsi desservir toute la région comprise entre Upalungos et Chilecito ; la distance totale est de 35.800 m., et la différence de niveau, d'un peu plus de 3.500 m.; sur certains points, l'inclinaison est vertigineuse, mais toute sécurité est assurée et par ce fait que les câbles de roulement ou de traction sont en acier d'une résistance à toute épreuve, et par l'existence de freins puissants. Plusieurs stations de force motrice mettent en mouvement les tambours entraînant les câbles de traction. La ligne traverse des précipices ; tantôt elle n'est qu'à 3 ou 4 mètres au-dessus du sol, tantôt les tours de support ont une cinquantaine de mètres. Nous devons dire que l'établissement de cette ligne n'a pas été commode, étant donnée la difficulté des transports dans cette région si terriblement montagneuse ; il a fallu 1.000 mulles et 1.200 hommes. Mais l'exécution n'en a demandé qu'un an, tandis qu'elle eût été presque impossible pour une voie ferrée proprement dite, et eût entraîné des dépenses disproportionnées avec les transports à faire et les recettes à encaisser.

Ajoutons que maintenant l'exploitation minière est pour ainsi dire en communication immédiate avec la vie civilisée; les approvisionnements, les outils nécessaires aux mineurs, l'eau, que l'on ne trouve pas de bonne qualité dans la région des mines, tout cela leur est monté quotidiennementt par le chemin de fer aérien; et le personnel y recourt, prenant place dans un wagonnet spécial où quatre personnes peuvent tenir sans courir aucun danger.

On conviendra que cette application est bien typique ; mais il ne faut pas perdre de vue que l'établissement de ces voies aériennes sur des tours métalliques, formant comme des piles isolées, permet de poser des voies de transport de ce genre au-dessus d'une nappe d'eau, de traverser un lac, sans pont ni remblaï, de s'avancer dans la mer à une certaine distance du rivage, au moins autant que la profondeur d'eau n'est pas assez grande pour empêcher la construction des tours de support. Jetons,par exemple, un coup d'œil sur ce qui a été fait dans notre pauvre colonie de la Nouvelle-Calédonie (et encore par cette même maison Bleicher, de Leipzig) pour le transport et le chargement des minerais de nickel de la Société française le Nickel. Pour ap-

porter le minerai de la mine au chemin de fer de la vallée du Thio (qui gagne la côte), on a eu recours à un câble porteur analogue à ceux dont nous avons parlé, et qui, en un point, franchit d'une seule portée, sans appui intermédiaire, une vallée large de plus de 700 mètres. Mais une fois que ces minerais ont atteint la côte, il faut les charger à bord des navires devant les emporter en Europe; or, il n'existe pas de port le long des quais duquel ces navires pourraient venir accoster, et c'est le minerai qui se rend à leur bord, tandis qu'ils demeurent à un millier de mètres du littoral : et cela grâce à une estacade construite en mer et où ils s'amarrent, pendant qu'un transporteur à câble amène le minerai par deux voies aériennes au-dessus de l'eau. Ce minerai est déversé ensuite dans des trémies qui le dirigent dans les cales des bateaux avec une rapidité et une simplicité surprenantes. Il a fallu naturellement établir plus ou moins péniblement dans le fond de la mer, en s'éloignant du rivage, les séries de tours métalliques qui supportent la double voie aérienne; de solides caissons métalliques remplis de béton forment les massifs de fondation de ces piles. L'estacade d'embarquement est constituée de même manière. Ce chemin de fer aérien peut transporter ainsi en pleine mer 100 tonnes de minerai à l'heure; il permet, du reste, de ramener à terre le charbon ou les autres marchandises et cargaisons apportées par les navires venant prendre un chargement de minerai ; dans ce but, l'estacade possède des grues de débarquement, qui retireront, par exemple, le charbon des cales, et le verseront dans des trémies d'où il tombera dans les wagonnets du chemin de fer aérien.

La main-d'œuvre se trouve réduite dans une proportion considérable, puisque quelques douzaines d'ouvriers suffisent là où il en fallait des centaines; mais l'industrie minière prend en conséquence un développement énorme qui réclame de la main-d'œuvre. D'autre part, un bateau qui exigeait auparavant de 20 à 60 jours pour faire son plein de minerai, est prêt maintenant en 3 jours.

On conviendra que c'est là une façon originale de supprimer les quais des ports et de se dispenser des travaux d'approfondissement nécessaires pour donner aux navires une profondeur d'eau suffisante, le long de ces quais et dans les passes qui y mènent. En voici un cas où un câble porteur a été utilisé au-dessus d'une nappe d'eau pour faciliter des travaux de construction. Aussi bien, aux Etats-Unis surtout, on met couramment à contribution les transporteurs aériens pour les terrassements : on dispose

la voie entre le point où se font les travaux et celui où doivent se déposer ou se décharger les terres ; les wagonnets sont alors des bennes d'un type spécial, que l'on peut descendre et remonter à volonté, accrochées qu'elles sont en conséquence sous le chariot qui roule sur la voie aérienne. On les fait descendre au milieu du chantier et on les remplit de terre, puis on les remonte et on les fait courir sur le câble; arrivées au-dessus du point de déchargement, elles sont abaissées et vidées. On peut, en sens inverse, les employer pour amener des matériaux sur le chantier, et cela rapidement, sans manutention intermédiaire. Le transport pourra se faire au-dessus d'une rivière, d'une route, d'un chemin de fer, sans gêner la circulation : on comprend, sans que nous insistions, les avantages de cette disposition.

On poursuit en ce moment une application des plus curieuses et des plus utiles de ce genre de transporteur, sur le lac Michigan, aux environs de Chicago ; il s'agit d'établir une prise d'eau dans le lac, à plus de 3 kilomètres du rivage, en un point où l'on considère que l'eau ne peut pas être polluée; la prise se fera sous la forme d'un tunnel débouchant dans le fond du lac. Et l'on a commencé le tunnel sous le lit du lac par l'intermédiaire d'un puits vertical auquel on travaille à l'abri d'un bâtardeau. Il faut transporter les matériaux, les ouvriers, jusqu'à l'orifice de ce puits; et comme pendant une partie de l'année on ne pourrait pas aborder avec des chalands l'appontement qui entoure cet orifice, on a installé entre le rivage et ce point un chemin de fer aérien. Il est à deux voies, supportées par des tours métalliques implantées dans le fond du lac; heureusement, dans ces parages, la profondeur d'eau n'est guère que de 9 mètres. On n'a pas élevé moins de vingt-quatre de ces tours; les wagonnets qui circulent sur les voies, tirés par un câble mû électriquement, portent une demi-tonne de matériaux et ne mettent pas 25 minutes pour franchir la distance totale. Les ouvriers prennent le chemin de fer aérien pour se rendre au travail, ils ont à leur disposition un wagonnet spécial fermé, où ils sont à l'abri du mal de mer et des projections des violentes lames du lac, même par les plus mauvais temps.

Nous n'avons pas besoin de dire si ce moyen de transport est plus simple et plus rapide, pour les matériaux, que l'embarquement dans des chalands, puis le débarquement en plein lac.

*
* *

Il n'est pas nécessaire d'être très versé dans les questions techniques pour savoir le rôle que joue l'acier dans la vie moderne ; nous ne disons pas le fer, quoique ce soit l'expression dont on se sert souvent, et inexactement. C'est l'acier que nous utilisons maintenant pour nos machines, pour nos rails de chemins de fer, pour nos bateaux, pour nos ponts, pour nos maisons même ; et ce qui distingue cet acier du fer qu'employaient surtout nos pères, c'est que dans ce dernier métal, qui constitue néanmoins la base essentielle de l'autre, il entre bien moins de carbone que dans l'acier. La fabrication de celui-ci se fait, d'ailleurs, avec une rare sûreté scientifique, en y mettant exactement la dose de carbone voulue pour lui donner la dureté qu'exigent tous les usages auxquels on le destine. De plus, cette fabrication livre aujourd'hui à la consommation des quantités formidables d'acier. En 1850, le monde entier disposait chaque année de quelque 70.000 tonnes de ce métal : aujourd'hui, les usines des différents pays lui en fournissent plus de 47 millions! Il est vrai que le prix de ce métal si précieux toujours,mais non plus rare, a baissé dans des proportions surprenantes. Or, ceci, nous le devons au génie inventif de Bessemer. C'est brusquement que, à la suite de sa trouvaille, vers 1867, la fabrication de l'acier est devenue chose aisée, et que l'on s'est mis à le produire par grandes masses, grâce au fameux convertisseur.

Et chose stupéfiante, au moins pour ceux qui ne savent pas que le progrès technique et scientifique est fait d'une évolution constante, ce procédé admirable, qui a causé une pareille révolution dans le monde moderne, est menacé d'être abandonné dans un temps qui semble devoir être assez court.

Rappelons d'un mot, pour faire comprendre la raison de cette transformation nouvelle de l'industrie métallurgique, ce qu'est la méthode Bessemer, ce qu'est le convertisseur. Dans un récipient spécial, on verse de la fonte en fusion qui sort du haut-fourneau ; on souffle de l'air dans ce métal fondu, ce qui brûle le carbone contenu en grande quantité dans la fonte. Au bout d'un certain temps, il n'y a plus dans le convertisseur que du fer, auquel on ajoute alors, en ne faisant plus agir l'air, juste la quantité de fonte (apportant avec elle du carbone) qu'il faut pour obtenir un métal carburé dans des proportions absolument exactes, un acier tel qu'on le désire. Voilà quel a été l'organe bien simple qui a fait faire un si grand pas à la métallurgie. Et l'on a complété la découverte première en constatant qu'on pouvait tirer un excellent acier (au contraire de ce qu'on avait ob-

servé jadis) de fontes contenant une forte proportion de phosphore : pour arriver à cela, il a suffi de mettre un enduit de chaux à l'intérieur du convertisseur.

A la vérité, voici déjà longtemps qu'on a commencé d'employer un autre procédé, — en concurrence avec celui du convertisseur, — pour faire industriellement et à bon marché de l'excellent acier : c'est la méthode du four à sole. On met la fonte dans un four chauffé à l'aide de gaz spéciaux et obtenus par combustion incomplète de la houille ; on ne va pas, comme tout à l'heure, enlever tout le carbone de cette fonte, puis en ajouter méthodiquement ce qu'il en faut pour donner l'acier désiré. On ajoutera à cette fonte, dans le four, du minerai de fer, ou des ferrailles, des vieux aciers : ce qui revient toujours à augmenter la proportion de fer pour la quantité de carbone contenue dans la fonte. Et on arrive de la sorte à préparer un métal qui, tout comme l'acier Bessemer, présente la proportion de carbone voulue.

Pendant très longtemps, et jusqu'à ces dernières années, le procédé Bessemer était considéré comme le vrai procédé de la métallurgie moderne, bien que pourtant l'acier sur sole fût très apprécié. Aujourd'hui, et grâce à des améliorations secondaires, que nous ne pouvons qu'indiquer sommairement, sous peine d'entraîner nos lecteurs dans un domaine beaucoup trop aride, cette dernière méthode gagne du terrain. C'est d'abord aux Etats-Unis et en Angleterre que le phénomène se manifeste, mais l'exemple va être suivi un peu partout. Aux Etats-Unis, notamment, l'accroissement de la production de l'acier Bessemer n'a été que de 12 0/0 entre 1905 et 1906; tandis que l'augmentation correspondante a été de plus de 22 0/0 pour la fabrication dite sur sole. La production totale suivant ce dernier procédé dépassait, en 1906, 10.900.000 tonnes, et approchait de la production au convertisseur Bessemer, qui était pourtant bien supérieure ces dernières années encore. En Grande-Bretagne, on en est déjà au moment où la fabrication Bessemer décroît de façon absolue, tandis que la fabrication sur sole se développe avec une rapidité surprenante.

Il y a diverses raisons à cette évolution nouvelle de la technique métallurgique, qui menace ainsi de laisser presque tomber dans l'oubli le nom d'un des plus grands inventeurs des temps modernes. Tout d'abord, on se trouve en présence d'une pénurie de plus en plus marquée des minerais susceptibles d'être traités dans de bonnes conditions par la méthode Bessemer ; l'Espagne en fournissait en quantité jadis, mais la situation a

grandement changé à cet égard. D'autre part, on est bien obligé de reconnaître que l'acier donné par les fours à sole est supérieur à celui qui sort des convertisseurs; de plus, ce four tire meilleur parti de la fonte qu'on lui confie, il entraîne moins de déchets. Et comme enfin l'on est arrivé à abaisser très sensiblement le prix du traitement de la fonte à l'aide du four à sole, alors que l'ère des transformations et améliorations du convertisseur semble close, bien des usines métallurgiques démolissent leurs convertisseurs et les remplacent par des fours.

Il faut dire que les inventions se multiplient pour perfectionner ces fours : telle la méthode Talbot. Essentiellement, on y retrouve les principes connus ; mais le four est un immense appareil pesant par lui-même 500 tonnes, et où l'on traite en une seule fois 150 tonnes de métal ; il peut osciller malgré cela avec la plus grande facilité, sous l'action de pistons hydrauliques, et on fait écouler ainsi, d'abord les scories résultant du traitement de la fonte, puis l'acier fondu et purifié; celui-ci tombe dans des moules, où il va se transformer en lingots de métal de qualité supérieure. Cinq hommes et trois machinistes suffisent à assurer la marche d'un de ces appareils géants ; le chauffage à une température de 1.700 degrés environ en est assuré par une sorte de petite usine à gaz, dont la conduite ne demande que trois hommes. Et à l'aide d'un personnel si réduit, on fabrique en moins de 9 heures, 150 tonnes de métal. D'autres procédés sont à l'étude à l'heure actuelle, qui simplifieront encore la fabrication de l'acier : le traitement électrique, en particulier, fait des progrès considérables.



Ce traitement électrique est appliqué actuellement sur une grande échelle dans la fabrication de ce qu'on appelle les aciers spéciaux ; et étant donnés les usages multiples que reçoivent déjà ces aciers, il est nécessaire de savoir en quoi ils se distinguent de l'acier classique, quels avantages ils présentent pour la construction. Nous avons dit que l'acier est fait de métal « fer », additionné d'une certaine proportion de carbone : or, on commence de prévoir le moment où l'on ne se servira plus que de métal ferreux associé au tungstène, au molybdène, au nickel, au chrome, au vanadium, au titane, au manganèse, au silicium, à l'uranium, et à une foule de substances que l'on ignorait à peu près jusqu'à ces temps derniers, au moins quant à leur

utilisation industrielle, ou que l'on considérait comme des impuretés qu'il était désirable d'éliminer de l'acier. Ces produits nouveaux ont reçu le nom de ferro-métaux, justement parce qu'ils sont faits d'une association de fer proprement dit et de métaux divers.

Voici, par exemple, le ferro-chrome et les aciers au chrome, qui se font suivant des proportions fort variées, pour répondre à des usages différents. L'acier chromé fournit la matière première d'outils extrêmement durs pour le travail des métaux ; il donne des cuirassements qui, avec une épaisseur relativement très faible, résistent aux projectiles. Naturellement (nouvelle phase de ce duel continu qui se poursuit entre le canon et la cuirasse), on l'a employé pour fabriquer des obus perforant des plaques sur lesquelles les obus d'acier ordinaires devenaient impuissants. Les aciers au chrome sont sans pareils pour les cuvettes de ces roulements à billes dont on fait tant usage dans l'automobilisme, le cyclisme, les véhicules de toutes sortes : et cela à cause de leur dureté, qui fait que le frottement des billes n'arrive point à les user. Pour les outils en particulier, l'emploi de l'acier au chrome leur permet de rougir au contact d'un morceau de métal qu'on travaille, qu'on taille, tourne, découpe à grande vitesse, sans que l'outil perde pourtant sa qualité coupante ; il servira bien plus longtemps sans qu'on ait besoin de le réaffuter, et cependant, il enlèvera dans le même temps quatre à cinq fois plus de métal que les outils anciens en acier classique. On est parvenu à créer des outils à coupe encore plus rapide, comme on dit, à puissance de taille supérieure, en alliant à l'acier, non seulement du chrome, mais encore du tungstène. Et si l'on réfléchit au rôle de premier ordre que joue le tour dans la construction mécanique, dans la construction des machines de toute espèce qui sont indispensables à notre vie moderne, on comprendra l'avantage qu'il y a à posséder ces outils à coupe estra-rapide, qui débitent les copeaux d'acier avec presque autant de facilité que du bois. Dans ces conditions, les pièces métalliques ne sont plus que grossièrement forgées, presque tout le travail de façonnage est fait au tour, sans que cela entraîne des dépenses exagérées.

Nous venons de parler de tungstène, et le fait est que les aciers au tungstène sont employés de plus en plus couramment. Autrefois, on le mettait à contribution sans s'en douter : on s'est, en effet, aperçu que les fameux aciers damasquinés, si appréciés, et avec raison, devaient leurs qualités particulières à la présence

d'une certaine quantité de tungstène dans l'acier dont on fabriquait les armes damasquinées. Et ce n'est pas seulement pour les instruments tranchants que le tungstène (ou wolfram) est mis à contribution : il donne une résistance spéciale à l'acier où il entre en alliage, et on recourt maintenant à ces aciers au tungstène pour certaines parties des voitures automobiles, par exemple. Nous pourrions signaler de même les aciers au molybdène, ou les aciers au manganèse, qui permettent de construire, entre autres, des ressorts résistant aux efforts les plus considérables sans présenter la moindre trace de fracture. On ne doit pas oublier non plus l'acier au nickel, qui est utilisé de plus en plus, et dans des applications fort variées : tantôt, il donnera des pièces métalliques qui seront presque indifférentes aux variations de température, au contraire de l'acier ordinaire, qui se dilate et se contracte si notablement; tantôt on en fera des tubes de chaudières, notamment pour les locomotives, tubes qui résisteront merveilleusement aux corrosions; tantôt l'acier-nickel servira à fabriquer des pièces susceptibles de ne point craindre ni les chocs ni les frottements. L'automobilisme spécialement, avec ses mécanismes tournant à grande vitesse, soumis à des vibrations et à des efforts continus, fait grand usage de l'acier-nickel.

Nous n'avons fait qu'indiquer sommairement les progrès qui se poursuivent actuellement dans la métallurgie de l'acier; mais on pressent leur importance, et l'on comprend leurs caractéristiques.



Des résultats remarquables ont été obtenus dans nos appareils à vapeur, surtout depuis une trentaine d'années ; pour produire une quantité donnée de force motrice, on est arrivé à consommer de moins en moins de combustible, ce qui se traduit naturellement par un abaissement précieux du prix de revient de cette force motrice. Et pourtant, par rapport à ce que devrait être théoriquement cette consommation, nous nous livrons à une dilapidation terrible de combustible sous nos chaudières. Cela tient à des causes diverses, mais en particulier à l'une d'entre elles, que l'on peut parfaitement modifier. On a commencé de le faire au moyen de l'alimentation mécanique des foyers, du chargement mécanique du charbon sur les grilles; et comme cette pratique ne s'est pas encore généralisée, surtout en France, en dépit

de ses avantages constatés à bien des reprises, il est utile de montrer dans quel sens la transformation doit s'accomplir.

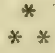
L'influence personnelle du chauffeur est énorme sur le rendement d'un générateur de vapeur, sur la quantité de vapeur que celui-ci peut fournir pour un poids donné de houille ; c'est un exemple entre mille de l'intérêt qu'un patron a de s'assurer, même en les payant un bon prix, les services d'un ouvrier connaissant bien son métier. Suivant la capacité du chauffeur, les différences dans le rendement calorique de la chaudière atteindront couramment 15 0/0 et davantage. Nous pouvons citer un essai comparatif fait à Sheffield entre cinq chauffeurs, dans des conditions absolument identiques: dans un cas, on obtenait jusqu'à 9 kilogr. de vapeur par kilogramme de combustible brûlé; tandis que dans un autre, par suite de la maladresse de celui qui accomplissait cette besogne, en apparence si simple, de jeter à la pelle du charbon sur une grille, la production de vapeur, toujours par kilogramme de houille, n'arrivait point à 7 1/2 kilogrammes. Le mauvais chauffeur ne maintiendra pas constamment une couche de charbon bien égale sur toute la surface de la grille, il ouvrira trop souvent la porte de chargement et laissera entrer brusquement et inutilement de l'air froid, qui abaissera tout à coup la température du foyer et, par suite, celle de la chaudière; normalement, il ouvrira son cendrier trop largement, et il s'introduira au contact du combustible plus d'air et d'oxygène que n'en réclame strictemet la combustion. Nous n'avons pas l'ambition de donner ici un manuel du parfait chauffeur ; au surplus, les règles à suivre ne sont pas nombreuses, mais elles doivent être minutieusement et intelligemment appliquées.

Et pour remédier au manque d'instruction, ou tout simplement d'attention et de régularité du chauffeur, pour éviter ces ouvertures de la porte qui sont indispensables avec le chargement du combustible à la main et à la pelle; on a imaginé des appareils de chargement mécanique, qui sont déjà légion, et dont un certain nombre donnent d'excellents résultats. Le charbon est amené automatiquement et continuellement sur la grille, en tombant d'une trémie où il arrive, automatiquement aussi des magasins. On règle une fois pour toutes le débit de l'appareil, suivant la température favorable à la formation de la vapeur dans la chaudière ; de même, on règle l'arrivée de l'air. Le plus souvent aussi, la grille est à secousses automatiques, un mouvement régulier faisant tomber les cendres et le mâchefer, sans qu'on ait besoin d'introduire un outil, et, par conséquent, d'ouvrir une

porte laissant arriver un excédent d'air frais. On peut donner alors une consigne précise au chauffeur, qui devient le surveillant d'appareils mécaniques ayant presque leur intelligence propre; et dans ces conditions, un seul chauffeur conduira facilement cinq foyers, ce qui se traduit par une économie de main-d'œuvre.

Beaucoup de ces appareils ont été expérimentés, et sont venus traduire en chiffres précis (relevés dans la pratique industrielle), les avantages de l'alimentation mécanique des foyers de chaudières. Voici, par exemple, une usine américaine dant les générateurs représentaient une puissance de 7.500 chevaux. Jadis, le chauffage se faisait exclusivement à la main (comme dans toutes les usines françaises, peut-on dire), tout au plus en se servant de petits wagonnets pour le transport du charbon dans la chambre de chauffe : du jour où l'on a installé le chauffage mécanique, le coût de la main-d'œuvre par an a baissé de plus de 100.000 francs. Sans doute, faut-il payer l'amortissement et l'intérêt de l'installation mécanique, mais ces 100.000 francs les couvrent et au-delà. On estime, en effet, ainsi que cela a été constaté dans une foule d'usines, que, pour une dépense de 30.000 francs représentant l'installation, on arrive à une économie annuelle de 50.000 francs dans l'alimentation des chaudières; l'économie réalisée est toujours d'au moins 25 0/0 et souvent de 200 0/0 de la dépense d'installation ; plusieurs fois, on a vu l'économie assurée payer en une seule année quatre fois le coût de l'installation. Pour finir, donnons le relevé fait dans une usine allemande, où l'on a eu successivement recours au chauffage à bras et au chauffage mécanique : dans ce dernier cas, on produisait près de 10 kilogrammes de vapeur par kilogramme de charbon; dans le second, environ 8 kilogrammes et demi; et une même quantité de courant, qui revient à plus de 7 1/2 centimes avec le chauffage de l'ancien temps, coûte moins de 4 centimes grâce au procédé perfectionné et mécanique.

Nous ajouterons d'un mot que la bonne combustion assurée par le chauffage mécanique, sans introduction inutile d'air, réduit les fumées au minimum et nous avons eu occasion de signaler ici les méfaits de la fumée à tant d'égards.



Les stations hydro-électriques vont se multipliant, partout on prend à tirer parti des chutes d'eau pour commander des tur-

bines hydrauliques, qui actionnent à leur tour des machines génératrices de courant; et ce courant produit de la sorte à bon compte, au moins là où l'on dispose de chutes importantes, offrant une dénivellation considérable, peut fournir de tous côtés la force, la lumière, la chaleur, dans des régions, bien souvent, où il n'était possible de se procurer le combustible minéral que de façon très coûteuse. Or, l'installation d'une usine hydro-électrique, et d'une usine hydraulique en général, nécessite le plus ordinairement l'établissement d'un barrage de dimensions considérables. Lors même, en effet, que l'on établirait l'usine le long d'un cours d'eau à grand débit, il faut toujours un barrage pour détourner les eaux dans le canal d'amenée sur les roues hydrauliques : souvent le barrage relève le niveau de l'eau et crée la chute, résultant de la différence de niveau en amont et en aval du barrage. Quand le terrain présente par lui-même une dénivellation brusque, ou que l'on capte l'eau d'un torrent très loin de l'emplacement où sera installée l'usine hydro-électrique, bien plus bas que le point de captation, l'eau est amenée dans une conduite fermée et sous pression; mais un barrage s'impose pour la dévier vers cette canalisation, et, de plus, il faut bien pourvoir aux variations de débit, songer aux périodes d'étiage. Et c'est pour cela que les installations hydro-électriques comportent souvent d'immenses réservoirs, où l'on met en réserve de l'eau alors qu'elle est en abondance, pour les époques où il y en aura pénurie : grâce à ces réservoirs, on peut constamment alimenter les turbines avec le même volume d'eau.

Ces temps derniers, en Allemagne, où le développement de l'industrie, et particulièrement de l'industrie électrique, est si remarquable, on a dépensé plus de 44 millions de francs pour établir dans les bassins de la Wupper et de la Rur, de ces barrages. Il est courant d'en trouver qui retiennent derrière leur haute muraille plus de 10 millions de mètres cubes d'eau, quand le réservoir est plein ; sur la Rur notamment, près de Gemunden, et relativement près d'Aix-la-Chapelle, on a construit une muraille de 58 mètres de haut, épaisse de plus de 55 mètres à la base, et qui a permis de transformer toute une vallée montagneuse en un lac de 10 kilomètres de long, d'une superficie de 215 hectares, et renfermant 45 millions de mètres cubes. On construit de même, sur la Bober, un autre barrage qui retiendra 50 millions de mètres. Sur la Mohne, également dans la région d'Aix-la-Chapelle, on parle d'établir un réservoir de 118 millions de mètres cubes ; enfin, sur l'Eder, dans la principauté de

Waldeck, on a dressé le projet d'un barrage qui inondera lui aussi une vallée et formera un lac d'une contenance de 220 millions de mètres. Ici, on se préoccupe non seulement de produire du courant dans une usine hydro-électrique, mais aussi d'alimenter le canal du Rhin au Weser, l'Allemagne ayant été prise, comme la France, de la folie de ces voies de communication à circulation si lente, et finalement si coûteuse, que sont les canaux.

Mais nous allons citer un type curieux de barrage appartenant à la seconde catégorie de ces ouvrages dont nous avons parlé tout à l'heure : il s'agit du barrage établi sur la rivière Patapsco, à Ellicott City, près de Baltimore. Ce barrage est fait en béton armé, première particularité intéressante; il est établi en travers du cours d'eau, pour créer une chute artificielle, et les turbines qui utilisent cette chute sont installées à l'intérieur même du barrage. Il est en effet creux, et constitue par lui-même l'usine hydro-électrique. On a obtenu de la sorte une chute de plus de 7 mètres de haut, il n'y a pas eu d'emplacement à payer pour l'usine, point de canal d'amenée ni de fuite à installer pour l'eau arrivant aux turbines ou en sortant; celle-ci s'écoule, par une ouverture ménagée dans le barrage, sur les turbines, et de manière que le poids d'une hauteur d'eau aussi considérable que possible vienne peser et agir sur ces appareils. Après qu'elle a agi au point de vue moteur, l'eau est évacuée à travers les planches de la chambre de l'usine, et s'écoule dans le lit aval de la rivière. En temps de crue, quand les eaux s'accumulent en excès derrière le barrage de béton armé, elles débordent par-dessus la crête de celui-ci et tombent en formant un rideau liquide devant les fenêtres ménagées à la portion arrière du barrage-usine, fenêtres chargées d'aérer la chambre des machines de cette station hydro-électrique d'un genre tout particulier.

Il y a là un exemple de construction qui ne pourra sans doute pas être imité partout, car un barrage creux, même en béton armé, ne saurait sans doute soutenir un poids énorme d'eau comme ces millions de mètres cubes dont nous parlions à l'instant; mais c'est une solution économique et ingénieuse d'un problème qui peut se présenter dans bien des cas.

Daniel Bellet.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(*Du 15 novembre 1907 au 15 février 1908*)

SOMMAIRE. — La suppression de la misère. — Le ravitaillement de l'Angleterre en temps de guerre. — La Conférence internationale pour la paix monétaire. — La lutte contre l'alcoolisme. — Les enfants anormaux. — Notice sur M. Maurice Block. — Communications des savants étrangers. — Décès. — Nominations. — Prix décernés et sujets mis au concours.

I

M. Frédéric Passy a fait à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, une communication fort écoutée sur *La suppression de la misère.*

Nul n'a fourni encore une formule permettant d'arriver à supprimer la misère ; personne ne la fournira jamais ; quelles que puissent être les bonnes intentions des faiseurs de systèmes et des fournisseurs de panacées, on ne trouvera pas un procédé pour changer, du jour au lendemain, le sort de l'humanité et faire disparaître le triste lot des souffrances humaines. Et cependant le problème n'est pas, d'une façon absolue, insoluble, car ces misères sont, pour la plupart, non seulement réductibles, mais guérissables, et c'est le devoir de tout homme conscient

de la dignité de sa nature et soucieux de sa responsabilité d'en poursuivre et d'en espérer la guérison. Mais ce n'est pas par des mesures extérieures, par des lois et par des règlements qui peuvent tout au plus empêcher et réprimer des écarts, mais qui n'atteignent pas le fond de la nature humaine ; c'est par un changement graduel des idées et des mœurs ; c'est par le dedans et non par le dehors que peuvent être accomplis, de proche en proche, dans les individus dont se compose la société, les changements et les réformes qui, progressivement, restreindront et élimineront le mal. Si les causes du mal de la misère ne sont pas précisément volontaires, si du moins elles ne le sont pas toutes, toutes ou presque toutes sont du domaine de notre volonté. Et, dès lors, si notre volonté était rectifiée, si les ignorances qui nous égarent, les passions qui nous pervertissent, les vices et les fautes qui nous ruinent étaient écartés, la misère qui en est la conséquence se trouverait par cela même supprimée dans sa source. Sans doute, à côté des fausses manœuvres, des erreurs de conduite, des vices, c'est-à-dire des fautes personnelles ou impersonnelles, il y a la fatalité, les accidents, les maladies, les sinistres ; mais combien parmi ces malheurs ne sont-ils pas eux-mêmes le résultat des fautes qui auraient pu être évitées ? Comme il ne faut rien exagérer, il reste à reconnaître qu'il y a un lot proportionnellement bien réduit, mais trop considérable encore, de malheurs réellement inévitables, il y a les maladies qui frappent les plus sages et les plus prudents, la mort, à laquelle personne n'échappe, les incendies, qui ne sont pas toujours le résultat d'imprudences, les naufrages, auxquels on ne s'expose pas de gaîté de cœur, les inondations qui surprennent, les explosions de mines, etc.

A cette catégorie de malheurs, il faut bien évidemment se résigner. Et quand on parle de supprimer le paupérisme, ce n'est pas de ce genre d'accident que l'on entend parler. Ce n'est pas par eux, en réalité, que s'alimente la misère proprement dite. Ils ne sont pas tous, d'ailleurs, irréductibles et la science, par ses progrès, fournit bien des moyens de conjurer même les ravages des éléments. Si elle ne peut les empêcher tous, elle peut au moins en atténuer les coups et en modérer les conséquences. La prévoyance, qui ne supprime point le hasard, permet de se mettre en garde contre lui, en lui payant, au moindre prix possible, une inévitable rançon. Et l'assurance, si elle n'empêche pas l'immeuble d'être brûlé, le navire d'être perdu, et le mort d'être enlevé à ses affaires et à l'affection de sa famille,

permet au moins de reconstruire la maison, de rouvrir l'usine, de remplacer le navire, et de ne point laisser entrer dans la demeure, avec le deuil, la ruine et le déshonneur. Si bien que les causes de la misère étant le résultat de fautes d'ignorance ou de fautes de conduite auxquelles, avec plus d'intelligence, d'instruction et de volonté, il serait possible d'échapper, la suppression de la misère, théoriquement au moins, dépend de nous. C'est affaire de lumière et affaire de volonté. Le remède du mal n'est pas hors de nous, dans des mesures administratives ou gouvernementales, dans des remaniements arbitraires et violents de la société, mais en nous, parce que le mal lui-même est, en majeure partie au moins, en nous aussi. Pour améliorer la condition humaine, c'est donc l'homme qu'il faut améliorer.

M. Eug. d'Eichtal a fait une lecture sur *Le ravitaillement de l'Angleterre en temps de guerre.*

En 1903, il a été créé en Angleterre une Commission pour étudier les conséquences qu'aurait pour le pays une grande guerre maritime engagée entre l'Angleterre et une ou deux puissances européennes ou américaines. Cette Commission a conclu (avec des réserves, il est vrai, de plusieurs commissaires, sur la seconde partie de la conclusion), que si la guerre se prolongeait, comme cela a été le cas des guerres maritimes du XVIIIe siècle, il pourra se produire des prises de navires marchands, mais qu'avec une flotte nationale suffisamment puissante, il n'y a pas à craindre une telle interruption des arrivages qu'il puisse en résulter une famine, ni même une insuffisance sérieuse. Reste à examiner les dangers qui pourraient naître d'une hausse des prix des grands produits d'alimentation ou de fabrication. Cette hausse doit, d'après la Commission, se produire surtout au début de la guerre, en se rattachant à deux causes principales, l'une, objective en quelque sorte, qui sera le ralentissement des arrivages et l'élévation du fret des transports et assurances ; l'autre, de caractère psychologique, qui proviendra de la crainte et de l'incertitude au sujet de l'avenir ; d'où panique possible. La première cause affectera aussi bien les matières premières que les aliments; la seconde, plus particulièrement les produits alimentaires plus immédiatement indispensables à l'existence populaire. La hausse objective peut être évaluée à une proportion assez faible du prix normal, proportion qui se traduira par une prime d'assurance supplémentaire, dite prime de guerre. Pour le blé, en supposant cette prime de 5, 10 ou 20 0/0 au maximum, on arriverait aux prix

de 31 sh. 7, 34 ou 41 sh., au lieu du prix moyen depuis 10 ans de 27 sh. par quarter. En tous cas, la hausse due à des causes économiques réelles serait peu de chose à côté de celle que pourrait engendrer la panique ; mais là, toute estimation est impossible, il faudrait tenir compte des circonstances, des tempéraments nationaux et de mille autres conditions différentes. Si on examine dans quelle proportion une hausse de prix atteindrait la partie la plus nombreuse de la population, c'est-à-dire la plus pauvre, et pourrait la pousser à une réaction susceptible de gêner ou d'arrêter la continuation de la guerre, on constate, à s'en tenir au blé, que la consommation urbaine d'ouvriers (2 parents et 3 enfants), avec un salaire moyen hebdomadaire de 25 à 40 sh., aboutirait à 30 ou 33 livres de blé et farine par semaine, contre 7 1/2 à 10 livres de viande (y compris porc et lard) ; pour une famille rurale, la consommation serait par semaine de 15 livres de farine et 19 1/2 de pain contre 7 livres de viande ; par contre, la consommation de pommes de terre à la campagne irait à près de 26 livres au lieu de 11 à 15 livres à la ville. Les opinions diffèrent au sujet de l'élasticité qu'offriraient les classes consommatrices les plus nombreuses en face d'un coût supérieur de leurs moyens de subsistance. Il est à noter que les conditions d'existence générale de la population ouvrière se sont complètement transformées depuis les grandes crises des guerres de Napoléon et de 1855. La partie agricole de la population a été sans cesse diminuant, pendant que les ouvriers des fabriques et des villes augmentaient rapidement en nombre. La première catégorie avait comme alimentation et logement des ressources qui ne sont pas à la portée de la seconde. De plus, cette dernière a pris, au moins dans ses parties les plus aisées, des habitudes d'existence auxquelles elle renonce parfois partiellement, pour quelques semaines en temps de grève, mais qu'elle ne sacrifierait peut-être pas pendant une durée trop prolongée, sans réclamer la cessation des causes qui font peser sur elle un trop lourd fardeau. Elle possède, pour exercer à ce point de vue une pression sur le gouvernement, des moyens d'action et d'influence qu'elle n'avait pas pendant les guerres de l'Empire. De plus, elle pourrait être d'autant mieux amenée à essayer d'intervenir en faveur de la paix qu'il est peu probable qu'une guerre eût abouti ou pût aboutir à une invasion, et, par conséquent, à une menace directe de l'indépendance nationale. A la vérité, ce n'est qu'une opinion isolée ; on compte en général sur un égal patriotisme

de toutes les classes pour soutenir l'honneur et les intérêts généraux du pays.

Il a été fait deux séries de propositions pour atténuer, dans la mesure du possible, les sacrifices à exiger de ce patriotisme : les unes relatives à l'emmagasinement permanent d'une grande quantité de grains, les autres à l'établissement, soit d'une assurance nationale, soit d'un principe d'indemnité également nationale pour les pertes du fait de guerre. Mais les conceptions diffèrent. Les uns voudraient l'achat et la conservation directe des blés par le gouvernement ; d'autres pensent qu'il suffirait de donner des primes aux négociants qui constitueraient des stocks ; d'autres encore proposent des facilités de magasinage procurées par le gouvernement et qui pousseraient les négociants à engranger leurs blés non plus dans les pays de production, mais en Angleterre. Enfin quelques déposants voudraient encourager par des primes les fermiers anglais à augmenter leur emblavures et à garder plus longtemps leurs récoltes. La Commission chargée par le Gouvernement d'étudier la question n'admet pas ces propositions, elle trouve que les inconvénients seraient supérieurs aux avantages, toute intervention du Gouvernement, soit par des achats directs, soit par des subventions, décourageant ou paralysant l'initiative privée. Quant à l'assurance nationale ou à l'indemnité d'Etat destinée à couvrir les particuliers des pertes maritimes causées par la guerre, la Commission considère qu'elle soulève des difficultés importantes, qu'elle mettrait à la charge de l'Etat, partant des contribuables, des sommes énormes ; néanmoins, elle penche visiblement vers cette solution, et en tout cas demande au Gouvernement d'en confier l'examen détaillé à une Commission restreinte qui, après consultation de déposants compétents, assureurs et armateurs, rédigerait un projet à entrer en application le jour où la guerre éclaterait.

Si la Commission ne s'est pas aventurée bien loin dans ses propositions, puisqu'elle demande simplement le renvoi d'un seul des projets qu'on lui a soumis, à une sous-commission, il reste cependant de son enquête, d'abord la constatation des préoccupations qui hantent l'imagination publique pour le cas d'une guerre maritime menaçant l'approvisionnement de la Grande-Bretagne en aliments et en matières premières, puis celle des très faibles stocks qui existent sur le territoire anglais. Nos voisins, en bons commerçants, font le moins possible d'immobilisation. Dans ces conditions, le tunnel sous-marin serait

évidemment le meilleur moyen de faire cesser l'isolement commercial de l'Angleterre en cas de guerre, si cette guerre n'était pas déclarée entre la France et la Grande-Bretagne, et, à ce point de vue, on est surpris qu'il n'en soit même pas question, ne fût-ce que par allusion, dans le rapport de la Commission. Mais, d'autre part, les autorités militaires britanniques se demandent peut-être si le succès du réapprovisionnement qui hanterait la partie civile de la population ne pèserait pas sur les chefs de la défense au point de les empêcher de détruire à temps, pour éviter la crainte d'invasion, l'unique conduit d'importation resté à l'abri des menaces maritimes. Il y a là un facteur dont il faut tenir compte dans la discussion des chances (assez faibles, à la vérité), d'adoption par l'Angleterre du tunnel sous la Manche.

M. L. Luzzatti, associé étranger de l'Académie, a lu un travail sur *La Conférence internationale pour la paix monétaire.*

Sous l'influence de causes multiples, les crises de circulation monétaire de la Bourse risquent d'être plus fréquentes que par le passé ; les gonflements de valeurs, les *booms* prennent d'ordinaire naissance aux Etats-Unis d'Amérique, et comme des courants océaniques, traversent les mers pour exalter la spéculation européenne et y préparer des crises inévitables. Quand celles-ci ont éclaté, apparaît tardivement (presque toujours trop tardivement), l'action préservatrice des banques d'émission qui, par des relèvements successifs d'escompte, cherchent à défendre les réserves monétaires des pays et les réserves légales des banques elles-mêmes, en tâchant de séparer les bonnes des mauvaises affaires. La sagesse en matière de banque se réduit à intervenir par des élévations d'escompte, par la faculté de réclamer la consignation des titres aux joueurs à la baisse lorsque la crise a déjà éclaté. Pourquoi ne pas songer à établir des institutions économiques internationales, qui, par leur utilité réciproque, faciliteraient la consolidation de la fraternité humaine ? Une partie plus ou moins grande des crises de circulation se trouvent liées à certains vices organiques et techniques des trésoreries et des banques d'émission; les rapports entre les trésoreries des Etats et les banques d'émission sont faits souvent pour aggraver les crises, comme sont faites aussi pour les aggraver les pratiques vieillies de quelques banques d'émission.

On ne voit pas les motifs qui feraient écarter une proposition aux termes de laquelle, par l'initiative de la France, la plus

grande puissance monétaire du monde, avec le consentement de l'Italie, qui a su gouverner ses finances et sa circulation, de telle façon qu'à travers des variations inévitables, ses billets à cours forcé valent plus que les billets changeables en or de tous les autres pays, avec l'approbation de l'Autriche-Hongrie, qui, par la sage modestie de sa politique étrangère, jouit d'une heureuse situation internationale, serait convoquée à Paris une Conférence internationale où les représentants techniques des trésoreries d'État et des banques d'émission exposeraient et compareraient ensemble les rapports réciproques de ces institutions, et surtout les règlements des banques de circulation, sans imposer des solutions de majorité ou de minorité, en agissant par la seule vertu de la persuasion et de l'intérêt bien entendu, en considérant toute cette matière dans ses relations avec les crises de circulation pendant les périodes où celles-ci se préparent et au moment où elles éclatent, quels progrès théoriques et pratiques ne réaliseraient-ils pas. Une Commission internationale, siégeant à Paris, recueillerait tous les documents utiles, les classerait, les comparerait, les tiendrait au courant. On étudierait aussi, en les rapprochant, les règlements communs des Banques, des chèques, on examinerait les rapports d'affaires des banques d'émission entre elles. Aujourd'hui, tandis que les banques d'escompte et de finances ont de fréquentes et intimes relations d'un pays à l'autre, les banques d'émission restent presque inaccessibles dans leur majesté solitaire et ne communiquent qu'exceptionnellement entre elles. Il faut qu'elles descendent de leur trône aristocratique et qu'elles ressentent plus vivement l'effet des courants d'affaires internationales. Cette Conférence fixerait des réunions périodiques, alimentées par la Commission permanente. On y étudierait l'opportunité de chèques et de virements entre les banques d'émission et les chèques et virements créeraient naturellement les Chambres de compensation (*Clearing houses*) internationales, et avec tous ces moyens spontanément accueillis par la vertu même de leur excellence, on épargnerait l'or *qui brille par sa présence dans les temps faciles, et par son absence, dans les temps difficiles.* Au lieu de participer à la bataille pour l'or à coups de relèvements d'escompte dans les moments de crise, il serait préférable, non par l'emploi de la force (qui, à vrai dire, est impraticable en pareille matière), ni même par le recours à la majorité des voix (qui est encore une forme de violence), mais par la vertu propre de l'intérêt éclairé, de multiplier les cas, aujour-

d'hui exceptionnels, de prêts en or faits par les banques d'émission *entre elles*, en raison de l'évidente solidarité de tous les marchés dans les crises de circulation.

En vain est-il soutenu qu'il s'agit d'accaparer les réserves d'or de la Banque de la France pour en faire bénéficier les pays atteints. C'est tout le contraire de la vérité. Il s'agit d'aider la France dans les prêts d'or qu'elle pratique, de ne pas lui laisser, à elle seule, cette tâche et cette responsabilité. Si dans la crise qui a éclaté l'an passé et qui n'est pas encore terminée, la Conférence avait existé, le Trésor et la Banque d'Italie auraient pu offrir, eux aussi, au moins 100 millions d'or à la Banque d'Angleterre. Il s'établirait spontanément une sorte de division du travail dans cette *assistance internationale pour l'or*, pour ainsi parler, et sans précision rigoureuse, car l'Angleterre, qui est le marché où les trafics d'or sont des plus importants, n'a pas besoin d'aide proprement dite, mais de coopération dans certains moments, qui deviendraient moins fréquents si elle consentait à atténuer l'extrême rigueur de son système d'émission. La France, l'Italie et la Russie pourraient faire des prêts à l'Angleterre, l'Autriche à l'Allemagne, et, de cette façon, l'Angleterre pourrait venir plus largement au secours des Etats-Unis. Mais les choses pourraient se retourner : qui sait si les pays assistants ne deviendront pas les pays assistés ? On a prétendu, à la vérité, que les effets du projet pourraient être à redouter en tant que diminuant la responsabilité des coupables et des ignorants qui doivent payer leurs fautes et ne guérir qu'à leurs propres frais. C'est la meilleure constatation de l'efficacité de la combinaison. Toutes les sociétés humaines liées par la loi de la solidarité sont obligées d'aider les faibles, même coupables, par égoïsme, plus encore que par altruisme, parce que les effets des maux d'autrui sous la forme de l'habitation malsaine, de l'ivrognerie, comme des crises financières ou autres, vont rayonnant sur les habitants des maisons salubres, sur les sobres et sur l'épargne du peuple prévoyant.

M. Xénopol, correspondant de l'Académie, a fait une lecture sur *L'influence française en Roumanie.*

M. Cheysson a lu une note sur *La Lutte contre l'alcoolisme.*

La France se réveille de son long engourdissement et commence à faire un vigoureux effort pour échapper aux dangers de l'alcoolisme. Toutes les Sociétés anti-alcooliques se sont groupées autour de leur doyenne, *la Ligue nationale contre*

l'alcoolisme qui a pris la tête du mouvement. La Ligue a lancé une pétition, déjà recouverte de plus de 300.000 signatures, pour demander qu'à l'instar de la Belgique et de deux cantons suisses, la France prohibe la fabrication et la vente de l'absinthe. Deux commissions parlementaires groupent autour du programme antialcoolique plus de 200 députés et sénateurs, qui, sans distinction de parti, sont prêts à soutenir les mesures législatives et réglementaires propres à endiguer le fléau. Les administrations publiques se montrent de plus en plus favorables à la campagne antialcoolique et lui prêtent un concours effectif, notamment dans la marine et dans l'armée. Les divers Congrès d'hygiène sociale, qui se sont réunis depuis quelques mois, ont tous affirmé les méfaits de l'alcoolisme et voté, pour les endiguer, des vœux en faveur des mesures de répression directe ou de prophylaxie sociale, comme l'amélioration du logement ouvrier et la formation sociale de la ménagère. Les femmes comprennent de plus en plus l'intérêt social qu'elles ont à combattre cet ennemi qui menace leur bonheur domestique et s'acharne sur leurs enfants voués par l'alcool à une vie misérable et à une mort prématurée. En même temps, se poursuivent dans diverses directions des recherches pour développer les emplois industriels de l'alcool. Si ces recherches aboutissent, comme il y a lieu de l'espérer, on désarmera dans une certaine mesure l'hostilité des fabricants d'alcool, qui auront trouvé, pour leur produit, de fructueux et inoffensifs débouchés. Il semble qu'en présence de cette poussée d'efforts convergents, on ait le droit d'escompter à brève échéance des résultats décisifs. La France ne peut faire moins que les pays scandinaves, la Belgique, la Suisse, l'Angleterre, et la Chine elle-même, qui vient de prendre des mesures sévères, et, paraît-il, efficaces, contre l'opium.

M. Boutroux a présenté une courte notice sur *Les enfants anormaux.*

Les Pouvoirs publics songent, en présence des exemples donnés par l'étranger, à réaliser l'idée, née en France, de créer pour les enfants anormaux, un régime d'instruction approprié. Des études ont été activement menées ; elles semblent avoir mis hors de toute contestation que l'école commune, sans leur être inutile, convient mal aux anormaux, que des écoles spéciales, appropriées à leurs conditions physiques, intellectuelles et morales, leur assureront un développement meilleur et plus durable, et accroîtront leur valeur sociale, que ces écoles

doivent être organisées d'après des données scientifiques qui exigent beaucoup d'observations, de statistiques et d'expériences.

M. Renault a fait une communication sur *la Conférence de La Haye et la création d'une Cour internationale des prises.*

II

M. Cheysson a lu une *Notice sur la vie et les travaux de M. Maurice Block*, son prédécesseur.

L'existence de M. Block se résume dans le travail ; elle n'a été mêlée à aucun événement extérieur ; elle s'est renfermée presque tout entière dans son cabinet et ne s'est manifestée au dehors que par ses livres. Pendant plus de soixante ans, M. Block s'est livré à un travail ininterrompu, entassant articles sur articles, ouvrages sur ouvrages ; pour cette immense production trois grandes divisions peuvent être tracées : la statistique, l'administration, l'économie politique.

Le séjour de 17 ans que M. Block avait fait dans les bureaux du Ministère du Commerce, au service de la Statistique générale de la France, lui avait révélé les procédés de la statistique et le maniement des rouages administratifs. Il a publié de remarquables ouvrages de statistique comparée sur la France et sur les divers Etats de l'Europe ; mais il ne s'est pas borné à ces travaux d'application : il a formulé les règles de la statistique dans un *Traité* qui est à la fois l'œuvre d'un savant et d'un professionnel.

Après la statistique, les œuvres qui ont surtout rendu populaire le nom de Maurice Block, ce sont ses deux *Dictionnaires de la politique* et *de l'administration;* pour des œuvres pareilles, il faut des qualités rares pour le recrutement des collaborateurs et pour la discipline à leur imposer en vue de l'unité et de l'équilibre de l'ensemble ; M. Block possédait ces qualités à un degré éminent.

En économie politique, M. Block a beaucoup écrit. Nul n'était mieux que lui informé à l'endroit des questions économiques, sa connaissance des langues étrangères lui permettant de suivre le mouvement économique et social dans le monde entier, surtout dans le pays qui en était le centre par ses initiatives hardies et par ses puissantes applications, l'Allemagne, dont les travaux lui étaient rendus familiers par l'influence de l'ata-

visme et par celle de l'accueil qu'au début de la vie il avait reçu dans ses Universités. Avec un zèle infatigable et une érudition très sûre, il se tenait sans cesse au courant de ses idées, de ses projets, de ses lois qui bouillonnaient de l'autre côté du Rhin, et qui ont eu sur la mentalité française en matière sociale un si profond retentissement. M. Block a toujours su se garder de cette contagion ; il était resté fidèle aux saines doctrines économiques de J.-B. Say, de Bastiat, de Michel Chevalier et autres, il les défendait avec ardeur contre les attaques que leur prodiguaient de savants adversaires étrangers. Le véritable monument économique de M. Block, et celui qui restera et qui sera consulté avec profit par tous ceux qui s'intéressent aux grands problèmes de l'économie politique, est son ouvrage en deux volumes sur *Les Progrès de la science économique* : c'est un traité d'économie politique, mais qui, à ses côtés didactiques, joint l'histoire des doctrines et leur confrontation perpétuelle entre elles pour en montrer et en caractériser l'évolution. Du laborieux examen auquel l'auteur se livre, l'école d'Adam Smith et de ses successeurs sort intacte. Cette école n'a eu d'autre préoccupation que celle de la vérité, celle qui a réussi à s'élever ne méprise certainement pas la vérité, mais elle ne se contente pas de savoir ; elle a un idéal, elle en a même plusieurs ; elle veut que l'économie politique soit éthique (morale), qu'elle favorise les classes inférieures, qu'elle se spécialise par pays et qu'elle ait d'autres qualités analogues ; on voit que l'Ecole de la *Social politik* est pleine de bonnes intentions, mais comme on sait où vont les bonnes intentions, on peut s'en défier un peu. L'idéal de la politique sociale a un côté bien fait pour séduire ceux qu'irrite et qu'afflige, comme une injustice, la souffrance humaine, et qui, ne voulant pas en admettre la fatalité, demandent à l'économie politique d'être, en même temps qu'une science, un art, c'est-à-dire de joindre la thérapeutique à l'anatomie du corps social. On comprend, disent-ils, qu'impuissants à influencer les phénomènes célestes, les astronomes se bornent, faute de mieux, à en constater la marche et les lois ; mais, après avoir décrit le mal dont il souffre, l'homme ne saurait s'y résigner avec un fatalisme passif ; son besoin instinctif, comme son devoir impérieux, l'obligent à en chercher, dans la mesure de son pouvoir, la guérison, ou, du moins, le soulagement.

Les maîtres de l'économie politique n'ont pas décliné cette responsabilité. Seulement, dans cette recherche du mieux être

social, elle s'appuie, principalement, sur le ressort de l'initiative privée et combat le recours aux contraintes de l'État. La tutelle de l'Etat démoralise ceux qu'elle protège ; elle les engourdit, les transforme en assujettis comptant non sur eux, mais sur lui, et prêts à subir toutes les servitudes d'une coûteuse et tracassière bureaucratie, pouvu qu'on les dispense d'agir et de prévoir. Au lieu de conprimer ainsi les libres initiatives de la prévoyance, l'Etat a le devoir de les provoquer et de les encourager, de manière à restreindre le champ de l'assistance. Il doit ne se résigner à l'action directe qu'à contre-cœur, quand il s'agit d'un grand intérêt public, qui, sans lui, resterait en souffrance, et pour suppléer momentanément à la torpeur, à l'égoïsme, à l'impuissance de l'initiative privée ; mais même dans ce cas, il s'efforcera de promouvoir cette initiative et de la guider, loin de l'entraver et de la supplanter ; il se donnera pour tâche de se rendre inutile, de renoncer à son intervention dès qu'elle ne sera plus indispensable. Telle n'est pas la conception qui tend à prévaloir dans les démocraties modernes, on y voit grandir le rôle de l'Etat et la foi dans sa toute-puissance magique. Cette poussée s'explique d'abord par l'impatience de ces esprits généreux qui ne peuvent s'accommoder de ce qu'ils appellent les lenteurs de l'initiative privée et qui voudraient, d'un coup de baguette magique, supprimer la misère et transformer le monde. Elle tient aussi aux sommations hautaines de ces légions d'imprévoyants qui veulent se dispenser de l'effort, et qui, au lieu de s'imposer la noble mais dure contrainte de la privation et de l'épargne, trouvent plus commode de s'endormir sur le mol oreiller de l'Etat, et d'attendre passivement de lui qu'il les assure contre la vieillesse et les autres crises de la vie. Aussi voit-on se multiplier dans tous les pays les interventions de l'Etat, hors desquelles il semble qu'il n'y ait point de salut et qui prétendent faire le bonheur, non seulement sans les hommes, mais encore, au besoin, malgré les hommes.

C'est par là que ces tendances de l'école nouvelle, plutôt que par leur côté humanitaire, excitaient les défiances de M. Block, tenant résolu, — jusqu'à l'intransigeance, — du laisser-faire, du laisser-passer, de la loi de l'offre et de la demande, de l'initiative privée. Ces nouveautés lui semblaient plus littéraires que véritablement scientifiques ; la plupart lui étaient suspectes, et, tout en constatant quelques heureux compléments apportés par ces écoles à la science depuis Adam Smith, il persistait à

penser que les fondateurs de la science économique avaient déjà réuni, par eux-mêmes et par leurs prédécesseurs, une si grande masse d'expériences qu'on pouvait convenablement remplir avec elles le cadre de cette branche des connaissances humaines. Le style de M. Block était simple et précis, sans chaleur, avec quelques traces de germanisme. Son jugement était sain et droit ; son érudition prodigieuse ; ses tendances en politique, comme en économie politique, ont toujours été celles d'un libéral impénitent, sa répugnance pour le socialisme tenait en grande partie aux atteintes que ce système veut faire à la liberté individuelle, en la livrant au despotisme de l'État.

MM. L. Lefébure, Beauregard et Vidal de La Blache, ont lu des *Notices sur MM. Lefèvre-Pontalis*, *Juglar* et *Alfred Rambaud*, leurs prédécesseurs.

III

MM. Raphaël-Georges Lévy, Bardoux, Lefebvre, Vignon, André-C. Sayous, ont été admis à faire des lectures sur *La monnaie de l'avenir et l'avenir de la monnaie*, la *correspondance de la reine Victoria*, *le régime de la communauté*, *le problème de la vie et sa signification philosophique*, la *Bourse de New-York au cours du* XIXe *siècle*.

IV

L'Académie a perdu le 25 novembre, M. Brochard, qui avait été élu le 17 février 1900 à la place que la mort de M. Francisque Bouillier laissait vacante au sein de la section de philosophie.

M. de Foville a remplacé à la présidence, pour l'année 1908, M. Luchaire ; M. Stourm a été nommé vice-président sur le refus de M. Lachelier.

M. Esmein a remplacé M. Glasson, décédé, à la Commission des Ordonnances des rois de France.

V

Le 7 décembre 1907, l'Académie des Sciences Morales et Politiques a tenu sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Luchaire. M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice sur la vie et les travaux de M. A. Bardoux*.

Les récompenses décernées ont été les suivantes :

Dans la section de philosophie, le prix Gegner a été maintenu à M. F. Pillon pour sa publication *L'Année philosophique*; le prix du budget affecté à *la philosophie de Schopenhauer* n'a pas été décerné mais une récompense de 500 fr. a été attribuée à M. Juret, professeur au Collège de Poligny; pareillement le prix du budget sur l'*Etude des principales théories de la logique contemporaine* n'a pas été décerné, mais il a été accordé une récompense de 1.500 fr. à M. Paul Minnaert, de Bruxelles; sur le montant du prix Le Dissez de Penanrun, une somme de 1.500 fr. a été allouée à M. F. Evellin, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, pour son livre sur *La raison pure et les antinomies* et une récompense de 500 fr. à M. G. Belot, professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand à Paris, pour ses *Etudes de morale positive.* Le prix Bordin consacré à une *Etude* critique sur *le Casier judiciaire en France et dans les pays étrangers*, a été porté de 2.500 fr. à 5.000 fr. et il a été partagé entre M. Le Poittevin, juge d'instruction à Paris, et M .G. Richaud, conseiller à la Cour d'Appel de Bourges. Le prix Saintour pour l'*Etude des modifications à apporter à la législation française sur les aliénés au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes* n'a pas été décerné, mais le montant du prix porté à 6.000 fr. a été ainsi réparti: récompense de 2.000 fr. à M. le Dr Cossa, médecin en chef des asiles d'aliénés à Nice; une récompense de 1.000 fr. à MM. le Dr A. Antheaume et L. Antheaume, auditeur à la Cour des Comptes; une récompense de 1.000 fr. à MM. R. Decante, jusge au tribunal Civil de Châteaudun et Dr A. Marie, médecin des asiles d'aliénés de la Seine; une récompense de 1.000 fr. à M. le Dr P. Gimbal, à Prémonté; une récompense de 1.000 fr. à MM. G. Spach, avocat à la Cour d'Appel de Paris et Dr M. Viollet, médecin adjoint des asiles d'aliénés à Paris. Le concours Odilon Barrot sur *les Lettres missives* a été prorogé pour l'année 1910. Le prix Rossi relatif à une *Etude sur les ventes des biens nationaux pendant la Révolution française et sur les conséquences économiques et sociales*, a été décerné à M. Marion, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, mais une somme de 6.000 fr. provenant de reliquats disponibles a été répartie de cette façon : 2.000 fr. à M. Ch. Bournisien, sous-lieutenant au 45e régiment d'infanterie à Laon; 1.500 fr. à M. Maurice Jollivet à Joinville; 1.000 fr. à M. Alfred des Cilleuls; 1.000 francs à M. A. Vialay à Dijon; 500 fr. à M. G. Le Carpentier,

avocat à la Cour d'Appel de Paris. Le prix du budget consacré par la section d'histoire au *Concordat de 1516* n'a pas été décerné, mais il a été attribué une récompense de 1.500 fr. à M. P. Bourdon, membre de l'Ecole française de Rome, une récompense de 500 fr. à M. G. Thomas, curé-doyen de Notre-Dame à Dijon. Le prix Saintour pour *L'histoire de la liberté d'écrire en France aux* XVIII[e] *et* XIX[e] *siècles* n'a pas été décerné et le sujet a été retiré du concours. Sur la proposition de la section d'histoire, le prix Dronyn de Lhuys a été donné à M. A. Chéradame, à Paris pour son ouvrage sur *Le monde et la guerre russo-japonaise* et M. H. Dehérain, à Paris, a reçu une récompense de 700 fr. pour son livre sur *L'expansion des Boërs au* XIX[e] *siècle.* Le prix Paul Michel Perret a été partagé entre M. Louis Michon, avocat à la Cour d'Appel de Paris, pour son ouvrage sur *Le Gouvernement parlementaire sous la Restauration* et M. H. Sée, professeur à l'Université de Rennes, pour son ouvrage sur *Les Classes rurales en Bretagne du* XVI[e] *siècle à la Révolution.* Le concours Félix de Beaujour portait sur l'*Enseignement professionnel et son efficacité comme moyen de prévenir la misère;* le prix a été décerné à M. J. B. Paquier, professeur d'histoire au Lycée Saint-Louis à Paris. Le concours Blaise des Vosges se rapportait à la question *des écoles ménagères en France et à l'étranger;* le prix n'a pas été décerné, mais l'Académie a accordé une récompense de 1.000 au travail de Mmes Moll-Weiss, de Paris, J. Bruhnes et C. Gottran de Watteville, à Fribourg et une récompense de 800 fr. au mémoire de M. Beaufreton, avocat à Paris. Le prix J.-B. Chevallier a été décerné à M. Bourguin, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris pour son livre sur *Les systèmes socialistes et l'évolution économique.* Le montant du prix François Joseph Audiffred (ouvrages) a été réparti ainsi qu'il suit: 1.500 fr. à M. R. Blanchard, maître de conférence à l'Université de Grenoble pour son ouvrage sur *La Flandre;* 1500 fr. à M. P. Masson, professeur à l'Université d'Aix-Marseille pour son livre sur *Marseille et la colonisation française;* 1.500 fr. à MM. A. Bernard, chargé de cours à la Sorbonne à Paris et Lacroix à Alger, pour leur livre intitulé *La pénétration saharienne* (1830-1906) ; 1.000 fr. à M. F. Gache, professeur au lycée d'Alais pour ses livres: *Collégiens et familles; L'éducation du peuple;* 1.000 fr. à M. H. Lorin, professeur à l'Université de Bordeaux pour son ouvrage *La France puissance coloniale;* 1.000 fr. à M. G. Rouvier à Paris, pour son livre *L'enseignement public en France au début du* XX[e] *siècle;* 500 fr. à M. E. Chantriot, professeur au lycée de

Nancy, pour son ouvrage *La Champagne, étude de géographie régionale;* 500 fr. à M. P. Cuche, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, pour son *Traité de science et de législation pénitentiaires;* 500 fr. à M. J. Finot,à Paris,pour son ouvrage sur *La philosophie de la longévité;* 500 fr. à M. P. Gaultier, à Versailles pour son livre: *Le sens de l'art;* 500 fr. à M. Edm. Parisot, professeur de philosophie au Collège de Vannes, pour son ouvrage : *Un éducateur au* XVIIIe *siècle, Jean Frédéric Oberlin;* 500 fr. à M. H. Surchamps, en littérature J. Nesmy à Troyes, pour son ouvrage *Les égarés.* Le prix François Joseph Audiffred (actes de dévouement) a été remis à Mlle Chaptal, à Paris, pour ses œuvres: *Création et direction des dispensaires de la Villette et de Grenelle; Création et direction de l'assistance maternelle et infantile de Plaisance; Fondation et direction de l'école d'infirmières de Plaisance; Fondation de la Société des logements de Plaisance; Fondation de la Société coopérative de consommation des boissons hygiéniques.* Le prix Carlier a été décerné à MM. Landouzy, professeur à la Faculté de médecine de Paris, Henri et Marcel Labbé, chefs des laboratoire de la Clinique médicale Laënnec pour leur ouvrage: *Enquête sur l'alimentation d'une centaine d'ouvriers et d'employés parisiens, ce qu'elle pourrait être.* Le prix Maisondieu a été décerné à Mlle A. Koppe, fondatrice et directrice de l'œuvre *La Maison Maternelle*, à Paris. Le prix Corbay a été accordé à M. Maurice Bellom, ingénieur au Corps des Mines, professeur à l'Ecole Nationale supérieure des Mines à Paris, pour l'ensemble de ses œuvres. En souvenir du Président Carnot l'Académie a fait remettre le 24 juin 1906, soixante-quinze secours de deux cents francs chacun à 75 veuves d'ouvriers chargés d'enfants, jugées les plus méritantes; elle a prélevé sur le revenu de la fondation Gasne le montant de quatre secours de 200 fr. chacun pour quatre veuves sans ressources et chargées d'enfants. Enfin des bourses triennales ont été décernées à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche après avoir obtenu un prix ou un accessit dans leurs lycées respectifs en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

*
* *

Il reste à indiquer, comme d'habitude, les sujets mis au concours.

Section de philosophie. — En 1910 l'Académie décernera un prix de 2.000 fr. pour un travail sur l'*état actuel de la psychologie animale;* les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1909, terme de rigueur. La même année elle décernera le prix Bordin, de la valeur de 2.500 fr. consacré à *Nicolas de Cusa*, le terme du concours sera le même. Le concours Saintour pour 1910 portera sur *les principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne depuis Kant;* le concours sera clos le 31 décembre 1909. L'Académie a proposé pour le prix Victor Cousin de 1911, le sujet suivant: *Théophraste, sa vie, ses rapports avec Aristote, son œuvre philosophique et littéraire, son influence sur le développement ultérieur de la philosophie grecque;* le prix est de la valeur de 3.000 fr.; le concours prendra fin le 31 décembre 1910. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le prix Crouzet de 1909 ce sujet : *Les principes philosophiques de la pédagogie;* le prix est de la valeur de 3.000 fr. ; le concours sera clos le 31 décembre 1908. En 1908 sera décerné le prix Gegner, de la valeur de 3.800 fr. destiné à un écrivain philosophe sans fortune, qui se sera signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique. Le prix Charles Lévêque de la valeur de 3.000 fr. sera décerné en 1910 à l'auteur d'un ouvrage de métaphysique publié dans les quatre années qui auront précédé la clôture du concours fixée au 31 décembre 1909.

Section de Morale.—L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le prix du budget de 1910 le sujet suivant: *Rôle de l'Assistance publique et de la bienfaisance privée en France et à l'étranger; Rapports à établir entre ces deux modes d'assistance;* le prix est de la valeur de 2.000 fr., les manuscrits devront être transmis au plus tard le 31 décembre 1909. Elle propose pour le concours Bordin de 1911 ce sujet: *De la place qui doit appartenir à la morale aux divers degrés de l'enseignement public; examen critique des méthodes*, le prix est de 2.500 fr. et le concours prendra fin le 31 décembre 1909. Elle choisit pour le prix Saintour ce sujet: *Des origines et des progrès de l'idée morale dans les rapports intrenationaux*; le prix est de 3.000 fr., le concours sera fermé le 31 décembre 1910. Le prix Stassart de 1909 porte sur cette question: *Des causes et conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité et des théories et propagandes récentes qui peuvent en aggraver les dangers.* Le prix est de 3.000 fr.; le concours prendra fin le 31 décembre 1908.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours Odilon Barrot

de 1909 ce sujet : *Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, au choix ;en rechercher l'origine et les modifications successives, en retrouver autant que possible les sources, en étudier les manuscrits, en montrer l'application, dire en quoi et pourquoi elles se rapprochent des coutumes voisines ou en diffèrent.* Le prix est de cinq mille francs. Les concurrents ont jusqu'au 31 décembre 1908 pour déposer leurs manuscrits. D'autre part l'Académie a prorogé pour l'année 1910, avec un programme légèrement modifié, le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1907 : *Des lettres missives, examiner l'ensemble des questions auxquelles elles peuvent donner lieu au point de vue de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit enfin de la preuve, tant en droit civil qu'en droit criminel, étudier à ce sujet les règlements de l'Administration des postes;* le prix est pareillement de 5.000 fr. ; le concours sera clôturé le 31 décembre 1909. Avant le 31 décembre 1908 doivent être déposés les ouvrages présentés pour le prix Kœnigswarter (d'une valeur de 1.500 fr.) destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'histoire du droit publié dans les cinq dernières années ayant précédé la clôture des concours, l'Académie se réservant d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés. Avant le 31 décembre 1908 aussi doivent être remis les ouvrages présentés pour le prix Le Dissez de Penanrun (de la valeur de 2.000 fr.) à décerner à un ouvrage de législation, droit public ou jurisprudence publié dans les six dernières années précédant la clôture du concours.

Section d'économie politique, statistique et finances. — L'Académie a prorogé pour l'année 1909 le sujet suivant du prix du budget qu'elle avait proposé pour 1906 : *La grève et le contrat de travail au point de vue économique et social*, le prix est de la valeur de 2.000 francs ; le concours prendra fin le 31 décembre 1908. Elle a proposé pour le même prix de l'année 1909 ce sujet : *La situation et le rôle de la femme dans les institutions de prévoyance;* le prix est de la valeur de 2.000 fr. ; le concours sera clôturé le 31 décembre 1908. Pour l'année 1911 elle propose le sujet suivant : *Les méthodes d'évaluation de la richesse publique et de la richesse privée*, le prix est de 2.000 fr. ; le terme du concours est le 31 décembrè 1910. Le sujet du prix Léon Faucher pour 1911 (3.000 francs) est celui-ci : *L'hygiène publique au point de vue économique et social;* les manuscrits devront être remis avant le 31 décembre 1910. Le sujet du prix Rossi pour 1909 est *L'Histoire économique de la soie*,

avec recommandation aux concurrents d'insister principalement sur la seconde moitié du XIXe siècle et de traiter de la production ainsi que du marché de la soie, des changements survenus dans la fabrication, le commerce et la consommation des soieries en France et à l'étranger, le prix est de 4.000 fr., le terme du concours fixé au 31 décembre 1908 ; le même concours portera pour 1910 sur *le lin, le chanvre, la jute et leurs succédanés, culture, industrie, commerce au* XIXe et au XXe *siècle* et pour 1911 sur *le cuivre et ses alliages (plomb, étain, zinc), son histoire au* XIXe *siècle: production, utilisation, commerce;* ces concours prendront fin le 31 décembre 1909 et le 31 décembre 1910 ; la valeur de chacun des prix est de 4.000 fr. En 1911, sur le rapport des sections de législation et d'économie politique réunies, l'Académie décernera le prix Wolowski (de la valeur de 3.000 francs) au meilleur ouvrage de législation, droit public ou jurisprudence publié dans les huit années qui auront précédé la clôture du concours fixé au 31 décembre 1910, l'Académie s'attribuant le droit d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

Section d'histoire générale et philosophique. — Le prix du budget pour 1909, d'une valeur de 2.000 fr., porte sur *le régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du* XIXe *siècle;* le concours prendra fin le 31 décembre 1908. Le sujet du prix Bordin pour 1909 est le suivant : *La prépondérance française en Occident sous les quatre premiers Valois;* la section a ajouté ce programme: après avoir indiqué comment la prépondérance s'est établie dès le XIIIe siècle, on recherchera par quels faits d'ordre politique et économique elle s'est maintenue et développée au siècle suivant, on étudiera en particulier, pour cette dernière époque, le caractère et le progrès de la diplomatie royale ; le prix est de 2.500 fr., les mémoires devront être déposés au plus tard le 31 décembre 1908. A cette date prendra fin le concours Saintour (le prix est de 3.000 francs) consacré à *l'histoire du Parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la mort de Henri II.*

En 1910 sera décerné le prix Estrade Delcros de la valeur de 8.000 fr., à un ouvrage publié dans les cinq années précédant la clôture du concours (fixée au 31 décembre 1909) et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe. En 1911 sera décerné le prix Jean-Jacques Berger (de la valeur de 15.000 francs) destiné à récompenser l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris ; les concurrents devront justifier de leur qualité de Français

et déposer leurs ouvrages avant le 31 décembre 1910. En 1909 sera décerné le pri Halphen (d'une valeur de 15.000 fr.) destiné à récompenser soit l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit la personne qui d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire; les ouvrages devront avoir été publiés dans les trois années précédant la clôture du concours fixée au 31 décembre 1908. Pour ces concours l'Académie se réserve d'introduire, en tant que de besoin, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

L'Académie propose pour sujet du prix Félix de Beaujour de 1912, le sujet suivant: *Des organisations de prêts sur l'honneur, à faible intérêt, ou sans intérêt, comme moyen d'empêcher que les crises de la vie des travailleurs ne se résolvent en misère;* le prix est de la valeur de 5.000 fr.; le concours prendra fin le 31 décembre 1911. Elle propose pour sujet du prix Blaise des Vosges de 1910 l'étude suivante: *Les institutions de prévoyance dans nos populations rurales, situation actuelle; lacunes; moyens de développer le réseau de ces institutions et de les faire entrer dans les mœurs;* le prix est de la valeur de 15.000 fr.; le concours sera clos le 31 décembre 1909.

Le prix François-Joseph Audiffred (ouvrages), de la valeur de 10.000 fr. est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « à faire aimer la morale et la vertu et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie ». Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1908, pour être inscrits au concours de l'année 1909; ils devront, en outre, avoir été publiés dans les trois années précédant la clôture du concours mais l'Académie peut introduire des ouvrages qui n'auraient pas été présentés. Le prix Carlier, de la valeur de 1.000 francs, et destiné à récompenser le meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris, sera décerné en 1909 ; les ouvrages devront avoir été publiés dans les trois années ayant précédé la clôture du concours qui est fixée au 31 décembre 1908. En 1909 sera décerné le prix Maisondieu, de la valeur de 3.000 francs, à l'auteur ou fondateur d'une œuvre ayant contribué à l'amélioration du sort des classes laborieuses ; les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les deux années qui auront précédé la clôture du concours et être déposés au secrétariat de l'Insti-

tut au plus tard le 31 décembre 1908. Pour ces concours l'Académie peut, s'il y a lieu, introduire les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés. En 1909 sera également distribué le prix Jules Audéoud, d'une valeur de 12.000 francs pour des ouvrages imprimés et des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres; les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précèderont l'échéance du concours, ils devront être déposés avant le 31 décembre 1908 ; les institutions, établissements ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours ; l'Académie se réserve le droit les désigner. Le prix Jean Baptiste Chevalier, de la valeur de 3.000 francs, à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail publié dans chaque période triennale, pour la défense, soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le Code Civil, soit du droit de succéder *ab intestat*, d'après les divers ordres de succession établis par le m:me Code; il sera décerné en 1910; les ouvrages devront être déposés au secrétariat le 31 décembre 1909, mais l'Académie peut en récompenser d'autres. Le prix Lefèvre Deumier, d'une valeur de 20.000 francs et destiné à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées sera décerné en 1913 ; l'ouvrage (français ou traduit en français) doit être postérieur à l'année 1902 ; le concours sera clos le 31 décembre 1912. Le prix annuel Corbay est destiné à récompenser l'auteur qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce ; les auteurs de manuscrits ou d'ouvrages imprimés devront les déposer au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1908. L'Académie pourra couronner les auteurs qui n'auraient pas posé leur candidature. Le prix consiste en une rente (actuellement de 250 fr.) dont le lauréat jouira pendant sa vie. Le prix François-Joseph Audiffred (actes de dévouement) est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient ; il est d'une valeur 15.000 francs. L'Académie n'admet pas de candidatures à ce prix ; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois, elle accueillera les informations que les tiers pourraient lui fournir avant le 31 décembre 1908. Le prix triennal Tanesse, d'une valeur de 3.000 fr., est destiné à la per-

sonne ayant, dans les trois dernières années précédant le concours, le plus contribué à améliorer la condition de la femme, soit par des écrits, soit par des œuvres ; il sera décerné pour la première fois en 1910; les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1909, terme de rigueur. Enfin en 1913 l'Académie décernera, sur le rapport de la section d'histoire, le prix de Courcel (d'une valeur de 2.400 fr.), destiné à récompenser une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'Histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1.000; les ouvrages devront être déposés le 31 décembre 1912; ils devront, en outre, avoir été publiés dans les neuf années qui auront précédé la clôture du concours; l'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

J. LEFORT.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

SOMMAIRE. — *Chambre de Commerce de Besançon:* Les Délégués adjoints aux Inspecteurs du travail. *Chambre de Commerce du Mans:* Les heures de travail dans les mines. *Société pour défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille:* Le contrat de travail. *Société d'études économiques de Marseille:* Le point de vue du consommateur. *Chambre de Commerce française de Milan:* La crise de l'automobile. Echec d'un contrat collectif. La surabondance des vins en Italie. *Chambre de Commerce française de New-York.* Les fermes abandonnées. L'Industrie des machines agricoles. *Office du Travail:* Les subventions aux caisses de chômage. Les sociétés mutuelles de placement. *Le Musée social:* L'Institut d'hygiène de Dumferline. La main-d'œuvre japonaise.

Chambre de Commerce de Besançon. Nous avons dit bien des fois que notre dévoué gouvernement assume trop de fonctions pour pouvoir les bien remplir toutes. Il commence sans doute à reconnaître lui-même que ses capacités et ses ressources ne peuvent suffire à tout. C'est ainsi que, ne pouvant instituer et rétribuer un assez grand nombre d'inspecteurs du travail, il se propose et nous propose de leur adjoindre des délégués ouvriers. La liste et les cartes électorales pour la nomination de ces délégués par leurs pairs devront être établies par le patron et à ses frais ; il en serait de même des frais de délégation.

C'est ce projet que discute et... repousse la *Chambre de Commerce de Besançon.* Introduire l'élection dans l'usine, dit M. Jouvanceau, ne serait-ce pas y amener aussi les querelles intestines, les compétitions de personnes et d'opinions qui en résultent ! Il y aurait la liste jaune, la liste rouge, la liste d'un tel contre un tel, la liste sympathique au patron et celle dirigée contre lui, et de tout cela, il ne résulterait que froissements et antipathies nouvelles. La place publique serait transportée dans l'atelier.

Les inspecteurs du travail s'acquittent de leur mission avec un zèle qui n'a pas besoin d'être stimulé. En outre, chaque ouvrier a la faculté de dénoncer à ce fonctionnaire les illégalités commises dans son établissement. Renchérir sur cette surveillance, ce serait vraiment mettre le travail industriel au régime des prisons.

Le législateur, ajoute M. Jouvanceau, détourne de leur tâche des ouvriers salariés par l'industrie, pour leur faire surveiller l'application des lois ouvrières, c'est-à-dire pour accomplir une fonction administrative de l'État, sans être responsable, ce qui est un abus caractérisé. Et, d'autre part, ce contrôleur qu'on empêche de produire, cet agent qui accomplit un service d'État, est payé par un particulier, ce qui aggrave encore l'abus.

— *Chambre de Commerce du Mans.* Une seconde monture tirée du même sac que la précédente, c'est le projet de loi voté le 5 juillet 1907 par la Chambre des Députés sur la réglementation des heures de travail dans les mines. La Chambre du Mans est unanime à reconnaître la gravité des difficultés actuelles pour faire face à la consommation croissante de la houille en France, difficultés qui s'aggraveraient encore sous le régime prévu au projet de loi dont il s'agit. Une pareille mesure, si elle était appliquée, aurait pour conséquence fatale d'affecter la production de la houille d'une réduction qu'on évalue à 10 ou 15 0/0. Or, la production actuelle ne suffit pas déjà aux besoins de la consommation qui augmente de jour en jour ; cet écart ne fera donc que s'accentuer par une diminution corrélative de production.

Par ces motifs, la Chambre du Mans émet le vœu que le Sénat ne ratifie pas le projet de loi limitant à huit heures la durée du travail dans les mines.

— *Société pour la défense du commerce et de l'industrie de Marseille.* Est-il réellement utile de légiférer sur le contrat de travail ? M. Paul Cassoute ne le croit guère ; il trouve que les rapports actuels se trouvent suffisamment réglés et qu'il faut avant tout respecter la liberté des contrats. Tant que l'ouvrier ne pouvait pas se mettre en grève ou se syndiquer, tant que la parole du maître avait une valeur légale plus grande que la sienne, il se trouvait dans une situation d'infériorité marquée ; mais, du jour où l'application du principe de la liberté du travail lui a permis à son gré de travailler ou de ne pas

travailler, de se concerter avec ses camarades, pour qu'à leur tour ils empêchent la main d'œuvre d'être offerte afin de faire hausser les salaires, du jour où il lui a été donné d'organiser des syndicats capables de posséder dans une certaine mesure et de dicter ses volontés à l'employeur, dès ce moment, l'ouvrier s'est trouvé en état de lui tenir tête et d'obtenir, l'expérience l'a prouvé, des conditions de travail bien plus favorables.

Si cependant cette législation pouvait être profitable à l'ouvrier, elle serait injuste, mais, du moins, utile à quelqu'un, elle ne serait qu'un demi-mal. Mais, dit M. Cassoute, ce ne sera pas seulement le patron qui souffrira des liens dans lesquels la loi veut l'enserrer ; ce sera finalement sur l'ouvrier que retombera tout le poids de ces lourdes entraves. Considéré comme un être mineur, que l'on doit protéger, bien des emplois lui seront fermés, car il ne remplira pas le plus souvent les conditions imposées par la loi, et parce que le patron ne pourra pas assumer, avec le premier venu, les lourdes responsabilités qui l'accableront.

Après avoir discuté le projet de loi à l'étude sur le contrat de travail, M. Cassoute pose les conclusions suivantes : « La Société pour la défense du Commerce et de l'Industrie, approuvant la codification des usages résultant des rapports établis entre employeurs et employés, appuie le vote par le Parlement d'une loi du Contrat de Travail qui ne serait autre chose que la consécration des usages actuellement en vigueur. Elle émet cependant le vœu que cette loi ne soit discutée qu'après les projets actuellement à l'étude, étendant la capacité civile et commerciale des Syndicats professionnels. Elle prie nos représentants de repousser toute loi qui ne respecterait pas également les intérêts des deux parties contractantes, et, par suite, de s'opposer énergiquement à l'adoption du projet de loi sur le Contrat de Travail déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre des Députés. »

— *Société d'Etudes Economiques de Marseille.* Cette Société a été fondée en 1894, c'est-à-dire à une époque où les théories libérales n'étaient guère en faveur parmi les dirigeants. Depuis lors, l'expérience protectionniste a suivi son cours et elle a produit ses résultats habituels : le marasme, la crise, la ruine. C'est donc le moment, pour cette société et pour les autres, de reprendre courage et de faire comprendre aux classes laborieuses « que nulle conception artificielle d'organisation sociale

ne saurait valoir celle qui est sortie des entrailles mêmes de l'humanité, par de longs siècles d'enfantement, que les vices et les erreurs de la société actuelle sont, comme les infirmités et les maladies des individus, des maux naturels que les progrès de la science peuvent seuls adoucir de jour en jour. »

C'est dans ce but que la Société a réuni en un volume le compte rendu de ses séances de 1906-1907. Ces séances se composent d'une conférence faite par l'un des membres et suivie d'une discussion toujours animée. Une foule de questions importantes ont été ainsi traitées, et leur ensemble forme presque un cours d'économie politique et sociale. Dans la séance d'ouverture de la session, le 24 octobre 1906, le président, M. Adrien Artaud, dit : « Soyons pratiques et ne soyons pas des économistes distingués. Ce qualificatif de style a joué de bien mauvais tours à la science économique ; elle est, en effet, restée une science distinguée au lieu de devenir une science populaire, et, par un juste retour des choses, le peuple ignorant des lois économiques, disposant du nombre, fait la loi aux économistes, distingués ou non. »

Je ne puis parler ici des divers sujets traités dans ces réunions ; je dirai seulement qu'ils sont tous d'actualité, et que les membres de cette société ont lu, tous, ou à peu d'exception près, attentivement les ouvrages de Bastiat, au lieu de le condamner sans le connaître, et qu'ils s'en sont très bien inspirés. Ils ont ainsi montré qu'ils ne sont pas des économistes *distingués*, mais économistes tout de même et comme il en faudrait beaucoup, partout.

Dans le discours de clôture, non moins suggestif que le discours d'ouverture, le président prend la défense du consommateur, de M. Tout le monde. « En partant du point de vue du consommateur, dit-il, on se sent devenir très révolutionnaire, car l'intérêt du consommateur n'a inspiré aucune des mesures prises depuis 37 années de gouvernement démocratique. La question des syndicats de fonctionnaires peut être résolue par la suppression des fonctionnaires, du moins, de la plus grande partie ; car les services de l'Etat, moins délicats et importants que ceux confiés à la Banque de France, pourraient tout aussi bien être remis à des sociétés privées comme elle. »

— *Chambre de Commerce française de Milan.* Il n'est que trop vrai, dit cette Chambre, que la crise de l'automobile existe

en Italie. Quelles en sont les causes ? Toujours la même histoire que dans les autres crises : les papillons capitalistes se jettent sur la lumière et s'y brûlent les ailes.

Comment peut-on s'expliquer que le monde financier se soit prêté si facilement à la constitution de fabriques nouvelles ? Absolument pour la même raison qu'au Transvaal, il y a quelques années, on voyait surgir des sociétés nouvelles pour l'exploitation des mines. On négociait des titres de mines dont les puits n'étaient pas encore perforés ; de même, on vit sur les marchés italiens circuler des actions d'établissements qui n'avaient que le terrain, ou d'autres qui n'avaient fabriqué que six ou huit automobiles dans une année entière.

Il était donc naturel que toutes les fabriques dussent en souffrir, mais surtout celles qui représentaient un commencement d'entreprise plutôt qu'un fait accompli, une aspiration plutôt qu'une réalité couronnée de succès et établie sur des bases contrôlées, positives et assurées.

— Un contrat collectif avait été conclu entre la fabrique d'automobiles *Itala* et la Fédération Nationale des ouvriers métallurgistes. Il a duré ce que durent les roses. Pourtant ce contrat, dit A. H., était tout à l'avantage des ouvriers qui avaient obtenu de nombreux privilèges et des conditions exceptionnellement favorables à leurs intérêts, par rapport aux autres ouvriers en général.

L'*Itala* a tenu ses engagements ; mais la Fédération ? Celle-ci devait déposer à la Banque d'Italie, au plus tard un mois après la signature du contrat, la somme de L 60.000, qui serait acquise, totalement ou en partie, à l'*Itala* en cas d'entrave volontaire de la part des ouvriers au bon fonctionnaire de l'usine.

On croyait que cet essai allait durer au moins quelque temps ; mais, à la première occasion qui s'est présentée, les ouvriers de l'*Itala* ont abandonné l'usine, alors que dans les autres établissements de construction d'automobiles, le travail continuait paisiblement, malgré les invitations des meneurs à la grève générale. L'*Itala* a naturellement profité de cette circonstance pour déclarer nul le contrat conclu. Mais ce qui est non moins intéressant à noter, c'est que la Fédération n'a jamais versé la somme de L 60.000, qui devait servir de garantie.

— La France n'est pas seule à souffrir de la surabondance des vins, vrais ou faux ; l'Italie aussi en est inondée. Le Conseil

de direction de la *Société des Viticulteurs* de Casale Montferrat, qui compte 130 sections avec 7.000 membres, recherche les moyens de venir en aide à la viticulture, dont la situation laisse à désirer par suite de l'abondance de la dernière récolte, supérieure de quelques millions d'hectolitres à la moyenne habituelle de consommation et d'exportation.

Que Dame Nature est donc méchante de nous noyer ainsi dans le vin ! Pour n'être pas trop injuste envers elle, il faut toutefois convenir que nous lui venons un peu en aide. M. Marescachi a fait remarquer l'extension que doit avoir pris la fraude pendant les années de disette 1905-1906, si avec une récolte aussi peu abondante, inférieure d'une dizaine de millions d'hectolitres à la consommation habituelle, on a pu faire face aux demandes du commerce.

— *Chambre de Commerce française de New-York.* Le recensement de 1900 indiquait que dans l'Etat de New-York il y avait 14.000 fermes de moins qu'en 1880, et que ce résultat ne provenait pas d'un agrandissement ou d'une amalgamation des petites fermes, mais d'une désertion complète ou du changement d'emploi des terrains.

En 1880, le nombre des fermes s'élève à 241.058, non compris les petites fermes de trois acres et au-dessous, dont le revenu ne dépassait pas 5.500 par an. En 1900, il n'y en avait plus que 226.720, et l'on comprenait dans ce total 2.164 petites fermes qui avaient été exclues en 1880. Au recensement de 1880, 201.183 propriétaires exploitaient eux-mêmes ; en 1900 il n'y en a plus que 172.517. Les locataires exploitants étaient 18.124 en 1880 ; en 1900 on en comptait 24.303 ; il y a aussi plus de métayers en 1900 (29.900), qu'en 1880 où ils n'étaient que 21.748. L'étendue des terres cultivées, qui était de 17.717.862 acres en 1880, n'était plus que de 15.599.986.

On voit qu'à tous égards, l'agriculture tend à être délaissée dans l'État de New-York. Comme en Europe, les paysans abandonnent les campagnes pour les villes, et ils ne sont pas tous remplacés par les immigrants, et le seront peut-être de moins en moins. Parmi les immigrants, dit le *Bulletin*, il y a les Juifs, qui sont tout autre chose que des agriculteurs, et les Italiens qui viennent, appelés par leurs amis, habitants des grandes villes, et qui préfèrent rester en colonies, cela leur évitant d'apprendre l'anglais et de changer leurs habitudes. Les autres exilés se dispersent un peu partout, s'ils ont assez d'argent pour

faire le voyage dans l'intérieur du pays, et sur ceux-là on peut compter pour trouver des garçons de ferme et des cultivateurs.

Cet abandon de la culture ne provient pourtant pas de la surabondance des produits agricoles, puisque l'importation de ces produits augmente, comme il est montré dans le *Bulletin* de novembre. Cela montre combien sont perspicaces les socialistes et les philanthropes qui veulent que l'Etat donne la terre aux paysans. Quand ils auront obtenu ce « progrès », ils seront obligés de réclamer le rétablissement du servage pour attacher les cultivateurs à la terre.

— Le manque de bras pour la culture est une des principales causes des progrès que réalise l'industrie des machines agricoles aux Etats-Unis, pour eux et pour les autres. L'exportation des instruments agricoles est une des branches les plus importantes du commerce américain. Cette exportation s'est élevée de $ 16.099.149 en 1900 à 20.721.741 en 1905.

— *Office du Travail.* On sait que l'Etat accorde des subventions aux caisses de chômage. Il ne s'agit pas, dit le *Bulletin*, d'un service d'assurance générale garantissant tous les chômeurs. Le crédit relativement restreint serait loin d'y suffire. L'Etat se propose simplement d'encourager les institutions créées par les travailleurs eux-mêmes en vue de secourir, par une indemnité régulière, ceux d'entre eux qui, involontairement, n'ont pas de travail.

Mais il paraît que l'Etat se trouve en face d'un protégé récalcitrant. Malgré la modicité du crédit, les demandes n'affluent pas. Sur un crédit de 110.000 francs, 42.495 francs ont été répartis, en 1906. Il y a cependant progrès sur l'année 1905. Le nombre des caisses subventionnées a passé de 47 à 64, dont 3 caisses fédérales au lieu de 2 l'année précédente.

L'insuffisance des demandes provient-elle de ce que les ouvriers comprennent qu'avant de leur donner les subventions, on les tire de leurs poches, double opération pour le moins inutile ? Ou bien le loup syndical se méfie-t-il de l'appât et craint-il d'avoir le cou pelé ?

— L'enquête sur le placement à Paris depuis la promulgation de la loi de 1904, continue. Comme nous l'avons déjà dit dans notre dernière *Revue*, les placeurs, après avoir touché leurs indemnités, se sont rétablis sous divers noms. Que vou-

liez-vous qu'ils fissent ? Qu'ils mourussent ? Les ouvriers seraient peut-être morts avec eux, puisque, malgré les subventions accordées aux syndicats ouvriers ou mixtes faisant le placement dit gratuit, ce sont encore les anciens placeurs *mutualisés* qui ont la plus nombreuse et la meilleure clientèle.

Tout le profit que les vrais ouvriers ont tiré de la loi, c'est d'être obligés d'adhérer à plusieurs sociétés, s'ils veulent avoir du travail, « d'où dépenses d'admission et de cotisation, qui leur occasionnent des dépenses trop élevées, sans préjudice des sommes qui peuvent être données de la main à la main à ces placeurs qui n'ont pu changer de moralité en changeant leur emploi de nom ».

Un fait curieux, mais... humain. On trouve parmi les nouveaux placeurs qui se font payer, « d'anciens ouvriers qui furent parmi les plus acharnés manifestants pour obtenir la suppression des bureaux de placement autorisés ». On voit que ces ouvriers ont profité des leçons que leur donnent les politiciens : « Ote-toi de là, que je m'y mette ! »

— *Le Musée social.* Il a été constaté dans le Royaume-Uni que, tant parmi les conscrits et parmi les enfants des écoles, que parmi les autres éléments de la population, il y avait une tendance à la diminution de la taille et au rétrécissement de la poitrine. En 1902, 56 0/0 des cas de non-acceptation des volontaires eurent lieu pour insuffisance du tour de poitrine.

On a recherché les causes de cette dégénérescence physique, et M. Georges Benoit-Elvy les expose dans un mémoire du *Musée social.* Inutile de signaler l'alcoolisme, tout le monde en connaît les inconvénients et certains les exagèrent ; mais le tabac n'est guère soupçonné, et pourtant il est très nuisible, surtout pour les jeunes gens, à plus forte raison pour les enfants.

On cherche aussi à remédier à cette déchéance physique, et M. Benoit-Elvy donne pour exemple d'éducation physique l'institut d'hygiène publique de Dumferline, fondé par la munificence de M. Carnegie. Tout en convenant que la plupart des préceptes enseignés et appliqués dans cet Institut sont bons, je crains bien qu'il n'y ait aucun profit à retirer de cette expérience. On dépense sans compter ; c'est très bien, puisqu'on a de l'argent ; mais tout le monde n'est pas dans le même cas, et M. Benoit-Elvy ne paraît guère tenir compte de cette circonstance.

Voici, par exemple, la piscine de Dumferline. Le bâtiment a coûté un million et exige, comme frais d'entretien, un revenu annuel de 100.000 francs. Quel est le chiffre de la population de Dumferline qui use de cette piscine ? A combien reviendrait elle par tête d'habitant, si toutes les villes qui n'ont pas de Carnegies voulaient en établir de semblables ?

Je sais bien que les législateurs n'hésiteront pas à voter une loi des piscines, ils ont pour habitude de ne guère s'inquiéter des frais d'installation et d'entretien, qu'ils rejettent sur les pouvoirs exécutifs et administratifs. Il leur suffit, à eux, de *mégalomaniser*, et ils ne s'en privent pas. Mais je crains bien qu'une pareille loi reste lettre morte ou même qu'elle accélère la dégénérescence physique.

— Le Japon a déjà été étudié et décrit bien des fois sous toutes ses faces ; mais il se métamorphose si vite qu'il y a toujours quelque chose de nouveau à en dire. M. Emmanuel Sautter nous présente donc sa description raisonnée dans un Mémoire du Musée social. Je ne dirai rien des chiffres de son commerce extérieur, de l'état de son industrie, etc. On dit, non sans quelque raison, que la richesse ne fait pas le bonheur. Je veux seulement relever quelques notes qui peuvent servir à montrer si le Japon civilisé et enrichi en sera plus heureux.

Voici une brasserie. « Toute la manutention du remplissage des bouteilles, du collage des étiquettes, de la mise en caisse, s'opère sous une halle immense, dans un ordre et un silence complets, avec une précision mathématique par des centaines de petites Japonaises. » Ordre et silence complets ! Régime de la réclusion !

A la fabrication et manutention des allumettes, même ordre et même silence de la part d'enfants de 6 à 8 ans, « sans jamais se parler les uns aux autres, sans que la venue même d'un visiteur leur fasse lever les yeux ». M. Sautter n'a donc pas complètement tort de dire un peu plus loin que la fabrique d'allumettes, avec ses plafonds bas, ses murs sales, les débris de phosphore qui s'enflamment sous le pied à chaque pas, avec sa population d'enfants déguenillés et blêmes, « est un véritable enfer ». Autrefois, quand on n'avait pas d'allumettes, on allait chercher tout bonnement du feu chez la voisine, ou, dans sa cuisine, on battait le briquet.

Rouxel.

MÉFAITS DU PROTECTIONNISME

Exploits des " Night Riders " aux Etats-Unis

« Je donnerai mon appui officiel à l'extinction des actes de « banditisme de ces Kentuckiens qui, sous le couvert de la Jus- « tice, par la torche et le fusil, terrorisent la contrée et sont une « menace constante pour la vie, la propriété et le progrès de la « civilisation de mon Etat. Si grande est l'activitté satanique de « cette terrible bande de NIGHT RIDERS (chevaucheurs nocturnes), « si tendues sont les relations entre l'*American Society of Equi-* « *ty* — du patronage de laquelle, au dire des planteurs indé- « pendants de tabac, les *Night Riders* tirent toute leur force, — « et l'*American Tobacco Company* ou « TOBACCO TRUST », que « plus de 100 Compagnies d'assurances se refusent non seulement « à endosser de nouvelles polices, mais encore résilient celles « existantes, et que les opérations des banques sont entravées « comme jamais elles ne le furent précédemment. Pour mettre un « terme à une telle situation, la pire, tant sous le rapport so- « cial que sous le rapport financier, qui se soit jamais présentée « dans le Kentucky, aucune suggestion politique, aucune consi- « dération d'un ordre quelconque, n'aura le pouvoir de m'influen- « cer. »

Ainsi s'exprimait en décembre dernier M. Aug. Wilson, gouverneur du Kentucky, faisant allusion à une redoutable organisation économique fondée sous le nom de « *American Society of Equity* » pour affranchir les planteurs de tabac de l'oppression du *Tobacco Trust.* N'y parvenant pas par des moyens pacifiques,

les membres les plus énergiques de cette organisation se constituèrent en Société secrète et résolurent de faire appel aux moyens violents.

Excellents cavaliers, affublés d'un masque noir, les *Night Riders*, ainsi que leur nom l'indique, chevauchent la nuit, opérant, selon les cas, par 50, 200, 300, 350 membres, apparaissent brusquement sur un point et brûlent, ici, un entrepôt de tabac du *Tobacco Trust*, là une remise pleine de tabac appartenant à quelque planteur coupable de s'obstiner, en dépit des avertissements, à vendre sa récolte au *Tabacco Trust*, ailleurs déchaussent des plantations entières, bref se livrent à mille et une déprédations sans paraître se soucier des tribunaux, des autorités ou des troupes. Survenant au moment le plus inattendu, ils agissent avec une précision et une rapidité militaires et, leur œuvre de destruction accomplie, ils s'évanouissent sans laisser d'indices de leur identité, du lieu de leur irruption, de celui sur lequel demain se portera leur torche.

Des décombres fumants, là où la veille s'élevaient d'immenses édifices emplis de tabac, sont le seul témoignage de la visite des *Night Riders*.

On devine qui ils sont, mais l'on n'a aucune preuve certaine de leur identité, tant ils ont su entourer leur organisation d'un mystère impénétrable. Quand, pour un motif ou un autre, l'un de ces chevaucheurs supposés est appelé devant quelque juge, si on l'interroge sur les *Night Riders*, il ne sait rien, il ne les connaît pas, il ne sait d'eux que ce qu'en disent les journaux.

Combien sont-ils ? Nul profane ne saurait le dire. A en juger par l'étendue de pays couverte de leurs exploits, leur nombre doit se chiffrer par milliers. On pourrait les prendre pour des bandits assoiffés de sang et de vengeance : ce serait une grave méprise. Fermiers d'allure pacifique, ils n'ont recours au fusil que lorsqu'ils sont attaqués ou qu'ils rencontrent des mortels assez audacieux pour se mettre en travers de leur chemin. Leur haine est d'ordre exclusivement économique. Ils n'en veulent qu'aux entrepôts du *Tobacco Trust* ou aux remises des planteurs qui se refusent à cesser tous rapports avec le Trust.

Cavalier et monture sont déguisés l'un et l'autre. Outre son masque, l'homme porte sur le côté droit de la poitrine un insigne en forme de triangle d'une fabrication particulière soigneusement tenue secrète.

A quelle époque cette confrérie maçonnique vit-elle le jour ? Ici encore on en est réduit aux conjectures. La première trace de son

existence apparut sur la fin de l'automne 1905. Des métayers nègres racontèrent à leurs propriétaires que des groupes d'hommes masqués et montés s'étaient introduits nuitamment dans leurs habitations et les avaient contraints de signer un papier par lequel ils s'engageaient à livrer leur récolte de tabac à une Association syndicale de planteurs qui venait de se former en vue d'obtenir des prix plus élevés que ceux consentis par le *Tobacco Trust C°*. Comme de juste, les nègres signèrent. A quelque temps de là, l'on apprit le déchaussement de plantations appartenant à des fermiers qui avaient refusé de se laisser embrigader dans le nouveau Syndicat. Des avertissements de tout genre parvinrent aux intéressés : coups de feu tirés par des personnages invisibles, dynamite éclatant mystérieusement, rien ne fut épargné pour enrôler les planteurs de gré ou de force dans l'*American Society of Equity* et ses filiales.

C'étaient les prodrômes de l'œuvre de dévastation qui aujourd'hui désole les plus riches comtés du Kentucky et du Tennessee.

Dès 1906, un immense entrepôt du *Tobacco Trust*, situé en plein cœur de Fredonia, petite ville du Kentucky, s'effondrait sous la dynamite, sans que personne soupçonnât la cause de cette mystérieuse démolition.

A Eddyville, autre cité du Kentucky, c'était encore la dynamite qui faisait d'un entrepôt un amas de décombres.

Là encore l'on se perdait en conjectures sur le motif de l'attentat.

Ce ne fut que le 30 novembre de la même année que l'on eut la clef du mystère par l'apparition des *Night Riders* à Princeton, l'une des plus fortes places du *Tobacco Trust C°*, au Kentucky. Deux cents hommes masqués et montés surgirent brusquement au milieu de la nuit, prirent possession de la ville, refoulèrent ses 3.000 habitants dans leurs demeures, incendièrent trois immenses entrepôts de tabac emplis jusqu'aux combles et disparurent aussi mystérieusement qu'ils étaient venus. Le commandant des pompiers ayant eu l'audace de vouloir arrêter l'œuvre des *Night Riders*, ceux-ci lui intimèrent du canon de leurs fusils l'ordre de rentrer chez lui. Il s'exécuta.

Cet acte eut le don de hausser les prix et le calme renaquit. Il dura peu, soit que *Tobacco Trust* n'eût pas compris la portée des avertissements des *Night Riders*, soit qu'il crût avoir pris toutes ses précautions pour être en état de soutenir la lutte.

Les *Night Riders* reparurent en scène.

Dans la nuit du 6 décembre dernier, 300 cavaliers masqués

surgirent à Hopkinsville (Kentucky), bloquèrent la station de police, s'emparèrent du poste téléphonique et de la gare, interceptèrent la circulation des trains et mirent le feu aux entrepôts de tabac de la ville. Plus énergiques qu'à Fredonia, les habitants d'Hopkinsville s'armèrent et engagèrent la lutte avec les *Night Riders*. Le combat fut vif, dit-on; il y eut des blessés, dit-on encore. Y en eût-il du côté des *Night Riders?* On le présume, sans pouvoir l'affirmer. La torche ayant fait son œuvre, les cavaliers masqués s'étaient évanouis, comme de coutume, mais, cette fois, en faisant parler la poudre puisque l'on entravait leur mission.

A la suite de cette chevauchée qui coûta au *Tobacco Trust C°* une perte de tabac évaluée à plus d'un million de francs, Hopkinsville fut mise en état de siège et des troupes vinrent y camper, mais les *Night Riders* se gardèrent bien de reparaître au même endroit. Le tribunal enquêtait encore contre « inconnus », pour parler l'argot du Palais, et le Gouverneur du Kentucky offrait une récompense royale à qui lui apporterait, à défaut de la tête d'un *Night Rider*, un indice pouvant mettre sur la trace de l'un d'entre eux, quand, dans la nuit du 2 janvier, la redoutable Association secrète fit un nouveau raid sur Russelville, à trente milles, à vol d'oiseau, d'Hopkinsville. Poursuivant leur méthode habituelle, les *Night Riders* investirent la place, postèrent des sentinelles à toutes les issues, coupèrent les canalisations électriques, saisirent les postes téléphoniques et la gare. Toutes ces précautions prises, ils procédèrent méthodiquement à la destruction de deux vastes entrepôts de tabac, puis ils s'évanouirent dans l'obscurité de la nuit sans avoir fait le moindre mal à âme qui vive. Ils n'en veulent qu'au Trust et à ses affiliés. On raconte que les cavaliers de garde aux postes téléphoniques furent très courtois vis-à-vis des femmes téléphonistes qu'ils rassurèrent en leur disant très poliment qu'il ne leur serait fait aucun mal si elles s'abstenaient de toucher les manipulateurs. Aux pompiers qui accouraient pour éteindre l'incendie comme aux habitants qui sortaient de leurs demeures pour s'enquérir de ce qui se passait, ils enjoignirent de rester chez eux. Un train de voyageurs survenant fut arrêté, mais le mécanicien reçut l'autorisation de poursuivre sa route, sous condition qu'il brûlerait la gare et s'abstiendrait de siffler au passage. Ainsi aucune trace de violence contre les habitants ne fut relevée à l'actif des *Night Riders* mais leur torche avait occasionné au Trust une nouvelle saignée de 500.000 francs de tabac.

En désespoir de cause, le Gouverneur s'aboucha avec l'*American Society of Equity*, le syndicat officiel des *Night Riders.*

Apparemment, le Trust n'a pas voulu entendre raison, car les *Night Riders* continuent d'emplir les journaux de leurs exploits. Il ne se passe pas de semaine sans que l'on n'apprenne la destruction de un, deux, trois, quatre entrepôts de tabac, à telles enseignes que le Trust procède au plus vite à ses achats, évacue ses approvisionnements au-dehors des Etats du Kentucky et du Tennessee, que, par ailleurs, l'on a fait venir des troupes et des canons, etc.

Malgré toutes ces précautions, les *Night Riders* trouvent toujours moyen de porter la torche et de rester aussi insaisissables qu'auparavant. La situation s'est compliquée jusqu'à donner lieu à des représentations diplomatiques. En effet, dans l'un des entrepôts brûlés se trouvait un approvisionnement de tabac acheté et payé par le Gouvernement italien, etc., etc.

Quelle est la cause de ces destructions inconcevables au sein de communautés agricoles hier encore si paisibles?

Des faits de ce genre ne sont pas un produit spontané, ils ont une base, une cause juste ou injuste.

Ce n'est pas la première fois que l'on voit des *Night Riders* dans l'immense territoire de l'Union. Ceux dont nous nous occupons ont eu des prédécesseurs, comme ils auront des imitateurs, de même que le *Tobacco Trust C°* a eu des prédécesseurs et qu'il aura des imitateurs. Le milieu est et sera toujours favorable aux abus des uns, aux révoltes des autres.

Dans l'une des plus belles parties du Kentucky et du Tennessee, se trouve une bande de terre qui s'étend sur une trentaine de comtés et est communément désignée « *Black Patch* » (région noire) ou *Dark Tobacco District*, du nom de son principal produit, le tabac de ce pays étant d'un brun sombre essentiellement particulier à cette contrée. Ce tabac a toujours été très demandé par les manufactures d'Angleterre, de France, d'Autriche, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et du Portugal, qui, à cet effet, eurent sur les lieux des agents chargés de les approvisionner de cette denrée. Par la concurrence qui en résultait, les fermiers étaient assurés de trouver un bon prix de leur récolte, comme aussi ils étaient enclins à soigner leurs plantations et à sélectionner leurs plants.

Un beau jour tout changea de face. Avec l'éclosion des « Trusts » et des « monopoles », ces agents ne furent pas longtemps sans saisir les avantages du Trust et le profit qui devait

en résulter pour eux. Ils s'associèrent et organisèrent un vaste Trust. Le *Dark Tobacco District* fut divisé en sections avec, à la tête de chacune d'elles, un agent qui avait le droit exclusif de recueillir la production de son district et auquel il était interdit d'acheter tout ou partie de la récolte d'un planteur situé sur un district voisin. Comme on le conçoit, les prix baissèrent rapidement. Pourquoi le Trust aurait-il maintenu les cours d'autrefois, alors que, maître absolu de la situation, il pouvait baisser les prix à discrétion ?

Le planteur n'avait aucun recours. Sans doute, il lui était loisible de vendre ou de conserver sa récolte, mais lorsqu'approchait l'heure de certains payements ou que mûrissait une nouvelle récolte, de deux maux il choisissait le moindre : il vendait.

Et à quel prix vendait-il ? Au prix incroyable de *quatre cents* (0,20 centimes) en moyenne la livre.

Le coût de production est de *cinq cents* (0,25 centimes) et cette même livre de tabac, vendue en Europe, rapporte au Trust un bénéfice net qui n'est jamais inférieur à 1 dollar 50, soit 7 fr. 50 par livre.

« *The farmer*, dit le *New-York Herald du* 19 janvier, *had no recourse... he sold, at an average of four cents a pound. It cost for actual production five cents, and brought, delivered in Europe, a net profit of never less than* $ 1,50 *a pound!* »

La simple comparaison de ces prix suffit à expliquer à quelle extrémité se trouvait acculé le planteur: le milieu aidant, il devait infailliblement se transformer en *Night Rider*.

En effet, que pouvait-il faire ? S'adonner à une autre culture : le sol ne compte guère d'autre denrée productive. Abandonner la contrée ? Il ne le peut, étant rivé sur place par ses biens, meubles et immeubles. Vendre ? Il ne trouvera pas d'amateurs. Pour s'en aller, il lui faut user du chemin de fer et celui-ci ne connaît pas le transport gratuit. Emprunter ? Ses biens sont hypothéqués et les banques prêtent d'autant moins qu'elles ont souffert de la récente crise de Wall Street et qu'elles sont les premières à subir les conséquences des chevauchées des *Night Riders*.

Le Congrès de Washington avait été mis au courant de la situation inextricable dans laquelle se trouvaient les planteurs de tabac de Kentucky et du Tennessee : il avait fait la sourde oreille. Est-ce que Washington s'intéresse aux affaires *privées* des citoyens de l'Union ! N'est-ce pas à eux qu'il appartient de se tirer d'affaire ?

Après dix ans d'oppression (*ten years of oppression*) dit le

Herald déjà cité, un millier de planteurs se réunirent, le 24 septembre 1904, à Guthrie, ville située sur la frontière du Kentucky et du Tennessee, se formèrent en syndicat sous le nom de *Dark Tobacco Planters' Protective Association* et s'engagèrent à ne livrer leur tabac qu'à des prix leur permettant de vivre. Le mouvement fut contagieux, il prit de telles proportions que le Syndicat put dicter ses conditions. La prospérité revint. Elle dura peu. Tandis que le Trust feignait d'accepter la situation, il travaillait les planteurs tant et si bien que ceux-ci se retirèrent en grand nombre de l'Association Protectrice.

C'est alors que désespérant de trouver un remède à leurs maux, les plus énergiques d'entre les fermiers s'organisèrent en Société secrète et résolurent d'employer les grands moyens.

Tels ont été leurs exploits incessants que les Juges, après avoir enquêté, sans succès, sur leurs faits et gestes, se sont aperçus de la justice de leur cause. A en croire une dépêche du Kentucky, parue dans le *New-York Times* du 11 février, c'est le Trust, l'*American Tobacco Company* qui, en dernier ressort, se trouverait sur la sellette, sous l'inculpation d'avoir tramé un complot pour réduire les prix du tabac brut (*on a charge of conspiracy to reduce the price of raw tobacco.*

TOBACCO TRUST INDICTED

Charged with Conspiring to Reduce Price of Raw Tobacco.

« *Lexington*, Ky., Feb. 10. — The Fayette County Grand Jury to-day indicted the American Tobacco Company on a charge of conspiracy to reduce the price of raw Tobacco.

« This indictment is the direct result of Circuit Judge Parker's order to the Grand Jury to investigate the tobacco situation in this region. »

Ainsi les *Night Riders* obtiennent gain de cause. Toutefois s'ils sont aujourd'hui en meilleure posture devant l'opinion générale c'est parce qu'ils ont agi par eux-mêmes.

Ceci est tout un enseignement dont chaque peuple opprimé par le Protectionnisme peut tirer profit.

En France le public se sent pressuré, il constate que le coût de la vie augmente sans cesse et il ne sait à quoi attribuer ce phénomène. Il cherche un remède dans l'augmentation des salaires, mais dans l'état actuel des choses, la loi de l'offre et de la demande s'y oppose. Que faire ? Il incite la formation d'une Confédéra-

tion Générale à faire office révolutionnaire de *Night Riders* en prêchant la grève générale et le sabotage.

Pour éviter les catastrophes qu'entraîneraient infailliblement la grève générale et le sabotage, il est du devoir des économistes dignes de ce nom de prôner les bienfaits de la liberté commerciale entre les nations. Quand le consommateur, surtout l'ouvrier, mieux informé, connaîtra l'énormité de l'impôt que les Mélinistes prélèvent à leur profit personnel, qu'il comprendra les avantages inmmenses du libre-échange des produits du globe, une Confédération révolutionnaire du travail n'aura pas plus de raison d'être à Paris que n'en eurent ces *Night Riders* du Kentucky et du Tennessee au temps où la libre concurrence apportait l'aisance et la richesse dans ces contrées.

Qu'est-ce que la Protection ? Le peuple l'ignore. Qu'est-ce que le Libre-échange ? Il l'ignore encore.

Depuis soixante ans, le libre-échange existe en Angleterre. Ne serait-il pas temps que la France qui, en tant de domaines, s'est affirmée la première des nations, prenne exemple sur sa voisine et cordiale amie ?

New-York, le 12 février 1908.

Prof. A. TOLLAIRE.

L'EXPANSION DES BANQUES

ET LA PANIQUE

Le temps n'est plus où l'on considérait l'accroissement du nombre des banques et de leur capital comme une cause déterminante de crise. La panique de 1810 en Grande-Bretagne fut dûe en majeure partie à un excès d'émission de billets par la Banque. Aux Etats-Unis, les paniques antérieures à la guerre civile furent amenées plus ou moins par des projets mal conçus en matière de banque. Dans le cas actuel, l'attention générale semble se concentrer sur l'expansion des sociétés par actions plutôt que sur les banques privées. Les banques sont habituellement créées non point pour se lancer dans des spéculations hasardeuses, mais parce qu'on voit qu'il y a des affaires à faire. Il y a eu, assurément, quelques cas d'emploi du capital des banques pour des entreprises spéculatives et des « chaînes de banques »; mais on peut attribuer les difficultés récentes principalement au caractère défectueux des opérations tentées par les banquiers plutôt qu'à la trop grande tendance des capitaux à se porter vers l'industrie des banques.

Néanmoins, les rapports du Contrôleur de la circulation (Comptroller of the Currency) indiquent une forte augmentation du nombre des banques et de leur capital depuis la panique de 1893. Pendant les six années qui suivirent cet événement, il y eut une réduction considérable du nombre des Banques nationales et de leur capital. Les autres banques ressentirent encore les effets du krack longtemps après que le marché financier et les Bourses des valeurs s'étaient remis de la secousse. Tandis qu'en 1893, soixante-quinze Banques nationales avaient dû disparaître, ce fut la lente liquidation des années suivantes qui graduellement diminua les profits des petits établissements et finale-

ment conduisit beaucoup d'entre eux à la ruine. Jusqu'à cette époque (1er juin 1893) le nombre maximum des Banques nationales avait été de 3.854, le capital s'élevait à 698.454.665 dollars. La dépression toucha son point le plus bas en 1899 : au 1er avril, le nombre minimum de Banques était de 3.583 avec, au 1er octobre, un capital minimum de 607.418.045 doll. Le déclin graduel, puis la rapidité du mouvement ascensionnel qui survint ensuite apparaissent clairement dans le tableau ci-dessous :

CAPITAL DES BANQUES NATIONALES

Date	Nombre	Capital
—	—	—
1er juin 1893	3.856	698.454.665 dollars
1er janvier 1894	3.791	693.353.165 —
1er janvier 1895	3.748	670.906.365 —
1er janvier 1896	3.711	664.076.915 —
1er janvier 1897	3.668	655.334.915 —
1er janvier 1898	3.611	639.440.295 —
1er janvier 1899	3.590	622.482.195 —
1er octobre 1899	3.596	607.418.045 —
1er janvier 1900	3.606	608.558.045 —
1er janvier 1901	3.981	635.309.395 —
1er janvier 1902	4.337	670.164.195 —
1er janvier 1903	4.756	723.416.695 —
1er janvier 1904	5.184	767.567.095 —
1er janvier 1905	5.554	785.411.335 —
1er janvier 1906	5.898	818.482.075 —
1er janvier 1907	6.283	862.016.775 —
1er décembre 1907	6.655	910.609.775 —

L'une des plus puissantes raisons qui déterminèrent la création des Banques nationales dès le retour des jours prospères fut l'adoption de l'étalon d'or par la loi du 14 mars 1900 qui, en sus, réduisait le minimum de capital requis pour la fondation d'une banque à 25.000 dollars au lieu des 50.000 nécessaires précédemment, et offrait aussi des conditions plus favorables à la circulation fiduciaire. Du 14 mars 1900 au 30 novembre 1907, il fut créé 1.291 Banques nationales — presque toutes au montant de l'ancienne somme obligatoire — avec un capital total de 153.767.800 dollars. S'il n'y avait eu ni liquidations ni faillites durant cet intervalle, et si des mesures préventives n'avaient pas été prises contre une certaine quantité de banques de moindre importance, le nombre total des Banques nationales s'élèverait aujourd'hui à environ 4.875 et leur capital à environ 760.000.000. Toutefois, au 30 novembre dernier, les chiffres — comprenant les augmentations de capital des anciens établissements et les nouvelles banques à petit capital — dépassaient

ceux-ci d'à peu près 1.800 en nombre et 151.000.000 doll. en capital. Présentement, en prenant le chiffre minimum de 1899, on constate que, depuis lors, il y a eu un accroissement de 80 0/0 en nombre et de 50 % en capital.

Si maintenant on considère les institutions financières qui ne font pas partie du système des Banques nationales, on remarque que depuis l'an 1900, leur nombre — toutes catégories réunies, y compris les banques d'Etat, les banques de dépôts (trust companies), les banques privées et les Caisses d'épargne — a passé de 9.519 à 13.317 et leurs ressources totales de 5.841.658.820 dollars environ, au 30 juin 1900, à 11.168.514.516 dollars environ, au 30 juin 1907. Ceci représente en substance une augmentation de 100 % en sept ans et cette proportion se retrouve approximativement dans la plupart des articles des différents bilans. Les banques de dépôts étaient au nombre de 290 en 1890 et de 794 en 1907. En 1900 leurs ressources étaient de 1.330.160.343 dollars et en 1907 s'élevaient à 3.071.419.360 dollars. En 1900 il y avait 1.007 Caisses d'épargne et en 1907, 1.415, les dépôts individuels montant de 2.384.770.849 dollars à 3.495.410.087 dollars.

Il est bien évident qu'une augmentation de 100 p. 100 en sept ans des capitaux investis ou confiés aux banques n'a guère dû les retenir sur la pente des conceptions hasardeuses. Mais que cela doive être considéré comme une cause déterminante, ou seulement comme devant avoir pour résultat inévitable l'entreprise de spéculations et l'organisation de grosses associations industrielles (industriel mergers) ou autres combinaisons aventurées, c'est peut-être autant une question de point de vue qu'un fait positif. Pour les banques de dépôts, l'absence d'obligation de maintenir les réserves proportionnées aux engagements leur permettait une surextension de prêts, que des prescriptions plus strictes eussent réfrénées. Depuis longtemps il est manifeste à ceux qui étudient notre régime des banques que ce système n'est, dans aucune de ses parties, assez étroitement relié aux mouvements de l'or entre les marchés internationaux. Pas une n'est astreinte à ce que, dans la plus minime proportion, ses réserves soient en or ; il est seulement requis que les réserves soient en monnaie légale et même, dans le cas des banques d'Etat, elles peuvent être conservées en billets des Banques nationales.

Même parmi les banquiers les plus réfléchis, il en est peu qui distinguent le danger caché sous cette coutume de baser le crédit sur une réserve de billets de banque. Les espèces remises aux

banques autres que nationales passèrent de 220.667.109 dollars, en 1900, à 391.847.497 dollars en 1907. Cette augmentation était hors de proportion avec l'accroissement des transactions totales et n'aurait absorbé qu'un tiers des billets de banque mis en circulation pendant cette période, même si les réserves des banques d'Etat et des banques de dépôts avaient été entièrement gardées en billets de banque. La circulation des billets de banque s'éleva de 246.277.222 dollars, au 1er janvier 1900, à 687.340.835 d. le 28 décembre 1907. Augmenter les émissions d'obligations simplement comme instrument de crédit aurait pu être comparativement inoffensif, mais penser que ces obligations sont devenues la base de 5.000 millions de nouveaux crédits est tant soit peu effrayant. Les banques d'Etat et les banques de dépôts, ayant seulement augmenté leurs réserves dans une proportion moitié moindre que le montant des billets de banque mis en circulation, auraient dû être d'autant plus prudentes dans le maniement d'un instrument de si formidable force d'expansion. Le fait que les billets de banque auraient pu être utilisés de la même façon et auraient pu, théoriquement, servir aux banques d'Etat et aux banques de dépôts pour l'extension de leurs affaires jusqu'au chiffre d'un autre billion ou deux, montre quel est l'extrême danger de la proposition, acceptée favorablement, dit-on, dans les hautes sphères, consistant en grosses émissions d'obligations devant servir de réserves à une plus grande mise en circulation de billets de banque. Des émissions d'obligations faites dans de telles conditions modifieraient complètement les relations de la circulation fiduciaire à l'étalon d'or et pourraient, en un moment critique, précipiter nos finances dans les embarras de la monnaie de papier. C'est une fange dans laquelle on ne doit pas courir le risque de s'embourber. Et il ne faut jamais jouer avec le feu.

(*Journal of commerce and commercial bulletin*, New-York, 15 janvier 1908.)

Traduit par M. LR.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Février 1908*).

2. — **Décret** portant approbation et publication de la déclaration signée à Paris, le 14 novembre 1907, entre la France et la Roumanie, en vue de réparer une erreur de transcription dans le texte de la convention de commerce et de navigation du 6 mars 1907 (page 902).

5. — **Arrêté** agréant le laboratoire de la station agronomique du Calvados et de la Manche à Caen pour l'analyse des échantillons prélevés en vue de la répression des fraudes (loi du 1er août 1905) (page 950).

6. — **Arrêté** relatif aux télégrammes affranchis en timbres-poste (page 968).

9. — **Décret** modifiant le décret du 19 février 1907, qui porte règlement du Conservatoire nationale des arts et métiers (page 1062).

— rendant exécutoire en Algérie le décret du 9 novembre 1907, relatif à la vérification des poids et mesures (page 1063).

— **Arrêté** attribuant aux anciens élèves diplômés des écoles nationales d'agriculture de Grignon, Rennes et Montpellier le titre d'ingénieur agricole (page 1063).

11. — **Notification** au Gouvernement de la République française de l'accession du gouvernement chilien aux clauses de la convention internationale télégraphique de Saint-Pétersbourg du 22 juillet 1875 (page 1109).

12. — **Arrêté** désignant les facultés devant lesquelles sera subie en 1908 l'épreuve de langue russe à l'examen du baccalauréat (page 1134).

— **Décrets** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 1130).

— fixant les quantités de café et de cacao originaires du bassin conventionnel du Congo, à admettre en France au bénéfice de la détaxe, pendant l'année 1908 (page 1143).

— fixant la quantité de cacao originaire du Dahomey, à admettre en France au bénéfice de la détaxe pendant l'année 1908 (page 1143).

13. — **Décret** portant promulgation du traité signé à Christiania le 2 novembre 1907, entre la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Norvège et la Russie (page 1153).

— portant organisation du service de l'inspection de l'enseignement technique (page 1155).

14. — **Erratum** au décret portant promulgation du traité signé à Christiania le 2 novembre 1907, entre la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Norvège et la Russie (page 1186).

— **Extraits** d'actes portant attribution de biens par des établissements ecclésiastiques à des associations cultuelles du 9 décembre 1905 (page 1189).

— d'arrêts préfectoraux approuvant l'attribution par des établissements ecclésiastiques de biens grevés d'une affectation étrangère à l'exercice du culte, à des services ou établissements publics ou d'utilité publique (art. 7 de la loi du 9 décembre 1905 et art. 5 du décret du 16 mars 1906) (page 1191).

— **Décret** relatif à l'attribution en 1908 des majorations des pensions de la caisse nationale des retraites prévues par la loi du 31 décembre 1895 (page 1212).

15. — déclarant exécutoire en Algérie la loi du 30 décembre 1906 sur les ventes au déballage, complétant la loi du 25 juin 1841 (page 1207).

16. — **Décret** approuvant le changement de dénomination d'un syndicat de garantie contre les accidents du travail (page 1259).

18. — **Décret** portant règlement d'administration publique sur le recrutement et l'avancement des magistrats (page 1278).

— **Arrêté** déterminant les détails d'organisation et de fonctionnement du comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics (page 1281).

19. — **Arrêté** fixant la liste des auteurs français à expliquer à

l'examen du certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (ordre des lettres) (page 1298).

— fixant la liste des auteurs étrangers à expliquer au même examen (page 1299).

— fixant la liste des auteurs français et étrangers à expliquer à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (page 1299).

20. — **Rapport** au ministre des Travaux publics par la Commission de surveillance du champ d'épandage de Gennevilliers (page 1320).

21. — **Décret** réglant le recrutement, l'avancement et le régime disciplinaire des agents techniques du cadre secondaire de l'administration des manufactures de l'Etat (page 1334).

23. — **Arrêté** fixant les traitements des vérificateurs des poids et mesures et leur répartition entre les différentes classes (page 1386).

35. — **Loi** portant ouverture au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'exercice 1908, d'un crédit extraordinaire de 12.500 fr. pour la participation de la France à l'exposition internationale des beaux-arts de Venise (page 1417).

26. — **Décret** établissant des droits de consommation sur divers produits à la Réunion (page 1440).

27. — **Erratum** à la loi publiée au *Journal officiel* du 25 février 1908, portant ouverture au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit de 12.500 fr. pour participation de la France à l'exposition internationale des beaux-arts de Venise (page 1453).

28. — **Loi** portant approbation d'un arrangement conclu à Paris le 18 septembre 1907 entre la République française et la république de Libéria pour fixer définitivement les limites des possessions françaises et des territoires de Libéria (page 1477).

— **Arrêté** modifiant l'arrêté du 19 février 1908, réglant les conditions d'entrée en France des animaux de l'espèce porcine et déterminant les bureaux de douane ouverts à l'importation de ces animaux (page 1478).

29. — **Arrêté** instituant une Commission à l'effet d'étudier toutes les questions relatives à l'amélioration et à l'aménagement des pâturages ou prairies et à la réglementation de la dépaissance dans les pays de montagne et nommant les membres de cette Commission (page 1500).

— **Décret** modifiant les traitements de différentes catégories du personnel des postes et des télégraphes (page 1500).

— **Décret** remplaçant l'article 25 du décret du 27 janvier 1855, modifié par le décret du 2 septembre 1904 sur l'administration des successions vacantes dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion (page 1502).

— portant application à toutes les colonies françaises du décret remplaçant l'article 25 modifié du décret du 27 janvier 1855 sur l'administration des successions vacantes dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion (page 1502).

— **Arrêté** étendant à Madagascar les dispositions du décret du 23 mai 1907, relatif à l'organisation d'un service de recouvrement par la poste entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies françaises, d'autre part (page 1503).

CE QUE NOUS PAYONS AU FISC ?

Il y a quelques semaines, un soir fort tard, je sortais de la Chambre des députés où, dans une seule journée, il y avait eu trois séances. De neuf heures du matin à dix heures du soir, on n'avait parlé que de *faire rendre le plus possible à l'impôt.* Vous ne serez pas étonné quand je vous aurai dit qu'étant obligé par ma profession d'écouter tous les discours et de les analyser impartialement, lorsque je quittai le Palais-Bourbon j'avais une migraine atroce. Il faut en effet en ce monde n'abuser de rien, même des meilleures choses.

Une fois rentré chez moi, je me couchai sans dîner. C'est une économie, me direz-vous ; j'en conviens. Malheureusement, la nuit fut agitée, et lorsqu'enfin je réussis à m'endormir, ce fut pour faire un rêve curieux. Je rêvai que j'étais à la Chambre et que les députés formulaient des propositions d'impôts nouveaux. Le président les énonçait en ajoutant rapidement : « Pas d'opposition ? Adopté. »

Je vis ainsi, toujours en rêve, voter tous les impôts que dans ma longue carrière j'ai entendu proposer, depuis l'impôt sur les pianos jusqu'à l'impôt sur les jets d'eau, en passant par la taxe sur les glaces, sur les chapeaux et sur les eaux minérales.

Tout à coup le président s'arrête et se retournant vers le ministère des Finances, lui dit : « Etes-vous en état, monsieur le ministre, de boucler enfin votre budget ? »

M. Caillaux se lève et répond d'un ton bref et pour ainsi dire victorieux : « Il me manque encore 300 millions. »

Un cri effroyable de protestation retentit dans la salle et des députés découragés lèvent les bras au ciel. Mais M. Caillaux les calme en disant : « J'ai trouvé le moyen de me procurer ces 300 millions. » Silence profond.

Le ministre continue en ces termes :

« Nous avons une armée de fonctionnaires que nous payons en or et en billets de banque. Je propose de les payer désormais en petites pièces microscopiques de dix centimes en argent que je ferai battre tout exprès. A l'avenir chaque fonctionnaire, quand il ira toucher son traitement apportera avec lui une passoire percée de gros trous. Le fisc leur fournira ces passoires à un prix double de ce qu'elles coûteront: ce sera déjà un petit profit. Le caissier payeur versera le traitement dans cette passoire et les fonctionnaires avant de quitter leur administration devront traverser un long couloir des deux côtés duquel se trouveront les agents du fisc qui, armés de rateaux, ramasseront les pièces qui tomberont. Les calculs de mes agents, qui sont des polytechniciens, me permettent d'assurer que 50 % en moyenne de l'argent reçu passera à travers les trous. S'il y avait erreur, nous changerions les passoires (nouveau profit) et nous agrandirions les trous. »

Ce n'est que dans un rêve, n'est-ce pas ? que l'on peut imaginer un pareil système d'impôt. A mon réveil, naturellement, je trouvai l'idée baroque; mais après quelque réflexion je me demandai si mon rêve ne contenait pas une part de vérité et s'il était vraiment bien fou de prétendre que l'Etat, tout le long de ma route, ne me prend pas une grosse part de ce qu'il m'a donné.

Voulez-vous que nous fassions le voyage ensemble ? Eh bien, suivez-moi.

C'est le 30 du mois; je passe à la caisse de la Chambre des députés où le plus aimable des trésoriers me donne ce qui m'est dû, mais il me réclame 10 centimes de timbre. Pourquoi ces 10 centimes ? L'impôt du timbre frappe non l'opération qui a ouvert le droit au payement d'une somme, mais la quittance. Si vous n'avez pas de quittance vous n'avez rien à payer. C'est celui qui demande la quittance qui paye. C'est celui qui demande la quittance qui paye les 10 centimes. Or, ici c'est le

fisc qui exige la quittance et il m'oblige, moi, à donner les 10 centimes. Je m'incline, puisque je ne puis faire autrement, et je vais à mon travail. Comme je ne possède pas d'automobile et que je circule à pied, je m'aperçois que tout naturellement mes souliers sont crottés. Avant d'entrer dans la salle des séances je les fait cirer et je paye le service qui m'est rendu et aussi une petite partie de l'impôt de 5 fr. les 100 kilos qui frappe le cirage à la douane. Je donne un coup de brosse à mon pardessus, à ma jaquette, à mon pantalon et je me rappelle — pour avoir assisté à la discussion des droits de douane — que par le jeu des tarifs douaniers tous ces objets sont directement ou indirectement frappés d'un impôt.

Mais voici que ma journée de travail est terminée. Je tire ma montre et je vois qu'il est neuf heures. Je constate en même temps que ma montre est poinçonnée, c'est-à-dire qu'elle a payé un droit au fisc.

Je sors dans la rue et je me rends au Métro des Champs-Elysées; je prends un ticket dans le prix duquel est incorporé un impôt. Je descends à la Porte-Maillot et je grimpe dans le tramway électrique qui longe le bois de Boulogne. Là encore je paye, sans m'en douter, l'impôt qui frappe les voitures publiques. C'est un impôt qui date du 25 mars 1817 et que M. Caillaux, le 11 novembre dernier, a proposé d'augmenter.

J'allume un cigare qui a payé un impôt formidable et je respire à pleins poumons l'air qui n'est pas encore directement imposé. Me voici arrivé chez moi. Il fait nuit, mais ma rue est bien éclairée et j'aperçois devant ma maison ma poubelle. Vous savez ce que c'est. — Entre parenthèses remarquez avec moi que M. Poubelle, qui a été professeur, ambassadeur, préfet, etc., aurait pu craindre que les générations futures n'ignorassent un jour son nom. Il a inventé les boîtes à ordures et le voilà célèbre tout comme M. de Rambuteau, qui, lui, a inventé autre chose. — Ma poubelle me rappelle que je suis frappé d'une taxe de balayage de 18 fr. par an. J'avance. Me voici devant la maison. J'ai un portail et une petite porte. C'est du luxe, me direz-vous. Que voulez-vous, quand j'ai acheté ma maisonnette, le portail et la petite porte existaient et je n'ai pas eu le courage de boucher l'une des deux ouvertures, d'autant plus que depuis trente-huit ans j'entends dire que cet impôt va être supprimé. En attendant je paye et pour le portail et pour la petite porte. J'entre dans le jardin. Mon chien vient au-devant de moi. Il est très gentil et empêche les cambrioleurs de

me rendre visite. Mais le fisc, pour me punir de prendre cette précaution et de contribuer de mes deniers à la police générale, me frappe d'un impôt de 5 fr. par an. A côté de la niche du chien, sous un petit hangar, il y a les bicyclettes des enfants. Ce sont aujourd'hui de véritables instruments de travail, surtout quand on habite à Neuilly, ville qui n'a ni gare, ni collège, ni lycée. Le fisc n'entre pas dans ces considérations et pour chaque bicyclette il me réclame 3 fr. Sur le mur de ma maison on aperçoit une plaque constatant qu'en homme prévoyant, je me suis assuré contre l'incendie. Pour cet acte de prévoyance, je paye un impôt.

Enfin j'entre dans la maison, par la porte naturellement, et naturellement aussi le fisc me réclame l'impôt sur la porte. Dans mon antichambre il y a une lampe démocratique s'il en fut jamais une. C'est une pauvre lampe à essence dont je baisse la mèche le plus possible. Elle me donne juste assez de lumière pour que je puisse trouver mon chemin. Mais je paye tout de même l'impôt sur l'essence.

Me voici dans ma salle à manger. Ma femme m'attend pour me donner mon repas. J'ai une cuisinière modern-style: elle est partisan du repos hebdomadaire et de la journée de neuf heures de travail, et à neuf heures elle va se coucher. Je m'assois dans ma salle à manger. Là encore aucun luxe, ni électricité, ni gaz. C'est en contemplant mon plafond qu'on pourrait dire que j'ai éteint les lumières du ciel: une simple lampe à pétrole. Eh, messieurs, ne la dédaignez pas trop et rappelez-vous que le pétrole est frappé d'un impôt fort lourd.

Je déplie ma serviette et je demande quel est l'ordre du jour, je veux dire le menu. Oh ! à cette heure le menu n'est pas fameux. *Tarde venientibus ossa.* Mais comme un os à ronger serait vraiment trop peu nourrissant, ma femme m'offre un pauvre morceau de bœuf bouilli froid. Je m'en contente. Je prends cette tranche de viande qui a payé l'octroi, je l'assaisonne avec de l'huile d'olive qui a payé un terrible impôt, j'y mets un peu de vinaigre qui a payé l'impôt, un peu de sel que la gabelle n'a pas épargné, un peu de poivre également taxé et avec un morceau de pain qui par le tarif douanier a été indirectement imposé, j'essaye de dîner. J'avale un verre de vin qui me rappelle que la commune de Neuilly a conservé une taxe sur les boissons hygiéniques. Pour manger ce morceau de viande j'ai payé sept impôts différents et je vous avouerai que j'ai trouvé le dîner médiocre. Ma femme, qui s'en aperçoit m'offre une tasse de thé.

Je l'accepte. Quelle imprudence ! Avec une allumette de la régie (impôt) elle allume une lampe à alcool (impôt) ; elle place au-dessus une petite casserole en fer battu (impôt de douane) ; elle fait bouillir l'eau (impôt du timbre) et y met un peu de thé (impôt énorme) avec un morceau de sucre (impôt de 50 %). Je délaye le sucre avec une cuillère qui a payé l'impôt du poinçonnage, je fais la grimace et j'avale. Ma femme qui me tient toujours compagnie prend un peu de café, et acquitte ainsi le droit sur le café, le droit sur le sucre et le droit sur la chicorée.

Je monte me coucher. Avec une allumette toujours de la régie, j'allume une bougie qui a acquitté l'impôt ; j'entre dans ma chambre ; je ferme ma fenêtre qui est frappée par une des quatre vieilles contributions et je fais un bout de toilette (impôt sur le charbon qui a chauffé mon eau, sur le bois qui brûle dans ma cheminée, sur la lumière qui m'éclaire). Enfin je me glisse dans mes draps de lit qui avec mes serviettes ont payé leur part de l'impôt qui sert à donner des primes aux cultivateurs de lin et de chanvre.

Me voilà couché. Mais je tousse affreusement. Que feriez-vous à ma place ? Vous vous appliqueriez un rigolo. C'est ce que j'ai fait (impôt sur la moutarde) et j'ai pris un grog. Encore un morceau de sucre frappé par l'impôt, un peu de cannelle bien taxée et deux cuillerées de rhum, comment dirais-je ?... assassiné par l'impôt.

Il y a quelques années, j'ai eu la mauvaise idée de faire une petite provision de rhum. Un de mes amis était justement gouverneur de la Martinique. Je le priai de m'acheter 25 litres de bon rhum. Il s'est fort aimablement acquitté de la commission, et pour 37 fr. 50 il m'a acheté 25 litres de rhum exquis. Ce n'est pas cher, me direz-vous. Attendez la fin de l'histoire. Mon barillet a été confié aux agents du fisc. Il coûtait 37 fr. 50 en partant, mais lorsqu'il m'est arrivé, la note s'élevait à 101 fr. 50.

Le détail des différents droits que j'ai acquittés ressemble à un mémoire de plombier. Il y a deux pages. Ecoutez l'énumération : « Un acquit, deux imprimés pour déclaration de douane, droit de statistique, droit de quai, droit de timbre, timbre de facture, frais de tente, frais de débarquement, de signaux, de dépotage, reconnaissance et conditionnement, acquit, passe-debout, surveillance de l'avarie, surveillance du conditionnement au débarquement, entrée en douane, sortie de la douane, entrée en octroi à Paris, sortie de l'octroi de Paris, entrée à l'octroi de Neuilly. » Le droit de dépotage me laisse

rêveur. Pourquoi diable dépoter mon rhum ? Quant au droit de surveillance, il entraîne le droit de dégustation afin de permettre à l'employé de s'assurer que le fût contient bien du rhum. J'ai le devoir de reconnaître que sur ce point les agents ont consciencieusement rempli leur tâche; ils ont si bien dégusté que mon barillet, qui contenait 25 litres au départ, n'en contenait plus que 19 à l'arrivée.

Eh bien, ami lecteur, que pensez-vous de cette histoire vraie? Moi je me dis que mon rêve n'était pas si ridicule et que la passoire ne me prendrait pas plus d'argent que le fisc ne m'en réclame aujourd'hui. On va modifier tout cela. Je le veux bien, mais pour ma part je ne pourrai juger de la réforme que lorsqu'on me présentera la carte à payer. Il y a des dégrèvements et même des suppressions totales qui coûtent très cher aux contribuables. A l'école de droit à Paris, il y avait un droit de robe auquel les étudiants étaient soumis à chaque examen. La taxe était de 3 francs. Un ministre l'a supprimée, mais a augmenté de 5 francs les frais de l'examen et de leur côté les agents de la Faculté ont maintenu le droit de 3 francs que le ministre avait supprimé.

Que faire ? Réclamer ? Y pensez-vous ? Ne savez-vous pas que le fisc est une noble personne à laquelle on ne peut s'adresser que par écrit et en employant du papier qui coûte 60 centimes la demi-feuille ? Cela coûte vraiment trop cher. Mieux vaut payer et se taire. C'est le conseil que je vous donne, et quand vous aurez ainsi fait votre devoir de bon citoyen pendant quarante ans, le gouvernement vous décorera... et vous demandera 25 francs.

LOUIS PAULIAN (*Le Temps.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 mars 1908

Nécrologie. — M. le Dr Schœnberg.
Communications. — Ouverture d'une session électorale pour la nomination de nouveaux membres. — Conférences populaires d'économie politique. — Le Congrès du *Free Trade* à Londres.
Discussion. — La crise allemande.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Yves Guyot, vice-président. Il souhaite la bienvenue à deux invités du Bureau, M. Bonnardel, administrateur de la Compagnie de l'Ouest et de la Compagnie de Navigation Havre-Paris-Marseille, et M. le baron Alexandre de Gunzburg, de la maison de banque de Saint-Pétersbourg, d'une réputation universelle.

Il annonce la mort d'un de nos membres correspondants, M. le Dr Schœnberg, professeur à l'Université de Tubingen, qui faisait partie de notre Société depuis l'année 1890. Il s'occupait surtout de questions financières, questions sur lesquelles il jouissait d'une réelle autorité.

M. D. Bellet, secrétaire perpétuel, a la parole pour un certain nombre de communications.

Il fait connaître d'abord que le Bureau a ouvert une session pour la nomination de nouveaux membres.

Il annonce ensuite que la Société d'Economie politique, poursuivant ses efforts pour faire une utile propagande scientifique, s'est entendue avec l'Association philotechnique pour l'organi-

sation de cours d'économie politique dans diverses sections de l'Association. Deux causeries doivent être faites à la section du lycée Condorcet par MM. Yves Guyot et Limousin. Des conférences doivent être faites aussi dans les casernes de Paris, et M. Frédéric Passy doit les inaugurer, le 24 mars, à la caserne du Château d'Eau.

L'Assemblée générale de la Société doit avoir lieu le 5 avril.

Le Bureau s'est préoccupé des moyens d'assurer à tous les orateurs inscrits, lors de nos discussions mensuelles, le temps nécessaire pour exposer leurs opinions. Il a décidé de limiter à un maximum de 35 minutes la longueur des communications orales, et à 25 minutes la durée des communications écrites, *lues* par les orateurs.

Les conférences faites par plusieurs de nos collègues, sur les questions de liberté commerciale, à l'Union chrétienne des jeunes gens, ont eu un réel succès. Cette Union a constitué déjà un Comité de Libre-Echange, et elle compte sur notre appui pour avoir des conférenciers.

M. Daniel Bellet communique à la réunion la liste des questions qui doivent être traitées au Congrès du *Free Trade* qui doit avoir lieu à Londres en juillet ou août prochain. Il demande de nouveau à ses collègues de s'inscrire en aussi grand nombre que possible comme adhérents à ce Congrès.

M. le secrétaire perpétuel présente les publications reçues par la Société, et dont la liste est ci-après. Il signale particulièrement un ouvrage: *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution*, publié par notre vice-président, M. G. de Molinari, qui vient d'entrer dans sa 90e année, et dont la verte vieillesse se montre infatigable au travail et au bon combat pour les saines doctrines économiques.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposé par M. Raphaël-Georges Lévy :

La crise allemande.

Le sujet de la communication de M. **R.-G. Lévy** est tout d'actualité : tout le monde parle encore de « la crise allemande ». Etant donnés les très importants rapports économiques qui unissent la France et l'Allemagne, cette question apparaît comme fort intéressante.

Que faut-il d'abord entendre par crise ? C'est, dit M. R.-G. Lévy, un déplacement d'équilibre. Mais il faut fixer comme point de départ à toute crise, non pas la période où se remarque un fléchissement des prix, mais une période bien antérieure, celle de l'inflation, de la hausse générale. A ce moment, on constate un universel contentement, joint à l'insouciance du lendemain. Puis le mouvement des prix manifeste un arrêt, et voilà la chute qui s'annonce, puis s'accentue, et le mot de « crise » commence à circuler.

Tout se passa ainsi, en 1907. Mais la crise financière précéda la crise industrielle, et, au début, la baisse des prix se fit sentir, non pas sur les matières premières, mais sur les valeurs mobilières.

Pour avoir une idée exacte de la situation actuelle, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur le développement rapide de l'empire allemand. La population de l'Allemagne, de 40 millions d'habitants en 1870, a atteint le chiffre actuel de 62 millions. Le commerce est de 16 milliards de reichsmarks (20 milliards de francs). L'industrie, qui, avant 1870, ne comptait guère, est aujourd'hui formidable, et son importance se résume dans deux chiffres : en 1907, la production de la fonte et de l'acier atteignit 12 millions de tonnes, ce qui représente la moitié de la production des Etats-Unis, le triple de celle de la France, et dépasse légèrement celle de l'Angleterre, qui est de 10 à 11 millions de tonnes. Quant à la production du charbon, elle est de 175 millions de tonnes, c'est-à-dire la moitié à peu près de ce que fournissent les Etats-Unis.

Avant 1870, l'Allemagne était encore un pays agricole, et exportait même des céréales, en petite quantité il est vrai. Aujourd'hui, au contraire, il lui faut importer des céréales en quantités considérables, pour 380 millions de reichsmarks. Elle a reconnu la nécessité de développer son commerce et sa navigation, aujourd'hui à la hauteur des services qu'elle leur demande.

Il est intéressant de constater que l'Allemagne a trouvé de merveilleux instruments pour édifier sa prospérité. Ce sont les banques, fondées en très grand nombre après 1870, et qui, toutes florissantes aujourd'hui, ont contribué d'une manière si heureuse aux succès de l'industrie et du commerce allemands. C'est une étroite coopération qu'elles ont fournie, se faisant les utiles commanditaires de toutes les entreprises.

Les banques tirent leurs principales ressources des dépôts

que le public fait entre leurs mains. A la fin de 1906, les 45 principales en avaient pour 1.811 millions de marks. Mais, à ce chiffre, à celui de 3.453 millions pour les créditeurs, et à celui de 1.607 millions pour les acceptations, s'oppose un chiffre de 4.306 millions pour les débiteurs, et un autre très élevé pour les escomptes et les avances. Il y a lieu d'ailleurs de signaler ici que les banques ne prêtent pas toujours contre des acquisitions liquides. Il est certain que de nombreux débiteurs comptent sur une prorogation des avances à eux faites, et ne seraient pas en mesure de payer à l'échéance. On a souvent reproché aux banques allemandes cette sorte de tolérance parfois dangereuse.

On leur a reproché aussi de confondre dans un même établissement la banque d'affaires et la banque de dépôts, contrairement à ce qui se pratique en Angleterre et en France. Mais si les banques allemandes s'étaient spécialisées, se contentant d'être des établissements de dépôts, elles n'auraient pu utiliser leur argent que pour des opérations d'escompte, des opérations à vue, et n'auraient jamais eu la faculté de contracter avec l'industrie cette union d'intérêts si intime. D'ailleurs, les dividendes importants qu'elles ont distribués dans ces dernières années prouvent dans une certaine mesure que cette coopération leur fut profitable.

A côté de ces banques de crédit, se sont développées les banques hypothécaires, sans monopole, mais soumises à une législation spéciale pour chacune d'elles. Elles représentent 9 milliards de marks, le triple du Crédit Foncier français. Leurs dividendes se maintiennent, — quand ils n'augmentent pas. Elles ont rendu de très grands services, notamment depuis qu'on peut compter en Allemagne 41 villes de plus de 100.000 habitants.

Il faut parler maintenant de la Banque de l'Empire, banque d'émission. Pas de monopole, car il existe quatre autres banques d'émission. Mais elle seule peut vraiment compter : elle dirige toute la politique financière. Le système d'émission de la Reichsbank est le suivant : elle est autorisée à créer trois fois plus de billets qu'elle n'a d'espèces en caisse, à condition que l'écart entre ces deux chiffres soit couvert par un portefeuille d'effets de commerce ; lorsque sa circulation dépasse le montant du métal augmenté d'une somme fixée par la loi et qui s'appelle le contingent, — soit d'environ un demi-milliard de marks, elle paie un impôt de 5 0/0 sur l'excédent. Il y a de

fortes présomptions, lorsque l'impôt vient à jouer, que l'escompte sera au moins de 5 0/0. Or, en 1907, la Reichsbank a payé vingt-cinq fois l'impôt, ce qui, *à priori*, signifie que le taux de l'escompte fut de plus de 5 0/0. D'ailleurs, dans le monde entier se manifesta une grande pénurie d'argent à cette époque, et en novembre 1907, le taux d'escompte de la Reichsbank s'éleva à 7 1/2 0/0, maximum qui n'avait jamais été atteint. Aujourd'hui le taux est encore de 6 0/0.

La Reichsbank constitue une vaste chambre de compensation, qui, avec ses 500 succursales et bureaux, donne à chacun le moyen de verser gratuitement toute somme au crédit d'un autre client. Elle exécuta ainsi, dans le courant de l'année 1907, des virements gratuits pour une somme très importante, et on put constater la grande vitesse de circulation des dépôts, dont la moyenne de durée ne fut que d'une journée.

Pour achever cette rapide esquisse de la situation économique de l'Allemagne, il est intéressant de dire quelques mots de ses finances publiques. Le budget impérial croît d'année en année, et ceux des Etats confédérés, dont la réunion forme l'Empire, suivent la même marche.

L'Empire a trois sources de revenus : celui qu'il tire de son patrimoine, les taxes prélevées en vertu de lois votées par le Parlement, enfin les contributions que la Constitution de 1871 l'autorise à demander aux Etats confédérés, à titre de contributions matriculaires. Mais ces ressources ne suffisent pas, et pour équilibrer les dépenses, il faut user de l'expédient suprême qui joue un rôle si fâcheux dans les finances des Etats modernes, l'emprunt. Car, de l'autre côté du Rhin, on ne paie pas l'impôt aussi aisément que chez nous, et les tentatives faites pour augmenter les contributions existantes ou pour en établir de nouvelles, ont jusqu'à présent échoué. La dette contractée ainsi en pleine paix dépasse 5 milliards de francs, et elle est en progression constante.

Il faut joindre à cela les emprunts des Etats confédérés et des villes, qui se lancent chaque année dans des dépenses somptuaires de plus en plus importantes. Les industries, enfin, émettent aussi de très gros emprunts.

On s'explique alors, par toutes ces raisons, que le loyer de l'argent se soit élevé si rapidement, et se soit maintenu à un taux aussi haut. Ce fut le principal indice de la crise.

Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure de la situation de l'Allemagne. Avec ses banques munies d'énormes

réserves, et douées d'une puissante organisation, avec son outillage perfectionné et tout un mécanisme bien surveillé et entretenu, l'Allemagne doit nous inspirer encore toute confiance, et la crise actuelle ne saurait nous donner les mêmes appréhensions que la crise américaine.

Pour M. **Delamotte**, comme pour M. R.-G. Lévy, la crise est une rupture d'équilibre, mais qui ne date pas de cette période parfois fort longue pendant laquelle apparaît, puis s'affirme, une hausse anormale des prix. Ce n'est qu'après cette période d'inflation, pour s'en tenir aux principes de M. Juglar, qu'il y a lieu de faire débuter la crise.

M. Delamotte était un peu préoccupé par le titre de la communication de ce soir ; à son avis, en effet, pas de crise allemande ; il n'y a là qu'une conséquence du contre-coup mondial de la grande crise américaine. La secousse fut un peu brusque en Allemagne, à cause de l'importance des grandes entreprises dans lesquelles ce pays s'est lancé depuis quelques années. Mais on n'eut pas l'occasion de constater les mêmes phénomènes qu'en Amérique. Sans doute les faillites furent nombreuses, mais il ne se déclara jamais de panique, et la circulation monétaire et financière est si bien réglée, qu'il n'y a aucune crainte à conserver. En Amérique, bien des affaires avaient été menées avec une légèreté, une négligence, une indélicatesse même, dont l'Allemagne ne nous a pas donné d'exemples.

Malgré tout, la situation reste inquiétante, à cause de la coopération très étroite des banques et de l'industrie. Les banques, en effet, commanditent,quand elles n'administrent pas elles-mêmes, de très nombreuses entreprises. L'Allemagne ne connaît pas réellement la banque de dépôt, cette institution si florissante en France. Les particuliers confient rarement leur argent en dépôt, mais livrent directement leurs épargnes à l'industrie. Et cette industrie, c'est la banque qui l'a le plus souvent lancée, qui tout au moins lui fournit tous les capitaux nécessaires.

C'est à cette merveilleuse organisation des banques que celles-ci doivent d'avoir échappé à la faillite. En Amérique, au contraire, c'est l'industriel qui crée la banque, qui exerce sur elle son contrôle. Et ce n'est pas un gage de moralité, ni de succès.

Le déficit constaté dans le budget impérial est dû à des raisons politiques. L'Allemagne, en effet, est soumise à un régime parlementaire embryonnaire. Les ministres ne sont pas res-

ponsables devant le Parlement, et il n'y a pas, comme chez nous, à voter chaque année une « loi de finances ». Le Parlement se contente de voter les contributions matriculaires, part contributive des États fédérés. Ils ont à ce point de vue une sorte d'indépendance, un droit d'immixtion. Le gouvernement répartit entre eux les impôts qu'il décrète, et c'est parfois pour les États fédérés une source de bénéfices. En 1898, notamment ils participèrent à une répartition de 13 millions de reichsmarks, alors que le chiffre des contributions matriculaires n'était pas aussi élevé. Mais cette situation s'est modifiée, et chaque année s'accentue un écart qui n'est plus en faveur des États fédérés. Le gouvernement se voit alors obligé de voter de nouvelles ressources, telles que des impôts sur les cigarettes, des droits de timbre, etc.

Il n'y a pas lieu, cependant, d'avoir des inquiétudes. L'Allemagne peut encore, en frappant le tabac, l'alcool, les successions, retirer d'importantes ressources. Mais, pour faire face immédiatement au déficit, c'est à l'emprunt qu'elle doit s'adresser. C'est l'emprunt qui contribue, pour une très grande part, à alimenter le budget.

M. **d'Eichthal** voudrait, pour un instant, revenir sur la question des banques en Allemagne. Dans son tableau si intéressant, M. Raphaël-Georges Lévy, tout en rappelant les grands services qu'elles ont rendus à l'industrie allemande, a dit, avec raison, suivant l'orateur, que, par la confusion qu'elles pratiquaient du rôle de banques d'affaires et du rôle de banques de dépôts, les banques d'outre-Rhin se trouvaient à un degré d'évolution antérieur et inférieur à celui des banques de dépôt anglaises et de celui où tendent la plupart de nos grands établissements de crédit. C'est là une constatation qu'il est bon de relever en face des assertions en sens contraire qu'on trouve dans tant de bouches et sous tant de plumes.

L'expérience — une expérience déjà longue — a prouvé, dit M. d'Eichthal, que la division du travail et des fonctions porte d'excellents fruits, aussi bien en matière de banques qu'en d'autres branches de l'activité économique. Les banques d'Allemagne, par les énormes crédits qu'elles ouvrent aux industriels, leur donnent évidemment des facilités pour le développement de leurs affaires, mais c'est peut-être en faisant courir aux fonds de leurs déposants des risques qu'une banque de dépôts doit avant tout éviter en ayant toujours des disponibilités prêtes à

répondre tout de suite aux exigibilités immédiates. L'organisation des joint-stock-banks et de nos établissements de crédit en grands instruments d'escompte commercial, qui est leur principal mode d'activité, fournit, à ce point de vue, une sécurité et une stabilité à tout notre système économique et financier, qu'on ne trouve pas au même degré en Allemagne. On le verrait bien si la crise dont il a été question ce soir s'aggravait par suite d'événements imprévus ou par répercussion de la crise américaine. Ceux qui accusent nos banques de dépôts de paralyser notre industrie en lui mesurant trop chichement les ouvertures de crédit ou en refusant des participations, devraient mieux comprendre les conditions essentielles de l'existence de ces banques. Il est évidemment à souhaiter qu'à côté de ces banques d'escompte, il se développe de plus en plus de grandes banques d'affaires qui procurent à notre production quelques-unes des facilités que l'industrie a trouvées de l'autre côté du Rhin. Mais il importe que ces banques restent distinctes des premières. Encore une fois, l'organisation anglaise et celle qui, dans les grandes lignes, demeure la nôtre, ne représente pas un état de régression, comme trop de personnes l'ont prétendu, mais un état de progression : si, sur plusieurs points, nous avons des exemples à prendre en Allemagne, celle-ci, pour son bien, devra, dans la question des banques, imiter l'Angleterre et notre propre pays, et pratiquer la division des fonctions.

M. **J. Hayem** tient à poser quelques questions à M. R.-G. Lévy. A quelles causes spéciales faut-il attribuer la crise allemande ? Est-elle due à un développement d'affaires excessif ? N'est-elle due au contraire qu'à une disette de capitaux ?

M. R.-G. Lévy, qui a très bien mis en lumière le rôle tout particulier des banques en Allemagne, ne semble pas approuver cette organisation. Est-elle donc si mauvaise, et faut-il reprocher aux établissements de crédit allemands de donner de gros dividendes, qui sont inconnus chez nous ? C'est, au contraire, une chose excellente que cette institution des banques de crédit en banques d'affaires.

Il faut, évidemment, faire la part des risques, mais, qui ne risque rien, n'a rien. Les banques sont dans leur rôle en se faisant les associées, les commanditaires du commerce et de l'industrie.

M. Hayem demande enfin à M. R.-G. Lévy s'il croit à la fin prochaine de la crise allemande.

M. **R.-G. Lévy** répondra en quelques mots aux questions de M. Hayem.

Quelles sont d'abord les véritables causes de la crise ? La crise est le résultat d'une disproportion entre le chiffre des affaires et celui des capitaux disponibles pour ces mêmes affaires. Et, pour répondre en même temps à M. Delamotte, M. R.-G. Lévy tient à établir qu'il ne faut pas attribuer au contre-coup de la crise américaine, l'origine de la crise allemande, mais bien à la diminution des ressources liquides, par suite de l'accroissement des émissions et non pas des demandes de l'Amérique. Quant aux dividendes, ils n'atteignent pas les taux qu'on a voulu dire. D'ailleurs, ce n'est pas l'intérêt des banques qu'on recherche, mais bien l'intérêt général. Tant pis, alors, si les dividendes viennent à subir une réduction.

M. Hayem a dit : Qui ne risque rien, n'a rien. Mais est-ce bien le rôle d'une banque de tout risquer, et ne doit-elle pas toujours se préoccuper de ses disponibilités, afin de posséder plus de garanties. Nos sociétés de crédit ne rendent-elles pas de grands services au commerce et à l'industrie, et cependant elles n'agissent qu'avec prudence et entourent de précautions les prêts qu'elles effectuent.

M. R.-G. Lévy ne saurait dire si la crise allemande touche vraiment à sa fin. Il ne peut que constater comment, à notre époque, tout va plus vite : les crises sont plus courtes aujourd'hui, mais elles sont aussi plus aiguës, plus douloureuses. La crise de 1900, qui ne fut pas de longue durée, nous permet d'espérer que la crise actuelle sera brève.

L'orateur répondra à une dernière observation de M. Delamotte : il y a, en Allemagne, des sommes importantes déposées dans les caisses d'épargne et ces dépôts sont pour le pays une grande cause de prospérité.

En résumé, il faut bien reconnaître le caractère aigu de la crise allemande, mais il n'y a pas lieu de s'en exagérer le danger. On doit, au contraire, avoir toute confiance dans la puissance de l'Allemagne.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. **Raffalovich**, qui n'a pu assister à la séance, une lettre relative au sujet en discussion, accompagnée d'une série de tableaux statistiques sur les éléments de la situation économique de l'Allemagne pendant les dernières années : commerce extérieur, mouvement des importations et exportations d'or, émissions de valeurs mobiliè-

res, etc., etc. M. A. Raffalovich résume ainsi son opinion sur la question discutée ce soir : la bourse, en Allemagne, a devancé par son pessimisme la réaction commerciale et industrielle. Si elle semble avoir suivi ce mouvement, elle l'a fait par prudence, car elle était depuis longtemps avertie, et elle savait à quoi s'en tenir sur la baisse générale qui devait fatalement se produire.

M. **Yves Guyot**, Président, dit qu'après ces explications si claires de MM. Raphaël-Georges Lévy, Delamotte et d'Eichthal, le besoin d'un résumé ne se fait pas sentir. Cependant il voudrait y ajouter quelques mots. Dans son exposé, M. Raphaël-Georges Lévy a parfaitement indiqué les caractères d'une crise : des industriels accroissant le pouvoir producteur de leurs établissements, non seulement ils immobilisent leurs capitaux circulants, mais encore ils ont recours au crédit. Ces capitaux, engagés dans des usines, des outillages, ont perdu leur pouvoir d'achat et ne sont plus disponibles.

Il en est de même aux Etats-Unis. Les Etats-Unis sont un pays très grand qui a besoin de s'outiller et qui a peu de capitaux disponibles. Dès qu'il en a, il les engage. En 1907, les chemins de fer ont absorbé en construction, en matériel, plus de 5 milliards de francs. Ils voulaient continuer. L'intervention de l'Interstate commerce Commission, les attaques démagogiques de MM. Bryan et Hearst d'un côté, les menaces de M. Roosevelt, qui a voulu essayer de leur enlever cette plateforme électorale, d'un autre côté, avaient, dès le mois d'avril 1907, ébranlé leur crédit. A partir du 1er juillet, elles n'ont pas pu émettre un titre : d'où interruption des commandes, arrêt de l'industrie métallurgique, de la construction de locomotives, de wagons, etc. La crise était certaine.

Les possesseurs de valeurs mobilières ont été les premiers à la prévoir pour toutes ces raisons. De là la baisse.

La crise actuelle est, comme toutes les crises, un excès de consommation.

Elle a lieu aussi après des guerres qui ont fait une grande absorption de capitaux et qui ont provoqué ensuite une grande activité, comme la crise de 1857, après la guerre de Crimée, comme la crise de 1866 après la guerre de la Sécession, comme la crise de 1873 après la guerre franco-allemande.

Dans la note qu'il a envoyée pour sa contribution à la discus-

sion, M. Raffalovich donne des chiffres qui indiquent la baisse des valeurs mobilières allemandes.

M. Raphaël-Georges Lévy et M. d'Eichthal ont parlé de la division du travail des banques en Angleterre et en France, division qui n'existe pas en Allemagne, et ils ont signalé les inconvénients et même les dangers qui en résultaient.

Dans une excursion que M. Yves Guyot et M. Raffalovich ont faite l'année dernière dans quelques villes industrielles de l'Allemagne, des directeurs de banque leur ont parlé d'une situation créée aux banques par l'obligation du paiement comptant imposé par les cartels de la houille, du fer et de l'acier. Les industriels qui les achètent ont besoin de crédit, mais alors ce sont les banques qui sont obligées de le leur faire, et tous les 15 du mois, elles doivent avoir de grosses disponibilités en espèces ou en chèques sur la Deutschbank.

M. Yves Guyot trouve M. Delamotte beaucoup trop sévère pour les Etats-Unis. Il peut y avoir des gaspillages et des abus. Mais les hommes qui sont à la tête de leurs affaires ont fait des choses gigantesques et admirables. Les chemins de fer ont su mettre en valeur cet immense territoire qui présente des richesses, mais des difficultés de toutes sortes : et ce qui est fait est acquis.

La séance est levée à onze heures.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

G. DE MOLINARI. *Economie de l'histoire. Théorie de l'évolution.* — *Paris,* F. Alcan, 1908, in-18.

Office du travail. Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie. T. I. *Paris.* — *Paris,* 1907, in-8°.

EUG. D'EICHTHAL. *La liberté individuelle du travail et les menaces du législateur.* — *Paris,* F. Alcan, 1908, in-18.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des Travaux historiques et scientifiques. Liste des membres. — *Paris,* 1907, in-8°.

Chambre de commerce de Constantine. Compte rendu des travaux de l'an 1905. — *Batna,* 1906, in-8°.

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna. Classe di scienze morali. T. I, fasc. 1er. — *Bologna*, 1908, in-8°.

Statuto della reale Accademia delle scienze dell'Istituto di Bologna. — *Bologna*, 1908, in-8°.

Ministère du Commerce et de l'Industrie. Annales du Commerce extérieur. Ann. 1907, fasc. 8, 9 et 10. — *Paris*, Imprim. Nationale, 1907, in-4°.

E. LEVASSEUR. *Marcelin Berthelot* (1827-1907). Extrait de *l'Annuaire du Collège de France.* — *Paris*, 1907, in-8°.

Bulletin de Colonisation comparée. Ann. V, n° 2. — *Bruxelles*, 1908, in-8°.

Bulletin de la participation aux bénéfices, 29e ann., 4e livr. — *Paris*, 1907, in-8°.

Chambre de commerce de Constantine. Cinquantenaire 1856-1906. — *Constantine*, 1907, in-8°.

Bijdragen tot de Statistiek van Nederland, n° LXXXV. Grèves et lock-out dans les Pays-Bas, pendant 1906. — *La Haye*, 1907, in-8°.

Memorias y revista de la Sociedad, cientifica « Antonio Alzate ». T. XXV, nos 1 et 2. — *Mexico*, 1907, in-8°.

PAUL HARTMANN. *La fumure des fleurs.* — *Paris*, 1908, in-4°.

Department of commerce and labor. Monthly summary of commerce and finance of the United States. August, sept. 1907. — *Washington*, 1907, in-4°.

Banque de France. Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France, 30 janv. 1908. — *Paris*, 1908, in-4°.

Memorie della R. Accademia delle scienze dell'Istituto di Bologna. Classe di scienze morali. Scienze giuridiche. Scienze storico-filologiche. T. I. (2 parties). — *Bologna*, 1908, in-4°.

COMPTES RENDUS

Mélanges scientifiques et littéraires, par Louis Passy, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture de France (5e série). Un vol in-8°. Félix Alcan et Masson et Cie éditeurs. Paris, 1907.

M. Louis Passy réunit périodiquement en volumes les opuscules et notices divers que ses fonctions de secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture ou les circonstances le conduisent à écrire. Parmi eux se trouvent les discours prononcés aux obsèques de ses confrères ou les notices qu'il a consacrées à leurs travaux, notices intéressantes non seulement par le rappel des services que des hommes comme Aimé Girard, Maxime Cornu, Dehérain et tant d'autres ont rendus à l'agriculture, mais aussi par les souvenirs personnels qu'évoque M. Louis Passy et qui nous font pénétrer dans l'intimité de ces hommes, connaître leur caractère et suivre leur carrière.

Un des morceaux les plus importants du nouveau volume est celui dans lequel M. Louis Passy, retraçant l'histoire des débuts de la Société d'Agriculture, a publié le mémoire présenté par elle à l'Assemblée nationale en novembre 1789. Ce mémoire résume les vœux et les plaintes des agriculteurs ; il montre les abus que l'ancien régime avait en quelque sorte consacrés et qui s'opposaient à tout progrès de l'Agriculture. Il forme un tableau fort intéressant de l'état économique de la France au moment de la Révolution et il y a tout lieu de penser qu'il est exact. La Société Royale d'Agriculture était composée d'hommes peu enclins aux exagérations. Elle avait confié le soin de préparer ce mémoire à une commission dont le travail fut ensuite discuté dans une séance extraordinaire. Les signataires sont le marquis de Bullion, Parmentier, le duc de Charost, de la Bergerie, l'abbé Lefebvre, le secrétaire perpétuel Broussonet, qu'on ne sau-

rait suspecter ni les uns ni les autres de fanatisme révolutionnaire.

Les agriculteurs d'aujourd'hui ne manquent guère, lorsqu'ils dressent leurs cahiers de doléances et qu'ils formulent des vœux, de demander à l'Etat sa protection. Ceux de 1789 ne voyaient que dans la liberté et dans la suppression des privilèges le remède aux maux dont ils souffraient. Depuis l'époque où La Bruyère traçait de la situation des paysans le sombre tableau que l'on connaît, les abus n'avaient, semble-t-il, fait que s'accroître et peu s'en fallait que l'une des deux mamelles de la France fût tarie.

La première revendication — qui comprend d'ailleurs toutes les autres — de la Société d'Agriculture était la liberté de la propriété. Elle insistait sur les avantages qui résultent pour le propriétaire du droit de clore son terrain, afin de le soustraire aux dégâts des hommes et des animaux ; elle demandait la suppression des droits de parcours et de pâture qui, en empêchant la clôture des héritages, en s'opposant à la formation des prairies artificielles, en interdisant la possibilité de faire des semis de bois, ou d'acclimater des arbres exotiques, détruisaient la liberté de la propriété.

Elle adjurait l'Assemblée nationale de s'occuper des dessèchements des marais afin de détruire le principe des maladies continuelles qui affligent les malheureux habitants des régions marécageuses et aussi de rendre à la culture des régions immenses. « Il existe, disait-elle, des endroits où un seul moulin est la cause d'un marais de mille arpents »; elle cite des régions où les habitants ont maintes fois offert d'exécuter les travaux de dessèchement ; mais les propriétaires des moulins s'y sont opposés : « le produit d'un très grand nombre d'arpents qu'on aurait pu rendre à la culture et la santé de deux cent mille âmes ont été sacrifiés au crédit et à l'intérêt mal entendu de quelques seigneurs protégés. » Aux maux qu'engendre cette stagnation des eaux, elle oppose les services qu'elles rendraient à l'agriculture si elles étaient employées à l'irrigation. Mais, pour un moulin qui rapporte trois ou quatre cents livres de fermage, des paroisses perdent souvent trois ou quatre mille livres de fourrage.

Les doléances se poursuivent ainsi pendant bien des pages, donnant sur l'agriculture et sur l'état économique de la France à la fin du XVIII[e] siècle des détails douloureux et qui sont pour une grande part assez peu connus.

Un point entre bien d'autres mérite l'attention: ce sont les

considérations que la Société d'Agriculture présente sur les biens communaux dont elle réclame le partage. Ces « communaux » sont des terrains ordinairement spacieux possédés par les habitants d'une ou plusieurs paroisses, soit à titre de propriété indivise par possession immémoriale, soit par concession à titre onéreux de la part des seigneurs. Ce sont tantôt des prairies sur lesquelles des propriétaires peuvent enlever l'herbe à charge du droit de commune après la récolte, tantôt des terrains vagues et incultes abandonnés toute l'année au pâturage.

La Société d'Agriculture déplore l'état d'abandon et de stérilité perpétuelle de ces immenses étendues ; elle s'étonne que « les tableaux si fréquents de la misère dans toutes les provinces n'aient pu ébranler l'édifice monstrueux construit par la féodalité ». Elle constate que, si ces biens communaux ont été créés en faveur des pauvres dénués de propriété foncière, dans la pratique, ce sont ceux-là qui n'en retirent aucun profit, étant trop misérables pour avoir du bétail. En revanche, ils sont obligés de payer en argent ou en travail pour la taille et pour leur quote-part dans les frais des procès très fréquents engagés à propos de ces biens.

Elle observe d'un autre côté que « les biens possédés en commun sont toujours négligés et dilapidés en commun. L'idée de la propriété, si active, si nécessaire, la base des sociétés, ne porte à donner aucun soin, à faire aucune dépense à ces sortes de biens: au contraire, chaque habitant, ne considérant que son droit particulier, tâche d'en tirer le plus de profit possible.

Voilà le collectivisme pris sur le vif et les résultats du communisme municipal jugés par des hommes qui les avaient vus de près, qui, avant de porter leurs vœux à l'Assemblée Nationale, avaient fait une enquête dans les diverses régions de la France et avaient partout constaté que ce communisme avait pour effet l'incurie et la misère. Cette expérience du passé n'est-elle pas une réponse décisive à ceux qui, pour faire le bonheur de l'humanité, lui promettent l'établissement d'un communisme non plus partiel mais intégral ?

GEORGES DE NOUVION.

UNE VILLE SOUS LE RÉGIME COLLECTIVISTE. *Histoire de la municipalité brestoise* (1904-1908), par LOUIS COUDURIER. Un vol. in-8°. Librairie Plon.

La ville de Brest est de celles qui, aux élections de 1904, se

sont offert le luxe de confier la direction de leurs affaires à un conseil municipal socialiste. Elle a acquis de ce fait une grande notoriété. Le nom du maire, l'horloger Aubert, celui des adjoints Goude et Vibert a été répété par tous les échos à l'occasion de nombreux et graves incidents. Nous n'avons pas à rechercher ici par quelle suite de circonstances les Brestois remplacèrent une municipalité raisonnable par une bande d'agités. Ce résultat est-il dû à des divisions entre les éléments anti-révolutionnaires de la population ? Certains conservateurs commirent-ils l'erreur de porter leurs suffrages sur les révolutionnaires, s'imaginant encore, malgré les dures leçons de l'expérience, que le bien sortirait de l'excès du mal ? Ce sont choses d'importance pour les Brestois ; M. Coudurier, qui s'est fait l'historiographe de la municipalité collectiviste, a raison de s'en préoccuper puisqu'il se propose de mettre ses concitoyens en garde contre la répétition des fautes d'antan et de libérer Brest de la tyrannie qu'elle a subie pendant quatre ans. Mais les compétitions des côteries, les questions de tactique électorale ou de politique pure perdent de leur intérêt à distance. Ce qui fait la valeur du livre de M. Coudurier, c'est que, grâce à lui, nous pouvons suivre dans ses diverses phases une expérience collectiviste, observer non plus le collectivisme théorique dont la phraséologie confuse excite toutes les espérances et élude toutes les précisions, mais bien le collectivisme agissant.

Sur trente-six membres, le Conseil municipal de Brest compte vingt-deux fonctionnaires ; il y en a de tous les grades et de toutes les administrations : officier retraité, receveur-buraliste, instituteur, commis des Postes, employé des Contributions indirectes, employés et ouvriers de l'Arsenal, professeurs à l'Ecole de commerce, médecin-inspecteur des Enfants Assistés, répétiteur et professeurs au lycée.

Le premier soin de ces réformateurs est d'interdire le port du viatique aux malades et l'exhibition des emblèmes religieux aux enterrements. Ils frappent d'un droit de 0,30 centimes les tuyaux de cheminée parce qu'ils servent à chauffer les riches et ils relèvent de 5 à 24 francs le droit d'octroi sur les savons parfumés dont l'odeur, laissée par « les grandes dames » sur leur passage incommodait un des adjoints — promu un peu plus tard concierge de la Bourse du Travail — à ce point qu'après avoir traversé les rues élégantes, il rentra chez lui avec la migraine.

Mais ce ne sont que gentillesses de début pour s'entraîner à molester les deux ennemis déclarés des collectivistes, les bourgeois

et les « galonnés ». La grande pensée du Conseil municipal qui se proclame élu pour prendre en main la cause du prolétariat est de créer une Bourse du Travail pour laquelle cent mille francs sont pris à la Caisse municipale, où les syndicats révolutionnaires et, à leur tête, celui des ouvriers de l'Arsenal font venir les délégués de la Confédération Générale du Travail, lesquels organisent grève sur grève, celle des boulangers, celle de l'Arsenal, même celle des bonnes d'enfants. Les violences sont constantes ; il faut faire venir des troupes qui ne parviennent pas toujours à empêcher les attentats contre les personnes ou les propriétés. Les ouvriers de l'Arsenal engagent une lutte violente contre le Préfet maritime ; un premier amiral leur est sacrifié par le Gouvernement ; son successeur n'échappe que difficilement au même sort. Mais, las des injures et des outrages dont l'abreuve le syndicat, à la tête duquel est l'adjoint Goude, employé de l'Arsenal, il finit par demander sa mise à la retraite anticipée.

Une des revendications soutenues par le syndicat de l'Arsenal pendant la grève était la suppression du travail aux pièces et l'établissement général du salaire à la journée. M. Coudurier cite à ce propos quelques chiffres dignes de figurer à côté de ceux que M. Chaumet enregistrait récemment dans son rapport sur le budget de la Marine et que M. G. de Molinari citait dans une récente chronique. M. Coudurier nous révèle que la dépense pour peindre un petit canot en toile pour torpilleur s'est élevée à 73 fr. 92 de main-d'œuvre, que la réparation d'une baleinière a exigé 268 journées de travail coûtant 660 fr. 06, plus 350 fr. 51 de main-d'œuvre, soit 1.010 fr. 57 non compris les « dépenses indivises » qui s'élèvent en moyenne au tiers des réparations : total environ 1.300 fr. Une baleinière neuve vaut approximativement 800 fr. De même, on comptait 220 fr.pour 65 journées de travail, plus les dépenses indivises, pour réparer une barque valant 250 fr., 23 journées représentant 69 fr. 27 pour réparer trois pliants et enfin 352 journées pour réparer une lance en cuivre et un fanal de compas. La dépense de cette opération s'est élevée à 1.022 fr. 39 plus les dépenses indivises. Le prix d'un fanal de compas neuf est de 12 fr. et celui d'une lance 9 fr. 50. Qui contestera, après cela, les capacités industrielles de l'Etat ?

On aurait tort cependant de croire que cette organisation de la grève suffisait à l'activité de la municipalité collectiviste. Un Conseil municipal a charge d'administrer les finances communales. Celui de Brest se donna pour mission de « prendre l'argent là où il est ». Exonérer d'impôts la masse des électeurs et

écraser la minorité bourgeoise et capitaliste, tel fut le programme rigoureusement suivi. En 1904, le nombre des contribuables était de 14.080 et ils payaient pour la contribution mobilière, comme centime le franc de la valeur réelle des loyers, 0,09. Le nombre des contribuables qui, en 1905, après les élections, était descendu à 6.385, remontait en 1907 à 6.911 et le centime le franc atteignait 0,21505. C'était pour les petits loyers une majoration de cotes de 50 %. Pour les loyers supérieurs à 1.200 fr., la surtaxe s'élevait à 100 et même 200 %. Mais les Brestois avaient la satisfaction de constater que dix-sept de leurs conseillers, dont le maire, ne payaient pas un centime de contribution, que neuf payaient de 10 à 50 fr. et que trois seulement payaient plus de 100 francs. En même temps, sur une population de 71.000 habitants, le nombre des assistés inscrits au bureau de bienfaisance s'élevait à 23.584 dont 17.595 indigents pour les secours divers et 5.989 pour l'assistance médicale gratuite à domicile.

Un seul article du budget municipal montre dans son plein jour l'administration collectiviste. Un crédit de 35.000 fr. est inscrit pour la « Goutte de lait », laquelle a pour but de délivrer du lait aux mères de famille nécessiteuses. Ce crédit se décompose ainsi : Frais d'administration, 18.000 fr. ; lait distribué 17.000 fr.

Le Conseil organise des caravanes scolaires pour conduire les enfants des écoles à la campagne. Il choisit soigneusement les enfants de sa clientèle collectiviste qui villégiaturent en chantant l'*Internationale* et le *Ça ira*. Il leur offre un banquet dont une soupe aux lentilles, des haricots, du bœuf bouilli, le tout arrosé de petite bière, font les frais. Mais les délégués du Conseil municipal se font servir dans le principal hôtel de la localité un confortable repas précédé d'apéritifs divers, arrosé de Bordeaux vieux, suivi de liqueurs fines et accompagné de cigares de la Havane.

Si le maire ne paie pas de contributions, il reçoit annuellement 10.000 fr. pour frais de représentation, de voyages, etc. Les membres de la municipalité touchent des sommes importantes pour frais divers. Un adjoint se fait même payer un voyage à Rome afin de représenter Brest à la fête de la Libre-Pensée.

Tout le reste est à l'avenant. Aussi des 462.842 fr. disponibles laissés par la municipalité précédente, ne reste-t-il plus un centime. Les bourgeois qui peuvent se déplacer fuient une ville où ils ne se sentent pas en sécurité. Ceux qui sont obligés de rester, écrasés d'impôts, restreignent leurs dépenses ; la misère sévit sur les ouvriers ; la Chambre de commerce constate que la souffrance

est générale, que les affaires commerciales ont subi un ralentissement considérable. Et voilà, pris sur le vif, observé dans ses effets, le régime qui doit faire le bonheur de l'humanité.

GEORGES DE NOUVION.

PRINCIPES DE LÉGISLATION FINANCIÈRE. — *La Comptabilté de l'Etat*, par M. G. FONTAINE, docteur en droit, rédacteur au ministère des Finances (Paris, Librairie Polytechnique, Ch. Béranger, éditeur).

Ainsi qu'il le déclare lui-même en présentant son ouvrage, M. Fontaine n'a pas eu la prétention de rédiger un Traité complet de comptabilité publique, car il y aurait là matière à plusieurs volumes; il a voulu simplement exposer les principes de l'organisation et du fonctionnement de notre système financier, en faisant ressortir autant que possible l'utilité des règles posées par le législateur et le but que celui-ci avait en vue en les édictant. La tâche était déjà suffisamment complexe pour exercer les facultés d'investigation et d'analyse d'un écrivain déjà très documenté, et nous devons à la vérité d'ajouter qu'il l'a accomplie avec beaucoup de conscience et de méthode.

L'ouvrage débute d'abord par un chapitre expliquant l'objet de la comptabilité publique et ce qu'on entend par « deniers publics ». L'auteur établit ensuite la division de son sujet, qui comprend cinq parties. La première est consacrée aux *autorisations de recettes et de dépenses* (fixation du budget général, préparation et vote, budgets ennexes, etc.), aux autorisations hors budget (budgets extraordinaires, douzièmes provisoires, crédits additionnels, budgets sur ressources spéciales, budgets rectificatifs, etc.); la seconde s'occupe de l'*exécution des lois de finances* (dépenses : répartition par articles, distribution mensuelle des fonds, engagement, liquidation, ordonnancement et paiements ; recettes : contributions et revenus publics, produits divers, recouvrement, clôture de l'exercice, restes à recouvrer, annulation de crédits, échéance quinquennale, dépenses sur exercices clos et périmés, règlement du budget); la troisième partie traite des *Rentes*, de leur caractère, de la forme des titres, de la comptabilité s'y rapportant, de la dette viagère (pensions, comptabilité des pensions), de la dette flottante (son rôle, ses

éléments, sa comptabilité, etc) ; la quatrième partie concerne la *comptabilité et le contrôle des ordonnateurs et des comptables*, leur responsabilité et les sanctions nécessaires ; la cinquième partie enfin expose toute l'organisation financière de la comptabilité publique (ordonnateurs, agents du Trésor et des diverses régies, inspection des finances, Cour des comptes, Caisse des dépôts et consignations, Banque de France, Crédit Foncier, etc.).

Suivent plusieurs annexes se rapportant à la loi de finances, au règlement du budget, à l'emprunt de 1902 et au compte général des deniers publics.

Nous nous permettrons une légère critique : M. Fontaine n'a pas essayé de nous démontrer combien seraient susceptibles de simplification certains rouages de notre administration financière. On sait que le reproche d'être par trop paperassière lui a été souvent adressé, et cela avec quelque raison. Si nous nous en référons aux procédés employés par quelques Etats et, entre autres, par l'Angleterre, nous voyons que les règles de la comptabilité publique, là-bas, sont beaucoup moins compliquées que chez nous, tout en ne laissant rien à désirer au point de vue de la clarté et par conséquent du contrôle. Nos voisins usent, notamment, d'un système de visas des plus simples et qui donne satisfaction aux esprits les plus méticuleux. Combien d'opérations de trésorerie, de passations d'écritures pourraient, en effet, être rendues plus promptes, sans cesser d'être correctes ?

M. Caillaux, récemment, à propos de la réorganisation des bureaux des trésoreries générales et de ce qu'on appelle les « masses » des douaniers, n'a-t-il pas parlé de la « suppression d'écritures et de comptabilités *dont l'usage a démontré les abus* » ? La Régie elle-même ne tend-elle pas à modifier ses pratiques séculaires ? Les tribunaux n'ont-ils pas déclaré, naguère, qu'elle ne doit plus être gênée, dans l'exercice de ses droits, par des formes surannées, par la procédure archaïque que les lois fiscales lui ont imposée ? Plus de procès-verbaux inutiles, plus de prescription acquise au profit de certains trafiquants, moins soucieux des intérêts du Trésor qu'avides d'un gain illicite.

Le titre de l'ouvrage : *Principes de législation financière*, ne nous paraît pas non plus très justifié. Le livre ne contient l'exposé d'aucune doctrine nouvelle, d'aucune théorie particulière à l'auteur, au point de vue des finances. C'est le résumé succinct de notre législation financière, simplement, l'ensemble des lois et des règlements édictés sur la matière, l'énumération assez complète, si l'on veut, des procédés de comptabilité en usage

dans nos établissements de l'Etat et dans nos services de régies.

Il n'en est pas moins vrai que le livre de M. G. Fontaine, qu'il s'agisse de principes déjà appliqués ou de dispositions légales déjà connues, sera un excellent guide pour tous nos agents du Trésor et nos fonctionnaires des finances en général, une sorte de manuel qu'il leur sera facile de consulter, car la division des chapitres, nous le répétons, est des plus claires et des mieux établies.

EUGÈNE ROCHETIN.

LE SUCRE ET L'ALIMENTATION DU BÉTAIL, par M. J. ALQUIER, ingénieur-agronome, chimiste-expert près les tribunaux de la Seine, attaché au Laboratoire des Recherches Alimentaires de la Compagnie Générale des voitures à Paris. — Asselin et Houzeau, libraires de la Société Centrale de médecine vétérinaire. Paris, 1908.

La valeur alimentaire du sucre, on ne l'ignore pas, est, connue depuis longtemps dans les pays chauds, où les habitants, pouvant l'obtenir facilement sans être contrariés par des considérations économiques, ne se sont jamais privés d'utiliser cette précieuse denrée, soit pour eux, soit pour leurs animaux. L'empereur Akbar, au XVIe siècle, faisait donner à chacun de ses chevaux deux kilogrammes de sucre par jour. A Java, aux Philippines, presque tous les chevaux reçoivent de la mélasse et, suivant l'auteur, on raconte que pendant la dernière campagne contre les insurgés, la cavalerie américaine, qui avait été vite mise en mauvais état par le climat et le surmenage, ne résista que du jour où, appliquant le procédé indigène, le commandement se décida à faire arroser les rations de foin et d'herbe avec de l'eau fortement additionnée de mélasse. Les Arabes se nourrissent parfois uniquement de dattes pressées sous forme de gâteaux renfermant jusqu'à 60 % de sucre. Ce régime alimentaire est commun aux hommes, aux chevaux, aux ânes et aux chameaux des caravanes de l'Extrême Sud Algérien. Dans la région montagneuse des Andes, on administre aux chevaux, quand on leur demande un travail pénible, du jus de canne à sucre évaporé à feu nu jusqu'à consistance sirupeuse, puis coulé en briquettes assez dures pour pouvoir être transportées. Les tourteaux comprimés de mélasse de canne, mélangés à parties égales avec du maïs, ont tou-

jours été appréciés en Amérique, aussi les neuf dixième des animaux sont nourris dans la Louisiane au moyen de ce produit. Le prix des mulets, dits mulets à sucre, qui reçoivent les tourteaux mélassés est supérieur de 25 à 30 % à celui des mulets ne consommant pas de sucre, les premiers étant plus vigoureux, plus aptes à supporter la fatigue. Dans nos régions, au contraire, le sucre, il y a de cela dix ans à peine, passait comme un simple condiment destiné à exciter l'appétit des animaux lorsqu'il figurait parmi les aliments. Il coûtait trop cher, on ne pouvait pas songer à en user à volonté et les fermiers ne se préoccupaient aucunement de sa haute valeur au point de vue de son influence sur le travail musculaire, l'engraissement, etc.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même, les conditions ont changé et le sucre commence à prendre dans les rations une place en rapport avec ses qualités nutritives. Le livre de M. J. Alquier paraît donc à point, il constitue une étude sérieuse, remplie de détails pratiques qu'il est indispensable de connaître si l'on veut réussir dans l'emploi des matières sucrées, il mérite d'être lu. L'auteur a divisé son travail en trois parties, nous pourrions dire quatre, vu le développement de l'avant-propos qui est un plaidoyer, défendant les méthodes scientifiques d'expérimentation. Ce plaidoyer n'était pas inutile, beaucoup de praticiens ayant une tendance à dédaigner les conseils basés sur des résultats obtenus hors des exploitations. Certains fourrages mélassés, cela a été maintes fois reconnu, peuvent, par exemple, remplacer l'avoine poids pour poids sans nuire au bon état des chevaux. Cependant, bien des praticiens ne veulent pas l'admettre, malgré les faits et malgré l'économie qui résulterait de l'achat de ces fourrages. En effet, 100 kilogrammes d'avoine coûtent actuellement 9 francs de plus que leur équivalent nutritif distribué sous la forme des dits fourrages. En Danemark, les recherches méthodiques ont démontré la possibilité de distinguer dans un lot de vaches les bonnes laitières ou les bonnes beurrières avec plus de certitude que par l'inspection de l'extérieur de l'animal. M. J. Alquier se méfie un peu des conclusions de ceux qui procèdent « de visu » à l'examen d'un animal, il est persuadé qu'il viendra un temps où l'on n'achètera pas de chevaux sans les avoir fait passer au dynamomètre, ou sans avoir compté le nombre de leurs pulsations et respirations après un travail d'épreuve, de même que les concours de vaches laitières comportent déjà la mesure et l'analyse du lait produit. Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur établit scientifiquement la valeur alimentaire

du sucre, il montre notamment combien est rapide l'absorption de ce dernier. Ainsi, on a déterminé la rapidité et l'intensité de l'absorption du sucre pur en sacrifiant, au bout d'un temps variable après le repas, des animaux qui en avaient consommé une quantité connue, afin de pouvoir le doser dans le contenu de leur bouche, de leur estomac et de leur intestin. L'expérience démontre que le sucre a disparu de la bouche une demi-heure environ après l'ingestion et l'analyse des résidus de l'estomac, de l'intestin, prouve qu'il pénètre dans le sang plus vite que n'importe quel autre principe nutritif. En une heure, le tube digestif absorbe de 70 à 80 grammes de sucre par 100 grammes ingérés. Le sucre ne reste pas à l'état de saccharose dans l'organisme, il se transforme en glucose, autre variété de sucre, qui existe dans le sang de tous les êtres vivants. Le glucose sert à la production de la chaleur animale et de la force musculaire, il peut aussi s'emmagasiner pour devenir une réserve de nature sucrée ou une réserve de graisse.

La seconde partie est consacrée aux aliments sucrés du bétail, parmi lesquels la caroube occupe une des premières places à cause de sa grande richesse saccharine. Cette gousse titre de 30 à 40 % de sucre, elle n'est guère consommée actuellement que par le cheval qui en reçoit couramment à Alger, à Naples, en Tunisie, 5 à 6 kilogrammes par tête et par jour. A Gibraltar, Malte, la ration des mulets de l'armée anglaise est composée de fèves et de caroubes. A Paris, la Compagnie Générale des Voitures en donne depuis cinq ans à sa cavalerie 1 à 2 kilogrammes par tête et par jour. Les caroubes doivent être concassées avant de passer dans les mangeoires, afin d'éviter les accidents chez les chevaux gourmands et gloutons. Après la caroube, viennent se placer la canne à sucre, le sorgho, la betterave, la carotte, le sucre dénaturé, la mélasse. La betterave mérite naturellement, dans nos contrées, de fixer l'attention, elle fournit des variétés sucrières, demi-sucrières et fourragères. Si l'on cherche à introduire le sucre dans l'alimentation, c'est aux variétés sucrières qu'il faut s'adresser, elles procurent celui-ci au meilleur marché. Malheureusement, l'introduction de la betterave dans les rations ne peut pas prendre toute l'extension désirable, par suite de sa teneur en eau très élevée. La dessiccation industrielle des aliments aqueux, fort en honneur en Allemagne, rendra cependant son emploi plus facile et permettra d'éviter les pertes dues à l'ensilage. En attendant, les exploitants s'adressent aux produits des sucreries, c'est-à-dire au sucre dénaturé et à la mélasse. Le sucre

destiné à l'alimentation des animaux de la ferme est exempt d'impôt, s'il a été dénaturé, conformément à la loi du 5 juillet 1904 et les décrets des 10 novembre 1904, 9 septembre 1905, 13 juin 1906, 21 mai 1907 autorisent les procédés de dénaturation suivants: A 100 kilogrammes de sucre cristallisé titrant moins de 95° saccharimétriques ou de sirops de turbinage, mélanger aussi intimement que possible : 1° 2 kilogr. de sel marin, 2° 20 kilogr. de poudres de tourteaux ou de coques d'arachide, de farine de viande, de sons, etc. Les sirops de turbinage peuvent également être dénaturés en ajoutant 55 kilogr. d'une ou plusieurs des substances ci-après : radicelles de malterie, tourteaux oléagineux alimentaires, bas produits de la fabrication des farines, à 45 kilogr. de ces sirops de turbinage. On obtient ainsi les fourrages mélassés, qui font l'objet de considérations très judicieuses de la part de l'auteur. Enfin, la troisième partie à trait à la mise en pratique de l'alimentation au sucre et aux rendements des principaux aliments sucrés. Les différentes espèces animales digèrent bien les matières sucrées, mais c'est le porc qui tient la tête sous ce rapport. On connaît du reste l'aptitude particulière de cet omnivore à absorber des doses massives de féculents, autrement dit de principes hydrocarbonés, aisément digestibles, analogues en cela au sucre. Il peut sans crainte recevoir de la mélasse ou du sucre à la dose de 9 à 10 kilogr. par 1.000 kilogr. de poids vivant. Les ruminants (bœufs, moutons) se contentent de 2 à 3 kilogr. et le cheval de 5 à 6 kilogr. de sucre pur ou de 3 à 4 kilogr. de mélasse, toujours par 1.000 kilogr. du poids vif. Chez le cheval, le sucre et la mélasse agissent différemment sur la digestibilité, la mélasse se distinguant par sa teneur élevée en soude et en potasse, dont les propriétés laxatives sont susceptibles de précipiter l'évacuation des aliments en voie de digestion. Il ne faut pas exagérer les doses, alors les résultats obtenus sont parfaits. M. J. Alquier cite, comme preuve, les raids courus il y a quelques années, où les chevaux alimentés avec les produits sucrés se montrèrent véritablement supérieurs. Ainsi, lors du raid de Paris-Deauville, qui avait pour but de s'assurer si des chevaux ayant fait 130 kilomètres à une allure réglementée de 10 kilomètres à l'heure pouvaient, après un repos de 16 à 19 h., couvrir 80 kilomètres en train de course, le capitaine Bausil, du 28e dragons, arriva premier, effectuant la deuxième partie du parcours en 4 h. 14. Le cheval de cet officier avait reçu pendant la dernière quinzaine d'entraînement une ration composée de: 9 à 10 kilogr. d'avoine, 2 k. 5 de foin, 1 k. 5 à 2 kilogr. de son et

1 k. 5 de mélasse verte. Les huit derniers jours, la mélasse fut remplacée par 3 kilogr. de sucre pur cristallisé donné, moitié dissous dans l'eau de boisson à raison de 100 grammes par litre, moitié saupoudré sur les aliments. Pendant les deux journées du raid, l'animal prit en tout une dizaine de kilogrammes de sucre, en plus d'une ration déjà forte, et il était presque aussi frais à l'arrivée qu'au départ.

L'auteur a annexé à son travail des tables de substitution des aliments, calculées avec la collaboration de M. Martin, employé au laboratoire de recherches de la Compagnie Générale des Voitures, en tenant compte des moyennes publiées, pour les espèces bovines, ovines, porcines, par les stations agronomiques allemandes et déduites, pour le cheval, des recherches effectuées, à la Compagnie des Voitures. Ces tables, très pratiques ; complètent fort heureusement l'excellent livre de M. J. Alquier, elles seront d'une grande utilité dans les calculs des rationnements.

MAURICE DE MOLINARI.

DIE THEORIE DES VERSICHERUNSWERTES IN DER FUERVERSICHERUNG (*La théorie de la valeur de l'assurance dans l'assurance contre l'incendie*) (1895-1907), par OTTO PRANGE. 4 fascicules grand in-8°, 165 p., 164 p., 113 p., 155 p., chez Fischer, à Iéna.

Autant la bibliographie de l'assurance-vie est riche en ouvrages de théorie, autant celle de l'assurance-incendie est pauvre en œuvres similaires. On ne doit que féliciter davantage M. le professeur Conrad, le savant économiste de Halle, et l'éditeur Gustave Fischer d'Iéna, d'avoir compris une série de fascicules sur la matière dans la belle collection d'études économiques et statistique du Séminaire des sciences politiques de Halle.

M. Otto Prange était naturellement désigné par ses connaissances pratiques et son expérience professionnelle pour s'acquitter de cette tâche, et l'apparition récente (1907) de son quatrième fascicule nous fait un devoir, dans l'intérêt des lecteurs du *Journal des Economistes*, de signaler l'ensemble de son œuvre.

Les quatre fascicules correspondent à deux parties de l'ouvrage.

Le premier fascicule, qui en constitue la première partie, est relatif à la théorie de l'assurance-incendie au point de vue historique. Après une critique des sources et un exposé de l'objet et

de la méthode de ses recherches, l'auteur passe successivement en revue les établissements à forme corporative, mutuelle ou officielle, et les établissements à forme capitalistique ; puis il résume les dispositions des lois, projets de loi et ordonnances allemandes relatives à la valeur de l'assurance. Cette étude, qui remplit les quatre premiers chapitres de la première partie, est presque exclusivement réservée à l'Allemagne. Il n'en est pas de même du cinquième chapitre qui donne les dispositions législatives et contractuelles qui régissent l'assurance en pays non allemands.

La deuxième partie est consacrée à la pratique de l'assurance-incendie : elle se décompose en trois livres dont chacun fait l'objet d'un fascicule distinct. Dans le premier livre, réservé à l'étude des immeubles, l'auteur passe en revue la technique de la détermination des constructions neuves, la dépréciation matérielle des constructions, la pratique suivie, soit dans les établissements d'assurance privés, soit dans les établissements officiels, enfin les cas où l'indemnité n'est pas adéquate au dommage immédiat subi par la construction. Le second livre, qui traite des marchandises, examine tour à tour les produits du sol, les matières de l'industrie sucrière, le bois, le tabac brut, les peaux, les articles d'une fabrique de machines à coudre, les articles de librairie ; il envisage les questions générales que soulèvent la détermination de la valeur des objets, celle des frais de fabrication, des frais généraux, du profit, l'appréciation des éléments qui interviennent dans le règlement des sinistres. Le troisième livre, relatif aux objets mobiliers de production et de consommation, vise l'assurance des machines, des outils et des meubles meublants.

Cette brève énumération des matières traitées et des divisions adoptées suffira, nous l'espérons, à montrer qu'il s'agit d'une œuvre profondément étudiée et remarquablement exécutée, pour laquelle l'auteur a mis à profit, non seulement les ressources de son acquit de praticien, mais encore les documents que de nombreux établissements d'assurance n'ont pas hésité à lui communiquer. La bibliographie dont il a accompagné son travail prouverait à elle seule, par son ancienneté ou sa pauvreté, que M. Otto Prange a comblé une lacune pour le plus grand profit des assureurs et des assurés.

MAURICE BELLOM.

Walther Jacoby, *Der Streit um den Kapitalsbegriff* (*Le débat sur la notion du capital*). — 1 vol. in18°, I. — 117 p., Iéna, G. Fischer, 1908.

C'est une très heureuse idée qu'a eue M. le Dr Walther Jacoby de Königsberg, de présenter une étude d'ensemble sur les diverses thèses relatives à la notion de capital. Cette étude est à la fois historique et critique. Elle prend pour origine les physiocrates; elle passe en revue les conceptions de Turgot, de J.-B. Say, de Hermann; elle discute à fond les théories de Rodbertus et de Wagner, de Böhm-Bawerk et de Carl Menger, enfin de van der Borght, en expliquant comment Knies, Helfferich et von Philippovich s'en éloignent ou s'y rattachent: la liste des opinions émises quant aux relations entre le capital et l'argent est particulièrement instructive (p. 90).

La question des divers points de vue auxquels le capital peut être envisagé (point de vue technique, point de vue économique, point de vue juridique, point de vue social, point de vue national) est présentée avec un soin minutieux à la lumière des documents les plus autorisés.

Mais cette étude n'est pas seulement un exposé et une discussion du passé: c'est aussi la recherche d'une solution. M. Jacoby la présente en distinguant le « produit de production » (*Produktionsprodukt*) et le « capital » (*Kapital*): le premier représente le facteur de la production; le second vise « la fortune d'une personne physique ou juridique, constituée par des sommes d'argent ou par d'autres richesses mobilières, qui est employée par son possesseur en vue de l'obtention d'un revenu soit dans une entreprise, soit par cession à des tiers en vue de l'usage par ceux-ci. » L'auteur établit les distinctions suivantes : la fortune, ou ensemble des biens appartenant à une personne physique ou juridique, comprend la fortune employée à l'usage et la fortune employée à l'acquisition, et celle-ci comprend à son tour la fortune foncière et le capital qui se subdivise en capital de production et capital de consommation.

Cette classification, dont on ne saurait contester l'ingéniosité, ne laisse pas que d'être discutable, et je me réserve de l'examiner dans mon traité d'Economie politique actuellement sous presse. Mais ce que je tiens à faire ici, c'est à signaler la puissance d'analyse dont M. Jacoby donne des preuves multiples dans son très intéressant ouvrage; c'est à constater la patiente recherche

des sources et la mise en œuvre, dans une comparaison méthodique, des documents accumulés.

Je me permettrai, en terminant, de formuler le vœu que, dans une étude ultérieure qui serait pour la précédente à la fois un complément et un pendant, M. Jacoby consacre aux économistes américains une place qu'il est le premier à regretter de ne pas avoir encore pu leur donner.

MAURICE BELLOM.

DIE VERTEILUNG DES EINKOMMENS IN OESTERREICH NACH DEN ERGEBNISSEN DER PERSONALEINKOMMENSTEUER IN DEN JAHREN 1898-1904. (*La répartition du revenu en Autriche d'après les rendements de l'impôt personnel sur le revenu pendant les années* 1898-1904), par FRIEDRICH LEITER. Vienne et Leipzig, W. Braumüller, 1907.

Depuis qu'il y a une dizaine d'années, l'Autriche a établi l'impôt sur le revenu, le ministère autrichien s'astreint à publier des comptes rendus statistiques détaillés sur son fonctionnement et ses résultats. A l'aide de ces publications, M. Leiter, ouvrant une voie où nul ne l'avait précédé, s'est imposé la tâche de noter les déplacements qui se sont produits dans les revenus depuis l'année 1898, de relever la proportion des contribuables appartenant à chaque degré de l'échelle fiscale et leur classement par profession, en un mot de grouper tous les faits concernant la démographie professionnelle de l'empire des Habsbourg. Il a ainsi accompli une œuvre de laborieuse et méritoire persévérance.

Il était pourtant inévitable qu'en plus d'une occurrence les données fournies par les statistiques officielles auraient besoin de correction. Par exemple, d'après celles-ci, Vienne compterait 955 agriculteurs et forestiers, chiffre qui au premier abord excite la surprise.

Mais M. Leiter nous explique que la plupart des grands propriétaires font leur déclaration dans la capitale parce que — seconde explication dont nous lui laissons la responsabilité — le contrôle est plus malaisé à distance et que les indiscrétions fâcheuses sont de la sorte plus faciles à écarter. La moralité fiscale, pour me servir d'une expression chère aux publicistes autrichiens, aurait donc partout ses défaillances. Les incertitudes, qui en découlent, n'empêchent pas M. Leiter d'énoncer des conclusions dé-

taillées et précises; il nous apprend ainsi que de toutes les professions libérales, les avocats et les notaires paraissent le mieux lotis, tandis que le revenu d'un grand nombre d'infortunés médecins n'atteint pas le minimum imposable établi par là loi.

A la fin de son livre, M. Leiter a cédé au drsir naturel d'instituer une comparaison entre l'Autriche et la Prusse, ainsi que la Saxe, les seuls pays pour lesquels cette opération soit réalisable. Néanmoins, cette comparaison se heurte à des difficultés sérieuses tenant à des différences d'organisation et d'assiette de l'impôt. En somme la seule constatation à peu près assurée à laquelle il soit possible d'arriver est celle-ci: si pour la richesse de ses villes l'Autriche supporte le parralèle avec la Prusse, pour ses campagnes elle est restée fortement en arrière. Un sceptique ferait remarquer que cette constatation n'a rien d'imprévu et ne nous révèle rien de nouveau. Cependant M. Leiter estime que les statistiques concernant l'impôt sur le revenu seront d'un précieux secours pour la solution des problèmes sociaux.

Je ne sais si cette considération théorique sera de nature à réconcilier le contribuable français avec des projets qui jusqu'ici ne lui inspirent qu'une méfiance évidente.

E. Castelot.

Les quatre principes de la comptabilité commerciale, par E. Mansuy. — 1 brochure in-8°, chez E. Mansuy, 1906.

M. E. Mansuy, sous ce titre, relève quelques erreurs qui se sont introduites dans la théorie et la pratique de la comptabilité, entre autres celle qu'on appelle l'*Inventaire permanent*. D'après ce système, les soldes des comptes sont considérés comme l'inventaire des valeurs que ces soldes représentent. Il y a là, comme le dit M. Mansuy, une équivoque qui ne peut être admise. Les combinaisons d'entrée et de sortie des marchandises ne concordent pas, certaines marchandises sont dans un état constant de transformation, d'autres changent en quantité, des causes intérieures et extérieures modifient leur valeur et le prix de revient n'est jamais un chiffre simple. On ne peut donc confondre un bilan avec un inventaire.

S'ensuit-il que le commerçant en soit réduit à ne rien savoir de ses affaires, entre deux inventaires, d'une année à une autre année ? Evidemment non. Il est toujours possible au chef d'une

maison de connaître, à un moment quelconque, très approximativement sa situation. Quelques chiffres suffisent pour cela. Ce que M. Mansuy combat ici, c'est le système d'après lequel les livres pourront toujours présenter une précision mathématique, qu'on y puisse faire figurer, avant réalisation, des profits, des pertes, des sommes, chiffres qui plus tard devront être rectifiés. Cet inventaire, soi-disant permanent, ne peut donc être exact.

Mais ce sont là choses de bon sens, et il n'est pas nécessaire de s'en occuper plus que de raison.

MAURICE ZABLET.

ORGANISATION COMPTABLE D'UNE AFFAIRE COMMERCIALE OU INDUSTRIELLE SUIVANT LA MÉTHODE DE CENTRALISATION, par E. DESSART. Brochure in-8°. — Paris, H. Dunod et E. Pinat, et Bruxelles Ramlot frères et sœurs, sans date.

« La méthode de centralisation, dit M. E. Dessart, est basée sur la synthèse périodique des opérations. Cette synthèse peut s'effectuer tous les huit, dix ou quinze jours, même à la fin de chaque mois, suivant l'importance ou la nécessité des affaires. Au lieu donc d'inscrire au journal les opérations effectuées, l'on se borne à n'inscrire le résumé des opérations qu'une fois le mois. »

Mais le négociant ou l'industriel est-il, en employant cette méthode, en règle avec le Code de commerce? Parfaitement, dit M. Dessart. Les livres auxiliaires remplaceront le journal qui ne fait plus qu'enregistrer le résumé des opérations. Mais il convient alors que ces livres auxiliaires soient tenus avec grand soin, sans blanc ni surcharge, et qu'ils soient cotés, visés et paraphés comme le livre-journal. Il ne faut se fier qu'avec une grande réserve à l'opinion des tribunaux.

« Grande économie de travail et de temps avec cette méthode, dit l'auteur, plus de clarté, contrôles plus faciles, avantage de la division du travail. » Je ne vois pas bien ces avantages divers puisque tous les livres auxiliaires deviennent de véritables journaux auxquels il faudra recourir pour dresser le livre-journal véritable qui ne sera simplifié que de quelques lignes d'écriture. Et cette nouvelle méthode, compliquée à l'excès, n'est pas utile à une centralisation que toutes les maisons un peu importantes font facilement à des époques choisies, ordinairement une fois par mois, sans que rien les empêche de la faire plus souvent, si la nécessité s'en fait sentir.

MAURICE ZABLET.

Condition actuelle des serviteurs ruraux bretons, par Jean Choleau. — 1 vol. in-8°, Champion, 1907.

L'auteur résume de la manière suivante, d'après les nombreux exemples qu'il cite et qui forment la partie la plus importante de son livre, la situation, au point de vue des salaires, des ouvriers agricoles en Bretagne :

« Le salaire agricole augmente en Bretagne, dit-il, et augmentera progressivement, à mesure que les bras se feront plus rares, à mesure que l'instrument de culture sera d'un maniement plus difficile. » Tandis qu'en France, les salaires moyens de l'ouvrier agricole en 1892, comparés à ceux de 1882, accusent une diminution presque générale dans toutes les catégories, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine, accusent une augmentation moyenne, dans la même période, de 0 fr. 06.

Les prix en Bretagne sont moins élevés qu'en d'autres parties de la France, et cela tient à trois causes principales : 1° le voisinage des grandes villes industrielles ; 2° le coût de la vie ; 3° l'offre et la demande. C'est ce qui indique que le taux des salaires soit plus élevé, par exemple, dans l'Eure, l'Oise, le Calvados, l'Eure-et-Loir et les environs de Paris.

D'après le *Bulletin de l'Office du Travail* de janvier 1906, le gain mensuel d'un ouvrier des champs, dans les régions étudiées, varie entre 50 et 97 francs. Ces chiffres ne constituent pas les revenus d'un millionnaire, mais ils sont relatifs et c'est dans leur rapport avec le coût de la vie qu'il faut les apprécier. Pour les ouvriers nourris à la ferme, les repas sont nombreux, 5 ou 6 par jour, et la nourriture, sinon délicate, assez variée. Quant à ceux qui se nourrissent chez eux, nous n'avons pas trouvé d'indications suffisantes dans le livre de M. Choleau, ou elles nous ont échappé.

Le tableau que nous donne l'auteur de la situation morale des ouvriers agricoles en Bretagne ne présente rien de bien réjouissant. Le cabaret et les lieux mal famés y sont assidûment fréquentés.

L'idée directrice du livre — établi sur le modèle des monographies mises en vogue par le Play — est que les ouvriers agricoles feraient bien mieux de rester au travail des champs que d'émigrer dans les villes où leur situation ne sera pas meilleure et où ils seront exposés à de plus graves inconvénients. Ils n'y sont aujourd'hui que trop poussés et l'auteur nous en donne

les raisons principales : la recherche d'un plus grand bien-être, les plaisirs frelatés des grandes villes, les œuvres d'assistance qui viennent à leur secours en cas de besoin et qui n'existent pas dans les campagnes.

Le désir d'améliorer sa situation est trop dans la nature de l'homme pour qu'on puisse y opposer autre chose qu'une influence morale qu'ici encore le peu de culture intellectuelle ne permet pas de donner des fruits abondants.

Voici la conclusion de M. Choleau :

« Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que l'ouvrier agricole demande, non pas une augmentation de salaire que le cultivateur ne peut lui accorder du jour au lendemain, mais un peu plus de bien-être, une part, une toute petite part, dans ce faisceau d'œuvres admirables » — euh! euh! — ce dont seul a bénéficié l'ouvrier des villes. Ce que l'ouvrier breton ressent, c'est un désir général de sécurité: sécurité dans sa vie matérielle, sécurité dans sa vie intellectuelle, basée sur une plus exacte compréhension de son caractère et partant de ses besoins. Cette uniformité dans l'organisation administrative et ouvrière, conséquence inévitable d'une centralisation excessive, a eu pour résultat de courber sous une loi unique le travailleur des champs et le travailleur des villes, le petit propriétaire terrien et le petit propriétaire de la cité, l'habitant de la Cornouailles ou du Léon, le montagnard des Alpes et le paysan des plaines de la Beauce. »

Ces dernières lignes sont tout à fait de mon goût. Du reste, sauf en quelques endroits, les observations de M. Choleau sont très suggestives. J'apprécie fort les tendances et le but de ce livre, plus que la forme un peu confuse sous laquelle on ne voit pas toujours très clairement ce qu'il veut démontrer.

MAURICE ZABLET.

LES RICHESSES DU PORTUGAL, par E. DE FERNEHEM.. — 1 vol in-8°, Paris, Dujarric, 1907.

Le Portugal est un pays très beau et très riche; voilà ce que nous raconte M. de Fernehem. Très beau par son climat, sa végétation, ses produits variés, dont il faudrait seulement tirer parti, il produit des vins que nous connaissons surtout sous le nom de vins de Porto, des céréales, des olives qui donnent une

huile excellente. Le chanvre, le lin, le café, le tabac, la canne à sucre y sont aussi cultivés.

Malheureusement, on y trouve encore plus de 300.000 hectares de terres incultes. Les prairies et pâturages comptent pour 26,7 %, ce qui est une proportion très élevée. Mais, dit l'auteur, les progrès de l'élevage y sont en augmentation sensible.

Au point de vue industriel et commercial, la céramique occupe une place importante. Les orfèvres ignorant le dessin, leur industrie est en décadence. La fabrication du papier s'est développée. La tannerie, la mégisserie, la cordonnerie sont dans le marasme : les chaussures viennent de l'étranger. La concurrence anglaise nuit aux gants de peau. La chapellerie, autrefois florissante, n'existe plus guère. La soie y est chère et de médiocre qualité. Mais l'industrie du coton, depuis une trentaine d'années, s'est rapidement développée. Beaucoup de laine, mais en général de qualité médiocre.

Les minoteries sont suffisantes. Le liège, qui est abondant, s'exporte en planches, et il y a des fabriques importantes de bouchons. La culture du tabac est florissante et rapporte jusqu'à 20 millions au Trésor. La construction navale se meurt et la grande industrie métallurgique n'est qu'à ses débuts.

Le mouvement avec l'étranger semble en légère augmentation. « Au point de vue de l'expansion commerciale, dit M. de Fernehem, le Portugal a encore des efforts à tenter. » De grands efforts, croyons-nous, et de plus grands efforts pour la découverte et l'exploitation des richesses du sous-sol. Ici tout à peu près est à faire. Il n'y a encore que des prévisions.

La conclusion de M. de Fernehem est que le Portugal est un pays riche. Disons plutôt : qui pourrait être riche, et nous ne faisons que nous appuyer sur les réserves mêmes de l'auteur. Il fait appel aux capitaux étrangers. On les y a déjà vus, et ils ont reçu un accueil qui n'a rien d'encourageant.

Le roi don Carlos, qui vient de périr prématurément d'une façon si tragique, rêvait, nous dit-on, « de créer des stations hivernales pour draîner l'or des étrangers au profit de son courageux petit peuple. » Courageux, il est des gens pour n'y pas croire en ce qui est du travail. Mais l'idée du roi Carlos n'en était peut-être pas moins d'une psychologie très fine pour une population disposée, du haut en bas de l'échelle, à vivre de pourboires plus que de fatigues laborieuses.

MAURICE ZABLET.

La Religion des grandes amours, un pur roman qui mène au ciel, par Jean Frondal, 1 vol. in-8°, Paris, Albert Schulz, 1906.

Dans un premier volume : *Les derniers jours de nos églises*, (roman d'histoire vraie), M. Jean Frondal nous a introduits — du moins je le suppose, — dans le chemin du ciel. Dans ce deuxième volume (roman d'idées) l'auteur continue son pèlerinage, mais il nous laisse à mi-chemin, en tout cas en route, ce ne sera que dans un troisième: *Sang d'esclave* (roman social) que nous arriverons au terme du voyage, si nous y arrivons. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, c'est que le héros des « *Grandes amours* » est un ci-devant prêtre catholilique qui n'admet plus la plupart des dogmes et des usages de l'Eglise, notamment le célibat des prêtres, mais qui n'en reste pas moins religieux, croit à l'immortalité de l'âme et se propose de régénérer le catholicisme qu'il considère comme une grande force sociale. Lorsque l'Eglise aura subi une évolution doctrinale, que l'auteur estime nécessaire, il en résultera une régénération intellectuelle et morale des foules enfin éclairées et satisfaites.

M. Frondal examine (ou plutôt effleure, c'est tout ce qu'on peut faire dans un roman) des questions d'histoire et de philosophie religieuse qui auraient gagné à être présentées dans un autre cadre. Comme on le devine sans doute par le titre, les questions du mariage des prêtres, du mariage lui-même et de l'amour mono ou polygame, tiennent une place importante dans le « pur roman qui mène au ciel ».

L'intention de raviver le catholicisme peut être bonne, mais la maladie de langueur qui le consume peu à peu depuis si longtemps est probablement incurable. Il serait peut-être plus simple et plus sûr de raser l'édifice et de le reconstruire. Cela peut se faire en trois jours, à condition que l'esprit de Dieu y soit.

H. Bouët.

La Quintessence du spiritisme, par Rouxel; 1 vol. in-18. Paris, P. Leymarie, 1907.

Depuis plus d'un demi-siècle, une science, philosophie, religion ou superstition est née — ou ressuscitée — sous le nom

de spiritisme. Le berceau de ce nouveau-né n'a pas été entouré par de bonnes fées. Dès son premier cri, le spiritisme est devenu un objet de malédiction pour les théologiens et de risée pour les savants et les philosophes. Et cependant, non seulement il a résisté, mais il fait des progrès incessants dans tous les pays et surtout dans les pays neufs, comme les Deux Amériques et l'Australasie, où l'arme du ridicule est moins acérée qu'en France.

Qu'est-ce donc au fond que le spiritisme ? N'est-il qu'une superstition ajoutée à tant d'autres, n'ayant aucun fondement réel ? Ceci est l'opinion du commun des mortels et même de la grande majorité des savants les mieux cotés.

Voici, par exemple ce qu'en dit Hæckel dans ses *Enigmes de l'Univers:* « Une des formes les plus remarquables de superstition est celle qui, aujourd'hui encore dans notre société civilisée, joue un rôle étonnant: le spiritisme ou *croyance aux esprits* sous sa forme moderne. C'est une chose aussi étonnante qu'affligeante de voir que des millions d'hommes civilisés sont encore complètement sous le joug de cette sombre superstition ; bien plus, on compte quelques naturalistes célèbres qui n'ont pas pu s'en affranchir. »

Il faut que Hæckel ait une bien grande confiance en ses propres lumières et bien peu en celles des autres pour croire que des millions d'hommes parmi lesquels, en outre de « quelques naturalistes célèbres » on compte un très grand nombre de savants, non célèbres, mais savants tout de même, pour croire, dis-je, que tous ces hommes sont des dupes ou des fripons.

L'explication donnée par Hæckel de cette anomalie ne nous paraît pas très satisfaisante.

« Le fait regrettable, ajoute-t-il, que des physiciens et des biologistes aussi distingués aient pu tomber dans cette erreur, s'explique en partie par l'excès chez eux de l'imagination, par le manque de critique, en partie aussi par la puissante influence de dogmes inflexibles implantés dans le cerveau de l'enfant, dès la première jeunesse, par l'instruction religieuse. »

Il nous semble qu'ici Hæckel se fait tort à lui-même: il a pour le moins autant d'imagination que les physiciens et les biologistes spirites, et chacun sait que ceux-ci, avant de devenir spirites, étaient aussi émancipés que lui des influences religieuses.

Pour que tant d'hommes « distingués » soient devenus spirites, il faut qu'il y ait quelque chose là-dessous, s'il n'y a rien,

il n'en reste pas moins intéressant d'étudier le phénomène afin de découvrir la cause de leur égarement et de les ramener dans le bon chemin.

Abandonné longtemps aux irréguliers de la science, le spiritisme contient probablement une certaine dose d'erreurs, — quelle doctrine sociologique, philosophique et même scientifique n'en renferme pas ? — mais il est possible qu'il y réside aussi quelques éléments de vérité, et le devoir du savant et même de tout homme est de chercher à dégager l'une de l'autre.

C'est ce qu'a pensé M. Rouxel qui, depuis une trentaine d'années, emploie ses loisirs à l'observation des phénomènes et à l'étude de la littérature spirite, et qui vient d'exposer le fruit de ses recherches dans un petit livre très substantiel.

Quoi qu'en dise Hæckel, la réalité des faits annoncés par les spirites n'est contestée par aucun des savants qui ont eu la patience et l'attention nécessaires pour les bien étudier. On n'est plus divisé que sur la théorie, sur l'interprétation de ces faits, sur la nature de la cause qui les produit. Les savants ont présenté un grand nombre d'hypothèses, mais aucune n'a encore pu rallier une majorité, ni ébranler les principes fondamentaux de la théorie spirite.

Je dis « les principes fondamentaux », car, dans le détail, la doctrine spirite a déjà évolué. Dans leur premier enthousiasme, beaucoup de spirites ont d'abord exagéré l'importance des phénomènes. Ils ont cru voir dans les manifestations des esprits une nouvelle révélation religieuse. Pour eux, Dieu, ou pour le moins ses premiers ministres, les Esprits supérieurs, seraient venus nous apporter une nouvelle Loi. Au lieu de nous parvenir par un Sinaï, au milieu des éclairs et des tonnerres, la Parole de Dieu nous serait transmise tout simplement par un guéridon.

La plupart des spirites sont aujourd'hui revenus de cette erreur ; ils reconnaissent que, la nature ne faisant point de sauts, les Esprits ne sont généralement pas beaucoup plus savants que nous, et que leurs révélations doivent passer devant le tribunal de notre raison. Les manifestations spirites nous prouvent seulement que les Esprits existent, c'est-à-dire que l'âme survit au corps, ce qui est essentiel et suffisant.

Si l'âme continue de vivre après sa séparation du corps, la vie future est nécessairement la conséquence de la vie présente ; elle en est la récompense ou la pénitence ; nous récolterons là ce que nous aurons semé ici.

Les applications morales et sociales de cette théorie sont fa-

ciles à découvrir et, dans les temps troublés que nous traversons, où tous les appétits sont déchaînés, cette doctrine peut produire de bons effets, si elle est scientifique, c'est-à-dire si elle est solidement basée sur les faits et sur le raisonnement. L'est-elle? M. Rouxel le croit, mais c'est à chacun d'en juger. Nous ne dirons ici qu'une chose : Si le spiritisme n'est qu'une illusion, il est regrettable que M. Rouxel n'applique pas son temps et ses talents à des travaux plus utiles, par exemple à nous donner une synthèse des idées si diverses et souvent si profondes qu'il dissémine depuis si longtemps dans le *Journal des Economistes.*

H. BOUËT.

I. TRADE AND CURRENCY IN OREGON (*Le commerce et la monnaie dans l'Orégon*), par J. H. GILBERT. — 1 vol. in-8°.

II. LUTHER'S TABLE TALK (*Les propos de Table de Luther*), par PRESERVED SMITH. — 1 vol. in-8°.

III. THE TOBACCO INDUSTRY IN THE UNITED STATES (*L'industrie du tabac aux Etats-Unis*), par MEYER JACOBSTEIN.

IV. SOCIAL DEMOCRACY AND POPULATION (*La population et la démocratie sociale.* — 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan, 1907.

Ces quatre livraisons forment le 26e volume des études sur l'histoire, l'économie et le droit public, publiés par la Faculté de science politique de *Columbia University.*

I. M. Henry Gilbert s'est livré il y a environ deux ans à une enquête sur l'histoire fiscale de l'Orégon. Il fut alors frappé de l'évolution rapide par laquelle passa la monnaie du Nord-Ouest Pacifique et de l'occasion que cela lui fournissait pour l'étude d'une variété inusitée de faits monétaires. Il entreprit aussitôt de tracer l'histoire de la denrée monétaire depuis les périodes primitives de la chasse et de l'agriculture jusqu'à la fin de la guerre civile. Un examen appronfondi du sujet montrait clairement qu'une discussion compétente de l'histoire monëtaire était impossible sans traiter concurremment du commerce, puisque le rapport entre les moyens d'échange et la nature des transactions réglées par eux était dans ce cas exceptionnellement serrée et vitale.

Les recherches approfondies de M. Gilbert l'ont conduit à

rectifier une erreur très répandue parmi les journalistes et les historiens qui les ont copiés. Cette erreur consiste à dire que les marchands de l'Orégon réalisaient des profits excessifs en achetant dans les marchés de l'Est avec du papier-monnaie et vendant pour de l'or tout en augmentant les prix pour les mettre au niveau de ceux de l'étalon modifié de l'Est. Un observateur superficiel peut avoir été trompé par le fait que les prix de vente de nombreux articles d'importation correspondaient à ceux du marché de l'Est, ce qui revient à dire que le prix de l'or dans le *far West* était beaucoup plus élevé. Toutefois, cette différence était due, principalement, au prix de transport et avait existé même avant la guerre. Si un commerçant avait cherché à obtenir des prix trop élevés pour ses marchandises, un concurrent eût été tout prêt à fournir l'article à un prix correspondant au prix de l'or sur la côte de l'Atlantique, plus les frais de transport et les profits ordinaires du commerce.

II. Les « Propos de table » de Luther, recueillis par ses disciples, ont exercé une grande influence sur l'époque de la Réforme et même sur les temps postérieurs. Ils ont eu un grand nombre d'éditions et de traductions. M. Preserved Smith s'est donné pour but de décrire le milieu dans lequel Luther et ses hôtes conversaient et les hommes qui notaient les paroles du Maître. Chacun de ces narrateurs fut une source où d'autres vinrent s'alimenter jusqu'à ce que tous ces propos fussent réunis, après plusieurs transcriptions successives, en grandes collections par divers éditeurs.

L'auteur donne son appréciation sur la valeur historique et littéraire de ces propos de table, et montre l'influence qu'ils ont eue sur la littérature, sur la religion et sur la politique.

Les *Propos* n'étaient pas toujours très ascétiques, ni même, si l'on veut, très moraux, et les catholiques l'ont assez reproché à Luther et à ses partisans. Mais les entretiens grivois n'étaient que la moindre partie dans cet ensemble, et comme le remarque M. Smith, la partie théologique et exégétique était de beaucoup la plus importante et la plus appréciée.

Voici, du reste, l'opinion exprimée par M. Smith sur la personnalité du célèbre réformateur: Luther était de nature ouverte et franche, très sujet à l'impression du moment, souvent contradictoire, sans souci de sa réputation. Jamais il ne s'arrêtait à peser ses paroles dans un milieu intelligent et sympathique qui avait sa confiance. Il n'est pas juste de dire, avec un écrivain français, que Luther causait, après dîner « dans une

demi-ivresse », mais on comprend toutefois que les influences de la digestion et de la liqueur de malt ne l'incitaient pas toujours à une observance rigoureuse des convenances. Somme toute, si nous le jugeons d'après ses paroles, en faisant la part de l'influence du temps où il vivait et des circonstances de son éducation, Luther offre en réalité très peu de prise à la condamnation.

III. — L'industrie du tabac est ancienne aux Etats-Unis et elle a toujours une très grande importance. Cependant il n'a jamais été fait une étude complète et approfondie de la dite industrie en ce pays. Le rapport technique et statistique dans le Cens de 1880 est vieux. Les recherches de divers publicistes ne sont que partielles; elles ne portent guère que sur la Virginie et n'embrassent qu'une assez courte période de temps. Il manque une étude générale sur le développement historique de cette industrie dans son ensemble, et une analyse des problèmes spéciaux qui intéressent, non seulement le planteur et le manufacturier, mais aussi l'économiste et l'historien.

M. Meyer Jacobstein s'est proposé, nous dit-il dans sa Préface, sinon de remplir intégralement tout ce programme, du moins de fournir une très importante contribution de matériaux et d'idées à ceux qui voudront lui succéder dans cette carrière.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le tabac était le principal produit des Etats du Sud et surtout de la Virginie. Il était la principale richesse du pays avant que le coton prît la priorité. Aujourd'hui, il est cultivé dans le Nord et dans le Sud, mais ces deux régions ne se font pas concurrence car le tabac n'y est pas de même qualité. Celui du Nord convient mieux pour les cigares.

M. Jacobstein étudie la question au point de vue industriel et technique aussi bien qu'au point de vue économique et social. Il donne des renseignements sur la production, la consommation, l'exportation; il traite la question du trust, car le tabac a son trust depuis longtemps; mais ce trust n'est pas encore arrivé au monopole et n'y arrivera sans doute jamais, car il y a des conditions qui sont favorables à la constitution de ce monopole, mais il y en a d'autres qui y sont contraires.

IV. Les théoriciens de la politique ont soutenu longtemps et beaucoup professent encore, que le destin des sociétés est de passer de l'état démocratique dans l'anarchie et de l'anarchie dans le despotisme. Cette évolution est-elle inévitable ? Le gouvernement du peuple, par et pour le peuple, la forme de société dans

laquelle chaque homme « a des chances pour arriver et sait qu'il les a » est-il susceptible de durer et quelles sont pour cela les conditions requises ? Tel est le problème qui se pose et traite M. Alvan A. Tenney dans *Social Democracy and Population.*

Il est un fait généralement reconnu : c'est que le progrès de la civilisation marche de pair avec le recul de la natalité, et que, dans les pays démocratiques, le standard de vie tend à s'élever en même temps que la population tend à diminuer.

Un autre fait non moins général est que toutes les nations ne sont pas arrivées au même plan de vie, au même degré de civilisation, et que les plus avancées étant les moins prolifiques risquent d'être submergées par le flot toujours montant des peuples à forte natalité et à bas standard de vie ; car, même en supposant qu'une ère de paix universelle règne sur le monde, que les peuples riches et peu nombreux n'aient plus à se défendre contre les plus pauvres, il reste toujours à se demander si la concurrence économique ne sera pas à l'avantage des nations arriérées.

Ces problèmes et beaucoup d'autres se rapportant au même sujet sont très complexes. La solution qui paraît la plus vraisemblable à M. Tenney est que la qualité des hommes est préférable à la quantité, et que par conséquent ce sont les peuples avancés qui entraîneront les autres dans leur ascension, et non l'inverse.

La solution serait rassurante si toutes les classes d'un pays démocratique étaient au même niveau intellectuel et moral, mais on sait qu'il n'en est pas ainsi. Le régime démocratique, le suffrage majoritaire risque fort de contrarier les vues de M. Tenney. Il faudrait que la majorité fût plus éclairée et plus morale que la minorité. Cela viendra peut-être, mais pour le moment...

H. Bouët.

Le métis franco-annamite, par Ernest Babut. Br. in-4°, Hanoï, 1907.

Le séjour des Français en Indo-Chine, fonctionnaires et factionnaires, presque tous célibataires, a pour conséquence la mise au monde de métis franco-annamites. Que peut-on et que doit-on faire de ces nouvelles générations ? Beaucoup de gens prétendent

que le métis n'a aucune des qualités françaises et annamites, mais qu'en revanche, il possède les défauts des deux races. M. Babut ne partage pas cette opinion et se recommande de l'autorité de Darwin pour soutenir que les enfants métis ressemblent comme tous les enfants à ceux qui les ont procréés. Ils en ont les qualités et les défauts. Il s'agit donc d'en tirer le meilleur parti possible.

Ce n'est pas que ces enfants soient abandonnés comme de simples Parisiens. Si les pères ne s'inquiètent pas plus d'eux que de leur premier soldat de plomb, les mères les élèvent de leur mieux, et, à défaut de la mère, les parents collatéraux, ou une personne charitable les prennent à leur charge. Mais ces enfants et aussi leurs mères désirent devenir Français comme leurs pères, et ils y ont ou croiênt y avoir tout intérêt.

M. Babut demande donc qu'une éducation française soit donnée à ces enfants; que cette éducation doit être proportionnée à leur degré d intelligence: aux intelligences moyennes, il faut procurer une instruction primaire; aux intelligences bonnes, une instruction secondaire; aux intelligences d'élite, une instruction supérieure.

Il faut aussi leur faciliter la naturalisation. « Un métis veut-il servir comme soldat le pays de son père, il n'est admis à contracter qu'un engagement dans la légion étrangère et au titre *étranger*. Cette situation ne peut ni ne doit se prolonger. » L'auteur demande que la naturalisation soit accordée sur une simple déclaration de l'une des sociétés de protection des métis, qui aura sur eux tous les droits d'un tuteur sur son pupille.

ROUXEL.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER. EXAMEN DES INTÉRÊTS DES COMPAGNIES, DU PUBLIC, DES FINANCES DE L'ETAT, par GEORGES PRICE. Un vol. in-18. Paris, H. Dunod et E. Pinat, 1907.

Si Jupiter n'aveuglait pas ceux qu'il veut perdre ou qui veulent se perdre, tout le monde s'opposerait au rachat des chemins de fer, car cette opération ne peut être que le commencement de la fin. Comme le dit M. Price, le rachat de la Compagnie de l'Ouest n'est évidemment qu'une préface. Quand de la préface on sera arrivé à la conclusion, au rachat général, si les finances de l'Etat sont en désarroi, et elles y seront, il faudra bien avoir recours à l'impôt sur le revenu et à d'autres expédients financiers, jusqu'à ce qu'au bout du fossé on fasse la culbute.

M. Price montre fort bien les raisons qui s'opposeraient, si l'homme, le politicien, raisonnait, à ce rachat. Ces raisons ont été dites et redites, toujours en vain ; M. Price envisage le rachat au point de vue des intérêts: des compagnies, du public et de l'Etat. Sa conclusion pour le public, qui est le plus intéressé dans l'affaire, et le moins soutenu, est la suivante:

« Le rachat est désavantageux pour les porteurs de titres. Il ne nous vaudra aucune diminution de tarifs. Il met, au contraire, les tarifs à la discrétion de l'Etat, avec la tentation d'en faire un impôt à sa disposition immédiate, par voie de simple décret. Il supprime la garantie des voyageurs et des expéditeurs en matière judiciaire. Il supprime le contrôle. Il ouvre la porte à l'irresponsabilité administrative, comme cela existe pour les télégraphes, et comme le conçoivent certains Etats étrangers. Il crée une armée de fonctionnaires, et substituera à la compétence du personnel les intérêts politiques. Il comporte la création d'un coûteux ministère des chemins de fer. Une seule de ces raisons suffirait à éveiller les craintes, et deux, à faire écarter définitivement une telle conception. »

Lorsque les Hébreux, mécontents de leurs juges, voulurent avoir des rois, le Seigneur Dieu leur prédit tous les maux qu'ils auraient à souffrir du fait de la royauté; mais ils s'obstinèrent dans leur détermination et ils en subirent les conséquences. Les prédictions de M. Price me remettent en mémoire celles de Jéhovah, et je crains bien qu'elles n'aient pas plus d'efficacité.

Si cependant les oreilles des Français étaient moins dures que celle des Israëlites,je leur conseillerais de suivre M. Price dans les pays étrangers qui ont le bonheur de vivre sous le régime de la nationalisation des chemins de fer. Pour les y engager, je vais citer un ou deux exemples.

On espère que, les chemins de fer rachetés, l'Etat réduira les tarifs des voyageurs et des marchandises. Si l'Etat était un Midas, ou seulement un Crésus, au lieu d'être un Panurge, on pourrait nourrir une pareille espérance; mais, hélas!... « En 1873, l'Etat belge, pour combler un déficit budgétaire, a tranquillement élevé ses tarifs, qui n'ont jamais été abaissés depuis. »

On se plaint des compagnies pour les retards dans le départ ou l'arrivée des trains. On a raison: c'est au consommateur de stimuler l'activité et l'exactitude du producteur; mais où l'on se trompe, c'est quand on s'imagine que le service de l'Etat sera plus régulier. Allez en Allemagne.

« En vertu d'un *simple* règlement en date du 29 octobre 1899,

et applicable à partir du 1[er] janvier 1900, tout retard dans le départ ou dans l'arrivée d'un train, ou même la suppression d'un train, ne peuvent donner lieu à aucune indemnité de la part de l'administration des chemins de fer. »

Vous n'êtes pas encore contents ? Vous n'êtes vraiment pas raisonnables. Mais allez porter plainte. — Où ? A qui ? — Vous m'en demandez trop. C'est moi qui devrais vous poser cette question.

Vous réclamez aussi contre les retards, pertes et détériorations de colis sous le régime des compagnies. Vous avez encore raison ; mais passons en Italie, où les chemins de fer sont étatisés. Les mêmes réclamations et plus nombreuses se produisent ; mais l'Etat a trouvé un moyen très ingénieux de les faire cesser.

L'Etat italien ne supprime ni les retards, ni les pertes, ni les détériorations, ce qui serait compliqué. Il supprime les plaintes. Comment cela ? — Rien de plus simple. Il enlève *toute compétence aux juges de paix en matière de chemins de fer.* « De cette façon l'Etat n'aura plus à redouter les conséquences de la perte d'un procès qu'on ne pourra plus lui faire. Car tout le mal vient, pour l'Etat, de l'impertinence des juges de paix qui ont le mauvais goût de ne pas toujours condamner les clients de l'Etat, et d'encourager ainsi les victimes à réclamer. »

Je sais bien que tout ce que je répète là après M. Price et bien d'autres ne changera rien à l'orientation socialistique de l'Etat moderne ; mais peut-être, un jour, après le rachat, ces lignes tomberont-elles, par hasard, entre les mains de Georges Dandin ; et alors, il pourra dire : Tu l'as voulu...

ROUXEL.

ESSAI SUR LES RÉVOLUTIONS, par ARTHUR BAUER. Un vol. in-8°. Paris, Giard et Brière, 1908.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Institut international de Sociologie (concours Ténichef). « *L'essai sur les Révolutions*, dit l'auteur, constitue pour la première fois une explication rationnelle et complète du phénomène révolutionnaire, envisagé non pas dans une série de cas historiques spéciaux, mais dans sa généralité scientifique. »

Cette assertion me paraît un peu exagérée. Avant, pendant et après la Révolution de 1789, il a été publié beaucoup d'ouvrages sur les conjurations, les insurrections et les révolutions, et même

sur les moyens de rendre les révolutions utiles. Ce n'est donc pas la *première fois* que la question est traitée. Il est vrai que M. Bauer n'a pas l'air de se douter qu'il a eu des prédécesseurs; il ne cite aucun des auteurs auxquels je viens de faire allusion.

Ils n'en valent peut-être pas la peine et leurs explications ne peuvent rivaliser avec celle de l'*Essai?* Peut-être. Je n'ai pas envie d'en faire ici la comparaison; je dirai seulement que l'explication donnée par M. Bauer ne me paraît ni rationnelle, ni complète. Ce jugement tient à ce que nous n'avons pas la même manière de concevoir les explications.

M. Bauer est positiviste. Il divise son *Essai* en trois parties: 1° la fermentation; 2° la crise; 3° la renaissance. La description est complète; l'explication l'est également; si l'explication se borne à la description, comme l'entendent les positivistes. Mais, alors, pourquoi deux mots? Avant la naissance du positivisme, personne ne confondait ces deux mots et je ne crois pas qu'il y ait lieu de se ranger au positivisme sous ce rapport.

Ce n'est pas à dire que M. Bauer ne donne jamais d'explications, c'est-à-dire ne remonte pas aux causes des phénomènes révolutionnaires, — il n'est pas possible d'éviter ce travers, si c'en est un, — mais l'explication est pour lui accessoire, incidente, et je suis persuadé qu'il croit avoir *expliqué* quand il a *décrit*.

Je ne veux pas dire que la description soit inutile, loin de là, c'est le préliminaire de l'explication, sa condition *sine quà non;* je dis seulement qu'il ne faut pas la confondre avec l'explication et croire avoir répondu à *pourquoi* quand on a dit *comment*. Je conviens d'ailleurs volontiers que la description de M. Bauer est bien faite et instructive et que celui qui voudra expliquer pourra en faire son profit.

La description nous apprendra, par exemple, que « les actes de résistance ou de violence dirigés contre les pouvoirs publics sont innombrables, mais bien peu ont abouti à des conséquences importantes. Que de réformateurs en idée qui n'ont rien réformé! Que de tentatives, plus ou moins conscientes ont avorté et dont l'histoire n'a pas même enregistré l'insignifiance! »

L'explication nous dira pourquoi, lors même que la révolution s'effectue, aucune amélioration sociale n'en résulte. Pourquoi fait-on une révolution? Pourquoi secoue-t-on le joug d'un gouvernement? Parce que ce joug est devenu trop lourd pour les gouvernés. Le corps social se trouve divisé en deux camps: ceux qui subissent les charges et ceux qui en profitent. Renversez ce gouvernement et mettez-en un autre à la place: celui-ci devra récom-

penser ses partisans, comme faisait déjà l'autre, et, de plus, ménager, favoriser en sous-main ses adversaires, afin qu'ils ne prennent pas leur revanche. C'est ainsi que chaque nouvelle révolution est une source de nouvelles charges publiques et, par suite, une cause d'augmentation des inégalités et des misères matérielles ou morales. Et il en sera de même tant que les idées politiques et sociales seront les mêmes. C'est donc dans ces idées que l'évolution doit être faite, et alors les révolutions n'auront plus de raison d'être.

Au point de vue économico-social, nous devons dire que les tendances de M. Bauer sont plutôt libérales que statales. Il se rend très bien compte que le pouvoir réel du gouvernement est bien minime; que, loin d'être le principe moteur du progrès, il est souvent le pire obstacle; qu'il y a au-dessus des lois humaines des lois naturelles qui ne peuvent être violées sans inconvénient et sans danger pour les infracteurs.

« Si on ne triomphe de la nature qu'en lui obéissant, on ne parviendra aussi à maîtriser les sociétés, qu'en se soumettant aux lois naturelles qui régissent le monde physique et l'humanité... L'Etat, avec toute la puissance dont il dispose, ne peut pas pétrir à son gré la matière sociale et lui imprimer la forme qu'il veut lui donner. Car de nombreux et puissants obstacles s'opposent à la réalisation de ses desseins. »

Tout cela est bien simple; mais combien d'hommes politiques, qui se croient bien forts, l'ignorent ou agissent comme s'ils l'ignoraient!

Rouxel.

De la force d'attraction des villes, par J.-J.-S. Jacquemin. Un volume in-16. Liège, 1907.

Il est certain que les villes exercent une puissante attraction sur les campagnes, puisque, dans tous les pays civilisés on constate un courant plus ou moins fort d'émigration des paysans vers les cités. Quelles sont les causes de cette attraction ? Est-elle un bien ? C'est ce qu'examine ici M. Jacquemin.

Cette attraction provient, dit-il: 1° de la nécessité de vivre; 2° de la curiosité et de nos sens, qui désirent être satisfaits, car nous aimons à entendre de belles choses, etc; 3° de l'intérêt et de cette tendance que les hommes ont de se réunir soit pour cau-

ser, échanger, traiter une affaire... ; 4° d'un bon gouvernement, d'une bonne administration, qui permet à chaque citoyen de travailler suivant ses facultés, de donner le maximum de rendement dont il est capable, ainsi que l'attrait de la liberté ; 5° du plus petit établissement industriel ou commercial, de la spécialisation, des maisons de banque...

M. Jacquemin indique onze causes de ce genre. Si elles sont rangées par ordre d'importance décroissante, on peut négliger les six dernières.

L'attraction des villes est-elle un bien? M. Jacquemin n'en doute pas, quoiqu'il soit obligé de convenir que ce bien n'est pas exempt de quelque mal. « Il est évident, dit-il, que les bienfaits sont supérieurs aux méfaits, sinon la ville ne subsisterait pas. »

Cet argument ne me paraît pas démonstratif. Un mal peut subsister plus ou moins longtemps et finir par se guérir ou par tuer le malade. M. Jacquemin convient, comme tout le monde, du reste, que les villes ne s'accroissent qu'en dépeuplant les campagnes. Bien loin de « nous nourrir tous », comme le dit l'auteur, les villes ne se suffisent donc pas à elles-mêmes. D'où il suit que, quand elles auront aspiré toute la population des campagnes, elles se dépeupleront elles-mêmes, et plus vite qu'on ne pense. Il conviendrait donc de pousser plus loin la recherche des causes de la force d'attraction des villes.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'impôt sur le revenu. — Les retraites ouvrières. — Ce que coûte un ministère. — Les Conventions d'arbitrage.— L'expropriation des terres polonaises. — La reprise du Congo par la Belgique. — Le protectionnisme responsable de la crise américaine. — La condamnation du boycottage aux Etats-Unis. — Le gonflement des pensions de guerre. — L'absence des subventions théâtrales.

La Chambre a continué à disculer à grand renfort de statistiques le projet de loi sur l'impôt sur le revenu. On sait que J.-B. Say n'avait qu'une médiocre considération pour la statistique même officielle. Quoiqu'elle ait multiplié sinon toujours amélioré ses informations, et augmenté son budget au moyen d'un droit de douane spécial, elle n'inspire encore aux successeurs de J.-B. Say qu'une confiance limitée. Dans sa vigoureuse critique du projet de M. le ministre des Finances, M. Aynard n'a pas admis sans réserves ses calculs et ses sondages.

J'espère, toutefois, messieurs, que vous ne prendrez pas quelques boutades pour un mépris de la science. Je suis convaincu que la statistique est une science ; mais je suis convaincu que c'est une des plus conjecturales qui soient. Un jour, j'ai déjà cité cette consolante définition de la statistique: c'est l'art de préciser ce qu'on ignore. (*Sourires.*)

La statistique existe. Elle a quelques bases solides. Mais, quand elle a produit ses résultats, il reste à les examiner et à les animer. Il faut transformer les chiffres, pour ainsi dire, en personnes vivantes; car, selon que vous les appliquez à tel ou tel mouvement du travail, à telle ou telle fonction économique, le sens en peut varier.

Ce n'est pas que M. Aynard soit radicalement hostile à l'im-

pôt sur le revenu. Il l'est d'autant moins qu'il a constaté que la plupart de nos revenus sont taxés. Seulement il se méfie de l'impôt complémentaire et il craint que ce complément ne se transforme bientôt et progressivement en supplément.

* * *

Tout en reconnaissant après le Sénat l'impossibilité financière du projet de loi sur les retraites ouvrières, la Chambre n'en a pas moins voté par 474 voix contre 66 un ordre du jour exprimant sa confiance dans le gouvernement « pour obtenir du Sénat, au cours de cette année, le vote favorable qui permettra la promulgation, avant la fin de la législation, de la loi sur les retraites ouvrières ». A moins de découvrir au Maroc des trésors inattendus, le Sénat hésitera peut-être à ratifier cette promesse électorale. Les retraites ouvrières obligatoires devront être ajournées, et nous en féliciterons non seulement le Sénat, mais plus encore les classes ouvrières. On remarquera que M. le ministre du Travail lui-même a regretté « qu'on soit contraint de recourir à un système d'obligation. Il vaudrait mieux, a-t-il ajouté, que dans notre pays, la prévoyance, la volonté, la liberté de l'homme y pourvoient ; mais nous sommes dans un état social où les bénéficiaires de la loi n'ont pas fait l'effort nécessaire pour pourvoir à leur avenir. » Seulement M. le ministre du Travail ne paraît pas avoir aperçu toute la portée de ses paroles. Il n'est que trop évident d'abord que l'octroi d'une retraite en partie aux frais des patrons et de l'Etat n'encouragera pas la prévoyance volontaire,quoiqu'il soit inévitable que les patrons se remboursent de leur part sur le salaire, et l'Etat sur l'impôt ; ensuite que la société française se trouvera désormais partagée en deux classes bien distinctes : celle qui est incapable de se gouverner elle-même de manière à pourvoir à son avenir, et celle qui se gouverne et,de plus, supplée à l'incapacité de l'autre. N'est-ce pas l'argument le plus saisissant que l'on puisse faire valoir contre le suffrage universel ?



Ce que coute un ministère. — Au moment, dit le *Journal des Débats*, où M. Clemenceau avait cru devoir inaugurer une politique de simplification administrative et d'économies budgé-

taires en créant un ministère nouveau, on avait laissé entendre qu'il ne s'agissait que d'une petite dépense, qui ne dépasserait guère le traitement du ministre et de son cabinet. Mais on avait compté sans la nécessité de loger le nouveau titulaire, ses attachés et ses bureaux. Par bonheur, l'archevêché de Paris devint vacant. Il parut naturel, et peut-être piquant, d'y installer l'homme d'Etat qui venait de déclarer que le ciel était vide, et M. Viviani ne se trouva pas dépaysé dans les appartements du cardinal Richard. Mais il s'y trouva un peu à l'étroit. Le mobilier était vaguement archaïque, et la distribution des pièces ne correspondait pas aux exigences de la science moderne. Le ministre appela son architecte ordinaire et fit établir des devis : une bagatelle : six cent mille francs au plus juste prix ! Six cent mille francs pour effacer les vestiges du passé, et donner à la vieille demeure archiépiscopale l'allure confortable d'un monument essentiellement laïque et social ! C'était pour rien.



Tandis que les Etats plus ou moins civilisés augmentent à l'envi leurs dépenses militaires et navales, que la Russie, par exemple, se prépare à consacrer 6 milliards à la réfection de sa marine de guerre endommagée par la guerre russo-japonaise, que les Etats-Unis doublent leurs effectifs militaires et envoient dans l'Océan Pacifique, à défaut de marine marchande, une flotte de guerre, destinée à préserver les syndicats californiens de la concurrence du travail jaune, la Conférence de la Haye a mis à l'ordre du jour la conclusion de conventions d'arbitrage. Seulement ces conventions sont faites à l'exclusion formelle « des intérêts vitaux, de l'indépendance ou de l'honneur des nations » ; ce qui laisse une marge suffisante aux chefs d'Etat, diplomates, politiciens, financiers et autres, à qui, suivant l'expression de Kant « la guerre n'enlève pas un plat de leur dîner ». Les conventions d'arbitrage n'auront donc pas la vertu d'empêcher la poudre de parler ; elles se borneront à en jeter aux yeux des bons pacifistes.



La loi d'expropriation des terres polonaises du grand-duché de Posen a été votée par la Chambre des Seigneurs, en dépit des protestations de l'opinion du monde civilisé. Comme

on peut s'y attendre, cette loi unificatrice aura pour effet d'élargir le fossé que la politique a creusé entre les Allemands et les Polonais. Si l'on peut hériter de ceux qu'on assassine, il est plus difficile de se faire aimer de ceux qu'on dépouille.

*
* *

Le projet de loi relatif à la reprise du Congo par la Belgique a été déposé sur le bureau de la Chambre des représentants. Nous reproduisons la note officieuse qui en donne le résumé.

L'acte additionnel stipule que l'article premier du traité de cession du 28 novembre 1907 ne s'applique pas à la Fondation de la Couronne.

Les biens qui avaient été constitués en Fondation de la Couronne se trouvent, en cas d'annexion, cédés au domaine privé de l'Etat, conformément au décret annexé à l'acte additionnel, sans qu'il y ait lieu à l'exercice de la clause de rachat.

Cette cession est grevée :

1° D'une rente annuelle de 120.000 francs à S. A. R. le prince Albert ;

2° D'une rente annuelle de 75.000 francs à S. A. R. la princesse Clémentine ;

3° De l'obligation de respecter les concessions faites par la Fondation de la Couronne à l'American Congo Co, à la Compagnie Forestière et Minière, et la promesse de concession d'un territoire aux missionnaires de Scheut pour l'établissement de leur mission.

L'Etat belge prend à sa charge tout ce qui dans les sommes dues par la Fondation de la Couronne intéresse spécialement la Belgique. Cette charge s'élève à 1.133.000 francs.

L'Etat belge est substitué en outre aux droits et obligations de la Fondation concernant les travaux en cours en Belgique et les entreprises ayant fait l'objet d'un contrat.

Un fonds spécial de 45 millions est créé et sera affecté au payement de ces travaux sous le contrôle de la Cour des Comptes.

Il est, en outre, créé à charge de la colonie un fonds spécial de 50 millions payable en 15 annuités, la première de 3.800.000 fr., les autres de 3.300.000 francs. Ce fonds est attribué au roi en témoignage de gratitude. Il doit être affecté par le roi et, pour les fonds non engagés à sa mort, par ses successeurs, à des des-

tinations relatives au Congo et à des œuvres en faveur du Congo, telles que construction d'hôpitaux, d'écoles pour l'instruction des nègres, l'envoi de missions scientifiques, l'établissement d'installations pour combattre la maladie du sommeil, les subventions aux missions, la création d'œuvres en faveur des blancs qui ont servi en Afrique.

En résumé, la Fondation de la Couronne est supprimée. Tous ses biens, tant en Afrique qu'en Europe, reviennent à l'Etat, savoir : les biens d'Afrique, immeubles et portefeuille, comprenant ses participations dans l'American Congo Co et la Compagnie Forestière et Minière à la colonie en pleine propriété, et les biens d'Europe comprenant les immeubles en Belgique (environ 3 millions) et les biens à la Côte d'Azur inscrits au nom de la Fondation à l'Etat belge, le roi en conservant l'usufruit pendant sa vie.

Le roi conserve en pleine propriété 40.000 hectares au Majumbe, où il poursuit des expériences de plantations de caféiers et de cacaoyers.

Le fonds spécial belge est destiné à faire face, dans la mesure des obligations existantes, aux engagements pris par la Fondation. C'est l'application de droit commun. L'Etat reprenant l'actif de la Fondation doit reprendre son passif. Et les dépenses à faire en Belgique doivent être supportées par la Belgique.

Enfin, le fonds spécial colonial doit être consacré exclusivement à des dépenses coloniales.



Que le protectionnisme soit responsable de la crise américaine, cela est maintenant de toute évidence, et les esprits les plus étrangers aux questions économiques peuvent aisément se rendre compte de la manière dont il a procédé. Après avoir à peu près supprimé par des droits prohibitifs la concurrence étrangère, il a suscité la création des trusts qui ont réalisé des bénéfices exorbitants en entreprenant de monopoliser les branches principales de la production. Ces bénéfices ont provoqué l'agrandissement et la multiplication des entreprises, partant la demande d'une quantité rapidement croissante de travail et de capital. Le travail a afflué, l'émigration, attirée par les hauts salaires a amené en 1907 aux Etats-Unis plus de 1.300.000 individus provenant principalement de pays que les excès de la

fiscalité et du protectionnisme privaient de leur gagne-pain ; mais l'importation du capital s'est au contraire ralentie, d'une part sous l'influence de l'énorme consommation que les guerres sud-africaine et russo-japonaise en avaient faite, de l'autre, de l'accroissement continu et général des dépenses militaires et étatistes. Un moment est venu où, aux Etats-Unis même, le capital diminué par les dépenses luxueuses des bénéficiaires des trusts n'a plus suffi à la production surexcitée. La crise a éclaté, en entraînant la chute de la multitude d'entreprises auxquelles manquaient soudainement les moyens de remplir leurs engagements. En vain les financiers américains ont crié à l'aide en Europe. L'Europe n'a pu leur fournir que des millions quand il leur aurait fallu des milliards. Et la crise est apparue plus étendue et plus désastreuse qu'aucune de celles qui l'avaient précédée.

Cette crise, le protectionnisme ne s'est pas borné à la provoquer ; il travaille aujourd'hui à l'aggraver et à la prolonger. Le seul moyen efficace de l'atténuer et d'en hâter la fin consistait à ranimer la consommation par l'abaissement des prix. Les trusts, en possession des principales matières premières, les ont au contraire maintenus et même augmentés, en faisant obstacle à la réduction des frais de production de la plupart des articles de consommation. Dans une réunion des membres du trust de l'acier il a été résolu à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de réduire les cours du fer et de l'acier. De son côté, l'association des fabricants de fer en barres a décidé d'augmenter de deux dollars le prix de la tonne. Cependant la production de la fonte de fer est tombée de 2.337.000 tonnes en novembre à 1.234.000 en janvier dernier, mais les bénéficiaires du trust, peu soucieux des intérêts de leurs consommateurs estiment à tort ou à raison que la hausse des prix compensera la diminution des quantités.

Suivant cet exemple égoïste, les trades unions qui sont les trusts du travail ont résolu de s'opposer à tout abaissement des salaires. L'effet de cette résolution a été immédiat. D'après le bulletin du département du travail, sur 66.120 ouvriers appartenant à 92 unions à New-York, 22.267 ou 24,2 0/0 ont été congédiés ; dans les industries du vêtement, la proportion des travailleurs sans emploi est tombée à 53,7 0/0, dans la fabrication du tabac à 83 0/0 et 30.000 individus devenus oisifs sont actuellement réduits à la mendicité. Tandis qu'une réduction des salaires aurait permis d'abaisser les frais de

production et les prix, partant de diminuer le nombre des victimes de la crise, le dictateur de l'Unionisme, M. Gompers a préféré suivre, au profit d'ailleurs précaire d'une minorité, la politique des trusts. Et c'est ainsi, comme le constate le *Journal du commerce* de New-York, que le protectionnisme, après avoir causé la crise, continue à en augmenter les maux et la durée.

*
* *

Notons en revanche que la Cour Suprême des Etats-Unis vient de porter un rude coup aux trades unions en déclarant qu'un boycottaye dirigé contre un patron constitue un trust de main-d'œuvre « empêchant de tierces parties d'exercer leur commerce autrement que sous des conditions dictées par ce trust ». Comme sanction, le patron, un chapelier, qui demandait 80.000 dollars de dommages-intérêts, en a obtenu le triple soit 240.000

Jusqu'à présent, les trades unions n'ont pas jugé nécessaire de constituer un parti politique. Mais comme il est arrivé en Angleterre à la suite d'un jugement analogue, on annonce qu'elles vont se faire représenter au Congrès, pour faire légaliser le boycottage.

*
* *

Les politiciens américains, jaloux de dépasser en toutes choses leurs confrères européens, ont trouvé un moyen qui a, en même temps, le mérite de leur être profitable, de placer au premier rang leur budget de la guerre ; c'est de multiplier et d'augmenter les pensions militaires en les transformant en monnaie électorale. Issues de la guerre de 1861-65, elles présentent ce phénomène de s'accroître à mesure que disparaît la génération dont elles récompensaient les glorieux services ; elles se sont élevées de moins de 40 millions de dollars, dans les années qui ont suivi la guerre, à 160 (plus de 800 millions de francs) en 1907 et il y a apparence que leur essor ne se ralentira point.

*
* *

Les subventions théâtrales qui épargnent à notre haut personnel gouvernemental, aux attachés des ministères et aux politi-

ciens notables l'humiliation de payer leur place sont inconnues à New-York et à Londres. Et chose qui étonnera fort les étatistes, les directeurs de théâtres préfèrent la liberté aux subventions.

Le recrutement des artistes du Metropolitan et Manhattan Opera house, dit un correspondant de la *Bibliothèque universelle*, a drainé la majeure partie des ressources européennes, — et ceci nous amène à constater une fois de plus que le système des subventions de l'Etat est non seulement inefficace, mais dangereux pour les théâtres comme il l'est pour la marine marchande et les autres institutions ou entreprises analogues. A Paris, par exemple, il n'a jamais empêché la scène de l'Opéra de se dépeupler au profit de Londres ou de New-York; de plus, en habituant le public à compter sur l'Etat-Providence, il n'a pas permis à l'initiative personnelle de se développer. Ni les directeurs, ni les amateurs de musique, ne veulent rien risquer; ils ne se soucient pas de faire les sacrifices nécessaires pour conserver les artistes qu'on ne peut plus, dans ce siècle prosaïque, se procurer qu'à coup de billets de banque.

Ou du moins ils préfèrent imposer ces sacrifices aux contribuables.

G. DE M.

Paris, 14 mars 1908.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ECONOMIE DE L'HISTOIRE. *Théorie de l'Evolution*, par G. DE MOLINARI. 1 vol. in-16. — Paris, Félix Alcan.

La liberté individuelle du travail et les menaces du législateur, par E. D'EICHTHAL. 1 vol. in-16, — Paris, Félix Alcan.

La fortune immobilière de l'Egypte et sa dette hypothécaire. Propriété rurale. Propriété urbaine, par A. EID. 1 vol. gr. in-8°. — Paris, Félix Alcan.

Essais sur le régime des Castes, par C. BOUGLÉ, 1 vol. in-8°. — Paris, Félix Alcan.

L'Industrie américaine, par A. VIALLATE. 1 vol. in-8°. — Paris, Félix Alcan.

Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie, T. I. Paris. 1 vol in-8°. — Paris, Imprimerie Nationale.

Les Types sociaux et le droit, par J. MAZZARELLA, 1 vol. in-12. — Paris, O. Doin.

Le Contrat d'association, par G. PICHAT. 1 vol. in-8°. — Paris, A. Rousseau.

Misère de la philosophie, réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon, par KARL MARX. Nouvelle édition. 1 vol. in-18. — Paris, Giard et Brière.

L'avènement du régime syndical à Verviers, par LAURENT DECHESNE. 1 vol. in-18°. — Paris, Larose et Ténin.

Le marché à terme de bourse en Allemagne, par JEAN LESCURE. 1 vol. in-8°. Paris, Larose et Ténin.

L'évolution des banques locales en France et en Allemagne, par L. BARETY. 1 vol. in-8°, — Paris, Rivière.

La théorie de la rente et son extension récente dans la science économique, par P. FRÉZOULS. 1 vol. in-8°. — Montpellier, Imprimerie G. Firmin.

Actes et discours de M. Ruy Barbosa, ambassadeur et premier

délégué du Brésil à la 2e Conférence de la Paix. 1 vol. in-8°. — La Haye, Van Stockum et fils.

Budget de la principauté de Bulgarie pour 1908. 1 vol. in-4°. — Sofia, Imprimerie de l'Etat.

Das Wesen des Geldes, zugleich ein Beitrag zur reform der Reichsbankgesetzebung, von F. BENDIXEN. 1 vol. in-8°. — Leipzig, Duncker et Humblot.

Henri de Saint-Simon, die Persönlichkeit und ihr Werk, von F. MUCKLE. 1 vol. in-8°. — Iena, G. Fischer.

Der Streit um den Kapitalsbegriff, von W. JACOBY. 1 vol. in-8°. — Iena, G. Fischer.

Value and distribution, by J. DAVENPORT. 1 vol. in-8°. — Chicago. The University Press.

Economic condition of the jews in Russia, by J. M. RUBINOW. Brochure in-8°. — Washington, Department of commerce.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XVII

N° 1. — *Janvier* 1908

N° 2. — *Février* 1908.

N° 3. — *Mars* 1908.

Le Gérant: Félix ALCAN.

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XVIII
AVRIL A JUIN 1908

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1908

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA SITUATION VRAIE

DES FINANCES COMMUNALES

La Situation Financière des communes est parue, depuis quelque temps déjà, pour 1906, mais le volume consacré à cette publication est un gros in-quarto si bourré de chiffres qu'il n'est pas téméraire d'affirmer qu'en dehors des fonctionnaires qui ont réuni ses éléments et des typographes qui l'ont imprimé, nul n'a tenté encore et nul ne tentera jamais de le lire entièrement.

Les plus hardis jetteront un coup d'œil sur les vingt premières pages où sont présentés les résultats sommaires du dépouillement des budgets municipaux. S'arrêtant aux données qui leur paraîtront le mieux susceptibles de faire ressortir l'état des finances locales, ils noteront, sans doute avec un peu de regret, que la dette communale s'est élevée, en un an, de 3.992 à 4.082 millions (1), mais ils se tranquilliseront bien vite en remarquant que tout le poids de l'augmentation porte sur la Ville de Paris, dont le crédit est assez solide pour ne pas souffrir de cet accrois-

(1) *Situation financière des communes.* Rapport préliminaire, p. X.

sement, et en constatant que la dette des autres communes a même subi, dans son ensemble, une notable diminution.

Poursuivant son étude, notre petite phalange de chercheurs intrépides ne manquera pas de se rendre compte que le total de la dette communale (4.082 millions) n'atteint par le quintuple des revenus ordinaires correspondants (879 millions), ce qui tend à établir que la situation des communes est meilleure que celle de l'Etat, dont la dette actuelle (30 milliards, 348 millions) (1), représente presque huit fois les ressources tant exceptionnelles que normales, d'une année budgétaire (3.854 millions) (2).

La situation semblera encore plus favorable, si on observe que les dépenses communales ordinaires, dont le chiffre est de 838 millions (3), laissent un excédent de 41 millions. Nul n'ignore, il est vrai, qu'une grande partie des revenus communaux est demandée à l'impôt, principalement sous forme d'octrois ou de centimes additionnels aux quatre contributions directes ; mais, tout d'abord, les octrois ont diminué de 4 millions, puis, quant aux centimes additionnels, si leur produit s'est accru de 14 millions, la moyenne de ces centimes est de 65, nombre qui ne présente, à première vue, rien d'exorbitant.

Limité aux indications fournies par le rapport d'ensemble placé en tête du volume, l'examen de la Situation Financière des communes, pour 1906, paraît donc devoir laisser une impression plutôt rassurante.

Tel n'est pas, cependant, l'avis de M. Paul Leroy-Beaulieu, qui, après avoir borné cette fois son étude, nous dit-il (4), au simple résumé donné par le Bulletin de Statistique du Ministère des Finances, arrive à cette conclusion que « la situation des finances communales est beaucoup plus préoccupante, pour le moment du moins, que celle des finances nationales ».

Nous serions mal venus à ne pas nous incliner devant l'appréciation tracée d'une plume si autorisée, mais on nous permettra

---

(1) *Projet de budget, déposé par M. Caillaux pour* 1908. 1er volume, page 95.

(2) *Projet de budget, déposé par M. Caillaux pour* 1908. 1er volume, page 34.

(3) Comme l'indique M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste français*, du 28 septembre 1907, cette prospérité n'est qu'apparente, la situation étant établie d'après les budgets primitifs de 1906, et l'excédent étant appelé à disparaître après le vote du budget supplémentaire. Ce qu'il faudrait connaître, c'est la situation finale, après clôture de l'exercice.

(4) *Economiste français*. Numéro du 5 octobre 1907.

de croire que l'étendue exceptionnelle des connaissances de l'éminent Académicien est venue, en la circonstance, à l'aide de sa perspicacité et que seuls ses travaux antérieurs ont pu lui faire entrevoir, sous des résultats généraux et sous des moyennes d'apparence assez débonnaire, des vérités plus alarmantes.

Nous sommes ainsi amenés à croire qu'il ne serait pas sans intérêt de reprendre l'examen des données générales du document officiel, en serrant la réalité d'aussi près que possible et en recourant, notamment, aux indications fournies par les 700 pages consacrées à la situation particulière de chaque municipalité.

Nous nous bornerons aujourd'hui à rechercher ce qu'il faut penser de la quotité des impositions locales établies en addition aux quatre contributions directes.



Nous l'avons dit tout à l'heure, le nombre moyen des centimes communaux est de 65 ; mais une telle moyenne n'a réellement de valeur pratique, elle ne se distingue de tout autre chiffre quelconque et vide de sens que dans le cas où les données qui ont servi à établir ladite moyenne s'en écartent elles-mêmes très peu et peu souvent, c'est-à-dire si, selon le mot expressif récemment employé par M. de Foville (1), ces données sont soumises à la loi de médiofréquence.

Or il paraît bien résulter du tableau suivant (*Voir page 6*) que le nombre des centimes communaux échappe précisément à cette loi.

Chose curieuse, non seulement la moyenne de 65 centimes n'est exactement applicable à aucun département, mais encore la dissemblance est extrême, d'une région à l'autre, puisque le nombre des centimes dont il s'agit varie, de 15 pour la Haute-Saône et de 19 pour les Vosges, à 129 dans l'Hérault, 157 dans l'Aude, 166 dans la Savoie, 179 dans la Haute-Savoie et 250 dans la Corse... Dans ce dernier département, le nombre moyen des centimes est donc 17 fois plus élevé que dans la Haute-Saône !

Si les différences d'imposition sont considérables de département à département, elles le sont bien davantage d'une commune à l'autre. Le rapport placé en tête de la situation financière de

(1) Communication faite par M. de Foville à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 12 octobre dernier (compte-rendu publié au *Journal officiel* du 17 oct. 1907).

DÉPARTEMENTS	Nombre moyen des centimes communaux (1906)	DÉPARTEMENTS	Nombre moyen des centimes communaux (1906)	DÉPARTEMENTS	Nombre moyen des centimes communaux (1906)
Saône (Haute)	15	Pyrénées (Basses)	44	Loir-et-Cher	76
Vosges	19	Tarn	44	Aube	80
Doubs	20	Côte-d'Or	45	Ardèche	82
Landes	21	Dordogne	45	Seine	82
Meurthe-et-Moselle	23	Lot	45	Eure-et-Loir	83
Manche	25	Calvados	48	Isère	85
Rhin (Haut)	25	Alpes (Basses)	49	Loire	85
Lot-et-Garonne	27	Jura	50	Nièvre	85
Meuse	27	Puy-de-Dôme	52	Ardennes	86
Marne (Haute)	29	Allier	53	Pas-de-Calais	87
Gers	30	Cantal	53	Aisne	88
Eure	32	Loire (Haute)	53	Gard	89
Mayenne	32	Lozère	53	Pyrénées-Orientales	89
Finistère	33	Var	54	Indre	90
Orne	33	Vienne (Haute)	54	Oise	90
Pyrénées (Hautes)	36	Corrèze	55	Loiret	92
Morbihan	37	Indre-et-Loire	56	Ain	100
Ille-et-Vilaine	38	Vienne	56	Drôme	101
Sarthe	38	Charente	59	Marne	103
Côtes-du-Nord	39	Garonne (Haute)	62	Nord	106
Creuse	40	Somme	64	Seine-et-Oise	108
Seine-Inférieure	40	Alpes (Hautes)	66	Yonne	109
Alpes-Maritimes	41	Charente-Inférieure	66	Seine-et-Marne	112
Saône-et-Loire	41	Vaucluse	67	Ariège	128
Tarn-et-Garonne	41	Gironde	68	Hérault	129
Vendée	41	Sèvres (Deux)	68	Aude	157
Aveyron	43	Cher	72	Savoie	166
Maine-et-Loire	43	Rhône	72	Savoie (Haute)	179
Loire-Inférieure	44	Bouches-du-Rhône	74	Corse	250

1906 nous révèle, en effet, que, sur 36.216 communes, il y en a 2.939 qui ont moins de 15 centimes et 6.411 qui en ont plus de 100. Le produit des centimes de ces 6.411 communes (1), dépasse ainsi le montant de ce qu'on a toujours nommé et de ce qu'on appelle encore le principal de l'impôt.

Comme le fait remarquer, à juste titre, M. Paul Leroy-Beaulieu, c'est déjà une chose un peu extraordinaire que l'accessoire s'élève au-dessus de l'ancien principal. Cependant, il faut feuilleter le gros volume qui est entre nos mains pour découvrir que 780 localités ont plus de 200 centimes ; 29 d'entre elles plus de 500 et deux plus de 800 centimes.

Voici, du reste, les résultats complets (2) pour l'ensemble de la France :

(1) En réalité, ces communes sont au nombre de 6.400 (rectification d'erreur matérielle).

(2) Ces divers chiffres diffèrent un peu de ceux qui figurent en tête du volume de la Situation Financière de 1906 (pp. IX et XV à XIX). Nous avons eu soin, en effet, de compléter et de rectifier, le cas échéant, les données du document officiel.

9	communes	n'ont recours à aucun centime additionnel ;				
61	—	ont	exactement 5		centimes	communaux ;
2.869	—	—	de 6 à 14		—	—
5.424	—	—	de 15 à 30		—	—
8.399	—	—	de 31 à 50		—	—
13.054	—	—	de 51 à 100		—	—
5.620	—	—	de 101 à 200		—	—
575	—	—	de 201 à 300		—	—
141	—	—	de 301 à 400		—	—
35	—	—	de 401 à 500		—	—
16	—	—	de 501 à 600		—	—
4	—	—	de 601 à 700		—	—
7	—	—	de 701 à 800		—	—
1	—	—	de 801 à 900		—	—
1	commune	a	1.088		—	—

Total : 36.216

Nous croyons utile de donner également ci-après la division des mêmes chiffres par département *(Voir pages 8 et 9)*.

*
* *

Le nombre des centimes communaux n'a pas toujours été aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui. Sa moyenne générale, qui est à présent de 65, n'était que de 48 en 1881. Il est clair que l'augmentation doit résulter, soit d'une diminution des autres ressources qui alimentent le budget communal, soit d'un accroissement des dépenses.

Comme diminution de recettes obligeant parfois de recourir à de nouveaux centimes, on peut citer tout d'abord la réforme des octrois ; mais cette réforme, qui n'a porté que sur un nombre assez restreint de localités urbaines, n'a pu avoir qu'une influence à peine sensible sur le taux moyen des impositions additionnelles aux contributions directes, soit qu'il s'agisse de la France entière, soit qu'on se borne à considérer l'ensemble d'un département.

D'un autre côté, le rapport placé en tête de la situation financière de 1906 reproduit le passage des rapports antérieurs qui attribue une part de l'augmentation du nombre des centimes à la « diminution constante du revenu des biens communaux ».

Il serait très intéressant d'avoir des renseignements complets sur le phénomène économique ainsi désigné à notre attention. Voici ce que nous avons pu trouver à ce sujet : D'après une sta-

DÉPARTEMENTS	CENTIMES COMMUNAUX, — Nombre de Communes ayant :																Nombre total des Communes
	zéro cent.	5 cent. exactement	6 à 14	15 à 30	31 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 300	301 à 400	401 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1088 centimes	
Ain			28	17	21	178	195	14	2								455
Aisne			4	13	86	462	273	3									841
Allier			8	18	116	174	5										321
Alpes (Basses)			37	39	65	86	22	1									250
Alpes (Hautes)			4	21	38	98	25										186
Alpes-Maritimes			35	31	42	43	4										155
Ardèche				5	28	231	78										342
Ardennes			20	36	55	10	178	4									503
Ariège			1	6	10	93	186	35	6		1						338
Aube			5	16	63	250	111	1									416
Aude			1	3	10	98	221	82	22	2							439
Aveyron			3	44	173	83											303
Bouches-du-Rhône			1	3	13	74	18	2									111
Calvados		1	14	93	358	291	6										763
Cantal			2	17	104	143	1										267
Charente				9	128	277	12										426
Charente-Inférieure				3	126	325	27										481
Cher		1	16	26	45	141	61	2									292
Corrèze			2	13	123	145	6										289
Corse			7	2	6	33	105	101	59	24	14	4	7	1	»	1	364
Côte-d'Or			29	187	247	235	19										717
Côtes-du-Nord			9	115	185	80	1										390
Creuse			18	73	104	71											266
Dordogne		1	2	77	300	203	2										585
Doubs	6	22	350	145	72	37	5										637
Drôme			4	4	18	182	158	12	1								379
Eure			60	306	253	81											700
Eure-et-Loire				3	17	316	90										426
Finistère	2		15	130	116	33											296
Gard			12	13	38	172	106	10									351
Garonne (Haute)			11	36	140	352	48	1									588
Gers			55	201	176	34											466
Gironde			16	19	101	362	54	2									554
Hérault			1	5	17	98	182	36	1								340
Ille-et-Vilaine			15	132	147	59	7										360
Indre			3	8	10	139	83	2									245
Indre-et-Loire			15	29	75	150	12	1									282
Isère		2	4	15	63	320	146	11	2								563
Jura		4	85	123	127	189	55	1									584
Landes		1	137	126	58	11											333
Loir-et-Cher			2	8	38	195	54										297

Loire				2	22	239	72										335
Loire (Haute)			1	33	112	109	10										265
Loire-Inférieure			4	36	123	55	1										219
Loiret			1	1	18	207	120	2									349
Lot				25	207	96	1										329
Lot-et-Garonne			12	171	128	15											326
Lozère				18	76	102	2										198
Maine-et-Loire		8	23	60	161	125	4										381
Manche			96	355	183	13											647
Marne			9	18	39	263	312	20	1								662
Marne (Haute)			177	169	126	71	6	1									550
Mayenne			5	121	132	18											276
Meurthe-et-Moselle		1	212	242	112	30	1										598
Meuse		3	192	222	91	74	4										586
Morbihan		1	3	81	130	41											256
Nièvre			1	4	37	162	107	2									313
Nord			3	6	34	243	370	10	1								667
Oise		1	3	11	44	407	233	2									701
Orne			41	224	188	58	1										512
Pas-de-Calais			7	16	72	518	291										904
Puy-de-Dôme			6	52	189	209	15										471
Pyrénées (Basses)			139	77	117	206	20										559
Pyrénées (Hautes)			174	96	80	108	22										480
Pyrénées-Orientales			3	16	31	107	67	7	1								232
Rhin (Haut)		4	18	56	24	3	1										106
Rhône				3	31	211	24										269
Saône (Haute)		6	387	146	35	9											583
Saône-et-Loire			46	130	251	155	7										589
Sarthe		1	4	94	228	59											386
Savoie			6	4	13	54	145	84	18	5	1						330
Savoie (Haute)			2	10	5	46	131	90	26	4							314
Seine			1	5	13	32	27										78
Seine-Inférieure			37	158	409	155	1										760
Seine-et-Marne			1		15	211	293	10	1								531
Seine-et-Oise				4	10	279	388	10									691
Sèvres (Deux)			2	7	75	238	34										376
Somme	1	1	15	49	178	534	58										836
Tarn			1	74	155	89	3										322
Tarn-et-Garonne			5	51	88	51											195
Var			10	17	47	64	9	1									148
Vaucluse		1	»	17	23	94	15										150
Vendée			10	54	165	74											303
Vienne			1	17	106	171	5										300
Vienne (Haute)			1	17	70	108	9										205
Vosges		2	179	280	67	3											531
Yonne				5	27	184	255	15									486
TOTAUX GÉNÉRAUX	9	61	2.869	5.424	8.399	13 054	5.620	575	141	35	16	4	7	1	»	1	36 216

tistique publiée en 1881 par le Ministère de l'Intérieur (1), les départements où étaient situés, en 1877, les biens communaux, nous ne dirons pas les plus étendus ni les plus importants, peut-être, mais les mieux aménagés ou amodiés de manière à produire le revenu le plus élevé, étaient ceux du Doubs, de la Haute-Saône, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Si, maintenant, on se reporte au tableau suivant qui présente la comparaison des nombres moyens de centimes communaux pour les années 1881 et 1906, on voit que ce rapprochement fait ressortir bien des anomalies, mais il est impossible de ne pas remarquer que les cinq départements précités comptent, encore aujourd'hui, parmi ceux où le taux des impositions communales est le moins élevé, que pour un de ces départements le taux dont il s'agit est demeuré stationnaire et que, pour 3 autres (2), il a même diminué.

Les constatations qui précèdent tendent à établir que les recettes provenant, pour les communes, de leur patrimoine n'ont pas été l'objet d'une baisse très sensible, ou, du moins, d'une baisse générale. Reste donc seulement, ou principalement, pour expliquer l'augmentation des centimes, le motif tiré de l'accroissement des dépenses. Dès lors, c'est surtout d'un contrôle sévère de celles-ci et de leur compression qu'on pourrait attendre une réduction du nombre des centimes additionnels.

Nous avons vu tout à l'heure que neuf localités équilibraient leur budget, sans aucun recours à l'impôt direct, que 61 communes ont seulement 5 centimes et que 2.869 en ont de 6 à 14. Faut-il conclure de là que le nombre des centimes communaux ne devrait, nulle part, dépasser 14 ou 15 centimes ?

A une telle proposition, il serait facile d'objecter qu'on ne peut adopter une règle aussi absolue et aussi uniforme, parce que les obligations, les ressources, l'importance du produit d'un centime diffèrent trop d'une commune à l'autre. Mais que répondre, si

(1) *Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur et des Cultes sur la situation financière et matérielle des communes en* 1877. Paris, Imprimerie Nationale, 1881.

(2) A vrai dire, il y a eu augmentation, même pour ces départements, si on tient compte de ce fait que 4 centimes inscrits précédemment au budget départemental en ont été détachés, non pour être supprimés, mais pour être incorporés au budget de l'Etat. Sous cette réserve, le raisonnement conserve toute sa force, l'augmentation subie par les départements dont il s'agit étant plus légère que presque partout ailleurs.

Tableau présentant la comparaison des nombres moyens des centimes communaux, dans chaque département, pour les années 1881 et 1906.

DÉPARTEMENTS	Nombre moyen des centimes communaux en 1881	Nombre moyen des centimes communaux en 1906	DÉPARTEMENTS	Nombre moyen des centimes communaux en 1881	Nombre moyen des centimes communaux en 1906	DÉPARTEMENTS	Nombre moyen des centimes communaux en 1881	Nombre moyen des centimes communaux en 1906
Ain	81	100	Gard	48	89	Oise	80	90
Aisne	75	88	Garonne (Haute)	41	62	Orne	26	33
Allier	34	53	Gers	27	30	Pas-de-Calais	68	87
Alpes (Basses)	30	49	Gironde	46	68	Puy-de-Dôme	32	52
Alpes (Hautes)	44	66	Hérault	55	129	Pyrénées (Basses)	35	44
Alpes-Maritimes	31	41	Ille-et-Vilaine	24	38	Pyrénées (Hautes)	27	36
Ardèche	57	82	Indre	70	90	Pyrénées-Orient^le	35	89
Ardennes	60	86	Indre-et-Loire	42	56	Rhin (Haut)	24	25
Ariège	81	128	Isère	67	85	Rhône	55	72
Aube	78	80	Jura	37	50	Saône (Haute)	17	15
Aude	84	157	Landes	19	24	Saône-et-Loire	28	41
Aveyron	28	43	Loir-et-Cher	55	76	Sarthe	33	38
Bouch.-du-Rhône	45	74	Loire	54	85	Savoie	130	166
Calvados	33	48	Loire (Haute)	37	53	Savoie (Haute)	152	179
Cantal	37	53	Loire-Inférieure	32	44	Seine	70	82
Charente	46	59	Loiret	64	92	Seine-Inférieure	31	40
Charente-Infér	49	66	Lot	32	45	Seine-et-Marne	103	112
Cher	46	72	Lot-et-Garonne	23	27	Seine-et-Oise	90	188
Corrèze	32	55	Lozère	32	53	Sèvres (Deux)	53	68
Corse	105	250	Maine-et-Loire	37	43	Somme	51	64
Côte-d'Or	33	45	Manche	25	25	Tarn	36	44
Côtes-du-Nord	23	39	Marne	84	103	Tarn-et-Garonne	35	41
Creuse	22	40	Marne (Haute)	22	29	Var	29	54
Dordogne	31	45	Mayenne	28	32	Vaucluse	45	67
Doubs	16	20	Meurthe-et Mos^le	23	23	Vendée	33	41
Drôme	89	101	Meuse	29	27	Vienne	42	56
Eure	24	32	Morbihan	25	37	Vienne (Haute)	32	54
Eure-et-Loir	62	83	Nièvre	57	85	Vosges	20	19
Finistère	23	33	Nord	95	106	Yonne	81	109

nous comparons, pour une même localité, les taux des impositions perçues à diverses époques ?

Tel est l'objet du tableau ci-après, qui présente, pour les communes les plus surchargées de quelques départements, les variations survenues dans le nombre des centimes, de 1881 à 1906 :

DÉPARTEMENTS	COMMUNES	Population	Nombre des Centimes Communaux en 1881	en 1886	en 1891	en 1896	en 1901	en 1906
Ariège	Ignaux	117	287	287	421	413	413	515
	Montségur	549	141	255	263	188	194	370
	Génat	203	241	208	221	228	219	352
Aude	Montfort	543	121	191	196	225	254	401
	Salvezines	420	296	309	257	276	279	411
	Saint-Jean-de-Barrou	545	122	132	171	326	317	400
Hérault	Corneilhan	1012	69	77	138	158	199	283
	Cazedarnes	533	19	34	41	132	209	316
	Coulobres	223	81	164	126	161	221	265
Pyrénées-Orientales	Cases-de-Pène	518	93	100	95	156	227	294
	Périllos	58	111	197	199	218	330	313
	Vingrau	1037	67	77	110	123	170	273
Savoie	Vérel-Pragondran	265	244	278	424	406	402	437
	Ontex	136	449	375	419	316	372	515
	Pussy	563	96	138	382	410	393	462
Savoie (Haute)	Lucinges	577	158	257	282	235	374	431
	Vers	358	449	355	320	275	358	427
	Cervens	503	374	341	431	420	390	415
Yonne	Perrigny	526	134	145	152	168	153	263
	Saint-Maurice-le-Vieil	460	159	138	163	190	200	240
	Cornant	237	142	160	171	184	203	265
Corse	Villanova	450	293	395	357	369	443	760
	Cannelle	240	210	267	268	470	657	896
	Ciamannacce	1025	34	49	57	404	496	785
	Palneca	1408	14	14	259	55	297	723
	Sierra-di-Fiumorbo	660	116	79	166	253	259	776
	Lecci	268	14	14	40	302	331	1088
	Porto-Vecchio	3353	14	65	61	168	488	778

Ce tableau nous fait voir que, sur les 28 communes les plus surchargées des huit départements où la moyenne générale des centimes est elle-même actuellement le plus élevée, 27 avaient, en 1881, des impositions sensiblement moins lourdes qu'en 1906. L'examen de ces données jette un jour particulier sur l'accroissement prodigieux qu'a subi, en quelques régions, le nombre des centimes communaux et laisse dans l'esprit un certain scepticisme relativement à la nécessité réelle de pareils rehaussements.

Comment croire que la commune de Saint-Jean-de-Barrou (Aude) qui se contentait de 122 centimes en 1881, ait eu vraiment besoin de s'en imposer 400 pour 1906 ? Que la commune de Cor-

Tableau présentant le classement des chefs-lieux de département dans l'ordre croissant du nombre de leurs centimes communaux pour 1906.

VILLES	NOMBRE DES CENTIMES COMMUNAUX (1906)	VILLES	NOMBRE DES CENTIMES COMMUNAUX (1906)	VILLES	NOMBRE DES CENTIMES COMMUNAUX (1906)
Mont-de-Marsan..	10	Lyon	43	Montauban	57
Guéret	21	Troyes	44	Montpellier........	58
Lons-le-Saulnier..	25	Bourg............	45	Auxerre..........	58
Chaumont........	27	Saint-Brieuc......	45	Aurillac...........	60
Le Puy	28	Bordeaux	46	Dijon	60
Niort	28	Amiens...........	46	Le Mans	60
Versailles	29	Nevers	47	Chartres	61
Nancy............	30	Lille	47	Toulouse.........	62
Vesoul	30	Mâcon	47	Belfort	63
Auch.............	31	Digne	48	Caen.............	64
Tours	31	Ajaccio...........	48	Clermont-Ferrand .	66
Pau............ ...	32	Blois	48	Privas............	67
Saint-Lô	34	Agen.............	48	Valence..........	69
Mézières	35	Rouen	48	Epinal	70
Quimper	35	Rodez............	49	Bourges..........	71
Bar-le-Duc	35	Evreux...........	49	Périgueux	71
Albi.............	36	Poitiers...........	49	Melun	71
Nice	37	Châteauroux	50	Châlons-sur-Marne.	72
Angoulême	37	Alençon..........	50	Paris	73
La Roche-sur-Yon.	38	Orléans	51	Perpignan.........	80
La Rochelle	39	Limoges	51	Mende	83
Tulle.	39	Vannes	52	Nantes...........	89
Besançon........	39	Grenoble	53	Gap	92
Angers	39	Cahors..	53	Chambéry.........	92
Laon...	40	Draguignan.......	53	St-Etienne.........	93
Moulins.........	40	Rennes...........	56	Foix	101
Laval...........	40	Marseille	57	Nîmes............	114
Tarbes	40	Arras	57	Carcassonne.......	117
Beauvais	42	Annecy	57	Avignon..........	125

neilhan (Hérault) qui avait 69 centimes pour 1881, doive maintenant s'en imposer 283 ? Que celle de Cazedarnes (même département) ait dû passer de 19 à 316 ?

Mais que dire de la Corse, et comment admettre qu'il faille, en 1906, 778 centimes à Porto-Vecchio, ou 1.088 à Lecci, alors que ces deux communes équilibraient leur budget, quelques années plus tôt, avec 14 centimes seulement ?

Les communes rurales, qui sont les plus nombreuses, sont aussi celles dont le budget offre, au point de vue du recours à l'impôt direct, les particularités les plus variées et les plus remarquables. Le tableau précédent nous montre que, dans les chefs-lieux de département, le nombre des centimes ne descend pas au-dessous de 10 (Mont-de-Marsan), et ne s'élève point au-dessus de 125 (Avignon).

Hâtons-nous d'ajouter que les habitants de nos cités versent, sous forme de droits d'octroi ou de taxes de remplacement, des sommes dont le total représente généralement le produit de 100 à 200 centimes additionnels aux contributions directes, de telle sorte que, si leurs impositions locales, tant directes qu'indirectes, n'offrent pas les mêmes écarts que celles supportées par les habitants de nos campagnes, leur taux moyen est, néanmoins, dans son ensemble, beaucoup plus élevé.



Pour rendre la situation fiscale mieux comparable, d'une localité ou d'une région à l'autre, il est peut-être utile de réunir aux centimes communaux les impositions départementales dont le détail se trouve disséminé dans le volume qui fait l'objet de la présente étude.

Il est évident, en effet, que les contribuables auront d'autant plus de peine à supporter les impositions communales qu'ils auront été moins ménagés comme membres de la collectivité départementale.

Le tableau qui suit fournit à cet égard de suggestives indications.

La première observation à faire relativement à ces chiffres, c'est que le nombre moyen total des centimes locaux varie de 66 à 353.

La seconde, c'est que, comme il fallait s'y attendre, tous les départements n'occupent pas, sur le tableau ainsi formé, la même place que sur celui concernant les seuls centimes commu-

Tableau présentant le classement des départements dans l'ordre croissant du nombre des centimes locaux, tant départementaux que communaux, y imposés pour 1906.

DÉPARTEMENTS	CENTIMES			DÉPARTEMENTS	CENTIMES			DÉPARTEMENTS	CENTIMES		
	Dép' — Nombre réel	Com. - Nombre moyen	Total		Dép' — Nombre réel	Com. - Nombre moyen	Total		Dép' — Nombre réel	Com. - Nombre moyen	Total
Saône (Haute).	51	15	66	Lot	64	45	109	Oise.........	52	90	142
Meurthe-et-M[le].	47	23	70	Vendée........	69	41	110	Allier..	91	53	144
Vosges	52	19	71	Vienne.......	57	56	113	Loir-et-Cher...	69	76	145
Lot-et-Garonne	48	27	75	Côtes-du-Nord.	75	39	114	Pas-de-Calais..	58	87	145
Doubs	60	20	80	Gironde.......	48	68	116	Cher.........	74	72	146
Rhin (Haut) ...	57	25	82	Alpes (Basses).	68	49	117	Gard.........	57	89	146
Eure..........	51	32	83	Ille-et-Vilaine.	79	38	117	Isère	63	85	148
Marne (Haute).	54	29	83	Indre-et-Loire.	63	56	119	Loire	63	85	148
Gers	54	30	84	Jura.........	70	50	120	Aisne........	63	88	151
Meuse.........	60	27	87	Cantal.........	68	53	121	Loiret........	60	92	152
Saône-et-Loire.	49	41	90	Somme	58	64	122	Ardennes......	68	86	154
Pyrénées (H.)..	55	36	91	Var	68	54	122	Nord........	50	106	156
Mayenne......	61	32	93	Charente......	65	59	124	Eure-et-Loir...	75	83	158
Landes.	73	21	94	Puy-de-Dôme .	72	52	124	Ardèche.......	77	82	159
Maine-et-Loire.	51	43	94	Vienne (Haute)	70	54	124	Nièvre	74	85	159
Sarthe	56	38	94	Creuse........	85	40	125	Indre	71	90	161
Tarn-et-Garon.	53	41	94	Lozère........	72	53	125	Seine-et-Oise..	53	108	161
Seine-Inférieu .	55	40	95	Garonne (H.)..	65	62	127	Marne......	59	103	162
Manche........	71	25	96	Loire-Infér.....	84	44	128	Ain..........	69	100	169
Orne	63	33	96	Alpes (Hautes).	63	66	129	Drôme........	74	101	175
Alpes-Maritim.	57	41	98	Loire (Haute)..	76	53	129	Seine-et-Marne	63	112	175
Côte d'Or......	54	45	99	Rhône........	60	72	132	Pyr.-Orient[les]..	90	89	179
Finistère	70	33	103	Vaucluse......	65	67	132	Yonne	73	109	182
Dordogne......	60	45	105	Seine	51	82	133	Ariège	65	128	193
Pyrénées (Bas.)	61	44	105	Charente-Infé.	69	66	135	Hérault......	72	129	201
Aveyron	62	43	105	Corrèze	81	55	136	Aude.........	76	157	233
Calvados	59	48	107	Sèvres (Deux).	70	68	138	Savoie	84	166	250
Tarn.........	63	44	107	Aube..........	61	80	141	Savoie (Haute).	88	179	267
Morbihan......	71	37	108	Bouc.-du-Rhôn.	67	74	141	Corse	103	250	353

naux : la Haute-Saône se trouve encore en tête des circonscriptions où le taux des impositions est le plus modéré,tandis que les Pyrénées-Orientales se sont, au contraire, rapprochées de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de l'Ariège, de l'Hérault, de l'Aude, des deux Savoies, de la Corse, etc., pour constituer avec ces départements la liste des régions les plus surchargées.

Nous voudrions pouvoir placer sous les yeux du lecteur une carte teintée faisant ressortir la répartition géographique de ces derniers territoires. On s'apercevrait alors que ceux-ci ne forment pas un groupe homogène ; qu'ils sont situés les uns au Midi, les autres au Centre, au Nord ou à l'Est ; que les uns se trouvent dans des régions réputées pour la richesse de leur culture ou de leur industrie et les autres dans des pays pauvres ou montagneux. En tous cas, il ne saurait échapper que quatre au moins de ces départements, les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, l'Aude et la Corse, sont aussi ceux dans lesquels le recouvrement de l'impôt direct s'opère dans les plus mauvaises conditions, non sans danger, parfois, pour la paix publique.

Enfin si, groupant toujours ensemble les centimes départementaux et communaux, nous poussons une fois de plus nos investigations jusqu'à l'examen de la situation particulière de chaque localité, nous constatons que telles communes de Meurthe-et-Moselle, de Maine-et-Loire ou des Vosges ont 52, 56 ou 57 centimes, alors que la commune d'Ignaux (Ariège) en a 580, celle de Montfort (Aude), 477, celle de Salvezines (même département), 487, celle de Porto-Vecchio (Corse) 881, et celle de Lecci (même département), 1.191 !

Ceci revient à dire que, pour un même impôt en principal de 10 francs, le supplément à payer au profit des caisses locales sera de 5 fr. 60 ou de 119 fr. 10, selon qu'il s'agira d'un contribuable du bourg de Tiercé (Maine-et-Loire) ou d'un Corse de Lecci.



Des renseignements que nous avons extraits ou déduits de la situation financière des communes pour 1906, il nous paraît résulter avec évidence que beaucoup de localités succombent, dès à présent, sous le poids des impôts.

Il serait contraire à la vérité de dire que les finances locales sont partout compromises, mais la prudence ou le bonheur de certaines municipalités met davantage en relief l'indigence ou la

prodigalité de celles, chaque année plus nombreuses, qui dépassent toute limite raisonnable en matière de centimes additionnels aux quatre contributions directes.

Qu'on mette en avant la nécessité d'améliorer ou d'étendre les voies de communication ; celle d'appliquer de nouvelles lois sur l'assistance ou celle de parer à la baisse du revenu des biens communaux, peut-être pourra-t-on expliquer, jusqu'à un certain point, les écarts existants entre les divers taux d'imposition ; nous ne pensons pas, du moins, qu'on s'aventure à tenter la justification de ces écarts.

Avant d'améliorer, il faut conserver, avant d'être libéral et généreux, il faut ne pas porter atteinte à l'équité. N'est-il pas étrange, cependant, qu'un propriétaire, le même que le Code civil garantit contre toute éviction, sauf le cas d'une nécessité publique dûment reconnue et sauf l'allocation d'une indemnité préalable, n'est-il pas étrange, disons-nous, que ce propriétaire puisse être privé d'une très forte part, sinon de la totalité de son revenu annuel, sans avoir été admis à se défendre et sans autre forme de procès qu'une simple délibération municipale approuvée par la préfecture ?

Que le gouvernement use de ses pouvoirs pour limiter l'abus des impositions locales ; que le législateur restreigne ou répartisse mieux les obligations des communes ; qu'il rende aux plus imposés la faculté de délibérer sur la quotité des centimes additionnels, comme ils l'avaient antérieurement à la loi du 5 avril 1882, ou qu'il ouvre aux contribuables, comme cela existe, au moins théoriquement, en Angleterre, une procédure de défense devant un pouvoir aussi indépendant qu'il sera possible de le constituer, les remèdes ne manquent pas : les uns ou les autres seraient peut-être excellents dans la pratique... Mais il faudrait en choisir un et l'appliquer résolument.

Il semble qu'une telle réforme devrait rallier tous les suffrages.

Les défenseurs du principe de la proportionnalité fiscale ne peuvent manquer de lui être acquis ; les partisans de la progression doivent aussi admettre que l'échelle de taux la plus savamment calculée perdrait son unité, en même temps que sa valeur mathématique, si on n'introduisait tout d'abord un peu d'ordre au milieu du chaos des taxes locales.

Quel financier, d'autre part, ne se rendrait compte que, limitée au remaniement de la part de l'Etat, la réforme des contri-

butions directes n'aurait qu'un intérêt bien restreint, ne portant, dans un grand nombre de cas, que sur le tiers, le quart, le cinquième ou le dixième de l'impôt actuel ?

Enfin, les lois d'assistance et de protection peuvent-elles encourir un reproche plus grave que celui d'entraîner la désorganisation des finances publiques et le premier soin de tout homme d'Etat soucieux d'améliorer le sort des déshérités ne doit-il pas être de démontrer pratiquement, s'il en a le moyen, que la réalisation des progrès sociaux peut se poursuivre autrement que par l'abandon des idées essentielles de justice et d'égalité ?

On n'en saurait douter, l'état des finances locales appelle un effort énergique et prochain.

Nous voulons croire que la nécessité de cet effort sera bientôt reconnue, heureux si cette étude peut servir, en quelque manière, à éclairer un peu la question et à provoquer sur elle l'attention de ceux qui ont, à divers titres, compétence et mission pour la résoudre.

Louis de Goy.

DU REPOS HEBDOMADAIRE AU SALAIRE MINIMUM

Tout comme M. Jourdain faisait de la prose, il ne manque pas de gens qui font du socialisme sans le savoir ; pour ceux qui font de la prose, même mauvaise, les conséquences ne sont pas bien graves ; mais il en est différemment des lois votées à l'aveuglette et dans la confusion, par les politiciens à courtes vues qui constituent la majorité de notre Parlement.

« Messieurs les Députés ne visent qu'à l'effet », a dit Musset dans une de ses pièces les plus brillantes ; et il aurait pu parler aussi bien à notre époque qu'à la sienne. Ne les a-t-on pas entendus, au sujet de la loi sur le repos hebdomadaire, débiter de grandes phrases pompeuses auxquelles beaucoup d'entre eux se sont certainement laissé prendre, tel le Marseillais avec la sardine qui bouche l'entrée du port ! Ils ignorent l'économie politique, ses lois et ses enseignements; il faudrait organiser un cours d'économie politique spécial pour eux ; et ils se figuraient bonnement que les conséquences d'une loi qui empiète sur la liberté individuelle ne devaient pas se faire sentir, du moment où eux, représentants du peuple, niaient la possibilité de cette incidence fatale. Ils ont prétendu défendre l'ouvrier contre la tyrannie du patron, qui ne chercherait qu'à l'épuiser par un travail sans relâche ; et ils n'imaginaient point que cette protection se retournerait comme l'ouvrier. Ils promettaient que leur main-mise sur la liberté individuelle et sur la liberté des contrats allait affranchir enfin le travailleur ; la loi nouvelle était une loi de progrès, nous n'étions plus dans le domaine de l'obscurantisme (un des mots à effet du répertoire de Messieurs les Députés) ; les travailleurs devenaient des êtres « conscients », maîtres d'eux-mêmes, et sans

doute, par conséquent, maîtres de choisir le moment de leur repos comme de leur travail. On allait faire quelque chose de « scientifique », certainement, car c'est aussi une des marottes favorites de nos réformateurs, de ne se laisser guider que par la science, comme l'a si bien démontré ici notre savant confrère Yves Guyot ! Et si l'on veut bien parcourir le rapport sur le repos hebdomadaire fait devant cette assemblée législative au petit pied, qu'on nomme le Conseil Supérieur du Travail,rapport qui a indiqué au Gouvernement et même au Parlement la ligne de conduite à suivre dans la confection de la loi définitive sur la matière ; on y verra tout ce qu'on nous faisait espérer comme conséquence du précieux texte libérateur. Il ne s'agissait point, notamment, d'exiger la fermeture des établissements industriels et commerciaux le dimanche ou même un autre jour de la semaine : foin d'une pareille pensée ! Il s'agissait tout simplement, pour adopter une formule de M. Jay (un professeur d'Economie politique qui prétend faire de la science, et qui en est encore aux conceptions scientifiques (?) de Karl Marx) de permettre la « réfection physique de l'homme », trop souvent empêchée « par l'appât du gain ». Le programme n'était pas autre, on n'avait pas de plus grandes ambitions; et, comme l'affirmait encore ledit rapport, la loi s'appliquerait parfaitement « à toutes les complexités de la vie industrielle » ; le repos serait suspendu de plein droit en cas de force majeure ou de faits imprévus ; la loi devait être, en un mot, aussi souple qu'on pouvait le désirer.

Il aurait suffi de connaître un peu les lois économiques, de se rappeler les enseignements du passé (ce qui est scientifique), d'examiner des exemples récents donnés par les pays voisins, pour comprendre que tout cela était illusions, et qu'une loi semblable se caractérise notamment par son manque absolu de souplesse. Passons un peu les faits au crible, pour voir ce qu'il reste de ces affirmations tendancieuses et à effet.Faisons de la science nous aussi, mais d'une autre manière.

Et tout d'abord, était-il nécessaire de recourir à la loi pour ce fameux affranchissement du travailleur ? Nous trouvons la preuve de l'inexactitude de cette affirmation dans le rapport même fait au nom du Conseil Supérieur du Travail. Peu à peu, les mœurs se modifiaient dans le sens de l'adoption presque universelle d'un jour de repos par semaine et, plus généralement, d'une diminution des périodes de travail. « Le progrès des mœurs tend à généraliser le repos hebdomadaire », dit le rapporteur du Conseil ; il est vrai qu'il ajoute, avec une logique *très* scien-

tifique, « c'est un motif pour lequel on juge opportun de faire intervenir la loi ». Plus loin, il reconnaît que « la grande majorité des travailleurs de l'industrie se repose un jour sur sept », et que « la règle sociale est respectée dans la majorité des cas ».

Enfin, le Rapporteur pressent « les difficultés résultant d'une loi sur le repos hebdomadaire » ; mais il dit ensuite que la loi « ne soulève pas une question très nouvelle ni très grosse ». Tout cela est de la plus belle logique ! Nous comprenons bien jusqu'à un certain point la pensée qui a animé nos réformateurs : ils croient aux coups de baguette de fée, ils s'impatientent quand ils voient les mœurs se transformer un peu trop lentement à leur gré ; et pour eux le coup de baguette de la fée, c'est un texte législatif brusquant les choses, et troublant l'évolution paisible et graduelle qui se faisait dans le commerce et l'industrie. On sait d'ailleurs que les travailleurs ont pris énergiquemnet conscience de leurs droits, et même de ce qui n'est pas un droit pour eux : c'est ce que Mlle Blondelu (le Rapporteur) appelle « agir quelquefois énergiquement » ; et elle ne peut manquer de reconnaître que presque partout les employés ont obtenu la fermeture des magasins le dimanche. On ne pouvait mieux faire le procès de l'inutilité, de l'inopportunité de la loi projetée ; d'ailleurs, un autre socialiste, M. Zévaès, signalait un ordre du jour de la Chambre patronale de l'épicerie en faveur de la fermeture de toutes les maisons d'alimentation le dimanche à midi ; et il ne sentait pas que c'était une preuve que le repos tendait à entrer de plus en plus dans les mœurs, sans l'intervention, abusive en principe, tyrannique, rigide, troublante dans l'application, d'une loi prétendant tout courber sous la même toise.

En réalité, on voulait être aveugle ; et l'on invoquait l'exemple de l'Angleterre, « où le repos du dimanche est dans les mœurs ». Ce pays est la plus belle démonstration de l'impuissance de la loi là où les mœurs peuvent tout : sans faire un historique qui nous entraînerait trop loin, nous rappellerons que les antiques lois confessionnelles sur le repos du dimanche ne sont pour ainsi dire plus observées depuis longtemps, mais que partout l'on respecte la coutume rationnelle d'une journée environ de repos par semaine. Et si cette coutume s'est ainsi généralisée sans à-coup, sans crise, c'est que peu à peu tout le monde s'est convaincu que, comme le disait Macaulay, le jour où l'on chôme, « il se fait une opération aussi importante pour la richesse nationale que le labeur des autres jours ». Ce jour sur sept consacré au repos a enrichi l'Angleterre ; mais, encore une fois, cette modification du

labeur industriel ou commercial a été amenée graduellement : cela, d'ailleurs, grâce à l'action grandissante de l'homme sur les choses.

Ce qu'il y a de déplorable, c'est que les gens mêmes, au Parlement, qui se sont le mieux rendu compte que de semblables transformations ne pouvaient se faire rationnellement et équitablement que par les mœurs, n'ont pas eu le courage de s'opposer dès le principe à cette législation interventionniste. C'est ainsi que M. Prevet, Rapporteur du Sénat, s'est contenté de dire avec mélancolie : « Tout le monde doit reconnaître que les mœurs publiques ont fait de grands progrès à cet égard. Aussi eut-il paru préférable à beaucoup d'entre nous que le législateur n'intervînt pas en la matière, et laissât cette évolution se faire peu à peu par des accords librement consentis entre employeurs et employés ». On ne saurait mieux dire ; mais c'est le cas d'appliquer à une partie de nos parlementaires « *Video meliora proboque*, etc. ». On veut « faire quelque chose », parce qu'on se figure que la valeur d'une législature s'apprécie au nombre des textes qu'elle a votés !

Au surplus, ce n'est pas notre Parlement seul et notre administration qui sont pris de cette furie interventionniste, quand il y en a le moins besoin : le cas était identiquement le même en Belgique, quand on a voté la loi analogue contre laquelle notre confrère M. Paul de Laveleye s'est si vivement élevé. Dès 1895, une enquête avait prouvé que, sur 100 ouvriers des industries principales, 65 ne travaillaient jamais le dimanche, 11 seulement étant occupés normalement ce jour ; et on ne tenait pas compte de l'industrie charbonnière, où la proportion était encore plus éloquente. De plus, on n'avait pas fait porter l'enquête sur les jours de congé compensateurs, accordés, on peut dire d'une façon générale, par les patrons, sans obligation légale. Ajoutons enfin que beaucoup des ouvriers non libres le dimanche étaient de ces employés au gardiennat, aux réparations, au nettoyage, pour lesquels la loi française et les autres législations semblables ont dû faire brèche dans leur principe.

Au surplus, nous pourrions montrer que le plus mauvais des patrons à cet égard du repos hebdomadaire, c'était encore l'Etat : au moment des discussions de la loi, on avait pu multiplier les exemples de travaux nullement urgents pour lesquels on travaillait le dimanche sur les chantiers de l'Etat. Par contre, on peut dire que, parmi tous ceux qui ont fait la campagne, organisé des conférences, des congrès, des publications, mis leur pa-

rôle et leur temps au service d'une cause qu'ils considèrent comme une amélioration féconde pour tous, nous trouvons à peu près tous les économistes. Nous pourrions rappeler Léon Say avec la Ligue populaire pour le repos du dimanche ; Jules Simon, M. F. Passy, M. Cheysson, M. Paul Leroy-Beaulieu, et tant d'autres que nous ne pouvons citer. Ils ne voulaient point de l'obligation légale, mais ils voulaient convaincre librement chacun de l'excellence de la pratique dont ils se faisaient les défenseurs. Ils tenaient à vulgariser les expériences exécutées par des praticiens, et qui avaient mis matériellement en évidence les avantages du repos périodique ; M. Hubert Valleroux, qui a été lui aussi un des défenseurs les plus ardents du repos hebdomadaire, et même dominical, a rapporté les faits caractéristiques constatés par un entrepreneur. Celui-ci a fait construire successivement des maisons identiques avec travail continu, ou au contraire interruption de la besogne le dimanche ; et, dans le second cas, la durée totale de construction n'a pas été supérieure : ce qui montre bien que le rendement de l'organisme humain est meilleur quand on le laisse se reposer suffisamment. Au Congrès du Bâtiment de 1902, M. Lacau pouvait dire : « La loi seule serait impuissante, si l'on ne faisait pénétrer dans les esprits cette vérité que le repos du dimanche est un bienfait pour tous. » Ce qui conduit à conclure que la loi est inutile, puisqu'on peut amener chacun, comme cela s'est passé en Angleterre, à comprendre et à mettre en pratique cette vérité.

Nous venons de mettre d'un mot en parallèle le repos du dimanche et le repos hebdomadaire : c'est que justement cela a été la prétention de nos législateurs tout à fait « moderne style », de se montrer des esprits progressistes et de ne point retomber dans les mesures « oppressives et antilibérales » de la loi confessionnelle qui imposait autrefois le repos du dimanche en France. Au Conseil Supérieur du Travail, les socialistes, et M. Zévaès en particulier, ont tenu à se défendre de toute considération d'ordre religieux ou même sentimental : on doit savoir que nos législateurs sont hommes de bronze, et hommes de science. Aussi, au moment où ils se voyaient obligés de céder au désir de la majorité de leurs électeurs, qui tiennent à continuer leurs habitudes, même aux dépens de leurs principes antireligieux, se défendaient-ils encore de se laisser entraîner sur le terrain de l'ancienne loi à laquelle nous venons de faire allusion. M. F. Fournier s'écriait : « D'après mes idées politiques, et je pourrais dire aussi philosophiques, je n'hésite pas à dé-

clarer que, pour éviter de donner au jour de repos tout caractère religieux, je préférerais un autre jour que le dimanche, le jeudi par exemple. » Ce qui le faisait interpeller malicieusement : on lui criait de proposer le jeudi, mais il s'empressait de n'en rien faire ! Au reste, les socialistes se trompaient en se figurant qu'ils pourraient supprimer le caractère religieux du jour de repos obligatoire, sous prétexte que ce serait un jeudi : leur législation est bien le fruit d'une religion spéciale, socialisme et adoration du Dieu-Etat ; et c'est du reste pour cela qu'ils considèrent toutes les formules de cette religion comme infaillibles.

Le repos imposé a eu de tout temps un caractère religieux ; il y avait là certainement prescription d'hygiène utile à la race humaine. Mais si, jadis, on avait quelque raison de mettre les gens en tutelle, il y a vraiment antinomie aujourd'hui à donner le suffrage universel au premier venu, à le rendre maître pour sa part des destinées de la France, et, d'un autre côté, à lui interdire de disposer pour son propre compte de la plus simple des facultés, en le déclarant incapable par principe d'arriver à comprendre ce qui est bon ou mauvais pour sa santé. Nous ne rappellerons point du reste les innombrables édits royaux qui, depuis Charlemagne, imposèrent le repos dominical : aussi bien, leur multiplicité montre qu'on ne les respectait guère, précisément à cause des nécessités matérielles d'une existence bien plus pénible à gagner, de besoins bien plus difficiles à satisfaire qu'à notre époque. A la fin du XVIII[e] siècle, l'esprit révolutionnaire réclama la liberté individuelle à ce point de vue ; mais le Directoire, pas plus que le Consulat, ne voulurent cesser de régenter les gens. Ce fut d'abord le décadi qui était imposé, puis on en revint au dimanche, qui est certainement plus rationnel au point de vue de la périodicité ; c'était toujours le même principe d'autorité qui se faisait sentir. Vint ensuite la loi de novembre 1814, celle contre laquelle nos représentants se sont élevés avec tant d'indignation, et plus tard la loi de 1841, qui était un empiètement bien net de l'autorité sur la liberté du travailleur, bien plus que la loi de 1814. Cette loi de 1841 souleva l'indignation de M. Lestiboudois, qui y voyait avec raison un retour partiel au régime des corporations, étant donné qu'elle avait en vue surtout la fameuse protection du travailleur ; et il réclamait, en rappelant que « la disposition pleine et entière de son travail appartient à l'ouvrier ». C'est du reste uniquement la loi de 1814 qu'on a abrogée en 1880, à cause de son caractère religieux, défendant les « actes extérieurs contraires à la

célébration du dimanche ». Ce qui n'empêche pas que, maintenant, et en dépit des paroles redondantes de M. Tollain en particulier, on en est revenu absolument au repos du dimanche, sauf des exceptions qu'on essaye de faire aussi rares que possible. A coup sûr, il est meilleur que ceux qui désirent un jour de repos le prennent quand les autres membres de la famille se reposent eux-mêmes ; là encore les mœurs indiquent la voie à suivre. Mais, avec leur manie interventionniste, et par conséquent tyrannique, nos législateurs antireligieux en arrivent à copier la loi de 1814, qu'ils ont tant flétrie. Tyrannie législative des deux côtés.

Avec ce dogme de la religion étatiste, où donc est la possibilité que l'on prétend donner aux ouvriers d'être maîtres d'eux-mêmes ? Nous allons voir comment la loi nouvelle, et aussi comment toutes ces interventions, ces réglementations, peuvent s'accommoder avec « cette liberté pour l'ouvrier de travailler quand il lui plaît », que nos interventionnistes du Conseil Supérieur proclamaient comme un idéal. Ils nous feraient regretter Napoléon Ier, qui ne peut pourtant pas être regardé comme le prototype du libéral : Napoléon en effet, semblant pasticher un peu la fameuse Déclaration de Turgot, écrivait en 1807 : « Il est contraire au droit divin d'empêcher l'homme, qui a des besoins le dimanche comme les autres jours de la semaine, de travailler le dimanche pour gagner son pain. » Et il ajoutait avec raison que le « Gouvernement ne saurait imposer une telle loi, que s'il donnait gratis du pain à ceux qui n'en ont pas ». (Nous verrons, d'ailleurs, tout à l'heure, que c'est la pensée de derrière la tête de certains de nos réformateurs.) L'idée de liberté individuelle a besoin de défenseurs à l'heure présente ; l'on n'a guère écouté ce que disait M. Cruveilhier, en 1904, « du droit primordial qu'a chaque individu de disposer de sa personne comme il l'entend ». Il est vrai que M. Cruveilhier faisait au même moment à l'esprit interventionniste une de ces concessions qu'on ne devrait jamais accorder, si l'on ne veut pas être entraîné ensuite dans l'engrenage. Il trouvait « évident » que la société a le droit d'intervenir, parce qu'elle est intéressée à sauvegarder, par le repos, la force et la santé des citoyens ; toujours considérer les droits de la société comme supérieurs aux droits des individus, ceux-ci étant faits pour celle-là ! Nous savons où mènent ces concessions sur les principes : elles nous ont donné la loi de 1892, interdisant de gagner leur vie comme elles l'entendent à des femmes adultes, qu'on ne pouvait pour-

tant tenir pour des mineurs ; et maintenant nous en sommes à des mesures au moins aussi tyranniques à l'égard des hommes adultes, parfaitement responsables et capables au point de vue juridique. En 1900, M. Georges Berry montra (sans le vouloir) que le ferment de 1892 avait germé : « La mesure prise à l'égard des femmes et des enfants doit être généralisée à tous les ouvriers et employés, sans distinction d'âge, ni de sexe. » Qu'on remarque bien, s'il en est temps encore, la duplicité des défenseurs de ces sortes de lois ; ils font adopter une première loi, en prétendant qu'il s'agit simplement de défendre le faible, l'incapable physiquement, sinon juridiquement ; puis ils arguent ensuite du premier empiètement consenti sur la liberté individuelle pour en demander un autre.

Et c'est ainsi qu'on en arrive à cette tyrannie législative qui était signalée dernièrement par un député qu'on ne peut accuser d'être dans nos idées économiques, M. Puech, qui a attendu les faits les plus patents pour comprendre les inconvénients de la réglementation à outrance. Il se garde bien, du reste, de demander qu'on porte atteinte au principe de la loi : toutes les lois nouvelles sont intangibles, et le mot a fait fortune. Mais il voudrait que vraiment on permît l'accord absolu du patron et des employés pour le choix du jour de repos, quand le roulement est autorisé ; il lui semble que refuser cela, c'est porter atteinte à la liberté ; il ne voit pas toutefois que le principe même de la loi est une atteinte monstrueuse à cette liberté. Il voudrait qu'au cas de roulement individuel, un ouvrier puisse demander au patron, et l'obtenir, le changement de son jour de repos ; cette impossibilité lui semble (et à nous aussi) une violation de la liberté. Il s'étonne des distinctions subtiles, suivant le nombre des employés, établies par la loi, au sujet du repos compensateur des employés de restaurateurs, d'hôteliers (qu'on se reporte au texte de la loi publié ici) ; il s'indigne de l'arbitraire, et, naïvement, ne sent pas que tout est arbitraire dans ce texte. Il s'étonne que les facultés différentes accordées suivant que l'exploitation d'un magasin se fait par des salariés ou par des membres de la famille, viennent créer des inégalités dans la concurrence ; il ignorait, ce que l'économie politique enseigne, que l'intervention législative crée des privilèges et cause des préjudices et des inégalités. M. Viviani, lui, a prévu le cas, et il a lancé, à une certaine époque, une circulaire, qui n'est peut-être pas appliquée, mais où tout le monde passerait sous la même toise, où ceux qui voient leur liberté

supprimée déjà, auraient du moins cette consolation de voir également supprimée la liberté de leur voisin : on poursuivrait tout commerçant employant le dimanche des membres de sa famille, si on peut les considérer comme des ouvriers habituels.

M. Puech se plaint aussi que les dérogations ne soient pas accordées de manière uniforme par toute la France ; que les employés ne puissent grouper leurs jours de repos pour en faire de véritables vacances, au lieu de les égrener un à un tout le long de l'année, suivant l'obligation légale. Nous reconnaissons que c'est pire que le régime de la caserne ; mais nous n'en sommes pas surpris nous, et nous regrettons que M. Puech, un vieux législateur, ne se soit pas rendu compte plus tôt des conséquences des lois qu'il vote de gaieté de cœur.

Ces ouvriers qu'on prétend affranchir de la tyrannie du maître, on les courbe sous la tyrannie bien plus insupportable de la loi, à laquelle ils ne peuvent pas échapper, et qui est doublée du bon plaisir des fonctionnaires chargés de l'appliquer. La loi stricte défend de faire travailler plus de six jours par semaine une même personne : le ministre, dans son zèle d'interventionniste, prétend empêcher le travailleur de s'occuper le septième jour, même dans un autre établissement que celui où il travaille normalement. C'est du reste le principe monstrueux qui s'affiche dans la nouvelle loi uruguayenne soumise au Parlement : le « double travail », travail dans plusieurs usines, est interdit, si le total des heures de travail dépasse six fois la durée de la journée de travail (que, bien entendu, on entend fixer aussi légalement).

Ce qui caractérise toutes ces interventions, c'est qu'elles mènent directement à l'arbitraire le plus complet. C'est ce qui s'est passé pour les distinctions stupides faites dans la loi de 1906 ; c'est ce qui s'est passé aussi en Espagne pour la loi de 1904, qui interdisait à chacun le travail en public même pour son compte, en limitant strictement les exceptions, suivant ces distinctions enfantines auxquelles nous faisions allusion. Le législateur, dans sa présomption, se figure toujours qu'il va pouvoir faire violence aux besoins naturels. On a dû modifier la loi espagnole en 1905, et en revenir de son absolu : on avait été jusqu'à interdire le travail du dimanche pour la police rurale (on avait oublié les malfaiteurs); on a multiplié les dérogations dans le nouveau texte, mais avec des fantaisie amusantes, en proportionnant,par exemple,les heures pendant lesquelles les boutiques de poisson peuvent rester ouvertes, à la distance qui sépare de la

mer la ville où elles se trouvent. Toutes ces exceptions sont basées le plus souvent sur l'arbitraire. Arbitraire également la classification faite aux Hawaï pour y appliquer le repos obligatoire, avec des exceptions multiples qui en arrivent presque au trompe-l'œil : là-bas aussi on aime bien l'effet, et, sans aucune intervention législative, les industries qui ne sont pas actuellement autorisées à travailler le dimanche, se dispensaient d'elles-mêmes de le faire.

Ce qui édifie encore bien plus sur l'arbitraire administratif dans l'interprétation des textes de ce genre, c'est l'examen des arrêtés divers des préfets, pris presque toujours avec des intentions politiques, et dont un si grand nombre ont dû être déférés au Conseil d'Etat. Ils en sont arrivés à fermer les caisses d'épargne le dimanche matin, aux dépens de ces ouvriers qu'il s'agit de protéger. Et ce n'est pas le nouveau projet de loi que M. Viviani consent à présenter pour corriger un peu les difformités de la loi de 1906, qui vient faire disparaître l'arbitraire. Aussi bien, dans tous les pays où une législation analogue a été instaurée, l'arbitraire « coule à pleins bords ». En Belgique, on n'a pas été long à constater comment se donnent ces autorisations temporaires, qui permettent, par exemple, à un industriel de faire travailler le dimanche en temps de « presse » ; l'autorisation est du reste accordée avec toutes les lenteurs administratives caractéristiques, et il arrive d'ordinaire que le besoin qui en a motivé la demande a disparu quand la décision est prise. En Autriche, le bon plaisir s'applique en partie par une espèce de retour au régime des Corporations : c'est dans la logique des choses, et c'est ce que veulent ceux de nos socialistes qui réfléchissent leurs actes. L'assemblée de la corporation a droit de demander à l'autorité locale la restriction des permissions spéciales de travail du dimanche : ici on fait en effet intervenir les autorités locales, à l'instar de ce qui se passe moins nettement chez nous. En Allemagne également, on voit les municipalités, comme récemment à Francfort, réduire les heures durant lesquelles on peut travailler le dimanche matin, ou les supprimer totalement. A noter que l'Allemagne est le pays par excellence où l'on peut constater les stupidités auxquelles conduit l'application d'une réglementation du repos : on a interdit le fonctionnement des distributeurs automatiques le dimanche, pour supprimer une concurrence redoutable pour les magasins obligés à la fermeture. Notons encore que les Allemands ont dû exiger la fermeture des magasins le dimanche, même quand les employés en étaient ab-

sents ; on en est presque arrivé à cela en France, l'absurde ayant lui aussi sa logique tyrannique.

A la vérité, ce qui atténue un peu dans les faits les inconvénients d'une pareille législation, c'est qu'on parvient constamment à la tourner : et ce serait une belle occasion d'appliquer la célèbre phrase de Montesquieu : « Quand on défend une chose nécessaire et naturellement permise, on n'empêche pas la chose de se faire... » En somme, on apprend aux foules le mépris de la loi. Dans cette Allemagne disciplinée, où le caporalisme n'est pas senti si durement qu'il le serait chez nous, on ne se gêne pas pour travailler le dimanche, en se cachant ou se masquant sous des prétextes. Nous avons montré plus haut comment ordonnances et édits ont dû se multiplier jadis en France, en Angleterre et ailleurs, précisément parce qu'on ne respectait pas les interdictions prononcées, attentatoires qu'elles étaient à la liberté humaine.

Et pourtant contrôles et contrôleurs abondent, ce qui n'est pas pour déplaire aux fonctionnaires en herbe. Pour s'en rendre compte, il faut lire les décrets, les circulaires qui ont grossi les recueils administratifs français au sujet du repos hebdomadaire, et qui successivement sont venus modifier les premiers décrets pris sur la matière ; les inspecteurs sont eux-mêmes incapables de s'y reconnaître. Et les contrôles s'étagent et se superposent ; M. Viviani veut bien, dans son projet de loi, que les maires autorisent des dérogations au repos du dimanche pour les journées avoisinant Pâques ou le Jour de l'An ; mais les préfets auront à surveiller ces maires, et à voir s'ils ne dépassent point les bornes ! Ce développement du contrôle administratif est à signaler partout où l'on a des tendances à la réglementation : actuellement en Angleterre, en dépit de l'universalité de la pratique du dimanche, on considère qu'il faut bien faire quelque chose pour agréer aux socialistes, et une grave commission a été nommée pour préparer une loi obligeant à la fermeture des entreprises commerciales le dimanche (bien entendu, on enfonce des portes ouvertes, puisque l'on propose déjà des exceptions, — indispensables — qui s'appliqueront aux magasins mêmes qui restent seuls ouverts à l'heure présente ; mais cela fera toujours de l'effet !) Pour veiller à l'application de la loi nouvelle, et pour s'y reconnaître au milieu des exceptions, il faudra naturellement un corps de fonctionnaires nouveaux. Il en sera sans doute de même au Canada, où l'on prétend appliquer une loi rigide interdisant pendant la journée du dimanche

aussi bien les jeux et la vente des journaux... étrangers (le protectionniste montre le bout de l'oreille !), que le transport des personnes. Les législateurs du monde semblent frappés de folie. Ils devraient pourtant se rappeler les preuves multiples d'impuissance de la loi, quand elle est en opposition avec les mœurs ; se souvenir notamment de l'échec de la réforme du décadi, que leurs prédécesseurs révolutionnaires avaient pourtant essayé d'imposer par la force. S'ils cherchaient honnêtement les résultats donnés par leurs précédentes interventions dans ce domaine des relations de patron à ouvrier, ils verraient, par exemple, la décomposition amenée dans les ateliers belges par une loi de 1897, qui réglemente le régime des amendes : en une année seulement, le nombre des absences injustifiées a triplé.

Mais examinons un peu de près cette prétention de nos Solons de ne préparer que des réformes *scientifiques* ; demandons à des savants, à des physiologistes des plus autorisés, ce qu'ils pensent d'un repos ou d'un travail imposé d'office par la loi, avec la rigidité aveugle d'un règlement administratif, supprimant la possibilité pour chacun de choisir le moment de son repos,de le proportionner à ses facultés. Dans une étude tout à fait remarquable et remarquée, intitulée « Travail et Repos », et due à un spécialiste des plus connus, M. Ch. Féré, celui-ci s'est préoccupé de la question, précisément à l'occasion de ces réglementations rigides que la loi prétend imposer à tous les travailleurs, sans acception de personne. L'auteur commence par insister sur ce fait que la diminution de la durée du travail ne diminue pas nécessairement le produit final, celui-ci pouvant gagner en qualité tout comme en quantité. Et il se livre à cet égard à des observations appuyées d'expériences scientifiques qu'il serait bon de répandre, pour faire comprendre qu'on doit ménager la machine humaine, si l'on veut en obtenir un bon rendement. Il a constaté du reste que les excitants n'ont pas de pouvoir miraculeux en la matière, qu'ils ne peuvent pas donner à l'organisme une résistance inépuisable, et que le travail sans fatigue est une impossibilité. Le meilleur moyen de mettre en valeur l'activité humaine, en la faisant durer, c'est la discipline du mouvement : on peut ménager la fatigue, soit en limitant l'amplitude, l'importance des mouvements dès le début, soit en limitant le nombre même des efforts successifs, qu'on arrêtera dès qu'ils deviendront pénibles. Et immédiatement, en s'appuyant encore une fois sur ces expériences de physiologie humaine qui se multiplient à l'heure présente, M. Féré insiste sur ce que l'économie

de l'effort donne un profit « quand elle est dirigée librement par le bien-être du sujet ; mais quand elle est réglée par une loi imposée, par une règle précise, elle amène un déficit du travail ; c'est que la précision et la règle nécessitent une attention qui entraîne une fatigue ». Qu'on remarque bien que c'est un observateur scientifique qui parle, et nos législateurs et nos socialistes, qui ont toujours le mot de « scientifisme » à la bouche, ne vont pas décliner cette autorité ; c'est pourtant le plus beau plaidoyer en quelques mots qu'on puisse faire en faveur de la liberté individuelle, et contre les interventions rigides de la loi qui ignore les personnes et veut imposer une mesure commune à tous. Et M. Féré, toujours se plaçant au point de vue physiologique, déduisant des essais si curieux faits avec l'ergographe et d'autres appareils du même genre, continue : « Chaque individu a une allure personnelle qui lui est ordinairement plus favorable à la durée du travail, l'économie de l'effort est plus profitable quand elle est libre, et la liberté est surtout profitable quand le sujet est plus fatigué ». Voilà-t-il pas un mot étranger à trouver sous la plume d'un physiologiste, Liberté ! Et nos socialistes *scientifiques* vont trouver sans doute que la science en prend bien étrangèrement à son aise, de vouloir opposer ses observations précises et ses expérimentations à leur « scientifisme ». S'ils le désirent pourtant, nous pourrons leur fournir toute une bibliographie sur les expériences faites dans tant de laboratoires, et qui viennent confirmer les affirmations du Dr Féré.

En ce qui concerne plus expressément la réduction de la durée du travail, M. Féré demande dans quelle mesure elle est profitable aux divers individus, et naïvement il estime qu'on doit considérer physiologiquement le repos avant de songer à l'imposer par la loi. Or, pour lui, « s'il est indispensable de ménager la fatigue, il est non moins indispensable de ménager le repos » ; la « tolérance du repos est individuelle » ; « qu'on condamne au repos des humanités vagues, s'il y en a, on peut espérer qu'on ne supportera que des pertes vagues de leur inaction ; mais il y a sûrement des individus mieux doués... et, pour ceux-ci comme pour la société, leur repos obligatoire sera une perte claire ». Et si l'on nous permet de continuer ces citations, fort édifiantes venant de la plume d'un médecin aussi autorisé, nous dirons avec M. Féré : « On n'est pas justifié à imposer à tous la même dose de repos, pas plus que la même dose de travail ; ce n'est qu'en respectant l'individualité qu'on peut

tirer profit des individus. Le repos est indispensable, mais il ne peut guère être distribué uniformément chez les divers sujets qui en ont inégalement besoin. » Décomposant fort curieusement le mécanisme du repos, montrant que le repos prématuré est une contrainte, qu'il entraîne trop souvent le besoin d'excitations nuisibles, M. Féré insiste encore sur ce que « le repos obligatoire est dépressif, pénible, il est comme un châtiment » ; et il montre que l'ennui survient, amenant la recherche de distractions plus ou moins malsaines... et fatigantes. Et il arrive à cette conclusion ferme, appuyée, encore une fois, uniquement sur des considérations, des expérimentations physiologiques, qu'il « faut maintenir la liberté du repos, aussi bien que la liberté du travail ».

Nous rappellerons à ce propos un mot dit à M. de Nordling par un employé des chemins de fer suisses, à qui il demandait ce qu'il faisait de ses jours de repos : « Je m'ennuie. » Nos législateurs entendent imposer une règle uniforme, ainsi que cela se passe à la caserne ; mais ici cela est à peu près indispensable, tandis que la vie en société devrait être basée sur la liberté individuelle, si l'on veut défendre les intérêts de cette société même. Il est vrai qu'ils pourraient nous répondre ce que disait le père Jésuite d'une des lettres de Paul-Louis Courier : « Point de raison, l'autorité ! »

Tout naturellement, les meneurs socialistes qui conduisent les inconscients composant la majorité de notre Parlement ; sans doute aussi M. Clemenceau, qui veut « supprimer la Société capitaliste », et qui rêve d'une République de Platon, quoi qu'il en ait dit à certains jours, ne sont pas effrayés de cette atteinte à la liberté individuelle, parce qu'il sont de ceux qui prétendent faire le bonheur de chacun par des interdictions et des obligations diverses. Ils veulent même tirer parti de cette loi du repos comme d'une sorte de précédent pour amener à la réglementation législative du salaire : ce sera là une belle arme contre cette maudite société capitaliste ! Il faut dire que la loi sur le repos a commencé de réduire les bénéfices, naturellement indus, des capitalistes, des chefs d'entreprises, des patrons (et aussi des tout petits bas de laine qui apportent leurs fonds aux entreprises commerciales ou industrielles). Voici, par exemple, la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral qui est acculée à un relèvement de tarifs pour pouvoir appliquer le repos hebdomadaire obligatoire sans réduction des salaires mensuels de ses agents. Les grandes compagnies de chemins de fer sont entraînées à une

augmentation de personnel et de dépenses par cette même législation, qui n'est point sans influer également sur la crise du matériel, par les lenteurs du chargement et du déchargement des marchandises. Toutefois, une loi soi-disant de protection d'une classe que l'on met en tutelle, n'est pas sans se retourner contre ceux-là mêmes qu'elle est destinée à protéger : c'est la justice immanente des choses, le choc en retour des lois économiques, que l'on ne viole pas impunément ; et le repos obligatoire se traduit bien souvent par une diminution nette du gain des ouvriers et employés qu'on veut protéger contre l'exploitation patronale. On leur supprime une journée de travail, mais aussi une journée de gain, s'ils sont payés à la journée ; on les oblige à l'oisiveté, et c'est le cas de rappeler la phrase de Napoléon que nous citions plus haut. Les ouvriers argentins l'ont bien compris ; et, au moment de la mise en vigueur de la loi de décembre 1905, ils se sont mis en grève contre cette loi, peut-on dire, qui se traduit pour eux par une diminution des gains. La nouvelle loi uruguayenne, qui interdit si nettement à l'ouvrier de travailler d'aucune manière le septième jour de la semaine, ne peut manquer d'avoir la même conséquence.

Mais nos bons socialistes, « conscients » ou non, sont en train de chercher une solution satisfaisante pour leur clientèle ; et c'est en cela qu'on voit qu'ils nous ont trompés, en affirmant que la loi sur le repos était simplement faite pour assurer la réfection physique de l'homme, et qu'elle n'avait pas d'autres ambitions. Ils entendent bien intervenir légalement, ou du moins arriver à intervenir dans la répartition, préparer une législation nouvelle plus tyrannique encore que la première, plus troublante pour l'industrie et le commerce, essayant de renverser davantage encore le libre jeu des conventions. On veut en venir à la fixation du salaire minimum, en s'appuyant sur ce fait que l'ouvrier (forcé à l'oisiveté par la loi) ne gagnerait plus suffisamment, ou serait exposé à voir son budget de recettes ne plus équilibrer ses dépenses. La solution toute naturelle à laquelle songent nos docteurs en socialisme, consisterait à obliger le patron à payer ce qu'il faut pour assurer cet équilibre. Qu'on ne nous accuse point de pousser les choses trop au noir. Mlle Blondelu a laissé « voir le bout de l'oreille », en présentant le projet de loi au Conseil supérieur du Travail. Elle insistait sur ce qu'il n'était pas parfait (!). « La proposition présente pour les travailleurs une lacune volontaire,dont notre collègue M. Guérard a fort bien montré les conséquences. La loi obligera le patron

à accorder un jour de repos par semaine à ses ouvriers ; mais elle n'obligera pas ce patron à payer ce jour de repos. Étant donnée la modicité du salaire, beaucoup de travailleurs reprocheront à la loi de ne pas leur donner, en même temps que le repos hebdomadaire, le moyen matériel de se reposer. » Mlle Blondelu reconnaissait cette critique comme fondée, ce qui nous laissait présager une intervention nouvelle, pour porter remède à cette imperfection de la loi. On la prépare.

Tout d'abord, on a essayé d'obtenir des tribunaux la reconnaissance de l'obligation pour le patron de payer le repos de son ouvrier. A un certain moment, cette institution ridicule qu'on nomme le Conseil des Prud'hommes, ce tribunal d'exception, a condamné un patron boulanger parisien à payer le même salaire hebdomadaire après qu'avant la loi du repos ; et cela, en vertu de ce principe qu'il émettait de lui-même : le patron doit toujours payer le jour de repos assuré à l'ouvrier par la loi, sans quoi cette loi n'atteindrait pas le but poursuivi par le législateur. Ce droit prétorien n'a pas été consacré par la Cour de Cassation, qui a cassé la sentence, en prenant toutefois prétexte d'une clause secondaire du jugement. Nous devons noter cependant que la Cour Suprême a spécifié que la loi de 1906 n'imposait pas l'obligation de payer le jour de repos. Elle aurait dû dire « n'imposait pas encore ».

Pour vous en convaincre, lisez et méditez le projet de loi présenté par M. Viviani, pour soi-disant amender la loi de 1906. L'auteur fait mine de concéder quelques-unes des modifications demandées à cor et à cri même par des interventionnistes, qui voient une partie de leurs électeurs s'élever contre la loi. On veut bien accorder certaines atténuations toutes de détail, répondant très partiellement aux desiderata exprimés par M. Puech ; on autorise notamment certaines professions à pratiquer le groupement des jours de repos, ce qui donne aux intéressés un véritable congé utilisable de façon beaucoup plus agréable. Mais qu'on lise bien le chef-d'œuvre, l'article 19 que l'on propose d'ajouter à la loi, et que sans doute nos parlementaires voteront aveuglément, sans se rendre compte du principe qu'on leur fait ériger en article de « foi ». Lorsqu'un chef d'établissement groupe plusieurs jours de repos, il est tenu de les rémunérer au taux habituel de la journée de travail. Lorsqu'un ouvrier occupé sous le régime des repos groupés quitte l'établissement avant d'avoir bénéficié des repos qui lui sont dus, le chef de l'établissement lui en doit le paiement au taux habituel de la journée.

On croit rêver en lisant pareilles choses ; mais on ne rêve point, et nous en verrons sans doute bien d'autres, notamment avec le principe de la confiscation de la propriété individuelle sans indemnité, dont on est venu faire l'éloge à la tribune de la Chambre. Il faut voir la façon dont le ministre du Travail entend justifier cet établissement d'une contribution nouvelle, payée par le patron en dehors de la rétribution du travail fait ! Avec le repos groupé, dit-il, des ouvriers vont se trouver, pendant un nombre de journées qui peut atteindre une quinzaine, privés du gain journalier que leur assurerait la continuité du travail. Ces travailleurs seront dans l'impossibilité d'économiser ordinairement sur leurs salaires des sommes suffisantes pour assurer leur existence pendant une aussi longue période. Par conséquent, le patron leur doit l'entretien pendant qu'ils se reposent. Il va de soi que cet argument vaudrait autant pour une seule journée de repos que pour 15. Il ne paraît pas juste à M. le ministre du Travail de priver le travailleur de sa « rémunération habituelle », comme il dit ; et sans doute paye-t-il ses domestiques même quand ils ne sont plus à son service, du seul fait qu'ils ne touchent point une rémunération.

Au reste, nous sommes d'accord avec lui : en ce sens que nous trouvons monstrueux que l'on empêche l'homme « qui a des besoins le dimanche comme les autres jours de la semaine », de travailler le dimanche pour gagner son pain, si cela lui est nécessaire. On est dans un engrenage fatal ; et du moment où l'on supprime un jour de gain à l'ouvrier, ou à n'importe qui (tout le monde étant en réalité ouvrier ou employé), on doit lui restituer ce salaire d'un jour qu'on lui supprime. On est amené forcément au salaire minimum, et indirectement à la socialisation générale, avec la vie de caserne. C'est l'idéal de ces ignorants de la nature humaine, de ses ressorts, de ses besoins, que sont les socialistes plus ou moins scientifiques.

Daniel Bellet.

MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

Sommaire. — La situation du marché. — Le krack Rochette. — La Banque de France en 1907. — Un moyen de dépenser sans qu'il en coûte rien. Les grands travaux de Paris. — Le coût du fonctionnarisme. — Les sociétés de crédit en 1907. — Situation, en cas de rachat, des porteurs de titres de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. — Les titres américains en Europe. La situation actuelle des Etats-Unis. — Les protectionnistes et le relèvement du tarif maximum. Une banque pour le commerce d'exportation.

La situation de la Bourse, à la fin de ce premier trimestre de l'année 1908, bien qu'un peu meilleure que précédemment, ne se présente pas comme très brillante. Elle se caractérise surtout par une absence d'affaires presque complète. La crise américaine est moins aiguë, et la plupart des banques d'émission ont pu abaisser les taux élevés de leur escompte, mais elle n'est pas calmée. Nous commençons par apprécier les bienfaits de la pénétration pacifique au Maroc, et ce n'est qu'un commencement. La discussion en cours de l'impôt sur le revenu pèse comme une épée de Damoclès et n'encourage pas à prendre part au banquet où sont conviés les capitaux. Ils aiment mieux s'abstenir. Nous trouvons que les adversaires des projets ministériels défendent leur cause avec assez peu d'entrain. Il y a, on le sait, un article du projet demandant l'application de l'impôt nouveau à nos rentes d'Etat. Peut-être sera-t-il voté, du moins provisoirement, quand paraîtront ces lignes.

Le krach qui vient de se produire — ce qu'on appelle le krach des valeurs Rochette — n'est pas de ceux, à ce qu'il semble du moins jusqu'ici, qui sont de nature à influer sur l'ensemble de la cote. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'encourage pas les acheteurs. Chat échaudé...

Dans ce groupe de valeurs qui se négociaient en Banque, on

trouve les actions du Syndicat minier qui étaient, le 21 mars à 200 francs et à 40 francs le 23 mars ; les actions de la Banque Franco-Espagnole, qui sont tombées de 324 francs à 60 francs ; la Nerva est à 3 francs ; la Laviana à 20 francs ; les manchons Hella qui étaient montés à 540 francs tombent à 260 francs, puis à 80 francs ; le Buisson Hella passe de 58 francs à 8 francs et 16 francs, etc., etc.

On a dit déjà bien des choses au sujet de ces émissions Rochette. Les uns en prennent occasion pour critiquer les procédés du financier, et il est certain que je n'aurais conseillé à personne l'achat d'aucun de ses titres. Les autres prétendent que c'est l'arrestation de M. Rochette qui aurait causé la catastrophe. De fait, il y a là des dessous que nous ne connaissons pas encore, et je me dispenserai d'appréciations plus précises. Dès le début, on a annoncé que les fonds restés dans les diverses caisses du groupe se montaient à une dizaine de millions ; aujourd'hui, ce serait vingt millions. De plus, les administrateurs judiciaires nommés d'abord par le tribunal auraient été déchargés de leur mission, tout en conservant entre leurs mains comme séquestres les fonds trouvés en caisse, les directions des différentes sociétés reprenant leur liberté d'action. Je ne comprends pas bien cette liberté d'agir, s'ils ne disposent pas de l'argent nécessaire.

Les placements de titres, bons ou mauvais, sont devenus à notre époque, de pratique courante, et il n'y a pas lieu de faire de différences entre les placeurs. Seulement il en est qui prennent mieux leurs précautions que M. Rochette. Ils sont plus habiles, et ont soin de ne pas se découvrir comme il l'a fait.

M. Alfred Neymarck, dans son journal *Le Rentier*, ne cesse de mettre son public en garde contre le placement de ce qu'il appelle des valeurs éruptives.

Aux conseils de M. Neymarck, nous n'ajouterons qu'un mot : « Oui, prenez garde. Mais ne vous laissez pas entraîner par l'étiquette de la maison qui vous offre ces titres, car malheureusement, c'est de partout ou de presque partout qu'on vous les offrira. Les guichets sont dangereux. »

Le public aurait grand besoin de faire son éducation financière. Il n'y a pas d'autre moyen de le protéger contre des aventures dont celle-ci n'est pas la dernière.

D'une manière générale, les cours de la Bourse tendent à se relever un peu. Mais il y a encore beaucoup d'indécision. Le prix du cuivre, ce qui intéresse surtout les valeurs cuprifères,

est mieux tenu. Le Rio propose liv. 77 sh., 6 p., soit 25 francs de dividende pour l'exercice 1907. Il n'a été supérieur à ce chiffre que pour 1906.

L'argent est abondant et à bon marché. Mais cela tient peut-être bien au marasme général des affaires. Il en est de même sur les autres Bourses, sauf aux Etats-Unis et en Allemagne, où la prospérité semble se ralentir sensiblement.

*
* *

La Banque de France a tenu son Assemblée générale le 30 janvier dernier. La réunion correspondait presque au centenaire de la fondation de cet établissement, puisque les statuts en ont été publiés le 16 janvier 1908, et M. le gouverneur Pallain, qui présidait, a saisi cette occasion de faire remarquer tout ce qu'il avait fait, durant cette période d'un siècle, pour la prospérité publique.

Nous noterons ici quelques passages du rapport de M. Pallain qui sont comme l'histoire, dans nos rapports avec l'étranger, de la récente crise américaine.

Au cours de l'année dernière, la tension monétaire résultant du développement même des affaires s'est accentuée sans cesse jusqu'au moment où la crise américaine a éclaté; chez nous, l'importance des capitaux toujours disponibles aurait sans doute permis de faire face au mouvement d'extension des affaires, sans qu'il en fût résulté une sensible aggravation des conditions du crédit.

« Mais, dit M. Pallain, cet équilibre s'est trouvé complètement rompu chez d'autres nations, où l'esprit d'entreprise, poussé à l'extrême, n'était soutenu ni par une accumulation comparable d'épargnes sans cesse croissantes, ni par un système de crédit et de moyens fiduciaires en état de suffire à des besoins temporaires exceptionnels.

« Aux Etats-Unis, en particulier, l'essor industriel et financier, dont une voix autorisée, celle de l'illustre président Roosevelt, a plusieurs fois dénoncé l'élan excessif, les excès aventureux, suscita, par degrés, un déficit monétaire croissant dont nous avons ressenti, dès l'an dernier, les premiers contre-coups. L'or ne manquait certes pas dans ce pays, qui a les plus larges ressources du monde, mais le manque momentané de confiance avait pour effet

d'empêcher les détenteurs de s'en dessaisir : dans les temps de crise, les gens les plus dangereux sont ceux qui ont peur. »

Les premières répercussions, en France, avaient pu être sensiblement atténuées par l'escompte du papier anglais, dans les conditions et la mesure autorisées par les statuts de la Banque. Cependant, cette dernière, pour éviter une tension des changes et un drainage dans la circulation métallique, fut obligée, au mois de mars, d'élever son taux d'escompte, de 3 à 3 1/2 0/0. Dès le mois de juin, les effets sur l'étranger se trouvaient éliminés et remplacés au bilan par l'actif métallique dont ils avaient tenu la place pendant quelques mois.

« Les conditions du crédit demeuraient toutefois très élevées sur tous les marchés du monde et la situation monétaire de plusieurs d'entre eux était loin de pouvoir être considérée comme normale. Fallait-il, dès lors, nous écarter d'une ligne de conduite, grâce à laquelle, pendant tout l'été, le taux de 3 1/2 0/0, si modéré quand on le compare à ceux des autres banques d'émission, à ce moment, obtenait le double avantage de ménager tout spécialement l'industrie, le commerce et l'agriculture de notre pays, et en même temps cependant de favoriser l'accroissement de nos réserves métalliques qui se trouvaient, comme on allait le voir, intéresser directement l'Europe elle-même ?

« Un abaissement prématuré du taux de l'escompte aurait eu simplement pour effet, en appauvrissant nos ressources, de livrer notre marché, moins bien pourvu, par conséquent moins en état de dominer l'orage, au contre-coup de la nouvelle crise, beaucoup plus aiguë qui, dès la seconde quinzaine d'octobre, éclatait à New-York, menaçant toutes les places européennes de répercussions aussi brusques que violentes. »

C'est le marché de Londres qui fut le premier et profondément atteint. La Banque d'Angleterre avait élevé son taux d'escompte à 5 1/2 0/0, mais cette mesure n'avait pas suffi à enrayer le drainage de l'or dont l'exode était de plus en plus sollicité par la prime considérable qu'il obtenait aux Etats-Unis.

« Nous ne pouvions pas nous dissimuler qu'en présence d'une pareille panique — le numéraire ne manquant dans la cicula-tion que parce qu'il se cachait dans les tiroirs — on n'obtiendrait aucun résultat pratique en procédant à des rehaussements successifs du taux de l'escompte, lesquels n'auraient pour effet que

de déterminer un drainage de la circulation et de nous contraindre, par suite, à atteindre, comme nos voisins, un taux d'escompte exorbitant. Ce qu'il fallait, au lieu de s'engager dans cette voie sans issue pour nous, c'était mettre le plus rapidement possible à la disposition de la Banque d'Angleterre des ressources plus importantes encore que l'année précédente, pour qu'elle pût elle-même, sans affaiblir sa réserve légale, les acheminer vers la place de New-York. Nous collaborions ainsi à l'œuvre de préservation des grands marchés régulateurs, et c'était notre propre intérêt bien entendu, de porter du renfort sur les points où la crise, nous menaçant de très près, pouvait immédiatement nous atteindre nous-mêmes et nous englober dans la crise générale. »

D'autre part, la Banque de France n'opposait aucune entrave aux sorties d'or, par envois directs sur New-York, alimentés par des escomptes normaux de papier commercial français, et, dans le même esprit de haute et amicale solidarité que l'année dernière, sous la même forme et avec la promptitude que commandaient les circonstances — mais en évitant la solidarité dans la crise — assurait au marché de Londres une disponibilité de plus de 80 millions de francs en monnaies d'or américaines. Le bilan se trouve ainsi comporter, pour la seconde fois, et pour un court délai, un portefeuille étranger dont tous les effets doivent être remboursés intégralement en or par les divers présentateurs, et ne font que remplacer temporairement, mais sous une forme productive, les sommes que la Banque a pu, sans nul inconvénient, prélever sur ses puissantes réserves, pour préserver le marché français d'une panique monétaire dont l'intensité a été telle qu'on ne lui connaît presque pas de précédents.

« Si, en raison des circonstances, dit encore M. Pallain, qui étaient exceptionnellement graves, ce renfort amical n'a pas suffi pour éviter à Londres l'établissement du taux de 7 0/0, ce qui nous a contraints d'élever, nous-mêmes, de 1/2 0/0 notre escompte, et de porter de 4 à 4 1/2 le taux des avances, il n'est que trop certain que si nous n'étions pas venus en aide au grand marché voisin et ami, ici même, des mesures plus graves et plus préjudiciables à notre commerce et à notre industrie n'auraient pu être évitées. »

Les observations de M. Pallain sont d'une justesse trop évidente pour être contredites. Mais elles le conduisent à faire l'apologie du cours stable et modéré du taux de l'escompte.

« Dans ces jours difficiles, vous avez pu voir, Messieurs, le

monde entier se tourner vers la Banque de France comme vers la puissance stable par excellence. Faut-il donc s'étonner si, devant cette démonstration victorieuse, les pays où jusqu'à présent avaient prévalu d'autres conceptions en matière de banque d'émission, ont découvert ce qu'ils auraient pu voir depuis longtemps ? si, dans cette grande République américaine, si légitimement fière de sa puissance, de ses immenses richesses, des voix autorisées se sont élevées de toutes parts pour réclamer la substitution au système existant d'une organisation similaire à celle de la Banque de France, devenue, par la force des choses, le modèle que rêvent maintenant de s'approprier tous ceux qui ne le possèdent pas encore ?

« N'avons-nous pas vu, à Liverpool, les Chambres de commerce associées, dans leur dernière réunion d'automne, sur la proposition d'un membre de la Chambre de commerce de Bristol, qui proclamait la supériorité du système français, demander à la Banque d'Angleterre d'assurer, comme en France, autant que possible, la stabilité et la modération du taux de l'escompte ? »

Nous avons déjà dit ici notre opinion à cet égard. Nous pensons que peut-être pourrait-on s'hypnotiser un peu moins sur ce fameux taux de 3 0/0 qui est en passe de devenir légendaire. Nous ne demandons pas de taux élevé, pas plus que des variations injustifiées. Notre avis est qu'une souplesse plus grande, qui mettrait mieux en équilibre le prix des capitaux en France et à l'étranger, ne nuirait en rien au crédit public et permettrait à la Banque d'augmenter encore sa puissance, dont elle sait déjà si bien se servir, pour les périodes de crise. Et ces crises reviendront encore, précisément avec le développement et l'activité des affaires. C'est un point de vue que je considère, ayant toujours dans l'esprit la formule, sans doute aujourd'hui bien vieille, que la Banque de France doit surtout être le banquier des banquiers. Et cette souplesse que je voudrais, pourrait aller jusqu'à des taux divers, selon les pays considérés, si elle se décidait à aider plus souvent notre commerce extérieur par des escomptes de papier étranger. Je ne veux rien préjuger, mais il y aurait peut-être là une solution à la question, que certains préconisent actuellement : la création d'un organisme pour le développement de notre commerce dans le monde. Il faudrait sans doute, si l'on veut réussir à quelque chose dans ce sens, y ajouter une large révision de nos tarifs douaniers, non dans le sens d'un relèvement, mais d'un adoucissement conforme à

nos véritables intérêts. C'est un côté de la question un peu différent et qui m'éloignerait ici du sujet.

Dans le compte rendu que j'ai donné de l'Assemblée de la Banque de France de l'an dernier, une phrase, peut-être mal écrite, en tous cas mal interprétée, a fait croire que je reprochais à la Banque de sacrifier les intérêts de nos nationaux à ceux de l'étranger, que le même taux s'appliquait au papier anglais comme au papier français. On voit par le développement que je viens de donner de ma pensée qu'il n'en était rien. J'avais voulu dire seulement, que, au moment de la première période de la crise américaine, l'or était devenu si rare que l'on n'en trouvait plus dans les banques, même par petites sommes, pour les besoins journaliers. C'était un point de vue bien terre à terre, j'en conviens, dans une si grosse question, et qui fut cependant parfois fort gênant, et je m'empresse d'ajouter que l'inconvénient, l'an dernier, ne s'est pas reproduit au même degré. Quoi qu'il en soit de cette différence d'appréciation entre M. Pallain et moi sur un taux d'escompte s'écartant peut-être parfois un peu trop du prix mondial des capitaux, on verra, par les résultats obtenus, qu'il serait difficile de présider mieux que lui aux destinées de notre grand établissement de crédit.

Le total des opérations productives de la Banque a été, en 1907, de 24.829 1/2 millions, en accroissement de 1.971 millions sur 1906. Ce résultat est dû aux services rendus aux marchés étrangers qui se sont adressés à elle et à l'élévation, à un moment donné, du taux de l'escompte. Malgré ce renchérissement, le commerce français a conservé l'avantage d'un taux moins élevé que partout ailleurs, puisque à la fin de 1907, il y avait encore 3 et 3 1/2 0/0 d'écart entre le taux officiel de Paris et ceux de Londres et de Berlin. Du reste, il est revenu à son ancien chiffre de 3 0/0.

En dehors de ces opérations productives, la Banque a exécuté pour le Trésor public, à titre gratuit, des opérations pour plus de 9 milliards, soit une augmentation de 243 millions sur celles de 1906.

Les escomptes en 1907 ont porté sur 21.540.925 effets représentant 15.769.506.000 francs. Il y a sur ce chapitre une augmentation de 1.788.231.200 francs avec 1.076.331 effets. La moyenne du portefeuille a été de 1.125.700.000 francs contre 897.700.000 en 1906.

Les avances sur titres ont progressé de plus de 240 millions, en 1907, atteignant le chiffre de 2.897 millions.

Pour compléter ce qui est dit plus haut des taux de l'escompte et des avances, fixés depuis le 25 mai 1900, respectivement à 3 1/2 0/0, notons les variations survenues.

Dès le 17 janvier 1907, le taux des avances est porté de 3 1/2 à 4 0/0 ; le 21 mars, celui de l'escompte de 3 à 3 1/2 ; le 7 novembre, l'escompte monte à 4 et les avances à 4 1/2. A l'étranger, on trouve en fin d'année 7 1/2 0/0 à Berlin, 7 0/0 à Londres, 6 0/0 à Bruxelles et à Vienne, 5 1/2 0/0 à Rome et à Berne, du 5 0/0 à Amsterdam. La moyenne annuelle, qui n'a été, en France, que de 3,45 0/0, a atteint 4,89 0/0 en Autriche, 4,92 0/0 en Angleterre, 4,94 en Belgique et en Suisse, 5,07 en Italie, 5,10 en Hollande et 6,03 en Allemagne. La comparaison est intéressante.

La circulation moyenne des billets est passée de 4.659 millions en 1906 à 4.800 1/2 millions en 1907, soit une augmentation de 141 1/2 millions. La circulation était, le 29 janvier dernier, de 4.949 1/2 millions.

Quant à l'encaisse métallique, elle a diminué au cours de l'exercice, de 71.700.000 francs, passant de 3.665.400.000 francs au 29 décembre 1906 à 3.593.700.000 francs au 30 décembre 1907. La diminution porte sur le métal blanc. En effet, l'encaisse or qui était de 2.671,9 millions est à 2.676,1 millions, et l'encaisse argent, qui était de 993 1/2 millions est à 917,6 millions.

Le mouvement général des caisses, recettes et paiements, a été de 237.692 millions, en diminution de 5.337 millions sur 1906.

Les comptes courants et de dépôts de fonds ont donné lieu à un mouvement général de 208.614 1/2 millions. C'est une diminution sur 1906 de 7.427 millions. Au contraire, le montant des titres en dépôt s'est accru de 76 millions, atteignant le chiffre de 7.309 millions.

Décidément, à la Banque de France, le milliard semble devenu l'unité monétaire.

Les produits bruts de 1907 se sont élevés à... 80.111.078 70
contre 62.777.798,55 en 1906.

Les charges se montent à.................. 32.328.867 24

Il reste un bénéfice net de.................. 47.782.211 46
au lieu de 35.063.642 60 en 1906.

Le dividende a été porté à 175 nets au lieu de 150 pour l'exercice précédent.

L'Etat a touché, pour la redevance qui lui est due, 7.357.141

francs 60. 5.625.000 francs ont été portés aux réserves, et 5 millions à un compte de provision pour l'agrandissement de la Banque centrale. Par une bonne pensée et sur la proposition de M. Pallain, la Banque a fait profiter tout son personnel d'un mois de traitement supplémentaire.

*
* *

Le Préfet de la Seine a fait remettre à la première et à la cinquième commissions du Conseil municipal un mémoire proposant tout un programme de grands travaux à exécuter à Paris ; il s'agirait d'une dépense de 500 millions.

Il comporte quatre sortes d'opérations bien distinctes : 1° celles qui se rapportent aux édifices municipaux ; 2° celles relatives aux promenades et plantations ; 3° celles qui concernent la voirie proprement dite ; 4° celles visant l'hygiène et la lutte contre la tuberculose.

Pour les édifices municipaux, réparations urgentes, agrandissements, reconstructions, on prévoit une dépense de 25 millions.

15 millions seront affectés à l'agrandissement des jardins et parcs déjà existants et à la création de nouveaux.

Les principales opérations de voiries indispensables, percement de rues, élargissement ou prolongement de certaines voies coûteront environ 395 millions.

Enfin, une dépense de 50 millions est prévue pour les mesures à prendre en vue de l'hygiène et de la lutte contre la tuberculose envahissante.

Soit, un total de 485 millions, auxquels il faut ajouter les dépenses déjà engagées (30 millions), les 64 millions que coûtera à la Ville le rachat des fortifications et 15 millions de dépenses imprévues ; on arrive ainsi à un total de 616 millions.

Or, rien qu'en continuant à percevoir jusqu'en 1945 les centimes affectés actuellement à l'amortissement des emprunts de 1869 et 1865, qui seront amortis en 1910 et 1929, on réalisera une recette totale de 623 millions.

C'est cette somme que le préfet propose d'affecter, sauf autorisation des Chambres, aux grands travaux dont il s'agit.

— On arrivera ainsi, dit-il, à faire un grand pas vers l'idéal que doivent poursuivre les représentants d'une cité comme Paris pour la maintenir à la hauteur de sa renommée et pour assurer le bien-être de ses habitants.

Dépenser 500 millions sans qu'il en coûte rien à personne,

voilà assurément une solution élégante ! Que dis-je ? nous aurions même un bénéfice de 116 millions ! Entre nous, ce n'est là qu'une façon de parler. Dire à quelqu'un : Je conserve jusqu'à nouvel ordre les mille francs que j'aurais à vous rembourser demain, n'est-ce pas les lui emprunter à nouveau ? Mais j'avoue que la formule est bien trouvée.

Au 31 décembre 1905, selon les chiffres donnés récemment par le *Bulletin de statistique du ministère des Finances*, la Dette de la Ville de Paris était de 2.539.492.000 francs. Dans les dix années précédentes, elle avait augmenté de 496 millions. Le chiffre restera donc sensiblement le même. On n'aime pas à amortir chez nous. Aussi bien, m'abstiendrai-je de critiquer cette dépense nouvelle puisqu'elle est jugée nécessaire. Je veux dire seulement que c'est en réalité une dépense nouvelle et qu'il est inutile de chercher à s'illusionner avec des mots.

*
* *

Puisque les chiffres du budget montent toujours, il est bon, croyons-nous, de signaler une des causes de cet accroissement sans fin : c'est le fonctionnarisme dont nous voulons parler ici, et nous prenons les chiffres dans une étude publiée par M. Charles Beauquier.

Le fonctionnarisme qui a ses origines dans la centralisation et l'absolutisme du gouvernement de l'an VIII, s'est considérablement développé sous les influences des institutions démocratiques. En 1846, il y avait en France 188.000 fonctionnaires de l'Etat. On en compte aujourd'hui 400.000, et même plus, selon les manières de compter, qui sont variables. On donne ici comme fonctionnaires, tous ceux qui, exerçant une profession rétribuée par l'Etat, reçoivent un traitement proprement dit, ont une carrière stable et dont la pension de retraite fait partie du budget de la dette publique.

Or, en effectuant les ventilations nécessaires, on trouve que les fonctionnaires coûtent approximativement 1.050.000.000, en traitements d'activité, plus 250 millions de pensions, déduction faite de la retenue. En tout, 1.300.000.000. Si l'on élimine les dépenses militaires, d'activité et de retraite, il reste encore 750 millions pour le personnel civil. Le personnel des travaux publics prend à lui seul 200 millions, et il ne faut pas oublier que les départements et les communes paient en outre tout le personnel de la voirie urbaine, du service vicinal et départemental

Tels sont les chiffres ! Ils augmentent le budget d'une façon considérable sans créer pour cela de brillantes situations. Mais la manie d'être employé de l'Etat est dans nos mœurs, et, favorisée par l'Etat lui-même, elle augmente l'armée des électeurs votant toujours pour le pouvoir dont ils dépendent.

Notons ces 750 millions et plus; il y en aura beaucoup d'autres à ajouter bientôt.

*
* *

Notons brièvement ici — et c'est déjà de l'histoire ancienne — que les Sociétés de crédit ont lieu d'être satisfaites des résultats qu'elles ont obtenus en 1907, quoique le chiffre de leurs dépôts ait considérablement diminué.

On prévoit que le mouvement de recul n'est pas terminé.

*
* *

Les porteurs de titres de la Compagnie de l'Ouest se demandent quelle serait leur situation si le rachat venait à être définitivement voté. Essayons donc d'éclairer la question à ce point de vue.

Les actions de l'Ouest valent environ 815 francs. Avec leurs revenu de 38 50, elles rapportent brut 4 73 0/0 ; les obligations Ouest 3 0/0, jouissance janvier, valent 420 francs ; les 2 1/2 0/0, jouissance octobre, valent 382 francs ; les 3 0/0 rapportent brut 3 27 0/0.

Un placement composé d'actions et d'obligations Ouest, en parties égales, rapporterait brut, en moyenne 3 50 0/0 et donnerait, au remboursement, une plus-value de 180 francs par obligation 3 0/0 et de 118 francs par obligation 2 1/2 0/0.

Nous ne changeons rien à ces chiffres et à ces calculs, datant déjà de quelques jours, mais qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux d'aujourd'hui.

Notons que les titres de l'Ouest sont, à cause des craintes suscitées par le rachat, d'un rendement un peu supérieur à ceux des autres compagnies. Mais ceci tient aux cours cotés et non à d'autres raisons.

En cas de rachat, les actionnaires auront à recevoir de l'Etat une annuité dont le montant devra être égal, *au minimum*, au revenu que leur donne l'action qu'ils possèdent. Cette annuité — qu'il ne faut pas cependant confondre avec un titre de rente —

devra servir à l'amortissement progressif des actions de capital qui sera terminé en 1952 ; au payement de l'intérêt de 17 fr. 50 aux actions de capital ; au payement du revenu de 21 francs aux actions de capital et de jouissance, jusqu'à la fin de la concession qui expire en 1957. Quant aux obligataires, l'intérêt et l'amortissement de leurs titres devront être également assurés par l'Etat. Les actionnaires et obligataires, au lieu d'avoir une action ou une obligation en portefeuille, possèderont une annuité due par l'Etat.

Ces conditions sont celles posées pour le rachat dans la proposition de loi. Elle admet, comme prix minimum du rachat une annuité égale au revenu garanti par l'Etat, c'est-à-dire un revenu nécessaire pour assurer, jusqu'à l'époque où la concession aura pris fin, le service des obligations et des actions, avec un intérêt, un amortissement et un dividende égaux à ceux auxquels les porteurs de ces titres ont droit actuellement. Elle admettait même que les actionnaires de l'Ouest auraient un certain supplément à se distribuer, dans les dernières années qui précèderont le terme prévu pour la concession, avant lesquelles l'amortissement de la majorité des emprunts sera terminé.

Aux termes mêmes de l'article premier de la proposition de loi, *la Compagnie de l'Ouest demeurait chargée de payer le revenu réservé aux actionnaires et les intérêts dus aux obligataires d'assurer le service de l'amortissement du fonds social et des emprunts, etc.*

Par conséquent, à moins que l'on ne considère l'Etat comme un vulgaire spoliateur, ne tenant compte d'aucune loi, convention et contrat qui lient les parties, on doit conclure que :

1° Les obligataires, surtout, auraient grand tort de se défaire de leurs titres, puisque, quelles que soient les conditions du rachat, le payement des intérêts et de l'amortissement de leurs titres, qui ont la garantie de l'Etat, ne peut faire l'ombre d'un doute.

2° Les actionnaires, aussi bien que les obligataires, ne peuvent recevoir moins qu'ils ne reçoivent aujourd'hui.

3° Au pis aller, les actionnaires ne peuvent recevoir un revenu minimum inférieur à celui qui leur a été garanti.

Donc, dans le cas même où le Sénat voterait le Rachat, les porteurs de titres — soit les actionnaires, soit les obligataires — n'auraient rien à redouter. La mesure n'en serait pas moins mauvaise au point de vue de l'intérêt général.

J'ai déjà fait souvent remarquer que nous allions volontiers,

pour nos affaires, chercher des exemples à l'étranger. Et ce sont toujours les mauvais que l'on imite. Voici cependant une note, à propos de Chemins de fer — et il s'agit de Chemins de fer de l'Etat — qui mériterait bien l'attention de nos législateurs. C'est M. Hubert, rapporteur des Chemins de fer belges, pour 1907-1908, qui la donne :

« Il est impossible de terminer ce rapport sans attirer la très sérieuse attention de la Chambre sur les résultats de l'exercice écoulé et de celui en cours.

Elle trouvera ces résultats dans les tableaux annexes mis à jour jusqu'en novembre 1907.

Elle y verra que le coefficient d'exploitation, qui était de 60,03 en 1904, est monté à 62,60 en 1905, à 64,07 en 1906, qu'il est approximativement de 68,61 en 1907, et, si l'on tient compte que, dans le présent budget, il y a une prévision de 23 millions de dépenses supplémentaires, contre une augmentation de recettes présumées dans le budget des voies et moyens de 16 millions, on en conclut que 1908 ne verra pas l'arrêt de cette marche ascendante.

Ajoutez à cela que la reprise d'un réseau a toujours eu pour résultat, dans le passé, de faire diminuer la recette nette plus qu'on ne l'avait prévu.

C'est là une situation très grave, car, si un changement n'intervient pas, nous serons dans la situation suivante : *ou faire payer par l'impôt un déficit* de plus en plus important d'un service public, *ou augmenter les tarifs*, ce qui, dans la situation actuelle, pourrait être désastreux pour l'industrie et, par conséquent, pour la classe ouvrière. »

C'est le sort qui nous menace avec le fameux Rachat de l'Ouest.

*
* *

Dans les *Annales de l'Académie américaine des sciences politiques et sociales*, M. Charles-F. Speare a consacré une étude à la vente des titres américains en Europe.

Il y a plus de quarante ans, dit-il, que les noms des capitalistes *anglais*, *allemands* et *hollandais* figurent dans les registres des banques américaines. Il serait difficile d'évaluer l'importance des titres placés à l'étranger pendant cette période ; d'après M. Speare, elle se chiffrerait par milliards de dollars. Le mou-

vement a commencé quand le gouvernement des Etats-Unis a cherché un marché pour ses obligations, à la fin de la guerre civile. Le pays était alors trop pauvre et n'avait pas assez de confiance dans son gouvernement pour absorber ses propres titres ; mais la Hollande accueillit avec empressement des obligations 6 0/0 garanties par les Etats-Unis et qui, offertes au prix de 60 0/0 constituaient un placement à 10 0/0. Les capitalistes allemands achètèrent aussi du 6 0/0 américain et le conservèrent jusqu'à ce qu'il ait été remboursé. Les mêmes marchés absorbèrent des obligations 7 et 7 0/0 de plusieurs chemins de fer américains, tels que le *Chicago et Northwestern*, *Saint-Paul*, *Illinois Central*, *Great Northern*, *Norfolk et Western*, *Central Pacific*, *Union Pacific*, *Missouri*, *Kansas et Texas ;* ces titres étaient émis entre 75 et 85 0/0. A cette époque, on considérait que les placements américains devaient s'opérer sur la base de 10 0/0 environ.

Puis vinrent les capitalistes *anglais* qui, pour être arrivés les derniers, n'en furent pas moins grands amateurs de valeurs américaines. Vers 1870-1880 et plus tard, entre 1880-1885 et 1893-1898, ils firent des achats considérables. On estime que dans la décade 1880-1890, 3 milliards de dollars de capitaux anglais s'engagèrent dans des entreprises étrangères, chiffre dont les Etats-Unis, selon M. Speare, absorbèrent la moitié. Les trois cinquièmes de capital actions et obligations des chemins de fer américains furent fournis par l'Angleterre.

M. Neymarck, au journal de qui nous empruntons encore l'analyse qui précède, ajoute avec raison :

« Les rentiers et capitalistes français se rendront compte, par ce résumé, de l'état d'esprit des financiers américains qui considèrent les marchés européens et notamment le marché français comme un vaste champ à exploiter pour le placement de leurs valeurs ; on ne saurait le leur reprocher s'il s'agit d'émettre ouvertement et publiquement sur notre marché des titres d'entreprises sérieuses, honorables ; mais notre épargne devra être extrêmement circonspecte à l'égard des affaires qui lui seront présentées et ne les accueillir qu'à bon escient, en pleine connaissance de cause, après s'être entouré de renseignements précis, puisés à bonne source ; autrement, elle risquerait d'être la victime d'agioteurs exotiques. »

Les renseignements qui suivent sur la situation financière et commerciale des Etats-Unis compléteront d'une manière intéressante les considérations qui précèdent.

D'après le dernier *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française de New-York*, et les observations présentées par son président, l'honorable M. Gourd, dans la séance du 3 février dernier, on a vu disparaître, dès le commencement du mois, la prime sur la monnaie, espèces ou billets, et vers le milieu du mois, on a pu constater une reprise assez marquée à la Bourse, surtout dans le compartiment des obligations, mais cette reprise n'a pas duré dès que fut connu le nouveau message du président Roosevelt où il renouvelait toutes ses déclarations précédentes et affirmait être prêt à poursuivre sa campagne. Ce qui indique véritablement que la situation industrielle et commerciale ne s'améliore pas comme la situation financière, c'est qu'il y a 320.000 wagons de chemins de fer sans emploi et que les recettes des Compagnies de transport accusent une diminution des plus sensibles.

D'autre part, d'après un membre de la Chambre, M. Pagnon, les ventes de soieries ont subi un déchet d'environ 25 0/0.

D'après M. Lurienne, directeur de la Compagnie des Câbles Télégraphiques français, il y a une réduction sensible dans les envois de dépêches faits par les maisons d'importation.

D'après M. Faguet, agent général de la Compagnie Transatlantique, il se produit un exode considérable de passagers d'entrepont qui retournent chez eux faute d'ouvrage. La ligne française avait transporté en décembre-janvier 1906-1907 à destination de l'Europe méridionale, 4.682 passagers ; pendant la période correspondante, décembre-janvier 1907-1908, elle en a transporté 9.389, soit une augmentation de plus de 100 0/0. D'autre part, il y a une diminution de 30 0/0 par rapport à l'année dernière, sur les passages retenus pour la saison d'été par des voyageurs de première et de deuxième classes.

MM. Chapal et Jaquet ont parlé du ralentissement des achats de matières premières pour la chapellerie ; le commerce des lainages a baissé de 40 à 50 0/0 par rapport à l'an dernier. Ajoutons aux renseignements qui précèdent que pendant le mois de février écoulé, les recettes brutes de 59 lignes de chemins de fer montrent une diminution globale de 10,7 0/0.

*
* *

Relevons notre tarif maximum !

On avoue enfin que tout n'est pas pour le mieux dans nos rela-

tions commerciales avec l'étranger. Il y a déjà longtemps que nous l'avons dit et nous n'avons pas attendu que les protectionnistes en vinssent à pousser le cri d'alarme qu'ils font retentir aujourd'hui. M. Klotz, député de la Somme, avait déjà préconisé, pour nous défendre contre la concurrence étrangère, le relèvement de nos tarifs douaniers. La diminution de nos exportations évaluées pour les deux premiers mois de 1908 à près de 94 millions et de nos importations à 13 1/2 millions, nous menace d'un véritable désastre, si les mois suivants continuent à donner les mêmes résultats. Donc, il est urgent de pourvoir à cette situation. Mais par quels moyens ?

« Il n'est plus guère de libre-échangistes impénitents, lisais-je ces jours derniers dans un journal qui a parfois défendu de meilleures causes, pour nier les grands avantages que notre pays a retirés du régime protectionniste institué en 1892. Même ceux qui furent alors les adversaires des idées économiques que M. Méline fit triompher, reconnaissent que la France a depuis longtemps soutenu et soutient fort dignement la concurrence universelle qui, auparavant, l'écrasait, et, maintenant encore, nous menace. »

Comme tout cela est bien raisonné et bien dit ! La concurrence qui nous menace ! Je n'en disconviens pas, mais à qui la faute ? Est-ce à nous, libres échangistes, ou à des tarifs qui existent depuis 16 ans ? C'est vous qui les avez voulus, c'est vous qui auriez dû en prévoir les conséquences.

Auparavant, la concurrence universelle écrasait la France ! Où a-t-on vu cet écrasement ? Des statistiques cent fois répétées, et répétées sous toutes les formes possibles, ont démontré la fausseté de cette assertion. Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce point. Il suffit à ceux qui voudront s'éclairer, de parcourir quelques volumes du *Journal des Economistes*. Les belles analyses de M. Yves Guyot, entre autres, leur montreront l'erreu et c'est parce que j'ai étudié moi-même depuis longtemps la question que je demeure un libre-échangiste impénitent, un de ceux qui ne reconnaissent à aucun point de vue les bienfaits du protectionnisme.

Vous vous plaignez aujourd'hui des résultats qui se retournent contre vous. Pourriez-vous dire ce qu'eût fait de la France la liberté économique ? Nous ne pouvons le dire plus que vous, nous ne pouvons juger de ce qui n'a pas existé. Mais votre défaite, qui s'accentue n'est pas sans donner une grande force à nos prévisions anciennes.

Nous avons trop d'esprit de parti, nous dit-on, et pas assez de cet esprit réaliste et pratique de nos concurrents allemands et des *business men* d'Angleterre et d'Amérique. Car il faut vivre d'abord et philosopher ensuite, et l'on vit d'affaires. Fort bien ! mais qui donc sont ceux qui voulaient vivre d'affaires et qui reprochaient aux libres-échangistes de philosopher, de s'attacher pour le plaisir à des doctrines surannées Ce sont les protectionnistes et voici les résultats que donne leur doctrine, ou mieux leur absence de doctrine, après beaucoup d'autres que vous n'avez pas voulu voir, comme la crise de la viticulture dans les pays du Midi, pour ne citer que cet exemple, et, aussi, sans parler, pour ne pas nous éloigner dans les à-côtés de la question, de la cherté croissante de la vie. Mais les protectionnistes sont comme l'autruche. Ils se cachent la tête sous l'aile pour ne pas voir d'où vient le danger.

Je lis encore : « Il n'est personne non plus qui ne se rende compte qu'à l'heure actuelle *l'organisme de* 1892 — selon le mot de M. Gérald, président de la commission des douanes — est usé et caduc. » Parbleu ! il le fut dès sa naissance. « Depuis seize ans, des faits nouveaux se sont produits, l'Europe a accentué sa politique protectionniste, toutes les nations ont renforcé leur appareil de défense économique. L'Allemagne surtout, par ses traités de 1902, par ses trop habiles spécialisations, a réussi à atteindre nos marchandises et nos produits. Il faut se défendre par un système équivalent de spécialisations. De plus, des industries sont nées, des produits nouveaux sont offerts sur le marché et les artifices administratifs qui les rattachent à telle ou telle spécialité ne peuvent subsister longtemps sans dommage pour les fabricants. »

N'admirez-vous pas ces arguments ? Si cependant l'Europe se trompe — et je crois qu'elle se trompe — sommes-nous obligés de nous tromper avec elle ? L'Allemagne a inventé les spécialisations. Hâtons-nous d'imiter l'Allemagne que nous n'avons, hélas ! que déjà trop imitée, et j'en reviens toujours à ma vieille formule : faisons mieux que l'Allemagne. Cela nous profitera plus.

Mais voici la perle de l'article, article qui nous paraît être le *programme actuel* du protectionnisme :

« Enfin, il a été prouvé par quelques expériences onéreuses que notre tarif maximum est un moyen de pression insuffisant à l'égard de certaines nations, même amies et alliées, et qu'il

est nécessaire, pour obtenir des concessions réelles, de relever ce tarif maximum. »

Comment veut-on remédier au mal par le relèvement d'un tarif dont l'élévation même est la cause du mal ? N'est-ce pas à ce tarif que répondent les tarifs étrangers ? N'est-ce pas lui qui, par répercussion, nous ferme nos débouchés ? Vous voulez agir par pression. Elle est belle, la pression que dans l'état actuel des choses la France peut exercer.

« Conquérir des places nouvelles, nous dit-on encore, c'est fort bien ; mais avant tout il faut nous défendre. » Et comment nous défendre, dans l'ordre d'idées où nous sommes, quand il s'agit de commerce extérieur, si ce n'est en conservant nos débouchés et en nous en procurant d'autres ? « C'est l'œuvre immédiate, utile, indispensable, à laquelle tous les commerçants doivent donner leurs efforts. Qu'ils concourrent à l'enquête ouverte, qu'ils se concertent pour formuler à bref délai leurs revendications, qu'ils donnent l'impression d'une force résolue agissant pour une cause juste, et ils auront bientôt une victoire douanière dont notre commerce a si grand besoin. »

J'en doute, et pour leur intérêt, ne le leur souhaite pas. Et l'on continue la campagne sur le même ton et avec les mêmes arguments.

On a voulu attribuer la diminution indiquée plus haut à la crise américaine. Elle ne serait que la répercussion de celle-ci. Pour une bonne part, oui, mais non pour tout, et il suffit de consulter la statistique pour voir que nous y sommes intéressés avec la plupart des autres pays. La décadence ne serait donc pas un fait exceptionnel, mais proviendrait de notre régime économique lui-même. Nous sommes ici d'accord avec les protectionnistes. Nous ne différons que sur le remède à apporter à la crise qui nous menace.

On parle beaucoup en ce moment de la création d'un organisme — banque ou institution de crédit — destiné à aider notre commerce extérieur par l'escompte du papier sur l'étranger. J'y ai fait allusion en parlant plus haut de la Banque de France, et sans avoir, du reste, d'opinion préconçue à cet égard. Les formules proposées ne semblent pas avoir trouvé leur expression définitive. Si la mesure est bonne, je l'approuverai de grand cœur. Il est permis toutefois de se demander à quoi servira cette banque si l'on ne fait pas d'abord des affaires et si l'on n'a pas à lui proposer du papier qui soit la contre-partie de ses affaires.

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

DE L'ETRANGER

SOMMAIRE. — *Nuova Antologia:* Sommes-nous plus heureux que nos ancêtres? L'industrie du caoutchouc. *La Rassegna Nazionale:* Le féminisme. Les officiers sanitaires. *L'Economista :* Le bureaucratisme. L'Etat auteur des crises. *Minerva :* Le travail à Panama. Le péril jaune. *Rivista italiana di Sociologia:* La criminalité. *L'Italia moderna:* L'urbanisme. *Giornale degli economisti:* L'Etat et les chemins de fer. L'enseignement économique. *La Rassegna Contemporanea:* Maisons et denrées. *Il Devenire sociale:* L'organisation socialiste du travail. *El Economista:* La crise du papier. Municipalisme ou centralisation. *Revista de Economia y hacienda :* La crise résinière. Le mouvement des prix. *El Economista Mexicano:* Conséquences économiques de la criminalité. Le renchérissement de la vie. *La Gaceta Economica:* Les impôts. Le jeu. *Revista sociale:* L'édification sociale. L'action sociale de la femme. *El Libro:* Education de la volonté. *The Economist:* Le luxe. Riches et pauvres. *The Contemporary Review:* Révolution. *Journal of the Royal Statistical Society:* Grande ou petite culture. *Political Science Quarterly:* L'incorporation des Trades-Unions. *The Journal of Political Economy:* La solution des grèves par la loi.

Jahrbuch für Gesesgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft, Heft 1, 1908. Les fidéicommis ou biens nobles substitués en Bavière. La guerre entre cartels d'industriels et cartels de commerçants. L'endettement foncier dans la Prusse Orientale. La petite industrie du fer en Russie. Les origines constitutionnelles du peuple hongrois. L'émigration en Autriche. La réforme monétaire. Le chèque postal. *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung.*

Nuova Antologia. — Il y a environ un siècle, Saint-Simon prophétisait que l'âge d'or était devant nous et non derrière. Aujourd'hui, M. Loria repose la question sous une autre forme : *Sommes-nous plus heureux que nos ancêtres ?* (fascicule du 16 janvier) et il ne la résout pas dans le sens affirmatif. Ce n'est

pas que nous ne nous donnions beaucoup de peine pour augmenter notre bonheur : nous poussons nos efforts jusqu'aux extrêmes limites du surmenage physique, intellectuel et moral, nous dépassons même souvent ces limites, comme le prouvent les statistiques des suicides et de la folie, mais, hélas !...

Nous sommes cependant parvenus à avoir ou à croire avoir plus de bien-être matériel ; mais à quel prix ? Des maladies nouvelles nous assaillent ; nous n'avons plus de rires, plus de chansons, plus de joie. Les vaincus de la lutte pour la vie ne sont pas heureux, cela va de soi ; mais les vainqueurs ne le sont guère plus. Sur le visage des victorieux on lit la tristesse, les soucis, l'inquiétude, l'envie même, car on a toujours quelqu'un au-dessus de soi que l'on croit mieux partagé et, au-dessous, on voit les pauvres plus contents ou moins mécontents que les riches.

Qu'est-ce donc que le vrai bonheur ? Où se trouve-t-il ? En quoi consiste-t-il ?

Le vrai bonheur, dit M. Loria, consiste dans la tranquillité active ou, si l'on préfère, dans l'activité tranquille, dans l'équilibre entre nos désirs et les moyens de les satisfaire. Quatre facteurs concourent à sa réalisation : désir, satisfaction, travail, sécurité de l'avenir.

Ces quatre facteurs sont rarement équilibrés dans le même homme. Nous ne pouvons donc être qu'imparfaitement heureux, si nous ne cherchons pas le bonheur en nous-mêmes. Mais, à cette condition, il peut se trouver dans la chemise d'un pauvre homme, et plus facilement dans l'échope du savetier, que dans le palais du financier.

En résumé, nous sommes « plus agités, plus nerveux, plus ambitieux plus insatiables, plus désillusionnés que nos ancêtres », et voilà tout.

D'après M. Loria, la principale cause de notre infélicité présente est l'organisation sociale et, pour rétablir notre bilan moral déséquilibré, il s'agit de réorganiser la société.

C'est facile à dire, et on le dit depuis longtemps, et l'on travaille avec ardeur à cette réorganisation, mais... plus on avance, plus on recule.

— Si nous ne sommes pas plus heureux, nous sommes du moins plus caoutchoutés que jamais. La production totale était de 52.000 tonnes en 1898-99; elle a été de 68.000 en 1905-06 Dans la production de ce dernier exercice, l'Amérique marche

en tête avec 41.000 tonnes ; suit l'Afrique avec 23.400, puis l'Asie et la Polynésie avec 1.800. La demande dépassant l'offre, les prix ont haussé, de 1895 à 1904, ils ont presque doublé.

M. Ernesto Mancini, qui nous donne ces renseignements, dans la *Nuova Antologia*, nous décrit la récolte et la manutention de ce produit, et nous indique les nouvelles applications qu'il peut recevoir et que l'on songe à lui donner. Parmi ces applications en perspective, notons le pavage, dont on fait des essais depuis 1884, et qui donne des résultats très satisfaisants.

Roues en caoutchouc ! pavés en caoutchouc ! Reprenez courage, pauvres citadins, neurasthéniques, assassinés jour et nuit par le tapage des chars numérotés ou non. Il ne restera plus qu'à donner aussi aux chauffeurs et aux automédons des cloches et des cornets en caoutchouc. Espérons que cela viendra.

La Rassegna Nazionale. — On n'entend plus guère parler de féminisme en France ; il paraît qu'il a passé les Alpes, car les revues italiennes traitent souvent cette question. Voici notamment une belle étude de Mme Maria Marselli-Valli dans la *Rassegna* des 1er et 16 janvier. L'auteur passe en revue le rôle et la condition des femmes dans tous les temps et pays, dans la famille, dans la cité, dans l'Eglise, et insiste particulièrement sur l'importance du rôle de la mère, qui fait gratis, pour l'homme, je ne dis pas physiquement, mais moralement et même intellectuellement, plus que tous les pédagogues les plus instruits et les mieux rétribués.

Arrivée aux temps modernes, Mme Marselli-Valli constate les grands changements opérés dans l'organisation économique des sociétés et, par suite, dans la condition des femmes. Le machinisme a retiré de la main des femmes une grande partie du travail domestique, qui se fait maintenant dans les usines et manufactures. La femme a donc été obligée de suivre le travail et de quitter la maison, sous peine de jeûner. De là est résulté le mouvement féministe, qu'il s'agit non de combattre et détruire, mais de discipliner.

Pour mettre les femmes à la hauteur de la nouvelle situation qui leur est faite, Mme Marselli-Valli conseille d'enseigner aux jeunes filles, aux mères de demain, les premières notions de pédagogie, d'hygiène, surtout infantile, de médecine domestique,

toutes choses qui peuvent leur être, pour le moins, aussi utiles que de savoir où se trouve le cap Matapan.

Les femmes qui désirent acquérir une plus haute culture, sans se dédier à l'enseignement, n'ont pas de programmes. L'Etat s'est emparé du monopole exclusif des études, entourant l'enseignement privé d'une suscipion injustifiée. Les femmes se trouvent ainsi condamnées, ou à faire des pions, où à rester ignorantes.

Les femmes doivent-elles se lancer dans la politique ? Telle qu'elle est aujourd'hui, dit l'auteur, pleine de faciles corruptions, d'égoïsme, de violences, les femmes ne gagneraient rien à s'embarquer dans cette galère. Je serais, pour ma part, plutôt d'avis d'en débarquer les hommes.

— Les *officiers sanitaires !* Une nouvelle institution dont l'Italie a été dotée, ainsi que plusieurs autres pays civilisés, et qui s'étend, non seulement aux grandes villes, mais à toutes les communes rurales. Que vaut cette innovation ? Que peut-elle valoir ?

Si chaque commune ne possède pas un homme assez instruit en hygiène pour remplir cette fonction gratuitement, ou si les électeurs n'ont pas assez de bon sens pour le nommer maire, ce pays n'est pas civilisé et ne doit pas jouir du suffrage universel, puisque le maire, les conseillers et les gros bonnets de chaque commune dominent et ne feront aucun cas d'un pauvre officier sanitaire, maigrement rétribué et ne pouvant avoir aucune influence sur ceux qui doivent donner le bon exemple de la propreté et de la salubrité.

L'officier sanitaire rural et même cantonal ou sous-préfectoral ne fera donc rien, si ce n'est de passer à la caisse municipale, toucher ses honoraires ; à moins qu'il ne lui prenne fantaisie de tourmenter les pauvres diables ou les adversaires politiques des gens en place.

C'est à peu près ce qui a lieu en Italie, d'après M. Corniani. Quand les dispositions suggérées par l'officier sanitaire ne seront pas écartées par les autorités municipales, dit-il, celles-ci ne montreront guère d'énergie pour les faire respecter, à moins que ces dispositions ne soient destinées à frapper des adversaires du parti temporairement dominant ou des ennemis particuliers du maire ou de l'assemblée.

M. Corniani voudrait que les grandes villes seules fussent pourvues d'officiers sanitaires, et que, pour les campagnes, il

y eût seulement des inspecteurs aux chefs-lieux de provinces ou d'arrondissements, qui passeraient dans les communes pour s'assurer si les règles d'hygiène y sont observées.

Mais le difficile est de réformer la loi dans ce sens. Allez donc retirer aux pauvres petits médecins de campagne la modeste allocation qui leur a été accordée par la loi !

On dit que les lumières du ciel sont éteintes et que les dieux sont chassés du céleste séjour. Ils y remontent, au contraire, la déesse Hygie en tête, escortée de ses prêtres, les officiers sanitaires. Il ne s'agit que de n'être plus religieux pour devenir superstitieux.

L'*Economista*. — A voir l'empressement que met la jeunesse à courir vers les fonctions publiques, on pourrait croire que le rond de cuir vaut bien un trône et qu'un bureau est un véritable Eldorado. Il n'en est rien, hélas ! Et cela se comprend : plus il y a de co-partageants, le gâteau restant le même, plus les parts deviennent petites. De là le mécontentement des bureaucrates, qui se manifeste en Italie comme en France.

La question, observe l'*Economista*, ne se débat pas entre fonctionnaires et ministère, mais entre fonctionnaires et fonctionnaires, ceux d'en haut résistant aux revendications de ceux d'en bas. Les ministres ne sont, — les pauvres ! — que les chevaliers servants, les sigisbées de Dame Bureaucratie.

Cette lutte de fonctionnaires à fonctionnaires nous donne une idée par anticipation des joyeusetés que nous réserve le régime collectiviste vers lequel nous faisons un ou plusieurs pas chaque jour.

En Italie, donc, on cherche le moyen de faire cesser le méconsentement ; mais on ne trouve que ceux qui sont connus depuis longtemps et reconnus inefficaces : Réduire le nombre des fonctionnaires et les mieux rétribuer ? Que deviendront les congédiés, qui ne sont capables que de *fonctionner* ?

L'*Economista* estime que la maladie est incurable et que le mieux, est de la laisser suivre encore son cours, en évitant autant que possible de l'aggraver.

Le bureaucratisme est-il un effet sans cause ? Non, il est le produit direct de la *diplomanie*. Nous l'avons dit mille fois. La cause étant connue, le remède est facile à indiquer ; quant à l'appliquer...

— Les crises industrielles sont un des mystères de la religion politique ; l'astrologie et l'alchimie sont les seules sciences mises à contribution par les politiciens pour expliquer ces phénomènes. L'*Economista* en présente une explication moins transcendantale, mais plus rationnelle : c'est le gouvernement qui est la cause des crises.

L'auteur en donne pour exemple les chemins de fer italiens. Le gouvernement, qui était chargé de maintenir et augmenter le matériel en état de répondre aux besoins du trafic, l'a laissé se détériorer, s'épuiser et, un vilain jour, il s'est aperçu qu'il n'en restait plus que des débris, et qu'il fallait un milliard pour le reconstituer.

Voilà le milliard trouvé ; voilà l'industrie en mouvement ; mais quand ce matériel va être reconstitué, que deviendront les industriels qui le fabriquent et les ouvriers qu'ils occupent ? Il y aura nécessairement une crise, et l'on consultera les astres pour la conjurer, et l'on fera des processions que la science appelle des enquêtes pour étudier la nature du mal, ses causes et ses remèdes ; et puis... on recommencera le même jeu d'un autre côté.

L'*Economista* n'a considéré le problème des crises qu'au point de vue de la consommation. Au point de vue de la production, le gouvernement commet encore plus de bévues : toutes ses faveurs, tous ses encouragements, tous ses tarifs sont autant de causes de rupture d'équilibre entre l'offre et la demande, donc de la chronicité des crises.

Minerva nous donne des renseignements sur le travail et les travailleurs de l'isthme de Panama. La population de Colon est aujourd'hui de plus de 13.000 habitants. Panama en possède 25.000 et jouit de tout le confort moderne, sans oublier les autos et le cinématographe.

Beaucoup de nègres de la Jamaïque, de la Barbade, de la Trinité et de la Martinique travaillent au percement de l'isthme ; ils sont dociles et parlent suffisamment l'anglais, mais ils sont paresseux et, quand ils ont gagné quelque argent, ils abandonnent le travail et se construisent une cabane dans la forêt.

Tous les mois il arrive un millier d'Européens, presque tous Italiens ou Espagnols. Ils supportent difficilement l'énervant

climat tropical, et ne tardent pas à abandonner leur poste. Les Siciliens et les Sardes sont ceux qui résistent le mieux ; ils s'adaptent à ces nouvelles conditions de vie et ne sont pas mécontents de leur sort.

Les directeurs des travaux ont fait leur possible pour rendre aux ouvriers la vie supportable : construire des logements, des hôpitaux, amener de l'eau, des vivres, etc. Les travaux avancent lentement, mais quand toute cette population sera acclimatée et aura à sa disposition le matériel requis, le progrès sera plus rapide.

— Depuis longtemps et de plus en plus, l'Europe joue un vilain rôle dans le monde, spécialement en Extrême-Orient ; mais elle pourrait bien, sans trop tarder, en subir le contre-coup. Déjà *Minerva*, dans sa sagesse, prévoit le jour où l'Asie se soulèvera contre l'Europe, la race jaune contre la race blanche. « Les rapports entre Européens et Asiatiques sont déjà très difficiles et tendent à empirer toujours plus, l'avenir se présente chargé de menace. »

Les Blancs exigent la porte ouverte pour eux, chez les Jaunes, et ferment la leur dans toutes les parties du monde. Obligés de se replier sur eux-mêmes, ayant une très forte natalité. se contentant de peu et produisant à moindres frais que les Blancs les Jaunes n'ont qu'à s'armer, c'est ce qu'ils font, puis à fermer leurs portes où à exiger la réciprocité ; il ne faudra même pas s'étonner s'ils se jettent en masse sur l'Europe, sans crier gare, comme l'Europe le fait partout depuis plusieurs siècles et, encore aujourd'hui, au Maroc.

Et alors, ceux qui savent combien la dernière coalition européenne contre la Chine a engendré de haine concentrée, dans le cœur des Célestes, s'imaginent à peu près ce qui se passera. Œil pour œil. Et « notre civilisation occidentale, précieux héritage de celle des Grecs et des Romains, sera *tramontée*, sauf à reparaître, toute défigurée, chez les peuples aux pieds plats et au nez camus. »

Rivista italiana di Sociologia. — Beaucoup de sociologues affirment que la criminalité augmente et que le développement de l'instruction et l'abandon des religions sont les causes de ce progrès. M. Marpillero conteste ces trois affirmations.

Dans l'estimation des progrès de la criminalité il ne faut pas seulement tenir compte du rapport des délinquants avec le chiffre de la population, mais de plusieurs autres conditions sociales, de l'urbanisme, du développement industriel, et, ajouterons-nous, de l'accroissement de la richesse, qui augmente les tentations et les occasions ; on trouve alors, du moins M. Marpillero trouve, que la criminalité n'augmente pas, peut-être même diminue-t-elle.

Qu'elle augmente ou non, l'école n'y est que pour bien peu. L'école, dit l'auteur, instruit plutôt qu'elle n'éduque, et, si elle voulait éduquer, l'action exercée par trois ou quatre heures du maître serait paralysée, sinon détruite, par celle du milieu familial. Il n'existe donc pas de rapport entre la criminalité et l'instruction.

Quant à la religion, il faut distinguer le fond et la forme, ne pas confondre le sentiment religieux avec la forme intellectuelle et volitive qu'il revêt successivement. Le sentiment est relativement invariable ; la forme varie selon les lieux et les temps. La partie formelle : le culte, les dogmes, les systèmes philosophico-religieux n'ont aucune influence appréciable sur la moralité. C'est plutôt celle-ci qui agit sur les formes religieuses pour les transformer et les améliorer. C'est-à-dire, que « aux dieux de guerre, sauvages et cruels, se substituent peu à peu les dieux d'amour et de miséricorde. L'histoire des religions nous montre une humanisation progressive des dogmes et du culte. Il est difficile de dire que la religion et la morale aient une origine commune. Il est probable qu'elles se sont seulement associées à un degré ultérieur de l'évolution.

Je ne discuterai pas ici ces opinions ; je les expose pour appeler l'attention de ceux qui voudraient les adopter ou les combattre.

L'Italia Moderna. — Le renchérissement de la vie est un fait général auquel l'Italie n'échappe pas plus que les autres pays civilisés. M. Consiglio Michele trouve la principale cause de ce phénomène dans l'urbanisme. Depuis 1881, la population de Rome a augmenté de 54 0/0, Milan de 52 0/0, Catane de 46, Turin de 37, Gênes de 30.

Ce surcroît de population des villes venant des campagnes, il en résulte que la main-d'œuvre rurale devient plus chère, ce

qui fait hausser le prix des denrées, sans compter que l'émigration à l'étranger s'ajoute à l'émigration intérieure.

L'affluence des paysans dans les villes fait monter les prix des loyers, nouvelle cause de malaise. A Rome, les loyers des habitations ont plus que doublé depuis 1900. Les boutiques se ressentent de cette hausse aussi bien que les appartements et le commerce est obligé, sous peine de ruine, d'ajouter ce supplément de dépenses, à ses frais généraux, d'où une nouvelle hausse des denrées.

Les ouvriers, mécontents de cet ordre de choses, se mettent en grève et, dans la meilleure hypothèse, ils obtiennent une augmentation de salaire ; mais ils ne sont pas plus avancés, au contraire. Les industriels, comme les commerçants, augmentent en conséquence les prix de leurs produits, et, malgré l'élévation des salaires, les ouvriers, le gros des consommateurs, ne s'en trouvent que plus mal ; l'augmentation des prix dépasse toujours celle des salaires.

De 1901 à 1905, le prix de la viande de bœuf a monté de 15 à 28 centimes le kilo ; celui de la viande de porc de 18 à 37 ; le veau de 22 à 30 ; les pommes de terre de 2 centimes. Et la hausse continue.

Les ouvriers ne sont pas encore les plus mal partagés : les petits rentiers, les employés, les *professionnistes*, dont les salaires ne montent que peu ou point, souffrent encore plus du renchérissement.

Y a-t-il quelque remède à cette hausse continuelle du prix de la vie ? M. Michele examine les tarifs des denrées, les coopératives, etc. ; mais tous ces palliatifs ne lui inspirent qu'une confiance limitée.

L'urbanisme étant la cause de ce mouvement, il faudrait remonter à la cause de l'urbanisme. C'est ce que M. Michele n'a pas fait et c'est pourquoi il n'a pu donner une solution du problème. Il ne parle pas non plus de l'Etat et des impôts qui contribuent pourtant, pour une bonne part, à la hausse des prix de toutes marchandises.

Giornale degli Economisti. — Le rachat des chemins de fer italiens, dit M. Trevisonno, a été une excellente affaire pour les actionnaires des ci-devant Sociétés privées, mais pour l'Etat et ses affluents les contribuables, c'est autre chose. Les dépenses de la gestion sociale en 1904-1905, ont été de 238.659.451.16

et celles de la gestion statale 1906-1907 se sont élevées à 301.978.653.66. Le premier coefficient d'exercice est de 0,6551, et celui du second 0,6993.

On a calculé en Italie qu'une route construite par l'Etat coûte le triple de ce qu'elle coûterait aux communes intéressées. Quant aux chemins de fer, sur les 16.124.649 kilom. de voies existantes en Italie, au 21 décembre 1906, 9.620.000 doivent leur origine au système des concessions et 6.504.640 à des autorisations de constructions directes. Les lignes concédées ont coûté en moyenne 2.642.085.374 francs, avec une moyenne kilométrique de 276.500; celles construites par l'Etat ont coûté 3.066.396.921 francs, moyenne de 571.417 par kilomètre.

Et c'est à cet Etat que l'on a confié l'exploitation des chemins de fer. Il n'y a donc pas lieu de s'émerveiller si, en deux années d'exercice, avec une augmentation de produit considérable, le produit net se trouve diminué de plus de 30 millions.

Il est difficile maintenant de revenir en arrière, peut-on seulement espérer que la leçon profitera aux pays qui ne se sont pas encore jetés dans cette voie ?

— En un temps d'industrialisme comme le nôtre, la culture économique est le patrimoine d'une très petite minorité. M. R. Dalla Volta voudrait la voir plus répandue et, pour y arriver il examine les diverses méthodes d'enseignement en usage. Il conseille aux professeurs d'interroger les élèves ; de leur proposer des problèmes, comme on le fait déjà en Amérique et comme il en donne quelques exemples ; de joindre autant que possible la pratique à la théorie, de former de bons professeurs, de consacrer à cet enseignement un temps suffisant, etc.

« En une époque comme la nôtre, où le fait économique a assumé une si grande importance et où l'activité industrielle, agricole et commerciale va s'intensifiant et s'étendant toujours plus, nous sommes encore aux programmes et aux méthodes d'instruction d'il y a un demi-siècle. »

La *Rassegna Contemporanea* est une nouvelle revue mensuelle « indépendante de tout cénacle et de tout parti ». De tous côtés, dit le Programme, apparaissent les signes certains d'une renaissance intellectuelle et civile de l'Italie. Etudier et suivre cette renaissance dans ses origines et dans son développement,

dans ses rapports avec le développement des autres peuples, dans toutes ses expressions... tel est notre programme. Dans le premier fascicule, paru en janvier, nous remarquons : *A la recherche d'un parti*, par Giorgio Arculeo ; *Essai de diagnose politique*, par Alfonso Lucifero ; *Maisons et vivres*, par Ivanoe Bonomi.

Dans ce dernier, M. Bonomi constate que, il y a cinq ans, le municipalisme était à la mode. Le législateur, voulant favoriser ce mouvement de l'opinion publique, a fait une loi. « La loi créée, la ferveur pour les municipalisations a été se refroidissant graduellement. »

Par analogie, on peut prédire qu'à une des prochaines législatures, quand la majorité créera le collectivisme, la ferveur de la collectivisation se refroidira aussi.

M. Bonomi traite la question des logements et des vivres dont nous avons déjà parlé et demande que l'Etat rende possible, dans toutes les régions de l'Italie, le dégrèvement de toutes les denrées alimentaires. « Ce sera une œuvre de sage politique. »

Il Devênire Sociale nous indique que ce doit être la base morale de l'organisation socialiste du travail. Il ne s'agit pas, dit M. Franz Weiss, de raisonner savamment et éloquemment sur les facultés de l'homme, sur sa destinée, sur la fraternité ou sur la solidarité, etc. Pour connaître le prolétariat et prévoir son avenir, il faut résoudre une question purement technologique, qui présente de grandes difficultés et que les philanthropes et les politiciens trouvent commode de ne pas traiter.

Pour que le travail s'organise socialement, la condition la plus nécessaire est le changement psychologique, moral, par lequel des ouvriers, aujourd'hui encore *coopérateurs forcés*, puissent devenir demain des *coopérateurs libres*. Avant que l'institution du salaire soit abolie de fait, il faut qu'elle soit déjà abolie en puissance, que les travailleurs *salariés* de la fabrique soient animés de l'esprit de solidarité les uns envers les autres ; il faut attendre la maturité révolutionnaire du prolétariat et sa capacité de gérer seul la production.

Il y a tout lieu de croire, d'après cela, que l'organisation socialiste du travail n'est pas près de voir le jour. Se réalisera-t-elle jamais ? Pour répondre à cette question, c'est aux facultés de l'homme et à sa destinée qu'il faudrait demander la réponse.

Si la nature humaine ne comporte pas une pareille transformation du prolétariat, c'est bien en vain que l'on rêvera cette organisation future. M. Weiss a donc tort d'écarter *à priori*, ce côté du problème social.

Nous serions plus d'accord avec M. Weiss sur les politiciens socialistes. Ces *intellectuels*, dit-il, veulent conquérir le pouvoir politique et imposer les règles juridiques qui conviennent à leur manière particulière d'exploiter le travail du prolétariat. Ces intellectuels ne valent même pas les bourgeois, qui prennent au moins une part active dans la production.

El Economista. — Le monde, spécialement l'Espagne, subit en ce moment une crise du papier. M. Nicolas Urgoiti en recherche les causes et les remèdes. La pâte mécanique de bois a haussé subitement de 50 0/0. La cause effective de cette hausse est qu'on ne produit pas assez de cette pâte mécanique pour suffire aux nécessités de la consommation.

En Espagne, la consommation de pâte mécanique, pour la fabrication du papier, peut-être estimée à 15.000 tonnes, dont 4.000 sont produites dans le pays, les 11.000 autres étant importées du Nord de l'Europe. On espère que l'année prochaine, la production espagnole s'élèvera à 10.000 tonnes, provenant pour 2.500 du bois du pays et pour 7.500 des bois étrangers.

Pour obtenir plus de pâte, il faut disposer de plus de bois. Aussi M. Urgoiti conseille-t-il à l'Espagne d'imiter l'Italie, qui a fait beaucoup de plantations et qui retire, paraît-il, des terres boisées un bon produit. A raison de 1.600 plants à l'hectare, qui arrivent, au bout de douze ans à un diamètre moyen de plus de quinze centimètres, le rendement excède 15 0/0 par an.

Pauvres agriculteurs, réduisez donc vos emblavures et vos pâtures et plantez des arbres qui vous rapporteront 15 0/0 sans rien coûter aux contribuables.

— *El Economista* n'est pas d'avis que l'Espagne emprunte à l'Angleterre son municipalisme. Il ne faut pas, dit-il, autoriser la diversification d'intérêts dans chaque nation, ni attiser les passions en créant des pouvoirs locaux indépendants pour soutenir une guerre civile perpétuelle, sourde, mais non moins cruelle, entre frères.

Que faut-il donc faire ? Centraliser, renforcer l'Etat. « L'in-

terventionnisme de l'Etat s'impose chez tous les peuples modernes par la force des choses, par les nécessités de la lutte économique, par le besoin d'extension. »

Mais l'extension de l'interventionnisme se trouve arrêtée par les ressources budgétaires, l'auteur en convient. « Il y a beaucoup de signes douloureux et évidents de ce fait que la capacité tributaire de l'Espagne est arrivée à sa limite : on ne peut la pousser plus loin. »

Alors, il faut rejeter le municipalisme anglais, et adopter son libéralisme, sa décentralisation. C'est grâce à ceci qu'elle peut supporter cela. Je m'étonne que *El Economista* ne soit pas arrivé à cette conclusion si logique.

La *Revista de Economia y Hacienda* étudie la crise de l'industrie résinière et en indique les causes : cherté des arbres, exploitation intensive, destination des terrains plantés à d'autres cultures, hausse du prix de la main-d'œuvre, provenant de l'élévation du prix des denrées et des efforts des syndicats, etc. La baisse des prix de la térébenthine a été très sensible en ces dernières années : de 47.2 schellings en 1906, ils sont descendus à 44.3 en 1907 et sont aujourd'hui à 32.6. Pourtant les produits résineux sont matières d'industries importantes, comme la savonnerie, le papier, les peintures, les vernis, et autres dont la demande augmente constamment. Le remède ? On espère un relèvement des prix.

— Dans une étude détaillée sur le mouvement des prix, la *Revista* montre, contrairement à une opinion très autorisée, que l'organisation en kartells et trusts de certaines industries ne les préserve pas des crises, au contraire. La dernière crise s'est produite précisément aux Etats-Unis, où les trusts banquaires, et les trusts des marchandises sont à leur apogée ; et l'Allemagne, le pays des kartells et du *dumping*, en a plus subi le contrecoup que toutes les autres nations européennes.

Faut-il conclure de là, que les crises sont un mal périodique et nécessaire ? L'auteur incline de ce côté, mais à tort, selon nous. Les crises seront périodiques tant que règnera le protectionnisme ; mais l'existence de celui-ci ne dépendant que de nous, les crises ne sont donc pas nécessaires.

La *Revista* constate que la production du blé, une industrie

qui ne paie pas puisqu'on se croit obligé de la protéger, augmente en Espagne, comme on le voit ici.

Années —	Superficies ensemencées — Hectares	Production — Quintaux
1892 à 1896	3.258.069	24.743.482
1897 à 1901	3.792.749	30.118.587
1902 à 1906	3.667.228	32.170.935

Il n'en reste pas moins que les prix s'élèvent sans cesse et que « la vie devient impossible pour l'immense majorité des hommes, qui n'ont que leurs salaires ».

Ces hommes sont-ils à plaindre ou à blâmer ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont électeurs, qu'ils ne font rien pour obtenir la baisse des prix des vivres et qu'ils font au contraire tout ce qu'il faut pour les faire hausser toujours.

Les salariés sont, en tout cas, plus excusables que les salariants. Ceux-ci, qui devraient être plus instruits, persistent à rester dans l'ornière protectionniste, quoi qu'il soit visible à l'œil nu, comme le remarque M. Masso, que les industries les plus protégées, le papier, le sucre, la sidérurgie, le coton sont le plus profondément plongées dans la crise. M. Masso a donc raison de dire : nous suivons une orientation équivoque qui ne peut nous conduire à rien de bon, si on ne la rectifie pas à temps.

El Economista Mexicano démontre les funestes conséquences économiques de la criminalité et recherche les causes de ses progrès. Le malfaiteur est une triple charge pour la société : il ne travaille pas ; il prive les autres du fruit légitime de leur travail ; lorsqu'il est pris et incarcéré, il vit aux dépens du public et oblige à détourner de la production tout un personnel de policiers, de magistrats, de gardes-chiourmes, etc.

Les principales causes des progrès de la criminalité sont : l'appétit effréné des plaisirs et l'oubli des principes les plus élevés du caractère ; la formation de ces types *d'arrivistes* qui, se faisant la courte-échelle, s'emparent des meilleures places et font que l'homme, laborieux et honnête passe inaperçu, de sorte que le stimulant au bien se trouve énervé dans tous les caractères un peu faibles.

— Les inventions, le perfectionnement des moyens de transport, la sécurité relative, le crédit, l'ouverture de nouveaux marchés, etc., tout semble concourir à l'abaissement du prix de la vie. Et pourtant, c'est le contraire qui se manifeste, surtout depuis quelque temps. Quelles sont les causes de cette antinomie ?

El Economista Mexicano attribue le renchérissement de la vie : 1° au protectionnisme ; le tarif ultra-protectionniste de Mac Kinley, élevé en 1897, par Dingley, a augmenté, pendant ces dix ans, de 35 0/0 le coût de la vie ; 2° les trusts ; 3° le *dumping ;* 4° les grèves ; 5° la législation qui soi-disant protectrice des ouvriers.

Voilà, sans doute de quoi paralyser bien des progrès. L'*Economista* a confiance dans l'avenir, il espère qu'on ouvrira enfin les yeux sur les inconvénients des abus qu'il a signalés. Qui ouvrira les yeux ? Les bourgeois ? Ce rôle leur revient, puisque ce sont eux qui ont inauguré le régime protecteur, mais Jupiter les aveugle. Les ouvriers ? Il y a trop de déclassés par l'école qui ne peuvent vivre qu'en exploitant la classe ouvrière, pour espérer de ce côté. Il est donc plus que jamais de saison d'espérer en la Providence.

La *Gaceta Economica* (de la Havane) constate que les impôts sont lourds et très inégalement répartis, et cherche les moyens d'opérer la réforme fiscale, mais avec peu de succès, et sa conclusion est que les hommes d'Etat et les financiers doivent procéder à cette réforme avec beaucoup de circonspection.

L'auteur fait une observation qui pourrait nous mener plus loin qu'elle n'en a l'air. « La société, dit-il, par des mouvements naturels et spontanés, corrige une grande partie des iniquités du système tributaire. »

Maintenant, suivez bien mon raisonnement : les impôts sont établis pour servir aux besoins de l'Etat ; l'Etat a pour but de corriger la société, supposée, par conséquent, mauvaise ; et c'est la société qui, par des mouvements naturels et spontanés, remédie aux maux causés par les impôts et l'Etat. Si la société possède cette vertu curative de remédier aux maux de l'Etat, elle doit posséder, à plus forte raison, une force vitale pour s'entretenir en bonne santé. Il est plus facile de prévenir que de

guérir. Donc, la moins mauvaise politique se réduit à pas trop gouverner et pas trop imposer.

— Nous avons dit un mot des inconvénients économiques du crime. La *Gaceta Economica* nous montre ceux du jeu. Partout où ce vice est développé, l'organisme économique en souffre ; les forces vives sont distraites de la production, l'épargne diminue, le jeu détourne des sommes considérables qui sont dissipées en pure perte ; le jeu démoralise ceux qui oublient la maxime évangélique : Tu vivras à la sueur de ton front. L'auteur remarque que ce sont les classes élevées et dirigeantes qui ont pris l'initiative de ce mouvement et prêché d'exemple.

On peut ajouter que l'Etat n'a pas manqué de pousser à la roue par ses encouragements et subventions de toutes sortes aux courses et autres jeux.

La *Revista Sociale* (de Barcelone) est devenue hispano-américaine avec le nouvel an, et l'organe de l'*Action Sociale Populaire* (catholique). Nous y remarquons un article sur l'édification sociale, par l'évêque de Vich. La science est une abstraction dit l'auteur, et une abstraction ne peut engendrer ni édifier. C'est l'amour qui édifie ; il est le principe générateur de la société humaine.

Mais l'amour est aveugle, et la raison doit l'éclairer ; plus la raison est lumineuse, plus l'amour devient fécond. La science, qui est le produit de la raison, a donc aussi son utilité dans l'édification sociale.

— Dans un autre article, l'*Action sociale de la femme*, Mme Corina de Carlos dit qu'à la solution du problème social, le riche apporte son argent et le savant son intelligence, mais peu, très peu y apportent leur cœur. Or, sans l'action et le cœur, l'intelligence donne lumière, mais non chaleur. Le rôle de la femme se trouve donc tout indiqué. « Le travail est long, il exige patience et persévérance ; mais il sera couronné par la victoire. »

El Libro (de Buenos-Aires) contient un bon article de Mme Maria-Emma Silva sur l'*Education de la volonté*. Le caractère

n'est pas inné ; il importe donc de le réformer et d'arriver à porter son âme entre ses mains. Les hommes se sont toujours occupés de dominer les autres et ils ont toujours négligé de se dominer eux-mêmes. Et pourtant, la maîtrise de soi est la première des choses. Les abouliques sont comme des violons sans âme ; ce sont des instruments qui ne *musicalisent* pas.

Après avoir montré ce qu'il faut faire pour devenir maître de soi, l'auteur traite des maladies de la volonté et des moyens de les combattre. Il ne suffit pas pour bien œuvrer de bien penser ; il faut que l'amour nous meuve. L'idée n'est une force exécutive que si elle s'unit à des états affectifs qui sont les véritables forces. Les hommes silencieux qui se replient sur eux-mêmes sont les grands de la vie. Cette admirable flexibilité, qui fait tourner l'esprit sur lui-même, demande une pénétration qui excède la portée de la majorité des hommes.

Mme Silva recommande aussi de ne pas trop lire. Les livres, les périodiques, les conversations font passer à travers la conscience un tourbillon de sentiments éphémères ; toutes ces distractions nous rendent « fugitifs de nous-mêmes ».

The Economist. — La présence de la plus profonde misère à côté de la plus colossale richesse a conduit beaucoup de réformateurs sociaux à considérer le luxe comme un bien, comme un moyen de redistribution des revenus ; par ce moyen, si on ne résout pas la question sociale, on atténue du moins la plus criante des inégalités : « le luxe fait aller le commerce ; l'argent est rond, c'est pour rouler. » *The Economist* n'admet pas cette théorie.

Les dépenses de luxe se réduisent ordinairement à un gaspillage de capitaux. Le luxe donne du travail, mais c'est à un petit nombre d'ouvriers et à des ouvrières d'élite et non aux pauvres. Le luxe crée plus de misère qu'il n'en soulage, car il est changeant. Après avoir attiré du travail dans une industrie, le goût ou la mode changent instantanément et ces ouvriers se trouvent subitement sur le pavé. Il est vrai que le luxe se porte sur un autre objet, mais c'est pour produire la même alternative : un moment de prospérité éphémère suivi de misère plus profonde. *The Economist* cite comme exemple les *moto-cars*.

— Le protectionnisme est un autre moyen de venir en aide aux

classes inférieures en encourageant le « travail national » ; mais il ne vaut pas mieux que le luxe. *The Economist* montre que le renchérissement de la vie causé par la protection et les impôts de consommation, compense très largement le prétendu travail procuré et, surtout, que le pauvre souffre beaucoup plus que le riche du coût élevé de la vie, car les droits portent principalement sur les produits de première nécessité, que le riche demande beaucoup moins proportion gardée. Que les leaders des ouvriers sachent cela ou l'ignorent, peu importe, dans les deux cas ils donnent la mesure de leur valeur intellectuelle et morale.

The Contemporary Review. — Sous ce titre, *Révolution*, M. Jack London publie un article — j'allais dire une diatribe — dans lequel il attribue tous les maux de la société aux capitalistes. S'il en était ainsi, il devrait y avoir quelque apparence d'amélioration depuis que le suffrage universel est en vigueur ; or il n'en est rien et l'on peut même dire que c'est dans ces pays que le mal est à son comble.

Si l'on en croit M. London, le mal touche à son terme et la Révolution ne tardera pas d'éclater. Il y a, dit-il, sept millions d'hommes dans l'armée de la révolution. Ces hommes s'appellent entre eux camarades et ils sont camarades dans la révolution socialiste. Le cri de cette armée est : « Pas de quartier. Nous manquons de tout ce que vous possédez. Nous ne serons contents que lorsque nous aurons tout ce que vous possédez. » L'intention de ces révolutionnaires est de détruire la société présente et de prendre possession du monde avec toutes ses richesses, machineries et gouvernements.

M. London reproche aux capitalistes de ne pas bien administrer la richesse sociale qu'ils détiennent. Mais il ne dit pas comment et pourquoi les révolutionnaires les ayant dépossédés, pourraient, voudraient, sauraient administrer mieux que les capitalistes. C'est pourtant là le point essentiel. L'expérience plus que demi-séculaire du suffrage universel politique ne nous indique-t-elle pas ce que nous pouvons espérer du suffrage universel économique ?

« Peu de membres de la classe capitaliste, dit M. London, voient venir la révolution. La plupart d'entre eux sont trop ignorants ou trop effrayés pour la voir. » C'est bien possible ; les

capitalistes sont capables de laisser venir la révolution plutôt que de renoncer au protectionnisme qui ne leur est d'aucun profit, renonciation qui suffirait pour enrayer le mouvement.

Journal of the Royal Statistical Society. — La part du produit pris par le propriétaire pour l'usage du sol et l'aménagement de la ferme, c'est-à-dire la rente, a formé le sujet de beaucoup de discussions économiques, mais il existe peu de statistiques qui permettent de se former une idée générale de la hausse et de la baisse de la rente agricole. Une enquête sur la rente des terres cultivées s'impose donc, et c'est ce qu'a fait M. Thompson pour l'Angleterre et le pays de Galles pendant le XIXe siècle.

L'enquête est spéciale, mais les conclusions auxquelles est arrivé M. Thompson peuvent être généralisées, au moins dans la mesure où les conditions économiques des autres pays sont analogues à celles de l'Angleterre. Voici donc quelques-unes de ces conclusions :

Au commencement du XIXe siècle, quand l'agriculture du royaume était la principale source d'alimentation du peuple et la base de la prospérité nationale, la grande culture était nécessaire pour obtenir le maximum de production au coût minimum. Au commencement du XXe siècle, on peut obtenir les vivres de l'extérieur à bien meilleur compte et employer la population à des travaux plus profitables que la production du blé et du bétail.

Il y a donc tout avantage à adopter la moyenne et la petite culture et à demander à la terre des produits qui peuvent être obtenus à aussi bon marché et d'aussi bonne qualité dans le pays qu'au dehors. Tels sont : le lait et les produits de la laiterie, les œufs, les poulets, les porcs, les veaux, les légumes, les fruits, etc., etc., tous produits dont l'écoulement est facile.

Il est évident que cela se fera et même se fait déjà en Angleterre, parce qu'il n'y a pas de droit sur le blé et la viande, qui détournent les agriculteurs de se livrer à des productions non protégées ; mais dans les pays protectionnistes, jamais on ne fera comprendre aux cultivateurs que la protection est une duperie. Le blé est protégé ? Produisons du blé, c'est 7 francs d'assurés par hectolitre. On ne s'inquiète pas si la protection produit ou non son effet ; on ne calcule pas si d'autres cultures non protégées ne donneraient pas un produit net supérieur.

Non. Le gouvernement protège le blé. Il sait mieux que nous ce qui nous convient.

Political Science Quarterly. — Les trade-unionistes sont-ils plus perspicaces que les paysans ? La loi anglaise permet leur incorporation et prescrit leurs droits corporatifs, mais cette loi n'a eu que peu d'effet pratique, puisque très peu d'Unions ont demandé l'incorporation. Ce bloc enfariné ne leur dit rien qui vaille. Les Unions craignent que l'incorporation rende les grèves très difficiles à soutenir et à justifier et retarde le progrès du mouvement unioniste vers l'*organisation*. Elles pensent qu'il serait très facile aux employeurs de les engager dans des procès desquels on ne sort guère et qui produiraient sur les ouvriers le découragement.

M. Henri Seager ne partage pas cette manière de voir. Il se place au point de vue du public et, loin de trouver mauvaise la loi anglaise, il voudrait la voir appliquer aux Etats-Unis. Il indique même, en 4 articles, les bases d'une *régulation* destinée aux Unions américaines. Mon opinion ? J'aimerais mieux voir disparaître les trusts du capital que *réguler* les trusts du travail. Les abus de ceux-ci proviennent de ceux-là, et ceux-là dérivent du régime protecteur.

The Journal of Political Economy. — En considérant les moyens de prévention et de solution des différends entre patrons et ouvriers, on peut admettre, dit M. William Wilkie Edgar, que l'Etat ne peut, sans recourir à des mesures tyranniques, d'un côté, obliger les ouvriers à continuer le travail dans des conditions que ceux-ci jugent mauvaises, ou de l'autre côté, obliger l'employeur à continuer les opérations lorsqu'il les juge ruineuses pour lui.

Cependant,étant données la complexité de l'industrie moderne et l'intime dépendance des diverses branches d'industrie, un arrêt du travail réagit sur d'autres industries, et il semble du devoir de l'Etat de préserver le public d'un désastre général. La question se réduit alors au choix de la méthode d'intervention à adopter.

Or, cette méthode a été trouvée, devinez où ? En Angleterre.

en Allemagne, aux Etats-Unis, en tout cas, dans un pays très industrialisé ? Vous n'y êtes pas, c'est au Canada, dans les arpents de neige de Voltaire. Dans les six premiers mois de son existence, dit M. W. E..., la loi a été invoquée non moins que 13 fois, l'application n'a été rejetée que 2 fois.

Nous allions croire l'antagonisme de classe éteint, mais il ne l'est qu'où il n'existe pas. Le succès d'une mesure de cette nature, dit l'auteur lui-même, dépend largement de l'attitude des employeurs et des employés les uns envers les autres.

En d'autres termes, quand il n'y a pas antagonisme, l'Etat joue son rôle habituel de mouche du coche, et quand il y a antagonisme, il l'attise. L'expérience du Canada ne prouve donc rien.

René Breton.

Jahrbuch fur Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im Deutschen Reich, 1908, *Erstes Heft*. — Comme de raison, plusieurs des articles de cette livraison traitent de choses d'Allemagne : la lecture de deux d'entre eux montre combien par certains traits d'organisation sociale, politique ou économique, nous nous différencions de nos voisins. Par exemple, le droit civil allemand est, comme le nôtre, favorable au principe du partage des biens : toutefois, lors de l'ouverture d'une succession, il laisse subsister des exceptions pour certains domaines nobles et même des biens de familles paysannes. Ces domaines nobles indivisibles sont désignés sous le nom de fidéicommis et M. le conseiller d'Etat von Auer se demande si dans le royaume de Bavière proprement dit, il n'y aurait pas lieu d'accorder des facilités pour la constitution de nouveaux fidéicommis. (Dans le Palatinat bavarois, comme dans les autres territoires où le premier Empire a mis en vigueur le Code Napoléon, ils ont été abolis). Il soutient que dans un pays de suffrage universel comme la Bavière, leurs inconvénients politiques sont nuls; par contre, il leur attribue différents avantages économiques, notamment au point de vue de la production des céréales et du reboisement. A ses yeux, l'appréhension de voir se rétablir des *latifundia* est chimérique, car pour une superficie culturale de 4.300.000 hectares répartis entre 663.000 exploitations, on ne comptait en 1903, en Bavière, que 621 propriétés de plus de 100 hectares occupant une surface totale de 110.000 hectares.

Les biens nobles sont un legs du passé ; les cartels et les trusts industriels sont une création de ces toutes dernières années. Dans son article sur les *Luttes économiques du présent*, M. Ludwig Sinzheimer, étudie la guerre collective et professionnelle que les grandes associations industrielles allemandes font aux intermédiaires, également organisés, qui mettent leurs produits à la portée du consommateur. C'est une guerre pour la domination, qui se poursuit sans merci, ni pitié : dans l'industrie de la distillerie, le Syndicat central des distillateurs va jusqu'à imposer aux négociants des contrats d'achat d'une durée de six années, pendant lesquelles le syndicat se réserve en outre le droit de fixer les prix de vente, d'inspecter leurs livres de commerce et de se faire remettre périodiquement la liste de leurs clients. Les syndicats des charbonnages ont émis des prétentions tout aussi exorbitantes. Notre individualisme tant décrié ne s'accommoderait pas de cette enrégimentation oligarchique, qui doit faire le jeu du socialisme. Nous avons fort heureusement les qualités de nos défauts.

Dans la Prusse Orientale, autre région de l'Allemagne, où les biens nobles ont survécu sur une échelle bien plus considérable qu'en Bavière, la propriété foncière est endettée et grevée d'hypothèques pour la moitié de sa valeur ; on sait que cette province est la citadelle du protectionnisme agrarien, aujourd'hui victorieux. Les prix des denrées ayant monté, ainsi que la valeur des terres, M. F. Borchardt exhorte les propriétaires à ne pas considérer cette aubaine comme définitivement acquise et à profiter de la conjoncture favorable pour amortir sérieusement. Il expose un plan financier, imaginé par M. Kapp, directeur général de la *Ostpreussische Landschaft* (sorte d'association officielle de crédit foncier de la Prusse Orientale), en vertu duquel de nouveaux emprunts réalisables, grâce à la plus-value récente de la propriété, seraient affectés soit à améliorer les procédés de faire valoir et à relever ainsi les revenus, soit à rembourser d'anciennes hypothèques conclues à des taux onéreux, le tout sous le contrôle vigilant de la Direction de la *Landschaft*. Celle-ci devra assurément, ouvrir les deux yeux et surveiller de près l'emploi des fonds qu'elle fournira.

M. Schwiedland préconise les conseils d'usine obligatoires avec délégation ouvrière et fait leur historique en Autriche, ainsi que celui des enquêtes auxquelles ils ont donné lieu. Nul ne contestera que cette institution est apte à rendre de très grands services. Seulement est-elle praticable en tout temps et en tout

lieu ? Le succès dépendra évidemment du diapason des esprits tant parmi les entrepreneurs que parmi les ouvriers ; on ne bâtit pas un accord harmonique sur des dissonances par trop stridentes.

Mme Elisabeth Gorowitz étudie la situation de l'industrie domestique russe du fer, concentrée autour de Paulowo, dans le gouvernement de Nijni-Nowgorod, pour la quincaillerie, et pour la clouterie, dans les gouvernements de Tver, de Nowgorod et de Nijni-Novogorod. Sa conclusion, c'est que malgré l'appui et les encouragements officiels, l'état des infortunés qui s'y livrent est misérable, surtout pour ceux qui ne travaillent pas sur la commande d'un acheteur habituel : leur misère réelle est en raison de leur indépendance apparente. Ignorant les conditions du marché et incapables de lutter contre la production industrielle, ils sont tout à fait sous la coupe des marchands. Quant aux encouragements publics, Mme Gorowitz estime qu'en matière économique, on n'arrive à rien par les moyens artificiels que dicte la philantropie. Il n'est pas inutile d'ajouter que son enquête remonte à l'an 1904, c'est-à-dire avant l'explosion de la crise révolutionnaire récente.

Les Magyars font beaucoup parler d'eux depuis une trentaine d'années, mais les livres écrits dans leur langue sont lettre close pour le lecteur étranger. Signalons à ce propos l'étude critique de M. Luschin von Ebengreuth, sur l'*Histoire des origines constitutionnelles et juridiques de la Hongrie*, par M. Akos de Timon, ouvrage récemment traduit en allemand, et sur un travail plus restreint de M. Steinacker, traitant des questions constitutionnelles contemporaines. M. Akos de Timon s'arrête en 1608 ; M. Luschin von Ebengreuth estime qu'il exagère en présentant le peuple hongrois comme s'étant, au cours de son évolution, constamment soustrait aux influences sociales et politiques venues du dehors

---

Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung, Heft VI, 1907.— Quel temps fut jamais plus fertile en statistiques que le nôtre? Et cependant M.Léopold Caro constate que le gouvernement de Vienne n'a jamais publié de statistique officielle de l'émigration autrichienne.Il y a bien eu une enquête en 1905,mais cette enquête a principalement porté sur les agissements éhontés des sous-agents des compagnies allemandes de navigation et

d'émigration, et sur les agences gênoises tout aussi âpres à tondre au vif ce malheureux bétail humain le plus souvent originaire des provinces slaves de l'Empire. Certains fonctionnaires de l'État et des chemins de fer sont les complices rétribués de cette exploitation sans entrailles, qui spécule sur l'ignorance, la crédulité et une ivrognerie invétérée. A l'enquête extraparlementaire de 1905, M. Caro reproche d'avoir dévié de son objet et de n'avoir, sous prétexte de naturalisation de l'émigration, eu en vue que les intérêts du port de Trieste et des actionnaires des Compagnies de Navigation dont Trieste est le port d'attache.

L'organe des économistes autrichiens insère en outre un historique de la réforme monétaire autrichienne par M. von Mises, un travail plutôt juridique qu'économique de M. Lewinsky sur le chèque postal, tel qu'il fonctionne en Autriche, et plusieurs communications faites à l'Assemblée Générale de la *Société des Économistes autrichiens* sur la concurrence américaine, le régime des cours d'eau, le socialisme en Australie et les grandes Banques de Berlin.

E. CASTELOT.

THÉORIE DE L'ÉVOLUTION (1)

Par M. G. de Molinari

I

Infatigable, M. G. de Molinari vient d'ajouter à son œuvre un nouveau volume intitulé : *Economie de l'histoire, Théorie de l'Evolution.*

On raconte que Hégel était si absorbé dans ses abstractions, qu'il n'en put être distrait par la bataille d'Iéna qui faisait rage autour de sa maison. M. G. de Molinari aurait ouvert sa fenêtre et regardé, peut-être pris part à l'action. Loin de s'isoler des réalités du monde, il a voulu le voir sous ses divers aspects. Il a parcouru la Russie à une époque où peu d'Occidentaux s'y risquaient. Il a fait diverses traversées de l'Atlantique. Il s'est promené en Europe dans tous les sens. Pendant plusieurs années, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, il a été mêlé de près au monde politique. Avec son désir d'observer les hommes et les choses, il ne considéra pas comme indigne de lui de suivre les réunions publiques de la fin de l'Empire et du Siège. Il en est résulté deux documents historiques d'une valeur de premier ordre: *Le Mouvement socialiste et les Réunions publiques; Les Clubs rouges pendant le Siège de Paris.*

Nul moins que M. G. de Molinari ne mérite le reproche de mépriser les faits et de se perdre dans les théories. Les siennes ont été préparées non seulement par d'immenses lectures, mais par l'observation directe. Toutefois, M. de Molinari croit qu'il ne suffit pas d'enfiler les faits les uns à la suite des autres; il considère que l'œuvre de la science consiste à en exami-

(1) 1 vol. in-18, F. Alcan, prix 3 fr. 50.

ner les rapports et à en déterminer l'enchaînement. Beaucoup d'hommes sont incapables d'un pareil effort. M. de Molinari vient, dans *la Théorie de l'Evolution*, de prouver une fois de plus sa puissance de généralisation, en montrant, dans un cadre restreint, les phases essentielles du développement de l'humanité.

II

Les êtres vivants ne se conservent et ne se perpétuent qu'à la condition d'acquérir plus qu'ils ne dépensent. Ils travaillent donc tous pour réaliser un profit dont l'emploi représente des jouissances. Ce capital peut recevoir des destinations de diverses sortes, mais la plus nécessaire à la conservation de l'espèce consiste dans la reproduction.

La concurrence est la force motrice de tous les êtres organisés; elle établit la sélection au profit des plus aptes et élimine les plus faibles : nulle sanction pénale inventée par les hommes n'est aussi implacable que celle qui en résulte naturellement.

Les êtres vivants peuvent se servir de trois procédés pour se conserver et acquérir : 1° le plein développement des facultés individuelles; 2° l'association; 3° l'appropriation.

La sympathie n'est point le facteur de l'association, elle en est le produit : le facteur, c'est la satisfaction qu'elle apporte au besoin de conservation des êtres vivants, en l'assurant mieux, moyennant une moindre dépense de force et de peine. Elle est d'autant plus vive que les risques auxquels ils sont exposés sont plus grands et que la coopération de tous est plus utile à chacun. Les herbivores vivent en troupeaux, tandis que les carnassiers vivent isolés.

L'appropriation n'est pas seulement le fait de l'homme. Des animaux installés dans un canton où ils peuvent vivre en excluent quiconque veut s'y introduire. L'action de l'homme s'opère sur les matières inorganiques, les végétaux et les animaux. Il vide des mines. M. L. Grandeau a expliqué la décadence de la Mésopotamie, fertile quelques siècles avant l'ère chrétienne, aujourd'hui terrain de parcours de quelques troupeaux, par l'épuisement des phosphates.

Dans la phase industrielle de l'agriculture, l'homme ne se borne plus à prendre aux agents naturels les éléments qu'il possède, il les reconstitue. Il renouvelle le sol par des agents chimiques.

L'homme découvre que certaines plantes lui sont utiles. Il les préserve de la concurrence des autres. L'agriculture a commencé par le sarclage. L'ensemencement n'est venu que longtemps après.

L'homme a toujours commencé par le vol : capture des animaux par la chasse ou la pêche, cueillette des fruits; il n'a pratiqué l'échange que longtemps après, quand il a domestiqué des animaux, les a nourris, les a conservés et les a multipliés; quand il a ensemencé le sol et quand il l'a reconstitué. De même, dans ses rapports avec ses semblables, son premier moyen d'acquérir a été le vol. Il n'est arrivé que très longtemps après à la notion de changer un objet pour un équivalent.

Les premiers groupes humains ont reçu un commencement d'organisation, en vue de la guerre. Ils se sont constitués en entreprises ayant pour objet le profit. Au cours d'une longue évolution, ils ont découvert que la conquête était plus avantageuse que le pillage. Les groupes les plus combattifs ont assujetti les groupes passifs et résignés, qui acceptent, avec la sujétion de leurs vainqueurs, la protection relative qu'ils en reçoivent. Dans les premières guerres, les hommes ont tué leurs ennemis. Ils les ont même mangés. Plus tard, ils ont trouvé qu'ils avaient plus de profit à les faire travailler pour eux. Ils en ont fait des esclaves.

La guerre a été la forme de concurrence entre les Etats. Pour se conserver et se développer, ils ont dû avoir recours à la force organisée. Ils ont procédé à la sélection des plus forts. L'outillage de la destruction a précédé celui de la production. Les routes romaines étaient des instruments stratégiques.

La sécurité a été une des conditions de l'existence de l'individu dans l'intérieur du groupe; elle a impliqué l'appropriation individuelle.

Les individus font des contrats entre eux; ils ne sont valables que si une sanction frappe le défaillant: et cette sanction est impartie à l'autorité publique. Certains actes, considérés comme nuisibles, doivent être réprimés; mais l'histoire nous montre des aberrations telles que la mort de Socrate et le supplice de Jésus.

Les pénalités ont presque toujours été horribles et absurdes : trop faibles, elles sont inefficaces; trop dures, elles encouragent à commettre un acte plus grave. Quand une servante était pendue à Londres pour avoir volé une serviette, les autres étaient encouragées à tuer leur maîtresse.

Tous les jours, dans tous les pays, nous voyons encore des

législateurs qui ne doutent pas de la gravité du problème qu'ils ont à résoudre : la plupart semblent croire que le seul criterium de l'utilité ou de la nocivité des actes est leur propre volonté et leur propre intérêt, soumis au caprice du souverain, autocrate ou majorité électorale. Cependant, comme le dit M. de Molinari, « la fonction du législateur est particulièrement importante et difficile et elle exige une haute capacité intellectuelle et morale ».

M. de Molinari résume ainsi les acquisitions faites par l'homme dans un Etat organisé :

« La multiplication des rapports des membres d'une société guerrière, conquérante et exploitante d'un domaine cultivé par une population assujettie, l'individualisation de la propriété, l'accroissement énorme des matériaux de la vie et les phénomènes nouveaux qui avaient été la conséquence de ces progrès, le prêt, l'échange, l'hérédité, les nécessités de la défense du domaine et du maintien de l'ordre intérieur dans une société devenue plus nombreuse, suscitaient le besoin d'un outillage moral et matériel, bien autrement considérable, diversifié et compliqué que celui qui suffisait à une tribu vivant sur un domaine collectif du produit de la chasse. »

Le langage se développe au fur et à mesure que les rapports deviennent plus complexes. L'écriture, l'arithmétique suivent. L'agriculteur a besoin de la géométrie.

L'homme conçoit des divinités qu'il doit séduire. Pour répondre à leurs exigences, il leur offre des sacrifices, des parures et des temples, d'où la catégorie des industries auxquelles on a donné le nom de beaux arts.

III

L'esclave ne travaille que par contrainte; mais il en fait le moins possible, il économise sa force et son maître est obligé de le nourrir. Si l'esclave désire transformer sa condition, le maître fait une économie quand il change l'esclavage en servage: il divise une partie de sa propriété entre les serfs qui la cultivent pour eux, il en garde une partie qu'il leur fait cultiver par corvées. Dans ce système, le serf s'entretient tout seul, mais il produit beaucoup plus pour lui que pour son seigneur. Celui-ci s'en aperçoit, et il change la corvée en redevance en nature, plus tard en espèces.

Cette évolution est profitable aux intéressés des deux parties. Tous les deux ont besoin d'objets industriels; et alors se constitue le servage industriel, l'obroc des Russes. Les premiers clients du serf fabricant, c'est le seigneur et ce sont les autres serfs.

Ces serfs industriels se groupent en corporations pour résister aux exigences du seigneur, pour imposer leurs exigences à leurs clients et assurer leur droit exclusif de pourvoir au marché du groupe contre les concurrents du dehors. Le seigneur leur donne ce monopole, et, en compensation, leur impose un prix maximum pour les empêcher d'en abuser.

Toutefois, le domaine ne pouvait se suffire à lui-même. Il fallait se procurer par le pillage ou par l'achat des objets venant du dehors.

Le maître n'avait d'obligation qu'envers la société dont il était membre, et à laquelle il devait une contribution proportionnée a la valeur des biens dont elle lui garantissait la possession : mais il n'en avait aucune envers la population conquise et asservie. Il possédait les hommes comme il possédait les arbres. Il leur assurait la sécurité comme il l'assurait à ses troupeaux. S'il faisait des lois, c'était dans son intérêt. Ses serfs, ses sujets n'étaient que des moyens : lui était la fin.

Mais l'effort du serf était d'affranchir sa personne et de limiter ses charges; de serf corvéable, il devint serf abonné. Les Croisades furent une très mauvaise affaire, sauf pour les transporteurs. Les seigneurs durent aliéner certains de leurs droits, et les serfs firent un nouveau pas vers la propriété et la liberté.

IV

En France, le seigneur le plus fort, le Roi, fit un travail d'unification à son profit.

M. G. de Molinari montre la profonde transformation sociale qui est résultée de l'invention de la poudre à canon. Elle a mis à l'abri la civilisation contre de nouvelles invasions de barbares et a permis contre les peuples arriérés les invasions des peuples qui la possédaient. Les seigneurs n'en voulaient pas et ils avaient bien raison, car elle détruisait le monopole guerrier de l'homme exercé à combattre à cheval, la lance au poing, couvert de sa cuirasse et de son bouclier.

Par la fondation des Etats modernes, l'aire de sécurité s'éten-

dit. Mais ils eurent besoin de capitaux et l'industrie, pour étendre son champ d'action, en eut besoin aussi.

L'Eglise, ayant condamné le taux d'intérêt, les juifs, exclus de tous les commerces importants, s'en emparèrent.

L'Eglise avait été la grande puissance unifiée du moyen âge, comme le prouve Canossa : elle avait subi la corruption qui résulte de tout monopole.

L'unification des Etats brisa l'unification de l'Eglise. L'imprimerie la livra à l'examen. Le système mercantile eut pour origine le seigneuriage de la frappe de la monnaie, le bénéfice que réalisait l'émetteur sur le prix du métal. Les marchés s'étendirent. On commença à considérer que la concurrence pouvait être utile. Des écrivains examinèrent les droits de l'Etat et l'usage qu'il en faisait. Leurs écrits établissaient l'unification de l'élite intellectuelle en passant les frontières, car ils trouvaient partout des hommes souffrant des mêmes maux et ayant les mêmes aspirations. Si le roi faisait une guerre, c'était pour lui ou les membres de sa famille. Le roi administrait l'Etat, dans son intérêt et non dans l'intérêt de ses sujets, qui payaient et qui, sauf en Angleterre, ne contrôlaient pas l'usage qu'il faisait des ressources qu'ils lui donnaient. La Révolution française est la manifestation du besoin de la nation de devenir propriétaire de l'Etat à la place du roi.

Seulement, la nation se fractionna en groupes, en partis qui, en se disputant ce pouvoir, s'exterminèrent réciproquement et ne surent pas le conserver .

En même temps, la nécessité de vivre poussa à la guerre les hommes de la Révolution, même les modérés. « L'armée, dit M. de Molinari, devint un atelier national qui recueillit l'épave des ateliers que la Révolution avait fermés. Les grades les plus élevés devinrent accessibles aux simples ouvriers de la guerre. La levée en masse à laquelle succéda la conscription fournissait des hommes en abondance et gratis, et permettait, au besoin, de prodiguer la vie humaine pour acheter la victoire sans lésiner sur le prix. La guerre devint la plus productive des industries et elle avait donné à ceux qui la pratiquaient la conscience orgueilleuse de leur supériorité. »

Un jour, Bonaparte, à la tête de quelques soldats, put confisquer l'Etat à son profit : et il en rétablit les fonctions. Il lui donna une force qu'il n'avait jamais eue. Il entendit faire de l'Eglise un instrument de gouvernement, de l'enseignement un monopole d'Etat, et il changea les juges en fonctionnaires.

Par le blocus continental, il débarrassa les industriels de la concurrence de l'Angleterre, mais il soumit à une union douanière la plus grande partie de l'Europe. L'Empire réalisa l'unité préparée par Philippe le Bel et ses légistes, par Louis XIV et la conception du droit divin : mais comme l'empereur ne pouvait conserver le pouvoir que par l'armée, il ne pouvait « la condamner à un chômage énervant et dangereux ». Il était obligé à la guerre ; mais elle usait en même temps cet instrument et elle consommait la matière première, le soldat.

A son apogée, Napoléon pouvait tout, excepté durer.

V

M. G. de Molinari ne me paraît pas attacher une importance suffisante au mouvement individualiste dont la *Constitution des Etats-Unis* et la *Déclaration des Droits de l'Homme* furent l'expression à la fin du XVIIIe siècle. Dans la pratique, la Révolution fut en contradiction avec ses doctrines, et ce fut sa ruine (1). Mais elle a laissé certains principes qui ont servi de point de ralliement à tous les peuples et auxquels nous devons nous tenir ; autrement nous serions emportés par la réaction ou nous tomberions en dissolution.

Depuis 1789, les nations ont toutes affirmé leur droit à la propriété de l'Etat. L'absolutisme à la Louis XIV n'existe plus nulle part. L'autocrate de toutes les Russies est lui-même obligé de faire des concessions. L'empereur Guillaume se réclame bien d'une espèce de mission divine mais en Prusse, il est un roi constitutionnel, et le peuple allemand a dans le Bundesrath et le Reichstag une représentation.

Il n'y a plus de gouvernement exploitant l'Etat sans rendre aucun compte. Les souverains ont des appointements, une liste civile. Leur fortune n'est plus celle de leurs sujets. Au lieu de tirer leurs moyens d'existence d'un bénéfice aléatoire, ils les tirent d'un salaire fixe et assuré. M. G. de Molinari trouve qu'à cet égard leur situation s'est améliorée. Ce ne serait peut-être pas l'avis de Louis XIV.

Le roi constitutionnel n'a plus l'administration de l'Etat. La nation l'administre par ses représentants et ses ministres. La

---

(1) YVES GUYOT. *La Démocratie individualiste*. Livre III, pp. 127 et suiv.

situation de ceux-ci est précaire : elle dépend des députés, qui dépendent des électeurs ; et les électeurs se décident d'après leurs préjugés et leurs passions. Exposés à se tromper, ils peuvent pousser ou laisser entraîner leur gouvernement dans des absurdités ruineuses et dans des aventures périlleuses.

L'extension du suffrage n'a pas développé la capacité politique des électeurs, non seulement du jour au lendemain, mais même après une longue période, en dépit des terribles leçons qu'ils ont reçues.

« Dans le suffrage restreint, dit M. de Molinari, les électeurs assez éclairés et moraux pour n'avoir en vue que l'intérêt de l'Etat ne formaient qu'une minorité. Ce qui le prouve, c'est le reproche justement fondé qu'on adressait à la classe investie du monopole électoral, de satisfaire avant tout ses intérêts particuliers, sans rechercher s'ils s'accordaient avec l'intérêt général. »

L'histoire du suffrage universel montre que la majorité des électeurs est susceptible de grandes illusions, et que ceux qui savent les exploiter en sont les favoris. Le souverain à millions de têtes, comme le souverain à tête unique, aime les courtisans : et à la vérité qui choque ses préjugés et ses espérances, il préfère le mensonge qui les flatte et les entretient.

Les électeurs consentent l'impôt ; ils devraient, par conséquent, se montrer très économes, car ce sont eux qui le paient. Pas du tout. Ils le consentent facilement avec l'espoir que d'autres le paieront et qu'ils auront le bénéfice des dépenses qui en résulteront. Dans tous les pays libres, les dépenses publiques augmentent.

Chacun de ces électeurs réclame pour sa liberté personnelle ; ils devraient limiter étroitement les attributions de l'Etat : pas du tout, ils ont une tendance à les augmenter, toujours avec l'espoir d'en tirer profit.

Dans son ignorance, la majorité du suffrage suit l'impulsion qui lui est donnée par les survivants de l'aristocratie, même dans un pays comme la France. Ils restent toujours les grands propriétaires du sol, engagés dans l'armée et dans la diplomatie. Il en résulte qu'ils sont protectionnistes, parce qu'ils veulent assurer le revenu de leurs terres, et considèrent encore que la guerre est pour eux la meilleure industrie.

Seulement, la masse de la population sait plus ou moins nettement que maintenant la guerre est une industrie qui ne fait pas ses frais.

Mais les socialistes transposent les aspirations belliqueuses de l'aristocratie. Ils sont pacifistes à l'extérieur, mais ils réclament la guerre sociale à l'intérieur. Toutefois, la plupart de leurs meneurs se contentent du procédé électoral. Ils ne s'entendent pas très bien sur l'organisation de la société future. « La seule idée qui leur soit commune, dit M. G. de Molinari, c'est celle du mode d'acquisition par le vol, transmis de génération en génération depuis les temps primitifs et impliquant que la richesse ne s'acquiert qu'aux dépens d'autrui. »

La vapeur a développé les moyens de production et facilité les moyens de transport. Les nouvelles inventions ont été fort mal accueillies, car elles ont troublé les situations acquises. Ce sentiment s'est perpétué dans tous les pays, sauf l'Angleterre, la Hollande et la Belgique; il a été assez fort pour instaurer une politique protectionniste qui a pour objet de préserver les pays qui la pratiquent contre les progrès du dehors. L'homme ne s'est développé et ne peut se développer que par la concurrence, mais il ne l'aime pas, parce qu'elle exige des efforts.

Le perfectionnement de l'outillage diminue les frais de production et, par cela même, augmente les débouchés. La baisse des frais de transport recule les limites des débouchés dans l'espace. Ce mouvement s'est surtout manifesté dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Il a exigé une grande consommation de capitaux; il en a reproduit beaucoup, mais beaucoup ont été gaspillés; il est contrarié par les survivances protectionnistes, et ce sentiment, dont, il y a plus d'un siècle et demi, D. Hume faisait la physiologie sous ce titre « la jalousie commerciale ». C'est toujours l'idée que nul ne gagne qu'au dommage d'autrui, alors que, conformément à la loi des débouchés, si bien exprimée par J.-B. Say, plus une nation s'enrichit, plus elle accroît le débouché qu'elle offre à toutes les autres. Ce ne sont pas les nations pauvres qui sont de bons clients, ce sont les nations riches.

Contrairement à ces vérités économiques, nous trouvons encore « la persistance du mode d'acquisition de la richesse par la destruction et le vol concurremment avec celui de la production et de l'échange ».

Toute la politique protectionniste et socialiste a pour objet de mettre à la place de la concurrence économique la concurrence politique, et de faire servir la puissance publique, qui ne devrait représenter que des intérêts communs, à soutenir des

intérêts particuliers de groupes ou de personnalités. C'est toujours l'application de ce vieil adage : « Le profit de l'un fait le dommage de l'autre. » Il s'agit d'avoir le profit pour soi et d'imposer le dommage à l'autre, qu'il soit concitoyen ou étranger. L'Etat est considéré comme devant être l'instrument de cette politique. Celui qui a le pouvoir doit la pratiquer pour lui et les siens, au détriment du vaincu. Toute la théorie socialiste de la lutte de classes a pour point de départ ce préjugé absurde; mais elle en déduit des pratiques telles que, si elles triomphaient, elles entraîneraient les peuples les plus avancés en évolution vers une stupide et abominable régression.

Il est difficile d'apprécier le progrès de la richesse depuis la fin du XVIIIe siècle. M. de Molinari estime qu'on peut admettre qu'elle a décuplé. Mais elle n'a pas décuplé au profit de quelques-uns. Elle s'est répartie, et il le reconnaît quand il constate, d'un côté, l'augmentation des salaires et, d'un autre côté, la baisse du taux de l'intérêt.

Les salariés, plus que tout autres, sont intéressés à l'augmentation des capitaux : car ce sont des instruments de travail. Tout capitaliste en cherche immédiatement l'emploi. Même s'il les engloutit dans des dépenses de consommation, il fait une demande de produits divers. La politique socialiste, avec l'impôt progressif employé comme un instrument de confiscation, arrête la formation et l'emploi productif des capitaux et en détourne la circulation. Elle décourage l'épargne et elle atteint le travail. Plus les capitaux sont bon marché, plus la part du travail est grande. Quand les socialistes font la guerre au capital, c'est sur le travail qu'ils frappent.

Socialistes d'un côté, protectionnistes de l'autre, travaillent consciencieusement à détruire la richesse au détriment de la très grande majorité des électeurs qui, par leurs votes, les soutiennent avec inconscience sans autre excuse que leur profonde ignorance économique.

Les guerres, le protectionnisme, le socialisme, les erreurs économiques et politiques qui continuent à dominer l'intellect même des nations d'élite, sont les forces destructives de la richesse.

Mais si l'Etat arrivait à accaparer tous les produits et tous les services, selon l'idéal socialiste de couvent et de caserne, nous assisterions à un recul semblable à celui qui est résulté, dans le monde greco-latin, de l'invasion des barbares.

Voilà un des grands risques de décadence à l'intérieur.

Un autre que M. de Molinari met en première ligne, c'est la

guerre. S'il l'a toujours dénoncé, cependant il n'est pas candidat au prix Nobel. Il considère avec raison que ce n'est point directement par des appels à la paix, aux sentiments généreux, qu'on supprimera la guerre. Il dit cette parole profonde que je recommande à l'attention de tous : « Un intérêt ne peut être vaincu que par un intérêt plus fort. »

La guerre sera détruite par la communauté des intérêts entre nations qui se développe par la force des choses, malgré les efforts des protectionnistes. Toute l'Europe occidentale dépend du reste du monde pour son alimentation et les matières premières.

VI

M. G. de Molinari dit :

« L'œuvre des hommes de progrès doit consister à éliminer les causes de renchérissement de la vie, partant, à diminuer la somme de travail et de pensée qu'il nécessite. C'est ainsi qu'ils réaliseront le rêve des économistes du XVIIIe siècle : le gouvernement à bon marché.

« Cette évolution ne pourra s'accomplir qu'à la condition que l'intérêt général devienne assez fort pour l'emporter sur les intérêts particuliers auxquels profitent la conservation et l'aggravation de l'ancien régime de guerre et de monopole. »

Non pas seulement en France, mais dans la plupart des pays, la classe au pouvoir est étatiste, militariste, protectionniste. Elle ne représente pas le dixième de la population : mais elle représente une influence bien plus forte que son nombre, et les socialistes qui arrivent au pouvoir ou qui l'exercent par des personnes interposées multiplient les fonctions, les inspections, deviennent fonctionnaires eux-mêmes ; et, quand ils appartiennent au Parlement, nous savons avec quelle facilité ils se laissent apprivoiser sans vergogne.

Le XVIIIe siècle avait cru à la perfectibilité indéfinie de l'homme : les découvertes scientifiques et les applications que nous en avons faites depuis Condorcet ont dépassé non seulement ce que pouvaient prévoir ses contemporains, mais même les plus optimistes des hommes de la première moitié du XIXe siècle.

Les appareils de production augmentent la productivité de l'industrie, et ils ont un résultat encore plus bienfaisant en élevant la nature du travail. A la place « du travail physique,

commun à l'homme et à la bête de somme, ils ne laissent à l'ouvrier que la direction, la surveillance et la responsabilité de son œuvre, impliquant l'emploi de ses facultés intellectuelles et morales ».

Ce n'est pas l'intelligence de l'homme qui est redoutable : c'est son ignorance, qui le fait croire aux chimères que lui présentent des illuminés et des charlatans. Il est d'autant plus tenté de ne pas tenir compte des lois naturelles qu'il les connaît moins. Tous les jours, des individus, des groupes, des peuples, essaient de s'y dérober; mais ils en subissent la sanction immédiate et implacable. Une législation socialiste peut provoquer la fuite des capitaux. Ceux qui en ont besoin seront bien naïfs de s'étonner ensuite de ne pas en trouver. « Si une société n'obéit pas dans la production de la richesse à la loi du moindre effort, si elle gaspille ses forces en les détournant de leur destination, elle les affaiblit et finit par les épuiser. »

M. G. de Molinari a enrichi la science économique d'un certain nombre de conceptions qui y resteront à jamais incorporées, comme la « commercialisation du travail ». L'idée des Bourses du travail, qui lui appartient, a été grossièrement faussée; mais le jour où les questions de travail seront considérées comme de simples questions économiques, cette institution retrouvera son véritable rôle. M. de Molinari a résumé dans cette formule simple les devoirs de l'Etat : « maintenir le milieu libre ».

Dans ses livres écrits avec une clarté, une précision, une élégance, qui font de M. de Molinari un des grands écrivains de la langue française, il a donné des démonstrations à jamais classiques, comme dans ses *Conversations sur le commerce des grains :* et il ne faut pas cesser de les répéter.

Le progrès social et politique ne sera à la hauteur du progrès scientifique et industriel que le jour où la science économique sera étudiée, par les quelques milliers de personnes, capables d'agir sur l'opinion, avec une attention égale à celle qu'exige l'étude des sciences physiques. Ses problèmes ne sont pas moins difficiles.

La politique est le jeu des forces en présence : et dans un gouvernement de discussion, la force décisive, c'est la fraction de l'opinion, non pas la plus nombreuse, mais la plus affirmative, la plus active. Elle entraîne le *pecus,* en lui disant qu'elle le mène quelque part, alors même qu'elle ne sait pas où elle va.

Tout groupe timoré, hésitant, qui doute de son droit, de sa doctrine, de la légitimité de son but, tombe dans la dissolution :

et c'est pour cela qu'il est si nécessaire d'opposer les vérités économiques aux mensonges, aux subtilités et aux erreurs qui s'étalent partout, dans tous les partis, et presque dans tous les milieux.

VII

M. de Molinari me disait un jour « que le peu de succès de la lutte qu'il avait soutenue pendant plus de soixante ans contre les protectionnistes et les socialistes, l'avait porté au pessimisme ».

Cependant voici la dernière phrase de son livre :

« On peut espérer qu'il se produira une opinion assez intelligente pour comprendre que l'existence des sociétés civilisées peut désormais être assurée à moins de frais, et assez puissante pour enlever l'Etat assureur aux intérêts particuliers qui s'en disputent la possession, et qui, au lieu de simplifier et d'alléger cette vieille et lourde machine, s'évertuent tous les jours à la compliquer et à l'alourdir. »

Je partage cet espoir, mais il ne se réalisera pas tant que les hommes seront assez ignorants pour confier les affaires publiques surtout à ceux dont les intérêts y sont opposés.

M. G. de Molinari a eu le grand défaut d'avoir raison trop tôt. Au moment de sa condamnation, combien Galilée avait-il de disciples ?

Voltaire, dans l'article *Raison* du *Dictionnaire philosophique*, raconte l'histoire d'ùn homme qui commence par mettre en doute la valeur du papier de Law. Dès les premiers mots, il est empoigné et conduit à Saint-Lazare. Quand il est relâché, il va à Rome et se permet de soumettre quelques doutes au Pape. Il est mis au château Saint-Ange. Il va à Venise, et se moque du mariage du doge avec la mer. Il est enfermé dans la Tour Saint-Marc. Après ces séjours plus ou moins prolongés, il va à Constantinople, où il montre quelque irrévérence envers Mahomet. Il est empalé. « Cependant il avait eu toujours raison. »

Cet imprudent méritait de finir de cette manière, puisque ses premières expériences ne l'avaient pas corrigé de dire ce qu'il croyait vrai.

Les aberrations et les délires qui ont entraîné ses contemporains à commettre tant d'extravagances souvent dévastatrices et féroces, quelques-unes d'une grandeur terrible, n'ont pas corrigé M. de Molinari. Il a toujours mis la vérité au-dessus de

toutes les autres considérations. Dire ce que l'on pense, c'est un grand luxe, mais celui qui ose le pratiquer est sûr d'en jouir. M. G. de Molinari en a joui : il n'a été enfermé ni à Saint-Lazare, ni au château Saint-Ange, ni à la Tour Saint-Marc, et il n'a pas été empalé. C'est un homme heureux. Il a des disciples. Les idées qu'il a semées germent sur quelques points. Le cultivateur doit s'attendre à toutes sortes d'accidents météorologiques, gelées, sécheresses, pluies ; il persiste cependant : et il a raison.

Les idées de M. G. de Molinari ont été étouffées par beaucoup de mauvaise herbes, qui ne sont pas encore sarclées ; elles ont rencontré beaucoup d'obstacles qui se sont opposés à leur développement ; mais il en a vu mûrir quelques-unes : et je dis avec Buckle : « Une vérité émise ne périt jamais. » Elle n'est plus à découvrir. De point d'arrivée, elle devient point de départ.

M. de Molinari ayant donné à l'humanité un certain nombre de nouveaux points de départ, je ne crois pas être téméraire en l'assurant de la reconnaissance de tous les chercheurs avides de vérité économiques et sociales. Depuis longtemps, ils lui ont assigné une grande place parmi les hommes utiles.

YVES GUYOT.

LA MORALE NOUVELLE

DE L'AMOUR ET DU MARIAGE

Par Ellen Key.

Avec une préface de M. Gabriel Monod.

Ellen Key, dont je ne connaissais pas le nom, il y a peu de temps encore, est l'un de ces auteurs scandinaves qui, après s'être fait une réputation locale dans leur pays, deviennent, comme Ibsen ou Björnson, des célébrités européennes, mondiales même, et remuent à leur suite les idées et les mœurs. C'est du moins ce que nous apprend, dans une préface qu'on lui a reprochée, et qui, en somme, malgré certaines hardiesses, est fort belle, mon savant confrère M. Gabriel Monod. Ses œuvres, dont plusieurs se sont vendues à vingt-cinq et trente mille exemplaires, exercent, à ce qu'il paraît, une grande influence en Suède, sa patrie, dans toute l'Allemagne du nord, et seraient destinées à un succès non moindre en France et ailleurs.

Je ne demande pas mieux que d'en croire, sauf à ne pas précisément m'en réjouir, M. Monod. Mais ce n'est pas à lui que je dois d'avoir appris l'existence de la prophétesse suédoise de l'amour et de ses doctrines, si doctrines il y a. C'est à M. Paul Margueritte, qui, dans *La Revue* du 1er août, sous le titre de l'*Evolution de l'amour*, a rendu compte, en se les appropriant, en les exagérant peut-être, des idées d'Ellen Key et de notre compatriote M. Blum. Cette évolution de l'amour, d'après M. Paul Margueritte, et évidemment aussi d'après M. Blum, c'est un mouvement de plus en plus accentué vers la liberté complète de l'amour et du mariage; (il serait plus juste de dire de l'union

sexuelle). Non pas seulement en ce sens que le mariage ne devrait plus être contracté que librement, par affection, convenance et choix mutuel, mais en ce sens que toute latitude devrait être laissée, par l'opinion aussi bien que par la loi, aux rencontres plus ou moins passagères ou durables de l'homme et de la femme ; que le préjugé qui impose à celle-ci une chasteté dont celui-ci est dispensé, cesserait de peser sur elle ; et que le stupide sentiment de jalousie, actuelle ou rétrospective, qui fait trouver mauvais au mâle ou à la femelle que sa femelle ou son mâle ait été ou veuille être à un autre, serait relégué parmi les vieilles légendes de l'âge enfantin de l'humanité. Ce ne serait, déclare M. Paul Margueritte, qu'après un nombre plus ou moins varié d'essais provisoires (analogues à ceux que l'on fait dans les magasins de la *Belle Jardinière* ou de *La Samaritaine*, pour y trouver un pantalon ou une jaquette à sa convenance) que l'on arrêterait son choix et qu'alors on réaliserait le vrai mariage, sanctionné par le vrai amour.

M. Blum, s'il faut en juger d'après les citations que fait de son livre M. Margueritte, ne recule devant aucune des conséquences, si extrêmes soient-elles, de cette doctrine. Mademoiselle Key, (car c'est une demoiselle, de cinquante-huit ans, il est vrai, ce qui autorise quelque hardiesse de langage) ne va pas tout à fait aussi loin, ou ne l'avoue pas tout d'abord aussi crûment. Elle admet cependant, je suis bien obligé de le dire, qu'une femme, mariée ou non, puisse avoir, en toute honnêteté, un ou plusieurs amants sans que personne ait à y trouver à redire. Elle comprend que, ne voulant pas se lier par un mariage ou n'espérant pas obtenir de son mari (qu'elle n'en aime pas moins) l'enfant nécessaire à son instinct de maternité, elle ait recours aux bons offices d'un amant, même de passage, pour accomplir ce vœu légitime de la nature ; et elle ne paraît pas à l'une de ces pages, d'ailleurs souvent contradictoires, tantôt idéalement séraphiques, et tantôt grossièrement cyniques, repousser le système de Couvreur, proposant d'utiliser les besoins amoureux des femmes mûres pour satisfaire, sans engager l'avenir, ceux des jeunes gens encore trop verts pour le mariage et pour le grand amour. « Le don par excellence de la femme, c'est l'amour ». « Et quand cet amour sera-t-il plus grand », dit-elle, oubliant la triste expérience de son Jean-Jacques, « que lorsqu'elle prodigue toute la plénitude de sa maturité à former un amant pour une autre femme ? »...

Car c'est là, pour Ellen Key, la grande affaire ; trouver à réa-

liser le grand amour, rêve idéal de la femme encore plus que de l'homme et préparer en vue de la beauté de la race, dont le souci prime même les préférences personnelles, des unions (elle ne va pas jusqu'à dire des accouplements, mais qu'importe le mot?) qui donneront à l'humanité les produits qu'elle attend.

Et à quoi, finalement, dans la pensée de la réformatrice suédoise, doit aboutir l'évolution qu'elle poursuit? A l'amour véritable, « au grand amour », comme elle l'appelle à toutes les pages, à l'amour, union féconde du corps et de l'âme, des sens et des pensées, consacré définitivement, dans un avenir inconnu par le vrai mariage, le mariage monogame, dernier et suprême idéal, dans lequel se rencontreront, pour former des couples parfaits, les deux moitiés prédestinées des êtres imparfaits qui aujourd'hui se cherchent en vain au travers de nos sociétés irrégulières.

Il y a là, il n'est que juste de le reconnaître, dans les aspirations d'Ellen Key, tout un côté élevé et supérieur, et bien des passages, si l'on pouvait les isoler, mériteraient l'approbation et l'admiration des plus sévères moralistes. « Aimer », lisons-nous à la page 53, « c'est nous perdre dans une âme dans laquelle notre âme trouve un appui sans aliéner sa liberté; c'est nous reposer sur un cœur qui calme notre inquiétude; c'est trouver une pensée qui devine nos sentiments exprimés et inexprimables »... Et plus loin, après avoir cité ce vers anglais:

They divided the apple of life and ate it together

(Ils partagèrent la pomme de vie et la mangèrent ensemble)

« Pour deux êtres admis à ce partage, la vie quotidienne est semée de menues joies comme un champ mûr est parsemé de bleuets. Les jours de fêtes ont des frondaisons de félicité comme un verger printanier... » « Si la mort ne les sépare, ils édifient leur vie comme autrefois on édifiait la cathédrale gothique... » « Jusqu'à ce qu'enfin l'or de la flèche vienne boire le dernier rayon du soleil couchant... »

Page charmante, assurément, mais dans laquelle la poésie fait un peu trop oublier les inévitables et souvent dures réalités de l'existence, et montre trop l'amour comme une fête que rien ne doit troubler. A la poursuite du grand amour, on risque d'oublier et de négliger le simple amour, l'union modeste, mais sûre, de deux braves gens qui poursuivent en paix leur commune destinée, se passant leurs imperfections inévitables et se tenant compte de leurs qualités et de leurs services, acceptant et rem-

plissant leurs devoirs, même vulgaires, parce qu'ils sont la condition de la vie, et ne cherchant pas dans les cieux, au risque de s'égarer sur la terre, le bonheur et la grandeur qui n'en descendront pas pour eux. Le devoir, comme le remarque dans un admirable passage Gabriel Monod, le devoir reste le fond de la vie humaine. A le placer trop haut, on le laisse échapper, et le bonheur, dans ce qu'il peut nous en être permis, avec lui. « Qui veut faire l'ange fait la bête. » Le mot de Pascal est dur, mais il est et sera toujours vrai.

Et cependant, je tiens à le dire, je suis loin de regretter d'avoir été appelé à connaître ce livre, et je ne crois pas, à la condition d'être lu avec discernement, qu'il soit sans utilité. Beaucoup des critiques d'Ellen Key, sur notre mariage actuel, sont justes. Elle a raison de dire que, dans bien des cas, ce que l'on condamne impitoyablement comme concubinage est plus moral, quand l'attachement est sincère et le soin des enfants sérieux, que les mariages de vanité ou d'argent, dont la façade ne couvre pas toujours le délabrement intérieur. Elle a raison de dire que la morale, sévère ou relâchée, doit être la même pour les deux sexes, et qu'il est cruel de tout permettre, même les écarts les moins excusables, à l'un, et de ne rien pardonner, même les entraînements les plus sincères et les chutes les moins volontaires, à l'autre. Mais on peut purifier sans détruire, et pardonner des écarts sans supprimer la règle.

Je jetais ces réflexions sur le papier, telles qu'elles me venaient, non dans l'intention d'en faire un article, mais pour me rendre compte à moi-même, en les fixant, des impressions que me donnait cette étrange lecture, et je les traduisais, comme on le fait quand on se parle tout haut à soi-même, avec une entière liberté et quelque rudesse peut-être. Je n'avais lu encore que la première partie du livre, et, si j'en étais resté là, j'aurais risqué d'être injuste. Je viens de l'achever, et je ne puis m'en tenir à ce jugement, non pas faux, mais incomplet.

Je ne crois, en bonne conscience, devoir rien retirer de ce que j'ai dit des pérégrinations d'Ellen Key à la poursuite de la pierre philosophale du *Grand Amour*, et des chemins de traverse par lesquels elle ne craint pas de nous faire passer pour y atteindre. Je ferais également, quoique avec moins d'énergie, mes réserves sur ce qu'elle dit pour justifier la liberté du divorce. J'ai voté le divorce, lorsque j'avais le droit d'émettre un avis comme législateur en cette matière, parce qu'il y a, je le crois, des

cas absolument extrêmes où il n'y a pas d'autres solution possible; mais j'ai toujours considéré que ce ne devrait être qu'un remède désespéré. Et j'estime que la rupture de la famille, alors même que son maintien est devenu impossible, est un grand malheur, et pour les époux et pour les enfants. J'ai toujours craint (et il ne me semble pas que les faits aient démenti cette crainte) que la perspective d'une rupture possible n'encourageât les défauts de prévoyance avant le mariage, et qu'on ne fût moins disposé, après, à faire, pour maintenir intact un lien que l'on sait fragile, les sacrifices sans lesquels il n'y a pas de vie commune heureuse et durable. Et je ne puis admettre, quand un homme et une femme se sont donnés l'un à l'autre, dans la pensée de mettre ensemble leurs deux vies, qu'il puisse suffire à l'un des deux de ne plus trouver, par sa faute peut-être, la chaîne à son gré, pour la rompre en dépit des protestations de l'autre. Qu'un homme, bon père, bon mari, travailleur actif et dévoué pendant quinze ans, et, pendant tout ce temps, époux adoré, parce que sa santé s'est altérée, parce qu'un accident l'a rendu infirme, parce que madame, ayant regardé d'un autre côté, désire faire une nouvelle expérience de l'amour, soit mis au rebut comme « une loque humaine », (j'emprunte l'expression à Ellen Key) ou que la femme, après avoir usé ses forces à donner à son mari des enfants et à les soigner, le jour où il ne lui trouve plus la fraîcheur et le charme des premières années, soit répudiée, sous le prétexte qu'elle ne répond plus à son idéal et qu'il a trouvé ailleurs le grand amour ; cela révolte toutes mes idées de dignité personnelle et d'honneur.

Non, le mariage n'est rien, s'il n'est pas vivifié et sanctifié par l'amour. Mais, l'amour y eût-il présidé, il n'est pas grand'chose si l'on prétend en exclure la durée, la constance, le support mutuel et le dévouement, avec tous les sacrifices que ce mot comporte. Sa grandeur (et Ellen Key, en un ou deux endroits, est entraînée à le proclamer) n'est pas dans le partage des joies seulement; elle est dans le partage des devoirs et des peines. Qui enlève de la vie la douleur; qui prétend en faire une journée de soleil sans ombres et sans nuages, lui fait perdre sa principale beauté.

Et puis, franchement, quelle situation pour une femme, et je dirai pour un homme, doué de quelque dignité, et de quelque pudeur, que celle qui l'expose à se trouver en face de deux ou trois ex-conjoints, ayant le droit de le ou la déshabiller l'un devant l'autre, et de faire, mentalement ou tout haut, la nomen-

clature de ses imperfections ou de ses perfections physiques ou morales, en les comparant à celles du numéro un ou du numéro deux ?

Je maintiens donc, je le répète, et j'accentuerais au besoin, mes réserves. Mais, à côté ou en face d'elles, il me paraît juste de formuler, sur d'autres points, des adhésions et des approbations non seulement franches, mais chaudes. C'est qu'Ellen Key (qu'elle me permette de le dire) ne se pique pas précisément de logique, et que c'est avant tout une nature sentimentale. Entre les deux chapitres auxquels je me suis cru tenu d'opposer ce que je crois le bon sens et le véritable intérêt, elle en a placé un dont le titre, trop semblable à ce que j'avais vu ailleurs, sous le nom d'autres apôtres de l'émancipation féminine, m'avait d'abord épouvanté: *La libération de la maternité*. Je m'attendais, j'en demande pardon à notre auteur, à quelque réédition de ces théories en vertu desquelles certaines femmes, et certains médecins, hélas ! prêchent ou revendiquent, comme un droit et comme une pratique toute naturelle, le recours à des moyens de diverses sortes, y compris l'avortement, l'affranchissement, sans privation quelconque des satisfactions amoureuses, des charges de la maternité. C'est tout le contraire. Personne plus qu'Ellen Key n'est hostile à ces honteux compromis avec la nature. La femme, pour elle qui n'a pas été mère, n'est complète que par la maternité. « Une femme », dit-elle textuellement, « qui renonce à la maternité sans y être forcée par des motifs impérieux, est une plante parasitaire sur l'arbre de la vie ».. « Il faut », dit-elle ailleurs, « qu'une femme ait en elle ce qui lui fait pleurer les enfants qu'elle n'a pas portés, comme le disait madame de Girardin ». Elle est bien, à ce qu'il semble (et cela explique plus d'un passage de son livre) de celles qui ont dû pleurer ainsi, ou « dont la tendresse maternelle », comme elle dit encore, « excède les limites d'un foyer ». Engendrer des enfants, quatre au moins, quand on le peut sans les vouer à la misère ou à la maladie, c'est le devoir de tout ménage ; et devant ce devoir la femme, même supérieure, à moins d'être absolument hors ligne et de renoncer aux joies du mariage, doit faire taire ses revendications, souvent excessives, d'ailleurs. Tant pis pour les prétentions féministes, auxquelles elle dit assez vivement leur fait. Tourner la difficulté en chargeant l'Etat ou la Commune de l'éducation collective des enfants, c'est, dit-elle, la pire des solutions. Nous sommes empoisonnés déjà de communalisme, d'étatisme et d'administrationalisme. « On n'est pas mère par

procuration; et l'on ne prend pas soin des âmes, comme des maladies, à certaines heures de consultation. » La famille est le lieu de l'enfant. Là seulement il est dans son élément. Là, au contact des frères et sœurs, sous l'œil des parents, dont il fait l'éducation, pendant qu'ils font la sienne, il peut faire utilement ce lent apprentissage de la vie, qui ne s'enseigne pas, ainsi que certains le prétendent, comme la théorie au régiment, par des formules générales et des leçons réglementaires, mais par les mille remarques, souvent indirectes, que suggèrent et permettent les incidents de chaque jour, par un mot dit à propos, par un silence, par une caresse ou par un froncement de sourcil, par une larme plus éloquente qu'un discours ou un sermon. Je laisse ici la parole à Ellen Key :

« Certaines femmes croient que le sentiment maternel pourrait subsister indépendamment des soins matériels et de la responsabilité morale des mères; qu'on pourrait confier l'enfant à l'éducation publique sans qu'il fût pour cela privé de l'amour de ses parents. Elles n'ont pas réfléchi à ce fait que la tendresse, chez l'homme comme chez l'animal, est la résultante des peines et des sacrifices que les parents s'imposent pour leurs petits; cette tendresse augmente ou diminue en raison des peines qu'à coûté l'enfant... » « Confier à l'Etat l'éducation des très jeunes enfants, ce serait tuer la tendresse chez les parents... » « La maison paternelle est, en somme, pour le développement des sentiments humains, ce qu'est le pays natal pour la formation du sentiment patriotique. »

Aussi, après avoir plaidé, avec l'exagération constatée plus haut, la cause du divorce, le souci de l'intérêt des enfants force la conscience d'Ellen Key à écrire ce qui suit:

« Une des grandes calamités du divorce, c'est qu'on partage souvent les frères et sœurs entre le père et la mère, et qu'ils perdent ainsi en partie la vie heureuse dont ils jouissaient sous le même toit... » « Séparés les uns des autres, partagés entre le père et la mère, élevés entre des parents hostiles l'un à l'autre, sans souvenirs communs, devenus des étrangers, les enfants perdent tant par le divorce, que le gain des parents, quel qu'il soit, ne compense pas cette perte. Et c'est pourquoi ceux-ci doivent porter le poids de leur vie commune plutôt que de faire porter aux enfants un tel fardeau. »

Il est vrai qu'à peine a-t-elle fait aux intérêts des enfants cette concession si grave, l'apôtre du grand amour s'empresse de la rétracter. « Mais », dit-elle, « le fait d'avoir donné le jour à des

enfants n'implique pas, pour un père ou pour une mère, le devoir de sacrifier un amour qui les rendrait heureux d'un bonheur inconnu jusque-là, précieux pour eux-mêmes et inappréciable pour l'humanité »... « Un amour prédestiné » (et cet amour est, à ce qu'il paraît, prévu et commandé par des influences analogues à celles que reconnaissaient les anciens astrologues) « se révèle précisément par ce fait qu'il naît en dépit de tous les obstacles et qu'il est ce que l'on est convenu d'appeler un amour coupable. Le devoir dût-il mettre des océans entre les amants, jusqu'au dernier jour, et aux grandes heures de leur vie, ils sentiront tous deux que « *his kiss was on her lips, before she was born* »..., (« leurs lèvres étaient unies avant leur naissance ».)

Je pourrais, et devrais peut-être, pour mieux faire connaître ce livre, multiplier les emprunts,noter par exemple (je n'y ai fait qu'une allusion plus haut) tout un important passage sur les exagérations du féminisme, par lesquelles, dit notre auteur, « l'âme des femmes est menacée de se dessécher »... « Si les femmes », remarque-t-elle, « se mettent à porter les mêmes charges que les hommes, elles auront comme eux le dos voûté ». Et elle souhaite avec raison qu'elles continuent à se tenir droites.

Une des grandes fautes, des grandes iniquités, à vrai dire, de nos sociétés, c'est le peu de cas que nous faisons de la valeur des travaux et de la présence de la femme au foyer. Cette participation obscure à l'entretien de la vie commune devrait être estimée en raison de ce qu'elle apporte de profit, ou évite de perte au foyer, comme le serait le salaire d'une servante d'une capacité égale, ou comme ce que la femme pourrait aller gagner au dehors, dans une profession conforme à ses aptitudes. La femme doit aussi avoir la libre disposition de ses gains, lorsqu'elle en obtient, et de sa fortune personnelle, et être complètement affranchie de l'autorité souvent tyrannique de l'homme en cette matière. Suivent un certain nombre de remarques et de réflexions, les unes judicieuses, les autres hasardées, et qui parfois jurent quelque peu avec le besoin d'indépendance revendiqué par la femme. Le projet de réforme du mariage, qui termine le volume, contient, à côté de précautions sages, plus d'une disposition passablement attentatoire à la liberté individuelle.

Mais je ne puis m'engager dans la discussion détaillée de toutes les questions soulevées par ce livre tout à la fois paradoxal et suggestif. Je voudrais seulement, avant de terminer, résumer en quelque mots mes impressions.

Ce qui, à ce qu'il me semble, domine, au milieu d'aperçus et de

sentiments parfois contradictoires, ainsi qu'on l'a vu, la pensée de la réformatrice suédoise, c'est d'abord une prévention constante et souvent injuste contre l'esprit du Christianisme. Est-ce parce qu'Ellen Key professe la doctrine moniste ? Je ne vois pas très bien, je l'avoue, en quoi cela devrait changer les lois naturelles de la vie et notre conception de la morale et du devoir. La monogamie (notez qu'elle en reconnaît les avantages et en prévoit même le triomphe à la fin des siècles) aurait son origine dans la législation de la propriété, et aurait toujours été en contradiction avec l'amour. Le Christianisme, hostile à l'expansion de la vie, serait coupable d'avoir recommandé la limitation du nombre des enfants. Il est incontestable que le Christianisme a honoré et sanctifié la chasteté ; mais il ne l'est pas moins qu'il a toujours réprouvé toute entrave à la fécondité naturelle des mariages, et qu'on l'a souvent accusé d'encourager, sous le nom de confiance en la Providence, l'imprévoyante multiplication dans laquelle on voyait l'une des causes du paupérisme.

Une autre préoccupation, la principale peut-être, d'Ellen Key, c'est, on a pu le constater, celle de l'indépendance personnelle et de la valeur des individus, tant pour eux-mêmes que pour l'avenir de la race.

« L'humanité » dit-elle, en citant l'exemple d'un poète, d'un artiste qui, subjugué par le grand amour, abandonne l'honnête femme qui faisait jusqu'àlors l'ornement de son foyer, « l'humanité a besoin non seulement d'hommes prêts à sacrifier leur vie pour une idée, mais d'hommes assez courageux pour sacrifier les autres à leur propre conception du devoir ». Et qu'est-ce en effet que la douleur d'une femme à laquelle dans quelques années personne ne pensera plus, à côté des jouissances que des générations entières devront aux œuvres inspirées par la présence vivifiante de celle qui l'aura remplacée ? Voilà, on en conviendra, un altruisme qui n'est pas rassurant. Il faut, lisons-nous ailleurs, « que les hommes se laissent influencer, d'une manière de plus en plus consciente, par des considérations de race »... « Un jour viendra où l'estime de la société pour une union sexuelle sera fondée non sur la forme de la vie commune, mais uniquement sur la valeur des enfants, dont ils auront fait un anneau dans la chaîne des générations... » Uniquement est fort, et nous rabaisse un peu trop au rôle d'étalons de choix et de belles juments poulinières.

Telle est, en résumé, la nouvelle morale prêchée par Ellen

Key; telle est « la vie nouvelle qui déjà manifeste sa force ». Ce sont « les influences du printemps qui percent la couche épaisse des feuilles mortes. Il faut balayer les feuilles mortes »...

Nous pourrions faire observer que ce sont les feuilles mortes qui forment l'humus dans lequel germent les pousses du printemps; et que si on les avait toujours balayées la floraison serait bien pauvre. Mais comparaison n'est pas raison. Accordons (et je le fais bien volontiers) que les idées, les usages et les lois se doivent modifier avec le temps; et convenons que, parmi les suggestions proposées dans le livre de *L'Amour et du mariage*, il en est qui méritent d'être examinées et peut-être retenues. Mais prenons garde de tout balayer. Et, si nous réformons le mariage, que ce soit pour le rendre plus sacré, en le rendant plus sincère non pour le livrer, sous prétexte des droits supérieurs de l'amour, à tous les caprices, à toutes les fantaisies et à toutes les iniquités. L'amour, le véritable amour ne fleurit et ne grandit que dans les âmes fécondées et sanctifiées par le sentiment supérieur du devoir.

FRÉDÉRIC PASSY.

LETTRE DE PROVINCE

Le vote ou le rejet de l'impôt sur le revenu, le rachat du chemin de fer de l'Ouest, la solution de l'imbroglio marocain ne sont pas les seules causes de préoccupations qui se fassent jour dans les périodiques, les réunions publiques, dans les conversations particulières au moment actuel.

Si la campagne interventionniste semble jugée à sa valeur dans les milieux d'aisance moyenne, et peut-être aussi dans certains groupements ouvriers, la campagne protectionniste enregistre encore quelques succès apparents.

Depuis le commencement de l'année, des journaux ont entamé une campagne ayant pour but de préparer les esprits aux agissements de la Commission des douanes.

Le rapport motivant le vœu du groupe interparlementaire des études douanières a été largement distribué aux électeurs influents. Ceux-ci expriment parfois l'avis que les arguments présentés dans ce rapport sont difficiles, sinon impossibles à réfuter.

L'activité la plus grande est déployée par un certain nombre de parlementaires qui se sont partagés la France syndicale, pour visiter les groupes patronaux et les groupes ouvriers.

Il s'agit de provoquer l'expression des désirs, des revendications de chacun des groupes agricoles ou industriels. Savoir de chaque groupe dans quelle mesure il faut solliciter l'élévation des tarifs douaniers afin de mettre l'industrie « nationale » du dit groupe à même de résister à l'inondation des produits étrangers, introduits à vil prix sur le marché français pour « berner, exploiter et ruiner » ces pauvres syndiqués.

Entraînés vers l'espérance d'un gain considérable par l'emploi de ce moyen facile quoique malhonnête, les syndiqués se promettent de réélire des députés qui s'occupent si bien de ce petit intérêt contraire à l'intérêt général du pays.

Ces industriels, ces agriculteurs sacrifient joyeusement la proie

pour l'ombre, en aidant à l'appauvrissement de leur propre clientèle.

Pendant cette campagne, livres et journaux ont ouvert leurs colonnes à la presse protectionniste, mais en ce moment ils apportent quelques réponses des partisans de la liberté des échanges.

Un autre sujet de manifestations écrites ou parlées se manifeste dans la question du reboisement des montagnes.

Jusqu'à présent les conducteurs de cette campagne, après avoir indiqué avec exactitude les causes, les dangers d'un deboisement imprudent, manquaient rarement de tomber dans l'ornière des réglementations interventionnistes les plus fâcheuses.

Il fallait tout au moins empêcher les propriétaires de forêts, de bois, de parcs, de jardins et de champs, de disposer librement de leurs arbres.

Le débordement des mesures draconiennes réclamées du pouvoir législatif contre le droit des propriétaires se basait sur ce fait, probablement indiscutable ,que rédacteurs de journaux, de revues, orateurs de réunions publiques savaient mieux que ces propriétaires, ce qui était leur réel intérêt ?

Ces excellents défenseurs des droits imaginaires de la foule sur le bien d'autrui, demandaient des poursuites où l'intervention des pouvoirs publics contre les vandales, les barbares, détenteurs momentanés du patrimoine forestier du peuple français.

Les protagonistes de ce nouveau collectivisme ont été un peu étonnés de la rudesse des réponses faites par les propriétaires à leurs demandes inconsidérées.

Ici, un mécontent voulait empêcher les coupes régulières des bois et forêts de propriétés particulières. Mis au pied du mur par l'invitation de faire lui-même les frais de la suppression des coupes, il sembla tomber des nues.

Peut-être s'est-il aperçu que toute mesure interventionniste dispose de l'argent d'autrui contre le gré de ce dernier ? Je n'oserai l'affirmer.

Là, un des plus nombreux et des plus intéressés groupements français de notre époque, bien connu par les saines habitudes qu'il a répandues au sein de l'industrie des hôtels de voyageurs, menait la plus vive campagne contre les soi-disant abus des propriétaires dans la libre disposition de leurs biens forestiers.

Devenu agressif, se croyant sans doute dans son bon droit, il lui arriva de recevoir de groupes non moins considérables et encore plus considérés, une rude leçon de distinction entre le tien et le mien, qui semble avoir produit un véritable effet utile.

En effet, aujourd'hui, un peu de sens commun semble régner parmi ces fougueux agitateurs, ces collectivistes sans le savoir.

Des voix sages et pondérées s'élèvent au milieu de leurs rangs et proposent des mesures judicieuses, groupement de volontés et de capitaux pour obtenir par des moyens légitimes ce que l'on croyait pouvoir imposer par des moyens de réglementations vexatoires et injustes.

Dans ce nouvel ordre d'idées, les protagonistes du reboisement des montagnes sont assurés de trouver l'appui de tous les Français au courant de ces questions.

Le Syndicat forestier de France reboise à ses frais, en employant les habitants de la commune, tous les terrains incultes ou de peu de valeur, par parcelles quelconques.

Le Touring-Club a pris la tête du mouvement.

De nombreuses sociétés forestières et des amis des arbres ont été fondées, qui donnent déjà des résultats pratiques.

A Lyon, une ligue contre les inondations se donne pour but d'étudier les moyens sérieux, pratiques et rapides de lutter contre les eaux, de protéger les propriétés menacées, de venir promptement en aide aux sinistrés dans le besoin, enfin de vulgariser le résultat de ces études par la diffusion de brochures et de conférences.

Pour obtenir que les bergers ne brûlent plus les forêts de montagnes afin de se procurer de bons pacages, il faut grouper toutes les bonnes volontés et l'initiative individuelle peut y parvenir.

Il y a là une besogne plus importante à faire aboutir que celle consistant à empêcher, sans indemnité préalable, un propriétaire de couper ses bois lorsque l'époque de la récolte est arrivée.

Un projet de loi est annoncé.

La bonne volonté de nos législateurs fait frémir !

Quels liens vont-ils imaginer pour enchaîner l'initiative individuelle dans ce pays ?

J.-L. COURCELLE-SENEUIL.

BULLETIN

Publications du « Journal Officiel »

Mars 1908.

1er. — **Loi** autorisant l'Algérie à contracter un emprunt de 175 millions de francs (page 1517).

— **Rapport** au Président de la République sur le fonctionnement des caisses de crédit agricole mutuel en Algérie (exercice 1906) (page 1544).

2. — **Rapport** au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les services de la Bibliothèque Nationale en 1907 (page 1570).

5. — **Décret** approuvant le budget général et les budgets des pays de protectorat de l'Indo-Chine pour l'exercice 1908 (page 1624).

7. — **Loi** portant approbation de la convention réglant les relations commerciales entre la France et l'île de la Barbade,e signée à Londres, le 9 janvier 1907, entre la France et la Grande-Bretagne (page 1657).

— **Décret** fixant la liste des matières dans lesquelles sera pris, en 1908, le sujet de composition pour l'épreuve préliminaire du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré supérieur) (page 1659).

9. — **Décret** relatif à l'organisation de l'enseignement de la dentelle à la main (page 1714).

10. — **Loi** instituant la police d'État dans la commune de Marseille (page 1729).

— relative à la participation des services publics à l'Exposi-

tion franco-britannique de Londres et à l'ouverture, sur l'exercice 1908, de crédits extraordinaires pour cet objet (page 1730).

— **Décret** fixant, à partir du 1er janvier 1909, la taxe de fabrication à percevoir par hectolitre d'alcool pur (page 1731).

12. — **Loi** autorisant la ville de Paris à contracter un emprunt de 37.465.000 francs et à s'imposer extraordinairement (p. 1777).

— **Décret** rendant applicable à la colonie de Saint-Pierre et Miquelon le décret du 13 janvier 1908, relatif aux mesures de sécurité et d'hygiène auxquelles est subordonné le droit aux primes d'armement à la grande pêche (page 1789).

13. — **Liste**, par arrondissement, des établissements congréganistes dont la fermeture a été ordonnée au 31 juillet et au 1er septembre 1907 par application de la loi du 7 juillet 1904 (page 1810).

— **Arrêté** concernant la circulation des automobiles (page 1823).

14. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les graisses et huiles comestibles (page 1857).

15. — **Décret** portant promulgation de la convention d'arbitrage signée à Washington, le 10 février 1908, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (page 1882).

— — portant composition de la commission préparatoire à la conférence internationale de La Haye (droit privé) (page 1883).

— **Application** de l'arrangement franco-italien sur les transferts de dépôts entre les caisses d'épargne ordinaires françaises et les caisses d'épargnes italiennes (page 1893).

16. — **Rapport** sur les résultats de l'application pendant l'année 1907 des dispositions du Code civil relatives à la nationalité et à la naturalisation (page 1916).

19. — **Circulaire** indiquant le prix de vente à l'armée de l'*Annuaire officiel de l'armée française* pour 1908 (page 1921).

25. — **Loi** autorisant le ministre des Affaires étrangères à accorder à la mission laïque, pendant une période de quinze ans, une subvention annuelle de 18.000 francs (page 1993).

21. — portant ouverture au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'exercice 1908, d'un crédit extraordinaire de 12.500 francs pour la participation de la France à l'Exposition internationale des beaux-arts de Venise.

— — relative à la participation de la France à l'Exposition hispano-française de Saragosse et à l'ouverture sur l'exercice 1908 de crédits extraordinaires pour cet objet (page 2027).

22. — **Arrêté** déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'énergie (page 2050).

24. — **Loi** modifiant la loi du 30 décembre 1903, relative à la réhabilitation des faillis (page 2089).

— — portant approbation de la convention internationale signée à Rome, le 9 décembre 1907, pour la création à Paris, d'un office international d'hygiène publique (page 2090).

25. — **Loi** concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1907 (page 2117).

— **Décret** instituant un conseil supérieur de la navigation maritime (page 2120).

26. — **Décret** complétant le tableau général des formules de dénaturation adoptées pour les sels neufs destinés aux usages agricoles (page 2146).

— — portant modification au décret du 17 mai 1905, relatif à l'organisation du corps des inspecteurs du travail (page 2169).

29. — **Loi** modifiant l'article 5 de la loi du 12 avril 1906, relatif à la contribution imposée aux exploitants non patentés pour l'alimentation du fonds de garantie institué par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (page 2217).

— **Circulaire** relative aux charges de cours complémentaires et maîtres de conférences des Facultés des sciences et des lettres et aux chefs de travaux et préparateurs des Facultés des sciences (page 2219).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 4 AVRIL 1908

Assemblée générale annuelle.
Séance mensuelle.
Nécrologie. — MM. Georges Renaud et E. Rochetin.
Discussion. — De la position de l'Economie politique dans l'ensemble des sciences sociales.
Ouvrages présentés.

L'Assemblée générale annuelle de la Société d'Economie politique a eu lieu le samedi 4 avril, sous la présidence de M. Frédéric Passy, président. M. E. Levasseur, dont la santé, bien que rétablie à peu près, exige encore, cependant, de grands ménagements, est venu assister à une partie de la séance.

M. D. Bellet, secrétaire perpétuel, donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1907. Ce rapport, comme ceux du trésorier et des censeurs, sera publié *in extenso* dans le *Bulletin* de la Société, que reçoivent tous nos collègues.

M. Pupin, questeur-trésorier lit ensuite son exposé des comptes de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier, avec le projet de budget pour l'exercice courant.

Après un échange d'observations sur des points de détail et la lecture du rapport des censeurs, faite par M. Boverat, l'Assemblée approuve à l'unanimité la gestion du trésorier.

Elle vote également, à l'unanimité, la réélection, comme censeurs, de MM. Varagnac et Boverat.

La séance est levée à 7 h. 20.

A neuf heures est ouverte, sous la présidence de M. Paul Leroy-Beaulieu, vice-président, la séance ordinaire. Il signale

la présence de M. Durkheim, professeur à la Sorbonne, invité par le Bureau.

M. le Président fait part de la mort de deux de nos collègues, MM. Georges Renaud et E. Rochetin.

M. G. Renaud était un de nos membres les plus anciens, car il était entré en 1868 dans la Société. Fondateur de la *Revue géographique internationale*, c'était un laborieux travailleur, auteur de divers ouvrages d'économie politique et de géographie. Il était lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à Turgot, à Arago, etc. Depuis quelque temps il ne venait plus que rarement à nos réunions, où il prenait jadis volontiers la parole ; mais ceux d'entre nous qui l'ont connu lui conserveront un souvenir sympathique et fidèle.

M. Eugène Rochetin, notre collègue depuis 1890, rédacteur au *Journal des Economistes*, s'était particulièrement occupé des questions d'assurances, qu'il traitait avec une autorité reconnue. Il venait assez souvent à nos séances, où ses confrères appréciaient ses manières affables et sa parfaite courtoisie dans la discussion.

M. D. Bellet, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société et dont la liste est ci-après. Il signale particulièrement un ouvrage de Lord Avebury, *Les Villes et l'Etat contre l'industrie privée*, traduit par Ellissen ; une étude sur le *Contrat de travail*, par M. J. Hayem ; un livre fort intéressant de M. A. Viallate sur *l'Industrie américaine ;* un compte rendu suggestif d'une séance de la Société de Sociologie, intitulé : *Le Boursier ;* un volume de M. E. d'Eichthal, de l'Institut : *La liberté individuelle du travail et les menaces du législateur.*

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante. formulée par M. Limousin :

De la position de l'économie politique dans l'ensemble des sciences sociales

M. **Limousin** rectifie d'abord le libellé de l'ordre du jour. Il avait écrit : « Du rôle de l'économie politique dans l'ensemble des sciences *sociologiques* », et on lui a fait dire « des *sciences sociales* ». Or *sociologique* et *social* ce n'est pas la même chose. La science *sociale* est celle qui appartient à la société, la science *sociologique* est celle qui traite des sociétés. Dans *social* il y a,

en cette circonstance, la faute de langage qu'on nomme l'hypallage. Ce n'est pas cependant qu'il approuve le mot *sociologie*, qui fut fabriqué par Auguste Comte, lequel n'avait pas le don des constructions linguistiques. *Sociologie* a d'abord le tort d'être un hybride de latin et de grec. Il y a un certain nombre de mots français dans ce cas, mais une faute n'en excuse pas une autre, et lorsqu'on est amené à créer un mot nouveau, on a l'obligation d'en emprunter les éléments à une seule langue et non à deux.

Sociologie a, en outre, l'inconvénient d'être facilement confondu avec *socialisme*. Les novateurs aristocrates, qui trouvent le qualificatif de *socialiste* de mauvais genre, prennent celui de *sociologue*. Ils ne sont cependant que des socialistes, puisqu'ils veulent transformer ou modifier la société par l'action autoritaire du gouvernement. M. Limousin avait construit un mot formé d'éléments grecs qui exprimait l'idée réelle, celui de *cénécosophie*, qui signifiait « sagesse ou science de la maison commune ». Mais il n'est qu'un modeste écrivain économiste, pas professeur, pas mandarin ; on trouva irrévérencieuse sa prétention de ne pas accepter même les barbarismes du prophète Auguste Comte. *Sociologie* étant en usage, il faut s'en servir.

Qu'est la sociologie ? Une science. Mais qu'est une science ? D'après Auguste Comte, c'est « un groupe de connaissances systématisées ». Mais cette définition n'est pas suffisante. Qu'est une connaissance ? C'est un rapport entre l'esprit humain et le monde extérieur. L'idée de science comporte l'existence de quelque chose d'extérieur à l'homme, d'un *objet* que son esprit connaît.

Quel est l'*objet* de la science sociologique ? La Société. Sans doute, mais qu'est la société elle-même ? C'est un ensemble d'hommes ayant des rapports entre eux. Des hommes vivant côte à côte et n'ayant pas de rapports ne formeraient pas une société. Le fait social, c'est le rapport. Nous pouvons donc dire maintenant que l'objet de la sociologie, c'est l'ensemble des rapports entre les membres des sociétés.

D'autre part, l'orateur a dit que la sociologie est une science, mais il importe de spécifier que toute science est nécessairement objective et descriptive ; or, beaucoup de gens la confondent avec l'*art*, qui est subjectif et constructif. Le savant se contente de connaître ; l'artiste, ou, si l'on préfère, le *technicien*, agit et crée à l'aide de la science quelquefois, du simple empi-

risme le plus souvent. Le même homme peut être savant et technicien, mais alors il fait comme le Maître Jacques de Molière : il cumule deux fonctions qui peuvent être conçues et exercées indépendamment. Pour le savant, il n'y a ni bien ni mal, ni justice ni injustice : il y a des faits et des lois ; pour le technicien, au contraire, il y a un résultat à réaliser et un choix de moyens.

L'objet de la sociologie étant l'ensemble des rapports qu'ont entre eux les hommes, il est facile de comprendre que la grande variété de ces rapports comporte des divisions dans le champ d'observation. Le premier mode de rapports qui se présente à l'esprit quand on remonte non seulement dans l'histoire, mais dans la préhistoire, c'est celui des rapports entre personnes de sexe différent. L'étude particulière de ce mode de rapports dans le temps et dans l'espace amène la formation d'une science sociologique que nous nommerons, si l'on veut, la *gamalogie* ou *gamasophie :* la science du mariage, avec ses compléments : la prostitution sacrée, l'hétaïrisme et le célibat. Il y a là un vaste champ d'études.

Les rapports de personnes de sexe différent entraînent un autre mode de rapports, ceux entre personnes d'âge différent unies par la parenté. Encore un vaste champ d'études dans le temps et dans l'espace. C'est la science de la famille.

Une troisième science est celle des religions. Les hommes, depuis qu'ils sont hommes, se sont préoccupés de la question de l'origine du monde et de son gouvernement. Ils ont fait à ce sujet des recherches et des hypothèses qui se sont trouvées semblables à beaucoup d'égards, ce qui a amené un mode de rapports entre eux. Ils ont en outre formé le projet de se rendre favorable la puissance qui gouverne le monde et dispose du sort particulier de chacun. Ils ont pour cela institué le culte, qui consiste en une série d'actes collectifs, donc de rapports. Les religions ont joué un rôle considérable dans la formation des sociétés et l'évolution de l'esprit humain. Elles ont été la première science, la première législation sociale, la première philosophie, la première morale ; ce sont elles qui ont engendré la littérature et les arts : l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique, la danse et tous les métiers généraux. Nos mœurs, nos idées même chez les libre-penseurs les plus agnostiques, sont le résultat des religions qu'ont professées nos ancêtres. Il y a là aussi un vaste champ d'études dans le temps et dans l'espace.

On pourrait découvrir dans les modalités des rapports qu'ont entre eux les hommes d'autres objets de sciences, mais il faut se restreindre, et en arriver à l'économie politique. Qu'est l'économie politique ? C'est la science des rapports d'intérêts qu'ont entre eux les hommes, la science de la répartition des richesses, fruits du travail et de la nature. L'économie politique, comme les autres sciences, est objective et descriptive et non subjective et constructive, ce que beaucoup d'hommes qui se croient économistes ont le tort de supposer. Pour elle il n'y a ni bien ni mal, ni justice, ni injustice ; il y a des faits et des lois naturelles. Elle étudie l'anthropophagie et l'esclavage avec le même désintéressement que le salariat et la coopération.

L'économie politique occupe, dans l'ensemble des sciences sociologiques, une situation particulière. Elle est la seule de ces sciences qui soit actuellement constituée comme un ensemble systématisé, la seule qui dispose d'un *stock* suffisant d'observations pour permettre la construction de lois. C'est elle qui doit servir de foyer et en quelque sorte de mère pour les autres sciences sociologiques. Quelques-unes de ses lois peuvent, dès à présent, être considérées comme régissant les autres modes de rapports que ceux d'intérêt. Par exemple, la division du travail et la spécialisation des fonctions, est-ce que nous n'en constatons pas l'existence dans la science du mariage, dans la science de la famille et même dans la science des religions ? Qu'est-ce que la distinction des prêtres et des fidèles, si ce n'est une forme de la division du travail et de la spécialisation des fonctions ? Il en est de même dans les autres sciences sociologiques. D'autres lois économiques qui interviennent sont la loi de l'offre et de la demande, la loi du capital.

L'orateur ne peut, dit-il, terminer ce bref exposé sur la sociologie sans dire quelques mots sur Auguste Comte, qui est considéré comme le créateur de cette science. Or, Auguste Comte ne l'a pas créée, car elle n'existe pas encore. Au risque de causer du scandale, M. Limousin dira qu'Auguste Comte ne fut pas un savant au sens d'homme connaissant la nature. Lui, qui a déprécié la métaphysique, fut uniquement un métaphysicien, un métaphysicien de la catégorie des mystiques, ainsi qu'il l'a prouvé par la création d'une religion ayant pour dogme pivotal le symbole de la « Vierge-mère ». Auguste Comte ne fut pas un sociologue, lui, l'inventeur de ce mot mal fait. Il fut un socialiste, car sa *sociocratie* n'est pas un système objective-

ment construit, de l'état des sociétés du présent ou du passé, c'est une utopie du genre de celles de Saint-Simon, de Fourier, de Pierre Leroux, de Cabet, de Le Play, etc. L'orateur ne prétend point qu'il n'ait pas fait quelques observations intéressantes dans le but d'étayer son système. Il y a notamment sa théorie fondamentale dite du positivisme ; mais s'il a eu l'honneur de la formuler, on peut dire qu'elle était dans l'air depuis la fin du XVIII[e] siècle, depuis Lavoisier. A défaut d'Auguste Comte, un autre l'aurait formulée parce qu'elle s'imposait. D'autres socialistes de la même époque ont fait aussi des découvertes, Fourier, Saint-Simon, Pierre Leroux notamment. Ce qui montre qu'Auguste Comte ne fut pas un esprit scientifique, c'est le singulier jugement qu'il porte sur l'économie politique. Il n'y avait rien compris. En ce qui concerne la sociologie, il est d'autant plus exact qu'il ne l'a pas créée, que cette science n'existe pas encore ; nous l'apercevons, nous ne la connaissons pas ; nous sommes appelés à la construire.

Ce qui fait la difficulté de la question posée, dit M. **Durkheim**, c'est que les faits dont traite l'économie politique et ceux qui font l'objet des autres sciences sociales semblent, au premier abord, de nature très différente. La morale et le droit, qui sont la matière de sciences sociales déterminées, sont essentiellement des choses d'opinion. Sans s'occuper de savoir s'il existe un droit et une morale valables pour tous les hommes, question de métaphysique qui n'a pas sa place ici, il est bien certain que, à chaque moment de l'histoire, les seuls préceptes moraux et juridiques qu'aient réellement pratiqués les hommes, sont ceux que la conscience publique, c'est-à-dire l'opinion, reconnaissait comme tels. Le droit et la morale n'existent que dans les idées des hommes : ce sont des idéaux. On en peut dire autant des croyances religieuses et des pratiques qui en sont solidaires, des phénomènes esthétiques qui, par certains côtés, sont sociaux et peuvent et commencent effectivement à être étudiés d'un point de vue sociologique. Ainsi toutes les sciences qui correspondent à ces divers ordres de faits — science comparée des mœurs, du droit, des religions, des arts — traitent d'idées. Au contraire, les richesses, objet de l'économie politique, sont des choses, en apparence essentiellement objectives, indépendantes, semble-t-il, de l'opinion. Et alors quel rapport peut-il y avoir entre deux sortes de faits aussi hétérogènes? Le seul concevable, c'est que ces réalités extérieures, objec-

tives, presque physiques, qu'étudie l'économiste soient considérées comme la base et le support de toutes les autres. De là la théorie du matérialisme économique qui fait de la vie économique la substructure de toute la vie sociale. La science économique exercerait au milieu des autres disciplines sociologiques une véritable hégémonie.

L'orateur croit pourtant que les faits économiques peuvent être considérés sous un autre aspect : eux aussi sont, dans une mesure qu'il ne cherche pas à déterminer, affaire d'opinion. La valeur des choses, en effet, dépend non pas seulement de leurs propriétés objectives, mais aussi de l'opinion qu'on s'en fait. Et sans doute cette opinion est, en partie, déterminée par ces propriétés objectives ; mais elle est aussi soumise à bien d'autres influences. Que l'opinion religieuse proscrive telle boisson, le vin, par exemple, telle viande (le porc), et voilà le vin et le porc qui perdent, pour totalité ou partie, leur valeur d'échange. De même, ce sont des mouvements de l'opinion, du goût, qui donnent de la valeur à telle étoffe, à telle pierre précieuse plutôt qu'à telle autre, à tel mobilier, à tel style, etc. Sous un autre rapport, l'influence se fait sentir. Le taux des salaires dépend d'un étalon fondamental qui correspond au minimum de ressources nécessaires pour permettre à un homme de vivre. Mais cet étalon est, à chaque époque, fixé par l'opinion. Ce qui passait hier pour un minimum suffisant, ne satisfait plus aux exigences de la conscience morale d'aujourd'hui, simplement parce que nous sommes plus sensibles que par le passé à certains sentiments d'humanité. Il y a même des formes de production qui tendent à se généraliser, non pas seulement à cause de leur productivité objective, mais en raison de certaines vertus morales que leur attribue l'opinion : telle, la coopération.

De ce point de vue, les rapports de la science économique et des autres sciences sociales se présentent à nous sous un jour différent. Les unes et les autres traitent de phénomènes qui, considérés au moins par certains côtés, sont homogènes, puisque tous ils sont, à quelques égards, choses d'opinion. Alors on conçoit que l'opinion morale, religieuse, esthétique puisse avoir une influence sur l'opinion économique, au moins autant que celle-ci sur celles-là : et c'est ce qui ressort des exemples mêmes déjà cités précédemment. L'économie politique perd ainsi la prépondérance qu'elle s'attribuait pour devenir une science sociale à côté des autres, en étroit rapport de solidarité avec elles, sans qu'elle puisse pourtant prétendre à les régenter.

Cependant, sous un autre rapport, l'économie politique n'est pas sans reprendre une sorte de primauté. Les opinions humaines s'élaborent au sein de groupes sociaux et dépendent en partie de ce que sont ces groupes. Nous savons que l'opinion diffère dans les populations agglomérées et dans les populations dispersées, à la ville et à la campagne, dans les grandes et dans les petites villes, etc. Les idées changent suivant que la société est dense ou non, nombreuse ou non, suivant que les voies de communication et de transport sont, ou non, nombreuses et rapides. Or il paraît certain que les facteurs économiques affectent profondément la manière dont la population est distribuée, sa densité, la forme des groupements humains et, par là, ils exercent une influence souvent profonde sur les divers états de l'opinion. C'est surtout de cette manière indirecte, conclut l'orateur, que les faits économiques agissent sur les idées morales.

M. **Louis Strauss** (d'Anvers) croit que M. Limousin a confondu la science et l'art.

Le savant observe les faits, les étudie, et cherche à en déduire des lois. L'art n'est que la manière d'appliquer les lois naturelles, en tenant compte des milieux. Or M. Limousin semble avoir parlé plus de la politique qui est un art que de l'économie politique qui est une science. Celle-ci recherche les lois qui régissent l'échange des services que les hommes se rendent entre eux ; elle ne tient pas compte, comme le fait la politique, de l'opinion, du degré d'instruction, d'éducation des peuples.

Au XVIII[e] siècle et pendant la plus grande partie du XIX[e] siècle, les économistes n'ont étudié que des questions se rattachant aux richesses, les conditions de la production, de la distribution et de la consommation ; ils n'ont pas tenu suffisamment compte de l'influence des différentes lois les unes sur les autres, de la complexité, de la solidarité des phénomènes sociaux. Aujourd'hui on admet que l'économie politique doit rechercher les lois qui régissent les services que nous nous rendons mutuellement dans la société, pour la satisfaction de nos besoins. Or ces besoins ne sont pas exclusivement matériels ; il y en a qui sont plus moraux que matériels. Pour discuter ce point, il faudrait s'entendre d'abord pour définir la vraie morale. Est-elle basée sur l'utilité ? Si oui, comme le croit l'orateur, l'économie politique est une science essentiellement morale. Elle a établi notamment que le travail libre est plus productif que le travail es-

clave, que pour donner un bon rendement, l'ouvrier doit pouvoir reconstituer ses forces par une nourriture saine, suffisamment abondante et par le repos nécessaire.

On peut faire de la philosophie sociale, mais dans les études concernant la société, on doit tenir compte de l'économie politique qu'on retrouve partout dans l'histoire, même dans la question religieuse des peuples primitifs, comme l'a montré M. de Molinari.

L'observation des lois économiques conduit à une multiplication plus grande des richesses et au développement plus rapide du bien-être des masses. L'économie politique est donc vraiment la première et la plus utile des sciences sociales.

M. **Yves Guyot** considère que la science économique a dégagé des vérités objectives aussi indépendantes des variations de l'opinion que les vérités mathématiques ou physiques. A quelque époque que ce soit, dans quelque pays que ce soit, deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles : de même tous les marchés sont réglés par la loi de l'offre et de la demande, aussi universelle, avec une sanction aussi précise et aussi immédiate que la loi de la pesanteur. Un homme peut se jeter par la fenêtre, mais il est victime de son mépris pour la loi de la pesanteur. De même des hommes, des gouvernements peuvent traiter avec le même mépris la loi de l'offre et de la demande, mais ils ne peuvent pas en annuler les effets.

La valeur est déterminée par deux éléments objectifs : le prix de revient et le pouvoir d'achat. L'opinion ne peut les supprimer. Elle agit comme troisième élément, élément subjectif, qui développe ou refoule le désir : mais si grand que soit le désir d'une pauvre femme, s'il n'est pas secondé par le pouvoir d'achat, il ne la mettra pas à même d'acheter une parure rue de la Paix.

Ce prix de revient et ce pouvoir d'achat limitent aussi les mouvements d'opinion qui veulent charger l'Etat de distribuer du bonheur et de la richesse. Le budget est le frein objectif des fantaisies et des appétits socialistes..

Il est difficile, dit M. **A. Béchaux**, de nier qu'il n'y ait une « science sociale » ou « sociologie », consacrée à l'étude des hommes vivant en société, quand on se reporte aux grands travaux d'Auguste Comte, d'Herbert Spencer, de F. Le Play. Ces maîtres illustres ont cherché à mettre en lumière les lois de

la vie sociale ; mais la question est de savoir si la science, telle qu'ils l'ont comprise, est une science *nouvelle*, ou si elle n'est pas simplement ce que les plus grands penseurs ont appelé, depuis les temps les plus reculés, la « philosophie sociale ». Lorsque Platon, Aristote et beaucoup plus tard les physiocrates étudiaient « les rapports nécessaires, qui dérivent de la nature des choses », ils avaient bien la prétention de faire connaître les lois de l'organisation et du développement des sociétés. Ce qui est nouveau, ce sont les méthodes employées pour la recherche des vérités sociales. Tandis que les anciens philosophes procédaient toujours selon la méthode *a priori*, les philosophes d'aujourd'hui raisonnent *a posteriori* et selon la méthode d'observation. Ils réunissent des faits, ils les comparent, ils les classent et ils remontent aux lois qui les dominent. Ainsi apparaît cette science très vaste, que l'on appelle aujourd'hui la sociologie.

Quant à l'économie politique, elle a un rôle plus modeste, puisqu'elle ne s'occupe que de la richesse, cherchant à constater les lois de la production, de la circulation, de la répartition et de la consommation des richesses. Sans nier tout l'intérêt des études sociologiques, les économistes estiment que, plus le domaine d'une science est restreint, plus les recherches sont profondes. Ce fut précisément le talent d'Adam Smith de séparer, dans l'œuvre sociologique des physiocrates, ce qui concerne spécialement la richesse des sociétés, et c'est grâce à cette division des connaissances, que les plus grands progrès scientifiques ont été réalisés.

On comprend donc que nombre de savants distinguent aujourd'hui de préférence des sciences *sociales*, comme ils distinguent des sciences *naturelles* et des sciences *mathématiques*. Il font rentrer dans les premières la morale, le droit et l'économie politique. Ils disent que ce sont des sciences « morales », parce qu'elles étudient les rapports des hommes, êtres libres, responsables, vivant en société. Le trait caractéristique de ces sciences, en effet, c'est la « moralité » des sujets dont elles s'occupent; la morale étant la science du bien, le droit, la science du juste et l'économie politique, la science de l'utile.

C'est en voulant faire la synthèse des sciences morales et politiques, qu'on a imaginé la néo-philosophie sociale d'aujourd'hui, que certains aiment à appeler « sociologie ».

M. **E. Villey** n'avait nullement l'intention de prendre la parole

dans cette discussion. Mais il est, dit-il, un peu économiste et un peu juriste et, en cette double qualité, il s'est senti quelque peu scandalisé par certaines assertions qu'il a entendues.

M. Durkheim a dit que le droit était affaire d'opinion, que l'économie politique, que la valeur était affaire d'opinion et que, par exemple, chez les Juifs, le porc devait avoir fort peu de valeur. M. Villey croit que M. Durkheim a fait une confusion. L'opinion a une très grande influence sur la conception et sur la sanction du droit ; mais elle ne fait pas le droit ; elle a une très grande influence sur les conditions de marché qui agissent sur la valeur ; mais elle ne détermine pas la valeur, laquelle est déterminée par des lois naturelles rigoureuses.

L'opinion influe beaucoup sur la conception du droit et, par exemple, il est certain que telles institutions ont été parfois considérées comme conformes au droit, qui en sont la violation manifeste : ainsi, l'esclavage. L'opinion influe sur la sanction du droit, et c'est ainsi que tel fait, qui était prohibé hier, est licite aujourd'hui, et réciproquement ; parce que les besoins sociaux ne sont pas toujours les mêmes. Mais, conclure de là que le droit est une affaire d'opinion, c'est tout simplement nier le droit, en faire une pure conception de l'esprit, essentiellement variable et fantaisiste, et c'est livrer le sort des sociétés aux caprices du pilote que le hasard leur aura donné.

De même encore, l'opinion influe beaucoup sur les conditions du marché, et c'est ainsi que la viande de porc a pu être dépréciée en pays juif, comme le poisson doit se vendre plus cher le vendredi en pays catholique ; mais c'est toujours la loi de l'offre et de la demande, complètement indépendante de l'opinion, qui règle le prix de ces choses comme elle détermine toutes les valeurs.

Quant à la question — un peu théorique peut-être — qui a été posée, voici, suivant l'orateur, ce qu'on y peut répondre : la science sociale est la science de l'homme vivant en société ; la vie sociale, comme toute vie, s'analyse en un certain mouvement sous certaines règles ; le mouvement, c'est-à-dire le déploiement de toutes les activités individuelles, est l'objet de l'économie politique ; la règle, c'est-à-dire la limitation des activités individuelles, est l'objet du droit, dont il ne sépare pas la morale, puisque le droit n'est pas autre chose que la morale dans son application aux rapports sociaux ; de telle sorte que l'économie politique et le droit nous apparaissent comme les deux branches essentielles de la science sociale.

M. **Durkheim** ne s'explique pas le sentiment éprouvé et exprimé par M. Villey. Il a eu soin de dire qu'il ne traitait pas la question toute métaphysique de savoir s'il existait une morale, un droit idéal, inscrit dans la nature de l'homme, et valable pour tous les temps et tous les pays. Il a parlé uniquement du droit et de la morale tels qu'ils sont, tels qu'ils ont été à chaque moment de l'histoire. Or, il est de toute évidence que jamais un peuple n'a pratiqué d'autres préceptes moraux et juridiques que ceux que la conscience publique, c'est-à-dire l'opinion, reconnaissait comme tels. Que l'opinion cesse de sentir leur autorité, et celle-ci sera comme si elle n'était pas ; elle n'aura plus d'action sur les consciences ; ces préceptes ne seront plus obéis. C'est tout ce que l'orateur a voulu dire.

Il faut se mettre en garde contre le sens péjoratif qui est souvent donné au mot d' « opinion ». Il semble presque qu'il soit synonyme de préjugés irréfléchis, de sentiments capricieux,etc. C'est ne voir l'opinion que par un de ses aspects. C'est oublier que l'opinion est aussi la résultante des expériences que les peuples ont faites au cours des siècles ; et cela n'est pas sans lui donner quelque autorité. L'orateur éprouve pour le moins autant de respect pour une règle morale quand il se la représente comme le fruit des expériences séculaires des peuples, que quand il la conçoit comme le résultat des constructions dialectiques du juriste ou du moraliste.

On objecte que l'opinion change ; mais c'est que la morale change aussi, et légitimement. M. Durkheim ne croit pas qu'il existe aujourd'hui beaucoup d'historiens pour admettre que les Romains, par exemple, auraient pu pratiquer une morale comparable à la nôtre. Le respect que nous avons pour la personne humaine n'aurait pu s'introduire à Rome sans dissoudre la société romaine : il y a longtemps que Fustel de Coulanges a démontré cette vérité. Les variations par lesquelles a passé l'opinion morale ne sont donc pas le produit de simples aberrations : elles sont fondées sur les changements qui se sont produits parallèlement dans les conditions de la vie.

Pour ce qui est des choses économiques, l'orateur n'a point dit qu'elles étaient tout entières affaire d'opinion, mais qu'elles aussi tenaient de l'opinion une *partie* de leur réalité. Cela suffirait à établir la thèse qu'il a énoncée. Sa préoccupation était uniquement de montrer *un côté* des phénomènes économiques par où ils sont homogènes aux faits moraux, juridiques ou

religieux : car c'est à cette condition qu'il était possible d'apercevoir les rapports des sciences correspondantes.

Encore bien moins ai-je soutenu, dit en terminant l'orateur, que les lois des phénomènes économiques pouvaient être vraies et fausses, selon qu'il plaisait à l'opinion. Ce serait simplement absurde. Dire que des faits sont choses d'opinion, ce n'est pas dire qu'ils n'ont pas de lois, car l'opinion elle-même a ses lois et qui ne dépendent pas de l'opinion.

M. **G. de Nouvion** se contentera d'une simple remarque : pourquoi M. Limousin a-t-il confiné le savant dans son laboratoire ? Non, le rôle de la science est plus grand. Il s'agit pour le savant d'obtenir des résultats pratiques qui devront servir à améliorer la société qui l'entoure. Le savant ne conservera pas pour lui les découvertes auxquelles ont abouti ses laborieuses recherches. Il en fera profiter l'humanité tout entière.

Pour M. **Pupin** la science économique est une science morale et naturelle. Elle déduit des lois générales, mais qui ne peuvent être mathématiques. Quant à l'opinion, elle ne crée pas la valeur, elle la détermine.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, président, tout en résumant la discussion, ajoute quelques observations personnelles. Ainsi, il n'admet pas sans réserves les idées que viennent d'émettre les orateurs précédents. A son avis, M. Limousin aurait théoriquement raison : une science, n'eût-elle aucune application pratique, restera toujours une science, intéressante pour les gens curieux. Mais quel intérêt ne mérite pas la science économique, dont les applications sont si nombreuses et si incontestables !

Et l'économie politique est à l'heure actuelle la seule science sociale dont le caractère soit vraiment positif. M. Leroy-Beaulieu répondra en conséquence à M. Durkheim qu'il paraît avoir exagéré l'influence de l'opinion en économie politique. Sans doute c'est un facteur puissant qui agit pour modifier certaines formes économiques, mais ce qu'elle ne transformera jamais, ce sont les grandes lois économiques, qui sont immuables. Certes, il ne faut pas nier l'intervention d'un élément psychologique dans la détermination de la valeur, par exemple, mais celle-ci n'en sera pas moins éternellement soumise à la loi essentielle de l'offre et de la demande.

De même encore la loi de la division du travail ne saurait être modifiée par l'opinion. Et toujours la division du travail restera proportionnée à l'étendue des marchés, moins développée fatalement dans un pays restreint comme le Portugal que dans la grande Allemagne.

Un autre principe contre lequel ne prévaudra jamais l'opinion, c'est la nécessité pour une société progressive d'avoir un capital à sa disposition, afin de pouvoir du moins appliquer les nouvelles découvertes...

M. Leroy-Beaulieu constate que l'Economie politique est manifestement objective, au moins quant aux lois principales. Et ces lois ont la force des lois physiques. N'a-t-on pas vu échouer toutes les émeutes de la Révolution, tous les décrets établissant le maximum, créant d'autres entraves encore au libre jeu des principes de notre science, devant la grande loi économique de l'offre et de la demande, la seule, cependant, qui soit aujourd'hui vraiment comprise de tout le monde ?

M. Limousin a dit que l'esclavage avait été indispensable à la société antique et qu'à l'heure actuelle c'est encore une institution normale chez les peuplades du centre de l'Afrique. Certes il est des préceptes économiques qui peuvent paraître moins vrais dans telle ou telle contrée, dans tel ou tel état de civilisation. Mais ils n'en sont pas moins indiscutables, et M. Leroy-Beaulieu, en admettant les avantageux résultats que l'esclavage a pu donner à Rome, combat le maintien de cette coutume dans l'Afrique centrale ou ailleurs. L'espérance sera toujours un facteur de travail plus puissant que la crainte. Pourquoi donc user de la coercition sur les hommes, quand il serait possible d'arriver à de meilleures fins par des moyens plus humains ? Pourquoi tolérer l'esclavage ?...

On a parlé de la coopération. M. Leroy-Beaulieu est d'avis que le champ de la coopération est limité, et ce, à cause de l'influence indéniable que la mentalité des foules exerce sur l'application des lois économiques.

En résumé, l'Economie politique occupe le premier rang parmi les sciences sociales : seule elle repose sur une base indestructible et positive, et ses lois sont immuables, quelles que soient les variations de l'opinion.

La séance est levée à 11 h. 20.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

American Chamber of commerce in Paris. Bulletin n° 64. February, 1908. — *Paris*, 1908, in-8°.

Journal de la Société nationale d'horticulture de France, t. VIII, décemb. 1905. — *Paris*, 1908, in-8°.

Maandschrift van het central Bureau voor de Statistiek; III, 2. — *La Haye*, 1908, in-8°.

JULIEN HAYEM. *La loi et le contrat de travail.* — *Paris*, 1908, in-8°.

YVES GUYOT. *La crise des transports. Illusions et réalités.* — *Paris*, 1908, in-8°.

L'Université de Paris. — Février 1908, in-8°.

Société d'Enseignement professionnel du Rhône. Ann. 1906-07. Distribution des prix. Inauguration du monument F. Mangini. — *Lyon*, 1907, in-8°.

YVES GUYOT. *La répartition des industries aux Etats-Unis, en France et en Belgique.* N° 6. — *Copenhague*, 1908, in-8°.

Banco de la nacion Argentina. Rapport du Conseil d'administration et bilan général. Exercice 1907. — *Buenos-Ayres*, 1908, in-8°.

PAUL HARTENBERG. *Le boursier.* Séance de la Société de sociologie de Paris, décemb. 1907. — *Paris*, 1908, in-8°.

Encyclopédie pratique du commerce, de l'industrie et de la finance. T. III, fasc. II et III. — *Hasselt*, 1908, in-8°.

ALBERTO BENEDUCE. *Della natalita. Studio di dèmografia comparata.* — *Roma*, 1908, in-8°.

ACHILLE VIALLATE. *L'industrie américaine.* — *Paris*, 1908, in-8°.

Revue économique de Bordeaux. — Mars 1908, in-8°.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des finances, XIIe ann., 1907. — *Paris*, Imprimerie nationale, 1907, in-8°.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. T. CX, n° 2. Février 1908. — *Paris*, 1908, in-4°.

Règlement définitif du budget de l'Empire pour l'exercice 1906. Mémoire explicatif annexé au compte rendu du contrôle de l'Empire. — *Saint-Pétersbourg*, 1907, petit in-4°.

RENÉ STOURM. *Rapport sur le prix Rossi, ayant pour sujet les ventes de biens nationaux pendant la Révolution française.* — *Paris*, 1907, in-4°.

CHINA. *Imperial maritime customs.* I. *Statistical series. Returns of trade and trade reports*, 1906. — *Shangaï*, 1907, in-4°.

Fédération des industriels et des commerçants français. Bulletin mensuel, n° 55. V^e année, n° 7. —*Paris*, 1908, in-4°.

Projet de budget des recettes et des dépenses de l'Empire pour l'exercice 1908. — Mémoire explicatif du Ministre des finances. — *Saint-Pétersbourg*, 1907, in-4°.

COMPTES RENDUS

La crise des transports. Illusions et réalités, par M. Yves Guyot. Alcan, éditeur, Paris. Une broch. in-8° de 86 pages.

Simple brochure en apparence, cette étude (due à la puissance de travail surprenante de M. Yves Guyot) a la valeur d'un livre par la documentation sûre qu'elle suppose, et les enseignements qu'elle comporte. Les questions de moyens de transport sont trop importantes au point de vue économique, et l'auteur les connaît et les suit depuis trop longtemps, pour avoir voulu laisser passer sans les réfuter les erreurs qui ont été dites ces temps derniers, tout particulièrement à la Chambre, et même au Sénat (où jadis on se laissait moins entraîner aux emballements irréfléchis pour faire plaisir à l'électeur ignorant). Et ce n'est pas seulement pour faire pièce aux Compagnies de chemins de fer qu'on interpelle sur la crise des transports ; c'est aussi dans le but de lancer le pays plus avant dans cette « politique des canaux » qui lui a déjà tant coûté, et si peu rapporté.

M. Yves Guyot s'attaque donc d'abord aux programmes de grands travaux publics qui ont été successivement votés d'enthousiasme ; il rappelle avec à propos que le programme (néfaste) de M. de Freycinet n'est pas terminé, et que pourtant on a décidé l'exécution du programme Baudin, pour lequel les fonds manquent du reste. Et comme il faut surtout, et d'abord, de l'argent pour exécuter des travaux publics, il passe en revue la situation financière de la France. On sait qu'elle est peu brillante. Il met ensuite en lumière la façon désordonnée dont on s'attaque aux travaux, en commençant tout et ne poursuivant rien (naturellement pour mettre l'eau à la bouche de l'électeur naïf !) On est formidablement en retard sur les délais prévus primitivement, et au risque de voir devenir caduques les promesses de fonds de concours des intéressés. Au surplus, l'auteur prouve,

à propos du Havre et de Marseille, que l'on engage de toutes parts des dépenses inutiles, mais on laisse de côté les dépenses nécessaires. On a lésiné sur les travaux de Marseille pour faire ce canal de Marseille au Rhône, qui aura encore bien moins d'utilité que le fameux canal projeté de Paris-Port-de-Mer n'en pourrait présenter. Il est vrai que le canal a toutes les faveurs du jour. Et cela en dépit des lois économiques, des constatations faites partout, que M. Yves Guyot, en vrai économiste, essaye de mettre sous les yeux du public, pour lui prouver encore que l'économie politique est la science de l'observation.

Toute une partie de la remarquable étude de M. Yves Guyot est, en effet, consacrée aux leçons de l'expérience ; il y résume et ses observations personnelles et les aveux ou les constatations de tous les techniciens ou professionnels de la navigation intérieure. Il montre les folies débitées à propos des compagnies de chemins de fer anglaises, qui auraient ruiné les canaux pour supprimer leur concurrence, alors que le canal ne peut pas concurrencer le chemin de fer, si l'on n'empêche pas celui-ci d'établir ses tarifs librement. E. M. Yves Guyot s'attaque à la légende répandue à propos de la *soudure* et des gares d'eau allemandes : quand les chemins de fer favorisent les transbordements sur voie navigable, c'est qu'ils sont poussés par leur intérêt propre. Et sur maintes directions, il y a bel et bien lutte de la voie ferrée contre la voie d'eau.

D'autre part, il ne faut pas oublier que, jusqu'ici, ce n'est pas la navigation sur des canaux, mais bien sur des rivières ou des fleuves, qui était pratiquée en Allemagne : cette dernière se met maintenant à imiter la France en construisant des canaux proprement dits, et il est peu probable qu'elle ait à s'en féliciter. Et l'auteur étudie tous les aspects de cette navigation intérieure allemande, où l'on voit que, pour demander d'autres voies de transport, il faut d'abord laisser librement se développer les industries qui fabriquent des produits à transporter. Il n'oublie point naturellement de comparer les prix réels des transports par voie de fer et par voie d'eau. Puis il s'attaque à cette fameuse question de la Loire navigable et du Rhône amélioré, qui excitent l'enthousiasme de tant de gens, et perce à vigoureux coups d'épingles ces ballons gonflés de vent. C'est ensuite une démonstration de la perte sèche que peut entraîner un programme de travaux publics inutiles ; puis la démonstration de ce fait qu'on serait tout au moins obligé, pour trouver des fonds, d'en revenir à des Compagnies concessionnaires, c'est-à-dire à ce capital privé qu'on vi-

lipende autant qu'on le peut, qu'on poursuit de toutes les manières.

Enfin, l'auteur aborde ce qu'on a plus particulièrement appelé la crise des transports ces temps derniers, l'incapacité des Compagnies à satisfaire aux besoins du pays, tout le « couplet » des rachatistes. Il accuse la malhonnêteté virtuelle du Parlement, qui prétend violer les contrats passés avec les Compagnies de chemins de fer, la tyrannie maladroite de l'Administration, qui gêne ces Compagnies, dans la réfection de leur matérieel ; et il montre, à l'occasion, l'ignorance où sont la plupart des parlementaires des conditions réelles dans lesquelles se ferait un rachat, par exemple celui de l'Ouest, rachat qui améliorerait considérablement la situation des actionnaires. Il termine logiquement en mettant en lumière la psychologie « inquiétante » qui est commune à tant de nos parlementaires, conscients ou non de leur état : c'est le mépris des contrats, le mépris de la liberté individuelle, la guerre de classes, la tendance à la confiscation, et, pour couronner le tout, l'envie de confier industrie et commerce à cet Etat qui se montre incapable dans tout ce qu'il entreprend.

DANIEL BELLET.

L'ACTION SOCIALE PAR L'INITIATIVE PRIVÉE, *avec des documents pour servir à l'organisation d'institutions populaires et des plans d'habitations ouvrières* (4e série), par M. EUGÈNE ROSTAND, membre de l'Institut. Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.

Nous ne connaissons pas d'homme qui nous soit plus sympathique que M. Eugène Rostand. Il a cette sorte d'entrain juvénile, cette belle franchise méridionale qui vous charme et vous entraîne, le verbe fleuri, des façons courtoises et tout à fait séduisantes. Nous eûmes la bonne fortune, il y a une dizaine d'années, de nous rencontrer avec lui à un congrès du Sud-Ouest, et nous nous souvenons de la manière obligeante dont il accueillit nos observations au sujet d'une certaine motion que nous regardions comme dangereuse, et que lui-même considérait comme acceptable. C'était à propos du chômage, si nous ne nous trompons. Avec notre longue expérience des choses de l'assurance, nous lui faisions remarquer qu'une base ici manquait pour déterminer l'importance des risques et l'application d'un règle-

ment d'indemnité pour l'ouvrier, qu'un contrôle serait bien difficile à établir, etc. Très optimiste, M. Rostand nous rassura. Il essaya de nous prouver que nos craintes étaient vaines et qu'il se faisait fort, par une argumentation serrée et des exemples convaincants, de répondre aux objections qu'on pourrait lui présenter.

Son ouvrage, il l'a écrit avec ce même esprit de hardiesse et cette sincérité d'impression qui rend ses études si attrayantes. Seulement, il nous faut faire des réserves. Il accepte des théories que nous jugeons parfois discutables, ou tout au moins susceptibles d'un large amendement. Il critique, lui aussi, mais il admet ce que beaucoup d'autres que nous repoussent, et il se rallie à l'opinion de personnalités auxquelles nous refusons l'autorité qu'il leur accorde. Ah! ils sont rares ceux qui se défient des jugements tout faits, épargnant à la pensée un travail d'analyse et de recherche qui n'est pas toujours facile. Savoir mettre à leur véritable plan, comme disent les peintres, les quelques non-valeurs qui nous entourent, n'est pas chose si aisée. Combien de personnalités surfaites, en effet, n'ont souvent que le mérite extrinsèque de savoir s'assimiler les questions et de les traiter « de chic », selon un mot vulgaire, sans les avoir approfondies; gens qui signent des œuvres de simple compilation et n'ont jamais tiré d'eux-mêmes que ce que les autres y ont mis, par un phénomène d'endosmose intellectuelle bien connu des vrais observateurs et des personnes douées de sens critique.

Naguère, un écrivain fantaisiste signalait chez quelques-uns de nos économistes militants des impulsions provoquées par des états psychopathiques fort bien étudiés et décrits, disait-il, par un éminent professeur *privat docent* à l'Université de Tubingue, lequel leur reconnaissait les caractères de cette démence spéciale intermittente prédisposant ceux qui en sont atteints à entrer fréquemment en conflit avec la logique et le bon sens. Evidemment, il y avait là un parti-pris d'exagération, sinon de dénigrement, mais soyez persuadé que, dans d'autres milieux, il est des personnes dépourvues d'équilibre moral qui méritent ce reproche, esprits qui voient blanc quand les autres voient noir, par une sorte de daltonisme entraînant des conséquences déplorables au point de vue du raisonnement. M. Rostand en a rencontré plusieurs. Il n'a eu que le seul tort d'appuyer certains de ses jugements sur les leurs et d'invoquer une autorité, nous le répétons, que d'aucuns contestent et que fort peu reconnaissent.

Son ouvrage se ressent donc de cette tendance à l'optimisme et à la louange personnelle que nous avons le regret de constater.

Un autre grief que nous ferons à M. Rostand, c'est de tirer, *a priori*, des déductions outrées de quelques faits d'ordre social, en matière économique et surtout religieuse. Ainsi, à propos de la *guerre d'irrèligion* dont un des chapitres de son ouvrage nous démontre les effets, il ne nous paraît pas se rendre suffisamment compte de la situation créée par de récents événements. Il manque d'esprit philosophique. Ses vues sont courtes, quelque peu bornées. Ici, par exemple, notre auteur se montre pessimiste. Certaines des appréciations qu'il émet, nous les avons entendu formuler, maintes et maintes fois,dans des milieux où s'accusait une cérébralité inférieure. M. Rostand appartient à une élite qui doit s'habituer à voir de plus haut et de plus loin. Il est de tempérament solide et doué de facultés supérieures d'observation. Cela nous rend exigeants. Il possède notre confiance ; il ne doit pas en démériter. Il se demande, notamment, quels seront les effets de la liberté des croyances, ce qu'il appelle, lui, l'irréligion, « quant au progrès réaliste et évolutif dont nous suivons le développement dans la vie populaire ». Mon Dieu, à notre avis, nous devons les envisager sérieusement, sans trop nous en émouvoir, cependant, sans en gémir, comme les Juifs, jadis, se frappant le front contre les murs du temple de Jérusalem, d'abord parce que cela ne servirait à rien, ensuite parce que c'est là une des conséquences de l'évolution des esprits.

La transformation des idées religieuses suit parfois la transformation des idées économiques, car tout se tient dans l'enchaînement des événements humains. Nous assistons à l'enfantement d'un monde nouveau. Ce monde, quel sera-t-il ? C'est à nous de le pressentir, et, par notre action, nos efforts, d'en modifier les tendances et les aspirations. M. Rostand s'y emploie, au reste, avec dévouement. Il faut que cette transformation s'opère, non d'une façon violente, comme le voudraient certains tempéraments sectaires, mais graduellement, sans secousse, sans contrainte, par le seul effet d'un changement dans les mœurs, les lois et l'âme du peuple. Pas de civilisation sans morale, au surplus. Certainement, les mœurs, les vues générales, la face des questions se modifient. Agissons sur l'âme du peuple et ne désespérons pas de le voir se rallier à une doctrine morale qui sera ce que l'auront faite ces lois, ces mœurs, dont nous parlons, et qui même, pourra s'inspirer des enseignements de l'Eglise, d'une Eglise renouvelée, plus confiante en sa mission, plus humaine, mieux

adaptée aux nécessités du monde moderne, conforme en un mot au premier idéal chrétien.

Ne nous arrêtons donc point trop aux multiples et infinis aspects des réalités ambiantes. Déplorer n'est pas redresser, encore moins guérir. Nous rions des pratiques du moyen âge. Peut-on assurer que nos arrière-neveux ne se moqueront pas du sujet actuel de nos craintes et de nos alarmes? La mentalité générale aura changé, comme a changé la nôtre, si peu semblable à celle d'autrefois. Il se passe aujourd'hui, toutes proportions gardées, ce qui s'est passé à la naissance du christianisme, qui devait succéder au paganisme et à son cortège d'aberrations et de pratiques ignominieuses. Seulement, les inspirations sont différentes; c'est le doute qui succède à la croyance, la négation à l'affirmation, l'incrédulité à la foi ardente, le Rationalisme à la Révélation. Nous regrettons avec M. Rostand que certains éducateurs du peuple lui prêchent l'inanité des religions, raillent le système géocentrique de la Bible, déséquilibrant enfin tant de pauvres cerveaux; mais ces détracteurs du vieil enseignement religieux, adversaires déclarés d'une théologie dogmatique (faible minorité d'ailleurs), ne pèchent que par ignorance, manque de pénétration et d'idéalité. Ils nous révèlent l'état d'incohérence où nous vivons, au point de vue des idées philosophiques, et où nous a plongés notre universel scepticisme. Toutefois, ces tendres cerveaux acquerront leur plein développement plus tard, et qui sait si, d'ici là, ne seront pas intervenus les propagateurs d'un enseignement moins exclusif, des hommes ayant une meilleure compréhension de leur rôle d'éducateurs de la jeunesse, des maîtres nouveaux capables de faire entendre des leçons plus vraies et des commentaires moins passionnés? Au reste, qui donc est sûr de détenir la vérité absolue? et ne devons-nous pas déplorer l'intolérance des uns et l'intransigeance des autres? Le pape condamne le *modernisme*, et la loi civile tâche à prévaloir sur l'autorité spirituelle du Pontife. C'est l'esprit moderne en lutte avec l'esprit du passé, le *Syllabus* opposé au droit de libre examen. L'abbé Loisy est censuré par l'*Index*, et Pie X blâmé par quelques-uns de ses fidèles, non des moins avisés et des moins éclairés. Etonnez-vous, après cela, que les Homais daubent sur les uns et sur les autres. La foi s'en va, a-t-on dit, mais surtout celle qu'on avait mise en l'intelligence des conducteurs du troupeau.

Voilà des considérations que M. Eugène Rostand a négligé d'envisager, dans son chapitre intitulé : *La vie morale du peu-*

ple, le plus important de son œuvre, considérations que, pour notre part, nous aurions voulu qu'il exposât avec sa verve coutumière et de sa plume alerte et incisive.

Quant aux autres chapitres qui traitent successivement du crédit populaire, urbain et rural, de l'habitation du travailleur, de son épargne, de son bien-être matériel, de son hygiène physique, des crises de la vie ouvrière, de la mutualité, du socialisme, du fiscalisme, du syndicalisme, du progrès expérimental, de la paix sociale, enfin de la prévoyance libre ou obligatoire, ils nous ont paru d'une lecture attachante, mais ne renfermer que l'exposé de principes déjà connus, bien que les sujets traités le soient avec talent et avec une méthode d'investigation sûre et consciencieuse.

Un appendice comprend divers actes ou modèles de concours, enquêtes, statuts et règlements pouvant servir à l'organisation d'institutions populaires.

L'ouvrage est écrit avec correction et non sans une certaine recherche d'élégance; il est clair et bien ordonné; les documents auxquels l'auteur s'est référé ont été judicieusement choisis; bref, nous engageons tous ceux qui veulent se pénétrer des graves questions à l'ordre du jour, visant l'amélioration matérielle et morale des travailleurs, à le lire avec soin, et surtout à le bien méditer, car, malgré nos critiques, il renferme des passages fort intéressants, pleins d'aperçus originaux et d'une haute portée sociale.

EUGÈNE ROCHETIN.

LA PICARDIE ET LES RÉGIONS VOISINES, ARTOIS, CAMBRÉSIS, BEAUVOISIS, par ALBERT DEMANGON. Paris, Armand Colin, 1905.

« Un relief calme qui se poursuit, sans jamais dépasser « 200 mètres d'altitude, en de larges ondulations uniformes; « d'épaisses assises de craie blanche souvent cachées sous un « manteau jaunâtre de limon; des eaux rares qui s'écoulent len« tement sur le fond tourbeux des vallées ; des vallons secs trans« formés en torrents par les orages; une terre fertile, presque dé« garnie de végétation arborescente, couverte de champs et de « moissons: de gros villages agricoles pressant leurs fermes et « granges au centre de leur terroir ; un peuple de moyens et de « petits propriétaires attachés au sol depuis des siècles ; des

« voies de communications faciles et nombreuses le long des-
« quelles se sont établies des industries issues du sol par leur
« matière première et leur main-d'œuvre ; des villes, petites pour
« la plupart, qui sont plutôt de gros marchés ruraux que des
« agglomérations urbaines ; tel est dans son ensemble, l'aspect
« de la contrée qui s'étend de Beauvais à Arras et à Cambrai
« sur 120 kilomètres, d'Abbeville à Saint-Quentin et à Laon sur
« 160 kilomètres. »

Ces lignes, qui commencent le volume, semblent décrire une contrée où la monotonie doit être la caractéristique dominante, et qui ne saurait ni exiger ni permettre une longue description. Et cependant M. Demangeon a su y consacrer les 450 pages environ d'un attachant volume où il montre les modifications subies par cette plaine de craie, les transformations produites par la nature et par l'homme, les changements de tous genres apportés par cette coopération de l'élément naturel et de l'élément humain. Et ce tableau met en lumière des diversités qu'on ne pouvait soupçonner, diversités dont l'auteur explique les causes, et dont il présente les résultats.

Dans sa constitution même, ce sol présente des différences considérables. Il y a un écart énorme entre la craie à bâtir, telle qu'on la trouve aux environs de Cambrai, comme en certains points de l'Oise et de l'Aisne, et dont sont construits maints édifices, et la craie phosphatée, dont la découverte et l'exploitation ont amené la fortune dans la région favorisée ; les terrains d'argile à silex diffèrent complètement de ceux où se rencontrent les limons, ceux-ci soit par un fait naturel, ou par suite du travail de l'homme, offrant entre eux des écarts considérables. Le climat n'a pas plus d'homogénéité, et non seulement entre les points extrêmes, mais dans des points rapprochés, de faibles différences d'altitudes, une orientation autre, conduisent à des constatations présentant des écarts sensibles. Le chapitre consacré à l'étude des saisons, présente ici un intérêt tout particulier, certaines conditions climatériques ayant un rapport direct avec les récoltes. Un tableau graphique, présentant de 1870 à 1885 le rapport entre la température et la récolte des betteraves, est absolument suggestif.

L'hydrographie est ici importante, car l'eau a joué un rôle considérable. C'est elle qui a modifié l'aspect de la plaine picarde, qui a déposé ces masses d'alluvions, ces lits de tourbe dont l'exploitation a été une précieuse ressource, qui a créé les marais dont l'assèchement a donné de merveilleux terrains à la culture

maraîchère. Et les rivières, malgré leur faiblesse relative, soit par l'abondance des eaux en certains points, soit par de sérieuses différences de niveau, arrivent à donner des forces hydrauliques que les usines et les moulins, bien plus nombreux qu'on ne pourrait le croire, utilisent avec un réel profit, tout en étant généralement forcés d'y adjoindre une machine à vapeur beaucoup plus importante. Mais l'eau, auxiliaire précieux, peut aussi constituer un danger dans les terrains bas où les inondations sont facilement possibles; de même les empiètements de la mer, les changements produits par la mer sur ces sols crayeux, sur ces falaises que le flot détruit, sont aussi à redouter. Le relevé des travaux qui, depuis des siècles, sont poursuivis soit pour protéger ce qui existe, soit pour conquérir des étendues nouvelles, fournit matière à quelques chapitres intéressants.

Dans toute cette région picarde, la culture joue un rôle important, et si la betterave y occupe une place prépondérante, d'autres produits, céréales, chanvre, colza, etc., fournissent un appoint qui n'est pas négligeable, d'autant mieux que la culture et l'élevage ont des rapports étroits. Deux chapitres sont consacrés à cette question, en donnant non seulement des détails circonstanciés sur les diverses cultures, leurs procédés et leurs résultats, mais aussi sur la conquête du sol par la culture, sur l'œuvre de tous ceux qui, dès les premiers siècles, ont conquis le sol sur la végétation forestière. C'est, sous une forme concise, l'histoire agricole de la région, comme les chapitres suivants donnent l'histoire de l'industrie, de sa prospérité ancienne, des transformations qui l'ont amenée à son état actuel, de l'origine, du développement, de la répartition des industries campagnardes, des relations économiques et des progrès divers qui en ont été la conséquence, des voies de commerce, depuis les routes anciennes jusqu'aux chemins de fer. Et qu'il s'agisse de prospérité ou de décroissance commerciale, du maintien ou du déplacement de l'industrie, de l'augmentation ou de la diminution des agglomérations ouvrières, toujours une documentation précise vient à l'appui des faits énoncés.

Tout ce qui concerne l'établissement humain, propriétés, habitations, villes et villages, populations, divisions territoriales, forme l'objet des derniers chapitres. Là encore des différences sensibles se révèlent, certaines parties du territoire ayant une propriété morcelée à l'extrême, d'autres ayant la grande culture; les types d'habitations sont disssemblables, les agglomérations, villes ou villages, se constituent de façons différentes, la

population semble subir des influences dissemblables. Mais en relevant tout cela, l'auteur ne s'est pas borné à une simple énumération, à une compilation de documents ou de statistiques. Il a cherché quels motifs avaient pu déterminer ces variations en des points relativement voisins les uns des autres ; il a trouvé une relation directe entre les formes de l'habitation rurale, les conditions de l'exploitation et la nature des produits; la constitution du sol a souvent imposé la situation, même la forme des bourgs et des villages ; la répercussion de la grande industrie sur les métiers d'hiver vient donner le motif réel de la dépopulation des campagnes, bien plus que l'attraction des villes. Ce sont des questions dont une étude patiente peut seule donner la solution. En agissant ainsi pour une portion suffisamment vaste de la France, on obtiendrait sans doute des résultats qui sans infirmer certaines lois générales, permettraient de les présenter sous un aspect moins absolu et conduiraient peut-être à des considérations différentes de celles maintenant admises.

Ajoutons, pour donner une idée complète du travail que M. Demangeon a mené à bonne fin, que la bibliographie comprend, en dehors des indications relatives aux documents manuscrits, aux archives et aux périodiques, une liste de 592 ouvrages; et que de nombreux graphiques, des cartes, et des vues tirées à part, viennent augmenter encore la valeur de cet ouvrage

G. François.

Technik und Wirtschaft (*Technique et économie industrielle*). Revue mensuelle, dirigée par le Dr Hermann Beck et D. Meyer, chez Julius Springer, éditeur, Berlin. Prix de l'abonnement annuel : 8 marks (10 francs).

Le souci d'initier les ingénieurs aux connaissances économiques, très développé en Allemagne, se manifeste non seulement par la place importante donnée à l'enseignement de ces connaissances dans les écoles techniques, mais encore par la création de la Revue spéciale dont nous venons de recevoir les premiers numéros. Fondée au début de 1908, elle manifeste à la fois son intérêt et sa vitalité par le contenu de ses pages substantielles. On y trouve des articles de fond, des informations sur les marchés de la finance, des marchandises et du travail, des avis sommaires relatifs à la situation des ingénieurs, à l'organisation et à la ges-

tion des fabriques, à la formation des industriels, aux rapports de la technique et du droit, à l'industrie, au commerce et aux transports, enfin, une bibliographie qui vise, sous des rubriques distinctes, la situation des ingénieurs, leur formation, l'industrie et les mines, la technique et l'économie des transports, le marché de la finance, des marchandises et du travail, l'organisation et la gestion des fabriques, la bienfaisance, la protection et l'assurance ouvrières, les organisations ouvrières et patronales, les relations du droit et de la technique, l'histoire de la technique et de l'industrie. Cette simple énumération montre la variété et l'intérêt des matières traitées. Réduits à citer des exemples, nous mentionnerons comme articles de fond celui du professeur W. Franz sur « l'Ingénieur et les sciences administratives », celui de M. Emile Schiff sur « la Pratique de l'ingénieur et de l'économie industrielle », celui de M. Hermann Beck sur « l'Association hollandaise socialo-technique des ingénieurs et architectes démocratiques », celui de l'ingénieur Paul Beck relatif au « développement de la comptabilité sur base mathématique ». Il est essentiel d'ajouter que M. Hermann Beck était admirablement préparé à cette œuvre par les précédentes missions dont il avait été chargé et par les travaux qu'il avait publiés ; la part si active qu'il avait prise à l'organisation de l'Académie des sciences sociales et commerciales de Francfort-sur-le-Mein et son étude magistrale sur les rapports du droit, de l'économie industrielle et de la technique sont le meilleur garant du succès de l'organe dont il a été le promoteur et dont il est resté l'âme.

Maurice Bellom.

Sozialismus und Soziale Bewegung (*Le Socialisme et le mouvement socialiste*), par Werner Sombart, 1 vol., Gustav Fischer à Iéna, 1908.

Quand un ouvrage traitant de matières aussi sérieuses passe en quelques années par six éditions et s'est vendu à plus de trente mille exemplaires, il possède certainement des qualités qui le distinguent du flot des élucubrations médiocres, dont l'imprimerie inonde l'univers.

L'essai de M. Sombart est écrit d'un style alerte et vivant que relèvent des pointes ironiques parfois dirigées contre nos propres socialistes et même contre nos farouches syndicalistes.

Comme méthode, M. Sombart a pris pour épigraphe une phrase de Dunoyer : « Je ne propose rien, je n'impose rien : j'expose. » Cette devise ne l'empêche pas de conclure que le socialisme est la réaction fatale et inéluctable née de la situation dépendante et instable créée au prolétariat par l'épanouissement de la grande industrie, réaction se traduisant d'une manière également fatale et inévitable, par la lutte des classes. Par prolétariat, il n'entend nullement une population de miséreux à peine nourris et vêtus, un prolétariat « en guenilles », car l'existence matérielle y peut être fort supportable, mais la masse des individus dégagés des cadres du passé qui vivent côte à côte dans une même insécurité du lendemain, et n'ont entre eux d'autre lien que celui du même travail exécuté au service d'une même entreprise. Tous ces déracinés forment une immense vague humaine où tous se ressemblent comme des grains de sable et où les besoins, les aspirations, les rancunes et les haines prennent naturellement un caractère collectif. D'ailleurs, fait remarquer M. Sombart, dans la grande industrie moderne, la production a aussi pris ce caractère. Il y a du vrai dans cette description à vol d'oiseau.

L'auteur étudie ensuite le socialisme dans le domaine des idées; il y a débuté par le socialisme rationaliste, s'imaginant avec Fourier, par exemple, que le monde se convertirait spontanément devant une démonstration logiquement déduite lui faisant connaître « l'ordre naturel » des choses. A ce socialisme « utopique » succéda le socialisme « historique » et « réaliste » de Marx, qui détrôna le premier et prêcha comme moyen la lutte des classes et comme but la socialisation des moyens de production. Mais à la longue on a trouvé que les successeurs de Marx manquaient d'idéal et qu'ils ont une tendance à s'embourber ; de là, surtout en France et en Italie, l'origine du syndicalisme révolutionnaire, qui prétend sortir le marxisme du marais où il s'est enlisé par l'action parlementaire et substituer à celle-ci l'action directe. M. Sombart trace un portrait piquant de nos syndicalistes : ces révolutionnaires sont des hommes raffinés, ayant reçu une culture si étendue qu'ils éprouvent une répugnance artistique pour tout ce qui sent la « boutique » et rappelle le train journalier de l'existence ; leurs nerfs ont besoin d'excitants: « Ce sont les gourmets de la théorie sociale. » En un mot, ils excellent dans la critique, ce qui, soit dit en passant, est le propre de l'esprit français. M. Sombart compare ailleurs le parti socialistes français à de brillants escadrons de cavalerie

légère, pleins d'élan et de feu, mais peu capables d'un effort prolongé et soutenu.

Quoi qu'il en soit de cette question d'aptitudes tactiques, le professeur de l'Ecole Supérieure de commerce de Berlin est convaincu de l'avènement du socialisme devenu une nécessité historique dans un monde qui regorge d'un excès de population et qui compte trop de charbonnages et trop de hauts fourneaux pour le bonheur de l'humanité. Il concède que cet avènement n'est pas proche, car les socialistes sont encore à son avis à l'état de faibles minorités, même en Allemagne. La France ne souffrant aucunement d'une surabondance de population et la nature l'ayant maigrement dotée de mines de fer et de houille, nous en concluons que nous avons encore plus de temps devant nous que nos voisins, avant le jour de la submersion totale. Notre régime social aura sans doute à subir les assauts de la cavalerie légère dépeinte par l'économiste allemand ; leurs escadrons cèdent volontiers à la tentation de s'accuser réciproquement de trahison et d'échanger quelques coups de sabre. Bien qu'il y ait toujours de la témérité à risquer des prédilections à longue échéance, il semble qu'au beau pays de France, terre d'élection de la petite bourgeoisie, de la petite propriété et des petits ateliers, nous sommes moins qu'ailleurs à la veille d'assister au triomphe complet du socialisme intégral. Les angles seront sans doute écornés et peut-être détruits ; le corps de la place résistera par sa masse. Partout subsistera le problème d'adaptation dont la solution exigera tout le calme auquel, en finissant, M. Sombart exhorte les deux grandes armées alignées en bataille.

E. CASTELOT.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE. *Annuaire statistique*, 25e vol., 1905. Imp. Nationale, 1906.

Les résultats du recensement de 1901 ont été donnés dans les volumes de 1903 et 1904 pour 42 départements du Nord, de l'Est et du Sud-Est de la France. Le présent annuaire contient ceux qui concernent les 45 autres départements. La récapitulation, comme l'on voit, a été assez longue à établir. Pour nous donner des chiffres un peu plus neufs, la statistique a ajouté ceux relevés sur les actes de l'Etat civil jusqu'à la fin de 1903. Il en résulte que la population, qui était de 38.961.945 habitants en 1901, est au 1er janvier 1904 de 30.018.971 habitants, si l'on ajoute

au premier chiffre celui de 57.026 représentant depuis 1901 l'excédent des naissances sur les décès.

C'est, parmi les nombreux renseignements que contient le volume, ce que nous avons trouvé, sinon de plus intéressant, du moins de plus nouveau à signaler.

Maurice ZABLET.

LES INDUSTRIES A DOMICILE EN BELGIQUE, vol. VIII. Un vol. in-8°, Bruxelles, office de publicité et Société belge de librairie, 1907.

Ce volume publié, comme les autres de la même collection, sous les auspices de l'Office du travail au ministère de l'Industrie et du Travail du royaume de Belgique, comprend les monographies suivantes : l'industrie du meuble à Malines, par Georges Beatse ; la broderie sur linge et l'industrie du col, du corset, de la cravate et de la chemise, par Robert Vermant ; industrie des vêtements confectionnés pour femmes à Bruxelles, par Charles Genart et l'industrie de la corderie par Charles de Zuttère.

Les renseignements contenus dans ce volume sont nombreux et des plus intéressants. Malheureusement, ils sont tout de détails, et nous n'avons trouvé aucune page où ces détails soient résumés, condensés et présentés de telle sorte que l'on puisse se faire une idée fort exacte de l'ensemble. Les salaires de l'industrie à domicile ne paraissent pas élevés, et si les ouvriers trouvent des avantages de liberté et d'indépendance dans ce mode de travail, c'est aux dépens de gains plus élevés. Le *truck-system*, malgré la répression de la loi, n'a pas partout disparu, et c'est une explication de la situation souvent ruineuse des travailleurs.

Ceux qu'intéressent ces questions techniques trouveront une ample moisson de renseignements dans ce livre, et leurs aptitudes spéciales les mettront à même de comprendre s'il vaut mieux diriger l'action sociale vers le maintien des anciennes traditions, dont les avantages moraux sur les populations sont incontestables, ou vers l'évolution qui se manifeste et vers laquelle poussent, semble-t-il, les auteurs des monographies citées, pour les grandes usines, tout au moins vers les associations, les trusts, les syndicats. Avec ce dernier régime, les ouvriers auraient peut-être un peu plus d'argent, mais aussi, on peut le craindre, moins de bonheur, dans leur vie calme et modeste.

MAURICE ZABLET.

LES RÉSULTAT EN ALLEMAGNE DE LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES RELATIVE A LA LÉGISLATION DU SUCRE, par André DUMÉRIL, Paris, de la Faculté de Médecine, 1907.

A la veille des pourparlers qui, sur la proposition de l'Angleterre, devaient modifier la convention du 5 mars 1902 signée par les représentants des principaux pays producteurs de sucre, il était intéressant de savoir quelle influence elle avait exercée sur l'industrie sucrière allemande. Mais il était impossible d'évaluer les avantages et les préjudices qui résultèrent de l'acte de Bruxelles pour cette industrie sans avoir égard à la situation antérieure, aux motifs qui ont déterminé de la part de l'Allemagne l'adhésion à la Conférence. Aussi M. A. D. a-t-il pris soin d'analyser, — et il l'a fait d'une manière très personnelle — les causes qui ont permis à la production sucrière de se développer avec intensité dans les grandes plaines d'outre-Rhin: conditions géographiques, climatériques et géologiques, aptitudes particulières de la race germanique, motifs politiques, évolution législative. Ces facteurs ont aidé les agriculteurs et industriels allemands à se mettre au premier rang des producteurs de sucre avec 2.304.923 tonnes de sucre brut pour 1901-1902, tandis que les Autrichiens, venant immédiatement après, ne produisaient que 1.301.549 tonnes. En ce qui concerne l'exportation, la supériorité de l'Allemagne était encore plus évidente (1.216.486 tonnes contre 814.427 tonnes pour l'Autriche). De pareils chiffres supposent la mise en jeu de capitaux mobiliers et immobiliers énormes; mais, à côté des capitalistes, une grande partie de la population ouvrière se trouvait intéressée à la culture de la betterave et à l'extraction du sucre.

Malgré les profits variés que le régime alors en vigueur procurait à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de l'Allemagne, le gouvernement de ce pays a signé la Convention de Bruxelles en vue surtout de décharger le budget du lourd fardeau des primes et d'autre part pour ne pas exposer les produits allemands à l'application de la surtaxe anglaise. En conséquence par la loi du 6 janvier 1903, il a supprimé les primes à l'exportation, réduit le droit de consommation et conformé les droits d'entrée aux règles établies à Bruxelles.

En faisant dans l'ordre chronologique l'histoire de la période de spéculation comprise entre 1901 et 1906, M. A. D. montre que, dès le début, l'importation plus forte qu'auparavant, l'exportation plus faible, l'abondance des stocks disponibles au 1er septem-

bre 1902 constituaient, indépendamment de la convention,autant de faits de nature à abaisser les cours. Ils montèrent cependant. Le commerce achetait de grandes quantités afin de les exporter avant le mois de septembre 1903 et de profiter des primes qui disparaîtraient à cette époque. Des spéculateurs achetaient même en vue de revendre à une date beaucoup plus lointaine, escomptant outre mesure la hausse qui devait se produire sur le marché anglais.

Mais cette situation ne pouvait se maintenir. Pendant la campagne 1903-1904 les conséquences naturelles du nouveau régime se manifestèrent, l'exportation décrut; les prix à l'intérieur fléchirent d'autant plus que, malgré la réduction des emblavements, la production du sucre avait augmenté et quoique la consommation intérieure se développât. Les débuts de la campagne 1904-1905, en favorisant par une hausse temporaire les illusions de nombreux spéculateurs, préparèrent le krack de l'été 1905 qui vint surprendre le public et une partie du commerce au moment où il fallut liquider les achats exagérés de l'hiver et du printemps. On avait pensé que la suppression des primes engagerait les producteurs à limiter définitivement leur activité ; cet espoir avait été déçu et la baisse s'en suivit fatalement pour continuer encore l'année suivante.

M. A. D. se montre très réservé sur les conclusions à tirer de son exposé historique. Il lui semble qu'en laissant de côté certaines anomalies de la campagne 1905-1906 on peut considérer la Convention de Bruxelles comme ayant amené en Allemagne une réduction des surfaces emblavées, un accroissement de l'importation, une baisse des prix influencée,il est vrai,par d'autres facteurs, un progrès de la consommation intérieure ne compensant qu'en faible partie le fléchissement très net de l'exportation. L'un des résultats les plus manifestes de la Conférence a été la suspension du cartel allemand qui constituait une grande force pour l'industrie sucrière allemande. Pour que cette industrie ne souffrît pas trop de la législation nouvelle, il faudrait que les conditions de production ne fussent pas plus avantageuses dans d'autres pays. Or, M. A. D. montre fort bien que la nature du sol et le coût de la main-d'œuvre pourraient dans un temps plus ou moins éloigné, faire de l'Autriche et de la Russie des concurrentes très redoutables pour l'Allemagne. Celle-ci perd d'autre part complètement la clientèle les Etats-Unis et du Canada ; elle voit aussi se fermer devant elle peu à peu et dans une mesure difficile à déterminer l'important marché anglais.

C'est à développer la consommation intérieure que doivent viser les Allemands. Ils sont encore loin d'absorber, eu égard au chiffre de leur population, autant de sucre que les Scandinaves et les Anglais. L'aisance croissante et la diffusion de certains usages pourront hâter le progrès de la consommation allemande. D'autre part, M. A.D. examine la possibilité de restreindre la production en substituant d'autres cultures à celle de la betterave, ou d'arriver à une entente internationale pour la vente du sucre. Peut-être en s'intéressant plus que par le passé au marché intérieur l'industrie sucrière trouvera-t-elle désormais en Allemagne des conditions d'existence plus normales et plus sûres. Des annexes très étendues, des tableaux statistiques et un index de bibliographie méthodique permettent d'étudier jusque dans les moindres détails telle ou telle des questions abordées, avec de nombreux documents à l'appui déjà dans le corps de l'ouvrage.

Eng. Boislandry-Dubern.

Report on strikes and lock-outs and on conciliation and arbitration boards in the United Kingdom in 1906 (*Rapport sur les grèves et lock-outs et sur les Offices de conciliation et d'arbitrage au Royaume-Uni en* 1906). 1 vol-8°, London, Darling, 1907.

L'année 1906, étudiée dans ce Rapport, n'a pas été exempte de troubles industriels, tant s'en faut. Les différents ont même été plus nombreux que dans les années précédentes puisqu'on a compté près de 3 millions de journées de travail prises par les grèves, chiffre plus élevé que les cinq années précédentes (2.783.000 journées de travail) quoique bien au-dessous de la moyenne pendant la période 1896-1900 (7.010.000) des journées de travail.

Toutefois, si ce nombre de jours enlevés au travail semble considérable, il ne s'élève qu'à 1/3 de journée à peine lorsqu'il est divisé par le chiffre total de la population industrielle, à l'exception des ouvriers agricoles et des marins. Le tiers environ du temps perdu, en 1906, se rattache aux grèves des mécaniciens et des constructeurs des navires. L'industrie des mines de charbon a pris environ le quart de ces journées.

La question des salaires fut, comme d'habitude, la cause la plus fréquente des grèves. Le résultat des grèves sur cette ques-

tion fut en faveur des patrons. Les ouvriers visant à l'augmentation de leurs salaires n'atteignirent leur but que dans la proportion de 17 0/0, tandis que 35 0/0 échouaient et 46 0/0 obtenaient un compromis. Quant aux disputes relatives aux heures de travail, la plupart des travailleurs en vinrent à un compromis réglé par les parties elles-mêmes ou par leurs représentants. Pendant l'année, 46 différends industriels, intéressant 10.777 ouvriers, furent réglés par l'arbitrage ou la conciliation, progrès considérable sur les chiffres de l'année précédente.

Les principaux offices pour l'arbitrage ou la conciliation sont, dit l'auteur du Rapport, plutôt destinés à prévenir qu'à régler les grèves et lock-outs. Ils n'en ont pas moins réglé, en 1906, 697 différends entre patrons et ouvriers, et 12 seulement de ces cas impliquaient un arrêt du travail.

H. BOUËT.

THE WOOLEN AND WORSTED INDUSTRIES (*Les industries des tissés et des filés*), par J. H. CLAPHAM. 1 vol. in-8°. London Methuen and C°, 1907.

Cette esquisse générale des industries des tissés et des filés est la première de son genre. Aussi contiendra-t-elle certainement, dit l'auteur dans sa Préface, quelques erreurs et omissions quoiqu'il ait fait tous les efforts possibles pour la rendre exacte. Mais ce n'est qu'une esquisse, et non un tableau fini. L'auteur ajoute qu'il sera très heureux de recevoir les critiques et les faits complémentaires, d'où qu'ils viennent.

L'histoire, la technique, l'organisation du commerce, de l'industrie et du travail de la filature et du tissage des laines en Angleterre sont ici exposées et présentées d'une façon qui intéressera et instruira les spécialistes. Pour nous qui ne le sommes pas, nous nous contenterons d'extraire quelques chiffres pour donner un aperçu de l'importance de ces industries en Angleterre.

« Le nombre de personnes employées en 1901, suivant les rapports des inspecteurs de manufactures, était de 259.909. Ce chiffre renferme les industries de la filature et du tissage de la laine, ainsi que les industries connexes. Quant au nombre de fabriques, il était de 1.377 en 1904. Presque partout la force motrice employée est la vapeur. Quelques-unes de ces manufactures emploient à la fois l'eau et la vapeur. Çà et là on commence

à utiliser l'électricité. Cependant cette nouvelle force gagne peu de terrain, atttendu que certaines difficultés techniques s'opposent, paraît-il, à son adoption.

Avant la naissance de l'industrie du coton, pendant les trente dernières années du XVIIIe siècle, les lainages étaient de beaucoup la branche la plus importante d'exportation de la Grande-Bretagne. En 1770, elle s'élevait à £ 1.000.000 sur un total de £ 4.000.000. Cet état de choses cessa lors de la première grande révolution industrielle, non que l'industrie de la laine déclinât, mais le coton prit une extension si rapide qu'il vint bientôt à la tête sur la liste des exportations. Le fer, l'acier et les machines venaient ensuite. La laine devenait peu à peu une branche secondaire de l'exportation. En 1906, quoique le chiffre total soit de £ 375.000.000, il ne s'élève qu'au treizième environ de la totalité des exportations pour la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Le chiffre de l'exportation est de £ 31.745.000 pour les tissus et les filés. Quelle proportion a-t-il avec la valeur totale des produits de la laine dans le Royaume-Uni? On ne peut le savoir de façon certaine. Cependant, il n'est pas douteux que le marché intérieur soit le plus important pour la laine, et le marché extérieur pour le coton. Une estimation qui semble exacte fixe aux deux tiers de la production totale la consommation des tissus et des filés dans le Royaume-Uni et à un tiers le chiffre de l'exportation. Mais naturellement cette proportion est très variable. Ce qui est hors de doute, c'est que depuis vingt-cinq ans la demande a augmenté à l'intérieur, par suite du développement de la population, et aussi par suite des tarifs et de l'augmentation du nombre des manufactures au dehors.

La quantité de laine consommée dans le Royaume-Uni pendant la période 1880-1884 était un peu au-dessous de £ 500.000.000; de 1895 à 1899, elle était de £ 685.000.000; de 1900 à 1904 £ 659.000.000; en 1905, £ 685.000.000.

L'auteur montre, au moyen de diagrammes, le développement relatif des importations et des exportations dans le Royaume-Uni, en Allemagne et en France. Il estime que la politique fiscale de chaque nation ne jette que peu de lumière sur ces mouvements et que les actes du Parlement ont peu d'influence sur les faits économiques. Comme exemple, il fait remarquer qu'en Allemagne, la protection est associée au développement et en France à la diminution des exportations.

Le rapport cherche à démontrer que le marché intérieur au

Royaume-Uni a été satisfaisant pendant ces dernières années et que les exposés pessimistes qui ont été présentés sont contraires aux faits. Il ne manque, à nos fabricants dit-il, qu'une plus grande familiarité avec les méthodes françaises, et aussi plus de l'esprit artistique qui caractérise les industriels français.

H. BOUËT.

THE DEVELOPMENT OF WESTERN CIVILISATION. A STUDY IN ECHICAL ECONOMIC AND POLITICAL EVOLUTION (*Le développement de la civilisation occidentale, Etude de l'évolution politique, économique éthique*), par J. DORSEY FORREST. 1 vol. in-8°, Chicago, 1907.

L'auteur de cet ouvrage cherche à se rendre — et à nous rendre — compte de la nature et de la tendance du mouvement social contemporain, à voir s'il y a, ou non, solution de continuité avec le passé. A cet effet, il jette un rapide coup d'œil sur l'évolution religieuse, morale, économique et politique du genre humain depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

Quand je dis les temps anciens, il faut s'entendre. M. Dorsey Forrest ne s'engage pas dans le domaine de la paléontologie, de la préhistoire, ni même de l'histoire des peuples dont la vie a été négligée — peut-être plus que négligeable — et que les amateurs de l'antiquité cherchent à ranimer ; il se borne à remonter aux trois peuples qui, selon lui, ont fourni à la civilisation moderne ses principaux sinon tous ses éléments. Ces peuples sont les Hébreux, les Grecs et les Romains. On comprend que M. Forrest, se mettant sur ce pied, n'a pas dû s'écarter beaucoup des opinions reçues, des idées classiques. Après avoir établi le bilan de ce que la société moderne doit à l'antiquité classique, M. Forrest expose comment le christianisme a utilisé ou modifié ces éléments pendant le moyen-âge aux points de vue religieux et éthique, mais surtout économique. Arrivé à nos jours, M. Forrest constate que nos société civilisées présentent sur leurs aînées deux traits différents et caractéristiques : la démocratie, en politique, et l'industrialisme en économique.

C'est, dit-il, le développement industriel qui cause l'expansion permanente de la démocratie ; mais celle-ci réagit sur celui-là. La Révolution industrielle n'a pas été le résultat des grandes inventions mécaniques ; ces inventions ont été plutôt le résultat de la Révolution, quoique l'une ait grandement accéléré les autres. En Angleterre, pays où s'est d'abord développé l'indus-

trialisme, les inventions ont été encouragées par les libres conditions sous lesquelles l'industrie était exercée. Sur le continent, au contraire, les méthodes industrielles étaient directement réglées et le monopole du marché était garanti aux producteurs nationaux.

La liberté économique a donc du bon. M. Forrest n'en disconvient pas, loin de là. Il constate que la libre concurrence. a été bonne autrefois, mais qu'elle est devenue, sinon radicalement mauvaise, du moins fort sujette à des inconvénients qu'il importe de corriger. C'est là une opinion qu'il a été facile d'établir. Pour cela, la libre concurrence n'ayant jamais été complète, il a suffi de lui attribuer tous les maux qui provenaient de la réglementation politique et économique, d'en faire le bouc émissaire de tous les péchés d'Israël. Vous voyez d'ici comme cette hypothèse est commode. Dès que quelque chose ne va pas au gré de nos désirs et de nos caprices : « Qui a fait cela ? — C'est la libre concurrence. » La libre concurrence est devenue ainsi une Providence à l'envers. Tout le bien venait de celle-ci, tout le mal dérive maintenant de celle-là. Cette hypothèse favorise très bien, comme on voit, la paresse de l'esprit. Pas besoin de se creuser la tête pour expliquer les phénomènes économiques : la libre concurrence explique tout. C'est ce qui explique l'immense succès dont elle jouit, et dont elle jouira jusqu'à ce que les esprits, endormis par ce soporifique, soient réveillés par quelque catastrophe.

L'industrialisme est caractérisé par l'antagonisme entre le capital et le travail. Comment se terminera cette lutte ? M. Forrest incline plus vers l'individualisme que vers le socialisme, et même que vers le paternalisme; il va jusqu'à dire que l'individualisme est essentiellement social, et il espère que l'équilibre démocratico-industrialiste s'établira automatiquement. « Le système social-économique n'est ni individualiste ni collectiviste : il est organique. »

H. Bouët.

Le ministère du Travail, par Charles Brouilhet. Br. in-8°, Lyon, 1907.

Ceci est une apologie du ministère du Travail faite par l'auteur dans une conférence à l'Office social de Lyon. Les arguments invoqués sont toujours les mêmes:

Louis Blanc demanda à la Constituante de 1848 d'instituer un ministère du Travail et du Progrès. Un ministère du Travail existe déjà en Belgique et en Nouvelle-Zélande, donc...

Même farine tirée du même sac: La France agricole a son ministère; la France industrielle et commerciale a le sien aussi; de même la France coloniale; en sorte que l'agriculteur, le chef d'entreprise, le colonial, savent à quelles portes frapper; pourquoi n'y aurait-il pas aussi un ministère du Travail afin que le prolétaire sache, lui aussi, à quelles portes frapper?

Il est aussi aisé qu'inutile de répondre: De ce qu'un ministère du Travail existe quelque part, il ne s'ensuit nullement qu'il doive et même puisse exister ici. Les conditions économiques et sociales ne sont pas partout les mêmes. Il se peut que le ministère du Travail soit un rouage de luxe et non de nécessité, qu'un tel supporte sans en tirer aucun profit, et qui écraserait un autre. Il est encore possible qu'où il fonctionne, ce ministère fasse plus de mal que de bien, ce qui n'est pas une recommandation.

Avant d'étendre le *ministérialisme* au travail, il faudrait montrer quels bienfaits sont résultés des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, des Colonies, etc. Les agriculteurs, les industriels, les commerçants, les coloniaux, se plaignent-ils moins de leur sort depuis qu'ils savent à quelles portes frapper? Rendent-ils de plus grands services au public, aux contribuables qu'ils ne lui en demandent?

« Quelque doctrine économique que l'on professe, il faut bien constater qu'il existe dans les pays industriels une classe ouvrière qui a des intérêts à défendre et un rôle à jouer dans l'activité collective du pays. »

Si cette constatation suffit pour justifier l'établissement d'un ministère des ouvriers, il faudra aller beaucoup plus loin, car il y a d'autres classes dans la Société qui ont des intérêts à défendre et un rôle à jouer. S'il y a le prolétariat des ouvriers manuels, il y a aussi celui des employés, celui des intellectuels, etc. Voulez-vous ministérialiser tout le monde. Sinon, pourquoi les uns plutôt que les autres?

Si vous y tenez absolument, attendez au moins qu'on vous le demande et ne protégez pas les gens, à nos frais, à nous contribuables, et malgré eux. Or, vous en convenez, « la protection de l'ouvrier ne peut, en effet, s'obtenir le plus souvent, ce qui est fâcheux, assurément, que par la voie de coercition, même vis-à-vis des protégés. »

J'aime bien le « ce qui est fâcheux ». Pourquoi est-ce fâcheux ?

Parce que les ouvriers sont des imbéciles qui n'entendent rien à leurs véritables intérêts ? Vous les trouvez assez intelligents pour élire des députés. Ceci n'est-il pas plus difficile que cela ?

ROUXEL.

LE SORT DES CAMPAGNARDS S'AMÉLIORE-T-IL, par EMILE VANDERVELDE. Br. in-8°, Paris, Marcel Rivière, 1907.

En 1833, le gouvernement anglais fit une enquête sur la condition des journaliers agricoles en Angleterre et sur le continent. Le comte Arrivabene fournit, pour la Belgique, une monographie de la commune de Gaesbeek, arrondissement de Bruxelles, prise pour type des villages de la partie flamande du Brabant.

Reprenant le questionnaire de l'enquête sur l'état des laboureurs de la commune de Gaesbeck, M. Edmond Doms, qui connaît admirablement cette région, a posé les mêmes questions aux habitants actuels et contrôlé leurs réponses. Ces réponses sont mises en regard des réponses faites à Arrivabene dans la présente brochure, et sont précédées d'une introduction par M. Emile Vandervelde. On peut ainsi se rendre un compte plus ou moins approximatif des changements opérés ou survenus dans la condition des campagnards pendant ce délai.

En 1833, il y avait à Gaesbeck 364 habitants. Leur nombre s'éleva à 1.112 en 1845. Il n'était plus que de 355 en 1900, quand la crise agricole battait son plein. Aujourd'hui il est remonté à 405. Il semble, dit M. Vandervelde, que la facilité plus grande des transports, par suite de la proximité d'un tramway vicinal (inauguré en 1887), ait enrayé l'exode des villageois, dont beaucoup travaillent en ville, mais n'éprouvent plus le besoin de s'y fixer.

Ce travail en ville d'une partie des habitants doit nécessairement améliorer la condition matérielle de tout le village.

Le perfectionnement des moyens de transport et la proximité de Bruxelles ont dû travailler aussi dans le même sens. En 1833, les paysans consommaient une grande partie de leur lait. En 1906, ils le portent à la laiterie coopérative. En 1833, ils ne cultivaient guère que du blé, des légumes, du houblon, du tabac. En 1906, le plus clair de leurs revenus provient de la culture des fraises, qui est la principale industrie de la localité.

Il n'est pas douteux, observe M. Vandervelde, que ce soient ces cultures rémunératrices qui les mettent à même de payer leurs

fermages et de vivre un peu mieux que ne vivaient leurs parents. Ils sont mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés. En sont-ils plus heureux, plus contents d'eux-mêmes et des autres ?

Quand Arrivabene demande si les journaliers ont de bonnes relations avec les fermiers, et s'ils sont satisfaits de leur sort, on lui répond : « Je crois que les relations entre les journaliers et les fermiers sont très amicales et que les journaliers ne sont nullement mécontents de leur sort. Ils ont des égards pour ceux qui leur donnent constamment du travail. »

Aujourd'hui c'est une autre antienne qui se chante, ce qui prouve que l'homme n'est jamais content ou qu'il ne gagne pas à devenir de savetier, financier, ne fût-ce que dans une très petite mesure. Il y perd sa chanson et son somme.

ROUXEL.

L'ALIMENTATION A BON MARCHÉ, SAINE ET RATIONNELLE, par JEAN LAHOR et DR. LUCIEN-GRAUX. Un vol. in-16. Paris, Félix Alcan, 1908.

Nourriture à bon marché, saine et rationnelle ; voilà trois facteurs que l'on peut considérer comme formant la trinité gastronomique. La réalisation de cet idéal n'est peut-être pas facile, mais elle est fort désirable. Que faut-il faire — ou défaire — pour atteindre ce but, ou du moins pour en approcher le plus possible ?

Le bon marché des aliments, comme de toutes choses est relatif et dépend des ressources dont on dispose pour se les procurer. Ce qui est à vil prix pour le riche est souvent hors de prix pour le pauvre. Il n'y a donc à s'occuper que de celui-ci pour résoudre le problème posé.

Pour améliorer le sort de la classe ouvrière, disent nos auteurs, il est deux méthodes : augmenter les salaires ou diminuer la cherté des choses. Le premier de ces moyens conduit souvent au résultat contraire.

L'augmentation du salaire, en se généralisant par les grèves, — quand elles réussissent, — fait, de proche en proche, hausser les prix de tous les produits, de sorte que les travailleurs ne sont pas plus avancés. Ils le sont même moins, car la hausse des prix des produits restreint la consommation intérieure et l'exportation au dehors ; la production diminue ; le travail étant moins demandé, les salaires retombent et la grève est à recommencer. Sisyphe se remet à monter son rocher, mais toujours en vain. Si l'expérience

servait à quelque chose, tout le monde saurait cela et personne n'écouterait les conseils des gréviculteurs.

Puisque nous ne pouvons pas résoudre le problème du bon marché par ce moyen, essayons l'autre, intervertissons l'ordre des facteurs.

Diminuer la cherté des choses, est-ce possible? Les prix n'atteignent-ils pas naturellement, sous l'empire de la concurrence, leur taux normal? Vous ne pouvez donc abaisser les prix des choses au-dessous de ce taux sans, du même coup, ruiner les patrons et, à leur suite, les ouvriers.

Le raisonnement est très juste dans l'hypothèse de la libre concurrence. Les prix ne peuvent être réduits que s'ils sont trop hauts, et ils ne peuvent être trop hauts que si un artifice quelconque vient fausser la concurrence; le protectionnisme, par exemple.

C'est ce qu'ont fort bien remarqué MM. Jean Lahor et Lucien-Graux: Comment se fait-il que, dans une démocratie comme la France, les prix des denrées sont plus élevés que dans les royalistes Angleterre et Belgique? Cela vient tout simplement de ce que la Belgique et l'Angleterre sont libre-échangistes,tandis qu'en France règne et gouverne le protectionnisme. Supprimer la protection et revenir au libre-échange, tel est donc le grand moyen de ramener le prix des choses non pas à un taux infime, ce n'est ni désirable ni possible, mais à leur taux naturel.

MM. Lahor et Graux indiquent un autre remède, mais le mal vient de la même source et le libre-échange suffira. Il y a, disent-ils, trop d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, il faut en réduire le nombre. Il y en a trop, dirai-je, parce qu'existe la protection; supprimez-la, tous les intermédiaires ne disparaîtront pas, il en faut, mais la libre concurrence éliminera les rouages superflus.

Voilà pour la première personne de la trinité alimentaire. Comme dans la trinité divine, la seconde personne est fille de la première. D'où vient que l'alimentation, spécialement celle des classes inférieures, n'est pas saine?

MM. Lahor et Graux en trouvent la principale cause dans les falsifications. Très bien; mais la principale cause des falsifications, quelle est-elle? On falsifie parce qu'on a intérêt à le faire, c'est-à-dire parce que les produits naturels sont trop chers et trop rares; or, c'est au protectionnisme que nous devons la cherté, donc aussi, l'insanité des produits alimentaires. Multipliez les inspecteurs, vous préserverez le public des produits falsifiés, je

vous l'accorde quoique je pourrais vous le contester ; mais vous ne procurerez pas à ce public des aliments sains et à bon marché. Je dis plus: vous augmenterez la difficulté de s'en procurer, car vos frais d'inspecteurs s'ajouteront aux autres frais de production et de protection pour faire hausser encore les prix.

En y mettant un peu d'application je montrerais peut-être que la troisième personne de la trinité alimentaire *procède* des deux premières, comme en théologie, mais il ne faut pas abuser du paradoxe.

En quoi pêche l'alimentation moderne au point de vue de la raison et de la ration ? D'après nos auteurs, nous tombons dans deux péchés: nous mangeons trop, trop peu, ou mal, et nous mangeons trop de viandes.

Le travailleur « ne sait pas se nourrir, comme tant d'autres, du reste, parce qu'il mange trop peu ou trop, ou trop vite, ou mal, irrationnellement; et je ne parle pas ici de ce qu'il boit. »

Pour nous amener à manger plus rationnellement, MM. Lahor et Graux conseillent l'enseignemnt ménager, le retour au régime végétarien, ou du moins, à un régime mixte avec prédominance des végétaux, etc.

Je ne donne ici que le squelette du livre; il faut le lire entièrement pour les détails souvent très suggestifs. Passons à la conclusion.

Il faut, disent les auteurs, que la vie soit à *bon marché,* et il faut, pour cela, qu'elle soit *simple.* « *Le bon marché et la simplicité de la vie,* voilà les deux termes auxquels, en poursuivant la solution du problème on arrive toujours. »

ROUXEL.

IL MOVIMENTO OPERAIO NELL'AGRICOLTURA FRANCESE (*Le mouvement ouvrier dans l'agriculture française*), par ANGELO FRACCACRETA. Un vol. in-8°. Napoli, L. Pierro, 1907.

Le mouvement ouvrier est une nouveauté dans les campagnes. Ce mouvement est-il de nature et d'origine socialiste ? Qu'avons-nous à en craindre ou à en espérer ? C'est ce que M. Fraccacreta examine dans ce volume.

Ce mouvement se limite presque exclusivement à deux catégories de travailleurs: les bûcherons et les vignerons. Les autres ouvriers agricoles se contentent d'abandonner les champs pour les villes, l'agriculture pour l'industrie, le commerce ou la bu-

reaucratie, si bien que la population rurale, qui représentait 75.6 0/0 de la poplation totale de la France en 1848, n'est plus que de 60.2 en 1901. Le prolétariat agricole devient de plus en plus rare, la main-d'œuvre, qui surabonde dans les villes, manque dans les campagnes.

Le mouvement syndicaliste et gréviste qui s'est manifesté d'abord chez les bûcherons du Centre, puis chez les vignerons du Midi, ne paraît pas avoir une origine socialiste. Les ouvriers des vignes et des bois sont plus concentrés que ceux des champs. Les bûcherons travaillent par groupes de 60 à 80 et plus; les vignerons ne sont pas éparpillés dans des fermes, mais, rassemblés dans des villages ou bourgs. Ils peuvent donc se coaliser et se mettre en grève plus facilement que les ouvriers ruraux proprement dits.

Aussi leurs grèves et leurs syndicats ont-ils précédé la propagande socialiste. « Les syndicats de bûcherons surgirent et les grèves éclatèrent avant que les programmes agraires socialistes fussent formulés. » Les socialistes sont venus, ensuite seulement, attiser le feu, et les persécutions de l'autorité, les condamnations des grévistes ont préparé la voie aux socialistes, en augmentant l'irritation des ouvriers sans diminuer leur misère.

Les syndicats agricoles sont-ils de nature à résoudre la question sociale dans les campagnes? M. Fraccacreta, ne le croit pas. Ces syndicats sont généralement conservateurs et catholiques. Ils sont composés de propriétaires et de fermiers, mais non d'ouvriers agricoles. On a cherché à attirer ceux-ci en créant des syndicats mixtes; mais ces syndicats ne sont mixtes que de nom; les ouvriers n'y affluent guère. Il n'y a donc rien à espérer de ce côté.

La conclusion de M. Fraccacreta est que l'unification se fera entre les syndicats ouvriers ruraux; le mouvement syndicaliste prendra un peu d'extension; mais la fédération nationale n'aura qu'une valeur exclusivement formelle et apparente, elle sera incapable de toute action économique. Le syndicalisme cessera d'être révolutionnaire et se contentera de travailler au relèvement des salaires, qui sont généralement trop bas.

ROUXEL.

IL PROBLEMA DELLE ABITAZIONI POPOLARI NEI RIGUARDI FINANZIARI E SOCIALI (*Le problème des habitations populaires sous les rapports financiers et sociaux*), par ALBERTO GEISSER. Br. in-8°, Torino, S. Lattes, 1907.

La manie de vouloir entasser tout le monde dans les villes a

donné naissance et donnera de plus en plus d'importance à la question des habitations populaires. Ce problème est évidemment insoluble. En effet, si les villes sont préférables aux campagnes, les grandes valent mieux que les petites, les capitales que les chefs-lieux, et la plus grande des capitales est la meilleure. La population du globe n'a plus qu'à se masser au plus tôt sur un seul point et laisser tout le reste désert.

M. Geisser ne désespère pourtant pas de résoudre ce problème. Son étude est le résultat de conférences données à Turin sous le patronage de l'Union libérale monarchique, illustrées de 45 projections dont 15 reproduisent des tableaux statistiques et 30 des monuments historiques et des types d'habitations.

La question est envisagée à tous les points de vue : facteurs économiques du problème; difficultés financières; état actuel des choses à Turin; remèdes et solutions venant de l'initiative privée, des communes ou de l'Etat, etc. ; mais tout cela ne nous conduit qu'à des résultats insuffisants. Les exemples et enseignements tirés des pays étrangers ne nous avancent pas beaucoup plus.

L'épilogue est peut-être la partie la plus intéressante de cette étude. L'auteur y montre les contradictions intimes du socialisme. Tous les principes du marxisme sont aujourd'hui contestés et même rejetés, non seulement par les adversaires, mais par les partisans. M. Geisser trouve que les agitations socialistes, les critiques de l'organisation actuelle, ont eu leur utilité. C'est discutable, mais les socialistes n'ont pas été les seuls ni les premiers à critiquer les abus, et la méthode qu'ils ont adoptée ne vaut certainement pas celle de leurs précurseurs. M. Geisser le reconnaît si bien, qu'il préconise, par opposition avec les marxistes, les énergies morales, comme élément indispensable du progrès humain.

Rouxel.

CHRONIQUE

Sommaire. — Le *lock out* des industries du bâtiment. — Les pensions ouvrières. — La surabondance des fonctionnaires. — La question de la reprise du Congo par la Belgique. — La prohibition hygiénico-protectionniste des foins et des pailles en Angleterre. — La crise du tissage à la main dans le Hainaut français. — Une lutte du Syndicat patronal et du Syndicat ouvrier en Italie. — Un programme individualiste dans la République Argentine. — Nécrologie, Eugène Rochetin.

L'horreur de la concurrence, à laquelle nous sommes redevables des tarifs protectionnistes, nous vaut les tentatives des syndicats ouvriers pour monopoliser le travail. Tandis que les puissants syndicats des industriels et des propriétaires fonciers réussissaient à élever les prix des nécessités de la vie tout en s'épargnant les efforts nécessités par la pression de la concurrence, les syndicats ouvriers, animés du même esprit, s'efforcent aujourd'hui d'élever le prix du travail, d'en abréger la durée, et de diminuer par le sabotage les efforts qu'il coûte. Les syndicats protectionnistes, ont eu facilement raison du troupeau bêlant des consommateurs, en revanche, les industriels menacés viennent d'opposer à la Confédération du travail une Confédération certainement aussi puissante que pourrait l'être celle des consommateurs syndiqués. Ils ont fermé de concert leurs ateliers, en déclarant aux ouvriers qu'ils ne les rouvriraient qu'à ceux d'entre eux :

Qui répudient toute pratique de sabotage :

Qui respecteront la liberté du travail pour tous sans distinction de syndiqués ou non syndiqués :

Qui produiront un travail en rapport avec le salaire payé :

Qui accepteront la journée du travail normal de dix heures, indispensable dans notre industrie saisonnière.

Il n'est donc pas douteux que cette entente énergique des pa-

trons des industries du bâtiment, n'ait raison des prétentions abusives des syndicats ouvriers ; c'est un bon exemple à proposer aux consommateurs, victimes des syndicats protectionnistes.

*
* *

Quoique la Chambre ait voté, à la majorité de 476 voix contre 66, un ordre du jour, invitant le gouvernement à obtenir du Sénat, le vote nécessaire à la promulgation de la loi sur les retraites ouvrières, avant la fin la législature, cette loi pourrait bien être renvoyée aux Calendes grecques. Le gouvernement s'est efforcé, à la vérité, de la rendre financièrement acceptable, en élevant de 60 à 65 ans l'âge de la retraite, en éliminant les fermiers, métayers et domestiques et en réduisant ainsi à 1.300.000 au lieu de 2.900.000, le nombre de ses bénéficiaires, mais cette coupe sombre a rencontré des adversaires dans la Commission, et il est plus que jamais douteux que l'accord se fasse avant la fin de la législature.

*
* *

La Commission chargée d'examiner la question des syndicats de fonctionnaires vient d'adopter un projet qui attribue aux fonctionnaires, employés, agents, sous-agents, des cadres civils permanents de l'Etat, des départements, des communes, le droit d'user des lois de 1884 (syndicats), et de 1901 (associations), à leur gré, sauf le droit de grève, sans un cas légitime. Or, d'après un document officiel annexé au rapport de la Commission, le nombre total des fonctionnaires s'élevait le 31 décembre 1906, à 870.589, et il n'a pas diminué depuis.

M. Jules Roche remarque, dans la *République françasie*, que 870.589 syndiqués vont se trouver en présence de 8.000.000 de contribuables, dispersés, abandonnés sans force, sans défense, qui seront livrés à leur discrétion.

C'est sans doute fâcheux, mais qu'est-ce qui empêche les 8.000.000 de contribuables d'user à leur tour des lois de 1884 et 1901 ? Au syndicat des fonctionnaires, il ne tient qu'à eux d'opposer un syndicat plus que décuple et d'une puissance irrésistible.

Cela serait plus opportun, et peut-être plus efficace que de gémir, avec la *République française*, sur les lamentables destinées de l'empire romain.

*
* *

La question de la reprise du Congo, en ce moment à l'ordre du jour en Belgique, émeut à bon droit l'opinion publique, car c'est une affaire colossale qui peut être une source abondante de richesse ou une cause de ruine. L'Etat du Congo a quatre-vingts fois l'étendue de la Belgique, sa population est évaluée au bas mot à 20 millions d'habitants, il possède un immense réseau de voies de communication fluviale, son sol et son sous-sol donnent d'amples promesses de bénéfices. C'est l'actif de l'affaire. Mais il y a aussi un passif dont nous avons énuméré les articles dans notre dernière chronique et auquel s'ajoutent les stipulations formelles de l'acte de Berlin en faveur de la liberté commerciale, de la liberté et de la propriété des indigènes. L'actif est séduisant, mais le passif est passablement lourd et il pourra exiger des sacrifices immédiats qui pèseront sensiblement sur les contribuables belges. C'est un peu l'histoire de l'éléphant gagné à la loterie par un bourgeois petitement logé. On peut se demander encore en examinant ce que coûte aux grands pays le luxe d'un empire colonial, et l'incapacité des gouvernements, constitutionnels ou non, à administrer leurs possessions lointaines, si la meilleure affaire n'est pas exposée à devenir ruineuse en régie.

A notre avis, le moyen le plus sûr, d'être édifié sur la valeur du Congo et d'épargner au peuple belge les aléas dangereux d'une régie coloniale, consisterait à s'adresser à la concurrence. Si l'exploitation des richesses du Congo, sous les conditions stipulées par l'acte de Berlin, et les charges de la reprise, est véritablement avantageuse, une ou plusieurs sociétés ne manqueront pas de se constituer pour l'entreprendre en totalité ou en partie, en se soumettant au contrôle de l'Etat belge. Comme toute affaire lucrative, elles trouveront aisément les capitaux nécessaires. Nous doutons toutefois, que cette solution ait la chance de convenir aux étatistes belges quoique ou plutôt parce qu'économique.

*
* *

Sous prétexte d'hygiène, l'importation du foin et de la paille a été prohibée en Angleterre, sauf pour les provenances de la Norvège, de la Suède et du Danemark. C'est la France qui en

importe la plus grande quantité, les deux tiers du foin, la presque totalité de la paille. Aussi cette interdiction prétendue hygiénique cause-t-elle infiniment plus de dommages et de souffrances en France qu'elle n'en épargne en Angleterre. L'exportation interdite, lisons-nous dans l'*Indépendance belge*, était l'un des principaux éléments de fret de retour pour les vapeurs des lignes régulières reliant, d'une part Dunkerque, Calais, Dieppe, et, d'autre part, Londres, Douvres, Folkestone, Goole, Hull, Leith, Bristol et Liverpool. A Dunkerque, un millier de tonnes de paille sont en souffrance dans le port; à Calais, il y en a plus de 2.500 tonnes dans un magasin dit de la Loire et qui avait été construit spécialement en vue de ce transit, sur le quai Est du bassin Carnot, afin d'isoler cette marchandise, trop combustible, des autres hangars. A Boulogne, 1.200 tonnes sont également en magasin.

La *Réforme économique*, ne manque pas de s'indigner de cette mesure hygiénico-protectionniste. Mais, en faisant prohiber les viandes américaines sous prétexte de trichnine, les protectionnistes n'ont-ils pas causé à nos consommateurs plus de souffrances que les Anglais n'en ont fait endurer aux producteurs et aux transporteurs de foin et de paille ? On voit une paille dans l'œil du voisin, on ne sent pas la poutre qui est dans le sien.



Les bienfaits généraux et permanents qu'apportent les machines et que démontrait si éloquemment M. Frédéric Passy, sont malheureusement achetés par les pertes particulières et immédiates qu'elles causent aux industriels, propriétaires du vieil outillage et aux ouvriers qui le mettaient en œuvre. Ceux-ci aggravent le mal en les brisant ou en s'obstinant à conserver les métiers surannés qu'elles remplacent. C'est ce qui a causé l'effroyable misère des Flandres à l'époque de la transformation devenue inévitable de l'industrie linière, et ce qui ruine maintenant le tissage à la main et la population ouvrière à laquelle il fournissait la presque totalité de ses moyens d'existence.

Une chose qui était caractéristique du Hainaut français, dit un correspondant de l'*Indépendance belge*, l'étrange persistance dans tout le Cambrésis du tissage à la main, est menacée de disparition. On ne tisse plus guère à la main en France que dans cette région ; également dans la contrée bas-normande qui avoi-

sine Flers-de-l'Orme et enfin dans le Lyonnais. Dans cette dernière province, les « canuts » qui tissaient la soie ont su conserver le mode d'industrie à domicile dont ils bénéficiaient en adoptant de nouveaux métiers plus rapides et en utilisant le transport de la force motrice par l'électricité. A l'usine-caserne, ils ont substitué l'usine-maison et ont continué à veiller sur le pot-au-feu tout en maniant la navette. Le tisserand du Cambrésis, plus routinier, n'a pas su organiser le travail sur cette base moderne. Depuis toujours, on entend dans les villages aux maisons blanches couvertes de tuiles rouges le tic-tac monotone et lent des métiers de bois. Il était fatal que la première crise textile balayât impitoyablement tout cet attirail ancien, si respectable fût-il. A l'heure actuelle, l'usine ne va guère ; le métier à la main, lui, a dû s'arrêter complètement. Il n'y a plus de pain dans la huche et comme les salaires, jadis de 5 à 8 francs, étaient depuis longtemps tombés à 1 fr. 50 et 2 francs, le bas de laine aussi est vide et la misère plane sur les villages ruinés. Ce qui est plus navrant, c'est que rien ne fait prévoir quand cette affreuse situation prendra fin, ni même s'il faut espérer voir encore derrière les larges baies vitrées des maisons de tisseurs les chaînes tendues sur de massifs rouleaux de hêtre se dérouler lentement... L'industrie textile manuelle devait mourir, mais cela eût pu se produire sans heurt tragique, sans famine. Aujourd'hui, on n'espère plus qu'en l'Etat, le dieu-Etat, à qui les députés de Péronne, Cambrai, Saint-Quentin et Vervins demandent des secours considérables pour pallier à la crise présente et donner du pain aux tisserands sans traavil. M. Clémenceau s'est ému de cette situation et il a fait faire ces jours derniers une enquête par un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, enquête qui, croyons-nous, a démontré hautement la nécessité d'une intervention charitable.

Puisse cependant quelqu'un penser, en outre, et dire assez haut que les secours, si importants soient-ils, ne sont que des palliatifs, et que, faute de l'avoir fait *avant* il faudra *après* — dès que la situation générale de l'industrie textile se sera suffisamment améliorée — appliquer dans le Cambrésis la solution qui a si heureusement réussi dans le Lyonnais: Accélérer la vitesse de la fabrication par de nouveaux métiers et adopter la distribution d'énergie électrique à domicile. Faute d'opérer cette transformation, il faut désespérer de revoir jamais prospère le mode de tissage qui a fait jusqu'ici la richesse de plusieurs centaines de milliers d'habitants.

Comme l'observe avec raison le correspondant, les secours de la charité publique ne sont que des palliatifs. Le seul remède aux maux que cause l'irruption du progrès, c'est au progrès lui-même qu'il faut le demander, et surtout ne pas s'y prendre trop tard.

*
* *

En Italie, dans la province de Ferrare, deux syndicats agricoles sont en lutte. Le syndicat ouvrier boycotte les Jaunes, le syndicat des propriétaires boycotte les ouvriers syndiqués, et ceux qui les emploient. Si l'un des membres du Syndicat patronal contrevient à cette défense, le Tribunal du consortium le frappe d'une amende qui peut s'élever à 3.000 fr., tandis que le syndicat ouvrier se borne à porter la sienne à un maximum de 12 fr. Il est à peine nécessaire de remarquer que l'un et l'autre sont parfaitement illégaux. Et comme le constate un correspondant du même journal, les conditions du métayage donnent l'explication des progrès de la pellagre.

Le régime de la propriété dans la province de Bologne, dit-il, a besoin d'être modifié. Le propriétaire a droit, tout d'abord, à la moitié des produits du terrain ; puis, par une série de prestations, il fait payer le loyer des champs et des vignes, outre la somme fixée pour la location par hectare. Le paysan doit encore exécuter certains travaux dans d'autres propriétés appartenant à son patron, élever à ses frais des volailles et d'autres animaux de basse-cour sur lesquels il donne à son maître une large redevance, fournir tous les instruments agricoles, et payer un intérêt de 6 % sur le capital-bétail.

A Crespellano, dans la province de Bologne, sur un ordre du consortium, plus de quatre cents personnes sont licenciées, parce qu'elles appartiennent à un syndicat. Le préfet s'entremet pour la révocation de cette mesure. Il n'obtient rien. La municipalité est obligée de recueillir toute cette population dans les édifices publics et de la nourrir. Près de là, à Molinella, on fait plus encore. Les paysans sont licenciés ; le préfet est impuissant à faire revenir les propriétaires sur leur décision. Et, comme la municipalité vote un crédit de 10.000 francs pour la construction de baraques de bois où loger les sans-travail, les propriétaires refusent de louer à la commune le terrain nécessaire à la construction de ces cabanes.

Cependant ces compatriotes de feu Shylock ne jouissent pas moins d'un droit de 7 fr. 50 par quintal de blé, — établi pour protéger les agriculteurs, y compris les métayers et les ouvriers.

*
* *

Tandis que notre parti radical et radical-socialiste s'évertue à dépouiller l'individu de sa liberté et sa responsabilité naturelles pour le transformer en serf de l'Etat, nous recevons de la République Argentine un programme adressé à la jeunesse de Cordoba, dans lequel notre ami Yves Guyot retrouvera les principes de sa démocratie individualiste, radicalement opposée à la démocratie collectiviste. Dans un discours applaudi avec enthousiasme l'auteur de ce programme, le docteur Pedro Molina, en bornant les attributions de l'Etat à l'œuvre suffisamment laborieuse de la garantie de la propriété, de la liberté et de la vie des individus, a réclamé pour ceux-ci la liberté du travail et la liberté de l'échange, complément nécessaire de celle du travail, la liberté de l'enseignement et des cultes, la pleine responsabilité de la pensée et des actes, bref l'ensemble des desiderata des économistes.

Qui sait si la liberté expulsée du vieux monde par la coalition des protectionnistes et des socialistes ne nous reviendra pas quelque jour du nouveau.



Nécrologie. — Un de nos anciens et fidèles collaborateurs, M. Eugène Rochetin, vient de succomber à une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps. Membre de la Société d'Economie politique, M. Eug. Rochetin avait obtenu des médailles de la Mutualité et de la Société d'encouragement au bien. Il s'occupait principalement dans ce journal des questions d'assurance qu'une longue pratique lui avait rendues familières.

Nous joignons nos regrets à ceux des nombreux amis que lui avaient fait ses solides et aimables qualités. Il était à peine âgé de 66 ans.

G. de M.

14 avril 1908.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

De la colonisation chez les peuples modernes, par Paul-Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, 6e édition, revue et augmentée, 2 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan.

La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française, par E. Lecarpentier. 1 vol. in-18, Paris, Félix Alcan.

La crise des transports. Illusions et réalités, par Yves Guyot. broch., gr. in-8°. Paris, Félix Alcan.

L'idée d'obligation au groupement. Applications aux groupements professionnels et mutualistes, par M. Gobin. 1 vol. gr. in-8°. Paris, Félix Alcan.

La conciliation dans les conflits collectifs et les travaux de la section Nord de l'Association pour la protection légale des travailleurs. Broch. in-18, Paris, Félix Alcan.

Voyage en Portugal, par G. de Beauregard et L. de Foucher. 1 vol. in-18, Paris, Hachette et Cie.

Une Française au Maroc, par Math. Zeys, 1 vol. in-18, Paris, Hachette et Cie.

Rapport de l'administration des Monnaies et Médailles (12e année, 1097). 1 vol. in-8°, Paris, Imprimerie Nationale.

Les sociétés commerciales de travail, par V. Jacq. 1 vol. in-8°. Paris, A. Pédone.

Notre budget. Etudes critiques et plan de réorganisation de notre système financier, par L. Foucrière. 1 vol. in-8°, Paris, A. Rousseau.

L'Invasion anglaise en Egypte. L'achat des actions de Suez (Novembre 1875), par Ch. Lesage, 1 vol. in-18, Paris, Plon-Nourrit.

Aux Etats-Unis. Les champs, les affaires, les idées, par le vicomte G. d'Avenel, 1 vol. in-18, Paris, A. Colin.

Les retraites ouvrières en Belgique, par A. André, 1 vol. gr. in-8°, Paris, Giard et Brière.

La Grève, les salaires et le contrat de travail, par D. Zolla, 1 vol. in-18, Paris, Giard et Brière.

L'assurance contre le chômage, par P. Dupont, 1 vol. in-18, Paris, Giard et Brière.

A propos du Congo. Les dessous d'une campagne. Le devoir des Belges, par V. LACOURT. Broch. in-8°, Bruxelles, A. Lesigne.

La Dette hypothécaire en Italie, par A. GONNARD. Broch. in-8°, Bruxelles, *Rev. Econom. Internationale.*

Salaires et durée du travail dans les industries des métaux (31 octobre 1903). Broch. in-4°, Bruxelles, A. Lesigne.

James Mill und die historiche Methode, par K. MULLER-WERNBERG. Broch. in-8°, Berne, J. Zollinger.

La question ouvrière agricole en Suisse, 1re partie. Broch. in-8°, Berne, K.-J. Wyss.

Union suisse pour la sauvegarde des crédits à Genève (24e rapport). Broch. in-8°, Genève, Imprimerie P. Richter.

Annual report of the Director of the Mint for the fiscal year ended June 30, 1907, 1 vol. in-8°, Washington, Imprimerie du Gouvernement.

The Stannaries. A Etudy of the english tin miner, by, G. RANDALL-LEWIS, 1 vol. in-8°, Boston et New-York. Houghton, Mifflin and Co

Della natalita. Studio di demografia comparata, par A. BENEDUCE, 1 vol. gr. in-8°, Rome, Imprimerie G. Bertero.

Banque d'Espagne. Assemblée générale des actionnaires, 3 et 8 mars 1908. Broch. in-4°. Madrid, Imprimerie G. Hernandez.

Annuario estadistico de la Republica oriental del Uruguay, T. II, 1 vol. in-4°, Montevideo, Imprimerie de Dornalèche y Reyes.

Le Gérant: FÉLIX ALCAN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

UNE EXPÉRIENCE DE NATIONALISATION

LE RACHAT DE L'OUEST

Avant de partir en vacances, le Sénat s'est mis d'accord avec le gouvernement pour inscrire la discussion du rachat des chemins de fer de l'Ouest à l'ordre du jour de la séance qui suivra immédiatement la rentrée. C'est donc, selon toute apparence, le 21 mai que s'ouvrira ce débat.

I

Il n'est pas inutile de rappeler que la déclaration ministérielle du 5 novembre 1906 comprenait le rachat de l'Ouest parmi les réformes que le cabinet Clémenceau se proposait et qu'à la fin de la séance du même jour, un projet de loi était déposé sur le bureau de la Chambre, autorisant le ministre des Travaux publics « à ouvrir la procédure du rachat à l'égard de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ». Saisie de ce projet, la Commission des Travaux publics, des Chemins de fer et des Voies de communication l'amendait en ces termes : « Le

ministre des Travaux publics est autorisé à procéder au rachat à l'égard de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest », rédaction qui faisait disparaître ce qu'il pouvait y avoir encore de suspensif dans le texte du gouvernement et, à la séance du 29 novembre 1906, M. Aimond déposait un volumineux rapport concluant à l'adoption.

Une vingtaine de jours avaient suffi à la Commission des Travaux publics pour étudier une question qui passe à bon droit pour assez complexe, pour s'entourer de tous les renseignements utiles à connaître, pour se faire une opinion impartiale et au rapporteur pour examiner, en 180 pages in-4°, tous les aspects du problème. Qu'on parle, après cela, des lenteurs du régime parlementaire et des cartons dans lesquels les Commissions laissent dormir les projets qui leur sont renvoyés !

Stimulée par ce bel exemple, la Commission du budget, réglementairement appelée à donner son avis, fit pourtant mieux encore. Le rapport de M. Bourrat fut déposé le 3 décembre. Il n'avait donc fallu que quatre jours pour que la Commission du budget examinât les conséquences financières du rachat et que le rapporteur condensât le résultat de cet examen en 76 pages in-4° concluant, elles aussi, à l'adoption.

Cela faisait, pour la Chambre, 250 pages à lire attentivement, des chiffres à compulser, des assertions à contrôler, peut-être des lacunes à combler. Tous les députés comprirent sans doute les devoirs que leur imposait le salut de la patrie. Avec un héroïsme admirable, ils se mirent à l'étude et rien de la question ne leur était plus étranger lorsque la discussion s'ouvrit en séance publique le 5 décembre 1906, juste un mois après le dépôt du projet. Elle se termina le 7 décembre. Par 364 voix contre 187, la Chambre se prononça pour l'adoption du projet, tel que la Commission l'avait amendé.

Aucun doute ne pouvait exister sur le sens que le gouvernement donnait à ce texte : c'était l'exécution immédiate. Le ministre des Travaux publics avait déclaré au cours de la discussion que le rachat serait effectué dès la promulgation de la loi. Le projet était transmis au Sénat le 11 décembre et tout aussitôt le ministre pressait la Commission des chemins de fer de faire son rapport en toute hâte afin que le vote définitif fût acquis et la loi promulguée avant le 31 décembre 1906, c'est-à-dire en moins de vingt jours.

La Commission sénatoriale ne s'est pas laissé émouvoir par ces instances. Loin de songer à disputer à la Chambre le re-

cord de la précipitation, elle a voulu prendre connaissance de documents dont on s'était peu soucié au Palais-Bourbon, connaître la nature et l'issue des pourparlers engagés en 1903 entre le ministre des Travaux publics et les compagnies pour le remaniement des réseaux de l'Ouest, de l'Orléans et de l'Etat, savoir aussi quelles seraient les conditions d'exploitation du réseau racheté, point sur lequel les curiosités de la Chambre sont lentes à s'éveiller. Un projet « sur le régime financier et l'organisation administrative des chemins de fer de l'Etat » lui a été présenté le 28 janvier 1907. Elle est en possession du rapport de M. Marcel Régnier depuis le 22 mars 1907. Personne ne s'est jamais avisé d'en demander la mise à l'ordre du jour. Il eût pourtant été naturel que, s'étant prononcée sur le principe du rachat, la Chambre se prononçât sur les conditions financières et administratives d'exploitation du réseau d'Etat afin que le Sénat eût sous les yeux, simultanément, tous les éléments du problème. En disant au Sénat : « Nous voulons racheter et voici les conditions dans lesquelles nous nous proposons d'assurer le fonctionnement du réseau », on aurait peut-être eu raison des hésitations de certains timides. On paraît avoir beaucoup plutôt craint d'en faire naître chez ceux qui n'en auraient pas. On voulait leur faire voter le principe à l'aveugle. Cela fait, il fallait bien, bon gré, mal gré, subir les conséquences du principe : c'était la carte forcée.

En n'acceptant pas de bâcler un rapport et de se contenter d'un simulacre de discussion, la Commission des chemins de fer du Sénat a éventé cette malice un peu grosse, ce qui est un premier service. Elle en a rendu un second en tenant à s'entourer des renseignements que la Chambre avait considérés comme négligeables. Ce ne fut même pas sans peine qu'elle obtint certaines précisions. Les procès-verbaux de la Commission nous montrent que les résistances furent vives. Les ministres des Travaux publics et des Finances prétendaient ne pas s'expliquer sur les questions concernant les conséquences financières du rachat, ne pas fournir de justification de certains chiffres et même ne donner ces chiffres que « sous la condition qu'ils ne seraient rendus publics sous aucune forme ». Sous le prétexte que ces explications pourraient donner à la Compagnie de l'Ouest « l'idée de se poser des questions auxquelles actuellement elle ne pense même pas », et qu'il serait « imprudent » de divulguer les arguments que l'on se propose d'invoquer devant le Conseil d'Etat, on aboutissait à deman-

der au Sénat un vote irraisonné. Sous un régime démocratique, où la nation est censée faire elle-même ses affaires, on réclamait du Sénat un blanc-seing ; on remplaçait la discussion et le contrôle des représentants du pays par un acte de foi. Et devant l'omniscience et l'infaillibilité de qui fallait-il s'incliner dévotement ? Le procès-verbal de la séance de la Commission du 17 décembre 1906 mérite d'être reproduit :

« M. Caillaux, *ministre des Finances.* — J'ouvrirai mon dossier au rapporteur. Je lui remettrai les notes que j'ai fait établir depuis que j'ai repris la direction des services du ministère des Finances. Jusqu'à présent, le dossier du rachat était très insuffisant.

« M. Barthou, *ministre des Travaux publics.* — Il n'y en avait même pas au ministère des Travaux publics. »

Comme ministre des Finances du cabinet Waldeck-Rousseau, de 1899 à juin 1902, M. Caillaux n'avait pas eu à étudier la question du rachat. Il avait repris la direction des services des Finances le 5 novembre 1906, le jour même où était déposé sur le bureau de la Chambre, contresigné par lui, le projet de rachat. Il en ignorait alors les conséquences financières et il les ignorait encore lors du débat à la Chambre, auquel il ne prit aucune part. De son propre aveu, son collègue des Travaux publics n'était pas mieux renseigné. La majorité de la Chambre n'avait eu pour boussole que le réquisitoire de M. Aimond contre la Compagnie de l'Ouest, renforcé par l'avis de la Commission du budget de M. Bourrat, qui était un second réquisitoire plus enflammé qu'étayé sur des chiffres. Tous, les uns après les autres, s'étaient allègrement lancés dans l'inconnu et ils sommaient le Sénat de les y suivre en toute hâte.

Aux objurgations gouvernementales, au vote de motions impératives par les groupes radicaux-socialistes, venaient se joindre les pressions extérieures. M. Jaurès, dans l'*Humanité*, menaçait le Sénat des colères de la démocratie s'il n'adoptait pas immédiatement le projet de rachat. M. Camille Pelletan écrivait que le Sénat ferait « beaucoup de mal à la République et à lui-même » s'il cherchait « le triste honneur que peut lui donner le rôle d'obstacle au mouvement démocratique » ; ne pas s'incliner devant le vote de la Chambre, ce serait pour le Sénat, « manifester l'intention d'entrer en lutte contre les revendications d'ordre économique et social dans lesquelles le suffrage universel a nettement indiqué l'œuvre principale de cette législature. » Des scènes de désordre et de violence se

produisaient à la gare Saint-Lazare à la suite de retards dans le service des voyageurs de banlieue. Le ministre des Travaux publics en prenait prétexte pour déclarer dans une interview : « Il faut mettre un terme à la situation actuelle qui est lamentable, et il faut que l'Etat rachète cette Compagnie, qui est incapable d'assurer le service public qui lui est confié... Le réseau de l'Ouest est tombé au dernier degré de l'anarchie et du désordre... j'ai confiance dans la sagesse du Sénat pour qu'il ratifie la décision de la Chambre. »

Ces incidents tumultueux avaient, naturellement, un écho à la Chambre et le ministre des Travaux publics, soutenant que la Compagnie de l'Ouest se désintéressait des conditions d'exploitation de son réseau, répétait encore que le rachat est « la seule solution qui permette d'assurer le service public auquel la Compagnie de l'Ouest a failli ».

Indifférente à ces pressions du dehors, la Commission des chemins de fer du Sénat a fait une étude méthodique de la question. Tout d'abord, elle a pensé qu'il convenait de faire une enquête auprès des intéressés et, notamment, des Chambres de commerce de la région desservie par l'Etat. Toutes, sauf une seule, se sont prononcées contre le rachat. Déjà, sur les quatre-vingts députés qui représentent la région desservie par l'Ouest, il ne s'en était trouvé que quatre qui fussent favorables au rachat. De même, sur quarante-six sénateurs de la même région, quarante-quatre se prononcèrent contre le rachat ; deux seulement s'en montrèrent partisans. Si l'on veut faire les affaires du pays conformément à ses intentions et à ses vœux, l'éloquence de cette manifestation ne laisse rien à désirer.

A ce premier groupe d'opposants, il faut joindre les doctrinaires de l'étatisme dont l'opinion avait été fort invoquée devant la Chambre.

C'est M. Cauwès, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui écrit au Président de la Commission :

« Si les considérations qui, naguère, m'ont paru militer pour le rachat ne me semblent pas avoir perdu de leur force, spécialement en ce qui concerne le jeu des tarifs, j'avoue que les circonstances actuelles sont peu favorables, qu'on ait souci de nos finances ou de la nécessité d'organiser une exploitation donnant aux intérêts économiques la satisfaction qui leur est due. Cela exigerait beaucoup d'esprit de suite, et, de la part de l'administration des chemins de fer de l'Etat, une latitude et une souplesse d'action auxquelles nous sommes mal préparés. »

C'est M. Barthélemy, aussi professeur à la Faculté de droit de Paris, qui dépose devant la Commission :

« Le rachat est une opération financière. Pour racheter, il faut payer le prix convenu, comme au jeu de l'oie. Le prix convenu est-il compensé par les avantages réalisés ? Certainement non !... Je me résume. Le rachat de l'Ouest est inopportun et doit être tenu pour tel, même par les étatistes — surtout par les étatistes — pour trois raisons :

« 1° Il crée une modification inutile, sans intérêt, entraînant pour le réseau de l'Ouest les inconvénients de l'étatisme sans avoir aucun des avantages que le régime étatique aurait procurés s'il s'appliquait à l'ensemble des chemins de fer (simplification, solidarité des régions).

« 2° Le rachat,effectué aujourd'hui,entraîne un sacrifice pécuniaire important puisqu'il perpétue inutilement la garantie au delà des limites que les contrats lui assignent.

« 3° Le rachat surcharge l'administration de soins et de préoccupations inopportuns, au moment où elle doit se consacrer à des études autrement nécessaires et urgentes.

« Mon sentiment est qu'une telle opération doit être ajournée. »

Les deux principales autorités invoquées en faveur du rachat s'accordent donc pour déclarer le rachat tout au moins inopportun.

Après les populations de la région et les théoriciens, viennent les clients des chemins de fer, qui ont bien un peu voix au chapitre car il ne faut pas perdre de vue qu'après tout, les chemins de fer sont faits pour transporter des voyageurs et des marchandises. Industriels, commerçants, agriculteurs, individuellement ou groupés en comités et en syndicats, se lèvent en masse pour protester contre l'extension du réseau d'Etat. Ils s'alarment de ce régime qui fait l'Etat juge et partie en matière de transports, qui enlève toute garantie au public, supprime tout contrôle et menace d'introduire dans un organisme qui doit s'assouplir à tous les besoins, s'adapter à toutes les évolutions économiques, les routines et les incohérences dont les régies d'Etat sont coutumières.

Ces inquiétudes sont partagées par les entrepreneurs de transport par eau. La batellerie manifeste la crainte que l'Etat, voulant diminuer la concurrence faite par les transports fluviaux à la ligne du Havre et trouvant qu'il joue un jeu de dupe en payant d'une main les insuffisances que la concurrence de la

voie d'eau entraîne dans l'exploitation de son réseau et en faisant, d'autre part, des dépenses pour l'entretien et l'amélioration de cette même voie d'eau, ne supprime la jouissance gratuite des fleuves et rivières et ne rétablisse les droits de navigation abolis en 1880. Cette crainte est d'autant moins chimérique que — puisqu'on invoque tant en cette affaire l'exemple de l'étranger — il convient de noter qu'une campagne est menée en Allemagne pour défendre par ce procédé les chemins de fer de l'Etat contre la concurrence de la batellerie et que, d'autre part, les chemins de fer fédéraux suisses, gênés par la concurrence de la Compagnie de navigation sur le lac de Genève, ont passé récemment avec celle-ci un traité par lequel elle s'engage à relever ses tarifs au taux de ceux des chemins de fer.

Les armateurs s'émeuvent de la reprise par l'Etat des services maritimes de Dieppe à Newhaven, que l'Ouest exploite de concert avec la Compagnie anglaise du London Brighton Railway. Ils redoutent que les exploitations maritimes françaises n'aient bientôt à souffrir de l'exemple donné par « une industrie d'Etat nullement obligée de tenir compte des mêmes éléments qu'elles, et notamment de rémunérer le capital engagé par elles, sous peine d'être menacées de ruine ». Leur appréhension n'a rien d'excessif ; l'Etat s'est fait jadis armateur ; de 1837 à 1851, il a exploité les services postaux de la Méditerranée. Il y a perdu plus de 37 millions. Encore à l'étranger, l'exploitation par l'Etat belge de la ligne Ostende-Douvres se solde chaque année par des déficits.

Ce n'est pas le seul motif d'émotion des armateurs. Ils redoutent que l'Etat, exploitant 9.000 kilomètres de voies ferrées aboutissant à seize ports échelonnés sur nos côtes de l'Ouest et du Nord-Ouest, ne détourne par des abaissements de tarifs. pour les amener aux ports desservis par ses lignes, les marchandises qui empruntent actuellement d'autres voies, ce qui créerait, au profit de certaines régions, des privilèges d'autant plus grands que l'Etat, toujours juge et partie, refuserait impitoyablement d'homologuer les tarifs réduits que proposeraient les compagnies pour lutter contre cette dérivation de trafic. Ici encore les prévisions s'appuient sur une expérience. A l'heure actuelle, un seul port, celui de la Palice, est desservi exclusivement par l'Etat. Pour en accroître le trafic au détriment de Bordeaux, l'Etat a consenti des réductions de tarifs ; il a établi la gratuité des voies ferrées des quais d'embarquement et, par une taxe de péage extrêmement réduite, il a détourné sur

la Palice les escales que certains navires faisaient autrefois à Bordeaux. Et cette inégalité de traitement qui constitue un véritable abus de pouvoir a été maintenue malgré les réclamations de la Chambre de Commerce de Bordeaux.

II

Puisque le rachat a ce rare privilège de grouper en une masse compacte la quasi-unanimité de ceux qui font usage du réseau de l'Ouest, d'alarmer tous les intérêts, de menacer la vitalité et d'affaiblir le crédit de grandes exploitations industrielles dont le sort est lié à celui de la Compagnie de l'Ouest, puisque les plus qualifiés des étatistes désavouent les conclusions que l'on a tirées de leurs écrits, quelle raison y a-t-il de persévérer à vouloir faire une opération que tout le monde désapprouve ?

On a beaucoup invoqué l'exemple de l'étranger. M. Aimond et M. Bourrat, dans leurs rapports, se sont étendus avec une grande complaisance sur les résultats de l'exploitation des chemins de fer allemands, belges, italiens, suisses, etc., par l'Etat. Il semble tout d'abord que c'est bien de l'humilité. Il a été une époque où nous nous piquions de donner l'exemple au monde et où nous ne consentions à nous mettre servilement à la remorque de personne.Si nous avons changé d'avis,pourquoi borner notre imitation à un point?Pourquoi ne pas copier à la fois les institutions impériales de l'Allemagne, les institutions royales de la Belgique — y compris le suffrage censitaire — et de l'Italie, les institutions fédérales de la Suisse ? On pourrait y joindre les institutions autocratiques de la Russie. Cela nous ferait une incomparable Constitution.

Qui ne voit, vraiment, que tel régime qui peut s'harmoniser avec le caporalisme allemand, avec un certain état social ou industriel ne convient pas dans d'autres conditions ?

Mais si de ce point de vue général on passe à l'examen des faits eux-mêmes, l'exemple de l'étranger paraît beaucoup moins concluant qu'on ne veut bien le dire.

Les chemins de fer prussiens sont la principale source de revenus de l'Etat, la « vache à lait du budget », disait un fonctionnaire allemand à M. Viger, souvent même, au témoignage du professeur de Kaufmann, « une sorte de ventouse qui épuise le travail industriel ». Tous les ans, le ministre des Finances, dans la discussion du budget, s'oppose à des diminutions de ta-

rifs et paraphrase la déclaration de M. de Miquel, qui disait en 1895 : « On a eu tort de tout demander aux recettes des chemins de fer; mais il n'y a pas à y revenir; l'argent ainsi engagé est devenu indispensable et le gouvernement ne peut que s'opposer à toute mesure dont l'effet serait de réduire les ressources que l'exploitation des chemins de fer fournit au budget. » Or, ces ressources s'élèvent à environ 450 millions de francs, tandis que l'État français tire des compagnies, sous forme d'impôt, environ 300 millions de francs. Si l'on considère la différence de population et de trafic qui est de 5 T. 75 par habitant en Prusse contre 3 T. 10 en France et de recette brute kilométrique qui est de 57.500 fr. en Prusse contre 41.300 en France, on conviendra que l'exemple de la Prusse prête à bien des réserves. Ce n'est pas l'exploitation des chemins de fer par l'État qui a empêché la Prusse et l'Empire d'avoir dans leurs finances le déficit qui a motivé ces jours derniers deux emprunts formant un total d'un milliard. Encore faut-il ajouter que la dette propre du chemin de fer, de 1882 à 1904, malgré les amortissements, a passé de 2 milliards et demi à 8 milliards et demi, ce qui n'est pas une preuve de bien sage administration. Quant aux tarifs, M. Colson a montré que, malgré l'intensité de trafic plus grande, et bien que les éléments de la dépense d'exploitation fussent moins coûteux et le personnel moins payé qu'en France, en tenant compte de l'importance des transports de combustibles minéraux, l'écart entre le produit moyen de la tonne kilométrique qui, à égalité de tarifs, devrait être de 4 à 5 0/0 plus faible en Prusse qu'en France, n'est, en réalité, que de 3 0/0 ; d'où cette conclusion que les tarifs prussiens sont plus élevés que les nôtres.

En Belgique, il y a les fameux trains-ouvriers qui fascinent certains esprits. Nous savons déjà qu'ils coûtent beaucoup plus cher qu'ils ne rapportent (1). M. Henri Joly dans son étude sur *la Belgique criminelle*, a montré qu'ils n'étaient pas sans inconvénients. Mais ce n'est qu'un point de détail. Au point de vue financier, les rapports de M. Renkin sur les budgets de 1902 et de 1903 nous ouvrent des horizons inquiétants. Ce rapporteur déclare, en effet, que dans la comptabilité des chemins de fer belges, tout est confusion et fiction. Les charges financières du réseau sont diminuées arbitrairement afin d'enfler le rendement. L'amortissement est dérisoire. Pour la période de 1878

(1) *Journal des Economistes*, mars 1907.

à 1901, il figure dans les écritures pour 99 millions et demi. En réalité, il serait à peine de 63 millions. Pendant cette même période, le capital d'établissement augmentait d'un milliard. En 1904, M. Renkin déclarait : « Aujourd'hui, nous ne savons plus du tout où nous en sommes en matière d'amortissement des chemins de fer, ni où nous allons. »

Un document tout récent nous montre les résultats actuels de l'exploitation des chemins de fer belges par l'Etat : c'est le rapport de M. Hubert sur le budget du ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1908 (1). Il constate que, de 1907 à 1908 les dépenses ordinaires des chemins de fer passent de 163.130.997 francs à 185.119.919 francs, soit une augmentation de 21.988.922 francs. « C'est, dit-il, la plus forte augmentation que nous ayons jamais eu à enregistrer. » Parlant du prix de revient du kilowatt au tableau de distribution des diverses usines d'électricité de l'Etat, il observe que « la loi sur la comptabilité de l'Etat n'établit pas dans la forme voulue les données nécessaires au calcul du prix de revient industriel». Néanmoins, un prix de revient approximatif a été calculé dans les diverses usines. Il varie de 0 fr. 089 à o fr. 709. Il y a lieu, évidemment de tenir compte de la différence des conditions de production. Cependant, « la moyenne est tellement élevée, écrit le rapporteur, qu'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'Etat est un mauvais producteur d'électricité. »

Le rapport appelle encore l'attention de la Chambre sur l'augmentation constante du coefficient d'exploitation. Pour la période quinquennale 1885-1899,il était, en moyenne de 55,54 0/0. Cette moyenne s'élève, de 1895 à 1899, à 58,37 0/0 ; de 1900 à 1904, elle passe à 63,70 0/0. Le coefficient d'exploitation est de 64,07 en 1906, approximativement de 68,61 en 1907 et, bien qu'en face des dépenses supplémentaires prévues pour 1908, on présume une augmentation de recettes de 16 millions, « on en conclut que 1908 ne verra pas l'arrêt de cette marche ascendante... C'est une situation très grave, ajoute le rapporteur, car si un changement n'intervient pas, nous serons dans la situation suivante : ou faire payer par l'impôt un déficit de plus en plus important d'un service public, ou augmenter les tarifs,

---

(1) N° 74. Chambre des représentants. Séance du 20 décembre 1907. Budget du ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1908. Rapport fait au nom de la section centrale par M. Herbert.

ce qui, dans la situation actuelle, pourrait être désastreux pour l'industrie et, par conséquent, pour la classe ouvrière. »,

A ce premier élément d'information, il faut joindre le compte rendu présenté par le ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes des opérations de l'année 1906 (1). Le ministre, M. Helleputte fixe à 259.336.991 fr. 52, les recettes brutes de 1906. « Certes, c'est un chiffre considérable ; il n'a jamais été atteint et beaucoup de bons esprits penseront que le chemin de fer est une source féconde de profits pour le Trésor. » Malgré l'optimisme que comportent ses fonctions, M. Helleputte constate que les charges du chemin de fer progressent plus vite que les recettes et qu'à une augmentation de ressources correspond une diminution de bénéfices. L'augmentation de recettes de 1906 sur 1905 ayant été de 11.200.888 francs, la diminution de bénéfices a été de 2.035.387 francs. Et M. Helleputte résume ainsi la situation :

« Depuis l'origine, le total des bonis excède le total des déficits de la minime somme de 44.218.631 fr.47 pour 72 années d'exploitation et un capital qui dépasse actuellement 2.330.000.000 de francs. Encore ce chiffre de 44.218.631 fr. 47 est-il établi dans des conditions trop favorables. Il ne tient pas compte, en effet, des intérêts fictifs en compte-courant avec le Trésor du chef des sommes avancées au chemin de fer pendant les périodes de déficit, déduction faite, bien entendu, des soldes actifs de l'exploitation.

« A un certain point de vue, il serait juste, cependant, de considérer le rôle du Trésor comme celui qu'aurait joué à l'égard d'une Société privée un banquier, bailleur de fonds.

« Si l'on en fait état, on arrive, non plus à un excédent de bonis, mais à un déficit de 71.771.958 fr. 52.

« Nous sommes loin de la légende qui consiste à dire que le chemin de fer, par sa productivité directe, est la « vache à lait du Trésor ».

Pendant que, sur les chemins de fer d'Etat, le coefficient d'exploitation ne cesse de s'élever, — de même qu'en Allemagne, où de 62 0/0 en 1906, il passe en 1907 à 67 0/0, — sur les réseaux belges exploités par des compagnies, les recettes nettes

(1) N° 20. Chambre des représentants. Session 1907-1908. Chemins de fer, Postes, Télégraphes, Téléphones et Marine. Compte rendu des opérations pendant l'année 1906. Rapport présenté aux Chambres législatives par M. le ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

ont augmenté en 1905, de 8,85 0/0 sur 1904 et, en 1906, de 8,66 0/0 sur 1905. Durant les mêmes années, l'augmentation des dépenses a été de 6,04 et de 3,91 0/0. Le coefficient moyen d'exploitation pour les huit réseaux privés a été de 45,15 0/0 en 1904, de 43,98 en 1905 et de 42,87 en 1906. Même sur le Nord-Belge, de 38,69 en 1905, il est descendu, en 1906, à 37,55.

En Italie, où l'exploitation d'Etat fut la conséquence des grèves des agents des chemins de fer en 1905, le premier résultat du système fut deux emprunts de 300 et de 610 millions, soit pour entrée en jeu, un total de 910 millions. Quant à l'exploitation, elle fut, dès le début, lamentable. L'administration se trouva débordée par l'afflux du trafic. Le matériel manquait pour décharger les navires qui encombraient les ports ; les voyageurs restaient en panne ; les wagons de marchandises se perdaient ; les usines de la Haute-Italie étaient obligées de s'arrêter, ne recevant ni le coton ni le charbon dont elles avaient besoin. Elles ne pouvaient pas davantage expédier leurs produits.

Pour sortir d'embarras, l'administration imagina de décréter la fermeture provisoire de certaines gares, au grand préjudice du commerce et comme les actions en indemnité deviennent innombrables, M. Vivante, professeur de droit commercial à l'Université de Rome et membre de la Commission générale du trafic, mène une campagne pour obtenir la restriction de la responsabilité de l'Etat dans les affaires de chemins de fer.

Dans son rapport sur le budget de 1907, M. Abignente reprochait au gouvernement « d'avoir eu, non seulement la légèreté de vouloir établir le nouveau régime, mais encore l'incapacité de l'organiser ». Cette année même, le 2 mars dernier, M. Rubini se démettait de la présidence de la Commission du budget, ne voulant pas accepter la responsabilité d'artifices financiers concernant les chemins de fer de l'Etat, trouvant que les dépenses sont exagérées, que le système menace d'être ruineux et reprochant aux chemins de fer de ne pas vouloir accepter de contrôle.

Au point de vue du rendement, les produits nets qui, en 1904-1905 (dernière année de l'exploitation privée), étaient de 60.620.000 lires et de 59.250.000 lires en 1905-1906 ne sont prévus que pour 47.500.000 lires en 1907-1908 et pour 40 millions 720.000 lires en 1910-1911.

Les produits bruts, au contraire, sont prévus pour la même période, avec des augmentations allant de 343 à 466 millions de lires.

Donc, en cinq ans, il est prévu que les dépenses non seulement absorberont les plus-values de recettes, mais diminueront de 20 millions le produit net ; soit une augmentation annuelle de charges de 143 millions.

En Suisse, cinq compagnies se partageaient les 3.000 kilomètres du réseau. Lorsque le rachat fut décidé, le chiffre des indemnités prévu au Message de 1897 était de 792 millions. En réalité, il s'est élevé à 930 millions. Même en faisant entrer en compte certains éléments qui augmentent la valeur matérielle de l'actif, la différence est de 80 millions, ce qui est une somme coquette. Le rachat devait procurer une « économie de gestion résultant de l'unité de l'exploitation ». Les recettes ont passé de 104 millions en 1900 à 114 millions en 1904 ; le produit net est tombé de 44 millions à 37. Les dépenses ont monté de 60 à 77 millions. De 57 0/0, le coefficient d'exploitation s'est élevé à 67 0/0. Le nombre des employés de bureau s'est accru de 1.100 et les frais d'administration ont augmenté de 300.000 fr.

Les charges budgétaires annuelles ont toutes dépassé les prévisions. Les dépenses de construction, évaluées à 815 millions, ont atteint 821 millions en 1902, 836 en 1903, 857 en 1904. Les intérêts des emprunts, prévus pour 29.648.000 francs dépassent en 1904 34 millions. Le service de l'amortissement prévu pour 3.849.000 francs atteint, en 1904, 4.645.000 francs. La durée de l'amortissement a été portée de cinquante-cinq à soixante ans. Sur tous les points essentiels, la réalité a donc mis les prévisions en défaut. C'est une observation à laquelle il convient de faire attention.

Au point de vue financier, le résultat du rachat des chemins de fer suisses peut se résumer dans cette déclaration de M. Secrétan, président de la Commission du Conseil national chargée d'examiner le budget des chemins de fer : « Sans être angoissante, la situation budgétaire du chemin de fer est sérieuse. »

III

Dans aucun des pays invoqués comme modèles, l'exploitation par l'Etat n'a donné des résultats dont il y ait lieu de beaucoup se féliciter. L'argument que les partisans du rachat veulent tirer de l'exemple de l'étranger se retourne contre eux. Ils

en ont un autre : « Le rachat, affirment-ils, est une réforme démocratique. » M. Klotz, M. Bourrat, M. Pelletan, M. Jaurès le répètent inlassablement. Pourquoi « réforme démocratique »? En quoi la démocratie est-elle intéressée à ce qu'un conducteur de train soit un fonctionnaire de l'Etat ? On n'a garde de s'expliquer sur ces points. « Réforme démocratique », c'est le « tarte à la crème », qui répond à tout aujourd'hui. « O démocratie, peut-on dire, que de bêtises on fait en ton nom ! » Celle à laquelle on nous convie en ce moment paraît être de belle dimension.

M. Prevet, rapporteur de la Commission des chemins de fer, avait déposé sur le bureau du Sénat, le 23 mai 1907, un rapport favorable à la solution transactionnelle qui consiste à reprendre avec les compagnies de l'Ouest et de l'Orléans, les pourparlers engagés naguère par M. Maruéjouls pour opérer des remaniements de réseaux et donner aux lignes de l'Etat, avec un débouché à Paris, l'homogénéité qui leur manque, solution à laquelle le gouvernement n'a cessé de faire une opposition formelle. Quant au projet de rachat du réseau de l'Ouest, la Commission des chemins de fer concluait expressément à son rejet. Le 11 juin, le Sénat prononçait le renvoi à la Commission des finances après un discours du ministre des Travaux publics qui, sans s'opposer au renvoi — lequel est réglementaire — alléguait que la Commission des chemins de fer avait fait une étude complète de la question et pressait la Commission des finances de faire diligence.

Cette sommation n'a pas eu plus de succès que les précédentes.Comme celle des chemins de fer, la Commission des finances a voulu voir clair. Il lui a fallu du temps et le rapport de M. Boudenoot n'a été déposé qu'à la séance du 24 mars 1908. Si des retards se sont produits, ce n'est pas à la Commission qu'il faut en imputer la responsabilité, mais aux ministres eux-mêmes qui ont mis autant de mauvaise grâce et de lenteur à lui fournir des renseignements qu'ils en avaient montré à l'égard de la Commission des chemins de fer. Il en est même que les ministres ont formellement refusé de communiquer. L'un est un projet de rapport rédigé par l'inspecteur général des finances Blondel, en août 1906, sur les conditions financières dans lesquelles l'Ouest pourrait être racheté. L'autre est une étude faite, à la demande du ministre des Travaux publics par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Mussat, sur le rachat de l'Ouest.

Les deux documents principaux sur lesquels les Commissions du Sénat ont pu faire une étude des conséquences financières du rachat sont des notes qui émanent de la Direction du mouvement des fonds et de l'Inspection générale des finances. L'une débute par cette déclaration : « Il n'est pas possible de déterminer d'une manière même approximative le coût probable du rachat du réseau de l'Ouest. »

La deuxième dit : « Toutes les évaluations faites avant le rachat sont forcément aléatoires. Lors même que l'on connaîtrait tous les chiffres — et certains ne peuvent être connus qu'après le rachat, ceux par exemple concernant le matériel roulant — on ne peut faire que des suppositions, soit sur l'attitude que prendra la Compagnie sur les divers points litigieux, soit sur l'issue des instances qui pourront être engagées devant le Conseil d'Etat. »

La Commission des finances a voulu cependant arriver à une évaluation en chiffres en se plaçant dans les hypothèses les plus et les moins favorables.

Dans le cas le plus avantageux pour l'Etat, où tout l'actif de la Compagnie entre en compensation de la créance de l'Etat, le sacrifice annuel supplémentaire qui résulte du coût immédiat du rachat est de 2.004.000 francs auquel s'ajoutent : 1° une moins-value de 20 millions provenant de l'application des tarifs de l'Etat au réseau racheté ; 2° un crédit supplémentaire permanent de 10 millions pour l'entretien ; 3° une charge annuelle de 400.000 francs pour l'unification des retraites, soit un sacrifice annuel de 32.404.000 francs en supplément de la garantie d'intérêts actuelle, évaluée pour 1906 à 5.964.000 francs. Dans le cas le moins favorable, la charge supplémentaire annuelle arriverait à 46 millions et demi. C'est plutôt ce dernier chiffre que le plus faible qui est à prévoir dans les conditions d'incertitude où l'on est. Heureux encore s'il n'est pas dépassé comme cela est arrivé en Suisse, comme cela se produit chez nous dans toutes les opérations industrielles de l'Etat, rachat des téléphones, rachat des lits militaires, etc.

Aux dépenses de ce premier groupe, il faut ajouter que le rachat consolide jusqu'au 31 décembre 1956 la garantie d'intérêt qui, normalement, par les conventions de 1883 prend fin le 31 décembre 1935. Par ces conventions, l'Etat avance à la Compagnie la somme nécessaire pour garantir aux actions un revenu global de 11.550.000 francs. Ces avances paient, du reste, un intérêt de 4 0/0. Le rachat fait, l'Etat n'a pas à se

payer d'intérêts ; mais il prolonge ses engagements de vingt-et une annuités pouvant s'élever à un total de 242,550.000 fr.

Il y a encore un troisième groupe de dépenses. Ce sont les travaux complémentaires. Ici les évaluations oscillent entre 32 et 48 ou 49 millions à demander chaque année, pendant dix ans, à l'emprunt. Cette somme s'applique au seul réseau de l'Ouest ; mais on sait qu'il y aurait aussi de grosses dépenses à faire sur les lignes actuelles de l'Etat pour renforcer les voies, refaire les ouvrages d'art qui tombent en ruines et provoquent des catastrophes comme celle des Ponts-de-Cé, remédier à l'insuffisance du matériel qui, tout récemment encore, motivait une pétition de la Chambre de commerce de La Roche-sur-Yon. Par conséquent, le chiffre de l'emprunt annuel sera certainement supérieur aux prévisions.

Tout ceci est très grave et si le rachat est vraiment une « réforme démocratique », on peut en dégager cette formule : « Les réformes démocratiques consistent à diminuer les recettes et à augmenter les dépenses. » Jadis les pamphlétaires comme le vicomte de Cormenin alléguaient que « la République était le moins cher des gouvernements ». Mais il y a de cela soixante-dix ans. Les formules ne sont pas éternelles.

IV

Il y a cependant quelque chose de beaucoup plus grave encore que tout ce que nous venons de voir. C'est l'article 2 du projet, ainsi conçu : « Il sera statué par une loi spéciale sur l'organisation et l'administration du réseau ainsi que sur les mesures financières à prendre pour pourvoir aux dépenses qu'entraîneront le rachat et l'exploitation du réseau racheté. Pour la période à courir du jour de la notification du rachat à celui de la promulgation de cette loi spéciale, les conditions provisoires d'exploitation seront déterminées par un décret. »

Nous avons déjà dit combien il était imprudent d'appliquer le « système des petits paquets » à une opération qui doit être considérée à la fois dans son ensemble. Le régime financier, tel qu'il ressort du projet spécial et du rapport de M. Marcel Régnier que la Chambre laisse dormir depuis le mois de mars 1907, a la prétention d'instituer l'autonomie budgétaire du réseau d'Etat. Il aura un budget autonome. Il émettra, par les soins du ministre des Finances, des obligations amortissables

en cinquante ans. Des réserves d'exploitation et d'assurance seront constituées par des prélèvements sur les recettes. Elles seront versées en compte-courant au Trésor, qui paiera les intérêts et qui fera aussi, moyennant intérêt, des avances au compte de la dette flottante, sur les émissions autorisées et non encore réalisées. La séparation entre ce budget autonome et celui de l'Etat sera rigoureuse. C'est le budget autonome qui supportera les charges du rachat et le Trésor lui versera les annuités de toute nature à la charge de l'Etat au moment du rachat.

Toutes ces dispositions sont d'un très bel effet sur le papier. Mises en pratique, elles ont un nom. C'est la destruction de l'unité budgétaire vers laquelle tous les efforts ont tendu depuis trente ans ; c'est la reconstitution du budget extraordinaire qu'alimente l'emprunt et qui, n'étant pas obligé de se circonscrire à des ressources fixes, laisse la porte ouverte aux dépenses exagérées et aux prodigalités.

A cette première aventure financière s'en joint une autre. Quelque peine que l'on prenne pour établir des cloisons entre le budget de l'Etat et le budget autonome, il n'en est pas moins certain que lorsque le ministre des Finances émettra des obligations du réseau d'Etat, pour tout le monde ces obligations seront des valeurs de l'Etat français ; si l'on en émet chaque année 60 ou 80 millions, cela pèsera sur le crédit de l'Etat qui se trouverait peut-être assez ébranlé le jour où il s'agirait de contracter un emprunt d'Etat. Le gage offert aux créanciers du réseau d'Etat est d'ailleurs purement fictif. Que le crédit d'une entreprise privée soit lié à la valeur de son matériel et de ses biens meubles et immeubles, cela est évident. Mais dans le cas où le budget autonome du réseau d'Etat ne pourrait faire face à ses engagements,la France ne saurait,sans ruiner son crédit, laisser le réseau autonome tomber en faillite. Il faudrait bien que le Trésor liquide la situation du réseau. Or, l'hypothèse du déficit dans le budget autonome n'est pas pure chimère. On nous montre bien les diminutions de recettes à prévoir d'un abaissement de tarifs et les augmentations de dépenses. Mais personne n'a cherché à soutenir que le réseau aura une tonne de plus à transporter après le rachat qu'avant ; ce n'est pas l'aggravation que l'on prépare de notre tarif douanier qui augmentera l'activité de nos ports de la Manche et de l'Atlantique. Donc, il y grande probabilité que les mécomptes dépasseront les prévisions, au préjudice de nos finances.

Ce n'est encore pas tout. On donne à la dernière phrase de

l'article 2 ce sens, qu'entre le rachat et la promulgation de la loi spéciale sur le régime financier, les questions financières, parmi lesquelles les émissions d'obligations rentreront dans les « conditions provisoires d'exploitation », qui seront réglées « par décret ». Tandis qu'une commune a besoin d'être autorisée par une loi à s'imposer une surtaxe d'octroi qui touche ses seuls intérêts, la Chambre a introduit elle-même dans le projet cette disposition qui ne figurait pas dans le texte présenté par le Gouvernement. Ceci est la négation du régime parlementaire et des principes du consentement et du contrôle de la nation sur les dépenses à engager. Pendant un temps indéterminé, un ministre irréfléchi, ou aventureux, ou incapable — le cas peut se présenter — sera seul juge de la quotité des émissions à faire, et sera libre, sous le couvert d'une autonomie budgétaire fictive, d'engager les finances de la France dans les voies les plus dangereuses.

Et tout cela pour arriver à quoi ? La statistique des chemins de fer nous le dit : Le coefficient d'exploitation du réseau de l'Etat est de 72,3 0/0. Celui de la Compagnie de l'Ouest est de 56,4 0/0 ; le coefficient moyen des grandes compagnies est de 51,4 0/0. On tente bien de nous expliquer que le coefficient de l'Etat n'est si élevé que par suite de la faiblesse du trafic sur un ensemble de lignes sans consistance, qui ne commencent nulle part et ne conduisent nulle part et que si le réseau était un vrai réseau, les conditions seraient toutes différentes. Mais nous avons encore ici l'exemple de l'étranger où les coefficients d'exploitation d'Etat se sont partout relevés à un chiffre assez voisin de celui du réseau d'Etat français.

Le projet de rachat justifie une fois de plus ce que disait Herbert Spencer des exploitations d'Etat : « Un tel mode d'administration est un retour au despotisme. On a une armée de fonctionnaires civils dont toute la puissance ramène aux régimes prétoriens de l'Europe du moyen âge. »

Ceci et le gaspillage financier achèvent de peindre les « réformes démocratiques », comme celle dont le Sénat est saisi. Puisse-t-il ne pas se laisser influencer par les mots et rendre à la démocratie le service de la défendre contre les adjurations et les sommations des réformateurs.

GEORGES DE NOUVION.

LA TRANSFORMATION

DE LA POLICE MUNICIPALE

Il vient d'être dernièrement promulgué une loi qui retire à la municipalité marseillaise le pouvoir d'organiser sa police pour le remettre aux mains de l'Etat, représenté par le préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette mesure, à l'exécution de laquelle des fonctionnaires de l'administration centrale ont déjà reçu mission de procéder, va faire désormais de la ville de Marseille, au point de vue de la police ce que des textes antérieurs ont fait des villes de Paris et de Lyon (1), avec leur banlieue ce que des lois nouvelles édicteront peut-être demain pour d'autres centres d'agglomération, dans lesquels s'imposera la nécessité de renforcer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes. Dans l'un comme dans l'autre de ces chefs-lieux, c'est par une dérogation au régime normal que l'autorité municipale s'est vue dépouiller au profit de l'administration supérieure d'une prérogative, en même temps que le budget communal s'est trouvé allégé d'une charge (2).

---

(1) A Paris, la police est placée sous les ordres d'un agent du pouvoir central, le préfet de police, dont l'autorité s'exerce en vertu de l'arrêté de brumaire an IX, et de la loi du 10 juin 1853, dans les communes suburbaines du département de la Seine et les localités de Saint-Cloud, Meudon et Sèvres. Il en était de même en vertu de la loi du 7 août 1850 de la commune d'Enghien que la loi du 18 juillet 1905 a replacée sous le régime du droit commun. A Lyon, et dans l'agglomération lyonnaise, ces mêmes pouvoirs appartiennent au préfet du Rhône, en vertu des articles 104 et 105 de la loi du 5 avril 1884.

(2) Les dépenses qu'occasionne à l'Etat la centralisation de ce service s'élèvent : 1° Pour la ville de Paris, à 11.044.505 francs, dont il faut

Mais le côté financier de cette mesure est-il le seul à considérer et doit-on penser que la défectuosité qui s'est manifestée dans l'organisation de la police marseillaise étant due, en grande partie affirme-t-on, à l'insuffisance des disponibilités budgétaires de la ville, ce n'est que parce que l'État se décida à intervenir par voie de subvention qu'il résolut de substituer ses fonctionnaires aux agents municipaux, subordonnant ainsi en quelque sorte sa participation financière à une centralisation administrative.

C'est, en réalité, tout le problème de la police municipale que cette question soulève.

Pour en comprendre exactement la portée,précisons tout d'abord ce qu'il faut entendre par le mot de police.

On a coutume de diviser la police en police administrative et en police judiciaire : celle-ci ayant pour mission de procéder à la découverte des délits et des crimes et à la poursuite de leurs auteurs ; l'autre, chargée d'assurer l'exécution des lois et règlements et de prévenir par sa surveillance les infractions dont ils peuvent être l'objet. « Un des résultats d'une bonne police administrative », disait Treilhard « est que l'homme se trouve enveloppé au premier pas qu'il fait pour consommer son crime ». Cette dernière aurait donc un rôle en quelque sorte préventif; l'autre, une fonction répressive.

C'est vrai, mais il faut convenir qu'en pratique, si les autorités dont relèvent les agents chargés de l'une ou de l'autre mission sont parfois différentes, les auxiliaires mis à la disposition de celles-ci sont dans l'un et l'autre cas, les mêmes : chacun d'eux exécute indistinctement les ordres de l'autorité administrative ou judiciaire, participe à la police préventive ou répressive ; si bien que, le plus souvent, toutes deux en fait, demeurent confondues, et qu'il paraît bien difficile de comprendre comment le même agent qui surveillait administrativement les faits et gestes d'un individu, finit par l'arrêter judiciairement ; comment, d'autre part, le préfet, fonctionnaire administratif, quand il agit en vertu de l'art. 10 du

---

déduire 2.843.671 francs, montant de la participation de la ville; 2° pour les communes suburbaines, à 2669.690 francs, sur lesquelles le remboursement de celles-ci atteint 1.646.077 francs; 3° pour l'agglomération lyonnaise à 2.087.836 francs, dont 725.065 sont restitués par les caisses municipales; 4° pour la ville de Marseille, à 2.880.000 fr. sur lesquels la contribution de la ville vient en atténuation pour la somme de 1.600.000 francs.

Code d'instruction criminelle, fait de la police judiciaire, tandis que le procureur, magistrat de l'ordre judiciaire, quand il signale un suspect, ce qui lui arrive journellement, ne fait plus que de la police administrative.

Il y a, en réalité, parmi les fonctionnaires investis des pouvoirs de police, un mélange continuel d'attributions réciproques, qui fait que cette distinction entre le rôle administratif ou judiciaire de la police perd en pratique beaucoup de son importance.

Mais la distinction que l'on prétend établir, d'autre part (en se basant cette fois sur l'étendue territoriale et le caractère de la réglementation et de la surveillance), entre la police que l'on appelle générale et la police municipale, nous paraît plus critiquable encore. La police prétendue municipale, en réalité loin d'être une police d'une nature spéciale, nous apparaît comme un démembrement de l'autre.

Malgré l'échec subi sur ce point par la Commission, lors des travaux préparatoires, de la loi de 1881, c'est avec raison à notre avis, que M. de Marcère, dans son rapport écrivait : « Si l'on peut distinguer théoriquement la police municipale « de la police générale et déterminer les matières qui appar- « tiennent à l'une ou à l'autre, dans la pratique, elles sont « presque toujours confondues. » Et même si l'on se reporte à l'énumération des objets constituant la police proprement municipale, telle que la fournit l'article 97 de la loi de 1884, police qui comprend le maintien du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publique, on voit que la ligne de démarcation est bien difficile à tracer entre les mesures qui ont pour but d'empêcher de troubler le bon ordre et la sûreté générale, ou le bon ordre et la sûreté locale. Au surplus, l'art. 99 de la loi qui arme le préfet du droit de se substituer au maire en cas de négligence de sa part et de réglementer au besoin en son lieu et place pour sa commune, montre bien qu'ici encore, l'administration supérieure pour ce qui est de la police proprement municipale n'a pas cru devoir abdiquer entièrement ses prérogatives entre les mains des autorités décentralisées.

Ce qui ressort, en réalité, de cette rapide analyse, c'est le caractère factice de ces distinctions, et, par suite, la grande confusion qui règne dans la matière : en fait, il est aussi difficile de préciser où commence exactement la police générale et où finit la police locale, qu'il est malaisé de déterminer à quel moment précis un même agent accomplit des actes de

police administrative ou de police judiciaire. Il faut admettre, à notre avis en définitive, que tout ce qui aura pour but de veiller au maintien de la tranquillité et de la sécurité publiques, de prévenir ou de permettre de réprimer les infractions à l'ordre public constitue sans distinction la police.

Mais, étant donné cette compénétration, cette interdépendance étroites, qui unissent nécessairement toutes les branches de la police, quelles qu'elles soient, ce qu'il est impossible de comprendre et de justifier, c'est l'éparpillement actuel de ses organes, c'est le manque d'homogénéité, et d'unité, le défaut d'organisation en un mot, qu'elle accuse.

L'erreur, comme on va le voir dans ce qui va suivre, réside dans une complexité de fonctions, dans un enchevêtrement d'organes, dans un excès de décentralisation ; mais, comme elle est en quelque sorte historique, il n'est pas inutile de retracer à grands traits ce qu'a été la police avant d'examiner ce qu'elle est.

*
* *

On peut dire que déjà, sous l'ancienne monarchie, il y avait une certaine coexistence — et aussi confusion — de la police administrative et judiciaire, de la police générale et locale : c'est ce qui s'était caractérisé durant tout le moyen âge, par la lutte entre les prévôts seigneuriaux et les baillis, et sénéchaux du roi d'une part ; entre ceux-ci et les maires, échevins ou consuls, de l'autre.

A la fin de l'ancien régime, on distinguait encore les règlements généraux émanant du Parlement,ou des officiers royaux, de ceux qu'élaboraient les autorités locales. De même, à la suite de l'Edit de mars 1667, créant les lieutenants généraux de police, la ville de Paris voyait un partage d'attributions s'effectuer entre la police civile et criminelle du Châtelet, et la police administrative du Lieutenant général, flanqué des commissaires enquêteurs. En province, la centralisation puissante qu'avait réalisée la monarchie absolue par la création des intendants finit par laisser peu de place aux pouvoirs locaux. L'intendant — administrateur et juge — absorbait en réalité toutes les attributions de police (1).

(1) Pour le maintien de l'ordre et de la paix, les lieutenants de police avaient à leur disposition les commissaires enquêteurs, ancêtres de nos commissaires de police, et le guet, organisé par les bourgeois.

Le système politique et administratif de la Constituante, réalisé par la loi du 14 décembre 1789, distinguait dans les attributions des municipalités en matière de police, celles dont elles étaient investies en vertu d'un pouvoir propre de celles qu'elles exigeaient sous l'autorité directe du pouvoir central ; et bien qu'il y ait peut-être là une distinction plutôt théorique, il est toutefois curieux d'observer que dans la loi de 1789, à une époque où la décentralisation communale, au sens moderne du mot n'existait pas, la seule fonction qui fût considérée comme strictement municipale était précisément, en partie du moins, la police. Cette tendance de la Constituante s'affirmait même à un si haut degré que l'Assemblée n'hésitait pas, dans le décret du 27 juin 1790, à calquer pour la Ville de Paris elle-même, le modèle imaginé pour la province (1).

Mais ici, le danger de cette main-mise de la municipalité et des sections (2) sur la police n'avait pas tardé à se faire sentir et aboutissait au 10 août à la chute de la municipailté régulière. Aussi bien, un des premiers actes de la Convention, quand elle eût triomphé de la Commune de Paris, fût-il de retirer la police aux autorités municipales pour la confier au *Comité de sûreté générale*.

D'autre part, pour le reste de la France, dès 1791, s'était manifesté le besoin de renforcer sur ce point l'action du pouvoir central, et l'on avait donné, en même temps qu'aux juges de paix, aux procureurs-syndics des départements et des districts le droit de requérir la force publique en cas de négligence des autorités municipales ; au besoin même, les délibérations des corps municipaux pouvaient être réformées par les administrations des départements.

Avec la loi de 1789, avaient disparu les pouvoirs des lieutenants généraux de police, ainsi que les commissaires de police, en tant que pourvus d'offices ; mais ceux-ci étaient demeurés en qualité de fonctionnaires électifs (3) et le Code de Brumaire, an IV, les investit du titre d'officiers de police judiciaire, pla-

(1) C'est ainsi également qu'elle avait au préalable, dans un décret d'octobre 1889, conféré aux officiers municipaux des pouvoirs extraordinaires pour le maintien de l'ordre public, au cas de troubles, et qu'antérieurement même à la constitution des municipalités, la police avait été confiée à des comités civils issus de l'élection.

(2) Paris était alors divisé en 48 sections, à la tête desquelles était un commissaire de police et des adjoints.

(3) A la suite de la loi du 19 vendémiaire, an IV, dans les villes

çant à côté d'eux des fonctionnaires spéciaux, les capitaines et lieutenants de gendarmerie.

*
* *

Une des étapes les plus intéressantes de l'histoire de la police pendant la période révolutionnaire, et dans la suite, fut la création par la loi du 12 Nivôse, an IV, d'un *ministère de la police*, sous l'autorité duquel fut placée la police des prisons, des maisons d'arrêt, de justice et de réclusion, qui était chargé de la répression de la mendicité et du vagabondage, et investi du commandement de la Garde nationale et de la gendarmerie.

Il est vrai que depuis son origine et dans les diverses vicissitudes qu'elle traversa, cette institution conserva avant tout un caractère essentiellement politique. « On voulait », disait-on, « établir une surveillance rigoureuse qui déconcertât les factions et déjoât les complots liberticides » (1).

Quoi qu'il en soit, cette mesure laisse apparaître la nécessité qui était très généralement ressentie, d'introduire dans ce domaine, une centralisation plus énergique, et de soustraire les attributions dont on investissait le ministre de la police — englobant indistinctement la police administrative et judiciaire — au danger des particularismes locaux.

Le Ministère de la Police n'eut qu'une existence intermittente. Supprimé par le décret du 14 septembre 1802, il réapparut le 10 juillet 1804 : il eut successivement pour titulaires: Merlin, de Douai, Cochon de Lapparent, Solin et Duval. A côté du ministre, le décret de 1804 avait placé quatre conseillers d'Etat chargés chacun de la surveillance d'une portion territoriale de l'Empire. Ils tenaient des audiences publiques journalières dans lesquelles ils recueillaient les plaintes qui leur étaient adressées, et s'assemblaient hebdomadairement en Conseil.

---

de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, ils doivent être nommés par le bureau central sur une liste triple présentée par les municipalités.

(1) M. Y. Guyot, caractérisant la réforme, écrit : « Cette phraséologie signifiait qu'il devait surveiller les gens qui n'étaient pas satisfaits du 9 thermidor, et les royalistes qui avaient été associés de fait ou d'intention au 13 vendémiaire. *La Police*, 1883.

Dans l'intervalle, la Constitution de l'an VIII avait retiré aux municipalités, pour le donner au 1er Consul, leur pouvoir de nomination des commissaires de police, et les lois de Pluviôse et Ventôse, an VIII, tout en supprimant l'électorat des fonctions municipales, avaient créé les divers rouages administratifs et judiciaires entre lesquels allait se partager la police. Mais ils avaient été à l'origine complétés par l'institution, inaugurée par la loi du 28 Pluviôse, an VIII, des commissaires généraux, sortes de maires ayant des attributions de police administrative et judiciaire, subordonnés aux préfets et parfois même, bien qu'à cet égard leur initiative n'ait pas tardé à être restreinte, exécutant directement les ordres émanés du Ministère de la Police.

En somme, la police du premier Empire, ainsi organisée, apparaît comme visiblement empreinte d'un puissant esprit de centralisation. Le décret du 25 mars 1811, tout en supprimant le Ministère de la Police, eut le souci de ne pas y porter atteinte, et, créant les directeurs généraux, détermina une hiérarchie rigoureuse entre les fonctionnaires de la police, depuis les directeurs jusqu'aux commissaires des villes. Il en fut de même en 1815, époque où réapparut le Ministère de la Police, quand, à la place des commissaires généraux et spéciaux de police, furent créés sept lieutenants généraux de police qui se partagèrent la surveillance du territoire. Jusqu'en 1818, le Ministère de la Police fonctionna avec ces organes, ayant successivement à sa tête, Fouché et Decazes. Supprimé par la loi du 19 septembre 1818, il fut remplacé, le 21 février 1820, par une direction de la police, qui devint la direction de la *Sûreté générale*.

Il ne reparut que sous le Second Empire, pendant une courte période, du 22 janvier 1852 au 21 juin 1853, avec M. de Maupas à sa tête.

Aussi bien est-ce sous le Second Empire, que le gouvernement s'est efforcé également de donner à la police des cadres plus étroits. D'après la loi de l'an VIII, on n'exigeait un commissaire de police que dans les communes de plus de 5.000 habitants, et un commissaire en sus par fraction de 10.000. Le décret du 21 mars 1852 donne au gouvernement le droit d'en créer dans les localités moins importantes. De plus, il soumet à leur réquisition les gardes-champêtres et forestiers. Plus tard, un décret du 5 mars 1853 organise les commissaires de police départementaux. Un décret du 22 mars 1854 les supprime, mais remanie la hiérarchie des commissaires de police des villes.

Puis, à côté de ces fonctionnaires, le décret du 22 février 1855 crée les commissaires spéciaux ainsi que ceux des chemins de fer (1), et des postes-frontières. Enfin, par la loi du 5 mai 1855, le préfet se voit chargé de la police générale dans les villes de plus de de 40.000 habitants.

Ainsi le Second Empire s'appliquait à renforcer et à affermir la police, en multipliant ses agents et en resserrant leur dépendance vis-à-vis des autorités centrales. Mais ici encore cette tendance ne dissimulait pas un caractère visiblement politique et la police du Second Empire était surtout employée à la surveillance des éléments de la population suspects au gouvernement impérial, tels que ceux qui tombèrent sous le coup de la loi de 1859, la loi de sûreté générale.

*
* *

Toute autre fut la préoccupation de la troisième République, dont les premiers actes furent d'abroger cette loi impopulaire, et les premiers efforts d'entrer dans l'application du programme de Nancy, et de s'avancer de plus en plus dans la voie de la décentralisation et de l'autonomie provinciale.

La police, en partie du moins, n'ayant jamais cessé d'être considérée comme une attribution municipale, son caractère devait nécessairement se ressentir du degré de franchises accordées aux autorités communales, et, à ce titre, la nomination du maire (2), par le pouvoir central était de nature à la rattacher à lui par un lien puissant.

---

(1) Ils ne doivent pas être confondus avec ceux créés par l'arrêté du 29 juillet 1848, et de la loi du 27 janvier 1850, connus sous le nom de commissaires de surveillance administrative.

(2) Le système de nomination des maires a suivi au cours du siècle, les variations les plus diverses. Après avoir été élu directement par les citoyens d'après la loi de 1789, il fut tantôt nommé par le pouvoir municipal comme dans la loi du 28 pluviôse an VIII celle du 5 mai 1855, du 20 janvier 1874, tantôt choisi par lui dans le sein du Conseil municipal, comme dans les lois du 20 mars 1831, 2 juillet 1870, tantôt nommé dans les seules villes de plus de 6.000 habitants (3 juillet 1848), ou de plus de 20.000 habitants (loi de 1871), elu dans les autres, tantôt enfin uniformément élu par le Conseil municipal, ainsi que l'ont institué et consacré les lois du 28 mars 1882 et 5 avril 1884.

La loi de 1884, au contraire, consacrant l'élection du maire ainsi que son pouvoir de nommer lui-même aux emplois municipaux, apportait dans l'organisation de la police une décentralisation d'autant plus complète. La police, dans les villes de moins de 40.000 habitants du moins, — puisque dans les autres, le chef de l'Etat peut procéder à son organisation — était remise entièrement entre les mains du maire, qui nommait ses agents, et du Conseil municipal, qui votait les fonds.

Actuellement, en effet, sans distinguer la police administrative, de la police judiciaire, celle-ci est exercée par les commissaires et agents de police, les commissaires spéciaux, les gardes-champêtres et forestiers, les gendarmes (1).

Ces derniers constituent un corps militaire. Quant aux commissaires spéciaux, ce sont des agents de l'Etat, dépendant de la sûreté générale. Au contraire, les gardes-champêtres et forestiers, ainsi que les commissaires et agents de police, sont à la fois sous les ordres de l'administration centrale et du maire, comme ils sont à la disposition de la police administrative ou judiciaire. Les premiers sont nommés par le maire, et soumis seulement à l'agrément et au pouvoir de révocation du préfet. C'est également le maire qui nomme le personnel subalterne de la police (officiers de paix, sergents de ville), etc.

Quant aux commissaires de police, s'ils sont nommés par l'Etat pensionnés par lui depuis 1895, ils sont encore rétribués par les villes et dépendent de la mairie comme de la préfecture ou du parquet. Au surplus, s'il est vrai que le décret de 1852 ait autorisé le gouvernement à en créer dans les localités de moins de 5.000 habitants, il s'en faut de beaucoup aujourd'hui que la plupart des communes en soient pourvues, et le plus souvent le maire, assisté du garde-champêtre, constitue le seul fonctionnaire chargé du maintien de la police.

Parallèlement à ces agents, nous venons de le dire, l'Etat possède, à la vérité, des fonctionnaires qu'il nomme, qu'il paie qui sont soustraits à l'autorité municipale, et qui ont pour mission de veiller à la police générale. Ce sont les commissaires dits spéciaux, ainsi que ceux des chemins de fer et des postes-frontières. Maits cette coexistence elle-même est nuisible.

---

(1) Il faut y joindre certains agents compétents pour constater certaines infractions spéciales : tels que ceux des douanes, des contributions indirectes, des mines, des ponts et chaussées, du génie, de la marine, etc.

Non seulement elle crée entre eux et les fonctionnaires municipaux un élément de jalousie et de suspicion continuelles, mais elle aboutit, en constituant une dualité d'organes pour les mêmes besognes, à compliquer et à diversifier un service qui exigerait, au contraire, une unité de vue et une uniformité de moyens.

Quant à la gendarmerie, l'élément le plus actif de la police judiciaire, à côté de son rôle dans la recherche des délits et des crimes, elle se trouve chargée d'une foule d'autres missions qui, d'accessoires, deviennent bientôt principales et finissent par faire d'elle un auxiliaire beaucoup plus de l'armée et de l'administration que de la justice.

*
* *

Tels sont, succinctement décrits, les rouages par lesquels fonctionne la police au sens large du mot. Le grand reproche qu'on doive faire à ce système, à notre avis, c'est l'éparpillement et le manque de cohésion, le défaut d'unité : dispersion des autorités investies du commandement: confusion des organes chargés de l'exécution ; coexistence d'agents du pouvoir central et de fonctionnaires municipaux; diversité de moyens; absence de règles déterminées et uniformes.

Or, la véritable cause de ces défauts d'organisation, de l'insuffisance ou de la défectuosité de ces organes et surtout de l'absence de vue et d'efforts d'ensemble, c'est, en réalité, l'initiative laissée sur ce point aux autorités communales. Notre loi de 1884 a même poussé si loin la décentralisation en cette matière, qu'elle n'a pas cru devoir ranger parmi les dépenses obligatoires des communes (sauf dans les villes de plus de 40.000 habitants), non seulement la rétribution du personenl subalterne de la police, mais encore l'entretien d'un garde-champêtre : de sorte qu'il est impossible actuellement de contraindre les municipalités qui s'y refusent à constituer sur leur territoire cet élément de police embryonnaire.

Cet abandon systématique du rôle du pouvoir central sur ce point est, au surplus, d'autant plus étrange, que la tendance des lois contemporaines en matière départementale ou communale ne peut guère se prévaloir d'un esprit décentralisateur ; et l'on pourrait presque soutenir que depuis les lois de 1871 sur l'organisation du département, et de 1884 sur celle de la com-

mune, l'évolution de la législation a été bien plutôt dans le sens d'une centralisation et d'une tutelle de plus en plus rigoureuses. C'est que l'État, sous la poussée des doctrines interventionnistes, entrant depuis un certain nombre d'années dans une foule de domaines nouveaux et adaptant les services qu'il crée chaque jour aux vieux cadres de nos institutions provinciales, a, tout en élargissant le champ d'activité des départements et des communes, restreint, par contre, leur initiative. Il a songé avant tout au moyen de contraindre les personnes morales administratives qu'il investissait de fonctions nouvelles, à leur donner la direction qu'il entendait leur voir prendre, l'orientation officielle. De là les msures de coercition en matière d'enseignement, dans les lois de 1889 et de 1903; d'assistance, dans celles de 1893; de 1904 et 1905 ; d'hygiène, dans la loi de 1902 ; de là cette extension de plus en plus grande que prend dans les budgets des départements et des communes, la liste des dépenses obligatoires, cet amoindrissement de l'autonomie provinciale, ce rétrécissement de la tutelle.

Mais ce déplacement, si l'on peut dire, des attributions de l'Etat, qui le conduit de plus en plus vers la fiction de l'Etat-providence, l'éloigne du même coup et par un phénomène inverse, en quelque sorte, de la notion de l'Etat-gendarme. L'Etat est investi de pouvoirs tout-puissants pour contraindre les communes à édifier des écoles, à construire des égoûts; à pensionner leurs vieillards, et il ne peut obtenir d'elles qu'elles assurent l'ordre et la sécurité sur leur territoire: Et lui-même ne se fait-il pas entrepreneur, industriel, éducateur, philanthrope, alors qu'il néglige de garantir par ses moyens propres, la protection des individus et le maintien de la paix publique ?

Il est vrai de dire, à la décharge de l'Etat, qu'une certaine réaction semble en voie de s'opérer. Déjà, en 1893, à la suite des attentats anarchistes, on a multiplié les postes de commissaires spéciaux et élargi la sphère territoriale de leurs attributions. De même, un décret du 20 mars 1906 a fait passer, des préfets au chef de l'Etat, la nomination de tous les commissaires de police. Enfin, tout récemment, un décret du 30 décembre 1907 vient d'instituer pour venir en aide à l'autorité judiciaire dans la recherche des délits et des crimes, douze brigades mobiles comprenant des commissaires, agents et inspecteurs de police, sous l'autorité d'un commissaire divisionnaire qui doivent être mises à la disposition des parquets, d'après une répartition régionale : des circulaires, du Garde des Sceaux et du Ministère

de l'Intérieur, d'avril 1908, sont venues préciser leur rôle en le confiant dans la police judiciaire.

Ce sont là des mesures — la dernière surtout — qui constituent évidemment un progrès sur l'état de choses antérieur, mais qui sont encore insuffisantes et en tous cas, qui laissent intacte notre vieille organisation de la police municipale, impuissante à sauvegarder la sécurité publique et qui permet aux auteurs de plus de 150.000 crimes ou délits par année, de demeurer impunis.

Ce n'est pas, en réalité, par étapes ni par à-coups qu'il faut procéder; c'est ue transformation complète qui s'impose.

Faut-il souhaiter un retour à l'organisation de la police du premier ou du second Empire, et, comme le voulait Jules Ferry en 1880, une restauration du Ministère de la Police. Bien des esprits s'en affirment partisans. C'était la conclusion formulée à la suite d'un certain nombre d'articles parus dans le journal *Le Temps*, il y a quelques mois, par un auteur que le mot seul paraissait effaroucher et qui ne demandait que le rétablissement de la chose, sous le nom plus rassurant à ses yeux de « Ministère de la Sûreté Publique ».

A notre avis, il ne semble pas que la transformation de la police soit liée à la création d'un treizième portefeuille, et leur multiplication à plusieurs points de vue ne nous paraît nullement souhaitable. On peut se demander, au surplus, ce qui resterait au Ministre de l'Intérieur, si on lui enlevait la police. Il suffirait que le directeur de la Sûreté générale fût appelé à centraliser ce service pour que, à cet égard, la réforme fût complète. Peut-être, dans le même sens, conviendrait-il aussi d'en finir avec cette permanente rivalité qui divise la Sûreté générale et la Préfecture de police, en plaçant, à l'inverse de ce qu'on avait fait en 1859, cette dernière sous l'autorité de la Sûreté. L'actuelle indépendance où elles se trouvent, source constante de conflits et de désaccords, est à la fois nuisible à la bonne marche des services et contraire aux principes d'unité de vue et de moyen, qui sont, à n'en pas douter, chose essentielle en cette matière.

Mais d'autres réformes ont une importance plus considérable. Tout d'abord — et l'on ne saurait trop insister là-dessus — il importerait de faire de la gendarmerie une véritable milice civile; et pour cela, de la débarrasser non seulement de toutes les missions extra-légales que les autorités administratives exigent de sa complaisance, mais encore des fonctions très absor-

bantes auxquelles l'assujettit aujourd'hui encore, malgré l'atténuation apportée par le décret de 1895, le service du recrutement : de même il conviendrait de la décharger du soin de convoquer les réservistes, de la surveillance des marins de la flotte, de l'escorte des prisonniers, de la convocation des jurés et de toutes les enquêtes administratives, dans lesquelles elle dépense un temps qui serait mieux employé à la recherche et à la poursuite des délinquants pour laquelle elle a été créée et qui devrait être son rôle unique.

Ce point mis à part (et cela constituerait déjà un sérieux progrès),la transformation générale qui est souhaitable dans l'organisation de la police réside dans la constitution d'une police entièrement recrutée et rétribuée par le pouvoir central ; dans le retrait du droit qu'ont les maires de nommer les gardes champêtres et les agents de police, dans l'adoption pour la totalité des communes de France de cadres homogènes évitant la juxtaposition d'agents de catégories diverses et de tendances contradictoires; en un mot, généralisant le système adopté pour les villes de Paris, Lyon et Marseille, dans la création d'une police d'Etat, uniformément recrutée et organisée sur tous les points du territoire.

Mais quel cadre territorial donner à cette police ainsi nationalisée ? Sur ce point, la tendance du décret de décembre 1907 nous paraît particulièrement heureuse. C'est, d'après ce décret, par régions, que les brigades mobiles seront désormais réparties. Un cadre régional analogue serait, selon nous, à adopter dans la constitution d'une police d'Etat, Le département, et peut-être même les ressorts des Cours d'appel sont assurément trop étroits. Au surplus, ce sont là des institutions qui ont bien vieilli et dont le rajeunissement s'impose. On étudie depuis quelques années la refonte de notre organisation administrative, et il est bien évident qu'un remaniement dans l'étendue et le nombre de nos circonscriptions territoriales devrait constituer le premier pas à faire dans cette voie. Cette « mutilation barbare de patrie », comme l'appelait Burke, opérée d'après des données mathématiques, sans aucun rapport avec les conditions géographiques, historiques ou ethniques de notre pays, a traversé plus d'un siècle par on ne sait quelle force d'indifférence ou de routine. Tous nos rouages administratifs et judiciaires basés sur elle ont besoin eux-mêmes d'être remaniés et simplifiés. Nos départements n'ont, en réalité, qu'une vie artificielle, et leur exiguité (et par conséquent leur nombre) alourdit consi-

dérablement notre machine administrative, complique et ralentit la marche des affaires, paralyse l'activité régionale. On peut penser que la création de cadres plus vastes, pour l'organisation d'une police de région, constituerait la première étape par laquelle cette transformation générale pourrait s'accomplir. Nous ne voulons ni ne pouvons entrer dans les détails de cette institution, dont nous nous bornons à esquisser la physionomie générale ; elle aboutirait, en définitive, à substituer à la police municipale actuelle, particulariste et impuissante, une police régionale, fortement organisée et dépourvue de toute attache avec les organes municipaux et la politique.

Un corollaire s'imposera, une fois cette substitution opérée, et ainsi se trouvera comblée une grave lacune qui subsiste actuellement encore pour les villes de Paris et de Lyon auxquelles il faut ajouter Marseille malgré les efforts qu'ont tentés à plusieurs reprises certains parlementaires pour la faire disparaître : il s'agit de la responsabilité encourue par la personne publique à raison de l'insuffisance ou du défaut de mesure de police, en cas de troubles causant des dommages aux propriétés ou aux personnes. Les articles 106 et 109 de la loi municipale, reproduisant avec quelques modifications l'ancienne loi du 10 Vendémiaire, an IV, proclament le principe de la responsabilité communale en cette hypothèse. Aussi bien, la police étant actuellement confiée aux mains des municipalités, sont-ce les communes qui sont déclarées responsables des dommages pouvant résulter pour les particuliers, en l'absence de force majeure, de la défectuosité de son fonctionnement ou de la négligence de son personnel. Mais, tandis que pour les villes citées plus haut, dans lesquelles la police échappe aux pouvoirs municipaux, la jurisprudence, sous l'empire de la loi de l'an IV considéra les communes comme irresponsables (1), elle n'a pas été, à défaut de texte, jusqu'à proclamer la substitution de la responsabilité de l'État à la leur, comme conséquence de la substitution à leur autorité, de la sienne (2). Si bien qu'en l'absence de lois spéciales telles que celles qui ont été votées lors des attentats anarchistes de 1893, les particuliers ne trouvent désormais personne à qui demander, dans l'hypothèse des articles 106 et 109, la réparation du préjudice qu'ils ont subi.

C'est à cet état de choses que l'amendement déposé au Sénat

(1) Cass., 15 mai 1841.

(2) C. E., 13 janvier 1899, Lepreux.

par M. Gourju en 1906 voulut essayer de porter remède en demandant que la responsabilité de l'Etat pût être directement mise en cause, dans les cas où, de par la constitution d'une police d'Etat, disparaissait la responsabilité de la commune. Mais la survenance d'un contre-amendement Fessart, proposant que l'Etat fut proclamé responsable en toute hypothèse, sauf à se retourner, le cas échéant, contre la commune, fit échouer cette tentative de réforme.

L'abrogation des art. 106 et 109 de la loi de 1884 serait une conséquence logique de la substitution d'une police d'Etat à la police municipale; et il est bien certain que, d'une façon générale, la responsabilité de l'Etat devrait pouvoir être invoquée dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui celle de la commune; ce qui aurait pour avantage en même temps que de nous donner sur ce point une législation uniforme et précise de mettre les particuliers en présence d'un répondant plus solide.

*
* *

Notre conclusion est donc que la police doit être retirée des mains des municipalités et confiée à des organes régionaux centralisés.

Il n'est pas question, cela va sans dire, d'enlever au maire son pouvoir de prendre des arrêtés de police pour l'exécution des lois et règlements, et de veiller à cette exécution. Mais le maintien de ce pouvoir réglementaire n'implique pas l'organisation d'une police locale et peut très bien se concilier avec la création d'agents nommés et rétribués par l'Etat. De même, cette réforme n'est pas incompatible avec le développement d'une autonomie communale fortement accentuée ; mais, parmi les attributions qui rentrent dans le domaine des municipalités, nous n'estimons pas qu'il convienne de faire figurer la police. Songe-t-on à confier aux communes la tâche d'organiser nos tribunaux, ou de recruter nos régiments ? Pourquoi les auxiliaires de la justice, pourquoi les agents chargés de notre défense intérieure, seraient-ils soustraits plus que les soldats ou les juges à l'action du pouvoir central ? Ei si l'on objecte que c'est aller à l'encontre de la décentralisation elle-même (dont, nous l'avons vu, on fait bien peu de cas en maintes circonstances), si elle produit des résultats heureux dans bien des services, est, au

contraire, parfois un élément de paralysie, ou une source de dangers.

Aussi bien, en l'espèce, a-t-elle fait ses preuves ! La police que nous demandons de retirer aux autorités communales est un instrument qu'elles-mêmes se sont montrées inhabiles à manier : c'est au nom de la sécurité et de la liberté de chacun qu'il importe de le leur ôter des mains, et non pas comme aux époques passées, au nom de la raison d'Etat; cette raison mystérieuse, disait Saint-Evremond « inventée par les politiques pour autoriser tout ce qui se fait sans raison ».

On ne saurait nous accuser, certes, de souhaiter de la part de l'Etat une attitude interventionniste. Mais c'est précisément en exigeant de lui qu'il se consacre entièrement aux tâches qui sont les siennes — et la protection intérieure, comme la défense extérieure l'est au premier chef — que nous pourrons plus aisément lui demander, par contre, de s'y maintenir, critiquer et combattre les immixtions qui sont, hélas ! de plus en plus fréquentes, dans des domaines où l'activité locale doit garder son indépendance et son autonomie, et surtout dans ceux où l'initiative individuelle doit demeurer libre !

Armand Mossé.

LA
CONCENTRATION INDUSTRIELLE

LES TRUSTS ET LES CARTELS

La concentration industrielle et commerciale des entreprises durant le XIXe et à l'aurore du XXe siècle est-elle le résultat de l'évolution économique moderne ? Y a-t-il en effet une question qui ait été plus discutée et qui aussi soit plus intimement liée à tous les problèmes économiques et sociaux de l'heure présente ?

Si cette concentration des entreprises s'est accrue dans des proportions considérables dans ces trente dernières années, il convient de remarquer que le nombre des entreprises centralisées est encore bien minime à côté des entreprises de moindre envergure. En présence de ce phénomène, qui est un des principaux arguments de Karl Marx et de l'école socialiste pour sonner le glas de la société capitaliste, nous est-il permis de conclure à la suppression de la petite et de la moyenne industrie et d'annoncer peut-être par là l'avènement du collectivisme ou de quelque forme du socialisme ?

C'est ce que nous nous proposons d'examiner ici, en nous servant des résultats déjà obtenus par les trusts, cartels, pools et grands bazars, pour le producteur, le commerçant ou le consommateur. Nombreux sont les auteurs et considérable est la littérature, qui ont traité ce sujet. Aussi nous efforcerons-nous de choisir, parmi les multiples exemples qui se présen-

tent à notre examen, ceux qui sont les moins bien connus et qui, cependant, sont de tout premier ordre (1).

I

LA CONCENTRATION.

Ce phénomène a été très souvent étudié ; plusieurs auteurs, parmi lesquels les professeurs Jenks et Bemiss, et M. Dolléans le considèrent comme tirant son origine et sa raison d'être de l'évolution économique au XIX[e] siècle. D'autres économistes, depuis Adam Smith et toute l'école libérale, attribuent à la *protection* la cause de la multiplication des trusts, des cartels et des pools. Nous aurons par la suite l'occasion de prouver une fois de plus la vérité de cette doctrine. « Lorsqu'on laisse s'assembler et délibérer les marchands d'un même Etat, on peut être assuré qu'il va se tramer quelque chose contre les poches du public », a dit le Père de l'Economie politique.

Aussi convient-il de dire que ces « combinaisons industrielles » ne sont point la résultante d'une évolution économique, mais bien dues à des causes artificielles.

Mais examinons sans plus tarder les pays où cette concentration est la plus remarquable : c'est-à-dire les Etats-Unis et l'Empire allemand.

A. *Etats-Unis.* — Dans ce pays, nouveau-venu dans la lutte industrielle mondiale, les *trusts* sont nés de la protection : en effet, leur naissance et leur développement correspondent à une période d'aggravation de tarifs, qui devait conduire les Etats-Unis à la crise de 1893 et qui s'est renouvelée avec bien plus d'ampleur l'an dernier en octobre-novembre. Au moment où nous écrivons — mars — les recettes des chemins de fer américains, — causes en majeure partie de la récente crise,— continuent à baisser. Le *Financial News* dit que la moyenne des recettes brutes de 33 compagnies accuse une diminution de $ 10.106.000 ou 14 0/0, par rapport à janvier 1907 et les recettes nettes, $ 4.969.000, soit 26 0/0. D'après le *Twelfth*

(1) Nous sommes heureux d'adresser ici tous nos remerciements à M. Roger Merlin, qui a bien voulu mettre à notre entière disposition les archives si complètes du *Musée social*.

Census of the U. S. 1900, il y avait 185 trusts, dont 12 antérieurs à 1890 et 92 formés de juin 1899 à juin 1900. Mais ces 185 trusts ne représentent que 8,4 0/0 des salariés industriels et 9,6 0/0 des salaires ; le nombre des établissements en activité appartenant à ces trusts s'élevait à 2.040, mais une statistique de 1903 prouve qu'il existait à cette date 453 combinaisons, représentant un capital supérieur à £ 2.750.200.000, et par celles-ci, il convient de citer l'U. S. Steel C° (£ 280.800.000), le Consolidated Tobacco C° (52.537.840), l'Intern. Mercantile Marine (39.000.000), l'U. S. Leather (36.160.000), l'Amalgamated Copper (31.000.000).

Les documents qui suivent et qui ont trait aux prix des objets de consommation démontrent que c'est un danger pour le public, que la création de ces grandes entreprises qui tendent à accaparer et à monopoliser les principaux canaux d'approvisionnement de la population.

Pour le trust de l'acier seulement, dont font partie entre autres: l'American Bridge Co, contrôlant 90 0/0 des matériaux de construction de ponts, l'American tin plate Co, 95 0/0 de la production de fer-blanc et la National Tube Co, 90 0/0 des corps creux, le premier rapport annuel finissant le 31 décembre 1902 constate que le trust, qui contrôlait 77 à 78 0/0 de la production durant les neuf mois de son premier exercice, ne contrôlait plus en 1902 que 72,6 0/0 de la production d'acier Bessemer et 52,5 0/0 d'acier Open Hearth, ce qui donne une moyenne de 65 0/0 de la production. M. Jeremiah Whipple Jenks, professeur de science politique à l'Université de Cornell, que nul ne saurait soupçonner de partialité, a fourni à l'*Industrial Commission* des données fort importantes sur la hausse des prix par les trusts. Pour le Sugar Trust, après avoir dressé un tableau comparatif des prix du sucre (brut et raffiné), il dit (1) qu'il « prouve jusqu'à l'évidence que le trust du sucre a haussé le prix du raffiné au-dessus des prix cotés pendant la période de concurrence illimitée (1880-1887), antérieure à sa création ou pendant les deux périodes postérieures au cours desquelles la concurrence a reparu (1890-1892, due à la création de la raffinerie Spreckels et, à la fin de 1898, à la création des raffineries Arbuckle et Dotcher) ». Le trust de l'huile de lin augmente le prix du gallon de 38 à 52 cents ; celui du borax, de 6 à 8 cents, grâce à une protection de 3

(1) *Industrial Commission*. T. I., part. I, p. 46.

à 5 cents par livre (1). Par suite d'une entente pour le contrôle du cours de la houille en Pensylvanie, entente qui, d'ailleurs, dans la suite échoua, le prix de la houille passe de 4 fr. 75 (octobre 1899), à 6 fr. 50 en décembre de la même année (2). Presque toutes les industries virent que la marge entre le prix de la matière première et celui du produit fabriqué fut accru. Quant au trust du pétrole — Standard Oil Co — pour le raffinage, si à première vue il semble que les prix ont diminué, les perfectionnements apportés dans cette industrie auraient dû faire baisser davantage les prix et cependant ce trust qui fut formé le 16 juin 1899,et qui contrôle 90 0/0 du commerce extérieur du pétrole des Etats-Unis et 84 0/0 du commerce intérieur du pétrole, a augmenté d'un seul coup le prix des huiles à graisser de £ 1 la tonne. Enfin, en 1899, l'American Steel and Wire Co, qui devait en 1901 fusionner dans l'U. S. Steel Corporation, élève le prix du fil de fer de 5 à 25 francs la tonne, et les clous en acier de 0 fr. 75 à 1 franc par kilogramme. Le Beef-Trust (Swift et Co, Armour et Co, Armour Packing Co, National Packing Co, Morris et Co, Cudabry Packing Co, Schwarzschild and Sulzberger Co), trust qui, en Amérique fournit 33 0/0 de la consommation de la viande (1906), alors qu'en 1900, il n'en vendait que 25 0/0, a provoqué la hausse de la viande. Et voici l'aventure qui suivit et qui prouve la puissance, l'omnipotence des trusts : les ménagères voyant ce renchérissement n'achetèrent plus que des œufs, mais Armour eut tôt fait de faire racheter tous les œufs, soit, 50 millions. Les ménagères furent ainsi contraintes à acheter de la viande renchérie ; le Trust-Lines a aussi élevé les tarifs de 20 0/0 pour le sucre par wagon complet et de 42 0/0 pour le café. La concentration est ici remarquable, car dix personnes ont plus ou moins accaparé la direction de tous les réseaux (300.000 kilomètres); ce sont : W. K. Vanderbilt, J. Pierpont-Morgan, E. H. Harriman, Collis, P. Huntington, G. J. Gould, J.-J. Hill, A. J. Cassatt, W. Rockefeller, J. H. Schiff et J. Speyer. D'autres trusts, tels que The International Mercantile Marine Co (1902), ont pour but la diminution du prix de revient: c'est aux yeux de M. Ballin, directeur de la Hamburg-Amerika-Linie, une économie de 50 millions de marks, soit 62 millions 1/2 de francs ; le trust de l'acier — U. S.

(1) Raffalovich. *Les coalitions de producteurs.*
(2) *Economiste européen.*

Steel Co — lui, fixe le prix des rails à 140 francs la tonne lors de sa fondation, alors que depuis 1880, le prix variait de 85 à 300 francs la tonne. L'entente qui vient de se conclure entre la Standard Oil Co et l'Europeische Petroleum Union provoqua une hausse immédiate des prix (1). La conséquence de ce renchérissement est évidente : la vie matérielle devient de plus en plus chère (ce phénomène se retrouve, d'ailleurs, dans tous les pays protectionnistes). Selon le *Board of Labor* 258 produits de consommation les plus employés ont augmenté depuis 1897 de 36,5 0/0 ! Quant aux salaires, l'opinion publique croit qu'ils augmentent ; erreur ! L'American Steel and Wire Co en juillet 1899 les diminua de 10 0/0 à Newcastle, à Cléveland (Ohio), de 33 0/0 et à Anderson (Indiana), à Findlay (Ohio), Cleveland et Beaver Falls, les filateurs virent leurs salaires diminués de 45 0/0.

En présence de ces faits, on est tenté de se demander quelles sont les causes qui ont donné naissance à ces trusts gigantesques : c'est la *protection* ! Je sais bien que la transformation du marché national en marché mondial, que la nécessité de produire en grande masse, rapidement et à bon marché, le développement des voies de communications y aidant, ont rendu nécessaire la création des usines et certains auteurs vont même jusqu'à dire que l'usine s'est supplantée à l'atelier familial et que les sociétés anonymes ont remplacé les entreprises individuelles. Mais ce n'est pas là la cause originelle de cette concentration ; il faut la chercher dans les tarifs douaniers, dans les divers *Bills* et alors nous constatons qu'à l'accroissement des trusts correspond l'accroissement des tarifs : c'est la même chose qui s'est produite en Allemagne. « Sans le tarif, je doute que nous eussions osé former le trust. Le tarif est le père des trusts », disait M. Havemeyer, le président du Sugar Trust, à l'*Industrial Commission*. Et, en effet, ce trust était grandement protégé puisque l'importation du sucre brut était frappée d'un droit de 84 0/0 de sa valeur ! C'est la même chose pour le distillers and Cattle Feeder's Trust, qui, en 1890, était protégé par un droit de 3 fr. 50 par litre et un économiste américain, M. Holt, estime que l'U. S. Steel Corporation retire du tarif un bénéfice de $ 72.600.000. Vis-à-vis de la petite in-

(1) Cf. sur les ententes dans l'industrie du pétrole : *Kartell-Rundschau*, février 1907, page 123 ; mars 1907, p. 178 et p. 185 ; *Revue économique internationale*, 20 janvier 1907, p. 135-146.

dustrie, qu'a fait le trust ? Un document officiel américain, publié en 1906, donne le résultat d'un recensement des établissements industriels en 1905. Bien que la production se soit accrue de 30 0/0 pendant la période 1900-1905, le nombre des établissements ne s'est augmenté que de 4,2 0/0. On a fermé 300 raffineries de sucre, 200 fabriques de coton, et 300 de chaussures. Dans les industries du pétrole, du sucre, de l'alcool, du tabac, du sel, du fer et de la viande, le nombre des établissements était de 3.450 en 1900 et en 1905 de 2.990, soit une diminution de 13 0/0, alors que la valeur des produits fabriqués par ces industries augmentait de 2.072 à 2.416 millions de dollars, soit 16 0/0.

Dans d'autres industries, comme celles du cuir, de la laine, des engrais, du caoutchouc, les établissements ont diminué de 10 0/0, alors que la production augmentait de 33 0/0.

Devant ces faits, quelle fut la politique du gouvernement ? Il y eut une forte répression, qui a abouti à la crise de 1907. Mais au lieu de frapper droit, c'est-à-dire en abaissant les tarifs, on a condamné la Standard Oil Co à payer une amende de 150 millions pour avoir violé la loi Elkins, qui interdit aux compagnies de chemins de fer de faire des diminutions de tarifs, etc. Il est vrai que d'autres trusts, pour ne pas violer la loi, tournèrent la difficulté en faisant des canalisations souterraines. Mais, de même que les économistes réprouvent toutes les coalitions, de même ils réprouvent toute action gouvernementale contre ces coalitions. Aussi ne saurait-on approuver l'œuvre démagogique du président Roosevelt qui, voulant punir les trusts, leur laisse cependant leurs racines intactes, puisqu'il disait dans son Message du 4 décembre 1907, que « le pays est définitivement attaché au système protecteur et que tout effort pour le déraciner ne pourrait qu'entraîner un vaste désastre industriel ». Or, ainsi que l'a dit un de nos maîtres, M. Yves Guyot, « le protectionnisme a pour but de substituer dans la direction des affaires privées, à la volonté des individus la volonté du gouvernement ». De plus, le gouvernement américain est décidé à aggraver le sens de la loi Sherman contre les trusts. Mais ce ne sont que des demi-mesures ; il en faudrait une radicale : la diminution des droits de douane.

B. *L'Empire allemand.* — Si les Etats-Unis sont la patrie des trusts, l'Empire d'Allemagne est, sans contredit, la patrie des cartels. On en comptait en 1897 de 230 à 250 (calculs de Liefmann), et en 1902, 300 d'après le *Centralverband Deutscher*

Industrieller, 400 cartels et ententes (comte Posadowski, ministre de l'Intérieur. Déclaration au Reichstag). Aussi, ici comme dans tout pays d'intensité industrielle, voyons-nous la population agricole, rurale diminuer, et la population industrielle aller en augmentant (1). D'après M. Meuriot, la population rurale qui était de 63,9 0/0 en 1871, n'était plus que de 53 0/0 en 1900. Une enquête faite en 1900 a prouvé que sur 1.000 hectares, il n'y avait plus que 90 acres de blé (1878=105) et 262 acres de seigle (1878=318) (2). L'industrie, les transports et le commerce dont les établissements occupent plus de 1.000 personnes, qui n'étaient que 126 en 1882 étaient en 1895 de 258 et comprenaient 212.130 et 447.303 personnes à ces deux dates (3). De 1875 à 1895, le nombre des établissements industriels a augmenté de 13,2 0/0 : mines de fer, accroissement de 49.5 0/0; mines de houille, 59,1 0/0; industrie sucrière, 194,6 0/0; produits chimiques, 38,2 0/0. Krupp occupe à lui seul 44.000 ouvriers.

Pour étudier les cartels, nous avons fort heureusement les résultats de l'enquête sur ces cartels faite en 1903 et pour ce qui concerne les cartels industriels la déposition du Dr Voelcker à ladite Commission. Mais avant tout, quel est le but du cartel ? M. Fulda, de Francfort, le considère comme devant éviter les variations qu'éprouve le marché sous le régime de la concurrence.

C'est dans ce même esprit que la Chambre d'agriculture de la province rhénane vient dans sa dernière Assemblée générale de décider la fondation d'un cartel en vue de supprimer les intermédiaires et de prévenir une hausse artificielle possible du prix de la viande. Le Syndicat rhénan-westphalien de la houille, Société par actions au capital de 900.000 marks, fut fondé à Essen en 1893. Il a pour but la vente et la livraison de la houille à ses membres, et a conclu des accords avec les syndicats des briquettes et du coke, suivant la disposition du directeur Unckell ; c'est donc le Syndicat des syndicats. Il n'a pas de monopole, puisqu'il a pour concurrents les mines fiscales de la Sarre et de la Haute-Silésie et aussi les autres mines qui ne sont point syndiquées. La zone sur laquelle il

(1) Cf. notre étude sur le développement industriel de l'Allemagne. *Journal des Economistes*, mai 1907, pp. 216-242.

(2) René Breton. *Journal des Economistes*, avril 1907, p. 71.

(3) *Gewerbe und Handel im Deutschen Reichs*, 14 juin 1895.

règne en maître est limitée au Nord par la Hollande, la Frise orientale, le district de Hambourg, à l'Est par la Saxe et l'Elbe, au Sud, par la Bohême, enfin à l'Ouest, par la Belgique et la France. En 1893, ce Syndicat ne disposait que de 86,80 0/0 de la production de la houille du district de Dortmund (1900= 87 0/0). Il fixe les prix du coke pour un semestre, ceux du charbon pour une année (avril à avril). C'est un fait semblable qui s'est produit en 1900-1901 : Le Syndicat des cokes germano-belge, syndicat international, puisqu'il régit les marchés allemand, belge, et celui de la France de l'Est, avait conclu des marchés à des prix très élevés avec l'industrie métallurgique pour 1900-1901 ; mais entre temps une baisse se produisit ; résultat : le marché métallurgique fut comprimé entre la fonte et les produits sidérurgiques terminés (1). Son attitude fut correcte de tout temps vis-à-vis des Unions d'achat, *Einkaufsvereine* ; ce sont des coopératives, dont la Compagnie d'achat de charbon de Giessen, la Compagnie centrale coopérative agricole de Halle, l'Association d'achat de charbon pour l'industrie de la Bavière orientale de Ratisbonne,etc. Le Syndicat — Rheinische-Westfälisches Kohlensyndikat — est le plus important cartel de la houille : son importance, en résumé, est de 87 0/0 dans la production du bassin rhénan-westphalien (59.620.000 T.) et de 51 0/0 de celle de l'Empire allemand (110.000.000 tonnes), chiffres de 1900. Mais il y a beaucoup d'autres cartels dans l'industrie de la métallurgie allemande (1903=44 cartels) : les syndicats de la fonte de Westphalie et de Prusse rhénane 5 dont le principal réunit 19 usines.

Ils règlementent la production et la vente des fontes et ont pour but l'obtention de prix de vente normaux. La vente s'effectue par l'intermédiaire d'un bureau ou comptoir de vente au prix fixé par le Syndicat, c'est-à-dire qu'il a le monopole de la vente des produits, sauf en ce qui concerne la fonte renfermant plus de 8 0/0 de manganèse ou plus de 6 0/0 de silicium, mais cependant laisse libre à ses adhérents la vente à l'étranger et ne prévoit pas de réduction de participation. Ce Syndicat des syndicats de la fonte (Dusseldorf, 1897), est lié par un traité avec le Syndicat des fontes de Siégen. Mais il existe encore un autre cartel en Silésie. L'Association pour la vente de la fonte du Siegerland à un bureau de vente : de même pour

(1) F. Laur. *De l'accaparement*. T. II, p. 7, Paris, 1903.

le Comptoir lorrain-luxembourgeois, pour la vente de la fonte.

Le Syndicat de la fonte de Dusseldorf fut formé par traité du 1er janvier 1899 entre le Syndicat rhénan-westphalien et celui du Siegerland pour la vente de toutes leurs fontes de coke, sauf celles contenant plus de 8 0/0 de manganèse ou de 6 0/0 de silicium, et a été dissous le 1er janvier 1903. Il était chargé de la vente en commun pour l'Allemagne et la part respective des deux syndicats dans cette vente était de 67,71 0/0 et 32,21 0/0. Seul Siegerland vend à l'étranger la fonte Spiegel et les autres fontes produites dans la région; mais ce groupe n'apporte pas sur le marché la fonte de puddlage, la fonte de moulage, en plus de la quantité des fontes à lui concédée. Enfin, un autre contrat entre les deux syndicats précités et le Bureau de vente de la fonte Thomas, à Dusseldorf, a pour but la vente en commun de la fonte Thomas et de la qualité lorraine-luxembourgeoise aux usines du Rhin ou de Westphalie, sauf pour la rive gauche du Rhin. Le Syndicat des demi-ouvrés vend les blooms laminés 82 marks 50 et les billettes, 90 marks; or, le prix de revient est ainsi fixé :

	Blooms laminés —	Billettes —
Lorraine.....	58 à 60 M.	62 à 65 M.
Prusse-Rhénane	66 à 70 M.	71 à 74 M.

D'autres cartels, l'Association des producteurs de feuillanes de Rhin-Westphalie, empêchent la vente au-dessous de certains prix maxima dans 11 Etats allemands ou bien fixent le prix maxima de la vente seulement, comme l'Association rhénane-westphalienne des lamineries de fer à souder; les syndicats de constructeurs de matériel de chemins de fer sont composés de nombreuses *Alliances*, un peu semblables aux Alliances industrielles de Birmingham pour les objets métalliques. C'est un cartel avec contrat collectif de travail (1).

Il y a d'autres cartels qui exercent leur influence en réglementant la vente aussi à l'étranger : tel le Syndicat allemand des fabriques de fil, qui fixe les prix tous les trimestres.

Nous nous contenterons d'énumérer les principaux cartels existants hors ceux cités précédemment : le cartel de l'alcool est une entente entre les syndicats des distillateurs et des rec-

(1) *Revue d'Economie Politique*, 1901, p. 270. MACROSTY. *Trusts and the State*, p. 165.

tificateurs, qui contrôlait en 1899, 80 0/0 de la production d'alcool brut et 95 0/0 d'alcool rectifié ; le cartel de l'acier — Stahlwerksverband — formé en 1904, comprenant 27 établissements, a été renouvelé en mai 1907 jusqu'au 30 juin 1912. De nouvelles maisons s'y sont adjoint : la Laurahütte, la Société de commerce du fer de la Silésie supérieure, les Sociétés de Rottowitz et de Gleuwitz (1). L'enquête allemande de 1903 a prouvé que les différents cartels vendent plus cher à l'intérieur qu'à l'extérieur; ainsi le Syndicat des rails allemand vend les rails 115 M. la tonne à l'intérieur et 85 M. à l'extérieur ; le fer mi-plat, 125 M. et 100 M. la tonne ; l'Union des fabricants de clous, 250 M. et 140 M. la tonne. Le prix de la houille en Allemagne en 1901 est de 18 M. 50 la tonne et 8 M. 80 pour l'exportation en Autriche. Peut-être faut-il voir là une des causes de la crise industrielle allemande de 1900-1902.

Dans l'industrie textile, il y a plusieurs syndicats : ceux des filateurs de laine vigogne en Saxe, des tisseurs à Stuttgard en 1900, des peigneurs de laine, des fabricants de jute du bassin de l'Elbe inférieur, des fabricants de satin de Chine. Pour les soieries, il y a un comptoir de vente des tissutiers de Barmen et une entente sur les prix entre les fabriques de velours de la région du Rhin. Dans la verrerie, existe un cartel de travail : le Syndicat des fabricants de bouteilles de Hambourg, et un Syndicat de vente : le cartel des fabricants de verres de lampes de Dresde (38 établissements). Dans l'industrie chimique, l'industrie allemande qui a sans doute le plus bel avenir, plusieurs cartels, dont le Kalikartell, créé en 1883, dont l'Etat prussien est un des membres ; le cartel de l'ammoniaque à Bochum, en 1895 ; celui du benzol pour l'Allemagne occidentale en 1898. Le cartel du sucre, conclu en 1900, comprend 97 0/0 de la production : c'est une entente entre le Syndicat des fabricants de sucre brut et celui des raffineurs (2). La part allemande dans la production du sucre a été en 1905 de 10,72 0/0.

Si les cartels ont des partisans, nombreux sont les adversaires ; la *Réforme sociale* dernièrement sous la plume autorisée de M. G. Blondel reproduisait les plaintes des industriels allemands à propos du prix élevé des cokes et de l'intransigeance des producteurs. Le Syndicat de Westphalie a traité presque tous ses marchés jusqu'à fin mars.

(1) *Economiste Européen*, 11 mai 1907.

(2) *Journal des Economistes*, décembre 1901.

Enfin, de même que les trusts en Amérique, les cartels ont augmenté le prix des charbons gras. Nous reproduisons le tableau des prix suivants, d'après la déposition du Dr Voelcker :

1893-1894 7 M. la tonne   1896-1897 10 M. 30 la tonne.
1895-1896 7,50 la tonne   1899-1900 9 M. 10 la tonne.
1900-1901 10 M. la tonne.

II

LA SITUATION DE LA PETITE INDUSTRIE.

Nous venons de passer en revue, en résumant, les conséquences de la concentration industrielle et commerciale dans les deux pays où elle s'est le plus développée. Mais quelle est la situation présente, comparée à ce qu'elle était jadis, de la petite industrie ?

Pour la France, nous avons comme document le *Recensement des industries* du 29 mars 1896, qui nous fournit les données suivantes (t. IV, p. LXXIII à LXXV) :

Etablissements occupant 1 à 4 salariés, 85, 13 0/0 du nombre des établissements.

Etablissements occupant 5 à 50 salariés, 13, 57 0/0 du nombre des établissements.

Etablissements occupant plus de 50 salariés, 1, 30 0/0 du nombre des établissements.

Mais le nombre des salariés se répartit comme suit :

Etablissements de 1 à 4 salariés, 25, 91 0/0.

Etablissements de 5 à 50 salariés, 29, 34 0/0.

Etablissements de plus de 50 salariés, 44, 75 0/0.

et les petits patrons travaillant seuls et les ouvriers à façon étaient en 1896 au nombre de 928.000, dont 43.578 dans l'industrie de la soie. Les dentellières du Calvados étaient en 1823, 70.000 ; en 1851, 50.000; et en 1900, 1.000 (1). Dans une enquête dont les résultats (2) viennent de paraître, celle sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie, d'après le recensement professionnel de 1901 on évaluait pour Paris à 22.975

(1) Engerand. *Musée social*, 1901, pp. 134, 136.
(2) Seul le tome I. *Office du travail*, 1907. Région de Paris.

le nombre d'individus employés dans la petite industrie, dont 21.497 femmes et 1.478 hommes ; les travailleurs isolés y entreraient pour 11.198, dont 57 hommes et 11.141 femmes. C'est ici que le *sweating-system* s'exerce le plus impitoyablement !

Si nous passons en Allemagne, une publication : *Gewerbe und Handel des Deutschen Reichs*, du 14 juin 1895 (1), reproduit p. 43 et 44, un tableau statistique, qui indique que les petites exploitations de 1 à 5 personnes s'élevaient en 1882 à 2.175.857, soit 95,8 0/0 et en 1895 à 1.989.572, soit 92,6 0/0, d'où une diminution de 8,6 0/0, alors que les moyennes exploitations, de 6 à 50 personnes, s'élevaient à 85.001, soit 3,8 0/0 et 139.459, soit 6,5 0/0 ; augmentation de 64,1 0/0 et les grandes exploitations, plus de 50 personnes, 9.481, soit 0,4 0/0 et 17.941, soit 0,9 0/0, soit une augmentation de 89,3 0/0. L'industrie à domicile occupait en 1882 386.411 exploitations et en 1895 342.487. Des différentes statistiques publiées, il ressort que son effectif était : 14,1 0/0 des exploitations industrielles et 5,7 0/0 des travailleurs industriels. Mais quoi qu'on dise, la petite industrie occupe encore une place prépondérante dans l'industrie de la couture (97,5 0/0), celle des tailleurs (84,6 0/0), des cordonniers (84,5 0/0), des bouchers (84 0/0), des boulangers (83,3 0/0), et des horlogers (71,7 0/0 (2). Bien plus, de nouvelles industries naissent ; dans le Vogtland saxon (région de Plauen), s'est développée, signale notre consul général, M. Alf. de Valois (3), une industrie domestique dont la physionomie reproduit à peu près celle du jouet : l'industrie des broderies au tambour et à la main et des broderies à la machine à navette ; c'est, paraît-il, un grand article d'exportation. A côté de l'enquête officielle, le *Verein für Sozialpolitik* a ouvert une autre enquête en 1895 sous la direction de L. Bücher. Enfin, une exposition du travail à domicile (*Heimarbeit*) a été ouverte à Berlin (janvier-février 1906), sous l'impulsion du Dr Franke, directeur de *Die Soziale Praxis* et nous donne des renseignements précieux sur le sujet qui nous occupe. Ainsi, dans la Silésie et le Harz, on trouve des ateliers, à la fois cuisine et chambre. En moyenne, le travail à domicile, n'exigeant que de l'assiduité est payé de 8 à 10 pfennigs l'heure. Pour les hommes, quand il faut de

---

(1) *Statistik des Deutschen Reichs*. Neue Folge. Band 119. Berlin, Puttkammer, 1899, in-4°.

(2) Calculs du Dr Gruenenberg. *Correspondenzblatt. der Handwerks kammer*. Düsseldorf. Beilage, 10 novembre 1900.

(3) *Moniteur officiel du commerce*, 31 janvier 1907.

l'adresse, l'heure rapporte environ 20 pfennigs et quelquefois 40 ou 50, quand le travail nécessite un long apprentissage.

Contre l'exploitation dont ils sont victimes, qu'ont fait les travailleurs ? Ils ont formé des corporations, dans l'industrie de la couture, par exemple. Cette organisation corporative a été remise en vigueur par les lois de 1881, 1884 et 1887. En Suisse, il s'est fondé à Zürich, à Genève et à Lausanne, des ateliers de couture en commun par des sœurs hospitalisées.

Le contrôle est généralement exercé par les syndicats ouvriers. Il s'en est ouvert aussi un en 1903 à Berne, grâce au Conseil municipal et qui a été en 1906, donné au Syndicat des tailleurs. Y sont seuls admis, les travailleurs à façon travaillant dans des logements anti-hygiéniques. Cependant il semble que la fabrique s'implante un peu partout : qu'on relise les *Rapports* sur les industries du vêtement à l'Exposition de 1900 (groupe XIII, II, classes 85-86), on y verra que l'atelier familial décroît dans l'industrie du vêtement pour hommes et pour femmes, dans la chaussure, la bonneterie, la lingerie, la chapellerie, la ganterie, les cravates, les fleurs et le corset. De même, une enquête du Women's industrial Council en 1903, reconnaît que le travail à domicile diminue à Londres ; le *Census* de 1900 pour les Etats-Unis fait la même constatation : progression du factory system par rapport au sweating system. De là, il ne faudrait pas conclure avec Bücher et Schwiedland que l'industrie à domicile doit forcément dans un certain temps passer dans le domaine de la fabrique, en nous appuyant sur l'exemple classique des industries textiles. Albertus (baron von Grüben) disait qu'il faut qu'il y ait une classe moyenne, et le professeur Schmoller ajoutait en 1872 que la politique sociale, dont il est un des principaux pionniers, doit tendre à conserver cette *mittelsland.* Le socialiste dissident Bernstein ne disait-il pas : « Le développement considérable de la grande industrie ne présente qu'une des faces du problème. L'exemple cité avec prédilection de l'industrie textile est à bien des points de vue, trompeur. Le progrès de la grande industrie semble permettre aussi à la petite et à la moyenne industrie de vivre, à côté d'elle, loin de devoir toujours s'alimenter de sa ruine. Seuls les tout petits ateliers sont en manifeste recul... (1) »

---

(1) Bernstein *Die Voraussetzung der Sozialismus und die Aufgaben der Soziale Demokratie,* Stuttgart, 1899.

Contre ce recul de la petite industrie, on a proposé de nombreux remèdes : des Rohstoffgerossenschaften ou sociétés de matières premières, qui procureraient des matériaux et des outils ; des Absatzgenossenschaften ou magasins de vente, comptoirs ; par les coopératives : d'après le D[r] Cruger, pour les Handwerker, il y avait, en 1898, 70 coopératives de matières premières. 20 ateliers et 60 comptoirs de vente ; en 1900, respectivement 82, 34 et 67. Par exemple, les tailleurs de Crefeld, les menuisiers d'Osnabrück, en Westphalie, ont formé des sociétés pour se procurer et exploiter les machines, pour l'achat des matières premières ; dans l'industrie du bois, à Göttingen, à Marbourg, à Gustrow, en Bavière; les ébénistes de Munich, le Syndicat de vente des petits horlogrs de Berlin ont fait de même. A Prague, il y a un Möbel-Halle de la corporation des menuisiers (1) ; à Liège, il existe les « Tailleurs réunis » (1894).

En somme, et c'est sur ce point que nous désirons terminer cette étude. il y a beaucoup de terrains qui sont complètement perdus pour la petite industrie, mais il y en a d'autres où elle tient encore fort bien.

Cependant il nous semble que dans la société future, la fabrique ira en se développant et que l'industrie à domicile n'aura plus de raison d'être que pour les réparations impossibles à faire dans de grandes usines.

Albin Huart.

---

(1) D[r] Zuckerkande. *Schr. d. Vereins f. Sozialpolitik,* t. LXXI, n° 6.

MOUVEMENT AGRICOLE

Les anciennes nitrières et leur installation. — Recherches de MM. Müntz et Lainé sur la formation du nitre. — Production des nitrates au moyen des sels ammoniacaux. — Utilisation des tourbières. — La décortication des graines de betteraves. — Les essais de M. Em. Miège. — L'agriculture au Japon. — Peuple guerrier et agriculteur. — Développement de l'industrie des champs et progrès réalisés. — Action des radiations lumineuses sur les végétaux. — Expériences de MM. E. Flammarion et J. Dumont. — La toilette des arbres en Angleterre.

Avant la découverte des gisements de nitrate de soude de l'Amérique du Sud, le nitre provenait surtout de l'Inde. Cependant, lors des guerres de la Révolution et du premier Empire, quand la France ne parvenait plus à faire entrer dans ses ports le salpêtre indispensable à la fabrication de ses munitions, l'art du salpêtrier se développa beaucoup et la production du nitre finit par suffire, non seulement aux besoins de la défense, mais aussi à ceux de l'attaque. L'exploitation des nitrates américains fit disparaître l'industrie indigène, aussi, aujourd'hui, ces nitrates servent à la consommation du monde entier. Il en sera du reste encore longtemps ainsi, les gisements en question étant loin de se trouver épuisés et, grâce à l'électricité, l'air atmosphérique commençant à livrer à la culture, sous forme de cyanamide et de nitrate-calcium, l'azote qu'il renferme. L'air, constituant une source inépuisable d'azote, permettra par son utilisation d'économiser les nitrates du Chili.

L'installation d'une nitrière, telle qu'elle se pratiquait autrefois, ne présentait rien de bien compliqué ; il suffisait de placer sous des abris des terres auxquelles on incorporait des débris organiques, puis d'attendre que la nutrification accomplît

son œuvre. Les terres étaient choisies parmi celles qui contenaient déjà des composés azotés, par exemple les terres d'étables, de caves, les terreaux, les terres de vieilles habitations, etc., etc. Ces terres, mélangées avec les matériaux nitrifiables, c'est-à-dire avec des fumiers décomposés, des boues de rue, des excréments humains, des balayures, devaient subir une certaine aération et de nombreux arrosages. L'aération s'obtenait par des drainages en clayonnages ou des fagots placés bout à bout ; les arrosages s'effectuaient au moyen de liquides putrescibles comme les urines humaines, le purin, les eaux de vaisselle, de lessive. Il fallait deux ans environ avant de pouvoir exploiter la nitrière et celle-ci produisait 5 grammes de salpêtre brut par kilogramme de terre. Le procédé était donc lent, tout en donnant des rendements fort peu élevés, résultant de l'emploi des matières parfois réfractaires à l'action des ferments ou nuisibles à leur développement. Les matériaux nitrifiables, apportés en excès au début, rendaient le milieu réducteur et l'envahissement de la nitrière par les moisissures, par les bactéries antagonistes de la nitrification, suivait de près la confection des meules. La nitrification présentait une marche absolument intermittente, très défavorable à l'obtention de quantités importantes de salpêtre.

M. Müntz, le savant directeur des laboratoires de l'Institut national agronomique, et M. Lainé, préparateur au même établissement, se sont demandés s'il n'y aurait pas possibilité d'établir des nitrières à nitrification intensive, en utilisant les sels ammoniacaux tirés des sous-produits de la fabrication du gaz et du coke et de la distillation des matières de vidange. La principale cause de la lenteur d'action du ferment nitrique étant due à la grande résistance des matières azotées, introduites dans les nitrières, à se transformer en azote, leur remplacement par les sels ammoniacaux est logique, puisqu'ils sont directement nitrifiables.

MM. Müntz et Lainé ont publié, dans les *Annales de la Science agronomique*, les résultats des expériences qu'ils avaient entreprises à ce sujet, expériences instituées surtout pour démontrer que, en temps de guerre, si les chargements de nitrates ne pouvaient plus arriver à destination, la fabrication des munitions ne serait pas entravée, les nitrières installées suivant les indications de ces deux auteurs suffisant largement aux besoins des armées de terre et de mer. Seulement, comme la tourbe intervient dans cette production intensive du salpêtre,

les agriculteurs doivent aussi s'y intéresser, l'exploitation des terrains tourbeux ne pouvant les laisser indifférents.

Les expérimentateurs précités se sont d'abord occupés d'étudier la nitrification des sels ammoniacaux dans les milieux terreux et ils ont choisi pour leurs essais : 1° une terre de jardin, franche, très riche en humus, de couleur brun-noirâtre (limon de vallée, Presles, Seine-et-Oise) ;

2° Une terre silico-calcaire prélevée sur des terrains tirant leur origine du calcaire grossier et des sables nummilitiques (Nointel, Seine-et-Oise) ;

3° Un terreau de jardinier, formé par la putréfaction d'un mélange de fumier de cheval, de feuilles et de terre végétale silico-calcaire ;

4° Une terre argileuse brun-rougeâtre appartenant à la formation dite « limon des plateaux » (Presles, Seine-et-Oise);

5° Une terre calcaire prélevée sur une falaise de craie sénonienne (Beaumont, Seine-et-Oise).

Chaque terre, bien vivante, c'est-à-dire renfermant des organismes en bon état de vitalité, puis convenablement ressuyée pour permettre le tamisage fut amenée au degré d'humidité le plus élevé possible et divisée ensuite en deux lots de 1 kilogramme. Les deux lots reçurent 1 gramme de phosphate de potasse et l'un d'eux fut additionné en outre de 2 grammes de sulfate d'ammoniaque. Tous les lots furent mis dans des bocaux de 2 litres, fermés au moyen d'une plaque de verre posée sur les ouvertures et placés dans l'étuve à 25°.

L'analyse des lots donna, après sept jours, en azote nitrique formé par kilogramme de terre :

Lots	1	2	3	4	5
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Témoin sans sulfate d'ammoniaque	0,013	0,006	0,096	0,006	0,013
Terre avec sulfate d'ammoniaque..	0,295	0,013	0,507	0,070	0,097
Azote nitrifié du sulfate d'ammoniaque	0,282	0,007	0,411	0,064	0,084

La nitrification a donc varié d'intensité pour les différentes terres ; le terreau et la terre de jardin ont le mieux nitrifié, la terre n° 2 n'a produit qu'une quantité insignifiante d'azote nitrique.

Il semble, par conséquent, que les matières organiques, l'humus, sont favorables à la nitrification. Cependant, ces composés ne sont nullement indispensables, car, ainsi que le montrent MM. Müntz et Lainé, des terres pauvres en matières organi-

ques purent être graduellement amenées à nitrifier d'une façon intensive.

Dans le but de définir le rôle de la matière organique à ce point de vue, les auteurs ont placé les terres décrites précédemment dans des caisses tarées de manière à pouvoir conserver une humidité constante ; l'aération et l'émiettement étant assurés par une agitation journalière avec un instrument en fer. La température ne dépassait pas 26-27°. Tous les trois jours on dosait l'azote ammoniacal restant, puis on ajoutait du sulfate d'ammoniaque pour maintenir une dose déterminée d'azote ammoniacal, fixée à 0 gr. 400 par kilogramme de terre. Voici la marche de la nitrification constatée à l'analyse :

Azote nitrique par kilogramme de terre :

Lots	1	2	3	4	5
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
5 février	0,253	0,189	0,344	0,146	0,113
24 avril	2,735	4,032	4,719	2,388	2,902
2 août	5,682	4,815	10,687	5,104	4,141

Soit comme production journalière moyenne d'azote nitrique :

1	2	3	4	5
gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
0,026	0,023	0,051	0,037	0,026

Le terreau s'est encore classé premier, mais, suivant MM. Müntz et Lainé,ce n'est pas la proportion de matière organique du sol qui est le facteur essentiel, puisque des terres pauvres en carbone (terres numéros 4 et 5), ont été amenées à une activité presque aussi grande qu'une terre riche comme le numéro 1. Si, au début, il y a toujours une grande différence en faveur des terres les plus humiques, elle s'atténue au bout de quelque temps. Le rôle accélérateur de la matière organique est surtout un rôle de début et s'il y a des écarts dans l'aptitude des terres à nitrifier, c'est principalement lors de la mise en train. Toutes les terres peuvent devenir le siège d'une nitrification intensive pourvu qu'elles possèdent un degré d'humidité favorable et que leurs propriétés physiques ne s'opposent pas aux échanges gazeux indispensables.La sensibilité des ferments nitriques à l'égard des sels ammoniacaux est très grande ; la nitrification ne s'arrête dans la terre que lorsqu'on y introduit

des solutions contenant 45 à 65 grammes par litre de ces sels, solutions imprégnant les particules terreuses à ce degré de concentration. Plus la terre possède pour l'ammoniaque un pouvoir absorbant élevé, plus la limite de concentration est reculée.

D'autre part, en établissant des nitrières basées sur l'emploi du sulfate d'ammoniaque, il est nécessaire de se guider pour la quantité de sulfate à ajouter, non pas tant sur le poids de la terre que sur la proportion d'eau renfermée dans cette terre.

La terre doit être considérée comme une éponge destinée à retenir l'eau et celle qui en conserve le plus, sans être noyée, peut être additionnée d'une plus forte dose de sel ammoniacal. Dans une terre titrant 12 0/0 d'eau il ne faut pas dépasser 5 à 6 grammes de sulfate d'ammoniaque par kilogramme de terre, tandis que dans une terre contenant 50 0/0 d'eau, on pourra atteindre 25 grammes sans entraver la nitrification. En pratique, la dose optima à maintneir dans les nitrières pour obtenir une intensité maximum est au-dessous de ces chiffres. Elle est de 1 gramme dans une terre à 12 0/0 d'eau et de 3 à 4 grammes quand il y en a 50 0/0.

La tourbe, retenant bien les liquides, devait convenir d'une façon toute spéciale à la confection des nitrières ; aussi MM. Müntz et Lainé n'ont pas manqué de l'essayer et ils se sont servis à cet effet : 1° d'une tourbe compacte de l'Yonne renfermant 57,93 0/0 d'eau ; 2° d'une tourbe mousseuse de l'Yonne renfermant 68,26 0/0 d'eau; 3° d'une tourbe-litière de Hollande renfermant 59,60 0/0 d'eau. Ces tourbes reçurent par kilogramme : 100 grammes de craie de Meudon, 5 grammes de phosphate de chaux, 1 gramme de sulfate de potasse, 50 gr. de terre de jardin (pour les ensemencer) et du sulfate d'ammoniaque que l'on remplaçait au fur et à mesure de la nitrification. Mises en observation le 9 avril, elles accusaient le 3 août :

Azote nitrique par kilogramme de terre :

Tourbe	gr.
Compacte	20,72
Mousseuse	8,44
Litière	9,98

Ces résultats établissent la supériorité de la tourbe comme support de nitrification. La tourbe présente, en outre, l'avan-

tage, étant un combustible de valeur marchande minime, de pouvoir fournir à bas prix la chaleur nécessaire à l'entretien de la température des nitrières et celle exigée pour l'évaporation des liquides ou la mise en marche des moteurs. Par sa teneur en azote, elle devient également une matière première de la fabrication des nitrates. Seulement, pour procéder économiquement, l'installation des nitrières doit se faire sur les tourbières mêmes ; alors, grâce aux perfectionnements réalisés dans la production du nitre par les recherches en question, cette production devient pour ainsi dire indéfinie si l'on considère l'énorme étendue qu'elles occupent dans les divers pays. Ainsi, d'une tourbière de 1.000 hectares, de 2 mètres de profondeur, avec une richesse de 2 0/0 en azote, il est possible de retirer 800.000 à 900.000 tonnes de nitrate de soude ! Les auteurs sont donc en droit de conclure : « Qu'il n'y a pas à s'inquiéter de l'épuisement plus ou moins prochain des gisements de nitrate de soude, puisqu'on peut produire, par l'intervention microbienne, et à l'aide d'une matière que la nature nous offre, en quantité presque illimitée, le nitrate nécessaire aux besoins de l'humanité. »



Les semences de betteraves, ou pour mieux dire les fruits de ces plantes-racines, se présentent sous un aspect rugueux, tourmenté et renferment une ou plusieurs graines. La partie constituant l'enveloppe des graines représente en moyenne 65 0/0 du poids des semences, elle est épaisse, assez résistante, hygroscopique ; aussi conserve-t-elle longtemps l'humidité avant de la laisser pénétrer jusqu'à la graine. Il en résulte un retard dans le premier développement de la végétation, retard qui peut avoir de fâcheuses conséquences sur la croissance ultérieure des plantes. D'autre part, comme ces téguments retiennent facilement l'eau, si l'on place les semences dans un milieu humide, celles-ci sont exposées à moisir, c'est-à-dire que leur bonne conservation se trouve compromise.

Enfin, la surface des fruits étant couverte d'anfractuosités, les bactéries, les champignons, y cherchent un refuge et après le semis envahissent les jeunes betteraves. Parmi les plus redoutables ennemis des plantes en question, nous citerons le phoma betæ, le bacillus mycoïdes, le bacillus tabificans : nous ajouterons également que lesdites anfractuosités sont encore le récep-

tacle d'œufs d'insectes nuisibles, lesquels deviennent la cause de diverses affections.

Dans le but de parer à ces derniers inconvénients, on a essayé de traiter les graines de betteraves par des agents chimiques, mais les résultats n'ont pas été fort satisfaisants, les liquides corrosifs ne pénétrant pas aussi aisément qu'il était permis de le supposer dans les cavités des enveloppes, par suite de la présence d'une petite quantité d'air occupant les anfractuosités et empêchant l'action des solutions employées. Ainsi, les expériences entreprises au moyen des sulfates de zinc, de cuivre, de fer, du naphtol, du sublimé, pour combattre certaines maladies, n'ont rien donné de très positif. Par contre, la décortication, autrement dit le traitement qui consiste à enlever partiellement les parties subéreuses des enveloppes, semble suffisamment appréciée, notamment en Allemagne où la maison Kohn et Kühle, à Aderstedt, prépare et livre à la culture depuis quelques années les semences décortiquées. Suivant M. Em. Miège, répétiteur à l'Ecole nationale d'agriculture de Rennes, la décortication des graines de betteraves exigerait trois espèces de traitements : mécanique, chimique et physique. La première opération consisterait à enlever la plus grande partie du tégument au moyen de machines spéciales, en ayant soin d'éviter de blesser les semences. Il s'agirait donc d'une sorte de « pelage » des graines opéré mécaniquement. Dans la seconde, les glomérules seraient traités par les liquides corrosifs ; puis soumis à la dessiccation dans la troisième.

Par la décortication on réalise une économie de semence, on obtient un semis plus régulier avec une levée plus rapide et la pureté des graines ne laisse rien à désirer, de même que leur asepsie. Les graines décortiquées sont livrées, gare acheteur, en sacs plombés de 50 kilogrammes au prix de 160 francs les 100 kilogrammes, si la quantité achetée est peu importante; ce prix descend à 115 francs pour le gros. Cela n'a rien d'exagéré, d'autant mieux que par le fait de l'enlèvement des téguments, 75 kilogrammes de semences décortiquées contiennent le même nombre de germes que 100 kilogrammes de graines non traitées. Il s'en suit une économie d'un quart dans le poids de la semence utilisée.

L'avance dans la levée des graines traitées varie entre trois et dix jours, elle est ordinairement de cinq à six jours. Cette avance présente l'avantage de permettre aux plantes d'acquérir de la vigueur dès leur jeune âge, vigueur qui est absolu-

ment favorable à une bonne végétation future et aux façons culturales, lesquelles pourront se faire plus hâtivement. Un développement uniforme des plantes, une maturité précoce, une faible montée en graine, des rendements supérieurs, sont encore des conséquences de la décortication. Quant à la désinfection, à l'asepsie des semences traitées, malgré le manque d'essais précis entrepris jusqu'à ce jour à ce point de vue, on a cependant constaté, en Allemagne, que les champs ensemencés avec ces dernières étaient particulièrement bien préservés contre les attaques des nématodes, des cryptogames, etc. Voici, à titre d'exemple, des résultats obtenus chez M. Forzy, ancien élève de l'Ecole d'agriculture de Rennes, à Villemontoire (Aisne), en 1907 :

Variétés	Produits à l'hectare	Densité (degrés)
Dippe	24.945	8,1
»	28.685	8,1
»	28.675	7,7
Aderstedt	23.015	8,5
»	25.650	8,2
»	29.775	7,5

Dans d'autres essais, les rendements et la richesse sont de beaucoup supérieurs pour les semences traitées ; aussi, d'après M. Em. Miège, « la suspicion avec laquelle on a accueilli en France les graines de betteraves décortiquées n'est nullement fondée. Celles-ci valent au moins les semences ordinaires, et présentent sur elles le précieux avantage d'une pureté plus grande et d'une énergie germinative plus considérable. »

*
* *

La guerre russo-japonaise, en nous révélant la puissance militaire du Japon et en nous montrant la rapidité du développement de son industrie, a attiré également l'attention sur une branche spéciale de cette industrie, c'est-à-dire sur l'agriculture. Il est à remarquer du reste que, malgré les qualités guerrières de ses populations, le Japon est surtout un pays agricole, puisque plus de 60 0/0 de celles-ci s'occupent des travaux agraires qui, s'ils sont moins glorieux, sont certainement plus productifs, les opérations de guerre n'étant pas, en général, une source de richesse. Le gouvernement japonais l'a bien compris ; aussi, loin de négliger les intérêts agricoles, il

s'est efforcé d'organiser l'association chez les classes rurales, de leur faciliter la distribution du crédit et d'opérer « l'ajustement et l'arrangement » des terres arables.

La création de la Banque hypothécaire du Japon (Nippon-Kangyò-Ginkô), des banques d'agriculture et d'industrie, de la Banque de défrichement et de colonisation du Hokkaïdo, prouve la sollicitude des pouvoirs publics à l'égard des cultivateurs. En outre, il a été promulgué une loi, dite des Associations industrielles, destinée à encourager la formation d'Associations de crédit, de vente, d'achat, de production, sous la forme coopérative. Nous citerons encore l'établissement d'une ferme nationale d'essais ayant son siège à Tokio, et de fermes départementales dans lesquelles se poursuivent des expériences concernant l'élevage du bétail, les semences, les engrais, les maladies des végétaux. A la suite de ces expériences, plusieurs lois sont entrées en vigueur afin d'éviter et de combattre les maladies du bétail, d'empêcher la propagation des maladies des vers à soie, de régler l'application des engrais. L'utilité des fermes d'essais est donc incontestable, si l'on tient compte des résultats remarquables auxquels elles sont arrivées pendant une période de temps relativement courte.

Suivant M. René Gonnard, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, dont la *Revue économique internationale* a publié une excellente étude sur la production agricole au Japon, la superficie des îles japonaises s'élèverait à 381.812 kilomètres carrés. Elle serait, par conséquent, plus étendue que celle des Iles Britanniques (315.000 kilomètres carrés), mais ne représenterait que les deux tiers environ de celle de l'Allemagne (540.000 kilomètres carrés), ou de la France (531.000 kilomètres carrés). Le pourcentage des terres cultivées est de 15 0/0 et celui se rapportant aux forêts de 45 0/0. Parmi les plantes réservées à l'alimentation, le riz détient le premier rang en occupant une surface de 2.855.000 hectares, avec une récolte de 92.670.000 hectolitres. Le blé, le seigle, l'orge, figurent aussi dans l'ordre des cultures japonaises, il en est de même du millet, du daïzou (sorte de fève), de l'adzouki (espèce de lentille), du sarrasin, de la pomme de terre. La production de cette dernière a presque doublé depuis dix ans, alors que la patate douce semble moins cultivée. Quant au thé, depuis 1895, les récoltes ont baissé sans interruption et la diminution totale peut être évaluée à un sixième environ. Les cultures industrielles concernent les textiles, les

plantes sucrières, l'indigotier, le tabac et une place exceptionnelle est faite à la sériciculture. On n'ignore pas, en effet, que le Japon fournit la plus forte proportion de soie à l'industrie européenne, aussi l'élevage des vers à soie est-il favorisé d'une façon toute particulière par le gouvernement. Une Condition des soies est établie depuis 1896 à Yokohama; les soies écrues y font l'objet d'une inspection très sévère, de manière à inspirer une sécurité absolue aux commerçants japonais et étrangers. Les cultures du coton et du chanvre sont en diminution, mais la production du sucre est en progrès marqué.

Il n'y a pas à dire grand'chose de l'élevage, le peuple japonais étant plutôt un faible consommateur de viande ; par contre, la pisciculture est des plus avancée, ce qui n'a rien d'étonnant puisque la population se nourrit volontiers des produits de la pêche. En dix ans, la valeur des poissons livrés tels quels à la consommation s'est élevée de 59.400.000 francs à 106 millions 500.000 francs et celle des poissons mis en conserves de 52.000.000 de francs à 79.700.000 francs. Notons qu'il s'agit seulement ici des produits de la pêche maritime. La pisciculture donne également de larges profits ; l'élevage des huîtres rapporte énormément, ainsi que la culture des huîtres perlières. Les algues marines ne sont pas perdues, elles servent de nourriture et d'engrais aux riverains.

Les 16.200.000 hectares de forêts renferment les espèces les plus variées, ils constituent une richesse importante pour le pays, où tout dans l'habitation est en bois. L'Etat seule retire des 7.000.000 d'hectares de forêts, dont il est le propriétaire. une somme estimée par année à 13 millions de francs, somme à peu près égale à celle obtenue par l'exploitation des forêts de toute la France, où le bois a cependant une valeur plus considérable par suite de sa rareté. Signalons parmi les produits des forêts japonaises, la laque et le camphre, et mentionnons qu'une loi promulguée au mois de juin 1903 a établi, au profit de l'Etat, le monopole de la vente pour cette dernière substance.

Comme on le voit, l'agriculture n'est nullement délaissée par le peuple japonais ; il semble, au contraire, concentrer ses efforts vers l'industrie des champs, pour la rendre de plus en plus productive.

*
* *

On connaît les effets de la lumière sur les plantes; mais l'action des diverses radiations lumineuses est moins étudiée; aussi croyons-nous qu'il n'est pas sans intérêt d'exposer les essais récents entrepris à ce dernier point de vue par M. C. Flammarion, directeur de la Station de climatologie agricole de Juvisy. Les expériences ont été faites dans des serres dont le vitrage était formé par des verres de couleur et sous des cloches doubles, teintées par des solutions monochromatiques. Dans des essais antérieurs, M. C. Flammarion avait obtenu des résultats excessivement curieux ; ainsi, des plantes devenaient dix ou quinze fois plus hautes sous une radiation que sous une autre, ou montraient des transformations singulières. En règle générale, d'après l'auteur, les radiations rouges exaltaient la végétation,tandis que les bleues la laissaient plutôt indifférente. La chaleur ne paraît jouer aucun rôle à cet égard et l'action de l'intensité lumineuse entre pour une part minime dans les transformations observées. Les différents rayons lumineux, en agissant directement sur les végétaux, provoquent une évaporation plus ou moins rapide de l'eau à leur surface et une production variable dans leurs tissus des divers principes immédiats, par la combinaison des éléments de l'eau avec le carbone à l'état naissant.

Les nouvelles expériences du distingué directeur de la station de Juvisy ont porté sur le chêne, les fougères et les haricots. Au mois de mars, des vases de végétation dans lesquels on avait semé des glands de chêne à une profondeur de 4 centimètres, furent placés dans des serres dont les verres avaient pour chacune une coloration différente. A la fin de septembre, voici les hauteurs constatées chez les jeunes chênes :

Serres		Rouge	Bleue	Blanche	Verte
Hauteur	........Mètres	0,440	0,265	0,165	0,105

D'autre part, le nombre de chênes apparus n'a pas été le même dans les quatre serres ; cinq ont poussé dans les serres rouge et blanche, deux dans la serre verte, trois dans la serre bleue, et, naturellement, le même nombre de glands avait été semé pour chaque serre. Au mois de février, toutes les feuilles des arbustes de la serre blanche étaient jaunes, alors que quelques-unes seulement présentaient cette couleur dans la serre rouge et que celles des chênes des serres verte et bleue conservaient leur teinte verte.

Les fougères ont donné les résultats suivants : les plantes placées sous verres rouges se sont développées un peu mieux, mais les tiges et les rameaux ne tardèrent pas à s'étioler. En février, les plantes de la serre verte semblaient avoir un aspect plus vigoureux que celles des autres serres. Les expériences concernant les haricots servirent à étudier le transport des matières albuminoïdes dans les tissus. Après avoir végété en plein air jusqu'à la fécondation, les plantes furent réparties en nombre égal dans les serres et, le même jour, l'auteur des essais préleva des petites gousses ayant déjà une longueur de 2 centimètres. Celles-ci contenaient, en pour cent de la matière sèche, 4,51 d'azote total, dont 0,276 d'azote albuminoïdal.

Un second prélèvement, opéré un mois plus tard, quand les gousses parurent être complètement développées, fournit à l'analyse :

Serre	Blanche	Rouge	Verte	Bleue
Azote total	5,11 ..	6,06	6,32	6,82
Azote albuminoïdal	4,53	4,76	4,83	5,41

Les récoltes ont été normales dans les serres blanche et rouge, relativement faibles sous les verres bleus et verts. Dans un ordre d'idées semblable, nous signalerons également les expériences exécutées à Grignon, par M. J. Dumont, avec du blé Japhet placé sous des cadres de 1 m. 50 de haut, vitrés à la partie supérieure sur une longueur de 0 m. 30 ; de façon à n'abriter que les épis. Voici d'abord les rendements obtenus par mètre carré de surface :

Récolte en grammes.

	Paille	Balles	Grains	Total
Blé sous verre blanc	420	58	192	670
— — rouge	610	90	202	902
— — vert	600	72	184	856
— — bleu	650	94	208	952
— — noir	590	74	182	846
— à l'air libre	372	66	228	666

Comme richesse des grains en gluten, nous avons ensuite respectivement sous les verres énumérés dans l'ordre précédent: 10,03, 12,49, 14,88, 15,45, 14,34, 10,68 pour 100 de matière sèche.

En résumé, les radiations colorées favorisent le développe-

ment de la végétation et celles de la partie droite du spectre agissent très efficacement sur la formation des composés azotés.

*
* *

En France, le moyen employé généralement, quand il s'agit de préserver les arbres contre les attaques des cryptogames et des insectes, consiste à les badigeonner avec un lait de chaux. Malheureusement, ce procédé est loin d'être satisfaisant, car il n'est pas assez énergique. Les Anglais l'ont bien compris et ils se servent de lessives caustiques, qui remplissent mieux le rôle d'agents de préservation en détruisant non seulement les lichens, les mousses ou autres végétaux nuisibles à la croissance des arbres, mais en faisant disparaître aussi les insectes les plus tenaces, tels que les pucerons lanigères, les charençons de la fleur du pommier, etc. D'après M. P. de Caluwe, les lessives utilisées étaient composées jusqu'à présent de soude et de potasse caustiques, de savon noir et d'eau, dans la proportion de 1 kilogramme environ de ces produits pour 100 litres du liquide. Cette recette n'ayant pas donné tous les résultats espérés, on l'a complétée par l'addition de pétrole, lequel assure un succès beaucoup plus certain à l'opération. La lessive doit être appliquée pendant le repos de la végétation et il faut attendre au moins une quinzaine de jours avant de laisser pénétrer le bétail dans les vergers. De plus, les ouvriers chargés du lessivage des arbres sont munis de gants en caoutchouc, afin d'éviter l'action du liquide caustique.

Maurice de Molinari.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

M. Paul Leroy-Beaulieu recherche, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier, si la France a un intérêt réel à prendre, sous une forme ou sous une autre, la responsabilité effective du Maroc ; si, au cas où il serait possible de soumettre cet empire à notre suzeraineté politiquement établie et reconnue, nous aurions avantage à le tenter. La solution proposée par l'auteur ne sera peut-être pas acceptée de bon gré par les colonialistes.

Tout projet d'hégémonie et de tutelle politique au Maroc doit être écarté. « La situation que nous avons actuellement au Maroc peut se résumer ainsi : nous ne tenons pas le Maroc, c'est

le Maroc qui nous tient. Tous nos efforts doivent tendre à nous dégager. » La prise de possession du Maroc par la France, sous une forme ou sous une autre, affaiblirait nécessairement notre situation sur le continent européen ; elle refroidirait nos rapports avec l'Espagne ; bien loin de consolider notre Empire africain, elle le rendrait plus fragile et y introduirait des germes de dissolution.

Conclusion : « Ne dispersons pas nos forces et nos ressources ; la colonisation française a devant elle, sur le continent africain, un champ immense qui absorbera toute son activité pendant tout le cours de ce siècle, et plus encore. Sachons nous borner, possédant déjà des immensités. La dispersion ne peut qu'être une cause d'affaiblissement aujourd'hui, et peut-être demain, de désagrégation. »

— M. d'Avenel continue son étude sur les Etats-Unis par les *Idées*. Que deviendront les idées du peuple américain dans vingt ans ? Il serait difficile de le dire, car les exemplaires de toutes les races humaines affluent dans ce pays. Sur 100 immigrants, de 1840 à 1860, on comptait 43 Irlandais et 35 Allemands ; de 1901 à 1906, il n'y a plus que 5 0/0 d'Allemands et autant d'Irlandais, et 7 0/0 de Scandinaves ; en revanche, on compte 28 Italiens, 27 Autrichiens et Hongrois et 20 Russes ou Polonais. Cette salade humaine modifiera certainement l'esprit et les idées des *Etats-Unistes*.

Pour le moment, le trait caractéristique de l'esprit américain est de ne pas vouloir d'enfants, ce qui laisse le champ libre aux étrangers et conduit au suicide national. A Chicago, sur 2 millions d'habitants, il n'y a que 375.000 Américains d'origine, en face de 600.000 Austro-Allemands et d'un million de Scandinaves, de Canadiens français et d'autres Européens. Sans l'arrivée des immigrants, les anciens Etats de la Nouvelle-Angleterre, ceux du littoral Atlantique, le Massachussets, le New-York, la Pensylvanie ou le Maryland, livrés à eux-mêmes, se dépeupleraient.

Une des principales causes de cette mortalité par anticipation est la femme, qui n'est guère pressée de se marier et encore moins d'avoir des enfants. « Quoique l'Américaine soit la plus heureuse et la plus adulée des épouses, quoique, même dans les ménages populaires, ce soit au mari qu'incombe là-bas mille petits offices domestiques, toujours réservés aux femmes en Europe, la jeune fille ne se hâte guère vers le mariage. »

Au lieu de « quoique » heureuse et adulée, il aurait peut-être fallu dire « parce que ».

M. d'Avenel discute longuement sur le peu de bonheur que procure l'argent et parle de la ploutophobie, sentiment qui consiste à haïr fortement l'argent que l'on n'a pas. Ce sentiment était inconnu en Amérique il y a dix ans. Il vient de naître et s'est développé à mesure que se révélaient au public les colossales fortunes édifiées dans le dernier tiers du XIXe siècle.

— La condition sociale des peintres français du XIIIe au XVe siècle est intéressante à comparer à celle des peintres de nos jours. M. H. Bouchot établit cette comparaison dans la même Revue. « La condition sociale des peintres-selliers, dit-il, est celle de tous les gens de métier à Paris au XIIIe siècle. Ils ne sont ni plus ni moins élevés dans la hiérarchie que le pelletier ou le chaussetier. »

Est-ce un signe de progrès ou de décadence des peuples que la distinction aujourd'hui existante entre les arts libéraux et les arts serviles ?

La condition matérielle des peintres au moyen âge n'était pas très mauvaise. M. Bouchot en cite un qui, en neuf années, reçoit de divers lieux plus de 1.000 florins, c'est-à-dire à peu près 1.000 livres parisis, qui feraient 25.000 francs de valeur réelle et, au bas mot, 60 à 70.000 francs de puissance comparative.

L'opinion classique est que les beaux-arts, spécialement la peinture, nous sont venus de la Flandre, puis de l'Italie. M. Bouchot réduit à néant cette assertion gratuite. Tous les noms à désinence étrangère rencontrés en France et à Paris principalement, désignent en réalité des gens qui sont venus faire leur éducation artistique, ont été admis à la bourgeoisie et sont définitivement devenus des Parisiens. Christine de Pisan, qui s'est servie de peintres pour l'illustration de ses ouvrages, proclame les ouvriers parisiens « les souverains du monde en la science de peintrerie ».

« Nous ne devons pas oublier, ajoute M. Bouchot, que le Français de tous les temps est rebelle aux usages et aux langages exotiques et que l'idée, pour un garçon de 10 à 12 ans de voyager en Flandre, pour y faire son apprentissage, est contraire à tout ce que nous savons. D'ailleurs, a-t-on la trace du passage d'apprentis français dans les ghildes néerlandaises ? Le contraire avait été vrai, au XIVe siècle, quand les Flamands venaient chercher à Paris la consécration qui leur était indispen-

sable, et finissaient par y rester. Il s'ensuit que les prétendues influences flamandes aperçues chez nos artistes de Bourges, de Tours ou d'Avignon au XVe siècle, sont en réalité les traditions françaises du XIVe siècle, importées dans les Flandres, et tout bonnement conservées chez nous. »

De ces faits et de beaucoup d'autres, M. Bouchot conclut que, si par le mot *Primitifs* nous entendons l'artiste naïf, consciencieux et simple qui, n'écoutant que son propre instinct, applique à un idéal l'étude des formes ou des êtres de son entourage, c'est à Paris, au XIIIe siècle, que nous verrons les primitifs les plus sincères. « Et ces hommes sont des laïques, de modestes artisans, de petites gens, sans beaucoup de science apprise. Ils n'ont que de bons yeux et des mains supérieurement habiles, dirigés par une pensée sereine, candide, vierge d'influences. »

Si ces artistes ont pu se former sans écoles de Rome ou d'Athènes, à quoi servent aujourd'hui ces écoles et les dépenses que nous faisons pour les entretenir ?

— Dans quelle mesure l'Allemagne a-t-elle subi le contre-coup de la crise américaine ? M. Raphaël-Georges Lévy nous assure (*Revue* du 1er mars), que les cartels, « si persévérants dans leurs efforts pour syndiquer les producteurs des divers ordres, réglementer les prix et assurer les débouchés », aident l'industrie à travers les années difficiles. Beaucoup de publicistes ont soutenu le contraire, mais il est bon que toutes les opinions se manifestent.

Les financiers et les capitalistes français participent largement à l'extension de l'industrie allemande en lui prêtant des capitaux. Ce mouvement de fonds provient, dit M. Lévy, de ce que le loyer des capitaux à Paris est à un taux considérablement inférieur à celui qui se pratique à Berlin.

Pourquoi le loyer des capitaux est-il inférieur en France ? Ne serait-ce pas que l'esprit d'entreprise se trouve paralysé par les menaces, souvent suivies d'effet, des rachats, des nationalisations, des municipalisations, sans parler des lois soi-disant protectrices des ouvriers, du sabotage, etc.?

— La réaction commence à se produire contre le municipalisme en Angleterre. M. Louis Paul-Dubois nous apprend que beaucoup de municipalités travaillent à perte. On a relevé qu'en 1904-1905, sur 378 exploitations municipales d'eau, 252 étaient en perte ; sur 177 exploitations municipales de gaz, 40 ; sur

169 exploitations électriques, 64 et sur 58 exploitations de tramways, 13. La situation est pire en ce qui touche les autres entreprises industrielles des villes, celles que ne protège pas un monopole même relatif, et dont l'aléa s'accroît avec la concurrence. Tels sont les bains et lavoirs, la construction de maisons ouvrières, etc.

Du fait des lois de suffrage élargi, du fait aussi des progrès du municipalisme, la capacité des membres des assemblées municipales a baissé. « Autrefois, ils se recrutaient surtout dans le commerce, l'industrie ; on avait des hommes compétents, habitués aux affaires et qui géraient celles de la ville comme ils faisaient les leurs. Peu à peu, le personnel a changé ; les industriels ou commerçants capables, suspects à la démocratie, peu soucieux d'ailleurs de contribuer au développement d'entreprises municipales, qui parfois venaient les concurrencer sur leur propre domaine, et dont ils avaient en tout cas à payer les frais sous forme d'impôts surélevés, quittèrent souvent la place pour être remplacés par une majorité d'hommes nouveaux, n'ayant ni les traditions ni la compétence de leurs prédécesseurs. »

Une autre conséquence du municipalisme est que les travailleurs municipaux, classe privilégiée, sont des électeurs. Sur 14 millions de salariés, il y a en Angleterre 2 millions de salariés municipaux. On devine quelle influence corruprice cette armée peut exercer dans les élections : « Votez pour moi et vous aurez la journée de 8 heures avec 30 shillings par semaine. »

Les syndicats féminins se développent peu à peu. En 1900, il en existait seulement 26, dont deux de couturières n'ayant que peu d'adhérentes. Actuellement, il en existe une trentaine à Paris seulement et de jour en jour, ce chiffre tend à s'accroître. « à mesure que l'on remarque l'action moralisatrice de ces associations professionnelles. »

Mme Louise Zeys, qui nous donne ces renseignements, dans le *Correspondant* du 25 janvier, est, on le devine, une catholique sociale, de l'école de Mun. Elle considère les syndicats comme moralisateurs ; elle regrette les corporations du moyen âge, « qui défendaient les droits de leurs membres contre les empiètements du pouvoir et de la concurrence étrangère. »

L'année dernière, au mois de mars, s'est tenu un Congrès du

travail féminin, qui a demandé l'inscription d'un crédit au budget du ministère du Travail pour la création à ce ministère d'un Office du travail féminin. Dans les séances de ce Congrès, deux tendances se sont manifestées, qui semblent ne pas devoir mener les congressistes à un accord final. « Le bureau et la salle sont opposés l'un à l'autre. »

C'est ce qui arrive souvent dans les Congrès de tous genres; mais le bureau finit toujours par l'emporter, car il a l'oreille du pouvoir. Quel est le ministre qui résisterait à la tentation d'ajouter un nouvel office à son dicastère ? Le résultat de ce congrès a été la création d'un Office du travail féminin, qui n'a jusqu'ici qu'une existence nominale, mais qui espère obtenir une large subvention de l'Etat, en attendant qu'il devienne une des dépendances nouvelles du ministère du Travail.

« De tout côté, conclut Mme Zeys, l'essor syndicaliste se manifeste donc avec force. Il nous appartient, à nous, dont c'est la tradition, de faire plus de besogne que de bruit, de ne pas le laisser dériver vers les utopies dangereuses ou les expériences décevantes, et de l'utilser pour la véritable et sincère amélioration du sort des travailleuses, qui est un élément important de la paix sociale. »

— La consommation du thé s'est accrue, en France, dans des proportions considérables au cours des dix dernières années. M. Francis Marre examine, dans le *Correspondant* du 10 février, les avantages et les inconvénients de ce breuvage.

Les thés contenant du tannin en excès agissent sur l'estomac dont ils irritent la muqueuse, dont ils abaissent ainsi le pouvolr digestif. Cette influence sur le « père de famille » est peut-être bien de nature à compenser tous les prétendus avantages du thé.

Il ne s'agit jusqu'ici que du thé naturel ; mais « peu de produits sont aussi rarement indemnes de sophistication que les thés ordinaires de provenance chinoise, et les chimistes les trouvent fréquemment additionnés des substances les plus hétéroclites. » M. Marre nous assure que nos thés coloniaux, au contraire, sont à peu près toujours indemnes de toute addition frauduleuse : « avec une honnêteté qui est, en somme, très habile et qui, en tous cas, a grandement servi leurs intérêts, les colons français ont conquis à leurs produits une réputation de pureté qui a beaucoup servi à leur succès chez nous et qui est en passe de les aider à conquérir les grands marchés européens. »

— Examinant notre conception coloniale actuelle, M. Francis Mury trouve que celle de l'ancien régime lui était bien supérieure (*Correspondant*, 25 février). « Rien de plus libéral que les principes dont s'inspirait le gouvernement français avant la Révolution pour tout ce qui regardait les colonies. » A cette heureuse époque, les fonctionnaires étaient fort peu nombreux. Les colons les plus considérés remplissaient fréquemment des fonctions administratives et judiciaires. La métropole avait pour principe de laisser les colonies pourvoir le plus possible à leur administration et à leur sécurité et elle se bornait à surveiller leur peuplement et leur mise en valeur.

Aujourd'hui, les fonctionnaires foisonnent ; ils sont rarement nommés d'après leurs capacités coloniales ; ils pourraient tout aussi bien (ou aussi mal) servir dans une administration métropolitaine que gérer nos possessions. Rien ne doit se faire sans leur permission préalable. L'initiative privée ne peut se donner libre carrière. Les fonctionnaires déploient une extrême activité quand il s'agit d'étendre et de faire sentir leur pouvoir, de régenter les énergies. Ils prétendent tout voir, tout surveiller et n'admettent pas qu'il existe quelqu'un ou quelque chose jouissant d'une autonomie quelconque dans le pays qui leur est soumis. « Les exemples de mauvaise volonté de l'administration d'outre-mer vis-à-vis des émigrants français que nous allons citer feront trouver extraordinaire qu'il y ait encore des colons assez tenaces pour ne pas déserter définitivement nos possessions. »

Et l'auteur cite des exemples, et l'on pourrait en citer beaucoup d'autres. Comment, ajoute ensuite M. Mury, demander aux capitalistes de mettre de l'argent dans les entreprises coloniales lorsqu'au cours de ces dix dernières années on ne pourrait peut-être pas citer deux émigrants français qui se soient enrichis dans nos possessions ? « Est-il permis d'espérer que ce décourageant état de choses se modifiera ? Non, tant que ceux qui gèrent nos territoires d'outre-mer n'auront pas une conception toute différente de leur rôle. »

Pourquoi voulez-vous qu'il en soit autrement dans les colonies que dans la métropole ? Est-ce que tout ici n'est pas combiné de manière à décourager les initiatives, à ruiner les riches tout en empêchant les pauvres de s'enrichir. Le tout pour la plus grande gloire du fonctionnarisme.

La châtaigneraie française fut autrefois considérable. En 1880, la France récoltait encore 7.143.000 hectolitres de châtaignes, représentant un revenu annuel de 25 millions de francs. Cette culture était d'autant plus appréciable que la châtaigneraie exige peu de soins et que les frais d'entretien et de cueillette sont excessivement réduits. Les statistiques officielles n'accusent plus que 4.800.000 hectolitres par an. En 1902, la récolte a été de 3.331.224 quintaux de châtaignes.

D'après M. Guitet-Vauquelin, qui nous donne ces renseignements dans la *Revue* du 15 février, la cause de cette diminution du produit des châtaigniers vient de ce que l'on massacre ces arbres pour en extraire du tannin.

L'industrie française des extraits tanniques produisait, en 1902, 100.000 t. d'extraits de châtaignier (destiné à la teinture, etc.,etc.),représentant une somme de 25 millions de francs. Pour fabriquer ces 100.000 t. d'extrait, il a fallu traiter 40 millions de quintaux de bois de châtaignier,c'est-à-dire détruire 200.000 châtaigniers et déboiser 3.000 hectares. En continuant ainsi, il n'y aura bientôt plus de châtaigniers en France, ce qui est d'autant plus regrettable que les terrains occupés par la châtaigneraie étant fort accidentés, le régime des eaux est particulièrement sensible aux méfaits de leur déboisement, et que la stabilité des terres est subordonnée à la conservation des arbres qui les maintiennent entre leurs puissantes racines.

M. Guitet-Vauquelin ne voit pas d'autre remède à ce mal que l'intervention de l'Etat. « Le régime forestier, voilà le seul bouclier capable de sauvegarder la châtaigneraie. » L'auteur demande le passage de la châtaigneraie sous le régime forestier spécial, ordonnant les coupes et obligeant les propriétaires à remplacer immédiatement l'unité abattue ; il demande aussi l'institution de primes aux planteurs de châtaigniers, etc.

— Le même numéro de la même *Revue* nous apprend que les institutrices américaines se remuent pour obtenir le même traitement que les instituteurs : à travail égal, salaire égal. Mais elles rencontrent de la résistance de deux côtés : d'une part, le travail n'est pas égal ; de l'autre, les ressources budgétaires ne permettent pas d'établir cette égalité.

Un commissaire des écoles de New-York déclare que six millions de dollars au bas mot devraient être ajoutés au budget scolaire qui est d'environ 20 millions. Les contribuables auraient à supporter cette augmentation d'impôts. De plus, si l'on appli-

que le système de l'égalité des traitements dans les écoles, il n'y aura aucune raison pour ne pas l'appliquer dans les autres branches du service de l'Etat : hôpitaux, maisons de correction, asiles, etc., nouvelles charges pour les contribuables.

Le travail, dit-on d'autre part, n'est pas égal. Rien n'est plus nécessaire pour l'instruction que la clarté et l'ordre. La conscience de la femme, sa patience et sa compréhension peut-être supérieure de la nature morale de l'enfant, ne suppléent pas à son manque de système. Son sens maladif du détail vient encore rendre plus grave ce défaut et empirer le manque de proportion et de relief dans ses leçons.

L'influence de l'éducation par les femmes se manifeste dans le sens du manque de virilité. Les hommes américains sont extrêmement soucieux de ne pas violer les 36.000 règles de l'étiquette sociale, ils mettent à leur toilette un soin exagéré, suivant scrupuleusement les moindres exigences de la mode, ils emploient un langage d'une courtoisie qui frise sans cesse celui de la préciosité. Tout cela est charmant et attribuable à leur éducation par les femmes. Mais il arrive souvent, ou bien que ce souci des formes et l'acquisition de ces qualités de délicatesse pour lesquelles la nature n'a pas fait l'homme absorbent son énergie ; ou bien si son caractère est trop bien trempé pour que sa virilité ne puisse être étouffée, cette virilité se développe indépendamment de toute influence civilisatrice réelle et toutes les belles manières ne sont qu'un vernis trompeur.

Il résulte aussi de l'éducation donnée par les femmes que la femme américaine est devenue une sorte de divinité, de laquelle l'homme se croit toujours indigne. « De cette adoration — légèrement ridicule — de l'homme américain pour le beau sexe, lui souffre injustement, elle profite injustement et la société en revêt un caractère artificiel et bizarre. »

Tel est, d'après M. Albert Schinz, l'état de la question scolaire aux Etats-Unis. Ces observations peuvent intéresser les pédagogues des autres pays et leur suggérer des critiques ou de nouveaux développements, c'est pourquoi je les ai exposées.

Les grandes villes, composées d'un ramassis de la crème ou de la lie des campagnes, ne sont pas un milieu favorable au développement moral de l'enfance. Cela est surtout vrai des villes américaines, où se trouvent rassemblés des hommes venus de

tous les coins du globe, sans racine au sol, sans liens entre eux. Que de tentations pour les enfants et aussi que de chutes ! Ce que la rue a commencé, la prison l'achève ; c'est ici que le criminel conquiert ses diplômes.

C'est en Amérique que le mal est le plus grand ; c'est aussi là que l'on a cherché un remède dont M. Dupin de Saint-André nous donne la description dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* de janvier. Ce remède consiste dans les tribunaux d'enfants, ou mieux *pour* enfants. Au lieu d'envoyer les jeunes délinquants dans les prisons ou les maisons de correction qui ne corrigent rien, on les réprimande, on les exhorte et les encourage à bien faire, on les surveille et les soutient. « C'est nous, dit le juge Lindsey, de Denver, c'est nous, par notre manière souvent irréfléchie d'appliquer la loi et de châtier celui qui l'a violée, qui formons à grands frais toute cette armée de criminels dont l'existence sera pour la société non seulement un danger, mais encore une perte sèche. Il faut réformer la prison, corruptrice de l'enfance, il faut surtout l'éviter. »

Les tribunaux pour enfants donnent, paraît-il, de bons résultats en Amérique et l'on songe à en établir aussi ailleurs.

— Dans la même livraison, M. Tallichet défend l'arbre et la forêt contre la dévastation. Dans les Etats-Unis, dit l'auteur, où d'immenses forêts ont été détruites et défrichées, l'air a été desséché, ce qui a valu aux habitants la maigreur, la nervosité exagérée qui les distinguent. Les vents n'étant plus arrêtés par les forêts, y sont d'une impétuosité sans égale. Des cyclones traversent le continent en détruisant tout sur leur passage. Les différences de température sont excessives, pouvant produire des écarts de plus de 40° en une seule journée.

Au point de vue de l'industrie, le danger du déboisement est non moins grave. Depuis que l'électricité est employée comme force motrice, l'eau nécessaire pour l'obtenir à bas prix a rendu les montagnes infiniment précieuses, car cette eau descend rapidement et c'est son courant ou sa chute qui fournit la force indispensable à la production de l'électricité. Si la rivière s'écoule sur une certaine longueur avec un courant rapide, la même eau peut fournir par étages toute une succession de forces. Mais cela ne se peut que si son courant est suffisamment régulier, sans alternatives de sécheresse et de surabondance.

— M. Henry Aubert, livraison de février, décrit les grandes

villes allemandes. Nous y relevons deux faits dont nous pourrions faire notre profit.

1° Les maîtresses de maison ne se croient jamais trop grandes dames pour s'intéresser à leurs enfants, à leur ménage et même à leur cuisine. Les plus gros commerçants, les plus riches industriels ont l'œil à tout ce qui se passe dans leur maison. Ils ne se contentent pas de diriger de haut, dédaigneux du détail. Les préoccupations professionnelles les suivent partout, dans le monde, en voyage, à la brasserie.

2° Le Latin fanfaronne avec ses tares et les affiche ; le Germain les dissimule. Il ne tolère pas que ses feuilles quotidiennes racontent toutes sortes de faits divers, ni qu'une *Gazette des tribunaux* le mette au courant de ce qui se passe dans le monde des criminels et donne des idées aux petits Jérôme Paturot qui sont à la recherche d'une position sociale.

M. Auguste Nadal nous expose, dans la *Revue générale* de mars, les progrès de l'industrie automobile. La première exposition parisienne, il y a dix ans, ne couvrait que 6.000 mètres carrés de terrain, et ne comprenait que 340 exposants, dont 12 étrangers. La dernière a réuni 1.400 exposants, dont 200 étrangers ; les véhicules exposés couvraient une surface de 28.000 mètres carrés et représentaient une valeur de plus de 30 millions. En 1899, il existait en France 1.672 voitures ; en 1900, 2.897 ; 1901, 5.386 ; 1902, 9.207 ; 1903, 12.984 ; 1904, 17.017 ; 1905, 21.523 ; 1906, 26.262 ; 1907, 31.286.

Il n'existait en France qu'une soixantaine d'usines de construction il y a 10 ans ; leur nombre a plus que triplé depuis ; dans le même temps le capital engagé suivait une progression égale et l'outillage se développait de même. Un capital global de plus de 200 millions se trouve à l'heure actuelle engagé dans les usines de fabrication d'automobiles. On estime la fabrication annuelle des usines françaises à 55.000 voitures. Le nombre des ouvriers occupés dans cette industrie n'est pas exactement connu mais on peut sans exagération, l'évaluer à 200.000.

L'entretien d'une automobile nécessitant un revenu annuel de 50.000 francs, on peut considérer que tous les acheteurs sont pourvus ; il y a même beaucoup plus de voitures en circulation que de fortunes donnant 50.000 francs de rente. Il suit de là que beaucoup d'automobilistes mangent leur blé en herbe et

roulent sur leur capital. Après nous le déluge. D'ailleurs, l'Etat est là avec toutes ses formes d'assistance pour recueillir les épaves de cet ouragan.

Plusieurs pays étrangers, rivalisant avec la France dans ce genre de production, le marché est saturé et même encombré. Pour sortir de cet embarras, il faut que des types nouveaux de véhicules soient réalisés pour satisfaire à la demande de la clientèle moyenne qui ne possède pas 50.000 francs de rente. Ce qu'il faut en France, dit M. Nadal, c'est une bonne voiture à quatre places, bien suspendue, économisant les pneus, munie d'un moteur à quatre cylindres, dont le prix varie entre 6.000 et 12.000 francs, carrosserie comprise et qui puisse fournir une vitesse de 33 kilomètres à l'heure en moyenne.

De tous les adversaires de l'étatisme, le syndicalisme est le plus redoutable, parce qu'il s'efforce d'unir et de soulever contre l'Etat toutes les puissances du prolétariat. M. Charles Turgeon nous donne, dans la *Revue d'Economie politique* de février, l'esprit du syndicalisme.

La loi de 1884 sur les syndicats fut d'abord accueillie avec froideur ou hostilité dans les milieux ouvriers. Plus tard, on s'est aperçu qu'il y avait là un bon instrument de guerre sociale. Enrégimenter, discipliner, concentrer toutes les forces ouvrières, c'est le militarisme appliqué à la classe des travailleurs. C'est ce que fait la Confédération générale du travail. Son but est la mobilisation de l'armée du prolétariat contre les puissances de la bourgeoisie, la levée en masse, la déclaration de guerre.

Les syndicalistes ont le plus profond mépris pour les intellectuels socialistes : avocats, médecins, professeurs, qui prétendent résoudre la question sociale par le moyen du parlementarisme et du réformisme, à l'exclusion du révolutionnarisme.

Le syndicaliste, dit M. Turgeon, est anarchiste par les moyens qu'il préconise et par les idées qu'il propage. Il prêche l'action directe et il la pratique. Il déclare la guerre à l'Etat et à la démocratie : à l'Etat, parce qu'il est nécessairement le défenseur de l'ordre établi ; à la démocratie, parce qu'en s'appuyant sur le suffrage universel, elle pèse sur la liberté de chacun de tout le poids de la souveraineté collective.

Le syndicalisme est encore anti-militariste — sauf pour lui-

même, puisque, nous l'avons vu, il militarise les ouvriers — et anti-patriote. La patrie, dit-il, est le privilège des riches ; les prolétaires n'ont point de patrie. Que gagnent-ils à la conserver? Que risquent-ils à la perdre ? « Il n'y a de frontières véritables qu'entre la richesse et la misère ; il ne doit plus y avoir de guerre qu'entre la bourgeoisie et le prolétariat. »

Le syndicalisme n'est pas seulement négatif, destructif ; il prétend aussi reconstruire après la révolution sociale. « Aux syndicats solidarisés, les fonctions de l'industrie et de la production ; aux bourses du travail, les fonctions du commerce et des approvisionnements. Cela fait, l'exploitation de l'homme par l'homme sera bannie de la terre. » Ce n'est pas plus difficile que cela.

Par malheur, observe M. Turgeon, ces fières déclarations et ces belles prévisions révèlent des âmes plus chimériques que positives, plus ingénues que réfléchies. Le syndicalisme ne croit qu'à la haine et à la force ; à la haine, parce qu'elle est vengeresse et subversive; à la force, parce qu'elle est implacable et souveraine. Ses fidèles sont fermement décidés à « arriver » coûte que coûte. Convaincus qu'on leur a tout pris, ils reprendront tout. Ils lutteront, ils vaincront malgré tout.

Si le rachat des chemins de fer était une bonne affaire pour le public, c'est dans un petit pays comme la Suisse, où le contrôle est relativement facile, qu'on pourrait se rendre compte de ses bienfaits. Or, voici ce qu'en dit M. Boudenoot dans la *Revue Politique et Parlementaire* de janvier.

Pour racheter, il a fallu emprunter et comme les emprunts ne pouvaient être couverts en Suisse, ils le furent en Allemagne et en France. Au point de vue national, la situation ne fut aucunement changée ; les capitalistes gagnèrent seulement à l'opération d'acquérir la garantie de l'Etat à la place des sociétés privées. »

Les capitalistes ont donc gagné. Et le public ? Le coefficient d'exploitation était de 57 0/0 en 1900 : il est passé à 67 en 1904, sous le régime de l'Etat, et cela, bien que les recettes eussent augmenté de 10 millions.

Où passent donc les recettes ? On devait réaliser des économies sur les frais d'administration par le fait de l'unification du

réseau. « Ces frais ont augmenté de 300.000 francs avec le nombre des employés de bureau, qui s'est accru de 1.100. »

On promettait l'amortissement des chemins de fer fédéraux. Il aurait fallu pour cela des excédents. « Or, au lieu des excédents attendus, le bilan des chemins de fer fédéraux se balance par le déficit, déficit qui de 1.800.000 francs en 1903, a dépassé 4 millions 1/2 en 1906. »

Au lieu du rachat des chemins de fer français et spécialement de celui de l'Ouest, M. Boudenoot propose une transaction, un moyen terme. La solution la meilleure, dit-il, est une reprise partielle (par l'Etat), des lignes de l'Ouest et de l'Orléans, appuyée sur une double convention. Cette solution « réserve l'opération du *rachat total*, dont nous avons exposé les dangereuses conséquences, et elle peut être votée à la fois par les rachatistes et les non-rachatistes. »

— Dans la *Revue Politique et Parlementaire* de mars, M. Levasseur publie une étude sur Léon Faucher. Léon Faucher est parti de bien bas : petit professeur, il gagne sa vie et vient en aide à sa mère, tout en continuant ses études. Il n'arrive pas moins à devenir député, ministre, membre de l'Institut.

L'entrée de Faucher dans la vie a été rude et souvent douloureuse, dit M. Levasseur ; il a connu la gêne et même la misère. Que de jeunes gens débarquant de leur province à Paris, ont eu à se débattre contre les mêmes difficultés ? Les uns émergent, mais combien tombent dans les bas fonds de la société et restent des déclassés ? Il y a des caractères que ces épreuves du début aigrissent et rendent ennemis du genre humain ; mais il y en a d'autres qu'elles trempent et rendent plus forts pour les luttes de l'avenir. Faucher a été de ceux-ci.

Quand nous aurons l'égalité au point de départ, tout le monde pourra émerger sans connaître la gêne et la misère. Mais y aura-t-il encore des caractères trempés comme Faucher et d'autres ? Y aura-t-il beaucoup de ces arrivistes qui sacrifieront leur intérêt personnel à leur conscience d'écrivain ?

Chose remarquable pour son temps et même pour le nôtre. Faucher ne croyait pas à l'instruction panacée sociale. « Vous dites qu'il est à propos de fonder des écoles et de cantonner un maître dans chaque village, comme le missionnaire délégué pour le civiliser. Mais pensez-vous que le nombre des crimes va diminuer et que les mœurs vont s'épurer d'elles-mêmes, quand il n'y aura plus un seul enfant qui ne sache écrire et compter ?

Prenez-vous la science pour la morale et confondez-vous l'instruction avec l'éducation ? »

La Révolution de 1848 fut le triomphe du journalisme. M. Alfred Antony nous expose, dans les *Annales des sciences politiques* de mars, comment le gouvernement provisoire fut presque exclusivement composé de journalistes. Il y avait alors deux journaux républicains : *Le National*, modéré, possédant 3 à 4.000 lecteurs et la *Réforme*, à tendances socialistes, 2.000 lecteurs. Or, le 24 février au soir, les rédacteurs du National, de la Réforme et leurs amis politiques, réunis à l'Hôtel de Ville sous le nom de gouvernement provisoire, étaient les arbitres des destinées de la France. « A la jalousie de la veille, l'union indispensable à tout gouvernement fort allait-elle pouvoir succéder?»

On sait qu'aucun parti n'avait prévu cette révolution. Les journalistes, qui croient diriger l'opinion, ne s'y attendaient pas plus que les autres. « Les hommes qui, le lendemain, devaient triompher, n'entrevoyaient même pas la possibilité du triomphe : de leur propre élan, la garde nationale, le peuple firent la révolution. On ne vit sur les barricades, ni les rédacteurs du *National*, ni ceux de la *Réforme* : jusqu'au bout, il restèrent à la suite du mouvement. Mais quand le peuple eut triomphé et que l'heure vint d'organiser sa victoire, il se tourna vers ceux qui avaient façonné ses convictions. » Et voilà comment les journalistes devinrent gouvernementistes-provisoires.

Si la République avait été acclamée à Paris, patrie de l'enthousiasme révolutionnaire, il n'en avait pas été de même dans les départements : bourgeois de petites villes, conservateurs par tradition, paysans craintifs des innovations, c'était là un médiocre public révolutionnaire. Contre Louis-Philippe, qui n'avait pas provoqué de guerre ruineuse, qui n'avait ni converti la rente, ni surtaxé la propriété foncière, il n'éprouvait aucune prévention ; il n'avait pas protesté contre la proclamation de la République, parce qu'aussi longtemps que ses intérêts immédiats ne lui parurent pas liés, il n'était pas dans son caractère de protester ; mais il n'applaudissait guère.

Pour que la deuxième république vécût, il aurait donc fallu qu'elle ne fût que la continuation de Louis-Philippe, comme la troisième n'a été que la continuation de l'Empire, avec circonstances aggravantes. Il n'en a pas été ainsi, c'est pourquoi, sui-

vant toute vraisemblance, la Troisième République mourra après les élections de 1910, qui mettront le pouvoir dans les mains des socialistes de toutes nuances.

Le nombre des syndicats et des syndiqués augmente peu à peu. En 1884, on comptait environ 500 syndicats avec 60.000 membres ; au 1er janvier 1906, il y a 4.857 syndicats et 836.134 adhérents. Le chiffre de la population salariée étant de 8 millions 626.000, la proportion des syndiqués à l'ensemble de la population salariée serait de 10 0/0 à peu près. La quantité a peu d'importance ; c'est surtout la qualité qui est à considérer.

Que sont les syndicats ? Quel est l'esprit qui anime les syndicalistes ? C'est ce que recherche M. Georges Weill dans la *Revue Economique Internationale* de janvier. Les principes du syndicalisme sont l'antipathie contre l'Etat et contre la patrie. « Le prolétaire n'a point de patrie : la propriété n'existe pas pour lui, et rien n'est plus absurde qu'un patriote sans patrimoine. Sans dédaigner les réformes partielles, le syndicalisme poursuit la révolution intégrale. Ses moyens sont la grève partielle (répétition de détail), et la grève générale (grande représentation).

« Il est curieux, conclut M. Weill, de constater que les théories du syndicalisme offrent plus d'une ressemblance avec les idées soutenues par les disciples d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say. Quand ils signalent les maux de l'étatisme, quand ils opposent l'intérêt international au sentiment patriotique, lorsqu'ils demandent que les individus apprennent à faire leurs affaires eux-mêmes, par la libre association, les militants ouvriers répètent, sans le savoir, le langage des Dunoyer ou des Richard Cobden. »

Il est certain qu'on peut trouver des ressemblances partout. Ainsi, M. Weill a employé pour écrire son article les mêmes caractères alphabétiques que les syndicalistes, que les anarchistes, que vous et moi ; et son imprimeur l'a composé avec des lettres qui ont servi ou qui serviront à composer des articles littéraires ou astronomiques. Mais qu'est-ce que cela prouve ?

— Dans la même *Revue*, livraison de février, lord Avebury

répond à M. Ashley au sujet du commerce international, et soutient la thèse libre-échangiste.

On dit souvent que les pays protectionnistes ont prospéré plus que les autres. Voici ce que les chiffres répondent. En 1906, la dernière année pour laquelle nous avons les statistiques étrangères, l'accroissement a été de 3,6 0/0 en France, 6.9 en Allemagne, 10.7 aux Etats-Unis et 13.9 en Angleterre. Les exportations de l'Allemagne, en 1905, furent de £ 4.14,3 par tête ; en France, de 4.16,11 ; aux Etats-Unis de 4.0,2 ; chez nous (en Angleterre), de 7.12,9 !

« Donc, si nous comparons nos exportations à celles des trois principaux pays protectionnistes, nous trouvons qu'avec une population équivalente à la moitié de celle des Etats-Unis, nous exportons pour 6.000.000 de livres sterling de plus ; pour une population inférieure de 17.000.000 à celle de l'Allemagne, nous exportons pour 69.000.000 de livres sterling de plus ; pour une population supérieure de 5.000.000 à celle de la France, nous exportons pour 170.000.000 de livres sterling de plus ! Et on nous demande sérieusement d'abandonner notre système et d'adopter le leur ! »

M. Avebury cite beaucoup d'autres faits du même genre ; il montre que le *dumping* tourne au détriment du *dumpeur*, et il conclut : « Si tous les autres pays du globe devenaient protectionnistes, nous serions encore bien inspirés en restant libre-échangistes. » C'est l'évidence même.

On sait que les « catholiques sociaux » se proposent, par le moyen des corporations, d'établir la paix sociale, de mettre un terme aux différends qui troublent le monde du travail, de procurer aux travailleurs le juste salaire, de leur assurer les secours dont ils ont besoin dans la maladie et dans la vieillesse. Tout cela est bien beau en théorie, mais en pratique, est-ce réalisable ? M. Hubert-Valleroux ne le croit pas et en donne les raisons dans la *Réforme sociale*.

« Une organisation comme celle qui nous est proposée n'a jamais existé en aucun temps ni en aucun lieu ; elle n'existe à présent en aucun pays ; les régimes qui paraissent offrir quelque analogie avec celui-là en diffèrent fort. »

Les corporations de métier sous l'ancien régime étaient instituées, non pour l'utilité des consommateurs, mais pour celle

de quelques familles. L'institution corporative était pour le fisc un moyen d'augmenter ses recettes. Ces corporations étaient, d'ailleurs très pauvres : elles étaient accablées de charges et de procès, et, à la veille de la Révolution, leur actif ne devait guère dépasser leur passif. Quant aux confréries qui représentaient le côté charitable et religieux de l'institution, leur avoir était des plus modestes et se composait surtout du matériel nécessaire aux obsèques civiles et religieuses. Il n'y avait point là le revenu que l'on imagine volontiers.

Ces corporations existent encore en Autriche. Elles sont soumises en tout, « non seulement à la surveillance et au contrôle, mais à l'impulsion et à la conduite de l'autorité administrative. Non seulement c'est un fonctionnaire administratif qui assiste aux assemblées générales, avec pouvoir de les dissoudre au besoin; non seulement, toutes les décisions prises par les corporations, et notamment leur règlement sur le travail, doivent être approuvées, ainsi que leurs statuts, par l'autorité administrative: mais c'est cette autorité qui, au besoin, forme d'urgence les corporations. »

Les catholiques sociaux espèrent, par le moyen des corporations, faire pièce au socialisme. En Autriche, « ces réunions, où l'on ne venait guère que par injonction administrative, ont eu un résultat absolument imprévu (imprévu pour ceux qui avaient proposé et fait voter cette organisation), elles ont servi, et puissamment servi à la propagande socialiste. »

L'étude de M. Hubert-Valleroux doit être lue entièrement et attentivement par les catholiques sociaux et par tous les philanthropistes qui partagent plus ou moins leurs idées corporatives.

Le parti socialiste n'a pas de politique coloniale. M. Fournière, qui constate ce fait dans la *Revue Socialiste* de février, cherche à lui en constituer une.

Que dit la doctrine, la pure doctrine ? Que tous les problèmes sociaux, nationaux, coloniaux, etc., ne peuvent être résolus que par la solution du problème économique. Conquérons le pouvoir, pacifiquement si possible, sinon révolutionnairement ; exproprions, avec ou sans indemnité, les capitalistes et socialisons les instruments de production et de circulation, le reste viendra par surcroît. Alors, il n'y aura plus de question

religieuse ni de question morale ni de question des nationalités, ni de question coloniale.

Nous devons, tout en demeurant les champions de l'humanité, ne pas mettre les peuplades exotiques en retard d'évolution sur le même plan civique que nos compatriotes. Nous devons substituer l'Etat aux concessionnaires privés dans nos colonies d'exploitation.

Cette politique coloniale n'était pas difficile à inventer.

— Les syndicalistes s'attribuent à eux-mêmes la progression des mesures législatives et autres favorables aux ouvriers. M. Etienne Buisson leur conteste ce privilège dans la *Revue Socialiste*. On cite les résultats obtenus par des organisations à tendances nettement réformistes comme les travailleurs de l'imprimerie et les ouvriers et ouvrières des manufactures de tabac.

Le grand nombre de succès remportés par des syndicats d'ouvriers de l'Etat ne revient pas non plus au syndicalisme. « L'idéal révolutionnaire, tant vanté par Pouget n'est pour rien dans les succès des ouvriers de l'Etat... L'union dans le syndicat, voilà ce qui importe ; mais la méthode soi-disant révolutionnaire n'a pas son application dans ce cas. » M. Buisson croit même que l'état du marché industriel et commercial a plus fait pour les ouvriers que tout le reste.

Les Bourses du travail qui, lors de la Fédération des Bourses, semblaient devoir être les piliers de l'organisation ouvrière, subissent actuellement une crise des plus sérieuses. La cause de cette crise,d'après M. Delesalle (*Le Mouvement socialiste*,mars), réside dans les subventions. « Il y a contradiction entre le caractère indéniable d'opposition du syndicalisme actuel et le fait de solliciter ou même d'accepter une aide extérieure. Il faut le dire, *le subventionnisme est actuellement la plaie du syndicalisme.* »

Le salut consiste donc à renoncer aux subventions et à chercher comment et par quoi on pourra les remplacer. M. Delesalle écarte d'abord le concours des coopératives de production et de consommation. Je trouve, ajoute-t-il, que la C. G. T., chassée de la Bourse du travail de Paris, et parvenant au bout de quelques années, à avoir un local à elle, qu'elle possède et dont

elle est maîtresse, a donné l'exemple que doivent suivre les Bourses du travail. Être chez soi, avoir son immeuble à soi, voilà le but à poursuivre.

Si les Bourses ne peuvent pas acquérir un bâtiment tout construit, qu'elles achètent un terrain et que les organisations elles-mêmes apportent leur concours à l'édification des locaux. « Chaque travailleur trouverait aisément dans sa sphère à s'y employer : terrassiers, maçons, couvreurs, menuisiers y pouvoiraient pas leur conscience et leur travail ; et tous aimeraient la *maison* qu'ils auraient construite. »

L'impôt sur le revenu semble devoir être la première étape de la confiscation, de la nationalisation de la richesse publique. C'est ce qui ressort du discours de M. Jaurès sur ce sujet, où il est dit : « Notre ambition, c'est de donner progressivement, sagement, à l'impôt général et progressif sur le revenu, à l'impôt progressif sur les successions et aux monopoles fiscaux, une extension suffisante pour que vous puissiez d'une part supprimer ou atténuer ceux de nos impôts indirects, droits de mutation sur la terre qu'achète le pauvre paysan, impôt sur le sucre, impôt sur les matières alimentaires, pour que vous puissiez sans péril diminuer ou supprimer ces impôts de consommation et en même temps donner à vos œuvres d'assurance, de réformes sociales, contre la vieillesse, contre l'invalidité, contre le chômage, la dotation nationale sans laquelle ce n'est qu'un mot. »

Qu'adviendrait-il, se demande M. A. Neymarck, dans le *Rentier* du 7 mars, qu'adviendrait-il si pareil programme se réalisait ? Nous sommes convaincu que le jour où le programme fiscal, développé par M. Jaurès, serait devenu une réalité, ses conséquences seraient plus désastreuses que celles des fameux 45 centimes en 1848. La fortune publique et privée seraient atteintes et compromises. Ce qui serait plus atteint, encore, c'est la confiance des électeurs dans leurs élus et, par voie de répercussion, la marche régulière, l'avenir des institutions républicaines. Qu'un nouveau régime fiscal ait pour but et conséquences d'opérer en quelque sorte le nivellement des fortunes, de charger l'un pour décharger l'autre, d'inventorier par ci, de réquisitionner par là, sans parler des déclarations inévitables et autres mesures vexatoires, ce serait soulever en France un tolle général et une formidable tempête. »

La crise américaine, répercutée dans les autres pays avec d'autant plus d'intensité qu'ils sont plus industrialisés, a donné lieu à une vive discussion dans la presse belge, notamment dans le *Journal de Charleroi*, la *Gazette de Charleroi* et l'*Echo de l'Industrie*. De ce que, contrairement à leurs prétentions, les trusts et cartels ne préservent pas des crises économiques, le *Journal de Charleroi* conclut qu'il faut faire un pas de plus vers la concentration, organiser l'industrie selon le mode collectiviste.

M. Henri Lambert, dans une série d'articles publiés par l'*Echo de l'Industrie*, soutient la thèse contraire : Si le désordre existe dans l'industrie, si des crises éclatent, ce n'est pas faute de concentration, c'est au contraire parce qu'elle est trop intense. Bien loin de continuer la marche vers le socialisme, il faut donc, au contraire, revenir au libéralisme, et ce, dans l'intérêt des entrepreneurs aussi bien que dans celui des travailleurs et surtout des consommateurs.

Le maximum de bien-être moyen, dit M. Lambert, ne pourra résulter pour l'humanité que du maximum de production de tous les biens qui lui sont nécessaires. De la réduction des productions ne peut résulter que l'appauvrissement général. L'industrie est une compétition dont le mobile est l'intérêt, mais dont le résultat est le mieux faire au profit de tous et de chacun. La suppression de la concurrence entre les producteurs, c'est, au point de vue social, non pas la disparition des inconvénients d'une lutte, mais bien la perte des avantages d'un concours. Le système économique généralement adopté par les industriels de l'époque actuelle, consistant à se constituer en trusts, cartels et autres syndicats, afin d'augmenter les prix des objets nécessaires à la vie, en réglant conventionnellement, c'est-à-dire artificiellement, la production de ces objets, est un système antiéconomique et antisocial. Les entrepreneurs d'industrie seront — en dernier lieu sans doute, mais le plus définitivement — les victimes de ce système, et ce ne sera que justice.

M. Lambert est un grand industriel lui-même. A son appel à la discussion ont répondu un autre *industriel* et un *prolétaire*. L'*industriel*, philanthrope et partisan du juste prix, du juste salaire, voudrait la stabilité des salaires, quel que soit le résultat industriel. Mais il oublie de dire où le patron en perte ira prendre le juste salaire pour le donner à ses ouvriers. Le *prolétaire* est d'accord avec M. Lambert et considère la protection et les

trusts comme nuisibles aux travailleurs aussi bien qu'aux consommateurs.

Il ne paraît pas que la discussion ait été poussée plus loin. C'est dommage, mais ce n'est pas étonnant. Depuis que tout le monde est endoctriné et diplômé, chacun se croit savant et la paresse intellectuelle ne permet aucune discussion soutenue.

La loi sur les accidents du travail continue de produire ses effets, comme nous le montre M. P. Delombre, dans la *Revue de la Prévoyance et de la mutualité*.

De 1901 à 1905, le total des salaires assurés a passé de 2.828 millions à 3.329 et demi. L'accroissement est de 17.71 0/0. Les sommes payées n'avaient pas excédé 43.525.140 en 1901 ; elles sont parvenues à 57.356.945 en 1905, en augmentation de 31.77 pour cent. Les frais médicaux et pharmaceutiques ne ressortaient, en 1901, qu'à 5.416.893 francs. En 1905, ils ont monté à 8.411.276, en augmentation de 55.28 0/0.

Le nombre des accidents considérés comme ayant entraîné une « incapacité permanente partielle » était de 8.671 en 1901 ; il est arrivé à 21.254 en 1905 ; l'accroissement atteint la proportion de 145.11 0/0. « Ces variations étonnent, observe M. Delombre. Elles trahissent quelque vice caché, soit dans les dispositions de la loi, soit dans l'application qui en est faite. »

Sous le titre : « L'abus des petits chômages », on signale l'extrême facilité avec laquelle les ouvriers peuvent chômer pour des accidents simulés ou des accidents insignifiants, qui, sans l'appât du demi-salaire, n'auraient occasionné aucune interruption de travail. Pour pouvoir contester ce prétendu accident, l'industriel s'expose à des frais tels qu'il est encore moins onéreux pour lui de payer les quelques jours de chômage qui lui sont indûment réclamés.

La loi de 1905 est venue empirer la situation en créant une sorte de prime à la prolongation abusive des chômages : elle a décidé que le paiement de l'indemnité journalière partirait non plus du cinquième jour, mais du premier, lorsque l'incapacité de travail durerait plus de dix jours. Or, les statistiques du Syndicat général de garantie du bâtiment et des travaux publics dénoncent que la proportion des accidents de 5 à 10 jours, par rapport au nombre total des accidents, qui était de 24.71 0/0 en 1901, est descendue à 18.25 0/0 en 1905 et à 16.62 en 1906. Les

blessés ont une tendance chaque année plus accusée à prolonger indûment de quelques jours leur chômage, afin de bénéficier du demi-salaire pour les quatre premiers jours. « Et le travail national serait grevé aussi de frais généraux beaucoup plus lourds que ceux dont il devrait être chargé. »

La *Revue d'Italie et Courrier d'Europe* de janvier nous donne les renseignements suivants sur les progrès de la navigation à vapeur. Le trajet d'Europe à New-York se faisait, en 1840, en 14 jours 8 heures, à raison de 8.50 nœuds ; en 1850, 11.3 jours, 12 nœuds ; en 1860, 9.6 jours, 12.50 nœuds; en 1870, 8.4 jours et 14.50 nœuds ; en 1880, 7.10 jours, 15.25 nœuds; en 1890, 5.19 jours, 20 nœuds ; en 1900, 4.23 jours, 23.50 nœuds ; en 1907, 4.12 jours et 25 nœuds.

Quant aux cuirassés de première classe, la supériorité de la vitesse appartient à l'Italie. Les navires de guerre ayant une vitesse de 20 à 21 nœuds sont distribués comme suit : Italie, 5 ; Japon 4, Allemagne 3, Espagne 3, Autriche, Russie, Argentine 2; France et Angleterre 1.

M. C. Sabatier, ancien député d'Oran, découvre dans la *Paix par le Droit* de janvier, le « pot aux roses » du Maroc. Les *affairistes* européens assiègent le sultan pour obtenir des concessions que celui-ci leur octroie en y mettant le prix, bien entendu. « Les populations marocaines s'aperçurent bien vite qu'elles étaient livrées en pâture à l'exploitation des favoris amis des banquiers européens. Une révolte s'organisa contre ce sultan indigne qui se faisait *roumi*. Aux causes légitimes de mécontentement s'étaient naturellement ajoutées les excitations du fanatisme religieux contre l'influence des infidèles. »

Et le gouvernement français, un policier émérite, s'est chargé de faire la police et de rétablir l'ordre au Maroc.

M. Sabatier demande si nous continuerons indéfiniment cette affaire, où la France joue à la fois le rôle grotesque de dupe et le rôle odieux d'envahisseur. « Il faut à toute cette question chercher une solution honorable. Il le faut, ne fut-ce que pour la paix morale de notre nation. Hervé a beau jeu à promener sur

tout le personnel politique et sur notre régime lui-même les soupçons de complicité. »

L'étude économique et sociale, née le 1er mars est une revue de vulgarisation des sciences économiques et sociales, qui se propose : 1° de faire pénétrer dans toutes les classes le goût de la discussion économique et sociale et les principes des sciences sociales ; 2° de permettre à celui qui s'occupe déjà de sciences sociales de se tenir au courant des idées et des faits économiques et sociaux, sans l'obliger à perdre du temps et à dépenser beaucoup en suivant une dizaine de revues spéciales.

Dans le numéro du 15 mars, nous remarquons un article de M. A. Rodde tendant à rassurer ceux qui, comme les crapauds, dit-on, ont peur que la terre nous manque, et que la population dépasse les ressources que nous pouvons tirer du sol pour notre alimentation et nos autres besoins. Appuyé sur les statistiques, M. Rodde montre que la richesse diminue la natalité ; or, le monde devient de plus en plus riche et les efforts de toute l'humanité sont dépensés à la poursuite de la richesse. « Ayons donc confiance dans l'avenir pour nous et pour nos descendants. » Si toutefois nous en avons.

La *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales* est aussi une *revue* nouvelle dont le titre indique assez le programme. L'histoire des doctrines économiques et sociales est bien moins avancée que l'histoire du droit, de la philosophie, de la littérature, de l'art. La jeune *Revue* publiera des articles originaux, des réimpressions de textes et notamment de passages extraits d'œuvres qui, pour des raisons diverses, ne peuvent être intégralement reproduites en volumes indépendants : des manuscrits inédits d'auteurs appartenant à l'histoire, etc.

La première livraison contient l'article « Hommes » que Quesnay avait composé pour l'Encyclopédie et qui est resté inédit parce que ce Dictionnaire a cessé de se faire publiquement et sans la protection du gouvernement. Nous y relevons ce paragraphe, qui est peut-être aujourd'hui plus d'actualité que jamais :

« Le despotisme des souverains et de leurs préposés, l'insuffi-

sance et l'inutilité des lois, les dérèglements de l'administration, l'incertitude de la propriété des biens, les guerres, les impositions désordonnées détruisent les hommes et les richesses des souverains. Il n'y a presque point de nations dans l'univers qui soient parvenues à un degré de population suffisante pour faire naître du sol toutes les productions qu'il peut porter, ni les richesses nécessaires pour se procurer l'abondance qu'on pourrait en obtenir. Cependant tout gouvernement désire toujours l'accroissement de la population, parce que les hommes multiplient les richesses : mais toujours avide de richesses, il enlève celles qui doivent concourir à l'accroissement des revenus de l'Etat et à celui de la population. »

Il va sans dire que le Peuple-Souverain ne fait pas exception à cette règle, et, de fait, aucun souverain n'a, autant que le peuple, mangé son blé en herbe et hypothéqué l'avenir par les impôts et les emprunts.

ROUXEL.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

Une société communiste fin de siècle. — Le socialisme. — Un exemple de l'insuccès de l'Etat comme entrepreneur : le service des arsenaux et des constructions maritimes. — Le mouvement féministe.

Après les nombreuses expériences, plus infructueuses en somme les unes que les autres, faites par les communautés socialistes purement laïques, il est étrange que certains utopistes s'obstinent à en tenter de nouvelles, sans avoir même l'excuse d'une méthode vierge à essayer. Un écrivain bien connu aux Etats-Unis, M. Upton Sainclair vient d'imaginer un phalanistère qui, à défaut de bases très sérieuses, a au moins de l'originalité. C'est une communauté roulante, vivant dans des voitures foraines et aussi sous la tente. Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Ces chevaliers errants du Cabétisme sont tout ce qu'il y a de plus moderne et de raffiné dans leurs goûts. Ils auront des gouvernantes pour leurs enfants, des sténographes et des dactylographes pour eux-mêmes. Leur projet est de traverser d'abord l'Amérique du Nord jusqu'au Pacifique, puis de revenir par le Canada, passer en Angleterre et parcourir l'Europe. Le tour doit, paraît-il, durer plusieurs années. Que fera après cela la communauté ? Nous ne savons.

Cette expédition est la conséquence de l'avortement (toujours !) d'un essai fait à Englewood, en Nen Jersey. *Helicon Hall*, en effet, n'a guère eu qu'un an d'existence. Par beaucoup de côtés cette colonie rappelait Brook Farm, la fameuse *communistic society*, qui, après une carrière météorique de cinq année, s'écroula, vers 1850, pour avoir été trop intellectuelle. Les utopiens d'Helicon, eux aussi, étaient triés sur le volet, au moins au début. A vrai dire c'était là surtout une coopérative de gens aisés ; la plupart des charges domestiques étaient supportées par la communauté, non par les individus (1). On n'a jamais bien su quelle

(1) Par exemple la cuisine, les soins du ménage, l'élevage des enfants.

part était faite au comunisme proprement dit, car la majeure partie du temps s'est passée à discuter les bases du système. Comme à Brook Farm, mais beaucoup plus tôt, il fut nécessaire d'admettre des membres *travailleurs*, puis de s'adjoindre de simples domestiques. De même qu'à Brook Farm, un incendie vint terminer les discussions en ruinant l'entreprise. M. Sainclair, d'ailleurs, n'avait pas échappé au sort habituel des leaders de ces sociétés non religieuses, et avait dû rentrer dans le rang du cigne de protestation contre les tendances trop mondaines de la majorité.

Puisque nous sommes sur ce terrain, rappelons que sur les dix-neuf tentatives importantes de communisme faites dans ce pays depuis l'arrivée des Shakers en 1770, seulement huit ont survécu jusqu'à ce jour, avec plus ou moins de modifications. La vie moyenne de ces dernières est de 64 années. Celle des disparues fut de 27 ans et 9 mois (1).



Il semble que le socialisme municipal ne fasse guère de progrès aux Etats-Unis. On sait que ce sont surtout les villes du centre-ouest qui se sont livrées sur ce point à des expériences, presque toujours concluantes en ce sens qu'elles ont démontré généralement que les municipalités ne peuvent pas assurer certains services publics aussi bien et à aussi bon compte que l'entreprise privée. New-York Cité, elle-même, a voulu faire une tentative sur une petite échelle, en opérant les bacs à vapeur desservant le faubourg de Staten Island. Le premier exercice a fait ressortir un déficit de 1.250.000 francs, chiffre qui, par une étrange coïncidence, est à peu près celui des pertes essuyées par le service des bateaux de la Tamise maintenu par le *County Council* de Londres Le *municipal ownership* n'est certes pas bien florissant ici en ce moment ; mais si l'on pouvait obtenir des données précises sur les opérations de ce genre, il est plus que probable qu'elles se montreraient sous un jour plus mauvais encore. Les méthodes de comptabilité communale sont si élastiques qu'elles peuvent faire pren-

(1) Les survivantes,les plus florissantes, sont les *Shakers* (1000 membres en 22 communautés distinctes); et *Amana* (1766 membres). Cette dernière date de 1843. Celles qui semblent destinées à disparaître sont la *Women Commonwealth* (80 membres) et *Harmony* (8 membres) qui pratiquent le célibat et n'admettent pas de recrues.

dre des vessies pour des lanternes c'est-à-dire des déficits pour des bénéfices (1).

A Chicago, la défaite du maire Dunne aux élections locales a été un coup pour le socialisme municipal. Il est tombé pour avoir opposé son veto sur les ordonnances, très sages, passées par le *city council*. Les ordonnances en question sont d'une grande importance pour la ville de Chicago, en ce sens qu'elles mettent fin à une longue lutte entre les partisans du rachat des tramways, et l'élément modéré qui, tout en reconnaissant les défauts de l'entreprise privée actuelle, pense qu'il est préférable de renouveler la licence accordée à la compagnie, mais avec certaines restrictions. Elles imposent par exemple la surveillance par les agents de la ville, et la division des bénéfices avec la cité (2), la licence est d'ailleurs révocable et la commune se réserve le droit de rachat pour cinquante millions plus le remboursement des améliorations effectuées par les compagnies.

En général, le public commence à se rendre compte que l'exploitation directe par la municipalité ou l'Etat ne saurait être entreprise à la légère. Il ne se laisse plus prendre par les belles phrases que les candidats à la recherche d'une plateforme électorale lui prodiguent dans les réunions publiques, l'orateur fût-il M. Bryan lui-même. Soit dit en passant, il est au moins étrange que ce dernier, qui se pose en homme d'Etat, puisse proposer, ainsi qu'il l'a fait en Indiana, le *government ownership* comme une panacée universelle, sans avoir tenté de se rendre compte des conditions dans lesquelles l'opération s'effectuerait. Le « Cincinnati Inquirer » s'est livré, sur la question du rachat des chemins de fer locaux par l'Etat d'Indiana, à une enquête dont les résultats sont instructifs. Il en découle que :

1° L'Etat devrait débourser au minimum pour le rachat pur et simple $ 103.000.000.

2° L'Emprunt émis pour parer à cette dépense serait difficilement couvert à moins de servir 4 % d'intérêt, ce qui représente $ 4.120.000 pour la première année.

---

(1) Le fait n'est pas dénié par certains socialistes eux-mêmes ; M. Bernard Shaw, dans son livre « Municipal Socialism » déclare que « si l'on appliquait à cette comptabilité les méthodes ordinaires de tenue « des livres, bien des entreprises municipales sentiraien tlamentable- « ment la faillite..... »

(2) 55 0/0 des bénéfices nets. La compagnie est d'autre part tenue de fournir des correspondances aux voyageurs dans toutes les directions et à toutes les intersections de lignes.

3° L'amortissement de cet emprunt, au mieux, étant de $ 1.000.000 par an, requerrait 103 années.

4° Les frais totaux du rachat s'élèveraient dans ces conditions à $ 425.000.000.

5° Le service de cette dette nécessiterait une élévation d'impôts d'environ 36,5 %.

6° Pour compenser la perte des impôts (£ 5.000.000) jusque-là payés par les railroads, il faudrait en outre augmenter la quote part d'impôts des contribuables de 31 à 35 %.

A remarquer du reste que, dans certains comités, les chemins de fer actuels paient la moitié des impôts. Là, il serait donc nécessaire de doubler les contributions des autres propriétés ou personnes imposables, uniquement pour remplacer les *railroad taxes* et sans préjudice du surcroît d'impositions demandé par les frais de rachat mentionnés plus haut.

On voit ici, en somme, quelques-unes des conséquences du socialisme d'Etat que les leaders du mouvement, aux Etats-Unis, s'abstiennent de présenter dans leur argumentation. Il est incompréhensible que M. Bryan, qui n'est ni un malhonnête homme, ait pu les passer sous silence.

Nous parlions plus haut de Chicago: c'est encore là que nous retrouvons, sur un autre terrain, de bons exemples d'inefficacité d'entreprises municipales. Dans un rapport de l'ingénieur en chef G. W. Jackson sur les édifices publics de la cité, nous lisons que l'Hôtel de Ville est dans un tel état de délabrement, malpropreté, insécurité et insalubrité que si c'était un *office building* — c'est-à-dire une maison pour bureaux — privé, son propriétaire ne parviendrait pas à en louer une seule chambre. Et les dépenses de soi-disant entretien de ce piteux bâtiment sont bien supérieures à celles qu'entraîneraient la location par la ville, pour ses bureaux, de locaux privés, que le propriétaire serait tenu de maintenir en bon état.

Encore à Chicago, le rapport de 1906 par l'ingénieur en chef du service des eaux fait ressortir que 58 % de l'eau potable pompée par la cité est passée par profits et pertes. En d'autres termes, les contribuables paient le service municipal des eaux pour le pompage annuel de 142 milliards de gallons, alors qu'on ne leur en délivre que 58: la différence, soit 84 milliards, *se perd.*

En ce qui concerne les effets de la municipalisation sur la conditions des ouvriers, rien absolument n'indique que ces derniers gagneraient au change. Une enquête, longue et consciencieuse, entreprise par la *National Civic Federation*, fait voir qu'aux

Etats-Unis les communes n'ont relvé les salaires de leurs ouvriers ou employés que dans des cas tout à fait exceptionnels. En revanche il est évident que les municipalités, comme l'Etat d'ailleurs, ne sont pas en général bien disposées en faveur de l'organisation du travail, lorsqu'il s'agit de leurs propres subordonnés. Les règles, l'esprit même des unions se trouvent nécessairement en conflit avec la rigidité des rouages du fonctionnarisme, et encore plus peut-être avec les infiuences politiques qui jouent un si grand rôle dans les institutions municipales ou gouvernementales. On voit cela très clairement en Angleterre, où il s'est formé une *Municipal Employees Association*, dont les membres cherchent principalement à tirer les plus grands avantages possibles de leurs rapports avec les politiciens. Aussi longtemps que cette organisation a été dans sa phrase expérimentale, elle a pu vivre côte à côte avec les trade-unions régulières qui l'aidaient même dans une certaine mesure. Mais aujourd'hui qu'elle compte 15.000 membres, et qu'elle acquiert de l'influence, elle est répudiée par les syndicats ouvriers, lesquels voient avec déplaisir la formation d'une classe priviliégiée de travailleurs(1).

Etant donné le tempérament des unions américaines, on devrait s'attendre de leur part à une attitude pour le moins aussi hostile.



Ce n'est pas en Europe seulement que l'Etat est un piètre employeur et en entrepreneur plus mauvais encore. Et il ne manque pas d'exemples pour montrer que cela est tout aussi vrai du gouvernement fédéral, malgré ses puissants moyens d'action, que des différentes républiques de l'Union. Dans le service des Postes, comme dans les Douanes ou les Contributions, il n'y a eu aucune augmentation de salaires ou d'appointements depuis 1887, alors que le coût de l'existence a avancé dans de larges proportions. Mêmes constatations dans le service de l'Imprimerie Nationale à Washington, tandis que les employés et ouvriers de toutes les imprimeries du pays ont reçu des augmentations variant de 11,75 à 22,41 %.

Puisque le départ de la grande flotte américaine pour le Pacifique a attiré l'attention générale, jetons un rapides coup d'œil sur cette branche de l'exploitation fédérale qui absorbe chaque

---

(1) Le dernier *Trade Unions Congress* d'Angleterre s'est prononcé dans ce sens par 1.196.000 voix contre 42.000.

année tant de millions de dollars: la marine militaire. Les conditions sont particulièrement favorables au succès. Les employés, en effet, sont tous bien choisis, bien traités, assez libéralement payés ; les officiers sont connus pour leur intégrité ; la prévarication (*graft*) réduite au minimum possible. Or, que voyons-nous ? En 1885, le ministre de la Marine, M. Whitney, déclarait que 75 millions de dollars, affectés à la construction et aux réparations navales, avaient été gaspillées sans aucun profit. Un vieux navire de bois, par exemple, qui ne tenait plus ensemble avait été rebâti à un prix qui aurait permis de construire un nouveau croiseur en acier. En 1889, même état de choses, constaté avec amertume par un autre ministre. En 1898, la rivalité et le manque de cohésion entre les bureaux rendent inutilisables pour la guerre contre l'Espagne les monitors « Puritan » et « Terror », dont un service a réparé les quilles tandis que l'autre a jugé bon de conserver les machines incapables de fonctionner. On pourrait croire que la marine soit enfin sortie de sa torpeur : il n'en est rien. En 1903, le *secretary* Moody fait ressortir que huit bureaux fonctionnent indépendamment les uns des autres et se contrecarrent réciproquement. Enfin un peu plus tard, quand un autre ministre encore, pris de doutes, demande une consultation à *l'industrie privée*, il apprend qu'on aurait pu, par une petite modification au service électrique, réaliser depuis longtemps une économie de 150.000 francs par an dans le seul arsenal de New-York.

C'est toujours et invariablement la même histoire. Aussi s'étonnerait-on sans raison des révélations sensationnelles faites récemment dans le « Mac Clure's Magazine » sur l'Etat de l'Armada de l'amiral Evans.



L'espace nous a manqué jusqu'ici pour dire quelques mots du Congrès du suffrage des Femmes tenu en 1907 à Chicago. Les leaders du mouvement ont constaté avec plaisir un accroissement sérieux d'intérêt dans la question, de la part du public. Notons d'ailleurs que l'attitude du féminisme aux Etats-Unis est infiniment plus correcte, et aussi plus adroite, que celle des « Suffragettes » de Londres. Au cours des discussions, un orateur, Miss Jane Adam, a examiné avec beaucoup de compétence l'objection tirée du fait que, dans les grandes villes, les *voting privileges* donneraient une certaine influence à cette catégorie de femmes à

laquelle on pourrait appliquer l'apostrophe légendaire de « *undesirable citizens* », mise à la mode par le président Roosevelt. Il est en effet probable qu'au moins dans les commencements se sont surtout les femmes des classes inférieures de la société qui useraient du droit de vote. Or, à New-York seul, il n'existe pas moins d'une soixantaine de mille filles de mauvaise vie.

A cela on ne peut répondre avec raison qu'étant donné la manière dont ces femmes sont traitées par la police qui les arrête arbitrairement, les exploite de toutes façons et ne fait que les enfoncer de plus en plus dans l'ignominie, il n'y a certes pas d'inconvénient, au point de vue de la morale, à conférer à ces personnes le droit de se défendre au besoin, par le bulletin de vote. Il n'en peut rien résulter de pire, sous le rapport de la corruption de la police et des agents des mœurs, que l'état de chose actuel. D'autre part, il ne serait pas du tout surprenant que cet élément se rangeât du côté du bon gouvernement, lequel lui offre tout au moins des possibilités de justice.

La cause du suffrage féminin, semble-t-il, est en bonne voie. La *National Association* a adopté, après des années de tâtonnements, un plan de campagne systématique, qu'elle a calqué, avec beaucoup de bon sens, sur l'organisation si puissante et si complète des grands partis politiques. Le travail de propagande est désormais divisé, dans chaque Etat, ou Territoire, en comtés, arrondissements (Wards) *précinct* — absolument comme cela a lieu pour les élections chez les républicains aussi bien que chez les démocrates.

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

LE

BUDGET JAPONAIS POUR 1908-1909

Le 20 janvier 1908, le Cabinet du marquis Saïanji a présenté à la Diète japonaise un projet de budget pour l'exercice 1908-1909. Les 13 février et 6 mars suivant, ce projet a été adopté successivement, sans modifications sensibles, par la Chambre des Représentants d'abord, puis par celle des Pairs.

Quelles sont les principales caractéristiques du nouveau compte des recettes et dépenses du Japon, qui est entrer en application le 1er avril ? Dans quelles conditions l'équilibre budgétaire de ce pays se présente-t-il actuellement ?

Une notice publiée dernièrement à Londres, à titre officieux, par les soins du gouvernement japonais, fournit à ce sujet des indications qu'il paraît intéressant de rapprocher de celles que renferme, en ce qui concerne l'exercice antérieur, l'*Annuaire financier* pour 1907.

Le budget japonais pour 1908-1909 s'équilibrait par
616.455.343 yen aux recettes et
616.441.047 aux dépenses.

Pour l'exercice 1908-1909, les totaux correspondants sont presque les mêmes. En effet, les évaluations portent les recettes à ....Yen. 611.043.048
et les dépenses 615.958.339

Il est paré au déficit, qui s'élève donc à 4.915.291 yen, au moyen du revenu obtenu par un accroissement de taxes, qui est demandé sous la forme d'un budget supplémentaire.

Si les totaux généraux sont à peu près les mêmes en 1907-1908 et en 1908-1909, des différences assez considérables peuvent être relevées entre les divers chapitres des deux budgets dont il s'agit.

Voici, par exemple, les principaux résultats de la comparaison, en ce qui concerne les évaluations de recettes.

	1907-08 (1) — yen	1908-09 — yen	en + 1908-09 — yen
Impôts	269.882.227	294.570.949	24.688.722
Revenus du Timbre	17.923.429	20.262.477	2.239.054
Revenus des entreprises de l'Etat et du Domaine public.	126.763.862	144.281.223	17.517.361
Recettes diverses	2.186.487	2.229.517	43.030
Virement des intérêts des dépôts	5.118.150	6.568.265	450.115
Virement du fonds d'amortissement de l'emprunt émis pour les travaux publics de Formose	2.411.446	2.677.629	266.183
Total des recettes ordinaires...	424.285.601	470.590.060	46.304.359
			en moins :
Recettes extraordinaires	192.169.742	140.452.988	51.717.734
Total des recettes	616.455.343	611.043.048	

La notice à laquelle il a été fait allusion plus haut contient à ce sujet les remarques suivantes:

Relativement aux recettes ordinaires, bien qu'il y ait, d'un côté, un accroissement de 72.356.994 yen produit par un accroissement naturel des articles de recettes provenant tant de l'income-tax, de la taxe sur les affaires, des taxes sur le saké, le sucre, les tissus, les mines, les billets de banque, des droits de douanes, de timbre, du service des postes et télégraphes, des forêts, des bénéfices des monopoles, etc., il y a aussi une diminution de 26.052.255 yen produite par une réduction dans les articles de recettes provenant des monopoles du sel et du camphre, des pénalités et amendes, d'où il résulte que l'accroissement net total monte à 46.304.739 yen.

Au sujet des recettes extraordinaires, bien qu'il y ait d'un côté une diminution de 101.640.266 yen produite par une réduction dans les articles de recettes, provenant de la vente de terrains, de contributions de localités, d'emprunts temporaires, du virement d'un excédent du compte spécial des dépenses de guerre, il y a, de l'autre côté, un accroissement de 49.923.232 yen, ayant pour cause une augmentation dans les articles de recettes provenant de la vente de biens autres que des terrains, de remboursements au gouvernement, des contributions locales

(1) D'après l'*Annuaire financier* pour 1907.

pour les travaux d'amélioration dans les ports, du virement du fonds des écoles et des bibliothèques, des contributions volontaires, du virement d'un excédent d'une année antérieure d'où il résulte que la diminution totale nette monte à 51.717.034 yen.

Parmi les principales augmentations aux recettes ordinaires figure, comme on l'a vu, une somme de 17 millions 1/2 de yen (environ 44 millions de francs), au chapitre des Revenus des entreprises de l'Etat et du domaine public. Il s'agit évidemment des recettes fournies par le réseau de 4.500 kilomètres dont la propriété, au cours des deux années 1906 et 1907 est passée des Compagnies privées à l'Etat.

Parmi les principaux chefs d'augmentation dans les recettes extraordinaires, non spécialement signalés ci-dessus, est à noter celui qui figure sous la rubrique:Souscriptions aux emprunts publics. Le montant total de ce chapitre porté pour 31.256.180 yen au budget de 1907-1908, est inscrit dans celui de 1908-1909 pour 41.071.116 yens, soit en plus 10.214.936 yen quant à ce dernier exercice.

En ce qui concerne les dépenses la comparaison s'établit ainsi qu'il suit. (*Voir pages 257-258.*)

Une des principales différences en plus en 1908-1909 porte sur les dépenses pour les dettes, emprunts et pensions: 9.009.265 yen = 22.524.000 francs.

Il est certain que la somme totale affectée à ce service 218 millions 112.512 yen, c'est-à-dire 550 millions de francs environ, est véritablement très élevée et représente une charge d'autant plus considérable que le crédit correspondant ne dépassait pas, il y a moins de dix ans, soit en 1899-1900, 38.352.265 yen (86 millions de francs environ). En même temps, il convient de tenir compte de cette condition très particulière aux finances du Japon, qu'aucun des emprunts de l'Etat n'est encore du type perpétuel. L'annuité inscrite au budget qui va s'ouvrir, pour le service des dettes nationales, comprend donc, outre les intérêts, une part affectée à l'amortissement, qui doit s'accomplir dans un délai relativement court, ne devant en aucun cas dépasser 1952. C'est ainsi qu'en 1908-1909 le crédit pour les emprunts, soit 174 millions et demi de yen environ (1), représente, dans

(1) Soit la somme indiquée plus haut, moins la part de la Dette viagère (récompenses et pensions), environ 44 millions 1/2 de yens. La proportion dont il s'agit atteint, y compris la Dette viagère, 35 0/0.

$$\frac{545.275.000}{1.539.895.847} \text{ francs.}$$

le budget japonais, environ 28 0/0 de l'ensemble des dépenses C'est là, évidemment, une proportion considérable. Cependant, le taux correspondant, s'il n'est que de 20 0/0 en Angleterre, atteint en France 30 0/0 environ et 32 0/0 en Italie. Il est vrai

Chapitres des dépenses	Budgets de 1907-08	Budgets de 1908-09	Différences en 1908-09 en plus	Différences en 1908-09 en moins
Liste civile	3.000.000	3.000.000	»	»
Département des Affaires étrangères.	3.260.312	3.612.607	352.295	»
Département de l'Intérieur	10.223.350	10.639.221	415.871	»
Département des Finances	262.166.823	254.207.432	»	7.959.391
Ministère à Tokio..	317.826	277.635	»	»
Récompenses et pensions	43.000.606	218.112.512	9.009.265	»
Pour dettes et emprunts	166.102.641			
Cabinet et Conseil privé. Diète	2.904.408	4.665.467	»	»
Dépenses pour la perception des taxes intérieures et autres dépenses	44.472.300	31.151.818	»	13.320.482
Département de la Guerre	53.663.788	70.209.779	16.545.999	»
Département de la Marine	33.414.695	34.810.737	1.396.042	»
Département de la Justice	10.839.978	10.977.966	137.988	»
Départ. de l'Instruction publique	6.028.624	6.285.534	256.910	»
Départ. de l'Agriculture et du Commerce	5.604.342	7.504.867	»	99.475
Département des Communications .	24.077.404	25.667.049	1.589.645	»
Total des dépenses ordinaires	412.279.316	426.915.192	14.635.876	»

N.-B. — Les dépenses pour l'Administration des Haras sont comprises dans le chapitre du ministère des Finances, soit :

675.202 yen en 1903-1907, 1er exercice où cette Administration ait eu un chapitre à part dans le Budget.

129.473 yen en 1907-1908.

qu'en ce qui concerne notre pays, la charge annuelle de 11 à 1200 millions de francs ne comprend guère que le service des intérêts, l'amortissement étant nul ou à peu près nul. De toute façon, le Japon applique, de façon héroïque, a-t-on pu dire, la maxime « qui paye ses dettes s'enrichit ».

Parmi les autres accroissements de dépenses en 1908-1909, un seul paraît mériter d'être relevé spécialement ici, c'est celui qui est afférent aux communications, soit:

Au budget ordinaire	1.589.645 yen
Au budget extraordinaire	8.088.467 yen
	9.678.112 yen
	(23.500.000 fr.)

A ce sujet, il y a lieu de rappeler l'augmentation de 44 mil-

Dépenses extraordinaires :

Chapitres de dépenses	Budgets de 1907-08	Budgets de 1908-09	Différences en 1908-09 en plus	Différences en 1908-09 en moins
Département des Affaires étrangères.	3.695.240	3.618.233	»	77.007
Département de l'Intérieur	12.794.342	13.281.196	486.854	»
Département des Finances	12.987.882	17.204.206	4.216.324	»
Département de la Guerre	57.953.380	37.206.994	»	20.746.386
Département de la Marine	49.067.524	46.138.124	»	2.929.400
Département de la Justice	859.660	645.307	»	214.353
Départ. de l'Instruction publique	1.454.588	1.727.817	273.229	»
Départ. de l'Agriculture et du Commerce	14.157.653	9.941.341	»	4.216.312
Département des Communications .	51.191.462	59.279.929	8.088.467	»
Total des dépenses extraordinaires ..	204.161.731	189.943.147	»	15.118.584
Total des dépenses.	616.441.047	615.958.339	»	482.708
En Francs ..	1.541.102.617	1.539.895.847		

lions de francs, notée plus haut, en ce qui concerne les évaluations de recettes provenant des « Entreprises de l'Etat et du Domaine public ». Parmi celles-ci figurent évidemment, au premier chef, les produits du réseau des voies ferrées du gouvernement, qui ont atteint environ 62 millions de francs en 1907. Toutefois, les renseignements publiés jusqu'à ce jour ne donnent pas le détail, pour 1908-1909, de cette somme globale de 144.281.223 yen (environ 361 millions de francs), qui comprend notamment :

	Evaluations pour 1907-08 — yen
Les services postaux et télégraphiques	34.310.280
Les forêts	7.849.598
Les recettes du monopole du sel	27.366.523
— — du camphre	968.587
Les produits du monopole du tabac	30.699.965
— — des chemins de fer	23.746.340

Si l'on rassemble les crédits des budgets ordinaires et extraordinaires, le montant total prévu pour les ministères de la Guerre et de la Marine du Japon, en 1908-1909, est à peu près sans changement relativement à l'exercice précédent. Pour les deux Départements réunis, l'ensemble des évaluations atteint au total 188.365.634 yen (471 millions de francs), soit 5 millions 133.753 yen (14 millions et demi de francs) de moins qu'en 1907-1908.

Enfin, parmi les nouveaux articles de dépenses, le communiqué auquel il a été fait allusion plus haut signale en particulier les suivants :

1. Nouvelle Légation et nouveau Consulat.

L'établissement d'une nouvelle Légation et d'un Consulat dans l'Amérique du Sud et en Sibérie respectivement, requiert 70.914 yen au Budget ordinaire et 27.000 yen au Budget extraordinaire, ce qui fait ainsi le total de 97.914 yen pour cette année.

2. Forêts du Hokkaïdo (1).

Des travaux proposés pour mettre en valeur les forêts du Hokkaïdo exigent 238.369 yen au budget ordinaire, et 183.283

(1) Il y a dans le Hokkaïdo 5 millions d'hectares en forêts. La superficie correspondante pour toute la France est de 3 millions 1/2 environ.

yen au budget extraordinaire, ce qui porte le total à 421.652 yen pour cette année.

3. Travaux du port d'Otarou.

Le coût total des travaux en projet pour le port d'Otarou est de 5.005.680 yen, à dépenser en huit ans, et le coût afférent à cette année est de 465.739, à imputer au budget des Dépenses extraordinaires.

4. Prêt temporaire au gouvernement coréen.

Le nouveau traité avec la Corée rend nécessaire une avance de 5.259.580 yen à la Corée, pour combler un déficit de ses recettes. Ceci sera traité comme dépense extraordinaire.

5. Réorganisation du corps de gendarmerie institué en Corée.

Ceci exige 404.215 yen pour cette année.

6. Ecoles techniques.

L'établissement d'une école technique pour l'industrie de la soie exige au total une somme de 298.939 yen, à dépenser en trois ans, le montant pour cette année étant de 100.000 yen.

Le coût total de l'établissement du VIIIe collège est de 53.800 yen, à dépenser en trois ans, le montant total pour cette année était de 11.500 yen.

L'établissement d'une école technique pour les mines exige une somme totale de 350.000 yen, à imputer sur quatre exercices, le montant pour cette année étant de 70.000 yen.

Ces indications sont, semble-t-il, moins intéressantes, peut-être, en elles-mêmes, qu'à titre de signes, de symptômes concernant l'orientation générale de la politique financière du Japon, la nature des objets auxquels seront affectées vraisemblablement les disponibilités nouvelles, au fur et à mesure qu'elles pourront se produire.

BULLETIN

PUBLICATION DU « JOURNAL OFFICIEL »

(Avril 1908)

1er. — **Loi** portant ouverture, sur les exercices 1907 et 1908, de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires du Maroc (page 2273).

— — portant modification de l'article 105 du code forestier (affouage) (page 2275).

2. — **Décret** portant promulgation de la convention signée à Londres, le 9 janvier 1907, entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande en vue de régler les relations commerciales entre la France et l'île de la Barbade (page 2321).

3. — **Décret** instituant une Commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour atténuer les chômages résultant des crises économiques périodiques et nommant les membres de cette Commission (page 2357).

4. — **Loi** relative à la création d'un bureau spécial à la direction générale des contributions directes, en vue de l'évaluation des propriétés non bâties (page 2373).

5. — **Décret** concernant l'exercice de la profession d'avocat près les tribunaux français de Tunisie (page 2390).

— **Circulaire** relative aux brigades régionales de police mobile et à leurs rapports avec les autorités judiciaires (page 2391).

— **Décret** relatif à l'enregistrement des entreprises de capitalisation (page 2397).

— — relatif à la déchéance d'enregistrement des entreprises de capitalisation (page 2398).

6. — **Situation** au 1er avril 1908 du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensation d'armement dans la limite des 150 millions prévue par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 2418).

7. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 mars 1907 sur les Conseils de prud'hommes et fixant les traitements des secrétaires et des secrétaires adjoints (page 2429).

8. — **Loi** modifiant la loi du 29 juin 1907, qui a autorisé la ville de Paris à contracter un emprunt de 31 millions de francs (page 2457).

9. — **Loi** relative à la répression des outrages aux bonnes mœurs (page 2477).

— — relative à l'avancement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire (page 2477).

10. — **Décret** réglementant les jeux dans les cercles et casinos des stations balnéaires, thermales ou climatériques de l'Algérie (page 2502).

— **Décret** rattachant la colonie de Mayotte et les îles et protectorats qui en dépendent au gouvernement général de Madagascar (page 2507).

11. — **Loi** relative à l'amnistie (page 2525).

— **Décret** rendant applicables à l'Algérie les dispositions de l'article 31 de la loi de finances du 17 avril 1906, concernant le payement aux veuves des prorata de traitements, salaires ou arrérages de pensions dus au décès des fonctionnaires, militaires, ouvriers ou agents rétribués par l'Etat, les départements et les communes (page 2526).

12. — **Loi** portant ouverture au ministre des Affaires étrangères, sur l'exercice 1908, d'un crédit extraordinaire à l'occasion du voyage du Président de la République à Londres (page 2553).

— — autorisant la ville de Paris à contracter un emprunt de 45 millions de francs (page 2553).

13. — **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1908, de crédits extraordinaires destinés à l'installation du ministère du Travail et de la prévoyance sociale dans l'ancien archevêché (page 2593).

14. — **Loi** modifiant les articles 6, 7, 9, 10, 13 et 14 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat (page 2609).

15. — **Loi** concernant la prostitution des mineurs (page 2649).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 38 du décret du 27 septembre 1907, déterminant les conditions d'application en Algérie des lois sur la séparation des Eglises et de l'Etat (page 2653).

16. — **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1908, de crédits

extraordinaires destinés à la réparation des dégâts causés par les inondations (page 2681).

17. — **Décret** portant concession de la médaille coloniale avec agrafe « Guinée française » au personnel civil de la mission de pénétration dans le pays Coniagui (page 2744).

19. — **Loi** portant ouverture au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'exercice 1908, d'un crédit extraordinaire de 35.000 fr. pour la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon (page 2801).

20. — **Arrêté** relatif aux méthodes qui devront être employées par les laboratoires agréés pour l'analyse des vins, alcools, eaux-de-vie et liqueurs (loi du 1er août 1905) (page 2834).

23. — **Décret** portant règlement d'administration publique en ce qui concerne l'inventaire prescrit par l'article 3 du décret du 27 septembre 1907, déterminant les conditions d'application en Algérie des lois sur la séparation des Eglises et de l'Etat (page 2857).

24. — **Décrets** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 2889).

25. — **Arrêté** interministériel rendant applicable à la côte française des Somalis le décret du 16 octobre 1907, portant organisation d'un service d'échange de mandats télégraphiques entre France et l'Algérie, d'une part, et les colonies françaises, d'autre part (page 2928).

28. — **Décret** autorisant le gouvernement tunisien à réaliser une seconde fraction de 20 millions de l'emprunt de 75 millions autorisé par la loi du 10 janvier 1907 (page 3001).

— **Catastrophe de Courrières.** Compte rendu des opérations du Comité central de secours aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières (10 mars 1906) (pages 453 à 460) (*pour l'édition complète*).

29. — **Décret** portant organisation de l'inspection et de la conservation des antiquités et objets d'art (page 3018).

— **Décret** prescrivant les mesures particulières d'hygiène dans les industries où le personnel est exposé à l'intoxication saturnine (page 3021).

30. — **Loi** déclarant d'utilité publique la Société de l'école et du dispensaire dentaires de Lyon (page 3033).

— approuvant une convention entre la ville de Paris et les liquidateurs de la Compagnie parisienne du gaz, concernant les pensions et secours annuels au personnel et la remise des fonds des caisses de retraites (page 3033).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 mai 1908.

Communications. — Réception des membres de l'*Economic Circle* de Londres, au mois de juin. — Congrès du *Free Trade*, en août. — Les conférences d'économie politique dans les casernes de Paris, sous les auspices de la Société d'Economie politique. — Le Congrès d'Economie sociale.

Election de nouveaux membres.

Discussion. — L'Autriche-Hongrie et ses rapports économiques avec la France.

Ouvrages présentés.

La réunion est présidée par M. A. Neymarck, vice-président. Il annonce la présence à la séance de MM. Dorizon, directeur de la Société générale ; Ullmann, directeur du Comptoir d'Escompte ; Spitzer, banquier ; Dietz, avocat ; Frischauer, correspondant de la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne ; Déjardin-Verkinder.

Il fait part à l'Assemblée des regrets de nos deux présidents, MM. E. Levasseur et Frédéric Passy, que l'état de leur santé a privés du grand plaisir d'assister jusqu'à la fin à la séance.

M. le Président communique les noms des membres nouveaux élus récemment par le Bureau. Sont nommés membres titulaires, MM. Bonnardel, administrateur de la Compagnie de l'Ouest; d'Anthouard, ministre plénipotentiaire; Clavery, consul de France; Reichenbach, banquier.

On été nommés correspondants MM. Chauffard, licencié en droit et ès lettres, membre de la Société de Sociologie; Thomas Paturel, conseiller du Commerce extérieur; Montpetit, professeur à l'Université de Montréal.

M. Daniel Bellet, secrétaire perpétuel, annonce à ses confrères l'envoi d'une circulaire : elle leur fera connaître les détails de la réception qui sera faite par notre Société, les 4 et 5 juin prochain, aux membres de l'*Economic Circle* de Londres qui ont bien voulu accepter notre invitation. Il donne par avance quelques brefs renseignements sur ces deux journées.

Il confirme le succès obtenu par les conférences d'économie politique dans les casernes de Paris, conférences auxquelles ont contribué spécialement notre Président M. Frédéric Passy, M. Yves Guyot, un de nos vice-présidents, et plusieurs autres de nos confrères.

Il annonce enfin que notre collègue M. A. Béchaux, président de la Société d'Economie sociale, a transmis à notre Société une invitation pour prendre part au prochain Congrès d'Économie sociale, qui aura lieu à Paris du 18 au 21 mai. Cette session sera consacrée à l'étude de « La Population ».

M. Bellet rappelle que le Congrès du *Free Trade*, auquel doit prendre une part active la Société d'Economie politique, doit avoir lieu à Londres, au mois d'août prochain.

Il présente ensuite les publications parvenues depuis la précédente séance, parmi lesquelles il signale particulièrement *La Question de l'Or*, de M. Yves Guyot, un travail de M. Courcelle-Seneuil, *Protection ou libre-échange*, une étude de M. Bellom sur l'*Assurance des accidents* par rapport aux domestiques, etc.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Morawitz, directeur de la Banque anglo-autrichienne, à Vienne.

L'Autriche-Hongrie et ses rapports économiques avec la France

M. **Morawitz**, après avoir rappelé le souvenir du temps qu'il eut autrefois le « bonheur de vivre à Paris », fait une très vivante description de son pays, de cette Autriche si intéressante que trop peu de Français viennent visiter, étudier de près.

Puis il trace un tableau rapide de la situation géographique et politique si curieuse de l'empire austro-hongrois, qui ne comprend pas moins de dix nations appartenant aux races les plus diverses. Réunies à l'Autriche, les populations hongroises tendent de jour en jour à acquérir une plus grande autonomie :

chaque pays a son organisation administrative, son enseignement, sa justice, ses finances, ses travaux publics, etc. Le dualisme gagne même la Banque d'Etat, et, en dehors de la dynastie, il n'y a plus rien de commun que l'armée, la marine. Au point de vue diplomatique, dans leurs traités avec l'étranger, l'Autriche et la Hongrie agissent comme deux Etats séparés.

Et cependant les intérêts économiques des deux pays sont trop étroitement liés pour qu'on puisse raisonnablement admettre une séparation radicale, et c'est pour la Hongrie un avantage trop précieux de ne pas voir fermer à son agriculture, par des droits de douanes, le marché autrichien; de même la communauté de la Banque est pour elle d'une grande utilité. La Hongrie exporte en Autriche une forte proportion de ses excédents de production agricole ; l'Autriche écoule en Hongrie ses produits industriels. La Hongrie a besoin de capitaux et demande à l'Autriche la plus grande partie des fonds qui lui manquent.

Une portion considérable de la Rente hongroise est placée en Autriche ; de même les lettres de gage des établissements de Hongrie ; en chiffres ronds, 80 0/0 des crédits hypothécaires qu'accorde la Banque Austro-Hongroise sont afférents à la Hongrie. Grâce à la communauté du territoire douanier et de la Banque d'Etat, le taux d'escompte peut être tenu plus bas en Hongrie que s'il existait une Banque d'Etat hongroise.

. Un autre motif doit inciter les Hongrois à ne pas rompre les liens de communauté : c'est le lourd mécontentement des nations non-magyares habitant la Hongrie : les Magyars qui ont toujours eu en mains le gouvernement ne représentant pas la majorité, mais seulement 40 0/0 de la population hongroise, tandis que le reste se compose d'Allemands, de Roumains et de diverses peuplades slaves.

M. Morawitz signale au passage le rôle important que joue à l'intérieur du pays la question des langues. Il cite à ce sujet quelques détails sur les monnaies d'or ou d'argent frappées en Hongrie, comparées avec la monnaie autrichienne.

Sur les billets de la Banque Austro-Hongroise, vous trouverez un côté entièrement imprimé en hongrois ; de l'autre côté l'engagement de la Banque est inscrit en allemand, mais le montant en couronnes est répété dans huit autres langues usitées en Autriche.

Cette question des langues et en général les rivalités nationales absorbent à tel point l'attention des populations autri-

chiennes, que toute question de politique extérieure passe au second plan.

L'orateur s'applique à dissiper une légende qui a cours notamment en France et spécialement dans le monde de la finance, légende qui fait dépendre l'existence de la monarchie de la personne du souverain. Grâce à l'expérience acquise, à la conscience avec laquelle il remplit ses devoirs constitutionnels et au calme impassible de son âge, il est à même de régler beaucoup de questions dont un autre ne saurait venir à bout aussi facilement : la vénération dont on entoure sa personne est certainement aussi un facteur qui a une importance politique incontestable. Mais il ne faut pas tirer des conclusions excessives de cette influence, ni oublier que le prince héritier est appelé depuis des années à collaborer avec l'empereur dans toutes les questions importantes.

Toutes les luttes qui ont eu lieu en Autriche et en Hongrie n'ont trait qu'à la politique intérieure ; aucune attaque n'a été dirigée contre la Couronne.

Les matières premières pour le développement de l'industrie se trouvent abondamment en Autriche; le charbon et le fer y sont en quantités assez considérables et cela dans des endroits éminemment propres à devenir des centres de fabrication. L'utilisation des forces hydrauliques des Alpes et de la Dalmatie offre aussi de très belles perspectives, car ces forces sont d'une abondance et d'une puissance qui n'ont pas leurs pareilles dans l'Europe centrale.

La prospérité remarquable des anciens métiers manuels a naturellement baissé lorsqu'arriva l'époque nouvelle des machines et le développement des communications. Cependant une grande partie de la bourgeoisie est restée conservatrice et continue à s'opposer à l'évolution naturelle, découragée, encore aujourd'hui, par le souvenir de la débâcle financière de 1873. Les efforts faits pour maintenir les corps de métier dans leur ancienne position ont abouti à la reconstitution, pour ainsi dire, des corporations du moyen âge, surtout par l'introduction du certificat d'aptitude. Quiconque veut exercer un métier doit fournir la preuve qu'il a travaillé pendant plusieurs années chez un maître dans ce métier et subi un examen de maîtrise, ce qui amène une démarcation prononcée entre les diverses professions, puisqu'il faut déterminer pour quel métier l'examen qualifie le candidat. Des luttes homériques se déroulent entre les

pâtissiers et les boulangers autour du droit de confectionner la brioche ; la corporation des gantiers dispute à celle des tailleurs le privilège de fabriquer la culotte de peau, et les cafés n'ont pas le droit d'empiéter sur les prérogatives des restaurants, qui seuls peuvent servir des plats chauds. Il s'en faut de beaucoup que ces mesures vexatoires et la formation de corporations qui en résulte aient été utiles à l'état des artisans et petits commerçants.

La politique financière de l'Etat a été meilleure. L'Autriche était entrée dans l'époque moderne avec des budgets en déficit, chargés de dettes considérables remontant à l'ère napoléonienne et aux guerres faites pour l'hégémonie en Allemagne et en Italie. Peu avant l'année 1890 on put faire disparaître le déficit et rétablir l'équilibre dans les budgets. Cette consolidation des finances publiques a permis de mettre de l'ordre sur un terrain où l'Autriche avait été longtemps très arriérée, celui de la « valuta ». Depuis les guerres napoléoniennes, l'Autriche avait eu le système du papier-monnaie et toutes les fois qu'on voulait l'abolir il survenait une guerre quelconque. Grâce à l'augmentation des exportations, l'Etat a pu s'assurer à l'étranger l'or nécessaire à la réforme et mener l'œuvre à bonne fin avec beaucoup d'énergie, de sorte que le pays a aujourd'hui en principe l'étalon d'or.

Le nouveau système monétaire ressemble beaucoup à celui de la France. Les paiements ne sont pas encore obligatoires en monnaie d'or et les billets de la Banque Austro-Hongroise ne sont échangés jusqu'ici que contre de la monnaie divisionnaire en argent. Mais régulièrement près de 90 0/0 de la circulation fiduciaire sont couverts par des espèces métalliques, proportion qui contribue beaucoup au maintien de la réforme, même pendant des situations difficiles. Le montant du trésor métallique de la Banque Austro-Hongroise est plus considérable, en moyenne, que celui de la Banque de l'Empire allemand.

Deux circonstances ont influé sur l'affermissement de la position de la Banque : d'un côté le maintien des petites coupures de 20 et 10 couronnes ; de l'autre côté l'aversion de la population, habituée depuis si longtemps au papier monnaie, contre la monnaie d'or : en effet, la plus grande partie de l'or que la Banque, sans y être obligée, a mis en circulation à plusieurs reprises, est venue refluer dans ses caves. En conséquence, il ne se trouve que peu d'or entre les mains des particuliers et la quantité existante de ce métal est presque entièrement entre les

mains de la Banque Austro-Hongroise. En outre, se basant sur un règlement qui l'autorise à comprendre dans la somme des espèces nécessaires à la couverture des billets de banque, des lettres de change sur l'étranger, payables en or, jusqu'à concurrence de 60 millions, elle a toujours un stock considérable d'effets étrangers. Elle peut exercer une certaine influence sur le cours du change et le régler en jetant ces lettres de change sur le marché ; elle arrive ainsi à maintenir des taux d'escompte bas à des moments où s'élèvent ces taux à l'étranger. C'est ainsi qu'elle a pu ne pas se départir d'un taux de 3 1/2 0/0 pendant trois années et demie, du 5 février 1902 jusqu'au 19 octobre 1905, bien qu'on eût vu en Allemagne des taux d'intérêt beaucoup plus élevés. Même au moment où, pour empêcher la dépréciation des couronnes autrichiennes, elle fut obligée d'élever son taux d'escompte, elle sut conserver à ce taux un niveau sensiblement moins élevé qu'à Berlin et à Londres.

Quant aux finances publiques, elles n'ont cessé de s'améliorer depuis la réforme monétaire ; l'exercice 1906 a présenté sur les prévisions budgétaires un excédent net de recettes de 143 millions de couronnes. De là une influence très favorable sur le développement de l'industrie.

Une politique commerciale assez prévoyante, que l'on peut dénommer la politique du protectionnisme modéré, a contribué à préserver la vie économique autrichienne de fortes perturbations par suite d'événements extérieurs. Après une courte période de libre-échange l'Autriche passa au commencement de 1880 au système protectionniste; son système commercial repose, par opposition à celui de la France, sur des traités isolés, conclus séparément avec chaque Etat et contenant toujours la clause de la nation la plus favorisée. Les droits d'entrée sont d'une manière générale plus bas qu'en France, car tandis qu'ils se montent en France en moyenne de 8 à 9 0/0, ils ne sont en Autriche que de 5 à 6 0/0. Plus de 30 0/0 du rendement total des droits de douane sont fournis par les droits d'importation du café.

La consolidation de la situation économique a rendu possible l'introduction d'une législation sociale fondée sur le principe de l'intervention de l'Etat dans l'organisation du travail. Depuis 1885 la journée de travail pour toute l'industrie est de onze heures au maximum, sauf pour l'exploitation minière où elle est de dix heures ; de plus il y a le repos obligatoire du dimanche pour les fabriques, pour les métiers et pour les commerçants,

l'interdiction de travail pour les enfants au-dessous de 14 ans et l'interdiction du travail de nuit pour toute personne au-dessous de 16 ans, ainsi que pour les employées-femmes.

L'assurance générale obligatoire contre les accidents de travail et contre la maladie fonctionne ; le nombre des assurés contre la maladie est toutefois bien inférieur à ce qu'il est en Allemagne; il s'élève à 2.4 millions contre 10 millions, en Allemagne; à 2.5 millions contre 20 millions pour les assurances contre les accidents de travail.

Depuis plus de trente ans l'Autriche-Hongrie n'a plus eu de subite expansion économique, mais un développement tranquille, sans secousses, tandis que la France a eu depuis 1875 la crise Bontoux et le krach du cuivre, tandis que l'Allemagne a dû passer par trois crises très graves. D'autre part, si l'Autriche-Hongrie n'a pas subi de pertes, il lui a manqué, par contre, le grand essor économique, la forte tension de l'esprit d'entreprise et l'entier déploiement de l'initiative.

Le capital nominal des sociétés anonymes industrielles n'a augmenté dans les trente années de 1876 à 1905 que de 676 millions à 1.190 millions, tandis qu'il s'est élevé en Allemagne dans la même période de 1.940 à 7.416 millions de marks. Une autre cause encore est venue fortifier la tendance de l'industrie autrichienne à étendre les affaires des entreprises déjà existantes au lieu d'en fonder de nouvelles : c'est la législation en matière d'impôts. Le système fiscal autrichien ne peut être compris qu'historiquement ; il date d'une époque un peu lointaine, de l'époque des guerres, de l'époque de la Révolution. C'est ce qui explique certaines particularités, sans cela incompréhensibles.

Les impôts directs sont en ce pays de deux sortes: impôts sur les gains professionnels de toute nature et impôts complémentaires sur le revenu personnel global. L'impôt sur les gains professionnels, créé en 1812 et réformé en 1849, a une certaine analogie avec le droit de patente français ; l'impôt sur le revenu personnel, introduit en 1896, a déchargé un peu l'impôt sur les profits. Ce dernier impôt frappe toute activité productive exercée dans une branche quelconque de la vie économique : agriculture, commerce, industrie et professions manuelles ou libérales.

Le taux d'impôt était dans le temps de 10 0/0; la réforme fiscale de 1896 a abandonné le système de pourcentage et établi un impôt de contingent pour l'empire entier sur les gains professionnels. On peut dire en général que l'impôt sous cette forme est moins lourd qu'il n'était auparavant : une entreprise privée

supporte en moyenne une charge d'environ 4 0/0 de son rendement; mais chaque patron, associé ou commanditaire doit déclarer ensuite sa part réelle de bénéfice pour l'acquittement de l'impôt sur le revenu personnel et global.

Les sociétés par actions, cependant, sont encore soumises à l'ancien impôt de 10 0/0, augmenté de taxes additionnelles en faveur de la province, des communes, etc., surtaxes qui, en Bohême, par exemple, s'élèvent à 120 0/0 du principal. Ce taux s'applique au rendement brut, c'est-à-dire que toutes les sommes employées pour le payement des intérêts des obligations ainsi que celles pour la couverture des pertes des années précédentes sont considérées comme bénéfice et englobées dans l'évaluation de l'imposition. C'est ainsi que le chemin de fer du Sud autrichien—connu en France sous le titre de « Chemins Lombards » — doit payer annuellement un impôt d'environ 15 millions de couronnes, bien que depuis de longues années il ne soit pas en état de payer de dividendes. C'est par là que la transformation d'entreprises privées en sociétés par actions est rendue très difficile, et que les sociétés industrielles et commerciales sont loin d'être aussi nombreuses dans ce pays que dans d'autres. Tandis que la somme totale des rentes qui sont cotées à la Bourse de Vienne se monte à 25.000 millions C., la somme totale du capital nominal des sociétés industrielles par actions cotées est seulement de 720 millions, le capital des actions de banque étant de 1.200 millions C.

L'impôt sur le revenu personnel frappe tout revenu à partir de 1.200 couronnes et s'élève graduellement de 0,6 0/0 jusqu'à 4 0/0, applicable à un revenu de 100.000 francs. Puis la progression s'arrête et l'impôt est de 5 0/0 sur la partie du revenu dépassant ce chiffre. Le taux de 5 0/0 est pris comme maximum, de sorte que techniquement on pourrait désigner cet impôt comme étant plutôt dégressif que progressif ; il s'agit en réalité d'une échelle, dite asymptotique, qui s'approche graduellement du 5 0/0 sans pouvoir jamais l'atteindre. Le rendement total de l'impôt sur le revenu personnel a été en 1907 de 61 millions de couronnes, soit de 15 1/2 millions de couronnes de plus que lors de la première évaluation, neuf ans auparavant, augmentation due en partie seulement aux progrès du bien-être général ; elle est due en majeure partie à des déclarations plus honnêtes. L'impôt sur le revenu personnel a causé une profonde déception, le montant total n'en représentant que le cinquième de tous les impôts directs. Il est significatif que l'impôt fourni par les sociétés par actions, bien

que peu nombreuses en Autriche, produit en moyenne, à lui tout seul, tout autant que l'impôt sur le revenu grevant la totalité des citoyens de l'Empire. L'explication en est dans ce fait que la population rurale, y compris les grands propriétaires, a su se dérober, pour ainsi dire, à l'impôt sur le revenu personnel ; le revenu déclaré sur la propriété rurale n'a donné que le chiffre de 270 millions de couronnes — moins que le revenu déclaré dans le Grand-Duché de Bade, — tandis qu'en réalité il est estimé au moins à vingt fois ce montant.

Afin d'appliquer aussi aux valeurs mobilières le système des impôts doubles (impôt sur les gains professionnels et impôt sur le revenu), on a créé, indépendamment de l'impôt sur le revenu personnel, un impôt spécial sur les revenus de ces valeurs, impôt qui s'élève à 20 0/0, augmenté des taxes supplémentaires. Cet impôt, par suite des nombreuses exceptions qui avaient dû être admises, « est devenu une sorte de caricature ». La Rente de l'Etat ayant dans le temps été déclarée libre à jamais de tout impôt, a dû être exemptée, de même que les dividendes et les intérêts des obligations des sociétés autrichiennes par actions, ceux-ci subissant déjà l'impôt de 10 0/0 payé par les sociétés mêmes. De la sorte il ne reste, en définitive, que les revenus sur les valeurs étrangères, sur les créances en compte-courant et sur ceux provenant de prêts. Pour la première catégorie, on a dû, pour des motifs de réciprocité, faire des exceptions pour celles des valeurs — et c'est l'immense majorité — qui sont déjà imposées à l'étranger. On pourrait écrire un livre sur les inconvénients qu'offre cet impôt; d'un côté les possesseurs doivent dans chaque cas isolé justifier la non-déclaration d'une valeur étrangère par la production d'un certificat visé par le consul — certificat qu'il n'est pas toujours facile de se procurer — attestant que la valeur en question est déjà frappée d'un impôt à l'étranger ; d'un autre côté, il est aisé de s'imaginer combien, en certains cas, l'obligation d'indiquer pour les prêts le nom du débiteur et le taux des intérêts peut offrir des inconvénients tant pour le débiteur que pour le créancier.

C'est l'idéal d'un impôt tel qu'il ne doit pas être ; il est compliqué et son rendement — 9 millions de couronnes — n'est aucunement en rapport avec les inconvénients et les paperasseries qu'il entraîne.

Les impôts directs fournissent 312 millions, soit 17 0/0 du montant total des revenus de l'Etat qui s'élèvent à 1.892 millions 1/2 de couronnes.

Le système d'impôts directs en Autriche offre le spectacle d'un méli-mélo d'impôts de types différents et d'origines les plus diverses ; on sent dans leur composition la grande force des éléments agraires. Les impôts fonciers ne rapportent pas plus aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, soit la moitié de la somme qu'ils ont donnée il y a trente ans. Sur la somme totale des impôts directs la propriété rurale paie 70 millions d'impôt soit environ 20 0/0, le reste étant supporté par l'industrie et le commerce. La statistique officielle constatant que la majorité de la population appartient toujours encore à l'agriculture, on arrive à ce résultat que le système d'impôts en Autriche porte d'une façon très prononcée l'empreinte des partis et classes économiques qui prédominent au Parlement. Ces partis sont essentiellement anti-capitalistes, mais, en dehors du parti socialiste, ne s'attaquent qu'au capital mobile, placé dans les entreprises industrielles et commerciales. C'est ainsi que le parti agraire, irrité par la prospérité de l'industrie métallurgique, vient d'élaborer un projet de loi édictant un impôt supplémentaire à la charge de cette industrie, impôt qui irait jusqu'à 30 0/0 des bénéfices nets au-delà de 10 0/0. Evidemment ce privilège odieux à la charge d'une industrie spéciale, qui, il est vrai, doit ses succès en partie aux droits protecteurs, ne verra pas le jour sous forme de loi. Le Gouvernement et la Chambre des Seigneurs sont là pour modérer de telles aspirations.

En dépit de la tendance à faire porter la charge principale sur les impôts directs, et malgré l'introduction en 1896 de l'impôt sur le revenu, la progression des impôts indirects marche aussi rapidement que celle des impôts directs. Chaque habitant paye en moyenne 11 couronnes par an en impôts directs et 25 en impôts indirects.

Le système de l'impôt en Autriche exerce une influence fâcheuse sur le développement de la grande industrie; la stipulation que les intérêts dus sur les obligations sont sujets au même impôt que le dividende rend difficile les émissions d'obligations. Ces émissions sont soumises,en outre,à l'autorisation gouvernementale, qui entraîne d'assez longues formalités. Tandis que le montant des obligations des sociétés anonymes en Allemagne s'élève à 2.536 millions de marks,les sociétés industrielles autrichiennes en ont seulement pour 40 millions de couronnes. On se remue beaucoup pour obtenir la réforme de cette législation qui empêche les sociétés industrielles de se procurer des capitaux et les force à avoir recours aux banques pour des crédits à longue

échéance, crédits qui obligent ces dernières à immobiliser des capitaux importants.

Les nombreuses difficultés créées par le système d'impôts et par la surveillance administrative ont pour conséquence que le capital des sociétés anonymes, non compris les Compagnies de chemins de fer, ne s'est accru que très faiblement : de 1.275 millions de couronnes qu'il comportait en 1886, il est allé jusqu'à 2.367 millions de couronnes en 1905, tandis qu'il s'est élevé en Allemagne dans le même espace de temps de 5.688 millions de marks jusqu'à 14.241 millions de marks.

Cette faible augmentation du capital engagé dans les sociétés par actions ne permet point de conclure à un accroissement lent du capital autrichien. Si celui-ci ne féconde pas plus activement le terrain économique, il faut l'attribuer aussi aux souvenirs de la crise de 1873; depuis cette époque la majorité des capitalistes n'aiment pas les titres à revenu variable. La Rente autrichienne, les emprunts municipaux, etc., rendent 4 0/0 ; il est servi un intérêt à peu près aussi élevé pour l'argent en dépôt dans les caisses d'épargne, et, par conséquent, l'achat d'actions offre peu d'attraction pour le grand public. L'Autrichien, le plus souvent, n'achète que des titres à revenu fixe ou bien il dépose son argent dans les caisses d'épargne ; c'est ainsi que, bien que la richesse de l'Autriche soit loin d'égaler celle de la France, les sommes déposées dans les caisses d'épargne sont aussi élevées que chez celle-ci, tandis que les sommes déposées dans les banques ne représentent qu'un minime pourcentage des sommes que le public français dépose dans ces établissements. Pour beaucoup, la faute en est aux banques autrichiennes elles-mêmes. Tandis que les grandes banques françaises ont, depuis longtemps, enveloppé la France d'un réseau de caisses de dépôts, les banques autrichiennes se sont mises fort tard à créer des succursales: la Banque Anglo-Autrichienne n'a ouvert sa première caisse de dépôts à Vienne, que l'année dernière seulement.

Les caisses d'épargne en Autriche, à l'encontre de celles de France, accordent sur une vaste échelle des crédits hypothécaires et emploient une partie de leurs fonds à l'escompte ; elles ont ainsi acquis une grande importance locale, grâce à laquelle elles obtiennent des dépôts dans une proportion infiniment plus considérable que les banques.

Si l'Etat n'oblige pas les caisses d'épargne à acheter des rentes comme cela a lieu en France et en Angleterre, c'est que, pour la régularisation du marché des rentes il possède dans la Caisse

un instrument tout particulier; comme dépôt d'épargne elle a réussi à réunir les plus petites mises en une grande et puissante masse. Comme elle emploie ses fonds principalement à l'achat de rentes, son action se fait sentir avantageusement, notamment aux époques où, pour une cause quelconque, les rentes placées à l'étranger refluent vers l'Autriche. Mais l'intérêt particulier qu'offre la Caisse d'épargne postale autrichienne, c'est la démocratisation qu'elle a su donner au système de la compensation des comptes. Tandis qu'on ne peut prendre part aux comptes de virements de la Banque de France ou de la Banque d'Etat allemand que moyennant un dépôt relativement élevé et ne portant pas intérêt, en Autriche un dépôt de 100 couronnes, qui porte intérêt à 2 0/0, donne le droit de participation au système de virements et de chèques de la Caisse d'épargne postale. Chaque bureau de poste dans tout l'Empire, jusqu'au plus petit village, faisant fonction d'agent de la caisse, il a été créé une organisation qui n'existe nulle part ailleurs. Grâce à cette institution, effectuer des payements est si commode qu'il paraît incompréhensible de voir des gens qui ne payent pas leurs dettes. L'artisan ou le fournisseur ne vient pas vous déranger pour toucher l'argent ; on envoie simplement par la poste et non affranchi un chèque à la Caisse d'épargne postale, et celle-ci en crédite le destinataire en lui donnant avis immédiat, ou bien, s'il ne fait pas partie du *Clearing*, lui fait payer le montant; ce service fonctionne aux risques et périls de la Caisse d'épargne postale et n'occasionne que des frais absolument insignifiants. Tout en piétinant ainsi sur le terrain des banques, la Caisse leur offre une certaine compensation en employant pour le réescompte de lettres de change en banque les fonds qui sont mis à sa disposition par le mouvement du *Clearing*.

L'Etat autrichien a su au point de vue commercial parfaire son organisation. Sous le rapport industriel beaucoup reste encore à faire. Trois circonstances ont nui au développement de l'industrie autrichienne ; l'impôt élevé sur les actions, la préférence du public pour les placements en valeurs à revenu fixe et le manque d'esprit d'entreprise; ce dernier facteur, en connexion avec des craintes politiques, a écarté le capital étranger des placements dans la Monarchie. Depuis une vingtaine d'années la France a presque entièrement négligé le marché autrichien, bien qu'elle n'ait pas fait de mauvaises expériences avec ses placements antérieurs. Le montant des titres de Rente Autrichienne-or placés en France s'élève à 450 millions de francs ; la plus grande

partie de ces titres a été prise entre 57 et 63,et le cours étant actuellement aux environs du pair, le bénéfice de la France monte à un chiffre considérable. Beaucoup plus important encore est le bénéfice que le capital français a fait sur les obligations des chemins de fer de l'Etat. Pour procurer des ressources au Trésor en détresse, ces deux chemins de fer, construits par l'Etat, ont été vendus,dans le temps,le premier au groupe de Rothschild, le second à celui des Pereire. Pour le chemin de fer du Sud, connu sous le nom de Lombard, la plus grande partie du capital fut émise d'après le modèle français en obligations 3 0/0, dont 90 0/0 sont encore aujourd'hui placés en France. Le cours d'émission ayant été 210 et les titres cotant aujourd'hui 315, le bénéfice de la France s'élève à près d'un demi-milliard. Non moins avantageux a été le placement en obligations de la Société des chemins de fer de l'Etat qui ont été émises entre 51 et 56 0/0 et valent aujourd'hui 80 0/0. Il faut encore mentionner spécialement une des fondations de l'ingénieur Bontoux, la Société Minière des Alpes Autrichiennes, qui de très modestes débuts s'est élevée à une situation très importante. Les titres de cette Société sont montés de 19 florins, soit 38 couronnes, en 1887, au cours actuel de 780 pour 200 couronnes nominales. Alors que les fondations françaises des Pereire et des Bontoux ont périclité, leurs fondations en Autriche se sont maintenues et plusieurs d'entre elles donnent même des résultats inattendus. Les expériences que la France a faites avec ses placements en Autriche n'ont donc pas été mauvaises.

Un vieil empire comme le nôtre, conclut l'orateur, a ses racines profondément plantées dans le sol ; pour le déraciner il faudrait des forces tout autres que celles que nous voyons à l'œuvre. La conscience de la nécessité absolue de l'union qui existe dans la population, le sentiment dynastique de l'armée, la communauté des intérêts économiques sont des liens très puissants. Peut-être la multiplicité même des nations est-elle, contre toutes apparences, une garantie de vitalité pour la monarchie, puisque les aspirations de chaque nation trouvent leur limite infranchissable dans la volonté commune des autres nations.

La consolidation de la situation politique a créé le fondement d'un édifice économique stable; dans les dernières années notamment bien des choses ont été faites pour rattraper le temps perdu et pour asservir les forces productrices à l'activité industrielle. Grâce à la construction des chemins de fer des Alpes, l'Empire allemand et les provinces industrielles de l'Ouest de l'Autriche

seront reliées par la plus courte voie à la Méditerranée, au port de Trieste, et ainsi au Canal de Suez. Par l'exploitation industrielle des puissantes forces naturelles qui se trouvent dans les contrées traversées par le nouveau chemin de fer, sera créée une vie économique nouvelle, dans une partie de l'Autriche jusqu'ici peu accessible au progrès et représentant presque un quart de toute la Monarchie.

Sans doute ce n'est pas un pays de « possibilités illimitées »; mais le péril d'un contre-coup y est minime ; la sécurité des relations commerciales et des entreprises industrielles est garantie par une administration publique incorruptible et bien réglée, par une justice impartiale et par le caractère honnête de toutes les classes de la population.

L'orateur termine en invitant ses auditeurs : économistes, hommes d'État, historiens, savants de tous ordres, commerçants, industriels et financiers, à venir visiter l'Autriche. « Vous y trouverez, leur dit-il, des sujets d'études et des champs d'activité aussi variés qu'intéressants. Vous y serez les bienvenus et ne regretterez pas le voyage. »

M. **Dorizon** a été heureux de constater quel véritable Parisien avait su rester M. Morawitz. Il estime que des hommes comme lui peuvent faire en Autriche une utile propagande pour la France, et qu'ils devraient encourager leurs compatriotes à venir nombreux visiter notre pays. Il fait pourtant certaines réserves sur l'accueil que trouvent parfois auprès des financiers autrichiens les Français disposés à nouer avec eux des relations d'affaires.

C'est une parole de M. Morawitz que M. **Dubois de l'Estang** veut reprendre: l'impôt sur le revenu a déterminé en Autriche de grandes déceptions; il produit même l'effet d'une « caricature ». Et, c'est la partie relative à l'impôt foncier qui a accusé le plus de surprises. M. Dubois de l'Estang serait curieux de connaître la raison de ces faits.

Et M. **Morawitz** répond que l'expression de « caricature » s'adressait non à l'impôt sur le revenu, mais à l'impôt sur les rentes.En effet,seul l'impôt sur les valeurs mobilières est soumis à un très rigoureux contrôle, car l'impôt sur le revenu étant établi d'après les déclarations des propriétaires fonciers eux-mêmes, personne ne vient dénoncer une fausse déclaration de leur part, car ils sont le parti au pouvoir.

Tout un système de dénonciation organisée existe au contraire pour l'impôt sur les rentes. On suit les fortunes année par année; M. Morawitz a reçu un jour une lettre lui demandant des renseignements sur d'autres contribuables; il fut obligé d'y répondre et de corriger en même temps les renseignements déjà obtenus sur le compte de ces personnes.

M. **R.-G. Lévy** rappelle la grande extension que les caisses d'épargne ont prise en Autriche. En effet, les banques ont, dans ce pays, peu de dépôts ; le grand banquier, c'est la Caisse d'épargne, et notamment la Caisse d'épargne postale, institution d'Etat. C'est par son entremise qu'on exécute tous les règlements de comptes, mais à cette utilité pratique incontestable correspond peut-être un danger, celui de trop fortes immobilisations.

M. **Déjardin-Verkinder** rappelle quelques souvenirs d'un voyage qu'il fit en Autriche, et qui le mit à même de constater l'antagonisme qui existait dans ce pays entre l'instituteur et le prêtre. Mais ces deux adversaires s'unissaient quand il était question d'attaquer la noblesse, qui s'abandonne à l'oisiveté. L'orateur constate que les classes dirigeantes ne jouent pas leur rôle, en Autriche, et déplore qu'il y ait là une perte de forces pour le pays.

M. **Emmanuel Vidal** fait remarquer que l'abstention toute relative du monde de la finance française à l'égard des affaires autrichiennes s'explique aisément par quelques paroles de M. Morawitz. En Autriche, les sociétés par actions sont soumises à un régime fiscal décourageant. S'il en est ainsi pour les sociétés indigènes, il est fort difficile aux financiers français d'aller se faire persécuter en Autriche-Hongrie, d'autant plus que, en France, les financiers qui tiennent absolument à se faire persécuter n'ont qu'à rester chez eux.

Tout se tient. Puisque, chez nous, la politique fiscale est décourageante, nous avons deux raisons pour ne pas aller ailleurs. L'orateur cite quelques entreprises étrangères et notamment une entreprise autrichienne qui a renoncé aux avantages du marché financier français en raison des exigences fiscales françaises. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, il se produit chez nous un phénomène fâcheux. Les entreprises étrangères sérieuses supputent tous les frais qui leur incombent et reculent parfois devant le péril d'une émission en France, tandis que les entreprises non sérieuses ne reculent devant aucun frais.

Voilà les fruits d'une mauvaise politique fiscale en Autriche et en France. Elle nuit aux Autrichiens chez eux, aux Français chez eux, et aux rapports économiques des uns et des autres.

M. **Dorizon** rappelle qu'il a maintes fois publié des études sur les sociétés autrichiennes, et que celles-ci, en fuyant le fisc de leur pays, qui les taxe à 20 0/0, pour venir en France où la taxe n'est que de 10 0/0, ne font guère de bénéfice, car en réalité la taxation du fisc français atteint aussi 20 0/0 ; il n'y a plus d'avenir sur notre marché pour les actions industrielles étrangères.

M. **Alfred Neymarck**, président, remercie les orateurs et résume la discussion.

Sur la situation financière et économique de l'Autriche, qui a toujours été obscurcie par le pessimisme des uns ou par l'ignorance ou la malveillance des autres, l'exposé de M. Morawitz apporte une grande lumière.

M. Morawitz regrette que nos compatriotes ne visitent pas beaucoup l'Autriche et que les opérations financières autrefois si nombreuses entre ce pays et la France se soient ralenties. Il rappelle que les capitaux français ont contribué à l'établissement des grandes voies ferrées des chemins de fer autrichiens, des Lombards, etc., alors qu'ils s'abstiennent aujourd'hui parce qu'ils considèrent que le placement n'est plus attrayant ; ils redoutent le morcellement de l'Autriche, la séparation de la Hongrie : ce sont, a dit M. Morawitz, des craintes peu fondées, car l'intérêt économique et financier de la Hongrie est de rester attachée à l'Autriche, à laquelle elle s'adresse toujours pour ses besoins commerciaux et financiers. Le président fait observer que la France a toujours donné et donne encore son concours financier à l'Autriche-Hongrie : d'après M. Morawitz, la France posséderait en portefeuille pour 3 milliards de fonds et titres hongrois ; sans discuter ces chiffres, exacts à 200 ou 300 millions près, en plus ou en moins, on peut constater que l'ensemble des valeurs autrichiennes et hongroises négociables à la Bourse de Paris ne s'élevait pas à moins de 11 milliards fin 1907. Les fonds autrichiens ont été admis les premiers en 1823, avec les fonds anglais, napolitains et prussiens, aux négociations officielles de la Bourse de Paris, quand une ordonnance royale a aboli les interdictions de négociations qui frappaient les titres étrangers en France. Les divers emprunts autrichiens ont toujours trouvé bon accueil. Si nos capitalistes s'abstiennent un peu plus que dans

le passé, c'est qu'ils n'ont pas perdu le souvenir de l'imposition qui a frappé jadis les rentes autrichiennes, auparavant exemptes d'impôt ; ils n'ont pas oublié le souvenir de la crise terrible de 1873, le *krach*, comme on l'a appelée, nom qui, depuis, a pris une signification mondiale ; ils craignent enfin que la politique fiscale de l'Autriche, très dure pour les titres mobiliers, ne s'aggrave encore. M. Morawitz a fait, avec raison, le plus grand éloge de la prudence que le Gouvernement autrichien apporte dans la politique extérieure et de la sagesse aussi ferme qu'éclairée de l'empereur François-Joseph. Les renseignements documentés qu'il a donnés sur le développement du commerce et de l'industrie, sur la législation sociale, les lois ouvrières, législation dans laquelle ce pays a été un précurseur, sur les caisses d'épargne, sur les lois fiscales, sont à retenir. Il en est de même quand il a parlé des efforts accomplis, heureusement réalisés, pour l'assainissement de la situation monétaire, de l'organisation de la Caisse d'épargne postale, des chèques postaux qui peuvent servir et serviront d'exemple à grand nombre de pays. Il a montré sa confiance dans le développement et les progrès de l'Autriche, tout en regrettant que, parfois, l'esprit d'initiative manque à beaucoup d'industriels et de commerçants.

M. Dorizon a fait observer qu'on pourrait dire aux Autrichiens de venir plus souvent en France, de même qu'on reproche aux Français de ne pas se rendre assez souvent en Autriche. D'autre part, comme l'a montré M. Déjardin-Verkinder, les forces vives de ce pays sont insuffisamment employées. M. Dubois de l'Estang est intervenu pour demander quelques explications sur le fonctionnement de l'impôt sur le revenu, et sa question à laquelle M. Morawitz a répondu a provoqué, après les explications si claires que M. Raphaël-Georges Lévy a données sur l'organisation des caisses d'épargne et des banques en Autriche, une vive protestation de notre confrère Vidal sur la fiscalité qui, dans tous les pays, atteint ou menace contribuables et porteurs de titres : le fisc, c'est l'ennemi.

Les orateurs ont été d'accord sur les dangers que présentaient, en Autriche et ailleurs, l'application ou les menaces d'application de l'impôt sur le revenu, des impôts sur les titres mobiliers. Il y a un autre danger : c'est l'excès de la législation sociale, de cette intervention de l'Etat qui se figure que, de par la loi, il arrivera à modifier les conditions des citoyens. Si l'Autriche veut que les initiatives de ses citoyens et les sources vives du pays se développent et s'accroissent encore, qu'elle fasse un peu moins appel

à la législation fiscale ou sociale : laisser les citoyens agir en liberté, ne pas les traiter comme des enfants que l'on entoure de bourrelets, suivant la belle expression de Turgot, pour les empêcher de tomber, — ce sera encore ce soir la conclusion, la « morale » du débat.

La séance est levée à onze heures cinq.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

MAURICE BELLOM. *L'assurance contre les accidents, et les domestiques.* — *Bordeaux*, 1908, in-18.

J.-L. COURCELLE-SENEUIL. *Protection ou libre-échange.* — *Paris*, F. Alcan, 1908, in-8°.

YVES GUYOT. *La question de l'or.* — *Paris*, F. Alcan, 1908, in-8°.

Ministère du Travail. Statistique annuelle du mouvement de la population. Ann. 1905 et 1906, LXXXV et LXXXVI. — *Paris*, Imprimerie Nationale, 1907, gr. in-8°.

A. CASTELEIN. *L'Etat du Congo.* — *Bruxelles*, 1907, in-8°.

EDOUARD CLAVERY. *Les établissements des Détroits.* — *Paris*, 1904, in-8°.

ED. CLAVERY. *Hong-Kong; le passé et le présent.* — *Paris*, 1905, in-8°.

ED. CLAVERY. *Occident et Extrême-Orient, à propos d'un livre récent.* — *Paris*, 1906, in-8°.

Ministero delle Finanze. Bollettino di statistica e di legislazione comparata. An. VII,fasc. 2,1906-1907 et 1907-1908. — *Roma*, 1908, 3 vol. in-8°.

Procès-verbal de la séance du Congrès d'horticulture, à Paris. — *Paris*, 1908, gr. in-8°.

Bulletin of the New-York public Library. Astor Lenox and Tilden foundations. April 1908. — *New-York*, 1908, in-8°.

Comptoir National d'Escompte de Paris. Assemblée générale du 7 avril 1908. Rapport présenté par le Conseil d'Administration. — *Paris*, 1908, in-4°.

Gouvernement général de l'Algérie. Statistique générale de l'Algérie. Année 1906. — *Alger*, 1907, in-4°.

Gouvernement général de l'Algérie. Tableau général des communes. Situation au 31 déc. 1907. — *Alger*, 1908, in-4°.

Anuario estadistico de la Republica oriental del Uruguay. Años 1904 à 1906, t. II. — *Montevideo*, 1908, in-4°.

Bijdragen tot de Statistiek van Nederland, LXXXIX : *Statistiek der Spaar-en Leenbanken in Nederland, over het jaar* 1905. — XC : *Statistique du jugement des contraventions des lois sur le travail et la sûreté des ouvriers en* 1906. — XCI : *Kiezersstatistiek benevens aanvulling des Verkiezingsstatistiek in* 1907. — XCIII : *Statistiek van het Armwezen over het jaar* 1905. — *Annuaire statistique des Pays-Bas* (*Métropole*), 1906. — XCIV : *Nederlandsche crimineele Statistiek, over het jaar*, 1905. — *La Haye*, 1907, 5 vol. in-4°.

COMPTES RENDUS

Les Villes et l'Etat contre l'Industrie privée, par Lord Avebury (Sir John Lubbock), traduit de l'anglais par Robert Ellissen, Paris, Rousseau, in-8°.

Le socialisme municipal a commencé à sévir, il y a une vingtaine d'années, en Angleterre ; le mal s'est aggravé rapidement et, tout comme d'autres en Europe, nos voisins se sont mis à répéter en chœur: l'antique liberté.

Faisait bâiller son monde et nous n'y tenions plus...
Grâce à Dieu, pour New-York, elle est enfin partie...

Le résultat a été que les dépenses locales, les impôts locaux et les dettes locales se sont considérablement accrus sans profit pour les consommateurs et au détriment des contribuables.

En 1868, les dépenses locales pour l'ensemble du Royaume-Uni étaient de 36 millions de livres par an; en 1902-1903, elles atteignaient 152 millions. En 1883-84, les dettes n'étaient que de 193 millions de livres; en 1903-04, elles s'élevaient à 469 millions. Les municipalités urbaines voulaient se mêler de tout; elles distribuaient de l'eau, fournissaient du gaz, construisaient des maisons « à bon marché », exploitaient des tramways, assuraient contre l'incendie, tenaient des hôtelleries, établissaient des services de bateaux sur la Tamise, etc. « Dépenser, a constaté Giffen, « est un plaisir pour quiconque détient pour peu de temps « une parcelle d'autorité. » En Angleterre, on a dépensé tant et si bien que le crédit de certaines villes a faibli et que le public s'est mis à discuter la valeur de leurs titres d'emprunt, comme s'il s'agissait d'affaires comportant des risques de déconfiture.

Des scandales à Poplar et à West Ham, des abus ailleurs, provoquèrent vers 1900 un commencement de réaction. Une commission mixte des deux Chambres fut chargée de procéder à une

elle rechercha les moyens à employer pour contrôler sérieusement les comptes municipaux. Elle demanda des vérifications par des inspecteurs compétents; elle proposa d'exiger des comptes séparés pour chaque entreprise. La confusion de ces comptes, avec ceux de la ville, empêchait de savoir s'il y avait des gains ou des pertes; lorsque des bénéfices étaient accusés, cela tenait le plus souvent à des jeux d'écritures; une partie des dépenses était inscrite à un autre compte que celui de l'entreprise.

Mais le socialisme est incompatible avec la clarté ; l'association des municipalités s'opposa à l'adoption des propositions de la Commission. En vain, furent-elles appuyées par les Chambres de commerce; en vain des promesses furent-elles faites à la tribune par le gouvernement de M. Balfour, la comptabilité municipale continua à rester obscure.

Cependant l'auteur du *Bonheur de vivre* et de l'*Emploi de la vie*, sir John Lubbock, élevé à la pairie sous le nom de Lord Avebury, écrivit l'utile petit livre que M. Ellisen vient de traduire.

Les élections de 1907 ont donné raison à l'écrivain libéral en assurant pour la première fois la victoire aux modérés sur les progressistes dans le *London County Cooncil.*

Espérons que cet heureux succès sera suivi d'autres et que l'on finira par comprendre partout, en Angleterre et sur le continent, qu'il est absurde de laisser des conseillers municipaux occuper leurs loisirs à jouer à l'industriel.

N'est-il pas évident, comme le démontre lord Avebury, que ces conseillers fort occupés s'en remettent à des employés de la gestion des entreprises et qu'ainsi le socialisme municipal engendre la bureaucratie ? N'est-il pas clair qu'il est plus facile de dépenser et d'emprunter que d'augmenter la valeur de la matière imposable; — qu'en se faisant industriels, les corps municipaux connaissent les conflits avec les travailleurs; — que les exploitations municipales sont forcément coûteuses et que, par l'impôt, les classes ouvrières sont les premières à pâtir du gaspillage; — qu'enfin les conseillers municipaux, en se mêlant de ce qu'ils ne savent point, empêchent l'initiative des gens compétents? Que ces conseillers consacrent donc leur énergie tout entière à leurs fonctions essentielles ! telle est la conclusion de lord Avebury. La nôtre est que chacun s'instruira en lisant son livre.

G. SCHELLE.

Almanach de la Coopération française, suisse et canadienne, 1908. Paris, Bureau du Comité central de l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation.

Tel est le titre d'une intéressante brochure de 212 pages qui nous a été adressée par l'Association générale de consommation pour le développement de la coopération en France, créée sous les auspices de la Ligue nationale d'éducation et d'instruction coopérative.

Cette brochure, éditée par M. Ch. Gide, avec le concours de plusieurs coopérateurs notables de notre pays et de l'étranger, renferme des articles assez bien rédigés sur les œuvres coopératives et sociales qui ont été organisées chez nous et au dehors, depuis de nombreuses années, et des documents statistiques pouvant servir à tous les hommes d'étude et, en particulier, à tous les partisans de ce genre d'associations.

On y trouve, notamment, une définition du principe social et moral de la coopération, un exposé de certains types de sociétés de consommation avec le chiffre de leur affiliés, le mouvement de la coopération dans le monde (Angleterre, Allemagne, Italie, Suisse, Danemark, Canada, etc.), la statistique des Sociétés de consommation en France, celle des Associations ouvrières de production, ainsi que le compte rendu du 14e Congrès de l'Union coopérative de Limoges, etc.

Le but de cette brochure, comme le déclare son éditeur, est d'étendre et de fortifier les influences bienfaisantes de la coopération dans les divers milieux sociaux et de développer les sentiments d'union et de solidarité entre tous les coopérateurs. Il s'agit d'arriver progressivement à la suppression des intermédiaires et à l'établissement de l'équilibre normal des éléments de la production et de la consommation. On sait que, pour atteindre ce but, les diverses Sociétés fédéralisées tâchent de procurer à leurs membres les denrées, produits et marchandises achetés en gros, de façon que les procédés de l'échange gratuit remplacent partout ceux de la vente avec bénéfice.

Les initiateurs du mouvement coopératif ont de très larges et de très hautes visées. Ils ont lutté parfois avec les autorités administratives pour que certains avantages leur soient concédés, entre autres celui d'être exonérés du payement de la patente. On leur en a accordé quelques-uns,on leur en a refusé d'au-

tres ; mais, toujours, leurs efforts ont abouti à l'amélioration du régime imposé à la coopération en général.

Ils ont reproché, notamment, aux personnalités placées à la tête du gouvernement, de rester sourdes à leurs revendications réitérées. Leur langage se ressent de leur humeur chagrine: « Partout, disent-ils, les hommes au pouvoir affirment leur foi dans l'initiative individuelle se développant librement dans les œuvres de solidarité, laissant à l'individu ce qui appartient à l'individu et à la société ce qui appartient à la société, mais ils n'ont pas encore fait connaître au grand public en quoi consisterait ce régime futur. »

Or, d'après les apôtres de l'évangile nouveau, ce régime économique existe. Il est déjà, et depuis un demi-siècle, réalisé dans les sociétés coopératives. « Et, par une étrange contradiction, ajoutent-ils, les enseignements de la coopération et les résultats brillamment obtenus par elle n'excitent aucune curiosité; même un projet de loi destiné à servir de loi organique à la coopération est enterré depuis dix ans dans les cartons du Sénat. »

Ces reproches nous paraissent quelque peu ingénus ; il y a bien d'autres projets de loi d'un caractère singulièrement plus urgent qui attendent le grand jour de la discussion; en tout cas, ils sont l'indice d'un état d'âme particulier qui trahit l'impatience et leur résolution de se préparer un avenir meilleur.

Toujours est-il qu'ils invoquent un précédent bien connu : « Grâce à l'exemple des *Equitables pionniers de Rochdale*, écrivent-ils dans leur appel-programme, de nombreuses coopératives de consommation ont été créées un peu partout et, à l'heure actuelle, on peut dire, sans exagération aucune, que la Coopération distributive est représentée, dans le monde entier (sans compter les Syndicats agricoles), par environ douze mille coopératives de consommation groupant approximativement cinq millions de familles qui se répartissent en moyenne 4 milliards (4.000 millions) de marchandises par an, et se distribuent là-dessus annuellement 500 millions d'économies. »

Certes, voilà des résultats encourageants. Que ne s'en tiennent-ils à ces premiers et consolants effets de leur initiative. Si les propogateurs du mouvement ont tant de confiance dans le système de la coopération, que ne comptent-ils sur leurs propres forces, sur l'éfficacité de leur action, au lieu d'agir sur les pouvoirs publics pour obtenir de nouveaux privilèges. Si l'œuvre répond à son but, pourquoi solliciter des avantages toujours

plus marqués? Ces avantages se produiront d'eux-mêmes, au grand bénéfice des idées coopératives et de leur diffusion dans les milieux sociaux.

Point n'est besoin pour cela d'aller jusqu'à vouloir constituer de toutes pièces, comme le désirent quelques-uns des coopérateurs, l'édifice de la société future au moyen d'une sorte de coopération générale. Cet édifice se constituera de lui-même, ainsi que nous venons de le dire, si l'institution est bonne, si son action est féconde et son principe excellent. Il s'agit de satisfaire des besoins matériels d'abord, non de faire de la théorie en matière sociale, de chercher à grouper des éléments divers sous la bannière de la coopération pour arriver à des fins discutables. Au début de toute entreprise, il y a parmi les initiateurs ceux qui sont doués d'un véritable esprit pratique et ceux qui se repaissent de vaines chimères, les natures pondérées et les rêveurs. Ces derniers « s'emballent » toujours, pour nous servir de l'expression populaire, sur des conceptions décevantes; ils doivent céder la place aux premiers, qui se contentent de résultats tangibles et non de simples contingences.

Souhaitons que le nombre des véritables coopérateurs, c'est-à-dire des coopérateurs *éclairés*, dépasse celui des coopérateurs *illuminés* et que l'institution rende les services qu'on est en droit d'en attendre, une fois dégagée de l'atmosphère lourde et nuageuse dont quelques exaltés veulent l'entourer.

EUGÈNE ROCHETIN.

THÉORIE ET PRATIQUE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES, par M. Alfred BARRIOL (Encyclopédie scientifique, O. Doin, éditeur, Paris, un vol.)

Un éditeur et un homme de science ont eu l'idée de créer une encyclopédie nouvelle, ne répondant aucunement aux errements suivis jusqu'ici: il s'agit d'une encyclopédie composée de volumes distincts, dont chacun traite un sujet bien indépendant; l'ensemble de ces volumes, répartis entre une série de sections ou de bibliothèques, devant couvrir toutes les connaissances du domaine des sciences, puisque l'encyclopédie est uniquement scientifique. L'idée de M. Doin et du D[r] Toulouse a, dès maintenant, pris corps, et plusieurs volumes sont déjà publiés; en voici un

qui appartient à la section des mathématiques appliquées: il est dû à un mathématicien, qui est en même temps un statisticien, et aussi un économiste de bonne souche, M. A. Barriol. C'est un praticien qui appartient à l'Etat-major de la comptabilité d'une de nos grandes compagnies de chemins de fer ; et, si son volume est rempli de formules (qui se comprennent très facilement, mais qui auraient, nous semble-t-il, pu être évitées parfois), on sent que l'auteur vit dans la pratique. Et toutes ses explications, tous les renseignements qu'il fournit, les méthodes qu'il indique, sont inspirées de la pratique, et pratiques toujours. Aussi bien, l'ouvrage est-il à la portée de quiconque possède des connaissances élémentaires d'arithmétique ; et c'est à peine si, sur quelques rares points, l'auteur a employé le langage de la géométrie analytique pour des détails nullement indispensables.

Une première partie est consacrée aux opérations financières à court terme, intérêt simple et escompte à intérêt simple ; le prêt à intérêt simple, les comptes courants à courte période et les comptes d'intérêt du même genre, les applications aux effets de commerce, y sont traités, en même temps que tout ce qui est relatif au change, soit des monnaies et lingots, soit du papier. Bien entendu, l'auteur donne les explications nécessaires pour faire comprendre le but des opérations sur lesquelles il renseigne, les circonstances où l'on y a recours ; mais il ne traite pas le côté économique des affaires de change ou autres, qui sera traité dans la section économique de l'Encyclopédie. Tout en passant, il nous montre que l'économie politique lui est connue dans ses lois; et pour la valeur commerciale des monnaies, par exemple, il insiste d'un mot sur le rôle inévitable de la loi de l'offre et de la demande. Une partie très développée est consacrée avec raison aux opérations financières à long terme. Tout d'abord, voici celles qui se rapportent à un capital indivis, prêt à intérêt composé, escompte ou compte courant à intérêts composés. Ce sont ensuite les calculs (qui s'appliquent si souvent à notre époque, avec la pratique des emprunts commerciaux et industriels) relatifs aux annuités; puis l'auteur traite des amortissements par annuités constantes, ou par annuités variables. Un autre chapitre, plus important, pour les sociétés et les grandes entreprises industrielles modernes, se rapporte aux capitaux divisés par coupures, émissions de titres remboursables par tirages au sort; M. Barriol étudie les questions d'usufruit et de nue-propriété des titres, les divers types d'obligations: et là le lecteur trouvera tous les renseignements sur les combinaisons financières les plus

rares comme les plus fréquentes. Un chapitre très intéressant est consacré à l'influence des taxes sur les prix des valeurs; naturellement, notre auteur ne se place qu'au point de vue mathématique, mais il fournit les éléments de recherches à ceux qui veulent étudier la philosophie des phénomènes. Une partie fort bien faite en particulier est celle qui est relative à la comptabilité des opérations financières à long terme, et spécialement de ces emprunts par obligations, innombrables à notre époque.

La fin de l'ouvrage est consacrée à tous les calculs mathématiques indispensables dans les opérations financières de bourse et de haute banque: comptant, terme, courtage, cotes, reports, primes, émissions, prêts sur titres, etc. Tout cela est nettement expliqué, avec des exemples numériques multiples, qui montrent comment, pratiquement, l'on doit appliquer les règles générales posées. Et comme partout où cela ne serait pas un hors-d'œuvre inutile, nous voyons l'auteur apporter des connaissances économiques du meilleur aloi ; que, par exemple, dans un chapitre de généralité sur les affaires de Bourse, il ne manque pas d'insister sur le rôle excellent de la spéculation agissant comme régulateur des cours; nous ne saurions trop recommander ce volume à ceux qui veulent posséder un manuel pratique et sûr pour toute la partie mathématique des opérations financières.

D. Bellet.

Economie forestière, par G. Huffel, Inspecteur des eaux et forêts, professeur à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts. (L. Laveur, éditeur, Paris, 3 vol. in-8°.)

Au simple aspect, ces trois volumes de 400 pages chacun s'annoncent comme une véritable encyclopédie de toutes les questions forestières : il va sans dire qu'ils sont faits plus particulièrement pour les spécialistes, et non pas seulement pour les élèves de l'Ecole où professe M. Huffel, mais encore pour les exploitants, les particuliers, les communes qui ont à assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'aménagement et l'exploitation d'un domaine forestier. Toutefois, les forêts ont une trop grande importance au point de vue économique, agricole, hydraulique, etc., pour que l'œuvre de M. Huffel ne puisse être de lecture fort attachante pour une foule de gens: au moins dans cel-

les de ses parties qui ne sont pas tout à fait techniques. L'auteur, dès le début, nous montre expressément qu'il a entendu se placer au point de vue économique, s'occuper de la production et de la distribution des richesse, étudiant et envisageant la forêt dans l'utilité qu'elle présente pour l'homme : ce qui est dire qu'il n'a point voulu faire œuvre étroite de sylviculteur. Il décrit donc tous les produits de la forêt,en étudie la distribution, les lois de formation, les règles devant présider à leur exploitation, etc. Il montre comment l'économiste doit s'intéresser à ce régime forestier où l'Etat intervient pour assurer la conservation du capital (ce qu'il ne fait guère dans d'autres domaines, à l'heure actuelle), en amenant les propriétaires à se limiter à la jouissance du revenu. Il n'a point, du reste, négligé le côté historique de son sujet, car on y trouve des enseignements essentiellement utiles.

Sous peine de nous étendre beaucoup trop, nous devrons nous limiter plutôt à une énumération un peu sèche de tout ce que renferment ces trois remarquables volumes. Voici d'abord l'examen des produits forestiers, depuis les combustibles jusqu'aux feuilles mortes, depuis les produits de la chasse jusqu'aux cires; l'auteur aborde également les produits des forêts coloniales, même les caoutchoucs, et aussi les produits alimentaires de la forêt, kola ou cannelle, huile de palme, karité, etc. Puis il passe en revue, toujours avec une abondance et une sûreté de documentation précieuses, toutes les « utilités » de la forêt, son influence sur le climat, sur les sources et les eaux, sur l'assainissement; naturellement, il traite longuement des conséquences funestes du déboisement. On sent qu'il a accumulé sur tous ces points des renseignements innombrables, comme quand il nous montre l'abaissement de température causé en été par le voisinage de la forêt. Un chapitre très fourni traite de la législation forestière, et dans tous les temps comme dans tous les pays.

C'est ensuite ce que M. Huffel appelle la politique forestière : politique douanière, régime forestier et sauvegarde des intérêts généraux, service forestier assurant la protection des forêts. Là, nous nous permettrons de lui faire quelques critiques, particulièrement au point de vue du régime douanier. Il insiste sur ce que la production forestière de la France est dans l'impossibilité de suffire à sa consommation ; il montre du reste que, là où nous savons nous y prendre, comme pour les bois résineux, nous exportons des quantités considérables de produits; il ne manque point de remarquer que l'élévation des droits de doua-

nes « ne supprimerait en aucun cas l'importation », qui est une nécessité, comme il le dit ; que l'augmentation des droits en France et en Allemagne n'a pas empêché les importations de croître constamment dans ces deux pays. Il nous indique que l'importation croissante des sciages pour menuiserie, en Allemagne, n'est aucunement due à une diminution de la production indigène, qui va croissant elle-même ; qu'elle n'a, d'autre part, provoqué aucune baisse des prix. Et il ne conclut pas à l'inutilité absolue des droits de douanes : il estime que « des droits trop faibles seraient préjudiciables à la propriété forestière, et des droits trop élevés le seraient davantage. » Cependant, si les droits n'empêchent aucunement l'importation étrangère ; si celle-ci ne nuit pas à la production et à la vente des produits indigènes ; il n'en résulte pas moins une élévation artificielle des prix aux dépens des consommateurs.

Cette critique faite, nous recommanderons particulièrement le chapitre statistique qui clôt le premier volume. Dans le second, voici tout un traité du cubage des bois ; puis une étude fort remarquable sur la formation du « produit forestier », le rôle du travail humain, l'action des forces naturelles, le développement des peuplements. Une des parties les plus intéressantes est celle qui est longuement consacrée au capital forestier, aux relations entre le capital et le revenu, aux rendements divers. Cela a la valeur d'un traité commercial sur cette industrie forestière trop souvent mal pratiquée. Et, avec une connaissance très profonde du sujet, l'auteur nous montre comment doivent se faire les estimations forestières, et même celle des valeurs d'avenir pour celui qui achète une forêt sur pied pour la conserver dans son avoir. On voit que les renseignements abondent dans cet ouvrage, à tous égards. Le trosième volume est consacré tout entier à l'aménagement des forêts, nous instruisant aussi bien sur les méthodes de jadis que sur celles d'aujourd'hui ; et l'auteur ne manque pas de nous tenir au courant des expériences les plus récentes sur la matière ; car, à l'heure présente même, on étudie des modifications à apporter aux méthodes jusqu'ici suivies, pour atteindre de meilleurs résultats dans les conditions diverses de terrains et de climat que peut rencontrer l'exploitant forestier.

Tout ce que nous avons pu faire, cela a été de montrer l'étendue de l'œuvre entreprise et menée à bien par M. Huffel. Les forêts attirent tout particulièrement l'attention actuellement, et en partie parce qu'on les a saccagées sans compter dans bien

des pays ou des régions. Une étude de ce genre est donc la bienvenue, puisqu'elle permet de reformer plus sûrement ce capital précieux qu'on avait dilapidé.

DANIEL BELLET.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE SCIENCE DES FINANCES ET DE LÉGISLATION FINANCIÈRE FRANÇAISE, par Edgard ALLIX, in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1907.

M. Allix « a simplement cherché, nous dit-il dans sa préface, à présenter l'ensemble des notions de science et de législation financière nécessaires aux examens de licence et de doctorat ». A notre avis, il a fait plus qu'un manuel, et les observations abondent qui placeraient son ouvrage à une fort belle place, si la doctrine en était plus orthodoxe. Certes, nous ne disons pas que tout est mauvais dans le livre. L'ordonnance en est bonne, le style clair et les exposés bien faits. Il est même souvent impartial dans les questions disputées, là où lui-même n'a pas pris son parti. Mais, d'autres fois, il s'est laissé entraîner vers les nouveautés en cours, auxquelles nous ne pouvons donner notre assentiment. Ainsi « nous croyons, dit-il, que notre système d'impôts, vieux de plus d'un siècle, ne correspond plus entièrement à ce besoin de justice sociale qui anime la démocratie et appelle de profondes retouches. Nous avons d'ailleurs soigneusement indiqué les difficultés d'une réforme, les dangers des transformations imprudentes, et fait valoir impartialement le pour et le contre. Mais nous avons du moins tenu à exposer avec quelque détail les idées fiscales nouvelles dont il est certes légitime de vouloir entreprendre la critique ou même la réfutation, mais que la science financière française a peut-être eu trop souvent le tort d'excommunier au nom d'axiomes prétendus infaillibles. »

Nous sommes allé aux pages du livre où il parle des impôts sur le revenu ou les revenus, et ce qu'il en dit est en effet conforme aux paroles de sa préface que nous venons de citer. Ses indications sont d'ailleurs ici un peu rétrospectives et se rapportent aux projets antérieurs au projet actuel de M. Caillaux, lequel n'avait pas encore vu le jour lors de l'apparition de ce volume. Mais ses critiques du système actuel ne laissent guère de doute sur ses sympathies, et je me permettrai de lui demander si la science française a tort d'excommunier des doctrines

fausses et dangereuses, si elle le fait au nom d'axiomes prétendus infaillibles, si, en un mot, elle a condamné sans examen et sans réflexion.

Je ne suis pas de ceux qui croient que tout est pour le mieux dans le monde financier d'aujourd'hui. Il est des critiques que j'admets. Il en est d'autres qui me paraissent injustes ou exagérées. Il y a surtout le fond de la doctrine qui peut conduire fort loin.

Il en est ainsi, par exemple, quand on veut que l'impôt, en dehors de la fiscalité proprement dite, puisse aussi avoir un but économique et social, et M. Allix s'élève contre le principe posé par M. Stourm « que l'impôt doit être exclusivement le pourvoyeur du Trésor. »

Et il précise en disant que l'impôt n'a d'autre utilité que celle de son emploi. Employez bien les ressources de l'impôt et personne n'en contestera la légitimité. Mais comment l'entendez-vous, cette légitimité, si vous contestez la formule de M. Stourm ? Ce serait donc — la conclusion est forcée — que tout ce qui sera voté par le Parlement est bon, est utile, que l'on peut, sous des prétextes économiques et sociaux, disons mieux, sans aucun prétexte, accorder au Trésor tout ce qu'il voudra exiger.

Mais M. Allix a consulté les auteurs allemands et d'après eux l'impôt peut être destiné à modifier dans une société la répartition de la richesse, par exemple ou à restreindre certaines consommations en faveur de certaines autres. — Je ne sais ce que cela veut dire en allemand ; en bon français, cette théorie signifie voler les uns au profit de certains autres. — « Car on ne voit pas pourquoi, dit M. Allix, parmi tous les modes possibles d'intervention de l'Etat, le mode d'intervention par la voie fiscale lui serait spécialement contestée ? » Oh ! les Allemands et la science allemande ! — Et l'intervention de l'Etat ! Qu'en dites-vous, avec l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières, le rachat des chemins de fer, etc. Et les droits protecteurs qui servent à modérer la concurrence étrangère ? M. Allix n'a-t-il donc pas comparé nos statistiques avec celles de l'étranger et n'a-t-il pas vu que ces droits protecteurs vont précisément contre le but qu'ils se proposent ? Et les impôts sur l'alcool qui ne font que remplacer cet alcool par des poisons ! — Et les habitations à bon marché qui sont, comme on les comprend, la pire des utopies !

L'auteur a une collection de faits du même genre à nous offrir. Mais je ne puis le suivre jusqu'au bout de son livre, où d'ailleurs l'on trouve des critiques fort justes sur certains points, comme

par exemple sur le régime des pensions de retraites et d'autres que l'on découvrira facilement et que je n'ai pas besoin de citer. J'ai choisi, pour appuyer mes observations, un passage du traité qui me semble résumer assez bien les doctrines de l'auteur et que je regrette de trouver exposées en un livre scolaire surtout, devant plus que tout autre ne pas chercher son succès dans des nouveautés, fussent-elles allemandes, fussent-elles protectionnistes, fussent-elles interventionnistes. J'aime mieux le simple bon sens, qui, quoi qu'on dise, ne se sépare pas de la vraie science.

Maurice ZABLET.

L'INDIVIDUALISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. SES ORIGINES. SON ÉVOLUTION. SES FORMES CONTEMPORAINES, par ALBERT SCHATZ, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Dijon. Un volume in-12. Librairie Armand Colin, Paris.

On ne saurait contester qu'il est nécessaire d'avoir une « doctrine économique », c'est-à-dire de se donner un certain nombre de principes ou de préceptes qui détermineront notre action dans l'ordre économique. Sûrement ou inconsciemment, chacun de nous fait sans cesse acte d'individualiste ou de socialiste, de libre-échangiste ou de protectionniste. Malheureusement, ceux qui font de l'économie politique comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir, sont en grande majorité ; ils manquent de doctrine, et c'est sans doute pour cela, qu'ils impriment à l'action économique générale une allure désordonnée.

M. Schatz a certainement voulu aider à mettre de l'ordre dans ce chaos et dans un volume très gros et très touffu, il étudie d'abord la formation de la doctrine libérale classique, et, ensuite les divers aspects de l'individualisme au XIXe siècle. Il semblait que, se rattachant lui-même à l'école individualiste, M. Schatz avait un plan tout tracé pour son ouvrage et que ce plan devait consister à suivre dans ses phases diverses le développement des idées libérales, les rectifications qu'elles avaient reçues à mesure que la science économique s'affermissait, qu'elle pouvait s'appuyer sur une suite plus longue d'observations mieux contrôlées et que des méthodes plus rigoureuses se substituaient à la méthode empirique. Parvenu au terme de cet examen, il paraissait indiqué qu'élaguant ce que les chefs de l'école ont laissé de douteux ou de confus, il réunît ce que les uns et les

autres ont précisé pour en constituer ce corps de doctrine économique dont il reconnaît et proclame l'utilité.

La méthode qu'il a suivie n'a pas cette sûreté et l'esprit s'égare parfois dans les développements qu'il donne à son œuvre. Il est cependant un point sur lequel aucun doute ne paraît possible: c'est le ton ironique et dédaigneux avec lequel M. Schatz parle du « libéralisme orthodoxe » des économistes français. A l'en croire, le libéralisme français « tend de plus en plus à prendre le caractère d'une théorie sans application, dont aucun parti n'ose, au Parlement, se réclamer ni invoquer les principes, apanage d'une minorité de doctrinaires sans action politique et sujet stérile, pour quelques rares initiés, de discussions scholastiques, ignorées de la masse ». Le jugement est sévère; il n'est pas d'une exactitude rigoureuse. Les libéraux n'ont jamais considéré qu'il suffît à leur activité d'instituer des discussions scholastiques dans les réunions de la Société d'Economie politique. M. Léon Say, M. Frédéric Passy, ont pris dans les Chambres une part importante à la discussion du tarif des douanes de 1892. A l'heure actuelle encore, M. Aynard, M. Jules Roche, M. Paul Beauregard, n'hésitent pas à faire entendre la parole libérale.

Non contents de cette action parlementaire, les libéraux, dans des cas graves, ont fait effort pour éclairer directement l'opinion publique et, pour ma part, je me souviens de la grande réunion organisée par la « Ligue contre le pain cher », où, devant des milliers d'auditeurs débordant de l'immense salle du Tivoli Vaux-Hall, Léon Say, M. Frédéric Passy, Edouard Lockroy, auxquels s'était joint l'anarchiste Leboucher, protestèrent jadis contre le projet de loi portant à 5 francs le droit sur le blé.

Est-ce que dans la presse, M. G .de Molinari, M. Frédéric Passy, M. Paul Leroy-Beaulieu, M. Yves Guyot et quelques autres encore, ne continuent pas chaque jour à défendre les idées libérales et individualistes contre la marée montante du socialisme et du protectionnisme? Est-ce que la lutte qu'ils soutiennent n'a pas, à défaut d'effet plus immédiat, ce résultat de ne pas laisser prescrire par l'oubli les idées individualistes et libérales? Ils sont en minorité; là est leur grand tort. L'esprit public est gangrené de socialisme latent. Interventionnistes, solidaristes, protectionnistes font chorus pour tenir à la démocratie le langage de la démagogie, pour parler sans cesse des « droits » et jamais des devoirs, pour détruire les initiatives individuelles et faire de l'Etat le suprême dispensateur du bien-

être et du bonheur. La grande masse, qui ne réfléchit pas, qui n'est pas assez instruite pour discuter, ne voit pas les côtés funestes de ces théories. Elle voit simplement qu'on lui promet le bonheur sans effort et lorsque d'autres viennent lui parler de devoirs, d'action individuelle, elle les tient pour des maladroits ou pour des hommes de mauvaise volonté qui prennent parti contre les revendications ouvrières, contre les réformes démocratiques, pour l'égoïsme bourgeois, capitaliste et patronal.

Que les libéraux français n'aient pas une action suffisante sur l'opinion publique, que leur propagande soit trop restreinte, ce n'est pas nous qui le contesterons et puisque M. Schatz oppose le libéralisme anglais au libéralisme français, nous convenons que si la Ligue de Cobden n'avait disposé que des moyens dont nous disposons nous-mêmes, elle n'aurait jamais réussi. Mais il est assez difficile d'établir un parallèle exact entre les deux pays. La législation anglaise permet de grands mouvements d'hommes, de puissantes associations que la législation française s'est pendant bien longtemps évertuée à empêcher et dont le fonctionnement nous est encore bien peu familier. En outre, la politique exerce en France, sur les questions de tout ordre, une influence qui fait tout dévier et c'est une circonstance qui ajoute encore aux difficultés d'une action exclusivement économique.

Ce seraient peut-être autant de motifs pour montrer plus de reconnaissance envers ceux que tant d'obstacles ne rebutent pas et surtout envers l'homme qui fut le chef de l'école à laquelle ils restent fidèlement attachés. Il semble, au contraire, que M. Schatz n'ait écrit son livre que pour renverser Bastiat du piédestal sur lequel le respect des économistes l'a placé. Du moins, un des morceaux de résistance de son livre est-il celui où il cherche à l'amoindrir tout en reconnaissant qu'il est seul parmi les économistes à partager avec Adam Smith cette étonnante fortune d'être connu de nom par le grand public.

Résumant la carrière de Bastiat, M. Schatz constate que son œuvre « a fait de lui le plus populaire des économistes et répandu son nom dans le monde entier. C'est suffisamment, ajoute-t-il, faire entendre ses qualités et ses défauts ; je les résumerais volontiers en disant que Bastiat est le premier parmi les journalistes qui s'occupèrent d'économie politique avec tout ce que le mot comporte de légèreté, de finesse, d'esprit, de séduction et aussi d'insuffisante culture ».

M. Schatz reconnaît encore que Bastiat « fut essentiellement

un vulgarisateur de l'économie politique, si admirablement doué, si merveilleusement adapté à son rôle qu'il a mieux réussi à répandre la science par son badinage que tous les savants par leur labeur austère ». A ceci, pas d'objection. Mais pour vulgariser, il faut commencer par savoir et par avoir même une culture assez forte, une doctrine assez sûre pour que le badinage masque l'aridité de la science sans que la science elle-même en souffre. Pourquoi donc détruire aussitôt cet éloge en ajoutant que « semblable au clown de Théodore de Banville, il est entré par une pirouette dans l'immortalité ». Pirouette si l'on veut! Les occasions ne manquent pas à l'heure présente d'en exécuter. Cependant les imitateurs de Bastiat sont rares, tandis que l'on compte beaucoup de savants auxquels leur « labeur austère » ne vaudra jamais la popularité.

M. Schatz estime qu'il « est permis de dire que Bastiat ne comprit pas le socialisme », et nous attendions sur ce point une démonstration que nous avons en vain cherchée. De même, M. Schatz rappelant la polémique de Bastiat avec Proudhon sur le crédit gratuit, se borne à dire qu' « à y regarder d'un peu près, on ne tarde pas à s'apercevoir que les deux adversaires, comme il arrive fréquemment, sont partis de définitions différentes du mot « intérêt », et du mot « légitime ». Ce fut, à vrai dire, conclut-il, une effroyable logomachie, dont la science n'a rien retiré ». Elle n'avait, en effet rien à en retirer. Proudhon réclamait le crédit gratuit; les socialistes d'alors l'exigeaient. Bastiat voulut seulement obtenir de Proudhon des explications qu'il eût quelque difficulté à arracher. Elles montraient, en effet, que ce grand progrès était une simple chimère et la polémique eut toujours ce résultat utile de détruire une idée absurde. Si, comme l'allègue M. Schatz, Bastiat s'est mépris sur la portée qu'il convient de donner aux fantaisies de son contradicteur, il aurait été intéressant de corriger la méprise. Mais ici encore, nous avons à constater une regrettable lacune.

Il semble en tous cas que Bastiat échappe au reproche adressé aux économistes libéraux, de construire des théories sans application, et de se borner à des discussions à huis-clos. Par ses écrits, par la parole soit dans ses conférences à la salle Taranne, soit dans les réunions de l'Association pour la liberté des échanges à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, au Havre; soit à l'Assemblée nationale, il a défendu les idées individualistes et libérales. Il est celui qui les a le plus vulgarisées; il a répandu ce que M. Schatz appelle « la bonne parole individualiste », et

ceci vaut bien un hommage respectueux de ceux qui, à leur tour, dans la chaire ou par leurs écrits, s'efforcent de les remettre en honneur.

GEORGES DE NOUVION.

DIE FRANZOSISCHEN KOLONIALBANKEN (*Les Banques coloniales françaises*), par OTTO SOLTAU, Strasbourg, Trübner, 1907, 1 vol. in-°, XIII-160 p.

Précédé d'une bibliographie très intéressante de langue allemande, française et anglaise, l'ouvrage de M. Soltau consacre un premier livre aux cinq anciennes banques de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane et du Sénégal, un deuxième livre aux banques de la Nouvelle-Calédonie, de l'Indo-Chine et de l'Afrique Occidentale, un troisième livre à la Banque d'Algérie, enfin un quatrième livre à la comparaison des banques coloniales tant entre elles qu'avec d'autres banques.

Cette étude est consciencieuse et clairement présentée.

MAURICE BELLOM.

DAS DEUTSCHE WECHSELDISKONTOGESCHAFT (*Les affaires d'escompte de papier de commerce en Allemagne*), par W. PRION, Leipzig, Duncker et Humblot, 1907, 1 vol. in-8°, XIII-298 p.

A une époque où les répercussions internationales des variations du taux de l'escompte se font sentir sur toutes les places, il est impossible d'ignorer le régime de l'escompte sur chacune d'elles. On doit donc se féliciter de trouver un ouvrage qui donne pour une place aussi importante que celle de Berlin, des détails circonstanciés à la fois sur l'escompte officiel et sur l'escompte privé. M. Prion a su notamment expliquer avec beaucoup de précision les conditions dans lesquelles la Reichsbank escompte les effets et comparer ces conditions à celle du régime de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre.

L'ouvrage comprend trois parties : l'escompte privé à la Bourse, l'escompte de la Banque Centrale et des grandes banques, l'escompte du reste du pays. Orné de graphiques qui rendent sensibles aux yeux les résultats statistiques, il est d'une lecture qui procure à la fois le plaisir et le profit.

MAURICE BELLOM.

GRUNDLEGUNG DER VERRECHNUNGSWISSENSCHAFT (*Fondement de la science de la comptabilité*), par L. GOMBERG, Duncker et Humblot, Leipzig, 1907, 1 vol. in-8°, V-242 p.

M. Gromberg s'est proposé de définir les fondements de la science de la comptabilité. Après l'avoir distinguée de la tenue des livres et après avoir montré les relations de la science, de l'art et de la pratique, il expose l'importance de la comptabilité pour l'application du principe économique et celle des relations de causalité déterminées par la comptabilité, la recherche causale et téléologique dans la science des comptes; il développe ensuite l'objet, les méthodes, les procédés, le système et le rôle de la comptabilité, la place de la comptabilité auprès des sciences annexes, enfin un sommaire de l'histoire de la comptabilité depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours.

Dans sa préface l'auteur annonce une suite importante à cet ouvrage. Nous l'attendons avec une légitime impatience, car ceux qui, comme nous, enseignent la comptabilité à des hommes techniques considéreront que l'œuvre de M. Gomberg est une tentative très intéressante qui ne peut que contribuer à répandre l'étude de la comptabilité dans des milieux où la science des comptes n'est que trop souvent ignorée ou méconnue.

MAURICE BELLOM.

ERTRAG UND EINKOMMEN AUF DER GRUNDLAGE EINER REIN SUBJEKTIVEN WERTLEHRE (*Produit et revenu sur la base d'une théorie purement subjective de la valeur*), par R. LIEFMAN, Iéna, Fischer, 1 vol. grand in-8°, VIII-72 p.

Après avoir montré la nécessité de distinguer le côté économique et le côté technique de la question, l'auteur place dans les appréciations de valeur formulées par le consommateur la cause du revenu économique. Il en montre la supputation en absence de tout échange, puis dans le troc, enfin dans l'échange en argent. Il expose ensuite la théorie de chacune des catégories de revenu: revenu du capital (intérêt et rente), revenu du travail, revenu de l'entrepreneur. Il développe la critique de la théorie de l'imputation et de la thèse de la répartition, et il pose les principes d'une théorie subjective de la valeur, ainsi que de la

formation des prix et de l'obtention du revenu fondées sur cette théorie.

Les limites d'un compte rendu ne permettent ni de discuter ni même d'exposer une thèse aussi abstraite ; mais, sans préjudice des réserves de fond, elles n'empêchent nullement de signaler avec tous les éloges qu'elles méritent, les rares qualités d'ingéniosité et de subtilité d'analyse dont l'auteur n'a cessé de faire preuve au cours de son ouvrage.

MAURICE BELLOM.

DIE ENTSTEHUNG DER HANDELSKAMMERN UND DIE INDUSTRIE AM NIEDERRHEIN WAHREND DER FRANZOSISCHEN HERRSCHAFT (*La création des Chambres de commerce et l'industrie sur le Bas-Rhin pendant la domination française*), par le Dr RICHARD ZEYSS, Leipzig, Duncker et Humblot, 1907, 1 vol. grand in-8°, XI-278 p.

Cet ouvrage constitue une précieuse contribution à l'étude de la politique économique de Napoléon Ier. Il est très intéressant de voir retracée par nos voisins d'outre-Rhin l'influence que la domination française a pu exercer sur l'industrie du Bas-Rhin. M. Richard Zeyss était naturellement désigné par la situation de syndic de la chambre de commerce de Crefeled pour s'acquitter d'une pareille mission.

Après avoir retracé la création des chambres de commerce en France au XVIIIe siècle et au début du XIXe, puis celle des chambres consultatives des arts et manufactures, il nous montre le développement des chambres de commerce dans le département de la Roër, il relate les expositions industrielles et la statistique industrielle du même département; il signale l'influence du tarif douanier français sur l'industrie du Bas-Rhin, la création de routes et de canaux, l'institution de tribunaux de commerce et d'industrie, enfin le développement, durant la période napoléonienne, des chambres de commerce et d'industrie créées en Allemagne.

Une carte du département de la Roër complète l'ouvrage.

L'auteur se félicite, en terminant, des avantages retirés par le vaincu des institutions apportées par le vainqueur et adaptées aux exigences et aux traditions locales.

MAURICE BELLOM.

DER POSTSCHECK (*Le chèque postal*), par MANFRED KIRSCHBERG. Leipzig, Hirschfeld, 1906.

L'auteur étudie le chèque postal dans la législation autrichienne et suisse, et dans le projet de loi allemand. Il expose comment, à partir de 1883, la poste autrichienne accepta le rôle de banquier du public. Les personnes ayant à la Caisse d'Epargne postale un dépôt d'au moins 100 couronnes, peuvent charger la poste d'encaisser ou de payer à leur place; un simple jeu d'écritures opère le transfert d'un compte à un autre. Ce système a l'avantage d'être peu coûteux et rapide, et surtout, d'être à la portée du petit commerce. Depuis 1905, la Suisse a une législation imitée de celle de l'Autriche; en Allemagne, des raisons fiscales ont empêché le projet d'aboutir.

Dans sa seconde partie, M. Kirschberg cherche à définir le chèque postal. Il ne s'arrête pas comme beaucoup de jurisconsultes français à la théorie du mandat, mais reconnaît qu'aucune des législations en vigueur sur le chèque n'est parvenue à le définir. Pour le chèque postal, « le frère de l'autre », on s'est borné à énoncer les conditions qu'il doit remplir: c'est une délégation sur dépôt payable à vue (*Bardepotsichtanweisung*), écrite, datée et tirée en vue de paiement d'une somme déposée à la poste, dont le tireur a le droit de disposer. Suivant M. Kirschberg, ce dépôt est la caractéristique du chèque postal, les autres chèques pouvant n'avoir d'autre base que le crédit.

En somme, l'auteur a présenté une étude complète, à la fois technique et juridique; pour lui, le chèque postal est appelé à rendre de grands services. Seulement on fait ainsi de l'administration des Postes une sorte de Maître Jacques chargé de besognes qui n'ont plus rien de commun avec le transport et la distribution de la correspondance.

E. CASTELOT.

LANDARBEIT UND KLEINBESITZ (*Le travail agricole et la petite culture*) publié sous la direction de RICHARD EHRENBERG, professeur à l'Université de Rostock. Rostock, Carl Boldt, 1907.

Sous ce titre, M. Ehrenberg se propose de publier une série d'études et d'enquêtes concernant la situation de l'agriculture dans le nord de l'Allemagne.

La prolifique et populeuse Allemagne connaît comme la France la disette de main-d'œuvre agricole, en particulier dans les régions de la vaste plaine baltique, et cette disette se fait sentir jusque dans le royaume de Saxe. Chaque année deux cent mille Russes et Polonais franchissent la frontière; un nombre tout aussi élevé de travailleurs indigènes s'ébranle et se met en marche. Embauché par des chefs de moisson au service des propriétaires, ce monde vagabond n'est nullement pénétré du respect du contrat signé ; à la moindre difficulté, il plie bagage et disparaît, laissant en plan les travaux saisonniers les plus urgents. Telle est la plainte amère et à peu près unanime qui se dégage de l'enquête instituée par M. Ehrenberg auprès des grands propriétaires du Mecklembourg. Toutefois, de certains témoignages recueillis il semblerait se dégager le fait que ceux-ci ne sont pas non plus sans reproche. En premier lieu, ils se font un médiocre scrupule de débaucher les moissonneurs du voisin ; ensuite ils laisseraient souvent le champ trop libre à la rapacité des intermédiaires et chefs moissonneurs qu'ils emploient. Les fermiers, qui dirigent en personne leur faire valoir, ne font pas entendre les mêmes récriminations et savent mieux conserver leur personnel; il est donc probable que sur les domaines seigneuriaux, les erreurs et les torts existent dans les deux camps.

Dans la deuxième livraison de *Landarbeit und Kleinbesitz*, M. Ehrenberg et ses collaborateurs exposent les remèdes préconisés : établissement à demeure sur les grands domaines d'une main-d'œuvre sédentaire, meilleure organisation des agences de recrutement collectives et régionales, enfin l'inévitable intervention de l'Etat appointant des agents officiels d'embauchage. Mais l'Etat, fait très justement remarquer M. Ehrenberg, est une machine qui manque de souplesse et qui promènera même dans le féodal Mecklembourg son implacable rouleau sur les coutumes locales les mieux assises. Un bon système de *Self-help*, organisé à temps par les propriétaires, serait préférable pour ces derniers, car il respecterait leur indépendance.

E. Castelot.

Les systèmes socialistes d'échange, par Marc Aucuy, avant-propos de M. A. Deschamps, Un vol. in-16, Paris, Félix Alcan, 1908.

Tout le monde sait que le but du socialisme est de supprimer

ou tout au moins de diminuer considérablement l'inégalité qui existe entre les hommes au point de vue de la richesse. La cause de cette grande inégalité réside, d'après les socialistes, dans une répartition vicieuse des produits. Il s'agit donc de découvrir les causes des vices de la répartition et le remède viendra de soi.

Cette recherche a conduit les socialistes à divers systèmes, dont le plus simple, à la portée de la moindre intelligence, est le communisme absolu, ou plutôt aussi absolu que possible, car le communisme est relatif et a ses limites. Dans ce système, la Société, l'Etat, le gouvernement deviennent les intendants généraux chargés de pourvoir à tous les besoins des membres du corps social, donc de régler la consommation et de diriger la production.

Il est clair que le communisme n'établit pas l'égalité mais la dualité. Il est, en effet, de toute nécessité qu'il y ait, dans une société ainsi organisée, des régisseurs et des *régis*, des organisateurs de la production et des *organisés*, des distributeurs des objets de consommation et des *distribués*, en un mot des gouvernants et des gouvernés. Par suite, il n'y a plus de liberté, du moins pour les gouvernés. C'est donc acheter un peu cher une égalité chimérique, l'égalité que les Jésuites donnaient aux Indiens du Paraguay, et que tous les éleveurs accordent à leurs animaux.

On a donc renoncé au communisme général et l'on s'est mis en quête d'un communisme partiel. La répartition étant, par hypothèse, la source de l'inégalité, d'où vient qu'elle est mal faite? De la circulation, dit l'un; de la production, dit l'autre. De là deux sortes de socialisme: 1° socialisme d'échange, qui prétend régulariser la répartition et rétablir l'égalité par la transformation des moyens d'échange des produits; 2° socialisme de production ou collectivisme, qui considère le socialisme d'échange comme inefficace tant que le régime de la production ne sera pas modifié lui-même.

Le socialisme d'échange confie à l'Etat le monopole de la circulation; le collectivisme lui confère le monopole de la production.

Comme on le voit par le titre, c'est au socialisme d'échange que M. Aucuy s'attaque dans cet ouvrage. « Notre but, dit-il, est de montrer que l'organisation de la production est la condition indispensable de l'échange basé sur l'élimination de la monnaie métallique (élimination qui fait la base des systèmes socialistes d'échange). Il ne peut y avoir de socialisme d'échange en dehors d'un socialisme de la production... Il n'est pas possible de supprimer une seule des fractions de la monnaie sans rompre l'équi-

libre de la production et de la consommation et sans être conduit, pour le rétablir, à une organisation collectiviste de la production. »

Marx a donc eu raison de dire : « En général, la forme de l'échange des produits correspond à la forme de la production... Le partage des moyens de consommation n'est qu'une conséquence du départ des conditions de la production elle-même. »

Le régime de la production doit donc être tout d'abord transformé pour qu'une transformation du mode d'échange soit possible.

S'ensuit-il de là que le socialisme de production, le collectivisme, soit la solution de la question sociale ? Pas le moins du monde. « De la condamnation du régime collectiviste dépend la condamnation de tous les autres régimes. » Si le socialisme de production n'atteint pas son but, le socialisme d'échange l'atteindra encore moins.

Quoique M. Aucuy ne discute pas directement le régime collectiviste, il en dit assez pour nous apprendre qu'il le considère comme destructeur de la liberté, et aussi de la richesse, sans être pour cela constructeur d'égalité, à moins que ce ne soit l'égalité dans la misère.

Pour démontrer l'inanité du socialisme d'échange, M. Aucuy analyse, avec beaucoup de soin, de méthode et d'intelligence, les principaux systèmes de ce genre : celui d'Owen, celui de Proudhon, celui de Vidal et de Haeck, enfin le comptabilisme social de M. Solvay.

Tous ces systèmes tendent à égaliser les conditions sans abolir la propriété et sans porter atteinte, ou le moins possible, à la liberté. Pour leurs auteurs, le pelé, le galeux, l'auteur de tout le mal est la monnaie, l'argent, le maudit argent. La monnaie, disent-ils, n'est qu'un signe et ne tire sa valeur que de l'empreinte de l'Etat. La monnaie métallique ne remplit pas sa prétendue fonction distributive : elle a servi à accumuler la valeur, au lieu de servir à la faire circuler.

L'or et l'argent peuvent donc et doivent être abolis comme instruments d'échange, et remplacés par *autre chose* qui varie un peu d'un système à l'autre.

M. Aucuy n'a pas de peine à démontrer que, théoriquement, pratiquement et historiquement, ces assertions sont fausses. La monnaie existait longtemps avant l'Etat ; elle a existé à côté de lui et indépendante de lui. « Ce sont des particuliers qui ont créé le poinçonnement ou le coin, et qui ont introduit la frappe. Puis

l'Etat s'est emparé de cette idéale marque. Ce ne fut pas toujours pour garantir la parfaite sincérité de la monnaie... »

Les métaux précieux n'ont pas été établis arbitrairement comme étalons des valeurs et intermédiaires des échanges. C'est la nature qui a conduit les hommes, comme par la main, à choisir les métaux. Cela s'est fait spontanément, instinctivement et non arbitrairement.

La monnaie métallique peut servir à accumuler aussi bien qu'à faire circuler les valeurs, mais il n'y a point de mal à cela, au contraire. Quel que soit l'usage que l'accumulateur fasse de son accumulation, il ne fait aucun tort à ses semblables et il leur rend souvent d'importants services.

Si l'accumulateur laisse dormir son épargne monétaire, il peut aussi bien l'y laisser sous d'autres formes. Les produits fongibles se détérioreront et seront distraits de la consommation, donc,dommage pour le public. La monnaie, au contraire, se conserve et sortira un jour ou l'autre de sa cachette. En attendant, étant distraite du courant circulatoire, elle ne peut qu'apprécier celle qui y reste avec les conséquences qui s'ensuivent.

Mais ce n'est généralement pas dans ce but que l'on accumule de la monnaie : c'est, ou pour consommer plus tard, ou pour l'employer par soi-même ou par autrui, comme industriel ou comme capitaliste, à la production.

Or, une consommation différée ne nuit à personne ; la part des autres est, au contraire, plus grande ; et quand cette consommation s'effectue plus tard, elle active la production.

Quant à l'emploi de l'épargne à la production, il est évident que, loin de nuire à quelqu'un, elle profite à tous, et spécialement aux plus pauvres, puisqu'elle augmente la demande des bras.

Les critiques des socialistes d'échange ne sont donc pas fondées.

Le socialisme d'échange ne se borne pas au présent, il vise plus loin. Il y a, dit M. Aucuy, deux socialismes de l'échange : un socialisme de l'échange au comptant, un socialisme de l'échange à crédit. L'échange à crédit a été donné comme pouvant supprimer totalement l'échange au comptant, et choisi comme moyen pratique d'élimination de la monnaie. La même erreur est d'ailleurs à la base des solutions, quelles qu'elles soient : adoption d'une monnaie signe.

Ils ne valent donc pas mieux l'un que l'autre ; tous deux aboutissent à la création d'une monnaie artificielle, d'un pur signe, sans support et sans gage métallique.

En résumé, la monnaie métallique, indispensable comme intermédiaire des échanges, constitue en outre, à titre d'étalon des valeurs, par le pur mécanisme des prix, l'instrument le plus sûr de l'équilibre économique. « On peut mêmez dire du mécanisme des prix et de leur mouvement actuel qu'ils jouent le rôle d'une sorte de providence économique. »

Si le socialisme d'échange ne peut exister sans le socialisme de production, si celui-ci conduit à l'égalité dans la misère... c'est la banqueroute de tout socialisme.

ROUXEL.

ESSAI DE SOLUTION DU PROBLÈME SOCIAL PAR LES MAGASINS GÉNÉRAUX, par L. SCANSA-LANZA. — Un vol. in-18, Paris, Félix Alcan, 1907.

Le capital privé, dans l'ordre social actuel, représente, dit notre auteur, « un moyen de domination de ses détenteurs sur la masse des déshérités qui est de beaucoup la plus nombreuse, et leur assure une position privilégiée d'autant plus criante d'injustice qu'il est souvent le fruit du hasard et même du vol, comme l'a dit Proudhon. »

Le problème social existe donc réellement; mais ce n'est pas le collectivisme qui peut le résoudre; la solution se trouve, en germe, dans le régime coopératif, à condition que ce germe reçoive son développement par le secours des magasins généraux, organisés d'une façon spéciale, exposée par M. Scansa-Lanza dans ce petit volume et, précédemment, dans un autre ouvrage du même auteur, le TRAITÉ DES MAGASINS GÉNÉRAUX, *des opérations auxquelles ils donnent lieu et des ventes publiques en gros de marchandises neuves.* « Les Magasins généraux nationaux et internationaux, unis à un comptoir qui ferait des avances sur les marchandises déposées chez eux et jouerait en même temps le rôle d'une maison de commission, sont de nature à réaliser ces desiderata tant de l'importateur que de l'exportateur. »

Une société puissante, jouissant du monopole des Magasins généraux, serait le cœur du mouvement coopératif et lui imprimerait par le crédit gratuit et des renseignements exacts, en même temps que par l'exclusivité de son rôle d'intermédiaire, un élan rationnel et progressif.

Le Magasin général serait le fournisseur des coopératives de consommation et, par le moyen de celles-ci, il réaliserait la socialisation des moyens d'échange. Le même magasin, recevant les marchandises produites moyennant une somme qui serait une partie de leur valeur, fournirait aux coopératives de production les moyens de se constituer et préparerait ainsi la socialisation des moyens de production.

La production étant dirigée par les Magasins généraux, ou plutôt par *le* Magasin général, puisque ce service serait monopolisé, grâce au concours des pouvoirs publics, la surproduction ne serait plus à craindre et les crises seraient conjurées ; l'ordre serait rétabli dans la production.

Je ne contesterai pas l'utilité des Magasins généraux ; je n'examinerai pas si leur efficacité peut aller aussi loin que le suppose l'auteur ; j'observerai seulement que M. Scansa-Lanza reconnaît que « l'anarchie de la production est *augmentée* par le protectionnisme ». Ne faudrait-il pas aller plus loin et dire qu'elle est *créée* par le protectionnisme. Et alors, avant de fonder les Magasins généraux, il faudrait commencer par supprimer la protection.

ROUXEL.

LES ENTREPRISES MUNICIPALES DE LA VILLE DE GLASGOW, ENVISAGÉES AU POINT DE VUE DE L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE COLLECTIF, par HENRI BARBAT DU CLOSEL. — Un vol. in-8°, Paris, Bonvalot-Jouve, 1907.

Les régies municipales ont subi bien des échecs et entraîné bien des désastres ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas enregistrer leurs succès quand il s'en présente, d'autant que, en étudiant les conditions et recherchant les causes de ces succès on peut arriver à découvrir que les exceptions confirment la règle.

Les régies de Glasgow, dit M. du Closel, peuvent être considérées dans leur ensemble comme un succès : elles constituent un effort remarquable vers la plus large satisfaction des intérêts de la collectivité communale : l'œuvre accomplie et poursuivie pendant un demi-siècle mérite bien une pensée d'admiration pour les hommes qui ont mis au service de leurs concitoyens une activité incessante et une habileté jointe au désintéressement le plus complet.

On peut résumer en quatre points ce qui constitue le succès des régies de Glasgow :

1° Le soin extrême de satisfaire le public, de mettre à la disposition de toutes les classes de la société des services conformes à leurs besoins et finalement d'obtenir une très large consommation, c'est-à-dire le maximum d'utilité ;

2° La recherche des bas prix : l'accroissement considérable de la demande qui résultait de l'abaissement des tarifs était la meilleure preuve de l'efficacité du système ;

3° L'adoption d'une véritable comptabilité industrielle permettant au public de contrôler lui-même les résultats des régies ;

4° Une sage méthode dans l'établissement du prix coûtant, tenant compte de l'amortissement du matériel.

Ces résultats sont dus à trois causes principales : la direction des services, le milieu économique et l'organisation des régies. Les services ont été dirigés, non pas par des hommes que le hasard ou les chances de la politique ont élevés au pouvoir, mais par des hommes ayant l'expérience des affaires. L'organisation des régies par ces hommes présente deux traits caractéristiques : l'absence des préoccupations socialistes, et une similitude très remarquable avec les entreprises individuelles.

« La régie est à Glascow une application du municipalisme et non du socialisme municipal. On n'y trouve pas, en effet, la trace du système qui est l'essence même de la théorie socialiste : l'intervention de la puissance publique en faveur d'une classe au détriment des autres, un essai de répartition des richesses par le moyen des services publics. On n'a eu en vue que le bénéfice immédiat de la collectivité tout entière. »

Tout n'a cependant pas été succès dans cette administration. M. du Closel en convient et même le prouve dans l'examen qu'il fait des divers services. Il ne faut donc pas se presser de généraliser, ni croire que ce qui a été fait à Glascow peut être fait partout. Aussi l'auteur est-il loin de tomber dans ce travers.

Enfin, même en supposant, ce qui est loin d'être la règle, que le système des régies soit bien au point de vue économique, au point de vue moral, il présente des inconvénients que personne ne signale et qui n'en sont pas moins réels. Je n'en citerai qu'un : c'est qu'il n'est pas bon, ni digne, que les hommes attendent d'en haut la satisfaction de leurs besoins, même collectifs.

ROUXEL.

———

La Sardegna è in Italia? (*La Sardaigne est-elle en Italie?*), par Eduardo Cimbali. — Br. in-8°, Roma, Bernardo Lux, 1907.

A la veille de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance et de l'unité politique italienne, il n'y a pas encore une Italie toute prospère, toute instruite, toute civilisée, mais deux Italies tout à fait différentes: l'une, qui est prospère et civilisée; l'autre, qui est misérable, ignorante, arriérée, barbare. On peut appeler la première, l'Italie *européenne*, et la seconde, l'Italie *africaine*.

Quelles sont les causes de cette diversité et quels sont les moyens de les supprimer, d'établir la véritable unification? C'est ce que recherche ici M. Cimbali. Poui lui, si l'Italie africaine est en retard, ce n'est pas la faute de la nature ou de la volonté des habitants, mais, d'une façon générale, celle du gouvernement, qui fait administrer ces régions par le rebut des fonctionnaires, les plus mal rétribués, les plus ineptes et les moins honnêtes. Le gouvernement, en outre, pratique largement la candidature officielle dans l'Italie africaine, de sorte que les populations ne sont pas représentées.

Il y a trois maux, selon M. Cimbali, qui ravagent la Sardaigne, la Sicile, l'Italie africaine et qui empêchent tout progrès :

1° La *ségrégation*, la dispersion et la division qui existent de village à village, de commune à commune, de province à province, de région à région, dans tout le *Mezzogiorno*. Le remède consiste à multiplier et accélérer les moyens de communication. 2° La *malaria*, dont le remède est l'assainissement et l'amélioration des terres. 3° L'ignorance, dont le remède est l'école.

Voilà la formule du médecin; il s'agit de la faire exécuter par le pharmacien. Mais ce diable de pharmacien, dans le cas présent, c'est l'Etat, ne travaille pas gratuitement. Il faut donc de l'argent, et beaucoup, pour construire: routes et chemins de fer, drainages et irrigations, écoles et académies. Où prendre cet argent? Il faut, dit M. Cimbali, recourir à un emprunt national. L'emprunt national seul peut opérer la rédemption économique de l'Italie.

Il est bien rare que les emprunts donnent de si bons résultats que ceux entrevus par M. Cimbali; mais les Italiens doivent savoir mieux que nous ce qui convient à leur cas.

Rouxel.

La reforma del impuesto de consumos (*La réforme des impôts sur les consommations*), par Pablo de Alzola y Minondo. — Un volume in-8°, Madrid, Pérez y Comp,, 1907.

La note dominante dans le concert si harmonieux des temps modernes consiste dans les besoins croissants des pouvoirs publics, dont les attributions prennent chaque jour une nouvelle extension. Pour faire face à ces besoins, il faut des ressources toujours plus importantes, si bien que la source finit par s'épuiser et les budgets par se déséquilibrer. On cherche alors le moyen de rétablir l'équilibre rompu. Je dis *le* moyen, car il y en a plusieurs, mais on ne veut en voir qu'un, toujours le même; il consiste à remanier les impôts de façon à leur faire rapporter davantage au fisc, tout en étant moins à charge aux imposés. On appelle cela une *réforme*.

La réforme à l'ordre du jour en Espagne est, pour le moment, la suppression des impôts indirects,Ces impôts sont très gênants, tous les impôts ont la mauvaise habitude d'être dans ce cas; de plus, ils coûtent beaucoup à percevoir et, par conséquent, fournissent relativement peu de fonds au Trésor. Il serait donc fort désirable de les voir disparaître; M. de Alzola est d'accord sur ce point avec ses adversaires; mais les supprimer, ce n'est que la moitié de la besogne; il s'agit de les remplacer.

Le contribuable veut bien que les services publics se multiplient: on les lui offre, il les accepte; mais quand on s'adresse directement à lui pour payer la carte, il se fait tirer l'oreille et ne veut plus rien entendre. Remplacer les impôts indirects par des impôts directs, c'est donc se mettre en conflit avec le public.

M. de Alzola passe en revue les *réformes* étrangères,tant appliquées que projetées, et montre que les premières ont toujours produit des mauvais résultats et que les secondes sont de plus en plus délaissées par leurs ci-devant promoteurs. Ce n'est donc pas le moment pour l'Espagne de s'approprier ce que les autres ne veulent plus.

Ce n'est pas que M. de Alzola soit opposé aux réformes et veuille défendre le *statu quo;* il veut seulement qu'on n'aggrave pas le mal sous prétexte de le guérir. Les finances, tant générales que locales sont, en Espagne, dans une très mauvaise situation; l'auteur montre en détail que tous ces beaux services publics, dont on espère tant, n'existent guère que sur le papier:

instruction publique, travaux publics, assistance publique, prisons publiques, tout ce qui est public fonctionne déplorablement, faute de ressources. Si les impôts actuellement indirects devenaient directs, ils seraient plus à charge aux citoyens et rapporteraient moins au Trésor. Les services publics n'en iraient donc que plus mal. Il faut être riche pour réformer ses impôts. Ce luxe n'est pas permis aux Etats dans la gêne. Il n'y a donc qu'une solution possible, c'est celle dont on ne parle jamais : subordonner les services publics aux ressources dont disposent les pouvoirs publics.

« La fièvre de progrès et d'amélioration qui caractérise notre époque, tant dans les Etats que dans les corporations locales, a pour conséquence forcée l'augmentation des impôts de toutes classes, directs et indirects. Il n'est pas possible de vivre à la moderne et de contribuer à l'antique. »

Il faut donc se contenter de vivre sa propre vie, celle qu'on est capable de soutenir. Si l'on ne peut contribuer qu'à l'antique, il ne faut pas vivre à la moderne.

ROUXEL.

L'IMPOSTA SUL REDDITO IN FRANCIA (*L'impôt sur le revenu en France*), par FEDERICO FLORA. Br. in-8°, Roma, 1907.

Les changements en matière de fiscalité sont toujours hasardeux ; on sait quelle monture on quitte, mais on ne connaît guère celle qu'on prend pour la remplacer ; on ignore si la réformation ne sera pas une déformation. Ces changements sont d'autant plus aléatoires que les finances du pays sont plus avariées. D'autre part, les financiers sont d'autant plus tentés d'y recourir que leur situation est moins solide et moins claire. Or, il semble bien que la France ne soit pas dans de bonnes conditions pour tenter une pareille réforme. De 1871 à 1906, observe M. Flora, il n'y a eu que quatre budgets qui se soient clos avec un léger excédent des recettes sur les dépenses, malgré les bénéfices rapportés au Trésor par les conversions de rentes, par les produits croissants des chemins de fer, par la suppression de l'amortissement, etc. Le moment paraît donc mal choisi pour substituer l'impôt global sur le revenu aux anciennes contributions.

Non seulement le temps n'est pas propice, mais cet impôt lui-même ne paraît pas convenir à la France, et M. Flora en donne plusieurs raisons qui sont à méditer.

D'abord l'impôt sur le revenu ne peut être établi qu'à la condition d'en exempter la grande majorité de la population, qui vit de ses salaires ou de faibles revenus qu'on ne peut atteindre sans jeter dans la misère ceux qui en jouissent. Et pourtant, dans un pays de suffrage universel, c'est cette majorité qui commande les dépenses publiques, dont on veut l'exempter.

Mais, dit-on, l'impôt global sur le revenu existe bien en Allemagne, ou du moins en Prusse. C'est toujours le même argument: ce qui existe ailleurs doit être introduit ici. Pourquoi ne le renverse-t-on pas pour dire: l'impôt sur le revenu n'existe pas en France, donc, il faut le supprimer en Prusse. M. Flora montre que les conditions des deux pays ne sont pas pareilles. En Allemagne, l'Etat possède un important patrimoine et ne demande à l'impôt que le tiers des ressources dont il a besoin. Il peut donc imposer le revenu sans trop faire crier le contribuable. En France, au contraire, le patrimoine de l'Etat est insignifiant et c'est des contribuables qu'il attend toutes ses recettes. Et c'est seulement à la minorité des contribuables qu'il veut s'adresser pour remplir sa caisse, ou plutôt son panier percé ! De combien de têtes se compose cette minorité ? Sur onze millions de famille, il y en a à peine 500.000 qui possèdent un revenu supérieur à 5.000 francs. Sur 22 milliards de revenus annuels, d'après l'estimation officielle, une exemption générale des revenus inférieurs à 4.000 fr., laisserait à peine un revenu imposable de 7 milliards.

L'impôt sur le revenu risque donc fort d'apporter des mécomptes, non seulement financiers, mais économiques et sociaux. Heureusement pour nous que, si nous nous lançons dans cette aventure, c'est que nous le voudrons bien, car, dit M. Flora, cette transformation, urgente en Italie et en Espagne, ne l'est pas en France, où l'impôt progressif sur les successions corrige déjà les défauts de la taxation réelle et des impôts sur les consommations.

Ces considérations n'empêcheront pas l'expérience de se faire. nos politiciens ne laisseront pas échapper une si belle occasion d'imiter l'Allemagne; c'est tout ce qu'ils ont su faire depuis trente-huit ans.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. — Le Maroc. — L'augmentation du prix des loyers. — La dépopulation. — La reprise du Congo en Belgique. — Les effets du monopole gouvernemental des alcools en Russie. — Ceux de l'administration des chemins de fer par l'Etat dans l'Inde. — Trusts et syndicats aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande.

Il est bien entendu que toutes les nations, à l'exception de la Turquie, se gouvernent aujourd'hui elles-mêmes, que toutes les dépenses de leurs gouvernements doivent être soigneusement examinées et régulièrement votées par les représentants qu'elles nomment librement, et ne subir aucune ingérence, aucune pression gouvernementale. Et l'on se souvient que les promoteurs de ce progrès décisif étaient bien convaincus qu'il aurait pour résultat infaillible de mettre fin aux dépenses inutiles et qu'à l'instar des progrès mécaniques qui étaient en train d'abaisser les prix des nécessités de la vie, ce progrès politique procurerait aux peuples les bienfaits du gouvernement à bon marché. On sait que cette illusion s'est promptement dissipée et que les budgets des nations qui se gouvernent elles-mêmes n'ont pas tardé à dépasser ceux des budgets des pires régimes autocratiques. Le nôtre, par exemple, a quadruplé en moins de trois quarts de siècle. Cependant le peuple français à la réputation méritée d'être économe et de redouter les aventures qui pourraient compromettre son épargne. En ce moment même, il s'est montré assez prudent pour éviter le krach qui désole l'industrie américaine et se répercute en Angleterre et en Allemagne. Il ne se méfie pas moins des aventures coloniales, et lorsque la question du Maroc a surgi, il a manifesté clairement sa volonté de ne s'y point engager. Il sait par expérience ce que lui coûtent ses colonies et il est encore à se demander ce qu'elles lui rapportent. On a calculé que la plus avantageuse de toutes, l'Algé-

rie, lui avait coûté jusqu'au 31 décembre 1900, 6 milliards 652 millions et que chaque année il continuait à pourvoir à ses déficits. Le débouché qu'elle fournit à ses fonctionnaires, à ses militaires et à ses colons (pour une bonne part étrangers) forme-t-il une compensation suffisante ? Le Maroc lui reviendrait certainement plus cher et ses frais de conservation, sinon d'acquisition, ne manqueraient pas d'aggraver encore celles de l'Algérie. C'est pourquoi la nation inquiète, non sans raison, de l'accroissement qu'ont pris depuis moins d'une année les expéditions militaires destinées à la pénétration pacifique du Maroc. Le Gouvernement s'est appliqué, et même s'applique davantage tous les jours à rassurer ses représentants, mais sans y réussir tout à fait. Commencerait-elle par hasard à douter de la souveraine efficacité du régime parlementaire ?

*
* *

Aux impôts excessifs qui pèsent sur la propriété bâtie, sont venues s'ajouter les exigences non moins excessives des syndicats des différentes catégories d'ouvriers en bâtiment, augmentation progressive des salaires, diminution de la durée du travail, sous peine de grève et de sabotage. Comme il fallait s'y attendre, ces impôts et ces exigences ont eu pour effet de ralentir les transactions immobilières et de diminuer les demandes en autorisation de bâtir.

Le total des ventes effectuées en 1907, à la Chambre des Notaires, dit le *Journal des Débats*, est inférieur de 3 millions et demi à celui de l'année 1906, qui était déjà inférieur lui-même à celui de l'année précédente. Dans une ville qui se développe comme Paris, et où la population augmente encore sensiblement, cette langueur des transactions immobilières n'est pas normale. De même les demandes en autorisation de bâtir vont en diminuant. La moyenne était, au cours de la dernière période, de 1.480 immeubles, pour 5.000 étages. L'an dernier, le nombre d'étages est resté à peu près le même, mais pour 1.343 maisons seulement. L'importance des immeubles arrive danc à peine à compenser le ralentissement de la construction. L'industrie du bâtiment est en recul,puisque le nombre des chantiers diminue.

Le résultat sera de diminuer le produit des impôts, avec le montant des salaires et d'élever le prix des loyers. Malheu-

reusement il est douteux que les impôts en deviennent plus modérés et les syndicats plus raisonnables.



Malgré les exhortations de M. Piou, la population de la France continue à diminuer, et nous avons peur que le déficit n'aille croissant avec le poids des impôts. Une génération coûte cher à élever. Nous lisions dernièrement dans la *Correspondance du statistique*, que son prix de revient est en Prusse de 6 milliards M., et nous ne croyons pas qu'un Français coûte moins cher à élever qu'un Allemand. Avant de pensionner les vieillards peut-être serait-il opportun de diminuer les charges fiscales et protectionnistes qui empêchent de multiplier les enfants.

* * *

La Chambre des représentants de Belgique discute en ce moment et votera probablement la reprise du Congo. C'est, comme nous le faisions remarquer dans notre dernière chronique, une acquisition qui peut être avantageuse ou ruineuse selon qu'elle sera économiquement ou politiquement gérée. Malheureusement, il n'y a aucune apparence que les économistes soient consultés en cette affaire. En vain, l'expérience à démontré et continue à démontrer tous les jours l'incapacité radicale des gouvernements à gérer eux-mêmes leurs colonies, l'expérience est demeurée non avenue. Et cela pour l'excellente raison que, si les colonies coûtent cher aux contribuables, elles sont pour les gouvernements une source de profits. Elles augmentent leurs attributions et leur importance, en multipliant leurs fonctionnaires civils et militaires, sans parler des faveurs et privilèges qu'ils peuvent dispenser. Tandis qu'il y a eu un moment dans le cours du siècle passé où comme le remarquait notre collègue, M. Louis Strauss, dans le *Journal d'Anvers*, les Anglais demandaient à leur gouvernement la renonciation à ces possessions lointaines qui avaient produit des guerres ruineuses, un commerce entravé par des obstacles artificiels et des dépenses excessives: les doctrines impérialistes n'ont pas tardé à reprendre le dessus, avec le concours des influences protectionnistes. Ces doctrines et ces influences sont redevenues prépondérantes, en dépit des protestations des économistes.

Jamais les colonies officielles n'ont payé, répète cependant M. Strauss; elles ne font pas leurs frais. Voyez ce qu'ont coûté les colonies de domination de l'Espagne, de la France, du Portugal, de la Hollande et de l'Angleterre; voyez ce qu'elles coûtent encore, même au Royaume-Uni, car il faut tenir compte des dépenses dissimulées dans les budgets de la Guerre et de la Marine, des frais qu'entraîne la colonisation stratégique.

Et M. Strauss conclut d'une manière saisissante en montrant ce qui adviendrait en Belgique de la régie politique du Congo.

Nous favoriserions, par la reprise, le fonctionnarisme, le militarisme et le protectionnisme. On créerait une armée coloniale; on nous imposerait une marine de guerre. Les dépenses se multiplieraient. On chercherait un débouché en Afrique pour les fils à papa; on les caserait dans l'administration. Le Congo coûterait bientôt 20 à 30 millions par an. Pour les couvrir, on n'oserait pas recourir aux impôts directs; on demanderait les ressources à la douane, on élèverait notre tarif, on renchérirait la production dans le pays. Or, dans la colonie le commerce devra rester libre, on ne permettra pas à la Belgique de décréter un régime de préférence pour ses produits. Nous ne pourrions plus lutter avec les pays libres échangistes sur le marché neutre.

*
* *

Après l'émancipation des serfs, le Gouvernement russe a remplacé le régime de l'affermage par la régie directe, dans l'intention philanthropique de diminuer les ravages de l'ivrognerie. Seulement, les dépenses publiques n'ayant cessé de croître, il a bien fallu faire céder la philanthropie aux exigences de la fiscalité. Voici quels ont été les résultats de cette main-mise tutélaire du gouvernement sur la fabrication et la vente de l'eau-de-vie.

1° Le nombre des crimes a quadruplé depuis l'établissement du monopole gouvernemental de fabrication et de vente de l'alcool.

2° Le nombre des débits d'alcool de la couronne dépasse actuellement trois fois celui des écoles et des églises.

Selon les calculs de M. Tcholymof, maire du Zemstvo de Samara, la consommation de l'alcool a décuplé depuis l'abolition du servage.

* * *

Dans la chronique économique qu'il publie le mardi dans le *Siècle*, M. Yves Guyot rapporte l'opinion (qu'il partage) d'un haut fonctionnaire du chemin de fer de l'Etat dans l'Inde, M. Horace Bill :

Il commença par déclarer qu'il avait d'abord été grand partisan de l'administration des chemins de fer par l'Etat, mais qu'il en était arrivé à cette conviction que « la seule manière d'introduire une vie nouvelle et vigoureuse dans les chemins de fer de l'Inde, était d'y apporter un afflux de capitaux privés, ce qui implique l'abandon graduel, mais définitif, de l'administration par l'Etat ».

Sir Juland Danvers qui, depuis leur origine, a été le représentant du gouvernement dans l'administration des chemins de fer de l'Inde, appuya cette opinion. Il déclara que l'administration par les compagnies était ce qu'il y avait de mieux pour les entreprises de chemins de fer et que telle paraissait être l'opinion actuelle du gouvernement. Les chemins de fer, étant des entreprises industrielles, sont mieux entre les mains de ceux qui les administrent d'après des principes commerciaux. « Entre l'Etat et une Compagnie, c'est celle-ci qu'il faut choisir. »

En 1904, ajoute-t-il, la population de l'Inde était de 200 millions d'habitants et ne possédait que 27.000 milles de chemin de fer, soit un mille par 11.600 personnes, tandis que la République Argentine où les chemins de fer sont possédés par des Compagnies, en avait un mille par 450 têtes.

Cela n'empêchera pas évidemment l'Etat de reprendre le chemin de fer de l'Ouest, en dépit de l'opinion de l'ancien ministre des Travaux publics, M. Yves Guyot.



La concurrence a pour effet de limiter les profits des employeurs et des capitalistes, aussi bien que les salaires des ouvriers, au niveau du taux nécessaire à la rétribution des produits, du capital et du travail. C'est pourquoi les employeurs, les capitalistes et les travailleurs l'ont également en horreur et s'efforcent de s'y dérober. Partout, chefs d'industrie et capitalistes usent de leur influence pour limiter la concurrence étrangère par des tarifs de douane et supprimer la concurrence intérieure par des cartels ou des trusts, les ouvriers organi-

sent dans le même but des syndicats, en interdisant la concurrence des non syndiqués, à coups de poing à défaut de tarifs des douanes. Le résultat c'est de remettre la fixation des prix à la discrétion des gens les plus influents et des poings les plus robustes. Aux Etats-Unis où les trusts sont les maîtres des tarifs, ils ont fait pulluler en dépit des anti-trusts-laws, de la graine des milliardaires, aux dépens des consommateurs qu'ils rançonnent à leur gré. Le trust de l'acier, par exemple, vend ses produit de 20 à 30 0/0 moins cher sur les marchés étrangers que sur le marché national. Dans la Nouvelle-Zélande, où les syndicats ouvriers possèdent de même une influence absolument prépondérante, ils n'usent pas avec plus de discrétion de leur pouvoir. En cas de grève, ils exigent le paiement des journées pendant lesquelles ils n'ont pas travaillé, et lorsqu'il arrive que les patrons sont obligés, faute de commandes, de renvoyer des ouvriers, le syndicat désigne par voie de scrutin ceux qui devront être congédiés, Quant à l'arbitrage obligatoire, il ne consent naturellement à s'y soumettre qu'autant qu'il lui donne raison.

Qui sait si ces abus du monopole des trusts ou des syndicats ouvriers ne finiront pas quelque jour par réhabiliter la concurrence ?

G. de M.

Paris, 14 mai 1908.

ERRATA. — *Journal des Economistes* du 15 avril 1908.

Article : *La situation vraie des finances communales*, par Louis de Goy.

Page 10, note 2, ligne 3 :
Au lieu de : *budget départemental*,
Il faut : *budget communal*.

Page 11 : Il faut :
Gers : 27.30 ; Indre : 70.90 ; Lot-et-Garonne : 23.27 ; Seine-et-Oise : 90.108.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Loi et le contrat de travail, par J. Hayem, 1 vol. gr. in-8°. Paris, Félix Alcan.

Protection ou libre-échange? par Courcelle-Seneuil fils. Broch. gr. in-8°. Paris, Félix Alcan.

La structure générale des sociétés, t. III. *Théorie des frontières et des classes* II, par G. de Greef. 1 vol. gr. in-8° , Paris, Félix Alcan.

La cité moderne. Métaphysique de la sociologie, par J. Izoulet. 7e édition, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan.

Sociologie de l'action. La genèse sociale de la raison et les origines rationnelles de l'action, par E. de Roberty. 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan.

Associations et syndicats de fonctionnaires. Etude législative, par J. Jeanneney. 1 vol. in-18. Paris, Hachette et Cie.

Cours d'économie politique, I. Les origines, par P. Ghio, 1 vol. in-18, Paris, M. Rivière.

Liberté du commerce et des banques. Charles Coquelin, sa vie et ses travaux, par G. de Nouvion. Broch. gr. in-8°, Paris, chez l'auteur.

Buyse. 1 vol. gr. in-8°, Paris, Dunod et Pinat.

Méthodes américaines d'éducation générale et technique, par O.

Alcool contre pétrole. Un duel économique, par A. Dulac. Broch. gr. in-8°, Paris, *Revue politique et parlementaire.*

Le contrat collectif de travail, par Ch. Brouilhet. Broch. in-8°, Lyon, Société d'économie politique.

Tableau général des communes de l'Algérie. Situation au 31 décembre 1907, 1 vol. in-4°, Alger, Gouvernement général.

*Industries du caoutchouc et de l'amiante en Belgique.*1 vol.in-8°, Bruxelles, Lebègue et Cie.

La statistique morale et le déterminisme, par J. Lottin. Broch. in-8°, Louvain, Institut de philosophie.

Soziologie. Zweite auflage, von Dr A. ELEUTHÉROPULOS. 1 vol. in-8°, Iéna, G. Fischer.

Zur Kritik der bœhmbawerkschen werttheórie, von Dr F. LIFSCHITZ. 1 vol. in-8°, Leipzig, W. Engelmann.

Uitgifte van gemeentegronden in erfpacht, par D. HUDIG, 1 vol. in-8°. Zvolle, De Erven J.-J. Tijl.

Commissioners of taxes and Assessments. Report for the year ending september 30, 1907. 1 vol. gr. in-8° cart., New-York, Imp. Martin B. Brown.

The crisis of 1907 *in the light of history.* by ED. R. A. SELIGMAN. Broch. in-8°, New-York, Columbia University press.

Gold, prices, and wages under the greenback standard, by WESLEY C. MITCHELL, 1 vol. gr. in-8°, Kerkeley, University of California.

Compte rendu des opérations de la Commission financière internationale pour l'année 1907. 1 vol. in-4°, Athènes, Imprimerie Sakellarios.

Annual report of the Bank of Japan for the year 1907 (condensed). 1 vol. in-4°, Tokio, Japan-Times.

Le Gérant: FÉLIX ALCAN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE CONTRAT DE TRAVAIL [1]

I

Que n'a-t-on pas déjà dit au sujet du contrat de travail et de la réglementation qu'il s'agit de lui appliquer ? Les uns l'ont envisagé au seul point de vue juridique; les autres au point de vue de la liberté et de l'égalité des droits du travailleur.

En somme, tout se réduit à une question d'équilibre entre tous les concours humains, c'est-à-dire à une question d'échange de services et de produits du travail, comportant la juste rémunération de ces concours.

Mais comment introduire la justice dans une réglementation du travail ? Il y a tant de catégories de travailleurs : il y a les faibles et les ignorants ; il y a les forts et les intelligents. Les uns et les autres ont droit au travail, cependant; toutefois, n'y a-t-il pas lieu de les rémunérer selon l'importance et la durée des services qu'ils rendent chacun dans leur sphère particulière d'action ?

C'est là que gît la difficulté.

Il n'y a pas à douter qu'une sorte de sélection s'établit entre tous les travailleurs sur le terrain des efforts communs ou, pour être plus clair, sur le marché du travail. Les inhabiles sont

(1) Cet article nous a été laissé par notre collaborateur regretté, Eugène Rochetin. Il nous l'a remis quelques jours avant sa mort.

moins souvent employés que les avisés, les solides à la besogne le sont plus que ceux qui la négligent ; les premiers restent dans les ateliers, les seconds y séjournent passagèrement; et comment en vouloir à un patron qui retient le laborieux et écarte l'indolent ?

Il y a eu de tout temps des ouvriers malheureux, parce que, entre tant d'êtres divers soumis aux conditions du travail, un grand nombre se sont montrés soit infidèles à leur tâche, soit imprévoyants devant les éventualités de l'avenir, soit incapables de résister à l'impulsion qui les poussait au cabaret, où se dépensait non seulement leur épargne, mais encore leurs forces physiques. La boisson ne prépare pas au travail.

En nous réside la responsabilité de nos actes; ils nous obligent ou nous dégagent ; et il n'y a pas de justice plus facilement acceptée, de contrainte plus facilement subie que celle que la conscience nous impose et devant laquelle, malgré tout, notre raison s'incline.

Et puis, il ne faut rien exagérer non plus ; une réglementation du travail trop absolue peut avoir les inconvénients les plus graves, restreindre même, dans une certaine mesure, la liberté du travail, le rendre moins rémunérateur et moins avantageux pour le salarié. Il ne faut pas que, par une singulière contradiction, après avoir déclaré le travail libre, nous lui imposions des entraves. Le travail, lui aussi, subit les effets de la loi de l'offre et de la demande, et vouloir intervenir pour limiter les droits de celui qui loue ses services, c'est l'empêcher parfois d'en trouver le placement et, par conséquent, d'en tirer tout le parti possible.

Au demeurant, ne préjugeons rien ; tout doit dépendre des dispositions de la loi en élaboration visant le contrat de travail. Le patronat a déjà exprimé certaines doléances laissant supposer qu'il ne se déclare guère satisfait du projet déposé sur le bureau de la Chambre, il y a déjà quelque temps ; mais ce projet peut être remanié.

D'aucuns le regardent comme une sorte de démonstration hostile contre les employeurs en général. Bien que la majorité des dispositions édictées soient applicables aussi bien aux patrons qu'aux employés, qu'une manière de réciprocité découle de la plupart des articles vis-à-vis des uns et des autres, ils blâment l'esprit qui les a inspirées ; ils voudraient voir le projet de loi modifié dans quelques-unes de ses parties. Ils se méfient des syndicats ouvriers, qui ne peuvent offrir qu'une garantie illusoire, en cas d'action civile, leurs ressources en capitaux se trouvant

très limitées et les cotisations versées par leurs membres étant des plus modiques. Les syndicats, il et vrai, peuvent recevoir des dons et legs, mais il paraît probable au patronat que, de longtemps, ils ne jouiront point de fortes recettes, surtout si la grève en absorbe la plus grande partie.

Les conventions collectives relatives aux conditions du travail ne satisfont donc pas les employeurs. Ils considèrent, d'autre part, que la loi ne vise pas le cas où un syndicat passerait un contrat avec un ou plusieurs patrons, en s'engageant à fournir, selon les besoins, un personnel capable et en nombre suffisant. Il n'est fait mention, dans le projet de loi, que de la convention par laquelle syndicats ou groupements ouvriers s'entendraient avec un patron seul, ou un nombre quelconque d'employeurs, pour arrêter certaines conditions relatives à des contrats individuels à intervenir.

Ils critiquent aussi la hâte avec laquelle les rédacteurs du projet ont procédé pour imposer aux membres des syndicats des engagements auxquels ils auront pu rester étrangers, et cela sans aucun mandat préalable donné, ce qui a toujours été exigé jusqu'ici. Ils trouvent exorbitant que les employeurs et les employés soient, jusqu'à preuve contraire, et pendant la durée de la convention collective, présumés avoir accepté, pour l'établissement des rapports nés des contrats de travail intervenus entre eux, les règles posées dans ladite convention collective. Il leur semble inadmissible que la volonté de quelques personnes suffise pour modifier les rapports juridiques dans toute une profession ou dans toute région où cette profession est exercée.

D'autres patrons ne cachent pas non plus que le nouveau projet de loi aura pour effet de rejeter sur les chefs d'industrie les responsabilités encourues par le personnel, même agissant à l'encontre de leurs ordres; qu'il serait une source de conflits entre les ouvriers et les patrons et ne ferait qu'accroître la défiance et l'antagonisme qui règnent déjà, malheureusement, parmi eux; qu'il introduirait dans l'administration de l'usine des éléments étrangers et souvent ennemis de l'industriel; qu'il obligerait, d'une part, à traiter avec des collectivités n'ayant aucune responsabilité effective et, d'autre part, à appliquer les clauses de contrats à des tiers étrangers à ces contrats; qu'il est impossible d'admettre que l'arrêt d'une usine soit considéré comme une suspension du contrat de travail en cas de grève et comme une rupture en cas de fermeture.

De même, il leur semble excessif que l'arbitrage soit obligatoire et contraigne, dans tous les cas, le patron à payer un certain temps son personnel en grève, etc.

N'ont-ils pas raison ? N'y a-t-il pas là quelque chose d'abusif ?

On le voit, le patronat n'acceptera pas facilement une loi qui bouleverserait ainsi toutes les conditions du travail collectif, introduirait des règles étroites et uniformes dans toutes les industries et n'offrirait pas les caractères d'impartialité qu'on doit attendre des dispositions appliquées.

II

Il nous reste à examiner le véritable caractère de la loi, en faisant abstraction des considérations que nous venons d'exposer — car, nous le répétons, elle peut être amendée, — et à voir si, vraiment, elle répond à la pensée du législateur, qui a voulu garantir les droits du travailleur, et se conformer aux vœux de ceux qui rêvent une union complète entre les deux grands facteurs de la production.

Il est incontestable que le projet de loi déposé jadis sur le bureau de la Chambre ne donne pas satisfaction à la majorité des employeurs. Il est mal conçu, mal étudié; il viole ouvertement quelques-unes de nos règles juridiques,méconnaît les principes les plus essentiels du droit et des conventions acceptées.

Il faut donc le remanier, nous l'avons dit, mais non dans sa contexture générale.

Certes, la réglementation du travail est une grosse question à résoudre, mais il y a lieu d'espérer qu'on arrivera à la solutionner au mieux des intérêts de tous, avec un peu de sagesse et d'esprit d'équité.

Comme l'a fait remarquer un premier exposé des motifs,l'insuffisance des dispositions législatives applicables en France au contrat de travail demeuré évidente. Le Code civil, dans le chapitre du louage d'ouvrage et d'industrie,ne consacre au « louage des domestiques et des ouvriers » que deux articles : l'un, relatif à la preuve (et il est abrogé); l'autre, à la mise en service. Celui-ci ne permet d'engager l'ouvrier qu'à temps et pour une entreprise déterminée. Il affirme, d'ailleurs, simplement l'inaliénabilité de la personne humaine et ne définit pas la forme de l'engagement.

La loi du 27 décembre 1890 a complété l'article 1780 en y inscrivant la faculté, pour chacune des parties, de provoquer la résolution du contrat de travail à durée indéterminée. Mais, d'autre part, cette loi qui, pour répondre aux vœux si souvent exprimés par la classe ouvrière, a écarté la présentation des livrets d'ouvriers, a, du même coup, rendu malaisée, dans une infinité de cas,la preuve de la formation du contrat.

Quoi qu'il en soit, le Code civil est muet sur les obligations qui naissent, pour les parties, de ce genre d'engagement, et l'ignorance dans laquelle se trouvent les contractants de la portée exacte de leurs droits et de leurs devoirs n'est certainement pas étrangère à la multiplicité des conflits qui surgissent à cette occasion.

La garantie que présentait autrefois, pour l'ouvrier, l'existence d'usages professionnels ou locaux, cesse par l'effet des règlements d'atelier que l'employeur impose à son personnel. C'est par voie de règlements d'atelier que certains patrons ont pu substituer à des usages courants des dispositions dérogatoires au droit commun, telles que la suppression de l'obligation réciproque du délai-congé, sur lequel nous revenons plus loin.

Les modifications apportées par des règlements d'atelier aux conditions implicites du contrat de travail (heures d'entrée et de sortie, intervalles de repos pour les repas, procédés de répartition et de remise du travail, etc.), sont également une source constante de conflits.

Ces conflits, il faut tâcher de les faire disparaître

Il importera donc de fixer, en même temps que les conditions de validité du contrat de travail, celles de validité du règlement d'atelier, complément de ce contrat. La convention collective de travail est une forme nouvelle d'engagement qu'il s'agit d'introduire dans nos lois,puisqu'elle est entrée dans nos mœurs et qu'elle se répand de plus en plus au sein des populations laborieuses.

D'autres questions, telles que la fixation des conditions de paiement des salaires, la réglementation de la saisie-arrêt sur les salaires et les petits traitements, la réglementation des amendes, la conciliation et l'arbitrage dans les différends collectifs, qui font l'objet de lois particulières ou de propositions actuellement soumises au Parlement, ont déjà été, de même, sérieusement examinées. Il y aura donc lieu, dans le futur Code du travail, de donner à ces lois spéciales la place qu'elles doivent légitimement y occuper.

Toutefois, il ne faudra pas perdre de vue que la règle applicable à certaines industries exercées autour des grandes villes, par exemple, ne saurait l'être à d'autres exploitations, celles dites rurales, entre autres, en raison même de la différence des mœurs et des méthodes de travail. Il y a des industries où la tâche est des plus faciles pour l'ouvrier; d'autres, où la besogne est plus ardue et plus fatigante. Ici, une grande dépense de force musculaire est exigée; là, l'ouvrier n'a qu'à conduire sa machine, qui le laisse libre de ses mouvements et n'absorbe pas trop son attention. Il serait injuste de soumettre toutes les industries à une même réglementation. Ce serait provoquer les conflits qu'il s'agit d'éviter, comme nous le disions tout à l'heure.

Et c'est si vrai qu'à propos de la durée des heures de labeur, notamment, la Commission du travail siégeant au Luxembourg, en 1848, exprima le vœu que cette durée fût de dix heures pour Paris et de onze heures pour la province. Un décret du gouvernement provisoire donna bientôt satisfaction à ce vœu. Ensuite, un décret-loi intervint qui recula la limitation à douze heures et fit profiter certaines industries de nombreuses dérogations.

III

Actuellement, la durée du travail varie de 9 heures un quart pour les mines à 11 heures et demie pour les industries textiles. Elle est de 10 heures et demie pour les industries chimiques et de 10 heures trois quarts pour les industries de produits alimentaires.

On voit que les heures de travail ne sont pas les mêmes partout et que cette différence résulte, à n'en pas douter, d'accords consentis ou de coutumes fort anciennes, que le temps n'a pas modifiées.

Pourquoi donc imposer des heures de travail à toutes les industries sans exception, alors que, par la force même des choses, ces heures varient ici et là, n'apportant aucun trouble dans la production et ne créant aucun conflit parmi les employeurs et les employés ?

Et puis, dans nombre d'industries, la durée du travail varie également avec les saisons ; elle est plus longue dans les petites entreprises que dans les grandes : et cette variation se fait plus sérieusement sentir lorsque la durée normale est courte

que lorsqu'elle est plus longue. Il y a des périodes de travail intense ; il y en a d'autres où les bras demeurent presque inoccupés. Ira-t-on empêcher les travailleurs de profiter du gain apporté par un labeur supplémentaire, compensant la perte des heures inactives, et le forcera-t-on à consacrer toujours le même temps à sa besogne quotidienne, qu'il y ait ou non surcroît de travail ?

Une autre clause qui devra être révisée est celle relative au délai-congé. Jaris, un ouvrier louait ses services sans limitation de durée ; il pouvait être renvoyé par l'employeur sans avis préalable. Le contrat était rompu à la volonté des parties, comme on dit.

Cependant, l'usage avait prévalu de dénoncer le contrat quelques jours, parfois quelques semaines à l'avance ; c'est ce qu'on appelait le délai-congé. L'usage avait du bon. L'ouvrier recevait son salaire jusqu'à l'expiration de ce délai.

Or, l'article de la loi concernant le délai-congé a été abrogé et remplacé par un autre qui, outre le délai de prévenance, vise également le cas de rupture dolosive, c'est-à-dire le congé donné sans motifs suffisants. Il autorise l'ouvrier, comme le patron, à demander des dommages-intérêts. Si on a le droit de donner congé, inutile d'entourer ce droit de certaines restrictions. Quand on se prive des services de quelqu'un ou qu'on renonce à travailler dans un établissement quelconque, c'est qu'on a ses raisons pour cela. Pas besoin de tant équivoquer. On a un droit ou on ne l'a pas. Si on l'a, on en use; si on ne l'a pas, on s'abstient.

Le nouveau projet de loi complique inutilement les choses. Pourquoi ne pas recourir simplement à la convention forfaitaire, en d'autres termes, au délai-congé ? Le délai-congé est passé dans les mœurs, qui sont souvent, et presque toujours, plus fortes que les lois. Ne pas l'employer, c'est créer une source de conflits entre les patrons et les ouvriers. Il faut écarter aussi ces conflits.

Il y a bien d'autres dispositions qu'il s'agirait de modifier. Ce sera l'œuvre de la Commission nommée par la Chambre. Elle reviendra certainement sur la limitation des heures de travail dans chaque industrie et sur la clause relative au délai-congé. Une fois ces modifications faites et quelques autres, qui nous paraissent indispensables, nous le répétons, nul doute que la loi sur le contrat de travail ne réponde au but que se sont proposé nos législateurs et qu'un nouvel élément de pacification

ne s'introduise, désormais, dans les conventions entre les parties, jusqu'ici sujettes à tant de discussions et de graves désaccords.

Mais, dorénavant, gardons-nous de trop légiférer sur des matières où l'entente entre patrons et ouvriers peut aplanir bien des difficultés. A vouloir trop réglementer, on court le risque de léser de multiples intérêts dans les deux camps, de porter même atteinte à la liberté du travailleur et parfois de compromettre son bien-être. Il faut que celui-ci ait le droit, en échange de certaines obligations, de discuter les conditions de son travail et qu'il ne soit pas réduit à se priver d'un surcroît de gain, notamment, parce qu'une loi rigoureuse lui enlève la possibilité d'en profiter. Le cardinal de Retz disait : « Mon Dieu, délivrez-moi de mes amis; quant à mes ennemis, je m'en charge.» L'ouvrier pourrait tout aussi bien dire à ses législateurs : « Messieurs, contentez-vous de faire des vœux pour mon bien-être; quant aux moyens de l'assurer, je m'en charge. »

Et, de fait, il sait fort bien user des armes que la loi lui donne et que les syndicats, d'ailleurs, ne manquent pas d'assujettir en ses mains.

EUGÈNE ROCHETIN.

UNE NOUVELLE THÉORIE

DE LA

RÉPARTITION DE LA RICHESSE

Le souci de faire participer chacun des facteurs ou agent de la production à une part du produit dérive d'une idée de justice. Il est donc naturel que des économistes s'en soient inspirés pour édifier une théorie dénommée de la répartition et que je désignerai pour plus de précision sous le nom de *la participation*. Il est du moins permis de se demander si tel est bien le processus des phénomènes éconòmiques, si en fait il y a participation de chaque facteur de la production au produit, si cette participation est possible et, dans le cas de la négative, quelle théorie doit être substituée à celle de la participation. Tel sera l'objet du présent article.

I

Tout d'abord, afin d'éviter la moindre équivoque dans une question où les nuances ont leur valeur, il importe de citer les termes dans lesquels les principaux économistes modernes de France et de l'étranger posent les bases de la théorie de la participation.

M. Emile Levasseur (1) expose qu' « il est juste que » les trois facteurs de la production « aient *une part de l'utilité produite* et que cette part soit proportionnelle à l'efficacité de leur concours. » M. Paul Beauregard (2), après avoir constaté

(1) *Précis d'Economie politique*, nouvelle édition 1906, p. 96.
(2) *Eléments d'économie politique*, nouvelle édition, p. 157.

que « presque toujours » la production « nécessité le concours de plusieurs individus », ajoute qu' « il faut que le *produit soit partagé entre eux* ». M. Paul Leroy-Beaulieu (1) pose ainsi la question : « La production étant l'œuvre commune de ces trois facteurs, comment s'effectue la répartition ? La nature, qui contribue à la production, reçoit-elle aussi *une part du produit ?* » M. Rambaud (2) vise « la répartition de *la valeur créée* entre ceux qui ont concouru à la créer » et expose que cette valeur « doit être *répartie, par équivalent*, entre les divers coopérateurs de cette production. »

M. von Philippovich (3) s'exprime ainsi : « La valeur du produit annuel (qui reste après restitution du capital) constitue le revenu des intéressés, la part des ouvriers et celle des propriétaires (du capital et du sol) étant sans doute fixés d'avance à un taux invariable, le revenu de l'entrepreneur restant après déduction des revenus précités comme le reliquat incertain de l'ensemble de la valeur en question. »

M. Seligman (4) déclare sans doute que « l'étude de la distribution est en premier lieu une étude de la rémunération des facteurs de la production » ; mais il ajoute : « Puisque chaque facteur contribue au résultat commun reconnu comme revenu social, une certaine partie du produit doit être attribuable à chaque facteur. Il y a donc autant de parts dans la distribution qu'il y a de facteurs dans la production. »

M. Clark (5) s'exprime comme suit : « A chaque agent une part distincte dans la production, et à chacun une rémunération correspondante, telle est la loi naturelle de la distribution », et l'inscription marginale complète la pensée sous cette forme expresse : « La distribution décompose un produit complexe en ses parties constitutives. »

Ainsi tant en France qu'à l'étranger, la répartition de la richesse apparaît comme un partage du produit entre les facteurs de la production. Toutefois une distinction s'impose entre les auteurs qui viennent d'être cités. Les uns ne visent que le

---

(1) *Traité théorique et pratique d'économie politique*, 4e édition, 1905, I, p. 674 et 675.

(2) *Eléments d'économie politique*, 2e édition, 1896, p. 449.

(3) *Grundriss der politischen Oekonomie* (§ 111, 2e alinéa vers la fin, t. I, p. 269, 4e édition).

(4) *Principles of economics*, New-York, 1905, p. 352.

(5) *Distribution of wealth*, New-York, 1899, p. 3.

« produit », les autres adoptent la « valeur du produit » ou la « valeur créée » comme base de la répartition.

Les seconds me paraissent seuls avoir envisagé l'élément admissible. En effet, la production n'est qu'une opération technique et le produit qui en résulte ne peut intervenir dans une opération économique telle que la répartition, si ce n'est par sa valeur. Mais il ne suffit pas, comme les économistes du second groupe, de viser la « valeur » du produit : il faut en indiquer la source. Or cette valeur n'existe que le jour où un homme a apprécié le produit : cet homme est le consommateur. C'est donc seulement lorsque le producteur s'est trouvé en face d'un acheteur du produit que celui-ci a acquis une valeur, c'est-à-dire que le partage, qui constitue, d'après ces économistes, la répartition, peut avoir lieu. En d'autres termes, il ne peut être question de partager le produit, mais seulement la valeur du produit, celle-ci étant fixée par l'estimation du consommateur.

Cette distinction est essentielle : en effet, l'oublier, c'est confondre le produit avec la richesse, confusion d'autant plus fréquente et d'autant plus caractéristique que, parmi les auteurs précités, certains développent leur thèse du partage du « produit » sous le titre de Répartition de la « richesse ».

Mais, en supposant cette première erreur dissipée, le partage du produit est-il toujours admissible ? Sans doute, si les individus qui ont concouru à la production doivent être les consommateurs de la richesse, celle-ci peut être partagée entre eux en proportion des services que chacun d'eux a rendus dans la production. Mais ce cas est rare : le plus souvent, le consommateur n'a nullement contribué à la production : il se borne à échanger un produit ou de la monnaie contre le produit qu'il désire. Comment dès lors concevoir le partage de la valeur de la richesse ?

En premier lieu, le partage ne peut avoir lieu que lorsque cette valeur est connue : de là la nécessité qui s'impose à l'ouvrier et au capitaliste, d'attendre, pour obtenir une rémunération de leurs services, la décision du consommateur, et, par suite, l'éventualité de mécomptes indépendamment de l'efficacité technique du concours prêté par ces deux facteurs de la production.

En second lieu, le partage est fort malaisé : car il doit tenir compte de la valeur comparative des concours prêtés, et pour un concours de travail et un concours de capital il n'existe

point d'étalon commun ; de plus, chaque acte de production, par exemple l'achèvement de chacun des produits similaires d'une même fabrication, devrait donner lieu à un partage distinct; enfin la détermination de la part n'intervient pas seulement au point de vue relatif; chacun des intéressés se préoccupe, indépendamment de l'équité du partage, du résultat absolu qu'il peut en attendre ; or ce résultat est évidemment subordonné à l'appréciation du consommateur : si cette appréciation est trop faible pour que la part de l'un des facteurs soit jugée suffisante par l'intéressé, celui-ci s'oppose à l'acceptation de l'offre : de là une source de conflits entre les divers copartageants selon le degré de leurs prétentions respectives.

En troisième lieu, l'entrepreneur ne jouit point de l'indépendance nécessaire ; car il doit consulter ses copartageants avant de prendre une décision dont les conséquences peuvent les atteindre dans leurs intérêts immédiats.

Enfin, lors même que ces difficultés d'ordre divers auraient été surmontées, on se heurterait, sous un régime développé de la division du travail, à l'impossibilité de discerner dans un produit la part qui est due à chacun des facteurs de la production.

Le simple énoncé de ces difficultés et de cette impossibilité montre qu'un tel régime serait incompatible avec les conditions modernes de la production et de la consommation. Une théorie qui prend pour base le partage du produit ne donne donc pas l'expression de la réalité des faits. Celle-ci suppose la suppression d'un partage effectué sur chaque produit par des intéressés dont le rôle diffère et dont les risques ne sont nullement identiques dans l'œuvre à laquelle ils coopèrent.

II

Un économiste allemand, M. le professeur Robert Liefmann, en se limitant à la citation d'auteurs de langue allemande, a mis en évidence dans une récente étude (1) les erreurs de certains de ses confrères d'Allemagne et d'Autriche en matière de répartition de la richesse. Il reproche notamment à M. Böhm-Bawerk de soutenir (2) que « dans l'emploi produc-

(1) *Ertrag und Einkommen auf der Grundlage einer rein subjektiven Wertlehre*, Iéna, G. Fischer, 1907.
(2) *Handwörterbuch der Stäatswissenschaften*, Article *Zins*.

tif de capital entre les mains de l'entrepreneur il subsiste régulièrement un excédent proportionnel à l'importance du capital employé ». C'est cette thèse de M. Böhm-Bawerk que M. Liefmann dénomme (1) la « théorie de l'imputation et de la proportionnalité ». Il fait observer (2), d'une part, qu'en dépit l'une production parfaitement réussie au point de vue technique, des milliers de capitalistes et d'entrepreneurs n'obtiennent aucun « excédent » et que cet « excédent » ou plus-value (*Mehr-wert*) ou revenu ou gain (*Ertrag* ou *Gewinn*), lorsqu'il existe, provient non du capital, comme le prétend M. Böhm-Bawerk, mais de la différence entre l'appréciation des acheteurs et les dépenses des vendeurs. Ce n'est pas seulement le revenu qui n'est nullement proportionnel au capital employé, c'est aussi la somme des produits effectivement obtenus : tel est le cas d'une période prospère à la veille d'une crise ; les entrepreneurs que la prospérité a incités au développement de leurs installations sont amenés, lorsque la crise éclate, à réduire leur production qui est donc, avec un capital accru, moindre que la production antérieure, ou bien sont condamnés à voir, en cas d'augmentation de leur production, leur revenu réduit malgré cette augmentation. Les faits contredisent, par suite, la théorie de M. Böhm-Bawerk. C'est que, dit M. Liefmann (3), les outils et les machines ne sont par eux-mêmes que des sources d'une augmentation de productivité technique ; mais ce qui détermine si la quantité accrue des produits a plus de valeur, et ce qui, par voie de conséquence, définit la différence entre le produit brut et les frais, c'est une appréciation subjective. Il est donc, conclut M. Liefmann (4), impossible de distinguer un revenu du capital attribuable aux moyens de production matériels, un revenu du sol qui serait dû aux forces productives naturelles, un revenu du travail qui aurait sa source dans l'activité humaine. Il n'y a qu'une sorte de revenu ou de gain et qu'une source de ce revenu, à savoir les appréciations des consommateurs. M. Liefmann ne se refuse pas à reconnaître la distinction entre le revenu des biens matériels et le revenu des services ; toutefois il place dans les biens et les services non la cause (*Ursache*) du revenu, mais le moyen

(1) *Loc. cit.*, p. 15.
(2) *Loc. cit.*, p. 14.
(3) *Loc. cit.*, p. 16.
(4) *Loc. cit.*, p. 17.

(*Mittel*) d'obtenir le revenu : de plus, c'est seulement sous le régime de l'échange que cette distinction lui paraît justifiée : d'une part, c'est l'objet que le consommateur achète ; de l'autre, c'est le travail qu'il paie ; la distinction se réduirait donc à la différentiation juridique entre l'achat et le contrat de service. Comment, d'ailleurs, dit-il, attribuer à cette distinction une portée générale, puisqu'elle disparaît lorsque l'obtention d'un revenu est absente ? Lorsque, par exemple, je me prépare un mets sur un réchaud à esprit de vin, je ne saurais répartir la valeur que je lui attribue entre les moyens de production (matières premières, réchaud, etc.) et le travail.

L'erreur de M. Böhm-Bawerk, M. Liefmann la retrouve dans M. Kleinwächter (1) qui désigne sous le nom de revenu du capital ou rente du capital la part idéale du produit qui doit être mise au compte des outils concourant à la production. De même M. Kleinwächter (2) a, selon M. Liefmann, le tort de placer la source du revenu ailleurs que dans l'appréciation du consommateur, par exemple dans une banque, une fabrique, une action, un titre d'Etat, dans le cabinet d'un avocat ou d'un médecin.

M. Herkner (3) a également, d'après M. Liefmann, commis une erreur en attribuant à l'ouvrier et à l'entrepreneur un rôle de causalité dans la production : « La valeur résulte, dit M. Herkner, non du seul travail de l'ouvrier, mais du concours de l'ouvrier et de l'entrepreneur. »

M. von Philippowich n'échappe pas non plus à sa critique pour avoir écrit (4) : « La terre, le capital et le travail sont les parties essentielles de toute production : ils sont importants au point de vue économique ; ils entrent dans la production comme dépenses avec des valeurs déterminées et, pour ce motif, une part de valeur doit leur être attribuée sur le revenu. » De même, traitant du rôle de la terre dans la production M. Mithoff (5) expose que « le sol possède une valeur d'usage naturelle qui dans des conditions déterminées peut fournir un revenu. » M. Pierstorff, n'est pas moins explicite (6) : « Comme le revenu de toute entreprise de production se règle,

(1) *Lehrbuch der Nationalökonomie*, p. 397.
(2) *Ibid.*, p. 263.
(3) *Arbeiterfrage*, 3e édition, p. 276.
(4) *Grundriss der politischen Oekonomie*, § 39.
(5) *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, article *Grundrente*.
(6) *Ibid.*, article *Unternehmergewinn*.

au point de vue de son taux relatif, sur le nombre et la qualité des prestations de travail fournies, et sur l'importance et la durée des dépenses de capital nécessaires, le revenu de l'entrepreneur qui reste à ce dernier sur l'ensemble du revenu doit être nécessairement, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus grand que la proportion dans laquelle il a dépensé, pour sa propre entreprise, son propre travail et son propre capital est plus considérable. »

Ainsi les économistes allemands et autrichiens attribuent une part de la valeur de produit à chacun des facteurs ou agent de la production : travail, capital, entrepreneur, et ils admettent entre ces copartageants une répartition proportionnelle.

Pour M. Liefmann, la cause essentielle de cette erreur est la confusion entre le résultat technique, à savoir les produits, et le résultat économique, à savoir la valeur des produits par rapport aux dépenses de production. Cette confusion a été provoquée par les conditions de l'organisation économique actuelle où l'intervention universelle de la monnaie donne aux échanges une facilité exceptionnelle, et par l'importance colossale de la production : la production a donc masqué l'échange ; le point de vue technique a couvert et absorbé le point de vue économique. Dès lors, le résultat économique, confondu avec le résultat technique, a été directement rapporté aux moyens de production comme à ses causes, raisonnement aussi faux, observe M. Liefmann (1), que celui qui consisterait à attribuer un assassinat, non à l'intention du criminel, mais aux qualités du revolver et de la cartouche ou au travail du fabricant de l'arme.

A cette cause d'ordre technique se joint une cause d'ordre juridique dans la genèse de l'erreur relevée par M. Liefmann. Le propriétaire des moyens de production a droit à une rémunération ; il peut donc prétendre à une part du produit. Certes le droit à rémunération est certain ; mais ce n'est point parce que le propriétaire possède les moyens de production ; bien au contraire, s'il possède les moyens de production, c'est parce qu'il sait que le consommateur apprécie les produits ; il n'estime et ne recherche les moyens de production que parce qu'il compte sur la faveur du consommateur ; on ne gagne pas parce que l'on possède les moyens de produire ; mais on cher-

---

(1) *Loc. cit*, p. 34.

che à acquérir ces moyens pour être en mesure de gagner grâce à eux. Bien plus, la valeur de ces moyens dépend de l'importance du revenu qui est définie par la valeur des moyens employés pour la production. Il ne peut donc être question de proportionnalité entre le revenu et la valeur des moyens de production. Les faits confirment, du reste, le raisonnement, lorsque le propriétaire des moyens de production n'obtient aucun revenu par suite de l'erreur de ses prévisions quant à l'appréciation du consommateur ou par suite de l'infériorité du coût de production de ses concurrents. Ainsi, dans la production, les facteurs interviennent pour faire obtenir le produit, mais la valeur de celui-ci résulte exclusivement de l'estimation des hommes qui veulent l'employer à la satisfaction de leurs besoins.

Le problème de la répartition, conclut M. Diefmann (1), est donc, non un problème d'attribution équitable aux facteurs de la production, mais un problème de formation effective du prix, et il soulève la question pratique de savoir combien, pour une appréciation déterminée du consommateur, chacun des facteurs intéressés à la production et à la vente peut obtenir sur le revenu espéré de l'opération.

III

Cette théorie du revenu amène M. Liefmann (2) à rechercher comment la production s'accomplit en vue de l'obtention du plus grand revenu possible.

Pour déterminer le processus de cette activité économique, il distingue deux cas, celui de l' « économie isolée » (*isolierte Wirtschaft*) et celui de « l'économie en argent » (*Geldwirtschaft*). Le souci de la simplification le conduit aux hypothèses suivantes : il suppose tout d'abord que la production s'oriente en vue de la satisfaction de besoins futurs définis et connus d'avance ; il fait donc abstraction de la variabilité des besoins ; il suppose ensuite que l'intensité de l'effort à accomplir par l'homme est constante pendant toute la durée de la production : il suppose enfin que le besoin ne s'applique qu'à un seul objet de la catégorie considérée. Il définit d'ailleurs l'intensité du

---

(1) *Loc. cit.*, p. 35.
(2) *Loc. cit.*, p. 51.

besoin par le degré de la valeur que l'homme attache à une chose déterminée : lorsque l'homme dit qu'une chose a une valeur égale à 10, c'est que le besoin correspondant a une intensité égale à 10 ; en effet, explique M. Liefmann, comme la valeur consiste en une comparaison, c'est que l'homme donnerait en échange de cette chose 10 unités d'une autre chose qu'il estime par suite la dixième partie de la première chose : par exemple, dans « l'économie isolée », il consentirait, à fournir 10 heures de travail au lieu de 1 ; dans « l'économie en argent », il consentirait à débourser 10 marcs au lieu de 1 ; cette convention revient à prendre pour unité l'heure de travail dans le premier cas, le marc dans le second.

Cela posé, M. Liefmann donne les exemples suivants :

1° *Economie isolée.* — Il admet une échelle de besoins gradués comme suit :

a) Une série de besoins d'intensité 2, 3, 4, 5 dont chacun peut être satisfait par une heure de travail ;

b) Une série de besoins d'intensité 4, 5, 6, 8 dont chacun peut être satisfait par deux heures de travail ;

c) Une série de besoins d'intensité 7, 9, 10 dont chacun peut être satisfait par trois heures de travail.

Il cherche dans ces conditions l'ordre selon lequel ces divers besoins seront satisfaits. Le besoin le plus intense, celui dont la satisfaction procurerait le plus grand sentiment de plaisir, est celui d'intensité 10 ; c'est-à-dire que l'on serait disposé à employer 10 heures de travail pour le satisfaire. Or il peut être satisfait en 3 heures. D'autre part, le besoin d'intensité 5 peut être satisfait par 1 heure de travail ; comparé au besoin d'intensité 10, il ne procure sans doute qu'un plaisir moitié moindre, mais il coûte trois fois moins de peine. Dès lors l'homme avisé satisfera le besoin qui, lui donnant une satisfaction absolue moindre, lui coûte un effort relatif moindre ; il satisfera donc le besoin d'intensité 5 avant le besoin d'intensité 10. En raisonnant de même, M. Liefmann conclut que l'homme produira ensuite les choses qui lui procurent la satisfaction respective des deux besoins l'un d'intensité 4 à l'aide d'une heure de travail, l'autre d'intensité 8 à l'aide de deux heures de travail ; le degré d'intensité du besoin est, dans les deux cas, quadruple de l'effort accompli, tandis que par le besoin d'intensité 10, le rapport, au lieu d'être 4, n'est que 3,3. Il y a donc indifférence de la part du producteur, entre les deux productions.

Toutefois M. Liefmann ne méconnaît pas que, s'il s'agissait

de besoins présents et non de besoins futurs, on préférerait produire la chose qui satisfait le besoin d'intensité 4, parce qu'étant produite avec plus de rapidité, elle donne au besoin une plus prompte satisfaction, et même, ajoute-t-il, c'est le seul cas où l'époque de la satisfaction du besoin, à laquelle M. Böhm-Bawerk attache une si haute importance, intervient pour l'orientation de la production.

Enfin, si le producteur, après avoir satisfait les besoins d'intensité 5, 4, 2 et 10, éprouve un besoin de repos dont l'intensité soit supérieure à celle des autres besoins restant à satisfaire, il interrompra sa production ; il aura obtenu ainsi par 1 + 2 + 1 + 3 = 7 heures de travail, une satisfaction qu'il était disposé à acquérir à la rigueur par 5 + 8 + 4 + 10 = 27 heures de travail.

2° *Economie en argent.* — M. Liefmann suppose que le producteur dispose d'une somme de 700 marcs pour satisfaire les besoins dont l'échelle a été donnée ci-dessus, et il admet que :

La satisfaction	d'un besoin	d'intensité		10	coûte 300	marcs.
—	—	—	—	9	300	—
—	—	—	—	8	200	—
—	—	—	—	7	300	—
—	—	—	—	6	200	—
—	—	—	—	5	100	—
—	—	—	—	4	200	—
—	—	—	—	4	100	—

Le producteur ferait œuvre antiéconomique s'il satisfaisait ses besoins dans l'ordre d'intensité décroissante ; car la satisfaction d'un ensemble de besoins d'une intensité 19, constituée par un besoin d'intensité 10 et un besoin d'intensité 9, lui coûterait 300 + 300 = 600 marcs, tandis que la satisfaction d'un ensemble de besoins de la même intensité 19, constituée par trois besoins d'intensité respectivement égale à 8, 6 et 5, ne lui coûterait que 200 + 200 + 100 = 500 marcs. Il lui resterait donc, sur la somme de 700 marcs dont il dispose, 200 marcs au lieu de 100 marcs. Il préférera, par suite, la seconde combinaison à la première.

Donc, conclut M. Liefmann (1), c'est d'après « l'importance du revenu » que le producteur fixe l'ordre de satisfaction de ses besoins. Que la production soit isolée ou qu'elle comporte l'échange, le but est toujours l'obtention d'un supplément maxi-

(1) *Loc. cit.*, p. 53.

mum de satisfaction par rapport aux sacrifices accomplis. Le producteur consent des sacrifices d'autant plus élevés que ce supplément doit être plus considérable ; ce supplément qui n'est autre que le « revenu » dépend de la valeur de la chose.

M. Liefmann admet d'ailleurs que la valeur se modifie avec les quantités du bien considéré, avec chacun des parties que nous affectons à la satisfaction de nos besoins, et dès que l'accroissement de satisfaction que nous obtenons est devenu assez faible pour qu'un autre bien, quoique répondant à un besoin d'intensité moindre, nous fournisse un revenu plus élevé, c'est seulement à la production de ce dernier bien que nous consentons désormais à appliquer des dépenses. Il désigne sous le nom de *Grenzgenussgut* ou de *Grenzertragsgut* le bien le moins recherché parmi ceux que l'on peut obtenir avec des dépenses déterminées (1).

Au reste, dans l'échange, M. Liefmann constate l'existence d'un double revenu, chacun des échangistes estimant plus ce qu'il obtient que ce qu'il cède. Lorsque l'échange s'effectue en nature, le revenu consiste dans la différence entre les deux appréciations dont sont l'objet, de la part de l'intéressé, le bien qu'il reçoit et l'intensité du besoin qu'il pourrait encore satisfaire à l'aide du bien qu'il livre. Lorsqu'au contraire l'échange s'effectue en argent, le revenu se dégage de la comparaison entre les dépenses et le prix. De là une distinction entre le gain de valeur (*Wertertrag*) et le gain de prix (*Preisertrag*) : le premier est obtenu par le consommateur, le second par le vendeur ; le gain de prix est une forme du revenu proprement dit, lequel est toujours le revenu de valeur, celui-ci n'étant en réalité obtenu par le vendeur que lorsque ce dernier s'est procuré à l'aide de la somme reçue un objet auquel il attache de la valeur.

Telle est, réduite à ses grandes lignes, la théorie de M. Liefmann : il me reste à la discuter.

IV

Je débuterai par une adhésion formelle à sa critique de la théorie qui consiste à attribuer à chacun des facteurs ou agent de la production une part du produit : les développements que

(1) *Loc. cit.*, p. 6, 7 et 55.

j'ai présentés dès le commencement de cet article et qui sont indépendants de l'étude de M. Liefmann sont la réfutation de la théorie qu'il combat.

Je ne puis également que souscrire à l'exposé de la double cause technique et juridique qu'il assigne à la genèse de l'erreur dont cette théorie est l'expression.

Par contre, je dois formuler des réserves expresses quant à la conclusion qu'il présente sur la nature du problème de la répartition et quant à la théorie de la valeur qu'il a donnée comme base de son système de répartition.

§ 1. — L'idée que le problème de la répartition est un problème de formation des prix contient une large part de vérité. Il est certain que c'est seulement lorsqu'il peut fixer avec une approximation suffisante le prix probable de la marchandise que l'entrepreneur est en mesure de déterminer les frais à exposer. Toutefois l'appréciation attendue des consommateurs n'est pas le seul élément qui détermine la production : celle des facteurs ou agents de la production est également décisive. Supposons, en effet, que l'entrepreneur ait pu circonscrire dans des limites étroites ses prévisions relatives au prix qu'il peut espérer obtenir et qu'il ait déterminé le profit dont il est décidé à se contenter : il en déduit les charges de travail et de capital qu'il peut assumer ; il s'adresse alors à des ouvriers et à des capitalistes ; si les derniers acceptent les offres de l'entrepreneur, la production peut commencer ; si, au contraire, leurs exigences sont incompatibles avec les intentions de l'entrepreneur, celui-ci renonce à la production ; or ces exigences proviennent de l'appréciation que les ouvriers et les capitalistes formulent quant à la valeur des services qu'ils peuvent rendre ; ils estiment leurs capacités respectives à un taux minimum ; l'entrepreneur, d'autre part, estime les services qu'il attend à un taux qu'il ne veut point franchir, et, si l'estimation de l'entrepreneur est inférieure à celles des collaborateurs qu'il recherche, leur concours lui fera défaut. Ainsi ce n'est pas seulement l'appréciation du consommateur qui intervient pour déterminer la production ; c'est aussi l'appréciation des facteurs ou agents de la production.

Cette dernière appréciation intervient, du reste, non seulement pour déterminer la production, mais encore pour fixer le « revenu » au sens que M. Liefmann lui attribue. En effet, si, en présence de certaines exigences des ouvriers et des capitalistes, l'entrepreneur consent à modifier ses offres, et si,

grâce aux concessions qu'il fait la production peut être entreprise, les charges effectives sont supérieures aux charges prévues et, par suite, le « revenu » réel de l'opération est moindre que le « revenu » espéré pour une appréciation, supposée invariable, du consommateur. Ainsi l'appréciation des facteurs ou agent de la production a exercé une influence sur le montant du « revenu ».

Or cette appréciation vise le prix des services rendus par les ouvriers et les capitalistes. Si donc il est exact que le prix espéré du produit est un des éléments du problème de la répartition, les prix effectifs des services du travail et du capital en sont d'autres.

D'autre part, si l'entrepreneur, par les sacrifices qu'il a consentis en faveur de ses collaborateurs, a diminué le « revenu » de l'opération, si en un mot il a réduit son profit, c'est qu'il a admis, pour le concours apporté par lui-même à la production, une appréciation plus faible qu'à l'ordinaire ; c'est qu'il a demandé à se payer moins largement pour les risques qu'il court et les capacités qu'il apporte ; c'est qu'il a réclamé un prix moindre des services qu'il rend.

On ne peut donc admettre la conclusion de M. Liefmann relative à la nature du problème de la répartition qu'en visant au nombre des prix dont ce problème comporte la formation, non seulement le prix des produits seul envisagé par lui, mais encore le prix des services des facteurs ou agent de la production.

§ 2. — Ce qui, d'après M. Liefmann (1), rattache la théorie de la valeur à celle de la répartition, c'est que l'idée d'attribuer aux facteurs de la production une part d'un bien économique n'est possible et n'a un sens que si l'on admet une théorie objective de la valeur, c'est-à-dire si l'on croit que la valeur des produits est définie par celle des moyens de production. Or la thèse de M. Liefmann aboutit à un concept essentiellement subjectif de la valeur.

Il a fait observer, dans cet ordre d'idées (2), que son système se distingue, sinon par ses conclusions, du moins par sa genèse, de celui que M. Henrich Cohn a exposé quelques années auparavant (3) pour soutenir l'unité et le caractère sub-

(1) *Loc. cit.*, p. 36.
(2) *Loc. cit.*, p. 58, note.
(3) *Die subjektive Natur der Wertes*, Berlin, 1899.

jectif du concept de valeur ; il a signalé notamment que la théorie du « revenu » qui l'avait conduit à la théorie de la valeur lui était personnelle, et l'étude à laquelle je me suis livré des publications de ces deux économistes me permet de confirmer de tous points les allégations de M. Liefmann quant à l'originalité de son travail.

Je souscris également à la discussion qu'il présente de l'ordre de satisfaction des besoins : elle n'est que l'expression du principe de l'économie de l'effort qu'il traduit par la formule de « l'importance du revenu ». Toutefois elle commet l'erreur de négliger la notion de l'intensité absolue du besoin : lorsqu'en effet le caractère impérieux du besoin ne permet pas à l'homme d'en différer la satisfaction, la considération du gain relatif n'intervient plus : l'homme qui souffre de la faim au point que son existence soit en jeu sacrifie tout pour se nourrir ; il fait abstraction du degré d' « importance du revenu » des divers besoins qu'il peut éprouver ; le besoin de nourriture, qui équivaut au besoin de vivre, prime tous les autres.

D'autre part, M. Liefmann se défend (1) d'admettre la théorie de l'utilité limite : mais il n'échappe point au caractère de cette théorie, à cette différence près qu'il vise non l'intensité absolue du besoin mais l'importance relative du sacrifice.

Enfin, bien qu'il prétende réserver l'unité au concept de valeur, bien qu'il déclare (2) « qu'il n'y a point de valeur du bien livré » dans l'échange et qu' « on doit se garder de vouloir comparer » un tel élément « avec la valeur du bien reçu » en échange, M. Liefmann est conduit à présenter la notion d'un élément qui, de son propre aveu, est objectif, à savoir le gain de prix.

Au surplus, s'il est exact qu'il ne doit ni ne peut y avoir partage du produit entre les facteurs ou agent de la production, s'il est certain que l'appréciation du consommateur est nécessaire pour que le produit devienne une richesse, il est incorrect de refuser au capital, au travail et au sol le rôle de cause dans la genèse du revenu ; car ils sont les causes de la production, sans laquelle le revenu n'existerait point.

Enfin, il ne paraît point nécessaire de recourir à l'édification d'une théorie nouvelle de la valeur pour expliquer la répartition de la richesse, et notamment la proposition d'une dis-

---

(1) *Loc. cit.*, p. 53, note.
(2) *Loc. cit.*, p. 7.

tinction entre le « gain de valeur » et le « gain de prix » ne semble pas de nature à simplifier le problème.

V

En résumé, la théorie de M. Liefmann, si ingénieuse soit-elle, ne semble pas rigoureuse : son auteur a été excellent dans la critique : mais il n'a pas été dans la création aussi puissant que dans la destruction. Le souci de redresser des erreurs l'a entraîné à des conceptions qu'il a défendues avec plus de conviction que de force.

Il suffit d'ailleurs de substituer au partage de la richesse effective la rémunération de l'ouvrier et celle du capitaliste, attribuées, antérieurement même à l'achèvement du produits, pour supprimer les inconvénients qu'engendrerait le partage du produit, et il suffit de remplacer la théorie de la *participation* par celle de la *rémunération* (1) pour traduire avec exactitude et clarté les conditions actuelles de la répartition de la richesse. Cette dernière théorie, qui exprime la réalité des faits dans l'organisation économique des sociétés civilisées, présente la répartition comme consistant dans la rémunération attribuée à l'ouvrier et au capitaliste dès la prestation de leurs services respectifs et comme laissant à l'entrepreneur la liberté et les éventualités favorables ou non qui déterminent son profit.

MAURICE BELLOM.

---

(1) Voir pour l'exposé de cette théorie mon *Traité d'Economie politique* actuellement sous presse.

AUGMENTATION
DE LA MONNAIE DIVISIONNAIRE
EN ALLEMAGNE

Une des premières réformes qui s'imposèrent à l'Allemagne unifiée, après les victoires de 1870-1871, fut l'organisation d'un régime monétaire rationnel, fondé sur l'étalon d'or et mettant un terme au chaos, à l'anarchie qui régnaient (1).

L'introduction de l'étalon d'or comporte la démonétisation et la vente de l'argent monnayé que M. de Bismarck fit interrompre en 1879, conservant aux thalers (2) une existence factice, les assimilant à l'or, au point de vue libératoire. En 1900, le législateur intervint de nouveau pour porter de 10 M. à 15 M. par tête la quantité de monnaie divisionnaire pouvant exister en Allemagne : les auteurs de la réforme monétaire de 1871-1873 avaient voulu mettre un frein aux velléités que l'on pouvait avoir d'augmenter indûment les frappes ultérieures d'argent, et dans cet ordre d'idées, ils avaient fixé le maximum de 10 M. La loi de 1900 prescrivit d'employer les thalers à la fabrication de nouvelles monnaies, les thalers, malgré les efforts de la Reichsbank de les maintenir en circulation, ayant la fâcheuse habitude de revenir dans ses caisses. Sur la refonte, il y eut un bénéfice d'environ 10 %. L'opération de la refonte ayant été à peu près entièremen terminée en 1907, le Conseil fédéral, agissant en vertu de la loi monétaire de 1873, prescrivit qu'à partir du 1er octobre 1907, les thalers de frappe allemande n'auraient plus force libératoire et qu'ils ne seraient acceptés

(1) Le régime monétaire a été réglé par les lois du 4 décembre 1871 et du 9 juillet 1873. L'unité légale est le Reichsmark d'or. Seules les pièces d'or ont cours légal illimité ; seul l'or peut être frappé librement.

(2) Frappés en vertu de la convention de 1857.

et échangés par les caisses de l'Empire et des Etats que jusqu'au 30 septembre 1908.

Le gouvernement allemand a soumis en 1907 1908 au Reichstag un projet de loi autorisant la frappe de pièces de 25 pf. en nickel, en réglant la dimension et l'aspect extérieur (1), et permettant de porter de 15 à 20 M. la quantité de monnaie divisionnaire.

L'exposé des motifs du nouveau projet de loi indique que du 1er juillet 1900 au 31 janvier 1908, il a été frappé 441.5 millions de pièces divisionnaires, y compris 76.6 millions de pièces de 0,50, sur lesquelles 71.4 millions étaient uniquement des remplacements de monnaies anciennes par de nouvelles. Après achèvement des frappes de pièces de 5 M. et de 0,50 pf. en cours, on atteindra 909.7 millions, ce qui dépasse légèrement le chiffre de la population en 1905, mais depuis lors elle a augmenté d'au moins 500.000 têtes par an. Pour la frappe des nouvelles pièces, il a été employé 330.000.000 M. en anciens thalers.

Depuis 1900, lisons-nous dans l'exposé des motifs, le besoin de monnaie divisionnaire est devenu plus grand, tout d'abord pour le paiement des ouvriers dont le nombre et les salaires ont augmenté ; il y a eu des plaintes de manque de monnaie, provenant des districts industriels. Au 30 novembre 1907, la Reichsbank n'avait que 14.000.000 de M. en pièces de 5 M., répartis entre 450 caisses (siège central, succursales, bureaux auxiliaires). Le renchérissement général des marchandises a eu les conséquences de faire demander plus de monnaie. Les nombreux navires allemands qui naviguent à l'étranger emportent aussi de la monnaie divisionnaire.

---

(1) Les monnaies d'argent sont 5 M., 2 M.. 1 M., 50 pf., 20 pf. (retirées), de nickel, 20 pf., 10 pf., de cuivre 2 pf., 1 pf.

Au 31 mars 1908, déduction faite des pièces retirées, il reste en monnaies frappées depuis 1872 : 4.407.736.850 M. en or, 918.293.842 M. en argent, 84.466.191 M. en nickel, 19.704.058 M. en cuivre, soit ensemble 5.430.200.941 M. De 1872 à 1906, la frappe totale fut de 5.412.3 millions M., sur lesquels 114.2 millions ont été démonétisés, à savoir 58.096.000 M. en or, 35.729.000 en argent, 372.000 M. en nickel, 5.000 en cuivre. Ce sont les pièces de 5 M. en or qui ont été retirées principalement de la circulation, les pièces, de 20 pf. en argent. En 1906, l'Allemagne a frappé 172.248.070 M. en or pour compte des particuliers ; 2.235.290 M. en pièces de 5 M., 17.769.158 M. en pièces de 2 M., 10.809.435 M., en pièces de 1 M., 31.019.603,50 M. en pièces de 0,50, pour l'Empire. D'après le directeur des Monnaies des Etats-Unis, en 1905-06, le stock d'or de l'Allemagne était de 917 millions de dollars dont 747 millions en circulation, celui de l'argent à pouvoir limité de 210 millions de dollars.

D'octobre 1895 à fin janvier 1908, la quantité par tête a bien augmenté de 9,20 à 14,80, mais la proportion des thalers et des monnaies divisionnaires a fléchi de 17,40 à 15,20. Le 30 juin 1900, la Banque d'Allemagne avait 256.000.000 M. en thalers et pièces divisionnaires, le 31 janvier 1908, seulement 228.400.000 M. ; dans l'intervalle, le nombre de ses caisses a progressé de 281 à 450. En 1900, on calcula qu'il fallait à la Reichsbank un stock de 180.000.000 M. de monnaie blanche, on évalue le chiffre à 250.000.000 pour le quart d'heure, et il y aurait lieu de le porter à 300.000.000, plus 30.000.000 pour les caisses publiques. Ces 330.000.000 sont soustraits en quelque façon à la circulation. Il resterait disponible 579.6 millions M. ou 9.6 par tête. Le Gouvernement trouve ce chiffre insuffisant. Il propose de porter la quantité de 15 M. à 20 M. Si l'on allait de 15 à 18 M., cela permettrait de frapper 182.000.000 en 2 ou 3 ans, 254.000.000 en 4 ou 5 ans, et d'arriver ainsi à 1.163.000.000 dont 330.000.000 seraient enfermés dans les caisses publiques et celles de la Banque. Il resterait pour la circulation une quantité d'environ 15 M. par tête.

La *Gazette de Francfort* fait observer, qu'en effet, il y a eu une demande de monnaie divisionnaire, notamment de pièces de 5 M. de la part des centres industriels, et il n'y aurait pas d'objection à augmenter la quantité, mais elle trouve que le Gouvernement procède avec trop de libéralité et qu'il ne justifie pas l'accroissement du contingent à 20 M. D'autre part, il y a le bénéfice de frappe, qui sera considérable, étant donné le bas prix du métal blanc. On veut consacrer ce bénéfice à un emploi d'utilité générale, notamment s'en servir pour renforcer l'encaisse disponible du Trésor, tout comme l'excédent des dépôts provenant du fonctionnement futur des chèques et virements postaux.

Le 31 mars, le Reichstag a discuté en première lecture le projet de loi monétaire, créant la pièce de 25 pf. en nickel et portant le coefficient de la monnaie divisionnaire de 15 à 20 M. par tête. Le secrétaire d'Etat Sydow a expliqué qu'il s'agissait de mesures d'opportunité, n'engageant pas de questions de principe: il ne s'agit en aucune façon de toucher au système monétaire en vigueur.

La pièce de 25 pf. a été réclamée dans l'Allemagne du Nord, depuis la frontière de l'Est jusqu'au Rhin. Elle sera de frappe aussi soignée que possible, mais elle ne sera pas percée d'un trou : « Tant que le peuple allemand n'aura pas pris l'habitude de porter les monnaies enfilées en collier, autour du cou, il est inutile de les percer. » M. Sydow a commenté l'exposé des mo-

tifs, relativement à l'accroissement de la monnaie divisionnaire.

Les membres du Reichstag, qui ont pris la parole après le secrétaire du Trésor, n'ont pas été d'accord entre eux, ni avec lui. Les uns ont critiqué la création de la pièce de 25 pf. comme introduisant une complication et comme pouvant contribuer au renchérissement de la vie ; d'autres ont approuvé l'innovation, mais suggéré qu'on fît une pièce octogonale, de façon à empêcher toute confusion. Le Dr Arendt a regretté qu'on n'ait pas porté la quantité de monnaie divisionnaire à 40 M. au lieu de 20 M. M. Kaempf a fait ressortir les inconvénients d'un accroissement un peu considérable de la frappe de l'argent : il ne s'oppose pas à une augmentation modérée et raisonnable. Le projet de loi a été renvoyé à l'examen d'une commission du Reichstag.

Le Reichstag a discuté le 2 mai, en seconde lecture, le projet de loi modifiant le régime monétaire, c'est-à-dire, portant de 15 à 20 M. par tête de quantum de monnaie divisionnaire et autorisant la frappe de pièce de 25 pf. La Commission du Reichstag a proposé de formuler l'article 3 de la loi monétaire, comme suit : « Les autres pièces d'argent, de nickel et de cuivre portent indication de la valeur, inscription « Empire allemand », millésime, aigle et signe de la Monnaie. Le Conseil Fédéral détermine la répartition de ces indications sur les deux côtés des pièces, leur ornementation, la disposition du bord, l'alliage, poids et diamètre. Les dispositions concernant le retrait des pièces émanent du Conseil fédéral. La durée pendant laquelle les pièces démonétisées peuvent circuler est fixée à deux ans ».

La Commission a recommandé une motion demandant au Chancelier de porter son attention sur la nécessité de donner un caractère plus artistique aux monnaies allemandes et de provoquer un concours entre les artistes : il y aurait lieu d'adopter une forme plus commode pour la pièce de 5 M. Un député réactionnaire a proposé de réintroduire la pièce de 3 M., à la place du thaler démonétisé, sans que l'on pût songer à rendre aux pièces de 3 M. le caractère factice du thaler, qui circulait comme de l'or, c'est-à-dire qu'il s'emmagasinait à la Reichsbank. Cette proposition de rétablir la pièce de 3 M. a été votée contre les voix des gauches réunies.

Le Secrétaire d'Etat du Trésor, M. de Sydow, a répété des déclarations qu'il avait déjà faites : l'accroissement de la frappe des monnaies d'argent sera fait exclusivement d'après les besoins véritables, y compris ceux de la Reichsbank, sans qu'on songe à les dépasser. Les pièces de 25 pf. seront en nickel pur. Le Gouvernement prendra ce qu'il pourra, de la production in-

digène d'argent, mais celle-ci est absorbée actuellement par l'industrie. Il tiendra compte des désirs exprimés par le Reichstag, relativement au caractère des pièces.

M. de Sydow croit que l'introduction des Reichs Kassenscheine de 10 M. (papier monnaie faisant partie de l'émission ancienne, limitée à 120.000.000 M.) a fait rentrer de l'or à la Reichsbank. La question des pièces de 3 M. n'a plus d'importance.

La troisième lecture a eu lieu le 7 mai, à la veille de la prorogation du Reichstag. Au début de la discussion, le Secrétaire du Trésor a déclaré que la majorité du Conseil fédéral ne reconnaissait pas le besoin d'introduire une pièce de 3 marks, que la majorité du Reichstag avait imposée par un amendement ; il a rappelé que la plus grande partie des chambres de commerce et les commerçants en général, s'étaient prononcés contre cette disposition ; le désir d'avoir la pièce de 3 M. ne se rencontrait que dans certaines régions de l'Empire et dans certaines classes de la population. Le centre et la droite ont assez mal accueilli cette déclaration. M. de Sydow a d'ailleurs commis une maladresse, en parlant de la majorité du Conseil fédéral : M. de Gamp s'est empressé de demander comment la Prusse avait voté ; il a prononcé un plaidoyer tellement chaleureux en faveur du vieux thaler défunt, que l'on aurait pu croire qu'en le faisant disparaître, on avait porté atteinte à un droit essentiel des Allemands ; M. de Gamp a émis la prétention de parler au nom des industriels, prétention qui a été contestée avec raison. Lui et ses amis, Kanitz, Kusch, Raab, ont plaidé pour la restauration de la pièce de 3 M. et soutenu que le gouvernement obéissait aux injonctions des banques berlinoises et des négociants qui n'aiment pas cette monnaie. La passion apportée au débat s'explique seulement, quand on songe aux controverses ardentes du bimétallisme : le thaler est un symbole. Les libéraux ont proposé un amendement tendant à rayer de la loi la restauration de la pièce de 3 M., laquelle n'aurait d'ailleurs qu'un pouvoir libératoire limité. Ils ont été battus par 178 contre 94 voix : le bloc conservateur libéral s'est disjoint. Il reste à voir ce que le Conseil fédéral décidera.

L'accroissement de la quantité de monnaie blanche par tête de 15 à 20 M. n'a pas été accepté par tout le monde avec indifférence : le Secrétaire du Trésor a eu beau proclamer que l'augmentation était sans danger. Ce n'est pas l'avis de M. Heyn, syndic de la Chambre de Commerce de Nuremberg : la nouvelle mesure diffère de celle prise en 1900. Il y a huit ans, il

s'agissait seulement de refondre les vieux thalers, de les transformer en monnaie divisionnaire, sans introduire d'argent nouveau, bien que la quantité de monnaies blanches, par suite de la différence d'alliage entre les thalers frappés à raison de 900 millièmes et les pièces divisionnaires, ait augmenté de 33 millions de M. (1). Augmenter de 5 M. la somme de monnaies divisionnaires d'argent, lorsque la population est de 61 millions, c'est décider la frappe de 305 millions ; la fabrication exigerait quatre ans, étant donné la capacité des 9 ateliers monétaires (Berlin, Hanovre, Francfort-s.-M., Munich, Mildner Hütte, Stuttgart, Carlsruhe, Darmstadt, Hambourg). Le gouvernement aurait l'intention de ne pas dépasser 60 millions de M. par an, pour arriver à 254 millions de M. Avec le prix actuel du métal blanc, le bénéfice est très appréciable, il comporte près de 50 %, alors que la refonte des thalers n'en laissait que 10. Il va falloir acheter du métal blanc (2) hors d'Allemagne, puisque la production indigène ne suffit pas à la consommation industrielle ; en échange de ce métal blanc importé pour les besoins de la frappe, il faudra ou donner de l'or pris à la Reichsbank ou dans la circulation ou des valeurs mobilières ou des marchandises. M. Heyn fait observer que le gouvernement a l'intention de porter le stock de monnaies divisionnaires de la Reichsbank de 210 millions à 300 millions de M. ; il prendra 90 millions de M. sur les frappes nouvelles, le reste des pièces nouvelles servirait à faire rentrer de l'or, à déplacer du métal jaune, tout comme ont dû le faire les billets de 20 et de 50 M. (à la fin de 1907, il avait été émis 139 millions de M. en billets de 50 M., 151 millions de M. en billets de 20 M., sans modifier les conditions essentielles de l'émission fiduciaire).

M. Heyn se demande ce qui arrivera si la circulation intérieure n'absorbe pas les 140 à 180 millions de M. de pièces blanches qu'on lui destine et si elle les rejette à la Reichsbank, dont le stock de métal subsidiaire grossira.

A. Raffalovich.

---

(1) Il subsiste encore 8,3 millions de thalers à transformer.

(2) D'après la direction des monnaies des Etats-Unis, la consommation industrielle de l'Allemagne est de 202.169 kilos d'argent fin en 1905, celle d'or de 16.551 kilos. La production de l'argent en Allemagne a été de 181.000 kil. en 1905, de 177.200 en 1906, provenant des mines indigènes, 399.800 kil. en 1905, 3.934.000 en 1901, provenant des minerais, plombs d'œuvre ou mattes indigènes ou importés. Voir le 12e rapport de l'Administration française des monnaies et médailles 1907.

LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS POUR 1908

Au moment de commencer la lecture des travaux préparatoires du budget de la Ville de Paris pour l'exercice 1908, nous nous étions demandé si nous allions retrouver, cette fois encore, l'expression de « budget d'attente », expression devenue célèbre par sa répétition d'année en année, ou si nous aurions enfin à examiner le budget définitif promis depuis si longtemps. Le doute a été aussitôt dissipé, car dans son mémoire adressé, suivant l'habitude, aux membres du Conseil municipal, le préfet de la Seine débute ainsi : « J'ai déjà eu l'occasion de vous indiquer que la préparation du budget municipal de 1908 comportait des difficultés particulières. Vous connaissez trop bien la situation financière de la Ville de Paris pour avoir été surpris de cette déclaration. » Et plus loin il constate qu'il faut remettre à des temps meilleurs « ce budget modèle », si souhaitable à tous les points de vue, en se contentant jusque-là de « budgets provisoires ». Quant au rapporteur général, M. André Lefèvre, il entre en matière par la déclaration suivante : « Le budget présenté pour 1908 par M. le Préfet de la Seine est un budget d'attente. » A la bonne heure ! nous nous retrouvons en pays de connaissance et nous sommes fixé de façon définitive. Le rapporteur général ajoute que, pour obtenir l'équilibre, l'administration préfectorale s'est vue dans la nécessité d'avoir recours à « des moyens de fortune ». Un socialiste avisé du Conseil municipal a tout de même trouvé que c'était trop toujours la même chose, car, lors de la discussion en séance publique, il a fait cette juste remarque : « M. le Rapporteur général nous déclare que le budget qu'il nous présente est un budget d'attente. Rappelez-vous, messieurs, que depuis dix ans vous entendez la même déclaration... Nous sommes toujours dans l'attente. Dans l'attente de quoi ? Dans l'attente de sœur Anne qui ne voit rien venir. »

On se rappelle que, l'année précédente, le Préfet de la Seine, en présence de recettes jugées par lui inférieures aux dépenses, avait proposé, sans succès d'ailleurs, d'établir une imposition extraordinaire de 11 centimes au principal des quatre contributions directes. N'ignorant pas qu'une proposition semblable aurait encore moins de chances de réussite cette fois, puisque le Conseil municipal arrivé au terme de son mandat ne se soucierait certainement pas de mécontenter les électeurs en votant de nouvelles charges à leur détriment, M. de Selves a renoncé à demander un supplément d'impôts ; au surplus, il espère que les difficultés financières prendront fin grâce à une échéance prochaine. Il s'agit de la disponibilité de 14 millions environ à provenir du service de l'emprunt de 1869, définitivement amorti en 1910. En conséquence, ajoute le préfet, « s'il m'était permis d'employer la pittoresque expression de votre rapporteur général, je dirais que j'ai essayé d'ajouter une arche de plus au pont qu'il s'agit de franchir pour gagner le terrain solide sur lequel, grâce aux ressources dont j'ai parlé, grâce aux plus-values que nous donnera sans doute dans l'avenir l'exploitation de notre domaine industriel, nous pourrons édifier enfin ce budget modèle que, en ce qui me concerne, je désire depuis longtemps pour la Ville de Paris. » Cette déclaration, empreinte de quelque mélancolie, prouve que le préfet a conservé son sentiment sur l'insuffisance des ressources mises à sa disposition. Il est certain qu'à défaut d'économies dont cependant quelques-unes seraient assez facilement réalisables, le budget municipal est un peu trop comprimé et que, par suite, la Ville de Paris aurait besoin d'un supplément de recettes lui permettant de se mouvoir dans des limites moins étroites. Quant à la disponibilité de 14 millions, déjà écornée au profit de l'Assistance publique, il faudra y veiller avec un soin jaloux, pour que, s'il n'en est pas fait un usage spécial comme par exemple pour l'exécution de grands travaux elle ne disparaisse pas dans le gouffre des dépenses ordinaires sans être utilisée pour des nécessités vraiment impérieuses. Ces nécessités existent cependant et le préfet l'affirme hautement : « La vérité, dit-il, est que la plupart de nos services sont insuffisamment dotés et que si d'un côté vous avez eu toujours à cœur de faire droit aux demandes du personnel municipal, d'un autre côté les dépenses de matériel n'ont pas reçu les augmentations nécessaires. » En ce qui concerne la direction des travaux et celle de l'architecture, les crédits accordés sont, d'après le mémoire préfectoral, tellement réduits qu'ils ne permettent plus d'assurer de façon normale

l'entretien des bâtiments et des ouvrages et le fonctionnement des services. Aussi les économies réalisées de cette manière ne sont-elles que des ajournements de dépenses qu'il faudra solder avec usure.

M. de Selves avait espéré trouver des ressources supplémentaires avec les nouveaux régimes du gaz et de l'électricité ; mais ces ressources lui ont fait défaut en raison des avantages consentis tant aux consommateurs et au personnel des employés ou ouvriers du gaz qu'aux consommateurs de l'électricité. En conséquence, bien qu'affirmant une fois de plus ses principes financiers — et ce sont les bons — à savoir, qu'à des dépenses annuelles et normales il convient d'une manière générale de ne pourvoir que par des recettes de même nature, en conservant les recettes éventuelles pour parer aux dépenses imprévues, le préfet se résigne, très à contre-cœur, tout son travail en donne l'impression, à « faire taire momentanément ses convictions » et à demander au budget supplémentaire de 1907 l'appoint nécessaire pour équilibrer le budget de 1908. En effet, après avoir ajourné l'augmentation de certains crédits et en avoir réduit d'autres, soit au total 4 millions, après avoir déclaré qu'eu égard aux circonstances, il lui était impossible de faire entrer dans ses prévisions les conséquences de l'application à tout le personnel municipal de la loi sur le repos hebdomadaire et avoir fait remarquer que provisoirement il ne tenait pas compte des décisions prises par le Conseil municipal au profit de certaines catégories de personnel, M. de Selves proposait d'inscrire au budget supplémentaire de 1907 6 millions de dépenses concernant notamment des achats de matériel, tels qu'approvisionnement de pavés, combustibles, etc. Le préfet ajoutait qu'il usait là d'un procédé légitime sans doute, mais qui ne pourrait servir d'une façon normale, les ressources en question étant de celles qui, une fois employées, ne se renouvellent pas. « En effet, disait-il, il ne faut pas se dissimuler que ces 6 millions réapparaîtront forcément au budget de 1909 pour lequel elles constitueront par rapport à celui de 1908 une augmentation de charges qu'il sera impossible d'éviter. La difficulté n'est donc pas résolue, elle n'est qu'ajournée, et d'un autre côté nous ne retrouverons plus au budget supplémentaire de 1908 les ressources qui, cette année, nous ont permis cette opération, ressources que je regrette d'ailleurs d'employer à cet usage, car elles eussent servi utilement à parer au déficit que laissera sans aucun doute d'ici à quelque temps la liquidation des anciennes opérations à découvert gagées sur des ventes de terrains dont

la valeur avait, en général, été estimée trop haut. » Enfin, la conclusion était que si la situation financière ne se révélait pas inquiétante, elle commandait cependant la plus grande sagesse et interdisait tout entraînement, puisque les prévisions de recettes avaient été tendues jusqu'à la dernière limite et que pour le moment il n'était possible de faire face aux dépenses qu'avec les plus extrêmes difficultés.

Evidemment, la remarque du préfet contient une grande part de vérité, lorsqu'il ajoute que si le budget de la Ville de Paris est mis à si rude épreuve, ce fait provient dans une large mesure de cas de force majeure survenus au cours de ces dernières années et devant lesquels la municipalité ne pouvait que s'incliner : assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, accroissement des dépenses générales de l'Assistance publique, augmentation obligatoire des traitements du personnel enseignant, suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, puis sur les raisins frais, extension des abonnements aux combustibles comme conséquence de décisions rendues par le Conseil d'Etat, d'où une nouvelle diminution de recettes, indemnités à payer pour la suppression des bureaux de placement effectuée en vertu des dispositions de la loi du 14 mars 1904. Néanmoins, on pourrait faire observer qu'en opérant la détaxe totale des boissons hygiéniques, au lieu de procéder à la détaxe partielle, seule imposée par la loi du 29 décembre 1897, d'elle-même l'Assemblée municipale a renoncé d'un seul coup à un bloc formidable de recettes, soit plus de 25 millions. A n'en pas douter, la gêne actuelle vient en grande partie de cet acte de générosité, louable peut-être en soi, mais qui a profité bien plus aux intermédiaires qu'à la population prise dans son ensemble et qui, en tous cas, a porté aux finances municipales une atteinte dont elles ne se sont pas encore relevées. Puis, bien que les économies ne soient pas facilement réalisables, il en pourrait être effectué cependant, ainsi que nous aurons occasion de le constater plus loin.

En conservant les fonctions de rapporteur général, qu'il cumulait ainsi avec celles de président de l'Assemblée, M. André Lefèvre assumait une lourde charge. Le fait a été d'autant plus remarqué qu'il était jusqu'alors sans précédent : il a été assez vivement critiqué par d'aucuns qui ont relevé là une absorption excessive et signalé cette situation anormale comme trop lourde pour un homme, quelle que fût, par ailleurs, son activité. Quoi qu'il en soit à cet égard, le préfet n'avait pas à redouter d'avoir

un contradicteur en M. André Lefèvre au sujet du procédé consistant à équilibrer le budget de 1908, en le dégageant de plusieurs millions de dépenses reportées au budget supplémentaire de 1907; en effet, M. de Selves n'avait fait que reprendre à son compte le système employé, l'exercice précédent, par le rapporteur général. Ce dernier s'est donc empressé d'accepter les propositions contenues dans le mémoire administratif. Au début de son travail, M. André Lefèvre rappelle que l'année d'avant, au moment où la mise en application de la loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables obligeait la Ville de Paris à incorporer d'un seul coup au budget 4 millions et demi de dépenses nouvelles, le Conseil municipal n'avait pu éviter la création de centimes additionnels qu'en escomptant sur les recettes à provenir du nouveau régime de l'électricité un rendement devant permettre de faire face dès 1908 à cette surcharge énorme ; mais les bas tarifs ayant été adoptés par l'Assemblée communale, soit 0 fr. 07 l'hectowatt-heure au lieu de 0 fr.08 et la convention ayant été approuvée par décret du 8 septembre 1907, il y aura de ce chef une simple augmentation de 1 million environ, soit une diminution de 2 millions et demi à 3 millions sur les recettes prévues tout d'abord, diminution à laquelle il convient d'ajouter celle de 3.700.000 francs, résultant de la nouvelle organisation du service du gaz. Encore faut-il tenir compte d'un accroissement de dépenses de 1 million dû à l'entretien des appareils d'éclairage au gaz. En effet, aux termes des articles 55 et 57 du nouveau traité approuvé par décret du 20 juillet 1907, les prix d'allumage et d'entretien des appareils, tels qu'ils avaient été fixés par la convention précédente du 20 février 1870, se trouvent sensiblement augmentés. C'est ainsi que le prix d'allumage et d'extinction a été porté de 0 fr.03 à 0 fr. 05 par bec et par jour, et que celui du nettoyage des lanternes a été élevé de 0 fr. 0032 à 0 fr. 04. L'ancienne Compagnie ne recevait à cet égard de la Ville qu'une redevance inférieure à la dépense réelle; la surcharge équivaut donc au paiement intégral de ladite dépense.

Le rapporteur général, cela se conçoit, a quelque peine à prendre son parti de la diminution des recettes escomptées du chef du nouveau régime de l'électricité. Il déclare ne critiquer ni les avantages faits aux consommateurs par l'abaissement des prix, ni la sollicitude de l'assemblée communale pour le personnel dont les traitements et salaires ont été relevés ; mais il constate que la conséquence des mesures pour l'électricité com-

me pour le gaz devait être nécessairement une diminution de la redevance. « On ne saurait, ajoute-t-il, non sans éprouver quelques regrets, abaisser les prix, supprimer les frais accessoires, augmenter les appointements du personnel et voir accroître le produit. Vous ne l'ignoriez pas, Messieurs, et c'est en pleine connaissance que vous vous êtes prononcés ; mais si les consommateurs et le personnel ont été favorisés, le budget n'a point trouvé son compte. » M. André Lefèvre estime que contrairement à l'attente de ses prédécesseurs, à celle de l'administration et à la sienne propre on ne saurait nourrir l'espoir de voir les produits du domaine municipal augmenter autant qu'il serait nécessaire pour faire face à l'accroissement incessant des dépenses. Le fait est exact, car en admettant même que le supplément de ressources prévu de ce chef se réalise dans son intégralité, il n'en faut pas moins défalquer le montant élevé des sommes résultant des concessions beaucoup plus considérables qu'on n'eût pu le supposer faites soit au public, soit aux agents du cadre administratif et ouvrier. Le rapporteur général cherche donc une autre orientation, et il se demande si des économies ne pourraient être réalisées ; mais il ajoute aussitôt : « C'est malheureusement peu aisé et nous n'avons jamais caché notre scepticisme à cet égard. On a beau, dans les diverses assemblées, au Palais-Bourbon comme à l'Hôtel-de-Ville, constituer des commissions spéciales chargées de faire des économies, on ne voit pas souvent aboutir leurs travaux à des solutions pratiques, même quand elles portent leurs efforts sur des points très déterminés. » Et M. André Lefèvre cite l'exemple de la commission municipale qui, chargée de réduire le nombre et l'importance des multiples subventions allouées par la Ville n'a abouti à rien. Il est certain cependant que si on n'eût pas voulu ménager certains intérêts électoraux ou autres, il eût été relativement facile de dégager ainsi une disponibilité assez élevée. De même les tentatives opérées pour réduire les dépenses de personnel ont toujours échoué. Pour notre part, nous ne pousserions pas l'outrecuidance jusqu'à demander que lesdites dépenses diminuent; s'il était seulement possible que pendant quelques années elles fussent stationnaires, nous nous déclarerions très satisfait de ce résultat invraisemblable, bien que modeste.

Le rapporteur général a raison, après avoir signalé les légitimes restitutions que la Ville a pu obtenir du département de la Seine, de rappeler que l'Etat, lui aussi, est débiteur de sommes importantes et qu'il y a lieu de poursuivre envers lui des

revendications maintes fois et à si bon droit formulées. Ensuite M. André Lefèvre ajoute : « D'économies possibles, nous en avons signalé deux: l'amortissement de la dette et la suppression de l'octroi. » Sans doute, mais jusqu'à ce jour, les propositions formulées à cet égard par le rapporteur général n'ont guère eu — et encore — qu'un succès d'estime. L'amortissement de la dette serait, nul ne le conteste, une chose excellente; mais on sait que l'honorable rapporteur général voulait en arriver à ce que les membres de l'Assemblée communale prissent l'engagement pour eux-mêmes et en quelque sorte pour leurs successeurs, de ne procéder à aucun emprunt. C'était là tenter une œuvre vaine, car pour rares que doivent être les appels au crédit public, parce qu'onéreux, la Ville ne peut renoncer au droit d'y recourir : en certains cas, ils peuvent même devenir indispensables. Il n'en reste pas moins cependant qu'en dehors des formules beaucoup trop absolues, la diminution constante de la dette municipale devrait être, ce qui n'est pas, un des objectifs principaux des édiles parisiens et de l'administration.

Reste la question de la suppression de l'octroi. Ainsi qu'antérieurement, le rapporteur général fait miroiter l'économie provenant des frais de perception. Eh oui, si l'octroi cessait d'exister à Paris, il n'y aurait certes plus besoin de payer des agents pour en percevoir le montant. Mais la question préalable est de savoir si dans les circonstances actuelles il est possible, bien que désirable, de supprimer l'octroi, autrement dit s'il existe un moyen préférable ou au moins équivalent de récupérer les cent et quelques millions par an qu'il produit aujourd'hui. Pour arriver à découvrir ce moyen, M. André Lefèvre n'a épargné ni ses soins, ni ses peines, soit au sein de l'Assemblée municipale, soit dans la presse, soit devant la grande Commission constituée par le Préfet de la Seine à l'effet d'étudier la solution du problème; mais malgré son ardeur à faire aboutir la réforme, malgré son optimisme dans les taxes de remplacement qu'il avait proposées, il n'a pu réussir à établir un projet qui se tienne. La Commission, instituée en mars 1906 et qui, tout d'abord avait pris fort à cœur sa mission, a cessé de se réunir dès le mois de juillet suivant, en présence de l'impossibilité où elle se trouvait d'aboutir à un résultat pratique. M. André Lefèvre dit, il est vrai, dans son rapport général que la réforme continuera d'être pendante tant que la réorganisation des transports en commun n'étant pas effectuée, on se trouvera ne pouvoir

fixer de façon matérielle une des ressources proposées comme taxe de remplacement ; mais, n'en déplaise à l'honorable conseiller, il est bien peu à croire qu'au moment où l'on cherche à diminuer par tous les moyens possibles le prix des places dans les transports en commun,on surcharge soit les voyageurs, soit les entreprises, en exigeant d'eux un certain nombre de millions afin de compenser, pour partie, les recettes d'octroi supprimées. En ce qui concerne les autres taxes présentées,plusieurs difficultés graves ont été soulevées qui n'ont pas été résolues. Au surplus, cette importante réforme n'a pas été seulement étudiée à Paris, mais, on peut le dire, dans le pays entier, et aucune solution satisfaisante n'ayant apparu pour l'instant, le Congrès des maires des principales villes de France, après en avoir discuté au cours des séances tenues par lui à la fin de 1907 à l'Hôtel des Sociétés savantes, a reconnu que la suppression de l'octroi, bien qu'elle soit très à souhaiter de l'opinion de tous, ne pouvait se faire actuellement. Le rapport concernant cette grosse question avait été présenté par M.Beauchet, professeur de droit à l'Université de Nancy et maire de cette ville (1). A ce propos, M. André Lefèvre ne peut s'empêcher de déclarer que « le Congrès des maires a pris un caractère presque exclusivement hostile à la suppression des octrois ». Les conclusions adoptées par l'Assemblée que présidait M. Sarradin, maire de Nantes, étaient prévues à la suite des réponses faites à M. Albert Montheuil, directeur de la *Revue municipale*, par les maires, représentants autorisés de nombreuses villes importantes, et que notre confrère a eu l'heureuse idée de réunir dans un volume des plus intéressants (2). Rien n'est plus instructif, en effet, comme de parcourir les lettres où ces hommes de bonne foi, d'opinions différentes, souvent très mal disposés pour l'institution même des octrois, en arrivent pour la plupart, après une étude des plus sérieuses, à la conclusion ainsi formulée, au nom du Conseil municipal de Tours, par M. Lemaître qui, dix ans auparavant, avait proposé de ne plus recourir à ce mode d'impôt. « Sans la participation de l'Etat, la suppression de l'octroi n'est pas une réforme, mais un simple changement d'impôt, aggravant les charges des contribuables et

---

(1) Rapport au Congrès des Maires sur la question des octrois et la centralisation municipale par M. L. Beauchet. Nancy, Crépin. Leblond imprimeur éditeur, 1907.

(2) Faut-il supprimer l'octroi, simple enquête par M. Albert Montheuil. Librairie de la Revue municipale.

dangereux pour les finances de la ville. » M. André Lefèvre, qui a l'esprit optimiste a cependant déclaré dans un article récent que « la suppression des octrois n'est pas très difficile en France (1) ». Nous trouvons précisément une autre preuve de cet esprit optimiste, à propos du budget de la Ville de Paris pour 1908, dans cette affirmation du rapporteur général : « La crise que nous traversons est *toute momentanée*... Quelques années de sagesse, de recueillement, de gestion sévère seront sans doute nécessaires, *mais certainement suffisantes.* » Qu'en sait-il? Et puis sembler ne pas douter que pendant quelques années on fera preuve « de sagesse, de recueillement, de gestion sévère », voilà qui implique une belle confiance.

Des observations intéressantes et des critiques de diverse nature ont été présentées au cours de la discussion générale qui a précédé le vote du budget de 1908 par le Conseil municipal. Après un exposé du rapporteur général, M. Duval-Arnould a fait remarquer que, depuis un certain nombre d'années et de plus en plus, des dépenses nécessaires étaient, faute de fonds, ajournées d'un exercice à l'autre et même indéfiniment. Il s'est plaint de l'insuffisance de l'éclairage qui commence trop tard et qui finit trop tôt, du mauvais entretien de nombre de chaussées, de l'état de dépérissement de beaucoup d'immeubles communaux, de la non-application à tous les ouvriers municipaux de la loi sur le repos hebdomadaire. Il a conclu en disant qu'il était temps de renoncer aux errements suivis jusque-là et d'équilibrer le budget autrement que par des moyens de fortune, si l'on ne voulait pas voir la situation actuelle déjà difficile, bien que ne présentant aucun caractère alarmant quant à présent, s'aggraver progressivement pour la Ville de Paris. M. Sauton a également signalé le mauvais entretien du domaine communal, notamment des écoles, qui n'ont que des crédits insuffisants. Après avoir constaté que les frais de personnel s'élevaient à 15,50 0/0 pour l'exécution de certains travaux, il a répudié très vivement « les idées nouvelles qui poussent les citoyens rémunérés par l'Etat, les départements et les communes à se considérer comme des privilégiés ayant des droits particuliers, tout en en prenant à leur aise ». Et il a ajouté, ce qui n'était pas sans courage : « En ce qui me concerne, j'ai toujours protesté contre un pareil état d'esprit : je suis de ceux qui pensent qu'un employé ou un ouvrier doit être rémunéré en raison du travail qu'il produit et qu'il a le devoir d'en donner pour l'argent qu'il

(1) N° du *Journal* du 22 novembre 1907.

reçoit. » C'est le langage même du bon sens, mais par le temps qui court... M. Sauton s'est encore élevé contre les graves abus qui se produisent sous le couvert de jours de maladie et dont se rendent coupables certains ouvriers « carottiers », plus habiles à surprendre la bonne foi des médecins administratifs que désireux de se donner beaucoup de peine. Des calculs de l'honorable conseiller, il résulte que les dépenses de personnel ont augmenté de 1904 à 1907 de 6.322.000 francs, auxquels il y a lieu d'ajouter 5 millions au minimum de diminution de recettes provenant de l'assimilation « fantaisiste » du personnel du gaz au personnel municipal, soit en moins une somme supérieure à 11 millions. Les observations présentées par M. Sauton sont des plus judicieuses ; mais il commet, selon nous, une singulière erreur, lorsqu'il se déclare convaincu qu'une fois doté des franchises communales, le Conseil municipal arriverait à réduire les dépenses de personnel, de manière à les proportionner aux services rendus. Il semble d'ailleurs que l'orateur se soit quelque peu contredit, lorsqu'il a ajouté : « A l'heure actuelle, on cherche à faire retomber la responsabilité sur le préfet qui ne fait cependant qu'exécuter les délibérations du Conseil municipal. » Qu'est-ce à dire sinon qu'à cet égard — et le fait n'est du reste pas douteux — l'assemblée pousse à la dépense. Et peut-on, par suite, croire qu'ayant plus de liberté pour satisfaire les demandes d'électeurs, elle fera machine en arrière. Nous croyons absolument le contraire.

Les critiques fort vives de M. Landrin, socialiste, ont surtout porté sur ce fait que le Conseil municipal compte beaucoup trop sur l'administration ainsi que sur le rapporteur général et que l'Assemblée « aime mieux s'endormir dans le farniente que travailler à examiner la situation budgétaire ». De l'avis de ce conseiller, le budget ne présente que l'apparence de l'équilibre : le domaine communal n'est pas entretenu, le pétrole n'a pas été dégrevé des droits d'octroi, alors que cette mesure serait nécessaire : le repos hebdomadaire n'est pas appliqué dans les services municipaux. « On a été obligé, a ajouté M. Landrin, de faire l'aveu que nous ne pouvions tirer de notre domaine industriel les redevances que nous devions en espérer. Le Conseil municipal vient de concéder pour vingt ans l'exploitation du gaz et pour trente-cinq ans celle de l'élctricité dans des conditions qui ne nous permettent pas d'espérer des recettes suffisantes. » Le même conseiller a également fait remarquer que la discussion du budget — et l'observation est juste — n'a pas toute l'am-

pleur qu'elle comporte par suite de l'époque trop tardive à laquelle elle s'engage. M. Ambroise Rendu a signalé, en les regrettant, les réductions opérées sur les crédits affectés à la voie publique. En 1900, la somme consacrée aux voies parisiennes était de 26.800.000 francs ; en 1908, elle n'est plus que de 24 millions et demi, bien que les prévisions de l'administration, pour qu'il soit fait face aux dépenses normales, s'élèvent à 29 millions et demi. Des économies pourraient être réalisées, notamment sur les subventions « dont certaines, avouons-le, constituent une manne électorale ». Rien de plus exact que cette remarque.

M. César Caire qui a également demandé des réductions sur le montant des subventions, s'est montré des plus sceptiques au sujet de la suppression, cependant désirée par lui, de l'octroi et des espérances manifestées à cet égard par M. André Lefèvre. Il estime qu'il ne faut pas trop compter sur les produits du domaine industriel, la Ville ne devant pas recourir « à une location à un taux exagéré de tout ce qui constitue le dit domaine ». Il a conclu en disant que si la situation budgétaire de la Ville restait bonne malgré l'insuffisance de certains crédits, elle était encore meilleure il y a quelques années. A la suite d'un débat, plutôt politique que financier, entre MM. Henri Galli, Maurice Quentin et le rapporteur général sur les phases diverses par lesquelles la question du gaz avait passé au cours de ces dernières années, M. Houdé a présenté quelques observations, puis la discussion générale a été close. Auparavant s'était produite, et nous nous reprochions de ne pas la signaler, l'intervention accoutumée de M. Gelez qui soumet toujours à ses collègues quelques idées présentées sous une forme savoureuse et pittoresque. Bref, cette fois, l'honorable conseiller a fait la déclaration suivante : « Je me propose de faciliter l'obtention d'*économies* futures par le dépôt que je ferai d'une proposition de *dépenses* pour la création de cours d'économie budgétaire municipale et de comptabilité administrative. En définitive le peuple paie, il a le droit de savoir et d'être mis à même de comprendre l'emploi qui est fait de son argent. » Un peu après, à propos d'explications à fournir par l'administration au sujet de certains crédits, M. Gelez s'écrie : « L'administration les donnera-t-elle ? Malgré moi, je pense à la romance chantée dans *Mignon :* « C'est en vain que j'attends un aveu de sa bouche ». Vous le voyez, Messieurs, je ne mets aucune acrimonie dans mes critiques. » Evidemment.

De tout ce qui précède, il résulte que le budget de la Ville de Paris subit une sorte de crise, sans que d'ailleurs cette situation semble être, même pour partie, le contre-coup d'une crise économique générale. Dans une notice pleine d'intérêt et toute récente (1), M. Georges Villain, directeur du Contrôle commercial des chemins de fer au ministère des Travaux Publics, pose la question de savoir si nous sommes dans une période de dépression industrielle et il y répond de la façon suivante : « On sait qu'il y a eu crise industrielle, c'est-à-dire passage d'une période d'activité dans une période de ralentissement dans les années 1873, 1880-1882, 1890 et 1900. Certains pensaient, étant donné ces précédents, que la période active, dans laquelle nous nous trouvons, pourrait durer dix ans. Mais il serait plus que téméraire de le croire en raison des indications que l'on possède déjà sur les prix de gros. On ne connaît pas encore ce que l'on pourrait appeler le rythme de ces oscillations périodiques. Il faut attendre que ces observations aient porté sur un nombre assez grand de crises pour que l'on puisse dégager des hypothèses qui ne soient pas trop hasardeuses. Aussi répéterons-nous qu'avec les données actuelles le mieux est de s'en tenir au déterminisme le plus étroit. L'économiste qui étudie les crises économiques doit se comparer au navigateur qui, en temps de brouillard, ne se dirige qu'à coups de sonde ». De ces prudentes, mais très sages considérations, il ressort du moins que si la crise industrielle existe, elle ne fait que commencer et n'a donc pas pu influer comme cause même secondaire ou accidentelle sur celle que traversent les budgets de la Ville de Paris et qui trouve alors exclusivement son explication dans les motifs donnés par le préfet, le rapporteur général et les divers orateurs ayant pris part à la discussion ouverte devant le Conseil municipal.

Pour l'exercice 1908, le budget de la Ville de Paris est établi finalement comme suit : Recettes ordinaires, 354.066.476 fr. 26; recettes extraordinaires, y compris les fonds spéciaux, 11.703.384 francs, soit une somme globale de 365.769.860 fr. 26 ; les dépenses ordinaires et extraordinaires sont respectivement fixées aux mêmes chiffres. A la date du 7 mars dernier est intervenu le décret approbatif du dit budget.

Ce sont toujours les produits de l'octroi qui, par leur impor-

---

(1) Notice sur la périodicité des crises économiques et ses rapports avec l'exploitation des chemins de fer français. Imprimerie nationale, décembre 1907.

tance, forment le principal chapitre des recettes municipales : ils sont escomptés pour l'exercice 1908 à concurrence de 111.250.000 fr. en progression de 1.250.000 fr. sur le chiffre qui avait été prévu pour 1907. A ce propos, il n'est que juste de mentionner le rapport présenté par M. Alpy sur le budget spécial des recettes d'octroi pour l'exercice en cours et dans lequel l'honorable conseiller, après des considérations très judicieuses, signale qu'en 1907, une plus-value s'est produite sur tous les chapitres de perception, sauf en ce qui concerne les comestibles et plus particulièrement encore les alcools. Viennent ensuite les taxes dites de remplacement pour 45 millions et demi et le rendement des centimes communaux ainsi que de taxes accessoires telles que celle sur les chiens pour 38.425.000 fr. Les droits d'abri et autres perçus soit aux Halles centrales soit dans les marchés devront procurer 9.319.000 fr. ; les taxes funéraires, 5.948.000 fr.; les abattoirs et entrepôts, 6 millions environ ; les droits acquittés pour les locataires sur la voie publique et dans les promenades publiques 6.625.000 fr. ; les taxes sur les voitures publiques, 19.488.000 fr. dont 12.473.000 fr. — au lieu de 11 millions prévus pour 1907 — à provenir des versements de la Compagnie du chemin de fer métropolitain ; la taxe de balayage, 3.730.000 fr. ; les établissements d'instruction publique. 5.101.000 fr. ; la contribution de l'Etat dans les dépenses de la police municipale, y compris quelques recettes accessoires de la Préfecture de Police 13.171.000 fr.; l'exploitation des voiries, vidanges et égouts, 8.474.000 fr.; le nouveau régime de l'électricité, 3 millions, etc. Reste enfin comme recette importante, celle à prévoir de la régie intéressée du gaz, soit 29.161.000 fr. qui se décomposent comme suit : Produit net de la gestion annuelle de la Société du gaz de Paris, 19.500.000 fr. (le chiffre prévu pour 1907 était de 23.254.000 fr., soit près de 4 millions en moins) ; prélèvement sur les recettes nécessaire pour assurer le service des emprunts dits du gaz, 9.561.000 fr., etc.

Le service de la dette municipale exige, à lui seul, une somme supérieure au tiers du total des dépenses, puisqu'en 1908, il absorbera 134.720.000 fr. Les frais de personnel des services intérieurs de la Préfecture de la Seine, pensions et secours compris, s'élèveront à 15.660.000 fr., les frais de perception de l'octroi à 12.382.000 fr. Il est prévu 5.597.000 pour le service des inhumations, 6.463.000 fr. pour les services techniques, 3.835.000 fr. pour ceux de l'architecture et des beaux-arts; 21.726.000 fr. pour la voie publique, 13.179.000 fr. pour les promenades et planta-

tions, l'éclairage, 11.456.000 fr. pour les eaux et égouts, 34 millions et demi pour l'enseignement à ses divers degrés, 38.329.000 francs pour la Préfecture de police, etc. Nous avons réservé, pour terminer, la dépense la plus élevée après celle de la dette municipale : ce sont les crédits affectés à l'Assistance publique, aux aliénés, aux enfants assistés, aux établissements de bienfaisance, et qui atteignent 43.746.000 fr. La réserve disponible a été fixée à 1.704.000 fr. Dans les recettes et les dépenses extraordinaires, il n'y a à relever que l'inscription d'une somme de 8 millions à emprunter en vertu de la loi du 29 juin 1907 et à employer pour le service des eaux.

Une recette supplémentaire permettra peut-être d'assurer plus aisément l'équilibre financier, c'est celle devant résulter du droit d'entrée dans les musées municipaux (Carnavalet, Palais des Beaux-Arts, Cernuschi et Victor Hugo), droit d'entrée fixé à 1 fr. par personne, aux termes d'un arrêté du 28 janvier 1908. On prévoit que ladite recette pourra s'élever à un chiffre annuel variant de 25.000 à 30.000 fr! En dehors de cette innovation, il n'est pas sans intérêt de remarquer que le budget de l'exercice 1908 présente quelques particularités. En premier lieu, les dépenses des usines municipales d'électricité situées au Parc Monceau, aux Buttes-Chaumont, aux Halles Centrales, aux squares Saint-Pierre et Montmartre ont disparu, les dits établissements étant, depuis que le nouveau régime fonctionne, exploités par les concessionnaires. Puis il n'a pas été possible d'établir la recette à provenir du marché aux chevaux, par suite de son transfert, dans de nouvelles conditions d'exploitation du boulevard de l'Hôpital dans une dépendance de l'abattoir hippophagique de Vaugirard. Cette année, il a été inscrit un crédit de 53.000 fr. pour le renouvellement du Conseil des prud'hommes, et un autre de 133.000 fr., pour le renouvellement des membres du Conseil municipal. Il a été pourvu également à une dépense supplémentaire de 227.000 fr. nécessitée par le relèvement de l'indemnité journalière de résidence allouée aux gradés et aux soldats de la garde républicaine, dépense qui en entraînera une de même importance pour l'Etat. Enfin signalons que les recettes et les dépenses de l'exercice 1908 se trouveront assez sensiblement influencées du fait que l'année est bissextile.

Pour s'assurer de nouvelles ressources rendues indispensables notamment du fait de l'assistance obligatoire aux vieillards et infirmes, le Conseil municipal avait demandé qu'une taxe de 3 centimes 0/00 sur les opérations de la Bourse des valeurs et sur les

opérations à terme de la Bourse de commerce, fût établie au profit de la Ville de Paris ; mais dans une lettre dont il a été donné lecture au Conseil municipal au cours de sa séance du 9 mars 1908, le ministre de l'Intérieur déclare que les délibérations prises à cet égard par l'Assemblée communale ne sont susceptibles de recevoir aucune suite. Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, le ministre présente les observations ci-après : « Les transactions qui se font sur le marché de Paris n'intéressent pas seulement les habitants de la région parisienne, mais bien la France entière et même l'étranger. Elles ont donc un caractère beaucoup trop général pour devenir matière imposable au profit des collectivités locales, et il convient d'en réserver la taxation au profit du budget général seul. Cette considération s'oppose également à l'abandon d'une parcelle quelconque des ressources que produit l'impôt en vigueur, ressources qui sont d'ailleurs indispensables à l'équilibre du budget de l'Etat. »

Pour terminer, signalons encore trois faits récents et importants au point de vue financier : en premier lieu, le vote d'un emprunt de 170 millions de francs demandé par le Conseil municipal, dans ses séances des 23 et 27 décembre 1907, pour les travaux de construction des nouvelles lignes à concéder au chemin de fer métropolitain ; en second lieu, le vote d'un emprunt de 38 millions demandé par la même assemblée, dans sa séance du 8 février 1908, pour l'exécution des travaux destinés à faire face à l'accroissement de la consommation du gaz ; enfin la promulgation d'une loi en date du 10 mars 1908 autorisant la Ville de Paris, conformément à sa demande, à emprunter une somme de 37.465.000 fr. remboursable en trente ans et destinée à des opérations scolaires. Pour le surplus des dépenses nécessitées par les dites opérations scolaires, la Ville inscrira à son budget, de 1910 à 1919 inclusivement, une annuité de 5 millions et demi à laquelle elle fera face, ainsi qu'à la dépense du service de l'emprunt, au moyen de centimes extraordinaires additionnels dont la prorogation est également autorisée à cet effet. Tout ceci, sans préjudice des 500 millions de travaux que l'administration préfectorale songe à effectuer à l'aide d'une sorte d'emprunt déguisé, grâce à la perception jusqu'en 1945 des centimes affectés à l'amortissement des emprunts de 1869 et de 1875. On voit par là que les charges de la Ville, par conséquent celles des contribuables parisiens, ne sont pas près de diminuer.

E. Letourneur.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

ET INDUSTRIEL

Les stations centrales électriques; le prix du courant produit au moyen des machines à vapeur, et l'intérêt qu'il y a de recourir aux chutes d'eau; l'inépuisable réservoir d'énergie de la houille blanche. Les difficultés de transmission du courant des régions montagneuses vers les centres de consommation, et la nécessité des hautes pressions: ce que c'est que le voltage. L'emploi de tensions de jour en jour croissantes; de 20.000 à 60.000 volts; transmission à grande distance sans trop forte déperdition ni coût d'établissement exagéré. Les tensions de l'avenir. — Une combinaison réduisant les dépenses de combustible dans les centrales à vapeur; l'installation des usines à la bouche des puits de mines. Transport du produit fabriqué, le courant électrique, et non de la matière première. — Les poussières industrielles et leurs ravages; la lutte engagée contre elles par les patrons. L'aspiration et la collecte de ces poussières et déchets; les masques respirateurs; les machines automatiques mettant l'ouvrier complètement à l'abri. — Les services de l'air comprimé. Outils pneumatiques, peinture à la machine, machine à jet de sable.

Il n'est pour ainsi dire pas un coin du domaine technique et industriel, où l'électricité ne vienne rendre les services les plus signalés ; et c'est pour cela qu'on voit se multiplier de tous côtés les stations centrales électriques, comme on les appelle, les usines où l'on produit le courant qui sera ensuite distribué ici et là pour s'appliquer aux mille usages divers. Le plus ordinairement, jusqu'ici, la production de ce courant dans les vastes agglomérations s'est faite au moyen d'usines à vapeur ; et si l'électricité ainsi produite conserve tous ses avantages caractéristiques, facilité de transport, plasticité, etc., néanmoins, elle revient relativement cher. On en sait quelque chose à Paris, où le prix de vente du courant n'est pas maintenu élevé seulement

par les stupides conditions que le Conseil municipal et l'Administration ont insérées dans le cahier des charges des concessionnaires, mais par le prix même du combustible employé au chauffage des chaudières qui alimentent les machines à vapeur, commandant à leur tour les générateurs électriques.

Lorsque la question s'est posée du nouveau régime de l'électricité à Paris, quand on s'est demandé dans quelles conditions serait produit, et vendu, le courant, un de nos électriciens les plus éminents, M. Blondel, a proposé de recourir (et nous allons voir dans quelles conditions) à une chute d'eau, à de la houille blanche, pour actionner les dynamos nécessaires à la fourniture de l'électricité dans Paris; ces dynamos auraient été installées à côté de la chute d'eau, et fort loin de Paris, sur le haut cours du Rhône. Il y a tout intérêt, en effet, à substituer la houille blanche à la houille noire pour la production de l'énergie mécanique destinée à se transformer ensuite en énergie électrique. Sans doute la puissance que l'on peut emprunter à la chute d'eau, pas plus que rien au monde, n'est gratuite ; mais quand on se place dans de bonnes conditions, que l'on choisit une chute de grande hauteur, un emplacement où les travaux ne seront pas trop coûteux, on arrive à produire l'électricité à bien meilleur compte au moyen d'une chute d'eau qu'à l'aide de ce charbon extrait péniblement des entrailles de la terre, et d'ailleurs transporté fort chèrement du lieu d'extraction sur le lieu de consommation.

On pourrait ajouter à cela, en considérant les choses à un point de vue plus large, en portant ses regards vers l'avenir, que les ressources en combustible minéral sont très limitées, qu'au contraire les chutes d'eau ne sont pas près de nous manquer, leur disparition ne pouvant se produire sans doute qu'avec la disparition du relief de la terre.

Malheureusement, d'une manière générale, les régions montagneuses où l'on trouve de la houille blanche dans des conditions véritablement avantageuses, permettant la production du courant à bon marché, sont éloignées des grandes agglomérations urbaines et des centres industriels, où les consommateurs de courant peuvent se rencontrer en grand nombre : il faut donc pouvoir transporter économiquement vers ces centres et agglomérations le courant produit dans ces régions lointaines, sans qu'il s'en perde trop en route, et sans que les canalisations chargées d'assurer ce transport reviennent trop cher d'établissement. Nous employons ce mot de canalisations, qui est du

reste classique dans le langage technique, comme s'il s'agissait d'une distribution d'eau : le fait est que, à s'en tenir aux apparences, la distribution du courant, sa circulation dans les fils et conducteurs posés pour assurer son transport, sont tout à fait analogues à ce qui se passe dans une distribution d'eau sous pression, comme il s'en fait dans nos villes et nos maisons. Si l'on veut amener beaucoup de courant au bout de la canalisation, là où l'on en trouvera l'emploi, il serait nécessaire d'offrir de grosses canalisations au fluide ; mais ces grosses canalisations coûtent très cher, d'autant plus qu'on ne peut guère les constituer que de cuivre, métal qui oppose peu de résistance au mystérieux déplacement du courant. Actuellement, on arrive bien à diminuer quelque peu le prix d'établissement de ces canalisations en remplaçant partiellement le cuivre par l'aluminium; néanmoins, on ne peut songer à donner aux conducteurs un diamètre très gros, laissant librement passer beaucoup de courant. C'est énorme quand ces fils aériens qui transportent le courant à travers champs, de l'usine hydro-électrique au lieu de consommation, ont 8 à 9 millimètres de diamètre.

La conséquence immédiate de l'emploi de conducteurs de faible section serait que le courant trouverait une grande résistance à son passage, tout comme de l'eau que l'on voudrait faire arriver à un robinet par un tuyau de plomb de tout petit diamètre. Pour l'eau, on a la ressource de la distribuer sous une forte pression ; celle-ci triomphe partiellement de la résistance. Pour l'électricité on recourt de même à la pression, à cette différence près qu'ici cette pression s'appelle le voltage : le volt étant l'unité de pression. Si bien que, pour envoyer du courant électrique à très faible distance, comme la canalisation sera courte, que la résistance ne sera pas considérable, et que du reste on pourra faire la canalisation relativement grosse sans se livrer à des dépenses trop élevées, parce que la distance à franchir ne sera pas très notable ; on se servira de machines ne fournissant pas le courant sous haute tension (mot consacré), sous voltage élevé, sous forte pression, si vous préférez. Mais quand, au contraire, il faut faire franchir au courant une très grande distance, ou bien on doit employer des machines donnant le courant sous haute tension, ou bien on a la ressource de le produire avec une tension relativement basse, pour le transformer ensuite au moyen d'appareils que l'on appelle précisément des transformateurs, et qui ont unique-

ment pour but de relever la tension, de transformer le voltage en l'élevant beaucoup.

Depuis longtemps déjà on sait produire l'électricité à haute tension ; mais on a hésité durant bien des années à employer ces tensions pour la distribution du courant, ce qui limitait pratiquement l'envoi de ce dernier à longue distance. Il y avait des difficultés dont il fallait triompher dans l'installation de canalisations destinées à de très hauts voltages ; on pouvait craindre les accidents, les canalisations étant le plus ordinairement aériennes (ce qui coûte bien moins cher) ; on redoutait aussi les déperditions de courant, l'électricité cherchant à s'échapper des conducteurs par suite de la pression, tout comme de l'eau sous pression cause parfois des fuites dans la canalisation qui la contient. Peu à peu, on s'est montré plus audacieux, et c'est ainsi qu'on est arrivé aux résultats remarquables que nous voulons faire comprendre : leur intérêt, encore une fois, étant essentiellement pratique, puisque ces distributions sous haut voltage permettent l'envoi du courant à de très grandes distances et l'utilisation, dans des agglomérations lointaines, de chutes d'eau fournissant l'énergie mécanique, et par conséquent électrique, à bon marché. Sans doute l'ingénieur moderne aurait pu, dès longtemps, amener le courant de points fort éloignés, *sans pratiquer les hautes tensions*, avec toutefois de gros conducteurs très coûteux ; mais en matière industrielle, en matière économique, le prix de revient est tout, et ce qu'il a fallu, cela a été une solution économique du problème.

Rapidement, les voltages de 10.000 volts sont devenus chose courante : et pour apprécier cette pression, on doit songer que, normalement, le courant, tel qu'il est employé sur une voie de chemin de fer électrique, n'est guère que de 500 volts ; pour les lampes à incandescence, il est de quelque 110 volts ! On s'est hasardé graduellement à aborder les tensions de 20.000, de 30.000, de 40.000 volts, et l'on est maintenant bien au-delà. D'après ce que nous avons dit tout à l'heure, on comprend que, parallèlement, on augmentait la distance à laquelle on pouvait envoyer le courant.

Les exemples se multiplient, et nous allons en fournir quelques-uns au lecteur, pour lui bien faire comprendre l'importance de l'évolution qui se produit en France même, où nous possédons maintenant des installations de ce genre du plus haut intérêt. Il y a seulement quelques années, on admirait les trans-

missions de force électrique qui se faisaient sur une distance d'une trentaine de kilomètres ; et ici même nous avons cité, il y a environ deux ans, l'usine de St-George, dans le département de l'Aude, qui distribue le courant jusqu'à 130 kilomètres de la centrale hydro-électrique, sous une tension de 20.000 volts !

Mais voici, dans la région de San Francisco, la California Gas and Electric C°, dont l'usine principale de De Sabla arrive à envoyer le courant jusqu'à près de 360 kilomètres, à l'aide d'une tension de 50.000 volts. Il a fallu imaginer des isolateurs scientifiquement étudiés et construits pour éviter la déperdition du courant, et toute l'ingéniosité des ingénieurs a été mise à contribution pour mener à bien cette remarquable distribution. On a terminé, il y a peu de temps, une énorme installation pour le compte de la Niagara, Lockport and Ontario Power C° : il s'agissait d'amener jusqu'à Syracuse, dans l'Etat de New-York, et à plus de 260 kilomètres de distance, le courant électrique produit par une chute d'eau empruntée au Niagara sur la rive canadienne. Les canalisations aériennes ont été faites de fils d'aluminium, ce qui a permis d'abaisser un peu les dépenses de premier établissement. La puissance disponible, ici, est bien plus considérable que dans la première installation dont nous avons parlé, et atteint 10.000 chevaux. Sur cette même rive canadienne du Niagara, nous trouvons une usine hydro-électrique qui envoie le courant à Toronto : c'est seulement à 130 kilomètres, ce que l'on considère comme peu de chose maintenant; cependant le courant, qui n'est produit qu'à une tension de 12.000 volts par les machines génératrices, est amené immédiatement à un voltage de 60.000 volts, sous lequel il parcourt la ligne. De cette façon on a pu se contenter de conducteurs relativement minces (qui ne représentent qu'un poids de 2.250 tonnes de cuivre) entre l'Usine et Toronto. Notons que la tension est considérablement abaissée à l'entrée dans Toronto, pour prévenir les dangers que peuvent causer des courants à très haut voltage dans l'intérieur des agglomérations.

Au fur et à mesure que l'on commence de tirer parti des chutes d'eau dans les pays neufs, ou dans ceux où le combustible minéral est rare, on y voit établir de ces distributions à haute tension. C'est ainsi que les villes mexicaines de Trajuato et de Guanajuato sont maintenant fournies de courant à 60.000 volts, qui leur vient d'une distance de 160 kilomètres. En France, on n'a plus guère rien à envier, en ces matières,

soit à ces pays neufs, soit aux contrées américaines, où les audaces techniques ont toujours été de règle. Citons d'abord le transport d'énergie électrique entre Moutiers et Lyon, destiné à fournir encore du courant à la région industrielle de Lyon, qui dispose pourtant déjà de l'usine de Jonage, installée, elle, sur une basse chute et dans des conditions fort coûteuses de premier établissement (bien que les consommateurs à desservir se trouvent dans le tout proche voisinage de l'usine). On a donc créé une centrale hydro-électrique à Plombières, tout près de Moutiers, dans la Savoie ; on utilise en ce point une chute de plus de 65 mètres, qui fournit du courant à haute tension ; celui-ci est transporté par une ligne aérienne de 180 kilomètres jusque dans la banlieue de Lyon, et cela à une tension de plus de 57.000 volts. Voici, d'autre part, Marseille et Arles qui reçoivent du courant dans des conditions analogues, de deux usines hydro-électriques situées respectivement à 60 et 80 kilomètres: usine de la Brillanne, sur la Durance, près de Forcalquier, et usine du Ventavon, sur le haut cours de cette même rivière. Ici encore, et en raison de la distance à franchir, on a adopté des tensions énormes, que les ingénieurs au tempérament conservateur affirmaient impossibles à pratiquer il y a encore bien peu de temps; du Ventavon, c'est sous un voltage de 52.000 volts qu'arrive l'électricité, et sous 57.000 volts de la Brillanne. Le courant ne sort d'abord des machines (si l'on nous permet cette expression) que sous une pression, une tension de 7.500 volts; mais ce serait insuffisant pour qu'il puisse passer dans de bonnes conditions par les canalisations qui doivent l'emporter jusqu'à Marseille, et des appareils transformateurs, élévateurs de tension, portent à près de 60.000 volts sa pression. En présence de ce chiffre, on se prend un peu à sourire des 27.000 volts de pression de la distribution d'énergie électrique établie en 1902 entre Maurice et Lausanne, et qui excitait tant l'admiration.

On vient tout récemment de terminer une installation analogue, qui dessert aux Etats-Unis les villes de Grand Rapids et de Muskegon, et où la tension adoptée est de 72.000 volts. L'exploitation s'en fait de la manière la plus satisfaisante. D'ailleurs, on prévoit dès maintenant l'instant où l'on va pouvoir, et de beaucoup, dépasser ces chiffres. Grâce au principe appliqué dans la distribution de Moutiers (où l'on fait usage de courant continu, suivant un système relativement nouveau et fort intéressant), on compte être à même de porter à 100.000 volts la tension des distributions. Durant l'exposition de Milan, des

spécialistes italiens ont même fait des expériences avec des courants atteignant 150.000, 200.000, 250.000 et jusqu'à 280.000 volts ; il est vrai qu'avec cette dernière et formidable tension, des étincelles jaillissent constamment des conducteurs, et que tout s'électrise par induction, dans le voisinage de la ligne. Il ne s'agit donc pas encore d'en arriver à de pareilles pressions, mais des progrès nouveaux sont possibles. Ils viendront simplifier la distribution de l'énergie électrique, c'est-à-dire abaisser ce capital d'établissement qui est la base de toute entreprise industrielle, et que l'examen même superficiel des questions techniques permet d'apprécier à sa juste valeur économique et sociale.

*
* *

Nous avons insisté tout à l'heure sur l'avenir réservé à la houille blanche, particulièrement dans la production du courant électrique. Mais il n'en faut pas conclure qu'on ait à négliger la question de la transformation en électricité de la puissance virtuelle contenue dans le bloc de charbon. L'installation de centrales électriques à machines à vapeur assure les avantages si précieux de la centralisation en matière de production de force motrice ; elle permet une utilisation meilleure de cette richesse que constitue le combustible. Il y a pourtant une manière plus logique de tirer parti de ce combustible pour le transformer en courant, en énergie électrique destinée à être vendue à tous les consommateurs possibles. Nous avons dit, il y a un instant, que le transport du combustible, depuis le lieu d'extraction jusqu'au centre où se trouve installée la centrale à vapeur, revient très cher; il entraîne des déperditions considérables, d'autant que les manutentions de charbon causent des pulvérisations, la formation de ce que les spécialistes appellent des menus, de poussières qui ne trouvent qu'à se vendre difficilement ensuite, parce que leur combustion se fait malaisément. Or, on peut éviter ces déperditions, ne plus transporter à distance cette matière première lourde et encombrante qu'est le charbon, tout simplement en installant à l'orifice de la mine la centrale électrique dont les machines à vapeur, commandant des dynamos génératrices de courant, brûleront le charbon qui vient d'être extrait. Le principe est donc de s'installer là où le combustible est abondant et à bon marché, de le lancer presque directement de la benne qui l'élève dans le foyer de la chaudière ; on ne procède alors

qu'au transport de la matière fabriquée, de ce courant qui se véhicule relativement avec tant de facilité; surtout étant donnés les progrès accomplis dans la technique des distributions électriques, et dont nous venons de donner un léger aperçu.

On comprend toutes les conséquences d'une pareille combinaison : on a la possibilité d'utiliser des combustibles de faible valeur qui n'auraient pu valoir le transport en nature ; on peut au besoin transformer tel combustible en gaz pauvre, et actionner sur place des moteurs à gaz qui commanderont les dynamos. Ajoutons que ce déplacement de certaines usines à vapeur des agglomérations urbaines vers les exploitations minières, a pour conséquence de débarrasser l'atmosphère des villes de fumées aussi malsaines que gênantes. Avec la combustion, l'utilisation du combustible sur place, on arrive à abaisser à un prix extrêmement minime le coût du courant produit, et les dépenses d'établissement de l'installation de distribution le laissent encore à un prix parfaitement abordable pour le consommateur. Ce qui prouve bien que c'est l'avenir, c'est que les techniciens les plus autorisés, comme M. Eric Gérard, le célèbre électricien belge, conseillent depuis bien des années déjà la création de centrales électriques à l'orifice même des puits de mines. M. Gérard a évalué à une dizaine de millions l'économie annuelle qu'assurerait à la société, sur les frais de production de la force motrice, la substitution aux usines dispersées, dans la seule province de Liège, de centrales brûlant ou employant sur place le combustible extrait des mines, et produisant du courant qui serait ensuite envoyé de tous les côtés.

Il n'y a pas très longtemps qu'un projet inspiré par ces idées a été soumis au Parlement, ou du moins à une commission du Parlement anglais, à propros des usines de production du courant électrique à Londres : M. Thwaite avait dressé tout un plan consistant à amener l'électricité de la région des houillères jusqu'à Londres, en se servant d'une tension de 60.000 volts pour franchir la distance de 200 kilomètres à peu près qui s'imposait. Il prévoyait du reste l'utilisation aux mines de très mauvais charbons, avec lesquels on alimenterait des gazogènes et moteurs à gaz pauvre, ces charbons ne devant coûter que les 2/5 des charbons actuellement brûlés dans les centrales de Londres même. Les terrains nécessaires à la construction des usines auraient coûté bien meilleur marché eux aussi, les impositions eussent été faibles. (Il est vrai que ce détail n'était pas pour plaire à la Municipalité londonnienne, qui, comme celle de

Paris, se préoccupe beaucoup plus d'engraisser son budget que d'assurer la vie à bon marché à sa population).

Des exemples bien typiques d'installation de ce genre peuvent déjà convaincre des avantages qu'elles offrent. C'est le cas notamment pour la ville canadienne et manufacturière d'Amherst, en Nouvelle-Écosse. Elle reçoit tout le courant nécessaire à ses usines comme à son éclairage, d'une centrale qui a été construite à la bouche du puits d'une mine de houille située à une certaine distance : aussi bien, dans cette centrale, ne brûle-t-on que des déchets d'extraction, des charbons qui ne pouvaient trouver à se vendre au dehors ; c'est la réalisation du desideratum exprimé par M. Eric Gérard, et aussi de la prophétie d'Edison que, « dans l'avenir, la place tout indiquée des usines productrices de courant serait à la bouche des puits d'extraction des houillères ». Le charbon qui sort de la mine ou des ateliers de triage, suivant le cas, est envoyé directement aux chaudières, sans manipulation intermédiaire ; l'alimentation en combustible de ces chaudières est d'ailleurs assurée automatiquement. Et le courant produit à bon compte est transporté sous une tension de 11.000 volts à Amherst, où la clientèle bénéficie de cette excellente combinaison industrielle, en payant relativement très bon marché l'électricité qu'elle consomme.

Nous pourrions signaler une installation analogue en Angleterre, et aussi le commencement des travaux entrepris à la sortie de la galerie des mines de Gardanne (galerie d'évacuation des eaux et des produits), pour créer une usine électrique qui utilisera le combustible sans aucun transport, le courant devant seul être transporté. Citons enfin l'exemple fort intéressant des houillères de Ronchamp : celles-ci extraient souvent de leurs mines des combustibles dont la clientèle se soucie peu ; l'entreprise va désormais les brûler dans une centrale électrique susceptible de fournir une puissance de 30.000 chevaux, et qu'elle fait construire tout à côté des puits d'extraction. De la sorte, ces combustibles à peu près invendables se transformeront en courant électrique, et ce dernier sera le bienvenu de tous les industriels du Doubs, des Vosges, du Territoire de Belfort. Encore une application industrielle et technique des principes économiques : le prix de revient s'abaissant au bénéfice du consommateur comme du producteur.

*
* *

En lisant le dernier rapport de la Direction du Travail sur l'application des lois concernant le travail, nous pensions fort involontairement, mais fort naturellement aussi, à la Fontaine et à la Mouche du Coche. Nos fonctionnaires, petits et grands, chargés de « diriger le travail », s'imaginent en effet volontiers que, sans eux, rien ne marcherait plus ; et ce rapport signale une foule de dispositions ingénieuses, destinées à assurer une meilleure hygiène dans les ateliers, en laissant tacitement supposer que les industriels n'auraient jamais songé à ces dispositions, ni eu l'idée de protéger leurs ouvriers contre les accidents et inconvénients du métier, si l'Inspecteur du Travail et l'Administration n'étaient pas venus lui montrer la voie. En fait, la plupart des mesures, des appareils protecteurs de la vie ou de la santé des ouvriers sont dus aux patrons ou à leurs ingénieurs, et l'on n'avait pas attendu l'obligation pour chercher ce que l'on peut considérer comme de véritables améliorations de la fabrication.

Le rapport auquel nous faisions allusion s'occupe beaucoup des appareils de captation des poussières industrielles : il y a là effectivement une question importante au premier chef. Il ne s'agit pas seulement de la ventilation amenant de l'air pur et évacuant l'air usé ; il s'agit surtout d'empêcher de se mettre ou de demeurer en suspension dans l'atmosphère les innombrables poussières qui se forment dans un atelier, et qui résultent du travail même, taille, rodage, des matériaux que l'on usine, ou de l'émiettement partiel des produits traités, ou encore du soulèvement des matières pulvérisées que doit normalement donner telle ou telle fabrication. Nous pourrions citer aussi comme désirable l'évacuation des fumées, celles-ci n'étant en somme que des particules solides en suspension dans l'air. Beaucoup de ces poussières sont nuisibles chimiquement, agissent comme des poisons sur l'organisme dans lequel elles pénètrent ; d'autres agissent mécaniquement, notamment sur les muqueuses des poumons, et celles qui paraissent au premier abord le plus inoffensives, comme les poussières de farines, peuvent amener au moins de l'asthme. Les poussières en suspension, on l'a vu par la catastrophe récente qui s'est produite dans une sucrerie de Paris, peuvent entraîner des explosions redoutables : ce qui contribue, du reste, à inciter les patrons à lutter contre ces poussières, sans attendre les objurgations d'une Direction administrative quelconque. De plus, dans bien des cas, les poussières que donne une fabrication sont des produits perdus.

Le principe consisterait donc à aspirer mécaniquement l'air

contenant les poussières ou les fumées, immédiatement après leur formation ; mais la chose n'est pas si simple à réaliser dans la pratique qu'elle le paraît. Le plus généralement, dans une machine au travail, la poussière de la matière travaillée se formera en un point déterminé, et il n'est pas toujours possible de disposer en ce point une hotte au fond de laquelle se fera un appel d'air destiné à aspirer les poussières, car il faut que l'ouvrier conduisant la machine puisse suivre le travail qui s'effectue. Aussi les dispositifs les plus variés ont-ils dû être imaginés, dispositifs qui se modifient sans cesse au fur et à mesure de la transformation de telle ou telle industrie. Voici, par exemple, le procédé employé pour éviter que les compositeurs d'imprimerie n'absorbent les poussières de plomb, qui se forment surtout dans les casiers de la « casse » où sont emmagasinées les lettres ; on les enlève donc de temps à autre des casiers au moyen de tubes flexibles rappelant ceux que l'on utilise maintenant pour le nettoyage des meubles et tapis par le vide ; une canalisation court au plafond de l'imprimerie, sur laquelle on peut brancher des tubes de nettoyage, et où une machine fait un vide suffisant. Dans bien des installations de polissage des métaux, nous trouvons, au-dessus des roues servant au polissage du métal auquel l'opération enlève des particules, de ces hottes dont nous parlions,et au fond desquelles se produit un courant d'air aspirateur. Du reste, on n'envoie pas d'ordinaire au-dehors cet air chargé de poussières : on le refoule à travers un bac plein d'eau, où les poussières se collectent et forment une boue qu'on enlève de temps à autre. Dans les fabriques de tan, où la matière première est broyée dans un moulin, pour être mise ensuite en sac, la surveillance n'a pas besoin d'être exercée de très près, et la poussière ne peut que retomber dans l'espace clos où se fait l'opération, en se confondant avec la poudre grossière dont la mise en sac se fait automatiquement, de façon saine et économique. Dans une imprimerie où l'on doit essuyer des tôles à la surface desquelles on a collé de la poudre de bronze, tout se passe sous une vitre qui n'empêche pas l'ouvrière de surveiller le travaïl qu'elle exécute, et une canalisation aspirante courant tout le long de la table, attire à l'extérieur les particules de bronze qui ne demeurent pas adhérentes au métal. Jadis, le noir animal était broyé au moyen de meules tournant à l'air libre : aujourd'hui, on se sert de broyeurs à boulets qui fonctionnent en vase clos. Les peaux destinées à la ganterie doivent être polies par frottement sur des meules tournant à grande vitesse, et cela

dégage d'abondantes poussières, faites de matières organiques et aussi de la farine et de l'alun dont a chargé les peaux; toute cette poussière est aspirée au fur et à mesure de sa production, elle est séparée ultérieurement de l'air qui l'a entraînée en dehors de l'atelier, et les résidus qui la composent se vendent pour la préparation de la colle. Pour la fabrication des fontes émaillées, depuis longtemps, dans toutes les usines bien installées, c'est-à-dire assez importantes pour qu'on puisse consacrer un gros capital à l'achat d'un matériel perfectionné, les poudres à base de plomb qui, en fondant, formeront l'émail, son disposées sur le métal dans une chambre close, d'où elles ne peuvent s'échapper pour se répandre dans l'air que respire l'ouvrier.

Dans les machines à bois produisant des sciures, des copeaux, des déchets légers qui se mettent aisément en suspension dans l'air, une aspiration entraîne tous ces déchets au fur et à mesure de leur production, et les éléments ligneux, ainsi recueillis au grand avantage de la santé du personnel, sont ensuite envoyés dans les foyers des chaudières de l'usine, où ils assurent une certaine économie sur le combustible. Souvent, les poussières métalliques que les appareils aspirateurs permettent de recueillir, ont une valeur marchande suffisante pour couvrir une bonne partie des frais d'établissement de ces dispositifs. On est arrivé à des combinaisons particulièrement ingénieuses pour ce travail de meulage qui se répand de plus en plus dans toutes les industries : on remplace la lime et son travail lent, pénible, coûteux, par le passage sur des meules d'émeri, de corindon, grâce auxquelles les métaux les plus durs sont rodés, taillés, avec une rapidité et une sûreté surprenantes. Mais ces meules, par suite de la vitesse extrême à laquelle elles tournent, lancent dans l'air, sous l'action de la force centrifuge, à la fois les particules de métal qu'elles enlèvent, et aussi les particules qui se détachent de leur masse, par le frottement. On parvient maintenant à munir les meules d'une sorte de hotte dans laquelle toutes ces particules sont projetées par la rotation même de l'appareil ; un courant d'air aspirant peut alors les saisir et empêcher qu'elles se mettent à voler dans l'atmosphère.

C'est tout particulièrement dans les fabriques de céramique qu'il faut voir les multiples et curieuses dispositions qui ont été inventées pour protéger les ouvriers et ouvrières. Il y a déjà fort longtemps que l'on a imaginé les masques protecteurs, où les ouvertures donnant accès à l'air vers le nez et la bouche de

l'ouvrier sont munies de toiles métalliques, de ouate filtrante, arrêtant les poussières qui peuvent se trouver en suspension dans l'atmosphère de l'atelier. A la vérité, ces masques sont un peu gênants, ils tiennent souvent chaud, la respiration avec eux ne se fait pas très librement ; et les ouvriers, qui sont naturellement imprudents (et qui le seraient bien davantage avec la loi projetée en France sur les maladies professionnelles), se débarrassent autant qu'ils peuvent de ces masques. Aussi les patrons sont-ils souvent obligés de chercher autre chose pour protéger leur personnel malgré lui. Dans l'industrie céramique, il faut lutter et contre les particules minérales diverses qui se dégagent pendant la fabrication, et agissent mécaniquement (ainsi que nous le disions) ; et contre les poussières des couvertes, des glaçures dont on recouvre les pièces, et qui sont à base de plomb. Quand l'argile, par exemple, a été moulée, sous forme de plats, assiettes, etc., elle donne des produits grossiers, ou du moins rugueux de surface, et il faut arriver à ce que ces plats, ces assiettes offrent une surface aussi unie que possible : et enlèvement des rugosités signifie forcément mise en suspension des particules ainsi détachées. Tout le travail se fait maintenant, dans les usines bien organisées, sous une hotte qui recouvre et enveloppe autant qu'il est possible l'objet que l'on polit, et l'aspiration d'air est assez violente pour attirer les particules mêmes qui se détachent tout à fait en avant de l'établi où s'effectue l'opération. Et encore les femmes qui sont employées à ce travail, portent-elles des sortes de capelines, munies en avant d'une plaque de mica, qui ressemblent considérablement aux coiffures que mettent les dames pour aller en automobile, et donnent le même effet avantageux. Mais le polissage des porcelaines, qui est particulièrement dangereux à cause de la dureté des poussières qui se forment, est effectué de façon encore plus simple et plus hygiénique : un fabricant de céramiques anglais, M. Stoke, a eu l'idée d'enfermer les pièces de porcelaine, en les immobilisant par des montures de bois *ad hoc*, dans un cylindre complètement fermé où l'on a disposé une quantité suffisante de menus fragments de porcelaine. On fait tourner, et le frottement de ces fragments décape et polit complètement la surface des pièces que l'on est en train de fabriquer. Bien entendu aucune émission de poussières dans l'air, puisque tout se passe dans un cylindre hermétiquement clos ; et nous pouvons ajouter que l'emploi d'une semblable machine réduit de beaucoup les frais de main-d'œuvre. Pour ce qui est plus particulièrement du polis-

sage de la couverte en plomb, après cuisson, le travail se fait au dessus d'un récipient plein d'eau et devant un aspirateur ; les particules lourdes tombent dans l'eau, tandis que les autres sont captées; on peut dire qu'aucune n'atteint la bouche et le nez de l'ouvrière.

Etant donnée l'ingéniosité avec laquelle on résout maintenant ces problèmes d'hygiène professionnelle, on comprend M. W. Burton, un spécialiste, quand il disait tout récemment ne pas comprendre pourquoi on veut empêcher l'industrie de se servir des produits les meilleurs au point de vue technique, sous prétexte d'hygiène. Cela s'applique merveilleusement à la nouvelle manifestation d'interventionnisme à la façon de la « Mouche du Coche », à laquelle se livrent, à propos de la céruse, nos Parlementaires et nos fonctionnaires. Pour ce qui est de la fabrication de la céruse, voici bien longtemps que, dans toutes ces grandes usines qui sont l'œuvre des capitalistes, le broyage s'en fait par la méthode humide, sans émission de poussières par conséquent; et quant aux travaux où l'on emploie cette céruse, ce sont les ouvriers qui se refusent à respecter les mesures de précaution qui les mettraient à l'abri des accidents du plombisme (d'ailleurs exagérés).



C'est en somme le vide relatif, l'aspiration d'air, que nous venons de voir jouer le principal rôle dans cette défense contre les poussières industrielles. Quelquefois, on lui vient en aide au moyen de l'air comprimé, de jets d'air poussant vers les orifices d'aspiration les déchets produits par le travail industriel. Cet air comprimé rend d'autres services au moins aussi précieux dans l'outillage technique moderne.

Nous ne faisons pas allusion aux distributions d'air comprimé qui ont été tentées dans certaines agglomérations, au point de vue de la force motrice, pour commander des moteurs ; une entreprise de ce genre existe depuis longtemps à Paris, qui ne nous semble pas avoir fait fortune. Cette distribution nécessite de grosses canalisations fort coûteuses à établir dans la terre, et où il est malaisé d'éviter les fuites. L'électricité est très supérieure à cet égard. Il n'a pas été possible non plus d'obtenir des résultats bien satisfaisants avec les tramways à air comprimé, qui emportent dans des réservoirs très robustes de l'air comprimé pour actionner leurs roues. L'air comprimé moteur, agis-

sant sur un piston, rencontre pourtant le succès dans des applications toutes particulières imaginées aux États-Unis, et qui font de plus en plus fortune dans une foule d'ateliers européens : nous voulons parler des outils dits pneumatiques. Tantôt ce seront des marteaux dont la partie frappante est solidaire d'une tige de piston lui donnant un mouvement de va-et-vient, et assurant, par suite, les chocs successifs voulus pour le martelage. Le marteau peut être employé à frapper dans les conditions les plus diverses. Souvent aussi, l'outil pneumatique est un ciseau qui se trouve sous la dépendance directe des mouvements alternatifs du piston : plus besoin d'imprimer des chocs sur sa tête, sur son manche, puisqu'il est lancé, sous l'action de l'air comprimé, contre la surface sur laquelle il doit agir. Nous ne pouvons passer en revue tous les outils pneumatiques qui ont été combinés, et qui sont utilisés notamment dans le travail de la pierre, le nettoyage intérieur des chaudières, le rivetage, etc. Pour ces mouvements alternatifs qui caractérisent la façon d'opérer du ciseau, du marteau et des autres outils commandés pneumatiquement, l'emploi d'un piston est précieux; on ne pourrait songer à la vapeur, pour toutes sortes de raisons, et surtout à cause du tuyau flexible qui doit relier l'outil pneumatique à la source de fluide moteur ; l'air comprimé, au contraire, permet une arrivée facile du fluide, son échappement au voisinage de la main de l'ouvrier n'ayant aucun inconvénient.

Mais l'air comprimé, sans interposition d'aucun mécanisme proprement dit destiné à utiliser sa puissance, est mis à contribution également pour l'entraînement de diverses substances dans certaines opérations industrielles, et tout d'abord dans l'application des enduits et des peintures. Il permet de réaliser ce qu'on appelle avec raison la peinture mécanique. Dans les tunnels d'un des métropolitains de Londres et dans les souterrains du métropolitain new yorkois, c'est à l'air comprimé que se lancent sur les murs les laits de chaux que l'on emploie fort économiquement pour blanchir et aussi assainir ces galeries ; c'est moins élégant que des briques émaillées, mais c'est plus hygiénique, étant donné que les briques émaillées du métropolitain parisien ne sont jamais lavées. Le lait de chaux est versé dans un grand réservoir fermé, à la partie supérieure duquel on comprime de l'air ; des tuyaux à ajutage donnent issue au lait de chaux chassé par l'air comprimé : il jaillit automatiquement et asperge les parois du tunnel où se déplace, à allure convenable, un wagon auto-moteur portant réservoir et enduit liquide.

Cette peinture mécanique se généralise de plus aux Etats-Unis, et commence de gagner le Vieux Monde. Elle remplace, et le plus souvent fort avantageusement, le pinceau. Pour s'en rendre compte, il faut avoir examiné la façon dont on étend la peinture au pinceau ou à la brosse, comme on dit aussi : l'ouvrier est obligé d'employer plusieurs artifices pour forcer la peinture à bien pénétrer dans les pores de la surface à peindre, entre les fibres du bois, les grains du métal; d'autre part, il doit croiser les directions suivant lesquelles il passe son pinceau, pour que cela ne fasse pas dans la peinture de traces visibles. Mais si l'enduit, la peinture, est projetée sous pression, entraînée par un jet d'air, la force avec laquelle elle frappe la surface à recouvrir l'oblige à pénétrer partout, et la couche obtenue est uniforme, pourvu qu'on dirige le jet assez longtemps sur les divers points. On comprend que l'application se fait avec une très grande rapidité, eu égard à sa continuité. Il est bien évident que, en principe, on ne peut appliquer le procédé qu'à étendre une teinte uniforme ; et encore n'est-il pas impossible de peindre, au milieu d'une surface plaine, des baguettes, des panneaux d'une autre couleur, si l'on peint de près, au moyen d'un jet de faibles dimensions, et en protégeant à l'aide de « caches » la surface plaine dans le voisinage.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le détail des appareils mécaniques employés ainsi à la peinture par projection : ils procèdent tout à fait du principe de ces petits vaporisateurs de toilette que tout le monde connaît et emploie même. Avec ces machines à peindre, on arrive à une économie de main-d'œuvre qui atteint jusqu'à 60 0/0 ; il est intéressant d'y recourir surtout quand on a de vastes surfaces à couvrir ; d'ailleurs, l'entraînement par l'air de la peinture ou de l'enduit ne se fait réellement bien que quand cet enduit n'est pas trop consistant. Il va de soi que la méthode s'applique tout aussi bien au coaltarage, par exemple, qu'à la peinture à l'huile ; elle permet d'étendre très rapidement sur les ouvrages métalliques une couche uniforme d'un enduit à base de goudron et de ciment, qui les protège très efficacement contre la rouille. L'air comprimé peut être fourni par une petite usine, une machine à vapeur ou un moteur à pétrole commandant une pompe, si l'on opère sur un chantier important. Mais on fait couramment des machines à peindre commandées à main ; la pompe nécessaire pour comprimer l'air et entraîner ensuite l'enduit est une pompe à main rappelant celles qui servent à gonfler les pneumatiques d'auto-

mobile : on plonge la partie inférieure de cette pompe dans le récipient contenant peinture ou enduit, et une disposition particulière assure le brassage constant de celui-ci. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'on peut de la sorte lancer tout aussi bien un enduit insecticide sur des arbres que peindre une muraille.

Donnons encore un exemple des services que peut rendre l'air comprimé comme agent d'entraînement. C'est dans les machines dites à jet de sable, où du sable bien sec et à angles aussi coupants que possible est chassé d'un réservoir et lancé, avec vitesse et force, par un ajutage convenable ; si on le dirige sur une surface peinte, sur une tôle couverte d'une vieille peinture ou de rouille, ou même des deux, très rapidement la peinture ou la rouille sont enlevées, il se produit un décapage parfait. On emploie le même procédé (sauf des détails d'installation) pour nettoyer les objets que l'on vient de fondre; ou encore pour graver sur le métal, le verre, pour dépolir celui-ci, etc. L'emploi de la machine à jet de sable devient de plus en plus courant dans l'industrie moderne. Et comme il faut éviter que l'ouvrier conduisant la machine aspire ou respire les poussières qui se forment, les particules sableuses qui volent de tous côtés, on munit cet ouvrier d'un casque hermétique, sous lequel on lui envoie de l'air frais et pur sous pression ; ou bien, on fait opérer la machine dans une enceinte fermée, dotée d'une aspiration d'air, comportant une vitre par laquelle regarde l'ouvrier, qui entre seulement les bras par des manches en caoutchouc. Enfin on recourt aux multiples dispositifs qui rendent de jour en jour plus rares les dangers des poussières industrielles dont nous parlions tout à l'heure.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(*Du 15 février au 15 mai 1908.*)

SOMMAIRE : Les trois grands ressorts de la vie. — L'homo-médius. — Le Brésil contemporain. — La question du charbon de terre au XIXe siècle. — Travaux divers. — L'étatisme municipal. — L'évolution des transports maritimes. — Les travaux de Ch. Coquelin sur les banques. — Communications des savants étrangers. — Décès. — Nominations.

I

M. Frédéric Passy a lu un mémoire sur *Les trois grands ressorts de la vie.*

Les trois mobiles de l'existence sont l'amour, l'ambition, le devoir ; ils sont entendus, selon les circonstances et suivant les personnes, de façons bien diverses. Pour l'amour, il y a le brutal accouplement du débauché, les orageuses passions, les défaillances douloureuses, mais il y a aussi le partage des joies, des douleurs, des soucis, des espérances de la vie commune. l'ensemble d'espérances, de travaux et d'actions qui, de deux existences, n'en font qu'une. L'ambition, comme l'amour, prend plusieurs formes, et elle peut être la plus basse comme la plus haute des passions ; un père de famille qui, pour faire à ses enfants une situation supérieure à la sienne, ou tout simplement pour maintenir ce qu'il appelle la grandeur de sa maison, capitule avec sa conscience, fait des opérations louches, contracte des amitiés équivoques, s'allie par ce qu'on appelle un

beau mariage, à une famille tarée et met sans vergogne l'argent au-dessus de l'honneur, est un ambitieux méprisable et un malfaiteur dont l'exemple devient un malheur public. Mais il y a une autre ambition, il y a l'ambition laborieuse et sainte de l'homme, de la femme, qui, en cherchant le bien-être, la richesse, l'influence pour soi ou pour les leurs, ne songent à les acquérir que par des moyens honnêtes et à ne s'en servir que pour le bien de leurs semblables ; du savant qui travaille pour autrui, du moraliste qui enseigne les devoirs et leur concordance avec le véritable intérêt, du philosophe qui, soucieux d'être utile et non de plaire, ose dire la vérité ; il y a l'ambition journalière de ce brave bourgeois, de ce modeste ouvrier, de cette simple femme qui, heure après heure, travaillent à donner au monde, par l'exemple et par la leçon, quelque échantillon de plus de ce que peut être une vie de probité et à laisser après eux des successeurs dignes d'eux. Pour être avouables et bons, l'amour et l'ambition doivent se subordonner au devoir. Il n'est pas aussi simple de s'y soumettre qu'on le prétend, car il est plus difficile souvent de le discerner que de le faire ; de plus, de même qu'il y a un faux amour et une fausse ambition, il y a un faux devoir, un devoir trompeur ou insuffisant tout au moins, qui, trop aisément, masque le vrai ou en prend la place. Il y a un devoir passif, neutre, de privation et d'abstention, il y a un devoir énergique et fécond, un devoir d'action, qui ne fuit pas seulement le mal, qui opère et répand le bien ; il y a un devoir lâche et un devoir courageux, un devoir de crainte, de méfiance et de défiance, et il y a un devoir d'espèrance et de foi.

M. de Foville a fait une communication sur l'*homo medius*.

La conception de l'*homo medius* des statisticiens est une création du belge Adolphe Quételet, qui a tant fait pour le développement de la statistique internationale. L'*homo medius* s'est heurté aux mêmes préventions que l'*homo œconomicus* des Anglais ; il a été critiqué, raillé, honni plus que de raison. Son procès est à reviser, parce que ce procès de l'homme moyen est le procès des moyennes en général, et qu'il est peu de questions sur lesquelles la statistique ait autant d'intérêt à prendre parti. Ce qui avait été pour Quételet une révélation, et ce qui, pour ses disciples, est devenu une notion traditionnelle, c'est la tendance qu'ont beaucoup de variables, dans l'homme et hors de l'homme, à se grouper, à se serrer, pour ainsi dire, autour d'un point central qui semble les appeler à lui. La théorie

des moyennes se relie par là au calcul des probabilités, et Quételet, sans s'en douter peut-être, allait continuer Leibnitz et Bernouilli. Il s'est plu à célébrer sa découverte, mais il a eu le tort aussi de lui donner un caractère de généralité exagérée. Il n'ignorait pas les exceptions auxquelles sa loi est sujette, mais il les négligeait ; et comme il tenait à mettre dans l'homme moyen tout l'homme, son système perdit en solidité ce qu'il voulait gagner en surface. Il existe ici-bas des moyennes de qualités très inégales, et il s'en faut de beaucoup que la courbe binomiale soit le régulateur universel de la création. Le corps humain lui-même, champ d'exploration préféré du grand sociologue belge, a ses caprices aussi bien que ses habitudes. La constante, comme dit Quételet, varie avec les sexes, et, à plus forte raison, avec les âges, mais aussi avec les races, les lieux, les temps. Voilà une première dénégation à la formule simpliste dont Quételet inclinait à faire une loi générale. Il en est de plus graves. Ne voit-on pas le principe de médiofréquence faire place au principe contraire là où, dans la marche des phénomènes, des fluctuations rythmées et périodiques rappellent, soit le balancement de la vague, soit l'oscillation du pendule ? Suivez des yeux un pendule en mouvement : la position verticale, qui est sa position moyenne, est celle où il reste le moins, et c'est aux deux bouts de sa course qu'il s'attarde le plus et s'arrête même un instant. Pareillement, la durée du jour, comptée du lever du soleil à son coucher, augmente ou diminue d'une manière assez rapide au moment des équinoxes et ne varie plus que très lentement aux solstices. Il se rencontre, notamment en matière démographique, certaines moyennes dont les faits quotidiens semblent fuir le contact au lieu d'y aspirer. De toutes les moyennes qui nous concernent personnellement, il n'y en a guère de plus importante que l'âge moyen de la mort ; et les statisticiens mettent depuis longtemps tous leurs efforts à le bien déterminer. Mais contrairement à ce qu'on observerait s'il en était de nos existences comme de nos tailles ou de nos poids, la vie moyenne n'est pas la même chose que la vie probable ; et ni la vie probable, ni la vie moyenne ne sont la vie normale, celle à laquelle la nature convie l'homme sain. En fait, l'âge moyen de la mort est un âge où l'on meurt peu. La mortalité humaine accuse deux maximums différents, dont l'un précède de beaucoup l'âge moyen du décès — c'est la mortalité infantile — et dont l'autre le suit de très près — c'est la mortalité sénile. La « difficulté de vivre »

sévit chez les nouveau-nés comme chez les vieillards ; et entre ces deux pôles mortuaires, la vie moyenne se fixe comme elle peut, déterminée par une simple association de chiffres divergents et ne correspondant nullement aux conditions ordinaires de notre destinée.

Ce n'est pas seulement en ce qui touche l'âge de la mort que l'*Homo medius* risque parfois d'induire en erreur au lieu d'éclairer. On pourrait citer beaucoup de moyennes qui, arithmétiquement exactes, n'en sont pas moins décevantes, parce qu'elles confondent dans leur aveugle étreinte des données trop hétérogènes ou trop inégales. Là où il n'y a ni continuité, ni attraction mutuelle entre les unités diverses auxquelles on a affaire, l'idée de moyenne ne peut être introduite sans danger et — à de rares exceptions près — on ne songerait pas à défendre ces moyennes-là contre les esprits défiants dont elles choquent la logique, ou dont elles égarent l'ironie. Il faut les sacrifier, mais en revanche, défendre les moyennes de bon aloi, celles qui sont dans la nature des choses et qui constituent, soit pour les recherches, soit pour les démonstrations, un instrument aussi légitime que nécessaire.

La foi de Quételet dans les moyennes l'avait rendu extraordinairement ambitieux pour cet *Homo medius*, dont il entendait faire l'arbitre, non seulement de la vie physique, mais de la vie économique, de la vie intellectuelle, de la vie littéraire, de la vie artistique des sociétés civilisées. Le plaidoyer qui, dans la *Physique sociale*, aboutit à l'apothéose de l'*Homo medius*, est assez déconcertant. Il roule sur une double équivoque, consistant d'abord à ne plus voir dans l'idée de moyenne que l'idée d'équilibre, et ensuite à considérer le mot équilibre comme synonyme — ou peu s'en faut — du mot perfection. Le sophisme se dénonce de lui-même.

M. Levasseur a lu un mémoire étendu sur *Le Brésil contemporain*.

Avec ses agrandissements, le Brésil a une superficie de 8.507.000 kilomètres carrés et une population de 25 millions d'âmes dont les trois septièmes appartiennent à la race blanche: cette population est insuffisante pour l'immense territoire qu'elle occupe. Si le Brésil a été de tout temps renommé comme une contrée riche en mines, il est beaucoup plus riche encore par quelques-unes de ses cultures et par certains produits naturels de ses forêts ; les cultivateurs portent surtout leur effort vers la production des denrées d'exportation, le café, le sucre

et le cacao. Malgré les crises causées soit par l'abolition de l'esclavage sans indemnité en 1888, soit par les variations de prix sur le marché, dues à l'état de la récolte ou au change du papier-monnaie brésilien, la culture du café s'est beaucoup développée, il est vrai que le mode d'exploitation s'est modifié avec l'arrivée d'émigrants venus d'Europe, surtout d'Italiens. Aucune production brésilienne n'est comparable en importance à celle du café, et aucune ne procure, par l'exportation, un revenu aussi considérable au pays. Cependant, le caoutchouc, bien que n'étant l'objet d'une culture que sur un petit nombre de points, constitue la plus vaste exploitation de produits naturels du sol dans la région équatoriale du Nord. Le cacaoyer pousse à l'état sauvage, mais il est l'objet d'une culture importante dans la région tropicale ; c'est vers la France que se dirige la plus grande partie des produits exportés. L'abolition de l'esclavage et la baisse des prix ont été défavorables à l'industrie du sucre comme à celle du café, néanmoins, la fabrication du sucre est la principale industrie agricole du Brésil. La production du coton se relève comme l'attestent l'exportation et la création de manufactures de coton. Parmi les autres productions du sol et de l'agriculture qui sont l'objet d'une exportation importante, il reste à signaler le tabac, la cire de carnahuba, le maté, les peaux et les cuirs. Dans les siècles passés, le Brésil était renommé pour ses mines d'or et de diamant. Elles sont encore, avec le manganèse, au nombre des principales richesses du règne minéral qu'il exploite. Mais l'exploitation n'est pas suffisamment développée. Il en est de même pour l'industrie en général, et surtout pour la grande industrie, malgré l'abondance de plusieurs matières premières qui pourraient être utilement transformées pour la consommation nationale ou pour l'exploitation. Il n'y a que très peu de routes de terre entretenues ; l'accroissement des chemins de fer est très insuffisant eu égard à l'étendue du territoire cultivé qu'ils ont à desservir, et plus encore proportionnellement aux immenses territoires qu'ils pourraient ouvrir à la civilisation : la marine marchande est très faible.

Entre autres obstacles que rencontre en ce moment le développement économique du Brésil, il faut placer l'état de la circulation monétaire. C'est assurément un des plus gênants relativement aux relations avec l'étranger. Il y a longtemps que la monnaie d'or et la monnaie d'argent sont rares au Brésil et que la circulation se fait presque entièrement en papier-mon-

naie trop souvent déprécié. A raison des difficultés qui s'élèvent pour le commerce avec l'étranger, le Gouvernement s'applique à rétablir l'équilibre et récemment il a ordonné la frappe de monnaies d'or et d'argent. Cependant la reprise de la circulation en monnaie métallique ne réunit pas l'assentiment unanime des Brésiliens. Si les négociants la désirent, les planteurs trouvent bon de payer les salaires de leurs ouvriers en monnaie dépréciée, pendant qu'ils touchent en or le prix de leur café exporté. C'est une vue étroite.

Le commerce extérieur du Brésil a augmenté depuis une vingtaine d'années. Plus des neuf dixièmes de l'exploitation proviennent des plantations et des forêts ; la production minérale ne figure que pour une proportion bien moindre. L'Angleterre tient depuis très longtemps la tête dans le commerce extérieur du Brésil : les Etats-Unis sont au second rang pour l'importation et au premier aujourd'hui pour l'exportation. La France, qui, avant 1870, occupait le troisième rang, s'est laissée distancer par l'Allemagne et est serrée de près aujourd'hui à l'importation par la République Argentine et même par le Portugal.

Au compte de l'importation figurent d'abord les vivres, parce que l'agriculture n'est pas assez développée ; viennent ensuite le fer et l'acier, la houille, les machines et outils, les armes, les produits chimiques. Le Brésil a un tarif de douanes dont les droits d'importation sont élevés, excessivement élevés même sur certaines marchandises. Il a été établi aussi dans un but à la fois fiscal et protectionniste.

L'immense territoire du Brésil est loin d'être mis en valeur autant qu'il pourrait l'être et qu'il le sera certainement quand il aura en quantité suffisante les hommes et les capitaux. A l'exception de certaines localités, le centre et l'ouest sont, pour ainsi dire, des déserts, savanes et forêts, ou du moins ne sont guère accessibles qu'à la vie indienne. Au croît de sa population indigène, le Brésil a la bonne fortune de joindre un important appoint de l'émigration. Il cherche depuis longtemps à l'attirer. Les Allemands sont venus en grand nombre, et ils sont attachés au Brésil. Le flot qu'apporte l'immigration n'est pas d'une pureté sans mélange ; mais à ces travailleurs, il faut des chefs qui les emploient et des capitaux qui les paient. Le Brésil doit souhaiter une immigration de capitaux, non moins que de bras, et même une certaine immigration de capitalistes et d'entrepreneurs.

Des chiffres intéressants sont à retenir d'un rapport présenté par M. Levasseur sur la *Question du charbon de terre au* XIXe *siècle.*

De 1852 à 1902, la production annuelle du charbon de terre a considérablement augmenté, de 3.783.000 tonnes en 1844 à 29.997.000 en 1902, sans qu'en aucune année cette production ait suffi à la consommation ; l'accroissement a été assez régulier et les temps d'arrêt s'expliquent assez bien par l'état général du marché ; le nombre des ouvriers a augmenté de 29.600 à 164.810 ; augmentation qui est proportionnellement moindre que celle de la production ; en conséquence, la production moyenne par ouvrier est plus grande aujourd'hui ; l'augmentation du nombre des ouvriers n'a pas cependant suivi exactement l'augmentation de la production, car, de 1874 à 1888, pendant que la production, après un temps d'arrêt de six ans, montait de 16.908.000 tonnes à 22.603.000, le nombre des ouvriers fléchissait ou restait stationnaire ; les variations des prix de la tonne de charbon n'ont pas suivi ce mouvement ascendant régulier ou presque régulier. Ce prix, après une hausse prodigieuse de 1870 à 1873, est retombé en 1888 presque aussi bas qu'en 1852 ; il s'est beaucoup relevé de 1897 à 1901. La courbe de la variation de la valeur produite en moyenne par journée d'ouvrier ressemble beaucoup à la courbe du prix de la tonne ; cependant, la courbe du salaire moyen proposé est beaucoup moins accidentée ; à part quelques temps d'arrêt, tel que celui qui s'est produit après la crise de 1882, elle monte, si bien que ce salaire, qui était de 2 fr. 09 en 1884, est de 4 fr. 87 en 1902 (4 fr. 53 en 1905).

MM. Welschinger, Luchaire, d'Haussonville, ont lu des mémoires sur *Le couronnement de Napoléon*, *Jeanne d'Arc*, *les dernières négociations de Louis XVI avec Victor-Amédée de Savoie* ; M. Ch. Waddington a lu sous ce titre : *Un grand homme et son secrétaire*, une notice sur ses rapports avec Victor Cousin. M. Levasseur a communiqué une étude développée sur *Léon Faucher*, dont il sera ultérieurement parlé ici.

M. Naville, associé étranger, a adressé une étude sur *La Matière*; M. Lair, un fragment sur *Damiron intime*; M. Dieulafoy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a fait une lecture sur *La prédestination et le libre arbitre dans la tragédie espagnole et dans le Coran.*

II

A la suite de la communication de M. Levasseur dont il a été précédemment parlé ici même (*Journal des Economistes*, *septembre* 1907, p. 366), une discussion s'est engagée entre plusieurs membres de l'Académie sur l'*étatisme municipal*.

M. Paul Leroy-Beaulieu a examiné la question de l'étatisme municipal sous son triple aspect. Au point de vue financier par l'extension des industries et des commerces d'Etats ou de municipalités complique d'une façon qui tend à devenir anormale et dangereuse, les finances publiques; les budgets se trouvent considérablement enflés ; le public et même le Parlement, devant ces budgets énormément grossis par les dépenses et les recettes brutes de ces industries d'Etat ou de villes, perdent la notion exacte de ce qu'est une recette d'impôt et de ce qu'est une recette d'industrie nationale ou municipale. Au point de vue technique éclate l'infériorité de la généralité des administrations d'Etat relativement aux administrations privées bien conduites. Cette infériorité est considérable, surtout dans les pays parlementaires, et notamment dans les pays démocratiques où le régime politique électif ne contient aucun contrepoids ; il n'y a, dans les pays démocratiques à régime électif sans contrepoids, aucun représentant efficace des intérêts généraux et permanents : tout est sacrifié aux intérêts, aux passions ou aux préjugés des corps ou des combinaisons de corps les mieux électoralement constitués ; tout l'est également aux intérêts immédiats ou, du moins, tout prochains. Un des défauts des administrations d'Etat, c'est l'irresponsabilité. L'Etat a l'effronterie de se déclarer nettement irresponsable dans une foule de cas, par exemple pour les erreurs dans les transmissions télégraphiques. Là où il ne supprime pas sa responsabilité, il la limite très étroitement, et il n'y a aucun recours contre ses règlements ou ses lois. Là où il n'existe pas de monopole national, ou municipal, les citoyens ont le moyen d'échapper aux vices des administrations publiques. Mais quand on a constitué, en faveur de celles-ci, un monopole, il ne reste plus alors que la dissimulation ou la fraude. Les administrations publiques, dans les pays démocratiques et électifs, font, d'ailleurs, toujours acception de personnes ; elles se montrent favorables à tous ceux qui appartiennent au parti dominant ou que l'on pense pou-

voir attirer à lui et sont hostiles aux autres. On ne saurait trop détourner les nations éclairées d'accroître, en dehors d'une quasi-nécessité, les attributions des pouvoirs publics, soit nationaux, soit municipaux : il est presque certain que les nouvelles attributions qu'on leur conférerait dans les pays démocratiques sans contrepoids du moins, seraient remplies avec peu de compétence, peu de souplesse, peu d'impartialité et peu d'efficacité. Des raisons graves se présentent au point de vue de l'ordre politique ou social. L'extension des attributions d'Etat, des provinces et des municipalités réduit non seulement la sphère de la liberté industrielle et commerciale, mais tend même à réduire la sphère de la liberté politique dans le pays. Plus il y a de fonctionnaires dans une contrée, plus la liberté politique y subit d'amoindrissement. Au point de vue industriel et civil, dans un pays où l'Etat et les municipalités accaparent de plus en plus les services, il est naturel que les habitudes d'association privée, d'action collective et spontanée, aillent en s'amoindrissant. La plasticité sociale se restreint, l'engourdissement gagne : ces conséquences peuvent n'être pas immédiates et ne pas frapper l'observateur superficiel : mais avec le temps, elles sont inéluctables.

M. René Stourm a constaté que si l'intrusion dans le domaine de l'industrie privée est un danger de la part de l'Etat la socialisation est moins redoutable de la part des municipalités. Il existe certainement, mais à un moindre degré, parce que les administrateurs municipaux, rapprochés des administrés, connaissent mieux leurs besoins, que ces besoins sont moins diversifiés, que les réclamations du public peuvent se faire entendre et exercer quelque influence sur des proches et des voisins, au lieu de se perdre dans les cartons d'une bureaucratie lointaine ; certaines exploitations, telles que celles de la distribution des eaux semblent, à la rigueur, en raison de leur nature spéciale, susceptibles d'être confiées, sans beaucoup d'inconvénients, aux localités elles-mêmes. En Angleterre, les freins qui existent contre les abus des exploitations municipales sont plutôt théoriques que pratiques : le principe des libertés locales est trop profondément enraciné dans l'esprit du peuple anglais pour que ses excès soient ouvertement réprimés. En France, existent certains freins jusqu'ici efficaces contre l'abus des municipalisations. Au-dessus des communes se trouve le Conseil d'Etat dont la jurisprudence se résume ainsi : la commune n'a pas le droit de jeter dans la lutte industrielle le poids de sa ri-

chesse collective ; elle ne peut modifier artificiellement les conditions économiques résultant de la libre concurrence ; la loi du 2 mars 1791 sur la liberté du travail doit être respectée. Mais il y aurait autre chose à faire : remanier les finances locales au point de vue surtout des centimes additionnels dont l'exagération est incessamment croissante et la perception opérée sur un principal fictif depuis 1890, établir le referendum pour renforcer la tutelle du Conseil d'État, très heureusement obéie jusqu'ici, mais qui peut-être ne suffira plus longtemps à maintenir les communes dans l'abstention relative qu'elle avait su leur imposer, éclairer enfin l'opinion publique sur les dangers et les exactions devant inévitablement résulter de l'abus des monopoles publics.

M. Georges Picot a montré par des chiffres les résultats de la conception appliquée aux logements ouvriers. A Londres l'initiative privée a créé 28.765 logements pour 128.000 personnes et représentant un capital de 200.940.000. Au contraire, le *London County Concil*, de 1894 à 1906, a construit et loué 106 immeubles contenant 6.326 logements divisés en 16.352 chambres et abritant 21.798 habitants ; le loyer total encaissé s'est élevé à 136.315 livres sterling faisant ressortir le loyer de chaque logement à 21 livres ½, soit 537 fr. 50. Chaque logement coûtant à la municipalité de Londres 7.000 francs, c'est environ 45 millions qui ont été dépensés de ce chef.

M. d'Haussonville a déclaré que, s'il faut s'opposer à ce que les communes s'occupent de tout ce qui implique commerce ou recherche de la clientèle, comme les tramways, le gaz, etc., il y aurait peut-être lieu, pour les services touchant à l'hygiène, de laisser les communes s'en charger. Tel serait le cas de la distribution de l'eau potable, du service de la désinfection. On dit qu'un service public décourage l'initiative privée. Lorsqu'une municipalité prend une industrie, elle fait souvent moins bien à un prix plus élevé que l'initiative privée. A Paris, le service municipal de désinfection se fait mal, la Ville demande un tarif uniforme ; mais ce n'est pas une raison pour proscrire tous les services municipaux, surtout si l'on introduit la sanction du referendum.

M. Cheysson a répondu que pour le service de la désinfection les formules d'une régie officielle manquent de plasticité et ne savent pas s'accommoder aux exigences des cas particuliers ; on peut en dire autant pour le service des eaux qui a des contacts intimes avec la population et demande beaucoup de doigté.

Il n'est pas plus facile pour une ville de manier l'eau que le gaz. Ce sont deux exploitations très voisines et qui exigent chez leurs directeurs des qualités analogues. On a vu des régies d'eau onéreuses entre les mains des municipalités, devenir productives quand elles passaient à une Compagnie concessionnaire. Dans les questions d'assainissement du logement populaire, de bonne tenue physique et morale du ménage, en un mot d'hygiène sociale, l'eau joue un rôle prépondérant. Il serait assurément beaucoup plus facile de débattre les questions relatives aux tarifs, aux abonnements individuels, aux compteurs divisionnaires, etc., avec une Compagnie privée qu'avec une régie officielle.

M. Alexandre Ribot a reconnu qu'il est des cas où il y a intérêt à ce que les municipalités exercent une industrie, mais que l'on ne voit pas la limite ; l'hygiène est une expression un peu trop compréhensive ; tout peut se ramener à des questions d'hygiène, la distribution, la vente des médicaments touche à l'hygiène comme la vente du lait, la distribution de l'eau. La jurisprudence du Conseil d'Etat ne se défend peut-être pas très bien au point de vue juridique, mais, somme toute, c'est un arbitraire intelligent. Si les entreprises municipales étaient bien menées, elles devraient être une source de bénéfices; or, c'est le contraire qui est vrai. L'exemple de l'Angleterre est caractéristique, la dette communale est de 12 milliards. Les communes, si elles sont sages, éviteront, le plus possible les entreprises municipales ; pour les communes, il y a une autre sanction que pour les commerçants, c'est la fréquence des élections, le contrôle se fera par les électeurs.

M .Paul Cambon a ajouté que le County Council a joui d'une grande popularité en faisant du socialisme municipal, mais qu'il en est résulté une telle augmentation des taxes municipales que les habitants de Londres sont écrasés, et que, par suite, il se produit une grande réaction, et qu'il se produira peut-être l'écrasement du County Council à cause de l'insuffisance des services qu'on paie très cher : une remarque toutefois est à faire : à Glasgow, le socialisme municipal fleurit, la municipalité est devenue un chef d'industrie ; toutes les industries privées sont supprimées ; il n'existe pourtant pas de traces de réaction dans la ville de Glasgow.

M. Levasseur a clos la discussion en relevant que les industries municipales en Angleterre n'ont donné de bénéfices que lorsqu'on a établi le monopole absolu qui permettait d'augmen-

ter les prix ; pour le gaz il y a eu 7 ou 8 communes qui ont fait des bénéfices, 127 autres ont été en déficit ; en général il y a eu déficit.

III

M. Daniel Bellet a fait une lecture à l'Académie sur *l'évolution des transports maritimes.*

A l'heure actuelle, le voilier n'est pas seulement abandonné à titre on peut dire définitif ; il s'est produit d'autres changements dans l'industrie des transports maritimes : des progrès considérables ont été réalisés au point de vue de la construction, des dimensions, de la puissance, de la vitesse des paquebots à passagers, puis il y a eu la séparation bien nette, qui se préparait depuis quelque temps, entre le navire à passagers et le navire à marchandises, du moins pour ce qui est des transatlantiques très rapides, et par compensation la venue au monde d'une classe nouvelle de transporteurs maritimes, les immenses navires à cargaison, offrant aux marchandises des vitesses exagérées. La mobilité devient un besoin de plus en plus important en matière commerciale ; et l'on veut, avec raison, augmenter dans des proportions énormes celle des marchandises, quelque prix que doive coûter le transport à grande vitesse.

On a été bien long à comprendre qu'on avait intérêt à remplacer le voilier par la vapeur et dans certains pays, en France notamment, les esprits ne sont pas encore suffisamment éclairés, malgré l'avantage de la régularité que procure l'emploi de la vapeur. Il est vrai que le Parlement a contribué puissamment à entretenir cette erreur, en votant des lois qui encourageaient pécuniairement la construction et l'armement des voiliers. Le voilier se meurt, il doit être remplacé par le navire à propulsion mécanique. Cette substitution a coïncidé, d'une part, avec l'augmentation des proportions nécessaire pour procurer l'économie, ce qui, du reste, est la conséquence de la loi économique, amenant l'établissement de grandes entreprises résumant en elles une série de petites, d'autre part, avec l'augmentation de la vitesse, augmentation dans des conditions parfaitement pratiques pour le consommateur comme pour le producteur ; seulement, les transatlantiques portent dans leurs flancs une population considérable de voyageurs, ils ne trans-

portent presque plus de cargaison. Tel navire qui compte près de 2.200 passagers, n'a pas plus de 1.500 tonnes de marchandises. En dépit de tout ce qui a été fait, le prix des traversées a dû s'élever à cause de la vitesse croissante. Les passagers pouvaient payer en conséquence, parce qu'ils sont disposés à rémunérer non seulement le temps matériellement gagné, mais encore l'avantage qu'ils apprécient tant d'un séjour moins long sur les flots. Mais on n'estimait point que les cargaisons ordinaires, sauf des marchandises exceptionnelles et aussi le correspondances postales, fussent en état de payer le fret, le coût de passage, si l'on veut, qui aurait correspondu aux frais divers d'un transatlantique à très grande vitesse. Et c'est ainsi qu'on a vu diminer, jusqu'à n'être relativement presque plus rien, les cales aménagées de ces transatlantiques pour recevoir les cargaisons.

Il fallait pourtant bien offrir un moyen de transport aux innombrables marchandises qui traversaient l'Atlantique et qui avaient, d'ailleurs, pris l'habitude de le faire à une assez bonne allure, tant que les transatlantiques rapides ne s'étaient pas spécialisés dans le transport des voyageurs. La solution a été trouvée sous la forme de bateaux dits « intermédiaires » qui représentent un terme moyen entre le cargo-boat et le bateau à voyageurs ; l' « intermédiaire » est le bateau de l'avenir pour les marchandises, le cargo-boat répondant aux vrais besoins du commerce.

C'est l'avenir, en matière de transport de marchandises, que l'emploi de très grands navires filant à des allures qui semblent vertigineuses à ceux qui sont demeurés dans les anciennes conceptions ; tout comme cela s'impose pour les transports par voie de terre, les transports par voie d'eau doivent devenir rapides, même pour les marchandises dites encombrantes. Et c'est pour cela, en vue d'abaisser le prix de transport qui est le prix de revient de l'industrie des transports, que l'on a même encore tendance à augmenter les dimensions pourtant déjà si considérables, des steamers intermédiaires dans les nouvelles constructions que l'on se propose.

La vitesse s'impose plus que jamais dans les transports maritimes : il faut faire rendre le maximum aux capitaux engagés, il faut renouveler, en les faisant circuler, les capitaux représentant des matières premières ; et pour répondre à ces besoins, la navigation est obligée de modifier, de transformer son matériel et ses errements. Bien entendu, cela entraîne for

cement des transformations correspondantes dans les établissements maritimes.

M. Georges de Nouvion a été admis à faire une communication sur *Charles Coquelin, sa vie et ses travaux.*

La liberté des banques est une des idées auxquelles Charles Coquelin s'est le plus attaché. Au moment où il abordait la question, cette dernière était aussi grande que pressante. Coquelin était à peu près seul de son avis ; peut-être Bastiat partageait-il cette idée en vertu de son penchant à se prononcer toujours pour les solutions libérales contre toutes les restrictions, mais il semblait vouloir laisser à son ami le soin de soutenir la lutte. Il faut ajouter que cette question de la liberté des banques est de celles qui partagent les économistes. Le désaccord tient à des causes fondamentales et à la conception qui est faite du rôle des banques d'émission. Les partisans du privilège considèrent que l'État ne saurait demeurer étranger à l'émission des billets faisant office de monnaie car il ne s'agit point là d'une industrie proprement dite, mais d'un élément de l'ordre ; le gouvernement se substitue aux commerçants pour défendre leurs intérêts, sauf à se faire payer ses bons offices. Avec Coquelin, les partisans de la liberté estiment que la liberté de la banque n'est qu'une forme particulière de la liberté générale du travail, ils regardent le billet de banque non pas comme une monnaie car il lui manque la valeur intrinsèque, la valeur marchande, mais comme une obligation commerciale, échangée contre d'autres obligations commerciales à terme et entrant dans la circulation parce que, étant payable au porteur et à vue, celui qui en est détenteur est certain qu'il peut, à tout moment, la convertir en espèces. C'est, de la part du public, une question de confiance, laquelle est tout à fait distincte du monopole, et l'on peut concevoir un régime dans lequel plusieurs banques fonctionnant librement inspireraient une confiance assez grande pour que leur papier fût accepté concurremment par le public. Il n'y a pas à craindre que des banques concurrentes émettent plus de billets qu'il n'est utile, l'émission des billets ayant des limites qui sont les limites mêmes de la circulation monétaire.

Toutefois, cette émission du papier, tellement caractéristique de l'action des banques qu'on a presque oublié les autres fonctions que ces institutions remplissent pour ne voir en elles que des fabriques de billets, ne joue cependant dans l'ensemble des opérations d'une banque qu'un rôle pour ainsi dire subordonné,

comme étant l'indispensable complément d'une autre fonction plus essentielle, celle de développer le crédit, mais sans que le crédit puisse rien créer, car il n'ajoute par lui-même aucune valeur nouvelle à la masse des valeurs qu'un pays possède.

Partant de ce principe que la banque individuelle ne saurait avoir ni un champ d'action assez vaste, ni une notoriété assez générale pour que son papier inspirât la confiance publique sans laquelle il ne sortirait de ses guichets que pour être présenté aussitôt au remboursement, Coquelin ne songeait à ériger en établissements d'émission que de grandes compagnies de banque, ayant des relations étendues, une situation indiscutée. A ce moment, aucune compagnie de ce genre n'avait pu se constituer en France. Depuis, la situation a bien changé. Non seulement par l'abaissement du chiffre des coupons, le billet de banque est devenu d'un usage plus pratique, mais il circule librement sur tout le territoire ; puis les établissements se sont multipliés, et ils acceptent des dépôts portant intérêt même s'ils sont remboursables à vue. C'est ce que Coquelin demandait ; il pensait même que l'institution des banques canaliserait, dans les campagnes, les épargnes qui ne sortent de la tirelire que pour contribuer à l'émiettement du sol.

Certes ces considérations ne manquent pas de justesse. Peut-être toutefois Coquelin, dominé par son idée, a-t-il attribué à l'institution des banques une toute-puissance excessive. L'épargne n'a aujourd'hui que l'embarras du choix entre les destinations qu'elle peut prendre. Cela n'a diminué ni le nombre des agioteurs, ni l'amour du paysan pour la terre.

Malgré le succès qu'il obtint auprès des économistes, le travail de Coquelin n'a pas eu le retentissement auquel il avait le droit de prétendre ; le moment était mal choisi ; les événements de février 1848 ne laissaient pas de place pour les discussions doctrinales, les crises qui venaient de se produire avaient déterminé un revirement d'opinions chez d'anciens partisans de la liberté des banques et la thèse de la centralisation des banques paraissait à beaucoup présenter de grands avantages.

M. Liesse a fait une communication sur *Ouvrard* ; M. E. Rodocanachi en a fait une sur les *OEuvres latines de Boccace* ; M. Paul Nourrisson, une sur *les Associations auxiliaires de la justice* ; M. Maurice Bellom a présenté une étude dont il sera parlé ici sur *les théories nouvelles relatives à la valeur en économie politique*.

IV

L'Académie a perdu M. Gebhardt qui avait succédé le 14 décembre 1895 à M. Martha au sein de la section de Morale.

Elle a procédé le 28 mars au remplacement de M. Brochard. La section de philosophie présentait la liste suivante de candidats : en première ligne, M. Evellin ; en seconde ligne *ex æquo* et par ordre alphabétique MM. Durkheim, Huit, Pierre Janet et Lévy Bruhl ; l'Académie avait adjoint à ces noms celui de M. Picavet. Au cinquième tour de scrutin, M. Evellin, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, a été élu par 20 voix contre 13, à M. Huit et un bulletin blanc.

Le 21 mars, MM. Arthur Balfour et Bonet-Maury ont été nommés correspondants pour la section de Morale en remplacement de lord Reay, élu associé étranger de l'Académie, et de M. Compayré, élu membre de la section de Morale.

M. Paul Leroy-Beaulieu a été délégué par l'Académie au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

J. Lefort.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

SOMMAIRE. — *Chambre de commerce de Bourges:* La journée de huit heures dans les mines. La culture du coton. *Chambre de commerce du Mans:* L'apprentissage du vagabondage. *Chambre de commerce d'Alger.* L'amélioration du port d'Alger. *Chambre de commerce de Constantine:* Le pavillon national. Les douanes tunisiennes. *Chambre de commerce française de Milan:* La Ligue maritime française. Les chemins de fer italiens. *Chambre de commerce française de New-York.* Le marasme des affaires. La force motrice aux états-Unis. *Bulletin de l'Office du Travail:* Les accidents du travail. *Le Musée Social:* La simulation des accidents. Le travail à domicile. *Revue commerciale du Levant:* Notre outillage maritime d'exportation. *Annales de l'Ecole des mines d'Ouro Preto:* Palladium et platine. Le charbon de terre et le pétrole au Brésil.

Chambre de Commerce de Bourges : Toutes les provinces de la France ne possèdent pas de houillères, mais toutes consomment ou consument du charbon et sont, par conséquent, intéressées à l'obtenir à bon compte, au « juste prix », comme diraient les catholiques sociaux. C'est pour cette raison que la Chambre de Commerce de Bourges réprouve le projet de réduction à 8 heures de la journée de travail dans les mines pour tous les ouvriers du fond.

Notre production, observe M. Dupuis, dépasse à peine 30 millions de tonnes et la consommation qui s'élève chaque jour, dépasse 52 millions de tonnes. Si le prix du charbon était surélevé, la crise du combustible se traduirait par une crise générale de chômage dont on peut difficilement évaluer les effets. Pour donner satisfaction à 65.000 ouvriers, on créerait pour tous les autres ouvriers, sans compter tous les consommateurs de charbon, une crise de chômage à laquelle on ne pourrait porter remède, le prix du charbon restant de plus en plus élevé.

— Les Américains détiennent plus de 75 0/0 de la production des cotons. M. Chédin voit dans ces 3/4 de monopole un danger pour nous. Sans parler de la possibilité d'accaparement, si une mauvaise récolte se produisait aux Etats-Unis et prenait notre industrie au dépourvu, ce serait l'anéantissement de nos 300 filatures et 650 tissages, entraînant le chômage d'une population de 250.000 ouvriers.

Pour obvier à ce danger, M. Chédin souhaite que la culture du coton soit développée dans nos colonies. Jusqu'à présent, dit-il, la production coloniale française est infime : 100.000 kilogrammes environ. Pourtant les essais faits dans nos colonies ont donné de bons résultats ; mais faute d'argent, de main-d'œuvre et de moyens de communication, cette culture ne progresse pas.

Il existe une Association cotonnière coloniale, qui a pour but, avec les produits de subventions, de souscriptions, dons et cotisations, d'encourager la culture du coton; cette Société est bien organisée; mais elle ne dispose pas de ressources suffisantes, et elle ne peut encourager que de la voix et du geste. Il faudrait augmenter la subvention.

« Notre pays verse annuellement de 200 à 300 millions aux Etats-Unis pour s'approvisionner des 800.000 balles de coton dont il a besoin. Quelle transformation rapide s'opèrerait si ces millions allaient féconder nos colonies ! »

Il ne faut pas croire que nos 2 à 300 millions sont perdus pour nous. Les Etats-Unis prennent sans doute de nos produits en échange de leur coton. Quant à diriger ces millions vers nos colonies, chacun sait aujourd'hui, même les colonialistes, que les fonctionnaires de nos colonies font tout leur possible pour éloigner d'eux la main-d'œuvre et les capitaux. Il ne faut pas contrarier ces braves gens; c'est pour eux que sont faites les colonies, et non pour les capitalistes et les prolétaires de la métropole.

Chambre de Commerce du Mans : La loi du 30 mars 1900 sur le travail des femmes et des enfants produit ses effets dans la Sarthe comme ailleurs. L'industrie du bâtiment se plaint de ne plus trouver d'apprentis et considère cette loi comme le seul obstacle au recrutement et à la formation de nos « futurs ouvriers ». Dans les moments de presse où il faut faire onze et douze heures de travail, cette loi empêche d'occuper les apprentis. Ces moments durent parfois plusieurs mois.

« Que deviennent pendant ce temps ces jeunes travailleurs ? Ils sont condamnés à errer dans les rues ou sur nos places publiques, où souvent ils contractent de mauvaises habitudes dont il leur est bien difficile après de se départir. En tout cas, les fréquentations qu'ils ont avec les vagabonds que l'on voit dans toutes nos grandes villes sont loin de leur donner le goût du travail et les conseils si utiles à cet âge. »

La Chambre de Commerce appuie la requête de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment auprès des Pouvoirs publics et demande que la loi soit modifiée. Copie de cette délibération a été transmise au ministre du Travail. La réponse ne s'est pas fait attendre. En voici un extrait :

J'ai l'honneur de vous informer que les inégalités de traitements entre divers établissements, motivées par la composition de leur personnel, n'ont pas échappé à mon administration. Le projet de loi déposé le 10 juillet 1906, et actuellement à l'étude de la Commission du Travail de la Chambre, aurait pour effet de faire disparaître ces inégalités.

Il prévoit, en effet, l'unification du maximum légal de la durée du travail dans tous les établissements industriels, qu'ils occupent un personnel mixte ou un personnel exclusivement composé d'hommes adultes.

Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.
René Viviani.

Commentant cette réponse, la Chambre ne considère pas la solution envisagée comme susceptible de donner satisfaction aux intéressés, c'est au contraire une aggravation et une atteinte nouvelle portée à la liberté individuelle.

La Chambre de Commerce d'Alger s'occupe activement du projet, ou plutôt de l'avant-projet d'amélioration du port d'Alger. Dans ces améliorations sont intéressés : le commerce algérien, la ville d'Alger, la colonie, la métropole. Il n'est pas facile de déterminer la part d'avantages que chacun en retirera ni, par suite, la part des frais incombant à chacun de ces facteurs.

Après avoir décrit ce qu'il y a à faire, le rapporteur ajoute : Ce programme comporte l'exécution d'importants ouvrages ; il nécessitera un effort financier soutenu et considérable; mais il n'y a pas à hésiter, cet effort s'impose ; il faut à tout prix doter notre port des aménagements qui lui manquent et le mettre à

même de satisfaire dans des conditions normales, sinon dans les conditions les meilleures, aux exigences de la navigation moderne et aux besoins sans cesse grandissants du commerce et de la colonisation.

En raison de sa situation incomparable au triple point de vue géographique, régional et local, le port d'Alger est à la fois port marchand, port de relâche, de refuge et de ravitaillement, port d'armement et port de pêcheurs. Il n'est pas port de guerre; mais il est pour nos escadres un des points d'appui les plus importants de la Méditerranée.

La dépense totale de ces travaux s'élèvera, — pour le moment — à 13.880.000 fr. La Chambre de Commerce va affecter à ce projet la presque totalité des ressources dont elle pourra disposer d'ici un certain nombre d'années.

La Chambre de Commerce de Constantine a fêté son cinquantenaire et publie à cette occasion un bulletin dans lequel elle présente un résumé analytique de ses travaux de 1856 à 1907. Dans la deuxième partie du volume, elle traite des questions intéressant l'Algérie et aussi la métropole;la marine marchande, les douanes tunisiennes, l'élevage des autruches, etc.

La loi de 1889, qui réserve au pavillon national le privilège du cabotage entre l'Algérie et la France, a toujours été désapprouvée par la Chambre de Constantine et l'est plus que jamais. Les compagnies concurrentes, ayant tout intérêt à vivre en bonne intelligence, concluent entre elles des arrangements au détriment du public. Et l'Etat ne peut rien contre elles, si ce n'est d'abroger la loi.

Un des prétextes de ce privilège est la sécurité des voyageurs. Or, « en 1902, la Chambre de Constantine unit ses efforts à celle de Philippeville pour faire écarter de la ligne Philippeville-Marseille, un navire, le « Touareg », de la Compagnie mixte, qui tenait mal la mer, était de tonnage trop faible, et présentait peu de sécurité pour les passagers. Vaines protestations, car, en 1906, le « Touareg » continue à effectuer hebdomadairement le service direct entre Philippeville et Marseille. Ses qualités nautiques n'ont pourtant pas dû s'améliorer avec les années. »

— Les douanes tunisiennes donnent lieu à des abus assez graves. La Tunisie ne produit pas assez de vin pour pouvoir en exporter. Elle en exporte tout de même après les avoir importés d'Italie et les avoir baptisés « tunisiens ». Il en est de même pour les céréales, les bestiaux, etc. La Tunisie ne se con-

tente pas d'exporter ses propres produits, elle exporte aussi ceux de l'étranger.

En 1903, année de récolte abondante en Tunisie, la Régence a importé 350.000 quintaux de blés étrangers. En 1904, on a signalé les achats considérables de moutons faits en Algérie par la Régence, et exportés en France sous l'étiquette « moutons tunisiens ».

De cette façon, les partisans du protectorat peuvent chanter victoire pour leur système.

Chambre de Commerce française de Milan: Il existe une ligue maritime allemande qui, en moins de vingt ans, a recruté plus d'un million de membres, et dont le contingent augmente chaque année : 14.000 en 1904, 28.000 en 1905, 39.000 en 1906, 29.000 en 1907. Cette ligue, d'après A. H., a beaucoup contribué au progrès de la navigation maritime et fluviale de l'Empire.

Pendant ce temps, demande l'A., que fait-on en France sous ce rapport ? On se plaint des services peu nombreux et souvent irréguliers de nos compagnies, mais on se désintéresse de tout ce qui pourrait les encourager, favoriser leur développement. La Ligue maritime française ne compte que 8.000 membres inscrits à la fin de 1907.

« Rien, cependant, ajoute A. H., ne nous empêche d'arriver au même résultat que nos voisins, et si tout Français se disait qu'avant la fin de 1908 notre Association maritime nationale ne doit pas être seconde en nombre d'adhérents et en influence, nous sommes persuadés que le résultat serait atteint sans difficulté. »

C'est fort possible, mais si tout Allemand se disait la même chose, c'est la population la plus nombreuse qui l'emporterait finalement. Mais est-il bien nécessaire que la marine soit encouragée... de la voix et du geste ?

La Chambre de Commerce italienne de Bologne s'est livrée à une enquête auprès des autres Chambres de Commerce du royaume, pour connaître leur opinion sur les conditions actuelles du service des chemins de fer de l'Etat relativement au commerce et aux industries. La Chambre française de Milan résume les résultats de cette enquête, résultats pas très favorables à l'Etat.

La cause principale de la désorganisation actuelle, y est-il dit, doit être attribuée au personnel trop peu nombreux et, ou inex-

périmenté, ou incapable, ou malveillant, ou indiscipliné. La plupart des Chambres qui ont répondu à l'enquête sont d'accord pour déclarer que la désorganisation des chemins de fer, non seulement dure encore, mais qu'elle va s'accentuant de plus en plus. L'administration n'a jamais fait que des promesses qu'elle n'a pas mises à exécution. Ladite Administration applique les suspensions de chargement sans avis préalable, de sorte qu'il arrive aux industriels et aux négociants d'être obligés de faire retourner la marchandise en magasin ou de la laisser sur les camions, supportant ainsi des frais assez considérables.

Depuis le passage des lignes à l'Etat, le personnel semble manquer d'énergie, de zèle et de promptitude dans ses attributions. On a institué des Commissions compartimentales, dont l'action aurait pu être efficace; mais elles ne fonctionnent nullement. Celle d'Ancône a été une seule fois convoquée depuis sa constitution et elle ne s'est plus réunie.

Tandis que les administrations des lignes privées ont toujours indemnisé pour les dégâts causés aux marchandises susceptibles d'avaries par un retard de remiseà domicile, l'Administration de l'Etat s'y refuse constamment, au très grand préjudice des expéditeurs d'animaux, de volailles, de gibier, d'œufs, de fruits, de poissons, de fleurs, etc.

On dit qu'un homme averti en vaut deux. Le Français rachatiste vaut donc deux Italiens.

Chambre de Commerce française de New-York: Le marasme persiste aux Etats-Unis et la Chambre en indique les causes. Il ne provient ni d'un manque d'argent, car les banques en regorgent, quoiqu'elles ne le prêtent qu'avec circonspection ; ni d'un excès de production, les stocks n'étant pas importants sauf pour de rares articles; ni de mauvaises récoltes, attendu qu'elles ont été normales et se sont vendues à de bons prix; mais d'un malaise général causé par un manque de confiance d'homme à homme et dans l'avenir du pays.

Ce manque de confiance aurait sa principale cause dans l'attitude anti-ploutocratique du président Roosevelt. « Certains républicains l'accusent d'avoir des idées plus avancées que celles de Bryan et le traitent de socialiste à cause de ses attaques répétées contre les ploutocrates, les grandes compagnies, etc. D'autre part, les démocrates lui reprochent son inconséquence puisqu'il se dérobe à une révision radicale du tarif et demeure partisan du protectionnisme qui seul a permis la création des

syndicats qu'il poursuit incessamment et, par suite, l'accumulation de ces fortunes colossales qu'il déclare mal acquises. »

Le malaise pourra donc durer jusqu'après les élections; mais ensuite, quel qu'en soit le résultat, les affaires reprendront, car le tarif sera certainement révisé. « L'agitation en faveur de la révision prend de telles proportions que les républicains seront obligés d'aborder la question dans leur programme électoral sous peine de marcher à un échec certain, car la masse des électeurs, en raison de l'avilissement des salaires, ne peut plus faire face à ses besoins, comme par le passé, vu le coût exagéré de la vie, et réclame à cor et à cri une réduction des tarifs qui, en facilitant la concurrence étrangère, amènerait un abaissement du prix et, tôt ou tard, le dernier mot restera à l'électeur. »

— La force motrice employée dans les grandes industries américaines représente 14.051.544 chevaux, et a augmenté de 40 0/0 de 1900 à 1905. Elle se répartit ainsi qu'il suit :

	1905	1900
Machines agricoles	106.623	77.189
Chaussures	62.587	50.623
Cotonnades	1.039.648	811.347
Meunerie	780.042	672.084
Caleçons et bas	83.814	58.087
Métallurgie	2.722.508	1.670.547
Bois	1.504.693	1.383.002
Papier et pulpe de bois	1.122.564	764.847
Soies et soieries	78.888	61.395
Lainages	163.793	139.645
Etoffes tricotées	130.620	97.383
Autres industries	6.845.764	4.623.476

Les Etats du Sud participent à ce progrès ainsi que les autres: les usines métallurgiques de l'Alabama possédaient 280.470 chevaux-vapeur en 1905, et 162.453 en 1900; augmentation de 72,6 0/0. La Géorgie passe de 110.972 chevaux-vapeur en 1900 à 183.369 en 1905, et les autres Etats indiquent un semblable accroissement.

— *Bulletin de l'Office du Travail.* L'augmentation du nombre des accidents déclarés au service de l'inspection du travail en 1906 est considérable, 46.978 déclarations de plus qu'en 1905.

Cette augmentation provient, pour une bonne part, de la loi de 1905, qui a modifié la loi de 1898 et décidé que l'indemnité journalière serait due à partir du premier jour à dater de l'accident, si l'incapacité de travail a duré plus de dix jours.

De 1904 à 1906 le nombre des déclarations des morts et d'incapacités permanentes s'est élevé de 5.620 à 6.154, soit un accroissement de 534, ou environ 10 0/0. Cette augmentation peut être imputée à l'accroissement de l'activité industrielle.

Pendant la même période, les déclarations d'incapacités temporaires ont passé de 212.887 à 296.339, en augmentation de 83.452. Retranchant de ce nombre le contingent de 21.209 (10 0/0 du chiffre de 1904), que nous supposons représenter d'une façon approximative le surcroît d'accidents dû à l'augmentation de l'activité industrielle, il reste un accroissement d'environ 60.000 accidents légers sur lesquels il semble que la loi de 1905 ait eu une influence prépondérante.

— *Le Musée social* complète cette explication de l'accroissement du nombre des accidents légers par la simulation. La fraude est facilitée et inspirée aux ouvriers par certains médecins, honte de la profession (c'est un médecin qui parle), qui ne craignent pas de se faire les éducateurs des accidentés du travail pour leur apprendre à simuler.

En voici un qui enseigne comment s'y prendre pour tomber sans trop se faire de mal, en glissant sur le parquet et en se relevant sur le côté. Puis il dit à son élève, un ouvrier : Tu leur diras (à tes camarades ainsi accidentés), de prendre une voiture (pourquoi pas une auto ?), de se faire reconduire chez eux et de n'avoir d'autre médecin que moi. Chaque fois que tu m'amèneras un client, il y aura une pièce de 5 francs pour toi.

En voici un autre, non, c'est le même, qui indique à un ouvrier la manière exacte pour simuler la douleur qu'il devrait ressentir. Il lui conseille de dire qu'il a craché le sang, mais que ces crachements n'avaient jamais lieu qu'après une quinte de toux. C'était là un point essentiel à déclarer pour qu'on ne puisse s'apercevoir de la supercherie.

D'autres médecins paient des rabatteurs pour leur amener des victimes vraies ou fausses des accidents du travail.

« Comme résultat, conclut le *Musée social*, une loi très juste, très bienfaisante, est détournée de son sens, et son application devient extrêmement onéreuse pour les patrons. »

Cette loi n'est pas juste du tout. Le risque d'accident, sur un

marché libre, doit être compris dans le salaire et l'était effectivement avant la loi. C'est donc à l'ouvrier de s'assurer; c'est le moyen le plus simple, le plus économique et le plus digne pour l'ouvrier. Ce n'est que la manie philanthropique de vouloir toujours considérer l'ouvrier — le souverain — comme un mineur, un incapable, qui a poussé le législateur à faire cette loi de malheur, qui n'est pas près d'avoir dit son dernier mot.

— Le *Musée social* publie les résultats d'une enquête faite par M. Delpon de Vissec, sur la distribution du travail à domicile dans l'industrie de la confection parisienne. Peu confiant dans l'efficacité de l'initiative privée, dit l'auteur, alors qu'il s'agit d'une question aussi énorme, nous n'avons plus fondé d'espoir que sur la loi, et comme nous nous étions rendu compte que le travail à domicile entraîne à sa suite l'entreprise, nous avons été portés à nous ranger plutôt du côté des partisans de la suppression pure et simple de ce mode de production.

C'est toujours le même *dada* : faire, par le moyen de la loi, le bonheur des gens malgré eux. Car les enquêtées ne sont pas du tout de l'avis de l'enquêteur, qui en convient lui-même.« Parmi les ouvrières, dit-il, nous avons trouvé diversité d'opinions. La majorité d'entre elles sont hostiles. Mais elles le sont souvent pour des raisons futiles et par ignorance des causes de leur infériorité.Elles ont choisi par goût le travail en chambre,s'imaginant être plus indépendantes alors qu'elles sont, au contraire, plus esclaves. »

Autre remarque qui mérite d'être prise en considération : « Les ouvrières travaillent avec plus de goût chez elles. Un tailleur, paraît-il, ne travaillerait pas si bien en atelier que chez lui : il a besoin d'être entouré et aidé par sa famille. Il y a quelques années une maison a été aménagée rue Réaumur pour permettre aux ouvriers tailleurs de travailler en commun. Cette expérience donna les plus mauvais résultats. »

— *Revue commerciale du Levant* (Bulletin mensuel de la *Chambre de Commerce française de Constantinople*). M. Albin Huart a publié dans cette *Revue* une étude très documentée sur *notre outillage maritime d'exportation*. En 1887, en ne tenant compte que des navires de plus de 1.000 tonneaux de jauge nette, la marine commerciale à vapeur comprenait pour l'Angleterre, la France, l'Allemagne et la Norvège, les chiffres suivants : Angleterre, 6.592.496 tonneaux; France, 722.252 ; Alle-

magne, 628.296 ; Norvège, 150.689. En 1895, la situation a changé : Angleterre, 9.984.280 tonneaux; Allemagne, 1 million 306.771 ; France, 864.598 ; Norvège, 455.317. En 1906 la marine marchande anglaise représentait environ 50 0/0 du tonnage mondial, alors que la part de la France n'était que de 4 1/2 0/0.

Selon la statistique de la Douane de Marseille, le pavillon français (entrées), n'est représenté que par 2.170 navires de 2.479.014 tonneaux, contre 1.871 navires et 3.510.157 tonneaux pour le pavillon étranger. Pour les sorties, 2.332 navires sous pavillon français et 2.643.161 tonneaux, contre 1.946 navires sous pavillon étranger et 3.511.765 tonneaux.

Après avoir décrit le mouvement des autres ports français, M. Huart arrive à cette conclusion : que notre marine marchande est en décadence et que nos ports, comparativement aux ports étrangers, ont un développement beaucoup trop lent. Quels remèdes apporter à cette situation ? Il faut, dit M. Huart, attacher moins d'importance à l'importation et plus à l'exportation.

« Trop souvent, a dit M. Cambon, les fabricants, les agriculteurs, les commerçants français considèrent l'exportation comme une branche accessoire de leurs affaires. C'est pour eux comme une soupape de sûreté que l'on fait jouer lorsqu'il y a surproduction sur le marché national. »

Cette manière d'envisager les choses est favorisée, sinon engendrée par notre politique protectionniste, qui vise par-dessus tout à réserver aux entrepreneurs le marché national, et aux ouvriers, le travail national.

Au lieu des demi-mesures proposées par divers publicistes, M. Huart demande la liberté absolue, ni protection ni entraves. « On nous traitera d'idéalistes, ajoute-t-il; rira bien qui rira le dernier, dit le proverbe. Nous réclamons notamment la suppression de toutes les espèces de primes soi-disant destinées à relever la marine marchande. »

— *Annaes da escola de minas de Ouro Preto* (Annales de l'Ecole des mines d'Ouro Preto). La livraison de 1906 de ces annales fournit des renseignements intéressants sur le palladium et le platine, au Brésil, par Eug. Hussak. Le platine était connu au Brésil depuis plus d'un siècle ; il fut découvert en 1805 par Wollaston ; mais il a été souvent confondu avec le palladium qui, à cette époque, n'avait pas encore été découvert.

Grâce aux études et explorations de ces trente dernières années, le nombre de localités reconnues comme platinifères a beaucoup augmenté. Il y a de grandes différences entre les diverses sortes de platines : ils sont ou ne sont pas magnétiques, ils sont plus ou moins riches en palladium, leur densité varie; ils sont souvent associés avec l'or et le diamant.

— La livraison de 1907 contient les recherches qui ont été faites sur les terrains houillers au Brésil, par la Commission d'étude des mines de charbon. Il a été démontré que la formation carbonifère au Brésil s'étend du Sud de l'Etat de Saint-Paul au Rio Grande du Sud. La couche carbonifère de Saint-Paul augmente d'épaisseur à mesure qu'on avance vers le Sud. La couche nommée barro-branco a 0 m. 30 à 0 m. 50 dans le Parana, 1 m. à 1 m. 30 dans Santa-Catharina, et 2 m. 30 à 2 m. 50 et même plus dans le Rio-Grande du Sud. Souvent on trouve trois bancs de charbon séparés par des couches plus ou moins épaisses de grès.

Le charbon du Brésil est de bonne qualité. Il y a là une réserve pour le temps où les autres mines seront épuisées. On trouve aussi du pétrole dans le Parana et ailleurs.

ROUXEL.

PROSTITUÉE (1)

... « Pourquoi personne, un viel ami, un médecin, un homme qui ait vécu, qui sache, n'est-il là pour m'instruire, réfréner ce mysticisme dangereux de la chair, et l'idée absurde de l'amour ? Pour me dire et dire à mes camarades que l'instinct précoce dont nous souffrons est une loi de nature, que sa satisfaction, pourvu qu'elle vienne à son heure, n'a rien de vil, et qu'il n'est dans la possession d'une femme ni péché religieux, ni mal moral, point d'autie crime que celui qu'un être peut commettre en aidant à la déchéance et à la dégradation d'un autre être. Que ne nous dit-on :

« Aimez déjà, et, autant que votre volonté contiendra les sens impérieux, respectez de votre amour celle qui sera vôtre plus tard et que vous féconderez dans son âme et dans sa chair, la compagne de votre vie. Elle ne sera qu'une femme entre toutes les femmes et non pas un ange ou une chimère ; elle ne sera pas immatérielle, et sa pureté ne sera point ternie parce qu'elle vous offrira ses seins pôur y reposer votre front et son ventre pour que vous y semiez la vie » ... « L'amour est toujours beau, noble, et il n'y a d'impur que les baisers sans affection, la débauche à froid. N'exaltez pas trop les vierges, ne flétrissez pas trop les prostituées, de peur de trop raffiner le sentiment avec les unes et de trop le matérialiser avec les autres, car qui veut faire l'ange fait la bête, et vous ne devrez vous partager ni entre une créature éthérée ni entre une fille publique, mais vivre avec une femme, comme il a été donné à l'homme de le faire, en esprit et en substance, pour la joie et la peine, le devoir accompli, le dévouement réciproque, l'aide au prochain, l'éducation des enfants, l'existence de tous les jours, plus simple et plus difficile qu'on ne croit, plus méritoire aussi »...

J'emprunte cette page à la seconde partie de l'autographie de Paul Margueritte, *Les jours s'allongent;* et j'ai pour le faire de

(1) Par Victor Margueritte, 1 vol. in-12, Fasquelle.

bonnes raisons. J'y retrouve, non sans quelque complaisance, une éloquente expression des idées sous l'influence desquelles j'ai tenté moi-même, dans deux modestes opuscule: *Entre mère et fille;* et: *Pour les jeunes gens*, un essai d'éducation physique et morale, à l'usage des adolescents des deux sexes. Elle est en même temps, à ce qu'il me semble, la meilleure et la plus naturelle introduction au compte rendu, très insuffisant, je le crains, que je voudrais donner, dans cette revue, du volume publié, l'an dernier, sous un titre dont beaucoup se sont scandalisés, par le second des deux frères, Victor Margueritte.

Deux sentiments, en effet, également honorables, ont inspiré ce hardi et redoutable volume, et déterminé l'auteur à aborder sans fausse honte et sans fausse délicatesse un sujet dont on n'ose pas assez, à son avis, parler tout haut. Il a voulu d'abord protester, au nom de la morale individuelle et au nom de l'intérêt social, comme le faisait déjà, dans son théâtre et dans ses préfaces, Alexandre Dumas, contre le honteux débordement de la débauche et du vice. Il a voulu, en nous montrant ce que nous nous obstinons à nous cacher à nous-mêmes, flétrir et nous forcer à réprouver la dégradation dont nous sommes, par la part que nous y prenons ou par l'indulgence dont nous la couvrons, les auteurs, les complices et les victimes, et remettre en honneur, avec le respect de nous-mêmes et le respect de l'union conjugale, la sainteté de la famille et le souci de la dignité humaine.

Il a été saisi en même temps,à l'égard de cette misérable tourbe vouée à l'infamie par la misère et par le vice, de ces corps et de ces âmes de créatures perdues (dont quelques-unes, en dépit de tout, pourraient encore être sauvées, et dont la plupart, au début, étaient destinées à une autre existence) d'une pitié profonde que n'a pu étouffer l'inévitable dégoût. Il a été épouvanté de la barbarie, de la férocité avec laquelle, dans cet enfer, ouvert par la basse et égoïste sensualité de l'homme, sont impitoyablement refoulées, après y avoir été jetées de force parfois, les malheureuses dont une première chute, un entraînement inconscient, une violence subie peut-être, a suffi pour rendre à jamais le relèvement impossible. Et, cherchant à se rendre compte des motifs qui ont pu être allégués à l'appui du régime exceptionnel par lequel, au nom de la décence et de la santé publiques, on a organisé et maintenu un service officiel de débauche, de servitude et de propagation de toutes les infections, il est arrivé à prononcer contre ce régime monstrueux que l'on appelle le régime des mœurs une condamnation sans appel.

Mais cette condamnation, il fallait la justifier. Cette conviction d'abord instinctive, puis raisonnée et confirmée par une consciencieuse étude, il fallait, puisqu'il est de ceux qui tiennent une plume et qui sont sûrs d'être lus, la formuler assez haut pour la faire partager. Deux voies, pour y arriver, s'offraient à lui. Il pouvait, avec la gravité d'un moraliste, d'un magistrat, rédiger contre le mal dont s'obstinent à souffrir nos tristes sociétés un réquisitoire en bonne forme et une consultation en règle. Il a pensé (et il a eu raison) que la chose était faite, et que ce n'était pas faute d'avoir été avertis et éclairés que nous persistions dans nos erreurs individuelles et dans nos honteuses et coupables mesures de police.

Il pouvait, au lieu de raisonner, faire voir, et mettre en action, sous la forme d'une série de tableaux vivants, l'étendue et la gravité du mal. C'est ce procédé qu'après réflexion il a cru devoir adopter. Procédé facile, penserons quelques-uns, car il s'agissait tout simplement d'avoir des yeux pour voir, des oreilles pour entendre et le journal ou le livre pour y consigner ce qu'il aurait vu et entendu. Oui, mais à la condition de savoir tout voir et tout entendre ; de ne reculer devant les difficultés d'aucune enquête, de ne se laisser arrêter ni par l'horreur des situations et des spectacles, ni par la crainte des récriminations des uns ou des vengeances des autres ; de démasquer avec la même sûreté et le même courage les séductions et les violences, les égoïsmes et les bassesses, les exploitations immondes et les débordements élégants, la prostitution du ruisseau et de la bauge, et celle des boudoirs et dès salons.

C'est du Zola alors ? Et nous allons voir défiler dans une série de scènes plus repoussantes les unes que les autres, sous le nom de documents humains, toutes les turpitudes, toutes les misères et toutes les pourritures du corps social, depuis le viol plus ou moins brutal, ou la séduction plus ou moins raffinée de l'enfant innocente, jusqu'aux orgies des maisons patentées et des maisons de passe à l'usage du grand monde ; depuis les manœuvres abortives, jusqu'aux raffles de la brigade des mœurs, au service des visites de sécurité sociale et aux lits d'hôpital et de prison de Saint-Lazare ?

Hélas ! oui, c'est tout cela que nous fait voir Victor Margueritte, parcequ'il faut l'avoir vu pour connaître réellement l'étendue du mal, et le mal du remède par lequel on a prétendu le combattre, en le régularisant et en le développant avec l'estampille officielle. Oui, c'est du Zola, jusqu'à un certain point, pas

plus qu'il n'est nécessaire. Et je ne cacherai pas qu'à quelques pages j'ai trouvé la couleur bien forte, tout en reconnaissant qu'elle était fidèle. Mais Zola lui-même, bien qu'il ait abusé du procédé et que parfois il ait semblé se complaire à remuer le fumier et la fange, n'était point pourtant un pornographe. Il était grossier; il n'était point corrupteur, souvent même, comme dans la première partie de l'*Assommoir* ou dans *Fécondité*, il avait un but louable et tendait à corriger beaucoup plus qu'à pervertir.

Victor Margueritte de même; et probablement si on lui reprochait d'avoir, lui aussi, compté un peu trop sur la curiosité malsaine des lecteurs pour leur faire avaler les conclusions saines auxquelles il voulait les amener, ne manquerait pas de rappeler le mot de Béranger, à propos des grivoiseries, parfois bien fortes, qu'on lui reprochait. « Sans cela », disait-il, « mes chansons n'auraient été ni aussi bas ni aussi haut ». C'est possible; ce n'est pas tant mieux. C'est tant pis, en tout cas, pour ceux des lecteurs qui n'ont d'appétit que pour les viandes faisandées.

J'aurais peut-être, tant au point de vue de l'effet utile que s'est proposé l'auteur, qu'au point de vue de nos doctrines économiques, quelques autres observations à faire. Je ne veux que les indiquer.

L'un des personnages les plus sympathiques du roman (roman vrai, encore une fois) le Dr Montal, dans ses conversations avec son élève préféré, Dormoy, en fulminant contre la routine et les vieux préjugés qui faussent et vicient encore la juste notion des rapports des deux sexes, en accuse (non sans raison peut-être, mais avec exagération) la façon dont a été entendue, pendant trop longtemps, au point de vue religieux, l'éducation de la jeunesse et le mariage. Il n'a pas, assurément, tout à fait tort. Mais peut-être la révolte qu'excitera chez des lecteurs pieux ce passage de son argumentation contribuera-t-elle à les prévenir contre le livre en général, et enlèvera-t-elle à l'auteur une partie des adhésions que les pages précédentes lui auront values.

J'en dis autant (c'est la même discussion) de la prédilection que semble avoir (pour plus tard, il est vrai) le même docteur pour l'union libre. Oh! union sainte, union fidèle; et c'est en présence du ménage modèle de son élève, de ce savant marié jeune, par amour, à une jeune fille honnête, et sans fortune, préparant, en vue du devoir familial et social, le fils dont la naissance a complété leur bonheur, qu'il se laisse aller à ces rêves d'avenir.

...« Se marier pauvrement, dit-il, qu'importe, mais se marier jeune, avec un être sain qu'on estime et qu'on aime!... Comme tout cela doit devenir facile, léger, les joies, les peines!... Comme il doit être doux de s'en aller, mains jointes, appuyés l'un à l'autre, du même pas, sur la même route droite, jusqu'au bout!... »

Tableau charmant ! et auquel, à coup sûr, les plus sévères, s'ils sont de bonne foi, ne sauraient demander aucune retouche. Mais le mot d'union libre a été prononcé. Et les deux frères Margueritte sont connus pour une campagne très énergique en faveur de ce que l'on a pu appeler le divorce à volonté. On ne peut manquer de leur en faire grief plus que de raison.

Nous serions tentés, nous autres économistes, de formuler d'autres doutes. C'est à propos du salaire des femmes, Nous n'avons jamais manqué (pour ma part, je l'ai fait énergiquement en toute occasion) de protester contre toutes les inégalités, toutes les infériorités, légales ou conventionnelles, de fait ou d'opinion, dont les femmes ont encore à souffrir; et l'une de ces injustices est, assurément, cette coupable habitude en vertu de laquelle le même travail, s'il est fait par une femme, est payé moitié moins ou davantage que s'il est fait par un homme. Mais ce n'est pas la loi, ce n'est pas l'Etat, ce n'est pas le ministère du Travail, conscient, comme le pense Victor Margueritte, de ses droits et de ses devoirs,qui peut se faire d'autorité le régulateur du salaire et se charger, suivant une formule trop connue et trop facile, d'assurer à tout être humain le travail et le pain, le vivre et le couvert. L'Etat, hélas ! quand il veut se substituer au libre jeu des influences matérielles et morales, risque fort de ne faire, en abusant de l'autorité, que du désordre et de l'anarchie.

Mais laissons cela, aussi bien suffit-il de prendre acte une fois de plus, avec l'auteur de *Prostituée*, des abus et des dangers de l'intervention administrative et gouvernementale en dehors de son domaine. Ce danger, cette impuissance à remplir convenablement et utilement une tâche qui n'est pas la sienne, on ne les voit nulle part éclater plus évidemment que dans cette question de la prostitution. L'Etat, sous prétexte de préserver la moralité publique, en arrive à se faire le pourvoyeur officiel de l'immoralité. L'Etat, sous prétexte de préserver la santé publique, se fait, par le mensonge d'une garantie qui ne garantit rien, le propagateur du virus qu'il prétend combattre, et, dans les bagnes autorisés, où il détient enfermées les déplorables victimes du vice réglementé, comme par la libre circulation de celles auxquelles il décerne, les yeux fermés, pour ainsi dire, patente nette,

il devient l'agent le plus actif de la diffusion de la peste matérielle, en même temps que la peste morale. Si bien que, comme épigraphe de son livre, Victor Margueritte n'a rien trouvé de mieux à citer (et comme conclusion de ce compte rendu, je ne vois rien de mieux à reproduire), que ce passage d'un discours du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, et chef suprême de la police des mœurs et de toutes les polices :

...« Hélas ! je viens me heurter maintenant à la pire déchéance humaine, au plus abominable reste du servage bestial, à l'effroyable problème devant lequel les théoriciens socialistes reculent eux-mêmes épouvantés, je veux parler de la prostitution.

« Le ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'implacable, l'immorale réglementation d'un état de choses inavouables. Pour les vices de l'homme, c'est la femme qui expie »... « Ah ! si vous pouviez voir défiler, devant ce que l'on appelle le tribunal administratif de la Préfecture de police, l'effroyable procession de ces créatures dégradées de quinze à soixante ans et plus, qui résument en elles tout l'excès du malheur humain, peut-être penseriez-vous avec moi que ce n'est pas assez faire pour la morale publique de les tenir emprisonnées, pour l'inobservation de règlements que l'on n'a pas le droit d'édicter, et de cultiver au petit bonheur leur avilissement de chaque jour. On me charge théoriquement de veiller sur la santé publique menacée par cette légion redoutable. Je dois dire que cet office mon administration s'en acquitte avec une PARFAITE INEFFICACITÉ, *et cela au moyen de pratiques contraires aux lois, contraires même aux principes de tout gouvernement humain* »...

M. Clémenceau est chef du Gouvernement ; M. Clémenceau est médecin ; en cette double qualité il est compétent et il est partie en cause. Administrateurs et médecins partisans de la réglementation nous permettront peut-être d'opposer son témoignage aux leurs, et l'expérience pratique de tous les jours à leur argumentation de cabinet.

Quoiqu'il en soit, et quelque pénible que puisse être dans leur impitoyable crudité la lecture de ces 500 pages d'anatomie et de pathologie sociales, c'est une œuvre méritoire et courageuse qu'à osé faire Victor Margueritte. Et ce n'est pas nous, défenseurs constants de la liberté et de la dignité humaines, et dénonciateurs infatigables des abus de l'intervention de l'État et de la servitude administrative, qui pourrions, pour quelques dissentiments plus ou moins secondaires, lui marchander nos éloges et notre gratitude.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mai 1908*)

1er. — **Notification** de l'adhésion de la colonie de Trinitad et Tobago à l'union pour la protection de la propriété industrielle, régie par la convention de Paris du 20 mars 1883, le protocole du 15 avril 1891 et l'acte additionnel du 14 décembre 1900 (page 3081).

— **Loi** relative aux conditions d'application de l'article 5 du traité franco-siamois du 23 mars 1907 (page 3081).

2. — **Loi** concernant les tarifs postaux applicables aux journaux et écrits périodiques (page 3113).

5. — **Décrets** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 3177).

6. — **Décret** portant reconnaissance par l'Etat de l'école de notariat de Lyon (page 3193).

— **Arrêté** autorisant un syndicat de garantie contre les accidents du travail (page 3197).

7. — **Loi** portant ouverture au ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1908, d'un crédit de 40.000 francs pour l'organisation, à Paris, du premier congrès des industries frigorifiques (page 3209).

— **Arrêté** instituant une commission en vue d'étudier les voies et moyens de régler les conflits qui existent en matière de nationalité entre la législation française et celle de différents pays et nommant les membres de cette commission (page 3210).

8. — **Décision** fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor à échéance maximum d'un an (page 3226).

10. — **Décrets** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 3257).

— **Décret** portant promulgation de deux conventions signées à Bruxelles, les 28 août et 19 décembre 1907, et relatives au régime des sucres (page 3258).

12. — **Décret** fixant la date d'exécution de la nouvelle législation postale relative aux journaux, établie par la loi du 29 avril 1908 (page 3297).

13. — **Décret** portant suppression des droits d'ancrage en Afrique occidentale (page 3322).

— — portant création, à Madagascar, d'un fonds de prévoyance pour les agents engagés en vue d'un contrat temporaire (page 3322).

14. — **Décret** concernant le tri préalable, la perception des taxes, le nombre minimum et le nombre maximum des exemplaires à comprendre dans les paquets, ainsi que les conditions de livraison dans les gares et dans les bureaux de poste (page 3347).

15. — **Décret** concernant le *Bulletin des lois* de la République française (page 3377).

— **Circulaire** relative au contrôle, par l'inspection générale des finances, des avances faites par le Trésor aux liquidateurs des congrégations (page 3378).

17. — **Décret** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 3417).

— **Décret** portant modifications au décret organique du 2 février 1907, relatif à l'organisation de l'administration départementale des contributions directes (page 3419).

19. — **Décret** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 3449).

— **Arrêté** fixant la liste des jeunes gens autorisés à prendre part, en 1908, au concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention de bourses de licence (page 3450).

20. — **Arrêté** fixant pour une période triennale, à partir de 1909, la liste des œuvres et des auteurs sur lesquels porteront principalement les questions se rattachant à l'histoire de la musique, à l'examen oral du degré supérieur du certificat d'aptitude à l'enseignement du chant dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (page 3529).

— **Décret** fixant le salaire journalier de début des lingères et des femmes de service à Paris (page 3535).

21. — **Décret** concernant l'organisation, en Algérie, du service de l'enregistrement et des domaines (page 3554).

— — concernant l'organisation, en Algérie, du service de l'enregistrement et des domaines (page 3554).

— — concernant l'organisation, en Algérie, du service des contributions diverses (page 3554).

— — établissant le régime disciplinaire des agents des administrations financières détachés en Algérie (page 3555).

22. — **Décrets** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 3569).

— **Arrêté** instituant à Salonique (Turquie) une session d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire (page 3571).

23. — **Décret** portant attribution de biens ecclésiastiques (page 3585).

— **Décret** autorisant l'institution de surtaxes locales temporaires sur les voyageurs et les marchandises à la station de Sames-Guiche (page 3586).

24. — **Décret** portant modifications au décret du 2 février 1907, relatif à l'organisation des services extérieurs de l'administration des douanes (page 3605).

28. — **Décret** modifiant la répartition du crédit d'inscription des pensions civiles pour 1907 (page 3686).

— **Note** relative aux dons et legs faits aux établissements publics et d'utilité publique en 1907 (page 3696).

29. — **Décret** portant répartition par classes et par rang dans chaque classe des inspecteurs généraux et inspecteurs généraux adjoints des services administratifs.

— — relatif au règlement des honoraires et frais de déplacement dus aux ingénieurs des ponts et chaussées pour leur intervention dans les affaires d'intérêt communal ou privé (page 3712).

31. — **Loi** prorogeant jusqu'au 31 mai 1909 les dispositions de la loi du 2 avril 1898 relative aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie (page 3729).

— **Décret** fixant les quantités de fèves, d'animaux domestiques et de produits non dénommés, d'origine et de provenance tunisiennes, admis en franchise en France du 1er juin 1908 au 31 mai 1909, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890 (page 3730).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RECEPTION DU « POLITICAL AND ECONOMIC CIRCLE » DE LONDRES

Première journée (jeudi 4 juin).

Réunion à la gare des Invalides. Excursion à Méré, ville natale du Dr Quesnay, et à Montfort-l'Amaury.

Conformément au programme organisé par la Société d'Economie Politique pour la réception de nos collègues du « Political and Economic Circle » de Londres, c'est dans une des salles d'attente de la gare des Invalides que nous nous sommes d'abord rencontrés le jeudi 4 juin à 1 heure moins le quart. Nos invités et nous avons reçu l'accueil le plus aimable de MM. Gay, président du Conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest, et Bonnet, sous-directeur.

Parmi nos invités anglais, nous possédions le fondateur du « Political and Economic Circle », M. J.-H. Levy, et le président actuel, M. Georges Ledger. A eux s'étaient joints Mr. P.-J. Holmes, Councillor Cornish, Councillor E.-P. Chapman, Mr. et Mrs Charles Wright, Mr. Mac Nair, Mr. Jac Romyn, Mr. Em. Natzfeld, Mr. et Mrs Boutwood, Mr. et Mrs Pearsall, Mr. Ogden.

On voit que nous avions le plaisir de compter quelques dames parmi nos invités anglais; et du côté français l'élément féminin était gracieusement représenté par Mme et Mlle Yves Guyot. Mme Bellet, Mlle Bougeois, Mme Guilmard, Mme Ducrocq. Mlle Irma Dreyfus.

Nos deux présidents, MM. Frédéric Passy et Levasseur n'avaient pas craint d'affronter une température tropicale en participant à notre excursion à Montfort-l'Amaury. Deux de nos vice-présidents, MM. Yves Guyot et Neymarck, notre secrétaire perpétuel M. Daniel Bellet, une vingtaine de nos collègues étaient

présents : MM. G. Schelle, E. Vidal, Courcelle-Seneuil, P. Ghio, Bourdil, Goumain-Cornille, Foulon, Ducrocq, Watelet, Guilmard, Charbonnel, Pupin, H. Follin, P. Aubry, Caubert, Peyrol, etc.

A 1 heure nous montons dans un train spécial qui nous transporta sans arrêt à Montfort-l'Amaury, où nous arrivons à 2 heures et quart. Nous devons toutefois mentionner ici que durant le trajet, à la sortie de Versailles, on eut l'amabilité de faire ralentir la marche du train pour nous permettre d'admirer à notre aise le panorama du château et de la célèbre pièce des Suisses.

Sur le quai de la petite gare de Montfort-l'Amaury nous sommes accueillis par le sympathique maire de la ville, M. Brault, accompagné de MM. Lefebvre, professeur à la Faculté de Droit de Paris et Allain, fils de M. Allain le Canu, ancien président de la Société qui a élevé le buste de Quesnay.

Les voitures nous attendent et nous transportent en quelques minutes au petit village de Méré où nous sommes reçus très cordialement par MM. Bertrand, conseiller général de Montfort-l'Amaury, Moussu, maire de la commune de Méré, et les membres du Conseil municipal, Crété, instituteur.

Nous nous groupons immédiatement autour du monument de Quesnay, entourés de la population du village qui s'est jointe à nous pour écouter les discours qui vont être prononcés.

Notre cher président, M. Levasseur, qui a complètement retrouvé sa vigueur habituelle, ouvre la séance en donnant la parole à notre savant collègue M. Schelle, l'historien le plus autorisé des économistes du XVIIIe siècle, qui va retracer en quelques mots les phases de l'existence de Quesnay :

Discours de M. Schelle.

« Vous avez vu, dit M. Schelle, la modeste maison où probablement il est né. Vous pouvez vous le représenter enfant, avec sa blouse et ses sabots, aidant sa mère à récolter les légumes du petit jardin ou à servir de rares clients dans l'étroite boutique où se vendaient des graines, du fil, des clous et d'autres menus objets.

A 11 ans, en 1705, le petit paysan ne sait pas encore lire et il déchiffre péniblement la *Maison Rustique* avec l'assistance imparfaite du domestique de ses parents.

Sa mère devient veuve et le met en apprentissage à Paris chez

un graveur ; là pendant qu'il fixe sur le cuivre des dessins d'anatomie, il songe qu'il ferait mieux de manier le bistouri que le burin et décide qu'il sera chirurgien.

Le voici, en effet, étudiant laborieux au collège de Saint-Côme où se forment les chirurgiens de robe longue, rivaux des docteurs de la Faculté de médecine.

Ensuite, il va faire un stage chez des chirurgiens de village, dans des localités peu éloignées de celle où nous sommes aujourd'hui. Il épousa la fille d'un épicier de Paris et s'installe comme maître-chirurgien à Mantes, persuadé que sa destinée est de mener une vie sans gloire en courant la campagne avec une boîte et des onguents, en saignant les uns, en pansant les autres, en administrant çà et là des purgatifs, bien que l'exercice de la médecine fût interdit aux gens de sa profession pour toutes les maladies internes.

Considérez maintenant Quesnay ayant atteint la vieillesse. Il est à la cour de Versailles, logé dans le palais du Roi. Sa renommée dans le monde médical est grande ; non qu'il ait jamais été un opérateur de premier ordre, mais il a fait des livres qui l'ont classé parmi les vrais savants; il a été professeur au collège de Saint-Côme et pendant de longues années, un des chefs de la lutte engagée par les chirurgiens contre l'intolérante Faculté de Paris.

Comme pour narguer ses adversaires, il a pris le bonnet de docteur dans une faculté de province et il s'est fait nommer médecin du Roi, ce qui lui donne le pas sur beaucoup des médecins qu'il a combattus.

C'est un homme de petite taille, dont le visage est assez laid pour qu'on le compare à celui de Socrate, — l'éminent sculpteur Leroux n'a pas cherché à en corriger les traits ; — sa tournure est sans élégance et il n'a pas l'habitude du monde.

Aux yeux des gens de cour, il n'est qu'un subalterne, un des serviteurs de la maison de Mme de Pompadour. Cependant, les personnages les plus huppés vont lui rendre visite dans l'entresol mesquin qu'il habite ; le plus souvent ce n'est pas lui qu'on vient saluer, c'est son crédit. Il soigne le Roi qui daigne causer avec lui ; il a soigné le Dauphin qui paraît l'aimer ; il a l'oreille de la favorite ; il faut donc le ménager.

On pourrait le croire timide parce que, n'ayant pas de belles manières, il est parfois embarrassé de sa personne, mais il connaît les hommes et, de son œil pénétrant, plonge dans leurs cœurs.

S'il y voit la sincérité, il se montre tel qu'il est,bon,serviable, fidèle ; s'il y reconnaît l'hypocrisie, il accable ses visiteurs d'épigrammes cruelles, fussent-ils les plus grands de la Cour.

Il a la réputation d'un penseur ; en effet, il gémit de constater que son pays va à la décadence sous la main d'un roi voluptueux, et il veut lui appliquer des remèdes ; c'est par patriotisme et parce qu'il est thérapeutiste qu'il devient économiste.

La France, se dit-il, est un pays agricole ; c'est de la terre que viennent ses richesses et les richesses, bien plus encore que le nombre des hommes, font la puissance des Etats. Pour accroître les richesses et protéger l'agriculture, il faut se garder de recourir aux moyens barbares dont Colbert et ses successeurs ont usé en voulant protéger l'industrie : il faut tout au contraire lever les obstacles qui s'opposent au commerce extérieur et au commerce intérieur.

« Ce ne serait pas le moyen de résister, lit-on dans un des nombreux passages de ses écrits où il a parlé de la liberté des échanges, que d'interdire l'entrée de nos ports aux étrangers qui viendraient acheter nos denrées ou de leur interdire le libre accès des marchandises qu'ils nous apporteraient eux-mêmes, afin de les priver des gains du fret et de les assurer à notre navigation. »

Comment Quesnay opérera-t-il pour préparer la révolution qu'il juge nécessaire dans les opinions et les habitudes des gouvernants ? Il espère utiliser le pouvoir de la favorite et parvenir ainsi peut-être à secouer l'indolence du roi ; mais il veut gagner auparavant l'opinion du public intellectuel.

Les directeurs de l'*Encyclopédie* sont ses amis : il écrit pour leur dictionnaire cinq grands articles dont deux seulement furent imprimés à l'époque, mais qui sont tous aujourd'hui connus.

Le réformateur n'est pas un écrivain de profession ; son style est compendieux à l'excès et nullement bon pour le vulgaire. Lui-même s'en rend compte et voudrait avoir à sa disposition des hommes de lettres qui mettraient en belles phrases ce qu'il se contenterait de penser.

Il s'adresse au poète et romancier Marmontel, qui lui prête un moment le secours de sa plume et qui, bientôt, le délaisse. Il s'efforce ensuite de profiter de l'effrayante prolixité du marquis de Mirabeau qui est venu à lui par ambition et qui s'incline devant sa supériorité avec une étonnante abnégation.

Quesnay entre ensuite en relations avec Vincent de Gournay qui, de son côté, lutte pour la liberté du travail et dont une mort

prématurée interrompt brusquement la tâche, puis avec Le Mercier de la Rivière qui s'installe dans l'*entresol* pour écrire un gros livre en vue de corriger Montesquieu.

Quesnay prend enfin pour collaborateur Dupont de Nemours qui deviendra rédacteur en chef du *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* et ultérieurement des *Ephémérides du citoyen*.

Pendant ce temps, le docteur a persuadé à Mme de Pompadour qu'elle aimait l'agriculture et qu'elle était appelée à jouer un grand rôle politique. Pour amuser Louis XV, dont on ne pouvait retenir l'attention autrement, Quesnay a imaginé d'installer une imprimerie au palais et de faire composer les épreuves du *Tableau économique* par le roi.

Devenu imprimeur, le monarque lit, comme malgré lui, les phrases osées qui se trouvent dans le commentaire du *Tableau* et, tout étonné de trouver un profond financier dans son médecin, ne peut s'empêcher de dire : « C'est dommage qu'il ne soit pas du métier, il en sait plus long qu'eux tous. »

Alors les ministres se mettent à aimer l'agriculture et, pour plaire à la favorite, à suivre les indications de Quesnay.

Mais au moment où celui-ci croit triompher, quand l'école dont il est le chef est fondée, la mort de Mme de Pompadour lui enlève tout crédit.

Il continuera, pendant dix années encore, à vivre dans le palais de Versailles, protégé par la reconnaissance tacite de Louis XV, mais tenu à l'écart, mais détesté des courtisans que la hardiesse de son langage a froissés, mais exécré des financiers dont il a voulu diminuer les profits.

Il supporte sa disgrâce en philosophe et aide ses amis à répandre ses doctrines.

Il a maintenant des disciples tels que Le Trosne, Dufour, Baudeau, qui parlent haut dans les journaux de l'école et tous ceux qui voient en lui un maître, vont chaque mardi dîner et disserter ensemble chez le marquis de Mirabeau.

Oh ! ils ne sont pas nombreux : une vingtaine à peine et, parmi eux, sont de simples amateurs.

Mais Quesnay leur a dit :

« Quand on parle pour la justice et la raison, on a plus d'amis « qu'on ne croit. Il y a, d'un bout du monde à l'autre, une confé- « dération tacite entre tous ceux que la nature a doués d'un bon « esprit et d'un bon cœur. Pour peu qu'un homme qui expose « le vrai en rencontre un autre qui le comprenne, leurs forces

« se décuplent. C'est avec la vérité que 1 et 1 font 11, et si on y « joint encore 1, cela fait 111 ».

Nous pouvons, Messieurs, nous appliquer ces paroles ; dans les sociétés scientifiques dont nous faisons partie, nous sommes autrement nombreux que ne l'étaient les disciples de Quesnay et que ne le furent plus tard Cobden et ses amis.

Nous voulons travailler pour la vérité. Anglais et Français, unissons-nous donc et agissons de concert ; selon la prophétie de Quesnay, « nos forces se décupleront. »

M. Levasseur donne ensuite la parole à M. Yves Guyot, vice-président de la Société d'économie politique, ancien ministre des Travaux publics, qui prononce le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'entendre mon ami M. Schelle, l'homme qui connaît le mieux les économistes du XVIII[e] siècle, vous donner des détails sur la vie de Quesnay. Je vais essayer de vous indiquer le caractère de son œuvre.

Toutes les personnes au courant de l'histoire des idées économiques ratifient cette constatation de M. Oncken, professeur de science économique à Berne : « A Quesnay revient certainement le mérite incontesté d'avoir établi le premier système strictement scientifique d'économie politique. » Il a eu le sort de tous les chercheurs scientifiques : il a commis certaines erreurs dans ses généralisations ; son *Tableau économique*, inspiré par le système de la circulation du sang de Harvey, comme l'a démontré M. Hector Denis, sa théorie que l'agriculture seule était la source de toute richesse, que les industriels et les commerçants appartenaient à la classe stérile, n'ont pas résisté à la critique.

Mais d'un autre côté Quesnay a mis en évidence, avec une précision qui n'avait jamais été atteinte avant lui, trois vérités dont la science sociale lui est redevable:

1° L'affirmation de la propriété individuelle et de la liberté de la propriété;

2° La démonstration de la nécessité de la liberté du commerce et de la plus grande concurrence possible;

3° La nécessité d'établir la législation positive sur les lois naturelles et la conception que les pouvoirs publics n'ont pas pour objet de limiter la liberté des individus, mais de la garantir.

Ces découvertes sont si bien des faits acquis qu'elles ont fait oublier leur auteur ; mais cependant il est utile d'en rappeler le caractère et l'importance, car quoique l'expérience en ait justifié le caractère, elles sont à l'heure actuelle dans tous les pays, en butte à des chocs en retour qui montrent que l'ignorance des vérités économiques et sociales domine ceux-là qui affirment avec le plus d'orgueil le droit de diriger leurs contemporains et leurs compatriotes.

1° *La propriété* ? Hobbes la repoussait comme séditieuse. Louis XIV déclarait que « tout ce qui se trouvait dans ses Etats lui appartenait ». De là le droit à la confiscation fiscale, selon son caprice, à l'expropriation sans fixation d'indemnité. Locke avait opposé à la théorie de Hobbes le mot de ralliement au nom duquel se fit la Révolution d'Angleterre de 1688: « *Liberty and property.* » Et à son tour, Quesnay affirme que la « sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique, de la sûreté de la société ». C'est la sûreté de la possession permanente qui provoque le travail et l'emploi des richesses à l'amélioration et à la culture des terres et aux entreprises du commerce et de l'industrie.

La propriété, en un mot, c'est le pouvoir d'acquérir et de conserver : ce droit a été affirmé dans la *Déclaration des Droits de l'homme*, dans la législation de la Révolution française et dans le Code civil; mais actuellement, il est de nouveau menacé non pas seulement par les théories socialistes, mais par la législation qui s'élabore en France même, et qu'on annonce dans d'autres pays ; l'impôt, au lieu d'être un moyen de se procurer des ressources pour les besoins généraux de l'Etat, reprend la forme de confiscation.

Quiconque a eu le malheur de recevoir par héritage ou d'acquérir par ses propres forces un capital est menacé d'en être dépossédé, dans une mesure qui ne dépend que des caprices de celui à qui les hasards électoraux ont donné le pouvoir momentané; et comme résultat de cette précarité de sa propriété, il est éloigné de l'engager dans des entreprises utiles.

Quesnay avait affirmé, avec le principe de la propriété, la liberté de l'usage de la propriété: « Que chacun, dit-il, soit libre de cultiver dans son champ, telles productions que son intérêt, ses facultés, la nature du terrain lui suggèrent pour obtenir le plus grand produit possible. » Et l'article 2 de la loi de 1791 sur les *Biens et usages ruraux* est la reproduction de la maxime de Quesnay. Cependant aujourd'hui, plus d'un siècle

et demi après, partout, dans des livres, dans des cours, dans des propositions de loi, dans des vœux de conseils généraux et de congrès, on trouve le besoin de revenir aux vieux règlements qui, du temps de Quesnay, faisaient refuser à Montesquieu le droit de planter des vignes.

2° *La liberté du commerce et la plus grande concurrence possible.*

Quesnay formula certaines vérités telles que celle-ci : on ne peut vendre sans acheter ; il railla le système mercantile d'après lequel le peuple qui donnerait 100.000 écus de marchandises en échange de 50.000 écus d'espèces ferait une bonne opération : et cependant non seulement en France, mais même en Angleterre, on voit encore les théoriciens commenter longuement les chiffres des importations et des exportations ; et dans des documents officiels, dans des rapports de consuls français, on imprime qu'une nation est en déficit quand ses importations dépassent ses exportations.

Quesnay a dit cette parole profonde : « Les marchands des autres nations sont nos propres marchands. » Elle a besoin d'être rappelée tous les jours aux gouvernements qui veulent remplacer par des moyens artificiels, par la création de nouveaux fonctionnaires, la vente directe des productions et supprimer les intermédiaires !

Tous doivent encore opposer aux préjugés courants cette constatation de Quesnay : « De quelque manière que s'exécute le commerce, il n'est jamais que le fruit d'un avantage évidemment réciproque. »

3° *Le droit naturel.* — Ceux qui le nient nient-ils aussi les lois naturelles, telles que celle de la pesanteur ? La grande œuvre scientifique moderne a été de découvrir les relations constantes des phénomènes entre eux. Et s'il y a des rapports mathématiques et physiques qui ne varient ni avec le temps ni avec l'espace, toujours les mêmes ; s'il y a des rapports chimiques qui peuvent se reproduire toujours; s'il y a dans les organismes des corrélations dont la rupture entraîne la dissolution, les sociétés humaines ne seraient-elles donc régies que par des accidents et des hasards ? Quesnay et les physiocrates affirmèrent qu'il y avait un ordre naturel, et cet ordre naturel dépend de la constitution de l'homme, de ses besoins, dont les modes varient, mais dont la nécessité est constante.

A ceux qui nient le droit naturel, je demanderai si c'est le parchemin, le papier, l'écriture qui font le droit : et quant au

droit historique, qu'est ce ? sinon l'histoire des divers efforts des groupes humains pour assurer tantôt l'oppression, tantôt la défense, tantôt la conservation de groupes humains entre eux. Aussi sous ces diverses manifestations juridiques reposait toujours une lutte entre ceux qui veulent exploiter les forces des autres et le droit naturel pour lequel chacun affirme la propriété qu'il a sur lui-même, sur ses forces, sur ses facultés !

Ce droit individuel a été protégé par l'Angleterre avant tous les autres peuples, ainsi que le montrait de Lolme dans la *British Constitution* ; il a été confirmé dans la Constitution des Etats-Unis, il fait partie intime des Principes de 1789 ; et il a cependant aujourd'hui encore besoin d'être défendu sous toutes ses formes. Il est attaqué dans la patrie même de l'individualisme, et notre ami J.-H. Levy le défend comme secrétaire général de la *Personal Rights Association*. Il est menacé par les protectionnistes, par les socialistes, par les étatistes et interventionnistes de tout genre; et l'importance de l'œvre de Quesnay se mesure et par des résultats acquis et par les assauts furieux auxquels les vérités qu'il a formulées sont en butte.

Avec un optimisme naïf, il croyait qu'une vérité découverte était une vérité acceptée. Malgré les déceptions qu'ils avaient pu éprouver et dont la chute de Turgot, victime de son effort pour détruire les corporations et jurandes, était un exemple éclatant, ses disciples le conservèrent à l'Assemblée Nationale. Et cependant si leur influence y était grande, chaque orateur qui se présentait commençait par lancer quelques injures contre la secte des économistes.

Les injures continuent dans toutes les assemblées délibérantes de tous les pays, peut-on dire ; mais quand leurs majorités oublient les grands principes, mis en lumière par Quesnay, elles instituent des privilèges et des oppressions et elles aboutissent à des spoliations qui, comme tous les pillages, ne peuvent jamais enrichir ceux qui en profitent dans la mesure où elles appauvrissent ceux qui en sont victimes ! Elles entrent en lutte avec tous les efforts du génie humain pour le développement de la science et de l'industrie ! Et si les économistes étaient des êtres féroces, des Timons d'Athènes, avides de se réjouir des déceptions et des sottises humaines, des misanthropes trouvant de la joie à s'en moquer, ils seraient bien vengés. Mais nous sommes de braves gens, à l'image de Quesnay, et nous continuons au milieu des coups et des huées, malgré les résistances et les hostilités de ceux à qui nous voulons donner le suprême

des biens, la vérité, à poursuivre notre œuvre : et nous avons cette récompense, c'est que plus nous nous y attachons, plus nous sommes convaincus de sa nécessité ! »

Après le discours de M. Yves Guyot, nous quittons le monument de Quesnay pour nous diriger vers la mairie où chacun va voir l'acte de baptême de l'illustre docteur ; un de nos collègues, M. Foulon, a l'heureuse idée de le lire à haute voix et de proposer d'en faire prendre une copie photographique qui sera envoyée sous forme de cartes postales à chacun de nos invités, en souvenir de notre excursion à Méré.

Nous voici maintenant sous la tente, dressée sur la place du village ; le champagne est versé dans les verres, notre président, M. Levasseur, va souhaiter, la bienvenue aux membres du « Political and Economic Circle » et aux invités de la Société d'Economie Politique, et les remercier d'avoir bien voulu s'associer à l'hommage rendu à un de nos premiers économistes.

« Oui, dit-il, Quesnay et Turgot ont été deux illustres économistes ; M. Yves Guyot en a montré les raisons. Certes, ils n'ont pas saisi la vérité absolue, mais qui donc peut avoir la prétention de découvrir des vérités absolues ? Les perspectives se modifient , les formules doivent changer, mais il faut reconnaître que Quesnay et l'école physiocratique ont eu le grand honneur de faire la première synthèse des phénomènes de production et de circulation des richesses ; ils ont eu une idée d'ensemble de la vie économique ils sont les créateurs de la première philosophie économique. Mais, ajoute M. Levasseur, en se tournant vers les délégués du « Political and Economic Circle », il appartenait à un contemporain de Turgot, votre illustre compatriote Adam Smith, d'élargir le cadre du tableau trop étroit de Quesnay et des physiocrates. Ceux-ci avaient attribué à la terre un rôle primordial dans la vie économique. Adam Smith a montré que c'est l'homme, le travail humain et non la nature qui est le pivot de toute activité et de toute productivité, que la nature et la matière sont les esclaves de l'homme.

Et depuis Adam Smith, la chaîne des économistes anglais, Ricardo, Malthus, Stuart-Mill, Mac Culloch s'est étendue et développée jusqu'à nos jours.

Certes, dit M. Levasseur, tous les pays aujourd'hui possèdent des économistes ; l'Allemagne, les Etats-Unis, qui sont des laboratoires de faits économiques, l'Italie, etc. L'économie politique

s'est donc propagée dans le monde entier; mais Quesnay, Turgot, Adam Smith, J.-B. Say, sont ses ancêtres directs incontestables: la France et l'Angleterre ont toujours été étroitement unies dans la recherche des grandes lois économiques.

Et à propos de l'entente cordiale, M. Levasseur rappelle une petite anecdote. Dans les premières années de son règne, raconte-t-il, la reine Victoria, qui se rendait au Tréport pour voir Louis-Philippe, affectionnait particulièrement une colline du voisinage; cette colline s'appelle encore aujourd'hui le point de vue de la reine Victoria ; M. Levasseur constate avec joie que les souverains anglais ont toujours aimé la France ; le roi Edouard VII n'est-il pas aussi Parisien que Londonien ? Et M. Levasseur lève son verre en souhaitant la bienvenue à l'union des deux Sociétés scientifiques et étend son toast à l'union des deux nations qui sera toujours plus étroite, constante et durable.

M. Ledger, président du « Political and Economic Circle », répond à M. Levasseur :

« Nous sommes venus, dit-il, pour honorer un nom bien connu; à tous les pauvres paysans de tous les pays, quand ils mangent du pain bon marché, on peut dire qu'ils le doivent à un Français. M. J.-H. Levy, ajoute-t-il, a maintes fois déclaré que Quesnay est le vrai père de l'Economie politique et qu'Adam Smith lui doit beaucoup. Certes, il ne l'a pas pillé, mais il a fait un excellent usage de ses travaux ; il a fait germer la graine semée par Quesnay et c'est nous qui faisons la moisson. » M. Ledger, en remerciant la Société d'économie politique, est heureux de constater que ce « meeting », n'est qu'un des nombreux meetings entre Anglais et Français, qui sont la preuve de la réalité de l'entente cordiale. »

L'excellent goûter et les rafraîchissements servis sous la tente laissent quelques instants d'agréable récréation, mais le temps passe et nous remontons en voiture pour nous rendre à Montfort-l'Amaury. Les voitures nous laissent au sommet de la côte et nous prenons un délicieux sentier qui nous conduit à la vieille tour du château de Simon de Montfort..

Quand nous sommes tous réunis auprès de la tour, l'aimable maire de Montfort, M. Brault, nous donne quelques détails historiques. Il nous raconte que les Anglais et les Français participèrent également à la destruction du château, au XIe siècle, c'était déjà une manifestation de l'entente cordiale... pour la

guerre et la destruction..., non comme aujourd'hui pour la paix et la production...

M. Brault rappelle que l'un des deux fils de Simon de Montfort, le comte de Leicester, fut un des fondateurs des libertés anglaises et de la Chambre des communes.

Au XV° siècle, le château fut habité par Anne de Bretagne, duchesse de Montfort, qui fut l'épouse de François I[er] et c'est à Anne de Bretagne qu'on attribue la construction de la Tour.

L'endroit où nous sommes était un lieu de prédilection pour Victor Hugo, qui a décrit le paysage dans deux strophes célèbres.

L'excursion ne serait pas complète sans l'ascension de la tour ; une quinzaine d'entre nous ne redoutent pas l'escalier un peu raide qui nous conduit sur la plateforme du sommet, d'où nous admirons la magnifique ceinture de forêts qui borne l'horizon et à nos pieds la pittoresque petite ville de Montfort où nous allons descendre.

Nous nous rendons, par petits groupes, au vieux cimetière où se trouve la tombe d'un comte de Chambors,parent de Turgot, puis à l'Eglise dont MM. Brault et Lefebvre et nos collègues archéologues, nous font admirer leś vitraux des XV[e] et XVI[e] siècles.

Mais l'heure du départ approche, notre président remercie le maire de Montfort de son aimable empressement ; et les voitures nous reconduisent à la gare où nous retrouvons notre train spécial qui nous ramène à Paris.

Dîner au Restaurant du Cardinal.

Au Restaurant du Cardinal à 7 h. 1/2, quelques-uns de nos collègues qui n'avaient pu venir à Méré, notre vénéré vice-président, M. de Molinari,Mlle Le Roy,MM. Paul Leroy-Beaulieu, Raphaël-Georges Lévy, J. Sabatier, d'Eichtal, Boverat, etc., se joignent au dîner tout intime que nous avons offert à nos invités et qui a été présidé par M. de Molinari.

Au dessert, M. de Molinari a rappelé en quelques mots le souvenir de la réception de Richard Cobden à laquelle il assistait en 1846.

« Je suis heureux, dit-il, de souhaiter la bienvenue à nos amis anglais, en regrettant de n'avoir pu les accompagner dans leur visite au monument de Quesnay, qui a été, avec Turgot et votre

Adam Smith, un des pères de l'économie politique. Mais, et ce sera un des meilleurs souvenirs de ma longue vie, j'ai assisté il y a plus de soixante ans, en 1846, à un banquet que donnait la Société d'économie politique à un des plus illustres de leurs disciples : Richard Cobden. A son exemple, nous avions fondé, alors, une Association pour la liberté des échanges dont le directeur était son ami Frédéric Bastiat. Ce n'est pas le seul témoignage de reconnaissance que nous devions à Cobden : associé à Michel Chevalier, il a été, en 1860, le promoteur du traité de commerce avec l'Angleterre. Pendant la durée de ce traité, jamais l'industrie française n'a été plus active, et, sous la pression de la concurrence, plus progressive et plus féconde. A l'instigation des protectionnistes, elle y a renoncé ; elle est revenue à la protection et n'a pas eu à s'en louer. L'Angleterre, elle, est demeurée fidèle à la liberté des échanges et elle lui a dû soixante ans de prospérité. C'est pourquoi je ne crois pas qu'elle cesse d'être Cobdeniste pour devenir Chamberlainiste. Buvons donc à la paix et à la liberté du commerce qui sont les solides supports de l'entente cordiale. »

Notre collègue M. J. Sabatier demande la parole pour porter un toast en anglais aux dames qui ont bien voulu accepter l'invitation de la Société d'économie politique :

« Allow me, dear president, to bear a toast which the french gallantry should not miss to bring forward. We are particularly thankful to the ladies for their kind presence amongst us, as Political economy, though interesting, is a science rather stiff and severe. By the good looking faces of the ladies, their cheerful mind, the varied shades of their nice dresses they greatly exalt the success of our meeting.

« I am specially honoured to welcome them and to propose the health of the ladies. »

Enfin M. G. Ledger, qui connaît admirablement les finesses de notre langue, a levé son verre en l'honneur de la Société d'économie politique et à la santé de notre vénéré vice-président, M. de Molinari.

Notre secrétaire perpétuel, M. Daniel Bellet, à qui l'on doit une exécution parfaite du programme convenu, nous donne alors rendez-vous pour le lendemain 3 heures 1/4 à l'Ecole libre des Sciences politiques.

Deuxième journée (vendredi 5 juin).

Réception à l'Ecole libre des Sciences politiques. Visite au tombeau de Turgot.

Tous nos invités sont fidèles au programme; quelques-uns ont même assisté dans la matinée aux cours qui ont eu lieu à l'Ecole libre des Sciences politiques; de 3 heures à 3 heures et demie arrivent successivement MM. de Foville, Stourm, Cheysson, Jacques Siegfried, Arnauné, Raphael-Georges Lévy, Viallatte, Dupuis, professeurs, qui font les honneurs de l'Ecole à nos invités et à leurs collègues de la Société d'Economie politique.

M. Ledger, a rencontré the honourable Captain Fitz Roy Hemphill, chevalier de la Légion d'honneur, membre du London County Council et lady Fitz Roy Hemphill,qui se joignent à notre groupe. Nous visitons sous l'aimable conduite des secrétaires de l'Ecole et de quelques professeurs, la Bibliothèque, les salles de travail et de lecture,le vestibule où les regards sont attirés par les effigies de Taine et de l'illustre fondateur de l'Ecole, M. Emile Boutmy. Il nous a semblé entendre à notre sortie de la Bibliothèque, quelques applaudissements discrets des jeunes gens dont nous troublons l'étude, mais qui ont voulu manifester eux aussi leur sympathie pour l'économie politique et l'entente cordiale.

Nous nous réunissons ensuite dans le grand amphithéâtre où notre éminent collègue, M. Anatole Leroy-Beaulieu, directeur de l'Ecole, de retour d'un voyage en Orient, souhaite la bienvenue à nos amis britanniques et aux membres de la Société d'Economie politique qui les accompagnent.M. Anatole Leroy-Beaulieu se félicite des rapprochements toujours plus fréquents entre Anglais et Français. « L'entente cordiale, dit-il, est devenue aujourd'hui un lieu commun; elle a la sympathie de tous; nos professeurs et notre jeunesse admirent l'Angleterre ; les choses de la vie politique anglaise tiennent une grande place dans l'enseignement de l'Ecole libre des sciences politiques; l'Angleterre est la terre classique du libéralisme et c'est par l'étude de son histoire et de sa constitution que l'on peut former de vrais libéraux. »

M. Daniel Bellet, se fait l'interprète de tous, pour remercier M. Anatole Leroy-Beaulieu de son aimable réception,et nous quittons l'Ecole des Sciences politiques pour nous diriger vers l'hôpital Laënnec. A notre arrivée à l'hôpital, nous sommes reçus

par M. Mouton directeur, qui nous conduit à la chapelle où se trouve le tombeau de notre illustre ancêtre. Notre vénéré président, M. Frédéric Passy, prononce d'abord une brève allocution :

« Mesdames, Messieurs,

Je ne vous ferai pas de discours. Nous sommes dans un lieu où ne sont pas admises d'ordinaire les voix profanes. Mais la démarche que nous faisons ici est une démarche pieuse et c'est, aujourd'hui comme hier, un sentiment d'un caractère religieux qui nous réunit. Hier, à Méré, nous honorions, au nom de la science et de la liberté, la mémoire de ce modeste penseur, fils de ses œuvres qui, le premier, en face de la cour mourante de Louis XV, a promulgué les vrais principes de la vie normale des peuples, et formulé, en même temps qu'Adam Smith, les principes fondamentaux de la science économique. Aujourd'hui, sur une tombe retrouvée par l'ingénieuse persévérance de l'un de nous, nous venons rendre hommage au grand homme de bien, au philanthrope éclairé, au ministre courageux, disciple, et disciple plus grand que le maître, de ce même Quesnay, au politique clairvoyant qui, s'il eût été écouté, aurait pu épargner à la royauté les fautes qui l'ont perdue et à la France les erreurs qui ont assombri l'aurore de sa liberté, à ce sage qui, suivant un vers célèbre, ne chercha jamais le vrai que pour faire le bien ; à Turgot, l'émancipateur du travail et le défenseur des opprimés, à Turgot, le martyr du devoir et du droit. Turgot, messieurs nos amis d'outre-Manche, qui avait connu votre, notre Adam Smith, et que nous sommes heureux de glorifier, en ce jour qui nous réunit, d'accord avec vous au nom de la vérité que nous servons ensemble. »

Notre collègue M. Neymarck, à qui revient l'honneur d'avoir découvert le tombeau de Turgot, prend ensuite la parole et prononce le discours suivant, écouté avec une religieuse émotion :

« Mes chers Confrères,

Il y a quatre ans, presque jour pour jour, le 4 juin 1904, la Société d'Economie Politique de Paris, et celles de Bordeaux et de Lyon, s'associaient au Cobden Club pour célébrer le centenaire de la naissance de Cobden. La séance du 4 juin fut tout entière consacrée à la mémoire de l'homme dont le souci constant fut le bien général. « Le plus grand bien-être du plus « grand nombre de créatures humaines doit être, disait-il avec

« Bentham, reconnu comme le but suprême de la société et du « Gouvernement. » Cobden répétait aux hommes que leurs bras comme leur travail leur appartiennent ; qu'ils ont le droit de choisir librement leurs occupations, de débattre le prix de leurs salaires, d'être libres d'acheter et de vendre et que personne n'a le droit d'empêcher d'acheter du blé et du pain le meilleur marché, ni d'empêcher le blé d'entrer ou de sortir du royaume et de décréter législativement la famine, la misère.

L'harmonie des intérêts, la liberté du travail, la paix sociale et internationale, « l'entente cordiale », expression que nous devons à Léon Say, dans une notice consacrée à Cobden, la liberté commerciale devaient être le grand agent de pacification, « Free Trade, the great Peace Maker ». Cobden ne se préoccupait pas seulement du bien matériel, mais comme le rappelait notre vénéré président, M. Frédéric Passy, dans le discours qu'il prononçait le 4 juin 1904 à la séance de la Société d'Economie politique, ce qu'il voulait avant tout, c'était le bien moral, l'élévation intellectuelle, suite de l'aisance et du loisir, la dignité développée par le sentiment de la justice et de la liberté. Il demandait du pain pour ceux à qui le pain était mesuré, parce qu'il faut manger pour pouvoir penser ; mais il ne songeait pas qu'au corps, mais aussi et surtout à l'instruction des ignorants et au relèvement des abaissés.

Mes chers Confrères de Londres, en parlant de l'œuvre de l'illustre Cobden sur la tombe du Maître des Maîtres, de notre grand Turgot, n'est-ce pas montrer que les doctrines de celui qui les a enseignées, servies et défendues, ne sauraient périr ? Améliorer le sort des hommes qui souffrent, donner à tous le droit de travailler, de s'élever par son intelligence et son industrie, laisser la liberté au commerce, aux échanges, abolir toutes les entraves qui peuvent porter atteinte à la liberté du travail ; supprimer les restrictions et mesures qui peuvent déterminer en dehors des lois naturelles une surélévation factice des prix de la subsistance ; marcher graduellement dans la voie de la liberté commerciale par une série de progrès et d'améliorations dans les transactions intérieures d'abord, dans les échanges internationaux ensuite ; obtenir l'égalité fiscale, l'égalité devant l'impôt, ce sont là les points culminants de l'œuvre et des doctrines de Turgot.

Ces doctrines ont été celles d'Adam Smith, de Cobden, de Gladstone ; elles ont traversé des phases lumineuses, subi des éclipses prolongées ; mais leur triomphe définitif est assuré, car

elles sont toujours vraies, toujours nécessaires et elles sont aujourd'hui servies et défendues, dans tous les pays, par une élite de penseurs, d'hommes d'Etat, d'économistes qui suivant l'arithmétique de Quesnay, que rappelait hier notre ami Schelle, fait que 1 et 1 font 11 et que 11 plus 1 font 111.

Nous apportons respectueusement et avec émotion le tribut de nos hommages sur la tombe de Turgot. Nous savons maintenant où repose le grand Ministre de Louis XVI, alors que jusqu'à ces dernières années, des légendes couraient sur l'endroit exact où il avait été inhumé. Turgot disait « qu'un historien devait être l'esclave des faits ». En écrivant *Turgot et ses Doctrines*, la recherche des détails m'avait conduit à relever dans de nombreux ouvrages, des erreurs de date sur sa naissance et sa mort ; aucune des biographies ne donnait exactement l'indication de l'église ou du cimetière où il avait été inhumé. Seule, une note du *Journal de Paris* du 22 mars 1781 indiquait, dans la liste des enterrements, que Turgot avait été « *transféré dans l'Eglise des Incurables pour y être inhumé* ». D'autre part, une annotation au livre de M. l'abbé Lebœuf sur l'*Histoire de Paris*, par le savant M. Cocherie, m'apprit que parmi les personnages plus ou moins marquants inhumés dans l'Eglise des Incurables, se trouvait « Jacques Turgot, seigneur de Sainte-Claire, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privés, et *Directeur de ses Finances*, le 22 mai 1659 ». D'autre part, l'acte de décès de Turgot disait formellement que le grand Ministre avait été inhumé aux Incurables.

La recherche de la tombe de Turgot devint pour moi une obsession véritable. Pendant plusieurs années, je suis venu ici dans cette chapelle qui tombait en ruines et toujours j'étais invinciblement ramené devant cette place. Le jour où, par quel hasard, je pus découvrir une des lignes qui entouraient la pierre tombale, mettre à découvert une lettre T puis une autre G, ma conviction fut complète, absolue. J'avais exprimé dans mon ouvrage paru en 1885 l'espoir que le jour où des recherches seraient officiellement faites, on découvrirait dans cette chapelle le corps de Turgot et ceux de plusieurs membres de sa famille. Cet espoir se réalisa. Les recherches entreprises, en 1898 et 1899, grâce à la Commission du Vieux-Paris et à son président d'alors, notre confrère M. Villain, aboutirent. En mars 1899, sous cette dalle, on retrouvait, reposant côte à côte, deux cercueils de plomb recouverts d'inscriptions. Le premier contenait le corps de Turgot et portait l'inscription suivante :

Cy gît
Très haut et très puissant seigneur
Anne-Robert-Jacques Turgot
Chevalier
Marquis de l'Aulne
Ministre d'Etat
Et ancien contrôleur-général des Finances
Né le 10 mai 1727 et décédé le 18 mars 1781
Requiescat in pace

Dans le second cercueil reposait le corps du père de l'ancien ministre. On lisait sur le cercueil l'inscription suivante :

Cy gît
Haut et puissant
Seigneur Me Michel Etienne
Turgot, chevalier marquis de
Sousmons, seigneur de Saint-Germain-
sur-Eaulne et autres lieux, conseiller
d'Etat ordinaire, président honoraire
au Parlement de la seconde Chambre
des requêtes du Palais sy devant
premier président du grand Conseil
et ancien prévost des marchands
de la Ville de Paris, l'un des académiciens
honoraires de l'Académie royale des
Inscriptions et Belles Lettres
décédé en cette ville, le
premier février 1751
âgé de 60 ans, 7 mois
22 jours.
Requïescat in pace

Sous ces deux cercueils on découvrit, déblayement fait d'une assez mince couche de terre, deux autres cercueils de plomb dont les inscriptions ont révélé qu'ils contenaient les deux corps de deux autres membres de la famille Turgot : Jacques Turgot, chevalier, président de la noblesse aux Etats-Généraux de 1614, décédé le 22 mai 1659; et Louis-Antoine Turgot, conseiller du roi en 1660, décédé le 15 février 1713.

Le 16 mars avait lieu la réinhumation de ces morts illustres. J'ai donné tous les détails de cette émouvante et pieuse céré-

monie à la Société d'Economie Politique, dans la séance du 5 mars 1906.

Vous m'excuserez, mes chers Confrères, d'abréger ce récit qui toujours m'émotionne. Laissez-moi simplement remercier nos Confrères de Londres de s'être joints à nous, et d'affirmer devant cette tombe que les économistes libéraux, dans tous les pays, resteront fidèles aux doctrines que Turgot a enseignées ; en les propageant et en les défendant, ce sera pour eux honorer sa mémoire et aimer un des plus grands amis et défenseurs de l'humanité qui souffre, de la paix et de la concorde entre les hommes, et de la liberté. »

A 5 heures nous sortions de l'hôpital Laënnec, en nous donnant rendez-vous pour 7 heures et demie au Restaurant Ledoyen où a eu lieu exceptionnellement le dîner mensuel de la Société.

Réunion du 5 juin 1908.

Discussion. — L'intervention de la loi dans la fixation des salaires. **Ouvrages présentés.**

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président. A ses côtés sont assis MM. Ledger, président du Political and Economic Circle, de Londres, J.-H. Levy, Captain Hemphill et de nombreux membres du Circle, qui ont répondu, — plusieurs accompagnés de leurs femmes, — à l'invitation de la Société d'économie politique. Se sont excusés par lettres : Sir Arthur Biggs, MM. Donald Murray, Alfred Milnes, le comte Carrington, et d'autres invités qui ont été retenus en Angleterre par divers empêchements. Aux membres étrangers présents a été offerte la médaille de Turgot, frappée par les soins de la Société.

M. **Frédéric Passy** prend la parole pour souhaiter la bienvenue à nos hôtes anglais. Il lève son verre en l'honneur des membres du Political and Economic Circle, que la Société d'économie politique est heureuse de recevoir aujourd'hui, en remerciement de l'accueil si cordial qu'ils avaient fait en Angleterre aux économistes français. Au nom de ces derniers, il boit

à tous nos amis les économistes anglais, et en particulier aux dames qui ont bien voulu ajouter par leur présence un attrait de plus à cette réunion, et à celles aussi qui sont restées en Angleterre, persuadé qu'elles ont toutes une heureuse influence à exercer dans cette ère de bienveillance mutuelle où les deux peuples amis paraissent si sérieusement engagés.

« Les réunions de notre Société ne sont pas des réunions politiques, mais elles rassemblent, dans un but scientifique et utilitaire, des hommes de bonne volonté qui cherchent à étudier, à constater les lois régissant le travail et le progrès des sociétés, toutes ces lois essentielles et éternelles auxquelles tous les peuples sont soumis, et dont l'étude permet de trouver les moyens d'améliorer la condition de tous les hommes. Mais, si nous ne faisons pas de politique, dans le sens trop agressif que ce mot a reçu, tout au moins serions-nous ingrats d'oublier que de grands politiciens ont souvent suivi la même voie que nous, et qu'il y a eu, qu'il y a encore, à la tête des gouvernements, des hommes influents qui travaillent à rendre meilleures les relations internationales. »

Aussi M. Frédéric Passy veut-il associer dans son toast, en un souvenir de reconnaissance, les trois noms du roi Edouard VII, de M. Fallières et de M. Loubet, les grands artisans de cette entente cordiale qu'il est heureux de fêter à nouveau ce soir, en buvant à tous ceux, présents et absents, qui contribuent au progrès, à l'union, au bien des nations civilisées.

M. **Georges Ledger**, président du *Political and Economic Circle*, au nom de tous les hôtes anglais qui se sont rendus à l'invitation de la Société d'économie politique, prononce quelques paroles de remerciement, et porte un toast à la Société et à son vénéré président, M. Frédéric Passy.

M. **Frédéric Passy**, président, rappelle que les membres du Political and Economic Circle sont, ce soir, conviés à assister à une séance ordinaire de la Société d'économie politique, et qu'il va être procédé comme dans les réunions habituelles. En conséquence, il donne la parole à M. Daniel Bellet, secrétaire perpétuel, pour faire les communications d'usage.

M. **Daniel Bellet** présente à ses collègues les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et parmi lesquelles il signale particulièrement un important ouvrage de no-

tre confrère, M. Majorana, de Catane, sur *Le Crédit et les Banques*.

L'Assemblée adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. J.-H. Levy, membre du Political and Economic Circle:

L'intervention de la loi dans la fixation des salaires

M. **J.-H. Levy** expose ainsi la question:

Qu'entend-on par salaire ? dit-il d'abord. Le salaire est le résultat et la rémunération du travail. Le salaire est l'effet et la récompense du travail. Mettons d'abord de côté toute idée d'emploi par un patron. Le salaire peut parvenir au travailleur par ce moyen ou par un autre. Le salaire, en tant que rémunération d'un emploi, n'est qu'une des formes de la rémunération de l'effort humain, quel qu'en soit le nombre aujourd'hui. Le petit propriétaire qui cultive sa parcelle de terre reçoit son salaire sous forme de récolte ; mais celle-ci contient d'autres éléments que le salaire, car sa qualité et sa valeur ne dépendent pas seuls du travail, mais aussi : 1° des instruments et du matériel de production; et 2° de la fertilité de la terre et de sa proximité des marchés.

Ici, l'orateur analyse fort nettement la formation du capital et les conditions générales de la production. Il aboutit à une division tripartite du produit : salaire, intérêt et rente, correspondant aux trois éléments : travail, attente et agents supérieurs naturels. Cette division du produit en trois parties ne provient en aucune façon de l'existence de trois classes différentes de personnes pour les recevoir, ou de tel système de division du produit, mais existerait dans n'importe quelle organisation concevable de la Société. Tant que durera le présent ordre de choses et qu'il y aura des hommes engagés à des occupations productives, le salaire, l'intérêt et la rente économique devront exister.

M. Levy laisse de côté la portion du produit classifiée « rente économique » : elle ne dérive pas du simple travail, mais de la supériorité de certains agents naturels sur d'autres, et n'est donc pas rémunération du travail dans le sens attaché à ce terme. Reste un fonds de produit à diviser entre le travail et l' « attente ». La rémunération du travail dépend du montant de ce fonds et de la manière dont il est divisé.

Ce n'est pas le produit brut qui se trouve divisé, mais le produit net, c'est-à-dire après déduction des pertes.

Afin d'avoir un salaire aussi élevé que possible, il est nécessaire que le fonds de produit brut soit aussi grand et les frais aussi minimes que possible. Or, que peut faire la Loi dans ce but ? D'abord, pour que la production soit aussi grande que faire se peut, il est nécessaire que les aptitudes particulières des individus et des lieux soient entièrement disponibles, et que la division du travail, tant personnelle que locale, soit pratiquée au plus haut degré. Sans cela tout travail sera frappé de stérilité; tout ce que peut faire la loi, sous ce rapport, est de garantir la liberté dans la production et l'échange. Le protectionnisme est compatible avec des salaires élevés, mais pas avec les salaires maxima. Un pays protectionniste peut avoir un niveau de salaires plus élevé que celui des salaires d'un pays libre-échangiste, alors que les autres avantages chez ce dernier font plus que compenser le tort fait aux ouvriers par le protectionnisme ; mais les salaires maxima, dans chaque pays, ne sont possibles que sous un régime d'importations libres.

L'Etat peut encore aider à rendre le fonds de produit aussi grand que possible en supprimant tous les obstacles à l'arrivée des matériaux bruts du globe. Ces obstacles sont très souvent créés par lui-même, et une des formes de l'action de l'Etat les plus bienfaisantes au point de vue économique est celle de redresser ses propres erreurs à ce sujet.

Lorsque le fonds de produit brut a été rendu aussi grand que possible, le niveau général des salaires dépendra du montant des frais afférents à ce fonds. L'Etat peut aider à rendre ces frais aussi minimes que possible en laissant aux individus le soin de s'occuper de leurs affaires. Plus la sécurité donnée par l'Etat sera complète et bon marché, plus le reliquat à diviser entre les travailleurs sera grand.

Après les frais d'assurances, viennent les frais de rente. Le sol n'est, dans aucun pays, entièrement propriété personnelle ; et plus il y aura de propriété publique, moins le fardeau de rente économique sera lourd.

L'intérêt, lui, est le résultat et la récompense de l'attente, comme le salaire est le résultat et la récompense du travail. Or, afin que la rémunération du travail soit aussi élevée que possible, l'intérêt doit être aussi bas que possible. Comment arriver à cela ? Par l'augmentation du capital en rapport avec les besoins. Plus il y a de capital, plus le salaire augmente : car.

toutes choses égales d'ailleurs, plus le capital est abondant, plus le taux d'intérêt devient minime. Lorsque le capital est trop abondant pour trouver un emploi rémunérateur au taux d'intérêt courant, les capitalistes se font concurrence les uns aux autres pour avoir une place dans le champ des placements, et l'intérêt décline, tandis que le salaire remonte

Une Commission royale fut nommée en Angleterre, en 1885, afin d'enquêter sur la dépression du commerce et de l'industrie. Le rapport montra que « la proportion de la richesse créée dans le pays allant aux patrons est moins grande maintenant qu'elle n'était auparavant... La richesse totale du pays est distribuée d'une façon différente, et l'on peut expliquer en grande partie les plaintes les plus fréquentes et le sentiment général de dépression, par les changements qui ont eu lieu dans la répartition et la distribution des bénéfices pendant ces dernières années ».

Le rapport montre encore que le changement de la distribution en faveur des travailleurs se fit principalement, non par une augmentation des salaires en argent, mais par une baisse dans les prix des produits, causée par la concurrence des capitalistes entre eux.

Exactement le contraire arrive lorsque l'on empêche l'accumulation du capital ; lorsqu'une grande partie de la richesse est engloutie par des entreprises imprudentes ou malhonnêtes, ou par des guerres destructives ; lorsque les placements sont rendus quelque peu dangereux, ou lorsqu'on les grève de frais. Le taux de l'intérêt augmente par la restriction ou la destruction du capital : les produits deviennent plus chers et les salaires moins élevés. Les risques et les frais imposés au capital amoindrissent le reliquat disponible pour la rémunération du travail.

Certains semblent s'imaginer que, au moyen de la politique, l'intervention de l'Etat doit changer toutes les choses en or. Les salaires seraient augmentés par la « fixation » de l'Etat. Nous devons tous être rendus riches par décrets !

Mais les richesses dont il nous doterait ne viennent pas de cavernes cachées, ni des magasins inépuisables du surnaturel. Elles sortent de nos propres poches. Le politicien peut, en se servant de la machine gouvernementale, soutirer l'argent de A et le donner à B, après avoir déduit une ample commission officielle : or, ce transfert ne provient pas du travail, mais de la force : et ce n'est pas un salaire, mais un vol.

Prenons par exemple la Loi anglaise 7 de Georges Ier, cha-

pitre 13, « For Regulating Journeymen Tailors » (Réglementation des tailleurs à la journée). Il est déclaré dans cette loi « qu'un grand nombre de tailleurs des cités de Londres et de Westminster ont dernièrement quitté leurs emplois sans cause valable, et se sont réunis en société dans le but d'élever leurs salaires à des prix déraisonnables et de réduire leurs heures de travail, ce qui est un mauvais exemple, et tend manifestement à faire du tort au commerce, à encourager l'oisiveté, et à augmenter le nombre des indigents ». L'arrêté ensuite fixe les heures de travail de six heures du matin à huit heures du soir, avec une heure de repos pour le déjeuner, et le salaire à 2 shillings par jour du 25 mars au 25 juin, et à 1 shilling 8 pence pour le reste de l'année. La loi prescrit aussi que si un tailleur à la journée, « n'étant pas retenu ou employé, refuse d'être embauché après avoir été sollicité par un maître tailleur, aux limites d'heures de travail et aux prix fixés comme plus haut, sauf pour cause raisonnable et suffisante, à être décidée telle par deux juges de paix », il sera condamné aux travaux forcés pendant une période n'excédant pas deux mois ; et toute personne qui donnera des salaires plus élevés que ceux prescrits par la loi devra payer une amende de 5 liv. st.

Cette loi fit fiasco, comme le montre la loi passée quarante-huit ans plus tard sur le même sujet (8 Georges III, chap. 17). Elle réussit, sans doute, à enlever à quelques ouvriers une partie de leurs salaires ; mais on ne voit aucune différence dans le principe, que l'on essaie soit de diminuer les salaires ou de les augmenter, au moyen d'un décret. Il y a quatre ans, M. J.-H. Levy a rédigé la pétition suivante adressée au Parlement au nom du Comité de la « Personal Rights Association » :

« 1. Attendu qu'une loi, ayant pour titre « The Wages Boards Bill » (n° 47); maintenant devant votre Assemblée, propose de créer une autorité politique qui déterminera les salaires industriels de certains métiers;

2. Attendu que ces métiers sont définis dans des termes très vagues, et qu'il est manifeste par le Memorandum attaché à la loi, que ses promoteurs ont l'intention d'étendre le même mécanisme à d'autres métiers;

3. Attendu que les signataires de la présente pétition maintiennent que la substitution de la concurrence politique à la concurrence économique, dans la fixation de la rémunération du travail, serait un changement désastreux pour l'ensemble de la communauté et pour les classes ouvrières en particulier;

4. Attendu que l'obligation par la loi du paiement d'un minimum de salaire serait inutile dans certains cas et oppressive dans d'autres, pour ceux dont le prix du travail serait fixé ainsi, sans une garantie d'emploi à ce prix ; et que cette garantie, que l'on n'a pas l'intention de donner, du reste, ne pourrait l'être qu'aux dépens d'autres membres de la communauté;

5. Attendu que la fixation légale d'un minimum de salaire sans une garantie d'emploi nécessiterait... la création artificielle d'une classe de personnes exclues de l'emploi;

6. Attendu que le surplus obtenu par toute personne au-dessus des prix du travail créés par la concurrence, au moyen de la force gouvernementale, quoique appelé « salaire », devrait être désigné par un qualificatif beaucoup moins flatteur;

7. Attendu que l'usage de la machine gouvernementale pour un tel motif doit nécessairement conduire à sa corruption et à des tentatives de toutes les classes à se servir de cette machine, chacune pour son propre avantage aux dépens des autres;

C'est pourquoi les soussignés prient votre Assemblée de ne pas consentir à adopter cette loi ou toute autre mesure ayant le même objet. »

On ne peut trop clairement montrer que la fixation d'un minimum de salaire au-dessus du niveau qui serait atteint sous un régime libre, pourrait rarement avoir du succès.

Si le salaire d'un ouvrier qui peut augmenter de 6 francs par jour la valeur du matériel placé entre ses mains est fixé à 7 fr., il ne trouvera pas d'ouvrage. S'il est capable de produire une valeur de 7 fr. 50 par jour, il se pourra qu'il trouve du travail à 7 francs ; mais lorsque sa puissance productive ira en diminuant, il tombera dans les rangs des sans-travail. Fixez le minimum des salaires à un taux insuffisamment élevé,et vous aurez autant de sans-travail que vous voudrez.

Il est possible, dans certains cas, de forcer le taux des salaires de toute *une classe* d'ouvriers, parce qu'il est possible de faire monter le prix du produit qu'ils fabriquent. Dans ce cas, le consommateur est obligé de contribuer pour partie au revenu de l'ouvrier qui a pris part à la production.

Les socialistes de la Chambre des Communes ont dernièrement proposé de surmonter toutes les difficultés avec une loi qui garantirait du travail aux taux de salaires des « Trades Unions ». aux dépens du public. Mais pourquoi ne pas doubler ces taux, les tripler, quadrupler ?

Il y a environ quarante ans qu'un monsieur, à une réunion

de la « London Dialectical Society », proposait l'abolition de la pauvreté par la mise en circulation par le gouvernement d'un nombre illimité de banknotes de 5 livres sterling, sur lesquelles il ne prendrait pas d'intérêt. Pressé de critiquer cette belle proposition, M. Levy se contenta de demander à ce créateur d'un Nouveau Monde pourquoi il n'imprimerait pas 5.000.000 liv. st., sur chacun de ses billets de banque, car alors nous serions tous multi-millionnaires. La manière dont cette interrogation fut accueillie prouva qu'elle était suffisante.

Pour conclure, il n'y a aucun moyen de hausser le niveau général des salaires, excepté en augmentant le fonds de produit par membre de la population, ou en diminuant les frais sur ce fonds : le meilleur moyen que puissent employer les gouvernements pour arriver à ce résultat est de reculer les limites de la liberté le plus loin possible.

M. **Alfred Neymarck** dit que la communication de M. J.-H. Lévy est empreinte d'un pur libéralisme et est conforme aux principes et aux lois économiques. Rien de plus piquant que l'exemple qu'il a donné de « ce Monsieur qui, pour abolir la pauvreté, demandait la mise en circulation par le Gouvernement d'un nombre illimité de banknotes de 5 liv. sur lesquelles il ne prendrait pas d'intérêt ». Pourquoi pas des banknotes de 50 liv., 100 liv., 1.000 liv.,et pourquoi le Gouvernement n'imprimerait-il pas des billets de 500.000 liv. ? objecta un auditeur ; nous serions tous des demi-millionnaires. Pour les salaires, il n'y aurait aucune raison pour que, l'Etat, intervenant dans leur fixation, le taux ne fut fixé à un chiffre plutôt qu'à un autre. Jamais l'Etat ne fera rien de bon en telle matière, et le mieux qu'il puisse faire,c'est de ne pas porter atteinte à la liberté et de laisser agir la loi de l'offre et de la demande.

M. A. Neymarck cite les principales lois économiques qui régissent le taux des salaires :

1° La *productivité*, qui permet de rémunérer le travail d'après le mérite et les aptitudes ;

2° La *concurrence*, qui fait que lorsque l'industrie, le commerce, les affaires se développent, c'est le patron qui, suivant la comparaison de Cobden, court après l'ouvrier, et quand au contraire, les affaires sont stagnantes et diminuent, c'est l'ouvrier qui court après le patron.

3° *Le coût de la vie*, — mais dans une certaine mesure, — car il oblige le salarié à maintenir ses moyens de dépenses au ni-

veau de ses habitudes d'existence et engage le patron à élever ou à maintenir le taux du salaire, sauf à essayer d'en récupérer le coût sur le consommateur.

4° *Le capital employé dans l'industrie.* Plus les capitaux sont abondants, plus les travaux peuvent être nombreux et les salaires rémunérés. Le capital, c'est le blé du travail, et quand les salariés s'en prennent au capital, aux capitalistes, pour se plaindre d'être exploités par eux et pour obtenir une rémunération plus élevée, sans se rendre compte des charges et des risques que supportent le capital et les capitalistes, c'est absolument comme si l'agriculteur maudissait le grain qui fécondera la terre et donnera des moissons. Effrayer le capital, l'attaquer sous des formes diverses, c'est diminuer le travail et par conséquent les salaires.

5° Une cinquième loi, c'est l'activité de la production dans un pays et l'état général de la richesse. A pays pauvre correspond salaire bas ; à pays riche correspond salaire élevé.

6° Une sixième loi découle de la précédente : c'est la somme des consommations qui sollicitent la production. Plus nombreux sont les consommateurs d'un pays, plus élevés peuvent être les salaires ; conséquemment encore, le salaire dépend de la nature, de l'importance, du besoin, de la productivité du travail et c'est, en somme, à la loi de l'offre et de la demande qu'il obéit. L'intervention de l'Etat est donc une erreur absolue.

Et cependant, M. Neymarck, tout en restant fidèle aux lois et principes économiques, exprime un scrupule. Dans l'œuvre sociale et humanitaire que voulait accomplir Turgot, dans ses écrits, se trouve répétée, à plusieurs reprises, cette pensée : qu'il était insuffisant de ne procurer au travailleur que sa subsistance ; que la somme strictement nécessaire pour faire subsister l'homme et sa famille, au jour le jour, ne lui paraissait pas assez large. Au travailleur, a dit Turgot, il faut plus et mieux : quelque chose de plus indispensable que le nécessaire, — le superflu. A ses yeux, il ne suffit pas de gagner assez : il faut « *gagner un peu trop* », car sans ce *trop*, il n'y a ni bien-être pour le pauvre, ni sécurité pour le riche, et le strict nécessaire, c'est l'état de souffrance. L'ouvrier a droit à plus que sa subsistance.

Ces pensées de Turgot, inspirées par une philanthropie profonde, méritent qu'on s'y arrête, et bien souvent, dit M. Alfred Neymarck, j'ai recherché si elles ne s'appliquent pas à des faits dont nous avons été et sommes les témoins. Sans vouloir indiquer de solution, il se demande si la société doit se croire quitte envers l'ouvrier, quand elle lui a payé son salaire pour des œu-

vres d'intérêt général ? Quelle que soit l'importance du capital, une œuvre ne saurait s'accomplir si elle ne s'appuie sur la science de l'ingénieur qui a conçu cette œuvre; sans le concours d'administrateurs habiles qui géreront l'entreprise. Mais ni le capital, ni les ingénieurs, ni les administrateurs ne pourraient utiliser leurs services sans le concours du travailleur.

Les grands travaux dont nous sommes les contemporains : le Saint-Gothard, le Mont Cenis, le Simplon, le Canal de Suez, etc., — en espérant pour un jour le plus prochain possible, le tunnel de la Manche, — ont enrichi le monde. Ces œuvres ont fait courir des risques aux capitaux employés et la rémunération de ces capitaux est la juste récompense des risques courus. Le travailleur, lui aussi, a couru des risques : il a reçu son salaire, pourtant sa femme, ses enfants et lui-même sont souvent restés dans la misère...

M. Neymarck a tenu à commenter en cette occasion ces pensées de Turgot qui était certainement, au point de vue social, aussi avancé que les législateurs mêmes de 1793.

M. le capitaine **Hemphill** (dont notre collègue M. Bourdil veut bien nous traduire les paroles) a remarqué que M. Frédéric Passy avait dit : « La Société d'Economie politique n'est pas une Société politique. » Mais, si les discussions politiques sont étrangères à la Société, les politiciens ne devraient-ils pas se préoccuper un peu plus de l'économie politique. Et s'ils en appliquaient les lois de sagesse, peut-être trouveraient-ils la solution de toutes ces graves questions, comme celle qui fait ce soir l'objet de la discussion ?

L'orateur est un des membres du parti avancé du County Council de Londres ; il préconise l'emploi direct du travailleur par la suppression du marchandage ; il est d'avis d'accorder à des corporations d'ouvriers des facilités administratives suffisantes pour permettre d'arriver à la libre fixation par elles du taux des salaires.

Il existe une « propriété du travail » comme il existe une propriété personnelle. Et pour lui donner sa véritable valeur, le seul moyen est de se confier à la corporation : les tarifs qu'elle établit seront ensuite soumis à l'approbation de l'Etat et des municipalités.

A ce propos l'orateur cite un exemple tout récent de difficultés survenues entre le County Council et les mariniers de la Tamise.

Une corporation s'est offerte pour apporter à cette question une solution favorable.

Il termine enfin en exprimant le désir de voir régner bientôt entre les capitalistes et les travailleurs cette entente cordiale, qu'il se félicite de constater dans les relations franco-anglaises. Il souhaite de la voir s'étendre aux rapports entre toutes les nations du monde, comme entre toutes les municipalités et leurs employés. L'entente cordiale universelle !

M. **Colson** rappelle que le Conseil municipal de Paris a voulu faire quelques tentatives en faveur des petits salariés au service de la Ville. C'est ainsi qu'il a voulu améliorer le sort des balayeurs, qui se recrutaient parmi les meurt-de-faim de la capitale, heureux de gagner là trois francs par jour, — en attendant mieux. Le salaire fut alors élevé à cinq francs, plus des avantages de toutes sortes : jours de congé payés, retraites, etc. La Ville de Paris voulait montrer la voie aux patrons.

Qu'est-il advenu de cette réforme humanitaire ? C'est que l'emploi de balayeur est aujourd'hui très recherché, et non plus à titre provisoire comme autrefois, mais à titre de carrière. Des ouvriers de métier, ébénistes, peintres, serruriers, etc., viennent le solliciter alors qu'ils sont capables de faire une besogne plus relevée et plus utile ; et ils s'emparent ainsi de postes réservés aux hommes incapables de se livrer à un travail réclamant plus de capacités, plus d'intelligence. Le résultat se traduit alors par un déclassement des ouvriers et par une augmentation du nombre des pauvres, à qui on « prend » cette profession qui leur était destinée.

Il serait facile de multiplier les exemples. En Angleterre même, ainsi qu'on peut le lire dans les rapports et enquêtes au sujet de la détermination des salaires dans les établissements de l'Etat, les anciens soldats ont de grandes difficultés pour se placer comme ouvriers, car si le taux des salaires est très élevé, on exige par contre des capacités professionnelles plus étendues.

Les lois de fixation des salaires ne peuvent donc aboutir qu'à un résultat : réduire à la misère ceux qui ne peuvent fournir un travail parfait, et les mettre à la charge de l'Assistance publique. Il faut alors, pour couvrir les dépenses de leur entretien, reprendre sous forme d'impôts ce qui est donné à d'autres sous forme de hauts salaires.

M. **G. de Nouvion** dit que l'intervention de l'Etat dans les ques-

tions de salaire, sous quelque forme qu'elle se produise, loi ou acte du pouvoir exécutif, ne peut avoir que des conséquences funestes, et il rappelle un cas mémorable, celui de l'insurrection de Lyon en 1832, une des plus graves de la monarchie de Juillet, dont la cause fut l'établissement d'un tarif de tissage par le préfet du Rhône.

Quant à rechercher si « l'ouvrier a droit à plus que sa subsistance » et « si la société lui doit quelque chose », c'est un ordre d'idées dans lequel il est dangereux de s'engager, car cela peut conduire à admettre la fixation du minimum de salaire que réclament les écoles socialistes et à donner quelque apparence de légitimité à la *Loi d'airain* contre laquelle les économistes se sont toujours élevés. Il n'est pas exact que les salaires se mesurent strictement à la subsistance. Ils sont soumis, comme toutes les marchandises, à la loi de l'offre et de la demande. C'est le libre jeu de cette loi qui est la meilleure garantie de tous les intérêts ; toutes les mesures qui portent atteinte à ce libre jeu sont préjudiciables aux intérêts qu'elles prétendent sauvegarder.

M. **J.-H. Levy**, dans une courte réplique traduite par M. Bourdil, répond à M. le capitaine Hemphill, qu'il n'entend pas contester à une administration quelconque la possibilité matérielle d'élever les salaires de ses employés. On peut toujours payer 1.000 francs ce qui vaut 100 francs. Mais en ce cas 900 francs sortiront de la poche des contribuables.

M. le capitaine **Hemphill** fait alors observer que jamais le County Council n'avait été si loin.

M. **J.-H. Levy**, reprenant la citation de Turgot que M. Neymarck vient de faire, déclare que, s'il est peut-être logique de fournir à l'ouvrier un gain supérieur au minimum qui lui est strictement nécessaire pour sa subsistance, tout au moins les gouvernements ne peuvent-ils pas créer de toutes pièces la richesse. C'est par le travail qu'elle doit être créée.

L'orateur se range à l'avis de M. Colson : le jour où des ouvriers de métier ont été employés comme balayeurs, on leur a laissé gâcher inutilement leurs capacités professionnelles. Il est d'ailleurs impossible d'obtenir de bons résultats lorsqu'on cherche à « déranger » les lois économiques.

M. **Limousin** désire présenter quelques observations au sujet

de l'Etat ou d'une administration municipale « bon patron », c'est-à-dire payant ses travailleurs au taux maximum, plus que n'obtiennent les confrères de ceux-ci d'un patron ordinaire. Bien payer ses travailleurs, plus que ses confrères, de la part d'un employeur ordinaire, c'est un acte de philanthropie. L'employeur en question, soumis à la loi de la concurrence, réduit ses bénéfices pour augmenter le gain de son personnel. Cet acte est méritoire de sa part. Il n'en est pas de même de la part d'un Etat ou d'une administration, telle que celle du Comté de Londres dont on vient de nous parler. D'abord une Administration n'est pas une personne, c'est une collectivité de délégués qui, quand ils font des générosités,ne les font pas avec leur propre argent,mais avec celui de leurs mandataires, ce qui leur enlève tout mérite. Ils demandent aux contribuables plus que ceux-ci ne doivent, pour donner aux travailleurs plus qu'il ne leur serait payé s'ils étaient dans la condition de la majorité des contribuables. Pourquoi les travailleurs des Administrations publiques seraient-ils plus payés que les travailleurs ordinaires ? Pourquoi les consommateurs que sont les contribuables paieraient-ils les services de ces travailleurs plus cher à valeur égale que ceux des autres ?

Il y a une autre moralité à tirer de l'observation de M. Colson, relativement au déclassement des travailleurs qui résulte de la surappréciation des travaux non qualifiés, tels que le balayage des rues. Des hommes qui pourraient faire un travail qualifié sont fixés par le salaire élevé — et aussi par le patronage — dans des travaux infimes qui devraient être le lot des inhabiles. Il en résulte un double dommage : les contribuables paient plus cher le service rendu et en outre sont obligés d'accorder aux inhabiles inoccupés des secours qu'ils n'auraient pas eu à leur verser si ceux-ci avaient exécuté les travaux pour lesquels ils sont aptes. Double surcharge.

Il faut aussi tenir compte de la hausse du salaire des ouvriers qualifiés ou à profession, par suite de la diminution de leur nombre par l'entrée d'un certain nombre d'entre eux dans les infimes services publics.

La philanthropie ou la charité a des conséquences économiques auxquelles il faut faire attention. Victor Hugo, dans une magnifique poésie intitulé.« Donnez aux pauvres »,invite l'homme riche à ne pas acheter de jouets coûteux à ses enfants, à arracher du sein de sa femme les parures et les dentelles chères, pour en donner le prix aux pauvres. Victor Hugo, qui était poète et non économiste, n'avait pas réfléchi qu'en ne faisant pas fabriquer des

jouets coûteux pour ses enfants, des parures pour sa femme, le riche priverait de travail des ouvriers non moins intéressants que le pauvre sur lequel il s'apitoye. Le pauvre est intéressant, les ouvriers qui produisent les objets de luxe ne le sont pas moins. Il y a là une antinomie, dont on ne sort que par une transaction. Mais des délégués du peuple n'ont pas à être philanthropes avec l'argent de celui-ci ; en ce qui concerne la fixation des salaires, ils doivent s'en rapporter à la liberté, qui donne la meilleure solution pour tous.

C'est en Australie que M. **Daniel Bellet** a pris l'exemple qu'il veut citer. Ce pays est en effet un centre très actif d'expériences de toutes sortes sur les questions ouvrières.

L'Australie a donc institué des « arbitration courts », sortes de chambres d'arbitrage destinées à fixer les salaires au minimum strictement nécessaire à la vie. Mais, insensiblement, le salaire, de « nécessaire » qu'il était, s'éleva peu à peu, et bientôt c'est un salaire « sufficent » qu'établissaient les chambres d'arbitrage. Comment déterminer un salaire « suffisant »? La définition est impossible ; — on voit tout le danger de ces évaluations.

M. **Yves Guyot**, vice-président, dit qu'il n'a pris la présidence que par suite du départ du vénéré président, M. Frédéric Passy, que son grand âge a obligé à se retirer avant la fin de la séance. Il n'essaiera pas de résumer un exposé aussi complet que celui de M. J.-H. Levy et les diverses observations qu'il a provoquées : il se bornera à rappeler par quelques faits, qui ne font que confirmer ceux qui ont déjà été produits, que si les pouvoirs publics peuvent élever les salaires de telles ou de telles catégories, de tels ou tels groupes d'ouvriers, ils ne peuvent le faire qu'au détriment des autres contribuables ou des autres consommateurs. A Paris, le Conseil municipal et l'Administration préfectorale ont institué, dans un règlement qui comprend une suite indéfinie d'articles, des traitements tout spéciaux pour les ouvriers municipaux; alors sont intervenus 500 ou 600 ouvriers électriciens, qui ont sommé, au moyen d'une grève qui a plongé une partie de Paris dans l'obscurité pendant plus de vingt-quatre heures, qu'on leur accordât un traitement identique à celui des ouvriers municipaux ; et pour la Compagnie du gaz, ce traitement a été aussi assuré. Il en résulte que de 15 à 18.000 ouvriers, tout au plus, sur un total de 500.000, ont obtenu une situation privilégiée: mais aux dépens de qui ? Aux dépens de la très grande majorité

des autres salariés de la Ville de Paris, aux dépens de tous les contribuables qui, pour une même charge, retirent moins d'avantages; et ainsi, dans sa philanthropique bienveillance, le Conseil municipal démocratique a abouti à sacrifier l'intérêt général, l'intérêt commun dont il a la charge, à une petite minorité ; et il en sera toujours ainsi, tant que l'Etat ou les communes voudront remplir le rôle de patron modèle.

Les hommes qui les administrent et qui sont à la recherche de la popularité, peuvent étaler des sentiments de générosité, d'autant plus faciles que s'ils coûtent à l'ensemble des contribuables, ils ne leur coûtent rien à eux-mêmes, mais ces hommes ne peuvent faire de miracles : ils ne peuvent dire : *fiat lumen* et la lumière sera ; ils ne peuvent frapper le rocher d'une baguette miraculeuse pour en faire jaillir une source de richesses. Ce qu'ils donnent aux uns, ils le prennent aux autres; leur capacité est bornée à des virements ; et ceux qui, dans leurs programmes, font d'autres promesses, et ceux qui ajoutent foi à ces programmes, oublient la condition inflexible de tous ces problèmes économiques : — Tout se paye. Rien n'est gratuit.

Et alors que représente cette politique d'intervention des pouvoirs publics ? C'est la politique des dépouilles, pratiquée au profit de ceux qui en sont les maîtres et au détriment de ceux qui sont dans la minorité.

Mais des exemples récents, dans le Royaume-Uni, entre autres, ont prouvé que, par suite de mouvements d'opinions, d'une amplitude dépassant toutes prévisions, un parti au pouvoir depuis dix ans pouvait se trouver évincé,et que, le lendemain de son triomphe, le parti qui le remplaçait trouvait à son tour une leveé d'électeurs contre lui : et c'est là la preuve de l'imprudence de tout parti qui, au lieu d'agir dans l'intérêt général, essaye de gouverner au profit de tels ou tels des groupes qui le composent: il coalise tous les autres contre lui et provoque des revanches; et quand il emploie la puissance publique, dont il dispose, pour les favoriser, soit au nom du protectionnisme, soit au nom du socialisme, que fait-il ? Il substitue au libre et loyal jeu de la concurrence économique la concurrence politique !

M. Yves Guyot termine en remerciant les représentants du *Political and Economic Circle*, d'avoir bien voulu rendre visite à la Société d'Economie politique. Elle n'a pu leur offrir l'hospitalité que les membres de la Société d'Economie politique avaient reçue l'année dernière du *National liberal Club*. Mais il est heureux de l'espérance que M. Georges Ledger a donnée qu'ils em-

porteront un bon souvenir de notre accueil. Il espère bien que cet échange de visites ne sera pas le dernier, et au nom de tous ses collègues il dit aux membres du *Political and Economic Circle:* « Au revoir ! »

La séance est levée à 11 h. 10.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

G. MAJORANA. *Il credito e le banche.* — *Roma*, 1907, in-8°.

Brasil. Recenseamento do Rio de Janeiro (20 *sept.* 1906). — *Rio de Janeiro*, 1907, in-4°.

Encyclopédie pratique du commerce, de l'industrie et de la finance. T. III. Fasc. IV. — *Bruxelles*, 1908, in-8°.

A. DE CHABANNES LA PALICE. *Qu'est-ce que l'individualisme?* (*In* « *La Revue* ». N° 11. 1er juin 1908.) — *Paris*, 1908, in-8°.

Catalogue of the Exposition of safety devices and industrial hygiene. — *New-York*, 1908, in-8°.

Le Mouvement économique (*Roumanie. Péninsule balkanique*) (1er mai 1908). — *Bucarest*, 1908, in-8°.

COMPTES RENDUS

Histoire des rapports économiques de la France et de l'Angleterre, par Yves Guyot, ancien ministre, membre de la Commission supérieure de direction de la Section française à l'Exposition franco-britannique, membre honoraire de la Royal Statistical Society. 1 brochure de 105 pages. M. Vermot, éditeur. Paris, 1908.

L'entente cordiale a grand succès auprès de la généralité des Anglais et des Français, mais les préjugés qui, beaucoup plus que des raisons, les éloignaient jusqu'ici les uns des autres, n'ont point pour cela disparu. D'une plume infatigable, M. Yves Guyot s'attache à les détruire de ce côté-ci du Détroit. L'ouverture de l'Exposition franco-britannique est une bonne occasion de continuer cette excellente besogne, il n'a pas manqué de la saisir. Voyons donc comment, dans la brochure qui vient de paraître, il s'est efforcé de démontrer combien les intérêts de la France et de l'Angleterre sont solidaires et à quel degré elles sont redevables l'une à l'autre de découvertes dans le domaine des inventions matérielles et des idées.

« L'Anglais est l'ennemi héréditaire » est un vieux propos aussi peu sérieux que nombre de ceux que les peuples se transmettent, car, vérification faite, dit M. Yves Guyot, entre la guerre de Cent ans, terminée en 1453, et la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688), il y eut deux cent trente-cinq ans de rapports cordiaux et souvent d'entente. Mais, imbus de conceptions économiques étranges — qui ont malheureusement encore cours — les chefs d'Etats, s'imaginant que l'on édifie ou rehausse la fortune d'un pays par la ruine des autres, s'entredétruisaient à l'envi pour obtenir la prépondérance commerciale, ou plutôt le monopole du commerce du monde. Cela ressort nettement des

traités de paix qui furent conclus à la fin de toutes les guerres fomentées au XVIIe et au XVIIIe siècles entre la France, l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre.

Cette dernière se montrait d'un exclusivisme farouche, constate notre auteur, Sully en ressentit les effets quand il demanda aux ministres de la reine Elisabeth des facilités d'entrée pour les produits français. Les Anglais défendaient l'exportation de leurs laines fines, sous peine de mort en cas de récidive et frappaient de la même pénalité ceux qui importaient des glaces, de la mercerie, de la quincaillerie, etc. Pourtant le rapprochement de la France avec l'Angleterre semblait si utile qu'en 1650, Mazarin chargeait Colbert de rechercher les moyens de resserrer les relations commerciales entre les deux pays. Ce dut être difficile puisqu'en 1752 David Hume était encore obligé de dénoncer cette jalousie commerciale des grandes puissances qui favorisait les ententes des neutres et détournait d'elles le trafic, au grand bénéfice des petites nations.

Laissant de côté les divers traités signés entre la France et l'Angleterre, nous ferons une mention spéciale de celui de 1786 parce qu'il eut un effet décisif au point de vue de l'importation des vins de France en Angleterre qui doubla, et un résultat salutaire sur l'industrie française que la concurrence força à grandement améliorer son outillage. Mais, tout en reconnaissant que le principe était bon, les attaques contre le traité de 1786 étaient incessantes. En 1791 on procéda à la réforme du tarif. De fait, le libéralisme économique ne devait pas être très aisément compris dans un pays où, malgré les efforts des ministres de la monarchie pour faciliter les transactions d'un point à l'autre du territoire, les droits intérieurs étaient encore au nombre de trente-cinq lors de leur abolition en 1790.

De 1793 à 1802, la France et l'Angleterre, avec plus ou moins d'activité, restèrent en guerre. Dès que Cambacérès connut la signature du traité d'Amiens, il dit au Premier Consul: « Maintenant que nous avons fait un traité de paix avec l'Angleterre, il faut faire un traité de commerce, et tout sujet de division sera écarté. » Le Cabinet anglais considérait que l'état de paix rétablissait les dispositions du traité de navigation et de commerce de 1786. Mais Bonaparte ne l'entendait pas ainsi et, du reste, on opposa, dans les deux pays, une résistance énorme aux négociations.

D'ailleurs, la paix ne dura pas longtemps. Aussitôt après le message du roi d'Angleterre de mars 1803, Napoléon projeta de

fermer aux navires anglais tous les ports du continent, du Danemark à l'Adriatique. En 1806, le ministère anglais notifia aux puissances neutres — les Etats du Nord de l'Europe avaient renouvelé en 1800 la convention de neutralité armée de 1780 — que l'introduction de la contrebande de guerre ou de marchandises appartenant aux ennemis était prohibée de l'Elbe à Brest, et, qu'en outre, la côte, d'Ostende à l'embouchure de la Seine, était soumise à un rigoureux blocus. C'est plutôt au système anglais qu'on devrait donner le titre de « blocus continental », dit M. Yves Guyot, et il ajoute: On peut dire que le blocus continental a organisé le plus grand système de contrebande qu'on ait jamais vu. S'il y avait 20.000 douaniers, il y avait 100.000 contrebandiers. Napoléon complétait les douaniers par son armée. Mais les deux gouvernements se trouvaient d'accord lorsqu'il s'agissait de violer leurs prescriptions: c'était à qui accorderait le plus de licences. Cependant le renchérissement de la vie se faisait rudement sentir aux populations, et ils ont sans doute raison ceux qui pensent que le blocus continental a causé la chute de Napoléon.

Quoique la majorité de la Chambre des Députés eût déclaré, au début de la Restauration, dans une adresse au roi, « que le premier besoin du commerce et de l'industrie est la liberté », les Bourbons suivirent une politique économique opposée à leur politique extérieure sous la pression des intérêts agricoles et manufacturiers. Dès la fin de 1814, on reprit contre l'Angleterre les tarifs et on maintint certaines des prohibitions établies de 1793 jusqu'à la chute de Napoléon. En 1822, M. Huskisson, ministre du Commerce de la Grande-Bretagne, était venu en France — les rapports politiques étant des meilleurs — pour tenter de négocier un traité de commerce. Il n'y parvint pas, ce qui n'empêcha point l'Angleterre de commencer à modifier sa politique d'exclusion.

Le Gouvernement de Juillet ne s'appuyait plus entièrement sur la grande propriété qui avait dirigé la politique douanière de la Restauration; quoi qu'ils ne fussent point libres-échangistes, les ministres du Commerce successifs comprirent la nécessité de rendre le tarif moins prohibitif. Puis, en 1842, Guizot négocia un traité de commerce avec la Belgique, afin de faire un peu échec au Zollvèrein renouvelé en 1841. Mais l'Angleterre, appuyée par les trois cours du Nord, considéra qu'une union douanière entre la France et la Belgique violerait les traités garantissant l'indépendance et la neutralité de cette dernière.

Au moment où elle se préparait à inaugurer la politique du libre-échange, elle secondait les prohibitionnistes français qui étaient opposés à ce traité, remarque M. Yves Guyot. Illogisme de la politique ! Dès 1820, les marchands de la Cité de Londres avaient adressé une pétition — admirable démonstration, rédigée par Tooke, de la nécessité des échanges internationaux — qui fut le point de départ d'un mouvement de libéralisme économique. En 1823, Huskisson fit adopter certaines modifications à l'acte de navigation de 1660. En 1839, fut fondée l'Anti-Corn-laws-League. En 1842, puis, et surtout, en 1846, abaissements de tarif d'où datèrent la politique libre-échangiste de l'Angleterre. En 1869, tous les droits sur les céréales étaient abolis et l'Angleterre prit à tâche de supprimer les droits rapportant peu, onéreux à percevoir et gênants pour le commerce. Au commencement du XIXe siècle, le tarif des douanes anglaises comprenait 1.550 articles et celui de l'Irlande 2.900. Après le traité de 1860 avec la France, les articles soumis aux droits tombèrent au chiffre de 26 dont 10 étaient des droits d'accise égaux aux droits d'accise intérieurs; les autres n'étaient que des droits fiscaux. En 1897, il n'y en avait plus que 9.

Napoléon III était très convaincu de la nécessité de supprimer les prohibitions datant des tarifs de guerre de la Révolution et du premier Empire. Après l'Exposition de 1855, il envoya au Corps législatif un projet de loi portant le remplacement de toutes les prohibitions par un droit *ad valorem* de 30 %. Malgré le mauvais accueil que reçut ce projet, l'empereur persévéra dans son idée et décida de conclure avec l'Angleterre un traité de commerce qui fut signé en 1860. C'est à tort, écrit notre auteur, qu'on a dit qu'il établissait le libre-échange; il remplaçait des prohibitions par un droit de 30 % et abaissait certains tarifs. Lorsqu'il s'agit de renouveler ce traité, en 1881, les commissaires anglais se heurtèrent à un si mauvais vouloir qu'ils durent y renoncer. L'Angleterre et la France passèrent en 1882 une convention qui resta en vigueur jusqu'en 1892. On sait que, malgré les preuves tangibles des excellents résultats du traité de 1860, les intérêts protectionnistes ont été assez actifs et énergiques pour réduire à leur merci un peuple qui prétend avoir l'horreur de la tyrannie et croit l'avoir prouvé en se débarrassant des monarchies au moment où elles étaient le plus débonnaires !

L'Angleterre absorbe plus du quart des objets que nous exportons, tandis que nous n'absorbons qu'un peu plus du vingtième

de ceux qu'elle exporte. La valeur des objets fabriqués que nous y envoyons est un peu supérieure à celle des matières premières nécessaires à l'industrie qu'elle nous expédie. Elle est le meilleur de nos clients pour nos vins et eaux-de-vie. Les droits sur ces liquides ont été relevés en 1899 ; l'Angleterre comptait en obtenir un supplément appréciable de recettes, c'est une diminution de 13 % qui s'en est suivie ! Il est de mode de plaisanter les enseignements des économistes, pourtant leurs prévisions ne sont-elles pas justifiées par les faits ?

Tandis qu'au point de vue politique et économique il y a souvent guerre, pendant toute cette période, sous le rapport intellectuel il y a communion : les inventeurs des deux pays facilitent le travail et rapprochent les distances, les philosophes, les savants, les littérateurs, échangent leurs impressions et renouvellent les uns par les autres leur vieux fonds d'idées. Vienne l'organisation d'expositions universelles et la totalité des peuples s'imprègneront de pensées nouvelles et influeront réciproquement sur les jugements traditionnels.

Une Exposition nationale avait eu lieu en France, au Champ-de-Mars, en 1798 : improvisée en quelque sorte, elle ne comprenait que 110 exposants. Le ministre de l'Intérieur d'alors, François de Neufchâteau, considérait ces expositions comme un acte de guerre contre l'Angleterre, et décidait qu'elles seraient annuelles. Les suivantes ne furent pourtant organisées qu'en 1801, dans la Cour du Louvre, réunissant 229 exposants, et en 1802 avec 540 exposants. Grâce à d'importantes inventions réalisées au milieu de nos tourmentes, l'industrie française se montra en progrès. Napoléon avait décrété en 1806 la périodicité triennale des expositions : il n'y en eut cependant pas sous l'Empire. La Restauration plus pacifique décida qu'il en serait organisé au moins tous les quatre ans. La première, en 1819, compta 1.662 exposants ; la seconde, en 1823, n'en eut que 1.648, chiffre fortement dépassé par celle de 1827 qui en réunit 1.795. Sans doute, dit M. Yves Guyot, les organisateurs des expositions nationales de 1819 à 1849 ne les considéraient pas comme des actes de guerre, mais ils n'avaient pas la notion que le progrès des transports rendrait l'industrie de plus en plus internationale ; et malgré les exhortations de Boucher de Perthes, douanier et fils de douanier, la conception d'expositions internationales ne vint point aux Français. Elle ne pouvait appartenir qu'aux Anglais, qui, spécialement depuis 1846, ouvraient largement leurs portes à tout le monde par la diminution des tarifs de douane

et la suppression d'un grand nombre d'articles. En 1849, Birmingham, qui faisait une Exposition, déclara qu'elle y admettrait tous les peuples. En 1850, la Society of Arts prit l'initiative d'organiser une Exposition universelle qui contint un total de 27.466 exposants dont 4.671 pour la France et 850 pour nos colonies. L'agriculture en était exclue, et seuls les arts appliqués à l'industrie y étaient admis. Il était interdit aux exposants de faire connaître leurs prix, comme si le prix n'était pas l'élément indispensable de l'industrie.

New-York eut une Exposition universelle en 1853. Paris, à son tour, en 1855, en inaugura une qui comprenait l'agriculture, l'industrie et les beaux-arts. La Commission d'organisation avait laissé à chacun la liberté d'indiquer les prix. Mais certains objets étaient encore prohibés : un décret porta que tous les objets exposés, prohibés ou non, pouvaient être vendus en France en payant un droit de 20 %. La vente ne dépassa pas 2 millions ½, quoiqu'on estimât à 22 millions la valeur des objets étrangers exposés. Depuis lors, les Expositions universelles se sont partout multipliées. On a fait de plus en plus grandement les choses; si grandement, même, que l'on a dû reculer devant l'énormité des dépenses ayant comme contre-partie des recettes par trop aléatoires, le public devenant de plus en plus blasé et saturé d'innovations. Mais « toute Exposition internationale est une affirmation de l'évolution économique de l'humanité », dit fort justement M. Yves Guyot dans la conclusion de sa brochure. Après s'être efforcés de détruire la richesse et la puissance des autres nations par la guerre et s'être aperçus que, malgré un effroyable gaspillage de vies humaines, de capitaux et de produits, le but n'était pas atteint, les peuples commencent à comprendre qu'il vaut mieux se lier par l'échange des produits et des idées. Assurément l'esprit de monopole ou de jalousie commerciale n'a point encore disparu, mais aucun de ceux dont les écrits et les discours démontrent qu'ils en sont encore imprégnés ne voudrait aller jusqu'à l'application intégrale des principes protectionnistes, car ruiner le meilleur de ses clients est fermer le meilleur de ses marchés. L'Exposition franco-britannique sera une démonstration concrète de l'utilité, au point de vue économique, de la nécessité de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, dit, en terminant, M. Yves Guyot, car placées toutes deux dans la meilleure situation du monde, elles se complètent. La concurrence ne se fait sentir que pour un petit nombre d'objets, la coopération s'im-

pose pour la plupart. Chaque pays a intérêt au développement de la prospérité et de la richesse de l'autre. L'Exposition franco-britannique inspirera à tous la conviction que si nos intérêts peuvent être en opposition sur quelques points, ils sont en harmonie sur la plupart, et que, dans tous les cas, la concurrence n'est pas la guerre, mais l'émulation.

Il n'est pas un économiste qui ne soit en ceci d'accord avec l'un des plus vaillants d'entre eux, et ne souhaite que de cette Exposition date une recrudescence de bons rapports économiques et d'aimables procédés individuels qui affirment toute la valeur matérielle et morale de l'entente cordiale.

M. LR.

La bourgeoisie française au xviie siècle. — *La vie publique.* — *Les idées et les actions politiques, 1604-1661.* Etude sociale par Charles Normand, docteur ès lettres, professeur agrégé d'histoire au lycée Condorcet. 1 vol. in-8° avec huit planches hors texte. Félix Alcan, éditeur, Paris, 1908.

La bourgeoisie française du xviie siècle ne passe pas un bon quart d'heure sous la plume de M. Normand ; elle eut et a, certes, bien des défauts, mais peut-être les jugements de notre auteur manquent-ils par trop de bienveillance. Lorsque les faits le contraignent parfois à l'indulgence, il semble que ce soit à son corps défendant. Je n'ignore pas, écrit-il, les services qu'a rendus plus d'une fois la haute bourgeoisie à l'Etat. Tous les parlementaires n'étaient pas des voleurs, et il y avait encore, en province, dans les innombrables offices créés par la royauté, des titulaires scrupuleux. Mais il faut bien constater que c'était l'exception. Concussionnaires et prévaricateurs, la plupart du temps inconscients tant leurs mœurs détestables étaient passées à l'état de douce habitude, ils terrorisaient — plus encore en province qu'à Paris — justiciables ou contribuables. Qu'est-ce qui avait donc ainsi transformé, ou plutôt déformé, cette bourgeoisie ? — dont il constate que, de toutes les classes de la société, elle a été, le plus tôt, le cœur même de la nation : intelligente, instruite, active, aimant le travail, entreprenante, vigoureuse, ayant un amour sévère de la famille, ainsi que le respect des croyances et traditions de l'ancien temps. — Son ambition mesquine, son avidité développée par la pénurie, chronique depuis Philippe-

le-Bel, du trésor royal, et surtout, à partir de Henri IV, l'intrusion dans ses charges, à beaux deniers comptants, de membres sans scrupules des classes inférieures. Peu à peu la haute bourgeoisie avait su accaparer toutes les sources du pouvoir et de la richesse: emplois administratifs de toute espèce, offices de judicature et de finance, riches prébendes religieuses, industrie, commerce, banque, navigation, tout sauf la guerre, et les conserver grâce à l'esprit de famille si fortement maintenu parmi elle. Une si puissante et fructueuse cohésion ne devait qu'inspirer crainte à la royauté et envie aux autres. La noblesse pouvait être satisfaite par des mariages, aussi désirés d'un côté que de l'autre. Il fallait pourvoir différemment aux exigences de ceux — et ils étaient nombreux — qui n'avaient point rang au partage.

Assurément, le trafic des emplois et la corruption remontaient loin, mais ce qui était l'exception devint la règle à dater de l'application de la Paulette en 1604. Il s'installa alors dans les offices une sorte de noblesse de robe (provenant parfois des parties les plus basses de la population), ignorante, insoucieuse des besoins du peuple et préoccupée avant tout de sauvegarder sa situation. La Révolution a créé une illusion fâcheuse, dit M. Normand; l'aristocratie d'épée ne méritait pas d'être le seul bouc émissaire : il y a eu en France une classe plus imprévoyante, plus égoïste, plus routinière et plus coupable que la noblesse, c'était cette aristocratie bâtarde, cette haute bourgeoisie, classe étroite d'esprit, âpre au gain, avide de places et d'honneurs, inféodée à ses privilèges, aussi oublieuse de son origine que ceux que leur naissance mettait au-dessus d'elle.

La moyenne et la petite bourgeoisie trouvent davantage grâce aux yeux de notre auteur; il y a là, remarque-t-il, des réserves infinies de chaleur et de force. La faiblesse de la bourgeoisie moyenne vient en grande partie de la dépendance où elle vit: avec la pâture qu'elle en reçoit, elle adopte naturellement les traditions, les préjugés, l'esprit étroit et mesquin de la classe supérieure qui la nourrit. Mais il y a des affamés, des mécontents, des aigris, des bohêmes, des indépendants: les véritables meneurs de la Fronde, ce sont les avocats et les procureurs. Ceux qui feront 89 sont déjà prêts à mener le peuple au grand combat. Quant à la petite bourgeoisie, elle ne subit que d'assez loin le prestige de la grande, mais en partage les vanités: les intérêts de corporation, les querelles de préséance, le pas aux processions, les menus des banquets font aisément échauffer les têtes. L'instruction est d'ailleurs à peu près nulle et les occupations géné-

ralement absorbantes..... Sans doute, la hiérarchie sociale est encore trop forte pour que ces énergies obscures et incohérentes puissent espérer la dissoudre, mais ces tailleurs, cordonniers, pâtissiers, rôtisseurs, petits métiers et petites gens, c'est la réserve de l'avenir... Pourtant ce fut l'honneur de la grande Robe de compter encore après 1604 quelques familles anciennes, mises à l'abri des tares de l'argent par l'orgueil de race et de corps, qui maintinrent les traditions d'honneur et de conscience dans le métier, de gravité, de décence, et de piété dans la famille.

Il faut bien reconnaître, dit M. Normand, que la vénalité des offices apparaît dès les premiers essais d'administration royale. Ce qui existait surtout au début, c'était l'affermage, lequel conduisait au trafic des charges, mais laissait, en apparence, intact le droit de nomination du roi pour les officiers de judicature et de finance. Quelques familles privilégiées absorbaient peu à peu toutes les places. La royauté se déclarait impuissante à résister aux sollicitations des courtisans qui se faisaient donner des charges pour les revendre; obligée de donner, elle préféra vendre. De brefs retours de conscience politique firent rétablir les élections et examens de capacité aux Parlements, annuler toutes ventes d'offices. Mais les besoins d'argent et les suppliques des intéressés faisaient promptement oublier les bonnes résolutions. En 1568, le Parlement dut payer le Tiers Denier, ou tiers de la valeur de la charge; cette mesure s'étendit à tous les offices vénaux. C'était déjà la Paulette, et c'est de cette date qu'il faudrait faire partir la constitution de la noblesse de robe si l'Annuel n'avait pas eu à subir de nouvelles attaques. Les officiers de justice devaient jurer qu'ils n'avaient baillé ni fait bailler indirectement ni or, ni argent, ni autres choses équivalentes pour avoir leurs offices soit par résignation, soit autrement. Un honnête homme, Guillaume Joly, qui avait acheté à prix d'argent la lieutenance générale de la connétablie, en refusant de prêter ce serment, fit scandale mais en amena la suppression. Du côté royal autant que du côté bourgeois, on était d'accord pour désirer une réglementation précise à laquelle aspiraient tous les intérêts, sauf celui du public. Paulet, secrétaire de la Chambre du roi et traitant fameux connu sur la place de Paris pour l'ingéniosité de ses inventions financières, résolut la question. Il proposa à Henri IV de dispenser les offices de judicature et de finance, sujets à la résignation, de la règle des quarante jours, moyennant un droit de quatre deniers pour livre de leur valeur et estimation. (Les quarante jours étaient la période de temps

pendant laquelle, à chaque décès ou résignation du titulaire, le roi se réservait un droit de reprise. (Cette insécurité limitait les prix.)

Ce fut la Paulette, appelée aussi l'Annuel, ou encore l'Edit des femmes, parce que les offices leur étaient conservés à la mort de leurs maris. La concession d'hérédité accordée par la Paulette en 1604 ne s'étendit pas alors à toutes les charges: les premiers présidents, les procureurs et avocats généraux restèrent à la nomination du roi. Pour les charges qui bénéficiaient de la Paulette, le roi se réservait un droit de retrait entre la résignation et l'installation du nouveau titulaire; c'était un bail consenti pour neuf ans que la royauté se réservait de ne pas proroger si l'intérêt public ou le sien paraissait l'exiger. Toute la législation sur la matière prouve que si l'hérédité prévalut en fait, l'ancienne monarchie ne la reconnaissait pas en droit. Mais la question financière a été depuis Philippe-le-Bel le grand tourment de la royauté qui a fini par en mourir, dit fort justement notre auteur (même chose pourraït bien arriver à la République, ajouterons-nous), et ni l'intérêt public, ni l'intérêt royal ne prévalurent contre la Paulette. Les résultats ne se firent pas attendre; le prix des charges monta brusquement: il quadrupla en moyenne. Leur nombre accrut considérablement: il y a quarante mille offices de trop, aussi bien de robe que de finance, disait-on au temps de Colbert.

Il y avait trois Robes: la grande, la moyenne et la petite. La grande comprenait les membres des Parlements et autres cours souveraines de toute espèce, à Paris et en province. La moyenne se composait des bailliages, sénéchaussées, présidiaux, prévôtés, justices seigneuriales et autres. La petite s'étendait aux avocats, notaires, greffiers, procureurs, sergents, et tout ce monde d'agents inférieurs qui s'agitaient autour des tribunaux et qui en vivaient plus ou moins grassement. La Paulette, qui modifia si profondément les mœurs du monde judiciaire, altéra gravement la condition sociale des avocats. Le prix de plus en plus élevé des offices les écarta de la haute magistrature qui se recruta désormais dans la finance et dans le commerce. Ce fut fâcheux pour les Parlements parce qu'ils avaient l'habitude de la procédure.

La bourgeoisie échevinale est un produit de la province; on en trouve un peu à Paris, mais son terrain d'élection est la petite ville. Il ne faut pas la confondre avec la robe qu'elle jalouse et essaie d'envahir. La bourgeoisie échevinale se compose dans

chaque cité d'un certain nombre de familles, généralement apparentées, qui parle au nom d'une population qui ne l'a point choisie et fait usage des deniers municipaux sans en rendre compte à personne.

Les gens de finance forment, d'Henri IV à Louis XIV, un monde spécial qu'on ne sait où classer. Par leur argent, ils appartiennent de droit à la haute bourgeoisie; par le mépris où on les tient, et souvent le milieu d'où ils sortent, ils sont à peine au niveau de la petite. Ils marchent de pair avec les procureurs, huissiers et autres requins du Palais, dit notre auteur. Ils ont du crédit, de l'influence à la Cour, l'oreille des ministres et quelquefois celle du roi; ils serrent la main des grands, surtout quand ils peuvent la remplir. On supporte leurs pillages et leur comptabilité de haut vol. Les hommes d'Etat les plus sérieux les considèrent comme indispensables au bon fonctionnement des affaires, tout en les prisant peu. Ils sont décriés, tarés et, dans une société hiérarchisée à l'excès, n'ont pas de rang, ce dont ils souffrent d'autant plus vivement qu'après l'argent, c'est surtout à la considération (et à la sécurité) qu'ils aspirent. Les plus hardis se glissent dans la noblesse, mais le monde judiciaire est leur refuge préféré: la Paulette leur en fournit les moyens. Pour la bourgeoisie du temps, si méthodique, si rangée, si vaine de sa naissance, cette classe spéciale est une sorte d'épouvantail. Sans doute ce monde est grossier, cynique, impudent, vaniteux et ostentatoire, remarque l'auteur, mais on y trouve aussi de l'esprit, de l'originalité, de l'invention, de l'habileté et une nette compréhension des besoins nouveaux d'une société qui se transforme. A l'époque dont nous nous occupons, il y a deux catégories de gens de finance: 1° Les officiers royaux chargés de la gestion directe des deniers de Sa Majesté, trésoriers généraux, receveurs généraux et particuliers, contrôleurs, receveurs du domaine, des tailles, du taillon; 2° les particuliers, donneurs d'avis, partisans, sous-partisans et traitants qui se substituent à la royauté pour la perception de certains impôts anciens ou créés sur leur initiative, et qui réalisent de ce fait d'importants bénéfices. Les officiers de finance royaux achètent leurs offices depuis la Paulette; une bonne partie des sommes levées pour le trésor royal reste entre leurs mains. Un degré plus bas est la seconde catégorie. Au brigandage des partisans on répond par la confiscation sommaire, et le Parlement couvre le tout de sa haute autorité, traduisant en cela le sentiment de toute la bourgeoisie parisienne et provinciale.

A mesure qu'on descend vers les couches inférieures de la bourgeoisie, les points de contact avec la vie publique diminuent et, par suite, les renseignements se font plus rares. Il semble que la petite bourgeoisie manque de cohésion. Gens de robe et de finance se serrent les coudes. Au-dessous, sauf l'accord momentané des six grandes corporations, on ne voit que rivalités, jalousies, querelles sans fin et sans but, préoccupation de veiller sur un monopole menacé, éparpillement. Ceux même que la communauté de leurs intérêts devrait unir sont constamment en lutte. Cependant, depuis que pour l'octroi des offices on ne tient plus compte de la naissance ou des mérites, mais de l'argent, toutes les ambitions lui sont permises.

En somme, ce qui manque à la bourgeoisie depuis la Paulette, c'est, sauf rares exceptions, l'autorité morale et l'indépendance. Prise entre ses aspirations et ses intérêts, la magistrature est à demi impuissante; elle le serait tout à fait si la royauté, en se réservant la faculté de ne pas renouveler le bail de la Paulette, avait eu la prévoyance de mettre peu à peu en réserve une somme destinée au rachat. Ce qui a manqué aux rois, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, c'est moins de savoir ce qu'il fallait faire que de pouvoir le faire. Car le régime monarchique n'est en aucune façon l'autorité absolue et implacable dans son absolutisme qu'on se figure parfois, constate M. Normand, c'est plutôt une extrême tolérance en toutes choses que nous ne souffririons pas de nos jours, jointe à des accès brusques et intempérants d'arbitraire. L'ancien régime, précisément parce que son principe n'est pas contesté, et aussi parce qu'il est fait de traditions, est un régime de laisser-aller, de condescendance bon enfant, de lois qu'on oublie aussitôt qu'elles sont faites, de mœurs en retard sur les lois, de préjugés auxquels on montre de la déférence, avec des réveils terribles et des abatages qui ne durent jamais longtemps. Le caprice et la fantaisie règnent en maîtres, et rien n'y ressemble moins que notre idéal actuel d'uniformité dans la loi et dans l'application de la règle.

Nous ne montrerons pas le Parlement aux prises avec Richelieu, non plus que les péripéties de la Fronde à Paris, à laquelle l'auteur consacre une bonne partie de son ouvrage; nous signalerons au passage les émeutes provoquées sous Henri IV et Louis XIII par les réductions ou le non paiement des coupons de rentes (nos rentiers sont devenus plus paisibles, nos besogneux gouvernants doivent grandement s'en féliciter!) et nous men-

tionnerons un peu plus longuement, en terminant, ce que fut la Fronde bordelaise.

La Fronde bourgeoise, en province, dirigée, comme à Paris, contre l'administration financière de la royauté, se montra, de même, plutôt soucieuse de ne pas compromettre les situations acquises. Mais à Bordeaux, la petite bourgeoisie, habituée à suivre l'impulsion donnée par la grande et la moyenne, s'émancipa pour une fois de leur tyrannie, brisant violemment le moule étroit de la hiérarchie sociale où elle était enserrée, et marcha audacieusement, suivie par la foule obscure et violente, à l'assaut de la haute bourgeoisie. L'Ormée, sorte de club de cinq cents membres, qui durent jurer les articles de l'Union de l'Ormée, pacte démocratique, inspiré sans doute des idées anglaises et calvinistes, qui fait singulièrement honneur à ceux qui l'ont rédigé. Les ormistes étaient unis pour la vie et la mort ; ils s'engageaient à risquer leur existence et leur fortune pour le triomphe de leurs principes. Ils se devaient aide et protection aussi bien dans les dangers de la guerre que dans les difficultés matérielles de la vie: ils devaient se prêter de l'argent sans intérêt, résoudre par l'arbitrage les querelles qui pouvaient surgir entre eux, secourir la veuve et les enfants de leurs confrères morts. Ils devaient marcher ensemble pour le parti; ils s'arrogeaient le droit de voter dans les assemblées générales de la cité et d'exiger les comptes de ceux qui étaient chargés de manier les deniers de l'Etat. L'Ormée pouvait recevoir des affiliés ou des auxiliaires qui s'élevèrent, dit-on, jusqu'à douze mille. La Fronde bordelaise, attaquée au dehors et trahie au dedans, eut la fin de toutes ces rébellions. Après avoir été pendant un an le grand juge et le grand maître de la ville, Duretest, l'un des chefs du mouvement, fut pris et roué vif, insulté, en allant au supplice, par le peuple dont il avait été un moment l'idole. « Les petits bourgeois, dont Duretest a été le représentant le plus énergique, sont encore obligés, à cette époque, par les préjugés, de marquer le pas derrière leurs aînés: en 1789 et surtout 1793, ils prendront la direction du mouvement révolutionnaire et conduiront la masse confuse du peuple à ses destinées. Duretest est un de leurs ancêtres. » C'est par ces lignes que M. Normand clôt ce volume plein de savoir et d'intérêt. Nous finirons en souhaitant qu'aucune petite bourgeoisie ne renouvelle, en France, ni ailleurs, les sanglants épisodes de cette abominable époque de la Révolution, sans être bien certain que ce vœu soit exaucé. L'envie débridée porte à tant d'excès.

M. LR.

L'INDUSTRIE AMÉRICAINE, par ACHILLE VIALLATE. (F. Alcan, éditeur. Paris, 1 vol. in-8°, 492 pages.)

Par sa situation de professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques, où il professe la politique économique des principales puissances étrangères, et en particulier des Etats-Unis, M. Viallate était bien préparé à une étude de ce genre. A cela, il faut ajouter qu'il a publié assez récemment un livre sur l'Histoire diplomatique américaine, et qu'enfin il a été chargé, il y a un an, d'une mission économique et industrielle aux Etats-Unis, qui lui a permis de se documenter comme peu de gens,et de juger sur le vivant des choses qu'il connaissait déjà de façon exceptionnelle. Aussi bien, la bibliographie de 7 pages qui termine l'ouvrage, et où l'auteur a tenu à ne citer que des documents réellement intéressants à consulter et qu'il a étudiés lui-même, nous accuse immédiatement la masse de travail énorme que représente ce livre. Sa simple analyse, que nous sommes obligé matériellement de faire sommaire, mais que nous tenons à donner assez complète pour renseigner le lecteur sur ce qu'il pourra trouver dans cette étude, va montrer l'ampleur de celle-ci, en même temps que sa méthode.

Dans une première partie, M. Viallate suit parallèlement l'évolution industrielle et la politique commerciale des Etats-Unis,et tout d'abord il nous fait assister à la naissance de l'industrie et à l'établissement des premiers tarifs, de 1789 à 1807. Toute cette partie historique est remarquablement traitée; on y voit Hamilton, par exemple, se déclarer partisan théorique du libre-échange..., mais réclamer en fait une politique de protection industrielle. Au reste, ce sont les nécessités financières qui guident surtout alors la politique douanière. En 1808 nous voyons apparaître la grande industrie; la guerre faisait sentir ses effets, le prix des objets importés était considérable, et la production nationale était naturellement surexcitée par la demande. Au surplus, les capitaux, qui avaient manqué jusqu'alors, se dirigeaient vers l'industrie, d'autant que le commerce maritime devenait plus aléatoire. Puis on ne voulut pas paraître ou être réellement sous la dépendance de la Grande-Bretagne, comme si l'on avait continué d'être une de ses colonies. Et l'on établit des tarifs protecteurs, qui étaient en même temps des ressources pour le budget. L'auteur suit toutes les évolutions de la politique douanière, et nous montre notamment la crise de prospérité de 1825, qui

amena à réduire les droits, afin d'arriver à une réduction de recettes. On ne voulait d'ailleurs guère d'autres impôts dans la Confédération que les droits de douanes. Sans pouvoir insister malheureusement sur les diverses phases par lesquelles passe cette politique, nous renverrons celui qui est désireux de se renseigner, aux excellents chapitres où M. Viallate rapporte tous les éléments d'information avec l'impartialité et le tempérament d'un historien. De 1834 à 1860, c'est l'âge d'or et de la protection modérée; puis la Sécession survient, les tarifs de guerre; ensuite on instaure la protection élevée, et même en 1883, en dépit des réclamations de la grande masse des consommateurs, les intérêts privés défendent leurs positions, comme dit M. Viallate, et l'on sait ce que cela signifie en matière de protection douanière. Enfin, de 1886 à 1905, c'est la protection à outrance et l'industrialisation complète (nous pourrons ajouter avec les trusts et le dumping). Et tout en suivant pas à pas les transformations de tarifs, notre auteur n'oublie pas de nous montrer les grands industriels s'unissant pour la défense de leurs intérêts, et usant de tous les moyens pour empêcher une législation qui leur serait défavorable.

Une deuxième partie du livre, et non la moins intéressante, est consacrée à l'organisation industrielle. L'auteur y étudie le milieu, le tempérament yankee, les difficultés qui se présentaient à l'industrie et à l'industriel, les particularités du marché qu'il fallait satisfaire. Puis il examine le personnel de l'industrie, et tout d'abord l'état-major; il montre l'évolution considérable qui s'est faite à ce point de vue, car on ne préfère plus maintenant comme jadis les gens sans instruction théorique, mais ayant passé par la pratique et son école. Il nous donne ensuite une sorte de monographie des plus intéressantes sur l'ouvrier, les écoles d'apprentissage, et il insiste sur ce fait que l'Américain qui est aux Etats-Unis depuis quelques générations entend maintenant passer par les écoles et entrer dans l'état-major, les cadres du personnel inférieur étant remplis par les nouveaux venus. Dans tout ce chapitre, on trouvera les renseignements les plus curieux sur les salaires, les conditions de travail des femmes et des enfants; il étudie l'usine en elle-même, l'outillage, l'organisation du travail. C'est ensuite la législation ouvrière qu'il nous expose, et ici la matière ne manque point, bien que du moins, aux Etats-Unis, on trouve une constitution qui maintient comme intangible la liberté de contracter.

Un chapitre qui vient bien à son heure dans nos milieux

européens, c'est celui qui concerne les rapports entre ouvriers et patrons, entre forces ouvrières et forces patronales; l'auteur signale les abus de plus en plus criants auxquels les trade-unions tendent à se livrer en intervenant dans la conduite intérieure de l'usine. Il ne pouvait oublier les trusts, et après tout ce qui a été écrit à leur sujet, il nous apporte une documentation et des renseignements précieux, nous montrant toutes les formes qu'ils prennent, en même temps que les diverses manifestations de la lutte engagée contre eux.

M. Viallate a pensé avec raison que l'étude des moyens de transport s'imposait ici, étant donnée leur importance pour l'industrie, et le chapitre qu'il leur consacre les suit dans leur développement, expose les difficultés en présence desquelles se trouvent les Compagnies, la législation interventionniste qui se prépare contre elles. Un autre chapitre est consacré à la finance américaine, qui joue un rôle si important dans l'industrie, par l'union étroite des banques et des entreprises industrielles ou commerciales. Enfin, la dernière partie nous montre pour ainsi dire les résultats pratiques saisissables de cette industrie américaine, son expansion, notamment sous la forme de l'exportation des produits manufacturés. Et il est curieux de lire les détails donnés sur la façon dont les négociants et industriels américains savent envoyer au loin leurs marchandises. En ce qui touche l'Europe, les deux grands marchés sont la Grande-Bretagne et l'Allemagne; mais les Américains visent un grand nombre de marchés: ils leur sont nécessaires s'ils veulent fabriquer toujours par grandes masses, en pratiquant du reste le dumping; et M. Viallate met en lumière les ambitions des Yankees à cet égard. Pour atteindre à leur but, les Américains ont dressé une série de projets qu'il expose très clairement.

L'ouvrage, comme nous le disions, est nourri de faits et d'observations ; tout au plus, étant donné notre tempérament, ferions-nous à l'auteur la critique de ne pas laisser voir suffisamment ses préférences à bien des égards, au sujet des régimes douaniers par exemple : il nous répondra qu'il sortirait alors de l'impartialité imposée à l'historien. En finissant, il calme les inquiétudes exagérées de ceux qui s'effraient du péril américain : il rappelle combien les Américains ont été servis par les circonstances. Enfin il signale les difficultés qui naitront des rapports entre employeurs et employés, et exprime aussi la crainte que les abus réels commis par les magnats de la finance et de l'industrie n'amènent la floraison d'une législation radicale, qui entra-

vera l'essor industriel du pays. Cette législation radicale, ce sera la législation socialiste, et on prétendra par là corriger les abus, qui ne proviennent pas de la liberté, mais du protectionnisme. (Que M. Viallate nous pardonne cette addition finale, venue tout naturellement sous notre plume comme conséquence de la lecture de son ouvrage si documenté et si remarquable.)

DANIEL BELLET.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES (*Rapport au ministre des Finances*), 12e année, 1907. — 1 vol. in-8°. Imprimerie nationale.

La production de la monnaie de Paris s'est élevée, en 1906, à 391,1 millions de francs. C'est comme valeur le chiffre le plus important atteint jusqu'ici. Le nombre des pièces qui est de 46 1/2 millions a été dépassé en certaines années, ainsi que le poids du métal employé qui est de 485,6 millions de kilogrammes.

La valeur des pièces françaises frappées est de 335.905.802 fr., celle des pièces pour les colonies et pays de protectorat de 55.159.024 fr. 50. Il n'y a rien cette année pour les pays étrangers.

Les monnaies d'argent dont le chiffre sur le total que nous venons de donner est de 58.297.406 fr. 50, sont calculées, comme toujours, à leur valeur nominale. C'est plus que doubler leur valeur réelle, au prix actuel du métal blanc. « Mais, dit le rapport, aucune vue d'ensemble ne serait possible si la statistique des fabrications avait à compter avec toutes les fluctuations du cours du métal blanc.

La valeur totale des monnaies françaises frappées et délivrées pendant la période 1880-1906 ressort à 1.961 millions de francs, 1.779 millions d'or, 160 millions de monnaie divisionnaire d'argent, 12 millions de monnaie de bronze, et 10 millions de monnaie de nickel.

En remontant jusqu'à l'origine des coupures monétaires en usage, — 1803 pour l'or, an IV pour l'argent, 1852 pour le bronze, 1903 pour le nickel — on obtient, à la fin de 1906, la situation suivante, en déduisant les pièces démonétisées en bloc, ou les pièces légères refondues :

	10.209,8	millions d'or.
	4.940,1	— en pièces de 5 francs.
	381,3	— en monnaie divisionnaire.
	10,»	— en nickel.
	74,6	— en bronze.
Soit au total :	15.615,8	— de francs.

Il ne faudrait pas en conclure que ces 15.615,8 millions existent réellement. Beaucoup de pièces ont été fondues, détruites et définitivement perdues, dont le calcul a été impossible. Ajoutons seulement que de nombreuses pièces étrangères compensent en partie cette perte.

Voici les explications que donne le rapport sur l'exécution de la Convention internationale de 1897 :

« Cette convention a augmenté de 130 millions de francs le contingent de 264 millions précédemment alloué à la France pour ses émissions de monnaies divisionnaires d'argent. Mais, sauf pour une somme de 3 millions de francs ,l'obligation nous était imposée de demander à des refontes d'anciens écus le métal destiné à alimenter ces frappes nouvelles.

C'est dans ces conditions que la Monnaie a fabriqué, en 1898, pour 40 millions; en 1899 pour 27 millions; en 1900 pour 5.696.480 fr. 50; en 1901 pour 12,4 millions, en 1902, pour 11.889.086 fr. ; en 1903 pour 472.883 fr. ; en 1904 pour 10 millions; et en 1905 pour 11.193.956 fr. 50 de monnaies divisionnaires.

Dans le cours de l'année 1906, il a été fabriqué pour 3.247.672 francs de monnaies divisionnaires, savoir :

En pièces de 1 franc.................. 1.908.100 fr.
— 50 centimes.............. 1.339.572 fr.

Les pièces de 50 centimes ont été frappées en remplacement de sommes égales de pièces de même nature, retirées de la circulation et fondues conformément aux clauses de la Convention internationale de 1885. Cette opération est décrite plus bas.

En ce qui concerne les 1.908.100 francs de pièces de 1 franc, ils ont été obtenus, suivant les dispositions de la Convention de 1897, à l'aide du métal provenant de la refonte de pièces de 5 fr. Il a été refondu pour cela 1.793.985 francs en anciens écus aurifères. C'est donc une valeur nominale de 1.793.985 francs qui par l'abaissement du titre (835 millièmes au lieu de 900) a produit 1.908.100 francs de monnaie divisionnaire.

La différence est de.......................... Fr.	114.115 00
Mais les frais de fabrication, montant à........	20.997 34
Réduisent cet excédent de valeur à................	93.117 66
Par contre, il faut y ajouter le gain résultant de l'affinage des écus aurifères. Cet affinage a coûté 12.798 fr. 78 et a donné 6 kilogrammes 167104 d'or fin, représentant une valeur de 21.196 fr. 33, soit un boni net de....................................	8.397 55
L'opération se solde donc par un bénéfice de.... Fr.	101.515 21

C'est, comme on le voit, un peu plus de 5 % de la valeur nominale des monnaies frappées.

Au début de l'année 1899, le gouvernement usant de la faculté stipulée dans la Convention internationale du 29 octobre 1897, avait fait fabriquer avec des lingots des monnaies divisionnaires pour une somme de 3 millions. Le bénéfice net de 1.724.686 fr. 84 résultant de cette opération a servi à constituer un fonds de réserve destiné à l'entretien de notre circulation monétaire d'or et d'argent.

A ce fonds est venu s'ajouter le crédit annuellement accordé à l'administration des Monnaies pour la réfection des espèces d'or et d'argent. A l'aide de ces ressources, on a pu de 1889 à 1903 améliorer d'une façon appréciable notre circulation d'or: 4.762.503 pièces légères de 20 francs et 799.009 pièces de 10 francs ont été refondues, l'or dont le frai les avait appauvries leur a été restitué et, employant le métal provenant de la refonte de 19.873.460 pièces d'or de 5 francs ou de pièces nationales diverses, la Monnaie a émis des pièces neuves de 20 francs et de 10 francs pour une valeur nominale totale de 193.130.310 francs.

En 1904 l'opération a porté sur 600.000 pièces de 20 francs légères et sur 246.720 francs de pièces d'or diverses dont la réfection a coûté 120.034 fr. 24 imputés sur le crédit ordinaire.

L'importance des fabrications n'a pas permis à la Monnaie de procéder, en 1905 et 1906 à des refontes de pièces d'or ainsi considérables que pendant les années précédentes. On s'est borné, pendant la première année, à refondre et à remplacer 254.570 fr. de pièces d'or diverses et à transformer en pièces de 20 fr. 455.470 francs de pièces d'or de 5 fr. Pendant la seconde 274.910 francs de pièces diverses ont été refaites, et la dépense résultant de cette opération, soit 3.061 fr. 25 a été imputée sur le crédit ordinaire.

En ce qui concerne les monnaies divisionnaires d'argent, prenant en considération le vœu formulé par la Commission de contrôle de la circulation monétaire, vous avez bien voulu prescrire aux comptables des Finances de plus remettre en circulation les pièces de 50 centimes frappées de 1864 à 1869 qui seraient apportées à leurs caisses. Les pièces ainsi recueillies ont été centralisées à la Banque de France qui s'est chargée de les verser à l'administration des Monnaies en vue de leur refonte.

La Monnaie a pu, à la fin de 1902, mettre au creuset 6 millions de pièces de 50 centimes à l'effigie laurée de Napoléon III. Ces pièces ont été refaites en 1902 et 1903 et la perte de poids qu'elles avaient subie par suite du frai a nécessité l'addition de 1.146 k. 318962 d'argent fin d'une valeur 91.738 fr. 30 Pareille opération a été effectuée en 1904 : elle a porté sur 4 millions de pièces dont la réfection a nécessité l'addition de 806. k. 780558 d'argent fin d'une valeur de 76.709 fr. 49. En 1905, il a été refondu 3.526 pièces de 1 franc et 5.060.005 pièces de 50 centimes. Au 31 décembre les pièces de 1 franc et 2.380.861 pièces de 50 centimes avaient été refaites ayant nécessité l'addition de 463 k. 235845 d'argent fin d'une valeur de 59.036 fr. 29. L'opération s'est achevée en 1906 et les 2.679.144 pièces ainsi remplacées ont nécessité l'addition de 524 kil. 496621 d'argent fin d'une valeur de 61.498 fr. 79. »

La Monnaie continue à développer son service de médailles. Elle en a édité un certain nombre de nouvelles en 1906, entre autres celle du Congrès de Versailles qui a élu M. Fallières Président de la République.

Toute l'année 1906, ainsi que pour les six premiers mois de 1907, l'or est resté au pair. Le prix de l'argent s'est sensiblement relevé. « Le prix moyen de l'once standard à Londres ressortait à 30 3/4 pence pour l'année 1896 ; il tombe à 24 1/16 et 24 3/4 pence en 1902 et 1903. Sous l'influence des achats effectués en raison de la guerre russo-japonaise, les cours montent en 1904 et malgré la paix survenue, ils se maintiennent à un niveau relativement élevé. En 1905, le prix moyen a été de 27 13/16.

La hausse constante du prix de l'argent qui s'était manifestée durant les trois dernières années s'est poursuivie en 1906. Le prix le plus bas, 29 d., a été coté le 10 mars, le plus haut, 33 d. 1/8, le 17 novembre. Le métal blanc n'avait pas atteint ce dernier cours depuis décembre 1893. La moyenne de l'année ressort à 30 d. 7/8. »

La hausse est due aux achats considérables du gouvernement de l'Inde, 13 millions sterling en 1906, soit environ les deux tiers de la production probable du monde. La Monnaie de Paris a pris pour alimenter ses fabrications d'espèces coloniales 265.000 kilogrammes.

« Le gouvernement des Etats-Unis, qui n'avait pas acheté d'argent depuis l'abrogation du Scherman Act a, dans les derniers mois de l'année, acheté 5 ou 6 millions d'onces pour la fabrication de monnaies divisionnaires.

« Une quantité de métal, évaluée à 4 ou 5 millions d'onces, a été demandée par le Mexique. Mais les ventes importantes de dollars démonétisés, effectuées par ce pays, augmentant les offres, doivent avoir eu une influence sur le marché général de l'argent. »

Les importations d'or et d'argent, d'après les statistiques des douanes, se sont élevées à 587 millions, et les exportations à 300 millions. Mais ces chiffres n'ont rien de certain. On ne peut établir à ce sujet de statistiques qui offrent quelques garanties d'exactitude.

Au 26 avril 1906, l'encaisse or de la Banque de France s'élevait à 2.996, 7 millions de francs et l'encaisse argent à 1.079,2 millions le 26 décembre 1906. Aujourd'hui l'or dépasse 2.806,5 millions et l'argent est à 970 millions environ.

« En totalisant les encaisses moyennes de la Banque de France, de la Banque impériale d'Allemagne, des banques d'émission allemandes, de la Banque d'Autriche-Hongrie, de la Banque Nationale de Belgique, de la Banque Nationale de Bulgarie, de la Banque Nationale de Danemark, de la Banque d'Espagne, de la Banque de Finlande, de la Banque Nationale de Grèce, de la Banque d'Italie, de la Banque de Naples et de la Banque de Sicile, de la Banque de Norvège, de la Banque des Pays-Bas, de la Banque de Portugal, de la Banque Nationale de Roumanie, de la Banque d'Angleterre, des Banques d'Ecosse, des Banques d'Irlande, de la Banque de l'Etat de Russie, de la Banque Nationale de Serbie, des Banques de Suède, des Banques Suisses, des Banques associées de New-York, de la Banque du Japon et le Trésor des Etats-Unis, on arrive :

Pour	1904	à un chiffre total de	19.925	millions de francs.
—	1905	—	19.647	—
—	1906	—	21.079	—

Les cours du change sont l'objet de plusieurs tableaux des plus

intéressants. Celui de Paris sur New-York en décembre 1906 a atteint 520 et la répercussion de cette tension s'est fait sentir un peu partout. Comme la crise américaine n'a atteint son maximum qu'en 1907, c'est dans le prochain rapport que les chiffres seront encore plus intéressants à étudier.

On trouvera dans le volume une intéressante notice de M. le commandant Silvestre sur les médailles de la Chine et de ses dépendances. Elle nous initie, avec les renseignements que l'an dernier déjà nous avait donnés l'auteur, à des choses peu connues des Européens et dont l'étude s'imposera sans doute à nous dans un prochain avenir.

Il y aurait encore à puiser beaucoup dans le Rapport de M. Arnauné. Nous sommes forcés de nous arrêter.

MAURICE ZABLET.

A PROPOS DU RACHAT DU CHEMIN DE FER DE L'OUEST, par E. WICKERSHEIMER. — Paris, 1906. Dunod et Pinat.

Dans cette brochure de 39 pages, M. E. Wickersheimer apporte en faveur du rachat du chemin de fer de l'Ouest le poids de son autorité et de son talent. Il ne m'a pas convaincu. Quelle est sa conclusion ? que si le rachat n'aboutit pas avant le 1er janvier 1907, il en résultera pour l'Etat une perte de quelques centaines de millions, car l'annuité de rachat sera plus forte après le 1er janvier qu'avant. Voici le calcul de M. Wickersheimer:

« L'annuité de rachat peut être calculée soit d'après les articles 36 et 37 du cahier des charges ou d'après l'article 15 de la convention de 1883. Ces deux méthodes donneront généralement, des chiffres différents: c'est le plus fort des deux qui sera l'annuité due par l'Etat.

« L'annuité résultant de l'application de l'article 15 de la convention de 1883 se compose de deux parties: l'intérêt des obligations et le dividende consolidé des actions, lequel se montre à 11.947.645 fr. L'ensemble est d'environ 92 millions de francs.

« L'application des articles 36 et 37 du cahier des charges consiste à prendre la moyenne du revenu net des sept derniers exercices, déduction faite des deux années les plus faibles, *sans que cette moyenne puisse être inférieure au revenu net du dernier exercice.*

« Or il est connu que la Compagnie de l'Ouest, se sentant menacée du rachat, a opéré pendant l'exercice 1906 toutes les réductions possibles sur le personnel et sur le matériel, et que ces réductions énormes sur les dépenses, accrues de l'excédent de recettes dues à une prospérité exceptionnelle pour les réseaux non seulement français mais encore étrangers, forment un total tel que, cette année-ci, la Compagnie échappera à la garantie d'intérêt. En d'autres termes, le revenu net de 1906, pour la première fois depuis l'existence du réseau, dépassera pour des causes en grande partie artificielles et voulues, l'annuité conventionnelle déduite de l'article 15 précité. C'est cet excédent capitalisé pendant la durée restante du régime garanti, c'est-à-dire jusqu'en 1935, que la Compagnie recevra en trop, si le rachat se fait après janvier 1907, parce qu'il est certain que la moyenne des sept derniers exercices (1898-1905), déduction faite des deux exercices les plus faibles, donnera un chiffre inférieur à 92 millions, le chiffre en nombre rond, de l'annuité conventionnelle. »

A ce raisonnement de M. Wickersheimer, il n'y a rien à répondre sinon qu'il traite la question d'opportunité, la question du moment où le rachat pourra se faire aux meilleures conditions pour l'Etat. Il me semble oublier qu'il y a ici deux parties en cause, non seulement l'Etat, mais la Compagnie, et que la Compagnie a le devoir, quels que soient les engagements réciproques de celle-ci et de celui-là, de défendre ses intérêts propres. Si la Compagnie, se sentant menacée du rachat, a opéré, pendant l'exercice 1906, toutes les réductions possibles sur le personnel et sur le matériel, en avait-elle le droit ? Il n'y a pas à en douter, ou alors, c'est le contrôle de l'Etat qui est en défaut. Et l'on peut reprocher encore moins à la Compagnie d'avoir profité de l'excédent de recettes dû à son trafic. Vraiment, ce n'est pas elle qui a demandé le rachat, et on ne peut pas lui faire un crime des fantaisies qui, à l'heure actuelle, veulent bouleverser toutes nos institutions publiques et privées. Elle se défend et nous trouvons qu'elle a raison.

Il faut admettre, avant cette question d'opportunité, que le rachat s'impose. En est-il ainsi ? Nous ne le croyons pas. « Seule une Compagnie, dit M. Wickersheimer, assez prospère pour que le dividende dépasse le minimum de garantie peut avoir avantage à conserver son individualité, puisqu'un quart de l'excédent revient aux actionnaires, les trois autres quarts revenant à l'Etat.

« Mais il s'agit ici du rachat de l'Ouest, qui n'a jamais été dans ce cas, qui ne l'est pas et qui ne le sera jamais: c'est une

vérité tellement admise par tout le monde qu'il est superflu d'en faire une démonstration. »

Or quelques pages plus haut, et tout au début de son livre. M. Wickersheimer dit : « Lorsque j'ai publié mon étude — c'était en 1892 qu'il nous donnait cette étude sur le rachat des chemins de fer d'Orléans, de l'Ouest, de l'Est et du Midi — lorsque j'ai publié mon étude, les circonstances étaient favorables au rachat de quatre compagnies ; il n'en est plus de même aujourd'hui où certaines d'entre elles ont pu éteindre leur dette envers l'Etat. »

Nous sommes assez disposés à croire que la Compagnie de l'Ouest n'est pas de celles qui se trouveront dans la situation favorable d'avoir éteint leur dette envers l'Etat ; mais qui le sait et qui peut l'affirmer avec certitude ?

Les raisons de M. Wickersheimer en faveur du rachat ne semblent pas convaincantes. Que dans beaucoup de pays le régime étatiste soit en vigueur, que dans nos chemins de fer l'Etat soit intervenu et intervienne encore comme une sorte de commanditaire, que les employés supérieurs dans les Compagnies privées et dans le réseau de l'Etat soient de même capacité, toutes ces raisons ne serrent pas la question de bien près. Nous avons des chemins de fer qui ont donné des preuves de vitalité et de prospérité extraordinaires depuis qu'ils existent, malgré souvent une intervention funeste de l'Etat. Que nous offre-t-on à la place ? Nous n'en savons rien.

Ce n'est pas que je craigne beaucoup, pour les intérêts particuliers, les conséquences diverses du rachat. Ce qui est à redouter, c'est la main-mise de l'Etat sur tout, c'est la suite qui en découlera, c'est, quoi qu'en dise l'auteur, l'acheminement vers le régime socialiste dont le rachat de l'Ouest n'est qu'un épisode, non l'un des moindres ni des moins dangereux.

MAURICE ZABLET.

L'ECONOMIE PUBLIQUE ET LA SCIENCE DES FINANCES, par GUILLAUME DE GREEF. 1 vol. in-8°, Bruxelles, veuve Larcier, à Paris, F. Alcan, 1907.

Il n'existe pas jusqu'ici, selon M. de Greef, d'ouvrages sur la *science des finances*. Du moins il n'en connaît pas. Après avoir lu ceux qui portent ce titre, dit-il, on reste sous l'impression qu'ils sont surtout des recueils de recettes empiriques sans lien

étroit avec une théorie générale. Sous les faits, les institutions, les formes diverses et changeantes, il existe cependant une fonction constante de l'organisation des ressources et des dépenses publiques. C'est cette fonction que M. de Greef veut dégager et en faire la science que nous ne possédons pas encore. Comment donc la formule-t-il ? Je l'ignore. Je pensais en trouver la révélation dans le livre. Elle n'y est pas, ou elle y est si cachée qu'on ne l'y voit pas.

C'était bien la peine vraiment de lire les 512 pages in-8° de M. de Greef pour n'y rien apprendre de nouveau ! Mais j'ai fait cette réflexion que, si M. de Greef ne nous donne pas la science annoncée, il nous en donne peut-être la clef : elle « ne peut être constituée, dit-il, que par l'emploi de la méthode historique combinée avec le point de vue sociologique, c'est-à-dire avec la considération constante de l'ensemble de la phénoménalité sociale dont l'étude des ressources et des dépenses publiques est un cas particulier. » Cette phraséologie ne fait pas mon bonheur, je l'avoue, mais peu importe. J'ai pensé que M. de Greef voulait mettre ses lecteurs sur la voie et leur laisser le soin de découvrir et de constituer eux-mêmes la science, la véritable science des finances. J'ai donc lu avec soin toutes ses considérations sociologiques et ses longues analyses de l'évolution historique. Je suis obligé d'avouer encore que ni dans celles-ci, ni dans celles-là, je n'ai rien trouvé qui allât au but.

M. de Greef préconise les monopoles. Il approuve ceux qui existent et pousse à la création de ceux qui ne sont pas encore. Non seulement la frappe et l'émission de la monnaie doivent, au nom de l'intérêt général, appartenir à l'Etat, mais aussi les chemins de fer, l'alcool, le tabac, les allumettes, le sel. Ces monopoles existent actuellement à peu près partout, et l'on ne voit pas que ni l'Etat ni les particuliers s'en trouvent beaucoup mieux.

Mais comment cela se rattache-t-il à la formule cherchée, à la vraie science ? C'est ce qu'il faudrait nous dire et qu'on ne nous dit pas. Je sais bien que, dans ses nombreuses observations, M. de Greef a tout l'air d'apporter sa contribution au socialisme et qu'il se fait le défenseur de la méthode historique. Schmoller est jugé depuis longtemps, et le socialisme a moins pour but de nous donner de bonnes finances publiques ou privées que de les détruire. M. de Greef retarde.

Je dois ajouter que, cependant, il combat parfois les doctrines socialistes aussi bien que les doctrines libérales. Il ne s'en prend, dit-il, qu'aux doctrines utopiques, mais il semble bien que les

doctrines utopiques sont toutes celles qui ne sont pas siennes. C'est sans doute pour cela que l'on peut, après avoir lu son ouvrage, ignorer son opinion sur un point quelconque de la science des finances qu'il entreprend cependant de fonder. Je me trompe : il a inventé l'emprunt-impôt et nous croyons qu'il en est partisan.

Je ne crois pas utile de relever les points spéciaux sur lesquels l'auteur appelle notre attention et qui sont, du reste, à peu près impossibles à démêler dans la trame de son exposition et de son argumentation. Il nous fait savoir, dans son prospectus, qu'il emprunte ses théories à l'évolution même des faits. Quelles sont donc ses théories ? Je ne l'ai encore critiqué que de ne pas nous les faire connaître, et si je suis disposé à quelque froideur à leur égard, c'est à cause de l'origine socialiste que leur donne l'auteur et de la méthode dont il se réclame. Il dit souvent que ses conceptions sont profondes. Si profondes en effet qu'on ne les aperçoit pas.

Ce livre n'est guère qu'un pamphlet aussi peu exact que spirituel, contre certains économistes contemporains, contre M. Stourm, en particulier. Pour se livrer à de telles attaques, il faut avoir plus raison que n'a raison M. de Greef, car on pourrait répliquer à celui-ci que M. Stourm, lui, pour bien penser, n'a pas besoin de recourir à Schmoller et qu'il n'écrit pas, avec des mots français, en un jargon allemand, brumeux, incompréhensible.

MAURICE ZABLET.

DAS LANDWIRTSCHAFTLICHE BETRIEBSPROBLEM IN DER DEUTSCHEN NATIONALŒKONOMIE BIS ZUR MITTE DES XIX. JAHRHUNDERTS. *Le problème de la grande ou de la petite culture, et les économistes allemands jusqu'au milieu du* XIXe *siècle*, par ELSE CRONBACH, Vienne, Carl Konegen, 1907.

Ce volume fait partie de la collection récemment inaugurée d'*Etudes d'histoire sociale, économique et administrative*, que dirige M. le Dr Karl Grünberg, professeur à l'Université de Vienne et auteur de livres appréciés sur l'histoire agricole de l'Autriche. Nous lui souhaitons d'y publier beaucoup d'ouvrages

aussi méthodiquement conçus et aussi clairement présentés que celui de Mlle Cronbach.

Commençant par les vénérables caméralistes, celle-ci a donc dépouillé tout ce qui, depuis trois ou quatre siècles, a été écrit en Allemagne sur les avantages comparés de la grande et de la petite culture et nous en fait connaître l'essentiel. Elle a naturellement été amenée à traiter en même temps la question de la grande et de la petite propriété, question distincte, bien que connexe, car si la petite culture peut se développer dans une région de grandes propriétés, il serait malaisé de faire de la grande culture dans un pays de propriété éparse et morcelée.

Fonctionnaires des cours germaniques, les caméralistes ont surtout envisagé les points de vue officiels de la fiscalité et de la populosité chère à l'Allemagne dépeuplée et dévastée par les guerres de Trente Ans, où le repeuplement devait assurer un nombre suffisant de recrues aux armées princières. Les princes avaient longtemps tiré leurs principales ressources de l'exploitation en régie de leurs domaines fort étendus ; de là une autre préoccupation, celle de savoir s'il ne convenait pas de *démembrer* ceux-ci et de les coloniser en y installant des tenanciers héréditaires ou à long terme. La grande majorité de ces publicistes d'antan se prononce pour les faire-valoir de 15 à 20 hectares d'étendue exploités par une famille de fermiers, aidée d'un ou de deux domestiques, mais hostiles à la grande culture, ils le sont aussi à la propriété morcelée, et soutiennent le principe de l'indivisibilité successorale des biens nobles, qui, au Moyen-Age, se partageaient entre les héritiers du seigneur décédé. Dans cette société strictement hiérarchisée, la noblesse était restée la pépinière des fonctionnaires et des officiers supérieurs de l'Etat et il importait d'assurer sa stabilité.

C'est seulement lorsque les écrits de Quesnay, d'Adam Smith et d'Arthur Young eurent pénétré en Allemagne, que, sous leur influence, d'ailleurs parfois contradictoire, on commença à étudier le problème sous un aspect purement économique. Encore l'Allemagne n'a-t-elle pas persévéré dans cette voie ; en effet. Mlle Cronbach range les écrivains de la première moitié du siècle dernier en trois groupes : le groupe économique pur, le groupe à la fois politique et économique, et enfin le groupe historico-politique, et de Möser à Reichensperger, plusieurs des noms les plus célèbres appartiennent aux deux dernières écoles. Au surplus, même en faisant abstraction de toute visée d'ordre politique, il semble bien que, pris en soi, le problème

n'est pas de ceux qui comportent une solution unique et exclusive. Elle dépend du climat, de la nature et de la configuration du sol, ainsi que des circonstances.

E. CASTELOT.

JAHRBUCH FUR GESETZGEBUNG, VERWALTUNG UND VOLKSWIRTSCHAFT IM DEUTSCHEN REICHE (*Annuaire de législation, administration et économie politique dans l'Empire d'Allemagne*). Heft (4e fascicule), 476 p., 1907. Leipzig, Duncker et Humblot,

Ce fascicule de la grande revue dirigée par M. Schmoller, débute par un article de celui-ci sur Rumelin, l'homme d'Etat, le statisticien et le philosophe social de la Souabe. M. Knapp y a donné une étude sur la monnaie au point de vue des institutions de nature à fixer le cours du change. Le marché monétaire allemand y est analysé par M. Heiligenstadt. M. Max Garr a exposé des détails sur l'historique de la réforme électorale en Autriche.

Les lacunes de l'école populaire en Prusse sont signalées dans un article anonyme. Deux articles, l'un de M. E. Kayser sur les vignobles du Rhin, l'autre de M. Hermann Lévy sur les anciens cartels anglais, constituent la suite d'articles antérieurs. M. Heubach a traité de l'importance économique des taxes de navigation intérieure ; M. Inama-Sternegg, des nouvelles lois de navigation maritime d'Autriche. La plus ancienne histoire sociale et économique des Germains a été rappelée par M. F. Rachfahl. Une étude d'histoire financière a été consacrée à la ville d'Augsbourg par M. Paul Gygax. Mlle Elisabeth Gnauck-Kühne a analysé la durée du travail dans les blanchisseries et les repasseries. La question si actuelle du tarif collectif a été examinée d'après sa situation dans l'empire allemand par M. Waldemar Zimmermann. M. F. Swart a étudié la colonisation prussienne dans les provinces de Prusse orientale et de Posen. Enfin M. A. Weber a répondu aux critiques que, dans le fascicule précédent de la même Revue, M. Paul Mohr avait adressées au chapitre V de son livre « Bodenrente und Bodenspekulation ».

Une série de comptes rendus bibliographiques complètent le fascicule.

MAURICE BELLOM.

Die Bodenreform (*La réforme foncière*), par le Dr Paula Gutzeit. 1 vol. in-8°, 141 p., Leipzig, Duncker et Humblot, 1907.

C'est à l'étude de la modalité de la propriété du sol qu'est consacré le volume de Mme Paula Gutzeit. On se rendra immédiatement compte des tendances de l'auteur par l'analyse de la critique qui termine son travail. Elle examine trois points : 1° l'étatisation du sol comme moyen de résoudre la question sociale ; 2° l'étatisation du sol comme moyen d'améliorer la situation agraire ; 3° la réforme foncière des « petits moyens ». Le premier procédé lui paraît provenir d' « une confusion colossale des vérités économiques fondamentales » (p. 136) : il ne serait réalisable que par l'expropriation sans indemnité ; ce serait donc une illusion que de croire pouvoir s'arrêter entre l'individualisme et le socialisme sans aller jusqu'à ce dernier. Le second procédé doit tenir compte, dans son champ d'application, de la distinction entre la propriété rurale et la propriété urbaine, celle-là ne donnant pas lieu dans l'ouest de l'Europe à une augmentation, mais à une stagnation de la rente, celle-ci étant au contraire l'objet de plus-values subites au profit d'un petit nombre de privilégiés. Quant au troisième procédé, caractérisé par des moyens moins radicaux que les précédents, il est aussi jugé moins efficace par l'auteur.

La documentation et les développements, historiques donnent à l'ouvrage une valeur propre, abstraction faite des idées personnelles de l'auteur.

Maurice Bellom.

Die Gesellschafts und Staatslehre der Physiokraten (*La doctrine de la société et de l'Etat chez les physiocrates*), par Benedikt, Leipzig, Duncker et Humblot, 1 volume in-8°, 1907, 144 p.

L'école des physiocrates a donné lieu depuis quelques années à de très intéressantes études: pour n'en citer que deux, je rappellerai les beaux travaux de M. Schelle sur Dupont de Nemours et de M. Ripert sur le marquis de Mirabeau. Mais, si ces auteurs ont traité la question au point de vue social et économique, ils ne l'ont pas fait avec les mêmes détails, pour l'ensemble des physiocrates, au point de vue politique.

Le but de M. Benedikt Güntzberg a été d'envisager l'école des physiocrates sous ce dernier rapport. Ce ne sont guère que Louis Blanc dans son « Histoire de la Révolution française », de Toquevillle dans son « Ancien Régime » (chapitre intitulé: Comment les Français ont voulu des réformes avant de vouloir des libertés), puis Adalbert Wahl, enfin Marcaggi dans ses « Origines de la déclaration des droits de l'homme », qui y ont fait allusion. Pour combler cette lacune, l'auteur, après avoir rappelé les principes généraux de la philosophie des physiocrates et de leurs théories sociales, aborde leur conception de la société et du droit; c'est seulement après avoir établi ces bases d'examen et de discussion qu'il expose les notions développées par cette école sur le caractère et le rôle de l'Etat et sur leur politique, en distinguant les deux périodes de leur histoire et en déterminant leur influence sur le mouvement politique qui a précédé la Révolution française.

L'ouvrage est écrit avec autant de clarté qu'il a été conçu, et l'on ne peut que féliciter M. le Professeur Jellinek d'avoir admis cette étude très consciencieusement documentée dans les *Staats und völkerrechtliche Abhandlungen* qu'il dirige avec autant de succès que d'autorité.

MAURICE BELLOM.

LA MONETA. LE CORRENTI MONETARIE ED IL RIORDINAMENTO DELLA CIRCULAZIONE NEI PAESI A FINANZE DISSESTATE (*La monnaie. Les courants monétaires et le rétablissement de la circulation dans les pays à finances avariées*), par MARCO FANNO. — Un vol. in-8°, Torino, Fratelli-Bocca, 1908.

Il y a des pays qui, par diverses causes, se trouvent dans une mauvaise situation financière et monétaire: l'Etat est endetté; les impôts sont lourds; les métaux précieux sont rares; la monnaie métallique manque; la monnaie de papier à cours forcé la remplace mal, etc. Pour rétablir la circulation normale dans un tel pays, pour abolir le cours forcé et racheter la monnaie de papier, il faut beaucoup de choses et, tout d'abord, connaître les lois de la circulation monétaire. C'est ce que s'est proposé de faire M. Fanno, dans cet ouvrage, en s'inspirant des principes de l'économie classique.

L'auteur développe d'abord le mécanisme des échanges; il

expose ensuite les lois fondamentales de la circulation internationale des métaux précieux ; il arrive ainsi à montrer comment les finances se dérangent et à rechercher les moyens de les rééquilibrer.

La surabondance des métaux précieux dans un pays, dit l'auteur, provoque une abondante importation de marchandises étrangères, qui tend à rétablir l'équilibre. Ce but est atteint plus ou moins rapidement, suivant que les moyens de transport sont plus ou moins perfectionnés, et aussi d'autant plus rapidement, que le commerce national et international est plus libre.

La nation qui possède la plus grande diversité de « coûts comparés », ou, pour parler plus vulgairement, la nation qui est la mieux outillée pour le commerce international devient par là même le marché monétaire central du monde.

Ce centre peut se déplacer et se déplace effectivement. La loi des courants explique très bien ce fait et je ne vois guère pourquoi M. Fanno y fait intervenir une sorte de fatalité d'après laquelle le centre se déplace dans la direction du Sud au Nord. De l'Italie (Venise), il est passé en Espagne et Portugal ; puis en Hollande, enfin en Angleterre.

Si cette direction suivait une loi, le centre devrait maintenant passer en Suède ou en Islande. Au lieu de cela, M. Fanno le transfère aux Etats-Unis. Pourquoi pas au Canada, qui est plus au Nord ? Cette direction n'a donc rien de précisément déterminé.

M. Fanno est mieux inspiré à beaucoup d'autres égards, notamment lorsqu'il met ses lecteurs en garde contre la confusion de l'effet et de la cause dans les sujets de prospérité d'une nation. C'est, dit-il, l'ensemble des diverses conditions économiques et non la masse des réserves métalliques, qui élève un pays à la position éminente de marché central des métaux précieux.

Rouxel.

CHRONIQUE

Sommaire. — L'impôt sur la rente. — La visite de M. Fallières en Angleterre. Une solution pacifique de la question d'Alsace-Lorraine. — Le budget de M. Asquith. — Un projet de création d'un office impérial de renseignements en Allemagne. — Le Congrès international de libre-échange à Londres.

Au lendemain de la banqueroute qui réduisit des deux tiers, sous le prétexte de consolider le troisième, le montant des dettes de l'Etat, le gouvernement révolutionnaire soucieux de recouvrer son crédit prit, comme on sait, l'engagement d'exempter à perpétuité la rente de toute retenue par voie de retranchement ou d'impôt. Les rentiers n'eurent d'abord qu'une confiance médiocre dans cet engagement. Il n'empêcha pas le cours de la rente de tomber à 7 francs à la veille du 18 Brumaire, et, pendant la durée de l'Empire, malgré les mesures prises contre la baisse, il ne se releva que lentement. Cependant tous les gouvernements ayant tenu honnêtement pendant la durée d'un siècle l'engagement contracté par leur prédécesseur, les rentiers reprirent confiance, le souvenir de la banqueroute s'effaça, le crédit de la France s'éleva presque au niveau du crédit de l'Angleterre et dépassa celui de tous les autres Etats du Continent, notamment de ceux qui taxent les titres de leur dette. Il est difficile d'évaluer l'économie que cette fidélité à remplir ses engagements a procurée à la France sur la somme que lui coûte annuellement l'intérêt de ses 30 milliards de dette. Ce n'est pas exagéré que de l'évaluer pour le moins de 1/2 à 1 0/0. Mais voici que M. le ministre des Finances, pressé de pourvoir à l'augmentation croissante des dépenses et obligé de chercher un supplément de recettes, distingue la retenue de l'impôt et supprime l'exemption de la rente. Cette différence d'interprétation vaut à l'Etat un accroissement annuel de revenu évalué à

30 millions. Seulement, si l'impôt sur la rente augmente les ressources de l'Etat de 30 millions, moins les frais de perception, il diminuera d'autant celles des rentiers et les obligera de réduire leurs dépenses de nécessité ou de luxe et leurs épargnes. Cela serait sans doute assez indifférent à l'Etat ; il supporterait leur mauvaise humeur d'un cœur léger, s'il n'avait plus jamais affaire à eux et il laisserait, sans s'émouvoir, baisser le cours de la rente. Mais le revenu de l'Etat ne suffit pas à ses dépenses. Comme le remarquait M. Jules Roche « de 1875 à 1899, c'est-à-dire après une période de vingt-cinq ans, l'ensemble de nos dépenses ordinaires qui, dès 1875, à la fin de l'Assemblée Nationale était déjà signalé comme trop élevé et comme devant être réduit non seulement n'est pas stationnaire, mais a augmenté de 954 millions, soit de 42 millions par an ». Sans doute les merveilleux progrès de l'industrie fécondée par la liberté du travail et, dans quelque mesure, par celle de l'échange ont rejailli sur l'impôt; nous supportons aujourd'hui plus facilement le budget républicain de 4 milliards, que nos pères ne supportaient celui de 1 milliard qui suffisait au gouvernement de la Restauration. Mais les dépenses militaires, réduites au retour de la paix continentale, n'avaient pas encore repris leur essor, et on ne connaissait pas les lois ouvrières. La guerre et la démocratie sont aujourd'hui autrement exigeantes.

Il faudra de nouveau recourir à l'impôt, puis à l'emprunt pour subvenir à l'augmentation croissante des dépenses. Selon toute apparence, nous accroîtront nos impôts et notre dette dans le cours du xxe siècle plus que nous ne les avons accrus dans le cours du xixe. Mais, dans l'intervalle le repos hebdomadaire, les fêtes laïques substituées abondamment aux fêtes religieuses, les pensions et les autres lois ouvrières ne vont-elles pas diminuer la capacité de travail et d'épargne ? A moins, chose douteuse, que le mouvement de la population ne s'accélère, il y aura moins de travail pour payer l'impôt, moins de capital pour souscrire aux emprunts. Et les capitalistes ne manqueront pas de le faire payer plus cher. D'autant plus que l'augmentation des impôts et le ralentissement de la matière imposable aggraveront les risques du prêt des capitaux à l'Etat. Les rentiers se souviendront peut-être, car la mémoire ne leur fait pas défaut que le gouvernement révolutionnaire ne s'est pas cru obligé de payer intégralement les dettes de la monarchie et qu'un ministre économe a interprété ensuite à leurs dépens

le mot *retenue*. Dans un moment de pénurie financière, ne pourront-ils pas craindre qu'un de ses successeurs ne s'avise de nouveau, de supprimer les deux tiers de la dette de l'État pour consolider le troisième ?

*
* *

L'accueil splendide que M. Fallières a reçu en Angleterre, sa prochaine visite en Russie, l'entente anglaise, l'alliance franco-russe, l'accord entre l'Angleterre et la Russie ont réjoui à bon droit les amis de la paix. Cependant les passions belliqueuses et les intérêts attachés aux gros armements n'ont pas désarmé. En France et en Angleterre, les partis nationalistes, peu nombreux mais bruyants, voient, dans la constitution d'une future triplice franco-anglo-russe, le germe et l'instrument d'une guerre prochaine. La *National Review* invite l'Angleterre à s'y préparer en établissant le service universel qui lui permettra de mobiliser une armée de campagne de 200.000 hommes, afin d'aider la France à reconquérir l'Alsace-Lorraine, et, du même coup, à frapper de mort la concurrence allemande sur les marchés d'où elle chasse les produits anglais. Les journaux allemands n'ont pas manqué de s'émouvoir de ces propos menaçants et d'y répondre à leur manière. « Il y a longtemps, dit le *Reichsbot*, que l'Allemagne, si elle était moins pacifique, pourrait faire comprendre apx Français qu'il ne lui est pas agréable d'avoir une voisine qui pense constamment à une guerre de revanche et qui cherche à enrôler tous les États voisins dans ses alliances. » A cela, dit un autre, il n'y a qu'un remède, c'est d'établir avant tout, bien solidement notre puissance militaire sur mer et sur terre, autrement dit, augmentons nos armements en attendant que le moment inévitable vienne de nous en servir.

Mais il reste à savoir si une guerre de revanche est, en effet, inévitable. Les Allemands savent parfaitement que si elle a pu être désirée au lendemain de la défaite, elle a, depuis longtemps, cessé de l'être. A part un petit nombre de nationalistes la France est de plus en plus attachée à la paix. C'est qu'elle n'ignore pas qu'une guerre de revanche, fût-elle victorieuse, aurait pour résultat inévitable d'en engendrer une autre. A l'instar de nos nationalistes, les pangermanistes ne manqueraient pas à leur tour de réclamer la reprise de l'Alsace-Lorraine, et de

chercher à enrôler les Etats voisins pour l'y aider. Ce serait une guerre intermittente mais perpétuelle, dont, par parenthèse, l'Alsace-Lorraine serait à perpétuite le théâtre. Elle ne paraît pas s'en soucier, et, en ce moment même, les Alsaciens-Lorrains sont à la recherche d'une autre solution purement pacifique. Ils ont renoncé à être protestataires, ce qui ne leur servait à rien, pour devenir autonomistes. Ils demandent à former un Etat particulier dans l'Empire, l'Etat d'Alsace-Lorraine, comme la Bavière, Bade, le Wurtemberg, leurs voisins, et nous ne voyons pas pourquoi on pourrait se refuser à satisfaire cette modeste demande.

Les Bavarois, Badois, etc., accueilleront même sans aucun regret l'autonomie de deux provinces en grande partie gouvernées par des bureaucrates prussiens. Survienne alors un progrès économique, l'union douanière de la France et de l'Allemagne, nécessitée par la pression croissante de la concurrence américaine, et ce progrès s'imposera plus tôt qu'on ne pense, la masse des agriculteurs, des industriels et des commerçants, qui forment les neuf dixièmes du peuple allemand seront de moins en moins intéressés à ce que l'Etat alsacien-lorrain s'associe politiquement à la France plutôt qu'à l'Allemagne. La paix résoudra ainsi sans frais la question de l'Alsace-Lorraine, tandis que la guerre coûtera horriblement cher et ne résoudra rien.



A l'actif du budget anglais présenté par M. Asquith, on doit signaler la réduction de 1 sh. 10 d. (2 fr. 25) du droit sur les sucres et la réduction de la dette de 15.000.000 liv. st. (420 millions de francs); bel exemple malheureusement de plus en plus difficile à imiter ; en revanche, au passif, l'institution des pensions ouvrières, aux vieillards âgés de 70 ans. Cette concession aux socialistes qui coûtera dès à présent 12.000 liv. st. pourra bien retarder à l'avenir l'amortissement de la dette, sans satisfaire les socialistes. Déjà, au Congrès de Hull, les délégués du Congrès du *Labour Party*, sans réclamer encore l'abaissement de la limite d'âge, ont formulé la résolution suivante, peu rassurante pour l'avenir des finances de l'Angleterre :

« Cette Conférence déclare que les classes ouvrières comptent que le chancelier de l'Echiquier réalisera sa promesse d'instituer

des pensions pour la vieillesse ; elle déclare, en outre, qu'aucun plan ou projet ne sera satisfaisant qu'à la condition qu'il s'applique à tout le monde sans distinction et sans contribution à partir de l'âge de 65 ans ou à ceux qui, n'ayant pas atteint cet âge, ne seraient plus en état de travailler. »

*
* *

Nous trouvons dans un rapport de M. Ferrand, consul de France à Stuttgart, l'exposé d'un projet de création d'un Office impérial de renseignements pour l'exportation. Ce projet atteste que les trusts et les cartels n'ont pas rendu la concurrence allemande aussi envahissante que feignent de le croire les protectionnistes anglais et autres:

« L'Union centrale des industriels allemands vient de se réunir à Berlin pour déterminer son attitude au sujet de la création d'un Office national pour le développement du commerce extérieur de l'Empire. Le secrétaire de l'Union, reprenant le mot du chancelier de Caprivi, qu'il fallait que l'Allemagne exportât des marchandises ou des hommes, a fait remarquer que les débouchés actuels ne suffisent plus à l'industrie allemande pour écouler ses produits, dont la fabrication s'accroissait tous les jours. On constate même que la demande reste stationnaire, alors que l'offre ne cesse d'augmenter. L'exportation a beau être passée, de 1898 à 1906 inclusivement de 4.011 millions de marks à 6.478 millions de marks (chiffres rectifiés d'après le *Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich*), il n'en est pas moins vrai que les exportations totales, métaux précieux compris, n'ont atteint, pour cette période, que le chiffre de 45 milliards 223 millions de marks, contre 57 milliards 842 millions de marks (chiffres rectifiés), à l'importation. La balance commerciale est défavorable à l'Allemagne; elle s'est soldée par un déficit, métaux précieux non compris, de:

1,4 milliard, en 1905 ;
1,6 milliard, en 1906 ;
et 1,9 milliard, en 1907.

« Les exportations sur le Japon, l'Amérique et l'Afrique du Sud, les Indes, la Chine, et le Maroc sont en décroissance.

« Les cercles industriels allemands proposent d'adjoindre à l'Office de renseignements pour l'exportation existant au ministère de l'Intérieur, une Commission composée d'industriels et de com-

merçants. Ainsi complété, cet Office de renseignements devrait constituer un mécanisme indépendant, analogue à l'Office impérial d'hygiène, par exemple. Une somme de 80.000 marks a été déjà recueillie par les intéressés pour la réorganisation de ce service.

« Tout le monde est d'avis que l'Office ne devra pas jouer le rôle de « Providence pour les négociants exportateurs »; il ne devra leur fournir que des renseignements généraux sur les débouchés éventuels pour tels ou tels articles. Mais on doute déjà de son efficacité.

« Après discussion, on décide que la question doit être étudiée à nouveau et définitivement tranchée au prochain Congrès du commerce allemand. »

*
* *

Voici le programme du Congrès international du libre-échange, qui aura lieu à Caxton-Hall, Westminster, Londres, le 4, 5, 6 et 7 août 1908:

1. Le libre échange et sa signification dans les relations internationales.

2. L'effet de la politique commerciale de l'Etat à l'égard des tarifs sur le développement industriel et agricole.

On propose qu'une conférence sur ce sujet soit faite par un représentant particulier de chaque pays représenté au Congrès, et que le conférencier démontre le sujet par des exemples pris des conditions industrielles actuelles de son pays, en considérant surtout les faits suivants:

a) Le volume des capitaux et du travail employés, et la régularité et la permanence de ce travail;

b) La perte nationale causée par le mauvais emploi économique des capitaux et du travail;

c) Le salaire du travail, le prix des denrées et la richesse d'usage du peuple.

On propose d'ailleurs que les conférenciers donnent une description brève de la condition actuelle du libre-échange dans leurs pays et de son probable avenir.

3. La moralité politique, démontrée par la détermination et l'opération de tarifs et par la création dans l'Etat même d'intérêts préférentiels.

4. Les droits protecteurs au point de vue du revenu d'Etat.
5. L'avantage actuel des traités de commerce.
6. L'institinout d'un Comité internationnal permanent pour l'avancement du libre-échange.

Dispositions temporaires.

Mr. et Mrs. Russell Rea recevront les délégués à l'Hôtel Métropole dans la soirée du lundi 3 août.

Le Congrès se réunira à Caxton Hall, Westminster, les 4, 5, 6 et 7 août. Il y aura chaque jour deux séances: l'une le matin et l'autre l'après-midi, excepté le 7 où il n'y aura de séance que le matin.

Les conférences sur les questions portées devant le Congrès, à l'exception de celles qui concernent le premier sujet, seront imprimées en anglais, en français et en allemand et envoyées d'avance à tous les membres.

On lira au Congrès des résumés des conférences imprimées; la durée de ces lectures sera limitée à 15 minutes, et les membres qui prendront part à la discussion seront eux aussi soumis à une certaine limite de temps.

Herr Gothein, membre du Reichstag (Allemagne), Herr Peschcke Koedt (Danemark), Mr. Russell Rea, M. P. (Royaume-Uni), et M. Schelle (France), ont déjà promis de faire à l'Assemblée des conférences sur le second sujet.

Mr. Franklin Pierce (Etats-Unis) fera la conférence concernant le troisième sujet, et professor Bastable (Université de Dublin), celle concernant le quatrième sujet.

M. Yves Guyot (France) fera la conférence concernant le cinquième sujet.

On fera connaître plus tard les noms des autres conférenciers.

Il y aura à l'Hôtel Cécil, le vendredi 7 août, un dîner auquel assistera le premier Ministre.

Il est possible que des excursions soient organisées le samedi 8 août pour aller visiter des endroits intéressants.

Les membres du Congrès n'auront à payer aucune souscription.

Il nous paraît superflu d'engager nos amis à assister à ce

Congrès. Il est plus urgent que jamais d'opposer une barrière solide aux tentatives des protectionistes qui entreprennent partout, même en Angleterre, de contrebalancer les effets du progrès des moyens de communication internationale, par une élévation croissante des tarifs de douane. C'est la civilisation même qu'il s'agit de défendre contre le protectionnisme, précurseur du socialisme.

G. DE M.

Paris, 14 juin 1908.

*
* *

Histoire des rapports économiques de la France et de l'Angleterre. — Introduction au catalogue des exposants français à l'exposition franco-britannique, par Yves GUYOT, membre de la Commission supérieure de direction de la section française, à l'exposition franco-britannique, membre honoraire de la *Royal statistical society.* (M. Vermot, édit.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'imposition de la rente. Les intérêts du crédit public. Les engagements de l'Etat. L'égalité devant l'impôt, par E. MILHAUD. 1 vol. in-16, Paris, Félix Alcan.

La mutualité scolaire, par M. BERTELOOT. 1 vol. gr. in-8°, Paris, Félix Alcan.

Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels, par J. NOVICOW. 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan.

Portraits de financiers. (Ouvrard, Mollien, Gaudin, Baron Louis, Corvetto, Laffitte, de Villèle), par ANDRÉ LIESSE. 1 vol. in-18, Paris, Félix Alcan.

L'agriculture et les transports, par A. COLLIEZ. Broch. gr. in-8°, Paris, Félix Alcan.

La théorie de la monnaie au XIVe *siècle* (Nicolas Oresme). Etude d'histoire des doctrines et des faits économiques, par E. BRIDREY. 1 vol. in-8°, Paris, Giard et Brière.

Manuel d'économie, par A. LANDRY. 1 vol. in-8°, Paris, Giard et Brière.

Traité de politique commerciale, par L. FONTANA-RUSSO. 1 vol. in-8°, Paris, Giard et Brière.

La fonction sexuelle. Au point de vue de l'éthique et de l'hygiène sociales, par le Dr SICARD DE PLAUZOLES. 1 vol. in-8°, Paris, Giard et Brière.

La Suisse au XXe *siècle*, étude économique et sociale, par P. CLERGET. 1 vol. in-18, Paris, A. Colin.

Lettres sur l'Algérie 1907-1908, par le général DONOP. 1 vol. in-18, Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Conditions d'existence de l'étudiant (logement, alimentation, etc.). Moyens de les améliorer, par J. LAGORGETTE. Broch. in-18, Paris, Giard et Brière.

La situation financière du Japon, par E. CLAVERY. Broch. gr. in-8°, Paris et Nancy, Berger-Levrault.

La nouvelle évaluation des propriétés non bâties. Ce qu'elle doit être, par L. de Goy. Broch. gr. in-8°, Paris, G. Roustan.

Der Arbeitstarifvertrag als Gesetzgebungsproblem. Eine sozialpolitische studie, von Dr H. Koppe. 1 vol. gr. in-8°, Iéna, E. Fischer.

Theorie und praxis des generalstreiks in der modernen arbeiterbewegung, von Dr E. Georgi. 1 vol. in-8°, Iéna, G. Fischer.

Railroad reorganization, by Stuart Daggett. 1 vol. in-8°, Boston et New-York, Houghton, Mifflin and Co.

Annual report of the comptroller of the currency, 1907. 1 vol. in-8°, Washington, Imprimerie du Gouvernement.

Report of the director of the mint, upon the production of the precious metals in the nited States. 1906, 1 vol. in-8°, Washington, Imprimerie du Gouvernement.

International arbitration as a substitute for war between nations, by Russell Lowell Jones. 1 vol. in-8°, Londres, Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent et Co.

Early new england towns. A comparative study of their development, by A. Bush Maclear. 1 vol. in-8°, New-York, Columbia University.

Private freight cars and american railways, by H. Weld. 1 vol. in-8°, New-York, Columbia University.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XVIII

N° 1. — *Avril* 1908

N° 2. — *Mai* 1908.

N° 3. — *Juin* 1908.

Le Gérant : Félix ALCAN.

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

